

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE  
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION  
VERSION 3**

**Le jeudi 18 mai 2023**

**à 17 h**

**AVIS DE CONVOCATION**

Montréal, le vendredi 12 mai 2023

Prenez avis qu'une assemblée ordinaire du conseil d'agglomération est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour **le jeudi 18 mai 2023, à 17 h, dans la salle du conseil de l'édifice Lucien-Saulnier, située au 2<sup>e</sup> étage du 155, rue Notre-Dame Est**. Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(s) Emmanuel Tani-Moore

Emmanuel TANI-MOORE  
Greffier de la Ville

*(English version available at the Service du greffe, Lucien-Saulnier building, street level)*

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE  
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION  
VERSION 3**

**Le jeudi 18 mai 2023**

**à 17 h**

Ci-joint un nouvel avis de convocation de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du jeudi 18 mai 2023 ainsi que l'ordre du jour remplaçant la version qui vous a été transmise le 11 mai 2023.

Nous attirons votre attention sur l'ajout des points 7.02, 30.03, 41.02 à 41.05, 50.02 et 50.03.

Enfin, veuillez noter qu'une version électronique des dossiers accompagne cet ordre du jour et est accessible via la base de données sécurisée ADI.



**Assemblée ordinaire du conseil d'agglomération  
du jeudi 18 mai 2023**

**ORDRE DU JOUR**

**VERSION 3**

**01 – Période de questions du public**

**01.01**     Service du greffe

Période de questions du public

**02 – Période de questions des membres du conseil**

**02.01**     Service du greffe

Période de questions des membres du conseil

**03 – Ordre du jour et procès-verbal**

**03.01**     Service du greffe

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil d'agglomération

**03.02**     Service du greffe

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 20 avril 2023

## **04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif**

### **04.01**     Service du greffe

Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

### **04.02**     Service du greffe

Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif

### **04.03**     Service du greffe

Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*

### **04.04**     Service du greffe , Division du soutien aux commissions permanentes aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil - 1239902005

Dépôt de la réponse du comité exécutif aux recommandations de la Commission permanente sur les finances et l'administration contenues dans le rapport intitulé « Budget 2023 et PDI 2023-2031 - Rapport et recommandations »

*Compétence*                                    Acte mixte  
*d'agglomération :*

## **07 – Dépôt**

### **07.01**     Service du greffe

Dépôt du rapport annuel 2022 de la vérificatrice générale de la Ville

### **07.02**     Service du greffe

Dépôt - Résolution 23 0517 du 9 mai 2023 désignant le conseiller Errol Johnson comme représentant de la Ville de Dollard-des-Ormeaux au conseil d'agglomération pour la période du 31 mai 2023 au 31 décembre 2023

## 11 – Dépôt de pétitions

### 11.01 Service du greffe

Dépôt de pétitions

## 20 – Affaires contractuelles

### 20.01 Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs - 1239938001

Exercer l'option d'une deuxième et dernière prolongation de 12 mois prévue à l'entente pour la fourniture de service de messagerie exclusif au Service de police de la Ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Globex Courrier Express International inc. (CG17 0230) pour un montant maximal de 167 093,41 \$ taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 842 262,57 \$ à 1 009 355,98 \$, taxes incluses

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

### 20.02 Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau - 1234473001

Exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 91 279,19 \$, taxes incluses, plus les contingences de 12 194,42 \$, taxes incluses, pour le service de nettoyage des chambres souterraines, dans le cadre du contrat accordé à EBI Envirotech inc. (CE20 0855), majorant ainsi le montant total du contrat de 394 525,45 \$ à 497 999,07 \$, taxes incluses (montant total du contrat de 449 938,69 \$ et des contingences de 48 060,37 \$, taxes incluses)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.03**     Service du matériel roulant et des ateliers - 1237567006

Exercer l'option de renouvellement de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 150 000 \$, taxes incluses, pour la fourniture de service de sablage aux jets et peinture électrostatique à la poudre polyester dans le cadre du contrat accordé à la firme Sablage au jet 2000 inc. (CE21 0914) majorant ainsi le montant total du contrat de 464 271,58 \$ à 614 271,58 \$, taxes incluses

*Compétence*                                    Acte mixte  
*d'agglomération :*

**20.04**     Service des affaires juridiques - 1232085001

Exercer l'option de prolongation d'un contrat conclu avec La Compagnie Keleny Company (Keleny inc.) pour une durée de 12 mois, soit du 17 juin 2023 au 16 juin 2024, et autoriser une dépense additionnelle de 944 094,22 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services d'interprètes et de traducteurs judiciaires à la cour municipale de la Ville de Montréal. Le tout à la suite de l'appel d'offres 21-18365 et aux prix unitaires prévus aux termes du contrat, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 827 665,60 \$, taxes incluses, à un montant total de 2 771 759,82 \$.

*Compétence*                                    Cour municipale  
*d'agglomération :*

**20.05**     Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1239931001

Accorder un contrat de gré à gré à Les industries Fournier inc. d'une durée de trois ans pour l'entretien de trois presses rotatifs de marque Fournier pour une somme maximale de 260 364,37 \$, taxes incluses

*Compétence*                                    Alimentation en eau et assainissement des eaux  
*d'agglomération :*

**20.06**     *Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines* - 1237231032

Accorder un contrat à Groupe Endeavour inc., pour des travaux de voirie sur le réseau cyclable à divers endroits de l'agglomération de Montréal - Dépense totale de 3 364 119,78 \$, taxes incluses (contrat : 2 888 963,89 \$ + contingences : 288 896,39 \$ + incidences : 186 259,50 \$) - Appel d'offres public 437413 (6 soum)

*Compétence d'agglomération :*                     Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

**20.07**     *Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau* - 1237909002

Accorder un contrat à Insituform Technologies ltée pour la réhabilitation d'une conduite d'eau de 400 millimètres sous la rue Lapière entre les rues Jean-Chevalier et Leclerc dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 863 290 \$, taxes incluses (contrat : 655 000 \$ + contingences : 117 900 \$ + incidences : 90 390 \$) - Appel d'offres public 10414- (4 soum.)

*Compétence d'agglomération :*                     Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.08**     *Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau* - 1237909001

Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau de 400 mm, de 350 mm et de 150 millimètres sous l'avenue Elm et la route Westcroft entre l'avenue Elm et la rue Sherbrooke à Beaconsfield - Dépense totale de 1 758 722,34 \$, taxes incluses (contrat : 1 329 326,96 \$ + contingences : 262 089,44 \$ + incidences : 167 305,94 \$) - Appel d'offres public 10413 (4 soum.) / Autoriser une dépense de 95 531,57 \$, taxes incluses (contrat : 75 519,03 \$ + contingences : 11 327,85 \$ + incidences : 8 681,69 \$) pour les travaux de Beaconsfield.

*Compétence d'agglomération :*                     Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.09**     Service de la stratégie immobilière - 1238042001

Approuver la convention de modification de bail par laquelle la Ville de Montréal et Développement Olymbec inc., souhaitent modifier le bail initial (CG22 0772) pour les espaces situés au 8491-8525, rue Ernest-Cormier à Montréal, afin de permettre de sous-louer une partie des lieux loués / Approuver la convention par laquelle la Ville de Montréal sous-loue à la Société québécoise des infrastructures, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2023 au 31 octobre 2033, un espace de 13 308 pieds carrés pour les besoins de l'École nationale de la police du Québec, pour une recette totale de 2 398 765,42 \$, excluant les taxes

*Compétence*                                   Éléments de la sécurité publique que sont les services de  
*d'agglomération :*                         police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de  
  premiers répondants

**20.10**     Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1239057003

Autoriser une réduction des dépenses à Hydro-Québec Distribution, pour la fourniture de services associés au raccordement du bâtiment au réseau électrique avec accroissement de charge pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Réduction totale de 478 526,77 \$, taxes incluses (contrat : 398 772,31 \$ + contingences : 79 754,46 \$) (CG21 0433)

*Compétence*                                   Acte mixte  
*d'agglomération :*

**20.11**     Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales - 1230573001

Approuver l'entente relative à l'initiative tarifaire donnant un accès gratuit aux services de transport collectif régulier et adapté dans la zone A pour les résidents de l'agglomération de Montréal de 65 ans et plus pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2025 et accorder les crédits nécessaires

*Compétence*                                   Transport collectif des personnes  
*d'agglomération :*

**20.12**     Service des technologies de l'information , Direction institutionnelle -  
1237684002

Approuver un projet d'entente de résiliation du contrat octroyé à la firme Alithya Canada inc., en vertu de la résolution CG20 0317, pour des services professionnels requis pour l'implantation des modules d'approvisionnement, de finances et d'administration de la solution Oracle ERP Cloud, et ce, à compter du 31 décembre 2023 et précisant les quantités estimées prévues au contrat jusqu'à cette résiliation

*Compétence*                                     Acte mixte  
*d'agglomération :*

**20.13**     Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau - 1236263001

Accorder un contrat à Les Entreprises Cogenex inc., pour la construction de chambres de vannes et de mesure, secteurs Verdun (RVD-2) et LaSalle (RLS-2) - Dépense totale de 3 221 774,27 \$, taxes incluses (contrat : 2 598 205,05 \$ + contingences : 311 784,61 \$ + incidences : 311 784,61 \$) - Appel d'offres public 10406 (4 soum.)

*Compétence*                                     Alimentation en eau et assainissement des eaux  
*d'agglomération :*

**20.14**     Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau - 1230298001

Approuver la signature d'une entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Beaconsfield afin de permettre à la Ville de Montréal de réaliser des travaux de remplacement de poteaux d'incendie, de remplacement et de réhabilitation de conduite d'eau de la Ville de Beaconsfield sous la route Westcroft et l'avenue Elm, entre l'avenue Elm et la rue Sherbrooke. Ces travaux seront réalisés dans le cadre des travaux de réhabilitation d'une conduite principale d'aqueduc située sur le territoire de la Ville de Beaconsfield

*Compétence*                                     Alimentation en eau et assainissement des eaux  
*d'agglomération :*

**20.15** Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain - 1238848015

Accorder un contrat à Bruneau Électrique inc. pour la réalisation des travaux de feux de circulation et d'aménagement de piste cyclable à divers endroits - Dépense totale 453 077 \$, taxes incluses (contrat : 377 564,17 \$ + contingences : 75 512,83 \$) - Appel d'offres public 506803 (4 soum.)

*Compétence* Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de  
*d'agglomération :* l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

**20.16** Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques - 1235942003

Accorder un contrat à CDW Canada corp., pour le renouvellement de la souscription au support des licences de base de données MongoDB, pour une période de 36 mois, du 5 juin 2023 au 4 juin 2026 - Dépense de 649 568 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-19711 (1 soum.)

*Compétence* Acte mixte  
*d'agglomération :*

**20.17** Service de la gestion et planification des immeubles , Direction - Gestion immobilière et exploitation - 1237157003

Conclure une entente-cadre avec EBI envirotech inc. pour la fourniture sur demande d'un service de vidange des fonds de bassin, séparateurs d'huile, drains et goulottes, couvrant divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois, soit du 1<sup>er</sup> juin 2023 au 31 mai 2026, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune (Montant estimé de l'entente : 920 151,31 \$, taxes incluses (contrat : 836 501,19 \$ + contingences : 83 650,12 \$) - Appel d'offres public 23-19771 (3 soum.)

*Compétence* Acte mixte  
*d'agglomération :*

**20.18**     Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves - 1227000008

Accorder un contrat de gré à gré au Canadien Pacifique (CP), pour la réalisation de services professionnels intégrés au contrat no. 463010, pour la réfection des structures du passage inférieur Christophe Colomb / Des Carrières dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie et du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 602 839,22 \$, taxes incluses

*Compétence*                             Acte mixte  
*d'agglomération :*

**20.19**     Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1235350001

Approuver le remboursement d'une dépense de 608 786,20 \$, taxes incluses, pour des travaux de mise aux normes et d'agrandissement de la caserne 61 située au 10, rue Sunnydale dans la Ville de Dollard-des-Ormeaux

*Compétence*                             Éléments de la sécurité publique que sont les services de  
*d'agglomération :*                     police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de  
  premiers répondants

**20.20**     Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie - 1233838002

Accorder un contrat à Aréo-Feu Itée, pour la fourniture d'outils de désincarcération électriques pour le Service de sécurité incendie de Montréal - Dépense totale de 1 076 343,77 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-19766 (4 soum.)

*Compétence*                             Éléments de la sécurité publique que sont les services de  
*d'agglomération :*                     police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de  
  premiers répondants

**20.21** Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques - 1235942004

Accorder un contrat à Les systèmes d'information Héra Évolution inc. pour la fourniture de services techniques pour la maintenance et l'évolution des environnements ADABAS / NATURAL, pour une période de 60 mois - Dépense totale de 993 240,28 \$, taxes incluses (contrat : 899 679,38 \$ + variation de quantités : 93 560,90 \$) - Appel d'offres public 23-19808 (1 soum.)

*Compétence* Acte mixte  
*d'agglomération :*

**20.22** Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1238375001

Accorder un contrat à Brulé Murray et associés inc., pour des services techniques d'agents de prévention en santé et sécurité sur les chantiers dans le cadre de travaux de réfection des infrastructures de la direction de d'eau potable, pour une période de 39 mois, avec la possibilité de prolongation d'une année - Dépense totale de 5 902 681,26 \$, taxes incluses (contrat : 5 366 073,88 \$ + contingences : 268 303,69 \$ + incidences : 268 303,69 \$) - Appel d'offres public 23-19806 (2 soum.)

*Compétence* Alimentation en eau et assainissement des eaux  
*d'agglomération :*

**20.23** Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels - 1236628001

Accorder cinq contrats à Entrepreneur paysagiste Strathmore et à Bio-contrôle arboricole, pour les services d'injection de frênes sur les domaines public et privé dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne - Dépense totale de 545 728,84 \$, taxes incluses (contrats : 436 583,07 \$ + contingences : 43 658,31 \$ + variation des quantités : 65 487,46 \$) - Appel d'offres public 23-19715 (2 soum.)

*Compétence* Annexe du décret - Parc du Mont-Royal  
*d'agglomération :*

**20.24**     Service du matériel roulant et des ateliers - 1235382006

Conclure des ententes-cadres avec Continental Tire Canada inc., Goodyears Canada inc., Bridgestone Canada inc. pour utiliser les contrats à commandes d'acquisition de divers pneus neufs, rechapés et remoulés à la suite de l'adhésion de la Ville à l'appel d'offres mené par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour une durée des ententes 36 mois, soit du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2026 - Montant estimé des ententes de 6 163 916,69 \$, taxes incluses (contrat : 5 359 927,56 \$ + contingences : 803 989,13 \$)

*Compétence*                                    Acte mixte  
*d'agglomération :*

**20.25**     Service de la diversité et de l'inclusion sociale - 1239665005

Accorder un soutien financier additionnel de 59 059 \$ à L'Unité d'intervention mobile l'Anonyme inc., afin de bonifier le projet « Favoriser la cohabitation sociale et sensibiliser la population montréalaise à l'itinérance », du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2023, le tout dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver le projet d'addenda 1 majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 59 059 \$

*Compétence*                                    Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux  
*d'agglomération :*                            sans-abri

**20.26**     Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction  
aménagement des parcs et espaces publics - 1236195001

Accorder un contrat à Neolect inc., pour le remplacement de systèmes d'éclairage extérieurs dans divers parcs-nature - Dépense totale de 2 069 685,20 \$, taxes incluses (contrat : 1 666 934,86 \$ + contingences : 300 048,27 \$ + incidences 102 702,07 \$) - Appel d'offres public 23-6104 (1 soum.)

*Compétence*                                    Cas où la municipalité centrale a succédé à une  
*d'agglomération :*                            municipalité régionale de comté ou à une communauté  
urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence  
appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu  
d'une disposition législative, à l'organisme auquel la  
municipalité a succédé

**20.27**     Service du matériel roulant et des ateliers - 1237567008

Accorder un contrat à Précisions Provençal inc. pour la fourniture et l'aménagement de deux fourgons sur des châssis de camion de transport de détenus fournis par la Ville - Dépense totale de 581 769,82 \$, taxes incluses (contrat : 484 808,18 \$ + contingences : 96 961,64 \$) - Appel d'offres public 23-19700 (1 soum.)

*Compétence*                             Éléments de la sécurité publique que sont les services de  
*d'agglomération :*                    police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de  
  premiers répondants

**20.28**     Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1239888002

Exercer l'option de la première prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 5 021 464,14 \$, taxes incluses, pour la fourniture de polymères à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à Brenntag Canada inc. (CG22 0373), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 426 537,50 \$ à 9 448 001,64 \$, taxes incluses

*Compétence*                             Alimentation en eau et assainissement des eaux  
*d'agglomération :*

**20.29**     Service des technologies de l'information , Direction sécurité publique et justice - 1239828002

Accorder un contrat de gré à gré à JSI Telecom (fournisseur exclusif) pour le renouvellement du contrat de support et d'entretien du système d'enregistrement et d'écoute électronique du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024 - Dépense totale de 176 700,48 \$, taxes incluses

*Compétence*                             Éléments de la sécurité publique que sont les services de  
*d'agglomération :*                    police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de  
  premiers répondants

**20.30**     Service des finances , Direction des revenus - 1239963001

Exercer l'option de prolongation pour les services bancaires et les services des comptes marchands pour une période de trois ans, débutant le 1<sup>er</sup> juin 2023, tel que prévu dans l'appel d'offres public 17-15841, pour des coûts totalisant 12 746 617,70 \$, taxes incluses

*Compétence*                             Acte mixte  
*d'agglomération :*

**20.31**     Service du développement économique , Direction intelligence économique et rayonnement international - 1238468002

Accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximal de 140 000 \$ à l'Institut international d'études administratives de Montréal dans le cadre de l'organisation de la 29<sup>e</sup> édition de la Conférence de Montréal qui se tiendra du 12 au 14 juin 2023 / Approuver un projet de convention à cet effet

*Compétence*                             Élément du développement économique qu'est toute aide  
*d'agglomération :*                     destinée spécifiquement à une entreprise

**20.32**     Service des technologies de l'information , Direction espaces de travail et services aux utilisateurs - 1239563002

Accorder un contrat à ESI Technologie de l'information inc., pour la prestation de services des activités de rôle-conseil et de service d'implantation liés à la solution VMWare Workspace ONE UEM pour une période de deux ans, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 397 353,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-19730 (2 soum.)

*Compétence*                             Acte mixte  
*d'agglomération :*

**20.33**     Service de l'habitation , Direction développement résidentiel - 1239053001

Approuver une subvention additionnelle d'un montant maximal de 2 775 661 \$ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement de Ville-Marie pour la réalisation du projet de logement social Résidenti'ELLE du Y des femmes de l'organisme Y des femmes de Montréal

*Compétence*                             Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux  
*d'agglomération :*                     sans-abri

**20.34**     Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques - 1238383006

Approuver un addenda à la convention de contribution financière initiale 2022-2023 avec le Conseil québécois du commerce de détail qui visait à accompagner les détaillants montréalais dans le développement de leur activité en considérant les enjeux rencontrés par le milieu du commerce de détail (CG22 0267), afin d'accorder une prolongation de la durée de la convention jusqu'au 31 juillet 2023

*Compétence*                                   Élément du développement économique qu'est toute aide  
*d'agglomération :*                         destinée spécifiquement à une entreprise

**20.35**     Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques - 1239351001

Exercer la première option de prolongation de cinq ans de la convention de collaboration en matière de radiocommunication vocale à des fins de sécurité publique dans le métro de Montréal (CG13 0221) pour la période du 20 juin 2023 au 19 juin 2028

*Compétence*                                   Sécurité publique  
*d'agglomération :*

**20.36**     Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines - 1227231104

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure cinq ententes-cadres de services professionnels pour un montant total de 6 409 217,11 \$, taxes incluses, d'une durée de 36 mois, avec les firmes suivantes : Les Services EXP inc. (contrat 1 : 1 472 151,40 \$, taxes incluses), Solmatech inc. (contrat 2 : 1 493 946,75 \$, taxes incluses), Englobe Corp. (contrat 3 : 1 362 203,68 \$, taxes incluses), Terrapex Environnement ltée (contrat 4 : 1 044 179,96 \$, taxes incluses) et GHD Consultants ltée (contrat 5 : 1 036 735,32 \$, taxes incluses), pour des caractérisations environnementales et études géotechniques dans le cadre de projets d'infrastructures urbaines et d'aménagement de divers sites, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées - Appel d'offres public 22-19647 (5 soum.)

*Compétence*                                   Acte mixte  
*d'agglomération :*

**20.37**     Service des technologies de l'information , Direction sécurité publique et justice - 1230206002

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Intrado Life & Safety Canada inc., pour l'acquisition, l'installation et la configuration d'une solution technologique et équipements pour le centre d'urgence 9-1-1 de prochaine génération du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et le centre de communication du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une période de sept ans, soit du 19 mai 2023 au 18 mai 2030, avec deux options de prolongation de deux ans chacune, pour une somme maximale de 26 114 790,11 \$, taxes incluses (contrat : 22 708 513,14 \$ + contingence : 3 406 276,97 \$) - Appel d'offres public 22-19626 (2 soum., 1 seul conforme)

*Compétence d'agglomération :*                      Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.38**     Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire - 1236924001

Accorder un contrat à Passerelles - coopérative de travail, pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation de la partie de l'inventaire des immeubles de valeur patrimoniale à l'échelle de l'agglomération de Montréal visant l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (contrat 2), pour une période de dix mois - Dépense totale de 960 164,28 \$, taxes incluses (contrat : 914 442,17 \$ + variation de quantités : 45 722,11 \$) - Appel d'offres public 22-19620 (1 seul soum.)

*Compétence d'agglomération :*                      Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la *Loi sur le patrimoine culturel*

**20.39**     Service de la stratégie immobilière - 1229245010

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert d'Hydro-Québec, un terrain vacant situé à l'intérieur des limites du Grand parc de l'Ouest dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, constitué du lot 1 977 325 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 31 215,40 mètres carrés, à des fins de parc régional, pour un montant de 940 000 \$ plus les taxes applicables

*Compétence*                             Annexe du décret - Contributions municipales aux programmes gouvernementaux ou à ceux de la Communauté métropolitaine de Montréal et qui visent l'amélioration de la protection et des conditions d'utilisation des rives des cours d'eau entourant l'agglomération de Montréal ou la création de parcs riverains dans l'agglomération  
*d'agglomération :*

**20.40**     Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des grands projets de transport en partenariat - 1237211008

Approuver le projet d'entente portant sur la réalisation de travaux dans le cadre du projet de prolongement de la ligne bleue du métro (PLBM) entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal afin de confier à cette dernière la réalisation de travaux municipaux à intégrer aux travaux préparatoires de la station Langelier dans le cadre de son appel d'offres du contrat CR13

*Compétence*                             Alimentation en eau et assainissement des eaux  
*d'agglomération :*

**20.41**     Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1238009001

Autoriser une dépense additionnelle de 162 913,83 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0805 « Murs rideaux », dans le cadre du contrat accordé à Unicel Architectural Corp. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0123), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 954 965,92 \$ à 2 117 879,74 \$, taxes et contingences incluses

*Compétence*                             Acte mixte  
*d'agglomération :*

**20.42**     Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1238009002

Autoriser une dépense additionnelle de 332 045,33 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie », dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG19 0324), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 8 870 478,77 \$ à 9 202 524,09 \$, taxes et contingences incluses

*Compétence*                             Acte mixte  
*d'agglomération :*

**20.43**     Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1238009003

Autoriser une dépense additionnelle de 146 110,23 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouvrés », dans le cadre du contrat accordé à Summa métal Architectural et Structural inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0283), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 680 267,65 \$ à 1 826 377,88 \$, taxes et contingences incluses

*Compétence*                             Acte mixte  
*d'agglomération :*

**20.44**     Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1238009004

Autoriser une dépense additionnelle de 217 941,32 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0708 « Solins, gouttières et accessoires de toiture », dans le cadre du contrat accordé à Toitures Trois Étoiles inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0493), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 416 618,59 \$ à 1 634 559,91 \$, taxes et contingences incluses

*Compétence*                             Acte mixte  
*d'agglomération :*

**20.45**     Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1238009005

Autoriser une dépense additionnelle de 486 919,13 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation », dans le cadre du contrat accordé à HVAC inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0197), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 8 229 357,30 \$ à 8 716 276,42 \$, taxes et contingences incluses

*Compétence*                             Acte mixte  
*d'agglomération :*

**20.46**     Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1238009006

Autoriser une dépense additionnelle de 158 487,29 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2501 « Régulation et contrôle », dans le cadre du contrat accordé à Société en commandite ACCS pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0364), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 822 603,82 \$ à 1 981 091,11 \$, taxes et contingences incluses

*Compétence*                             Acte mixte  
*d'agglomération :*

**20.47**     Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1238009007

Autoriser une dépense additionnelle de 548 603,21 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », dans le cadre du contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0387), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 18 437 467,01 \$ à 18 986 070,22 \$, taxes et contingences incluses

*Compétence*                             Acte mixte  
*d'agglomération :*

**20.48** Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques - 1239351003

Autoriser une dépense additionnelle à titre de budget de variation de quantités de 749 273 \$, taxes incluses, permettant l'acquisition des radios portatives dans les lots de la Sécurité publique, respectivement les lots 1, 2, et 3 de l'entente conclue avec Motorola (CG13 0239), majorant ainsi le montant total de l'entente de 36 630 725,71 \$ à 37 282 409,12 \$, taxes incluses

*Compétence* Sécurité publique  
*d'agglomération :*

**20.49** Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion des actifs immobiliers - 1230684001

Autoriser une dépense additionnelle de 941 194,09 \$, taxes incluses (contrat : 793 672,43 \$ + contingences : 147 521,66 \$), pour la fourniture de services professionnels pour la mise en œuvre des projets liés à l'optimisation des espaces administratifs de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à CIMA+ s.e.n.c. (CG17 0079), majorant ainsi le montant total de la dépense de 4 762 892,38 \$ à 5 704 086,47 \$, taxes incluses

*Compétence* Acte mixte  
*d'agglomération :*

**20.50** Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire - 1237371002

Autoriser une dépense totale de 1 666 781,96 \$, taxes incluses (contrat : 1 224 217,82 \$ + contingences : 146 906,14 \$ + incidences : 85 695,25 \$ + services professionnels : 209 962,75 \$), pour le contrat à être accordé par la Société de transport de Montréal (STM) à Les Entreprises Cogenex inc. pour la réalisation de travaux de reconstruction de la conduite principale d'aqueduc, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, le tout conformément à l'Entente intervenue entre la Ville de Montréal et la STM (CG23 0188) portant sur la réalisation de travaux en périphérie du centre de transport Bellechasse afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux sur la rue Saint-Dominique

*Compétence* Alimentation en eau et assainissement des eaux  
*d'agglomération :*

**20.51**     Service de la stratégie immobilière - 1229245007

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède sans contrepartie monétaire à l'organisme à but non lucratif Transit 24, un terrain d'une superficie de 641,87 mètres carrés, à des fins de construction d'un projet de maison d'hébergement, sur le territoire de la Ville de Montréal / Fermer et retirer du domaine public ledit terrain du cadastre du Québec

*Compétence*                                    Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux  
*d'agglomération :*                           sans-abri

**30 – Administration et finances**

**30.01**     Service de l'urbanisme et de la mobilité - 1237529003

Autoriser le versement à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) de la contribution additionnelle de 2 300 000 \$ concernant l'initiative tarifaire pour le projet pilote visant à offrir la gratuité d'accès aux services du métro depuis le centre-ville de Montréal pour la saison estivale 2022

*Compétence*                                    Transport collectif des personnes  
*d'agglomération :*

**30.02**     Service de l'urbanisme et de la mobilité, Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire - 1226924004

Adopter les parties de l'inventaire des immeubles patrimoniaux de l'agglomération de Montréal visant les territoires de Dollard-des-Ormeaux et de Kirkland, conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*

*Compétence*                                    Annexe du décret - Contributions municipales et gestion  
*d'agglomération :*                           d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la  
mise en valeur des biens, sites et arrondissements  
reconnus par la *Loi sur le patrimoine culturel*

**30.03**     Service du développement économique - 1237796005

Approuver les actions en développement économique 2023-2025 en lien avec la Planification économique conjointe 2022-2025

*Compétence*                                    Acte mixte  
*d'agglomération :*

## 41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

### 41.01 Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques - 1239861002

Avis de Motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal (RCG 20-005)

*Compétence d'agglomération :* Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

### 41.02 Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques - 1237796002

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043)

*Compétence d'agglomération :* Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

### 41.03 Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1237016001

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) et modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projet d'affaires d'entreprises montréalaises 2023 (RCG 23-005)

*Compétence d'agglomération :* Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

### 41.04 Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques - 1238383005

Avis de motion et dépôt - Règlement sur les subventions relatives aux infrastructures de recharge électrique pour véhicules à émission zéro

*Compétence d'agglomération :* Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

**41.05**     Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques - 1237796001

Avis de motion et dépôt - Règlement établissant le programme de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs

*Compétence d'agglomération :*                   Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

**50 – Ressources humaines**

**50.01**     Service des ressources humaines , Direction des relations de travail - 1237914002

Approuver l'entente No 35 (2018-2024) intervenue entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal Inc. (APM) concernant la modification de certaines dispositions de la convention collective en lien avec la permutation

*Compétence d'agglomération :*                   Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**50.02**     Service des ressources humaines , Direction des relations de travail - 1237914001

Approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 930 visant à prendre des mesures pour contrer la pénurie et favoriser l'attraction, la rétention et faciliter le remplacement des brigadiers

*Compétence d'agglomération :*                   Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**50.03**     Service des ressources humaines , Direction des relations de travail - 1237914003

Approuver l'entente de principe pour le renouvellement de la convention collective entre la Ville de Montréal et la Fraternité des policiers et policières de Montréal (FPPM), couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2026, de même que l'entente sur certaines dispositions du régime de retraite et le règlement de litiges opposant les parties

*Compétence d'agglomération :*                    Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**51 – Nomination / Désignation**

**51.01**     Direction générale , Cabinet du directeur général - 1237665002

Approuver le renouvellement du mandat de Suzanne Bourque à titre de membre indépendante du comité d'audit de la Ville de Montréal

*Compétence d'agglomération :*                    Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

**51.02**     Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau - 1236354001

Nomination des membres du Comité technique pour une durée de deux ans, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002)

*Compétence d'agglomération :*                    Alimentation en eau et assainissement des eaux

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération  
de la Ville de Montréal du 20 avril 2023  
17 h**

---

**Séance tenue le jeudi 20 avril 2023  
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mme Valérie Assouline, M. Robert Beaudry, Mme Dida Berku, à titre de représentante de la Ville de Côte Saint-Luc, Mme Nancy Blanchet, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Benoit Dorais, M. Marc Doret, M. Sterling Downey, Mme Heidi Ektvedt, Mme Paola Hawa, M. Pierre Lessard-Blais, M. Jeremy Levi, M. Peter Malouf, M. Beny Masella, Mme Sophie Mauzerolle, M. John Morson, à titre de représentant de la Ville de Kirkland, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Jocelyn Pauzé, Mme Magda Popeanu, Mme Christina M. Smith, Mme Anne St-Laurent, M. Tim Thomas, Mme Émilie Thuillier, M. Alain Vaillancourt et Mme Maja Vodanovic

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU  
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL  
D'AGGLOMÉRATION :**

M. Dimitrios (Jim) Beis et Mme Marie Plourde

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Domenico Zambito, Greffier adjoint  
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur

---

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, souhaite la bienvenue à toutes et tous. Avant de débiter les travaux, Mme Blanchet invite les membres du conseil à se joindre à elle pour un moment de recueillement. Puis, la présidente du conseil déclare la séance ouverte.

---

**1 - Période de questions du public**

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Période de questions du public ».

À 17 h 05, la présidente d'assemblée fait la lecture des questions de la part du public reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

*Prendre note que les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.*

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Philippe-André Reid	Élu-e responsable (M. Benoit Dorais)	What is the reason or justification behind making parking in the area around Saint Antoine between Laporte and Lacasse almost entirely zone 63 making it impossible for visitors to find street parking and residents to park without a zone 63 vignette?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Julie-Kim Romano	M. Sylvain Ouellet (M. Robert Beaudry)	<p>J'aimerais qu'un conseiller ou qu'une conseillère, produise une élaboration de suggestions de la répartition et d'horaire de constructions, pour échelonner un extérieur d'avenues défraîchi. En plus de pratiquer le zonage des bâtiments, donc plus de constructions, pas loin à côté, suivant la réception de plans d'architecture, que j'aurai moi-même pris le temps de faire, comme devoir de citoyenne, en tant que lègue aux générations avenir. J'ai plus d'une quarantaine de plans que vous pourrez consulter en ligne, à peu de frais et aussi sur ordinateurs publics, <a href="https://play.google.com/store/apps/details?id=fr.anuman.HomeDesign3D">https://play.google.com/store/apps/details?id=fr.anuman.HomeDesign3D</a></p> <p>Et PS plus</p> <p>Merci de prendre le temps de consulter aussi les graphismes pour rideaux, je vous enverrai un courriel plus détaillé dès que j'aurai votre réponse par courriel,</p> <p>Merci et bonne journée.</p>
Sylvain Clermont	Élu-e responsable (M. Alex Norris)	<p>Est-ce qu'il y a possibilité d'ajouter des arbres dans les parcs tel que la piscine taillon, le parc bellerive ? Nul n'est besoin de vous rappeler l'importance des arbres sur la lutte contre les changements climatiques et la santé physique et mentale de la population. La Nature vous remercie grandement.</p>
Daniel Champagne	Mme la mairesse (M. Robert Beaudry)	<p>Pourquoi un élu qui siège dans une intense relevant de l'agglomération y siège au nom de l'arrondissement plutôt qu'au nom de l'agglomération ? Quel intérêt il défend lorsqu'il y siège ?</p>
Connor Adsett	Luc Rabouin (Mme Sophie Mauzerolle)	<p>Given the number of cyclists who use Rue Laurier are there any plans to build protected bike lanes on some or all of the corridor?</p>
Michel Langlois	Mme la mairesse (Mme Sophie Mauzerolle)	<p>Bonjour, pourriez-vous me dire qu'elles sont le démarches entreprises pour éliminer les scooters sur nos différentes pistes cyclables. Du côté de mon arrondissement, dans le Parc de la Traversée, il y a une augmentation de plus en plus de ces petits véhicules. Lorsque je pose la même question auprès du conseil d'arrondissement, il semble ne rien se passer.</p> <p>Je vous remercie de votre attention et j'espère pouvoir me promener en paix dans les différentes pistes cyclables. Tellement agréable.</p>
Josée Éthier	Élu-e responsable (Mme Maja Vodanovic)	<p>j'ai posé la question au maire de Dorval concernant le rajout de fluorure a l'eau de Dorval et il m'a informé du fait que c'est Montréal qui est responsable de ce dossier. j'ai déjà posé cette question et la réponse était que c'était la responsabilité du conseil de ville ainsi que le maire de Dorval.</p> <p>Ma question est: pourquoi il y a un rajout de fluorure a l'eau de Dorval compte tenu de la dangerosité de ce produit? Plusieurs publications scientifiques ont démontrées que ce produit est nocif et neuro toxique pour l'etre humain.</p>

---

N'ayant plus d'autres questions, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare la période de questions du public close à 17 h 17. Elle remercie les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil d'agglomération.

---

## 2 - Période de questions des membres du conseil

À 17 h 17, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

L'élu ci-dessous formule une question au membre du conseil indiqué en regard de son nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Dida Berku	Mme Dominique Ollivier	Quelle est la différence entre les musées d'Espace pour la vie (Jardin botanique, Biodôme, etc.) où les affiches et enseignes bilingues sont autorisées, et le parc du Mont-Royal, où l'affichage bilingue n'est pas autorisé? / Quelle est la politique de la Ville de Montréal à l'égard de l'affichage bilingue dans les musées d'Espace pour la vie?

---

N'ayant plus d'autres questions de la part des membres du conseil d'agglomération, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 19.

---

La présidente d'assemblée cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, pour la suite de l'ordre du jour.

---

### CG23 0143

#### Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 20 avril 2023, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y retirant le point 20.42.

Adopté à l'unanimité.

03.01

---

**CG23 0144**

**Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 23 mars 2023**

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 23 mars 2023.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

**4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif**

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2023.
  - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2023.
  - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2023.
- 

**5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil**

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucune réponse n'est déposée.

---

**6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil**

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil ».

**CG23 0145**

**Dépôt du rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Étude du Rapport annuel 2022 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal - Commentaires et recommandations »**

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Étude du Rapport annuel 2022 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal - Commentaires et recommandations », et le conseil en prend acte.

06.01

---

**CG23 0146**

**Dépôt du rapport de la Commission sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la douzième année d'activité (2022) : Rapport et recommandations »**

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le rapport de la Commission sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la douzième année d'activité (2022) : Rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

06.02

---

**11 - Dépôt de pétitions**

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition n'est déposée.

---

À 17 h 21,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG23 0147**

**Exercer l'option de prolongation de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 et autoriser une dépense additionnelle de 202 194,45 \$, taxes incluses, pour l'entretien sanitaire et le grand ménage de divers bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Service d'entretien Alphanet inc. (CG20 0302), majorant ainsi le montant total de la dépense de 591 788,65 \$ à 793 983,10 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 mars 2023 par sa résolution CE23 0416;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'exercer la première option de prolongation pour une période de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 et autoriser une dépense additionnelle de 168 495,38 \$, taxes incluses, pour l'entretien sanitaire et le grand ménage de divers bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Services d'entretien Alphanet inc. (CG20 0302), majorant ainsi le montant total du contrat de 591 788,65 \$ à 760 284,03 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 33 699,07 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1237157002

---

**CG23 0148**

**Conclure quatre ententes-cadres avec Pneus Métropolitains inc. pour l'entretien, réparation et remplacement de pneus et jantes pour les ateliers mécaniques du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), pour une durée d'une année, avec une option de prolongation d'une autre année - Montant estimé des ententes : 1 087 806,80 \$, taxes incluses (contrats : 906 505,67 \$ + contingences : 181 301,13 \$) - Appel d'offres public 22-19679 - (3 soum., un seul conforme)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 mars 2023 par sa résolution CE23 0417;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec la firme ci-après désignée, seul soumissionnaire conforme pour chacun des articles, d'une durée d'un an avec une option de prolongation d'un an, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services d'entretien, réparation et remplacement de pneus et jantes pour les ateliers mécaniques du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19679 ;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Pneus Métropolitains inc.	Lot # 1 - Secteur Ouest	186 806,91 \$
Pneus Métropolitains inc.	Lot # 2 - Secteur Est	116 954,65 \$
Pneus Métropolitains inc.	Lot # 3 - Secteur Centre	314 778,69 \$
Pneus Métropolitains inc.	Lot # 4 - Secteur Sud	287 965,42 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 181 301,13 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1235382005

**CG23 0149**

**Exercer l'option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 2 022 001, 40 \$, taxes incluses, pour la fourniture, sur demande, de services d'interventions diverses en signalisation routière dans le cadre du contrat accordé à Béton Brunet Itée (CG22 0234), majorant ainsi le montant initial estimé du contrat de 1 757 804,16 \$ à 3 779 805,56 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 mars 2023 par sa résolution CE23 0419;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 2 022 001,40 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande de services d'interventions diverses en signalisation routière avec Béton Brunet Itée (CG22 0234), majorant ainsi le montant total du contrat 1 757 804,16 \$ à 3 779 805,56 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1237360001

**CG23 0150**

**Accorder un soutien financier d'un montant maximum et non récurrent de 2 500 000 \$ pour une période de trois ans (2023-2025) à École de technologie supérieure, pour l'aménagement et le fonctionnement d'un nouveau hub de calibre international dédié aux jeunes pousses au centre-ville / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 mars 2023 par sa résolution CE23 0423;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier d'un montant maximum et non récurrent de 2 500 000 \$, pour une période de trois ans (2023-2025), à l'École de technologie supérieure pour l'aménagement et le fonctionnement d'un nouveau hub de calibre international dédié aux jeunes pousses au centre-ville;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1227952005

---

**CG23 0151**

**Conclure une entente-cadre avec Uniform Works Ltd pour la fourniture et la livraison sur demande de panneaux balistiques destinés au Support et Interventions Spécialisées (SIS) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une durée de 36 mois - Montant estimé de l'entente-cadre : 597 421,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19646 (3 soum., un seul conforme)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0460;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois par laquelle Uniform Works LTD, seul soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des panneaux balistiques, pour une somme maximale de 597 421,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19646;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Uniform Works LTD;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1239109001

---

À 17 h 23,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

### CG23 0152

**Approuver le projet d'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2023-2025 d'un montant total de 750 000 \$ avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses au Service du développement économique de 600 000 \$ réparti entre 2023 et 2025 équivalent au montant de la subvention attendue**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0519;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver l'Entente de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2023-2025, d'un montant total de 750 000 \$, avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses au Service de développement économique de 600 000 \$ réparti entre 2023 et 2025 selon les informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1237956001

---

### CG23 0153

**Accorder un contrat de gré à gré à Peraton International LLC (CG22 0616), pour le renouvellement du contrat d'entretien de l'ensemble des logiciels du système répartition assistée par ordinateur (RAO) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 5 mai 2023 au 4 mai 2026, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 1 934 405,88 \$ US (3 046 993,93 \$ CA, taxes incluses) (contrat : 1 682 405,88 \$ US (2 650 054,24 \$ CA) + contingences : 252 000 \$ US (396 939,69 \$ CA))**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0454;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Peraton International LLC (CG22 0616), pour le renouvellement du contrat d'entretien de l'ensemble des logiciels du système répartition assistée par ordinateur (RAO) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 5 mai 2023 au 4 mai 2026, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 1 934 405,88 \$ US (3 046 993,93 \$ CA, taxes incluses) - (contrat : 1 682 405,88 \$ US (2 650 054,24 \$ CA) + contingences : 252 000 \$ US (396 939,69 \$ CA));

- 2- d'autoriser le directeur Sécurité publique et justice à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1230206001

---

#### **CG23 0154**

**Accorder un contrat à ESI Technologies inc., pour la fourniture de serveurs lames et d'équipements compatibles incluant les services d'installation, de migration et de maintenance, pour une période d'une année, avec une option de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 6 606 527,84 \$, taxes incluses (contrat : 5 795 881,86 \$, taxes incluses + variation de quantités : 810 645,98 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 22-19670 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0458;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à ESI Technologies inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de serveurs lames et d'équipements compatibles incluant les services d'installation, de migration et de maintenance, pour une période d'un an, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 5 795 881,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19670;
- 2- d'autoriser une dépense de 810 645,98 \$, taxes incluses à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de ESI Technologies inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1235942002

---

#### **CG23 0155**

**Accorder un contrat à Procova inc. pour la réalisation des travaux de réfection de la toiture et remplacement des équipements mécaniques de la caserne 16 - Dépense totale de 2 711 110,50 \$, taxes incluses (contrat : 2 259 258,75 \$ + contingences : 338 888,81 \$ + incidences : 112 962,94 \$) - Appel d'offres public IMM-15865 (6 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0474;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection de la toiture et remplacement des équipements mécaniques de la caserne 16, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 259 258,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15865;
- 2- d'autoriser une dépense de 338 888,81 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'autoriser une dépense de 112 962,94 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Procova inc;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1227305001

---

### **CG23 0156**

**Accorder un contrat de services professionnels en laboratoire à Phytronix instruments inc. pour la rénovation du laboratoire de chimie situé au 827, boul. Crémazie Est dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 583 486,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19686 (1 seul soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0475;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Phytronix instruments inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour la rénovation du laboratoire de chimie au 827, boul. Crémazie Est dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 583 486,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19686;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Phytronix instruments inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1237055001

---

À 17 h 24,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG23 0157**

**Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Lupien Matteau inc. pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en valeur et la diffusion de la collection archéologique du site archéologique de l'ancien village de Saint-Henri-des-Tanneries, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, pour une somme maximale de 102 233,47 \$, taxes incluses - Demande de proposition de services sur invitation (1 seul soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0476;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel le seul soumissionnaire Lupien Matteau inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en valeur et la diffusion de la collection archéologique du site archéologique de l'ancien village de Saint-Henri-des-Tanneries, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 102 233,47 \$, taxes incluses, conformément à son offre de services en date du 22 septembre 2022 et selon les termes et conditions stipulés dans le projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1223501001

---

**CG23 0158**

**Accorder un contrat à Stantec Experts-conseils ltée pour les services professionnels en génie-conseil à mandats multiples pour la Direction des projets majeurs du Service de l'eau - Dépense totale de 2 042 645,85 \$, taxes incluses (contrat : 1 945 377 \$ + contingences : 97 268,85 \$) - Appel d'offres public 22-19576 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0477;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat à Stantec Experts-conseils ltée, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour des services professionnels en génie-conseil à mandats multiples pour la Direction des projets majeurs du Service de l'eau, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 945 377 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 22-19576;
- 2- d'autoriser une dépense de 97 268,85 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Stantec Experts-conseils ltée;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1232742002

---

**CG23 0159**

**Exercer les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> options de prolongation, d'une durée de 12 mois chacune, et autoriser une dépense additionnelle de 917 023,95 \$, taxes incluses, pour la prestation de services de développement de tableau de bord Qlik Sense Enterprise (lot 1) et la prestation de services d'ingénierie de la donnée avec Python (lot 2) dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (CG21 0255), majorant ainsi le montant total de la dépense de 968 419,48 \$ à 1 885 443,43 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0479;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'exercer les première et deuxième options de prolongation, d'une durée de 12 mois chacune et d'autoriser une dépense additionnelle de 917 023,95 \$, taxes incluses, pour la prestation de services de développement de tableau de bord Qlik Sense Enterprise (lot 1) et la prestation de services d'ingénierie de la donnée avec Python (lot 2) dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (CG21 0255), majorant ainsi le montant total de la dépense de 968 419,48 \$ à 1 885 443,43 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1236469003

---

**CG23 0160**

**Exercer l'option de prolongation de l'entente-cadre 1429731 pour une période de 12 mois, sans dépense supplémentaire, pour la fourniture de services professionnels de contrôleurs de chantier de divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers dans le cadre du contrat accordé à Cima+ s.e.n.c. (CG20 0394 - lot 3)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0480;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de l'entente-cadre 1429731 d'une durée de 12 mois, pour les services professionnels de contrôleurs de chantier de divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers (lot 3), dans le cadre du contrat accordé à Cima+ s.e.n.c. (CG20 0394), sans dépense supplémentaire;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Cima+ s.e.n.c.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1237443001

---

**CG23 0161**

**Accorder un contrat à Les Architectes FABG inc., pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie pour la restauration et la rénovation patrimoniale de la maison Smith située au parc du Mont-Royal, pour une période de 32 mois - Dépense totale de 780 530,78 \$, taxes incluses (contrat : 520 353,86 \$ + contingences : 104 070,77 \$ + variation des quantités : 78 053,08 \$ + incidences : 78 053,08 \$) - Appel d'offres public 23-19745 (4 soum., 3 conformes)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0481;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de services professionnels à Les Architectes FABG inc., firme ayant obtenu la plus haute note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour la restauration et la rénovation patrimoniale de la maison Smith située au parc du Mont-Royal, au prix de leur soumission, soit pour une somme maximale de 520 353,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19745 et selon les termes et conditions stipulés au contrat;
- 2- d'autoriser une dépense de 104 070,77 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 78 053,08 \$, taxes incluses, à titre de variations de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 78 053,08 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Les Architectes FABG inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1237292001

---

À 17 h 26,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG23 0162****Approuver l'entente entre la Ville de Montréal et la Société de l'assurance automobile du Québec relative à la perception de la taxe sur l'immatriculation de tout véhicule de promenade**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0483;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver l'entente entre la Ville de Montréal et la Société de l'assurance automobile du Québec, relative à la perception de la taxe sur l'immatriculation de tout véhicule de promenade pour le financement de la contribution de l'agglomération de Montréal à l'Autorité régionale de transport métropolitain.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1223843002

---

**CG23 0163****Approuver le projet d'avenant (addenda 1) à l'Entente administrative 2018-2023 sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité par lequel la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe supplémentaire de 824 160 \$ majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 44,75 M\$ (CG18 0440) à 45 574 160 \$, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024 (auxquels s'additionnent les 5,25 M\$ versés pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018 (CG18 0372), pour un total de 50 824 160 \$) / Autoriser un budget de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0485;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver l'avenant (addenda 1) à l'Entente administrative 2018-2023 sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité par lequel la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe supplémentaire de 824 160 \$, majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 44,75 M\$ (CG18 0440) à 45 574 160 \$, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024 (auxquels s'additionnent les 5,25 M\$ versés pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018 (CG18 0372), pour un total de 50 824 160 \$);
- 2- d'autoriser la réception d'un soutien financier de 824 160 \$ provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et de le virer au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant de 824 160 \$ et autoriser le Service de la diversité et de l'inclusion sociale à affecter ce montant pour la réalisation de ladite entente, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1233220001

---

**CG23 0164**

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Urban Capital-Harbour (ML) inc., un terrain vacant constitué du lot 6 387 457 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 785,2 mètres carrés, situé dans le projet immobilier Cité Midtown, aux 200-250, boulevard Marcel-Laurin, au nord de l'autoroute 40, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux fins de logements sociaux et communautaires, pour la somme de 1 032 000 \$, plus les taxes applicables le cas échéant / Accorder mainlevée pure et simple de l'hypothèque créée en faveur de la Ville afin de garantir les engagements relatifs au terrain social**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0490;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Urban Capital-Harbour (ML) inc., un terrain vacant constitué du lot 6 387 457 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans le projet immobilier Cité Midtown, aux 200-250, boulevard Marcel-Laurin, au nord de l'autoroute 40 dans l'arrondissement de Saint-Laurent, d'une superficie de 1 785,2 mètres carrés, pour un montant de 1 032 000 \$, plus les taxes applicables, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'accorder, dans le projet d'acte, mainlevée pure et simple de l'acte d'hypothèque publié le 19 juillet 2018, au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 24 015 612;
- 3- d'autoriser le greffier de la Ville à signer le projet d'acte, si selon l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, le projet d'acte est substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1219192001

---

**CG23 0165**

**Approuver le projet d'acte en vertu duquel la Ville de Montréal vend à la Société de transport de Montréal, à des fins d'agrandissement de l'édicule de la station Préfontaine, le lot 6 539 392 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au 3100 rue Hochelaga, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour la somme de 60 000 \$ plus les taxes applicables**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0491;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'acte de vente en vertu duquel la Ville vend à la Société de transport de Montréal, à des fins d'agrandissement de l'édicule de la station de métro Préfontaine, le lot 6 539 392 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au 3100 rue Hochelaga, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour la somme de 60 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1220222007

---

**CG23 0166**

**Approuver le projet de convention de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Gestion Immobilière SETL inc., pour une période de cinq ans, le terrain constitué du lot 4 683 647 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 162 879 pieds carrés situé sur la rue Sherbrooke Est à Montréal-Est, pour les besoins du projet du collecteur industriel, conditionnel à l'octroi du contrat à un entrepreneur et à l'approbation des instances compétentes de la Ville de Montréal pour la construction du collecteur industriel - Dépense totale de 713 672,82 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0492;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de convention de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Gestion Immobilière SETL inc., pour une période de cinq ans, autant que, de l'avis du Service des affaires juridiques, le bail dans sa forme finale soit substantiellement conforme au bail joint au présent dossier décisionnel, le terrain constitué d'une partie du lot 4 683 647 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 162 879 pieds carrés, pour les besoins du projet du collecteur industriel, conditionnellement à l'octroi du contrat à un entrepreneur et à l'approbation des instances compétentes de la Ville pour la construction du collecteur industriel, moyennant un loyer de 713 672,82 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1228042004

---

À 17 h 28,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG23 0167**

**Approuver le projet de convention de bail par lequel la Ville de Montréal loue de 9346-5508 Québec inc., pour une période de cinq ans, le terrain constitué du lot 6 414 140 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 123 069 pieds carrés situé sur la rue Sherbrooke Est à Montréal-Est, pour les besoins du projet du collecteur industriel, conditionnel à l'octroi du contrat à un entrepreneur et à l'approbation des instances compétentes de la Ville de Montréal pour la construction du collecteur industriel - Dépense totale de 884 366,49 \$, incluant les taxes applicables**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0493;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de convention de bail par lequel la Ville de Montréal loue de 9346-5508 Québec inc., pour une période de cinq ans, autant que, de l'avis du Service des affaires juridiques, le bail dans sa forme finale soit substantiellement conforme au bail joint au présent dossier décisionnel, le terrain constitué d'une partie du lot 6 414 140 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 123 069 pieds carrés, pour les besoins du projet du collecteur industriel, conditionnel à l'octroi du contrat à un entrepreneur et à l'approbation des instances compétentes de la Ville pour la construction du collecteur industriel, moyennant un loyer de 884 366,49 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1228042005

---

### **CG23 0168**

**Approuver l'entente de permission d'occupation avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable pour une durée de 30 ans sur les lots de l'emprise non construite de l'autoroute 440 sur L'Île-Bizard dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève dans le cadre du plan de conservation du paysage humanisé**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0494;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver la signature de la permission d'occupation entre le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et la Ville de Montréal, requise dans le cadre de la mise en œuvre du plan de conservation du paysage humanisé de L'Île-Bizard;
- 2- d'autoriser un budget de 518,83 \$ en plus des taxes applicables au Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1239245001

**CG23 0169**

**Approuver un projet de prolongation de la convention d'exploitation d'un restaurant, à titre gratuit, entre la Ville de Montréal et le Café des Amis, pour un terme de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023, pour des locaux d'une superficie de 2 786,30 pieds carrés, au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble situé au 1196, Voie Camillien-Houde. Le montant total de la subvention immobilière pour cette occupation est de 146 949,46 \$, excluant les taxes**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0496;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver un projet de prolongation de la convention d'exploitation d'un restaurant, sans contrepartie financière, entre la Ville de Montréal et le Café des Amis, pour un terme de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023, pour les locaux d'une superficie de 2 786,3 pieds carrés, au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble situé au 1196, voie Camillien-Houde, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1228682014

---

**CG23 0170**

**Approuver un projet de modification de la convention d'exploitation d'un restaurant, à titre gratuit, entre la Ville de Montréal et le Café des Amis, pour un terme de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023, pour des locaux d'une superficie de 4 539,67 pieds carrés, situés au 1<sup>er</sup> étage du 2000, chemin Remembrance. Le montant total de la subvention immobilière pour cette occupation est de 382 694,16 \$, excluant les taxes**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0497;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet de modification de la convention d'exploitation d'un restaurant, à titre gratuit, entre la Ville de Montréal et le Café des Amis, pour un terme de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023, pour des locaux d'une superficie de 4 539,67 pieds carrés, au 1<sup>er</sup> étage du 2000, chemin Remembrance, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1228682013

---

**CG23 0171**

**Approuver le projet de première convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Gestion Gigico inc. pour une période de cinq ans, à compter du 16 avril 2023, un local au deuxième étage de l'immeuble situé au 7777, boul. Newman dans l'arrondissement de LaSalle, d'une superficie de 966,09 mètres carrés, à des fins de point de service de la cour municipale pour le secteur du sud de l'île - Dépense totale de 1 707 924,07 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0500;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de première convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Gestion Gigico inc., pour une période de cinq ans, un local dans l'immeuble situé au 7777, boul. Newman dans l'arrondissement de LaSalle, d'une superficie de 966,09 mètres carrés, à des fins de point de service de la cour municipale pour le secteur du sud de l'île, pour un loyer total de 1 434 727,95 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation du bail;
- 2- d'autoriser la dépense d'énergie, pour la durée du terme de cinq ans, d'un montant d'environ 119 560,66 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser la dépense d'entretien ménager effectuée par le Service de la gestion et de la planification des immeubles, pour la durée du terme de cinq ans, d'un montant d'environ 153 635,45 \$, taxes incluses;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1236025005

---

À 17 h 30,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG23 0172**

**Approuver un projet de promesse bilatérale par lequel Gestion Immobilière SETL inc. cède à la Ville de Montréal une servitude d'utilités publiques à des fins de construction et d'entretien d'un collecteur pluvial et sanitaire, dont l'assiette en volumétrie, d'une superficie au sol de 9 119 mètres carrés, grève une partie du lot 4 683 647 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située dans l'axe est-ouest de l'île de Montréal, dans la Ville de Montréal-Est, pour un montant de 490 780 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0501;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de promesse bilatérale par lequel Gestion Immobilière SETL inc. cède à la Ville de Montréal une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques à des fins de la construction, du maintien, de l'entretien et de la réparation d'un collecteur pluvial et sanitaire en lien au réseau d'égouts principal de la Ville, dont l'assiette en volumétrie est d'une superficie approximative au sol de 9 119 mètres carrés et située dans l'axe est-ouest de l'île de Montréal, dans la Ville de Montréal-Est, laquelle grève une partie du lot 4 683 647 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour un montant de 490 780 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de promesse;
- 2- d'autoriser le paiement à Gestion Immobilière SETL inc. d'un montant de 490 780 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, dans les 30 jours suivant l'octroi du contrat de construction du collecteur à l'entrepreneur qui sera retenu par le Service de l'eau;
- 3- d'autoriser le greffier de la Ville à signer la promesse bilatérale, si selon l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, la promesse bilatérale est substantiellement conforme à la promesse bilatérale jointe au présent dossier décisionnel;
- 4- d'autoriser la signature de l'acte de servitude par le greffier de la Ville, pour autant que, de l'avis du Service des affaires juridiques, l'acte de servitude dans sa forme finale soit substantiellement conforme à la promesse bilatérale jointe au présent dossier décisionnel;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1228290006

---

### CG23 0173

**Approuver un projet de promesse bilatérale par lequel la Société 9346-5508 Québec inc. cède à la Ville de Montréal une servitude d'utilités publiques à des fins de construction et d'entretien d'un collecteur pluvial et sanitaire, dont l'assiette en volumétrie, d'une superficie au sol de 8 582 mètres carrés, grève une partie du lot 6 414 140 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située dans l'axe est-ouest de l'île de Montréal, dans la Ville de Montréal-Est, pour un montant de 468 346 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0502;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de promesse bilatérale par lequel la Société 9346-5508 Québec inc. cède à la Ville de Montréal (Ville) une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques à des fins de construction, du maintien, de l'entretien et de la réparation d'un collecteur pluvial et sanitaire en lien au réseau d'égouts principal de la Ville, dont l'assiette en volumétrie est d'une superficie approximative au sol de 8 582 mètres carrés et située dans l'axe est-ouest de l'île de Montréal, dans la Ville de Montréal-Est, laquelle grève une partie du lot 6 414 140 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour un montant de 468 346 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de promesse;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer la promesse bilatérale, si selon l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, la promesse bilatérale est substantiellement conforme à la promesse bilatérale jointe au présent dossier décisionnel;
- 3- d'autoriser la signature de l'acte de servitude par le greffier de la Ville, pour autant que, de l'avis du Service des affaires juridiques, l'acte de servitude dans sa forme finale soit substantiellement conforme à la promesse bilatérale jointe au présent dossier décisionnel;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1228290011

**CG23 0174**

**Approuver la résiliation du contrat accordé à Subairtech pour la fourniture d'un sous-marin téléguidé d'inspection et la formation sur l'équipement (CG22 0460)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0452;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver la résiliation du contrat accordé à Subairtech pour la fourniture d'un sous-marin téléguidé d'inspection et la formation sur l'équipement - Dépense totale : 249 248,17 \$, taxes incluses (contrat : 220 573,60 \$ + contingences : 28 674,57 \$) - Appel d'offres public 22-19238 (CG22 0460)

Adopté à l'unanimité.

20.28 1236279001

---

**CG23 0175**

**Accorder un soutien financier aux Amis de la montagne et au Centre de la montagne afin d'appuyer la mission de ces organismes et ce, pour une somme maximale de 1 181 314 \$ répartie du 1<sup>er</sup> mai 2023 au 30 avril 2026 / Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal, les Amis de la montagne et le Centre de la montagne à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0507;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier aux organismes Amis de la montagne et Centre de la montagne pour la réalisation de leur projet, pour une somme maximale de 1 181 314 \$ répartie du 1<sup>er</sup> mai 2023 au 30 avril 2026;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1239151002

---

**CG23 0176**

**Accorder un soutien financier non récurrent de 300 000 \$ à la Chambre de commerce de l'est de Montréal pour le projet D'est en Est pour la période d'avril 2023 au 31 décembre 2025 / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser la résiliation de la convention entre la Ville de Montréal et la Chambre de commerce de l'est de Montréal (CG21 0535) dans le cadre du projet Les Rendez-vous de l'Est**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0508;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser la résiliation de la convention entre la Ville de Montréal et la Chambre de commerce de l'Est de Montréal (CG21 0535) dans le cadre du projet Les Rendez-vous de l'Est;
- 2- d'accorder un soutien financier non récurrent de 300 000 \$ à la Chambre de commerce de l'Est de Montréal pour le projet d'Est en Est pour la période d'avril 2023 au 31 décembre 2025;
- 3- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1239575002

---

À 17 h 31,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG23 0177**

**Accorder un soutien financier non récurrent de 70 000 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin d'organiser la 19<sup>e</sup> édition de la Patrouille verte, pour la période du 29 mai au 18 août 2023, dans le cadre d'un financement provenant du Service de l'environnement, du Service de l'eau, du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et du Bureau de la transition écologique et de la résilience / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0511;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 70 000 \$ à Regroupement des Éco-quartiers afin d'organiser la 19<sup>e</sup> édition de la Patrouille verte pour la période du 29 mai au 18 août 2023 dans le cadre d'un financement provenant du Service de l'environnement, du Service de l'Eau, du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et du Bureau de la transition écologique et de la résilience;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1239089002

---

#### **CG23 0178**

**Accorder un soutien financier de 120 000 \$ à Vélo Québec Association pour le soutien à l'événement Festival Go vélo Montréal pour l'année 2023 / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0512;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 120 000 \$ à Vélo Québec Association afin de soutenir le Festival Go vélo Montréal pour l'année 2023;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1239622003

---

#### **CG23 0179**

**Accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 250 000 \$ à C2.MTL pour l'organisation de l'édition 2023 de son événement annuel / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0515;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 250 000 \$ à C2.MTL pour l'organisation de l'édition 2023 de son événement annuel;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1237019002

---

**CG23 0180**

**Accorder un soutien financier non récurrent de 1 500 000 \$ sur une période de trois ans à Cybereco, pour la mise en œuvre d'un complexe d'innovation et de commercialisation en cybersécurité des infrastructures essentielles / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2023 par sa résolution CE23 0585;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier, non récurrent, de 1 500 000 \$, sur une période de trois ans, à Cybereco pour la mise en œuvre du Complexe d'innovation et de commercialisation en cybersécurité;
- 2- d'approuver un projet de convention ente la Ville et Cybereco établissant les modalités et conditions du versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1224300001

---

**CG23 0181**

**Accorder un soutien financier totalisant 800 000 \$ à Patinage Canada pour la tenue des Championnats du monde de patinage artistique en 2024 / Autoriser un virement budgétaire de 400 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration d'agglomération vers le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports en 2023 / Autoriser un ajustement non-récurrent à la base budgétaire du Service, d'un montant de 400 000 \$ pour l'exercice 2024 / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2023 par sa résolution CE23 0588;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 800 000 \$ à Patinage Canada dans le cadre du budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS), pour la tenue des Championnats du monde de patinage artistique ISU à Montréal du 18 au 24 mars 2024;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et du soutien en biens et services;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire de 400 000 \$ en 2023 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget 2023 du SGPMRS;
- 4- d'autoriser un ajustement non-récurrent de 400 000 \$ de la base budgétaire pour 2024 du SGPMRS;
- 5- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1229622002

---

À 17 h 32,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

## CG23 0182

### Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

**Conclure une entente-cadre avec Humance inc. pour la fourniture de services professionnels en design, conception pédagogique et diffusion de solutions et expériences d'apprentissage en développement du leadership destinés à l'ensemble des gestionnaires de la Ville, pour une période de quatre ans, de 2023 à 2027, avec deux options de renouvellement de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 1 834 633,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19680 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2023 par sa résolution CE23 0576;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente cadre, d'une durée de quatre ans avec deux options de renouvellement de 12 mois chacune par laquelle Humance inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en design, conception pédagogique et diffusion de solutions et expériences d'apprentissage en développement du leadership destinés à l'ensemble des gestionnaires de la Ville, pour une somme maximale de 1 834 633,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19680;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Humance inc.;
- 4- d'imputer les dépenses liées à la conception du programme de développement du leadership de la Ville de Montréal conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le Service des ressources humaines;
- 5- d'imputer les dépenses liées à la coordination et à la diffusion des parcours auprès des apprenants conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses de consommation seront imputées à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler, selon le principe de l'utilisateur payeur.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1239876001

---

**CG23 0183****Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à ESI Technologies de l'information inc. pour l'acquisition d'équipements de stockage compatibles pour une période de trois ans, pour une somme maximale de 3 587 987,88 \$, taxes incluses (contrat : 3 309 367,09 \$ + variation de quantités : 278 620,79 \$) - Appel d'offres public 22-19677 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2023 par sa résolution CE23 0554;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à ESI Technologies de l'information inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'équipements de stockage compatibles, incluant les services d'installation, de migration et de maintenance, pour une période de trois ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 309 367,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19677;
- 3- d'autoriser une dépense 278 620,79 \$, taxes incluses à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de ESI Technologies de l'information inc.;
- 5- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1239834001

---

**CG23 0184****Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Loïselle inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, de travaux sur le réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), de restauration d'ouvrages de maçonnerie, dans le boulevard Gouin, de l'avenue Martin au boulevard Toupin, dans l'arrondissement d'Achats-Cartierville - Dépense totale de 66 579 414,66 \$, taxes incluses (contrat : 54 153 034,69 \$ + contingences : 7 553 119,77 \$ + incidences : 4 873 260,20 \$) - Appel d'offres public 328902 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2023 par sa résolution CE23 0562;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Loïselle inc., soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'utilités publiques (CSEM, Bell, Hydro-Québec, Vidéotron), de restauration d'ouvrages de maçonnerie, dans le boulevard Gouin de l'avenue Martin au boulevard Toupin, arrondissement d'Achats-Cartierville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 54 153 034,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 328902;
- 3- d'autoriser une dépense de 7 553 119,77 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 4- d'autoriser une dépense de 4 873 260,20 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Loïselle inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1227231087

---

## **CG23 0185**

### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à SNC-Lavalin inc. pour les services professionnels pour la conception et la surveillance des travaux d'une Unité de Production d'Oxygène (UPO) à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 7 209 853,54 \$, taxes incluses (contrat : 6 866 527,18 \$ + contingences : 343 326,36 \$) - Appel d'offres public 22-19334 (1 seul soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2023 par sa résolution CE23 0573;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire SNC-Lavalin inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour les services professionnels pour la conception et la surveillance des travaux d'une Unité de Production d'Oxygène (UPO) à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 866 527,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 22-19334;
- 3- d'autoriser une dépense totale de 343 326,36 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de SNC-Lavalin inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1232742001

---

**CG23 0186****Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Conclure des ententes-cadres avec WSP Canada inc. (lot 1), SNC-Lavalin inc. (lot 2) et Les Services EXP inc. (lot 3), pour des services professionnels en génie pour divers projets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour une durée maximale de quatre ans (trois ans avec possibilité de prolongation d'une année) - Dépense totale de 20 709 043,01 \$, taxes incluses (lot 1 - contrat : 5 521 342,79 \$ + contingences : 828 201,42 \$) - (lot 2 : contrat : 6 380 491,64 \$ + contingences : 957 073,75 \$) - (lot 3 - contrat : 6 106 029,06 \$ + contingences : 915 904,36 \$) - Appel d'offres public 22-19695 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2023 par sa résolution CE23 0574;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une durée de quatre ans ou jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en génie pour divers projets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19695;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
WSP Canada inc.	Lot 1	5 521 342,79 \$
SNC-Lavalin inc.	Lot 2	6 380 491,64 \$
Les Services EXP inc.	Lot 3	6 106 029,06 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 2 701 179,53 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, soit 828 201,42 \$ pour le lot 1, 957 073,75 \$ pour le lot 2 et 915 904,36 \$ pour le lot 3;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de WSP Canada inc., SNC-Lavalin inc. et Les Services EXP inc.;
- 5- d'imputer les dépenses à même les budgets des divers projets, programmes ou requérants et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1237900001

**CG23 0187****Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Conclure deux ententes-cadres avec Cofomo inc., pour une durée de deux ans, soit du 24 avril 2023 au 23 avril 2025, pour la fourniture sur demande de prestations de services de techniciens informatique et le service de trousseur logiciel à la Ville de Montréal, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 3 497 094,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19717- lots 1 et 2 (1 seul soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2023 par sa résolution CE23 0553;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de deux ans, soit pour la période du 24 avril 2023 au 23 avril 2025, par lesquelles Cofomo inc., seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la prestation de services de techniciens informatiques et le service de trousseur logiciel à la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19717;

<u>Firme</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Cofomo inc.	Lot 1 - Service pour de l'évolution bureautique	3 038 099,40 \$
Cofomo inc.	Lot 2 - Services de trousseur (Packager) logiciel	458 995,38 \$

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Cofomo inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1239563001

---

#### Point 20.42

#### Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

**Conclure deux ententes-cadres de services professionnels pour un montant total de 12 400 341,19 \$, taxes incluses, pour une durée de 36 mois avec une option de prolongation de six mois chacune, avec Tetra Tech QI inc. (contrat 1 : 6 792 723 \$, taxes incluses) et CIMA+ S.E.N.C. (contrat 2 : 5 607 618,19 \$, taxes incluses), pour le support technique, de contrôle de qualité et de surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable ou de conduites d'égout par chemisage - Appel d'offres public 22-19688 (2 soum.)**

Retiré – Voir point 3.01

À 17 h 35,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.43 à 20.45 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG23 0188**

**Approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal (Ville) et la Société de Transport de Montréal (STM) portant sur la réalisation de travaux en périphérie du centre de transport Bellechasse, afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux sur la rue Saint-Dominique**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2023 par sa résolution CE23 0579;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Société de Transport de Montréal (STM) portant sur la réalisation de travaux en périphérie du centre de transport Bellechasse, afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux sur la rue Saint-Dominique.

Adopté à l'unanimité.

20.43 1237371001

---

**CG23 0189**

**Accorder un soutien financier non récurrent de 304 842 \$ au Centre de gestion des déplacements du centre-ville de Montréal pour faire la promotion de solutions de mobilité durable et de l'électrification des transports, pour la période allant de mars 2023 au 31 décembre 2024 / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2023 par sa résolution CE23 0586;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 304 842 \$ au Centre de gestion des déplacements du centre-ville de Montréal pour faire la promotion de solutions de mobilité durable et de l'électrification des transports pour la période allant de mars 2023 au 31 décembre 2024;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.44 1239575001

**CG23 0190**

**Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Modellium inc. pour l'entretien du progiciel GPlus relatif à l'application des trois méthodes d'évaluation foncière reconnues (coût, revenu et comparaison) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2024, pour une somme maximale de 211 554 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2023 par sa résolution CE23 0547;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Modellium inc. pour l'entretien du progiciel GPlus relatif à l'application des trois méthodes d'évaluation foncière reconnues (coût, revenu et comparaison) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2024, pour une somme maximale de 211 554 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur du Service de l'évaluation foncière à signer le projet de convention à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.45 1236665001

À 17 h 36,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.46 à 20.50 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

**CG23 0191**

**Accorder des contrats à Groupe de sécurité Garda SENC pour les lots 1 et 4 (dépense totale de 2 181 065,33 \$, taxes incluses) ainsi qu'à Axia Services pour les lots 2 et 3 (dépense totale de 1 696 327,81 \$, taxes incluses), pour les services de gardiennage et de tous les services connexes pour diverses unités d'affaires de la Ville de Montréal pour une période d'approximativement 24 mois, soit du 5 mai 2023 au 30 avril 2025, incluant une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 3 877 393,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19733 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2023 par sa résolution CE23 0551;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Groupe de sécurité Garda SENC, seul soumissionnaire conforme pour le lot 1, ainsi qu'à Axia Services et Groupe de sécurité Garda SENC, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots 2, 3 et 4, pour une période d'approximativement 24 mois, les commandes pour la fourniture de services de gardiennage et de tous les services connexes pour diverses unités d'affaires, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19733;

<b>Firmes</b>	<b>Articles</b>	<b>Montant (taxes incluses)</b>
Groupe de sécurité Garda SENC	Lot 1	601 432,94 \$
Axia Services	Lot 2	1 051 698,40 \$
Axia Services	Lot 3	644 629,41 \$
Groupe de sécurité Garda SENC	Lot 4	1 579 632,33 \$

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Groupe de sécurité Garda SENC et d'Axia Services;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.46 1239376002

---

### **CG23 0192**

**Exercer l'option de prolongation pour une période d'une année et autoriser une dépense additionnelle pour les services de déneigement de la Station d'épuration Jean-R. Marcotte (lot 1) ainsi que le lieu d'enfouissement technique (lot 2), dans le cadre des contrats accordés à 9200-2427 Québec inc.- Paysagiste Montréal (CE22 1761), majorant ainsi le montant total du contrat de 290 032,26 \$, taxes incluses (contrat : 241 693,55 \$ + contingences : 48 338,71 \$) à 587 749,93 \$, taxes incluses (contrat : 489 791,61 \$ + contingences : 97 958,32 \$)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2023 par sa résolution CE23 0556;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de prolongation pour une période d'un an et d'autoriser une dépense additionnelle de 297 717,67 \$, taxes incluses, pour les services de déneigement de la station d'épuration Jean-R. Marcotte (lot 1) ainsi que du lieu d'enfouissement technique (lot 2) dans le cadre du contrat accordé à 9200-2427 Québec inc.- Paysagiste Montréal, (CE22 1761), majorant ainsi le montant total du contrat de 290 032,26 \$ à 587 749,93 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 49 619, 61 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.47 1239952001

---

### **CG23 0193**

**Conclure des ententes-cadres avec Loiselle inc. et Sanexen services environnementaux inc. pour une période de 24 mois avec deux options de prolongation de 12 mois, pour la fourniture de sites pour le traitement ou la valorisation de sols contaminés ainsi que l'élimination des matières résiduelles mélangées à des sols provenant des arrondissements et des services centraux - Montant estimé des ententes-cadres : 2 591 205,95 \$, taxes incluses (Contrats : 2 253 222,56 \$ + variations de quantités : 337 983,39 \$) - Appel d'offres public 23-19758 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2023 par sa résolution CE23 0548;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour une durée de 24 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, la fourniture de sites pour la valorisation ou le traitement de sols contaminés et l'élimination de matières résiduelles mélangées à des sols provenant des arrondissements et des services centraux, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19758;

<b>Firmes</b>	<b>Zone</b>	<b>Montant (taxes incluses)</b>
Sanexen services environnementaux inc. (1 contrat)	Zone SUD AB Total	627 763,50 \$ 627 763,50 \$
Loiselle inc. (3 contrats)	Zone NORD AB  Zone SUD BC sans odeur  Zone OUEST AB Total	573 437,81 \$  593 271 \$  458 750,25 \$ 1 625 459,06 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 337 983,39 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Sanexen services environnementaux inc. et Loiselle inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services centraux, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.48 1238365001

---

#### **CG23 0194**

**Accorder un contrat à Artopex inc., pour l'acquisition et l'installation de mobiliers neufs pour les aires de bureaux lot L1202 « Lot A Mobilier de bureau et espaces de travail » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 2 024 873,05 \$, taxes incluses (contrat : 1 687 394,21 \$ + contingences : 337 478,84 \$) - Appel d'offres public 22-19640 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2023 par sa résolution CE23 0549;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Artopex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition et l'installation de mobiliers neufs pour les aires de bureaux lot L1202 « Lot A - Mobilier de bureau et espaces de travail », dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 687 394,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19640;
- 2- d'autoriser une dépense de 337 478,84 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement d'Artopex inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.49 1239057002

**CG23 0195**

**Exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 289 737 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels spécialisés en coordination de chantier du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à la firme GLT+ (CG22 0038), majorant ainsi le montant total du contrat de 289 737 \$ à 531 184,50 \$, taxes incluses (contrat : 241 447,50 \$ + contingences : 48 289,50 \$)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2023 par sa résolution CE23 0569;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 289 737 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels spécialisés en coordination de chantier du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à la firme GLT+ (CG22 0038), majorant ainsi le montant total du contrat de 289 737 \$ à 531 184,50 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 48 289,50 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.50 1239057001

---

À 17 h 38,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.51 à 20.55 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

**CG23 0196**

**Approuver le projet d'accord de contribution avec Sa Majesté le roi du chef du Canada relatif à l'octroi d'une contribution de 2 M\$ pour la mise en œuvre d'un programme de subvention visant l'installation de bornes de recharge électriques, conditionnellement à l'obtention d'un décret d'autorisation en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif du Gouvernement du Québec* (RLRQ, c. M-30)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2023 par sa résolution CE23 0577;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'accord de contribution avec le ministre des Ressources naturelles relatif à l'octroi d'une contribution de 2 M\$ pour la mise en œuvre d'un programme de subvention visant l'installation de bornes de recharge électriques, conditionnellement à l'obtention d'un décret d'autorisation en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif du Gouvernement du Québec* (RLRQ, c. M-30);

- 2- d'autoriser le greffier à signer l'entente pourvu qu'elle soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'entente joint au présent dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.51 1228383004

---

### CG23 0197

**Accorder un contrat à Bruneau Électrique inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement de piste cyclable sur l'avenue Christophe-Colomb, entre le boulevard Gouin et le boulevard Rosemont, et des travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à 23 intersections de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 976 161,22 \$, taxes incluses (contrat : 1 718 401,06 \$ + contingences : 257 760,16 \$) - Appel d'offres public 507001 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2023 par sa résolution CE23 0566;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement de piste cyclable sur l'avenue Christophe-Colomb, entre les boulevards Gouin et Rosemont, et de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à 23 intersections de la Ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 718 401,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 507001;
- 2- d'autoriser une dépense de 257 760,16 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Bruneau Électrique inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.52 1238848010

---

### CG23 0198

**Autoriser une dépense additionnelle de 6 146 931,92 \$, taxes incluses, pour le projet de conception, de construction, d'exploitation et d'entretien d'un centre de traitement des matières organiques (CTMO), dans le cadre du contrat accordé à Veolia Waste Services Alberta inc. (anciennement SUEZ Canada Waste Services inc.) (CG19 0077), majorant ainsi le montant total du contrat de 145 793 276,31 \$ à 151 940 208,23 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2023 par sa résolution CE23 0611;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 6 146 931,92 \$, taxes incluses, pour le projet de conception, de construction, d'exploitation et d'entretien d'un centre de traitement des matières organiques (CTMO), dans le cadre du contrat accordé à Veolia Waste Services Alberta inc. (CG19 0077), majorant ainsi le montant total du contrat de 145 793 276,31 \$ à 151 940 208,23 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Mme Dida Berku  
M. Alex Bottausci  
M. Georges Bourelle  
M. Peter Malouf  
Mme Valérie Assouline

20.53 1235951001

---

### **CG23 0199**

**Autoriser une dépense additionnelle de 25 669 323,35 \$, taxes incluses, pour des travaux contingents du projet de conception, construction, exploitation et entretien d'un centre de traitement des matières organiques par biométhanisation à Montréal-Est, dans le cadre du contrat accordé à Veolia Waste Services Alberta inc. (anciennement SUEZ Canada Waste Services inc.) (CG19 0388), majorant ainsi le montant de la dépense totale de la phase conception-construction de 140 928 803,46 \$ à 166 598 126,81 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2023 par sa résolution CE23 0612;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 25 669 323,35 \$, taxes incluses, pour des travaux contingents du projet de conception, construction, exploitation et entretien d'un centre de traitement des matières organiques par biométhanisation à Montréal-Est, dans le cadre du contrat accordé à Veolia Waste Services Alberta inc. (anciennement SUEZ Canada Waste Services inc.) (CG19 0388), majorant ainsi le montant de la dépense totale de la phase conception-construction de 140 928 803,46 \$ à 166 598 126,81 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Mme Dida Berku  
M. Alex Bottausci  
M. Georges Bourelle  
M. Peter Malouf  
Mme Valérie Assouline

20.54 1230749001

---

**CG23 0200**

**Approuver la lettre (addenda 2) de confirmation de la prolongation de l'Entente administrative 2018-2023 sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité par laquelle la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe de 11 M\$ majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 45 574 160 \$ (référence dossier décisionnel 1233220001) à 56 574 160 \$, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024 (auxquels s'additionnent les 5,25 M\$ versés pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018 (CG18 0372), pour un total de 61 824 160 \$) / Autoriser un budget de dépenses additionnel équivalent au revenu additionnel correspondant**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2023 par sa résolution CE23 0613;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver la lettre (addenda 2) de confirmation de la prolongation de l'Entente administrative 2018-2023 sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité par laquelle la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe supplémentaire de 11 M\$ majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 45 574 160 \$ (référence dossier décisionnel 1233220001) à 56 574 160 \$, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024 (auxquels s'additionnent les 5,25 M\$ versés pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018 (CG18 0372), pour un total de 61 824 160 \$);
- 2- d'autoriser la réception d'un soutien financier de 11 M\$ provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et de le virer au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS);
- 3- d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant de 11 M\$ et autoriser le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) à affecter ce montant pour la réalisation de ladite entente, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.55 1233220002

**CG23 0201**

**Accorder un soutien financier non récurrent de 80 000 \$ à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM) pour le projet Initiatives stratégiques de concertation et de mobilisation du milieu des affaires supportant les priorités métropolitaines de développement économique / Approuver un convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2023 par sa résolution CE23 0616;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 80 000 \$ à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM) pour le projet Initiatives stratégiques de concertation et de mobilisation du milieu des affaires supportant les priorités métropolitaines de développement économique;

- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.56 1237511001

---

À 17 h 52,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG23 0202**

#### **Approuver le Rapport annuel d'activités pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 relatif au Fonds Régions et Ruralité Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0524;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver le Rapport annuel d'activités pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 relatif au Fonds Régions et Ruralité Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional;
- 2- de transmettre ce rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- 3- d'autoriser le Service du développement économique de la Ville de Montréal à rendre le rapport disponible sur le site Internet de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1229502003

---

#### **CG23 0203**

#### **Autoriser une dépense maximale de 316 181,25 \$ pour permettre à l'agence de publicité numérique Leger DGTL (anciennement Ressac media), mandatée par Espace pour la vie, d'acheter des espaces publicitaires numériques pour les besoins d'Espace pour la vie pour l'année 2023**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0528;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense d'un montant maximal de 316 181,25 \$ pour permettre à l'agence de publicité numérique Leger DGTL (anciennement Ressac media), mandatée par Espace pour la vie, d'acheter des espaces publicitaires numériques pour les besoins d'Espace pour la vie pour l'année 2023;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1238984001

---

#### **CG23 0204**

**Ratifier l'affectation au montant de 974 100 \$ au niveau des compétences d'agglomération, comptabilisée dans les résultats financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2022, à l'égard du montant à pourvoir lié aux avantages sociaux futurs**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2023 par sa résolution CE23 0527;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de ratifier l'affectation au montant de 974 100 \$ au niveau des compétences d'agglomération, comptabilisée dans les résultats financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2022, à l'égard du montant à pourvoir lié aux avantages sociaux futurs.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1230029001

---

#### **CG23 0205**

**Approuver la révision des critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente sur l'examen des contrats (volet agglomération)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2023 par sa résolution CE23 0590;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'abroger la résolution CG11 0082;
- 2- de mandater la Commission permanente sur l'examen des contrats (Commission) pour analyser tout contrat devant être octroyé par le conseil d'agglomération répondant à l'un ou l'autre des critères suivants :
  - Tout contrat de plus de 20 M\$;
  - Tout contrat de biens et services ou contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ ou contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 2 M\$ et répondant à l'une des conditions suivantes :
    - Une seule soumission conforme reçue à la suite d'un appel d'offres;
    - Aucun appel d'offres effectué, le fournisseur étant considéré seul et unique, après des vérifications documentées et sérieuses, en vertu du paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

- Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;
  - Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;
  - L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent; une transaction immobilière conclue de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande;
  - Tout contrat que le comité exécutif ou un conseil d'arrondissement juge nécessaire de soumettre à la Commission;
- 3- de mandater la Commission permanente sur l'examen des contrats pour réviser les critères de sélection des contrats assujettis tous les trois ans et formuler des recommandations à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1239903001

---

À 17 h 53,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG23 0206**

#### **Adoption - Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur les lots 1 573 542, 1 573 543, 1 573 544, 1 573 545 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur les lots 1 573 542, 1 573 543, 1 573 544, 1 573 545 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 23 mars 2023 par sa résolution CG23 0135;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur les lots 1 573 542, 1 573 543, 1 573 544, 1 573 545 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 23 mars 2023 par sa résolution CG23 0135;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2023, par sa résolution CE23 0396;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur les lots 1 573 542, 1 573 543, 1 573 544, 1 573 545 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1224334014

*Règlement RCG 23-008*

---

**CG23 0207**

**Adoption - Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 2 135 288 du cadastre du Québec à des fins de logement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 2 135 288 du cadastre du Québec à des fins de logement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 23 mars 2023 par sa résolution CG23 0136;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 2 135 288 du cadastre du Québec à des fins de logement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 23 mars 2023 par sa résolution CG23 0136;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2023, par sa résolution CE23 0400;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 2 135 288 du cadastre du Québec à des fins de logement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1229399038

*Règlement RCG 23-009*

---

**CG23 0208**

**Adoption - Règlement relatif au service de location libre-service de trottinettes électriques sur le territoire du parc Jean-Drapeau**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2023) (RCG 22-037)**

Vu les avis de motions donnés des règlements intitulés « Règlement relatif au service de location libre-service de trottinettes électriques sur le territoire du parc Jean-Drapeau » et « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2023) (RCG 22-037) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 23 mars 2023 par la résolution CG23 0137;

Vu le dépôt des projets de règlements intitulés « Règlement relatif au service de location libre-service de trottinettes électriques sur le territoire du parc Jean-Drapeau » et « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2023) (RCG 22-037) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 23 mars 2023 par la résolution CG23 0137;

Attendu qu'une copie des règlements et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ces règlements sont détaillés aux règlements et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2023, par sa résolution CE23 0397;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement relatif au service de location libre-service de trottinettes électriques sur le territoire du parc Jean-Drapeau »;
- 2- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2023) (RCG 22-037) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1238480001

*Règlement RCG 23-010  
Règlement RCG 22-037-1*

---

À 17 h 54,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 45.01 à 45.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG23 0209**

**Approuver le Règlement R-055-2 modifiant le règlement R-055-1 de la Société de transport de Montréal afin de diminuer son pouvoir d'emprunt, de transférer le surplus de financement au « Solde disponible des règlements d'emprunt fermés » et de procéder à la fermeture de ce règlement**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2023 par sa résolution CE23 0602;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver le Règlement R-055-2 modifiant le règlement R-055 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 73 646 000 \$ pour financer la relocalisation des installations de la carrosserie et le réaménagement du centre de transport Legendre, tel que modifié par le règlement R-055-1 ayant modifié les objets dudit règlement et augmenté le montant de l'emprunt à 101 979 000 \$, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 89 900 000 \$ et de transférer une somme de 3 562 339,94 \$ au « Solde disponible des règlements d'emprunt fermés »;
- 2- de procéder à la fermeture du règlement, le tout conformément l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01).

Adopté à l'unanimité.

45.01 1237945003

---

**CG23 0210**

**Approuver le règlement R-068-1 modifiant le règlement R-068 de la Société de transport de Montréal afin de transférer le surplus de financement au « Solde disponible des règlements d'emprunt fermés » et de procéder à la fermeture de ce règlement**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2023 par sa résolution CE23 0603;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver le Règlement R-068-1 modifiant le règlement R-068 autorisant un emprunt de 2 220 000 \$, pour l'acquisition de divers équipements informatiques relatifs à l'infrastructure technologique, afin de transférer une somme de 67 792,21 \$, au « solde disponible des règlements d'emprunt fermés »;
- 2- de procéder à la fermeture du règlement d'emprunt R-068, tel que modifié par le règlement R-068-1, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01).

Adopté à l'unanimité.

45.02 1237945004

---

**CG23 0211**

**Approuver le Règlement R-067-1 modifiant le Règlement R-067 et le Règlement R-117-1 modifiant le Règlement R-117 de la Société de transport de Montréal afin de diminuer les montants autorisés et de procéder à la fermeture de ces règlements d'emprunt**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2023 par sa résolution CE23 0604;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver le Règlement R-067-1, modifiant le règlement R-067, autorisant un emprunt de 315 000 \$, pour le financement de l'acquisition ou la réfection d'outillage ou d'équipements au réseau des autobus, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à zéro dollar, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et le secrétaire corporatif de la Société est conservé dans le registre des règlements;
- 2- d'approuver le Règlement R-117-1, modifiant le règlement R-117, autorisant un emprunt de 33 824 272 \$, pour le financement de la mise en service et le réaménagement de terminus d'autobus, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à zéro dollar, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et la secrétaire générale de la Société est conservé dans le registre des règlements;
- 3- de procéder à la fermeture des règlements d'emprunts R-067, tel que modifié par le règlement R-067-1 et R-117, tel que modifié par le règlement R-117-1, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01).

Adopté à l'unanimité.

45.03 1237945005

---

**CG23 0212**

**Approuver le Règlement R-087-1 modifiant le Règlement R-087, le Règlement R-127-1 modifiant le Règlement R-127 et le Règlement R-144-1 modifiant le Règlement R-144 de la Société de transport de Montréal afin de diminuer les montants autorisés, d'y affecter des sommes provenant du « Solde disponible des règlements d'emprunt fermés », approuver le Règlement R-213 permettant l'utilisation des sommes provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés pour l'affecter à divers règlements d'emprunt et de procéder à la fermeture des règlements d'emprunt R-087, R-127 et R-144**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2023 par sa résolution CE23 0605;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver le Règlement R-087-1, modifiant le règlement R-087 autorisant un emprunt de 7 521 700 \$, pour financer l'implantation d'une solution intégrée de gestion pour l'entretien des équipements fixes du réseau de métro, afin de diminuer le pouvoir d'emprunt au montant de 6 685 000 \$, mais d'y affecter un montant de 95 705,41 \$, provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés;
- 2- d'approuver le Règlement R-127-1, modifiant le règlement R-127 autorisant un emprunt de 11 301 408 \$, pour le financement de quatre projets en immobilisation pour le secteur administratif, afin de diminuer ce pouvoir d'emprunt au montant 10 806 000 \$, mais d'y affecter un montant de 63 194,40 \$, provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés;

- 3- d'approuver le Règlement R-144-1, modifiant le règlement R-144 autorisant un emprunt de 17 727 657 \$, pour financer le projet « Migration Windows et Office » pour un terme de trois ans, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 11 951 000 \$, mais d'y affecter un montant de 38 350,89 \$, provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés;
- 4- d'approuver le Règlement R-213 autorisant l'utilisation d'un montant de 197 250,70 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, pour l'affecter à divers règlements d'emprunt, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01);
- 5- de procéder à la fermeture des règlements d'emprunts R-087, tel que modifié par le règlement R-087-1, R-127, tel que modifié par le règlement R-127-1, et R-144, tel que modifié par le règlement R-144-1.

Adopté à l'unanimité.

45.04 1237945006

---

À 17 h 57, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare l'assemblée levée et remercie toutes les personnes ayant collaborées à la tenue de cette séance ainsi que les membres du conseil pour leur collaboration. Elle donne rendez-vous pour le prochain conseil d'agglomération le 18 mai 2023.

---

---

Nancy Blanchet  
PRÉSIDENTE

---

Domenico Zambito  
GREFFIER ADJOINT

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

---

Valérie Plante  
MAIRESSE

## **04.01**

À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU  
**18 MAI 2023**

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF  
**COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION**

POUR LA PÉRIODE DU  
**1<sup>ER</sup> AU 30 AVRIL 2023**

**CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION**  
**PÉRIODE DU 01 AVRIL 2023 AU 30 AVRIL 2023**

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
AQUA-BLANC INC.	100% AGGLO	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION GESTION DE GRANDS PARCS ET MILIEUX NATURELS	<a href="#">1234352002</a>	ACCORDER UN CONTRAT À AQUA-BLANC INC. POUR LE SERVICE D'ENTRETIEN MÉNAGER DE BÂTIMENTS DANS LE PARC-NATURE DU CAP-SAINT-JACQUES, POUR UNE PÉRIODE DE 12 MOIS, SOIT DU 15 AVRIL 2023 AU 15 AVRIL 2024 – DÉPENSE TOTALE DE 173 622,48 \$, TAXES INCLUSES (CONTRAT : 173 622,48 \$, TAXES INCLUSES) – APPEL D'OFFRES PUBLIC 23-19807 – 3 SOUMISSIONNAIRES	CE23 0552	2023-04-14	173 622,00 \$
ÉQUIPEMENT SH INC.	100% AGGLO	SERVICE DU MATÉRIEL ROULANT ET DES ATELIERS	DIRECTION	<a href="#">1237567005</a>	ACCORDER UN CONTRAT À ÉQUIPEMENT SH INC POUR LA FOURNITURE DE 195 GYROPHARES RAMPES-LUMINEUSES POUR DES VÉHICULES FORD POLICE INTERCEPTOR UTILITAIRE POUR LE SERVICE DU MATÉRIEL ROULANT ET DES ATELIERS - DÉPENSE TOTALE DE 380 669,32 \$, TAXES INCLUSES (CONTRAT: 346 063,02 \$ + CONTINGENCE: 34 606,30 \$) APPEL D'OFFRES PUBLIC 23-19783 QUATRE (4) SOUMISSIONNAIRES CONFORMES.	CE23 0459	2023-04-06	346 063,00 \$
COUVERTURE MONTRÉAL-NORD LTÉE	100% AGGLO	SERVICE DE LA GESTION ET PLANIFICATION DES IMMEUBLES	DIRECTION DE LA GESTION DE PROJETS IMMOBILIERS	<a href="#">1239596002</a>	ACCORDER UN CONTRAT À L'ENTREPRISE COUVERTURE MONTRÉAL-NORD LTÉE POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE TOITURE ET AUTRES TRAVAUX DIVERS À LA STATION DE POMPAGE DE POINTE-CLAIRE (4008), SITUÉ AU 99999, ROUTE TRANSCANADIENNE, POINTE-CLAIRE, QC - DÉPENSE TOTALE DE 318 291,04 \$, TAXES INCLUSES (CONTRAT : 244 839,26 \$ + CONTINGENCES : 48 967,85 \$ + INCIDENCES 24 483,93 \$) - APPEL D'OFFRES PUBLIC IMM-15850 - 5 SOUMISSIONNAIRES.	CE23 0473	2023-04-06	293 807,00 \$

NOMBRE DE CONTRATS : 3

TOTAL : 813 492,00 \$

**04.02**

À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU  
**18 MAI 2023**

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF  
**COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION**

POUR LA PÉRIODE DU  
**1<sup>ER</sup> AU 30 AVRIL 2023**

**SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGLOMÉRATION**  
PÉRIODE DU 01 AVRIL 2023 AU 30 AVRIL 2023

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
GRAPPE MÉTROPOLITAINE DE LA LOGISTIQUE ET DU TRANSPORT DE MONTRÉAL	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION MISE EN VALEUR DES PÔLES ÉCONOMIQUES	<a href="#">1238454001</a>	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT DE 13 797 \$ À LA GRAPPE MÉTROPOLITAINE DE LA LOGISTIQUE ET DU TRANSPORT DE MONTRÉAL (CARGOM) POUR SON PROJET ÉTUDE SUR LES ENJEUX LIÉS AUX RÈGLEMENTS MUNICIPAUX, À L'URBANISME ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE DU SECTEUR DE LA LOGISTIQUE EN 2023 / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE23 0587	2023-04-14	13 797,00 \$
BUREAU DU CINÉMA ET DE LA TÉLÉVISION DU QUÉBEC	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION ENTREPRENEURIAT	<a href="#">1238468003</a>	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT DE 50 000 \$ AU BUREAU DE CINÉMA ET DE LA TÉLÉVISION DU QUÉBEC DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE LA 2E ÉDITION DE L'ÉVÉNEMENT PROFESSIONNEL CAFÉ / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET.	CE23 0653	2023-04-27	50 000,00 \$
FRONT COMMUN QUÉBÉCOIS POUR UNE GESTION ÉCOLOGIQUE DES DÉCHETS	100% AGGLO	SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT	DIRECTION DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	<a href="#">1239089003</a>	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT DE 3 900 \$ AU FRONT COMMUN QUÉBÉCOIS POUR UNE GESTION ÉCOLOGIQUE DES DÉCHETS POUR LA PLANIFICATION ET LA COORDINATION DES ACTIVITÉS DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS À L'ANNÉE DE 2023 / APPROUVER UNE CONVENTION À CET EFFET	CE23 0651	2023-04-27	3 900,00 \$
LOJIQ	100% AGGLO	SERVICE DE L'ESPACE POUR LA VIE	BIOSPHERE	<a href="#">1239442002</a>	APPROUVER UN PROJET DE LETTRE D'ENGAGEMENT ENTRE LA FONDATION DES OFFICES JEUNESSES INTERNATIONAUX DU QUÉBEC LOJIQ ET LA VILLE DE MONTRÉAL POUR SOUTENIR LA PARTICIPATION D'ARTISTES ISSUS DE LA FRANCOPHONIE INTERNATIONALE À L'EXPOSITION MIGRATIONS, QUI AURA LIEU DU 3 JUIN 2023 AU 30 JUIN 2024, À LA BIOSPHERE. AUTORISER LE VERSEMENT D'UNE SOMME DE 12 000\$ À L'ORGANISME À CES FINS	CE23 0488	2023-04-06	12 000,00 \$

NOMBRE DE CONTRATS : 4

TOTAL : 79 697,00 \$

**04.03**

**À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU  
18 MAI 2023**

(DÉLÉGATION DE POUVOIRS RCE02-004 DU 26 JUIN 2002)

SELON L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI DES CITÉS ET VILLES

SERVICE CORPORATIFS  
POUR LA PÉRIODE DU  
**1er AU 30 AVRIL 2023**  
LISTE SIMON

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU**

**1er AU 30 AVRIL 2023**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE	
AUTORITE REGIONALE DE TRANSPORT METROPOLITAIN	90004806	avril2023	2023-04-11	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Subventions ou contributions financières	Dépenses de contributions	Transport en commun	53 486 358,00 \$	-
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES SOCIETE DU PARC JEAN-DRAPEAU	DEU54768	16116	2023-04-11	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Subventions ou contributions financières	Dépenses de contributions	Tourisme - Prom. et dév.écon.	1 890 808,08 \$	-
AUTORITE REGIONALE DE TRANSPORT METROPOLITAIN	90005173	90005156	2023-04-25	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Dépenses de contributions	Transport en commun	1 255 516,75 \$	-
AUTORITE REGIONALE DE TRANSPORT METROPOLITAIN	90005156	2023-04-04	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Subventions ou contributions financières	Dépenses de contributions	Dépenses de contributions	Transport en commun	1 050 019,50 \$	-
FIDUCIE DU REGIME CUM	art14bcontconstfiducieregcummars2023	2023-04-04	BOULIANNE, JULIE	Montants à verser en vertu de l'article 14 B du contrat constitutif de Fiducie du régime	Police	Police	Activités policières	332 308,54 \$	-
FIDUCIE DU REGIME CUM	art14bcontconstfiducieregcumavril2023	2023-04-26	BOULIANNE, JULIE	Montants à verser en vertu de l'article 14 B du contrat constitutif de Fiducie du régime CUM - Avril 2023	Police	Police	Activités policières	241 252,48 \$	-
NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA S.E.N.C.R.L., S.R.L.	9090526819	2023-04-19	GOSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Affaires civiles - Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l. / LLP - Enquête du Coroner - Décès d'un pompier en fonction - 2229040049	Dépenses communes	Dépenses communes	Autres - Administration générale	141 656,45 \$	-
ACTION TARGET INC.	1564238	2023-04-25	RICHER, VINCENT	Action Target. Soumission 140331. Pour la réparation de la salle de tir du CO Ouest du SPVM.	Police	Police	Activités policières	115 255,21 \$	-
LES SERVICES EXP INC.	1592602	2023-04-27	BUDKA, ARNAUD	GRÉ À GRÉ Serv pros, service complet de conception/suivi chantier/garantie pour l'amélioration de la ventilation, chauffage et	Environnement	Environnement	Matières recyclables - collecte sélective - tri et conditionnement	107 087,24 \$	-
AREO-FEU LTEE	1590144	2023-04-14	GAUTHIER, PHILIPPE	SSIM-DST- CUIR DM-23-0403 ACHAT BOTTES MODÈLE GLOBE - Entente 1486499	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	99 370,69 \$	1486499
MAISON CROSS ROADS	122486100220230424	2023-04-24	VALDIVIA, ZOILA	Subventions ou contributions financières	Habitation	Habitation	Logement social	95 911,29 \$	-
NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA S.E.N.C.R.L., S.R.L.	9090526820	2023-04-19	GOSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Affaires civiles - Norton Rose Fullbright Canada - Minam Ikhlef- Commission d'accès à l'information - 1027234-J (CAI) - 2229040042	Dépenses communes	Dépenses communes	Autres - Administration générale	92 613,15 \$	-
GROUPE ALTUS LIMITEE	1589446	2023-04-11	ELLA-OYONO, DIEUDONNE	SDE/ SP-Évaluation du potentiel de développement économique et identification des besoins immobiliers en découlant dans le cadre de	Développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	90 499,22 \$	-
SIGNATURE DESIGN COMMUNICATION	1590453	2023-04-17	BOULIANNE, MARTIN	SGPMRS/Services professionnels pour la restauration des gradins au terrain multisports du Parc Jeanne-Mance- Appel d'offres sur invitation	Grands parcs, mont Royal et sports	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	84 031,99 \$	-
COMPLEXE ENVIRO CONNEXIONS LTEE	DEU54547	2023-04-04	MORISSETTE, CHANTAL	BS - DEEU - OPERATIONS BOUES - GESTION DES MATIERES RESIDUELLES - GRE A GRE - REGLE ROTATION RESPECTEE	Service de l'eau	Service de l'eau	Déchets domestiques et assimilés - élimination	76 994,95 \$	-

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU**

**1er AU 30 AVRIL 2023**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
KIJE SIPI LTEE	DEU54756	2023-04-13	MORISSETTE, CHANTAL	BS DEEU INGENIERIE NL - SERVICE FURNITURE DONNEES RADAR 2023 - FOURNISSEUR UNIQUE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	76 850,84 \$	-
UBA INC.	DEU49926	2023-04-12	MORISSETTE, CHANTAL	BS-STATINTER-Approvisionnement NaOH suite à l'AO AO22-19112	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	74 600,56 \$	-
GROUPE LAMBERT QUEBEC INC.	DEU54858	2023-04-20	MORISSETTE, CHANTAL	BS - DPM - REMPLACE BC DEU54773 - DESINFECTION PB-190395-20-LAMPADAIRES CHANTIER - 10 SOLLICITATIONS - 3	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	73 180,97 \$	-
MARMEN INC.	DEU54803	2023-04-17	MORISSETTE, CHANTAL	BS DEEU ENTRETIEN EAUX - ACHAT 10 CARTOUCHES BROYEURS SEEPEX - 4 SOLLICITATIONS - 2 SOUMISSIONS -	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	69 921,67 \$	-
MICHEL SHOONER	DEU48165	2023-04-05	MORISSETTE, CHANTAL	BS DEEU ADM-MAG - SOUTIEN ADM MICHEL SHOONER	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	69 387,29 \$	-
COMMUNICATION MICHEL VERRET	1590376	2023-04-17	GOSSELIN, PASCAL	Contrat gré à gré pour les services de comédiens dans le cadre de formation des policiers pour 2023	Police	Activités policières	68 241,87 \$	-
DAVTECH ANALYTICAL SERVICES (CANADA) INC.	1591513	2023-04-21	LANDRY, MANON	Achat de ADA	Police	Activités policières	62 413,80 \$	-
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1591633	2023-04-21	RICHARD, PASCAL	Frais de cellulaires SPVM - facture d'avril 2023 - Compte no 36501994 / Facture no 36501994041	Police	Activités policières	61 969,03 \$	-
COMPUGEN INC.	DEU54704	2023-04-05	MORISSETTE, CHANTAL	BS DEEU CL-194178-10-ACHAT D'UNE PROTECTION ANTIVIRUS POUR NETAPP ET LA VDI - ENTENTE CAG	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	60 198,36 \$	-
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9862421341	2023-04-13	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada Procédures judiciaires - Année 2023 - Période 01-04-2023 @ 07-04-2023	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	59 707,51 \$	-
9200-2427 QUEBEC INC.	DEU54893	2023-04-26	LAHAIE, DANIEL	BS - DEEU - SERVICES D'ENTRETIEN PAYSAGER POUR LE SITE DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES (12 MOIS) -	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	57 889,86 \$	-
TMEIC CORPORATION AMERICA	DEU54725	2023-04-11	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	BS DEEU ENTRETIEN - SERVICE PROFESSIONNEL ENTRETIEN VARIATEURS GMP - FOURNISSEUR MANUFACTURIER DE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	56 392,01 \$	-
ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC	1590611	2023-04-18	GOSSELIN, PASCAL	Formation initiale en enquête policière volet 2 avec frais d'hébergement et de repas/ cohorte 1 de 9 personnes	Police	Activités policières	56 388,23 \$	-
URBAN TACTICAL BRANTFORD LTD	1591550	2023-04-21	DE MONTIGNY, SEBASTIEN	Urban Tactical Brantford. Soumission QUO9286. Pour l'achat de 370 bâtons ergonomiques "NEX 23" Duty Baton N23C" pour le SPVM.	Police	Activités policières	54 541,00 \$	-
MABAREX INC	DEP41911	2023-04-04	MORISSETTE, CHANTAL	BS - UAT - MANCHON DE PROTECTION ET LAMPE DE REACTEUR - REAPPRO	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	51 706,34 \$	-
C.I.L. ORION	1589281	2023-04-06	QUACH, TIN	ACHAT DE FUSEES ROUTIERES AVEC SUPPORTS - MU: TEMPETE DE VERGLAS DU 05 AVRIL 2023	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	51 166,71 \$	-

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU**

**1er AU 30 AVRIL 2023**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ITI INC.	DEU54702	2023-04-06	BELLEMARE, STEPHANE	BS DEEU CL-194178-9-AJOUT DE CAPACITE COMMVAULT DE 13 TB AFIN DE REPOINDRE A L'ACCROISSEMENT DES DONNEES DE LA	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	50 319,20 \$	-
KUGLER KANDESTIN, S.E.N.C.R.L.	2236413007	2023-04-17	GOSELIN- LEONARD, ALEXANDRE	Affaires civiles - Kugler Kandestin en fidéicommiss - Jamal Fattouh et Ghida Majzoub contre la Ville de Montréal et la Société de transport 500-17-115339.	Dépenses communes	Autres - Administration générale	50 000,00 \$	-
XYZ TECHNOLOGIE CULTURELLE INC.	1515981	2023-04-06	ST-GERMAIN, ISABELLE	SEPLV - Régie mobile permettant de sonoriser, capter et diffuser de l'audio et de la vidéo à la Biosphère	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	49 924,83 \$	-
DIX AU CARRE INC.	1589007	2023-04-05	ST-GERMAIN, ISABELLE	BIOSPHERE - Devis #1044 : Organisation événement et location - Eurêka 2023.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	49 800,00 \$	-
INVESTISSEMENT QUEBEC	1591967	2023-04-24	LABELLE, ERIC	Ser Dev Eco/Participation de la Ville de Montréal à l'événement Collision à Toronto en juin 2023/Paiement de facture.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	47 244,37 \$	-
CONSULTANTS DND INC.	1588885	2023-04-05	SOULIERES, MICHEL	Gré à gré - 3 soumissionnaires - 3 soumissions reçu - Remplacement de la chaudière au mazout et rénovation de l'entrée électrique Maison Mary-	Gestion et planification des immeubles	Biens patrimoniaux	47 244,37 \$	-
CORPORATION D'URGENCES-SANTE	1589565	2023-04-11	MIGNEAULT, JAMES	SSIM/Paiement de Facture Formation continue à l'Urgences-Santé du 26 février au 31 mars 2023	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	46 921,35 \$	-
HBGC INGENIEURS	1588824	2023-04-05	SOULIERES, MICHEL	Gré à gré Projet pour rénover le caveau à légumes situé dans le parc du Bois-de-la-Roche. Les travaux de rénovation visent des interventions	Gestion et planification des immeubles	Autres ressources du patrimoine	46 332,29 \$	-
DIGITEL ELEKTRONIK AG	1589318	2023-04-08	DIB, JAMIL JIMMY	SENV - Achat d'un préleveur à haut débit automatisé pour le RSQA	Environnement	Protection de l'environnement	44 294,07 \$	-
C.I.L. ORION	1589193	2023-04-06	MILLIEN, GUIBONSE	ACHAT DE FUSEES ROUTIERES AVEC SUPPORTS POUR LE SPVM - MESURES D'URGENCE: TEMPÊTE DE VERGLAS - 06	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	42 482,14 \$	-
MAJOR & MAJOR INCORPORE	1590731	2023-04-18	MUNN, JONATHAN	MU_IN0025_233 palettes *de sacs de sable Ile Bizard RUSH	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	42 166,55 \$	-
MABAREX INC	DEP42001	2023-04-14	MORISSETTE, CHANTAL	BS - MAG UDB REAPPRO / Achat de lampe de réacteur pour le magasin de l'Usine Des Baillets	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	41 732,53 \$	-
BELL CANADA	1591886	2023-04-24	FUGULIN- BOUCHARD, ANTOINE	T1 / Service d'entretien de 1 507 licences Airwatch de VMWare - SPVM - du 1er mai 2023 au 30 avril 2024 - Conformément au processus mis en place	Technologies de l'information	Gestion de l'information	41 154,08 \$	-
MULTI ROUTES INC.	1589666	2023-04-12	GIRARD, ISABELLE	SGPMRS // Service d'application dabat de poussière au Parc Frédéric-Back	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	40 967,72 \$	-
FONDS DE GESTION DES INFRASTRUCTURES - SPVM	decsse23011	2023-04-03	HADDAOUI, AMEL	Loyer avril, mai et juin 2023	Police	Activités policières	40 820,70 \$	-
COOPERATIVE LA GUILDE DU JEU VIDEO DU QUEBEC	1217953003230403	2023-04-03	ILIUTA, FLORENTINA	Subventions ou contributions financières	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	40 000,00 \$	-

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU**

**1er AU 30 AVRIL 2023**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CONSEIL DES INDUSTRIES BIOALIMENTAIRES DE AREO-FEU L'ÉE	1227019006	2023-04-12	ILIUTA, FLORENTINA	Subventions ou contributions financières	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	40 000,00 \$	-
	ROS1079291	2023-04-27	CADOTTE, ERIC	FOURNIR BON DE COMMANDE POUR ARÉO-FEU EN RÉFÉRENCE À LA SOUMISSION # S-00334767 POUR ROTATING SLIP RING	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	39 423,65 \$	-
REMORQUAGE METEOR INC.	1592233	2023-04-25	ALLAIRE, PIERRE	Service de remorquage exclusif pour déplacer tout véhicule en infraction à un règlement sur la circulation et le stationnement pour le lot 6 et 7	Police	Surv. des activités de remorquage	38 593,40 \$	-
INDUSCO ISOLATION INC.	1591317	2023-04-20	DARCY, PENELOPE	Gré à gré-3 soumissionnaires-2 soumissions reçues - Les centres d'urgence du 911 doivent être relocalisés pour répondre à la nouvelle technologie	Gestion et planification des immeubles	Communications d'urgence 911	37 717,81 \$	-
PANAVIDEO INC	DEU54683	2023-04-06	BELLEMARE, STEPHANE	BS DEEU AS-188668-14-CAMERAS POUR L'EMMAGASINEMENT DES BOUES - 3 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	35 968,71 \$	-
ME MICHEL PELLETIER EN FIDEICOMMIS	2236413006	2023-04-28	GOSELIN- LEONARD, ALEXANDRE	Affaires civiles - Me Michel Pelletier en fidéicommiss - réclamation intentée contre Procureure Générale du Canada et la Ville de	Dépenses communes	Autres - Administration générale	35 000,00 \$	-
LOCATION BATTLEFIELD QM	1588790	2023-04-04	RILLART, STEVE	SSIM/Acquisition de Chauffeuses RSMU-L	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	30 236,14 \$	-
HARNOIS ENERGIES INC.	DEU52775	2023-04-05	BERNARD, DOMINIQUE	BS DEEU OPERATIONS - DIESEL COLORE POUR LES GENERATRICES CENTRALE D'ENERGIE ET POSTE 315KV - ENTENTE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	29 730,94 \$	1497225
BDO CANADA S.R.L./S.E.N.C.R.L.	cinv2228805	2023-04-12	GOSELIN- LEONARD, ALEXANDRE	Affaires civiles - BDO Canada - Jacob Cohen et al. c. Ville de Montréal et al. - CINV2228805	Dépenses communes	Autres - Administration générale	29 212,77 \$	-
CANADIAN SAFETY EQUIPEMENT INC	1577855	2023-04-26	RILLART, STEVE	SIM/Acquisition de 25 Grace SuperPass5X	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	29 133,92 \$	-
BMC SOFTWARE CANADA INC.	1590092	2023-04-13	MOCANU, GIANINA	70905.01 - Modernisation des infrastructures TI - Acquisition d'une licence BMC Compuware IAM pour 205 millions d'instructions par seconde - Gré à	Technologies de l'information	Gestion de l'information	28 738,16 \$	-
9291-8713 QUEBEC INC.	DEP37462	2023-04-14	DURNIN, JUDITH	BS - UAT - SERVICE ÉVOLUTION IGEP - 1 OFFRE - EXCLUSIF -	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	28 050,56 \$	-
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9861674756	2023-04-04	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada Procédures judiciaires - Année 2023 - Période 25-03-2023 @ 31-03-2023	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	27 652,77 \$	-
TECHNO FEU INC	ROS1076862	2023-04-05	CADOTTE, ERIC	REP SAAQ+ REPARATION ECHELLE ELCTROCUTE REF FACTURE BT10001393 entente cadre 1480505	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	27 155,94 \$	1480505
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES	1546539	2023-04-13	MISHRA, ANJALI	IN 458920 TQ - Frais liés à la traçabilité des sols (2\$/t.m.) Demandeur: Lamine Diallo - Réso tr. CG22 0408 - Gré à gré, selon art. 573.3 -	Infrastructures du réseau routier	Matières recyclables - matières organiques - traitement	26 441,10 \$	-
9291-8713 QUEBEC INC.	DEP42009	2023-04-14	BEAUDET, JEAN- FRANCOIS	BS - UAT - SERVICE ÉVOLUTION IGEP - 1 OFFRE - EXCLUSIF - - suite de DEP37462	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	26 380,21 \$	-

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU**

**1er AU 30 AVRIL 2023**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CAMPBELL SCIENTIFIC (CANADA) CORP	1590773	2023-04-18	LEMAY, MARTIN	SENV - Reprogrammation d'enregistreur de données, CRSE-Prélèvements	Environnement	Protection de l'environnement	25 396,46 \$	-
MAJOR & MAJOR INCORPORE	1590731	2023-04-26	MUNN, JONATHAN	MU_IN0025 _233 palettes *de sacs de sable Ile Bizard RUSH	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	25 119,30 \$	-
LA CENTRALE AGRICOLE : COOPERATIVE DE SOLIDARITE DE SYLVIE LAFLAMME	1207956001230504	2023-04-05	ILIUTA, FLORENTINA	Subventions ou contributions financières	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	25 000,00 \$	-
VERSALYS	1589642	2023-04-17	VILLENEUVE, SERGE	SSIM/BCO 2023- Convention de services professionnels relatifs à l'organisation et l'optimisation des procédures dans le disque	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	24 999,99 \$	-
VERSALYS	1589642	2023-04-12	BOUCHER, JACINTHE	Formation bureautique SPVM 2023-2024-2025	Police	Activités policières	24 987,02 \$	-
MINISTERE DES TRANSPORTS CENTRE DE GESTION DE	1589680	2023-04-12	LUSSIER, MARIE-JOSEE	EMAF: Location Autos - Mars 23	Police	Activités policières	24 679,13 \$	-
S. BOUDRIAS HORTICOLE INC.	1590717	2023-04-21	LEMAY, MARTIN	MU_IN0022 et IN0021- Sacs de Sable 18 Kg _72 palettes* Ahuntsic 6100 Pont Gravé	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	24 199,20 \$	-
BOIVIN & GAUVIN INC.	1591940	2023-04-24	LECOURS, SYLVAIN	SSIM-DST - DM 23-0485 et 0493 - Atelier Cuir / Achat gants pour habits de combat - Modèle Ergoflex - Entente 1448843	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	24 172,32 \$	1448843
ALUMASAFWAY INC.	DEP42042	2023-04-19	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	SEAU - UPI / Modification passerelle en FRP des filtres 15 à 17, modification nécessaire pour améliorer l'accessibilité et minimiser les risques	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	23 986,43 \$	-
JMS INDUSTRIEL INC.	DEU54700	2023-04-18	DURNIN, JUDITH	BS - DEEU - REAPPRO MAG - ACHAT DE 2 TIGES DE VANNE - 7 SOLlicitations - 2 SOUMISSIONS - RESPECT DU SCENARIO 2 DE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	22 848,27 \$	-
BETON BRUNET LTEE	1591613	2023-04-21	MUNN, JONATHAN	MU-IN0055 - ARR Pierrefonds-Roxboro, Signalisation temporaire en lien avec les mesures d'urgence de la crue printanière - SUM (2em BC	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	22 828,34 \$	1549642
GROUPE FAREL INC.	1592144	2023-04-25	BLAIN, ERIC	SENV - GMR- G@G: Services professionnels en modélisation de transport intégrant des sites de transbordement des matières résiduelles.	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - traitement	22 828,32 \$	-
RAMPART INTERNATIONAL CORP	1592103	2023-04-25	MALO, SYLVAIN	Rampart International. Soumission Q-24297. Pour l'achat de 305 étuis "ASP Envoy Scabbard" pour bâton télescopique pour l'Armurerie du SPVM.	Police	Activités policières	22 816,39 \$	-
DIREKTION 360	1530986	2023-04-13	PALMA GONZALEZ, JORGE	LAS-BCR-TP 2022 SP INGENIERIE ELECTRIQUE PISTE MULTIFONCTION CANAL AQUEDUC	Urbanisme et mobilité	Construction d'infrastructures de voirie	22 782,29 \$	-
BERGERON GAGNON INC.	1591216	2023-04-20	PAYETTE-HAMELIN, MATHIEU	SUM/Octroyer un mandat à Bergeron Gagnon inc. pour réaliser l'inventaire de l'arrondissement de Saint-Laurent dans le cadre du projet pilote	Urbanisme et mobilité	Autres - activités culturelles	22 778,91 \$	-
CATHERINE FORAND	1555454	2023-04-19	ST-GERMAIN, ISABELLE	SEPLV, Concevoir, réaliser et superviser la production de différents concepts graphiques et des aménagements muséographiques de la	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	22 660,00 \$	-

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU**

**1er AU 30 AVRIL 2023**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PSP	1591263	2023-04-20	MALO, SYLVAIN	PSP. Soumission 16021. Pour l'achat de cannette de gaz lacrymogène inerte "Sabre MK4 et MK9", ainsi que de cannette d'irritant chimique.	Police	Activités policières	22 598,03 \$	-
IGF AXIOM INC.	DEU54867	2023-04-20	FORTIN, LUC	BS DPM - SUITE DU BC DEU52468 - PB-190394-2-ETUDES TRACE PISTE CYCLABLE - GRE A GRE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	22 254,47 \$	-
G.C.M. CONSULTANTS INC	DEU54688	2023-04-06	ARNOULD, GUY	BS DEEU CG-183128-6-SERVICES PROFESSIONNELS D'APPOINT REQUIS POUR L'ÉVOLUTION D'ABB - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	22 047,37 \$	-
LANIEL PRODAMEX INC	1590462	2023-04-23	LEMAY, MARTIN	MU_IN0013 DEMANDE DE L'ARR. PIERREFONDS-ROXBORO - INONDATIONS (SACS DE SABLE)	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	21 849,57 \$	-
BOIVIN & GAUVIN INC.	1585305	2023-04-18	LECOURS, SYLVAIN	SSIM-DST- Section des équipements de combat incendie DM-23-0190 Service de vérification des APRIA pour la Division de Santé et Sécurité au	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	21 540,29 \$	-
DEPENSES OPERATIONNELLES - SPVM	cr20221208	2023-04-25	LAJEUNESSE, ISABELLE	Dépenses autorisées dans le cadre d'enquêtes policières	Police	Activités policières	21 500,00 \$	-
GPA PACK INC.	DEP42053	2023-04-19	LEFEBVRE, PHILIPPE	SEAU - UPC / Service technique-Remplacement de débitmètre 36". Cameson Saintelmy. 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	21 314,57 \$	-
AESL INSTRUMENTATION INC.	DEP41973	2023-04-12	DURNIN, JUDITH	BS - MAG UDB REAPPRO / Achat de cuvette, lampe uv, module de remplacement, lampe pour turbidimètre pour le magasin de l'Usine Des	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	21 301,77 \$	-
SOCIETE DE CONTROLE JOHNSON S.E.C.	1589474	2023-04-11	VERREULT, DOMINIQUE	Banque d'heure Électricien CCQ spécialisé - SGPI Biosphère - Louis Brossard	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	21 000,00 \$	-
TEEL TECHNOLOGIES CANADA	1590680	2023-04-18	COALLIER, RHEAUME	Achat renouvellement de licence - Soumission CP 10453	Police	Activités policières	20 771,05 \$	-
ACTION TARGET INC.	1581596	2023-04-25	MALO, SYLVAIN	Action Target. Soumission 140331. Pour la main d'uvre, les frais de livraison et de dédouanement pour la réparation de la salle de tir du CO Ouest	Police	Activités policières	20 339,15 \$	-
C.P.U. DESIGN INC.	1588415	2023-04-03	LANDRY, MANON	Achat d'imprimant MIRIS	Police	Activités policières	20 220,59 \$	-
MAJOR & MAJOR INCORPORE	1590315	2023-04-16	MUNN, JONATHAN	MU_IN0002_101 palettes de sacs de sables_ Île Bizard Sainte Geneviève_Avril 2023 (5 vans)	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	20 088,78 \$	-
BAU-VAL CMM	1591642	2023-04-21	LEMAY, MARTIN	MU_IN0072 suite* 77+ 33 Palettes de sable pour Ste-Genevieve	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	20 026,37 \$	-
REMORQUAGE MOG INC.	2236684007	2023-04-24	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Affaires civiles - Remorquage MOG inc. - règlement pour la somme de 20,000 \$ en capital intérêts et frais d'une réclamation de	Dépenses communes	Autres - Administration générale	20 000,00 \$	-
LCA AVOCATS INC. EN FIDEICOMMIS	2236440012	2023-04-14	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Affaires civiles - LCA Avocats inc. en fidéicommiss - Daniel Louis - 2236440012	Dépenses communes	Autres - Administration générale	20 000,00 \$	-

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU**

**1er AU 30 AVRIL 2023**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
RHODNIE DESIR CREATIONS	1588923	2023-04-05	ST-GERMAIN, ISABELLE	SEPLV / Réalisation dun projet de chorégraphie-documentaire pour la Biosphère - avril 2023	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	19 950,00 \$	-
QUADRA ENVIRONNEMENT INC.	1585837	2023-04-27	LEMAY, MARTIN	SENV - GMR - Gré à Gré pour la gestion du phragmite présent sur le site de l'ancienne usine de l'entreprise Solutions Canada Inc. à la LaSalle	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - traitement	19 905,63 \$	-
DUMOULIN & ASSOCIES REPARATIONS DE BETON LTEE	DEP41951	2023-04-11	MARTINEZ, DANIEL	DEP / UAT / Contrat C1176 / Travaux d'injection et de réparation de béton à l'usine Atwater.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	19 758,37 \$	-
LOGISTIK UNICORP INC.	1588351	2023-04-06	NOEL, ANNE-MARIE	SPVM / REAPPRO / INVENTAIRE - casques vélos et polos cadets - activités régulières	Bilan	Vêtement et équipement de travail	19 671,94 \$	-
GFP LES HOTES DE MONTREAL INC.	1589932	2023-04-13	LEMAY, MARTIN	MU_V0064_Demande de gardiens de sécurité CHU_Verglas_Avril_2023	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	19 484,05 \$	-
TECHNOLOGIES POLYCONTROLES INC.	DEU54827	2023-04-18	LAHAIE, DANIEL	CL-193545-2-MISE À NIVEAU DES DÉBITMÈTRES D'HUILE AUX TRAIN DE GAZ DES INCINÉRATEURS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	19 403,79 \$	-
REMORQUAGE BURSTALL CONRAD	1592225	2023-04-25	ROBITAILLE, BENOIT	Service de remorquage exclusif pour déplacer tout véhicule en infraction à un règlement sur la circulation et le stationnement pour le lot 2	Police	Surv. des activités de remorquage	19 296,70 \$	-
GROUPE CLR INC.	DEU54877	2023-04-25	LAHAIE, DANIEL	BS DEEU ENTRETIEN - ACHAT 15 RADIOS PORTATIVES - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	19 102,48 \$	-
STRATZER CONSEILS INC.	1591296	2023-04-20	EKILA, YVES	SENV - GMR - Échantillonnage et Caractérisation de papier mixte au centre de tri des matières recyclables Ricova-RSC (Saint-Michel) pour 2023.	Environnement	Matières recyclables - collecte sélective - tri et conditionnement	19 076,23 \$	-
UBA INC.	DEU54762	2023-04-13	BERNARD, DOMINIQUE	BS DEEU OPERATIONS SECTEUR BOUES - FOURNITURE 15000KG NaOH 50 % - GRE A GRE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	19 055,23 \$	-
GOLD STANDARD DIAGNOSTICS HORSHAM INC.	DEP41913	2023-04-04	DURNIN, JUDITH	Remplace le DEP40924 - DA A125570 - BS - MAG UDB / Achat de test de détection en bandelette pour l'Usine Des Baillets	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	18 914,46 \$	-
IMRICO LTEE	1591588	2023-04-21	TABOR, ISABELLE	Imrico. Bon de commande ouvert 2023. Pour l'achat de bottes pour le GTI du SPVM.	Police	Activités policières	18 897,75 \$	-
TENAQUIP LIMITED	1589303	2023-04-06	MILLIEN, GUIBONSE	ACHAT DE FUSEES ROUTIERES AVEC SUPPORTS POUR LE SPVM - MESURES D'URGENCE: TEMPÊTE DE VERGLAS - 06	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	18 852,41 \$	-
AREO-FEU LTEE	ROS1079071	2023-04-26	CADOTTE, ERIC	600-0256 BOITE DE CONTROLE SOUS LE SIEGE	Matériel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	18 598,54 \$	-
GESTION VILLES DU FUTURE INC.	1592255	2023-04-26	MATHIEU, DANIEL	Ser Dev Eco/Service - Organisation d'expositions - Partenariat Platine pour l'exposition Montréal du futur 2023	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	18 372,81 \$	-
ECHAFAUDAGES FAST (MONTREAL) INC.	1590336	2023-04-17	LAMBERT, ERLEND	Gré à Gré/ Location d'échafaudages à l'intérieur du bâtiment pour effectuer des travaux au plafond du Hall d'honneur. Restauration patrimoniale et mise	Gestion et planification des immeubles	Administration, finances et approvisionnement	18 346,33 \$	-

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU**

**1er AU 30 AVRIL 2023**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
UNIFORM WORKS LIMITED	1588461	2023-04-03	MALO, SYLVAIN	Uniform Works. Soumission Q31MAR23SPVMMD001. Pour l'achat de veste par balle pour les instructeurs de tir du SPVM.	Police	Activités policières	18 121,09 \$	-
BUREAU VERITAS CANADA (2019) INC.	1590555	2023-04-17	LAROCHE, LAURENT	SENV / BCO 2023 - Service d'analyses en externe de divers échantillons d'eau et de solide - Entente 1585963	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	17 858,37 \$	1585963
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC. BELL CANADA	DEU54890	2023-04-24	ARNOULD, GUY	Rogers - Frais cellulaires factures de février 2023 à décembre 2023	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	17 847,87 \$	-
LE GROUPE GUY INC.	MAD1078413	2023-04-20	CADOTTE, ERIC	TI / 72080 - Mise à niveau et modernisation des systèmes de répartition des interventions d'urgence - Installation des ports LAN sur les routeurs BELL SIM MADISON_UNITE 347-14291_REF BL78584 ET BL78585= INSPECTION PÉP, MAINTENANCE B. VERIFIER CHECK ENGINE	Matériel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	17 668,62 \$	-
LES EQUIPEMENTS CONTRO VALVE INC.	DEU54769	2023-04-25	ST-DENIS, HUGO	BS DEEU SJ-177690-9-ACHAT DES SONDÉS DE L'EMISSAIRE DE ROCKFIELD LIT3314A ET LIT3314B - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Réseaux d'égout	17 474,12 \$	-
SALESFORCE.COM CANADA CORPORATION	1588514	2023-04-03	CHAREST, LOUIS-PIERRE	Ser Dev Eco/souscriptions aux licences d'utilisation d'Affaires Montréal pour l'application logicielle Salesforce pour l'année 2023-2024.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	17 085,83 \$	-
FONDS OPERATIONNEL ENQUETE - SPVM	decseobs23010	2023-04-03	HADDAOUI, AMEL	Dépenses autorisées dans le cadre d'enquêtes policières	Police	Activités policières	16 947,32 \$	-
MLC ASSOCIES INC.	1592296	2023-04-26	LAMBERT, ERLEND	Serv Ing électrique. Remplacer 3 portes de garage à l'usine de filtration d'eau potable C-J Desbaillets. Remplacer le système d'ouverture assistée par un	Gestion et planification des immeubles	Approv. et traitement de l'eau potable	16 661,51 \$	1487749
NORMAND LABONTE	DEU54895	2023-04-25	LAHAIE, DANIEL	BS DEEU DIVISION ENTRETIEN - PAIEMENT FACTURE 3 - SERVICES DE SOUTIEN AUX ELECTROTECHNICIENS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	16 300,00 \$	-
LAVERY, DE BILLY	1600410	2023-04-12	GOSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Affaires civiles - Lavery, De Billy - Renouvellement de la convention collective impliquant la Ville de Montréal et la Fraternité des policiers et policières	Dépenses communes	Autres - Administration générale	16 157,58 \$	-
S. BOUDRIAS HORTICOLE INC.	1590801	2023-04-23	LEMAY, MARTIN	MU IN0026 Demande de sac de sable ensachés - Montréal-Nord	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	16 132,79 \$	-
DEPENSES OPERATIONNELLES - SPVM	cr230116	2023-04-25	LAJEUNESSE, ISABELLE	Dépenses autorisées dans le cadre d'enquêtes policières	Police	Activités policières	16 000,00 \$	-
GROUPE CLR INC.	DEU53337	2023-04-04	LAHAIE, DANIEL	BS DEEU DIVISION ENTRETIEN - 30 BATTERIES XPR3500 - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	15 864,66 \$	-
UNITED RENTALS DU CANADA	1591426	2023-04-21	GIROUX, KIM	MU_IN0048_Arrondissement Ahuntsic-Cartierville - Location de deux (2) pompes diesel silencieuses, 6 pouces	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	15 595,73 \$	-
RACICOT CHANDONNET LTEE	35451	2023-04-21	GOSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Affaires civiles - Racicot Chandonnet Ltée - Nahtac Constructions Inc. contre Ville de Montréal 2194692001 / 1208821007	Dépenses communes	Autres - Administration générale	15 290,36 \$	-

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU**

**1er AU 30 AVRIL 2023**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ULINE CANADA CORP	1588504	2023-04-03	RILLART, STEVE	SSIM/Achat Tables, bancs et chaises pliantes économiques pour l'équipe du RSMU-L( Recherche et de sauvetage en milieu urbain lourd)	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	15 176,03 \$	-
9449-8326 QUEBEC INC.	1591246	2023-04-20	BEAUCHESNE, JULIE	Rencontre des cadres SPVM-29 mars 2023.	Police	Activités policières	14 546,02 \$	-
MARMEN INC.	DEU54824	2023-04-18	MORISSETTE, CHANTAL	DEEU / REAPPRO	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	13 984,33 \$	-
OSISOFT CANADA ULC	DEU53903	2023-04-17	ARNOULD, GUY	BS-DEEU-MD - SD   FORMATION, VISUALISATION DES DONNEES PI- 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	13 858,35 \$	-
DWB CONSULTANTS	1592479	2023-04-27	LAMBERT, ERLEND	Service Ingénierie structure bâtiment pour le remplacement de 3 portes de garage à l'usine de filtration d'eau potable C-J Desbaillets.	Gestion et planification des immeubles	Approv. et traitement de l'eau potable	13 570,68 \$	1536376
COMPUGEN INC.	1589748	2023-04-12	LAFRANCE, MYRIAM	SSIM/Achat d'Ordinateurs Latitude 5440 LCD et Stations d'accueil pour de nouveaux employés et inventaire de l'unité d'affaire / Entente 1526425	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	13 330,68 \$	1526425
PROJET MONTREAL/CAROLE LEROUX	rechercheelusprojet montreal202302e	2023-04-03	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Dépenses communes	Conseil et soutien aux instances politiques	12 743,98 \$	-
TECHNO-CONTACT INC.	DEU54755	2023-04-13	ARNOULD, GUY	BS DEEU SECTION AUTOMATISATION CB-191309-3-ACHAT DE 4 PANNEAUX ET QUINCAILLERIES POUR LE CONTROLE DES 4	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	12 727,33 \$	-
INDUSTRIES 3R INC.	ROS1077456	2023-04-18	BELANGER, BRUNO	TUYAUX POUR EXTRACTEUR GAZ D'ECHAPPEMENT GARAGE VIAU	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	12 689,63 \$	-
ROY BELANGER AVOCATS S.E.N.C.R.L.	0000029602	2023-04-04	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Affaires civiles - Roy Bélanger - Lot B - 0000029602	Affaires juridiques	Affaires civiles	12 575,90 \$	-
GAMEPLAY SPACE	1207952004230403	2023-04-03	ILIUTA, FLORENTINA	Subventions ou contributions financières	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	12 500,00 \$	-
AV-TECH INC.	1590759	2023-04-18	DARCY, PENELOPE	Av-Tech. Soumission 139. Pour travaux de peinture du nouveau PDQ 5 du SPVM.	Gestion et planification des immeubles	Activités policières	12 484,06 \$	-
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	1573644	2023-04-11	IBARRA IZQUIERDO, GABRIELA	SSIM DST Hydraulique DM 23-0049-55 Diverses pièces**	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	12 370,67 \$	-
PONT ROULANT SERVI-TECH	DEP41957	2023-04-12	REBSELJ, VINCENT	BS - UDB - REPARATION MONO ET PORO	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	12 164,86 \$	-
LAFORGE ENVIRONNEMENT INC.	1592148	2023-04-25	BLAIN, ERIC	SENV - GMR- Création d'un rapport illustrant les non-conformités, les observations et/ou pistes d'amélioration constatées lors de la VCE.	Environnement	Protection de l'environnement	12 126,06 \$	-
LES CARROSSERIES LE BARON INC.	DIC1079230	2023-04-27	CARIGNAN, MARTIN	REPARATION CARROSSERIE EXPLORER	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	12 052,29 \$	-

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU**

**1er AU 30 AVRIL 2023**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
AXON PUBLIC SAFETY CANADA INC.	1592480	2023-04-27	COALLIER, RHEAUME	Renouvellement licence pour Technologie en enquête	Police	Activités policières	11 973,61 \$	-
FISHER SCIENTIFIQUE	DEU54892	2023-04-25	DURNIN, JUDITH	BS DEEU REAPPRO MAGASIN - ACHAT DE BIENS ET D'ACCESSOIRES DE LABORATOIRE - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 967,34 \$	-
ELECTRO PERFORMANCE G.L. INC.	1590431	2023-04-17	LABELLE, ERIC	SDE / paiement de facture - Location divers Equipment électrique pour un kiosque pour le projet Colibri	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	11 811,09 \$	-
FONDS DE GESTION DES INFRASTRUCTURES - SPVM	decsse23012	2023-04-03	HADDAOUI, AMEL	Loyer avril 2023	Police	Activités policières	11 746,25 \$	-
GROUPE AMEUBLEMENT FOCUS INC.	1588462	2023-04-03	SOULIERES, MICHEL	Ce contrat vise l'acquisition et l'installation de mobiliers neufs pour des aires de bureaux pour le projet d'aménagement des espaces administratifs.	Gestion et planification des immeubles	Administration, finances et approvisionnement	11 683,36 \$	-
REGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUEBEC	2236413007a	2023-04-17	GOSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Affaires civiles - Régie de l'assurance maladie du Québec - Jamal Fattouh et Ghida Majzoub contre la Ville de Montréal et la Société de transport 500-MU_IN0016_ Demande Pierrefonds 63 palettes 2 endroits	Dépenses communes	Autres - Administration générale	11 485,19 \$	-
MAJOR & MAJOR INCORPORE	1590826	2023-04-26	LEMAY, MARTIN	MU_IN0016_ Demande Pierrefonds 63 palettes 2 endroits	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	11 426,47 \$	-
VAD DESIGNERS D'ESPACES INC.	1589262	2023-04-06	ORTEGA, NATHALIE	Gré à gré - 1 soumissionnaire - Services professionnels - Aménager en environnement collaboratif à Chaussegros-de-Léry : Phase 1	Gestion et planification des immeubles	Administration, finances et approvisionnement	11 308,73 \$	-
COMPUGEN INC.	DEU54709	2023-04-06	ARNOULD, GUY	BS - DEEU - SECTION AUTOMATISATION - Rehaussement et remplacement des imprimantes de la DEEU - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 932,35 \$	-
RESSORT IDEAL LTEE	ROS1072185	2023-04-07	CADOTTE, ERIC	ENVOYER CHEZ IDEAL POUR REMPLACER HOSING DE DIFF	Matériel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	10 919,51 \$	-
AXIA SERVICES	DEU54898	2023-04-25	LAHAIE, DANIEL	BS DEEU ENTRETIEN - SERVICE D'ENTRETIEN MENAGER DES SALLES ELECTRIQUES DE LA STATION D'EPURATION - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 700,33 \$	-
SPI SANTE SECURITE INC.	DEU54689	2023-04-05	LAHAIE, DANIEL	BS DEEU INST(15) ET ELEC(10) - ACHAT BIENS SECURITE MARQUE VERSAFLO - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 667,68 \$	-
DESJARDINS ASSURANCES VIE SANTE RETRAITE	de230403dasresshum	2023-04-03	SANCHEZ, MAUREN ASTRID	Contrat Q1637 - Pompiers retraités villes liées - Période : Avril 2023	Dépenses communes	Autres - Administration générale	10 582,94 \$	-
AVENSYS SOLUTIONS INC.	1589320	2023-04-08	DIB, JAMIL JIMMY	SENV - CFU* Achat d'un échantillonneur portatif automatique modèle 6712, incluant module de transfert de données et accessoires. *URGENT*	Environnement	Protection de l'environnement	10 530,24 \$	-
CONTOUR D'IMAGE INC.	1591919	2023-04-24	IBARRA IZQUIERDO, GABRIELA	SSIM-DST - BCO 2023 - Divers acquisitions pour l'atelier Cuir	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	10 498,75 \$	-
BIDIBIDI INC	1575401	2023-04-17	GAUTHIER, PHILIPPE	SSIM-DST- Atelier PR / BCO 2023 Réparations d'équipements	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	10 498,75 \$	-

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU**

**1er AU 30 AVRIL 2023**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ISOLATION VAL-MERS LTEE	DEU53312	2023-04-12	LAHAIE, DANIEL	BS DEEU ENTRETIEN EAUX RB - PAIEMENT FACTURE 31527 - SERVICE REPARATION RESERVOIR SUITE A UNE TEMPETE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 212,40 \$	-
Y'A QUELQU'UN L'AUT'BORD DU MUR INC.	1218369001230412	2023-04-12	ILIUTA, FLORENTINA	Subventions ou contributions financières	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	10 000,00 \$	-
7 A NOUS	1218369001230411	2023-04-11	ILIUTA, FLORENTINA	Subventions ou contributions financières	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	10 000,00 \$	-
CUISINE COLLECTIVE HOCHELAGA- MAISONNEUVE	1217956006230411	2023-04-11	ILIUTA, FLORENTINA	Subventions ou contributions financières	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	10 000,00 \$	-
LA PLACE COMMUNE, COOPERATIVE DE SOLIDARITE	1217956006	2023-04-12	ILIUTA, FLORENTINA	Subventions ou contributions financières	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	10 000,00 \$	-
GILBERT BOURGIE	1591299	2023-04-20	MALO, SYLVAIN	Gilbert Bourgie. Entente de prestation de service technique. Pour les services d'armurier pour l'Armurerie du SPVM.	Police	Activités policières	10 000,00 \$	-
10079952 CANADA INC.	DEU54939	2023-04-28	LAHAIE, DANIEL	BS DEEU CVAC - ACHAT 2 SECHEURS D'AIR - 4 SOLLICITATIONS - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 894,21 \$	-
BOUTY INC	DEU54778	2023-04-24	LAHAIE, DANIEL	BS DEEU - ACHAT 60 CHAISES CAFETERIA ADMINISTRATION- 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 862,11 \$	-
GRAND POTAGER	1217956006230411	2023-04-11	ILIUTA, FLORENTINA	Subventions ou contributions financières	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	9 800,00 \$	-
BIP RECHERCHE INC.	1588832	2023-04-05	CHAREST, LOUIS- PIERRE	Ser Dev Eco/Mandat alloué pour Recherche pour un sondage des entreprises ayant bénéficié du PAUPME.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	9 763,84 \$	-
ACIER INOXYDABLE FAFARD INC.	DEU54849	2023-04-19	LAHAIE, DANIEL	BS DEEU ENTRETIEN BOUES AS - SECTEUR DES BOUES -FILTRES PRESSES -LAVEUR DU FILTRE PRESSE KURITA - FABRIQUER UNE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 690,35 \$	-
TELUS	32487950074	2023-04-19	PERRI, VALENTINA	Paieement de la facture # 32487950074 en date du 16 avril 2023. Facture approuvée par Myriam Lafrance.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	9 674,87 \$	-
LOGISTIK UNICORP INC.	1590153	2023-04-20	MILLIEN, GUIBONSE	Reapp - Achat de vêtements pour les Cadets - SPVM - Avril 2023	Bilan	Vêtement et équipement de travail	9 336,01 \$	-
COMPUGEN INC.	1581480	2023-04-21	LUSSIER, MARIE- JOSEE	Achat de portable et station d'accueil	Police	Activités policières	9 331,48 \$	-
PAYSAGISTE ROCHE INC.	DEP41992	2023-04-13	MARTEL, SIMON	BS - ERP / Service d'entretien terrassement - Contrat 2023 pour l'exploitation du réseau principal de la DEP	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	9 208,45 \$	-
CYCLO CHROME INC.	DIC1078286	2023-04-20	CARIGNAN, MARTIN	REPARATION VELO EN ATELIER MARS 2023	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	9 147,33 \$	-

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU**

**1er AU 30 AVRIL 2023**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ATELIER D'USINAGE GAGNE INC.	DEP41956	2023-04-11	MARTEL, SIMON	BS - ERP - Achat de matériel et service pour divers travaux mécanique pour la DEP	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	9 139,16 \$	-
WM QUEBEC INC.	DEP42016	2023-04-17	MARTINEZ, DANIEL	DEP / UAT / Service de levées conteneurs prise d'eau Galt / JM.Ouellet	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 133,91 \$	-
PROCEDES DE SOUDURE UNIES (CANADA) INC.	DEP42013	2023-04-17	VINCENT, SIMON	BS - RÉS - Réparation impulseur Y1 pour la Section Réservoirs de la DEP	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	9 081,42 \$	-
CORPORATION SCADALLIANCE	DEU54835	2023-04-21	ARNOULD, GUY	BS DEEU AS-127195-4-ACQUISITION ET INTÉGRATION D'ENREGISTREURS ÉLECTRONIQUES DE DÉBORDEMENT	Service de l'eau	Réseaux d'égout	8 965,93 \$	-
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LAVAL	1590194	2023-04-14	BOUCHER, JACINTHE	Formation: Initiation à l'APRIA pour le SPVM-56h de formation (8h x 7 groupes) + 8h de préparation et coordination pour 40 participants	Police	Activités policières	8 940,83 \$	-
LES PRODUITS SCIENTIFIQUES ESBE	1592302	2023-04-26	LEMAY, MARTIN	SENV- Achat de matériel et fourniture de labo (Pétris)	Environnement	Traitement des eaux usées	8 678,27 \$	-
BIDIBIDI INC	1589254	2023-04-14	IBARRA IZQUIERDO, GABRIELA	SSIM-DST - DM 23-0437, 0438 et 0445 - Atelier PR / Achat des trousse pour les premiers répondants, les oxygènes et pour l'immobilisation	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	8 661,47 \$	-
THERMO FISHER SCIENTIFIC (MISSISSAUGA) INC.	1591070	2023-04-19	ARBIC, DENISE	SENV- Réparation du Chromatographe Ionique (CI) Laboratoire (URGENCE)	Environnement	Traitement des eaux usées	8 655,16 \$	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	ROS1076801	2023-04-05	CADOTTE, ERIC	REPARATION SUITE A ESTIME VERBALE REF 18111	Matériel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	8 644,66 \$	-
GPA PACK INC.	DEP42021	2023-04-17	REBSELJ, VINCENT	DEP / ULA / Commande clapet: Fabrication de réduit excentrique sur mesure / C.Bennett	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 538,93 \$	-
CONSEIL DES INDUSTRIES BIOALIMENTAIRES DE MICHEL GERMAIN	1217956006230412	2023-04-12	ILIUTA, FLORENTINA	Subventions ou contributions financières	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	8 534,00 \$	-
	DEP33685	2023-04-19	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	SERVICES PRO - UAT - Vêtements de travail et uniformisation des coffres à outils des cols bleus - J-F BEAUDET	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 480,00 \$	-
FTI CONSULTING CANADA ULC	24004987	2023-04-24	GOSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Affaires civiles - FTI Consulting - Éric Bélanger / Dossier TAT 1257848/VILLE DE MONTRÉAL - 24004987	Dépenses communes	Autres - Administration générale	8 456,74 \$	-
SOLOTECH INC	1592187	2023-04-25	GAGNE, REJEAN	STI/ Acquisition de licences Pexip (ERC BASIC CVI LICENSE - 6105-0501) utilisées par la Cour Municipale pour la période du 31 mai 2023 au 30	Technologies de l'information	Gestion de l'information	8 435,77 \$	-
VS CONSULTANT	1591836	2023-04-24	GOYETTE, STEPHANE	SSIM-DST - DM 23-0411 - Atelier Cuir / Paiement de facture 1585 pour la location d'une pelle mécanique pour une intervention	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des équipements - Séc. incendie	8 433,13 \$	-
DESJARDINS ASSURANCES VIE SANTE RETRAITE	de230413dasresshum	2023-04-13	SANCHEZ, MAUREN ASTRID	RASNA Compte gestion santé - Ex-Ville - Période du 2023-03-01 au 2023-03-31	Police	Activités policières	8 205,47 \$	-

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU**

**1er AU 30 AVRIL 2023**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PHARE MEDICA	1589127	2023-04-05	GOYETTE, STEPHANE	SSIM-DST - DM 23-0435, 0436 - Atelier PR / Achat des gants médicaux jetables en nitrile. Entente 1541934	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	8 198,27 \$	1541934
ATLAS COPCO COMPRESSEURS CANADA	DEP42010	2023-04-14	REBSELJ, VINCENT	DEP / UDB / Entretien des compresseurs ZR90 / C.Bennett	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 156,15 \$	-
POMPACTION INC.	DEU54078	2023-04-12	LAHAIE, DANIEL	BS DEEU INTERCEPTEURS - SERVICES TECHNIQUES REPARATION POMPE TUNNEL WELLINGTON FONTAINE BLEU - 1	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 108,47 \$	-
S. BOUDRIAS HORTICOLE INC.	1590834	2023-04-23	LEMAY, MARTIN	MU_IN0032_Besoin de 20 palettes de sacs de sable ville Sainte-Anne-de-Bellevue	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	8 066,40 \$	-
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	1588665	2023-04-04	IBARRA IZQUIERDO, GABRIELA	SSIM-DST - DM 22-1131 - Atelier Forge / Achat des supports de montage avec quick release pour kit de décon	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	8 063,04 \$	-
REMORQUAGE KAR-PRO (2015) INC.	1591983	2023-04-24	ROBITAILLE, BENOIT	Service de remorquage exclusif pour déplacer tout véhicule en infraction à un règlement sur la circulation et le stationnement pour le lot 1	Police	Surv. des activités de remorquage	8 042,04 \$	-
FONDS OPERATIONNEL ENQUETE - SPVM	decssecomm23032 9	2023-04-04	HADDAOUI, AMEL	Dépenses autorisées dans le cadre d'enquêtes policières	Police	Activités policières	8 013,11 \$	-
RACICOT CHANDONNET LTEE	35437	2023-04-14	GOSELIN- LEONARD, ALEXANDRE	Affaires civiles - Racicot Chandonnet Ltée - Environnement %utier NRJ Inc. et Royal & Sun Alliance du Canada. Société daAssurances contre	Dépenses communes	Autres - Administration générale	8 003,20 \$	-
BAU-VAL CMM	1591346	2023-04-20	LEMAY, MARTIN	MU_IN0047 Palettes de sable pour AHUNTSIC	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	7 968,55 \$	-
HONEYWELL LTEE	DEP41912	2023-04-04	MARTEL, SIMON	BS - REP / contrat 40333929 inspection ventilation /chauffage année 2023. Marc Vallée. 1 soumission.	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	7 881,38 \$	-
GROUPE AMEUBLEMENT FOCUS INC.	1592589	2023-04-27	DIB, JAMIL JIMMY	Gré à gré - 1 soumissionnaire - livraison et installation du lots de composante de mobilier et des équipements tel que décrites à la soumission	Environnement	Protection de l'environnement	7 829,71 \$	-
SIGMA ALDRICH CANADA CO.	1591488	2023-04-21	LEMAY, MARTIN	SENV - Achat de membranes **COMMANDER 20 BOÎTES DU MÊME LOT SVP	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	7 792,70 \$	-
MAJOR & MAJOR INCORPORE	1590315	2023-04-26	MUNN, JONATHAN	MU_IN0002_101 palettes de sacs de sables_ île Bizard Sainte Geneviève_Avril 2023 (5 vans)	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	7 716,58 \$	-
XYZ TECHNOLOGIE CULTURELLE INC.	1505490	2023-04-12	CAYOUILLE-ASHBY, EVE-LYNE	SEPLV - Équipements audiovisuels pour conférences et événements corporatifs à la salle 7 de la Biosphère	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	7 698,80 \$	-
ULINE CANADA CORP	11417092	2023-04-04	ALTAMURA, JONATHAN	Achat de mobilier à la biosphère	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	7 594,34 \$	-
GLOBAL INDUSTRIAL CANADA INC	1590029	2023-04-13	MALO, SYLVAIN	Air Science® P5-36XT Purair® Basic Ductless Fume Hood, 36"W x 27"D x 35"H	Police	Activités policières	7 568,95 \$	-

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU**

**1er AU 30 AVRIL 2023**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ROY BELANGER AVOCATS S.E.N.C.R.L.	0000029597	2023-04-04	GOSSELIN- LEONARD, ALEXANDRE	Affaires civiles - Roy Bélanger - Lot B - 0000029597	Affaires juridiques	Affaires civiles	7 496,11 \$	-
CDW CANADA INC.	DEU54687	2023-04-12	ARNOULD, GUY	BS DEEU JS-150798-83-ACHAT DE MATÉRIEL POUR ÉCRANS DÉPORTÉS POUR STATIONS OPÉRATEUR PROJET MAJ SYSTÈME SICOS -	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 463,48 \$	-
PRODUCTIONS DAVID- OLIVIER GASCON INC.	1591507	2023-04-21	LE NAY, ALBANE	SEPLV / Octroyer un contrat pour effectuer un mandat de production de vidéos promotionnelles capsules 12 artistes qui exposeront des œuvres à la	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	7 378,75 \$	-
PHOTOSYNTHESE INC	1588728	2023-04-04	ST-GERMAIN, ISABELLE	SEPLV / Impression et installations des bannières pour l'exposition jeunesse Migrations à la Biosphère.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	7 367,85 \$	-
UBA INC.	DEU54782	2023-04-17	BERNARD, DOMINIQUE	BS - Paiement de la facture 1065579 - Fourniture et livraison d'hydroxyde de sodium liquide à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 365,08 \$	-
LES ENT. DM LEO INC.	71087	2023-04-06	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:504692	Matériel roulant et ateliers	Activités policières	7 354,33 \$	-
GROUPE AUTOCAR JEANNOIS	1592849	2023-04-28	BEAUCHESNE, JULIE	Location d'autobus pour les funérailles de l'agent Maureen Brault de la SQ.	Police	Activités policières	7 349,12 \$	-
LES ENT. DM LEO INC.	71251	2023-04-12	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:504884	Matériel roulant et ateliers	Activités policières	7 287,47 \$	-
BOUTY INC	1589323	2023-04-08	BORNAIS, LUC	SENV - GMR - Achat de fauteuils, et divers chaises pour salle commune et bureaux du CESM. (hors-entente)	Environnement	Protection de l'environnement	7 255,36 \$	-
UAP INC.	ROS1077121	2023-04-11	CADOTTE, ERIC	99A9112 fan hub	Matériel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	7 238,11 \$	-
9052-9470 QUEBEC INC.	DEU54356	2023-04-18	DURNIN, JUDITH	BS DEEU REAPPRO MAG - ACHAT ET FABRICATION DE PIÈCES USINÉES - 5 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 139,15 \$	-
ENGLOBE ENVIRONNEMENT INC.	DEU54863	2023-04-20	MAHER, NATHALIE	BS DEEU INGÉNIERIE TDF ; SERVICE ÉCHANTILLONNAGE ACCRÉDITÉ DES FERTILI CENDRES POUR 2023 ; 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 086,66 \$	-
MOTEURS ELECTRIQUES LAVAL LTEE	DEU54500	2023-04-20	LAHAIE, DANIEL	BS - DEEU - MECANIQUE BOUES - ESTIMATION REPARATION MOTEUR ELECTRIQUE LEROY SOMER EL-MO-679	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 081,41 \$	-
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP RAM LTEE	bc57770	2023-04-13	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:504922	Matériel roulant et ateliers	Activités policières	6 969,91 \$	-
MAJOR & MAJOR INCORPARE	1590826	2023-04-25	LEMAY, MARTIN	MU_IN0016 _ Demande Pierrefonds 63 palettes 2 endroits	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	6 950,40 \$	-
PL TECHNOLOGY SOLUTIONS INC.	1591301	2023-04-20	MORIN, NATHALIE	Soumission 18 avril 2023 TSS6048	Police	Activités policières	6 939,67 \$	-

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU**

**1er AU 30 AVRIL 2023**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES ENT. DM LEO INC.	71250	2023-04-06	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:504688	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	6 847,36 \$	-
GROUPE REPROCOM	1588340	2023-04-03	BOUCHER, JACINTHE	CARTABLES POLICIERS AUXILIAIRES PERMANENTS 2022 - Programme d'intégration à la fonction Commande 1 de 2. le cartable )	Police	Activités policières	6 840,45 \$	-
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	ROS1079025	2023-04-26	CADOTTE, ERIC	PIECES MECANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	6 814,20 \$	-
TECHNO FEU INC	ROS1078685	2023-04-24	CADOTTE, ERIC	CONTROLEUR	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	6 788,03 \$	-
PUBLICITE J.L.	1589274	2023-04-06	IBARRA IZQUIERDO, GABRIELA	SSIM-DST - DM 23-0191 - Atelier Uniformes / Achat des écrans en velours pour le SIM	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	6 737,46 \$	-
IMRICO LTEE	1591629	2023-04-21	TABOR, ISABELLE	Imrico. Bon de commande ouvert 2023. Pour l'achat de bottes pour l'unité canine du SPVM.	Police	Activités policières	6 719,20 \$	-
GROUPE IMOG INC.	1591168	2023-04-20	MUNN, JONATHAN	MU_IN0043 - ARR Pierrefonds-Roxboro Location de 2 tracteurs-chargeurs sans opérateur avec godets, fourches et perche	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	6 614,21 \$	-
KOLOSTAT INC.	DEP42108	2023-04-25	MARTINEZ, DANIEL	DEP / UAT / Contrat F-0090 / Programme d'entretien préventif pour le système CVAC du bâtiment admin. / 1 avril 2023 au 31 mars 2024 /	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 598,46 \$	-
GROUPE SURETE INC.	1589436	2023-04-12	LEMAY, MARTIN	MU_V0047_ Agent de sécurité CENTRE D'HEBERGEMENT D'URGENCE PIERREFONDS Verglas Avril 2023	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	6 559,67 \$	-
AESL INSTRUMENTATION INC.	DEP41969	2023-04-12	LEFEBVRE, PHILIPPE	DEP / UPC / Réactif de chlore libre pour CL17 Annuel / S.Lim	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 544,92 \$	-
ACKLANDS - GRAINGER INC.	1589258	2023-04-06	LEMAY, MARTIN	ENV // Achats de outils de protections, pour le laboratoire.	Environnement	Inspection des aliments	6 408,04 \$	-
WESTBURNE	DEP41996	2023-04-13	DURNIN, JUDITH	BS - MAG UDB REAPPRO / Achat d'aérotherme pour le magasin de l'Usine Des Baillets	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 406,93 \$	-
CHAMPLAIN CHRYSLER DODGE JEEP RAM	ba06147	2023-04-05	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:504636	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	6 310,34 \$	-
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP42110	2023-04-26	DURNIN, JUDITH	BS - MAG UDB REAPPRO / Achat de kit réactif, réactif de chlore, ensemble d'entretien pour le magasin de l'Usine Des Baillets	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 205,93 \$	-
AIRSOLID INC.	DEU54727	2023-04-11	LAHAIE, DANIEL	BS DEEU ENTRETIEN EAUX - Ballon obturateur pour GMP - 1 soumission	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 162,77 \$	-
BELANGER LONGTIN, S.E.N.C.R.L.	32732	2023-04-24	GOSELIN- LEONARD, ALEXANDRE	Affaires civiles - Bélanger Longtin, s.e.n.c.r.l. - Jacob Cohen et al. c. Ville de Montréal et al. - 2213219043	Dépenses communes	Autres - Administration générale	6 126,02 \$	-

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU**

**1er AU 30 AVRIL 2023**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
EVENEMENTS MARCHE BONSECOURS INC.	1591229	2023-04-20	BEAUCHESNE, JULIE	Location de la salles de Bal- Vieux-Mtl et Ville-Marie pour cérémonie de remise de médailles de la chancellerie 31 mars 2023 FACT 28102-11.	Police	Activités policières	6 089,27 \$	-
IMPRIMERIE MAXIME INC.	1588492	2023-04-03	JUNG, JENNIFER	Frais d'impression des cartes d'évènements/ressources pour les 20 PDQ, au coût de 5000 copies au prix de 0.0579\$/l'unité. voir achat de fil pour SPVM	Police	Activités policières	6 087,18 \$	-
LES ENTREPRISES DA-OU (2006) INC.	DIC1078615	2023-04-24	CARIGNAN, MARTIN		Materiel roulant et ateliers	Activités policières	6 079,82 \$	-
GOSECURE INC.	1592286	2023-04-26	MOCANU, GIANINA	60110.06 - Acquisition dinfrastructures technologiques de sécurité du programme de sécurité et de continuité TI - Acquisition de la BS - UPC / HP-A4-Aquisition de bearing. Cameson Saintelmy. 1 soumission	Technologies de l'information	Gestion de l'information	6 018,35 \$	-
MOTION CANADA	DEP41922	2023-04-05	DURNIN, JUDITH		Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 992,78 \$	-
L & M UNIFORME INC	1591311	2023-04-20	ALEXIS, ERNST FORTUNA	Réapp - Achat de manteaux et pantalons motards - SPVM - Avril 2023	Bilan	Vêtement et équipement de travail	5 983,24 \$	-
RESSORT IDEAL LTEE	MAD1078711	2023-04-24	CADOTTE, ERIC	REF FACTURE F0192451_UNITE 349-07290_INSPECTION PEP ET MAINTENANCE PERIODIQUE_REEMPLACER PIECES DE	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	5 948,82 \$	-
EVENEMENTS MARCHE BONSECOURS INC.	1591240	2023-04-20	BEAUCHESNE, JULIE	Location de la salles de Bal- Vieux-Mtl et Ville-Marie pour cérémonie de Assermentation 96e contingent 24 mars 2023 FACT 29004-11	Police	Activités policières	5 894,22 \$	-
PTI SOLUTIONS INDUSTRIELLES INC.	DEP41935	2023-04-05	DURNIN, JUDITH	BS - ERP - Prises électrique dans casiers pour équipe Exploitation réseau principal, en lien avec DEP40478 pour garantie d'achat antérieur du	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 862,50 \$	-
ACKLANDS - GRAINGER INC.	DEP41954	2023-04-11	DURNIN, JUDITH	BS - REP - Achat de vanne, tube, te, raccord, ressort pour le Service de l'eau potable	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 857,73 \$	-
ANACHEM LTEE	DEP42112	2023-04-26	DURNIN, JUDITH	BS - MAG-USB disposition de gel désinfectant.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 817,10 \$	-
THERMO FISHER SCIENTIFIC (MISSISSAUGA) INC.	DEU54794	2023-04-17	MAHER, NATHALIE	BS DEEU LABORATOIRE - ACHAT-REEMPLACEMENT DU DETECTEUR DE L'ICP-MS - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 804,76 \$	-
WESCO DISTRIBUTION CANADA LP	DEU54875	2023-04-24	LAHAIE, DANIEL	BS DEEU INSTRUMENTATION - ACHAT DE 10 INDUCTEURS - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 797,79 \$	-
INGENIERIE CARMICHAEL LTEE	DEU54301	2023-04-20	MAHER, NATHALIE	BS - DEEU - INGENIERIE LABORATOIRE SR - APPEL DE SERVICE POUR RÉPARATION D'UN CONGÉLATEUR (CONG-03) AU LABORATOIRE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 786,92 \$	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. GLOBOCAM	ROS1076410	2023-04-03	CADOTTE, ERIC	Pièces pour remise à neuf du moteur appareil 347-12586.	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	5 780,63 \$	-
NOVAFOR EQUIPEMENT INC.	1590105	2023-04-13	LEMAY, MARTIN	MU_V0068_Achat de transformeur_Ahuntsic_verglas_Avril	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	5 778,51 \$	-

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU**

**1er AU 30 AVRIL 2023**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
INDUSTRIES LAFLEUR INC.	MAD1078152	2023-04-19	CADOTTE, ERIC	LUMIERE DE SCENE SERIES PIONEER (WHELEN), UNITE 381-20015. QUANTITE CHANGER A 2X. AUTORISER PAR E.CADOTTE	Matériel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	5 728,12 \$	-
TELU COMMUNICATIONS INC.	DEU54236	2023-04-17	ARNOULD, GUY	BS DEEU - Entente 1408829 - Frais de cellulaire pour l'année 2023 (Janvier à décembre 2023)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 707,91 \$	-
JEAN GUGLIA & FILS ENR.	1589686	2023-04-12	BEDARD, KIMBERLY	CCMU - V0059 - SCIES - PERCHES- VERGLAS - AVRIL 2023	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	5 681,80 \$	-
LOUE FROID INC.	1582122	2023-04-05	HUSSEINI, DINA	SDIS / BCO 2023 - Location et entretien des appareils et systèmes de chauffage/ventilation pour les sites de l'Hôtel des arts et de l'Église	Diversité et inclusion sociale	Développement social	5 628,77 \$	-
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9863214157	2023-04-25	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada Procédures judiciaires - Année 2023 - Période 08-04-2023 @ 14-04-2023	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	5 603,28 \$	-
ENGRENAGES LASALLE INC.	DEP42102	2023-04-25	MARTEL, SIMON	BS - ERP - Pièces en acier pour travaux mécanique pour l'exploitation du réseau principal de la DRE	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	5 548,60 \$	-
BOIVIN & GAUVIN INC.	1591634	2023-04-21	IBARRA IZQUIERDO, GABRIELA	SSIM-DST - DM 23-0483, 0488, 0495 et 0499 - Atelier Cuir / Achat bottes pour habits de combat, modèle FireDex. Entente 1486501	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 543,34 \$	1486501
ERNST & YOUNG S.R.L. / S.E.N.C.R.L.	ca01c100466148	2023-04-14	GOSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Affaires civiles - Ernst & Young s.r.l. / S.E.N.C.R.L. - Benoît Atchom Makomacontre Le Ptocureur Général du Québec, ès qualité de représentant du	Dépenses communes	Autres - Administration générale	5 525,49 \$	-
CENTRE DE PNEUS EXCELLENCE PIERREFONDS	010870	2023-04-05	PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:504680	Matériel roulant et ateliers	Activités policières	5 515,67 \$	-
RESSORT IDEAL LTEE	ROS1077098	2023-04-10	CADOTTE, ERIC	DIFF CROCHE VERIFIER SUSPENSION	Matériel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	5 478,44 \$	-
OUTILLAGES EXPRESS	1590104	2023-04-13	LEMAY, MARTIN	MU_V0067 Demande d'achat de scies à chaines_Ahuntsic_verglas_Avril 2023	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	5 453,84 \$	-
9449-8326 QUEBEC INC.	1591199	2023-04-20	BEAUCHESNE, JULIE	Rencontre personnel du SPVM -Projet Immersion 5 avril 2023.	Police	Activités policières	5 407,38 \$	-
PYROTECH BEI INC.	42092	2023-04-19	GOSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Affaires civiles - Pyrotech BEI inc. - Env. Routier NRJ Inc. et RSA c. Ville de Montréal - 42092	Dépenses communes	Autres - Administration générale	5 405,70 \$	-
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	1588416	2023-04-03	LAROCHE, LAURENT	SENV - Achat de produits chimiques. Pour paiement de facture: marchandise déjà reçue en 2022. (pour fermer le dossier)	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	5 349,17 \$	-
COMPUGEN INC.	1591538	2023-04-21	LUSSIER, MARIE-JOSEE	Achat de 4 portables et 4 stations d'accueil	Police	Activités policières	5 332,27 \$	-
TRAITEMENT D'EAU EXPERT INC.	DEU54695	2023-04-05	BERNARD, DOMINIQUE	BS DEEU OPERATIONS SECTEUR BOUES - ACHAT PRODUITS CHIMIQUES - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 327,91 \$	-

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU**

**1er AU 30 AVRIL 2023**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9862415711	2023-04-13	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2023 - Période 01-04- 2023 @ 07-04-2023	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	5 319,18 \$	-
JULIE MACHEREZ	1496993	2023-04-05	GOSSELIN, PASCAL	Service d'aide psychologique aux employés de la section accès à l'information et archives	Police	Activités policières	5 290,00 \$	-
SOLUTIONS NOTARIUS INC	DEU54786	2023-04-14	ARNOULD, GUY	BS DEEU AUTOMATISATION - PAIEMENT FACTURES POUR L'ABONNEMENT ANNUEL NOTARIUS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 249,37 \$	-
TELUS COMMUNICATIONS INC.	DEU54236	2023-04-17	ARNOULD, GUY	BS DEEU - Entente 1408829 - Frais de cellulaire pour l'année 2023 (Janvier à décembre 2023)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 249,37 \$	1408829
DIVEX MARINE INC	1591609	2023-04-21	GIROUX, KIM	MU_IN0050_Arrondissement Pierrefonds-Roxboro Location, livraison et installation d'un ballon dans une conduite pluviale de 30 pouces	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	5 237,03 \$	-
SOLUTIONS ANALYTIQUES NOVATECH INC.	DEU54707	2023-04-06	DURNIN, JUDITH	BS-DEEU- REAPPRO MAG- ALARMES- DETECTEURS- 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 236,79 \$	-
CESIUM TELECOM INC.	1588955	2023-04-05	LANDRY, ROBERT	Protection pour cellulaire	Police	Activités policières	5 180,61 \$	-
LES SABLES DE JOLIETTE INC.	1591306	2023-04-24	LEMAY, MARTIN	MU_IN0045 Demande_ Achat de sable en vrac pour Ahuntsic-Cartierville - Inondation Livraison jour même RUSH	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	5 170,11 \$	-
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP41905	2023-04-04	DURNIN, JUDITH	BS - MAG UDB REAPPRO / Achat de stabcal, lampe pour le magasin de l'Usine Des Baillets	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 153,00 \$	-
REVISION AM INC.	1592245	2023-04-26	LABELLE, ERIC	Ser Dev Eco/Révision linguistique du livrable de la stratégie centre-ville 2030	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	5 118,14 \$	-
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP RAM LTFE	bc57675	2023-04-13	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:504829	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	5 109,51 \$	-
FONDS OPERATIONNEL ENQUETE - SPVM	decsseobs23016	2023-04-04	HADDAOUI, AMEL	Dépenses autorisées dans le cadre d'enquêtes policières	Police	Activités policières	5 058,90 \$	-
PANAVIDEO INC	1591791	2023-04-24	DUPONT, MELANIE	Achat de licences pour le soutien technique selon soumission # 70231-2.	Police	Activités policières	5 045,28 \$	-
CUMMINS CANADA ULC	DEP41919	2023-04-05	VINCENT, SIMON	BS - RÉ - Réparation génératrice Cummins Rosemont pour la Section Réservoirs de la DEP	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	5 037,69 \$	-
METAUX ABSOLUS INC.	DEU54792	2023-04-17	LAHAIE, DANIEL	BS DEEU ATELIER MACHINAGE - BARRE RONDE BRONZE - 2 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 034,15 \$	-
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP RAM LTFE	bc57618	2023-04-13	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:504831	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	5 020,75 \$	-

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU**

**1er AU 30 AVRIL 2023**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
VILLE DE POINTE-CLAIRE	1591388	2023-04-20	BOLDUC, GUY	SMRA / Paiement de facture - Consommation carburant SIM Pointe-Claire - Mars 2023	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 001,81 \$	-
GROUPE 3737	1217016001230404	2023-04-04	ILIUTA, FLORENTINA	Subventions ou contributions financières	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	5 000,00 \$	-
TECHNO FEU INC	ROS1077621	2023-04-17	CADOTTE, ERIC	TRACTOR ABS - PABS ECU E4F 12V 4S4M XBR ESC ATC	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	4 982,07 \$	-
TECHNO FEU INC	ROS1077619	2023-04-17	CADOTTE, ERIC	TRACTOR ABS - PABS ECU E4F 12V 4S4M XBR ESC ATC	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	4 982,07 \$	-
OMR ALLIAGES INC	DEU54840	2023-04-19	LAHAIE, DANIEL	BS DEEU SOUDURE BOUES - ACHAT BAGUETTES - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 973,76 \$	-
ACKLANDS - GRAINGER INC.	DEU54660	2023-04-04	DURNIN, JUDITH	BS DEEU MAG - REAPPRO 78 VANNES A BILLE - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 953,73 \$	-
CONCEPT CONTROLS INC.	DEP42002	2023-04-17	DURNIN, JUDITH	BS DEP REAPPRO MAG UDB - ACHAT 6 CELLULES D'OZONE - REMPLACE BC DEP40857 - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 952,47 \$	-
ASCENSEURS TK (CANADA) LIMITEE	1589575	2023-04-11	VERREAULT, DOMINIQUE	Demande d'achat - DA770223 - Contrat de maintenance des ascenseurs de la Biosphère pour 2023. (avril à décembre). Contrat	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	4 944,99 \$	-
LES SPECIALISTES AVA INC.	DEU54920	2023-04-27	LAHAIE, DANIEL	BS DEEU ENTRETIEN BOUES - PAIEMENT FACTURE 43885 - SERVICE TECHNIQUE AJUSTEMENT POMPE 668M	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 934,41 \$	-
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP RAM LTEE	bc57848	2023-04-13	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:504958	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	4 906,20 \$	-
EXCELLENT GARAGE BEAUBIEN INC.	7204a	2023-04-15	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:505075	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	4 897,19 \$	-
MOTEURS ELECTRIQUES LAVAL LTEE	DEP41980	2023-04-13	VINCENT, SIMON	BS - RÉS - Appel de service pour travaux sur Moteur W1 pour la Section Réservoirs de la DEP	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	4 892,42 \$	-
ENERGIE VALERO INC.	1590746	2023-04-18	LECOURS, SYLVAIN	SSIM-DST - DM 23-0410 - Atelier Section des équipements de combat incendie / Pour paiement de facture 20230414gb pour l'achat des bidons de RÉPARATION	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 889,69 \$	-
RESSORT IDEAL LTEE	ROS1077103	2023-04-10	CADOTTE, ERIC	RÉPARATION	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	4 885,94 \$	-
REPARATION D'AUTO CREMAZIE 2010	11455	2023-04-26	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:505221	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	4 839,60 \$	-
AVENSYS SOLUTIONS INC.	DEU54720	2023-04-11	DURNIN, JUDITH	BS-DEU-Général par le réapprovisionnement 2023-04-03 1:34 AM. 2Soumissions	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 829,42 \$	-

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU**

**1er AU 30 AVRIL 2023**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TECHNO FEU INC	ROS1077461	2023-04-13	CADOTTE, ERIC	MANIFOLD HYDRAULIQUE POUR OUTRIGGER CAMION E-ONE	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	4 798,53 \$	-
COMPUGEN INC.	1589414	2023-04-11	DIB, JAMIL JIMMY	SENV / Achat de 3 portables convertibles avec accessoires pour ingénieurs et stagiaires - Entente 1526425	Environnement	Protection de l'environnement	4 790,55 \$	1526425
MINISTERE DES TRANSPORTS CENTRE DE GESTION DE	1589692	2023-04-12	LUSSIER, MARIE-JOSEE	Réparation - Mars 23	Police	Activités policières	4 782,82 \$	-
VEOLIA WATER TECHNOLOGIES & SOLUTIONS CANADA GP	DEU54671	2023-04-04	DURNIN, JUDITH	BS DEEU MAG - REAPPRO 2 DECALCAIREUR - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 773,99 \$	-
VILLE DE POINTE-CLAIRE	1591384	2023-04-20	BOLDUC, GUY	SMRA / Paiement de facture - Consommation carburant SIM Pointe-Claire - Février 2023	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 716,54 \$	-
CONTROLES LAURENTIDE LTEE	DEU54636	2023-04-03	DURNIN, JUDITH	BS-DEEU-REAPPRO MAG- ELECTRICITÉ 2 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 710,82 \$	-
MCMMASTER-CARR SUPPLY CO.	DEP42093	2023-04-25	DURNIN, JUDITH	BS - UPC / Acquisition de matériel-Soufflante - décanteur. Cameson Saintelmy. 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 694,98 \$	-
CDW CANADA INC.	DEU54679	2023-04-06	ARNOULD, GUY	BS DEEU INGENIERIE AUTOMATISATION JS-138409-30-EXTENSION KVM RESEAU POUR LA NOUVELLE SALLE DE COMMANDE - 1	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 692,02 \$	-
CARROSSERIE IBERVILLE INC.	015069	2023-04-06	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:504689	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	4 653,39 \$	-
MESSER CANADA INC.	DEU54788	2023-04-14	DURNIN, JUDITH	BS DEEU - PAIEMENT FACTURE - MESSER - CYLINDRE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 635,02 \$	-
CENTRE DU PONCEAU COURVAL INC.	1590847	2023-04-19	MAATOUK, SAMIA	MU_IN0033 Pierrefonds Géotextile- GEOTX-90-1- Soumission 4184	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	4 589,63 \$	-
JMS INDUSTRIEL INC.	DEU54718	2023-04-11	LAHAIE, DANIEL	BS-DEEU-Barils acier inoxydable 304 avec oreilles de levage- 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 569,06 \$	-
MAJOR & MAJOR INCORPORE	1590475	2023-04-17	LEMAY, MARTIN	MU_IN0017 Besoin de 53 pieds de sacs de sable ville Sainte-Anne-de-Bellevue palettes).	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	4 558,29 \$	-
HYPERTEC SYSTEMES INC	1590803	2023-04-18	LANDRY, ROBERT	Achat de pièce pour Keyboard	Police	Activités policières	4 461,97 \$	-
CHARRON BOISSE LEVESQUE, HUISSIERS DE JUSTICE INC.	114988	2023-04-12	GOSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Affaires civiles - Charron Boissé Lévesque, huissiers de justice inc. - 114988	Dépenses communes	Autres - Administration générale	4 451,12 \$	-
FASTENAL CANADA LTEE	DEP42097	2023-04-25	MARTEL, SIMON	BCO2023 - ERP - Location d'un verrou pour l'exploitation du réseau principal de la DRE	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	4 440,97 \$	-

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU**

**1er AU 30 AVRIL 2023**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SPORTPLEXE PIERREFONDS	1590103	2023-04-13	LEMAY, MARTIN	MU_V0070 Traiteur_ Pierrefonds-Roxboro_Verglas_Avril 2023	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	4 422,46 \$	-
COITEUX HYUNDAI DIVISION DE:AUTO COITEUX MONTREAL	bh30924	2023-04-19	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:505093	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	4 404,23 \$	-
WOLSELEY CANADA INC.	DEU54656	2023-04-04	LAHAIE, DANIEL	BS - DEEU - PLOMBERIE BOUES - ACQUISITION BIENS PLOMBERIE - ENTENTES 1576907 ET 1577326	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 373,06 \$	1577326
REPARATION D'AUTO CREMAZIE 2010	11457	2023-04-26	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:505218	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	4 350,61 \$	-
LOUE FROID INC.	1590240	2023-04-14	DESSEJOUR, GARRY	MU-V0071- Location génératrice_SGPI_Verglas	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	4 301,30 \$	-
9333-4787 QUEBEC INC.	DEU54873	2023-04-21	LAHAIE, DANIEL	BS DEEU ENTRETIEN EAUX - JS-193544-25- MAN DU GARDE-CORPS EN AVAL DU DÉGRILLEUR #8 - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 299,24 \$	-
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP RAM L'EE	bc55546	2023-04-06	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:504757	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	4 233,81 \$	-
LES EQUIPEMENTS POLYCHEM INC.	DEP42095	2023-04-25	DURNIN, JUDITH	DEP / UAT / Pièces analyseur ozone / D.Deslauriers	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 230,99 \$	-
MANIVELLE FILMS INC.	1589411	2023-04-11	MOCANU, GIANINA	STI/ Réalisation et production en formule clé en main d'une capsule vidéo visant à informer les pompiers(-ères) et agent(s) du CCSI	Technologies de l'information	Communications d'urgence 911	4 220,48 \$	-
CABINET D'AVOCATS NOVALEX INC.	10347	2023-04-21	GOSSELIN- LEONARD, ALEXANDRE	Affaires civiles - Cabinet d'avocats Novalex inc. - Imad Sawaya c. Roch de Roy Demande d'assistance judiciaire de l'inspecteur retraité Roch	Dépenses communes	Autres - Administration générale	4 203,96 \$	-
DIVEX MARINE INC	1590313	2023-04-28	LEVESQUE, CHRISTELLE	MU_IN0005_Service de plongeurs pour nettoyage d'un émissaire pluvial et les possible crues printanières - SERVICE DE L'EAU	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	4 182,37 \$	-
LES SABLES DE JOLIETTE INC.	1590738	2023-04-19	VENNE, NADINE	MU - IN0029 - Achat de sable en vrac pour Ahuntsic-Cartierville - Inondation - Livré le 18-04- 2023	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	4 114,75 \$	-
LAMCOM TECHNOLOGIES INC.	1590148	2023-04-14	CAYOUILLE-ASHBY, EVE-LYNE	SEPLV / Service d'impression sur carton de type Falconbord ou Reboard en vue de l'exposition Prototypes (juin - octobre 2023) à la Biosphère	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 057,42 \$	-
ENGRENAGES LASALLE INC.	DEP42122	2023-04-27	MARTEL, SIMON	BS - ERP / Achat flanges pour désinfection. Carole Coutu. 1 soumission	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	4 042,01 \$	-
INSTITUT DE RECHERCHE EN BIOLOGIE VEGETALE DE MONTREAL	1218369001230412	2023-04-12	ILIUTA, FLORENTINA	Subventions ou contributions financières	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	4 039,00 \$	-
BOIVIN & GAUVIN INC.	1591921	2023-04-24	IBARRA IZQUIERDO, GABRIELA	SSIM-DST - DM 23-0375, 0430, 0444, 0447, 0476 et 0478 - Atelier Cuir / Achat bottes pour habit de combat, modèle Fire dex - Entente 1486501	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 031,52 \$	1486501

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU**

**1er AU 30 AVRIL 2023**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
DISTRIBUTION GLASS JET INC.	DEP42045	2023-04-19	GUILHEMJOUAN, SERGE	SEAU - UPI / Achats de sacs microsable. Éric Apperce. 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 021,44 \$	-
SPI SANTE SECURITE INC.	DEU54887	2023-04-24	DURNIN, JUDITH	DEEU / ENTRETIEN	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 001,08 \$	-
DEPENSES OPERATIONNELLES - SPVM	cr230410	2023-04-11	LAJEUNESSE, ISABELLE	Dépenses autorisées dans le cadre d'enquêtes policières	Police	Activités policières	4 000,00 \$	-
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1589842	2023-04-12	LEMAY, MARTIN	MU_V0058_Location d'un Camion- Nacelle_RDP-PAT_Verglas_Avril 2023	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	3 994,76 \$	-
MIRCOM TECHNOLOGIES LTD.	DEP42035	2023-04-19	REBSELJ, VINCENT	DEP / UDB / Remplacement du panneau intercom a l'entrée principale admin / C.Bennett	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 974,62 \$	-
AFFICOM, AFFICHAGE CREATIF INC.	1591530	2023-04-21	ABEL, STEEVE	achat housse pour cadavre pour la détection-matériel scène de crime	Police	Activités policières	3 973,78 \$	-
PNEUS RATTE INC.	br1515093	2023-04-13	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:504806	Matériel roulant et ateliers	Activités policières	3 971,80 \$	-
PRESTON PHIPPS INC	DEU54777	2023-04-13	LAHAIE, DANIEL	BS DEEU CVAC - ACHAT UNITE DE CHAUFFAGE VAPEUR - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 952,78 \$	-
ULINE CANADA CORP	1592332	2023-04-26	LE NAY, ALBANE	SEPLV / Achat table pliante de 60" de diamètre et de socle roulant 49 x 32 x 41" pour la Biosphère.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 950,05 \$	-
JEAN GUGLIA & FILS ENR.	1588778	2023-04-04	IBARRA IZQUIERDO, GABRIELA	SSIM DST Hydraulique DM 23-0379 SCIE STIHL Pro sauvetage	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 944,36 \$	-
ECHELON PRODUITS ET SERVICES	DEU54909	2023-04-25	DURNIN, JUDITH	BS DEEU REAPPRO MAGASIN - ACHAT DE 12 BOYAUX INDUSTRIELS D'ARROSAGE - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 933,31 \$	-
FACTA GLOBAL INC.	1588863	2023-04-05	MALO, SYLVAIN	Facta Global. Soumission 1928. Achat de silencieux pour cacher le flash "OSS Suppressors Ilc" lors d'un tir pour l'Armurerie du SPVM.	Police	Activités policières	3 932,82 \$	-
MGMANAGEMENT INC.	20230301	2023-04-12	GOSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Affaires civiles - Meadowbrook Groupe Pacific Inc. contre Ville de Montréal et PGQ - 2023-03-01	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 905,09 \$	-
REGULVAR INC	1586705	2023-04-12	BAZIZI, KAMEL	Montant approximatif -appel de service qui s'est étendu sur 2jours de travail pour un problème de communication à la Biosphère - Louis Brossard	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	3 900,00 \$	-
GROUPE PRO-ACTIF CONSULTANTS INC	1590137	2023-04-14	FILLION, MAUD	SENV / Service professionnel pour la réalisation du bilan illustré 2022 de la gestion des matières résiduelles et la reddition de compte du PDGMR.	Environnement	Matières recyclables - collecte sélective - tri et conditionnement	3 839,92 \$	-
RACICOT CHANDONNET LTEE	35338	2023-04-17	GOSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Affaires civiles - Racicot Chandonnet Ltée - Nahtac Constructions Inc. contre Ville de Montréal 2194692001 / 1208821007	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 837,29 \$	-

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU**

**1er AU 30 AVRIL 2023**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE L.TEE.	MAD1077603	2023-04-13	PELLEGRINO, KATIUSCIA	REPARATION DU VERIN FORD SMITH, BAIE 8. REF FACTURE # 2023-81001	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	3 827,84 \$	-
LES EQUIPEMENTS RAPCO INC	1591560	2023-04-21	GIROUX, KIM	MU_IN0054_Ste-Anne-de-Bellevue - Achat de bottes-pantalons	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	3 806,96 \$	-
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9863217325	2023-04-25	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2023 - Période 08-04-2023 @ 14-04-2023	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 795,03 \$	-
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1592261	2023-04-26	CHAGNON, DOMINIQUE	SSIM/Location camion Crew cab 4X4 double roues pour un mois pour la Division des opérations spécialisées	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 782,70 \$	-
VERSION PAYSAGE INC.	1591936	2023-04-24	ELLA-OYONO, DIEUDONNE	Ser Dev Eco/ Programme daménagement et de mobilité durable	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	3 779,55 \$	-
ACIER TAG / RIVE-NORD	DEU54922	2023-04-27	LAHAIE, DANIEL	BS DEEU ATELIER SOUDURE EAUX - ACHAT DE METALLIQUE - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 779,55 \$	-
ISE METAL INC.	DEU54742	2023-04-12	LAHAIE, DANIEL	BS DEEU ENTRETIEN EAUX RB - ACHAT LIMITEUR POUR VANNE AMONT DECANTEUR - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 772,20 \$	-
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP42022	2023-04-17	DURNIN, JUDITH	BS - UPC / Acquisition de matériel-soufflante-décanteur. Cameson Saintelmy. 1 soumission.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 740,90 \$	-
LES DISTRIBUTIONS NORTHER ENR.	1591645	2023-04-21	IBARRA IZQUIERDO, GABRIELA	SSIM-DST - DM 23-0412 - Atelier Forge / Achat équipements divers	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 634,18 \$	-
6966624 CANADA INC.	1572446	2023-04-26	LANDRY, MANON	Récupération du Rayon X	Police	Activités policières	3 631,98 \$	-
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU54814	2023-04-18	GAGNE, JOHANNE	DEEU / REAPPRO	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 615,70 \$	-
LALEMA INC.	DEU54661	2023-04-04	DURNIN, JUDITH	DEEU / REAPP / Chiffons et distributrices	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 610,62 \$	-
REFTECH INTERNATIONAL INC.	DEU54387	2023-04-18	LAHAIE, DANIEL	BS-DEEU-Travaux brûleurs 131-132-133 (2 jours)- 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 575,87 \$	-
CDW CANADA INC.	DEU54872	2023-04-21	ARNOULD, GUY	BS DEEU AUTOMATISATION JS-150798-84- ACHAT DE MATÉRIEL POUR CABINETS RESFAUTIQUES PROJET MAJ SYSTÈME	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 556,97 \$	-
CUMMINS CANADA ULC	MAD1061831	2023-04-04	CADOTTE, ERIC	SIM MADISON DIAGNOSTIQUE DES CODES D'ERREURS_REEMPLACER RELAS D'INTAKE HEATER_VGT ACTUATOR DU TURBO.	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	3 553,26 \$	-
REPARATION D'AUTO CREMAZIE 2010	11459	2023-04-26	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:505217	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 551,76 \$	-

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU**

**1er AU 30 AVRIL 2023**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
UAP INC.	MAD1077858	2023-04-19	PELLEGRINO, KATIUSCIA	LUMIERE DE SCENE # PIECE: COM7K-900_UNITE 347-14291_PRIX SPECIALE HONORE PAR STEPHANE MOLLE.	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	3 544,34 \$	-
BATTERIES DIXON INC.	DIC1077932	2023-04-18	THIBAUT, MAXIME	REAPPRO DE BATTERIE GR.49	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 540,93 \$	-
LES EQUIPEMENTS POLYCHEM INC.	DEP42096	2023-04-25	MARTINEZ, DANIEL	DEP / UAT / Outils pour ozone portasens III / D.Deslauriers	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 538,07 \$	-
INDUSTRIELLE ALLIANCE ASSURANCES ET SERVICES FINANCIERS	1590925	2023-04-19	BEAUCHESNE, JULIE	Assurances pour Mission (MISA)	Police	Activités policières	3 531,74 \$	-
BOIVIN & GAUVIN INC.	1592341	2023-04-26	LECOURS, SYLVAIN	SSIM-DST - DM 23-0518 - Atelier Cuir / Achat bottes pour habits de combat, modèle Fire Dex - Entente 1486501	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 527,58 \$	1486501
CARROSSERIE IBERVILLE INC.	015107	2023-04-27	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:505329	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 526,78 \$	-
RESSORT IDEAL LTEE	ROS1077089	2023-04-10	RAHMAT, JABRANE	RÉPARATION DE LAMES ARRIÈRE	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	3 469,50 \$	-
PANAVIDEO INC	DEU54685	2023-04-06	ARNOULD, GUY	BS DEEU AS-188668-13-ACHAT D'UNE CAMERA POUR MISE A NIVEAU DE LA CAMERA DE L'HORODATEUR AU BATIMENT	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 466,70 \$	-
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU54744	2023-04-12	DURNIN, JUDITH	DEEU / COMMANDE DIVERS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 454,39 \$	-
CENTRE BEAUMONT PNEUS ET MECANIQUE	079993	2023-04-19	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:505196	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 410,91 \$	-
SIEMENS CANADA LIMITED	DEP41898	2023-04-03	LEFEBVRE, PHILIPPE	DEP / UDO / Support technique Siemens à la Station Michel Jasmin / C.Saintelmy	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 397,40 \$	-
REPARATION D'AUTO CREMAZIE 2010	11460	2023-04-26	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:505219	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 392,16 \$	-
LINDE CANADA INC.	1590576	2023-04-17	LEMAY, MARTIN	SENV - Commande de cylindres de gaz, pour le CRSE-Prélèvements.	Environnement	Protection de l'environnement	3 376,16 \$	-
LOCATION BATTLEFIELD QM	1589218	2023-04-26	BEDARD, KIMBERLY	MU_V0038 Pierrefonds Location de deux génératrices 20KW et 36KW	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	3 362,75 \$	-
TELUS	1590489	2023-04-17	LUSSIER, MARIE-JOSEE	ELTA - Mars 23 - Écoute Électronique // 9701645851	Police	Activités policières	3 359,60 \$	-
SERVICE GAGNON ELECTRIQUE INC.	1588630	2023-04-04	TABOR, ISABELLE	Service Gagnon Electrique. Facture 08652. Frais de service pour travaux électrique pour la conversion de luminaire à la Centrale 911 du	Police	Activités policières	3 359,60 \$	-

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU**

**1er AU 30 AVRIL 2023**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GLOBOCAM (ANJOU) INC. GLOBOCAM	ROS1078592	2023-04-21	BELANGER, BRUNO	COMPRESSEUR AIR MOTEUR	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	3 324,22 \$	-
RENEE DUPRAS	20234	2023-04-04	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2022 - Services judiciaires - Sténographie - Renée Dupras - 2023 - Facture # 2023-4	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 307,94 \$	-
DISTRIBUTION CRANE, DIVISON DE CRANE CANADA CO. SOLUTIONS SUPERIEURES S.E.C	DEU54866	2023-04-20	DURNIN, JUDITH	BS-DEEU-REAPPRO MAG PLOMBERIE- 2 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 305,38 \$	-
UNIFORM WORKS LIMITED	1592135	2023-04-25	MALO, SYLVAIN	Uniform Works. Soumission Q20APR23-SPVM- GG-001. Pour des pièces de rechange "Brownells BRN-4" pour les armes HK416 pour le SPVM.	Police	Activités policières	3 257,97 \$	-
MULTI PRESSIONS L.C. INC.	ROS1074908	2023-04-12	BELANGER, BRUNO	PO POUR REPARATION SALLE DE LAVAGE	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	3 230,56 \$	-
LES ENTREPRISES TUP S.E.N.C.	1592447	2023-04-27	REEVES, CHANTAL	Protège-verres	Police	Activités policières	3 212,61 \$	-
9418-2128 QUEBEC INC.	068275	2023-04-15	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:504978	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 203,20 \$	-
CDW CANADA INC.	1589231	2023-04-06	LANDRY, MANON	Achat de scanner	Police	Activités policières	3 195,31 \$	-
CARROSSERIE IBERVILLE INC.	015096	2023-04-27	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:505327	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 193,54 \$	-
RACICOT CHANDONNET LTEE	35478	2023-04-21	GOSELIN- LEONARD, ALEXANDRE	Affaires civiles - Racicot Chandonnet Ltée - Ali excavation contre Ville de Montréal - 35478	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 190,36 \$	-
PIECES D'AUTO ST-HENRI	ROS1077458	2023-04-13	BELANGER, BRUNO	DEVIDOIR CORDON D'ALIMENTATION SJTOW 16/3, 50'	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	3 171,71 \$	-
REPARATION D'AUTO CREMAZIE 2010	11458	2023-04-27	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:505326	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 168,23 \$	-
CENTRE DE L'AUTO RENE DOYON	ROS1078022	2023-04-18	RAHMAT, JABRANE	INSPECTION ET REPARATION SELON ESTIMATION # 64304	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	3 150,54 \$	-
FIKE CANADA INC	DEU54672	2023-04-04	DURNIN, JUDITH	BS DEEU REAPPRO MAG - ACHAT 6 DISQUES DE RUPTURE - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 150,00 \$	-
GROUPE IMOG INC.	1591168	2023-04-21	MUNN, JONATHAN	MU_IN0043 - ARR Pierrefonds-Roxboro Location de 2 tracteurs-chargeurs sans opérateur avec godets, fourches et perche	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	3 149,62 \$	-

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU**

**1er AU 30 AVRIL 2023**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LABORATOIRE DE SCIENCES JUDICIAIRES ET DE MEDECINE LEGALE	1590047	2023-04-13	BOUCHER, JACINTHE	Technicien qualifié en éthylomètre-DataMaster DMT-C Frais de subsistances pour le déplacement de: Geneviève Huppé, le 23 mai 2022, Julie	Police	Activités policières	3 119,69 \$	-
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP RAM L TEE	bc56576	2023-04-01	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:504343	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 097,79 \$	-
TENAQUIP LIMITED	1588726	2023-04-04	RILLART, STEVE	SSIM/Achat Escabeau, fibre de verre, IA, 3pi. et baton luminescent, cyalum E, 6", orange, 12 heures pour l'équipe du RSMU-L / recherche et de	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 093,77 \$	-
MAJOR & MAJOR INCORPORE	1590577	2023-04-17	LEMAY, MARTIN	MU_IN0015 ROULEAUX DE POLYTHÈNE_PIERREFONDS-ROXBORO_INONDATIONS - Avril 2023	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	3 066,23 \$	-
ALBECO INC.	DEP41934	2023-04-05	DURNIN, JUDITH	BS - MAG UDB REAPPRO / Achat de roulement à rouleaux pour le magasin de l'Usine Des Baillets	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 061,44 \$	-
COOPER EQUIPMENT RENTALS LIMITED	1591541	2023-04-21	LEE, MEI SHEUNG	SSIM-DST-Autre division DM 23-0490 à 23-0491 / Paiement de facture pour la location d'une remorque au 135 du port et 10930 rue Sherbrooke	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des équipements - Séc. incendie	3 037,67 \$	-
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP RAM L TEE	bc57751	2023-04-13	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:504921	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 037,65 \$	-
HACH SALES & SERVICE CANADA LTD	DEP41499	2023-04-03	MARTINEZ, DANIEL	BS \ UAT \ Contrat de maintenance \ D.Deslauriers \ 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 033,09 \$	-
BOIVIN & GAUVIN INC.	1588739	2023-04-04	IBARRA IZQUIERDO, GABRIELA	SSIM-DST - DM 23-0394, 0420 et 0425 - Atelier Cuir / Achat bottes pour habits de combat, modèle FireDex - Entente 1486501	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 023,64 \$	1486501
DUBO ELECTRIQUE L TEE	DEP41993	2023-04-13	GUILHEMJOUAN, SERGE	DEP / UPI / Fusibles pour panneau pompe Haute pression / S.Sauvageau	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 020,36 \$	-
ULINE CANADA CORP	DIC1078221	2023-04-19	THIBAUT, MAXIME	EQUIPEMENT POUR ATELIER SPVM	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 009,27 \$	-
MIKAEL ST-PIERRE	1591945	2023-04-24	ELLA-OYONO, DIEUDONNE	Programme daménagement et de mobilité durable	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	3 000,00 \$	-
SOCIETE A. W. CHESTERTON L TEE	DEU54845	2023-04-19	GAGNE, JOHANNE	DEEU / REAPPRO	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 982,33 \$	-
CORPORATION SCADALLIANCE	DEU54913	2023-04-26	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	BS DEEU REAPPRO MAG - ACHAT DE 2 SONDES ULTRASONS - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 981,64 \$	-
LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX L TEE	ROS1077864	2023-04-18	BELANGER, BRUNO	CABINET MOBILE TEL QUE MODEL SUR LA SOUMISSION # 416235	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 981,03 \$	-
HAZMASTERS INC.	DEU54655	2023-04-04	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	BS DEEU MAG - REAPPRO SECURITE - 2 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 979,97 \$	-

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU**

**1er AU 30 AVRIL 2023**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
FISHER SCIENTIFIQUE	DEP42054	2023-04-20	GUILHEMJOUAN, SERGE	BS - UPI / Paiement de facture / Labo et réparation centrifugeuse Fisher. Diane Plouffe. 1 soumission / Remplace DEP41921	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 979,63 \$	-
SOUDURE ST-MICHEL INC.	DEU54853	2023-04-25	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	BS DEEU ENTRETIEN BOUES AS - REALISER UN COLMATAGE DE FUIITE SUR LA BRIDE DE LA CHAUDIERE NUMERO 2 ; 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 892,41 \$	-
LOCATION JEAN LEGARE LTEE	1591896	2023-04-24	BEAUCHESNE, JULIE	Location d'autobus pour les besoins du SIS.	Police	Activités policières	2 889,08 \$	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. GLOBOCAM	ROS1076405	2023-04-03	BLOUIN, BERTRAND	6382091RX VGT ACTUATOR	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 888,99 \$	-
THIBAUT & ASSOCIES - L'ARSENAL	1590571	2023-04-17	LEE, MEI SHEUNG	SSIM-DST - DM 23-0327 - Atelier Mécanique / Achat des poignées jaunes pour les camions 4000	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 865,11 \$	-
SOLUTIONS SUPERIEURES S.E.C	DEP42038	2023-04-19	MARTINEZ, DANIEL	DEP / UAT / Aspirateur ouvrier d'usine - Merah / J.Roy	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 842,05 \$	-
INNOVATION DIAGNOSTICS INC.	1591724	2023-04-23	LEMAY, MARTIN	SENV - Matériel de labo de microbiologie.	Environnement	Inspection des aliments	2 826,38 \$	-
ENTRETIEN CHLORATECH INC.	DEP41965	2023-04-12	DURNIN, JUDITH	BS - MAG UDB REAPPRO / Achat de sachet déshydratant pour le magasin de l'Usine Des Baillets	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 820,27 \$	-
LES ENT. DM LEO INC.	71274	2023-04-12	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:504880	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 816,25 \$	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. GLOBOCAM	ROS1078626	2023-04-24	BLOUIN, BERTRAND	4034289RX ACTIONNEUR VGT	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 798,85 \$	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. GLOBOCAM	ROS1077736	2023-04-17	BLOUIN, BERTRAND	4034289RX VGT (Cummins)	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 798,85 \$	-
CONNECTIONS PUR-TEL	1588590	2023-04-04	DARCY, PENELOPE	Ajout de certaines prises data et connexion d'équipements lors du déménagement, dans le cadre du projet de relocalisation du PD5	Gestion et planification des immeubles	Activités policières	2 788,99 \$	-
FASTENAL CANADA LTEE	DEU54855	2023-04-21	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	BS DEEU JS-193544-24-MAN DES MÉCANISMES D'ENTRAÎNEMENT DANS LA FOSSE DES DÉCANTEURS 1 À 7 - 3	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 771,32 \$	-
LASSONDE MARINE INC.	115040	2023-04-19	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:505156	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 764,38 \$	-
SECUTROL INC	DEP41960	2023-04-12	MARTINEZ, DANIEL	DEP / UAT / Fourniture, pose, programmation et inspection de deux détecteurs de fumée / M.Vallee	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 761,17 \$	-
TENAQUIP LIMITED	ROS1077457	2023-04-12	BELANGER, BRUNO	ETABLIS EXTRA ROBUSTES	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 756,53 \$	-

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU**

**1er AU 30 AVRIL 2023**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
AREO-FEU LTEE	ROS1078015	2023-04-18	RAHMAT, JABRANE	CADRAN PRESSION DIGITAL	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 750,67 \$	-
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP RAM LTEE	bc57718	2023-04-13	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:504892	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 741,49 \$	-
REMORQUAGE METEOR INC.	1591863	2023-04-24	ABEL, STEEVE	Frais mensuel pour le mois d'avril, mai et juin 2023 pour la location de 5 remorques pour l'entreposage des biens sous scellés.	Police	Activités policières	2 740,82 \$	-
RESSORT IDEAL LTEE	ROS1077090	2023-04-10	RAHMAT, JABRANE	REPARATION DE LAME DE SUSPENSION BRISE ARRIERE DROIT	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 735,73 \$	-
G.C.M. CONSULTANTS INC	DEU52452	2023-04-21	MORISSETTE, CHANTAL	BS DEEU PB-188995-19-SERVICE ASSISTANCE HAZOP - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 719,85 \$	-
TECHNO FEU INC	ROS1076406	2023-04-06	BLOUIN, BERTRAND	537-153-05-00 SHAFT (PORTE DE BEARING ARRIERE) POUR GEAR BOX. HALE PART 101-1730-00-0	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 704,89 \$	-
SOCIETE DE TRANSPORT DE MONTREAL (STM)	1592456	2023-04-27	REEVES, CHANTAL	15 pqt de CPO 2 passages tous modes AB	Police	Activités policières	2 700,00 \$	-
J.S. HELD LLC	1513565	2023-04-26	GOSELIN- LEONARD, ALEXANDRE	Affaires civiles - J.S. Held ULC - M.S. Entrepreneurs Généraux Inc. contre Ville de Montréal --- Facture 1306000 - 2213752004	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 692,93 \$	-
HEBDRAULIQUE INC.	ROS1077556	2023-04-13	AUBIN, FREDERIC	FOURNIR BON DE COMMANDE POUR HEBDRAULIQUE EN RÉFÉRENCE À LA SOUMISSION # C99-426499	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 676,17 \$	-
MOUNTAIN EQUIPMENT CO-OP	1540719	2023-04-20	CHAGNON, DOMINIQUE	SSIM-Achat SACS POUR TROUSSE DE PREMIERS SOINS - # 5028686	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 672,98 \$	-
ERGOCENTRIC SYSTEME DE SIEGES	1592259	2023-04-26	ARBIC, DENISE	SENV / Achat bureau ajustable pour Piscine Laboratoire Crémazie - Ergocentric	Environnement	Traitement des eaux usées	2 659,32 \$	-
RESSORT IDEAL LTEE	ROS1077095	2023-04-10	RAHMAT, JABRANE	LAMES DE SUSPENSION ARRIÈRE BRISÉES	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 657,65 \$	-
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	DEP42059	2023-04-20	DURNIN, JUDITH	BS - UAT - EPI ET GANTS ISOLANTS - REAPPRO	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 653,09 \$	-
TENAQUIP LIMITED	1588782	2023-04-04	RILLART, STEVE	SSIM/Achat Rochet courroie 1", Cable aéronaf galvanisé , Manchon oval et Tendeur cliquet pour l'équipe du RSMU-L ( recherche et de sauvetage en	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 647,22 \$	-
LES INDUSTRIES IVERCO INC.	1588506	2023-04-03	LECOURS, SYLVAIN	SGPI / Caserne 02 - Achat d'une toile pour l'abri de la caserne (CSE-19)	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 629,94 \$	-
EQUIPEMENT COMAIRCO LTEE	DEU54627	2023-04-03	LAHAIE, DANIEL	BS - DEEU - ENTRETIEN EAUX - Paiement facture s0131448 - Entretien trimestrielle compresseur Chimique 663	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 627,75 \$	-

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU**

**1er AU 30 AVRIL 2023**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MARQUAGE PRO INC.	DEP42103	2023-04-25	REBSELJ, VINCENT	BS - UDB - marquage des lignes de stationnements Usine Des Baillets	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 624,69 \$	-
METAUX PROFUSION INC.	DEU54857	2023-04-20	GAGNE, JOHANNE	DEEU / REAPPRO	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 622,59 \$	-
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP42114	2023-04-26	LEVESQUE, CHRISTELLE	BS - UAT - KIT REACTIF POUR HACH CL17 CL - REAPPRO	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 610,73 \$	-
MINISTERE DES TRANSPORTS CENTRE DE GESTION DE	1589700	2023-04-12	CARON, JEAN SEBASTIEN	EICDE: Location - Janv 23	Police	Activités policières	2 607,68 \$	-
MINISTERE DES TRANSPORTS CENTRE DE GESTION DE	1589698	2023-04-12	CARON, JEAN SEBASTIEN	EICDE: Location - Fév 23	Police	Activités policières	2 607,68 \$	-
MINISTERE DES TRANSPORTS CENTRE DE GESTION DE	1589695	2023-04-12	CARON, JEAN SEBASTIEN	EICDE: Location - Mars 23	Police	Activités policières	2 607,68 \$	-
REMORQUAGE METEOR INC.	pa0323	2023-04-19	Système PARCAUTOSPVM	Factures de mars NoFactMaximo:505206	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 596,47 \$	-
BELL CANADA	1591390	2023-04-20	LUSSIER, MARIE-JOSEE	Écoute Électronique: ELTA - Mars 23	Police	Activités policières	2 586,19 \$	-
CHENIER AUTO SERVICE INC.	11721	2023-04-05	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:504628	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 577,44 \$	-
METAUX PROFUSION INC.	DEU54721	2023-04-11	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	BS DEEU MAG - REAPPRO METALLIQUE - 2 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 546,47 \$	-
KENWORTH MONTREAL	ROS1079161	2023-04-26	BELANGER, BRUNO	DOSER PUMP TESTER	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 535,65 \$	-
TECKNO-VALVE R.S. INC.	DEU54734	2023-04-12	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	BS DEEU INTERCEPTEURS - ACHAT PIECES REFLECTION CLAPET STATION POMPAGE STE ANNE BELLEVUE - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 531,50 \$	-
LES ENT. DM LEO INC.	71232	2023-04-15	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:505051	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 525,44 \$	-
BOIVIN & GAUVIN INC.	1592323	2023-04-26	LECOURS, SYLVAIN	SSIM-DST - DM 23-0502, 0507 - Atelier Cuir / Achat bottes pour habits de combat, modèle Fire Dex - Entente 1486501	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 519,70 \$	1486501
M2D LEADERSHIP	DEU54781	2023-04-14	LAHAIE, DANIEL	BS DEEU - PAIEMENT FACTURES 10664 - 10666 - TEST PSYCHOMETRIQUE POUR PROMOTION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 519,70 \$	-
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	1587709	2023-04-11	IBARRA IZQUIERDO, GABRIELA	SSIM DST Hydraulique DM 23-0317-18 Paratech, nipple et couplng	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 519,69 \$	-

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU**

**1er AU 30 AVRIL 2023**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
NOVAFOR EQUIPEMENT INC.	1589843	2023-04-12	MAATOUK, SAMIA	CCMU - V0061 CASQUES et EPERONS - VERGLAS - AVRIL 2023	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 511,42 \$	-
CHENIER AUTO SERVICE INC.	11749	2023-04-13	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:504913	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 506,81 \$	-
LE GARAGE SYLVAIN JOUBERT	108197	2023-04-01	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:504398	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 503,82 \$	-
DEPENSES OPERATIONNELLES - SPVM	cr20221213	2023-04-25	LAJEUNESSE, ISABELLE	Dépenses autorisées dans le cadre d'enquêtes policières	Police	Activités policières	2 500,00 \$	-
DEPENSES OPERATIONNELLES - SPVM	cr230412	2023-04-19	LAJEUNESSE, ISABELLE	Dépenses autorisées dans le cadre d'enquêtes policières	Police	Activités policières	2 500,00 \$	-
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEU54930	2023-04-27	DURNIN, JUDITH	BS-DEEU-REAPPRO MAG-ELECTRICITÉ 3 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 486,62 \$	-
LORANGER MARCOUX AVOCATS S.E.N.C.R.L.	89549	2023-04-28	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Affaires civiles - Loranger Marcoux avocats s.e.n.c.r.l. - Nancy Aylwin contre Ville de Montréal Grief 2020-024 - 2229040012 / 2229040026	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 480,33 \$	-
PNEUS RATTE INC.	br1514894	2023-04-13	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:504833	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 471,11 \$	-
LES INDUSTRIES IVERCO INC.	1592316	2023-04-26	GODEFROY, FABRICE	Installation abri tempos - Soumission S07939 daté du 2023-04-19	Environnement	Protection de l'environnement	2 467,64 \$	-
TECHNO FEU INC	ROS1076908	2023-04-05	FORGET, STEPHANE	MOTEUR VALVE 3"	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 457,33 \$	-
BALANCES INDUSTRIELLES MONTREAL (B.I.M.) INC.	1591732	2023-04-23	SAINT-MLEUX, FREDERIC	SENV - GMR- Service de réparation de la balance à camion de l'Écocentre St Michel	Environnement	Matériaux secs - traitement	2 445,68 \$	-
PANAVIDEO INC	DEU54936	2023-04-27	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	BS DEEU AS-188668-15-ACQUISITION DE TABLETTES POUR INJECTEURS DANS ARMOIRE INFORMATIQUE - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 440,96 \$	-
BOIVIN & GAUVIN INC.	1585846	2023-04-13	IBARRA IZQUIERDO, GABRIELA	SSIM DST Hydraulique DM 23-0234-35-36-37-38 Akron, turbine teeth	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 434,45 \$	-
ASCENSEURS INNOVATEC INC.	DEU54798	2023-04-17	LAHAIE, DANIEL	BS-DEEU-REPLACEMENT DU MÉCANISME D'OUVERTURE DE L'ASCENSEUR 668-A05-001 - FACTURE 096748- 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 425,21 \$	-
TRANSFORM PLUS INC.	224630	2023-04-19	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:505152	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 414,71 \$	-
ACKLANDS - GRAINGER INC.	DEU54759	2023-04-13	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	BS DEEU MANOEUVRES - ACHAT TUILES ACOUSTIQUE POUR LES VESTAIRES - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 414,67 \$	-

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU**

**1er AU 30 AVRIL 2023**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SHQ SOLUTIONS INC.	DEU54626	2023-04-03	LAHAIE, DANIEL	BS DEEU JS-193544-21-MAN DES SYSTEMES ANTI-CHUTE PERSONNEL SUR LES DESSABLEURS - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 413,87 \$	-
9418-2128 QUEBEC INC.	068223	2023-04-05	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:504717	Matériel roulant et ateliers	Activités policières	2 398,87 \$	-
DISTRIBUTIONS SNG INC.	DEU54659	2023-04-04	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	BS - DEEU - ENTRETIEN - ACHAT MATERIEL - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 398,61 \$	-
ROY BELANGER AVOCATS S.E.N.C.R.L.	0000029621	2023-04-04	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Affaires civiles - Roy Bélanger - Lot B - 0000029621	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 396,44 \$	-
TRELEC INC.	DEU54905	2023-04-25	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	BS DEEU REAPPRO MAGASIN - ACHAT D'UN RELAIS DE PROTECTION - 2 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 378,40 \$	-
LE CENTRE SHERATON	94654001	2023-04-13	TOUKO, YETONDE ADELE INES	Balance dûe sur la facture 94654 (cérémonie de remise de brevets le novembre 2022)	Police	Activités policières	2 376,69 \$	-
LES EQUIPEMENTS POLYCHEM INC.	DEU54654	2023-04-04	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	BS DEEU MAG - REAPPRO INSTRUMENTATION - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 372,45 \$	-
TOTAL CANADA INC.	DEU54758	2023-04-13	VENNE, NADINE	BS - MAG DEEU REAPPRO / Achat d'huile hydraulique pour le magasin de l'Usine J-R Marcotte	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 367,34 \$	-
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU54903	2023-04-25	GAGNE, JOHANNE	DEEU / REAPPRO	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 365,73 \$	-
ROY BELANGER AVOCATS S.E.N.C.R.L.	0000029605	2023-04-04	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Affaires civiles - Roy Bélanger - Lot A - 0000029605	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 359,80 \$	-
GROUPE CONTEX INC.	1591841	2023-04-24	GOSSELIN, PASCAL	Évènement de carrière Salon emploi et formation continue Montréal	Police	Activités policières	2 357,49 \$	-
TECHNO FEU INC	ROS1078598	2023-04-24	BLOUIN, BERTRAND	576528 VDC 152445 KM / 3799 HEURES	Matériel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 351,42 \$	-
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU54904	2023-04-25	GAGNE, JOHANNE	DEEU / REAPPRO	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 335,15 \$	-
COMPUGEN INC.	1589423	2023-04-11	DIB, JAMIL JIMMY	SENV / Achat d'un portable performant avec station d'accueil pour Henry Maza- Entente 1526425	Environnement	Protection de l'environnement	2 334,64 \$	1526425
ANACHEM LTEE	DEU54143	2023-04-25	MAHER, NATHALIE	BS DEEU LABORATOIRE - Disposition des déchets dangereux du laboratoire - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 322,84 \$	-
SEL WARWICK INC.	DEU54760	2023-04-13	VENNE, NADINE	BS - MAG DEEU REAPPRO / Achat de sel crystal pour le magasin de l'Usine J-R Marcotte	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 315,19 \$	-

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU**

**1er AU 30 AVRIL 2023**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.	1592637	2023-04-28	MAATOUK, SAMIA	MU_V0073_Pierrefonds-Roxboro - Location d'un hache-branches sur remorque	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 308,96 \$	-
RACICOT CHANDONNET LTEE	35479	2023-04-21	GOSELIN- LEONARD, ALEXANDRE	Affaires civiles - Racicot Chandonnet Ltée - Provoca inc. contre Ville de Montréal - 35479	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 299,23 \$	-
VANNES ET RACCORDS LAURENTIAN LTEE	DEU54690	2023-04-05	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	BS DEEU ATELIER PLOMBERIE SECTEUR EAUX - ACHAT CONNECTEURS SWAGELOK - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 298,66 \$	-
FRANKLIN EMPIRE INC.	DEU54713	2023-04-06	DURNIN, JUDITH	BS-DEEU-REAPPRO MAG - ELECTRICITÉ- 2 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 298,44 \$	-
ENTRAC INC.	1591505	2023-04-21	LAROCHE, LAURENT	SENV / Service - Formation manutention de charges lourdes pour les employés du Laboratoire Des Baillets - Octobre 2023	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	2 293,98 \$	-
LASSONDE MARINE INC.	115091	2023-04-19	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:505160	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 287,04 \$	-
CENTRE DE TELEPHONE MOBILE LTEE	1589183	2023-04-06	GIRARD, ISABELLE	SGPMRS //Octroyer un contrat gré à gré pour service de location de lanterne connect+CTM Mobile en 2023. La régie du parc Frédéric-Back a	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	2 284,11 \$	-
SOCIETE RESSOURCES- LOISIRS DE POINTE-AUX- TREMBLES	1591399	2023-04-20	DESMARAIS, YANNICK	Païement de la facture #9060 pour la journée de formation des Enquêtes Nord	Police	Activités policières	2 276,76 \$	-
LES ENT. DM LEO INC.	71296	2023-04-06	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:504782	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 270,77 \$	-
CARROSSERIE IBERVILLE INC.	015075	2023-04-06	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:504691	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 268,71 \$	-
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP42044	2023-04-19	DURNIN, JUDITH	BS - UAT - CARTOUCHE DESSICANT ET REACTIF DE CHLORE - REAPPRO	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 267,39 \$	-
GROUPE THOMAS MARINE INC.	1590825	2023-04-27	BEDARD, KIMBERLY	MU_IN0024 Ahuntsic Achat de 6 vestes de flottaison HIT Hydrostatic Gonflable VFI Rouge MUSTANG	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 257,16 \$	-
REMORQUAGE METEOR INC.	1592311	2023-04-26	DUSSAULT, JOSEE	Service - Entreposage et location de 4 remorques pour le mois de janvier, février et mars 2023 pour l'entreposage des biens suite à perquisition.	Police	Activités policières	2 255,13 \$	-
CENTRE DE L'AUTO RENE DOYON	ROS1077384	2023-04-12	RAHMAT, JABRANE	INSPECTION ET RÉPARATION SUITE À L'INSPECTION EVALUATION #64081	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 242,22 \$	-
LES ENT. DM LEO INC.	71355	2023-04-19	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:505005	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 241,70 \$	-
AURELIE PATIN S.O.	ap2023133	2023-04-12	GOSELIN- LEONARD, ALEXANDRE	Affaires civiles - AURÉLIE PATIN - Khadija Qouyaq contre Ville de Montréal (SPVM) et Gendarmerie royale du Canada. A/s Mme Brenda	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 224,16 \$	-

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU**

**1er AU 30 AVRIL 2023**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ABB INC.	DEP42056	2023-04-20	VINCENT, SIMON	BS - RÉES - Service d'entretien filtre actif Côte-Vertu pour la Section Réservoirs de la DEP	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 220,49 \$	-
PNEUS RATTE INC.	br1515223	2023-04-13	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:504810	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 216,48 \$	-
ROBERT HYDRAULIQUE INC	00420705	2023-04-06	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:504779	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 215,06 \$	-
PROLIFTE INC.	DEU54921	2023-04-27	LAHAIE, DANIEL	BS DEEU ENTRETIEN EAUX - PAIEMENT FACTURE 37 - SERVICE TECHNIQUE CHANGEMENT BATTERIE CHARIOT	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 212,09 \$	-
CHARRON BOISSE LEVESQUE, HUISSIERS DE JUSTICE INC.	115313	2023-04-12	GOSELIN- LEONARD, ALEXANDRE	Affaires civiles - Charron Boissé Lévesque, huissiers de justice inc. - 115313	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 204,91 \$	-
TECHNO FEU INC	ROS1079007	2023-04-26	RAHMAT, JABRANE	Hose DEF Suction	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 203,67 \$	-
REMORQUAGE MOG INC.	ROS1078041	2023-04-18	BELANGER, BRUNO	PO POUR REMORQUAGE	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 199,49 \$	-
ME CLAUDE CHAMBERLAND, AVOCAT	20230331cb	2023-04-12	GOSELIN- LEONARD, ALEXANDRE	Affaires civiles - ME CLAUDE CHAMBERLAND - Grondin c. Ville de Montréal et Trudeau 500-17- 120774-222 - 20230331CB	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 197,22 \$	-
GROUPE PRO-ACTIF CONSULTANTS INC	1591970	2023-04-24	LABELLE, ERIC	Ser Dev Eco/Mandat de montage graphique du document Priorités en développement économique 2023-2025 (Plan d'action)	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 194,24 \$	-
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	DEU54914	2023-04-26	GAGNE, JOHANNE	PAIEMENT CLIFFORD UNDERWOOD - 2 FACTURES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 194,24 \$	-
ROY BELANGER AVOCATS S.E.N.C.R.L.	0000020194	2023-04-12	GOSELIN- LEONARD, ALEXANDRE	Affaires civiles - Roy Bélanger - Assistance JUDICIAIRE DES POLICIERS - 0000020194	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 187,83 \$	-
HYPERTEC SYSTEMES INC	1592031	2023-04-25	MOCANU, GIANINA	TI / 09000 - Optimisation de la chaîne logistique - Acquisition de 7 stations d'accueil véhiculaire pour tablette Panasonic. 7 Case protection tablette et 7	Technologies de l'information	Administration, finances et approvisionnement	2 163,14 \$	-
BMR DETAIL S.E.C.	1591063	2023-04-19	GIRARD, IVE	Achat de bois et plywood pour le dépôt des spécialités du SIM- Avril 2023	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 162,11 \$	-
CARROSSERIE IBERVILLE INC.	015098	2023-04-27	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:505328	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 153,63 \$	-
LE GROUPE GESFOR, POIRIER, PINCHIN INC.	DEP41927	2023-04-05	MARTINEZ, DANIEL	DEP / UAT / Évaluation des particules fongiques totales aéroportées Prise d'eau Lasalle / M.Riopel	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 151,19 \$	-
CENTRE BEAUMONT PNEUS ET MECANIQUE	080218	2023-04-19	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:505197	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 147,18 \$	-

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU**

**1er AU 30 AVRIL 2023**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
EQUIPEMENTS DE LEVAGE NOVAQUIP INC.	ROS1079419	2023-04-28	AUBIN, FREDERIC	FOURNIR BON DE COMMANDE POUR NOVAQUIP EN RÉFÉRENCE À LA SOUMISSION # S2303312	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 145,99 \$	-
FLO FAB INC	DEP42024	2023-04-18	DURNIN, JUDITH	BS - MAG UDB REAPPRO / Achat de pompe submersible pour le magasin de l'Usine Des Balleys	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 141,74 \$	-
LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.	1592210	2023-04-26	GIRARD, IVE	SSIM/ Frais et Location de chariot télescopique 9000 lb 42 pi 4 RM diesel /9000 lb.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 139,84 \$	-
FORTIER AUTO (MONTREAL) LTEE.	DIC1077192	2023-04-11	THIBAUT, MAXIME	PIECE POUR EXPLORER BUREAU TAXI	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 137,16 \$	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	ROS1076400	2023-04-03	BLOUIN, BERTRAND	CUM/4387302 BACK FLOW VALVE	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 134,41 \$	-
JENNIFER BRUNET	1590441	2023-04-17	LABELLE, ERIC	SDE / Services professionnels pour le projet : Plan d'action en développement économique 2023-2025	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	2 126,00 \$	-
FRATERNITE DES POLICIERS ET POLICIERES DE	1591131	2023-04-19	RICHARD, PASCAL	Paieement de 50% des factures de Catherine Emmanuelle Drapeau (services de psychologue pour le PAPP). Facture A-969.	Police	Activités policières	2 125,00 \$	-
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP RAM L TEE	bc57401	2023-04-13	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:504828	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 115,30 \$	-
HEBDRAULIQUE INC.	ROS1078802	2023-04-25	RAHMAT, JABRANE	REPARATION DE LA PRESSE A BOYAU BRISE SELON LA SOUMISSION SE-2362	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 107,68 \$	-
SPI SANTE SECURITE INC.	DEP41967	2023-04-12	LEFEBVRE, PHILIPPE	DEP / UDO / 2023 INSPECTION ANNUELLE DES ÉQUIPEMENTS D'ESPACE CLOS / S.ANNOUR	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 087,57 \$	-
LAFORTUNE LEGAL	33435	2023-04-19	GOSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Affaires civiles - Lafortune Légal - Montreal Firearms Recreational Center Inc. et Franco Nardi contre Ville de Montréal - 33435	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 087,34 \$	-
HERITAGE FOOD SERVICE GROUP OF CANADA LIMITED	1589230	2023-04-06	LECOURS, SYLVAIN	SIM Entretien-meuble / Caserne 29. Installer porcelaine dans le four et remplacer switch de rond #3. Paiement de la facture 5918661	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 063,74 \$	-
COMPUGEN INC.	1591307	2023-04-20	BEAUCHESNE, JULIE	Latitude 5440 LCD 14in FHD I5 Vpro 16gb 256gb ssd camera CAN FRarticle: DLL-5440-B102-VDMDSELL COMPUTERSCode d'article	Police	Activités policières	2 057,75 \$	-
PNEUS RATTE INC.	br1515384	2023-04-22	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:505137	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 053,68 \$	-
9418-2128 QUEBEC INC.	068210	2023-04-15	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:505025	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 044,11 \$	-
CARROSSERIE IBERVILLE INC.	015087	2023-04-12	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:504882	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 042,61 \$	-

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU**

**1er AU 30 AVRIL 2023**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ITI INC.	1588421	2023-04-03	NICHOLS, JEAN-MATHIEU	SSIM/Achat d'une tablette Microsoft Surface et ses accessoires dans le cadre du volet de formation pour le maintien des compétences de l'Équipe RIC	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 036,98 \$	1526432
FRANKLIN EMPIRE INC.	DEU54927	2023-04-27	DURNIN, JUDITH	BS-DEEU-REAPPRO MAG ELECTRICITE- 2 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 031,51 \$	-
BALANCES UNIVERSELLES INC.	1591923	2023-04-24	SAINT-MLEUX, FREDERIC	SENV- GMR Intervention d'urgence effectuée sur la borne automatisée du CESM pour paiement de facture	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - traitement	2 026,79 \$	-
FRATERNITE DES POLICIERS ET POLICIERES DE TENAQUIP LIMITED	1590597	2023-04-18	RICHARD, PASCAL	Paiement de 50% des factures de Catherine Emmanuelle Drapeau (services de psychologue pour le PAPP). Facture A-961.	Police	Activités policières	2 025,00 \$	-
CHENIER AUTO SERVICE INC.	1588733	2023-04-04	RILLART, STEVE	SSIM/Achat Équipement de maintenance , attache cable , peinture aérosol et poignée de marquage pour l'équipe du RSMU-L ( recherche et de	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 013,90 \$	-
CHENIER AUTO SERVICE INC.	11759	2023-04-13	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:504896	Matériel roulant et ateliers	Activités policières	2 010,22 \$	-
DEPENSES OPERATIONNELLES - SPVM	cr20230310	2023-04-04	LAJEUNESSE, ISABELLE	Dépenses autorisées dans le cadre d'enquêtes policières	Police	Activités policières	2 000,00 \$	-
DALEX-QUEBEC INC.	1572362	2023-04-06	IBARRA IZQUIERDO, GABRIELA	SSIM-DST - Atelier Tuyaux. BCO 2023 pour l'entretien des séchoirs à boyau - Entente 1410013	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	1 994,76 \$	1410013
BOIVIN & GAUVIN INC.	1589878	2023-04-13	LECOURS, SYLVAIN	SSIM-DST- Menuiserie DM-22-1021 Achat Gaffe de 6" à pic sans poigné	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	1 913,08 \$	-
ECHAFAUDS PLUS (LAVAL) INC	1579490	2023-04-18	LALANDE, AGATHE	SDIS / BCO 2023 - Service de location de clôtures et barricades pour l'Hôtel des arts et l'église Sainte-Jeanne-d'Arc ( 2060 Rue Saint-Dominique)	Diversité et inclusion sociale	Développement social	1 404,42 \$	-
JULIE MACHEREZ	1496993	2023-04-17	GOSSELIN, PASCAL	Service d'aide psychologique aux employés de la section accès à l'information et archives	Police	Activités policières	1 380,00 \$	-
MANDEL SCIENTIFIC COMPANY INC.	1591421	2023-04-20	LEMAY, MARTIN	SENV- Matériel de Laboratoire *URGENT RUSH***	Environnement	Traitement des eaux usées	1 369,73 \$	-
MANDEL SCIENTIFIC COMPANY INC.	1591421	2023-04-20	LEMAY, MARTIN	SENV- Matériel de Laboratoire *URGENT RUSH***	Environnement	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	1 338,24 \$	-
ECHAFAUDS PLUS (LAVAL) INC	1579490	2023-04-19	LALANDE, AGATHE	SDIS / BCO 2023 - Service de location de clôtures et barricades pour l'Hôtel des arts et l'église Sainte-Jeanne-d'Arc ( 2060 Rue Saint-Dominique)	Diversité et inclusion sociale	Développement social	1 322,61 \$	-
MANDEL SCIENTIFIC COMPANY INC.	1591421	2023-04-20	LEMAY, MARTIN	SENV- Matériel de Laboratoire *URGENT RUSH***	Environnement	Inspection des aliments	1 274,66 \$	-
LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.	1592210	2023-04-25	GIRARD, IVE	SSIM/ Frais et Location de chariot télescopique 9000 lb 42 pi 4 RM diesel /9000 lb.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	1 206,40 \$	-

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU**

**1er AU 30 AVRIL 2023**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SIGMA ALDRICH CANADA CO.	1589902	2023-04-13	LEMAY, MARTIN	SENV - Matériel de laboratoire	Environnement	Traitement des eaux usées	1 052,58 \$	-
SIGMA ALDRICH CANADA CO.	1589902	2023-04-13	LEMAY, MARTIN	SENV - Matériel de laboratoire	Environnement	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	1 052,57 \$	-
JEAN GUGLIA & FILS ENR.	1589686	2023-04-26	BEDARD, KIMBERLY	CCMU - V0059 - SCIES - PERCHES- VERGLAS - AVRIL 2023	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	1 023,06 \$	-
SIGMA ALDRICH CANADA CO.	1589902	2023-04-13	LEMAY, MARTIN	SENV - Matériel de laboratoire	Environnement	Inspection des aliments	1 002,58 \$	-
MAJOR & MAJOR INCORPORE	1590731	2023-04-21	MUNN, JONATHAN	MU_IN0025_233 palettes *de sacs de sable Ile Bizard RUSH	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	881,89 \$	-
LOUE FROID INC.	1582122	2023-04-19	HUSSEINI, DINA	SDIS / BCO 2023 - Location et entretien des appareils et systèmes de chauffage/ventilation pour les sites de l'Hôtel des arts et de l'Église	Diversité et inclusion sociale	Développement social	692,71 \$	-
WOLSELEY CANADA INC.	DEU54656	2023-04-04	LAHAIE, DANIEL	BS - DEEU - PLOMBERIE BOUES - ACQUISITION BIENS PLOMBERIE - ENTENTES 1576907 ET 1577326	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	512,88 \$	1576907
DALEX-QUEBEC INC.	1572362	2023-04-06	IBARRA IZQUIERDO, GABRIELA	SSIM-DST - Atelier Tuyaux. BCO 2023 pour l'entretien des séchoirs à boyau - Entente 1410013	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	502,18 \$	-
DIVEX MARINE INC	1591609	2023-04-24	GIROUX, KIM	MU_IN0050_Arrondissement Pierrefonds-Roxboro Location, livraison et installation d'un ballon dans une conduite pluviale de 30 pouces	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	328,61 \$	-
BOIVIN & GAUVIN INC.	1589878	2023-04-28	LECOURS, SYLVAIN	SSIM-DST- Menuiserie DM-22-1021 Achat Gaffe de 6" à pic sans poigné	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	314,96 \$	-
MCMaster-CARR SUPPLY CO.	DEP42093	2023-04-28	DURNIN, JUDITH	BS - UPC / Acquisition de matériel-Soufflante - décanteur. Cameson Saintelmy. 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	200,99 \$	-
COMPUGEN INC.	1589414	2023-04-11	DIB, JAMIL JIMMY	SENV / Achat de 3 portables convertibles avec accessoires pour ingénieurs et stagiaires - Entente 1526425	Environnement	Protection de l'environnement	94,46 \$	-
MESSER CANADA INC.	DEU54788	2023-04-17	DURNIN, JUDITH	BS DEEU - PAIEMENT FACTURE - MESSER - CYLINDRE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	37,75 \$	-
NOVAFOR EQUIPEMENT INC.	1589843	2023-04-27	MAATOUK, SAMIA	CCMU - V0061 CASQUES et EPERONS - VERGLAS - AVRIL 2023	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	21,00 \$	-
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES	DEU54768	2023-04-13	BALLARD, JEAN-FRANCOIS	BS DEEU - SUITE DU BC 1037495 - REDEVANCES ELIMINATION MATIERES RESIDUELLES MINISTERE DE	Service de l'eau	Déchets domestiques et assimilés - élimination	1,05 \$	-
NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA S.E.N.C.R.L., S.R.L.	9090526819	2023-04-19	GOSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Affaires civiles - Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l. / LLP - Enquête du Coroner - Décès d'un pompier en fonction - 2229040049	Affaires juridiques	Affaires civiles	0,00 \$	-

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**  
**POUR LA PÉRIODE DU**

**1er AU 30 AVRIL 2023**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
							<b>66 165 526,57 \$</b>	



**Dossier # : 1239902005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Division du soutien aux commissions permanentes aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 c) s'assurer du caractère crédible, transparent et efficace des consultations publiques par l'adoption et le maintien de procédures à cet effet
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif aux recommandations de la Commission permanente sur les finances et l'administration contenues dans le rapport intitulé « Budget 2023 et PDI 2023-2031 - Rapport et recommandations ».

Il est recommandé au comité exécutif:  
de mandater la Direction générale afin de mettre en œuvre les recommandations du rapport de la Commission permanente sur les finances et l'administration dans son document intitulé « Étude publique - Budget 2023 et PDI 2023-2032 Rapport et recommandations », selon les orientations formulées dans sa réponse.

Il est recommandé au conseil municipal et au conseil d'agglomération:

de prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur les finances et l'administration dans son document intitulé « Étude publique - Budget 2023 et PDI 2023-2032 Rapport et recommandations ».

**Signé par** Martin PRUD'HOMME **Le** 2023-05-09 13:22

**Signataire :**

Martin PRUD'HOMME

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et  
conformité

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1239902005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Division du soutien aux commissions permanentes_ aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 c) s'assurer du caractère crédible, transparent et efficace des consultations publiques par l'adoption et le maintien de procédures à cet effet
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif aux recommandations de la Commission permanente sur les finances et l'administration contenues dans le rapport intitulé « Budget 2023 et PDI 2023-2031 - Rapport et recommandations ».

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les commissions permanentes du conseil sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des personnes élues au niveau municipal et d'agglomération et à favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux débats d'intérêt public.

La Commission permanente sur les finances et l'administration a déposé un rapport comportant 23 recommandations auprès du conseil municipal le 15 décembre 2022 et du conseil d'agglomération le 22 décembre 2022 dans son document intitulé « Étude publique - Budget 2023 et PDI 2023-2032 Rapport et recommandations »

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CM22 1376 - 15 décembre 2022** - Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur l'étude du budget 2023 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale) et du Programme décennal d'immobilisations 2023-2031 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes

**CG22 0730 - 22 décembre 2022** - Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur l'étude du budget 2023 de la Ville de Montréal (volet agglomération) et du Programme décennal d'immobilisation 2023-2031 de la Ville de Montréal (volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes.

## DESCRIPTION

S. O.

## JUSTIFICATION

Ayant pris connaissance avec attention et intérêt des 23 recommandations contenues dans le document intitulé « Étude publique - Budget 2023 et PDI 2023-2032 Rapport et recommandations », le comité exécutif dépose son rapport sur ces questions.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. O.

## MONTRÉAL 2030

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux des commissions permanentes permettent d'enrichir, en relayant les préoccupations de la population et celles des divers élu-es, les décisions, projets et politiques de l'Administration municipale. Les réponses déposées par le comité exécutif permettent de faire une rétroaction aux rapports déposés.

### IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. O.

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. O.

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. O.

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Francis SABOURIN  
chef(fe) division-soutien commissions  
permanentes, conseils consultatifs, bur.  
presidence

**Tél :** 438-990-7652  
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-05-09

Francis SABOURIN  
chef(fe) division-soutien commissions  
permanentes, conseils consultatifs, bur.  
presidence

**Tél :** 438-990-7652  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Emmanuel TANI-MOORE  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007  
**Approuvé le :** 2023-05-09

## RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF AU RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION, INTITULÉ BUDGET 2023 PDI 2023-2032 RAPPORT ET RECOMMANDATIONS

La Commission permanente sur les finances et l'administration a initié des travaux visant à étudier le budget 2023 ainsi que le PDI 2023-2032. Le document intitulé [Étude publique - Budget 2023 et PDI 2023-2032 Rapport et recommandations](#), déposé à la conclusion de ces travaux, a été déposé à la séance du conseil municipal du 15 décembre 2022 et du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022.

Le comité exécutif remercie les membres de la Commission permanente sur les finances et l'administration ainsi que les personnes entendues dans le cadre de ses travaux, pour la qualité de ce rapport et pour la pertinence des recommandations qui en découlent.

Dans le tableau qui suit, le comité exécutif apporte une réponse à chacune des vingt-trois (23) recommandations émises par la Commission.

#	Recommandation	Service responsable	Commentaires
<b>Budget 2023 et PDI 2023-2032 de la Ville de Montréal et des organismes relevant de son cadre financier</b>			
1	Adopter les budgets de fonctionnement 2023 de la Ville, de ses services et des organismes paramunicipaux qui lui ont été déposés;	S/O	Les budgets de fonctionnement 2023 ainsi que les prévisions du PDI 2023-2032 ont été adoptés lors de la séance extraordinaire des conseils, municipal et d'agglomération, des 15 et 22 décembre 2022.
2	Adopter les prévisions d'investissements du PDI 2023-2032 de la Ville, de ses services et des organismes paramunicipaux qui lui ont été déposées;	S/O	
3	Adopter le budget 2023 et le programme des immobilisations 2023-2032 de la Société de transport de Montréal;	S/O	
4	Poursuivre la révision des programmes afin d'optimiser la gestion des ressources disponibles, de générer des économies récurrentes et de favoriser l'équité;	SPSPO	En collaboration avec le Service des finances, le Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle (SPSPO) coordonne le projet de revue des activités et des programmes. Les premiers résultats de cette démarche sont attendus pour le budget 2025.

5	Présenter annuellement, à la Commission sur les finances et l'administration, un état de situation de l'analyse globale de risques auxquels s'expose la Ville de Montréal;	SPSPO	En collaboration avec le Bureau du contrôleur général, le SPSPO est responsable, depuis 2023, de la gestion intégrée des risques. À cet effet, il est prévu que le système de gestion intégrée des risques soit déployé d'ici 2024. Ce système prévoit effectivement des modalités de reddition de comptes.
6	Fournir à la Commission sur les finances et l'administration la réponse du comité exécutif au rapport sur l'étude du budget 2023 et du PDI 2023-2032 avant le début de la consultation prébudgétaire 2024, de façon à ce que la Commission puisse en faire une étude approfondie.	Greffe	La présente réponse est déposée lors du conseil municipal du mois de mai 2023, durant l'exercice de consultation prébudgétaire 2024.
7	Poursuivre des représentations auprès du gouvernement du Québec afin de revoir la fiscalité municipale, de diversifier les sources de revenus et d'obtenir les montants conséquents avec ses responsabilités à titre de métropole du Québec.	Finances, BRGM	En 2022, la Ville de Montréal a mis sur pied un Chantier sur la fiscalité. Ce dernier a pour objectif d'étudier le potentiel de diversification des sources de revenus ainsi que les économies ou synergies possibles. Suite aux conclusions du Chantier, la Ville de Montréal entamera sous peu des échanges avec le gouvernement du Québec concernant la négociation du prochain Partenariat fiscal.
<b>Déficit d'entretien des actifs</b>			
8	Déposer un portrait global détaillant les actifs, leur indice de vétusté et leur valeur de remplacement afin de mieux évaluer l'impact des décisions budgétaires et de prévoir les investissements nécessaires;	SGPI, SPSPO	Le SPSPO coordonne l'élaboration d'un portrait des actifs, lequel est déposé aux instances administratives et politiques de la Ville.
9	Augmenter la cadence de l'audit des bâtiments municipaux.	SGPI	La planification et la priorisation des audits des bâtiments municipaux sont élaborées en fonction de plusieurs critères tenant compte, entre autres, du niveau de risque pour les occupants, du taux de vétusté de l'immeuble et du type d'usage. Le résultat des audits réalisés est considéré dans le bilan de l'état des actifs immobiliers. Une marge de manœuvre est également prévue afin de répondre à certaines urgences, notamment lors des acquisitions.
<b>Contraintes législatives</b>			
10	Identifier, avec la collaboration des services, les contraintes en matière législative qui restreignent l'innovation et l'efficacité.	STI, BRGM, Appro, SAJ	Le Bureau des relations gouvernementales et municipales (BRGM) et le Service des affaires juridiques (SAJ) documentent la question et sont en communication avec les représentants du Ministère des affaires municipales et de l'habitation

			(MAMH) à cet effet. Les canaux de discussions sont ouverts avec le MAMH en vue d'éventuelles modifications législatives.
11	Poursuivre ses représentations auprès du gouvernement du Québec afin qu'il modifie les articles de la Loi sur les cités et villes qui ne sont plus adaptés aux acquisitions en technologies de l'information et limitent l'innovation et l'efficacité.	STI, BRGM, Appro	Un comité de travail interne a été mis sur pied afin de documenter les besoins et la réalité spécifique à la Ville de Montréal. Les canaux de discussions sont ouverts avec le MAMH en vue d'éventuelles modifications législatives.
<b>Écofiscalité</b>			
12	Présenter, à partir de l'étude du budget 2024 et du PDI 2024-2033, un bilan contenant les objectifs attendus et les bénéfices obtenus par les nouvelles mesures écofiscales annoncées dans le budget 2023.	Finances, BTER	Les effets des mesures annoncées dans le budget 2023 pourraient être davantage perceptibles dans les années suivantes. Ceci est particulièrement vrai dans le cadre de la tarification de l'eau, qui sera facturée au début de l'année 2024. Il sera possible d'intégrer dans la section du budget dédiée à l'écofiscalité un inventaire des mesures en place qui montrerait les objectifs attendus et les impacts au fur et à mesure qu'ils seront quantifiables.
<b>Optimisation des processus</b>			
13	Présenter, à partir du prochain exercice d'étude publique du budget, les budgets de la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée et de l'entrepôt Chauveau.	Direction générale	Une demande sera faite aux arrondissements concernés afin de présenter les budgets pour ces activités.
14	Développer, en particulier pour le SPVM et le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), une méthode d'étalonnage et des indicateurs de performance qui permettront à la Ville de Montréal de rendre compte des éléments clés de la performance de ses services en matière de sécurité urbaine;	SPVM, SIM	<p>Pour l'année 2023, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) utilise deux nouveaux indicateurs de suivi calculés à partir des données de Statistiques Canada soit : le coût de la masse salariale du SPVM par habitant(e) et le nombre de policiers et de policières et de personnes civiles et autre effectif par 100 000 habitant(e)s. Le temps supplémentaire de l'effectif policier est un autre indicateur utilisé et fourni par le Service des finances de la Ville.</p> <p>De son côté, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) utilise les indicateurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre moyen de pompiers et pompières aux opérations en service par 1 000 habitant(e)s</li> </ul>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de personnes affectées aux activités d'inspection en prévention incendie pour 1 000 habitant(e)s</li> <li>• Coût de la masse salariale du SIM par habitant(e)</li> <li>• Nombre d'intervention pour 1 000 habitant(e)s</li> <li>• Nombre d'incendies de bâtiments pour 1 000 habitant(e)s</li> <li>• Temps de réponse systémique en pourcentage</li> <li>• Nombre de décès liés à des incendies résidentiels pour 100 000 habitant(e)s</li> <li>• Nombre d'incendies résidentiels ayant entraînés des pertes pour 1 000 habitant(e)s</li> <li>• Des ajustements seront apportés d'ici l'automne avec le prochain schéma de couverture de risques. Ces indicateurs seront présentés chaque année lors de la présentation du budget.</li> </ul>
15	Inciter le SPVM à améliorer ses prévisions d'heures supplémentaires afin de mieux représenter la réalité documentée des dernières années, et qu'il intègre l'estimé réaliste dans ses prévisions budgétaires.	SPVM	Le SPVM élabore ses prévisions budgétaires pour le temps supplémentaire de l'effectif policier en se basant sur l'historique des dépenses réelles, sur l'analyse de tableaux de bord mensuels ainsi que les opérations prévues. Le SPVM s'efforce à chaque exercice budgétaire de donner le portrait le plus précis en termes de prévisions d'heures supplémentaires, néanmoins les coûts qui y sont associés reste grandement tributaire de l'évolution des besoins en sécurité publique.
16	Poursuivre ses efforts pour rendre l'ensemble des séances du conseil de ville, des conseils d'arrondissement et des consultations publiques menées par les commissions permanentes du conseil disponible en ligne, dans les meilleurs délais	SECC, STI	<p>Les événements des conseils et de type participation publique à venir et ceux des 12 derniers mois sont affichés sur le site web <a href="http://montreal.ca">montreal.ca</a>. Chacune de ces séances a sa propre page web dans laquelle il est possible de visionner la séance en direct ou en différé, ou de trouver un lien externe vers la plateforme de diffusion.</p> <p>Un calendrier « participation publique » se trouve dans le menu, à l'accueil de <a href="http://montreal.ca">montreal.ca</a>. On y trouve toutes les séances à venir. Il est possible de filtrer selon les dates, par arrondissement, etc.</p> <p>Les pages de présentation des instances seront améliorées en 2023 pour y accueillir un lien vers les documents d'archives. De plus, le Service du greffe souhaite encadrer davantage la pratique du fournisseur WebTV Coop en ce qui</p>

			<p>concerne le classement et la nomenclature des séances du conseil et des commissions permanentes, de façon à ce qu'elles aient une meilleure découvrabilité à l'intérieur même du compte YouTube de la Ville et de la plateforme en général.</p> <p>Les arrondissements sont autonomes dans la gestion et la diffusion de leurs séances.</p>
<b>Gestion des matières résiduelles, résilience et infrastructures vertes</b>			
17	Produire un bilan de la performance, des objectifs attendus et des sommes investies dans la gestion des matières résiduelles, notamment dans les bâtiments de neuf unités et plus et dans les commerces, institutions et industries	SENV	Le Service de l'environnement dépose annuellement au comité exécutif un bilan de la gestion des matières résiduelles. Ce bilan présente la performance observée au regard des objectifs fixés par le plan directeur de gestion des matières résiduelles et par le gouvernement provincial. Cette performance est reprise dans la présentation annuelle préparée pour la Commission permanente sur les finances et sur l'administration. Le Service de l'environnement s'assurera de mettre de l'avant les sommes investies associées lors de l'émission du prochain rapport.
18	Intensifier le développement des infrastructures vertes pour augmenter la résilience de la Ville face à la crise climatique, incluant la gestion des fortes pluies.	SGPMRS, BTER, Eau	<p>La Ville est pleinement engagée dans le développement d'infrastructures vertes. Le Service de l'eau a mis en place une équipe de référence pour promouvoir l'implantation systématique d'infrastructures vertes drainantes et de parcs et places résilientes permettant de contribuer à moindre coût pour la collectivité à la réduction des débordements et des inondations. Un programme de financement de 15,5 M\$ pour les projets d'infrastructures vertes drainantes et d'espaces publics résilients construits entre août 2022 et mars 2025 a aussi été mis en place grâce au Programme d'économie verte.</p> <p>Le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) travaille actuellement au développement de nouvelles infrastructures vertes d'envergures, soit la création et le développement des grands parcs suivants : Pôle nature de l'Est, Grand parc de l'Ouest, Parc Frédéric-Back, Parc-nature de l'écoterritoire de la falaise, Parc-nature des Sources.</p> <p>Les efforts liés à la forêt urbaine se poursuivent. Dans le cadre du Plan climat, l'objectif de planter 500 000 arbres d'ici 2030 a été établi. En 2022, 16 % de cette</p>

			<p>cible a été atteinte, ce qui représente 82 200 arbres plantés.</p> <p>Le Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER), de concert avec les autres unités administratives, travaille à l'action Investir en adaptation contre les changements climatiques. Pour l'année 2023, il est estimé que 180,9 M\$ seront investis par les services centraux à la réalisation d'infrastructures naturelles.</p>
19	En partenariat avec les autres paliers gouvernementaux, consacrer des ressources, développer des programmes et acquérir des terrains favorisant l'accès à l'eau, la réhabilitation des berges et la création de corridors verts et de biodiversité.	SGPMRS, BRGM	<p>Des représentations auprès des gouvernements provincial et fédéral sont effectuées sur une base régulière, notamment lors des consultations prébudgétaires.</p> <p>Le SGPMRS multiplie ses leviers de financement pour l'acquisition de terrains d'intérêt et le développement de nouveaux actifs naturels publics. Le SGPMRS a également conclu récemment d'importantes ententes de contributions financières gouvernementales (fédéral et provincial) pour le développement d'infrastructures vertes d'envergure (acquisitions de milieux naturels, réhabilitation de 10 km de berges dans le réseau des grands parcs et la plantation massive d'arbres) auprès des gouvernements fédéral et provincial.</p>
<b>Inclusion et équité</b>			
20	Présenter à la Commission sur les finances et l'administration les impacts de l'indice d'équité des milieux de vie sur le financement des programmes.	SDIS, SPSPPO	<p>Une présentation de l'indice d'équité des milieux de vie pourra être faite, à la demande des membres de la Commission. Cet indice ne sert cependant pas à répartir ou ordonner le financement des programmes ou activités. Il sera utilisé comme base de réflexion lors de la révision des programmes, notamment dans le cadre des projets témoins de la démarche « Quartiers inclusifs et résilients » (QIR) et permettra notamment de mieux cibler les besoins des secteurs de Montréal.</p>
21	Favoriser un déploiement souple, réactif et équitable sur le territoire montréalais des ressources en fonction des besoins prioritaires en matière d'itinérance.	SDIS	<p>Dans le cadre des financements octroyés par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS), 74 projets ont été soutenus en 2022-2023, dont plusieurs ayant une portée régionale ou étant déployés dans plusieurs arrondissements à la fois.</p> <p>De plus, le déploiement progressif de EMMIS (Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale) s'est fait en priorité dans quatre arrondissements</p>

			particulièrement confrontés à des enjeux de cohabitation sociale liés à l'itinérance, soit Ville-Marie, Le Plateau-Mont-Royal, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Le Sud-Ouest.
22	Prioriser les ententes pluriannuelles avec les organismes à but non lucratif, sur la base des orientations de la Politique montréalaise pour l'action communautaire, adoptée en 2021	SDIS	Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale priorise les ententes pluriannuelles avec les OBNL dans le cadre de ses programmes de soutien financier en cours et à venir. En 2022, 60 % des projets soutenus par le SDIS ont fait l'objet d'une entente pluriannuelle.
23	Collaborer avec la Commission sur les finances et l'administration afin de compléter, en 2023, le mandat d'étudier le fardeau fiscal des organismes à but non lucratif qui sont locataires dans des immeubles non résidentiels	SDIS	Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale poursuivra sa collaboration avec la Commission sur les finances et l'administration dans le cadre de la révision de la mesure d'aide financière aux OBNL locataires.

## **Article 7.01**

**Dépôt du rapport annuel 2022 de la vérificatrice générale de la Ville**

Ce document sera livré séance tenante.

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux tenue au 12001 boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, le 9 mai 2023 à 19 h 30.

-----

23 0517

NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA VILLE AU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

ATTENDU QUE le maire peut, en vertu de l'article 5 du décret no 1229-2005 concernant l'Agglomération de Montréal, adopté le 8 décembre 2005, désigner un Conseiller qui représentera également la Ville lors des séances du Conseil d'agglomération :

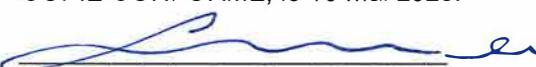
Il est proposé par le Conseiller Brownstein appuyé par la Conseillère Assimakopoulos

QUE le Conseiller Errol Johnson soit désigné comme représentant de la Ville au Conseil d'agglomération pour la période du 31 mai au 31 décembre 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
(signé) Alex Bottausci  
Maire / Mayor

COPIE CONFORME, le 10 mai 2023.

  
Shawn Labelle, Greffier / City Clerk

EXTRACT FROM MINUTES

REGULAR MEETING of the Municipal Council of Dollard-des-Ormeaux held at 12001 De Salaberry Boulevard, Dollard-des-Ormeaux, on May 9, 2023, at 7:30 p.m.

-----

APPOINTMENT OF THE CITY'S REPRESENTATIVE AT THE URBAN AGGLOMERATION COUNCIL

WHEREAS the Mayor may, in accordance with Section 5 of Decree No. 1229-2005 concerning the Montreal Urban Agglomeration, adopted on December 8, 2005, appoint a Councillor who will also represent the City at the Urban Agglomeration Council meetings:

It is moved by Councillor Brownstein seconded by Councillor Assimakopoulos

THAT Councillor Errol Johnson be appointed to act as the City's representative at the Urban Agglomeration Council from Mai 31 to December 31, 2023.

**CARRIED UNANIMOUSLY**

SD2023-200-1772

\_\_\_\_\_  
(signé) Shawn Labelle  
Greffier / City Clerk



**Dossier # : 1239938001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Service des ressources matérielles et informationnelles , Division des ressources matérielles et de la santé et sécurité au travail
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer l'option d'une deuxième et dernière prolongation de douze (12) mois prévue à l'entente pour la fourniture de service de messagerie exclusif au Service de police de la Ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Globex Courrier Express International Inc. (CG17 0230) pour un montant maximal de 167 093,41 \$ taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 842 262,57 \$ taxes incluses à 1 009 355,98 \$ taxes incluses

Il est recommandé

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 167 093,41 \$, taxes incluses, pour la fourniture de service de messagerie dans le cadre du contrat accordé à Globex Courrier Express International Inc. (CG 17 0230), majorant ainsi le montant total du contrat de 842 262,57 \$ à 1 009 355,97 \$, taxes incluses ;
2. de procéder à une évaluation de rendement du fournisseur Globex Courrier Express International inc.;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Martin PRUD'HOMME Le 2023-04-11 14:04

**Signataire :**

Martin PRUD'HOMME

---

Directeur général adjoint

Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et  
conformité

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1239938001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Service des ressources matérielles et informationnelles , Division des ressources matérielles et de la santé et sécurité au travail
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer l'option d'une deuxième et dernière prolongation de douze (12) mois prévue à l'entente pour la fourniture de service de messagerie exclusif au Service de police de la Ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Globex Courrier Express International Inc. (CG17 0230) pour un montant maximal de 167 093,41 \$ taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 842 262,57 \$ taxes incluses à 1 009 355,98 \$ taxes incluses

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2017, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), en collaboration avec le Service de l'approvisionnement, a procédé au lancement d'un appel d'offres public (17-15746) ayant pour objet la fourniture de service de cueillette des sacs de courrier interne dans les unités, leur transport au centre de tri du SPVM et la redistribution aux unités internes et aux partenaires externes. Le contrat, d'une somme de 683 654.68 \$ taxes incluses, octroyé à Globex Courriel International Inc. est en vigueur depuis le 15 juin 2017, et ce, pour une période de soixante (60) mois, prévoyait deux options de prolongations possibles de douze (12) mois chacune.

Ce service de messagerie prévoit une livraison du courrier interne dans un délai de 24 heures d'une unité à une autre. Le SPVM compte environ 150 unités, incluant les postes de quartier répartis sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal. Le fournisseur doit également nous offrir des transports de courrier sur demande dans un délai prédéterminé. Les lieux de cueillette et de livraison sont sensibles (unités SPVM, Cours municipales, autres organisations policières) ce qui demande une accréditation sécuritaire des employés du fournisseur de ce service.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG22 0370 - 16 juin 2022 Exercer l'option d'une première prolongation de 12 mois de 158 607, 89 \$, taxes incluses, pour la fourniture de service de messagerie exclusif au Service de police de la Ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Globex Courrier Express International inc. (CG17 0230) majorant ainsi le montant total du contrat de 683 654,68 \$ à 842 262,57 \$, taxes incluses.

CG 17 0230 - 15 juin 2017 Accorder un contrat à Globex Courrier International inc. pour la fourniture de service de messagerie exclusif au Service de police de la Ville de Montréal pour une période de 60 mois pour une somme de 683 654.68 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 17-15746 (3 soumissionnaires).

CG14 0281 - 19 juin 2014 Accorder un contrat à Globex Courrier Express International inc. pour la fourniture de service de messagerie exclusif au Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois, pour la somme maximale de 644 548,93 \$ taxes incluses. Appel d'offres public 14-13421 (4 soumissionnaires).

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier décisionnel vise à exercer la deuxième et dernière option de prolongation de douze (12) mois prévue au contrat pour la fourniture de services de ramassage et de distribution du courrier interne tel que décrit dans les documents de l'appel d'offres effectué en 2017.

Le SPVM souhaite prolonger la présente entente afin de bénéficier des termes et conditions obtenus lors de l'appel d'offres public 17-15746, ce qui réduira les délais ainsi que les coûts rattachés aux appels d'offres répétitifs.

## **JUSTIFICATION**

Conformément aux documents de l'appel d'offres 17-15746, le contrat permet deux (2) prolongations de douze (12) mois chacune. Le présent sommaire décisionnel vise à exercer la dernière prolongation, et ce, selon les termes prévus à la section 5 des clauses administratives particulières du présent contrat.

Les raisons nous incitant à recommander l'exercice de l'option de prolongation de cette entente, sont principalement :

- la satisfaction du service rendu par ce fournisseur, puisque durant la durée du contrat il n'y a pas eu de problématique significative en lien avec la qualité des services reçus ;
- les prix compétitifs soumis par rapport aux autres fournisseurs qui avaient répondu à l'appel d'offres ;
- la connaissance du fournisseur des trajets de livraison, des lieux de cueillette et de distribution ainsi que des particularités relatives au contrat.

La firme Globex Courrier Express International Inc. a été avisée de l'intention de la Ville de Montréal de prolonger le contrat en vertu des dispositions dudit contrat par une lettre envoyée le 08 mars 2023 (copie de la lettre jointe au présent sommaire décisionnel).

En date du 16 mars 2023, l'adjudicataire est conforme au Règlement sur la gestion contractuelle et n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA). Nous n'avons pas à obtenir l'autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP) pour prolonger ce contrat.

Conséquemment, il est recommandé de prolonger l'entente existante pour une période de douze (12) mois, et ce, à compter du 16 juin 2023.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits budgétaires nécessaires pour les dépenses du SPVM sont prévus dans son budget de fonctionnement. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Montants de la prolongation: 145 330,21 \$ + 7 266,51 \$ (TPS) + 14 496,69 \$ (TVQ) = 167 093,41 \$

--

Les imputations comptables sont détaillées dans l'intervention du Service des finances.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en changements climatiques.

En effet, l'optimisation des opérations de transport du courrier interne et de messagerie rapide en cours, vont contribuer à la rationalisation des activités de distribution de courrier interne et de messagerie par la diminution des déplacements et des collectes dans les points de service, ce qui permettra de réduire les distances parcourues et, par le fait même, une réduction des émissions des GES

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le non renouvellement de ce contrat rend impossible l'acheminement de courrier et le soutien d'envoi de documents ou petits colis requis aux opérations du SPVM.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

La situation du Covid-19 n'a aucun impact sur le projet.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

\*Conseil municipal: 15 mai 2023  
Conseil d'agglomération: 18 mai 2023

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Leonardo Fabio SANCHEZ VERGARA)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

/

---

**Parties prenantes**

Raef RAZGUI, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Raef RAZGUI, 24 mars 2023

Diana GOROPCEANU, 23 mars 2023

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Zamir Jose HENAO PANESSO  
Analyste des methodes et procedes  
administratifs

**Tél :** 514-280-0940

**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-03-22

Isabelle TABOR  
c/s Logistique

**Tél :**

514 809-2031

**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Vincent RICHER  
Directeur adjoint

**Tél :** 514-280-4295

**Approuvé le :** 2023-04-04

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Fady DAGHER

Directeur de service - police

**Tél :** 514-280-2005

**Approuvé le :** 2023-04-11

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1239938001

Unité administrative responsable : SPVM

Projet : Globex International

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i><b>oui</b></i>	<i><b>non</b></i>	<i><b>s. o.</b></i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	<b>X</b>		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050. <i>L'optimisation des opérations de transport du courrier internet et de messagerie rapide en cours, vont contribué à la rationalisation des activités de distribution de courrier interne et de messagerie par la diminution des déplacements et des collectes dans les points de service, ce qui permettra de réduire les distances parcourues et, par le fait même, une réduction des émissions des GES.</i>			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ? <i>La réduction découlant du point précédent n'est pas quantifiée en termes de GES.</i>			

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>	<b>X</b>		
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			<b>X</b>
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		<b>X</b>	

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. <b>Inclusion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Respect et protection des droits humains</li> <li>● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul> </li> <li>b. <b>Équité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul> </li> <li>c. <b>Accessibilité universelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul> </li> </ul>		<b>X</b>	
			<b>X</b>
			<b>X</b>
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		<b>X</b>	

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Service de l'approvisionnement  
Direction générale adjointe – Services institutionnels  
255, boulevard Crémazie Est, 4<sup>e</sup> étage, bureau 400  
Montréal (Québec) H2M 1L5

## PAR COURRIEL

Le 8 mars 2023

Monsieur Charles Fortin  
Vice-président ventes et opérations  
Globex Courrier Express International Inc.  
2267, rue Guénette  
Saint-Laurent Québec H4R 2E9

Courriel : cfortin@globexcourrier.com

**Objet : Renouvellement de contrat (2<sup>e</sup> option de renouvellement )  
Appel d'offres n° 17-15746  
SPVM – Service de messagerie**

---

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 15 juin 2023 au 14 juin 2024 et ce, selon les termes et conditions du Contrat.

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat, un cautionnement d'exécution au pourcentage de 15 %, selon les exigences prévues au Contrat, poste 4.00.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à raef.razgui@montreal.ca **au plus tard le 13 mars 2023** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement :

CHARLES FORTIN



8 MARS 2023

Nom en majuscules et signature

Date

Raef Razgui  
Agent d'approvisionnement II  
Courriel : raef.razgui@montreal.ca

**Dossier # : 1239938001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Service des ressources matérielles et informationnelles , Division des ressources matérielles et de la santé et sécurité au travail
<b>Objet :</b>	Exercer l'option d'une deuxième et dernière prolongation de douze (12) mois prévue à l'entente pour la fourniture de service de messagerie exclusif au Service de police de la Ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Globex Courier Express International Inc. (CG17 0230) pour un montant maximal de 167 093,41 \$ taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 842 262,57 \$ taxes incluses à 1 009 355,98 \$ taxes incluses

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



GDD 1239938001 - Intervention financière.xlsx

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Leonardo Fabio SANCHEZ VERGARA  
Conseiller budgétaire

**Tél :** 438 8223048

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-03-29

Line DESJARDINS  
Chef(fe) d'équipe - conseil et soutien financier

**Tél :** 438 3492262

**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



**Dossier # : 1234473001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division infrastructures réseau principal
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 91 279,19 \$ taxes incluses, plus des contingences de 12 194,42 \$ taxes incluses, pour le service de nettoyage des chambres souterraines, dans le cadre du contrat accordé à EBI Envirotech inc. (CE20 0855), majorant ainsi le montant total du contrat de 394 525,45 \$ à 497 999,07 \$, taxes incluses (montant total du contrat 449 938,69 \$ et des contingences de 48 060,37 \$, taxes incluses) .

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 91 279,19 \$, taxes incluses, pour le service de nettoyage des chambres souterraines de la Ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à EBI Envirotech inc (CE20 0855), majorant ainsi le montant total du contrat de 394 525,45 \$ à 497 999,07 \$, taxes incluses;
2. d'autoriser une dépense de 12 194,42 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'imputer cette dépense, taxes incluses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2023-04-16 22:54

**Signataire :**

Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

**IDENTIFICATION** Dossier # :1234473001

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division infrastructures réseau principal
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 91 279,19 \$ taxes incluses, plus des contingences de 12 194,42 \$ taxes incluses, pour le service de nettoyage des chambres souterraines, dans le cadre du contrat accordé à EBI Envirotech inc. (CE20 0855), majorant ainsi le montant total du contrat de 394 525,45 \$ à 497 999,07 \$, taxes incluses (montant total du contrat 449 938,69 \$ et des contingences de 48 060,37 \$, taxes incluses) .

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier vise à exercer l'option de prolongation de 12 mois au contrat conclu avec la firme EBI Envirotech inc. afin de poursuivre le nettoyage des chambres souterraines du réseau d'aqueduc principal comme indiqué à la clause 15.02 - Renouvellement des documents d'appel d'offres public AO20-17999 et dans la résolution CE20 0855.

Ce contrat de nettoyage des chambres souterraines est en vigueur depuis le 23 juin 2020 et prendra fin le 22 juin 2023.

L'appel d'offres 20-1799 a été réalisé en 2020 par le Service de l'approvisionnement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE20 0855 - 10 juin 2020 - d'accorder à EBI Envirotech inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de nettoyage des chambres souterraines du réseau d'aqueduc principal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 394 525,45 \$, taxes incluses, plus contingences de 35 865,95 \$ taxes incluses conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-17999

**DESCRIPTION**

Ce contrat consiste à effectuer le nettoyage des chambres souterraines afin de maintenir les

lieux sécuritaires pour les travaux d'entretien et de réparation et pour assurer la pérennité des infrastructures.

La clause 15.02 Renouvellement est inscrite aux documents d'appel d'offres et permet une seule prolongation de 12 mois.

## **JUSTIFICATION**

Ce contrat étant en vigueur depuis le 23 juin 2020 est bien rodé et le service rendu est satisfaisant. Ainsi, la Direction des réseaux d'eau juge approprié de recourir à l'année de prolongation du contrat en cours.

La prolongation de celui-ci permettra d'assurer la poursuite de cette activité pour 12 mois supplémentaires, soit du 23 juin 2023 au 22 juin 2024, au coût de 91 279,19 \$ (taxes incluses), ainsi qu'un montant de 12 194,42 \$, taxes incluses, pour les contingences dans les cas où des déchets solides devront être disposés.

Les validations requises, selon lesquelles EBI Envirotech inc. ne fait pas partie de la liste du registre des entreprises non admissibles (RENA), ont été réalisées en date du 25 février 2023 par le responsable du dossier. Par contre, EBI Envirotech inc. n'est pas inscrite au registre des entreprises ayant contrevenu au règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Montréal et n'est pas sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant (LFRI).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale reliée à l'option de prolongation s'élève à 103 473,62 \$ taxes incluses (montant du contrat 91 279,19 \$ et des contingences de 12 194,42 \$ taxes incluses). Cette dépense représente une augmentation de 20.78% du contrat. Cette dépense représente un coût net de 94 485,20 \$ lorsque diminuée des ristournes de taxes fédérale et provinciale.

Le montant total de la dépense passera de 394 525,45 \$ taxes incluses à 497 999,07 \$ taxes incluses (montant total du contrat 449 938,69 \$ et des contingences de 48 060,37 \$ taxes incluses). Cette option de prolongation de 12 mois

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'entretien des actifs de compétences d'agglomération. La totalité de cette dépense sera financée par le budget de fonctionnement de la Direction des réseaux d'eau.

## **MONTRÉAL 2030**

L'option de prolongation du contrat de nettoyage des chambres souterraines de l'agglomération de Montréal est nécessaire pour l'entretien des équipements de distribution de l'eau potable. Cet entretien est nécessaire pour assurer la pérennité des infrastructures et ainsi assurer de fournir de l'eau potable de qualité et en quantité pour l'ensemble de la population de l'agglomération de Montréal. Il contribue ainsi à atteindre les objectifs du plan stratégique Montréal 2030 en répondant aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si ce dossier est refusé ou reporté, le nettoyage des chambres souterraines ne pourra pas être effectué à court terme, ce qui pourrait compromettre les activités d'opérations, d'inspection et d'entretien du réseau principal, car il n'a pas de ressources internes ni d'équipements spécialisés disponibles pour ce type de travaux.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Aucun impact lié à la COVID-19

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

1. Conseil municipal : 15 mai 2023
2. Conseil d'agglomération : 18 mai 2023
3. Début du contrat : 23 juin 2023
4. Fin du contrat : 22 juin 2024
5. Option de prolongation : du 23 juin 2023 au 22 juin 2024

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Immacula CADELY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Nathalie PLOUFFE, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-Marc OUELLET  
Ingenieur(e)

**Tél :** 514 868-4110  
**Télécop. :** 514 868-5964

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-03-07

Jean-François DUBUC  
Division projets réseau principal

**Tél :** 514-248-0191  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

## DIRECTION

Dominique DEVEAU  
Directrice des réseaux d'eau  
**Tél :** 514 872-4023  
**Approuvé le :** 2023-03-31

Chantal MORISSETTE  
Directrice  
**Tél :** 514- 214-0945  
**Approuvé le :** 2023-04-13

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1234473001

Unité administrative responsable : Service de l'eau, Direction des réseaux d'eau , Division infrastructures réseau principal

Projet : EXP970 AO22-19676 Acquisition de vannes de type papillon et guillotine

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	<b>X</b>		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?  Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable.  Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ?  Ensemble de projets et programmes nécessaires à la distribution en eau de qualité aux Montréalaises et Montréalais. (Modernisation du réseau d'aqueduc, plan d'alimentation réseaux de l'Ouest, etc).  Le Service de l'eau s'assure que ses investissements améliorent constamment nos niveaux de services offerts à la population.			

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>• Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>• Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>• Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>			<b>x</b>
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			<b>x</b>
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			<b>x</b>

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <p>a. <b>Inclusion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect et protection des droits humains</li> <li>• Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul>	<b>x</b>		
<p>b. <b>Équité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul>	<b>x</b>		
<p>c. <b>Accessibilité universelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul>			<b>x</b>
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			<b>x</b>

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Service de l'approvisionnement  
Direction générale adjointe – Services institutionnels  
255, boulevard Crémazie Est, 4<sup>e</sup> étage, bureau 400  
Montréal (Québec) H2M 1L5

## PAR COURRIEL

Le 2 février 2023

Monsieur Alain Fontaine  
EBI Envirotech inc.  
143, 21<sup>e</sup> rue  
Crabtree (Québec) J0K 1B0

Courriel : [afontaine@ebiqc.com](mailto:afontaine@ebiqc.com)

**Objet : Renouvellement de contrat  
Appel d'offres n° 20-17999  
Service de nettoyage des chambres souterraines du réseau d'aqueduc  
principal.**

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 23 juin 2023 au 22 juin 2024 et ce, selon les termes et conditions du Contrat. Selon la clause 2.03.02 « Variation des prix - Option de renouvellement », les prix seront ajustés à la hausse de 2%.

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir une nouvelle garantie d'exécution couvrant toute la durée du renouvellement du Contrat dans les QUINZE (15) jours de l'envoi par le DONNEUR D'ORDRE de la confirmation du renouvellement, un cautionnement d'exécution au pourcentage de 5 %, selon les exigences prévues au Contrat, poste 4.00.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à [francesca.raby@montreal.ca](mailto:francesca.raby@montreal.ca) **au plus tard le 9 février 2023** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement :

ALAIN FONTAINE

Nom en majuscules et signature

03-02-2023

Date

Je refuse le renouvellement :

\_\_\_\_\_  
Nom en majuscules et signature

\_\_\_\_\_  
Date

**Service de l'approvisionnement**  
**Direction générale adjointe – Services institutionnels**  
255, boulevard Crémazie Est, 4<sup>e</sup> étage, bureau 400  
Montréal (Québec) H2M 1L5



Francesca Raby  
Agente d'approvisionnement II  
Courriel : [francesca.raby@montreal.ca](mailto:francesca.raby@montreal.ca)

**Dossier # : 1234473001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division infrastructures réseau principal
<b>Objet :</b>	Exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 91 279,19 \$ taxes incluses, plus des contingences de 12 194,42 \$ taxes incluses, pour le service de nettoyage des chambres souterraines, dans le cadre du contrat accordé à EBI Envirotech inc. (CE20 0855), majorant ainsi le montant total du contrat de 394 525,45 \$ à 497 999,07 \$, taxes incluses (montant total du contrat 449 938,69 \$ et des contingences de 48 060,37 \$, taxes incluses) .

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



Information\_comptable 1234473001.xlsx

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Immacula CADELY  
Préposée au budget  
**Tél :** 514 872-9547

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-03-23

Reak Sa SEN  
Conseillère budgétaire  
**Tél :** 514 872-2813  
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



**Dossier # : 1237567006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer l'option de renouvellement de douze (12) mois et autoriser une dépense additionnelle de 150 000 \$, taxes incluses, pour la fourniture de service de sablage aux jets et peinture électrostatique à la poudre polyester dans le cadre du contrat accordé à la firme Sablage au jet 2000 inc. CE21 0914 majorant ainsi le montant total du contrat de 464 271,58 \$ à 614 271,58 \$, taxes incluses.

Il est recommandé

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 150 000 \$, taxes incluses, pour pour la fourniture de service de sablage aux jets et peinture électrostatique à la poudre polyester dans le cadre du contrat accordé à la firme Sablage au jet 2000 inc.CE21 0914 majorant ainsi le montant total du contrat de 464 271,58 \$ à 614 271,58 \$, taxes incluses.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2023-04-14 11:28

**Signataire :**

Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

**IDENTIFICATION** Dossier # :1237567006

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer l'option de renouvellement de douze (12) mois et autoriser une dépense additionnelle de 150 000 \$, taxes incluses, pour la fourniture de service de sablage aux jets et peinture électrostatique à la poudre polyester dans le cadre du contrat accordé à la firme Sablage au jet 2000 inc. CE21 0914 majorant ainsi le montant total du contrat de 464 271,58 \$ à 614 271,58 \$, taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2021 le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) a procédé au lancement d'un appel d'offres public ayant pour objet la fourniture de service de sablage aux jets et peinture électrostatique à la poudre polyester, avec une (1) option de renouvellement de douze (12) mois.

Suite à l'analyse du besoin, par l'équipe des ateliers spécialisés du SMRA, il a été décidé de procéder au renouvellement des ententes 1491163 et 1551644 qui viendront à échéance le 1er juin 2023.

Le montant de consommation estimé des ententes-cadres équivaut à 150 000 \$, taxes incluses pour la période de douze (12) mois.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE 21 0914 - 03 juin 2021 - Conclure une entente-cadre avec la firme Sablage au jet 2000 inc. pour une durée de vingt-quatre (24) mois, avec possibilité de prolongation de douze (12) mois pour la fourniture de service de sablage aux jets et peinture électrostatique à la poudre polyester. Dépense totale de 464 271,58 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18741 - (deux (2) soumissionnaires).

**DESCRIPTION**

De façon plus précise, le présent dossier décisionnel vise à exercer l'option de renouvellement de douze (12) mois, prévue au contrat, afin d'effectuer le sablage au jet, faire l'application d'un apprêt et la peinture électrostatique sur les biens suivants :

- Pièces de mobilier urbain;
- Carcans de véhicules;

- Modules de véhicules;
- Sous-châssis de véhicules;
- Pièces d'aménagement de véhicules

La firme Sablage au jet 2000 inc. a été avisée, par une lettre envoyée le 22 mars 2023, de l'intention de la Ville de Montréal d'exercer ce renouvellement, en vertu des dispositions du contrat (copie de la lettre en pièce jointe au présent sommaire décisionnel).

L'estimation du montant de l'option de renouvellement présenté dans ce sommaire n'engage aucunement la Ville à dépenser ce montant en partie ou en totalité.

#### Prix

Si le donneur d'ordre exerce l'option de renouvellement, les prix applicables pendant la période visée par le renouvellement sont les derniers prix en vigueur au moment de l'exercice de l'option de renouvellement, lesquels sont ajustés selon l'indice des prix à la consommation (IPC). Le donneur d'ordre se réserve le droit de bénéficier d'une variation des prix à la baisse, le cas échéant.

Pendant la période visée par le renouvellement, l'ajustement des prix, à la hausse ou à la baisse, est appliqué uniquement lorsque la variation est d'au moins un pour cent (1%).

La variation de prix est appliquée sur réception d'une demande écrite. Le cas échéant, la Ville peut refuser la demande de l'adjudicataire lorsque la variation de prix demandée n'est pas conforme au contrat ou que celle-ci n'est pas suffisamment documentée.

#### Pénalités

Si l'adjudicataire ne respecte pas le délai de fourniture des services applicables, tel qu'entendu avec le donneur d'ordre, pour chaque jour de retard, une pénalité de cinq pour cent (5%) de la valeur des services non fournis, excluant les taxes peut lui être imposée.

### **JUSTIFICATION**

Conformément aux documents de l'appel d'offres 21-18741, le contrat permet (1) une option de renouvellement de douze (12) mois. Le présent sommaire décisionnel vise à exercer ce renouvellement, et ce, selon les mêmes termes et conditions que le contrat initial.

Les raisons nous incitant à recommander l'exercice de l'option de renouvellement, sont principalement :

- la poursuite d'une saine gestion contractuelle;
- le maintien des prix obtenus lors de l'appel d'offre initial;
- la satisfaction du service rendu par le fournisseur.
- le SMRA ne possède pas les équipements pour effectuer ce type de service.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Montant totaux incluant l'option de renouvellement :

<b>Fournisseur</b>	<b>Prix du contrat initial (24 mois)</b> (taxes incluses)	<b>Renouvellement (12 mois)</b> (taxes incluses)	<b>Total</b> (taxes incluses)
Sablage au jet 2000 inc.	464 271,58 \$	150 000 \$	614 271,58 \$

Il s'agit d'une option de prolongation de douze (12) mois, en lien avec deux (2) ententes-

cadres pour le SMRA sans engagement budgétaire. Les achats seront effectués, sur demande, en fonction des besoins des utilisateurs. Cette dépense sera assumée par le budget de fonctionnement des ateliers du SMRA. Les quantités prévisionnelles exprimées n'engagent aucunement la Ville à acheter le minimum ou encore la totalité de ces quantités.

Le SMRA étant une unité de soutien, les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération. Ce contrat ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en changements climatiques.

Le contrat initial contient les exigences environnementales spécifiques suivantes;

- les boîtes de livraison utilisées par le fournisseur doivent contenir un minimum de 30 % de carton recyclé post consommation;
- l'emballage intérieur des commandes (rembourrage) est recyclable (ne contient pas de plastique no 6 : polystyrène ou styromousse, lorsque cela est possible);
- si l'emballage intérieur des commandes (rembourrage) est en papier ou en carton, il doit contenir un minimum de 30 % de contenu recyclé post consommation.

L'ajout de ces exigences environnementales au contrat contribue à l'atteinte de la priorité 5 du plan Montréal 2030 qui est de tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles.

Ce dossier ne contribue pas à la diminution des vulnérabilités climatiques et les particularités de ce dossier ne s'appliquent pas aux engagements en matière d'inclusion, d'équité et d'accessibilité universelle.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Tout retard dans l'approbation d'exercer l'option de renouvellement obligera le SMRA à acquérir des services d'entretien et de réparation sous forme de gré à gré. Cette façon de faire alourdirait tout le processus de suivi des contrats et de reddition des comptes et priverait la Ville d'économies avantageuses.

Pour répondre aux différentes demandes en provenance des arrondissements et services centraux, il s'est avéré que les dépenses liées aux services de sablage et de peinture électrostatique devaient faire l'objet d'une entente-cadre afin de mettre en place des pratiques harmonisées et obtenir des offres économiquement avantageuses. Tout retard dans l'approbation de cette entente obligerait le SMRA à continuer de consommer les services requis sous forme de gré à gré. Cette façon de faire alourdit le processus de suivi des contrats et de reddition des comptes.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Outre les fluctuations des marchés, la COVID-19 n'a pas d'impact sur le dossier.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conseil municipal: 15 mai 2023  
Conseil d'agglomération: 18 mai 2023  
Création des ententes-cadres: Juin 2023

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Viorica ZAUER, Service des finances  
Eddy DUTELLY, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Eddy DUTELLY, 17 avril 2023  
Viorica ZAUER, 12 avril 2023

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-Francois ST-AMAND  
Agent de recherche

**Tél :** N/A  
**Télécop. :**

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-11

Nassiri RADI  
Chef(fe) de division - services et produits  
specialises (mra

**Tél :** 438-368-7046  
**Télécop. :**

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Dave ST-PIERRE  
Directeur de service

**Tél :**  
**Approuvé le :** 2023-04-13

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1237567007

Unité administrative responsable : 33 - Service Du Matériel Roulant Et Des Ateliers

Projet : *Exercer l'option de renouvellement de douze (12) mois et autoriser une dépense additionnelle de 150 000 \$, taxes incluses, pour la fourniture de service de sablage aux jets et peinture électrostatique à la poudre polyester dans le cadre du contrat accordé à la firme Sablage au jet 2000 inc. CE21 0914 majorant ainsi le montant total du contrat de 464 271,58 \$ à 614 271,58 \$, taxes incluses.*

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i><b>oui</b></i>	<i><b>non</b></i>	<i><b>s. o.</b></i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030?	X		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?  - Priorité 5			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ?  Le contrat initial contient les exigences environnementales spécifiques suivantes;  Les boîtes de livraison utilisées par le fournisseur doivent contenir un minimum de 30 % de carton recyclé post consommation.  L'emballage intérieur des commandes (rembourrage) est recyclable (ne contient pas de plastique no 6 : polystyrène ou styromousse, lorsque cela est possible).  Si l'emballage intérieur des commandes (rembourrage) est en papier ou en carton, il doit contenir un minimum de 30 % de contenu recyclé post consommation.			

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i><b>oui</b></i>	<i><b>non</b></i>	<i><b>s. o.</b></i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment :		X	
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		X	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		X	

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i><b>oui</b></i>	<i><b>non</b></i>	<i><b>s. o.</b></i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de :			
a. <b>Inclusion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Respect et protection des droits humains</li> <li>● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul>		X	
b. <b>Équité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul>		X	
c. <b>Accessibilité universelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul>		X	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		X	

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Service de l'approvisionnement  
Direction générale adjointe – Services institutionnels  
255, boulevard Crémazie Est, 4<sup>e</sup> étage, bureau 400  
Montréal (Québec) H2M 1L5

## PAR COURRIEL

Le 22 mars 2023

Monsieur Denis Girard  
Président  
Sablage au jet 2000 inc.  
20815 Chemin de la cote nord  
Boisbriand QC J7E 4H5

Courriel : dgirard@sablage2000.ca

**Objet : Renouvellement de contrat  
Appel d'offres n° 21-18741  
Fourniture de service de sablage aux jets et peinture électrostatique à la  
poudre polyester**

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 2 juin 2023 au 1er juin 2024 et ce, selon les termes et conditions du Contrat.

En acceptant la prolongation de ce contrat, j'autorise la Ville de Montréal à conserver la garantie d'exécution fournie pour la durée initiale du contrat sous forme de traite bancaire au montant de 15 510,00 \$.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à eddy.dutely@montreal.ca **au plus tard le 5 avril 2023** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement :

DENIS GIRARD  
PIERRE LAPOINTE   
Nom en majuscules et signature

22/03/2023  
Date

Je refuse le renouvellement :

\_\_\_\_\_  
Nom en majuscules et signature

\_\_\_\_\_  
Date

Eddy DUTELLY  
Agent d'approvisionnement II

Courriel : eddy.dutely@montreal.ca



**Dossier # : 1232085001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des affaires juridiques , Direction , Division du greffe , Section de soutien à l'audience
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Cour municipale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer l'option de prolongation d'un contrat conclu avec la firme La Compagnie Keleny Company (Keleny inc.) pour une durée de 12 mois, soit du 17 juin 2023 au 16 juin 2024, et autoriser une dépense additionnelle de 944 094,22 \$ taxes incluses pour la fourniture de services d'interprètes et de traducteurs judiciaires à la cour municipale de la Ville de Montréal. Le tout suite à la résolution CG21 0369 du conseil d'agglomération et aux prix unitaires prévus aux termes du contrat, majorant ainsi le montant total du contrat au montant de 1 827 665,60\$, taxes incluses, à un montant total de 2 771 759,82\$.

Il est recommandé :

1. d'exercer l'option de prolongation d'un contrat conclu avec la firme La Compagnie Keleny Company (Keleny inc.) pour une durée de 12 mois, soit du 17 juin 2023 au 16 juin 2024;
2. d'autoriser une dépense additionnelle de 944 094,22 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services d'interprètes et de traducteurs judiciaires à la cour municipale de la Ville de Montréal. Le tout suite à la résolution CG21 0369 du conseil d'agglomération et aux prix unitaires prévus aux termes du contrat, majorant ainsi le montant total du contrat au montant de 1 827 665,60\$, taxes incluses, à un montant total de 2 771 759,82\$;
3. d'imputer cette dépense conformément aux information financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Martin PRUD'HOMME Le 2023-03-31 14:11

**Signataire :**

Martin PRUD'HOMME

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et  
conformité



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1232085001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des affaires juridiques , Direction , Division du greffe , Section de soutien à l'audience
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Cour municipale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer l'option de prolongation d'un contrat conclu avec la firme La Compagnie Keleny Company (Keleny inc.) pour une durée de 12 mois, soit du 17 juin 2023 au 16 juin 2024, et autoriser une dépense additionnelle de 944 094,22 \$ taxes incluses pour la fourniture de services d'interprètes et de traducteurs judiciaires à la cour municipale de la Ville de Montréal. Le tout suite à la résolution CG21 0369 du conseil d'agglomération et aux prix unitaires prévus aux termes du contrat, majorant ainsi le montant total du contrat au montant de 1 827 665,60\$, taxes incluses, à un montant total de 2 771 759,82\$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À l’instar de tout tribunal au Québec et au Canada, la cour municipale, où la langue habituelle des procédures est le français, a l’obligation constitutionnelle de fournir aux parties qui le requièrent, tout autant qu’aux témoins appelés dans certaines causes, les services d’interprètes. Ceux-ci doivent pouvoir traduire, sous serment, intégralement et fidèlement, les témoignages rendus, et ce, en toute impartialité et dans le plus strict respect des règles édictées par les tribunaux supérieurs en cette matière.

Le Service des affaires juridiques (SAJ) a la responsabilité de voir à ce que ces services professionnels soient fournis de manière continue, conformément aux demandes de la cour et aux exigences de la loi.

Au fil des ans, la firme d'interprètes judiciaires Keleny inc. est devenue le seul fournisseur offrant des services d'interprètes couvrant 142 langues et desservant l'ensemble du territoire du Québec. Ce fournisseur s'assure de maintenir une banque d'interprètes aguerris aux activités et aux besoins de la cour.

Les recherches et démarches faites par le Service des affaires juridiques ont confirmé que la firme Keleny inc. est la seule firme spécialisée en matière judiciaire. Aussi, elle est la seule dont le modèle d'affaires est en mesure de répondre à des demandes quotidiennes «sur appel» pour un volume de l'envergure de la cour municipale. Les quelques firmes du domaine contactées par le SAJ offrent des services événementiels ponctuels planifiés à l'avance tels des congrès et rencontres planifiées. Aucune firme n'a répondu être en mesure d'adapter son offre de services à la cour municipale.

Le devis technique de l'appel d'offres 21-18365 est estimé sur 5000 demandes par année.

En 2018 et 2019, le nombre de demandes s'est situé à une moyenne de 4475 annuellement.

Malgré les baisses des dernières années des suites de la pandémie de Covid19, nous anticipons un retour au volume moyen.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CG21 0369** Accorder un contrat à la firme La compagnie Keleny inc. pour la fourniture de services d'interprètes et de traducteurs judiciaires requis à la Cour municipale de la Ville de Montréal pour la somme totale de 1 827 665,60 \$, taxes incluses, avec une option d'une année de prolongation pour chacun des deux lots - Appel d'offres public 21-18365- (Un seul soumissionnaire). La durée du contrat s'étend du 17 juin 2021 au 16 juin 2023.

**CG19 0438** - 20 septembre 2019 - Accorder un contrat à Keleny inc. pour la fourniture de services professionnels d'interprètes et de traducteurs judiciaires requis à la cour municipale de la Ville de Montréal, dans le cadre de ses activités, pour une somme maximale de 999 949,07 \$, taxes incluses, couvrant la période du 20 septembre 2019 au 19 septembre 2020 - Appel d'offres public 19-17733 (1 seul soum.).

**CG16 0200** - 24 mars 2016 - Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Keleny inc. pour la fourniture de services professionnels d'interprètes et de traducteurs judiciaires requis à la cour municipale de la Ville de Montréal, dans le cadre de ses activités, pour la somme maximale de 2 878 330,14 \$, taxes incluses, couvrant la période du 21 mars 2016 au 22 mars 2019 / Approuver un projet de convention à cet effet.

**CG15 0246** - 30 avril 2015 - Approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Keleny inc. (CG13 0078), afin de modifier le tarif applicable pour les services d'interprétation du langage gestuel dans le cadre des activités de la cour municipale de la Ville de Montréal.

**CG13 0078** - 21 mars 2013 - Ne pas donner suite à l'appel d'offres public 12-12209 (CE12 1445) / Accorder de gré à gré un contrat de services professionnels à la firme Keleny inc., visant la fourniture, pour une période de 3 ans à compter du 22 mars 2013, des services d'interprètes et de traducteurs judiciaires que requiert la cour municipale de la Ville de Montréal dans le cadre de ses activités, pour une somme maximale de 2 509 583 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin.

**DA120890001** - 19 décembre 2012 - Retenir les services de la firme Keleny inc. pour la fourniture, au cours des mois de janvier et de février 2013, de services professionnels d'interprétation et de traduction judiciaires nécessaires aux activités de la cour municipale de la Ville de Montréal, et ce, aux tarifs unitaires soumis par cette firme pour ces services le 6 décembre 2012 et d'autoriser à cette fin une dépense n'excédant pas cent mille dollars (100 000 \$), toutes taxes incluses.

**CE12 1445** - 5 septembre 2012 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture pour une période de quatre (4) ans, de tous les services professionnels d'interprétariat et de traduction judiciaires que requiert la cour municipale de la Ville de Montréal dans le cadre de ses activités.

**CG11 0082** - 24 mars 2011 - Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats.

**CG07 0496** - 20 décembre 2007 - Approuver le projet de convention par lequel la firme Keleny inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final, s'engage à fournir à la Ville, pour

une période de cinq (5) ans à compter du 1er janvier 2008, les services professionnels d'interprétation et de traduction judiciaire requis par la cour municipale de la Ville de Montréal conformément à l'appel d'offres public 07-10559, et autoriser à cette fin une dépense maximale de 1 997 000,38 \$ (taxes incluses), échelonnée sur cette période (2 soumissionnaires).

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à autoriser l'exercice de l'année d'option, soit la 3e année d'un contrat de services professionnels d'interprètes et de traducteurs judiciaires requis à la cour municipale de la Ville de Montréal. Le contrat actuel se termine le 16 juin 2023. La prolongation concerne la période du 17 juin 2023 au 16 juin 2024.

## **JUSTIFICATION**

Le recours aux services d'interprètes et de traducteurs judiciaires s'impose afin que la cour municipale remplisse son obligation légale et constitutionnelle de fournir aux parties qui le requièrent, tout autant qu'aux témoins appelés dans certaines causes, les services d'interprètes pouvant traduire, sous serment, intégralement et fidèlement les témoignages rendus, et ce, en toute impartialité et dans le plus strict respect des règles édictées par les tribunaux supérieurs en cette matière. Le devis technique des documents d'appel d'offres public 21-18365 prévoyait une prolongation pour une période de douze mois. La lettre de renouvellement signée est jointe.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le contrat octroyé comprend 2 lots :

- Le lot no 1, lequel comprend les services de base à temps complet en semaine de langues française, anglaise et espagnole seulement;
- Le lot no 2, lequel comprend les services sur demande et urgents en toutes les langues.

Ce dossier décisionnel est de compétence d'agglomération, parce qu'il concerne la cour municipale qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Le coût total maximal de l'année d'option, basé sur des quantités estimées, sera de 944 094,22 \$ taxes incluses (862 083,86 \$ net ristournes, 821 130,00 \$ avant taxes). Soit une augmentation de 30 261,42 \$ taxes incluses, essentiellement expliquée par une augmentation moyenne raisonnable de 3,3 % des tarifs unitaires par rapport aux deux premières années du contrat. Les quantités consommées pourront varier des quantités estimées.

Le coût de 944 094,22 \$, taxes incluses pour les deux lots, se détaille comme suit :

- Lot numéro 1 : 121 448,09 \$, taxes incluses (110 898,30 \$, net ristournes, 105 630 \$ avant taxes);
- Lot numéro 2 : 822 646,13 \$, taxes incluses (751 185,56 \$ net ristournes, 715 500 \$ avant taxes).

Portant le coût total du contrat à 2 771 759,82 \$ taxes incluses (2 560 986,16 \$ net ristournes, 2 410 750 \$ avant taxes).

(Lot 1 : 361 883,81 \$ taxes incluses; Lot 2: 2 409 876,01 \$ taxes incluses).

## **MONTRÉAL 2030**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s/o

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Aucun impact sur la Covid-19.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucun enjeu de communication en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Fin de contrat : 16 juin 2023. Début de l'année d'option: 17 juin 2023 et fin de l'année d'option le 16 juin 2024.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques et encadrements administratifs de la Ville de Montréal. Le dossier est conforme à la politique de gestion contractuelle et à la politique d'approvisionnement de la Ville.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marie-Josée BIBEAU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-03-09

André Jr. GAGNON  
Chef de section

**Tél :** 438 405-5926  
**Télécop. :**

Nathalie GRAVEL  
Greffière et cheffe de la Division du greffe

**Tél :** 514 872-6866  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Patrice GUAY  
Directeur de service et avocat en chef de la  
Ville

**Tél :** 514 872-2919  
**Approuvé le :** 2023-03-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Patrice GUAY  
Directeur de service avocat en chef de la  
Ville

**Tél :** 514 872-2919  
**Approuvé le :** 2023-03-20



AUTORITÉ  
DES MARCHÉS  
PUBLICS

Numéro de client : 3001323915

## Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

### Confirmation de transmission

Nous confirmons avoir reçu votre demande.

Un accusé de réception sera déposé dans la section « Communications sécurisées ». Si vous devez nous transmettre des pièces justificatives en format papier, un bon de numérisation à joindre avec chacun de ces documents se trouve à la fin de l'accusé de réception.

Veuillez utiliser le numéro ci-dessous pour toute communication avec nous en lien avec cette demande.

**N° client:** 3001323915

**N° de demande:** 2200083465

Date de création : 9 février 2023 00:09

Dernière mise à jour : **mardi, 31 janvier 2023 à 19:30**

## Fiche de l'entreprise

**Nom** : KELENY INC.

**Adresse du siège social** : 440, RUE SAINT-ANTOINE E. , MONTRÉAL, QC, H2Y 1A5, CANADA

**Numéro de client à l'AMP** : 3001323915

**Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)** : 1160597242

### Autres noms d'affaires

- AGENCE DE TRADUCTION MULTILINGUE EN AFFAIRES ET EN MARKETING KELENY
- 
- BUSINESS AND MARKETING MULTILINGUAL TRANSLATION KELENY
- 
- CONFERENCE INTERPRETATION SYSTEMS AND SERVICE KELENY
- 
- INTERPRÉTATION & TRADUCTION KELENY
- 
- KELENY INTERPRETATION & TRANSLATION
- 
- SYSTÈMES ET SERVICES D'INTERPRÉTATION KELENY
- 
- TRADUCTIONS MULTILINGUES EN AFFAIRE ET EN MARKETING KELENY

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la [demande d'information](#).

Service de l'approvisionnement  
Direction générale adjointe – Services institutionnels  
255, boulevard Crémazie Est, 4<sup>e</sup> étage, bureau 400  
Montréal (Québec) H2M 1L5

## PAR COURRIEL

Le 1er février 2023

Monsieur Paul Keleny  
La Compagnie Keleny Company  
444, rue Saint-Antoine Est  
Montréal (Québec) H2Y #A5

Courriel : courriel@fournisseur.com

**Objet : Renouvellement de contrat  
Appel d'offres n° 21-18365  
Fourniture de services professionnels d'interprètes et de traducteurs  
judiciaires requis à la cour municipale de la Ville de Montréal – Lots 1 et 2**

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement des deux contrats serait effectif du 17 juin 2023 au 16 juin 2024 et ce, selon les termes et conditions du Contrat. Les prix soumis au Bordereau de prix pour l'année de renouvellement seront appliqués si vous acceptez ce renouvellement.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à francesca.raby@montreal.ca **au plus tard le 9 février 2023** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement :

PAUL KELENY   
Nom en majuscules et signature

5 fev. 2023  
Date

Je refuse le renouvellement :

\_\_\_\_\_  
Nom en majuscules et signature

\_\_\_\_\_  
Date

  
Francesca Raby  
Agente d'approvisionnement II  
Courriel : francesca.raby@montreal.ca

**Dossier # : 1232085001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des affaires juridiques , Direction , Division du greffe , Section de soutien à l'audience
<b>Objet :</b>	Exercer l'option de prolongation d'un contrat conclu avec la firme La Compagnie Keleny Company (Keleny inc.) pour une durée de 12 mois, soit du 17 juin 2023 au 16 juin 2024, et autoriser une dépense additionnelle de 944 094,22 \$ taxes incluses pour la fourniture de services d'interprètes et de traducteurs judiciaires à la cour municipale de la Ville de Montréal. Le tout suite à la résolution CG21 0369 du conseil d'agglomération et aux prix unitaires prévus aux termes du contrat, majorant ainsi le montant total du contrat au montant de 1 827 665,60\$, taxes incluses, à un montant total de 2 771 759,82\$.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



1232085001\_interprète\_Keleny.pdf

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Marie-Josée BIBEAU  
Agent comptable analyste  
Service des finances , Direction du conseil et  
du soutien financier  
**Tél : 514-872-1897**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-03-16

Celine D'AOUST  
Conseillère budgétaire

**Tél : 514 872-4938**

**Division :** Service des finances , Direction du  
conseil et du soutien financier



**Dossier # : 1239931001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Division entretien
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à Les industries Fournier inc. d'une durée de trois ans pour l'entretien de trois presses rotatifs de marque Fournier pour une somme maximale de 260 364,37 taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat de gré à gré à Les industries Fournier Inc. d'une durée de trois ans pour l'entretien de trois presses rotatifs Fournier, pour une somme maximale de 260 364,37 \$ taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2023-04-16 22:49

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

**IDENTIFICATION** Dossier # :1239931001

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Division entretien
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à Les industries Fournier inc. d'une durée de trois ans pour l'entretien de trois presses rotatifs de marque Fournier pour une somme maximale de 260 364,37 taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal rejette 2,5 millions de mètres cubes d'eaux usées chaque jour par temps sec et jusqu'à 7,6 millions de mètres cubes par jour les jours de pluie. La plus grande partie des eaux usées sanitaires de l'île de Montréal aboutissent à la station d'épuration Jean-R.-Marcotte située à Pointe-aux-Trembles, à l'extrémité est de l'île de Montréal. La station Jean R.-Marcotte est la plus grande en Amérique du Nord, la troisième au monde, et traite l'équivalent de la moitié de toutes les eaux usées acheminées aux stations d'épuration du Québec.

La Direction de l'Épuration des Eaux usées (DEEU) est responsable de l'assainissement des eaux usées et sanitaires de l'île de Montréal et de la gestion des eaux pluviales des réseaux unitaires. La station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte opère actuellement avec trois (3) Pressoirs rotatifs fabriqués par la compagnie nommée " Les industries Fournier Inc.", ils permettent de déshydrater les boues municipales. Les presses rotatifs ont été mis en service en avril 1995 et la valeur actuelle de remplacement est évaluée à environ 600 000 \$ chacun. La Station déshydrate en moyenne 8000 mètres cubes de boues par jour avec les filtres-presses et les presses rotatifs Fournier.

Les presses rotatifs fonctionnent en mode continu et assurent une alimentation constante pour l'unité de séchage thermique ainsi que pour les incinérateurs. Dans le cadre de ces activités, La DEEU effectue depuis plusieurs années des inspections et des entretiens sur les équipements stratégiques. Les presses rotatifs sont considérés comme des actifs stratégiques et critiques, ils assurent le traitement des eaux usées et ils sont identifiés comme actifs qui nécessitent une remise à neuve, par conséquent, ils doivent faire l'objet d'un entretien annuel et certaines pièces devront être remplacées régulièrement, afin de maintenir et d'améliorer la capacité de déshydratation des installations de la station.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG20 0006 (30 janvier 2020) -Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Les industries Fournier Inc. pour une période de trois ans, pour l'entretien de trois presses rotatifs de marque Fournier, pour une somme maximale de 231 953,57 \$, taxes incluses.

## **DESCRIPTION**

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat à la compagnie nommée " Les industries Fournier Inc." pour l'entretien annuel et le remplacement de pièces sur trois presses Fournier de type CV pour une période de trois ans.

L'ampleur des travaux à réaliser sur les trois presses rotatifs sera précisée lors de l'inspection après la mise hors service, le lavage et le nettoyage de ceux-ci .Il est très probable que des remises à neuves soient requises pour les composantes intérieures des presses rotatifs : lames de grattoir droit et gauche, déflecteur, joint de couvercle, espaceur d'entrée, clapet vertical, tamis 48 pouces de diamètre, joints d'étanchéités de l'arbre, etc. ...

Toutefois, année après année, des travaux récurrents sont effectués et sont reliés à l'usage continu des presses rotatifs .À cet effet le bordereau des prix comprend l'ensemble des travaux qui pourraient être exécutés, mais qui ne seront confirmés qu'une fois les inspections visuelles des presses rotatifs terminées.

À cause de la durée des services continus annuels des presses rotatifs qui est de l'ordre de 4368 heures en été et 4368 heures en hiver, deux plans d'entretiens sont fortement recommandés par la compagnie "Les Industries Fournier Inc."

\*Le plan d'entretien de 1000 heures : après une mise en service des presses rotatifs d'une durée de 1000 heures, une inspection est requise, elle consiste à faire les vérifications suivantes :

- Une inspection visuelle des composantes.
- Une inspection des tamis.
- Un serrage des boulons des couvercles pour maintenir les étanchéités des joints profilés.
- S'assurer d'avoir un bon alignement au niveau des canaux des presses rotatifs.
- Un rapport illustrant les travaux sera fourni à la fin des activités d'entretien.

\*Le plan d'entretien de 4000 heures : après une mise en service continue des presses rotatifs d'une durée de 4000 heures, et à cause de la présence des particules abrasives (sables ,etc ...) dans les boues, une inspection est requise, elle consiste à faire les vérifications suivantes :

- Remplacement des déflecteurs.
- Nettoyage des buses de lavage.
- Remplacement des lames et grattoirs.
- Remplacement des joints d'étanchéité.
- Vérification des joints profilés.
- Appliquer un serrage des boulons des couvercles pour créer l'étanchéité des canaux des presses rotatifs.
- Un rapport illustrant les travaux sera fourni à la fin des activités d'entretien.

## **JUSTIFICATION**

Comme confirmé dans la lettre jointe au présent dossier, la compagnie nommée " Les industries Fournier Inc." est le manufacturier et le fournisseur exclusif des presses rotatifs Fournier. La compagnie nommée " les Industries Fournier Inc." détient de façon exclusive les

brevets canadiens et américains pour la technologie des presseurs rotatifs installés à la Station. Elle est aussi la seule entreprise en mesure de procéder à leur entretien annuel et à fournir les pièces de rechange.

La proposition ci-jointe de la compagnie " Les industries Fournier inc." est conformes aux exigences de l'article 573.3 par. 2 de la loi des Cités et Villes qui mentionnent:  
573.3. Les dispositions des articles 573 et 573.1 et celles d'un règlement pris en vertu des articles 573.3.0.1 ou 573.3.0.2 ne s'appliquent pas à un contrat: « 9° : dont l'objet est l'entretien d'équipements spécialisés qui doit être effectué par le fabricant ou son représentant ».

Il est donc recommandé d'accorder le contrat à la compagnie nommée " Les Industries Fournier Inc." pour le montant de sa proposition, soit 260 364 ,37 \$ toutes taxes incluses.

Il n'est pas requis de procéder à une évaluation du rendement de l'adjudicataire conformément au "champ d'application" de l'encadrement C-O-APP-D-22-001.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour ce contrat d'entretien des presseurs rotatifs identifiés par les étiquettes suivantes 668-M29-021, 668-M29-023 et 668-M29-025 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte , est de l'ordre de 260 364 ,37 \$ taxes incluses, soit un coût net après ristourne de 237 747,37\$.

La répartition du coût de la maintenance des trois presseurs rotatifs sans taxes est la suivante :

	Coût des pièces de rechange (\$/année)	Coût de la main d'œuvre estimé (\$/visite)	Coût de maintenance (\$/année)
1er juin 2023 au 31 mai 2024	52 237,19 \$	19 950,00 \$	72 187,19 \$
1er juin 2024 au 31 mai 2025	54 587,87 \$	20 847,75 \$	75 435,62 \$
1er juin 2025 au 31 mai 2026	57 044,32 \$	21 785,90 \$	78 830,22 \$
	163 869,38 \$	62 583,65 \$	226 453,03 \$

Cette projection de coûts exclut les frais de contingence, les deux montants (coûts du contrat et contingences ) seront amputés dans le budget de fonctionnement (BF).

### MONTRÉAL 2030

Ce dossier, de par sa nature, ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans la mesure où ce dossier ne sera pas approuvé ou retardé, les impacts seraient que :  
-La fiabilité des presseurs rotatifs serait compromise ;

-La capacité de déshydratation des boues de la Station et par conséquent la capacité de traitement des eaux usées de la ville de Montréal et les boues

devraient être disposées dans un site d'enfouissement externe à des frais exorbitants.

Le coût pour la disposition des boues à un site d'enfouissement externe sera d'environ 10 500 \$ par jour.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Aucun

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début du contrat: 1er juin 2023

Fin du contrat: 31 mai 2026

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Vera COSTEA)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Abdelkader SRIDI  
Ingénieur entretien

**Tél :** 514-280-6594

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-03-27

Eric ALLEN  
assistant(e) surintendant(e) -  
entretien/operations

**Tél :** 514-280-4094

**Télécop. :**

**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Stéphane BELLEMARE  
Directeur - traitement des eaux usées (service  
de l'eau)

**Tél :**

**Approuvé le :** 2023-04-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Tél :**

514 280-4260

**Approuvé le :**

2023-04-14

Dossier décisionnel

**Grille d'analyse Montréal 2030**

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1239931001

Unité administrative responsable : *Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées*

Projet : Autoriser un transfert budgétaire, en provenance des contingences de la Ville, il s'agit d'un recours qui pourrait aller jusqu'à hauteur de 2 100 000 \$, afin d'éponger le déficit prévu à l'évolution budgétaire pour la consommation de gaz naturel en 2023.

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i><b>oui</b></i>	<i><b>non</b></i>	<i><b>s. o.</b></i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>			<b>X</b>
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?  <i>[Comment répondre : Identifiez un maximum de 5 priorités et retranscrivez-les (numéro et énoncé de priorité) en vous référant au guide d'accompagnement ou au <u>document synthèse Montréal 2030</u>. Répondez « aucune contribution » dans le cas d'une absence de contribution ou « s.o » dans le cas d'une non-applicabilité. Supprimez les présentes instructions après avoir répondu à la question.]</i>			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ?  <i>[Comment répondre : Indiquez les principaux résultats/bénéfices attendus en lien aux priorités Montréal 2030 identifiées ou aux transformations organisationnelles qui sous-tendent la mise en œuvre de la planification stratégique. Illustrez les changements attendus à l'aide de données quantitatives ou qualitatives (selon leur disponibilité). Répondez « aucune contribution » dans le cas d'une absence de contribution ou « s.o » dans le cas d'une non-applicabilité. Supprimez les présentes instructions après avoir répondu à la question.]</i>			

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>			<b>X</b>
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			<b>X</b>
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			<b>X</b>

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. <b>Inclusion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Respect et protection des droits humains</li> <li>● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul> </li> <li>b. <b>Équité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul> </li> <li>c. <b>Accessibilité universelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul> </li> </ul>			<b>X</b>
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			<b>X</b>

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Préparé pour :  
**VILLE DE MONTRÉAL\_CUM , QC (CANADA)**

# **PRESSOIR ROTATIF**

## ***Programme de maintenance***

### **COÛT DE MAINTENANCE CONTRAT ANNUEL**

Basé sur (3) trois Pressoirs pour une période de trois (3) ans  
2023 à 2025 inclusivement



#### **LES INDUSTRIES FOURNIER INC.**

3787 boul. Frontenac Ouest  
Thetford Mines (Québec) Canada  
G6H 2B5

Téléphone : (418) 423-4241  
Fax : (418) 423-7366

Site internet : [www.fournierindustries.com](http://www.fournierindustries.com)

Date : 2023-02-21

COÛT DE MAINTENANCE CONTRAT ANNUEL

**VILLE DE MONTRÉAL\_CUM , QC (CANADA)**

TROIS (3) PRESSEURS ROTATIFS À QUATRE (4) CANAUX - TYPE CV

Date de l'analyse : 2023-02-21

Temps d'opération par semaine :

Été : 168 h.

Hivers : 168 h.

Temps d'opération par année :

Été : 4368 h.

Hivers : 4368 h.

Total (année) : 8736 h.

Pièces

Qté/ canal	No de pièce	Description	Prix unitaire \$ CAN	Prix total \$ CAN	Durée de vie moyenne	Prix total/ Durée de vie moyenne
3	IFI-01376	Lame de grattoir droite	43,25	129,75	4 368	0,0297 \$
3	IFI-01377	Lame de grattoir gauche	43,25	129,75	4 368	0,0297 \$
1	IFI-01368	Défecteur (2")	604,35	604,35	6 240	0,0969 \$
2	IFI-01570	Joint de couvert (L+R) - 2 requis	232,30	464,60	17 472	0,0266 \$
1	IFI-00118	Espaceur d'entrée	885,26	885,26	31 200	0,0284 \$
1	IFI-01439	Clapet vertical	687,00	687,00	26 208	0,0262 \$
2	IFI-02046	Tamis 48"	13 000,00	26 000,00	100 000	0,2600 \$
2	IFI-00690	Joint d'étanchéité de l'arbre LUP, Manville#8989 LUP	42,80	85,60	100 000	0,0009 \$
0	IFI-00691	Joint d'étanchéité de l'arbre LDS, Manville#15025 LDS	40,50	0,00	100 000	- \$
Total (\$ CAN) :			\$	863,85	<b>Sous-total :</b>	( a ) 0,4983 \$

Temps d'opération/année (h.) ( b ) : 8 736

Coût total (par année, par canal) : ( c ) \$ 4 353,10 ( a \* b )

Nombre de canaux (total) ( d ) : 12 considérant 3 PresSES

Coût total (par année) : ( e ) \$ **52 237,19** ( c \* d )  
(Tous les canaux)

Main d'œuvre

Temps de maintenance estimé par canal (h.) ( f ) : 3

Temps total - tous les canaux (h.) ( g ) : 36

Total de journée(s) (h.) : 5

Coût de main d'œuvre (tout inclus) par jour ( i ) : \$ **3 990,00** Montant : ( j ) \$ **19 950,00** ( h \* i )

Facteur de correction selon opération

Total (pièces et main d'œuvre) par an : ( k ) \$ **72 187,19** ( j + e )

**Grand total par année : (\$ CAN) \$ 72 187,19** ( k + m )

COÛT DE MAINTENANCE CONTRAT ANNUEL  
**VILLE DE MONTRÉAL\_CUM , QC (CANADA)**  
 TROIS (3) PRESSEURS ROTATIFS À QUATRE (4) CANAUX - TYPE CV

**Programme de maintenance 3 ans basé sur le(s) équipement(s) et le temps d'opération annuel**

Année(s) suivant l'installation	Coût des pièces de rechange (\$/année)	Coût de main d'œuvre estimé(\$/visite) (1)	Contrat de maintenance (\$/année)	Temps d'opération attendu (h.)
1 mars 2023 au 1 mars 2024	\$ 52 237,19	\$ 19 950,00	\$ 72 187,19	#VALEUR!
1 mars 2024 au 1 mars 2025	\$ 54 587,87	\$ 20 847,75	\$ 75 435,62	#VALEUR!
1 mars 2025 au 1 mars 2026	\$ 57 044,32	\$ 21 785,90	\$ 78 830,22	#VALEUR!
	<b>\$ 163 869,38</b>	<b>\$ 62 583,65</b>	<b>\$ 226 453,03</b>	

\* Cette projection exclut les pièces qui ne sont pas considérées comme étant des pièces d'usure. Cette projection ne couvre pas les dommages causés par une opération abusive ou effectuée à l'encontre des recommandations du manufacturier.

(1) Le coût de la main-d'œuvre estimé représente une moyenne pour la grosseur d'équipement à entretenir et peut varier dépendamment de certains facteurs, tel que : la localisation de l'usine, l'accessibilité, la condition générale de l'équipement à l'arrivée, ...

La présente offre inclut au maximum le remplacement de six (6) tamis. Si requis, les tamis excédentaires seront aux frais du client.

Thetford Mines (Québec)  
Le 30 septembre 2019

Ville de Montréal  
Direction de l'épuration des eaux usées  
12001, boul. Maurice-Duplessis  
Montréal, (Québec) H1C 1V3

Attention : M. Éric Allen  
Assistant surintendant - Entretien

**Objet : Pressoir Rotatif**

Monsieur Allen,

La présente est pour vous confirmer que Les Industries Fournier Inc. est l'unique fabricant et fournisseur exclusif des Pressoirs Rotatif en Amérique du Nord.

Veillez agréer, Monsieur Allen, l'expression de nos salutations distinguées.

**LES INDUSTRIES FOURNIER INC.**



Francis Caouette  
**Directeur des ventes et développements  
d'équipements de déshydratation.**

FC/lf

**Dossier # : 1239931001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Division entretien
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à Les industries Fournier inc. d'une durée de trois ans pour l'entretien de trois presses rotatifs de marque Fournier pour une somme maximale de 260 364,37 taxes incluses.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



1239931001\_Intervention financière.xlsx

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Vera COSTEA  
Préposée au budget  
**Tél :** 514 872-0908

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-04

Jean-François BALLARD  
conseiller(ere) budgetaire  
**Tél :** 514-872-6052  
**Division :** Service des finances , Direction du  
conseil et du soutien financier



**Dossier # : 1237231032**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Groupe Endeavour inc., pour des travaux de voirie sur le réseau cyclable à divers endroits de l'agglomération de Montréal. Dépense totale de 3 364 119,78 \$ (contrat: 2 888 963,89 \$ + contingences: 288 896,39 \$ + incidences: 186 259,50 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 437413 - 6 soumissionnaires

Il est recommandé:

1- d'accorder à Groupe Endeavour inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie sur le réseau cyclable à divers endroits de l'agglomération de Montréal aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 888 963,89 \$, taxes incluses, conformément aux document de l'appel d'offres public 437413.

2- d'autoriser une dépense de 288 896,39 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 186 259,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- de procéder à une évaluation du rendement de Groupe Endeavour inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération de Montréal

**Signé par** Claude CARETTE **Le** 2023-04-17 09:58

**Signataire :**

Claude CARETTE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint

Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme\_mobilité et infrastructures

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1237231032

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Groupe Endeavour inc., pour des travaux de voirie sur le réseau cyclable à divers endroits de l'agglomération de Montréal. Dépense totale de 3 364 119,78 \$ (contrat: 2 888 963,89 \$ + contingences: 288 896,39 \$ + incidences: 186 259,50 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 437413 - 6 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Plan de transport adopté en juin 2008 prévoit un ensemble de mesures visant à accroître les déplacements actifs sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal. L'objectif étant de favoriser l'émergence de nouveaux liens cyclables sur le territoire des arrondissements et des villes liées dans la perspective d'accroître les déplacements actifs et d'encourager l'utilisation du vélo à des fins utilitaires et non seulement de loisirs.

Dans ce contexte, l'agglomération se doit de poursuivre le développement du réseau cyclable et de continuer à offrir aux cyclistes des conditions de déplacement qui soient optimales, sécuritaires, attirantes et compétitives par rapport aux autres modes de transport. Les nouvelles infrastructures à mettre en place doivent donner un accès le plus direct possible aux pôles d'emplois, aux services ainsi qu'aux zones commerciales, touristiques, institutionnelles et autres, de telle sorte qu'un transfert modal soit possible et encouragé.

Le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) poursuit – via son Programme de maintien du réseau cyclable – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau cyclable, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués à la protection du réseau cyclable d'agglomération témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer le confort et la sécurité des cyclistes.

La sélection des projets est effectuée par la Division de gestion stratégique des actifs à

la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves (DGIUE), alors que la gestion et la réalisation du programme sont sous la responsabilité de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU).

La Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves a mandaté la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU) afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG21 0341 - 17 juin 2021 - Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc., pour des travaux de voirie sur le réseau cyclable à divers endroits de la ville de Montréal - Dépense totale de 3 537 647,74 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 464310 (1217231051)

CG15 0118 - 26 février 2015 - Adoption - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) - Modification au Plan de transport 2008 (1144368010)

## **DESCRIPTION**

Il s'agit d'accorder un contrat de travaux de voirie sur des pistes cyclables à divers endroits de l'agglomération de Montréal qui consiste, sans s'y limiter, en l'ajout d'une couche de revêtement bitumineux sur le revêtement existant, reconstruction partielle des zones où il y a des affaissements (ou désordres) importants, planage du revêtement existant suivi de la mise en place d'un nouvel enrobé pour les pistes cyclables où il n'est pas possible de rehausser leurs niveaux sur différents tronçons de pistes cyclable en sites propres. La longueur totale des interventions sur ces tronçons est d'environ 15 500 mètres repartis sur les arrondissements de Lachine, LaSalle, Saint-Léonard, Rosemont-La-Petite-Patrie, Rivière-Des-Prairies-Pointe-Aux-Trembles et Verdun ainsi que les ville liées de Baie-D'Urfé, Pointe-Claire et Sainte-Anne-de-Bellevue

Une liste de rues ainsi que les plans de localisation des travaux se trouvent en pièces jointes.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements, ville liées et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

### Contingences, variation de quantités et incidences

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 288 896,88 \$ taxes incluses, soit 10 % du coût des travaux du contrat.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux, incluant les dépenses prévues pour la traçabilité de ces sols.

Des pénalités seront appliquées si l'entrepreneur ne respecte pas l'échéancier des travaux par rue tel que stipulé à l'article 3.1.7 c du cahier des clauses administratives spéciales du cahier des charges qui prévoit quatre (4) différentes pénalités selon le type de rue.

Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,05 % du prix du contrat, soit 1256.34 \$ , excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1000 \$ par jour de retard.

Ces pénalités visent le respect du délai contractuel.

Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

## JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse soumission.

À noter, que le soumissionnaire Les entrepreneurs Bucaro inc. était classé troisième plus bas soumissionnaire, mais suite à une erreur de calcul, le prix est passé de 3 193 291,51\$ à 3 231 639,12 \$ avec un changement de rang (4 ème rang) ,

<b>SOUMISSIONS CONFORMES (1)</b>	<b>PRIX SOUMIS</b> (taxes incluses)	<b>AUTRES (2)</b> (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	<b>TOTAL</b> (taxes incluses)
<b>GROUPE ENDEAVOUR INC.</b>	2 888 963,89 \$	288 896,39 \$	3 177 860,28 \$
EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC.	3 132 532,14 \$	313 253,21 \$	3 445 785,35 \$
PAVAGES METROPOLITAIN INC.	3 228 089,93 \$	322 808,99 \$	3 550 898,92 \$
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	3 231 639,12 \$	323 163,91 \$	3 554 803,03 \$
CONSTRUCTION VIATEK INC.	3 287 008,04 \$	328 700,80 \$	3 615 708,84 \$
LES PAVAGES CÉKA INC.	3 334 443,69 \$	333 444,37 \$	3 667 888,06 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	2 642 324,82 \$	264 232,48 \$	2 906 557,30 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			271 302,98 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			9,33 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			267 925 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			8,43 %

(1) Les prix de soumission et l'AMP ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions.

Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été

vérifiés

(2) Pour fins de présentation, le pourcentage de contingences calculé à partir de la soumission du plus bas soumissionnaire a été utilisé pour calculer les contingences reliées aux autres prix soumis.

La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

L'estimation de soumission est établie à partir des documents d'appel d'offres, durant la période d'appel d'offres par la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel.

Dans le présent dossier, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels est de +9,33, l'écart est défavorable mais acceptable.

La Ville procédera à l'évaluation de rendement de l'adjudicataire Groupe Endeavour inc. dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction, conformément aux critères indiqués au cahier des charges.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 3 364 119,78 \$, taxes incluses, comprenant:

- un contrat avec Groupe Endeavour inc. pour un montant de 2 888 963,89 \$ taxes incluses;
- plus des contingences 288 896,39 \$ taxes incluses;
- plus des incidences de 186 259,50 \$ taxes incluses

Cette dépense, entièrement assumée par l'agglomération, représente un coût net de 3 071 889,76 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par les règlements d'emprunt suivants:

RCG 19-035 Travaux maintien réseau cyclable CG19 0633 pour un montant de 3 071 889,76 \$ une proportion de 100 %;

Le budget net requis (en milliers \$) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2023-2032 et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projets	2023	2024	Ultérieur	Total
45009 - Vélo : Programme de maintien du réseau cyclable - Agglo - Développement	3 072	-	-	3 072
<b>TOTAL</b>	<b>3 072</b>			<b>3 072</b>

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatique, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

La grille d'analyse Montréal 2030 se retrouve en pièces jointes.

Le présent projet est assujéti au Règlement sur la traçabilité des sols contaminés excavés. Les clauses à cet effet ont été prévues dans les documents d'appel d'offres.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 19 juin 2023, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier sont planifiés selon un échéancier très serré. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble du programme.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document "Principes de gestion de la mobilité".

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Ne s'applique pas

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication est élaborée en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES :

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des services : Juin 2023

Fin des services : Octobre 2023

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Florentina ILIUTA)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier  
Mario DUGUAY, Service des infrastructures du réseau routier  
Farid CHABOUNI, LaSalle  
Jean CARDIN, Verdun  
Robert MALEK, Lachine  
Jean-Francois MARCHAND, Saint-Léonard  
Abdelwahid BEKKOUCHE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
France L LEGAULT, Service de l'expérience citoyenne et des communications  
Alexandra SÉGUIN-HARBEC, Lachine  
Maria GORA, Lachine  
Jeevanathan REGISMARIANAYAGAM, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Abdelwahid BEKKOUCHE, 11 avril 2023  
Mario DUGUAY, 6 avril 2023  
France L LEGAULT, 31 mars 2023  
Alexandra SÉGUIN-HARBEC, 31 mars 2023  
Maria GORA, 30 mars 2023  
Jean-Francois MARCHAND, 30 mars 2023

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Madjid IMINE  
Ingénieur

**Tél :** 514 242 3171  
**Télécop. :**

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-03-30

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

**Tél :** 514 872-7816  
**Télécop. :**

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain ROY  
C/d Expertise et soutien technique

**Tél :** 514 872-3921  
**Approuvé le :** 2023-04-13

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit CHAMPAGNE  
Directeur par intérim

**Tél :** 514 872-9485  
**Approuvé le :** 2023-04-14

**ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION**

**INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT**

<b>Identification</b>	
No de l'appel d'offres :	437413
No du GDD :	1237231032
Titre de l'appel d'offres :	Travaux de voirie sur le réseau cyclable à divers endroits de l'agglomération de Montréal
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme

<b>Déroulement de l'appel d'offres</b>	
Lancement effectué le :	27 / 2 / 2023
Ouverture originalement prévue le :	21 / 3 / 2023
Ouverture faite le :	21 / 3 / 2023
Délai total accordé aux soumissionnaire :	21 jrs

<b>Addenda émis</b>			
Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offre :	1	<i>Si addenda, détailler ci-après</i>	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda		
10 / 3 / 2023	Les modifications ont été apportées:- Au formulaire de soumission, mise à jour de certaines quantités au bordereau. - Au DTSTI-V		17 400,00

<b>Analyse des soumissions</b>					
Nbre de preneurs	8	Nbre de soumissions reçues	6	% de réponses	75
		Nbre de soumissions rejetées	0	% de rejets	0,0
Soumissions rejetées (nom)		Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique			
Durée de la validité initiale de la soumission :		90	jrs	Date d'échéance initiale :	19 / 6 / 2023
Prolongation de la validité de la soumission de :			jrs	Date d'échéance révisée :	JJ - MM - AAAA

<b>Résultats de l'appel d'offres</b>		
<b>Soumissions conformes</b>		Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant)
(Les prix de soumission et l'AMP ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)		<b>Total</b>
GRUPE ENDEAVOUR INC.		2 888 963,89
EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC.		3 132 532,14
PAVAGES METROPOLITAIN INC.		3 228 089,93
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.		3 231 639,12
CONSTRUCTION VIATEK INC.		3 287 008,04
LES PAVAGES CÉKA INC.		3 334 443,69
<b>Estimation</b>	<b>interne</b>	2 642 324,82
<b>Écart entre la plus basse soumission et l'estimation</b>		<b>9,3%</b>
<b>Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse</b>		<b>8,4%</b>
Dossier à être étudié par la CEC :		<input type="checkbox"/> <b>Oui</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>NON</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>X</b>

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)					
	N.A.	OK		N.A.	OK
OQLF	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	AMP	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
RBQ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Revenu Qc	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
RENA	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
<i>Joindre l'attestation de l'AMP, le cas échéant</i>					

<b>Recommandation</b>	
Nom du soumissionnaire :	GRUPE ENDEAVOUR INC.
Montant du contrat (incluant les taxes) (\$):	2 888 963,89
Montant des contingences (\$):	10,0% 288 896,39
Montant total du contrat (incluant les contingences) (\$)	3 177 860,28
Montant des incidences (\$)	186 259,50
Date prévue de début des travaux	13 / 6 / 2023
Date prévue de fin des travaux :	13 / 10 / 2023

# Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1237231032

Unité administrative responsable : Division de la conception des travaux (DCT), Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU), Service des infrastructures du réseau routier (SIRR).

**Projet :** # 437413 Travaux de de voirie sur le réseau cyclable à divers endroits de l'agglomération de Montréal.

## Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030?	<b>X</b>		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?  <i>Priorité 3 : Accroître et diversifier l'offre de transport en fournissant des options de mobilité durable (active, partagée, collective et sobre en carbone) intégrées, abordables et accessibles pour toutes et tous;</i>  <i>Priorité 5 : Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles;</i>  <i>Priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.</i>			

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu**?

- *Bonification des aménagements de surface suite aux travaux de réhabilitation de surface à l'aide d'éléments de nature évolutive. Ex. bollards pour canaliser la circulation et séparer les corridors piétons et cyclistes, marquage de la chaussée, création de saillies virtuelles;*
- *Incorporation de matériaux bitumineux recyclés à même les nouveaux revêtements de surface pour réduire l'approvisionnement à la source;*
- *Maintenir la condition de surface des chaussées dans un état adéquat minimisant les risques de chutes autant à pied qu'à vélo.*

**Section B - Test climat**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>• Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>• Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>• Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>	<b>X</b>		
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			<b>X</b>
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		<b>X</b>	

## Section C - ADS+\*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de :			
<b>a. Inclusion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Respect et protection des droits humains</li> <li>● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul>			<b>X</b>
<b>b. Équité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul>			<b>X</b>
<b>c. Accessibilité universelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul>			<b>X</b>
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			<b>X</b>

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

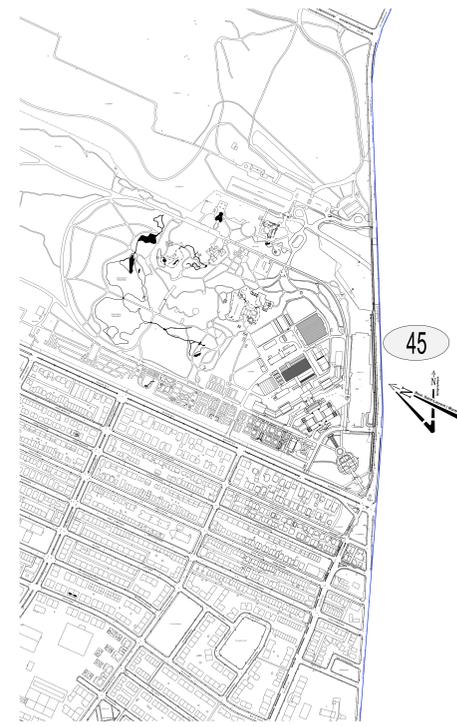
Liste des tronçons

**Projet 437413: Travaux de de voirie sur le réseau cyclable à divers endroits de l'agglomération de Montréal**

	Arrondissement/ Ville	Localisation	Précision sur l'emplacement	Numéro de plan
1	Baie-d'Urfé	Bld Morgan, de l'A40 (début du remblai d'approche) au nouveau pavage (fin de la dalle de transition)	Excluant le tablier	<a href="#">PL-VO-02</a>
2	Lachine	Chemin du Canal dans le parc René-Levesque incluant la portion le long du stationnement jusqu'à l'entrée.		<a href="#">PL-VO-05 (F1 et F2)</a>
3	Lachine	Promenade Père-Marquette du Canal à la limite est du parc	La boucle complète excluant 50 m de pavage neuf à la limite ouest	<a href="#">PL-VO-06</a>
4	LaSalle	Rue Raymond de George à Pagé		<a href="#">PL-VO-12</a>
5	LaSalle	Rue Senkus de Newman à Cordner		<a href="#">PL-VO-14</a>
6	LaSalle	Avenue Dollard, de Saint-Patrick à Lafleur		<a href="#">PL-VO-15</a>
7	Pointe-Claire	A20 de l'avenue Pointe-Claire à l'avenue Cartier	Excluant 20 m de pavage neuf à la limite Est	<a href="#">PL-VO-28</a>
8	Pointe-Claire	A20 de Coolbreeze à Waters Edge		<a href="#">PL-VO-29</a>
9	Pointe-Claire	Piste cyclable traversant le parc Sunnyside de SunnySide à Parkdale		<a href="#">PL-VO-30</a>
10	Pointe-Claire	Piste cyclable traversant le parc Valois de Donegani à Belmont	Excluant 110 m à la limite nord et 50 m vis-à-vis la piscine (pavage neuf)	<a href="#">PL-VO-31</a>
11	Pointe-Claire	Piste cyclable en prolongation de l'avenue des Canots entre Delmar et Glenbrook Crescent, incluant la ruelle adjacente	Excluant 30m à l'entrée à la limite sud (pavage neuf)	<a href="#">PL-VO-32</a>
12	Pointe-Claire	Piste cyclable longeant la rue Avro de Nicholson à Marsh		<a href="#">PL-VO-33</a>
13	Pointe-Claire	Bld des Sources entre Hymus et l'Aviation		<a href="#">PL-VO-34</a>
14	Pointe-Claire	Bld des Sources de Gerald-Harvey à l'Aviation		<a href="#">PL-VO-35</a>
15	Pointe-Claire	Ruelle en face du 224 Av. Saint-Louis		<a href="#">PL-VO-36</a>
16	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Piste cyclable traversant l'emprise de Hydro-Québec de Gauchetière à 36e Avenue	Changer les limites pour exclure la portion le long de la voie ferrée.	<a href="#">PL-VO-41</a>
17	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Piste cyclable en prolongation de la rue de la Gauchetière de 43e Avenue à 45e Avenue		<a href="#">PL-VO-42</a>
18	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Piste cyclable longeant la voie férée de 81e Avenue et l'entrée du parc Beausoleil	Excluant de 100 m de pavage neuf (50 m à la limite sud et 50 m avant 80e Avenue)	<a href="#">PL-VO-43</a>
19	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Piste cyclable traversant le parc de la Coulée-Grou, de 133e Avenue		<a href="#">PL-VO-44</a>
20	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Piste cyclable traversant le parc de la Coulée-Grou	Seulement 130 m de la limite sud	<a href="#">PL-VO-44</a>
21	Rosemont-La Petite-Patrie	Sherbrooke Est de Pie-IX au tablier du viaduc		<a href="#">PL-VO-45</a>
22	Sainte-Anne-de-Bellevue	Piste cyclable longeant le bld des Anciens-Combattants, en face de la caserne #51	Côté ouest	<a href="#">PL-VO-46</a>
23	Sainte-Anne-de-Bellevue	Piste cyclable longeant le bld des Anciens-Combattants, de l'A40 à Pine	Seulement les portions de chaussée fissurée	<a href="#">PL-VO-47</a>
24	Sainte-Anne-de-Bellevue	Piste cyclable longeant le bld des Anciens-Combattants, de Pine à Frédéric-Black	de Pine à 350m vers l'est	<a href="#">PL-VO-48</a>
25	Sainte-Anne-de-Bellevue	Bld Morgan de Sainte-Marie à l'A40	Seulement portion sur le remblai d'approche, excluant le tablier	<a href="#">PL-VO-49</a>
26	Sainte-Anne-de-Bellevue	Piste cyclable longeant le bld des Anciens-Combattants de la caserne #51 à l'école secondaire Saint-Georges	Côté ouest	<a href="#">PL-VO-52</a>
27	Saint-Léonard	Piste cyclable traversant le parc Wilfrid-Bastien entre Artisans et Lacordaire	Seulement 80 m de la rues Artisans	<a href="#">PL-VO-51 -F1</a>
28	Saint-Léonard	Piste cyclable traversant le parc Coubertin entre Lavoisier et Valéry	Seulement 120 m environ sur chaussée pavée à partir de Lavoisier	<a href="#">PL-VO-51-F2</a>
29	Verdun	Piste cyclable longeant le Canal de l'Aqueduc, de Gérald à Crawford		<a href="#">PL-VO-53</a>
30	Verdun	Piste cyclable longeant le Canal de l'Aqueduc, de Crawford à Stephens	Intersection Stephens à intégrer	<a href="#">PL-VO-53</a>
31	Verdun	Piste cyclable longeant le Canal de l'Aqueduc, de Brown à Beatty		<a href="#">PL-VO-54</a>
32	Verdun	Piste cyclable longeant le Canal de l'Aqueduc, de Beatty à 6e Avenue		<a href="#">PL-VO-55</a>
33	Verdun	Piste cyclable longeant le Canal de l'Aqueduc, de 6e Avenue à 5e Avenue		<a href="#">PL-VO-55</a>
34	Verdun	Piste cyclable longeant le Canal de l'Aqueduc, de 3e 4e Avenue à Rielle		<a href="#">PL-VO-56</a>
35	Verdun	Piste cyclable longeant le Canal de l'Aqueduc, de l'Église à Dupuis		<a href="#">PL-VO-57</a>
36	Verdun	Piste cyclable le long du bld René-Levesque (côté sud), de Berlioz à la place du Soleil	Côté sud, seulement une portion de 240 m vers l'Est	<a href="#">PL-VO-58</a>
37	Verdun	Piste cyclable le long du bld Marguerite Bourgeoys et de l'Île-des-Soeurs (côté nord), de Marie le Ber et place du Commerce	Côté nord, excluant 170m de bld Marguerite Bourgeoys	<a href="#">PL-VO-59 (F1-F2)</a>
38	Verdun	Place du Commerce, du bld de l'Île-des-Soeurs à René Lévesque	Seulement une portion de 450 m vers le bld René Lévesque	<a href="#">PL-VO-60</a>
39	Verdun	Piste cyclable longeant le Canal de l'Aqueduc, de Rolland à Brown	Intersection Stephens à intégrer	<a href="#">PL-VO-54</a>



SAINT-LÉONARD



ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE



RIVIÈRE-DES-PRAIRES-POINTE-AUX-TREMBLES



ARRONDISSEMENT(S)	DESCRIPTION	PLAN(S)	NATURE DES TRAVAUX
RIVIÈRE-DES-PRAIRES-POINTE-AUX-TREMBLES	Plan cyclable transversant l'ensemble de l'Hydro-Québec De 30ème Avenue à 39ème Avenue	42743-PL-VO-01	Travaux de voirie sur les pistes cyclables
	Plan cyclable en prolongation De la rue de la Gauchetière, de la Chêne Avenue à la 43ème Avenue	42743-PL-VO-02	Travaux de voirie sur les pistes cyclables
	Plan cyclable en prolongement vers l'ouest De la 43ème Avenue à l'ouest du pont Beauport	42743-PL-VO-03	Travaux de voirie sur les pistes cyclables
	Plan cyclable transversant le Parc de la Grande Grue De 103,0 m à l'ouest de la 132ème Avenue à 131,0 m à l'ouest	42743-PL-VO-04	Travaux de voirie sur les pistes cyclables
ROSEMONT-LA-PETITE-PATRIE	Plan cyclable longitudinal l'ensemble De la rue de la Petite-Patrie De 200 m de l'ouest de la 132ème Avenue à 131,0 m à l'ouest	42743-PL-VO-05	Travaux de voirie sur les pistes cyclables
SAINT-LÉONARD	Plan cyclable transversant le parc, l'ensemble entre l'avenue 41 l'ouest	42743-PL-VO-06	Travaux de voirie sur les pistes cyclables
	Plan cyclable transversant le parc l'ensemble entre l'avenue 41 l'ouest et l'avenue 42 l'ouest	42743-PL-VO-07	Travaux de voirie sur les pistes cyclables

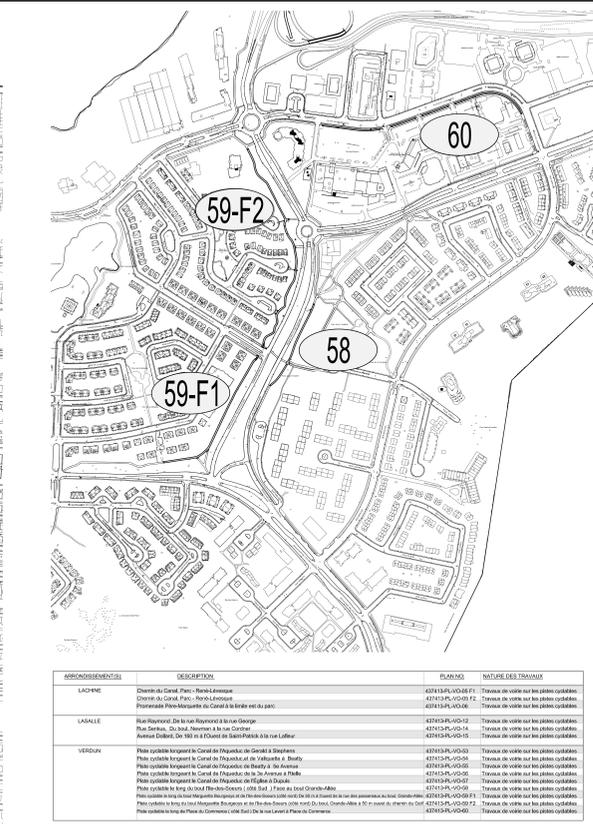
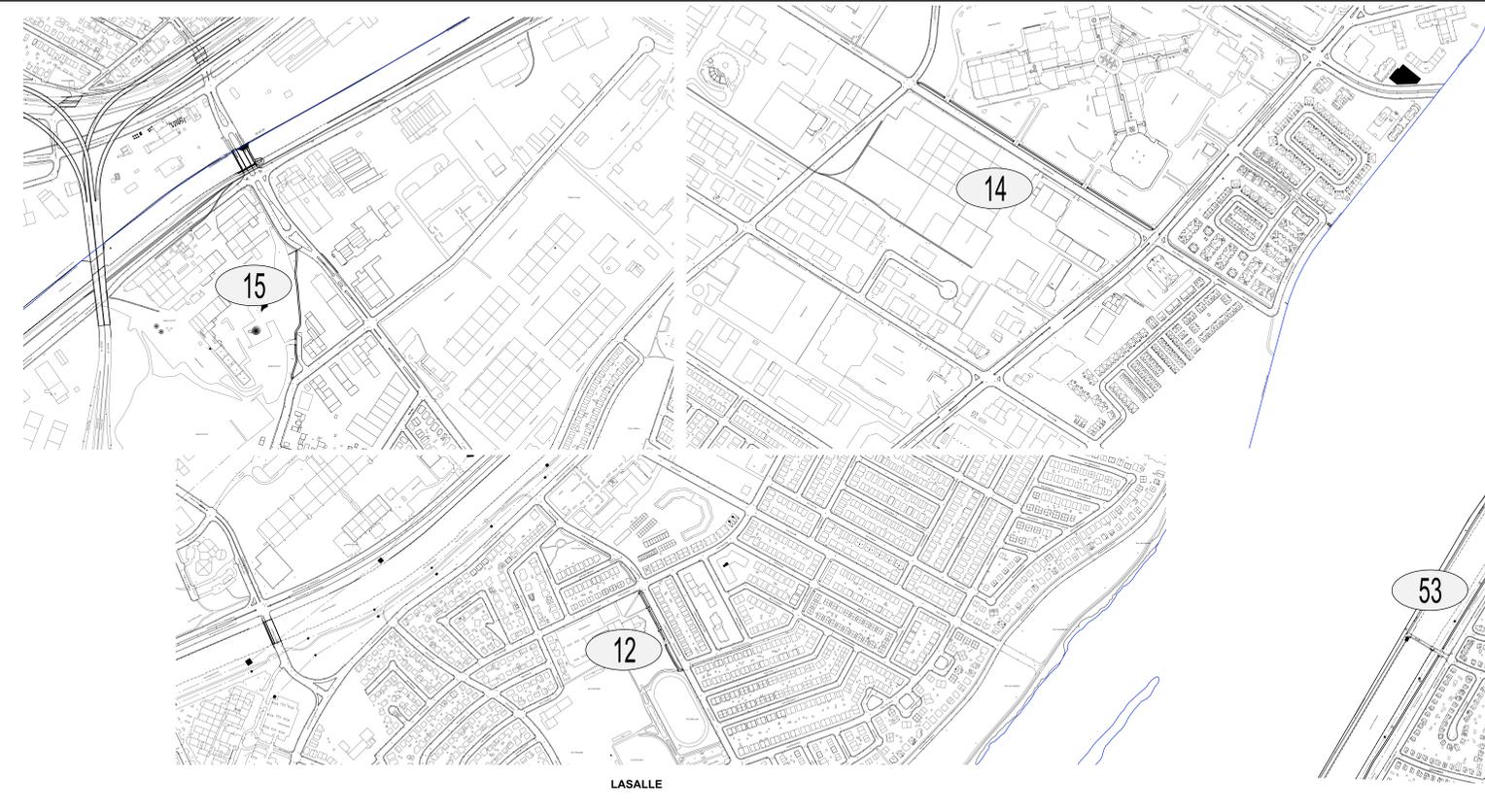
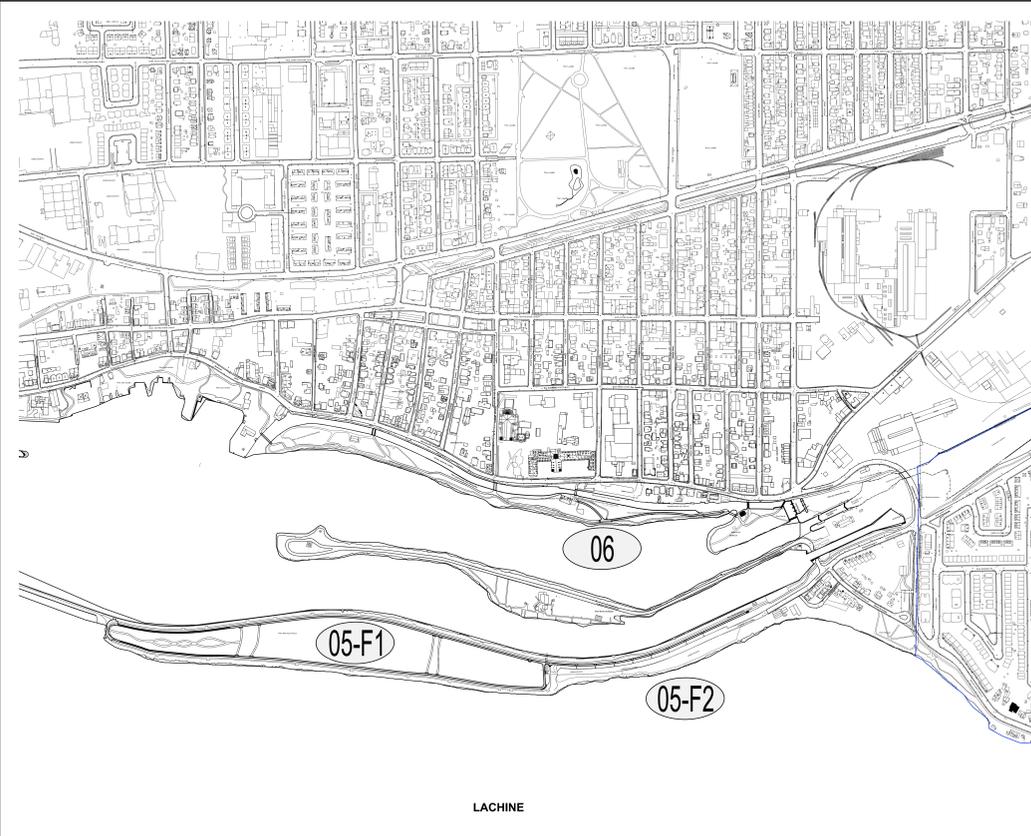
Orientation

Plan de localisation

Émission

Interventions

Service des infrastructures de réseau routier (SIRRR)
   
 Direction de la réalisation des projets
   
 d'infrastructures urbaines (DIRPU)
   
 Division de la conception des travaux
   
 de voirie (DCCV)
   
 Date: 2023-07-18
   
 Échelle: 1:1000
   
 Titre: LOCALISATION DES TRAVAUX
   
 437413 PL-VO-00 1 / 3 000 1



ARRONDISSEMENTS	DESCRIPTION	PLAN(S)	NATURE DES TRAVAUX
LACHINE	Chemin du Canal, Parc René-Lévesque	437413-PL-VO-05-F1	Travaux de voirie sur les pistes cyclables
LACHINE	Chemin du Canal, Parc René-Lévesque	437413-PL-VO-05-F2	Travaux de voirie sur les pistes cyclables
LACHINE	Prolongement des pistes cyclables de Canal à Brûlé est et ouest	437413-PL-VO-06	Travaux de voirie sur les pistes cyclables
LACHINE	Rue Raymond, De la rue Raymond à la rue George	437413-PL-VO-12	Travaux de voirie sur les pistes cyclables
LACHINE	Rue Siméon, De la rue Siméon à la rue Central	437413-PL-VO-14	Travaux de voirie sur les pistes cyclables
LACHINE	Avenue Doherty, De 140 à l'Église de Saint-Paul et la rue Lafleur	437413-PL-VO-15	Travaux de voirie sur les pistes cyclables
VERDUN	Piste cyclable longitudinale Canal de Rapides de Sorel à Sorel	437413-PL-VO-03	Travaux de voirie sur les pistes cyclables
VERDUN	Piste cyclable longitudinale Canal de Rapides de Sorel à Sorel	437413-PL-VO-04	Travaux de voirie sur les pistes cyclables
VERDUN	Piste cyclable longitudinale Canal de Rapides de Sorel à Sorel	437413-PL-VO-05	Travaux de voirie sur les pistes cyclables
VERDUN	Piste cyclable longitudinale Canal de Rapides de Sorel à Sorel	437413-PL-VO-06	Travaux de voirie sur les pistes cyclables
VERDUN	Piste cyclable longitudinale Canal de Rapides de Sorel à Sorel	437413-PL-VO-07	Travaux de voirie sur les pistes cyclables
VERDUN	Piste cyclable longitudinale Canal de Rapides de Sorel à Sorel	437413-PL-VO-08	Travaux de voirie sur les pistes cyclables
VERDUN	Piste cyclable longitudinale Canal de Rapides de Sorel à Sorel	437413-PL-VO-09	Travaux de voirie sur les pistes cyclables
VERDUN	Piste cyclable longitudinale Canal de Rapides de Sorel à Sorel	437413-PL-VO-10	Travaux de voirie sur les pistes cyclables
VERDUN	Piste cyclable longitudinale Canal de Rapides de Sorel à Sorel	437413-PL-VO-11	Travaux de voirie sur les pistes cyclables
VERDUN	Piste cyclable longitudinale Canal de Rapides de Sorel à Sorel	437413-PL-VO-12	Travaux de voirie sur les pistes cyclables
VERDUN	Piste cyclable longitudinale Canal de Rapides de Sorel à Sorel	437413-PL-VO-13	Travaux de voirie sur les pistes cyclables
VERDUN	Piste cyclable longitudinale Canal de Rapides de Sorel à Sorel	437413-PL-VO-14	Travaux de voirie sur les pistes cyclables
VERDUN	Piste cyclable longitudinale Canal de Rapides de Sorel à Sorel	437413-PL-VO-15	Travaux de voirie sur les pistes cyclables

**Orientation**

**Plan de localisation**

**Émission**

**Intervenants**

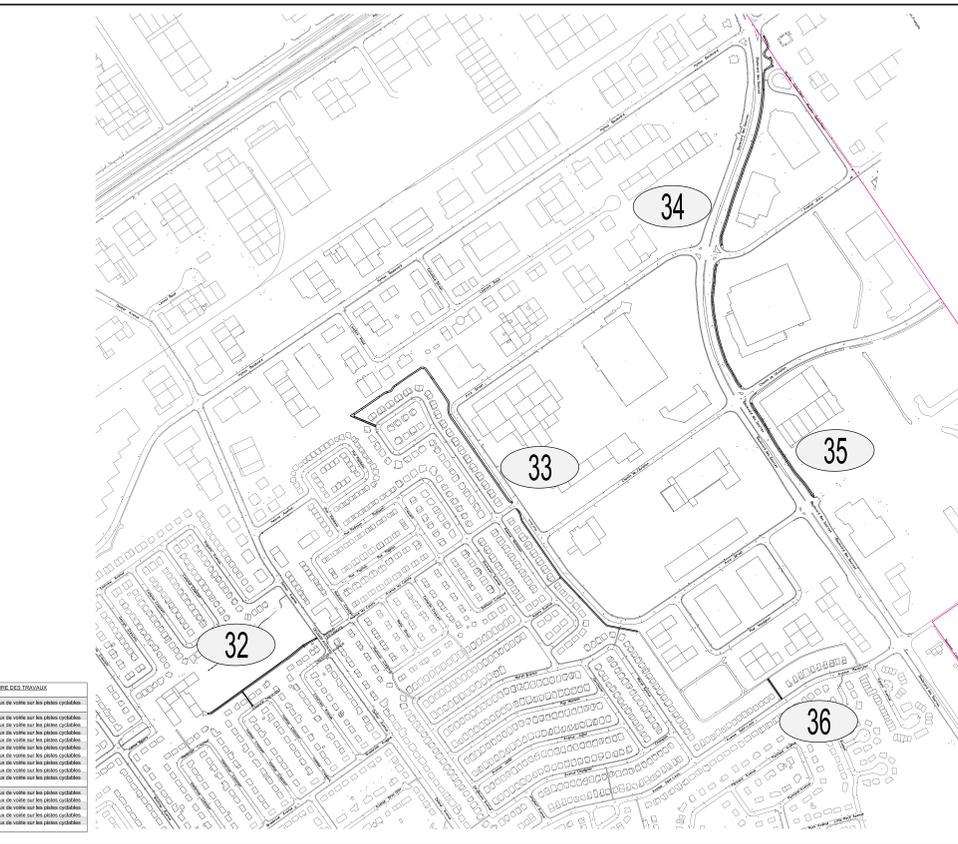
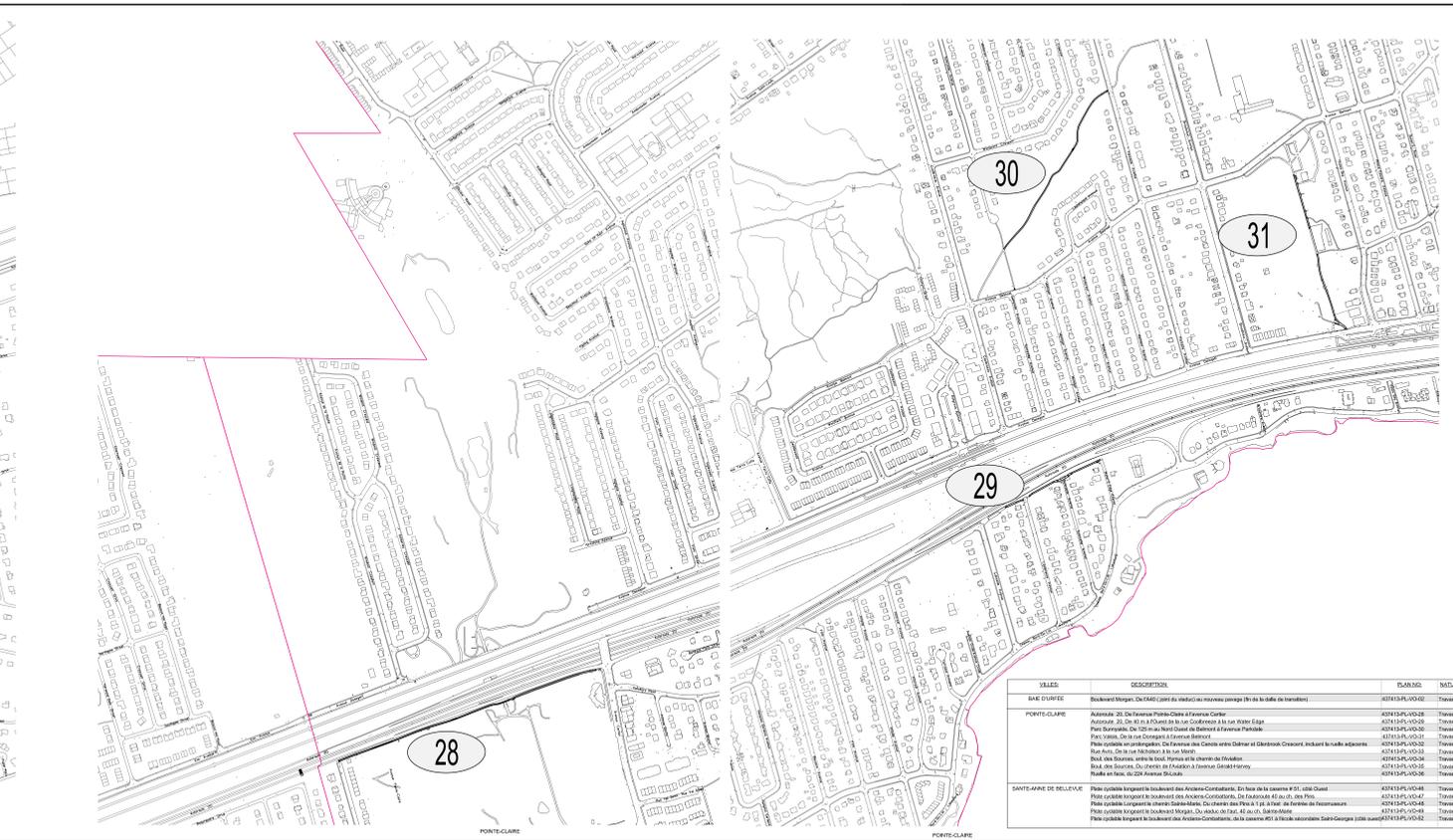
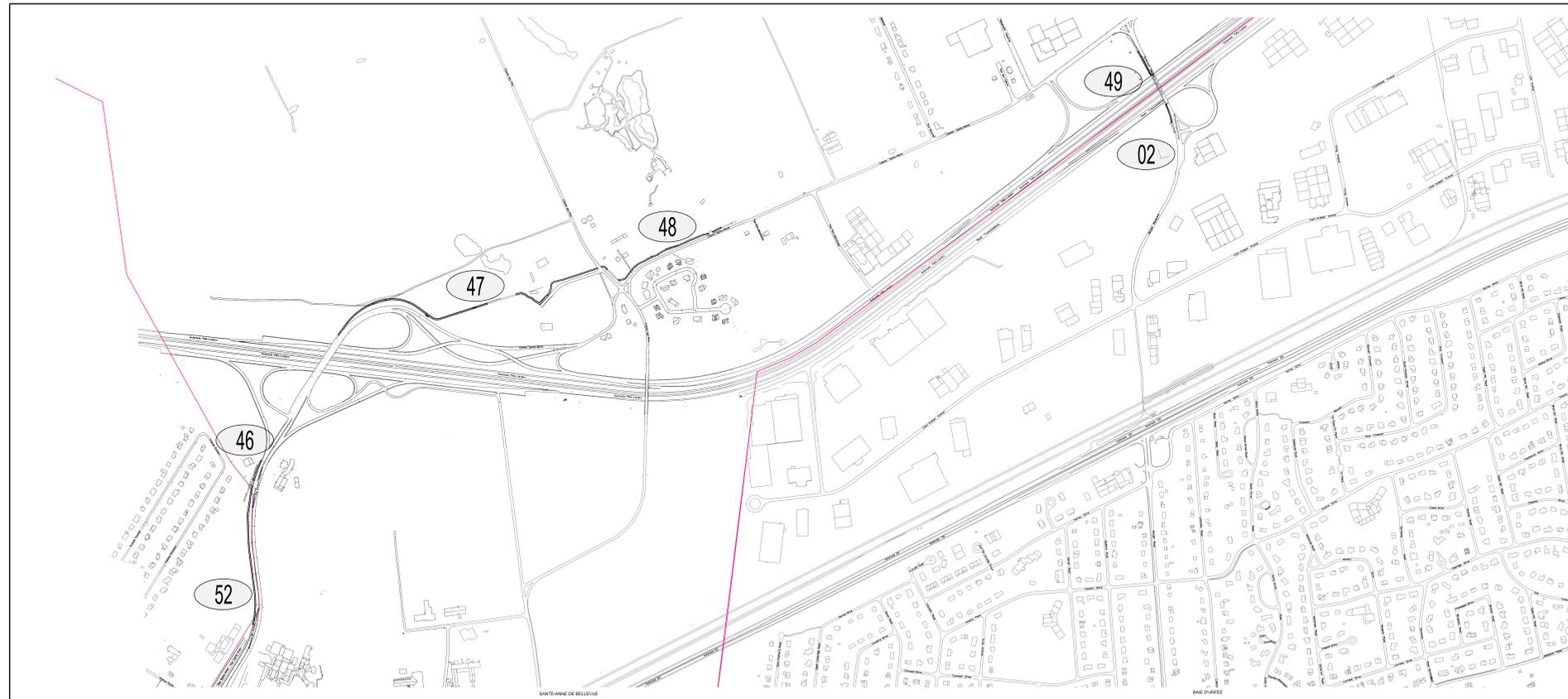
**Montréal**  
Service des infrastructures de réseau routier (SIRN)  
Division de la réalisation des projets d'infrastructure urbaine (DPIU)  
Division de la conception des travaux (DCT)

**TRAVAUX DE VOIRIE SUR PISTES CYCLABLES 2023**

**LOCALISATION DES TRAVAUX**

Échelle: 1:5000

NO: 437413 | NO: PL-VO-00 | Feuille: 2 / 3 | Édition: 000 | Page: 2



VILLES	DESCRIPTION	PLAN NO.	NATURE DES TRAVAUX
BARRIE	Boulevard Morgan, Du P&M (part de l'ouest) au nouveau pontage (E) de la dalle de transition	437413-PL-0002	Travaux de voirie sur les pistes cyclables
BARRIE	Avenue 20, Du Traversé Pierre-Denis à Traversé Carter	437413-PL-0028	Travaux de voirie sur les pistes cyclables
BARRIE	Avenue 20, Du 101 à l'Éclairage à l'ouest de l'avenue 20	437413-PL-0029	Travaux de voirie sur les pistes cyclables
BARRIE	Place Somerset, Du 1250 au Nord-Ouest de Somerset à Traversé Patrick	437413-PL-0030	Travaux de voirie sur les pistes cyclables
BARRIE	Place Victoria, Du 1000 à l'Éclairage à l'ouest de l'avenue 20	437413-PL-0031	Travaux de voirie sur les pistes cyclables
BARRIE	Plus système en construction, Du Traversé des Caisseuses Darter et Glenbrook Crescent, incluant le pont adjacent	437413-PL-0032	Travaux de voirie sur les pistes cyclables
BARRIE	Rue Ann, Du 100 à l'Éclairage à l'ouest de l'avenue 20	437413-PL-0033	Travaux de voirie sur les pistes cyclables
BARRIE	Rue des Sources, Du Centre de l'Éclairage à l'ouest de l'avenue 20	437413-PL-0034	Travaux de voirie sur les pistes cyclables
BARRIE	Rue de la Paix, Du Centre de l'Éclairage à l'ouest de l'avenue 20	437413-PL-0035	Travaux de voirie sur les pistes cyclables
BARRIE	Rue de la Paix, Du Centre de l'Éclairage à l'ouest de l'avenue 20	437413-PL-0036	Travaux de voirie sur les pistes cyclables
BARRIE	Plus système en construction, Du Traversé des Caisseuses Darter et Glenbrook Crescent, incluant le pont adjacent	437413-PL-0046	Travaux de voirie sur les pistes cyclables
BARRIE	Plus système en construction, Du Traversé des Caisseuses Darter et Glenbrook Crescent, incluant le pont adjacent	437413-PL-0047	Travaux de voirie sur les pistes cyclables
BARRIE	Plus système en construction, Du Traversé des Caisseuses Darter et Glenbrook Crescent, incluant le pont adjacent	437413-PL-0048	Travaux de voirie sur les pistes cyclables
BARRIE	Plus système en construction, Du Traversé des Caisseuses Darter et Glenbrook Crescent, incluant le pont adjacent	437413-PL-0049	Travaux de voirie sur les pistes cyclables
BARRIE	Plus système en construction, Du Traversé des Caisseuses Darter et Glenbrook Crescent, incluant le pont adjacent	437413-PL-0050	Travaux de voirie sur les pistes cyclables

**Orientation**

**Plan de localisation**

**Émission**

**Intervenants**

**Projet**

**Villes**

**TRAVAUX DE VOIRIE SUR PISTES CYCLABLES - 2023**

**Localisation des travaux**

**Échelle**

**NO** **NO. DE PROJET** **Échelle** **Émission** **Page**

**437413** **PL-V0-00** **3 / 3** **000** **3**

## SOUMISSION 437413 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

Secteur	Travaux de voirie sur le réseau cyclable à divers endroits de l'agglomération de Montréal
<b>PL-VO-02 (Baie d'Urfé)</b> Piste cyclable longeant le boulevard Morgan entre l'A-40 et un point au sud	<b>Entraves :</b> Fermeture complète de la piste cyclable et détour via la chaussée du boulevard Morgan avec présence de signaleurs. Réaliser en même temps que le tronçon PL-VO-49. <b>Horaire de travail :</b> Samedi et Dimanche : 9h à 19h
<b>PL-VO-05 (Arr. Lachine)</b> Piste cyclable du Parc René-Lévesque	<b>Entraves :</b> Fermeture complète de la piste cyclable d'un côté du parc à la fois et détour via la piste de l'autre côté ou via un corridor temporaire aménagé dans le stationnement du parc. <b>Horaire de travail :</b> Lundi au Vendredi : 7h à 19h. Éviter de réaliser durant l'été.
<b>PL-VO-06 (Arr. Lachine)</b> Piste cyclable de la Promenade Père-Marquette	<b>Entraves :</b> Fermeture de la direction est du boulevard Saint-Joseph entre les 7 <sup>e</sup> et 16 <sup>e</sup> Avenues et fermeture complète de la piste cyclable avec détour via un corridor balisé aménagé sur la chaussée du boulevard Saint-Joseph. <b>Horaire de travail :</b> Lundi au Vendredi : 7h à 19h. Réaliser durant les vacances scolaires.
<b>PL-VO-12 (Arr. LaSalle)</b> Piste cyclable longeant la rue Raymond entre la rue Georges et la rue Lévis-Sauvé	<b>Entraves :</b> Fermeture complète de la piste cyclable avec détour via la rue Raymond (en chaussée désignée temporaire). <b>Horaire de travail :</b> Lundi au Vendredi : 7h à 19h
<b>PL-VO-14 (Arr. LaSalle)</b> Piste cyclable longeant la rue Senkus entre le boulevard Newman et la rue Cordner	<b>Entraves :</b> Fermeture complète d'une section à la fois de la piste cyclable avec contournement de la zone des travaux à pied (descente de vélo) et présence de signaleurs. <b>Horaire de travail :</b> Lundi au Vendredi : 7h à 19h
<b>PL-VO-15 (Arr. LaSalle)</b> Piste cyclable longeant l'avenue Dollard entre la rue St-Patrick et l'avenue Lafleur	<b>Entraves :</b> Fermeture complète de la piste cyclable avec contournement de la zone des travaux à pied (descente de vélo) et présence de signaleurs. <b>Horaire de travail :</b> Samedi et Dimanche : 9h à 19h
<b>PL-VO-28 (Pointe-Claire)</b> Piste cyclable longeant l'A-20 Est entre l'avenue Pointe-Claire et l'avenue Cartier	<b>Entraves :</b> Fermeture complète de la piste cyclable avec détour via les rues avoisinantes (en chaussées désignées temporaires). <b>Horaire de travail :</b> Lundi au Vendredi : 9h à 16h, Samedi et Dimanche : 9h à 17h
<b>PL-VO-29 (Pointe-Claire)</b> Piste cyclable longeant l'A-20 Est entre l'avenue Coolbreeze et l'avenue Water's Edge	<b>Entraves :</b> Fermeture complète de la piste cyclable avec détour via les rues avoisinantes (en chaussées désignées temporaires). <b>Horaire de travail :</b> Lundi au Vendredi : 9h à 16h, Samedi et Dimanche : 9h à 17h
<b>PL-VO-30 (Pointe-Claire)</b> Piste cyclable dans le Parc Sunnyside de l'avenue Parkdale à l'avenue Belmont	<b>Entraves :</b> Fermeture complète de la piste cyclable avec détour via les rues avoisinantes (en chaussées désignées temporaires). <b>Horaire de travail :</b> Lundi au Vendredi : 7h à 19h
<b>PL-VO-31 (Pointe-Claire)</b> Piste cyclable dans le Parc Valois de l'avenue Donegani à l'avenue Belmont	<b>Entraves :</b> Fermeture complète de la piste cyclable avec détour via les rues avoisinantes (en chaussées désignées temporaires). <b>Horaire de travail :</b> Lundi au Vendredi : 7h à 19h. Ne pas réaliser en période estivale.
<b>PL-VO-32 (Pointe-Claire)</b> Piste cyclable dans l'axe de l'avenue des Canots entre l'avenue Delmar et Glenbrook Crescent	<b>Entraves :</b> Fermeture complète de la piste cyclable avec détour via les rues avoisinantes (en chaussées désignées temporaires). <b>Horaire de travail :</b> Lundi au Vendredi : 7h à 19h. Réaliser idéalement durant les vacances scolaires.
<b>PL-VO-33 (Pointe-Claire)</b> Piste cyclable longeant la rue Avro entre l'avenue Nicholson et l'avenue Marsh	<b>Entraves :</b> Fermeture complète de la piste cyclable avec détour via les rues avoisinantes (en chaussées désignées temporaires). Réaliser en même temps que le tronçon PL-VO-36. <b>Horaire de travail :</b> Lundi au Vendredi : 7h à 19h.
<b>PL-VO-34 / 35 (Pointe-Claire)</b> Piste cyclable longeant le boulevard des Sources du boulevard Hymus à l'avenue Gérald-Hervey	<b>Entraves :</b> Fermeture complète de la piste cyclable par sections. Entrave partielle de la direction nord du boulevard des Sources et aménagement d'un corridor temporaire dans la chaussée pour y détourner les cyclistes. Certaines restrictions de virages pour les véhicules aux intersections sont à prévoir. <b>Horaire de travail :</b> Lundi au Vendredi : 9h à 15h30, Samedi et Dimanche : 8h à 19h.

Secteur	Travaux de voirie sur le réseau cyclable à divers endroits de l'agglomération de Montréal
<b>PL-VO-36 (Pointe-Claire)</b> Piste cyclable face au #224 avenue Saint-Louis	<b>Entraves :</b> Fermeture complète de la piste cyclable avec détour via les rues avoisinantes (en chaussées désignées temporaires). Réaliser en même temps que le tronçon PL-VO-33. <b>Horaire de travail :</b> Lundi au Vendredi : 7h à 19h.
<b>PL-VO-41 (Arr. RDP-PAT)</b> Piste cyclable dans l'emprise d'Hydro-Québec entre la 36 <sup>e</sup> et la 39 <sup>e</sup> Avenue	<b>Entraves :</b> Fermeture complète de la piste cyclable avec détour via la piste cyclable dans l'axe de l'avenue Victoria et les rues avoisinantes (en chaussées désignées temporaires). Possible de réaliser en même temps que le tronçon PL-VO-42. <b>Horaire de travail :</b> Lundi au Vendredi : 7h à 19h, Samedi 8h à 19h, Dimanche 9h à 19h.
<b>PL-VO-42 (Arr. RDP-PAT)</b> Piste cyclable dans l'axe de la rue de la Gauchetière entre la 43 <sup>e</sup> et la 45 <sup>e</sup> Avenue	<b>Entraves :</b> Fermeture complète de la piste cyclable avec détour via les rues avoisinantes (en chaussées désignées temporaires). Possible de réaliser en même temps que le tronçon PL-VO-41. <b>Horaire de travail :</b> Lundi au Vendredi : 7h à 19h, Samedi 8h à 19h, Dimanche 9h à 19h.
<b>PL-VO-43 (Arr. RDP-PAT)</b> Piste cyclable longeant la voie ferrée entre la Parc Beausoleil et la 81 <sup>e</sup> Avenue	<b>Entraves :</b> Fermeture complète de la piste cyclable avec détour via les rues avoisinantes (en chaussées désignées temporaires) et fermeture de la voie de droite dans la direction ouest de la rue Notre-Dame entre la 81 <sup>e</sup> Avenue et la rue Beausoleil et y aménager un corridor temporaire. <b>Horaire de travail :</b> Lundi au Vendredi : 7h à 19h, Samedi 8h à 19h, Dimanche 9h à 19h.
<b>PL-VO-44 (Arr. RDP-PAT)</b> Piste cyclable du Parc de la Coulée-Grou	<b>Entraves :</b> Fermeture complète de la piste cyclable avec contournement de la zone des travaux à pied (descente de vélo) et présence de signaleurs. <b>Horaire de travail :</b> Lundi au Vendredi : 7h à 19h, Samedi 8h à 19h, Dimanche 9h à 19h. Ne pas réaliser durant la période estivale.
<b>PL-VO-45 (Arr. RPP)</b> Piste cyclable longeant la rue Sherbrooke Est entre le boulevard Pie-IX et le viaduc	<b>Entraves :</b> Fermeture complète de la piste cyclable et entrave partielle de la rue Sherbrooke en direction ouest pour y aménager un corridor temporaire pour les cyclistes. <b>Horaire de travail :</b> Lundi au Vendredi : 10h à 19h, Samedi 8h à 19h, Dimanche 10h à 19h.
<b>PL-VO-46 / 52 (Ste-Anne-de-Bellevue)</b> Piste cyclable longeant le boulevard des Anciens-Combattants entre l'A-40 et la rue Sainte-Anne	<b>Entraves :</b> Fermeture complète de la piste cyclable et entrave de la voie de droite du boulevard des Anciens-Combattants en direction sud pour y aménager un corridor temporaire pour les cyclistes. <b>Horaire de travail :</b> Lundi au Vendredi : 9h à 15h30, Samedi et Dimanche 9h à 17h.
<b>PL-VO-47 / 48 (Ste-Anne-de-Bellevue)</b> Piste cyclable longeant le boulevard des Anciens-Combattants entre l'A-40 et le chemin Sainte-Marie	<b>Entraves :</b> Fermeture complète par sections de la piste cyclable avec contournement de la zone des travaux à pied (descente de vélo) et présence de signaleurs ou via les rues avoisinantes (en chaussées désignées temporaires). <b>Horaire de travail :</b> Lundi au Vendredi : 7h à 19h.
<b>PL-VO-49 (Ste-Anne-de-Bellevue)</b> Piste cyclable longeant le boulevard Morgan entre l'A-40 et le chemin Sainte-Marie	<b>Entraves :</b> Fermeture complète de la piste cyclable et détour via la chaussée du boulevard Morgan avec présence de signaleurs. Réaliser en même temps que le tronçon PL-VO-02. <b>Horaire de travail :</b> Samedi et Dimanche : 9h à 19h
<b>PL-VO-51-1 (Arr. St-Léonard)</b> Piste cyclable dans le Parc Coubertin	<b>Entraves :</b> Fermeture complète de la piste cyclable avec détour via les rues avoisinantes (en chaussées désignées temporaires). <b>Horaire de travail :</b> Lundi au Vendredi : 7h à 19h. Réaliser idéalement durant les vacances scolaires.
<b>PL-VO-51-2 (Arr. St-Léonard)</b> Piste cyclable dans le Parc Wilfrid-Bastien	<b>Entraves :</b> Fermeture complète de la piste cyclable et d'une portion du stationnement du parc avec détour via les autres sentiers du parc Wilfrid-Bastien <b>Horaire de travail :</b> Lundi au Vendredi : 7h à 19h.
<b>PL-VO-53 / 54 / 55 / 56 / 57 (Arr. Verdun)</b> Piste cyclable longeant le Canal de l'Aqueduc	<b>Entraves :</b> Fermeture complète de la piste cyclable par sections. Entrave partielle dans les deux directions du boulevard Champlain et aménagement de corridors temporaires sur la chaussée pour y détourner les cyclistes. <b>Horaire de travail :</b> Lundi au Vendredi : 7h à 19h, Samedi: 8h à 17h. Éviter de réaliser l'été.

Secteur	Travaux de voirie sur le réseau cyclable à divers endroits de l'agglomération de Montréal
<b>PL-VO-58 (Arr. Verdun)</b> Piste cyclable longeant le boulevard de l'Île-des-Sœurs direction Est entre les boulevards Marguerite-Bourgeoys et René-Lévesque	<b>Entraves :</b> Fermeture complète de la piste cyclable. Entrave de la voie de droite du boulevard de l'Île-des-Sœurs en direction ouest et aménagement d'un corridor temporaire sur la chaussée pour y détourner les cyclistes. Ne pas réaliser en même temps que le PL-VO-59 <b>Horaire de travail :</b> Lundi au Vendredi : 7h à 19h, Samedi: 8h à 19h. Réaliser idéalement durant les vacances scolaires.
<b>PL-VO-59 (Arr. Verdun)</b> Piste cyclable longeant le boulevard de l'Île-des-Sœurs direction Est entre le chemin Marie-Le Ber et la Place du Commerce	<b>Entraves :</b> Fermeture complète de la piste cyclable avec détour via les rues avoisinantes (en chaussées désignées temporaires). Ne pas réaliser en même temps que le PL-VO-58 <b>Horaires de travail :</b> Lundi au Vendredi : 7h à 19h, Samedi: 8h à 19h.
<b>PL-VO-60 (Arr. Verdun)</b> Piste cyclable longeant la Place du Commerce entre le boulevard René-Lévesque et le chemin du Golf	<b>Entraves :</b> Fermeture complète de la piste cyclable avec détour via les autres pistes cyclables avoisinantes <b>Horaires de travail :</b> Lundi au Vendredi : 7h à 19h, Samedi: 8h à 19h.
Mesures de gestion des impacts applicables à tous les tronçons	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les travaux sont prévus d'être réalisés en 2023 et possible parachèvement en 2024;</li> <li>- L'Entrepreneur doit redonner les voies à la circulation à la fin de chaque quart de travail;</li> <li>- Maintien, en tout temps, des trottoirs et des passages piétonniers libres d'obstacles, sinon des signaleurs doivent être prévus;</li> <li>- Présence de signaleurs pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier adjacent la zone des travaux incluant les piétons et cyclistes;</li> <li>- Ajustement de la signalisation existante à la configuration temporaire des travaux;</li> <li>- Sécurisation, de l'aire de travail ou des corridors temporaires, des voies de circulation ouvertes à l'aide de repères visuels de type T-RV-7 ou T-RV-10;</li> <li>- Maintien en tout temps, de façon sécuritaire, de tous les mouvements permis aux intersections, à moins d'indication contraire;</li> <li>- Installation à l'avance, aux approches du chantier, de panneaux d'information générale pour informer les usagers de la localisation des travaux ainsi que la date de début et de leur durée. Installation et mise en fonction des chemins de détour avant la mise en place des entraves;</li> <li>- Installation de PMVM, si requis;</li> <li>- Accommodation et maintien en tout temps d'accès pour les services d'Urgences-Santé, au service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et au SPVM;</li> <li>- Des plaques d'acier pour circulation doivent être prévues pour redonner accès aux riverains en dehors des heures de travail, si requis;</li> <li>- Commercialisation policière pour la gestion des usagers, à la demande du Directeur;</li> <li>- L'Entrepreneur doit faciliter, durant les travaux, la circulation des personnes à mobilité réduite;</li> <li>- L'Entrepreneur doit coordonner ses interventions avec les travaux exécutés par d'autres entrepreneurs ou événements à proximité de son chantier.</li> </ul>

Le 8 mai 2020

GROUPE ENDEAVOUR INC.  
A/S MONSIEUR ANTHONY JONATHAN GUARAGNA  
8265, RUE CHAMP D'EAU  
SAINT-LÉONARD (QC) H1P 1Y1

N° de décision : 2020-DAMP-1419

N° de client : 3000235497

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

---

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous :

- CONSTRUCTION GTM
- ENDEAVOUR GROUP
- ENDEAVOUR GROUP INC.
- GLOBE ASPHALTE INTERNATIONAL
- GLOBE LIGNE
- GLOBE LINE
- GROUPE ENDEAVOUR
- GTM CONSTRUCTION
- LES GRANDS TRAVAUX DE MONTRÉAL
- LES GRANDS TRAVAUX DE MONTRÉAL (CONSTRUCTION)

le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. GROUPE ENDEAVOUR INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **7 mai 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au [www.amp.gouv.qc.ca](http://www.amp.gouv.qc.ca).

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

**Liste des preneurs du cahier des charges**

<b>PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES</b>	
1	CONSTRUCTION VIATEK INC.
2	EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC.
3	GROUPE ENDEAVOUR INC.
4	LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.
5	LES PAVAGES CÉKA INC.
6	LES PAVAGES DANCAR (2009) INC.
7	PAVAGES MÉTROPOLITAIN INC.
8	VILLE DE MONTREAL - ARRONDISSEMENT LASALLE

**Dossier # : 1237231032**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Groupe Endeavour inc., pour des travaux de voirie sur le réseau cyclable à divers endroits de l'agglomération de Montréal. Dépense totale de 3 364 119,78 \$ (contrat: 2 888 963,89 \$ + contingences: 288 896,39 \$ + incidences: 186 259,50 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 437413 - 6 soumissionnaires

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



437413 - Fichier intégré 2022-09-06 v2.pdf



GDD 1237231032 SIRR.xls

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Florentina ILIUTA  
Préposée au budget  
**Tél :** 514-872-5763

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-11

Angelica ALCA PALOMINO  
conseillère budgétaire  
**Tél :** (514) 872-0984  
**Division :** Service des finances, Pôle Développement

Le 1 février 2023

GRUPE ENDEAVOUR INC.  
13160, BOUL MÉTROPOLITAIN E  
POINTE-AUX-TREMBLES QC H1A 4A7

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

---

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client : 3000235497

N° de demande : 2200089976

N° de confirmation de paiement : 221721

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité des marchés publics et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

L'AMP confirme que l'entreprise a déposé sa demande de renouvellement dans les délais prescrits.

Une autorisation demeure valide, sous réserve d'une révocation durant ce délai, et ce, jusqu'à ce que l'Autorité statue sur cette demande.

Cette entreprise figure présentement au Registre des entreprises autorisées (le REA). Par conséquent, l'entreprise peut soumissionner sur de nouveaux contrats ou sous-contrats publics. Elle peut également conclure de nouveaux contrats ou sous-contrats publics même si la lettre d'autorisation initiale, transmise avec la présente lettre, est expirée. Le dossier de renouvellement de l'entreprise est présentement en analyse à l'AMP.

Rappelons, qu'il est de la responsabilité de l'OP de consulter le REA avant la conclusion du contrat afin de vérifier que l'entreprise y apparaît toujours. Il est possible de consulter l'information relative à l'entreprise en ligne à l'adresse suivante : <https://amp.quebec/rea/>.

Une décision sera émise à la fin du processus d'analyse par l'AMP et sera communiquée directement à l'entreprise.

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 888 335-5550.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés publics



AUTORITÉ  
DES MARCHÉS  
PUBLICS

## Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

### Confirmation de transmission

Nous confirmons avoir reçu votre demande.

Un accusé de réception sera déposé dans la section « Communications sécurisées ». Si vous devez nous transmettre des pièces justificatives en format papier, un bon de numérisation à joindre avec chacun de ces documents se trouve à la fin de l'accusé de réception.

Veuillez utiliser le numéro ci-dessous pour toute communication avec nous en lien avec cette demande.

**N° client:** 3000235497

**N° de demande:** 2200089976

Date de création : 1 février 2023 17:18



Dossier # : 1237909002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division infrastructures réseau principal
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited pour la réhabilitation d'une conduite d'eau de 400 mm sous la rue Lapierre entre les rues Jean-Chevalier et Leclerc dans l'arrondissement de LaSalle. Dépense totale de 863 290,00 \$, taxes incluses (contrat 655 000,00 \$ - contingences 117 900,00 \$ - incidences 90 390 \$) - Appel d'offres public no 10414- 4 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder à Insituform Technologies Limited, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau principale de 400 mm sous la rue Lapierre entre les rues Jean-Chevalier et Leclerc dans l'arrondissement de LaSalle, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 655 000,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public n<sup>o</sup> 10414.
2. d'autoriser un montant de 117 900,00 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences.
3. d'autoriser un montant de 90 390,00 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences.
4. de procéder à une évaluation du rendement de Insituform Technologies Limited..
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération pour un montant de 863 290,00 \$, taxes incluses.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2023-04-16 22:44

Signataire :

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1237909002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division infrastructures réseau principal
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited pour la réhabilitation d'une conduite d'eau de 400 mm sous la rue Lapierre entre les rues Jean-Chevalier et Leclerc dans l'arrondissement de LaSalle. Dépense totale de 863 290,00 \$, taxes incluses (contrat 655 000,00 \$ - contingences 117 900,00 \$ - incidences 90 390 \$) - Appel d'offres public no 10414- 4 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les travaux concernés par ce contrat sont liés à la réhabilitation d'une conduite d'eau principale de 400 mm sous la rue Lapierre entre les rues Jean-Chevalier et Leclerc dans l'arrondissement LaSalle. Cette conduite de fonte grise installée en 1967 a fait l'objet de 7 réparations au cours depuis son installation. Cette conduite importante pour l'alimentation, assure le transport (réseau principal) et la distribution d'eau (réseau secondaire) pour les citoyens se trouvant sur la rue Lapierre. Considérant l'historique de bris et l'âge de la conduite, la Direction des réseaux d'eau recommande la réhabilitation de ces tronçons. Ces travaux permettront d'augmenter de façon significative la fiabilité du réseau, d'assurer la pérennité des actifs et de contribuer au rattrapage du déficit de maintien.

La DRE est l'exécutante du projet. À la fin des travaux, les plans tels que construits seront fournis conformément à l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011.

L'appel d'offres a été publiée dans le quotidien *Le Devoir* ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 9 mars 2023. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 28 mars 2023. La durée totale de publication était de 19 jours calendaires.

Aucun addenda n'a été émis.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune

## DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Insituform Technologies Limited pour la réhabilitation d'une conduite d'eau de 400 mm sous la rue Lapierre entre les rues Jean-Chevalier et Leclerc.

Essentiellement, le projet consiste, sans s'y limiter, à réaliser les travaux suivants :

- La fourniture et la pose sans tranchée de gaine structurale de 400 mm sur une longueur de 226 mètres;
- La reconstruction d'une conduites d'eau principale de 400 mm sur une longueur de 22 mètres;
- L'ajout de deux branchements de 50 mm dans les deux chambres de vannes de 400 mm existantes;
- Le remplacement de 2 poteaux d'incendie.

Un plan de localisation se trouve en pièce jointe au présent sommaire décisionnel. Le délai de réalisation alloué pour l'exécution de l'ensemble des travaux est de 60 jours calendaires avec un début de travaux planifié pour le mois de juillet de l'année 2023.

Dans notre démarche d'intégration, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes tout au long de la période de conception et avant le lancement de l'appel d'offres.

Une enveloppe budgétaire pour les travaux contingents de 117 900,00 \$, taxes incluses, soit 18,0 % du montant des travaux, est prévue pour effectuer des travaux imprévus ou additionnels qui peuvent survenir en cours de chantier. L'analyse des sols n'a pas été effectuée en amont des travaux, la gestion des déblais et des sols contaminés doit se faire en contingences advenant que le risque de sols contaminés se concrétise.

Des frais incidents de 90 390,00 \$, taxes incluses, ont été prévus, soit 13,8 % du montant des travaux, afin de défrayer les coûts associés aux travaux spécialisés en matière d'utilités publiques, de gestion des communications, des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la surveillance environnementale.

Les dispositions contractuelles liées au retard dans l'exécution des travaux sont décrites à l'article 5.1.14.3 du Cahier des clauses administratives générales (CCAG) du présent appel d'offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'Entrepreneur doit payer à la Ville de Montréal une pénalité de 0,1 % du prix du Contrat, excluant la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ). Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1 000 \$ par jour de retard. Aucun boni n'est prévu dans ce contrat.

## JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public n° 10414, il y a eu 4 preneurs du Cahier des charges sur le site SEAO, et 4 soumissions ont été déposées. La liste des preneurs du Cahier des charges est jointe au dossier.

Après analyse des soumissions, il s'avère que Insituform Technologies Limited a présenté la plus basse soumission conforme.

	PRIX SOUMIS	AUTRES	TOTAL
<b>SOUMISSIONS CONFORMES</b>			

	(taxes incluses)	(taxes incluses)	(taxes incluses)
Insituform Technologies Limited	655 000,00 \$	n/a	655 000,00 \$
Foraction inc.	693 000,00 \$	n/a	693 000,00 \$
Sanexen Services Environnementaux inc.	695 861,35 \$	n/a	695 861,35 \$
Les Excavations Lafontaine inc.	823 384,28 \$	n/a	823 384,28 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	813 888,94 \$	n/a	813 888,94 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			(158 888,94) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			-19,5 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>			38 000,00 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			5,8 %

L'analyse des soumissions a permis de constater que le soumissionnaire recommandé a présenté une soumission avec un écart favorable de 19,5 %, soit - 158 888,94 \$, taxes incluses (sans la contingence). L'écart provient principalement de l'item lié au chemisage de conduite d'eau de 350 mm pour un montant total de 42 874,18 \$ taxes incluses (écart favorable) et de l'item lié au maintien de circulation pour un montant total de 91 405,13 (écart favorable). Les écarts expliqués ci-dessus correspondent à 85 % de l'écart de 134 279,30 \$ compte tenu du fait que d'autres items présentaient un écart favorable.

Concernant l'écart global de 5,8 % entre la deuxième soumission et la plus basse soumission conforme, les écarts sont répartis sur l'ensemble des items du bordereau.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres public assujéti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* conformément au décret 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Les Excavation Lafontaine inc., détient une attestation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés publics (AMP), laquelle est valide jusqu'au 11 mai 2023 et un renouvellement a été demandé avant le 21 février 2023 respectant les 90 jours. Une copie de cette attestation et du renouvellement se trouve en pièce jointe au dossier.

Conformément à l'encadrement C-OG-APP-D-22-001, ce contrat fera l'objet d'une évaluation de rendement de l'adjudicataire.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal et n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

### **DÉPENSES ASSUMÉES par la DRE**

La dépense de ce contrat sera assumée à 100 % par la DRE, cela représente 655 000,00 \$,

taxes incluses. Ce montant est majoré de 18,0 %, soit 117 900,00 \$, taxes incluses, pour les frais contingents et de 13,8 %, soit 90 390,00 \$, taxes incluses, pour les frais incidents. La dépense totale de la DRE est de 863 290,00 \$, soit une dépense de 788 298,80 \$ net de ristourne qui sera assumée par le règlement d'emprunt RCG-20-015 - Règlement pour financer les travaux de construction et le renouvellement du réseau principal d'aqueduc CG20 0227.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations ».

Cette dépense est financée par l'emprunt à la charge des contribuables de l'agglomération.

Les informations financières relatives à ce sommaire décisionnel sont inscrites dans l'intervention du Service des finances.

## **MONTRÉAL 2030**

Le présent dossier contribue à la modernisation du réseau d'aqueduc et d'égout. Ces actions répondent à 5 des 20 priorités du plan stratégique Montréal 2030, à savoir :

1. Réduire de 55% les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050.
2. Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au coeur de la prise de décision.
7. Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable.
18. Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire.
19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

La grille d'analyse de ces priorités est présentée en pièce jointe.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait engendrer, ce qui suit :

- Un risque d'augmenter le nombre de bris d'aqueduc;
- Un risque de provoquer une augmentation des coûts pour l'entretien du réseau d'aqueduc principal et secondaire.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

L'Entrepreneur agira comme maître d'oeuvre au sens de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST). Ainsi, ce dernier sera responsable d'implanter les mesures recommandées par le gouvernement et la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) en matière de précautions à mettre en place pour protéger la santé des travailleurs.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication sera élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et

des communications de concert avec l'arrondissement LaSalle.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Octroi de contrat : Mai 2023
  - Mobilisation en chantier : Juillet 2023
  - Délai contractuel : 60 jours calendaires
  - Fin des travaux : Septembre 2023

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Immacula CADELY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Caroline HARMIGNIES  
Chargée de projet

**Tél :** 514-248-0142  
**Télécop. :**

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-04

Jean-François DUBUC  
C/d

**Tél :** 514 248-0191  
**Télécop. :**

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Tél :** 514 280-4260  
**Approuvé le :** 2023-04-13

**Tél :** 514 280-4260  
**Approuvé le :** 2023-04-13

# Grille d'analyse **Montréal 2030**



Numéro de dossier : 1237909002

Unité administrative responsable : 049 : Service de l'eau – Direction des réseaux d'eau

Projet : Réhabilitation de conduites d'eau de 400mm sous la rue Lapierre entre les rues Jean-Chevalier et Leclerc dans l'arrondissement de LaSalle.

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i><b>oui</b></i>	<i><b>non</b></i>	<i><b>s. o.</b></i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	<b>x</b>		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?			
1. Réduire de 55% les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050.			
2. Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision.			
7. Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable.			
18. Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire.			
19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.			

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu**?

- Ce projet vise des travaux de réhabilitation et de reconstruction de conduites d'eau potable. Le renouvellement du réseau d'aqueduc permettra d'assurer la sécurité de l'approvisionnement en eau potable. La réalisation de ce projet permettra également de réduire considérablement les pertes d'eau par les fuites ainsi. Ces bénéfices contribueront à réduire le nombre d'intervention sur le réseau.
- Continuer à fournir l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante à l'ensemble de la population montréalaise en minimisant les risques de rupture de services
- Lutter contre le vieillissement des équipements en augmentant la qualité des infrastructures des eaux sur son territoire (remplacement d'infrastructures vieillissantes par des infrastructures souterraines neuves)
- Renouveler les réseaux de 1 % selon la politique nationale de l'eau
- Diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout
- Amélioration de la santé publique

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
<p>1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)</b>, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>• Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>• Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>• Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>	<b>x</b>		
<p>2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b>, notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?</p>	<b>x</b>		
<p>3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?</p>			<b>x</b>

## Section C - ADS+\*

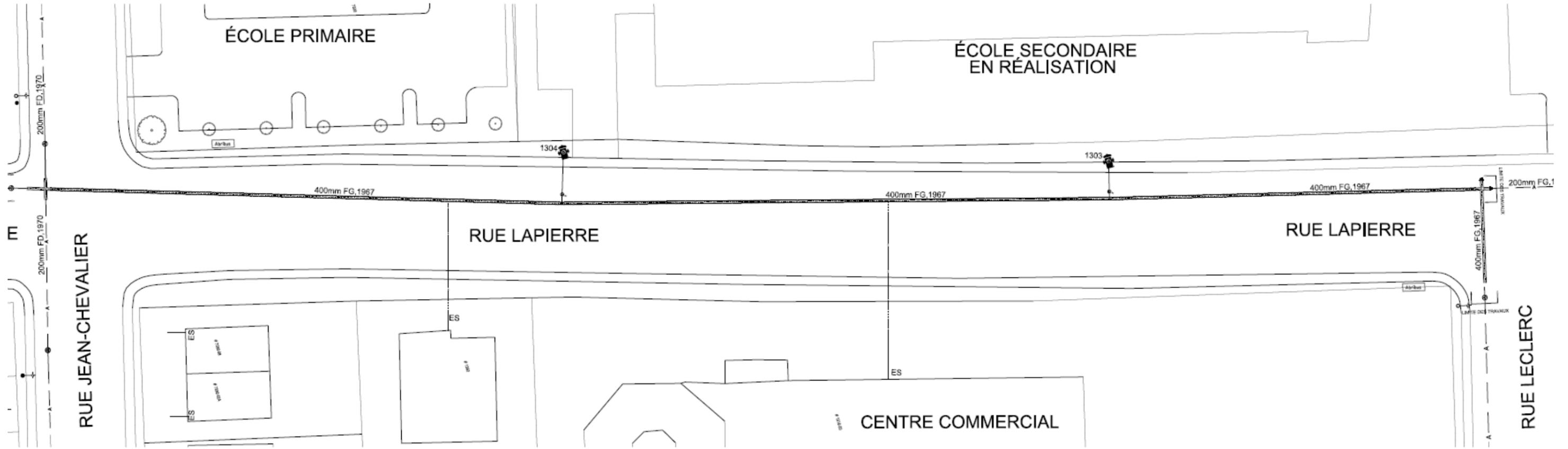
*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de :			
a. <b>Inclusion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect et protection des droits humains</li> <li>• Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul>	<b>x</b>		
b. <b>Équité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul>	<b>x</b>		
c. <b>Accessibilité universelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul>			<b>x</b>
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			<b>x</b>

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

CONTRAT : 21A17

RÉHABILITATION D'UNE CONDUITE D'EAU DE 400 mm  
SOUS LA RUE LAPIERRE  
ENTRE  
LES RUES JEAN-CHEVALIER ET LECLERC



Titre du dossier : Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited pour la réhabilitation d'une cond

Numéro de dossier décisionnel : 1237909002

Responsable du dossier : Caroline Harmignies

Unité administrative : 490502020000

### Grille d'évaluation des mesures de gestion des eaux pluviales lors de travaux d'infrastructures du Service de l'eau

Les changements climatiques se traduisent par une augmentation du risque d'inondation des propriétés par des pluies intenses plus fréquentes et par l'augmentation des débordements d'égout dans les milieux naturels. Le Service de l'eau a été le promoteur, avec ses partenaires administratifs, d'aménagements de surface à mettre en œuvre pour réduire ces impacts, au moindre coût, sur la collectivité montréalaise lors de chaque projet de réfection, de remplacement ou de construction d'actifs. Dans les projets dont il est le maître d'œuvre, le Service de l'eau se veut donc exemplaire. Afin de s'assurer que les orientations convenues sont mises en œuvre dans les projets selon leur faisabilité technique, cette grille doit être remise au directeur de la direction du Service de l'eau qui porte le GDD d'octroi du contrat lié à la reconstruction de rue du fait de la reconstruction d'un actif souterrain du Service. Dans le cas où les mesures promues ne s'avèrent pas réalisables, la justification technique doit être spécifiée dans la grille. Cette grille sera requise par la direction du SE pour signature du sommaire décisionnel.

Pour toute question technique relative à ces mesures, veuillez les communiquer à l'adresse suivante : [infraverte@montreal.ca](mailto:infraverte@montreal.ca)

Projets	Mesures	Oui/Non/NA	Si non, justifiez pourquoi
Reconstruction d'infrastructures de voiries (rue, trottoirs)	La rue se draine vers des infrastructures vertes sur rue (saillies, fosses d'arbre, terre-plein gazonné) qui représentent entre 2 et 10 % de la surface de voirie conformément au DTNI <a href="#">GCI-3A : Guide de conception - Infrastructures vertes sur rue avec infiltration complète?</a>	NA	Le projet consiste en la réhabilitation d'une conduite d'eau de 400 mm. Des excavations ponctuelles seront effectuées pour les puits d'insertion de la gaine. Il n'y a pas de travaux d'aménagement de surface prévus dans le cadre de ce projet.
	<b>Rue aboutissant à un parc</b> : la rue a-t-elle été reconstruite selon les standards pour diriger les eaux de ruissellement vers le parc ?	NA	Le projet consiste en la réhabilitation d'une conduite d'eau de 400 mm. Des excavations ponctuelles seront effectuées pour les puits d'insertion de la gaine. Il n'y a pas de travaux d'aménagement de surface prévus dans le cadre de ce projet.
	<b>Rue bordant un parc</b> : la rue a-t-elle été conçue d'un seul devers pour réduire les risques d'inondation des résidents en face du parc ?	NA	Le projet consiste en la réhabilitation d'une conduite d'eau de 400 mm. Des excavations ponctuelles seront effectuées pour les puits d'insertion de la gaine. Il n'y a pas de travaux d'aménagement de surface prévus dans le cadre de ce projet.
Réfection de parc ou place publique	La réfection du parc ou de la place publique intègre-t-elle une ou plusieurs zones de rétention temporaire en surface et/ou des infrastructures vertes selon le concept de parc résilient ?	NA	Le projet consiste en la réhabilitation d'une conduite d'eau de 400 mm. Des excavations ponctuelles seront effectuées pour les puits d'insertion de la gaine. Il n'y a pas de travaux d'aménagement de surface prévus dans le cadre de ce projet.
Réfection ou construction de bâtiments et aménagement de lots appartenant au SE	l'eau des surfaces imperméables du terrain se dirige-t-elle vers des surfaces perméables (ex. jardin de pluie) ?	NA	Le projet consiste en la réhabilitation d'une conduite d'eau de 400 mm. Des excavations ponctuelles seront effectuées pour les puits d'insertion de la gaine. Il n'y a pas de travaux d'aménagement de surface prévus dans le cadre de ce projet.
	L'eau du toit est-elle dirigée vers une surface perméable ?	NA	Le projet consiste en la réhabilitation d'une conduite d'eau de 400 mm. Des excavations ponctuelles seront effectuées pour les puits d'insertion de la gaine. Il n'y a pas de travaux d'aménagement de surface prévus dans le cadre de ce projet.
	Si le lot est dans un point bas, les accès et les entrées sont-ils suffisamment surélevés en cas d'inondation de la rue ?	NA	Le projet consiste en la réhabilitation d'une conduite d'eau de 400 mm. Des excavations ponctuelles seront effectuées pour les puits d'insertion de la gaine. Il n'y a pas de travaux d'aménagement de surface prévus dans le cadre de ce projet.

Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited pour la réhabilitation d'une conduite d'eau de 400 mm sous la rue Lapierre entre les rues Jean-Chevalier et Leclerc – Arr Lasalle. Dépense totale de 863 290,00 \$, taxes incluses (contrat 655 000,00 \$ - contingences 117 900,00 \$) - Appel d'offres public no 10414- 4 soumissionnaires

Le 12 mai 2020

INSITUFORM TECHNOLOGIES LIMITED  
A/S MONSIEUR NICOLAS SAUVÉ  
5743, 68 AVE NW  
EDMONTON (AB) T6B 3P8

N° de décision : 2020-DAMP-1432  
N° de client : 2700007934

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

---

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous :

INSITUFORM CANADA  
INSITUFORM QUÉBEC

INSITUFORM CANADA LIMITÉE  
TECHNOLOGIES INSITUFORM

le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. INSITUFORM TECHNOLOGIES LIMITED demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **11 mai 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au [www.amp.gouv.qc.ca](http://www.amp.gouv.qc.ca).

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics



Chantal Hamel



AUTORITÉ  
DES MARCHÉS  
PUBLICS

TRANSPARENCE  
ÉQUITÉ  
SAINE CONCURRENCE

525, boul. René-Lévesque Est  
1er étage, bureau 1.25  
Québec (Québec) G1R 5S9  
Téléphone (sans frais) : 1 888 335-5550  
www.amp.quebec

February 21, 2023

INSITUFORM TECHNOLOGIES LIMITED  
5743, 68 AVE NW  
EDMONTON AB T6B 3P8

Re: Acknowledgement of receipt Application for renewal of authorization to enter into a public contract/subcontract

---

We have received your « Application for renewal of authorization to enter into a public contract/subcontract ». See below for important information regarding this application :

Client No. : 2700007934  
Application/request No. : 2200090238  
Payment confirmation No. : 048972

If you have access to AMP E-Services and you have initiated this application, you can consult the status of your application in "Follow up on applications/requests" under "Client File".

The AMP confirms that your enterprise submitted its renewal in time thus your enterprises's authorization remains valid, subject to a decision revoking it, until it is renewed by the AMP.

Therefore you will be authorized to continue your public contracts already in process and to enter into new public contracts and subcontracts while your application is being analyzed. The original letter of authorization is still valid even though it's past its expiration date.

To make sure your enterprise is still authorized, public entities have a responsibility to consult the REA (Register of firms authorized to practise) before signing any public contracts. The REA can be consulted at : <https://amp.quebec/rea/>.

A decision will be sent to your enterprise at the end of the renewal process.

Should you have any questions, please call the AMP Information Centre at 1 888 335-5550.

Yours truly,

Autorité des marchés publics



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE  
D'APPEL D'OFFRES DU  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

## Liste des commandes

**Numéro** : 10414

**Numéro de référence** : 1700350

**Statut** : En attente des résultats d'ouverture

**Titre** : Réhabilitation d'une conduite d'eau de 400 mm sur la rue Lapierre entre la rue Jean-Chevalier et la rue Leclerc.

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
FORACTION INC. 270, rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3H0M6 <a href="http://www.foraction.ca">http://www.foraction.ca</a>	<a href="#">Madame Vickie Phaneuf</a> Téléphone : 450 446-8144 Télécopieur : 450 446-8143	<b>Commande : (2165307)</b> 2023-03-10 9 h 08 <b>Transmission :</b> 2023-03-10 9 h 08	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
INSITUFORM TECHNOLOGIES LIMITED 410, rue McCaffrey Montréal, QC, H4T 1N1 <a href="http://www.insituform.com">http://www.insituform.com</a>	<a href="#">Monsieur Nicolas Brennan</a> Téléphone : 514 739-9999 Télécopieur :	<b>Commande : (2165058)</b> 2023-03-09 16 h 22 <b>Transmission :</b> 2023-03-09 19 h	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
LES EXCAVATIONS LAFONTAINE INC. 872, rue Archimède Lévis, QC, G6V 7M5 <a href="http://www.excactionslafontaine.com">http://www.excactionslafontaine.com</a>	<a href="#">Madame Amélie Gosselin</a> Téléphone : 418 838-2121 Télécopieur : 418 835-9223	<b>Commande : (2165205)</b> 2023-03-10 8 h 12 <b>Transmission :</b> 2023-03-10 9 h 45	Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC. 9935, rue de Châteauneuf, entrée 1 - bureau 200 Brossard, QC, J4Z3V4 <a href="http://www.sanexen.com">http://www.sanexen.com</a>	<a href="#">Madame Andrée Houle</a> Téléphone : 450 466-2123 Télécopieur :	<b>Commande : (2165048)</b> 2023-03-09 16 h 07 <b>Transmission :</b> 2023-03-09 16 h 07	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Organisme public.

**Dossier # : 1237909002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division infrastructures réseau principal
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited pour la réhabilitation d'une conduite d'eau de 400 mm sous la rue Lapierre entre les rues Jean-Chevalier et Leclerc dans l'arrondissement de LaSalle. Dépense totale de 863 290,00 \$, taxes incluses (contrat 655 000,00 \$ - contingences 117 900,00 \$ - incidences 90 390 \$) - Appel d'offres public no 10414- 4 soumissionnaires

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



Info\_comptable\_GDD 1237909002 DRE.xlsx

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Immacula CADELY  
Préposée au budget  
**Tél :** 514 872-9547

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-12

Anna CHKADOVA  
Conseillère budgétaire  
**Tél :** 514 872-0000  
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



**Dossier # : 1237909001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division infrastructures réseau principal
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau de 400 mm, de 350 mm et de 150 mm sous l'avenue Elm et la route Westcroft entre l'avenue Elm et la rue Sherbrooke à Beaconsfield. Dépense totale de 1 758 722,34 \$, taxes incluses (contrat 1 329 326,96 \$ - contingences 262 089,44 \$ - incidences 167 305,94 \$). Appel d'offres public no 10413 (4 soumissions). Autoriser une dépense de 95 531,57 \$, taxes incluses (contrat 75 519,03 \$ - contingences 11 327,85\$ - incidences 8 681,69 \$) pour les travaux de Beaconsfield.

Il est recommandé :

1. d'accorder à Les Excavations Lafontaine inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau principale de 400 et de 350 ainsi que des travaux de réhabilitation de conduites secondaires de 150 mm sous l'avenue Elm et la route Westcroft entre l'avenue Elm et la rue Sherbrooke à Beaconsfield, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 329 326,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no.10413;
2. d'autoriser une dépense de 262 089,44 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 167 305,94 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. de procéder à une évaluation du rendement de l'entrepreneur Les Excavations Lafontaine inc.;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 94,6 % par l'agglomération pour un montant de 1 663 190,77 \$, taxes incluses.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2023-04-16 22:46

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1237909001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division infrastructures réseau principal
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau de 400 mm, de 350 mm et de 150 mm sous l'avenue Elm et la route Westcroft entre l'avenue Elm et la rue Sherbrooke à Beaconsfield. Dépense totale de 1 758 722,34 \$, taxes incluses (contrat 1 329 326,96 \$ - contingences 262 089,44 \$ - incidences 167 305,94 \$). Appel d'offres public no 10413 (4 soumissions). Autoriser une dépense de 95 531,57 \$, taxes incluses (contrat 75 519,03 \$ - contingences 11 327,85\$ - incidences 8 681,69 \$) pour les travaux de Beaconsfield.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les travaux concernés par ce contrat sont liés à la réhabilitation de conduites d'eau principale de 400 et de 350 ainsi que des travaux de réhabilitation de conduites secondaires de 150 mm sous l'avenue Elm et la route Westcroft entre l'avenue Elm et la rue Sherbrooke à Beaconsfield. Ces conduites de fonte grise installées en 1964 sont importantes pour l'alimentation, puisqu'elles assurent le transport (réseau principal) et la distribution d'eau (réseau secondaire) pour les citoyens se trouvant sur la route Westcroft et l'avenue Elm. Elles ont fait l'objet de 5 réparations depuis leur installation.

Considérant l'historique de bris et l'âge des conduites, la Direction des réseaux d'eau recommande la réhabilitation de celles-ci. Ces travaux permettront d'augmenter de façon significative la fiabilité du réseau, d'assurer la pérennité des actifs et de contribuer au rattrapage du déficit de maintien.

La Ville de Beaconsfield a demandé à la Ville de Montréal d'intégrer aux travaux de réhabilitation des conduites principales la reconstruction de conduites secondaires et le remplacement de deux poteaux d'incendie se trouvant sur le réseau secondaire. L'objectif de cette intégration aux travaux de la DRE est d'éviter à la Ville de Beaconsfield de venir effectuer des travaux ultérieurement à proximité des conduites d'eau principales. Le détail des travaux sur les conduites secondaires a été inclus au Cahier des charges et a été

identifié de manière distincte.

La DRE, agissant en tant qu'exécutante du projet, tiendra les différents intervenants informés de l'avancement des travaux et veillera au respect de l'enveloppe budgétaire allouée par chacun. À la fin des travaux, les plans tels que construits seront fournis conformément à l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011.

L'appel d'offres a été publié dans le quotidien *Le Devoir*, ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 9 mars 2023. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 28 mars 2023. La durée totale de publication était de 19 jours calendaires.

Aucun addenda n'a été émis.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine inc. pour la réhabilitation d'une conduite d'eau de 400 mm, de 350 mm et 150 mm sous l'avenue Elm et la route Westcroft entre l'avenue Elm et la rue Sherbrooke.

Essentiellement, le projet consiste, sans s'y limiter, à réaliser les travaux suivants :

- La fourniture et la pose sans tranchée de gaine structurale de 400 mm sur une longueur de 42 mètres;
- La fourniture et la pose sans tranchée de gaine structurale de 350 mm sur une longueur de 533 mètres;
- La reconstruction de conduites d'eau principales de 350 mm sur une longueur de 18 mètres;
- La reconstruction de conduites d'eau principales de 400 mm sur une longueur de 6 mètres;
- La construction d'une nouvelle chambre de vannes de 350 mm;
- Le remplacement de 3 vannes de 350 mm;
- Le remplacement d'une vanne de 400 mm;
  
- La réhabilitation par chemisage de 69 mètres linéaires de conduites d'eau de 150 mm en fonte ductile;
- La pose de 3 mètres linéaires de conduites d'eau de 150 mm en fonte ductile;
- Le remplacement de 6 poteaux d'incendie.

Un plan de localisation se trouve en pièce jointe au présent sommaire décisionnel. Le délai de réalisation alloué pour l'exécution de l'ensemble des travaux est de 90 jours calendaires avec un début de travaux planifié pour le mois de juillet de l'année 2023.

Dans notre démarche d'intégration, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes tout au long de la période de conception et avant le lancement de l'appel d'offres. Ainsi, plusieurs rencontres ont été tenues afin de permettre à chacun des intervenants d'établir leurs besoins. Des demandes de commentaires ont été transmises à la Ville de Beaconsfield lors de l'élaboration des plans et devis aux différentes étapes d'avancement et les commentaires formulés ont été pris en compte.

Une enveloppe budgétaire pour les travaux contingents de 262 089,44 \$, taxes incluses, soit 19,7 % du montant des travaux, est prévue pour effectuer des travaux imprévus ou additionnels qui peuvent survenir en cours de chantier. L'analyse des sols n'a pas été effectuée en amont des travaux, la gestion des déblais et des sols contaminés devra se faire

en contingences advenant que le risque de sols contaminés se concrétise.

Des frais incidents de 167 305,94 \$, taxes incluses, ont été prévus, soit 12,6 % du montant des travaux, afin de défrayer les coûts associés aux travaux spécialisés en matière d'utilités publiques, de gestion des communications et des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la surveillance environnementale.

Les dispositions contractuelles liées au retard dans l'exécution des travaux sont décrites à l'article 5.1.14.3 du Cahier des clauses administratives générales (CCAG) du présent appel d'offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'Entrepreneur doit payer à la Ville de Montréal une pénalité de 0,1 % du prix du Contrat, excluant la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ). Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1 000 \$ par jour de retard. Aucun boni n'est prévu dans ce contrat.

## JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public n° 10413, il y a eu 4 preneurs du Cahier des charges sur le site SEAO, et 4 soumissions ont été déposées. La liste des preneurs du Cahier des charges est jointe au dossier.

Après analyse des soumissions, il s'avère que Les Excavations Lafontaine inc. a présenté la plus basse soumission conforme.

<b>SOUSSIONS CONFORMES</b>	<b>PRIX SOUMIS</b> (taxes incluses)	<b>AUTRES</b> (taxes incluses)	<b>TOTAL</b> (taxes incluses)
Les Excavations Lafontaine inc.	1 329 326,96 \$	n/a	1 329 326,96 \$
Foraction inc.	1 404 000,00 \$	n/a	1 404 000,00 \$
Insituform Technologies limited	1 484 000,00 \$	n/a	1 484 000,00 \$
Sanexen Services Environnementaux inc.	1 493 432,70 \$	n/a	1 493 432,70 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	1 679 058,11 \$	n/a	1 679 058,11 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			(349 731,14) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-20,8 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			74 673,04 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			5,6 %

L'analyse des soumissions a permis de constater que le soumissionnaire recommandé a présenté une soumission avec un écart favorable de 20,8 %, soit - 349 731,14 \$, taxes incluses (sans la contingence). L'écart provient principalement de l'item lié au chemisage de conduite d'eau de 350 mm pour un montant total de 375 656,67 \$ taxes incluses (écart favorable) et un écart de 29 131,22 \$ taxes incluses (écart défavorable) pour l'item insertion de vanne sous pression.

Les écarts expliqués ci-dessus correspondent à 99 % de l'écart de 349 931,15 \$ compte tenu du fait que d'autres items présentaient un écart défavorable.

Concernant l'écart global de 5,6 % entre la deuxième soumission et la plus basse soumission conforme, les écarts sont répartis sur l'ensemble des items du bordereau.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres public assujéti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* conformément au décret 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Les Excavation Lafontaine inc., détient une attestation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés publics (AMP), laquelle est valide jusqu'au 4 février 2023 et un renouvellement a été demandé avant le 22 novembre 2022 respectant les 90 jours. Une copie de cette attestation et du renouvellement se trouve en pièce jointe au dossier.

Conformément à l'encadrement C-OG-APP-D-22-001, ce contrat fera l'objet d'une évaluation de rendement de l'adjudicataire.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal et n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale pour ce projet est de 1 758 722,34 \$, taxes incluses, soit 1 605 947,92 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérales et provinciales et comprend :

- Le contrat avec Les Excavations Lafontaine inc. pour un montant de 1 329 326,96 \$, taxes incluses;
- Les dépenses pour des travaux contingents (19,7 % du coût du contrat) de 262 089,44 \$, taxes incluses;
- Les dépenses incidentes (12,6 % du coût du contrat) de 167 305,94 \$, taxes incluses.

Cette dépense est répartie entre les différents programmes triennaux d'immobilisation (PTI) des unités d'affaires impliquées dans le projet de la façon suivante :

#### **Au budget d'agglomération de la DRE :**

La dépense de ce contrat sera assumée à 94,6 % au PTI de DRE, cela représente un montant de 1 253 807,93 \$, taxes incluses, ce montant est majoré de 20 %, soit un montant de 250 761,59 \$, taxes incluses, pour les frais contingents et de 12,65 %, soit un montant de 158 621,25 \$, taxes incluses pour les frais incidentes. La dépense totale est de 1 663 190,77 \$, soit une dépense de 1 518 714,86 \$ lorsque elle est diminuée des ristournes fédérales et provinciales, laquelle est financée par le règlement d'emprunt RCG 20-015 - Règlement pour financer trav. de construction et renouvellement réseau principal d'aqueduc CG20 0227.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* .

Cette dépense est financée par l'emprunt à la charge des contribuables de l'agglomération.

### **Au budget de la Ville de Beaconsfield :**

La dépense de ce contrat sera assumée à 5,4 % par la Ville de Beaconsfield, cela représente un montant de 75 519,03 \$, taxes incluses. Ce montant est majoré de 15 %, soit un montant de 11 327,85 \$, taxes incluses, pour les frais contingents et de 11,5 %, soit un montant de 8 681,69 \$, taxes incluses pour les frais incidents. La dépense totale est de 95 531,57 \$, soit une dépense de 87 233,06 \$ net de ristourne.

Les informations financières relatives à ce sommaire sont inscrites dans l'intervention du Service des finances.

### **MONTRÉAL 2030**

Le présent dossier contribue à la modernisation du réseau d'aqueduc et d'égout. Ces actions répondent à 5 des 20 priorités du plan stratégique Montréal 2030, à savoir :

1. Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050.
2. Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au coeur de la prise de décision.
7. Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable.
18. Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire.
19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

La grille d'analyse de ces priorités est présentée en pièce jointe.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait engendrer, ce qui suit :

- Un risque d'augmenter le nombre de bris d'aqueduc;
- Un risque de provoquer une augmentation des coûts pour l'entretien du réseau d'aqueduc principal et secondaire.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

L'Entrepreneur agira comme maître d'oeuvre au sens de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST). Ainsi, ce dernier sera responsable d'implanter les mesures recommandées par le gouvernement et la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) en matière de précautions à mettre en place pour protéger la santé des travailleurs.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication sera élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications de concert avec le Service de communications de la Ville de Beaconsfield.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Octroi de contrat : Mai 2023

- Mobilisation en chantier : Juillet 2023
- Délai contractuel : 90 jours calendaires
- Fin des travaux : Octobre 2023

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Immacula CADELY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Caroline HARMIGNIES  
Chargée de projet

**Tél :** 514-248-0142  
**Télécop. :**

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-04

Jean-François DUBUC  
C/d

**Tél :** 514 248-0191  
**Télécop. :**

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Dominique DEVEAU  
Directrice des réseaux d'eau  
**Tél :** 514 872-4023  
**Approuvé le :** 2023-04-11

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice  
**Tél :** 514 280-4260  
**Approuvé le :** 2023-04-13

# Grille d'analyse **Montréal 2030**



Numéro de dossier : 1237909001

Unité administrative responsable : 049 : Service de l'eau – Direction des réseaux d'eau

Projet : Réhabilitation de conduites d'eau de 400 mm, de 350 mm et de 150 mm sous l'avenue Elm et la route Westcroft entre l'avenue Elm et la rue Sherbrooke à Beaconsfield.

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	<b>x</b>		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?			
1. Réduire de 55% les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050.			
2. Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision.			
7. Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable.			
18. Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire.			
19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.			

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu**?

- Ce projet vise des travaux de réhabilitation et de reconstruction de conduites d'eau potable. Le renouvellement du réseau d'aqueduc permettra d'assurer la sécurité de l'approvisionnement en eau potable. La réalisation de ce projet permettra également de réduire considérablement les pertes d'eau par les fuites ainsi. Ces bénéfices contribueront à réduire le nombre d'intervention sur le réseau.
- Continuer à fournir l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante à l'ensemble de la population montréalaise en minimisant les risques de rupture de services
- Lutter contre le vieillissement des équipements en augmentant la qualité des infrastructures des eaux sur son territoire (remplacement d'infrastructures vieillissantes par des infrastructures souterraines neuves)
- Renouveler les réseaux de 1 % selon la politique nationale de l'eau
- Diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout
- Amélioration de la santé publique

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
<p>1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)</b>, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>• Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>• Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>• Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>	<b>x</b>		
<p>2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b>, notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?</p>	<b>x</b>		
<p>3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?</p>			<b>x</b>

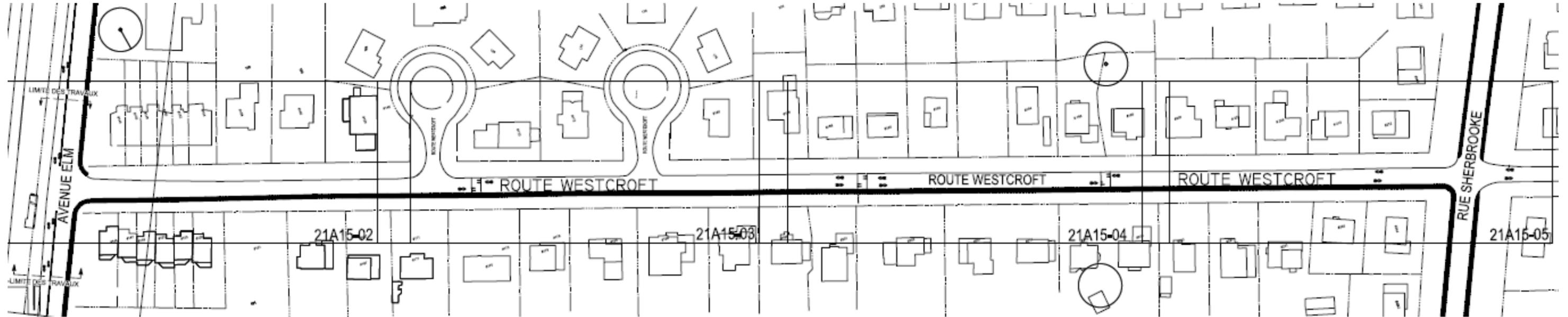
## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de :			
a. <b>Inclusion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect et protection des droits humains</li> <li>• Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul>	<b>x</b>		
b. <b>Équité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul>	<b>x</b>		
c. <b>Accessibilité universelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul>			<b>x</b>
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			<b>x</b>

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

**CONTRAT : 21A15**  
**RÉHABILITATION DE CONDUITES D'EAU DE 400MM, 350MM**  
**ET 150MM SOUS L'AVENUE ELM**  
**ET LA ROUTE WESTCROFT**  
**ENTRE L'AVENUE ELM ET LA RUE SHERBROOKE**



Titre du dossier : Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine inc. pour des travaux de réhabilitation

Numéro de dossier décisionnel : 1237909001

Responsable du dossier : Caroline Harmignies

Unité administrative : 490502020000

### Grille d'évaluation des mesures de gestion des eaux pluviales lors de travaux d'infrastructures du Service de l'eau

Les changements climatiques se traduisent par une augmentation du risque d'inondation des propriétés par des pluies intenses plus fréquentes et par l'augmentation des débordements d'égout dans les milieux naturels. Le Service de l'eau a été le promoteur, avec ses partenaires administratifs, d'aménagements de surface à mettre en œuvre pour réduire ces impacts, au moindre coût, sur la collectivité montréalaise lors de chaque projet de réfection, de remplacement ou de construction d'actifs. Dans les projets dont il est le maître d'œuvre, le Service de l'eau se veut donc exemplaire. Afin de s'assurer que les orientations convenues sont mises en œuvre dans les projets selon leur faisabilité technique, cette grille doit être remise au directeur de la direction du Service de l'eau qui porte le GDD d'octroi du contrat lié à la reconstruction de rue du fait de la reconstruction d'un actif souterrain du Service. Dans le cas où les mesures promues ne s'avèrent pas réalisables, la justification technique doit être spécifiée dans la grille. Cette grille sera requise par la direction du SE pour signature du sommaire décisionnel.

Pour toute question technique relative à ces mesures, veuillez les communiquer à l'adresse suivante : [infraverte@montreal.ca](mailto:infraverte@montreal.ca)

Projets	Mesures	Oui/Non/NA	Si non, justifiez pourquoi
Reconstruction d'infrastructures de voiries (rue, trottoirs)	La rue se draine vers des infrastructures vertes sur rue (saillies, fosses d'arbre, terre-plein gazonné) qui représentent entre 2 et 10 % de la surface de voirie conformément au DTNI <a href="#">GCI-3A : Guide de conception - Infrastructures vertes sur rue avec infiltration complète?</a>	NA	Le projet consiste en la réhabilitation de conduites d'eau de 400 mm, de 350 mm et de 150 mm. Des excavations ponctuelles seront effectuées pour les puits d'insertion de la gaine. Il n'y a pas de travaux d'aménagement de surface prévus dans le cadre de ce projet.
	<b>Rue aboutissant à un parc</b> : la rue a-t-elle été reconstruite selon les standards pour diriger les eaux de ruissellement vers le parc ?	NA	Le projet consiste en la réhabilitation de conduites d'eau de 400 mm, de 350 mm et de 150 mm. Des excavations ponctuelles seront effectuées pour les puits d'insertion de la gaine. Il n'y a pas de travaux d'aménagement de surface prévus dans le cadre de ce projet.
	<b>Rue bordant un parc</b> : la rue a-t-elle été conçue d'un seul devers pour réduire les risques d'inondation des résidents en face du parc ?	NA	Le projet consiste en la réhabilitation de conduites d'eau de 400 mm, de 350 mm et de 150 mm. Des excavations ponctuelles seront effectuées pour les puits d'insertion de la gaine. Il n'y a pas de travaux d'aménagement de surface prévus dans le cadre de ce projet.
Réfection de parc ou place publique	La réfection du parc ou de la place publique intègre-t-elle une ou plusieurs zones de rétention temporaire en surface et/ou des infrastructures vertes selon le concept de parc résilient ?	NA	Le projet consiste en la réhabilitation de conduites d'eau de 400 mm, de 350 mm et de 150 mm. Des excavations ponctuelles seront effectuées pour les puits d'insertion de la gaine. Il n'y a pas de travaux d'aménagement de surface prévus dans le cadre de ce projet.
Réfection ou construction de bâtiments et aménagement de lots appartenant au SE	l'eau des surfaces imperméables du terrain se dirige-t-elle vers des surfaces perméables (ex. jardin de pluie) ?	NA	Le projet consiste en la réhabilitation de conduites d'eau de 400 mm, de 350 mm et de 150 mm. Des excavations ponctuelles seront effectuées pour les puits d'insertion de la gaine. Il n'y a pas de travaux d'aménagement de surface prévus dans le cadre de ce projet.
	L'eau du toit est-elle dirigée vers une surface perméable ?	NA	Le projet consiste en la réhabilitation de conduites d'eau de 400 mm, de 350 mm et de 150 mm. Des excavations ponctuelles seront effectuées pour les puits d'insertion de la gaine. Il n'y a pas de travaux d'aménagement de surface prévus dans le cadre de ce projet.
	Si le lot est dans un point bas, les accès et les entrées sont-ils suffisamment surélevés en cas d'inondation de la rue ?	NA	Le projet consiste en la réhabilitation de conduites d'eau de 400 mm, de 350 mm et de 150 mm. Des excavations ponctuelles seront effectuées pour les puits d'insertion de la gaine. Il n'y a pas de travaux d'aménagement de surface prévus dans le cadre de ce projet.

Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau de 400 mm, de 350 mm et de 150 mm sous l'avenue Elm et la route Westcroft entre l'avenue Elm et la rue Sherbrooke à Beaconsfield. Dépense totale de 1 758 722,34 \$, taxes incluses (contrat : 1 329 326,96 \$ - contingences : 262 089,44 \$). Appel d'offres public no 10413 (4 soumissions). Autoriser une dépense de 87 233,06 \$, taxes incluses (contrat 75 519,03 \$ - Contingences 11 327,85\$) pour les travaux de Beaconsfield

Le 5 février 2020

LES EXCAVATIONS LAFONTAINE INC.  
A/S MONSIEUR PIERRE POULIN  
872, RUE ARCHIMÈDE  
LÉVIS (QC) G6V 7M5

N° de décision : 2020-DAMP-1081

N° de client : 2700008103

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

---

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous LAFONTAINE, GROUPE LAFONTAINE, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. LES EXCAVATIONS LAFONTAINE INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **4 février 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

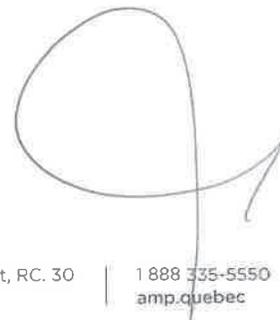
Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au [www.amp.gouv.qc.ca](http://www.amp.gouv.qc.ca).

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics



Chantal Hamel





AUTORITÉ  
DES MARCHÉS  
PUBLICS

TRANSPARENCE  
ÉQUITÉ  
SAINE CONCURRENCE

525, boul. René-Lévesque Est  
1er étage, bureau 1.25  
Québec (Québec) G1R 5S9  
Téléphone (sans frais) : 1 888 335-5550  
www.amp.quebec

Le 22 septembre 2022

LES EXCAVATIONS LAFONTAINE INC.  
872, RUE ARCHIMÈDE  
LÉVIS QC G6V 7M5

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

---

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client : 2700008103

N° de demande : 2200083046

N° de confirmation de paiement : 022111

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité des marchés publics et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 888 335-5550.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés publics



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE  
D'APPEL D'OFFRES DU  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

## Liste des commandes

**Numéro** : 10413

**Numéro de référence** : 1700446

**Statut** : En attente des résultats d'ouverture

**Titre** : Réhabilitation de conduites d'eau de 400 mm, de 350 mm et de 150 mm sous l'avenue Elm et la rue Westcroft entre l'avenue Elm et la rue Sherbrooke.

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
FORACTION INC. 270, rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3H0M6 <a href="http://www.foraction.ca">http://www.foraction.ca</a>	<a href="#">Madame Vickie Phaneuf</a> Téléphone : 450 446-8144 Télécopieur : 450 446-8143	<b>Commande : (2165312)</b> 2023-03-10 9 h 10 <b>Transmission :</b> 2023-03-10 9 h 10	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
INSITUFORM TECHNOLOGIES LIMITED 410, rue McCaffrey Montréal, QC, H4T 1N1 <a href="http://www.insituform.com">http://www.insituform.com</a>	<a href="#">Monsieur Nicolas Brennan</a> Téléphone : 514 739-9999 Télécopieur :	<b>Commande : (2165044)</b> 2023-03-09 16 h 01 <b>Transmission :</b> 2023-03-09 18 h 59	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
LES EXCAVATIONS LAFONTAINE INC. 872, rue Archimède Lévis, QC, G6V 7M5 <a href="http://www.excavationslafontaine.com">http://www.excavationslafontaine.com</a>	<a href="#">Madame Amélie Gosselin</a> Téléphone : 418 838-2121 Télécopieur : 418 835-9223	<b>Commande : (2165198)</b> 2023-03-10 8 h 05 <b>Transmission :</b> 2023-03-10 9 h 44	Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC. 9935, rue de Châteauneuf, entrée 1 - bureau 200 Brossard, QC, J4z3v4 <a href="http://www.sanexen.com">http://www.sanexen.com</a>	<a href="#">Madame Andrée Houle</a> Téléphone : 450 466-2123 Télécopieur :	<b>Commande : (2165002)</b> 2023-03-09 15 h 29 <b>Transmission :</b> 2023-03-09 15 h 29	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.  
 Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.  
 Organisme public.

**Dossier # : 1237909001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division infrastructures réseau principal
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau de 400 mm, de 350 mm et de 150 mm sous l'avenue Elm et la route Westcroft entre l'avenue Elm et la rue Sherbrooke à Beaconsfield. Dépense totale de 1 758 722,34 \$, taxes incluses (contrat 1 329 326,96 \$ - contingences 262 089,44 \$ - incidences 167 305,94 \$). Appel d'offres public no 10413 (4 soumissions). Autoriser une dépense de 95 531,57 \$, taxes incluses (contrat 75 519,03 \$ - contingences 11 327,85\$ - incidences 8 681,69 \$) pour les travaux de Beaconsfield.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



Info\_comptable\_GDD 1237909001 DRE.xlsx

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Immacula CADELY  
Préposée au budget  
**Tél :** 514 872-9547

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-12

Anna CHKADOVA  
Conseillère budgétaire  
**Tél :** 514 872-0000  
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



**Dossier # : 1238042001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la stratégie immobilière , Direction , Division locations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	1- Approuver la convention de modification de bail par laquelle la Ville de Montréal et Développement Olymbec inc., souhaite modifier le bail initial (CG22 0772) pour les espaces situés au 8491-8525, rue Ernest-Cormier à Montréal, afin de permettre de sous-louer une partie des Lieux Loués. 2- Approuver la convention par laquelle la Ville de Montréal sous-loue à la Société québécoise des infrastructures, pour la période du 1er novembre 2023 au 31 octobre 2033, un espace de 13 308 pi <sup>2</sup> pour les besoins de l'École nationale de la police du Québec, pour une recette totale de 2 398 765,42 \$, excluant les taxes. (Bâtiment 8240) (Location-acquisition).

Il est recommandé:

1- d'approuver la convention de modification de bail par laquelle la Ville de Montréal et Développement Olymbec inc. souhaite modifier le bail initial pour les espaces situés au 8491-8525, rue Ernest-Cormier à Montréal, afin de permettre de sous-louer une partie des lieux loués, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de modification de bail.

2- d'approuver la convention de sous-bail par laquelle la Ville de Montréal sous-loue à la Société québécoise des infrastructures, pour la période du 1er novembre 2023 au 31 octobre 2033, un espace de 13 308 pi<sup>2</sup> pour les besoins de l'École nationale de la police du Québec, pour une recette totale de 2 398 765,42\$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de sous-bail.

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Philippe KRIVICKY **Le** 2023-03-31 13:50

**Signataire :**

Philippe KRIVICKY

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Économie et rayonnement de  
la métropole

**IDENTIFICATION** Dossier # :1238042001

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la stratégie immobilière , Direction , Division locations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	1- Approuver la convention de modification de bail par laquelle la Ville de Montréal et Développement Olymbec inc., souhaite modifier le bail initial (CG22 0772) pour les espaces situés au 8491-8525, rue Ernest-Cormier à Montréal, afin de permettre de sous-louer une partie des Lieux Loués. 2- Approuver la convention par laquelle la Ville de Montréal sous-loue à la Société québécoise des infrastructures, pour la période du 1er novembre 2023 au 31 octobre 2033, un espace de 13 308 pi <sup>2</sup> pour les besoins de l'École nationale de la police du Québec, pour une recette totale de 2 398 765,42 \$, excluant les taxes. (Bâtiment 8240) (Location-acquisition).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis le 9 janvier 2023, la Ville de Montréal loue de Développement Olymbec inc., pour un terme de 10 ans, soit du 1er novembre 2023 au 31 octobre 2033, un espace de 125 549 pi<sup>2</sup> (11 663,9 m<sup>2</sup>) situé au 8491-8525, rue Ernest-Cormier à Montréal, pour les besoins du centre de formation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Le SPVM a mandaté le Service de la stratégie immobilière (SSI) pour négocier un sous-bail avec la Société québécoise des infrastructures (SQI), afin de permettre à l'École nationale de police du Québec (ÉNPO) d'occuper une superficie de 13 308 pi<sup>2</sup> à des fins de formation policière. Il a été convenu entre les parties que le bail principal doit être modifié antérieurement à la sous-location à la SQI, puisque certaines conditions du bail ne pouvaient répondre aux exigences de la SQI.

Le sous-bail a été négocié de gré à gré avec la Société québécoise des infrastructures (SQI) et le bailleur principal Développement Olymbec inc. y consent, conformément à la convention de modification de bail jointe aux présentes.

Le présent sommaire a pour but de faire approuver simultanément la convention de modification de bail ainsi que la convention de sous-bail.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG22 0772- 22 décembre 2022- Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue du locateur Développement Olymbec inc., pour un terme de 10 ans, soit du 1er novembre 2023 au 31 octobre 2033, un espace de 125 549 pi<sup>2</sup> (11 663,9 m<sup>2</sup>) situé au 8491-

8525, rue Ernest-Cormier à Montréal, pour les besoins du centre de formation du Service de police de la Ville de Montréal, pour une dépense totale de 23 691 886,77 \$, taxes incluses, et un coût de travaux total de 16 792 474,60 \$, taxes incluses / Autoriser les virements en 2023 et les ajustements à la base budgétaire pour les années 2024 et les suivantes du Service de la stratégie immobilière et du Service de la gestion et de la planification des immeubles.

CG22 0174 - 24 mars 2022 - Approuver le premier renouvellement de bail par lequel la Ville loue de Développement Olymbec inc., pour un terme de 5 ans, soit du 1<sup>er</sup> février 2022 au 31 janvier 2027, un espace d'une superficie de 40 143 pi<sup>2</sup> situé au 8491-8525 Ernest-Cormier, pour un loyer total de 2 676 956,03 \$ taxes incluses.

CG17 0460 - 28 septembre 2017 - Approuver le bail par lequel la Ville loue de Développement Olymbec inc., pour un terme de 4 ans et 4 mois, soit du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 31 janvier 2022, un espace d'une superficie de 29 557 pi<sup>2</sup> situé au 8525 Ernest-Cormier, pour une dépense totale de 746 043,11 \$ taxes incluses.

CG16 0573 - 27 octobre 2016 - Approuver le bail par lequel la Ville loue de Développement Olymbec inc., pour un terme de 5 ans, soit du 1<sup>er</sup> février 2017 au 31 janvier 2022, un espace d'une superficie de 10 586 pi<sup>2</sup> situé au 8491 Ernest-Cormier, pour une dépense totale de 1 467 663,56 \$ taxes incluses.

## DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver:

1) la convention de modification de bail entre la Ville et Développement Olymbec inc. et ce, suivant la conclusion du bail principal le 9 janvier 2023 concernant le local dans l'édifice situé au 8491-8525, rue Ernest-Cormier, à Montréal. Les parties désirent y apporter des modifications afin de permettre notamment à la Ville de sous-louer 13 308 pi<sup>2</sup> à la SQI, pour y loger l'École nationale de police du Québec et offrir la formation policière.

2) d'approuver le sous-bail par lequel la Ville de Montréal sous-loue à la SQI, un espace d'une superficie de 13 308 pi<sup>2</sup> situé au 8491-8525, rue Ernest-Cormier à Montréal, utilisé pour les besoins de l'ÉNPQ. Le terme du sous-bail est de 10 ans, soit du 1<sup>er</sup> novembre 2023 au 31 octobre 2033. La Ville permet à la SQI l'accès et l'usage en tout temps des espaces suivants: salles de bain, vestiaire, douches, cafétéria et ce, sans frais additionnels.

Les principales modifications apportées au bail principal sont les suivantes, à savoir :

- Le propriétaire accepte que la Ville puisse s'afficher à l'extérieur de l'immeuble;
- Le propriétaire accepte que la clause de sous-location du bail soit modifiée de façon à permettre au sous-locataire de s'auto-assurer;

Concernant le sous-bail, la Ville devra effectuer l'entretien ménager des espaces sous-loués, mais elle se réserve le droit de soustraire cette obligation sur avis de 90 jours. De plus la Ville devra faire en sorte que la SQI participe aux décisions concernant les travaux d'aménagement.

## JUSTIFICATION

L'École nationale de police du Québec est l'endroit où tous les futurs policiers reçoivent la formation nécessaire afin d'exercer le métier de policier au Québec.

Le SPVM prévoit notamment des économies budgétaires, d'environ 200 000 \$ par année, en frais de transport et d'hébergement pour les policiers qui doivent présentement se rendre à l'ÉNPQ située à Nicolet.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

	<b>Loyer annuel payé par la SQI à la Ville pour la période du 1er novembre 2023 au 31 octobre 2033</b>
Loyer annuel	2 398 765,42 \$
TPS	119 938,27 \$
TVQ	239 276,85 \$
Loyer annuel total	<b>2 757 980,54\$</b>

Le tableau détaillé des recettes est joint aux présentes. Ledit loyer annuel susmentionné est conforme à la valeur locative du marché dans le secteur et représente les mêmes conditions financières que celles prévues au bail principal entre la Ville et Développement Olympec inc. (CG22 0772).

Pour la période du 1er novembre 2023 au 31 octobre 2024, la SQI s'engage à payer à la Ville, à titre de loyer annuel brut excluant les taxes foncières, un montant annuel de 196 293 \$, auxquels s'ajoutent la TPS et la TVQ. Le loyer annuel sera indexé de 2,5 % par année à compter de la date d'anniversaire, soit le 1<sup>er</sup> novembre de chaque année.

Le loyer susmentionné inclut le loyer de base ainsi que les frais d'exploitation, l'entretien ménager et les frais d'énergie, mais exclut le montant pour les taxes foncières prévues ci-après.

Le montant pour les taxes foncières sera remboursé par la SQI à la Ville dans un délai raisonnable suivant la réception d'une facture. Ce montant sera calculé au prorata d'occupation fixé à 9,58 %. La Ville estime que les taxes foncières représentent un montant approximatif de 19 962 \$, avant TPS et TVQ.

Concernant les travaux d'aménagement, la SQI remettra à la Ville un montant équivalent au coût de ces travaux qui sera établi à la fin des travaux tel que prévu à la clause 7.4 du sous-bail. À titre informatif en date des présentes, le coût des travaux d'aménagement des lieux sous-loués est établi à 1 552 254,00 \$, excluant la TPS et la TVQ mais excluant les extras.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

Ce dossier ne s'applique pas à l'atteinte des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'un sous-bail.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le refus du sous-bail, le SPVM ne pourra réaliser des économies budgétaires en frais de transport et d'hébergement pour les policiers et ceux-ci seront dans l'obligation de se rendre à l'ÉNPQ située à Nicolet pour suivre les formations.

Par ailleurs, la Ville sera en défaut de ses obligations contractuelles prévues au bail principal. C'est-à-dire, que le délai pour rétrocéder les espaces susmentionnés est le 1er avril 2023, soit un délai de rigueur.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

La situation actuelle de la COVID-19 n'a aucun impact sur le sous-bail.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est requise par le SPVM.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue lors du comité exécutif d'avril 2023, du conseil municipal du 15 mai 2023 et du conseil d'agglomération du 18 mai 2023.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sylvie ROUSSEAU)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Sabrina ZITO  
Conseillère en immobilier et expertise  
immobilière

**Tél :** 514-297-1315

**Télécop. :**

ET

Responsable du dossier  
(négociation des deux (2)  
conventions):  
Joel GAUDET, chef d'équipe  
514-237-0706

---

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-03-27

Nicole RODIER  
Chef de division - Division des locations

**Tél :**

514-609-3252

**Télécop. :**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Francine FORTIN  
directeur(trice) service de la stratégie  
immobilière

**Tél :** 514-501-3390

**Approuvé le :** 2023-03-30

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : : 1238042001

Unité administrative responsable : *SGPI*

Projet : *N/A*

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	<b>x</b>		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?  Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole (Stratégie 2030).			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ?  Promouvoir et développer la formation policière à Montréal.			

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

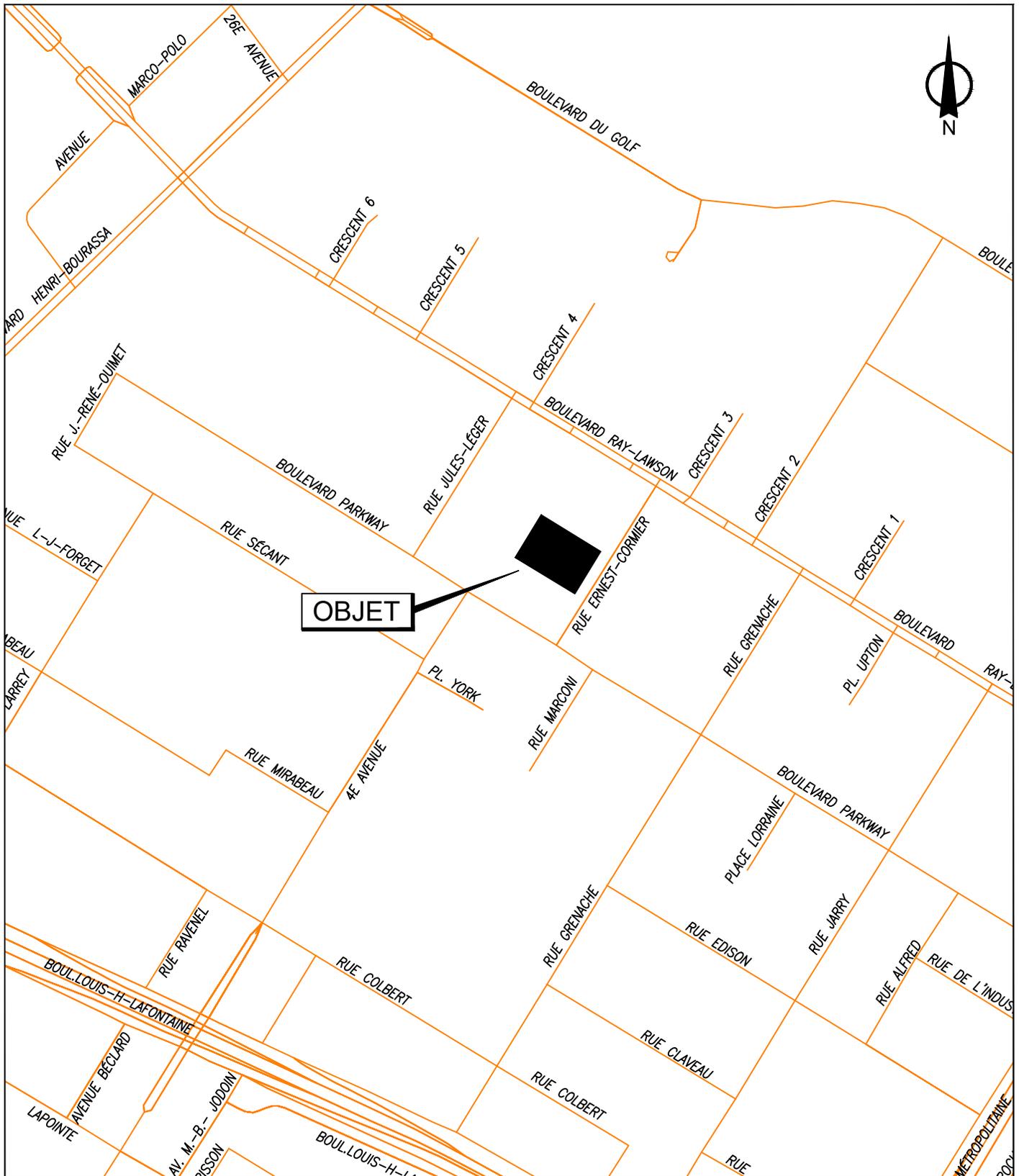
	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>			<b>x</b>
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			<b>x</b>
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			<b>x</b>

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. <b>Inclusion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Respect et protection des droits humains</li> <li>● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul> </li> <li>b. <b>Équité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul> </li> <li>c. <b>Accessibilité universelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul> </li> </ul>			<b>x</b>
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			<b>x</b>

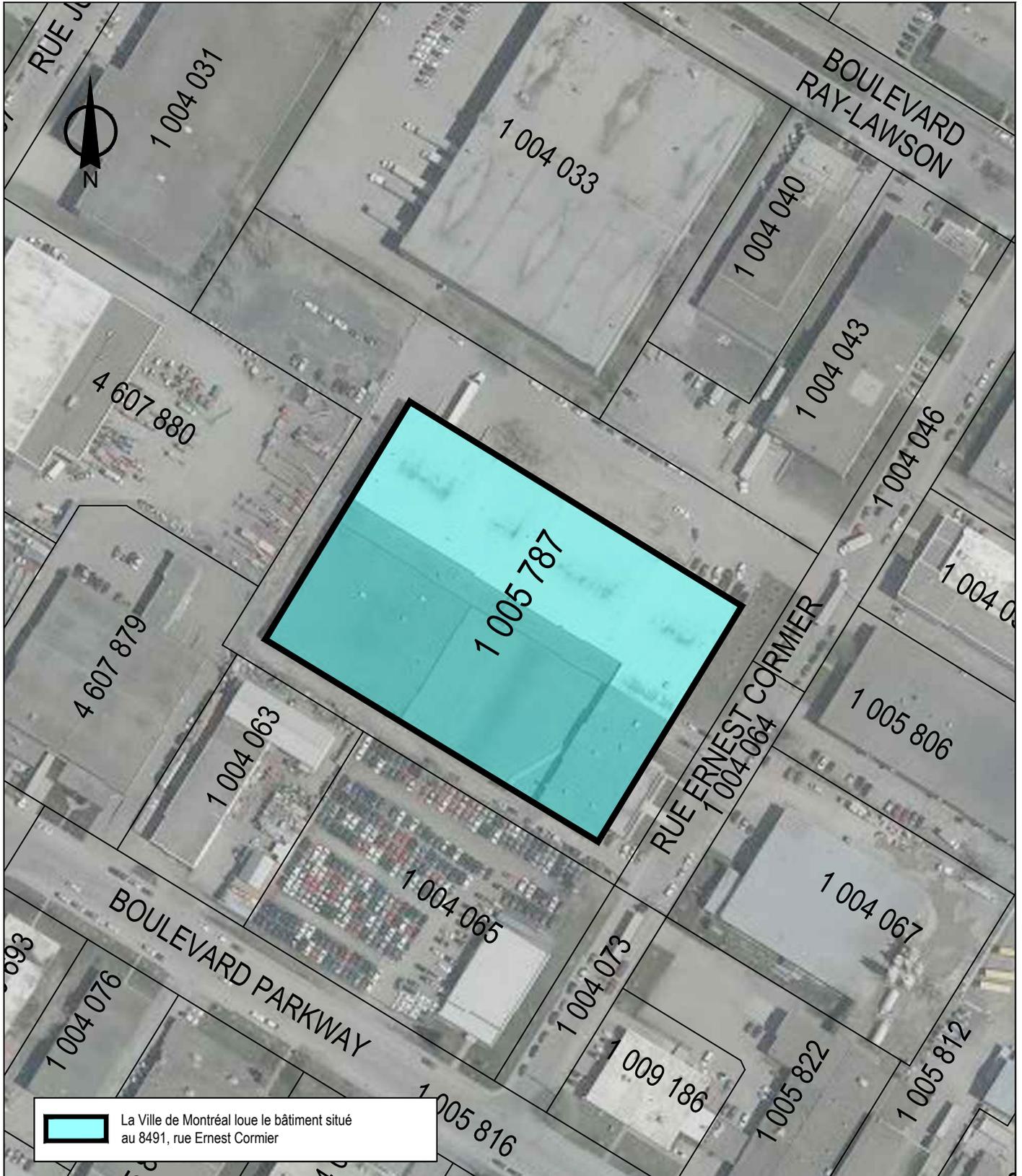
\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



SERVICE DE LA STRATÉGIE IMMOBILIÈRE  
DIVISION DES LOCATIONS



Plan A: plan de localisation  
Dossier: 31H12-005-3969-01  
Mandat: 22-0623-L  
Dessinateur: LA  
Échelle: ---  
Date: 16 décembre 2022




 La Ville de Montréal loue le bâtiment situé  
 au 8491, rue Ernest Cormier

SERVICE DE LA STRATÉGIE IMMOBILIÈRE  
 DIVISION DES LOCATIONS



Plan P: plan de cadastre & orthophoto  
 Dossier: 31H12-005-3969-01  
 Mandat: 22-0623-L  
 Dessinateur: LA  
 Échelle: 1:1800  
 Date: 16 décembre 2022

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total du 1er novembre 2023 au 31 octobre 2033
Recette totale	36 042,50 \$	217 072,89 \$	222 000,66 \$	227 051,63 \$	232 228,87 \$	237 535,54 \$	242 974,88 \$	248 550,20 \$	254 264,90 \$	260 122,48 \$	220 920,88 \$	2 398 765,42 \$
TPS (5%)	1 802,13 \$	10 853,64 \$	11 100,03 \$	11 352,58 \$	11 611,44 \$	11 876,78 \$	12 148,74 \$	12 427,51 \$	12 713,25 \$	13 006,12 \$	11 046,04 \$	119 938,27 \$
TVQ (9,975 %)	3 595,24 \$	21 653,02 \$	22 144,57 \$	22 648,40 \$	23 164,83 \$	23 694,17 \$	24 236,74 \$	24 792,88 \$	25 362,92 \$	25 947,22 \$	22 036,86 \$	239 276,85 \$
Loyer taxes incluses	41 439,86 \$	249 579,55 \$	255 245,26 \$	261 052,61 \$	267 005,14 \$	273 106,49 \$	279 360,36 \$	285 770,59 \$	292 341,07 \$	299 075,82 \$	254 003,78 \$	2 757 980,54 \$

## CONVENTION DE SOUS-BAIL

### ENTRE:

**VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 et en vertu de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*;

Ci-après nommée le « **Locataire** » et/ou la « **Ville** »

### ET:

**SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES**, personne morale de droit public constituée par la *Loi sur les infrastructures publiques* (RLRQ, chapitre I-8.3), ayant son siège au 1075, rue de l'Amérique-Française, Québec, Québec), G1R 5P8, ici représentée par Chantal Couturier, sa vice-présidente aux stratégies immobilières et aux affaires corporatives, dûment autorisée à agir aux termes du Règlement sur la signature de certains documents de la Société québécoise des infrastructures, lequel est adopté en vertu de l'article 76 de ladite Loi.

Ci-après nommée le « **Sous-Locataire** »

### PRÉAMBULE

**ATTENDU QUE** la Ville a conclu un bail avec Développement Olymbec inc. (ci-après le « **Bailleur principal** ») le 9 janvier 2023 (ci-après le « **Bail** »), concernant des locaux dans l'édifice situé au 8491-8525, rue Ernest-Cormier, à Montréal (ci-après les « **Lieux loués** »), pour un terme de dix ans (10) ans, débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2023 et se terminant le 31 octobre 2033;

**ATTENDU QUE** la Ville et le Sous-Locataire désirent négocier une entente de Sous-location (ci-après le « **Sous-Bail** ») pour la durée du Bail, aux termes et conditions stipulés ci-après ;

### CECI ÉTANT DÉCLARÉ, LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT:

1. Le préambule fait partie intégrante de la présente convention de Sous-Bail.
2. La Ville, par les présentes, sous-loue au Sous-Locataire une partie des Lieux Loués d'une superficie de treize mille trois cent huit pieds carrés (13 308 pi<sup>2</sup>), tels que montrés en orange sur le plan joint au Sous-Bail comme Annexe «A» (ci-après les « **Lieux Sous-Loués** »)

Le Sous-Locataire utilisera les Lieux Sous-Loués uniquement à des fins d'exploitation d'espace spécialisé en formation policière.

La Ville permet au Sous-Locataire l'accès et l'usage en tout temps des espaces suivants : salles de bain, vestiaire, douches, cafétéria, et ce, sans frais additionnels.

1 de 10

PARAPHER ICI	
LOCATAIRE	SOUS-LOCATAIRE
	CC.

Conformément au Bail, le Locataire devra s'assurer que le Bailleur principal maintienne, en tout temps au cours du Sous-Bail, les Lieux Sous-Loués, leurs améliorations et Transformations ainsi que l'Édifice en bon état et propres à l'occupation et il devra demander au Bailleur principal, dès qu'il en sera requis, de remédier à tout défaut et procéder aux réparations causées par l'usure normale. De plus, le Locataire devra s'assurer que le Bailleur principal effectue l'entretien et le remplacement, au besoin, des équipements électromécaniques et de protection conformément au devis joint au Bail comme Annexe D.

3. Cette convention de Sous-Bail est consentie pour une durée de dix (10) ans commençant le premier (1<sup>er</sup>) novembre deux mille vingt-trois (2023) (ci-après nommée la « **Date Effective** ») et se terminant le trente et un (31) octobre deux mille trente-trois (2033) (ci-après la « **Durée** »).

Advenant que le Locataire souhaite exercer une option de renouvellement conformément aux dispositions du Bail, le Locataire s'engage à aviser par écrit le Sous-Locataire des termes et conditions de ce renouvellement dont le loyer de base applicable négocié selon le taux du marché, de même que les loyers unitaires des Frais d'exploitation et des Taxes foncières. Le Sous-Locataire devra, dans un délai de trente (30) jours à compter de cette date, informer le Locataire de sa volonté ou non de sous-louer les Lieux Sous-Loués. Le cas échéant, le Sous-Locataire devra prolonger le présent Sous-Bail selon les mêmes termes et conditions prévus audit Bail renouvelé, sous réserve des termes et conditions prévus au présent Sous-Bail, les parties agissant raisonnablement. Le Sous-Locataire s'engage à payer un Loyer équivalent au loyer de base négocié selon le taux du marché entre le Locataire et le Bailleur principal et aux loyers unitaires des Frais d'exploitation et des Taxes foncières pour les Lieux Sous-Loués.

4. **Pour la période du 1er novembre 2023 au 31 octobre 2024**, le Sous-Locataire s'engage à payer à la Ville, à titre de loyer brut excluant les Taxes foncières, un montant annuel de cent quatre-vingt-seize mille deux cent quatre-vingt-treize dollars (196 293 \$), payable par des versements mensuels de seize mille trois cent cinquante-sept dollars et soixante-quinze cents (16 357,75 \$) chacun, auxquels s'ajoutent la TPS et la TVQ.

Le loyer susmentionné inclut le loyer de base ainsi que les frais d'exploitation, l'entretien ménager et les frais d'énergie, mais exclut le montant pour les taxes foncières prévu ci-après. **Le premier (1<sup>er</sup>) novembre de chaque année à compter du 1er novembre 2024 et pour la Durée du Sous-Bail**, le loyer sera indexé de deux virgule cinq pour cent (2,5 %).

Les versements mensuels de Loyer sont payables d'avance le premier (1<sup>er</sup>) jour de chaque mois.

Le montant pour les Taxes foncières sera remboursé par le Sous-Locataire à la Ville dans un délai raisonnable suivant la réception d'une facture. Ce montant sera calculé au prorata d'occupation fixé à neuf virgule cinquante-huit centièmes pour cent (9,58 %).

PARAPHER ICI	
LOCATAIRE	SOUS-LOCATAIRE
	CC.

Les parties devront tenir compte, le cas échéant, de toute variation du montant des Taxes foncières payables pendant la Durée de la présente convention de Sous-Bail suite à une révision de l'évaluation municipale due à une contestation devant l'organisme compétent.

5. Le Sous-Locataire reconnaît avoir reçu une copie du Bail joint comme Annexe «B», en avoir pris connaissance et accepte l'ensemble des dispositions dudit Bail, y compris l'article 7.20 dans son entièreté. Par les présentes, le Sous-Locataire s'engage à respecter les termes et conditions prévus au Bail quant aux Lieux Sous-Loués ainsi qu'à toute convention de modification du Bail, le cas échéant.

Le Locataire s'engage à aviser au préalable et par écrit le Sous-Locataire de toute modification des termes et conditions du Bail et à lui transmettre sans délai toute documentation attestant des modifications au Bail.

6. Si le Sous-Locataire souhaite obtenir des services additionnels et/ou des Travaux d'aménagement additionnels autres que les services et les Travaux d'aménagement du Sous-Locataire prévus au Sous-Bail, il devra le faire conformément aux dispositions du Bail et s'entendre directement avec son fournisseur de services ou la Ville, à son choix. Si des frais sont applicables, le Sous-Locataire devra assumer la facture et payer directement cette facture auprès de son fournisseur de services ou de la Ville. Dans ce dernier cas, la Ville pourra majorer d'au plus cinq pourcent (5%) ce prix à titre de frais d'administration et gestion.

Sur avis de quatre-vingt-dix (90) jours, la Ville se réserve le droit de mettre fin au service d'entretien ménager des lieux Sous-loués. Dans ce cas, le Sous-Locataire devra prendre les mesures nécessaires pour faire réaliser l'entretien ménager dans les Lieux Sous-loués selon ses exigences. Le Loyer sera réduit en conséquence à compter de la date du retrait du service d'entretien ménager. Pour plus d'information, le coût inclus dans le Loyer en date des présentes pour le service d'entretien ménager dans les lieux Sous-loués est estimé à un dollar et soixante-quinze cents le pied carré (1,75 \$).

7. Dans les trente (30) jours suivant la réception d'une facture à cet effet, le Sous-Locataire devra remettre au Locataire un montant équivalent au coût des Travaux d'aménagement des Lieux Sous-Loués qui sera établi à la fin des Travaux d'aménagement tel que prévu à la clause 7.4 du présent Sous-Bail. À titre informatif et en date des présentes, le coût des Travaux d'aménagement des Lieux Sous-Loués est établi à un million cinq cent cinquante-deux mille deux cent cinquante-quatre dollars (1 552 254,00 \$) excluant la TPS et la TVQ.

Le coût des Travaux d'aménagement de Lieux Sous-Loués exclut les demandes de changements (extras) pour les Travaux d'aménagement du Sous-Locataire ayant fait l'objet d'une approbation préalable et écrite du Sous-Locataire et du Locataire. Il est entendu entre les parties que le Locataire détient un budget pour les extras et que le Sous-locataire devra prendre les mesures nécessaires pour le respecter. Les Travaux d'aménagement du Sous-Locataire seront exécutés selon les modalités suivantes :

PARAPHER ICI	
LOCATAIRE	SOUS-LOCATAIRE
	CC.

**7.1** Modalités : Conformément au Bail, le Locataire demandera au Bailleur principal d'effectuer, selon un projet clés en main et conformément aux normes et standards prévus au Programme fonctionnel et technique, les Travaux d'aménagement requis par le Sous-Locataire afin que les Lieux Sous-loués soient livrés en bon état de propreté générale dans les délais et selon les modalités suivantes. Le Sous-Locataire reconnaît que les Travaux d'aménagement du Locataire sont actuellement en réalisation et que le Sous-locataire a participé à l'élaboration du Programme fonctionnel et technique:

**7.1.1** Les plans et devis préliminaires approuvés par le Locataire et le Sous-Locataire serviront de base aux plans d'exécution qui devront être préparés par un Expert.

**7.1.2** Les plans d'exécution devront être soumis au Sous-Locataire pour approbation préalable. Ces plans, une fois approuvés par le Sous-Locataire et le Locataire, seront considérés comme finaux et les Travaux d'aménagement du Sous-Locataire devront être conformes à ceux-ci. L'approbation du Sous-Locataire se limite toutefois à l'aspect architectural des Lieux Sous-Loués et n'aura pas pour effet de dégager le Bailleur principal de sa responsabilité d'effectuer les Travaux d'aménagement conformément aux normes et standards prévus au Programme fonctionnel et technique.

**7.1.3** Les parties conviennent que tout supplément (extra) devra faire l'objet d'une autorisation préalable du Sous-Locataire et du Locataire.

**7.1.4** Si le Bailleur principal effectue des travaux non conformes au Programme fonctionnel et technique ou aux plans d'exécution, le Locataire devra demander au Bailleur principal d'assumer les coûts supplémentaires résultant de tout tels travaux, conformément au Bail.

**7.1.5** Conformément au Bail, le Locataire devra demander au Bailleur principal d'être responsable de conclure les contrats avec les architectes, ingénieurs, consultants, entrepreneurs, surveillants de travaux et autres intervenants, le tout en son nom et pour son compte. Par conséquent et conformément au Bail, le Locataire devra faire en sorte que le Bailleur principal tienne indemne le Sous-Locataire de toute poursuite, action ou réclamation, de quelque nature que ce soit, qui pourrait lui être adressée relativement aux Travaux d'aménagement du Sous-Locataire.

**7.1.6** Conformément au Bail, l'entrepreneur et les principaux sous-traitants devront être des entreprises connues, faisant affaires au Québec et ayant une réputation établie dans le domaine. Le Locataire s'engage à communiquer au Sous-Locataire, par écrit, le nom de l'entrepreneur choisi par le Bailleur principal.

**7.1.7** Le Locataire devra s'assurer que le Bailleur principal vérifie le règlement de zonage et obtienne un permis de construction et tout autre permis nécessaire dont il assumera les frais.

PARAPHER ICI	
LOCATAIRE	SOUS-LOCATAIRE
	CC.

**7.1.8** Le Sous-Locataire pourra suivre l'évolution des Travaux d'aménagement du Sous-Locataire afin de s'assurer, notamment, que ceux-ci sont réalisés conformément aux dispositions des présentes. La présence du représentant du Sous-Locataire, le cas échéant, n'aura pas pour effet de dégager le Bailleur principal de sa responsabilité quant aux Travaux d'aménagement.

**7.1.9** Conformément au Bail, le Locataire devra demander au Bailleur principal qu'il s'engage à faire en sorte que l'architecte, l'entrepreneur, les sous-traitants, fournisseurs de matériaux et de services, ouvriers et tout autre intervenant coopèrent raisonnablement avec le représentant du Sous-Locataire pour permettre à ce dernier de suivre l'évolution des Travaux d'aménagement du Sous-Locataire afin de s'assurer que ceux-ci sont réalisés conformément aux dispositions des présentes.

**7.1.10** Le Sous-Locataire pourra désigner toute autre personne que son représentant désigné pour visiter le chantier pendant les travaux, pour prendre des mesures ou pour faire toute inspection concernant les travaux. Un tel geste ne devra pas être interprété comme étant une prise de possession de la part du Sous-Locataire, ni une renonciation à quelque droit prévu au Bail et au Sous-Bail.

## **7.2** Date des travaux

**7.2.1** Les Travaux d'aménagement du Sous-Locataire débuteront sur réception par le Bailleur principal d'un avis écrit du Locataire confirmant que le Sous-Locataire s'engage à signer le présent Sous-Bail. Il est entendu entre les parties que l'avis devra être transmis au Bailleur principal au plus tard le premier (1er) avril 2023.

À défaut de transmettre ledit avis écrit le ou avant le premier (1<sup>er</sup>) avril 2023, le présent Sous-Bail sera automatiquement considéré comme étant nul, non avenu et réputé n'ayant jamais produit d'effet entre les parties.

**7.2.2** Les Travaux d'aménagement du Sous-Locataire devront être terminés et avoir fait l'objet d'une acceptation provisoire selon les modalités prévues à l'article 7.3 du Sous-Bail au plus tard dans les onze (11) mois suivant l'avis écrit du Sous-Locataire confirmant qu'il s'engage à signer le présent Sous-Bail.

**7.3** Acceptation provisoire : Dès que les Travaux d'aménagement du Sous-Locataire seront terminés et que les Lieux Sous-Loués seront prêts à l'usage auxquels ils sont destinés, un Expert accompagné du représentant du Sous-Locataire en fera l'examen en vue de leur acceptation provisoire. L'Expert attestera par écrit la conformité des Travaux d'aménagement du Sous-Locataire, sous réserve de certains travaux à corriger ou à parachever dont il dressera une liste. Le certificat de parachèvement des Travaux d'aménagement du Sous-Locataire, lequel indiquera les délais dans lesquels les déficiences devront être corrigées par le

PARAPHER ICI	
LOCATAIRE	SOUS-LOCATAIRE
	CC.

Bailleur principal, devra être approuvé par le Sous-Locataire. Le délai maximum sera de trente (30) jours, à moins qu'il s'agisse de travaux d'une complexité nécessitant un délai plus long.

- 7.4** Acceptation définitive : Lorsque tous les Travaux d'aménagement du Sous-Locataire à corriger et à parachever mentionnés à la liste dressée lors de l'acceptation provisoire auront été complétés, l'Expert attestera par écrit l'acceptation définitive des Travaux d'aménagement du Sous-Locataire.

Cette acceptation définitive des travaux ne couvre pas les vices ou malfaçons non apparents, de même que les travaux pour lesquels une inspection raisonnable ne peut être faite à cause d'une non-utilisation temporaire ou une autre raison similaire, tel que le système de chauffage lorsque l'acceptation des travaux se fait pendant l'été ou la climatisation et l'état du stationnement lorsque l'acceptation des travaux a lieu en hiver.

- 7.5** Retard : Si les Travaux d'aménagement du Sous-Locataire ne sont pas terminés dans les onze (11) mois suivant l'avis écrit du Sous-Locataire confirmant qu'il s'engage à signer le présent Sous-Bail, à moins que le retard ne soit dû à un acte ou à une faute du Sous-Locataire, le Terme tel que prévu à l'article 3 du présent Sous-Bail sera reporté d'un nombre de jours équivalant à la période d'un tel retard.

- 7.6** Pénalité : Advenant un retard tel que prévu à l'article 7.5 du Sous-Bail, le Sous-Locataire sera crédité d'une somme représentant le loyer de base annuel pour le nombre de jours équivalent à la période d'un tel retard.

Le Sous-Locataire aura droit au remboursement de tous les dommages, coûts, frais, dépenses, débours et pénalités qu'il aura subis et liés directement à un retard substantiel (et non causé par un acte ou une faute du Sous-Locataire) dans la livraison des Lieux Sous-Loués, étant entendu que le Sous-Locataire devra prendre tous les moyens afin de mitiger ses dommages.

De plus, le Sous-Locataire devra retenir, à titre de compensation supplémentaire et sans formalité de justice, une somme équivalant aux frais réels encourus par le Sous-Locataire pour obtenir des locaux temporaires pendant la période de défaut du Bailleur principal, mais uniquement si de tels locaux temporaires sont indispensables pour le Sous-Locataire et si le Bailleur principal n'a pas de tels locaux temporaires disponibles pour le Sous-Locataire; le tout sous réserve des autres droits et recours du Sous-Locataire, à moins que le retard soit dû à un acte ou à une faute du Sous-Locataire, auquel cas cette compensation ne s'appliquera pas pour tout tel retard. Il est entendu que le Locataire devra aviser le Sous-Locataire dans les dix (10) jours suivant l'avis du Bailleur au Locataire de la survenance de toute situation dont le Sous-Locataire est responsable et qui pourrait engendrer un retard dans l'exécution des Travaux d'aménagement du Sous-Locataire, tel que mentionné à l'article 7.5.

- 7.7** Remise en état : À l'échéance du Sous-Bail, le Sous-Locataire pourra, à son choix, abandonner les aménagements ou les enlever, en tout ou en partie, incluant le mobilier intégré, la signalisation du Sous-Locataire, les serrures numériques, les chemins de clés, ainsi que toutes les composantes du système d'alarme, auquel

PARAPHER ICI	
LOCATAIRE	SOUS-LOCATAIRE
	CC.

cas il devra remettre les Lieux Sous-Loués dans l'état de leur réception, compte tenu de leur vieillissement ou de l'usure normale.

Tout bien appartenant au Sous-Locataire ou à toute autre personne laissé dans ou sur les Lieux Sous-Loués après la résiliation ou à l'échéance du Sous-Bail est réputé avoir été abandonné au profit du Locataire et ce dernier pourra en disposer à sa guise, sans qu'il ne doive quelque compensation ni indemnité que ce soit au Sous-Locataire ou à des tiers.

8. Chacune des parties élit domicile à son adresse ci-après mentionnée et convient que tout avis à être donné en vertu du Bail ou de la présente convention de Sous-Bail devra être soit posté par courrier recommandé, soit remis de la main à la main ou soit encore signifié par huissier aux adresses suivantes:

Pour le Sous-Locataire:

**SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES**  
Direction des opérations financières  
1075, rue de l'Amérique-Française, 2<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5P8  
Tél. :418 646-1766, poste 3404

Pour la Ville:

**VILLE DE MONTRÉAL**  
Service de la Stratégie immobilière  
Section location  
303, rue Notre-Dame Est, 2<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

Les adresses ci-dessus peuvent être modifiées sur avis écrit. Si l'une des parties négligeait d'aviser les autres d'un changement d'adresse, cette partie sera réputée avoir élu domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal.

Tout avis transmis par courrier recommandé sera réputé avoir été reçu dans les cinq (5) jours suivant sa mise à la poste, si le service postal fonctionne normalement. Dans le cas contraire, l'avis devra être soit remis de la main à la main soit signifié par huissier. Dans le cas de remise de la main à la main de cet avis ou de sa signification par huissier, l'avis sera réputé avoir été reçu le jour même de sa remise ou de sa signification.

9. Il est entendu et convenu entre les parties qu'aucune autre sous-location des Lieux Sous-Loués ne pourra être consentie sans avoir obtenu au préalable le consentement écrit de chacune d'entre elles.
10. Malgré la date de signature, mais sous réserve de l'article 7.5 des présentes, la présente convention de Sous-Bail prend effet à compter de la Date Effective.
11. Sauf stipulation contraire, les mots et expressions utilisés dans la présente convention de Sous-Bail ont la même signification et la même portée que ceux utilisés dans le Bail.

7 de 10

PARAPHER ICI	
LOCATAIRE	SOUS-LOCATAIRE
	CC.

12. Les parties déclarent et garantissent qu'aucun courtier, représentant d'agence immobilière ou autre intermédiaire n'a négocié ou pris part à la négociation de la présente convention de Sous-Bail, hormis les conseillers juridiques respectifs des parties, dont les honoraires seront payés respectivement par la partie ayant retenu leurs services.
13. Le Sous-Locataire devra tenir la Ville indemne de tout dommage, de quelque nature que ce soit, de toute réclamation, de tout jugement, y compris les frais, et prendre le fait et cause de la Ville et intervenir dans toute action intentée contre cette dernière résultant directement ou indirectement de ce Sous-Bail, sauf en cas de faute, de fait ou de négligence de la Ville, de ses employés, préposés, mandataires ou représentants. De plus, le Sous-Locataire se tiendra responsable de tout dommage qu'il pourra causer aux Lieux Sous-Loués, aux Lieux loués et à l'Immeuble résultant de ses activités. Le Sous-Locataire déclare qu'il s'auto-assure et, en conséquence, il ne sera tenu de souscrire à aucune assurance de quelque nature que ce soit.
14. À la demande et aux frais du Sous-Locataire, il est entendu que le drapeau du Québec pourra être arboré à l'extérieur de l'Édifice; le drapeau est fourni par le Sous-Locataire et installé et remplacé à sa demande conformément à l'article 6 du Bail. De plus, la Ville devra faire en sorte que le Sous-Locataire soit autorisé à installer l'équipement requis pour le pavoiement intérieur du drapeau du Québec dans les halls d'entrée, les paliers d'étages ou les autres endroits pertinents et à installer, à l'extérieur, dans le hall d'entrée et aux étages, une signalisation. Suivant l'installation et/ou le retrait de tout équipement nécessaire audit drapeau, le Sous-Locataire devra, à ses frais, réparer tout dommage et remettre l'édifice dans la condition initiale, compte tenu de son vieillissement ou de l'usure normale.
15. Il est essentiel que la Ville et le Bailleur principal, incluant leurs administrateurs, dirigeants, représentants et mandataires, ainsi que le personnel de la Ville et du Bailleur principal et/ou des prestataires de services de la Ville et du Bailleur principal rencontrent, en tout temps, les exigences de la Sûreté du Québec en matière de confidentialité et de sécurité.

À cet effet, la Ville et le Bailleur principal consentent à ce que les enquêtes et vérifications jugées appropriées soient effectuées par les autorités compétentes du Sous-Locataire à l'égard de toute personne œuvrant dans l'Immeuble et plus particulièrement les personnes affectées à la gestion du Sous-Bail. Pour ce faire, la Ville et le Bailleur principal s'engagent à fournir toute information utile aux fins de telles vérifications ainsi que, le cas échéant, à obtenir le consentement des personnes sujettes à ces vérifications.

De plus, la Ville et le Bailleur principal reconnaissent et acceptent, suite aux vérifications, enquêtes et recommandations des autorités compétentes, de voir à remplacer ou prendre les dispositions nécessaires pour que toute personne ayant fait l'objet d'une telle mention soit remplacée.

Il est entendu que les exigences de confidentialité et de sécurité mentionnées aux présentes ne peuvent pas être plus onéreuses envers le Bailleur principal, incluant ses administrateurs, dirigeants, représentants et mandataires, ainsi que le personnel

PARAPHER ICI	
LOCATAIRE	SOUS-LOCATAIRE
	CC.

du Bailleur principal et/ou des prestataires de services du Bailleur principal, que celles découlant de l'article 21 du Bail.

Sans limiter la portée de ce qui précède et dans le seul et unique but d'éviter tout dédoublement d'enquêtes et vérifications, les parties conviennent que tous les individus qui auront respecté les exigences d'enquête du Service de la police du Locataire seront présumés avoir rencontré les exigences de la Sûreté du Québec en matière de confidentialité et de sécurité, et ce, jusqu'à preuve du contraire, étant entendu que cette dernière peut en tout temps faire les enquêtes et vérifications qu'elle juge nécessaires en vertu des présentes.

16. Dans le cas où le Sous-Locataire signifierait à la Ville un avis écrit de l'inexécution de l'une des obligations qui doit être assumée par cette dernière en vertu du Sous-Bail et/ou du Bail, et si la Ville ne remédie pas à ce défaut :

- a) dans les trois (3) jours à compter de la réception de cet avis écrit; ou
- b) dans le délai raisonnable indiqué dans cet avis s'il y a urgence ou si, en raison de la nature de cette inexécution, le Sous-Locataire est susceptible de subir une perte ou un dommage;

alors, le Sous-Locataire pourra, sans autre avis à la Ville, prendre les mesures qui peuvent selon lui s'avérer nécessaires pour remédier à ce défaut et, sous réserve de tous les autres droits et recours du Sous-Locataire, la Ville doit assumer tous les frais raisonnables engagés par le Sous-Locataire pour remédier à ce défaut, à moins que la Ville ait commencé à remédier avec diligence à ce défaut auquel il ne peut être remédié raisonnablement dans les délais exigés. Dans ce cas, la Ville pourra présenter au Sous-Locataire un plan de correction accompagné d'un échéancier.

17. Dans le cas où la Ville signifierait au Sous-Locataire un avis écrit de l'inexécution de l'une des obligations qui doit être assumée par cette dernière en vertu du Bail et/ou du Sous-Bail, et si le Sous-Locataire ne remédie pas à ce défaut :

- a) dans les trois (3) jours à compter de la réception de cet avis écrit; ou
- b) dans le délai raisonnable indiqué dans cet avis s'il y a urgence ou si, en raison de la nature de cette inexécution, la Ville est susceptible de subir une perte ou un dommage;

alors, la Ville pourra, sans autre avis au Sous-Locataire, prendre les mesures qui peuvent selon lui s'avérer nécessaires pour remédier à ce défaut et, sous réserve de tous les autres droits et recours de la Ville, le Sous-Locataire doit assumer tous les frais raisonnables engagés par la Ville pour remédier à ce défaut, à moins que le Sous-Locataire ait commencé à remédier avec diligence à ce défaut auquel il ne peut être remédié raisonnablement dans les délais exigés. Dans ce cas, le Sous-Locataire pourra présenter à la Ville un plan de correction accompagné d'un échéancier.

PARAPHER ICI	
LOCATAIRE	SOUS-LOCATAIRE
	CC.

18. Le Locataire s'engage à publier le Bail et, le cas échéant, tout renouvellement, sous la forme d'un avis seulement et prendra à sa charge le coût de la publication du Bail et de tout renouvellement, le cas échéant.
19. La présente convention de Sous-Bail est conditionnelle à l'approbation finale des instances décisionnelles de la Ville et des autorités du Sous-Locataire. La remise au Sous-Locataire d'un exemplaire de la présente dûment signée et paraphée par le représentant dûment autorisé de la Ville attestera que ladite approbation des instances décisionnelles de la Ville a été obtenue. La remise à la Ville d'un exemplaire de la présente dûment signée et paraphée par le représentant dûment autorisé du Sous-Locataire attestera que ladite approbation des autorités du Sous-Locataire a été obtenue.

**EN FOI DE QUOI**, les parties ont signé de façon électronique la présente convention de Sous-Bail. Les parties acceptent de recevoir une copie signée en version électronique.

le \_\_\_\_\_ 2023.

**VILLE DE MONTRÉAL**

\_\_\_\_\_  
par: Domenico Zambito

le 29 mars \_\_\_\_\_ 2023.

**SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES**

\_\_\_\_\_  
par: Chantal Couturier

## CONVENTION DE MODIFICATION DU BAIL

**ENTRE :**                                    **DÉVELOPPEMENT OLYMBEC INC.**, une personne morale constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, ayant son siège social au 333, boulevard Décarie, 5e étage, Montréal, Québec, H4N 3M9, ici représentée par Monsieur Dimitri Marcos, gestionnaire, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare.

Ci-après nommée le « **Locateur** »

**ET :**    **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

Ci-après nommée le « **Locataire** ».

**OBJET :**                                        **8491-8525, rue Ernest-Cormier**

### **LESQUELLES PARTIES DÉCLARENT PRÉALABLEMENT CE QUI SUIT :**

**ATTENDU QUE** le Locataire a conclu un bail avec le Locateur le 9 janvier 2023 (ci-après le « **Bail** »), concernant des locaux dans l'édifice situé au 8491-8525, rue Ernest-Cormier, à Montréal (ci-après les « **Lieux loués** »), pour un terme de dix ans (10) ans, débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2023 et se terminant le 31 octobre 2033, le tout selon les termes et conditions qui y sont stipulés;

**ATTENDU QUE** le Locataire et le Locateur désirent apporter des modifications au Bail permettant au Locataire de sous-loué 13 308 pi<sup>2</sup> (tels qu'identifiés plus amplement à l'article 20 du Bail et ci-après les « **Lieux Sous-loués** »), des Lieux loués à **SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES** (ci-après le « **Sous-locataire** »), afin de loger l'École nationale de police du Québec ;

**ATTENDU QUE** le Locateur consent au Sous-bail, sous réserve des termes et conditions ci-après stipulés.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST CONVENU ENTRE LES PARTIES DE CE QUI SUIT:**

### **ARTICLE 1** **PRÉAMBULE**

**1.0** Le préambule fait partie intégrante de la présente Convention de modification du Bail.

Paraphes	
Locateur 	Locataire

**ARTICLE 2**  
**MODIFICATIONS**

**2.0 Modifications :**

**Ajout des alinéas suivants à l'article 7.15.**

Le Locateur autorise l'installation d'un drapeau à l'extérieur de l'édifice, le tout conformément aux dispositions du paragraphe suivant.

Le Locataire et le Sous-Locataire pourront installer, à leurs frais, à l'extérieur de l'édifice le drapeau du Québec, et le remplacé, toujours à leurs frais, conformément à l'article 6 du Bail. Suivant l'installation et/ou le retrait de tout équipement nécessaire audit drapeau, le Locataire et le Sous-Locataire devront, à leurs frais, réparer tout dommage et remettre l'édifice dans la condition initiale, compte tenu de son vieillissement ou de l'usure normale. L'entretien dudit drapeau extérieur sera à la charge du Locataire et du Sous-Locataire. Pour fins de clarté, à l'exception d'autoriser l'installation d'un drapeau à l'extérieur de l'édifice, le présent article n'ajoute aucune obligation au Locateur.

**Ajout de l'alinéa suivant à l'article 7.20 paragraphe b.**

Le Locateur accepte, mais à l'égard uniquement des Lieux Sous-loués par le Sous-locataire, que le Sous-Locataire s'auto-assure, et ce, malgré les obligations mentionnées au paragraphe b) de l'article 7.20 du Bail.

**Ajout de l'alinéa suivant à l'article 7.20 paragraphe c.**

Le Locateur accepte, mais à l'égard uniquement des Lieux Sous-loués par le Sous-locataire, que le paragraphe c) de la clause 7.20 du Bail s'interprète afin que le Sous-Locataire soit solidairement responsable avec du Locataire de l'accomplissement de toutes les obligations du Locataire en vertu du Bail, mais uniquement quant aux Lieux Sous-Loués.

**Ajout des alinéas suivants à l'article 18.4.**

Le Locateur, incluant leurs administrateurs, dirigeants, représentants et mandataires, ainsi que le personnel du Locateur et/ou des prestataires de services du Locateur rencontrent, en tout temps, les exigences de la Sûreté du Québec en matière de confidentialité et de sécurité.

À cet effet mais sous réserve des dispositions du Sous-Bail à intervenir avec le Sous-Locataire, le Locateur consent à ce que les enquêtes et vérifications jugées appropriées soient effectuées par les autorités compétentes du Sous-Locataire à l'égard de toute personne œuvrant dans l'Immeuble et plus particulièrement les personnes affectées à la gestion du Sous-Bail. Pour ce faire, le Locateur s'engage à fournir toute information utile aux fins de telles vérifications ainsi que, le cas échéant, à obtenir le consentement des personnes sujettes à ces vérifications.

De plus, le Locateur reconnaît et accepte, suite aux vérifications, enquêtes et recommandations des autorités compétentes mais sous réserve des dispositions du Sous-Bail à intervenir avec le Sous-Locataire, de voir à remplacer ou prendre les dispositions nécessaires pour que toute personne ayant fait l'objet d'une telle mention soit remplacée.

Nonobstant ce qui précède, il est entendu que les exigences de confidentialité et de sécurité mentionnées aux présentes ne peuvent pas être plus onéreuses envers le Locateur,

Paraphes	
Locateur 	Locataire

incluant ses administrateurs, dirigeants, représentants et mandataires, ainsi que le personnel du Locateur et/ou des prestataires de services du Locateur, que celles découlant de l'article 18.0 du Bail dans sa version initiale avant la présente Convention de modification.

**ARTICLE 3**  
**AUTRES CONDITIONS**

**3.1** À l'exception de ce qui précède, tous les termes et conditions du Bail demeurent inchangés et en vigueur et, sauf stipulations contraires, les mots et expressions utilisés aux présentes auront la même signification et la même portée que ceux utilisés dans le Bail.

**EN FOI DE QUOI**, les parties ont signé, de façon électronique la présente convention de modification. Les parties et l'intervenant acceptent de recevoir une copie signée en version électronique.

Le 30 MARS 2023

**LOCATEUR**



par : Dimitri Marcos

Le \_\_\_\_\_ 2023

**VILLE DE MONTRÉAL**

\_\_\_\_\_ par : Domenico Zambito

Paraphes	
Locateur 	Locataire

10/20



**Dossier # : 1238042001**

**Unité administrative responsable :** Service de la stratégie immobilière , Direction , Division locations

**Objet :** 1- Approuver la convention de modification de bail par laquelle la Ville de Montréal et Développement Olymbec inc., souhaite modifier le bail initial (CG22 0772) pour les espaces situés au 8491-8525, rue Ernest-Cormier à Montréal, afin de permettre de sous-louer une partie des Lieux Loués. 2- Approuver la convention par laquelle la Ville de Montréal sous-loue à la Société québécoise des infrastructures, pour la période du 1er novembre 2023 au 31 octobre 2033, un espace de 13 308 pi<sup>2</sup> pour les besoins de l'École nationale de la police du Québec, pour une recette totale de 2 398 765,42 \$, excluant les taxes. (Bâtiment 8240) (Location-acquisition).

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

Comptabiliser les revenus tel qu'indiqué dans le fichier joint.

---

**FICHIERS JOINTS**



GDD 1238042001 - Ville sous-loue à SQI, 8494-8525 Ernest-Cormier.xlsx

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Sylvie ROUSSEAU  
Préposée au budget  
**Tél :** 514 872-4232

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-03-29

Fanny LALONDE-GOSSELIN  
Agente de gestion des ressources financières  
**Tél :** 514-872-8914  
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



**Dossier # : 1239057003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une réduction des dépenses à Hydro-Québec Distribution, pour la fourniture de services associés au raccordement du bâtiment au réseau électrique avec accroissement de charge pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Réduction totale de - 478 526,77 \$, taxes incluses (contrat : - 398 772,31 \$ + contingences : - 79 754,46 \$) - CG21 0433

Il est recommandé :

1. d'autoriser une réduction des dépenses à Hydro-Québec Distribution, pour la fourniture de services associés à une demande pour une installation électrique existante avec accroissement de charge pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Réduction de - 398 772,31 \$, taxes incluses, du contrat initial, approuvé par la résolution CG21 0433;
2. d'autoriser une réduction des dépenses de - 79 754,46 \$, taxes incluses, au budget de contingences;
3. d'imputer cette réduction des dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Claude CARETTE **Le** 2023-04-17 10:05

**Signataire :**

Claude CARETTE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme\_mobilité et  
infrastructures

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1239057003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une réduction des dépenses à Hydro-Québec Distribution, pour la fourniture de services associés au raccordement du bâtiment au réseau électrique avec accroissement de charge pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Réduction totale de - 478 526,77 \$, taxes incluses (contrat : - 398 772,31 \$ + contingences : - 79 754,46 \$) - CG21 0433

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'hôtel de ville est le bâtiment phare de l'Administration municipale et la maison des citoyens de Montréal. L'hôtel de ville est situé au cœur de la « *Cité administrative historique* » de Montréal. Le bâtiment est protégé en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Le présent projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville englobe les travaux qui visent à maintenir ou à rétablir l'état physique du bâtiment afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation, et ce, tout en réduisant l'indice de vétusté et les risques de défaillances techniques. Le projet porte sur :

- La mise en valeur et la restauration patrimoniale de l'édifice hôtel de ville;
- La mise aux normes du bâtiment, notamment des systèmes électromécaniques et de sécurité incendie;
- L'amélioration de l'accessibilité à la maison des citoyennes et des citoyens, ainsi que de l'accessibilité universelle, de la flexibilité des aménagements et de l'optimisation de l'allocation des espaces.

La portée détaillée du programme de travaux a été établie selon les besoins prioritaires qui répondent aux objectifs du projet dans le respect des paramètres (budget, échéancier, portée).

Le projet intègre des mesures de développement durable dans le but d'obtenir la certification « *LEED V4 exploitation et entretien des bâtiments existants* » de niveau Or.

Le projet est réalisé selon le mode « *Gérance de construction* » : les phases de conception et de construction sont ainsi réalisées en lots et l'exécution des travaux est scindée en plus de 60 lots, s'effectuant successivement ou concurremment et donnant lieu à des contrats

distincts que la Ville contracte directement avec des entrepreneurs spécialisés.

Dans le cadre du remplacement et de la relocalisation de l'entrée électrique de l'édifice hôtel de ville, un contrat a été octroyé à Hydro-Québec pour raccorder le bâtiment à son réseau d'alimentation électrique et accroître la charge de l'entrée électrique

La réouverture complète de l'hôtel de ville est prévue pour la fin de l'année 2023.

Le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville est assujéti au Cadre de gouvernance et a obtenu l'autorisation du CE le 18 janvier 2023 de poursuivre à la phase Exécution; le mandat d'exécution révisé #SMCE239025001 a été émis.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE23 0074 - 18 janvier 2023 - d'accorder à Neptune Security Services inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services de gardien de sécurité pour le lot L0134 « Services de gardien de sécurité », dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 262 253,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19615.

CG22 0779 - 22 décembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle au contrat de base de 1 609 078,23 \$, taxes incluses, incluant une dépense additionnelle aux contingences de 524 522,42 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé aux firmes Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK Inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 598 956,96 \$ à 11 208 035,19 \$, taxes et contingences incluses - Approuver l'avenant no 3 à cet effet.

CG22 0780 - 22 décembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 2 735 848,38 \$, taxes incluses (contrat 2 378 998,59 \$, taxes incluses + contingence 356 849,79 \$, taxes incluses) pour les services professionnels en gérance de construction du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Pomerleau Inc. (CG18 0555), majorant ainsi le montant du contrat de 21 165 297,07 \$ à 23 901 145,45 \$, taxes incluses / Approuver l'avenant no 3 à cet effet.

CG22 0778 - 22 décembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 193 168,44 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0176 « Échafaudages », contrat accordé à Échafauds Plus (Laval) Inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0142), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 480 958,07 \$ à 1 674 126,52 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0775 - 22 décembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 169 473,15 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0501 « Charpente métallique », contrat accordé à Summa Métal Architectural et Structural inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0447), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 974 470,61 \$ à 1 143 943,76 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0776 - 22 décembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 404 424,22 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0387), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 17 033 042,79 \$ à 18 437 467,01 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0777 - 22 décembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 199 446,02 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2701 « Communication et sécurité », contrat accordé à Informatique Pro-Contact inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0443), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 764 543,07 \$ à 963 989,08 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0623 - 27 Octobre 2022 - Exercer l'option de renouvellement et autoriser une dépense additionnelle de 173 842,20 \$, taxes et contingences incluses, pour des services professionnels spécialisés en coordination de chantier pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à CIMA+ S.E.N.C (CG21 0454), majorant ainsi le montant total du contrat de 173 842,20 \$ à 347 684,40 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0618 - 27 Octobre 2022 - Accorder un contrat à Produit Énergétiques GAL., pour la location d'équipement pour le lot 0178 « chauffage temporaire » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 299 394,90 \$, taxes incluses (contrat : 249 495,75 \$, taxes incluses + contingences : 49 899,15 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public IMM-15753 - (1 soumissionnaire conforme)

CE22 1702 - 19 Octobre 2022 - Octroyer un contrat à la Firme Atelier Laboutique Inc. pour la fourniture de services d'ébénisterie artisanale visant la restauration de mobiliers patrimoniaux existants pour la salle du conseil, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 461 795,65 \$, taxes incluses (contrat : 369 436,52 \$ + contingences : 92 359,13 \$) - Appel d'offres public 22-19464 (2 soumissionnaires)

CE22 1552 - 28 Septembre 2022 - Exercer l'option de renouvellement prévue au contrat et d'autoriser une dépense additionnelle de 154 526,40 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en gestion financière dans le cadre du contrat accordé à CIMA+ S.E.N.C (CE20 1920), majorant ainsi le montant total du contrat de 309 052,80 \$ à 463 579,20 \$, taxes incluses

CG22 0560 - 22 Septembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 163 455,99 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0708 « Solins, gouttières et accessoires de toiture », dans le cadre du contrat accordé à Toitures Trois Étoiles inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0493), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 253 162,60 \$ à 1 416 618,59 \$, taxes et contingences incluses

CG22 0501 - 25 Août 2022 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson Inc., pour la réalisation des travaux de construction du lot L0908 « Restauration et finition architecturale » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 22 835 072,65 \$, taxes incluses (contrat : 18 268 058,12 \$, taxes incluses + contingences : 4 567 014,53 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public IMM-15763 - (1 soumissionnaire)

CG22 0468 - 25 Août 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 532 912,92 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0100 « Entrepreneur général », contrat accordé à St-Denis Thompson Inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0084), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 4 085 665,71 \$ à 4 618 578,63 \$, taxes et contingences incluses

CG22 0467 - 25 Août 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 92 710,21 \$, taxes

incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0903 « Revêtements de sols souples », contrat accordé à 9028-4043 Québec inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0446), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 960 212,85 \$ à 1 052 923,06 \$, taxes et contingences incluses

CG22 0469 – 25 Août 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 232 396,30 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et Armature », contrat accordé à St-Denis Thompson inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0019), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 2 560 326,28 \$ à 2 792 722,57 \$, taxes et contingences incluses

CG22 0395 – 16 Juin 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 96 234,08 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0902 « Peinture », dans le cadre du contrat accordé à Guy Brunelle inc., pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0445), majorant ainsi le montant total du contrat de 737 794,58 \$ à 834 028,65 \$, taxes et contingences incluses

CG22 0394 – 16 Juin 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 162 373,44 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0505 « Structure d'acier de la salle polyvalente », dans le cadre du contrat accordé à Summa Métal Architectural et Structural inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0249), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 244 863,07 \$ à 1 407 236,51 \$, taxes et contingences incluses

CG22 0329 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 5 285 624,89 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en gérance de construction dans le cadre du contrat accordé à Pomerleau Inc. (CG18 0555), majorant ainsi le montant du contrat de 13 701 506,39 \$ à 18 987 131,28 \$, taxes incluses

CG22 0325 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 165 553,94 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0903 « Revêtements de sols souples », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à 9028-4043 Québec inc. (CG21 0446), majorant ainsi le montant total du contrat de 794 658,91 \$ à 960 212,85 \$, taxes et contingences incluses

CG22 0326 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 92 059,84 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Mongrain Inc (CG21 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 683 947,76 \$ à 776 007,60 \$, taxes et contingences incluses

CG22 0324 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 316 647,71 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0387), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 15 716 395,08 \$ à 17 033 042,79 \$, taxes et contingences incluses

CG22 0323 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 136 337,36 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation », contrat accordé à HVAC inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0197), majorant

ainsi le montant total autorisé du contrat de 8 093 019,94 \$ à 8 229 357,30 \$, taxes et contingences incluse

CG22 0327 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 657 657,00 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Plomberie Richard Jubinville inc. (CG20 0391), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 890 690,54 \$ à 10 548 347,54 \$, taxes et contingences incluses

CG22 0322 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 403 637,80 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0901 « Systèmes intérieurs », contrat accordé à ITR Acoustique MTL inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0042), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 10 761 223,10 \$ à 12 164 860,89 \$, taxes et contingences incluses

CG22 0328 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 224 899,64 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et Armature », contrat accordé à St-Denis Thompson inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0019), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 2 335 426,63 \$ à 2 560 326,28 \$, taxes et contingences incluses

CE22 0820 – 11 Mai 2022 - Accorder un contrat à la firme GLT+ Inc. pour les services professionnels spécialisés en économie de la construction d'une durée de 2 ans pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 413 164,96 \$, taxes incluses (contrat : 359 273,88 \$ + contingences : 53 891,08 \$) - Appel d'offres public 22-19167 (3 soumissionnaires)

CG22 0189 – 24 Mars 2022 - Accorder un contrat à 9250-6518 Québec Inc, (Ébénisterie Architecturale Labelle), pour la réalisation des travaux de construction du lot L0601 « Ébénisterie » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 3 543 773,25 \$, taxes incluses (contrat : 2 953 144,37 \$ + contingences : 590 628,87 \$) - Appel d'offres public IMM-15758 - (1 soumissionnaire)

CG22 0182 – 24 Mars 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 263 660,67 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0202 « Démolition sélective », contrat accordé à Démospec déconstruction inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0447), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 010 699,24 \$ à 1 274 359,91 \$, taxes et contingences incluses

CG22 0109 – 24 Février 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 283 818,95 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux du lot L0701 « Toiture », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée (CG21 0546), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 805 269,90 \$ à 2 089 088,85 \$, taxes et contingences incluses

CG22 0108 – 24 Février 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 180 138,41 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature » pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG21 0019), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 155 288,22 \$ à

2 335 426,63 \$, taxes et contingences incluses

CG22 0107 – 24 Février 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 68 431,40 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Mongrain inc. (CG21 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 615 516,36 \$ à 683 947,76 \$, taxes et contingences incluses

CG22 0038 – 27 Janvier 2022 - Accorder un contrat à la firme GLT+ pour la fourniture de services professionnels spécialisés en coordination de chantier d'une durée de 12 mois avec une option de renouvellement de 12 mois pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 289 737,00 \$, taxes incluses (contrat : 241 447,50 \$ + contingences : 48 289,50 \$) - Appel d'offres public 21-18912 (1 soumissionnaire)

CG22 0035 – 27 Janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 574 946,41 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0387), majorant ainsi le montant total du contrat de 15 141 448,67 \$ à 15 716 395,08 \$, taxes et contingences incluses

CG22 0034 – 27 Janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 436 871,16 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie », contrat accordé à Plomberie Richard Jubinville inc., dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0391), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 453 819,38 \$, à 9 890 690,54 \$, taxes et contingences incluses

CG22 0033 – 27 Janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 081 384,54 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation », contrat accordé à HVAC inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0197), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 7 011 635,40 \$ à 8 093 019,94 \$, taxes et contingences incluses

CG21 0584 du 30 septembre 2021 - Autoriser une dépense additionnelle au contrat de base de 867 534,45 \$, taxes incluses, et une dépense additionnelle aux contingences de 526 447,61 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé aux firmes Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 8 204 974,90 \$ à 9 598 956,96 \$, taxes et contingences incluses / Approuver l'avenant no 1 à cet effet

CG21 0546 du 30 septembre 2021 - Accorder un contrat à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée pour la réalisation des travaux de construction de la toiture, lot L0701, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 805 269,90 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15699 (3 soum.)

CG21 0493 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Toiture Trois Étoiles inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0708 « Solins, gouttières et accessoires de toiture » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 253 162,60 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15755 (2 soum.)

CG21 0454 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., pour des services professionnels spécialisés en coordination de chantier d'une durée de 12 mois avec une option de renouvellement de 12 mois pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 173 842,20 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18591 (1 soum.)

CG21 0447 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Démospec déconstruction inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0202 « Démolition sélective » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 010 699,24 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15694 (2 soum.)

CG21 0446 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à 9028-4043 Québec inc. faisant affaires sous Bousada pour la réalisation des travaux de construction du lot L0903 « Revêtement de sols souples » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 794 658,91 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15685 (4 soum.)

CG21 0445 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Guy Brunelle inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0902 « Peinture » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 737 794,58 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15680 (3 soum.)

CG21 0433 du 26 août 2021 - Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec Distribution, pour la fourniture de services associés au raccordement du bâtiment au réseau électrique avec accroissement de charge pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 478 526,77 \$, taxes et contingences incluses

CG21 0377 du 17 juin 2021 - Autoriser une dépense additionnelle de 569 345,56 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour réaliser les travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG19 0324), majorant ainsi la dépense totale de 8 301 133,20 \$ à 8 870 478,77 \$, taxes et contingences incluses

CG21 0283 du 20 mai 2021 - Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouvrés » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 680 267,65 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15686 (1 soum.)

CG21 0249 du 20 mai 2021 - Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0505 « Structure d'acier de la salle polyvalente » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 244 863,07 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15673 (1 soum.)

CG21 0208 du 22 avril 2021 - Accorder un contrat à Mongrain inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 615 516,36 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15684 (1 soum.)

CG21 0192 du 22 avril 2021 - Accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0706 « Imperméabilisation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 326 454,27 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-

15676 (2 soum., 1 seul conforme)

CG21 0142 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Échafauds Plus (Laval) pour la réalisation des travaux de construction du lot L0176 « Échafaudages » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 480 958,07 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15683 (2 soum., 1 seul conforme)

CG21 0124 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Vitrierie RD Itée pour la réalisation des travaux de construction du lot L0804 « Vitrage intérieur » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 647 915,32 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15676 - (1 seul soum.)

CG21 0123 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Unicel Architectural Corp. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0805 « Murs rideaux » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 954 965,92 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15678 - (1 seul soum.)

DB219057007 du 9 mars 2021 - Autoriser un rehaussement de 21 731,65 \$ (incluant taxes), du contrat gré à gré, à J. Flams transport & excavation pour le déneigement du chantier de construction de l'hôtel de ville lors de la saison 2020-2021 dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal. (DA208864003) Majorant ainsi le montant total à autoriser de 20 598,92 \$, taxes incluses, incluant contingences à 42 330,57 \$, taxes incluses, prévisions et contingences)

CG21 0084 du 25 février 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0100 « Entrepreneur général » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 4 085 665,71 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15682 (1 soum.)

DB219057005 du 15 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à WILLIAM SCOTSMAN pour la location de roulottes de chantier pour les travailleurs dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 100 520,34 \$, taxes incluses (contrat : 91 382,13 \$ + contingences : 9 138,21 \$)

DB219057004 du 5 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à Groupe PRODEM pour la démolition de dalles et de bordures de béton dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 102 316,26 \$, taxes incluses (contrat: 93 014,78 \$ + contingences: 9 301,48 \$)

DB219057003 du 5 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à UCIT Online Security Inc. (DBA Stealth Monitoring) pour un système de surveillance par caméras du chantier dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 97 700,01 \$, taxes incluses (contrat: 88 818,19 \$ + contingences : 8 881,82 \$)

DB219057002 du 5 février 2021 - Accorder un contrat sur invitation de 66 225,60 \$ (incluant taxes) à Expert nettoyage EXPN pour le nettoyage et désinfection des aires de repos et des installations sanitaires dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal et autoriser une dépense maximale de 79 470,72 \$ (incluant taxes et contingences)

DA218115001 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat de 19 643,48 \$ (incluant taxes) à

Béton concept A.M. pour la réalisation des travaux de construction du Lot 0304 «Renforts de carbone» dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal et autoriser une dépense maximale de 23 572,18 \$ (incluant taxes et contingences) – Appel d'offres publiques IMM-15671

CG21 0042 du 28 janvier 2021- Accorder un contrat à ITR Acoustique MTL Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0901 « Systèmes intérieurs » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 10 761 223,10 \$, taxes incluses (contrat : 9 357 585,30 \$ + contingences : 1 403 637,80 \$) – Appel d'offres public IMM-15526 - (2 soumissionnaires)

CG21 0019 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 2 155 288,22 \$, taxes incluses (contrat : 1 874 163,67 \$ + contingences : 281 124,55 \$) – Appel d'offres public IMM-15529 - (1 soumissionnaire)

CG21 0017 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L3104 « Excavation, blindage et remblais » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal – Dépense totale de 1 172 802,49 \$, taxes incluses (contrat : 1 019 828,25 \$ + contingences : 152 974,24 \$) - Appel d'offres public IMM-15530 (1 seul soumissionnaire)

CG21 0015 du 28 janvier 2021 - Autoriser un ajustement de 141 736,05 \$, taxes incluses, à titre de contingences, dans le cadre du contrat de construction à 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem) pour réaliser les travaux de construction du lot L0201 «Démolition et décontamination» faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville (CG20 0037), majorant ainsi le montant total à autoriser de 4 110 345,43 \$ (taxes et contingences incluses) à 4 252 081,48 \$ (taxes et contingences incluses)

DB219057001 du 12 janvier 2021 - Autoriser une dépense additionnelle de 5 518,80 \$ (incluant taxes) à Plomberie Benoît Prévost Division drainage pour les travaux de vérification de la plomberie dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal. Cette dépense additionnelle majore la dépense maximale totale à 10 761,66 \$ (incluant taxes)

CE20 1920 du 2 décembre 2020 - Accorder un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., pour des services professionnels en gestion financière (construction) pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 309 052,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18407 (4 soumissionnaires conformes et 2 non conformes)

CE20 1623 du 28 octobre 2020 - Accorder un contrat à Axia Services pour la fourniture de main-d'œuvre de gardien de sécurité pour des services de surveillance continue des lieux, une période de 2 ans, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 467 704,64 \$, taxes incluses (contrat : 406 699,69 \$ + contingences : 61 004,95 \$) - Appel d'offres public 20-18238 - (8 soumissionnaires)

CG20 0447 du 24 septembre 2020 - Accorder un contrat à Summa Métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0501 « Charpente métallique » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 974 470,61 \$, taxes incluses (contrat : 847 365,75 \$ + contingences : 127 104,86 \$) - Appel d'offres public IMM-15519 - (3 soumissionnaires, 2 conformes)

CG20 0443 du 24 septembre 2020 - Accorder un contrat à Informatique Pro-Contact inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2701 « Communication et sécurité » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 764 543,07 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15514 (2 soum., 1 seul conforme)

CG20 0391 du 27 août 2020 - Accorder un contrat à Plomberie Richard Jubinville inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 9 453 819,38 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15509 (2 soum.)

CG20 0387 du 27 août 2020 - Accorder un contrat à Les installations électriques Pichette inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 15 141 448,67 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15511 (4 soum.)

CM20 0820 du 24 août 2020 - Approuver le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Éco Performance pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal visant la transition et l'innovation énergétiques, donnant droit à une subvention évaluée à 272 116,00 \$ pour réaliser des travaux de récupération de chaleur et d'ajustement de systèmes mécaniques

CG20 0136 du 26 mars 2020 - Autoriser une dépense additionnelle de 3 204 321,84 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en gérance de construction dans le cadre du contrat accordé à la firme POMERLEAU inc. (CG18 0555) majorant ainsi le montant total du contrat de 10 497 184,55 \$ à 13 701 506,39 \$, taxes incluses

CG20 0031 du 30 janvier 2020 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0602 « Restauration fenêtres » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 8 536 217,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15432 (1 soum.)

CG19 0384 du 22 août 2019 - Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson Inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L0803 « Nouvelles fenêtres de bois » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 1 374 919,34 \$ taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15431 (1 soum.)

CG19 0324 du 20 juin 2019 - Accorder à St-Denis Thompson Inc. le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 8 301 133,20 \$, taxes incluses | Appel d'offres public IMM-15429 (4 soum.)

CG19 0184 du 18 avril 2019 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 4 696 657,85 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15426 (3 soum.)

CG18 0606 du 22 novembre 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 270 565,32 \$, taxes incluses, soit 1 052 228,01 \$, taxes incluses, pour les services de base en architecture et ingénierie, 157 834,20 \$, taxes incluses, pour les contingences (15 %) et 60 503,11 \$, taxes incluses, pour les incidences (5 %), dans le cadre du contrat des services professionnels en architecture et en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) au projet de restauration patrimoniale, mise aux normes et certification LEED de l'hôtel de ville

accordé aux firmes *Beaupré Michaud et associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés* (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 344 658,32 \$ à 8 615 223,64 \$, taxes, contingences et incidences incluses

CG18 0555 du 25 octobre 2018 - Autoriser une dépense de 12 675 350,34 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville / Approuver le contrat par lequel Pomerleau inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 12 071 762,23 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16961

CG17 0372 du 24 août 2017 - Autoriser une dépense de 7 344 658,32 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance de travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville - Contrat 15193 - Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant / Approuver un projet de convention par lequel *Beaupré Michaud et associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés*, équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 6 994 912,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16188 et selon les conditions stipulées au projet de convention

## **DESCRIPTION**

Un contrat avait été octroyé à Hydro-Québec pour enlever l'entrée électrique existante de 12,5 KV et raccorder la nouvelle entrée électrique du bâtiment à son réseau d'alimentation électrique de 25,0 KV, incluant les éléments suivants :

- Conversion de l'alimentation de 600 A, 12,5 KV vers 600 A, 25 KV;
- Installation de 6 sections de câble MT triphasé et enlèvement de 9 sections de câble MT triphasé;
- Remplacement de 2 jonctions MT triphasé et enlèvement d'une jonction MT Triphasé.

## **REMBOURSEMENT POUR L'AJOUT D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE**

Suite à cette intervention, la Ville a droit à une réduction des coûts d'installation de la valeur de la totalité de l'intervention. Cette réduction s'élève à 353 593,93 \$, avant taxes. Elle est établie en fonction de la puissance projetée de l'installation électrique complète, incluant la consommation en électricité des édifices Lucien-Saulnier et de la Cour municipale desservis par cette installation.

## **JUSTIFICATION**

Le Service de la gestion et de la planification des immeubles a obtenu l'autorisation des instances décisionnelles de la Ville de Montréal pour signer la convention de services et poursuivre la planification des travaux d'Hydro-Québec ainsi que de ceux des services publics de ce secteur. Les travaux sont maintenant terminés.  
Coût remboursable des travaux : 353 593,93 \$.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Réduction des coûts de - 398 772,31 \$, incluant les taxes, selon la contribution Référence : DCL-22267907.

Réduction de la provision pour contingences de 20 %, soit - 79 754,46 \$, incluant les taxes.

Redistribuer les montants autorisés de la façon suivante :

- un montant de 270 176,21 \$ au Règlement d'emprunt de compétence municipale 17-031- Travaux de rénovation de l'hôtel de ville;
- un montant de 208 350,56 \$ au Règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 19-019 - Travaux de rénovation de l'hôtel de ville.

Le taux de répartition de la dépense entre la ville centre et l'agglomération pour ce contrat est établi sur la base du pourcentage d'occupation des espaces dans l'édifice de l'hôtel de ville. La répartition de l'hôtel de ville en 2021 est de 43,54 % agglo et de 56,46 % corpo, selon les taux d'occupation qui évoluent dans le temps.

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte de Montréal 2030, des engagements en changement climatique et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun impact.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Outre les mesures recommandées par la CNESST, la Covid-19 n'a aucun impact sur ce dossier.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation par le conseil municipal : 15 mai 2023

Approbation par le conseil d'agglomération : 18 mai 2023

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Eve MALÉPART, Direction générale  
Gustavo RIBAS, Direction générale

Lecture :

Gustavo RIBAS, 6 avril 2023

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline DOYON  
Conceptrice des aménagements - immeubles

**Tél :** 438-824-9986

**Télécop. :**

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-04-05

Jean CAPPELLI  
Chef de division - Projets Corporatifs

**Tél :** 514-977-9883

**Télécop. :**

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES  
directeur - gestion de projets immobiliers

**Tél :** 514-872-2619

**Approuvé le :** 2023-04-14

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE  
directrice de service - gestion et  
planification des immeubles

**Tél :** 514-872-1049

**Approuvé le :** 2023-04-17



Le 3 décembre 2021

**VILLE DE MONTRÉAL**  
**303 rue Notre-Dame E**  
**Montréal QC**  
**H2Y 3Y8**

Référence : DCL-22267907

**Objet: Demande d'alimentation**  
**Adresse de service :** 275 rue Notre-Dame E, Montréal QC H2Y 1C6

Madame, Monsieur,

Pour faire suite à votre demande d'alimentation, nous vous transmettons ci-joint deux exemplaires de l'entente, qui détaille nos engagements respectifs ainsi que les coûts et l'échéancier de réalisation des travaux.

Nous vous invitons à signer les deux exemplaires de l'entente, à nous en retourner un, accompagné de votre paiement, le cas échéant, à l'adresse indiquée ci-dessous et à conserver le deuxième pour vos dossiers. Veuillez prendre note que les travaux ne pourront débuter qu'après la réception de l'entente signée et de votre paiement, s'il y a lieu.

Si nous ne recevons pas de réponse de votre part dans les six mois suivant l'envoi de cette lettre, notre proposition ne sera plus valide et nous fermerons le dossier. Votre demande d'alimentation sera alors considérée comme abandonnée.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous transmettons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

---

Jean-François Daoust  
Services techniques aux clients  
Vice-présidence -Réseau de distribution  
Hydro-Québec Distribution  
7800, rue Jarry Est  
Anjou, Québec  
H1J1H2

Téléphone: (514) 251-6666 #3113  
Télécopieur: (514) 493-3030  
Courriel: daoust.jean-francois@hydroquebec.com

p. j. Entente

## ENTENTE DE RÉALISATION DE TRAVAUX MAJEURS

intervenue à Montréal, province de Québec,  
le 3 décembre 2021

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale légalement constituée, domiciliée au OU ayant sa place d'affaires [si le siège social n'est pas au Québec] au 303 rue Notre-Dame E, dans la ville de Montréal, province de Québec, H2Y 3Y8, agissant ici par ses représentants autorisés,

ci-après appelé(e) le « **CLIENT** »,

**ET:** **HYDRO-QUÉBEC**, personne morale de droit public constituée en vertu de la *Loi sur Hydro-Québec* (RLRQ, c. H-5), ayant son siège social et principal établissement au 75, boulevard René Lévesque Ouest, dans la ville de Montréal, province de Québec, H2Z 1A4, agissant ici par sa division HYDRO-QUÉBEC Distribution et ses représentants autorisés,

ci-après appelée « **HYDRO-QUÉBEC** »,

Le CLIENT et HYDRO-QUÉBEC étant ci-après appelés collectivement les « **PARTIES** » ou individuellement une « **PARTIE** ».

### ATTENDU QUE:

- A** le CLIENT a présenté à HYDRO-QUÉBEC une demande d'alimentation pour l'adresse située au 275 rue Notre-Dame E, Montréal QC H2Y 1C6 ;
- B** pour une *Installation électrique* existante dont la puissance moyenne annuelle est actuellement de 1 577,62 kW et dont l'accroissement de charge du CLIENT de 1 570,30 kW portera la *Puissance projetée* pour l'*Installation électrique* à 3 147,92 kW ;
- C** l'alimentation de l'*Installation électrique* sera permanente ;
- D** une *Entente d'Évaluation pour travaux majeurs (l'Entente d'évaluation)* a été conclue entre les Parties ;
- E** les Conditions de service (CS) fixées par la Régie de l'énergie, en vigueur au moment de la signature de la présente entente, y compris les termes et définitions, s'appliquent à la présente *Entente de réalisation de travaux majeurs (l'Entente de réalisation)*.

**EN CONSÉQUENCE**, les PARTIES conviennent de ce qui suit :

### 1. DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION

- 1.1. Le préambule fait partie intégrante de l'*Entente de réalisation*.

- 1.2. Dans la présente *entente*, à moins de mention à l'effet contraire ou d'incompatibilité avec le contexte, les termes et expressions suivants ont la signification qui leur est attribuée :
- a) « **ALIMENTATION TEMPORAIRE** » signifie l'alimentation d'une *Installation électrique* dont la durée d'exploitation prévue est de 5 ans ou moins et dont HYDRO-QUÉBEC prévoit une cessation définitive des activités. L'alimentation de certaines *Installations électriques* telles que les chantiers de construction et les cirques itinérants est toujours considérée temporaire, même si elle dure plus de 5 ans ;
  - b) « **CLIENT** » signifie une personne physique ou une personne morale, une société, une fiduciaire agissant par son fiduciaire ou une organisation, qui est responsable d'un ou de plusieurs abonnements au service d'électricité, qui demande l'alimentation d'une installation électrique ou qui demande ou occasionne la réalisation de travaux ;
  - c) « **CS** » ou « **Conditions de service** » signifie les *Conditions de service* fixées par la Régie de l'énergie en vigueur au moment où elles s'appliquent ;
  - d) « **DATE DE MISE SOUS TENSION** » signifie la date convenue entre le CLIENT et HYDRO-QUÉBEC à laquelle la nouvelle charge ou la charge additionnelle est mise sous tension, indiquée dans l'outil *Suivre une demande de travaux* de votre Espace client ;
  - e) « **DISTRIBUTEUR** » signifie la division HYDRO-QUÉBEC Distribution ;
  - f) « **ENTENTE DE RÉALISATION** » signifie la présente entente et les expressions « des présentes », « aux présentes », « en vertu des présentes », « par les présentes » et autres du même genre, réfèrent à cette entente dans son ensemble et non à un article, paragraphe ou alinéa particulier ;
  - g) « **INSTALLATION ÉLECTRIQUE** » signifie tout équipement électrique et tout poste client alimenté ou destiné à être alimenté par HYDRO-QUÉBEC, en aval du point de raccordement. L'installation électrique comprend le branchement du CLIENT ;
  - h) « **OUVRAGES CIVILS** » signifie toute construction requise pour réaliser un projet, y compris les travaux connexes comme le creusage de tranchées, la pose de canalisations non enrobées de béton qui sont déposées en pleine terre dans une tranchée, la construction de canalisations enrobées de béton, le compactage des matériaux de remblai ainsi que la construction et la mise en place de structures ;
  - i) « **PUISSANCE PROJETÉE** » signifie l'estimation de la puissance moyenne à facturer, exprimée en kilowatts (kW), calculée par HYDRO-QUÉBEC en tenant compte de la puissance à installer ;
  - j) « **SERVICE DE BASE** » signifie le service offert par HYDRO-QUÉBEC pour lequel les «frais d'intervention sur le réseau» sont facturables au CLIENT pour toute demande d'alimentation.

1.3. Les annexes suivantes font partie intégrante de *l'Entente de réalisation*:

- Annexe 1** : Sommaire des coûts ;
- Annexe 2** : Entente *Ouvrages civils* ;
- Annexe 3** : Établissement des droits réels de servitude ;
- Annexe 4** : Exigences techniques ;
- Annexe 5** : Tableau II-B - Prix par mètre pour le prolongement d'une ligne aérienne.

## 2. OBJET DE L'ENTENTE

- 2.1. *L'Entente de réalisation* vise à fixer les engagements des PARTIES qui permettront à HYDRO-QUÉBEC de répondre à la demande d'alimentation du CLIENT et à préciser les coûts (Annexe 1) ainsi que l'échéancier de réalisation des travaux.
- 2.2. Advenant le cas où des *Ouvrages civils* sont requis pour une alimentation souterraine, le CLIENT s'engage à conclure une entente distincte à cet effet, tel qu'il est plus amplement décrit à l'article 4 (*Ouvrages civils*) de la présente entente.

## 3. DESCRIPTION DES TRAVAUX

3.1. La description des travaux est la suivante:

Conversion de l'alimentation du client 600A,12KV vers 600A,25KV. Avec accroissement de coffret, +5MVA. Installation de 6 sections de câble MT triphasé et enlèvement de 9 sections de câble MT triphasé. Remplacement de 2 jonctions MT triphasé et enlèvement d'une jonction MT Triphasé. Travaux civils a coût esimé. Frais d'intervention de 360\$ sur la facture élect.

## 4. OUVRAGES CIVILS

- 4.1. Le CLIENT doit réaliser les *Ouvrages civils* qui seront situés sur la propriété desservie ou à desservir, notamment ceux qui sont nécessaires à un branchement du Distributeur souterrain.
- 4.2. Le CLIENT doit, à son choix, réaliser lui-même ou faire réaliser par un tiers qu'il mandate ou par HYDRO-QUÉBEC les *Ouvrages civils* requis pour la ligne de distribution.
- 4.2.1 **Réalisation par le CLIENT ou un tiers** : le CLIENT s'engage à conclure l'entente *Ouvrages civils* dans la forme prescrite à l'Annexe 2 ;
- 4.2.2 **Réalisation par HYDRO-QUÉBEC** : le CLIENT s'engage à verser l'avance déterminée par HYDRO-QUÉBEC pour les *Ouvrages civils* et à payer le coût réel des travaux à la fin de ceux-ci. L'avance est requise à la signature de la présente entente. HYDRO-QUÉBEC ne fournit aucune estimation du coût des travaux pour les *Ouvrages civils*.

## 5. SERVITUDES

- 5.1. L'établissement des droits réels de servitude pour des lignes électriques et de télécommunications nécessaires à la réalisation des travaux est aux frais du CLIENT et décrit à l'Annexe 3.

## 6. EXIGENCES TECHNIQUES

- 6.1. Le CLIENT déclare avoir pris connaissance, préalablement à la signature de l'*Entente de réalisation*, des normes suivantes et s'engage à en respecter les termes :
- 6.1.1 la Norme E.21-10 - *Service d'électricité en basse tension*, accessible à l'adresse Internet indiquée à l'Annexe 4.
- 6.1.2 la Norme E.21-11 - *Service d'électricité en basse tension à partir des postes distributeurs*, accessible à l'adresse Internet indiquée à l'Annexe 4.
- 6.1.3 la Norme E.21-12 - *Service d'électricité en moyenne tension*, accessible à l'adresse Internet indiquée à l'Annexe 4.

## 7. ÉCHÉANCIER

- 7.1. HYDRO-QUÉBEC prévoit être en mesure de répondre à la demande d'alimentation à la date indiquée dans l'outil *Suivre une demande de travaux* de votre Espace client.
- 7.2. Cette date peut être reportée par HYDRO-QUÉBEC compte tenu des travaux à réaliser notamment par la Commission des services électriques de Montréal, des restrictions sur les réseaux civil et électrique, d'autorisations, d'ordonnances ou de restrictions émises par toute autorité gouvernementale ou municipale et des conditions climatiques. Tout intrant technique requis de la part du Client devra être fourni sans délai afin de ne pas retarder les travaux. HYDRO-QUÉBEC ne peut être tenue responsable de tous dommages ou inconvénients résultant d'un report de cette date.

## 8. COÛT TOTAL DES TRAVAUX

- 8.1. Compte tenu des informations transmises par le CLIENT, le coût total des travaux est de 353 593,93 \$, avant les taxes applicables.

### A PARTIE REMBOURSABLE

A)	Coût remboursable des travaux:	353 593,93\$
B)	Moins l'« allocation pour alimentation aérienne de 5 MVA ou plus en moyenne tension » ( 1 570 kW x 363,00 \$/kW) :	353 593,93\$
C)	Total donnant droit à un remboursement :	0,00\$

### B PARTIE NON REMBOURSABLE

D)	Coût non remboursable du service optionnel et du branchement:	0,00\$
Total (C + D)		0,00\$
TPS (5,00%)		0,00\$
TVQ (9,975%)		0,00\$
Total du montant à payer pour les travaux		0,00\$

- 8.2. Dans le cas des nouvelles installations électriques, des « frais d'intervention sur le réseau » prévus aux CS seront ajoutés à la facturation relative au service d'électricité et seront payables selon les modalités applicables à la facture d'électricité.
- 8.3. Le coût total des travaux énoncé à l'article 8.1 représente les travaux effectués par HYDRO-QUÉBEC seulement. Le cas échéant, les entreprises de télécommunications pourraient facturer des frais.
- 8.4. Les travaux sont réalisables au coût estimé à l'article 8.1 dans la mesure où toutes les conditions préalables suivantes sont remplies par le CLIENT : acquisition de droits de passage ou autres servitudes, déboisement et/ou élagage réalisé, subdivision cadastrale réalisée, réalisation des travaux pendant la période convenue, acquisition de biens et services fournis par des tiers, autres exigences applicables selon la nature des travaux.

## 9. MONTANT PAYABLE PAR LE CLIENT

- 9.1. Le montant à payer par le CLIENT pour les travaux est de 0,00\$, plus les taxes applicables. Le CLIENT s'engage à payer le montant ci-haut mentionné suivant les modalités énoncées à l'article 10 de la présente entente.
- 9.2. Les taxes s'ajoutent au coût des travaux exigé en vertu de la présente Entente de réalisation. Les numéros d'inscription d'Hydro-Québec sont le R119449775RT0001 au fichier de la TPS et le 1000042605TQ0020 au fichier de la TVQ.

## 10. MODALITÉ DE PAIEMENT

- 10.1. Le CLIENT s'engage à payer à HYDRO-QUÉBEC, à la *Date de mise sous tension*, le montant indiqué à l'article 9.1 en un seul versement et ce, dans les vingt et un (21) jours suivant la date de la facture d'HYDRO-QUÉBEC.

## 11. ENGAGEMENT DE PUISSANCE

- 11.1. Pour chacune des cinq (5) années suivant la date de mise sous tension de l'*Installation électrique*, le CLIENT s'engage à payer un montant de 73,00 \$/kW correspondant à la « prime d'ajustement de l'allocation » prévue aux CS en vigueur à la date de signature de la présente entente, pour la différence entre la puissance convenue de 2 551,708 kW et la moyenne des kilowatts réellement facturés sur une base annuelle.

Dans le cas d'un ajout à une Installation électrique existante, seule l'augmentation de la puissance moyenne annuelle à facturer par rapport à la puissance de 1 577,62 kW est prise en considération dans le calcul de l'écart.

## 12. REMBOURSEMENT POUR L'AJOUT D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE

**Non applicable**

## 13. ABANDON D'UNE DEMANDE D'ALIMENTATION

13.1. Il y a abandon d'une demande d'alimentation dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- 13.1.1 le CLIENT avise par écrit HYDRO-QUÉBEC qu'il abandonne sa demande d'alimentation ;
- 13.1.2 le CLIENT modifie sa demande d'alimentation. Dans ce cas, seule la partie des travaux qui avait été initialement prévue lors de l'ingénierie et qui ne servira pas à la demande d'alimentation modifiée est considérée comme abandonnée ;
- 13.1.3 le CLIENT n'a pas payé le montant requis pour les travaux ou l'avance requise pour la réalisation des *Ouvrages civils* suivant l'envoi de l'*Entente de réalisation*, à moins d'un report convenu ;
- 13.1.4 la mise sous tension n'a pas eu lieu à la *Date de mise sous tension* pour une raison autre qu'un retard imputable à HYDRO-QUÉBEC, à moins d'un report convenu.

13.2. En cas d'abandon d'une demande d'alimentation, le CLIENT doit payer les sommes suivantes :

- 13.2.1 les coûts occasionnés par les achats et les contrats de service ainsi que les dédommagements à payer ;
- 13.2.2 le coût des travaux effectués, s'il y a lieu ;
- 13.2.3 le coût des travaux requis en raison de l'abandon de la demande, incluant le démantèlement des installations, s'il y a lieu ;
- 13.2.4 les coûts réels d'ingénierie et de gestion des demandes.

La *TPS* et la *TVQ* s'appliquent en sus des sommes mentionnées aux alinéas 13.2.1 à 13.2.4.

La valeur dépréciée des équipements et du matériel récupérés pour réutilisation par HYDRO-QUÉBEC est déduite des sommes dues par le CLIENT en vertu des alinéas 13.2.1 à 13.2.4.

- 13.3. Le montant de l'estimation des coûts relatifs à l'abandon de la demande d'alimentation doit être payé dans les trente (30) jours suivant la date de la facture d'HYDRO-QUÉBEC.

#### 14. FRAIS D'ADMINISTRATION

- 14.1. Toute facture impayée à l'échéance entraîne des frais d'administration sur le montant échu, au taux applicable à la date d'échéance de la facture et calculé conformément aux « *frais d'administration applicables à la facturation par Hydro-Québec* » prévus aux CS.

#### 15. PROPRIÉTÉ

- 15.1. HYDRO-QUÉBEC demeure propriétaire des installations en amont du point de raccordement, soit le point où le branchement d'HYDRO-QUÉBEC et le branchement du CLIENT se rencontrent, y compris des matériaux nécessaires au prolongement ou à la modification du réseau de distribution, de même que des plans, devis, dessins et résultats de toutes autres études et activités réalisées par HYDRO-QUÉBEC. HYDRO-QUÉBEC demeure également propriétaire de l'appareillage de mesure installé en amont ou en aval du point de raccordement.

#### 16. COMMUNICATIONS

- 16.1. Toutes les communications, y compris tout avis, demande d'approbation, facture ou autre selon le cas, en vertu de la présente entente doivent, sauf si autrement spécifié, être faites par écrit et sont valablement données par la livraison à leur destinataire, soit de main à main, soit par courrier ou courriel, aux représentants indiqués ci-dessous.

**CLIENT :**

À l'attention de :

**VILLE DE MONTRÉAL**

303 rue Notre-Dame E  
Montréal QC  
H2Y 3Y8

**HYDRO-QUÉBEC:**

À l'attention de :

**Jean-François Daoust**

7800, rue Jarry Est  
Anjou Québec H1J1H2

Téléphone: (514) 251-6666 #3113

Télécopieur:(514) 493-3030

Courriel: daoust.jean-  
francois@hydroquebec.com

## 17. DURÉE

- 17.1. L'*Entente de réalisation* entre en vigueur à la date de signature et se termine cinq (5) ans après la *Date de mise sous tension* ou lors de l'abandon de la demande d'alimentation par le CLIENT, selon la première des éventualités à survenir.

[LA PAGE SUIVANTE EST CELLE DES SIGNATURES]



**EN FOI DE QUOI**, HYDRO-QUÉBEC et le CLIENT, agissant par leurs représentants dûment autorisés, ont signé la présente entente à la date mentionnée en premier lieu ci-dessus.

#### **LE CLIENT**

Par :

---

Nom: Sophie Lalonde

Titre: Directrice du Service de la gestion et de la planification immobilière

Représentant dûment autorisé tel qu'il le déclare

#### **HYDRO-QUÉBEC**

Par :

---

Jean-François Daoust

Technicien Électrique

Représentant dûment autorisé tel qu'il le déclare

## ANNEXE 1

## DE L'ENTENTE DE RÉALISATION



**Sommaire**  
Établissement de la  
contribution  
aux coûts des  
travaux

**Sommaire des coûts**  
**Projet:** DCL-22267907  
**Client payeur:** 100017994  
**Scénario:**

**Statut:**  
**Date:** 2021/12/03

VILLE DE MONTRÉAL  
303 rue Notre-Dame E  
Montréal QC H2Y 3Y8

	Aérien		Souterrain		Ouvrages Civils
	Installation	Enlèvement	Travaux Électriques		
			Installation	Enlèvement	
<b>Main-d'oeuvre et équipement</b>					
Main-d'oeuvre pour effectuer les travaux				567,60	
<b>Biens et services</b>					
Biens et services fournis par des tiers					51 338,75
Travaux forestiers					
Frais d'acquisition					
Frais de gestion de contrats					
Autres dépenses					
<i>Total cumulatif:</i>				<b>567,60</b>	<b>51 338,75</b>
<b>Matériaux</b>					
Matériel requis aux travaux de construction					
Frais d'acquisition					
Frais de gestion des matériaux					
Frais de matériel mineur					
<i>Total cumulatif:</i>				<b>567,60</b>	<b>51 338,75</b>
Prov. pour le réinvest. en fin de vie utile					
Frais de gestion des demandes et ingénierie				147,58	
Prov. pour l'exploitation et l'entretien futur - global					
Prov. pour l'exploitation et l'entretien futur - emprise publique					
Prov. pour l'exploitation et l'entretien futur - arrière-lot					
<i>Total cumulatif:</i>				<b>715,18</b>	<b>51 338,75</b>
<b>Travaux à prix unitaires, forfaitaires</b>					
<b>Travaux en souterrain:</b>					
Assemblage section de câble branchement basse tension souterrain					
Assemblage section de câble moyenne tension souterrain			85 140,00	32 400,00	
Câble en souterrain			53 500,00		
Liaison souterraine					
Transformateur (\$/kW)					
Sectionnement (\$/kW)			130 500,00		
<i>Total cumulatif:</i>			<b>269 140,00</b>	<b>33 115,18</b>	<b>51 338,75</b>
<b>Coût total des travaux :</b>					<b>353 593,93\$</b>

Valeur du réseau de référence :	(0,00\$)
Allocation applicable / Autre crédit :	(353 593,93\$)
Autre coût applicable :	0,00\$
<b>Contribution globale avant taxes:</b>	<b>0,00\$</b>
TPS (5,00%):	0,00\$
TVQ (9,975%):	0,00\$
<b>Total:</b>	<b>0,00\$</b>
<i>Coût des travaux non remboursable :</i>	<i>0,00\$</i>

**ANNEXE 2**

**DE L'ENTENTE DE RÉALISATION**

**Entente *Ouvrages civils***

**ANNEXE 3****DE L'ENTENTE DE RÉALISATION****Établissement des droits réels de servitude**

## ANNEXE 4

### DE L'ENTENTE DE RÉALISATION

#### Exigences techniques pour les installations de clients raccordées au réseau de transport

- 1) **Norme E.21-10** : *Service d'électricité en basse tension.*  
<http://www.hydroquebec.com/data/livre-bleu/pdf/livre-bleu-addenda-inclus.pdf>; et
- 2) **Norme E.21-11**: *Service d'électricité en basse tension à partir des postes distributeurs.*  
<http://www.hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/livre-vert.pdf>; et
- 3) **Norme E.21-12** : *Service d'électricité en moyenne tension.*  
<http://www.hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/livre-rouge.pdf>.

## ANNEXE 5

## DE L'ENTENTE DE RÉALISATION

Tableau II-B du chapitre 20 des CS - Prix par mètre pour le prolongement d'une ligne aérienne

	RÉSEAU MOYENNE TENSION	DANS UNE EMPRISE PUBLIQUE	EN ARRIÈRE-LOT	SUPPLÉMENT EN ARRIÈRE-LOT
	TYPE D'ALIMENTATION	MONTANT PAR MÈTRE		
1	Monophasée, sans <i>basse tension</i>	59,00 \$	66,00 \$	7,00 \$
2	Monophasée, <i>basse tension</i> incluse	83,00 \$	109,00 \$	26,00 \$
3	Triphasée, sans <i>basse tension</i>	75,00 \$	84,00 \$	9,00 \$
4	Triphasée, <i>basse tension</i> incluse	103,00 \$	135,00 \$	32,00 \$
<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>				
a) Ces prix incluent le matériel, la main-d'oeuvre, les poteaux, les haubans et les ancrages				

**Dossier # : 1239057003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
<b>Objet :</b>	Autoriser une réduction des dépenses à Hydro-Québec Distribution, pour la fourniture de services associés au raccordement du bâtiment au réseau électrique avec accroissement de charge pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Réduction totale de - 478 526,77 \$, taxes incluses (contrat : - 398 772,31 \$ + contingences : - 79 754,46 \$) - CG21 0433

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



GDD 1239057003 - Annulation travaux électriques Hôtel-de-Ville.xlsx

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Pierre-Luc STÉBEN  
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV  
**Tél :** 514-872-1021

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-12

Françoise TURGEON  
Conseillère budgétaire

**Tél :** 514-872-0946  
**Division :** Service des finances - Point de service HDV



**Dossier # : 1230573001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Transport collectif des personnes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver l'entente relative à l'initiative tarifaire donnant un accès gratuit aux services de transport collectif régulier et adapté dans la zone A pour les résidents de l'agglomération de Montréal de 65 ans et plus pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2025 et accorder les crédits nécessaires.

J'approuve la signature de l'entente relative à l'initiative tarifaire donnant un accès gratuit aux services de transport collectif régulier et adapté dans la zone A pour les résidents de l'agglomération de Montréal de 65 ans et plus et je certifie la disponibilité des crédits nécessaires au remboursement à l'ARTM du manque à gagner induits.

**Signé par** Peggy BACHMAN **Le** 2023-04-24 14:31

**Signataire :**

Peggy BACHMAN

\_\_\_\_\_  
directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION** Dossier # :1230573001

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Transport collectif des personnes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver l'entente relative à l'initiative tarifaire donnant un accès gratuit aux services de transport collectif régulier et adapté dans la zone A pour les résidents de l'agglomération de Montréal de 65 ans et plus pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2025 et accorder les crédits nécessaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) est responsable de la tarification des services de transport collectif pour l'ensemble de son territoire regroupant la Communauté métropolitaine de Montréal et la Ville de Saint-Jérôme. En 2022, elle a adopté des mesures de refonte tarifaire afin d'uniformiser les pratiques tarifaires selon des zones géographiques et faciliter l'utilisation du transport collectif sur l'ensemble du territoire. Des mesures particulières, qui s'inscrivent dans les objectifs de la refonte tarifaire, sont prévues, à la demande des municipalités qui peuvent, si elles le souhaitent, et avec l'accord de l'ARTM, entreprendre des initiatives tarifaires particulières, nécessitant une contribution additionnelle aux contributions municipales versées à l'ARTM.

À travers l'adoption de son plan stratégique Montréal 2030, de son Plan Climat et de son projet de ville, la Ville de Montréal s'est engagée à assurer une transition écologique équitable pour tous, en réduisant les gaz à effet de serre (GES) sur son territoire tout en atténuant l'impact de ces transformations sur ses citoyens. Dans ce contexte, la Ville de Montréal a demandé à l'ARTM de mettre en place la gratuité pour ses résidents de 65 ans et plus pour l'utilisation du transport collectif (bus, métro, REM, train, navettes fluviales) régulier et adapté.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG21 0735 - 6 janvier 2022 - Autoriser le versement à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) de la contribution additionnelle jusqu'à concurrence du montant prévu au budget de 9 250 000\$ pour le manque à gagner correspondant au rabais pour les aînés

pour l'année 2021.

## **DESCRIPTION**

Afin de financer l'implantation de mesures de tarification sociale en matière de transport collectif, la Ville de Montréal a demandé à l'ARTM de mettre en œuvre une initiative tarifaire visant à offrir la gratuité d'accès aux services de transport collectif pour les personnes de plus de 65 ans résidant sur le territoire de l'agglomération.

Cette demande s'inscrit dans le cadre de la compétence exclusive de l'ARTM en matière d'établissement des tarifs du transport collectif sur son territoire (LARTM, art. 25).

L'initiative tarifaire retenue est la suivante :

- Durée de la gratuité : du 1er juillet 2023 au 30 juin 2025, renouvelable sur demande de la Ville
- Gratuité applicable sur l'ensemble de la zone A, pour les modes de transport: bus, métro, REM, train-Exo, navettes fluviales, transport adapté
- Titres disponibles en station sur présentation d'une carte Opus 65+ et une preuve de résidence.

Au regard du budget et de l'échéancier de réalisation, les paramètres suivants ont été entendus entre l'ARTM et la Ville :

- Le manque à gagner tarifaire engendré par la gratuité, ainsi que l'opérationnalisation de la mesure, sont entièrement assumés par la Ville de Montréal, facturés au réel et payable à l'ARTM;
- La mise en opération de l'initiative est assurée par la Société de Transport de Montréal (STM) qui s'assure notamment de l'encodage des cartes Opus 65+ et de la diffusion de l'information auprès de la clientèle visée. Les coûts d'opérationnalisation sont estimés à un maximum de 1 154 408 \$;

L'Entente entre la Ville et l'ARTM est en pièce jointe du présent sommaire.

## **JUSTIFICATION**

S.O.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La Ville s'engage à assumer le manque à gagner tarifaire ainsi que les coûts de mise en place de la mesure. Au budget 2023, une provision de 24 026 500 \$ a d'ailleurs été prévue à cette fin. Pour les années 2024 et 2025, la couverture des coûts de la gratuité tarifaire sera priorisée dans le cadre du processus budgétaire.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier permet le respect des engagements de la Ville au regard de Montréal 2030, quant à ses engagements en changements climatiques et ses engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en assurant un meilleur accès à un transport collectif faible en GES.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S.O.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Ce dossier ne comporte aucun enjeu en lien avec la COVID-19

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication est menée par la STM en avril 2023

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité exécutif : 26 avril 2023.  
Conseil d'agglomération du 22 mai 2023

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

Service des Fianances, Direction du conseil et du soutien financier / Hui Li

---

### **Parties prenantes**

Christian NADEAU, Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Pierre ROUETTE  
Chargée de dossiers ou missions

**Tél :** 438-993-6437  
**Télécop. :** 514 872-6067

### **ENDOSSÉ PAR**

Jean THERRIEN  
Directeur - Bureau des relations  
gouvernementales et municipales

**Tél :** 514-872-1574  
**Télécop. :**

---

Le : 2023-04-21

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jean THERRIEN

Directeur - Bureau des relations  
gouvernementales et municipales

**Tél :** 514-872-1574

**Approuvé le :** 2023-04-24

**Dossier # : 1230573001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
<b>Objet :</b>	Approuver l'entente relative à l'initiative tarifaire donnant un accès gratuit aux services de transport collectif régulier et adapté dans la zone A pour les résidents de l'agglomération de Montréal de 65 ans et plus pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2025 et accorder les crédits nécessaires.

#### SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

---

#### COMMENTAIRES

---

#### FICHIERS JOINTS



GDD 1230573001 - Transport collectif.xlsx

---

#### RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Judith BOISCLAIR  
Agente de gestion des ressources financières

**Tél :** 514-872-2598

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-04-21

Francine LAVERDIÈRE  
Trésorière et directrice du Service des finances

**Tél :** 514-872-6630

**Division :** Service des finances

**ENTENTE RELATIVE À L'INITIATIVE TARIFAIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL –  
ACCÈS GRATUIT AUX SERVICES DE TRANSPORT COLLECTIF RÉGULIER ET  
ADAPTÉ DANS LA ZONE A POUR LES RÉSIDENTS DE L'AGGLOMÉRATION DE  
MONTRÉAL DE 65 ANS ET PLUS POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2023 AU 30  
JUN 2025**

**ENTRE :**

**VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, dont l'adresse principale est au 155, rue Notre-Dame Est, à Montréal, Québec H2Y 1B5, agissant et représentée par Serge Lamontagne, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution \_\_\_\_\_ et de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

(ci-après appelée : la « **Ville** »)

**ET :**

**AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN**, personne morale de droit public dûment instituée en vertu de la *Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain* (RLRQ, chapitre A-33.3), ayant son siège au 700, rue de La Gauchetière Ouest, bureau 400, à Montréal, Québec H3B 5M2, agissant et représentée par Benoît Gendron, son directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes;

(ci-après appelée : l'« **Autorité** »)

(ci-après appelées collectivement les « **Parties** »)

**LESQUELLES PARTIES POUR EN VENIR À L'ENTENTE QUI FAIT L'OBJET DES PRÉSENTES, DÉCLARENT CE QUI SUIT :**

**ATTENDU QUE** l'Autorité a pour mission de planifier, d'organiser, de financer et de promouvoir les services de transport collectif pour la région métropolitaine de Montréal ;

**ATTENDU QUE** la Ville souhaite offrir gratuitement l'accès aux services de transport collectif locaux réguliers et de transport adapté desservant son territoire pour les résidents de l'agglomération de Montréal de 65 ans et plus pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2025 ;

**ATTENDU QUE** l'Autorité a compétence exclusive, en matière d'établissement des tarifs du transport collectif sur son territoire en vertu de la *Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain* (RLRQ, c. A-33.3; art. 25) ;

**ATTENDU QU'**afin de répondre à une demande de la ville de Montréal, l'Autorité propose une initiative tarifaire régie selon les modalités de la présente entente (l'« **Entente** ») ;

**ATTENDU QUE** le *Règlement sur les conditions au regard de la possession et de l'utilisation des titres de transport pour les services de transport collectif de la région métropolitaine* (A-33.3, R.3 (2022)) (le « **Règlement tarifaire** ») et plus particulièrement l'article 50 du Règlement tarifaire, s'appliquent à la présente Entente ;

**ATTENDU QUE** les revenus tirés du financement des initiatives tarifaires sont traités comme des recettes tarifaires et sont considérés dans le calcul de la cible d'autofinancement en vertu de l'article 72, alinéa 1 de la *Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain* (RLRQ, c. A-33.3) ;

**ATTENDU QUE** le manque à gagner attribuable aux initiatives tarifaires d'une municipalité doit faire l'objet d'une contribution additionnelle à la contribution RFU (Richesse foncière uniformisée) et d'une contribution au déficit résiduel des services en vertu de la section 3.2 de la *Politique de financement* de l'Autorité ;

**ATTENDU QUE** la *Politique relative aux remboursements et aux échanges de titres de transport* de l'Autorité en vigueur depuis le 1er juillet 2022 s'applique à la présente Entente ;

**PAR CONSÉQUENT, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

**1. PRÉAMBULE**

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Entente.

**2. OBJET**

La présente entente vise d'établir les modalités ainsi que les obligations de l'Autorité et de la Ville dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative tarifaire *accès gratuit aux services de transport collectif régulier et adapté dans la zone A pour les résidents de l'agglomération de Montréal de 65 ans et plus pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2025*.

**3. ÉMISSION DES TITRES DE TRANSPORT ET PROCESSUS EN LIEN AVEC L'ÉMISSION**

Par la présente, les Parties conviennent que l'Autorité émettra dans des titres de transport selon les modalités ci-après énumérées :

**3.1 Titre de transport**

- i. Un titre de transport *Tous modes A – 65 ans Montréal* est émis gratuitement à toute personne qui en fait la demande et qui répond aux critères prévus à l'article 3.2 (ci-après l'Usager).
- ii. Le titre de transport *Tous modes A – 65 ans Montréal* est un titre à passages illimités et donne accès à l'ensemble de services réguliers (métro, train, REM, autobus, taxi collectif et navettes fluviales) et du transport adapté à l'intérieur de l'agglomération de Montréal (zone A).
- iii. Le titre de transport *Tous modes A – 65 ans Montréal* est un titre créé spécifiquement pour les fins de la présente entente. Sa période de validité débutera à compter du 1er juillet 2023 et ne pourra excéder plus de 30 mois.
- iv. Le titre *Tous modes A – 65 ans Montréal* ne sera plus valide à partir du 1er juillet 2025 à moins que les Parties conviennent, d'un commun accord, de prolonger la présente entente au-delà du 30 juin 2025.

### **3.2 Modalités pour l'obtention du titre gratuit *Tous modes A – 65 ans Montréal***

- i. Les Usagers doivent détenir une carte OPUS avec photo de 65 ans et plus.
- ii. Les Usagers de 65 ans et plus devront fournir aux préposés d'un centre de service ou d'une billetterie sur l'île de Montréal une preuve de résidence attestant qu'ils sont des résidents de l'agglomération de Montréal; aucun formulaire n'est requis.
- iii. Les preuves de résidence admissibles doivent contenir le nom du bénéficiaire et l'adresse du domicile. Seules les adresses situées dans l'agglomération de Montréal sont admises. Les catégories de preuves sont :
  - o Permis de conduire;
  - o Facture ou reçu (utilité publique, téléphonie, institution financière, gouvernement);
  - o Carte Accès Montréal;
  - o Les préposés d'un centre de service ou d'une billetterie peuvent exercer la discrétion en acceptant le code postal déjà dans le dossier client OPUS ou une preuve avec le nom du conjoint ou de la conjointe;
  - o Toutes autres preuves jugées pertinentes et convenues par la Ville de Montréal et l'Autorité.

- iv. L'Usager du transport adapté admissible à la gratuité n'aura pas l'obligation d'avoir le titre de transport gratuit chargé sur sa carte OPUS avec photo.
  - o L'adresse du domicile dans le dossier client sera utilisée comme preuve de résidence.
  - o L'accompagnateur facultatif de l'Usager du transport adapté, au sens de la *Politique d'admissibilité au transport adapté*, doit acquitter son droit de passage à moins qu'il satisfasse également aux critères précités lui permettant d'obtenir le titre gratuit *Tous modes A – 65 ans Montréal*. Pour ce faire, il devra présenter sa carte OPUS avec photo 65 ans et plus lors de l'embarque à bord du transport adapté.
- v. Les modalités d'obtention du titre de transport *Tous modes A – 65 ans Montréal* seront évaluées et révisées au besoin pendant la durée de l'Entente actuelle en vue d'une application au renouvellement du titre ou au prolongement de l'Entente.
- vi. Conformément à la *Politique relative aux remboursements et aux échanges de titres de transport* laquelle est en vigueur à la signature de l'entente, aucun remboursement des titres 1 passage et des titres « multipassage » partiellement consommés ne sera autorisé.

#### **4. OBLIGATION DES PARTIE**

##### **4.1 Obligation de la Ville**

- i. La Ville est responsable de faire la promotion et ainsi que les communications entourant la présente initiative tarifaire. Elle est également responsable de communiquer les modalités d'application et processus y afférents.
- ii. La Ville devra s'assurer d'indiquer dans ses communications que l'initiative est autorisée par l'Autorité.
- iii. Les coûts relatifs à l'opérationnalisation de la présente mesure tarifaire sont à la charge exclusive de la Ville de même que toutes dépenses qui pourraient survenir lors de sa mise en œuvre.

##### **4.2 Obligation de l'Autorité**

- i. L'Autorité s'engage à inscrire la présente initiative tarifaire à la grille tarifaire de l'Autorité tant et aussi longtemps que la présente entente est en vigueur.

- ii. L'Autorité coordonnera par le biais de son gestionnaire délégué du système OPUS les travaux nécessaires pour la mise en place du titre et de son encodage.

## **5. ABSENCE D'ENGAGEMENT FINANCIER**

Les parties confirment que la présente Entente ne comporte aucun engagement financier pouvant incomber à l'Autorité. La Ville s'engage ainsi à compenser l'Autorité pour tout coût ou perte découlant de la présente entente.

## **6. REMBOURSEMENT DU MANQUE À GAGNER TARIFAIRE**

### **6.1 Financement**

Le manque à gagner tarifaire (ci-après le « MAG ») résultant de cette initiative tarifaire est entièrement financé par la Ville.

Le MAG est calculé selon le tarif du titre de transport inscrit à la grille tarifaire en vigueur et nécessaire pour tout usager de 65 ans et plus pour circuler sur tous les modes à l'intérieur de la zone A.

### **6.2 Remboursement**

Par la présente, la Ville s'engage à rembourser à l'Autorité le MAG réel, sur présentation de factures. Le montant du MAG est établi selon l'utilisation réelle des titres, dont la méthode de calcul est plus amplement décrite à l'annexe 1 de la présente.

### **6.3 Facturation**

À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2023, l'Autorité facturera à la Ville sur une base trimestrielle le MAG.

## **7. COÛTS D'OPÉRATIONNALISATION**

### **7.1 Remboursement**

Par la présente, la Ville s'engage à rembourser à l'Autorité une somme maximale de 1 154 408 \$ visant à compenser les coûts d'opérationnalisation de la mesure tarifaire.

Les coûts d'opérationnalisation précités sont non récurrents et incluent une contingence de 15% pour pallier tout imprévu pouvant survenir dans le cadre de la

présente entente. Les coûts d'opérationnalisation sont plus amplement décrits à l'annexe 2 des présentes.

Si des mesures complémentaires doivent être mises en sus de celles prévues à l'annexe 2, ces mesures devront faire l'objet d'une autorisation écrite de la Ville et le coût de ces mesures complémentaires sera assumé en totalité la Ville.

## **7.2 Facturation**

À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2023, l'Autorité facturera à la Ville sur une base trimestrielle les coûts d'opérationnalisation.

## **8. DROIT DE RÉSILIATION**

Les Parties peuvent résilier en tout temps la présente Entente, en tout ou en partie, sur préavis de quinze (15) jours, à l'expiration duquel la présente entente cessera d'avoir effet. Toute telle résiliation est sans effet rétroactif.

## **9. DISPOSITIONS DIVERSES**

### **9.1 Entrée en vigueur**

La présente entente entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 sans égard à la date de sa signature par les Parties, jusqu'à la réalisation des obligations par chacune des Parties.

### **9.2 Annulation de l'initiative tarifaire rabais additionnel de 50 % au 65 ans et plus sur les titres Tous modes A**

L'initiative tarifaire visée par la présente entente annule et remplace à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 les titres Tous modes A avec des rabais additionnels de 50 %, offerts aux aînés de 65 ans et plus.

### **9.3 Renouvellement**

Les Parties pourront convenir d'un commun accord du prolongement de l'initiative tarifaire au-delà du 30 juin 2025, si elles y consentent dans un délai de six mois avant l'expiration de la présente Entente et ce par le biais d'un avenant écrit et signé par les Parties.

## **10. AVIS**

Tout avis permis ou requis en vertu de l'Entente doit être expédié par courrier électronique et être envoyé aux adresses suivantes :

**Ville de Montréal** : à l'attention de Aurélie Arnaud, chargée de mission, par courriel à « aurelie.arnaud@montreal.ca »;

**AUTORITÉ** : à l'attention de Houda Slaoui, directrice exécutive – Planification stratégique, tarification et financement, par courriel à « hslaoui@artm.quebec ».

## **11. LOIS APPLICABLES**

La présente Entente est régie et interprétée conformément aux lois de la province de Québec. De même, les Parties conviennent que tout différend quant à l'application ou l'interprétation de l'Entente doit obligatoirement être soumis au tribunal compétent du district judiciaire de Montréal.

**ET LES PARTIES ONT SIGNÉ LA PRÉSENTE ENTENTE TEL QUE SUIIT :**

Montréal, ce \_\_\_\_\_ 2023

Montréal, ce \_\_\_\_\_ 2023

**AUTORITÉ RÉGIONALE DE  
TRANSPORT MÉTROPOLITAIN**

**VILLE DE MONTRÉAL**

Par :

\_\_\_\_\_  
Benoît Gendron  
Directeur général

Par :

\_\_\_\_\_  
Serge Lamontagne  
Directeur général

\_\_\_\_\_  
Emmanuel Tani-Moore  
Greffier de la Ville de  
Montréal

## **ANNEXE 1 – MÉTHODE DE CALCUL DU MANQUE À GAGNER**

Le manque à gagner tarifaire (« MAG ») est calculé en fonction de l'utilisation mensuelle réelle de chaque titre Tous modes A – 65 ans Montréal. Les données pour évaluer l'utilisation mensuelle réelle des titres proviennent du système billettique OPUS.

Le tarif de référence utilisé pour calculer la valeur de chaque déplacement est le tarif du titre de transport inscrits à la grille tarifaire en vigueur et nécessaire pour tout usager de 65 ans et plus pour circuler sur tous les modes à l'intérieur de la zone A.

<b>Utilisation mensuelle du titre</b>	<b>Manque à gagner mensuel calculé par titre (grille tarifaire 2023)</b>	<b>Note</b>
<b>0 déplacement</b>	-	-
<b>Entre 1 et 26 déplacements</b>	2,18 \$/déplacements	Équivaut à la valeur de 1/10 du titre Tous modes A 10 passages à tarif réduit
<b>27 déplacements et plus</b>	58,00 \$	Équivaut à la valeur du titre mensuel Tous modes A à tarif réduit

## **ANNEXE 2 – ESTIMATION DES COÛTS D'OPÉRATIONNALISATION**

Le tableau ci-dessous fournit la ventilation des coûts d'opérationnalisation estimés, pour la durée de l'entente.

<b>Catégorie d'opérations</b>	<b>Coûts estimés</b>
Personnels additionnels au centre d'expérience client intégré (CECI)	34 565 \$
Personnels additionnels en stations	693 465 \$
Contingence (10%) pour le personnel additionnel	72 803 \$
Paramétrisation d'ACCES (Transport adapté) pour appliquer la nouvelle tarification	3 000 \$
Tournée pour l'émission des cartes (clientèle excentrique ou avec mobilité restreinte)	150 000 \$
Production des pièces de communication	10 000 \$
Placement média externe (à confirmer avec la ville)	40 000 \$
Placement media Astral et journal métro	gratuité (coût à venir à titre indicatif)
Total	1 003 833 \$
<b>Total avec 15 % de fonds de contingence</b>	<b>1 154 408 \$</b>



**Dossier # : 1237684002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction institutionnelle , Division finances et approvisionnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'entente de résiliation du contrat octroyé à la firme Alithya Canada inc., en vertu de la résolution CG20 0317, pour des services professionnels requis pour l'implantation des modules d'approvisionnement, de finances et d'administration de la solution Oracle ERP Cloud, et ce, à compter du 31 décembre 2023 et précisant les quantités estimées prévues au contrat jusqu'à cette résiliation.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'entente de résiliation du contrat octroyé à la firme Alithya Canada inc., en vertu de la résolution CG20 0317, pour des services professionnels requis pour l'implantation des modules d'approvisionnement, de finances et d'administration de la solution Oracle ERP Cloud, et ce, à compter du 31 décembre 2023 et précisant les quantités estimées prévues au contrat jusqu'à cette résiliation;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2023-04-23 22:48

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1237684002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction institutionnelle , Division finances et approvisionnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'entente de résiliation du contrat octroyé à la firme Alithya Canada inc., en vertu de la résolution CG20 0317, pour des services professionnels requis pour l'implantation des modules d'approvisionnement, de finances et d'administration de la solution Oracle ERP Cloud, et ce, à compter du 31 décembre 2023 et précisant les quantités estimées prévues au contrat jusqu'à cette résiliation.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal s'est dotée d'une vision se déployant sur une période de 10 ans, Montréal 2030, afin d'affronter les défis d'aujourd'hui et de mieux se préparer à ceux de demain. Les efforts mis en place par le Service des TI s'inscrivent directement dans cette lignée.

La mission du Service des TI est de soutenir la modernisation et d'assurer le maintien des services technologiques clés de la Ville afin d'améliorer les services à la population et soutenir la transformation numérique.

En juin 2020, la Ville a octroyé un contrat à la firme Alithya Canada inc. (CG20 0317) pour l'acquisition de services professionnels pour l'implantation de la suite Oracle ERP Cloud et plus spécifiquement pour les modules dont la Ville détient déjà les licences, soit ceux d'approvisionnement, d'inventaire, de finances et d'administration de la solution.

L'acquisition de ces services permet à la Ville :

- d'assurer la mise place d'une configuration respectant les meilleures pratiques du marché et supportant les processus de la Ville dans les domaines des finances et de l'approvisionnement;
- de s'assurer que la nouvelle solution s'intègre harmonieusement dans l'écosystème de la Ville;
- d'être accompagné et conseillé dans le traitement des écarts entre les processus d'affaires de la Ville et les fonctionnalités d'Oracle ERP Cloud;
- de bénéficier de l'expérience et de l'expertise de la firme dans la réalisation de travaux d'envergure similaires, spécifiquement dans l'intégration des modules d'approvisionnement et de finances de la solution Oracle ERP Cloud;

- de s'assurer d'une intégration et d'un arrimage avec le projet Transfo-RH (puisque les deux projets vont utiliser la même solution intégrée).

Ce contrat ne comportait pas une date de durée fixe, mais un échéancier initial souhaité par la Ville pour l'exécution complète des services professionnels prévus au contrat. Cet échéancier initial était le ou vers le 30 juin 2023 sur la base d'un déploiement de la solution ERP Cloud en décembre 2023.

Puisqu'il sera impossible pour l'adjudicataire de compléter l'exécution des services professionnels prévus au contrat dans le respect de cet échéancier, la Ville et l'adjudicataire désirent résilier le contrat à compter du 31 décembre 2023. De plus, il est requis de revoir l'estimation des quantités de certains items prévus au bordereau des prix du contrat.

Le présent dossier vise donc à approuver un projet d'entente de résiliation du contrat octroyé à la firme Alithya Canada inc., en vertu de la résolution CG20 0317, pour des services professionnels requis pour l'implantation des modules d'approvisionnement, de finances et d'administration de la solution Oracle ERP Cloud, et ce à compter du 31 décembre 2023 et précisant les quantités estimées prévues au contrat jusqu'à cette résiliation.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG20 0317 - 18 juin 2020 - Conclure une entente-cadre avec la firme Alithya Canada inc. pour la fourniture de services professionnels pour l'implantation des modules d'approvisionnement, de finances et d'administration de la solution Oracle ERP Cloud, pour la période 1er juillet 2020 au 30 juin 2023, pour une somme maximale de 9 029 487,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (19-17666) - (2 soumissionnaires).

### **DESCRIPTION**

Compte tenu des nombreuses régressions détectées au début de l'implantation de la solution Oracle ERP Cloud, dont certaines ne seront réglées par Oracle qu'entre 2023 et 2025, et considérant la complexité des intégrations entre le système SIMON et les autres solutions, la Ville était dans l'obligation de reporter le déploiement de la solution ERP Cloud à décembre 2025.

Il est aussi à noter que la version SIMON actuelle (EBS 12.1.3) n'est plus supportée depuis le 31 décembre 2021 et qu'elle est en support restreint jusqu'en décembre 2024. Il a donc été décidé de lancer un projet de migration à la version EBS 12.2.11, et ce, à partir de janvier 2023. Du fait de cet imprévu, l'implantation de la solution Oracle ERP Cloud a été reportée.

Pour ces différentes raisons, il sera donc impossible pour l'adjudicataire de compléter l'exécution des services professionnels prévus au contrat dans le respect de l'échéancier du 30 juin 2023 initialement estimé et prévu au contrat. En effet, selon le plan de projet connu aujourd'hui, il est estimé que si les services professionnels prévus au contrat devaient être entièrement rendus à la Ville par l'adjudicataire, ils le seraient le ou vers le 31 mars 2026.

Le présent dossier vise à permettre la résiliation du contrat visé à compter du 31 décembre 2023. La fin prématurée du contrat aura pour effet une diminution de la valeur totale du contrat.

### **JUSTIFICATION**

Les quantités estimées de certains items prévus au bordereau des prix du contrat ont fluctué à la hausse pour certains livrables et à la baisse pour d'autres. Ainsi la Ville et l'adjudicataire ont ajusté les quantités estimées nécessaires pour compléter les travaux au plus tard le 31 décembre 2023.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense de ce contrat sera imputée au PDI 2023 du Service des TI au projet 68092 - Migration du système intégré Montréal (SIMON).

Les services de l'implantation seront utilisés au fur et à mesure de l'expression des besoins de services des différentes vagues prévues à la feuille de route de l'intégration des modules d'approvisionnement et de finances de la solution Oracle ERP Cloud. Tous les besoins futurs de prestations de services seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction de chacune des vagues.

Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 50,1%. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les quantités estimées de certains items prévus au Bordereau des prix du contrat ont fluctué à la hausse comme à la baisse depuis le début du contrat, le projet d'entente permet aux deux parties. La firme Alithya Canada inc. et la Ville, de préciser de telles quantités estimées jusqu'au 31 décembre 2023.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Ne s'applique pas.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Approbation du dossier par le comité exécutif : 3 mai 2023;
- Approbation du dossier par le conseil municipal : 15 mai 2023;
- Approbation du dossier par le conseil d'agglomération : 18 mai 2023.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Naim MANOUCHI  
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

**Tél :** 438 402-1743  
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-02-15

Abdelmalek BOUKHEZAR  
chef(fe) de division - solutions d'affaires -  
systemes corporatifs

**Tél :** 514 258-1649  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

André TRUDEAU  
directeur(-trice) solutions d'affaires

**Tél :**  
**Approuvé le :** 2023-02-17

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Richard GRENIER  
Directeur du service des technologies de  
l'information

**Tél :** 438-998-2829  
**Approuvé le :** 2023-04-21

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1237684002

Unité administrative responsable : *Service des technologies de l'information , Direction institutionnelle , Division finances et approvisionnement*

Projet : 68092 - *Migration du système intégré Montréal (SIMON).*

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<b><i>oui</i></b>	<b><i>non</i></b>	<b><i>s. o.</i></b>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	<b><i>x</i></b>		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?  <b>14 - Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité.</b>			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ?  <input type="checkbox"/> un accompagnement stratégique dans la mise en place de la solution ERP; <input type="checkbox"/> une plus grande vélocité de déploiement; <input type="checkbox"/> un transfert d'expertise aux équipes de la Ville qui seront responsables de la solution ERP.			

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>			<b>X</b>
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			<b>X</b>
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			<b>X</b>

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. <b>Inclusion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Respect et protection des droits humains</li> <li>● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul> </li> <li>b. <b>Équité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul> </li> <li>c. <b>Accessibilité universelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul> </li> </ul>			<b>X</b>
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			<b>X</b>

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

**Dossier # : 1237684002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction institutionnelle , Division finances et approvisionnement
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'entente de résiliation du contrat octroyé à la firme Alithya Canada inc., en vertu de la résolution CG20 0317, pour des services professionnels requis pour l'implantation des modules d'approvisionnement, de finances et d'administration de la solution Oracle ERP Cloud, et ce, à compter du 31 décembre 2023 et précisant les quantités estimées prévues au contrat jusqu'à cette résiliation.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

La présente entente est approuvée quant à validité et à sa forme.

---

**FICHIERS JOINTS**



2023-02-16 Entente de résiliation\_modification SCC visée.pdf

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Suzana CARREIRA CARVALHO  
Avocate  
**Tél : 438-825-0355**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-02-16

Suzana CARREIRA CARVALHO  
Avocate  
**Tél : 438-825-0355**  
**Division : Droit contractuel**



**ENTENTE RELATIVE**  
**AU CONTRAT APPROUVÉ PAR LA RÉOLUTION**  
**CG20 0317 DU 18 juin 2020**

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C8, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*;

Ci-après appelée la « **Ville** »

**ET :** **ALITHYA CANADA INC.**, personne morale ayant sa principale place d'affaires au 1100 boulevard Robert-Bourassa, bureau 400, Montréal, Québec, H3B 3A5, agissant et représentée par madame Dany Paradis, Vice-présidente principale, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription TPS :

Numéro d'inscription TVQ :

Ci-après appelée « **Contractant** »

La Ville et le Contractant sont également, individuellement ou collectivement désignés dans la présente entente comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

**ATTENDU QUE**, suivant l'appel d'offres public 19-17666 relatif à l'acquisition de services professionnels pour l'implantation des modules d'approvisionnement, de finances et d'administration de la solution Oracle ERP Cloud, la Ville a octroyé le contrat visé par cet appel d'offres au Contractant en vertu de la résolution CG 20 0317 adoptée par le conseil d'agglomération de la Ville le 18 juin 2020 (ci-après, le « **Contrat** »);

**ATTENDU QU'**il est prévu, à l'article 15.01 du fascicule « Contrat » du Contrat, que ce dernier expire à compter de l'exécution complète des obligations prévues au Contrat, à moins qu'il n'y soit mis fin prématurément conformément aux autres dispositions du Contrat;

**ATTENDU QUE** bien que le Contrat ne comportait pas une date de durée fixe, un échéancier initial souhaité par la Ville pour l'exécution complète des services professionnels prévus au Contrat était précisé à l'article 5.1.2 du Chapitre 3 du Devis du Contrat;

**ATTENDU QUE** cet échéancier initial était le ou vers le 30 juin 2023;

**ATTENDU QUE**, compte tenu notamment de nombreuses régressions détectées dans la solution Oracle ERP Cloud et de la complexité des intégrations entre le système SIMON utilisé par la Ville et d'autres comme la solution Maximo, la Ville a décidé de prolonger le déploiement de la solution ERP Cloud à décembre 2025 au lieu de décembre 2023 tel qu'initialement prévu;

**ATTENDU QUE** les Parties conviennent qu'il sera donc impossible pour le Contractant de compléter l'exécution des services professionnels prévus au Contrat dans l'échéancier initialement prévu;

**ATTENDU QUE** dans le contexte tel qu'il est connu à la date de signature des présentes, il est estimé que si les services professionnels prévus au Contrat devaient être entièrement rendus à la Ville par le Contractant, ils le seraient le ou vers le 31 mars 2026;

**ATTENDU QUE**, dans ces circonstances, les Parties désirent résilier le Contrat à compter du 31 décembre 2023, étant entendu que cela aura notamment pour effet une diminution de la valeur totale du Contrat;

**ATTENDU QUE** les quantités de certains items prévus au Bordereau des prix du Contrat ont fluctué à la hausse comme à la baisse depuis le début du Contrat;

**ATTENDU QUE** les Parties désirent préciser de telles quantités jusqu'au 31 décembre 2023;

**ATTENDU QU'**il est donc nécessaire de conclure la présente entente.

#### **LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

1. Le préambule fait partie intégrante des présentes.

2. Conformément à l'article 13.01 du fascicule « Contrat » du Contrat et notwithstanding la date de signature de la présente entente, le Contrat sera résilié à compter du 31 décembre 2023 (ci-après, la « **Résiliation** »).
3. Pour des fins de précision, les effets de la Résiliation sont prévus à l'article 13.06 du fascicule « Contrat » du Contrat.
4. Sous réserve de l'article 15.03 du fascicule « Contrat » du Contrat, les Parties seront, à compter de la Résiliation, libérées de leurs obligations respectives prévues au Contrat.
5. Compte tenu de ce qui précède, il est prévu que les items de services professionnels prévus au Contrat ainsi que leurs quantités estimées soient révisés de la manière prévue à l'Annexe 1 des présentes, et ce, jusqu'à la Résiliation.

**EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.**

Le       <sup>e</sup> jour de                               2023

**VILLE DE MONTRÉAL**

Par : \_\_\_\_\_  
Domenico Zambito, greffier adjoint

Le       <sup>e</sup> jour de                               2023

**ALITHYA CANADA INC**

Par : \_\_\_\_\_  
Dany Paradis, Vice-présidente principale

Cette entente a été approuvée par le Conseil d'agglomération de Montréal, le       <sup>e</sup> jour de 2023 (résolution CG23                               ).

## ANNEXE 1

<b>Nombre d'heures estimé pour les services professionnels jusqu'au 31 décembre 2023</b>			
<b>Numéro d'item</b>	<b>Description d'item</b>	<b>Quantité prévisionnelle</b>	<b>Unité de mesure</b>
1.	Gestion de projet	9 872	Heures
2.	Démarrage du projet	70	Heures
3.	Planification détaillée	7 351	Heures
4.	Réalisation et mise en production de la solution		
4.1.	Configuration de la solution		
4.1.1.	Gestion des ressources financières		
4.1.1.1.	Grand-livre et contrôle budgétaire	4 040	Heures
4.1.1.2.	Gestion des taxes	1 442	Heures

4.1.1.3.	Comptes à payer (comptes fournisseurs)	1 851	Heures
4.1.1.4.	Comptes à recevoir (comptes clients)	610	Heures
4.1.1.5.	Gestion de la trésorerie	558	Heures
4.1.2.	Gestion des demandes d'achats	2 466	Heures
4.1.3.	Gestion des bons de commande	2 321	Heures
4.1.4.	Gestion de l'inventaire	3 309	Heures
4.1.5.	Gestion des commandes externes	702	Heures
4.1.6.	Gestion du portail fournisseur	1 438	Heures
4.1.7.	Rapports, tableaux de bord et flux de travail	1 697	Heures
4.1.8.	Administration de la solution	5 022	Heures
4.2.	Conception et développement des adaptations et des extensions à la solution	7 321	Heures
4.3.	Conception et développement des intégrations	10 065	Heures

4.4.	Conversion des données	6 906	Heures
4.5.	Tests	0	Heures
4.6.	Stratégie et plan de déploiement	0	Heures
5.	Support post-implantation	0	Heures
6.	Transfert des connaissances	0	Heures
7.	Clôture	0	Heures
<b>Total</b>		<b>67 041</b>	<b>Heures</b>



**Dossier # : 1236263001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Entreprises Cogenex Inc., pour la construction de chambres de vannes et de mesure, secteurs Verdun (RVD-2) et LaSalle (RLS-2) - Dépense totale de 3 221 774,27 \$, taxes incluses (contrat : 2 598 205,05 \$ + contingences : 311 784,61 \$ + incidences : 311 784,61 \$) - Appel d'offres public 10406 – (quatre (4) soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à la firme Les Entreprises Cogenex inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de construction de chambres de vannes et de mesure pour les secteurs de régulation appelés RVD-2 et RLS-2 respectivement dans les arrondissements Verdun et LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 598 205,05 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10406 ;
2. d'autoriser une dépense de 311 784,61 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 311 784,61 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. de procéder à une évaluation du rendement de Les Entreprises Cogenex inc.;
5. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2023-04-12 12:02

Signataire :

Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint

Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1236263001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Entreprises Cogenex Inc., pour la construction de chambres de vannes et de mesure, secteurs Verdun (RVD-2) et LaSalle (RLS-2) - Dépense totale de 3 221 774,27 \$, taxes incluses (contrat : 2 598 205,05 \$ + contingences : 311 784,61 \$ + incidences : 311 784,61 \$) - Appel d'offres public 10406 – (quatre (4) soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 2012, la Ville de Montréal a mis en œuvre, sur les réseaux d'eau potable des villes de l'agglomération de Montréal, un projet de régulation de la pression et de mesure de la distribution en temps réel. Cette stratégie de régulation, recommandée par l'International Water Association (IWA), permet de faire des gains sur trois plans : diminution des fuites, diminution des bris dus à l'augmentation de la pression en période de faible consommation et prolongation de la durée de vie des conduites vieillissantes. La mesure de la distribution sur les conduites principales permet un meilleur contrôle des fuites sur le réseau d'eau potable. Ces stratégies ont déjà été utilisées avec succès par plusieurs villes, principalement en Europe. Le projet est assujéti au Cadre de gouvernance et a obtenu l'autorisation du CE le 11 septembre 2019 de procéder à la phase Exécution, le mandat d'exécution # SMCE198074026 a été émis.

La Direction des réseaux d'eau (DRE) a également la responsabilité de réhabiliter les chambres existantes des compteurs "réseau". Au début du projet, il y avait une centaine de chambres de compteur de l'eau distribuées dans des villes liées et des arrondissements qui étaient d'anciennes villes. À noter que ce troisième volet n'est pas visé par la Stratégie de l'eau 2011-2020, ni par le mandat d'exécution du projet d'Optimisation des réseaux. Puisque ces travaux sont similaires à ceux de ce projet, ils sont intégrés aux mêmes contrats de conception et de construction. Cette mesure de la distribution, en plus des bénéfices décrits au paragraphe précédent, permet de faire la facturation aux villes liées avec un niveau de précision conforme aux exigences du gouvernement du Québec.

Plusieurs projets de régulation et de mesure ont déjà été réalisés ou sont en cours de

réalisation. Il s'agit de :

- en 2014, les secteurs Côte-Saint-Luc, Pierrefonds-Roxboro et Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce;
- en 2015, les secteurs Mercier – Hochelaga-Maisonneuve, Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles et Verdun (Îles-des-Soeurs);
- en 2016, les secteurs Ahuntsic – Cartierville, Villeray – St-Michel – Parc-Extension et Dorval;
- en 2017, les secteurs Sud-Ouest, LaSalle, Mont-Royal, Hampstead et Montréal-Ouest;
- en 2019, les secteurs Le Plateau Mont-Royal, Saint-Léonard et Beaconsfield, ainsi que le secteur de suivi du débit Dollard-des-Ormeaux;
- en 2020, les secteurs Pierrefonds et Côte-des-Neiges ainsi que des secteurs de suivi du débit dans Saint-Laurent et Kirkland;
- en 2021, les seconds secteurs pour Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Sud-Ouest ainsi que Le Plateau Mont-Royal;
- en 2022, la finalisation du second secteur du Sud-Ouest et le troisième secteur du même arrondissement, ainsi que des sites de mesure de débit pour le suivi et la facturation.

Le présent projet couvre principalement des sites pour la régulation de deux secteurs, soit un second secteur pour Verdun et un second secteur pour LaSalle. Des travaux de désaffectation de deux chambres existantes désuètes de mesure de débit de la ville de Côte-St-Luc sont aussi couverts par ce projet pour en faire des chambres de vanne de division. Comme pour les travaux de 2022 pour des projets similaires, ce contrat qui fait l'objet de ce présent dossier décisionnel couvre les travaux de type civil, ainsi que de structure et de mécanique. Les travaux d'électricité et d'instrumentation pour le fonctionnement des équipements de mesure et de régulation feront l'objet d'un autre appel d'offres.

L'appel d'offres a été publié dans le quotidien Le Devoir ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 1er février 2023. L'ouverture des soumissions a eu lieu à l'édifice Lucien-Saulnier le 7 mars 2023, soit 34 jours après le lancement.

Trois addendas ont été émis pendant l'appel d'offres afin d'apporter quelques clarifications :

- Addenda no1 2023-02-03 Clarifications du Cahier des instructions aux soumissionnaires et la transmission de l'avis donné aux entrepreneurs à l'égard de la santé et de la sécurité du travail;
- Addenda no2 2023-02-14 Clarifications sur l'ordonnancement des travaux, ajout de travaux pour un site donné, et réponses aux questions de soumissionnaires;
- Addenda no3 2023-02-24 Transmission de l'étude géotechnique, clarification de travaux pour un site donné, et clarification des responsabilités pour la gestion de la traçabilité des sols.

La validité des soumissions est de 90 jours, soit jusqu'au 5 juin 2023.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG22 0382 - 16 juin 2022 - Accorder un contrat à Les Entreprises Cogenex inc. pour le projet "Construction de chambres de vannes et de mesure, secteur Le Sud-Ouest (RSO-3)", pour un montant de 1 444 373,44 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10383 – une (1) soumission conforme. Autoriser une dépense totale de 1 733 248,13 \$, contingences, incidences et taxes incluses;

CG22 0271 - 28 avril 2022 - Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour les travaux de construction de chambres de vannes et de mesure du volet 2 dans le secteur Ville-Marie et sur le territoire de l'agglomération de Montréal, pour un montant de 3 383

553,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10381 – quatre (4) soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 4 229 441,61 \$, contingences, incidences et taxes incluses.

CG20 0393 - 27 août 2020 - Accorder un contrat de service professionnel à Tetra Tech QI inc. pour la réalisation de chambres de régulation et de mesure sur le réseau d'aqueduc pour une somme maximale de 4 741 149,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-17979 - (1 seul soumissionnaire).

## DESCRIPTION

Le présent dossier concerne l'octroi d'un contrat de construction pour la réalisation du deuxième secteur de régulation de la pression de l'arrondissement Verdun, ainsi que du deuxième secteur de régulation de la pression de l'arrondissement LaSalle. Les travaux visent à réguler toute l'eau entrant dans une partie de ces deux arrondissements et ainsi à aussi mesurer la consommation de l'eau :

- Secteur Verdun appelé RVD-2 : travaux de mise à niveau de quatre chambres de régulation existantes pour accommoder l'implantation des nouveaux équipements de mesures. Ces chambres sont situées aux endroits suivants:

- sur la rue Joseph entre l'avenue Atwater et la rue Caisse;
- dans le stationnement côté sud-est de l'intersection de la rue Wellington et de la rue Gilberte-Dubé;
- sur la rue Galt juste au sud du boulevard LaSalle;
- dans le parc entre le boulevard Champlain et le pont de la rue Crawford traversant le canal de l'aqueduc.

- Secteur LaSalle appelé RLS-2 : la construction de deux nouvelles chambres de de régulation de la pression et de mesure. Ces chambres sont situées aux endroits suivants:

- dans le terrain de l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs côté nord-est de l'intersection du boulevard de La Vérendrye et de l'avenue Dollard;
- sur la rue Laplante, juste à l'est de la rue Jean-Milot;

Les travaux au présent dossier comprennent aussi la désaffectation de deux chambres existantes de mesure de débit de la ville de Côte-St-Luc pour les convertir en chambres de vanne de division.

Les arrondissements concernés par les travaux ainsi que la Ville de Côte-Saint-Luc furent informés.

Une enveloppe budgétaire pour les travaux contingents de 311 784,61 \$, taxes incluses, soit 12 % du montant des travaux, est prévue au présent contrat pour effectuer des travaux qui n'ont pu être prévus lors de l'élaboration des plans et devis (exemple : protections d'utilités publiques non identifiées aux plans, infrastructure mal identifiée aux plans, etc.).

Ci-dessous, prévoir 12% d'incidences, incluant 5% pour le laboratoire et Trace Québec  
Des frais incidents de 311 784,61 \$, taxes incluses, soit 12 % du montant des travaux, ont été réservés pour les coûts associés aux travaux spécialisés. Ce montant servira à assumer les frais liés aux activités suivantes :

- alimentation électrique des nouveaux ouvrages par Hydro-Québec;
- déplacement d'utilités publiques;
- gestion de Trace Québec pour la traçabilité des sols contaminés excavés (51 964,10 \$, taxes incluses soit 2 % des travaux);
- contrôle qualitatif des matériaux (77 946,15 \$, taxes incluses soit 3 % des travaux).

## JUSTIFICATION

Il y a eu douze (12) preneurs de documents dans le cadre de cet appel d'offres. Parmi ceux-ci, quatre (4) entreprises ont déposé des soumissions, ce qui représente 33 % des preneurs de documents. Parmi les huit (8) qui n'ont pas déposé d'offre, un (1) était un fournisseur, trois (3) des entrepreneurs spécialisés et les quatre (4) autres étaient des entrepreneurs généraux. Ceux qui n'ont pas déposé d'offre n'ont pas fourni d'explications. La liste des preneurs de documents se trouve en pièce jointe.

Lors de l'analyse de conformité, quatre (4) soumissions ont été jugées conformes et aucune erreur de calcul n'a été identifiée. L'analyse peut être consultée en pièce jointe. Le tableau suivant présente les prix proposés par les soumissionnaires conformes :

Soumissions conformes	Prix soumis (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Les Entreprises Cogenex inc.	2 598 205,05 \$	311 784,61 \$	2 909 989,66 \$
C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc.	3 325 738,11 \$	399 088,57 \$	3 724 826,68 \$
Eurovia Québec Grands Projets inc.	3 426 507,95 \$	411 180,95 \$	3 837 688,90 \$
Ali Excavation Inc.	4 275 472,84 \$	513 056,74 \$	4 788 529,58 \$
Dernière estimation réalisée	2 435 888,33 \$	292 306,60 \$	2 728 194,94 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			181 794,72 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			6,7 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			814 837,03 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			28,0 %

L'analyse a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme a présenté une soumission avec un écart défavorable de 6,7 % par rapport à l'estimation réalisée. L'analyse des montants soumis n'a pas mis en évidence un site ou une activité, des écarts étant présents sur l'ensemble des prix soumis. Pour ce qui est de la différence entre le plus bas soumissionnaire et le second, l'analyse permet de constater que l'écart se situe surtout au niveau de l'activité gestion des matériaux d'excavation.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec la soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres public assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (2012, chap. 25). L'autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés publics (AMP) pour l'adjudicataire recommandé, Les Entreprises Cogenex inc., est valide jusqu'au 26 janvier 2024. On retrouve d'ailleurs le soumissionnaire sur le "registre des entreprises autorisées à contracter et à sous-contracter" de l'Autorité des marchés publics (AMP).

Conformément à l'encadrement C-OG-APP-D-22-001, la Ville procédera à l'évaluation du rendement de l'adjudicataire Les Entreprises Cogenex inc. dans le cadre du présent contrat.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense de 3 221 774,27 \$ taxes incluses est entièrement assumée par l'agglomération, représente un coût net de 2 941 909,33 \$ lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales, lequel est financé par les règlements d'emprunts :

- RCG 16-039 Optimisation des réseaux, pour un montant de 2 825 898,15 \$ net de ristournes;
- RCG 16-041 Chambres de compteurs, pour un montant de 116 011,19 \$ net de ristournes.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats du Plan stratégique Montréal 2030 par les bénéfices de la régulation de la pression et un meilleur suivi de la consommation qui se traduisent entre autres par une réduction des gaz à effet de serre (GES). Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle puisque ce projet n'a d'impact que sur les opérations, la maintenance et la pérennité des secteurs de réseau d'aqueduc concernés.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 5 juin 2023, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et assumer les frais associés.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Il n'y a pas d'enjeu avec la pandémie COVID-19 si ce n'est que le début des travaux pourrait être retardé par une ordonnance d'arrêt de travaux de construction émise par le gouvernement du Québec.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication a été élaborée en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité exécutif: 3 mai 2023  
Conseil d'agglomération : 18 mai 2023  
Début des travaux : juin 2023  
Fin des travaux : décembre 2023

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Jean CARDIN, Verdun  
Isabelle LEDUC, LaSalle  
Farid CHABOUNI, LaSalle

Lecture :

Farid CHABOUNI, 13 mars 2023

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Sébastien LACASSE  
Chargé de projets

**Tél :** 514-872-4188

**Télécop. :**

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-03-09

Jean-François COTÉ  
Ingenieur

**Tél :**

514-609-4556

**Télécop. :**

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU  
Directrice des réseaux d'eau

**Tél :** 514 872-4023

**Approuvé le :** 2023-03-20

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Tél :** 514 280-4260

**Approuvé le :** 2023-04-06

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1236263001

Unité administrative responsable : *Direction des réseaux d'eau (DRE)*

Projet : *Construction de chambres de vannes et de mesure, secteurs Verdun (RVD-2) et Lasalle (RLS-2)*

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i><b>oui</b></i>	<i><b>non</b></i>	<i><b>s. o.</b></i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	<b>X</b>		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?  Priorité 1 - Réduire de 55 % les <b>émissions de GES</b> sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ?  Ce projet concerne l'implantation d'un secteur de la régulation de la pression sur le réseau secondaire qui permet, de par son contrôle de la pression et des fluctuations journalières, une diminution considérable des bris d'aqueduc par rapport à l'historique, une réduction des pertes d'eau potable par les fuites ainsi qu'une prolongation de la durée de vie des conduites d'aqueduc.  Ces bénéfices réduisent considérablement le nombre d'interventions nécessaires sur le réseau d'aqueduc, soit en réparations ou en remplacement de tronçons de conduites, se traduisant ainsi en une réduction des GES. – Priorité 1.			

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>• Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>• Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>• Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>	<b>X</b>		
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		<b>X</b>	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			<b>X</b>

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. <b>Inclusion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect et protection des droits humains</li> <li>• Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul> </li> <li>b. <b>Équité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul> </li> <li>c. <b>Accessibilité universelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul> </li> </ul>		<b>X</b>	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		<b>X</b>	

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

**Site des travaux**  
**Secteur de régulation Lasalle (RLS-2)**

Chambre de régulation de la pression:  
**Site Jean-Milot RLS-2-R3**  
Rue Laplante près de l'intersection rue Jean-Milot

Chambre de régulation de la pression:  
**Site Des Baillets RLS-2-R2**  
Av. Dollard près du boul. de la Vérendrye



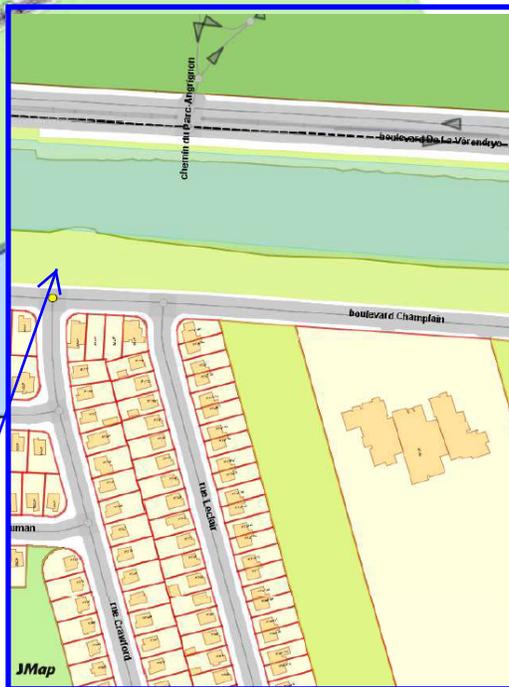
**Site des travaux  
secteur de régulation Verdun (RVD-2)**

Chambre de régulation de la pression:  
**Site Joseph RVD-2-R1**  
rue Laplante entre rue Caisse et Av. Atwater

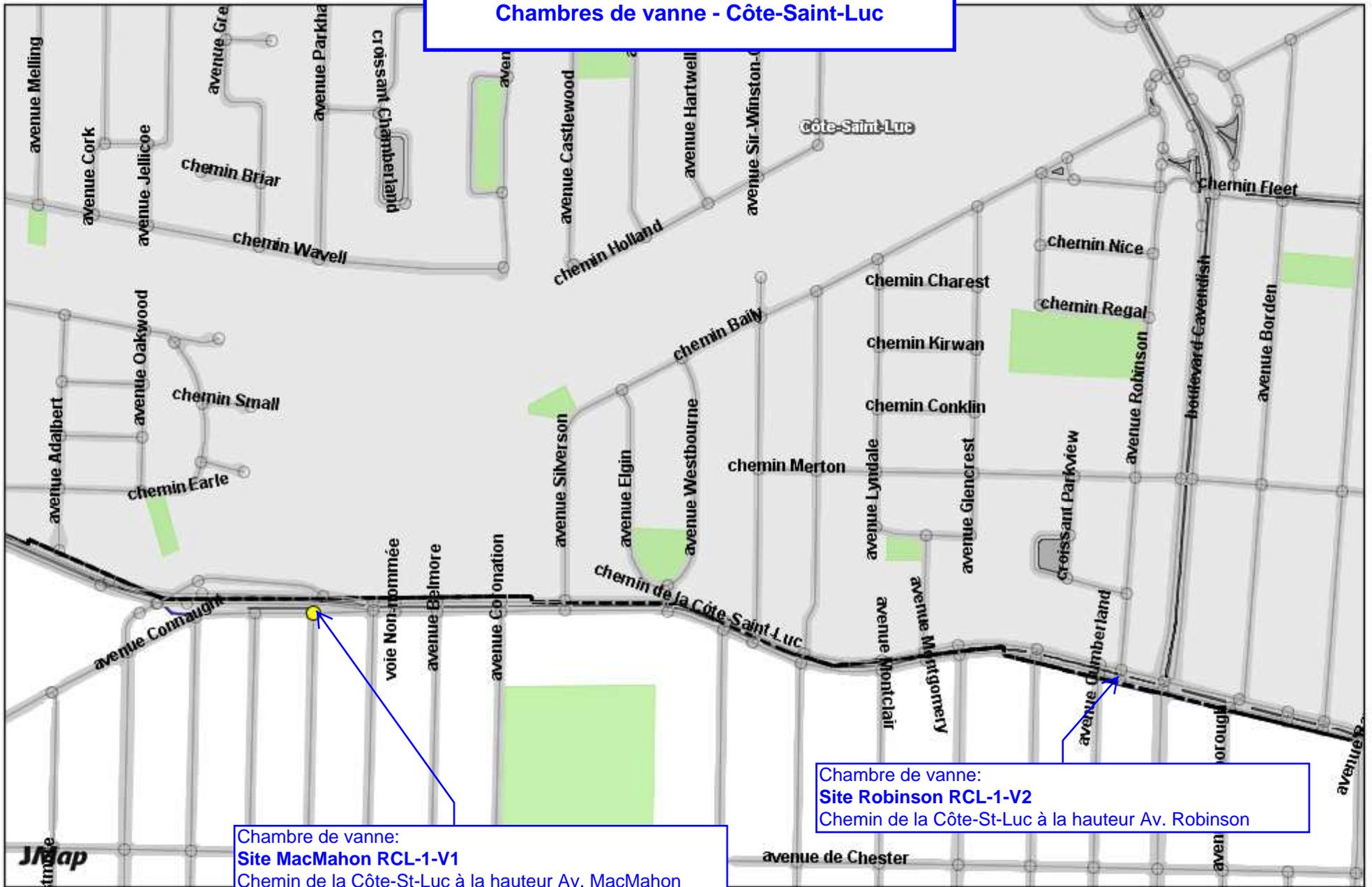
Chambre de régulation de la pression:  
**Site Wellington RVD-2-R2**  
Dans le stationnement du Maxi (rue Wellington / rue Gilberte-Dubé)

Chambre de régulation de la pression:  
**Site Galt RVD-2-R3**  
Rue Wellington près du boul. Lasalle

Chambre de régulation de la pression:  
**Site Crawford RVD-2-R4**  
Parc côté nord du boul. Champlain à la hauteur de la rue Crawford



Site des travaux  
Chambres de vanne - Côte-Saint-Luc



Chambre de vanne:  
**Site MacMahon RCL-1-V1**  
Chemin de la Côte-St-Luc à la hauteur Av. MacMahon

Chambre de vanne:  
**Site Robinson RCL-1-V2**  
Chemin de la Côte-St-Luc à la hauteur Av. Robinson

Producteur:

Date:

1:6000

**RÉSUMÉ DES RÉSULTATS D'ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSIONS**

Numéro d'AO :	10406
Titre d'AO :	Construction de chambres de vannes et de mesure, secteurs Verdun (RVD-2) et Lasalle (F
Date d'ouverture :	2023-03-07
Heure d'ouverture :	13h30

**RÉSULTATS**

Plus bas soumissionnaire conforme :	Les Entreprises Cogenex Inc.
Prix du plus bas soumissionnaire conforme :	2 598 205,05 \$
Deuxième plus bas soumissionnaire conforme :	C.M.S. Entrepreneurs Généraux Inc.
Prix du 2e plus bas soumissionnaire conforme :	3 325 738,11 \$
Dernière estimation :	2 435 888,33 \$
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation (%)	6,7%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse (%)	28%
Nombre de soumissions déposées :	4

Rang*	Soumissionnaire	Prix soumis \$	Statut intermédiaire	Statut final	Remarque
1	Les Entreprises Cogenex Inc.	2 598 205,05 \$	Conforme	CONFORME	
2	C.M.S. Entrepreneurs Généraux Inc.	3 325 738,11 \$	Conforme	CONFORME	
3	Eurovia Québec Grands Projets Inc.	3 426 507,95 \$	Conforme	CONFORME	
4	Ali Excavation Inc	4 275 472,84 \$	Conforme	CONFORME	
5			Conforme	À COMPLÉTER	
6			Conforme	À COMPLÉTER	
7			Conforme	À COMPLÉTER	
8			Conforme	À COMPLÉTER	
9			Conforme	À COMPLÉTER	
10			Conforme	À COMPLÉTER	

\*Ici, le rang est déterminé à l'ouverture des soumissions par rapport aux prix soumis, sans égard aux statuts finaux ou des prix corrigés suite à l'analyse.

**COMMENTAIRES**

**IDENTIFICATION**

Analyse faite par :	Sébastien Lacasse	2022-03-10
Vérifiée par :		Date :

Le 27 janvier 2021

LES ENTREPRISES COGENEX INC.  
A/S MONSIEUR CARLO RIVERA  
3805, BOUL LITE  
LAVAL (QC) H7E 1A3

N° de décision : 2021-DAMP-1069  
N° de client : 2700035672

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

---

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. LES ENTREPRISES COGENEX INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **26 janvier 2024**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au [www.amp.gouv.qc.ca](http://www.amp.gouv.qc.ca).

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics



Chantal Hamel



## Liste des commandes

Numéro : 10406

Numéro de référence : 1686847

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Construction de chambres de vannes et de mesure, secteurs Verdun (RV-2) et Lasalle (RLS-2)

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
ALI EXCAVATION INC. 760 boul des Érables Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6T 6G4 <a href="http://www.aliexcavation.com">http://www.aliexcavation.com</a>	<a href="#">Madame Karine Ross</a> Téléphone : 450 373-2010 Télécopieur : 450 373-0114	<b>Commande : (2148517)</b> 2023-02-09 15 h 51 <b>Transmission :</b> 2023-02-09 16 h 38	3861837 - Addenda no. 1 2023-02-09 15 h 51 - Téléchargement 3875058 - 10406 Addenda 2 2023-02-22 10 h 08 - Courriel 3877547 - 10406 - Addenda 3 2023-02-24 14 h 05 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
C.M.S. ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX INC. 3828, rue Saint-Patrick Montréal, QC, H4E1A4 <a href="https://cmsgenie.qc.ca">https://cmsgenie.qc.ca</a>	<a href="#">Monsieur André Bolduc</a> Téléphone : 514 765-9393 Télécopieur : 514 765-0074	<b>Commande : (2145193)</b> 2023-02-03 17 h 31 <b>Transmission :</b> 2023-02-03 20 h 57	3861837 - Addenda no. 1 2023-02-03 17 h 31 - Téléchargement 3875058 - 10406 Addenda 2 2023-02-22 10 h 08 - Courriel 3877547 - 10406 - Addenda 3 2023-02-24 14 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Construction Deric inc. 5145 rue Rideau Québec, QC, G2E5H5 <a href="http://www.groupeperic.ca">http://www.groupeperic.ca</a>	<a href="#">Madame Isabelle Vézina</a> Téléphone : 418 781-2228 Télécopieur :	<b>Commande : (2144536)</b> 2023-02-03 6 h 49 <b>Transmission :</b> 2023-02-03 6 h 49	3861837 - Addenda no. 1 2023-02-03 14 h 37 - Courriel 3875058 - 10406 Addenda 2 2023-02-22 10 h 08 - Courriel 3877547 - 10406 - Addenda 3 2023-02-24 14 h 05 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
CONSTRUCTION GC-MERINEAU LTÉE 2481, Dollard Montréal, QC, H8N 1S2	<a href="#">Monsieur Joe Cicone</a> Téléphone : 514 768-0222 Télécopieur : 514 768-7450	<b>Commande : (2147704)</b> 2023-02-08 16 h 03 <b>Transmission :</b> 2023-02-08 16 h 03	3861837 - Addenda no. 1 2023-02-08 16 h 03 - Téléchargement 3875058 - 10406 Addenda 2 2023-02-22 10 h 09 - Télécopie 3877547 - 10406 - Addenda 3 2023-02-24 14 h 41 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC. 4085 St-Elzéar Est Laval, QC, H7E 4P2	<a href="#">Madame Line Proulx</a> Téléphone : 450 431-7887 Télécopieur :	<b>Commande : (2144894)</b> 2023-02-03 11 h 28 <b>Transmission :</b> 2023-02-03 16 h	3861837 - Addenda no. 1 2023-02-03 14 h 37 - Courriel 3875058 - 10406 Addenda 2 2023-02-22 10 h 08 - Courriel 3877547 - 10406 - Addenda 3 2023-02-24 14 h 05 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
FILTRUM INC. 430 rue des Entrepreneurs Québec, QC, G1M 1B3 <a href="http://www.filtrum.qc.ca">http://www.filtrum.qc.ca</a>	<a href="#">Madame Fabienne Nadeau</a> Téléphone : 873 375-4730 Télécopieur :	<b>Commande : (2150894)</b> 2023-02-14 13 h 51 <b>Transmission :</b> 2023-02-14 14 h 31	3861837 - Addenda no. 1 2023-02-14 13 h 51 - Téléchargement 3875058 - 10406 Addenda 2 2023-02-22 10 h 08 - Courriel 3877547 - 10406 - Addenda 3 2023-02-24 14 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
GROUPE QUÉBÉCO INC. 451 rue Mercure Mont-Tremblant, QC, J8E 3H6 <a href="http://www.groupequebeco.com">http://www.groupequebeco.com</a>	<a href="#">Monsieur Sébastien Marcoux</a> Téléphone : 819 717-3434 Télécopieur : 819 717-3330	<b>Commande : (2151525)</b> 2023-02-15 11 h 50 <b>Transmission :</b> 2023-02-15 16 h 41	3861837 - Addenda no. 1 2023-02-15 11 h 50 - Téléchargement 3875058 - 10406 Addenda 2 2023-02-22 10 h 08 - Courriel 3877547 - 10406 - Addenda 3 2023-02-24 14 h 05 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Hydro-Mec HP inc. 149 , 8ieme rue Saint-Zotique, QC, j0p1z0	<a href="#">Monsieur luc poirier</a> Téléphone : 450 369-1334 Télécopieur :	<b>Commande : (2154462)</b> 2023-02-21 8 h 03 <b>Transmission :</b> 2023-02-21 8 h 03	3861837 - Addenda no. 1 2023-02-21 8 h 03 - Téléchargement 3875058 - 10406 Addenda 2 2023-02-22 10 h 08 - Courriel 3877547 - 10406 - Addenda 3 2023-02-24 14 h 05 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
LE GROUPE LÉCUYER LTÉE 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 <a href="http://www.lecuyerbeton.com">http://www.lecuyerbeton.com</a>	<a href="#">Monsieur David Guay</a> Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254	<b>Commande : (2145436)</b> 2023-02-06 9 h 56 <b>Transmission :</b> 2023-02-06 9 h 56	3861837 - Addenda no. 1 2023-02-06 9 h 56 - Téléchargement 3875058 - 10406 Addenda 2 2023-02-22 10 h 08 - Courriel 3877547 - 10406 - Addenda 3 2023-02-24 14 h 05 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

Les Entreprises Cogenex Inc. 3805, boul. Lite, bureau 300 Laval, QC, H7E1A3	<u>Monsieur Carlo Rivera</u> Téléphone : 514 327-7208 Télécopieur : 514 327-7238	<b>Commande : (2144550)</b> 2023-02-03 7 h 46 <b>Transmission :</b> 2023-02-03 9 h 27	3861837 - Addenda no. 1 2023-02-03 14 h 37 - Courriel 3875058 - 10406 Addenda 2 2023-02-22 10 h 08 - Courriel 3877547 - 10406 - Addenda 3 2023-02-24 14 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
LES ENTREPRISES DENEXCO INC. 176, rue Principale Stanbridge Station, QC, J0J 2J0 <a href="http://www.denexco.ca">http://www.denexco.ca</a>	<u>Monsieur Luc Marchessault</u> Téléphone : 450 248-4241 Télécopieur :	<b>Commande : (2146921)</b> 2023-02-07 16 h 31 <b>Transmission :</b> 2023-02-07 16 h 31	3861837 - Addenda no. 1 2023-02-07 16 h 31 - Téléchargement 3875058 - 10406 Addenda 2 2023-02-22 10 h 08 - Courriel 3877547 - 10406 - Addenda 3 2023-02-24 14 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC. 9935, rue de Châteauneuf, entrée 1 - bureau 200 Brossard, QC, J4Z3V4 <a href="http://www.sanexen.com">http://www.sanexen.com</a>	<u>Madame Andrée Houle</u> Téléphone : 450 466-2123 Télécopieur :	<b>Commande : (2146121)</b> 2023-02-06 17 h 19 <b>Transmission :</b> 2023-02-06 17 h 19	3861837 - Addenda no. 1 2023-02-06 17 h 19 - Téléchargement 3875058 - 10406 Addenda 2 2023-02-22 10 h 08 - Courriel 3877547 - 10406 - Addenda 3 2023-02-24 14 h 05 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Organisme public.

**Dossier # : 1236263001**

**Unité administrative responsable :** Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau

**Objet :** Accorder un contrat à Les Entreprises Cogenex Inc., pour la construction de chambres de vannes et de mesure, secteurs Verdun (RVD-2) et LaSalle (RLS-2) - Dépense totale de 3 221 774,27 \$, taxes incluses (contrat : 2 598 205,05 \$ + contingences : 311 784,61 \$ + incidences : 311 784,61 \$) - Appel d'offres public 10406 – (quatre (4) soumissionnaires)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



Info\_comptable\_GDD 1236263001.xlsx

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Immacula CADELY  
Préposée au budget  
**Tél :** 514 872-9547

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-03-15

Anna CHKADOVA  
Conseillère budgétaire  
**Tél :** 514 872-0000  
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



**Dossier # : 1230298001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division infrastructures réseau principal
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la signature d'une entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Beaconsfield afin de permettre à la Ville de Montréal de réaliser des travaux de remplacement de poteaux d'incendie, de remplacement et de réhabilitation de conduite d'eau de la Ville de Beaconsfield sous la route Westcroft et l'avenue Elm, entre l'avenue Elm et la rue Sherbrooke. Ces travaux seront réalisés dans le cadre des travaux de réhabilitation d'une conduite principale d'aqueduc située sur le territoire de la Ville de Beaconsfield

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'approuver la signature d'une entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Beaconsfield afin de permettre à la Ville de Montréal de réaliser des travaux de remplacement de poteaux d'incendie, de remplacement et de réhabilitation de conduite d'eau de la Ville de Beaconsfield sous la rue Westcroft et l'avenue Elm entre l'avenue Elm et la rue Sherbrooke. Ces travaux seront réalisés dans le cadre des travaux de réhabilitation d'une conduite principale d'aqueduc située sur le territoire de la Ville de Beaconsfield

**Signé par** Claude CARETTE **Le** 2023-04-24 10:07

**Signataire :**

Claude CARETTE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme\_mobilité et infrastructures

**IDENTIFICATION** Dossier # :1230298001

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division infrastructures réseau principal
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la signature d'une entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Beaconsfield afin de permettre à la Ville de Montréal de réaliser des travaux de remplacement de poteaux d'incendie, de remplacement et de réhabilitation de conduite d'eau de la Ville de Beaconsfield sous la route Westcroft et l'avenue Elm, entre l'avenue Elm et la rue Sherbrooke. Ces travaux seront réalisés dans le cadre des travaux de réhabilitation d'une conduite principale d'aqueduc située sur le territoire de la Ville de Beaconsfield

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction des réseaux d'eau (DRE) du Service de l'eau de la Ville de Montréal a planifié des travaux de réhabilitation de conduites d'eau principales de 350 et de 400 mm sous la route Westcroft et l'avenue Elm, entre l'avenue Elm et la rue Sherbrooke, sur le territoire de la Ville de Beaconsfield. La Ville de Beaconsfield souhaite profiter des travaux de la DRE pour effectuer des travaux de remplacement de poteaux d'incendie, de remplacement et de réhabilitation de conduites d'eau secondaires de 150 mm. La signature d'une entente intermunicipale entre les deux villes est nécessaire afin de permettre à la Ville de Montréal de prendre en charge les travaux de la Ville de Beaconsfield dans le cadre de son contrat. Les travaux visés par cette entente sont à l'intérieur des limites des travaux planifiés par la DRE.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune

**DESCRIPTION**

L'entente vise le remplacement et la réhabilitation de conduites secondaires existantes, le remplacement de poteaux d'incendie sur les conduites locales, les travaux connexes ainsi

que les services professionnels s'y rattachant (qui incluent la surveillance de chantier, le contrôle qualitatif et le suivi de la gestion des sols contaminés). Voici le détail des travaux de la Ville de Beaconsfield qui sont prévus à l'entente :

1. La réhabilitation par chemisage de 69 mètres linéaires de conduites d'eau de 150 mm en fonte ductile;
2. Le remplacement de 2 poteaux d'incendie sur les conduites locales; .
3. Le remplacement de 2 branchements d'eau de 150 mm.

En vertu de la présente entente, la Ville de Beaconsfield mandate la Ville de Montréal pour la représenter dans l'exécution des travaux situés sur son territoire. L'entente prend effet à sa date de signature et se termine lorsque l'ensemble des obligations des parties prévues à l'entente sera réalisé.

Le contrat de construction du projet sera octroyé par la Ville de Montréal au plus bas soumissionnaire conforme via le processus d'appel d'offres public.

## **JUSTIFICATION**

Étant donné l'envergure des travaux planifiés par la Ville de Montréal sur le réseau principal d'aqueduc, à savoir :

- La fourniture et la pose sans tranchée de gaine structurale de 350 mm sur une longueur de 533 mètres;
- La fourniture et la pose sans tranchée de gaine structurale de 400 mm sur une longueur de 42 mètres;
- La reconstruction de conduites d'eau principales de 350 mm sur une longueur de 18 mètres;
- La reconstruction de conduites d'eau principales de 400 mm sur une longueur de 6 mètres;
- La construction d'une nouvelle chambre de vannes de 350 mm;
- Le remplacement de 3 vannes de 350 mm;
- Le remplacement d'une vanne de 400 mm.

Il est judicieux de réaliser un projet intégré avec la Ville de Beaconsfield afin d'éviter de venir effectuer des travaux ultérieurement à proximité des conduites d'eau principales et du même coup éviter des impacts considérables sur la circulation et sur les résidents du secteur.

La signature de l'entente intermunicipale permettra à la DRE de réaliser les travaux de reconstruction et d'optimisation du réseau secondaire de la Ville de Beaconsfield en même temps que les travaux de réhabilitation des conduites d'eau principales.

L'entente intermunicipale sera également approuvée par le conseil municipal de la Ville de Beaconsfield au courant du mois d'avril.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Selon l'entente à approuver, la Ville de Beaconsfield assumera entièrement les coûts associés aux travaux sur les conduites secondaires.

Les travaux de la Ville de Montréal seront financés au PTI de la DRE. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».

Les frais de surveillance de chantier seront assumés par les deux parties au prorata de la valeur de leurs travaux respectifs.

## **MONTRÉAL 2030**

Le présent dossier contribue à la modernisation du réseau d'aqueduc et d'égout. Ces actions répondent à 5 des 20 priorités du plan stratégique Montréal 2030, à savoir :

1. Réduire de 55% les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050.
2. Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au coeur de la prise de décision.
7. Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable.
18. Assurer la protection et le respect des droits de la personne ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire.
19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

La grille d'analyse de ces priorités est présentée en pièce jointe.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'entente intermunicipale permet la minimisation des impacts qu'auraient générés deux contrats de travaux distincts sur une même rue (la route Westcroft et l'avenue Elm entre la rue Sherbrooke et l'avenue Elm).

L'impact sur la circulation sera limité puisqu'elle sera gérée de façon concertée entre les deux organisations municipales.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

L'Entrepreneur agira comme maître d'oeuvre au sens de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST). Ainsi, ce dernier sera responsable d'implanter les mesures recommandées par le gouvernement et la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) en matière de précautions à mettre en place pour protéger la santé des travailleurs.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication sera élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications de concert avec le Service de communications de la Ville de Beaconsfield au moment de l'exécution des travaux

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Date du Comité exécutif: 2023-05-03

Date du Conseil municipal: 2023-05-15

Date du Conseil d'agglomération: 2023-05-18

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Denis DUROCHER)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Serge Martin PAUL  
Chef de section

**Tél :** 514-210-4417

**Télécop. :**

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-03-21

Jean-François DUBUC  
Chef de division

**Tél :** 514 248-0191

**Télécop. :**

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DUBUC  
C/d - Division projets réseau principal

**Tél :** 514 872-4647

**Approuvé le :** 2023-04-24

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Tél :** 514 280-4260

**Approuvé le :** 2023-04-24

# Grille d'analyse Montréal 2030



Numéro de dossier : 1230298001

Unité administrative responsable : 049 : Service de l'eau – Direction des réseaux d'eau

Projet : Entente intermunicipale pour permettre à la Ville de Montréal de réaliser des travaux de remplacement de poteaux d'incendie, de remplacement et de réhabilitation de conduite d'eau de la Ville de Beaconsfield sous la rue Westcroft et l'avenue Elm entre l'avenue Elm et la rue Sherbrooke

## Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	<b>x</b>		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?  1. Réduire de 55% les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050. 2. Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au coeur de la prise de décision. 7. Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable. 18. Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire. 19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.			

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu**?

- *Cette entente vise des travaux de réhabilitation et de reconstruction de conduites d'eau potable. Le renouvellement du réseau d'aqueduc permettra d'assurer la sécurité de l'approvisionnement en eau potable. La réalisation de ce projet permettra également de réduire considérablement les pertes d'eau par les fuites ainsi. Ces bénéfices contribueront à réduire le nombre d'intervention sur le réseau.*
- Continuer à fournir l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante à l'ensemble de la population montréalaise en minimisant les risques de rupture de services
- Lutter contre le vieillissement des équipements en augmentant la qualité des infrastructures des eaux sur son territoire (remplacement d'infrastructures vieillissantes par des infrastructures souterraines neuves)
- Renouveler les réseaux de 1 % selon la politique nationale de l'eau
- Diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout
- Amélioration de la santé publique

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>	<b>x</b>		
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	<b>x</b>		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			<b>x</b>

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. <b>Inclusion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Respect et protection des droits humains</li> <li>● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul> </li> <li>b. <b>Équité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul> </li> <li>c. <b>Accessibilité universelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul> </li> </ul>	<b>x</b>		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			<b>x</b>

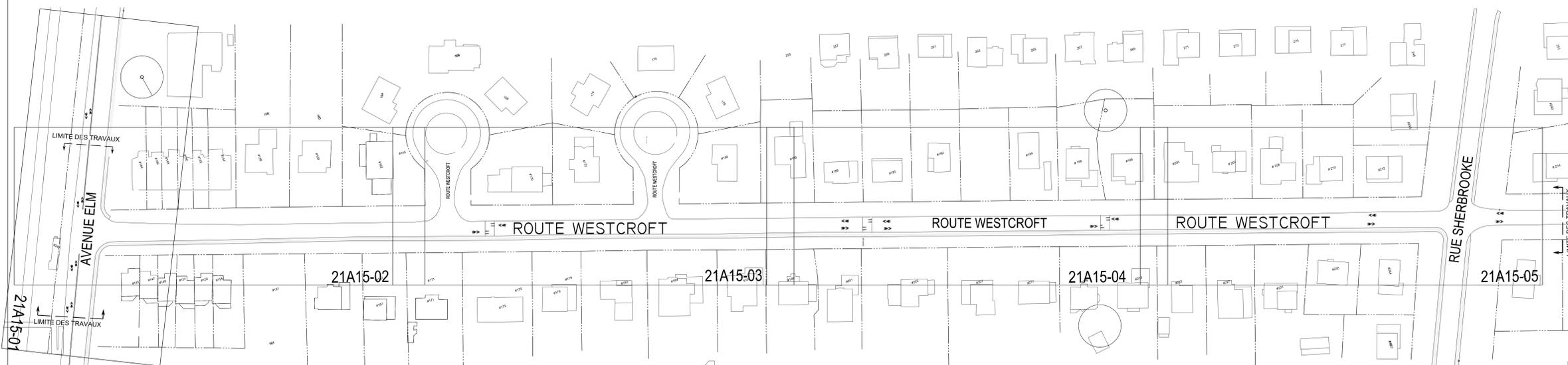
\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



**ANNEXE 1 -PLAN DE LOCALISATION  
DES TRAVAUX**

**Service de l'eau  
Direction des réseaux d'eau  
Division infrastructures réseau principal  
Section projets et entretien  
CONTRAT : 21A15  
RÉHABILITATION DE CONDUITES D'EAU DE 400MM, 350MM  
ET 150MM SOUS L'AVENUE ELM  
ET LA ROUTE WESTCROFT  
ENTRE L'AVENUE ELM ET LA RUE SHERBROOKE**

FEUILLE	TITRE	PLAN NO
00	PAGE TITRE ET LOCALISATION	21A15-00
	PLANS	
01	RÉHABILITATION D'UNE CONDUITE D'EAU DE 400MM AVENUE ELM, CHAINAGE 0+000 À 0+045	21A15-01
02	RÉHABILITATION D'UNE CONDUITE D'EAU DE 350MM ROUTE WESTCROFT, CHAINAGE 1+000 À 1+140	21A15-02
03	RÉHABILITATION D'UNE CONDUITE D'EAU DE 350MM ET 150MM ROUTE WESTCROFT, CHAINAGE 1+140 À 1+300	21A15-03
04	RÉHABILITATION D'UNE CONDUITE D'EAU DE 350MM ROUTE WESTCROFT, CHAINAGE 1+300 À 1+460	21A15-04
05	RÉHABILITATION D'UNE CONDUITE D'EAU DE 350M ROUTE WESTCROFT, CHAINAGE 1+460 À 1+615	21A15-05



Orientation Repère géodésique Feuille : **00**

Références  
Plan(s) de la géomatique : 31he3010\_carb, 31he3011\_carb, 31he3012\_carb et INV\_EGO\_AQU\_BF  
Plan(s) et profil(s) : DS2950

Légende éléments proposés

- Conduite d'eau ou conduite d'égout proposée
- Conduite d'eau ou conduite d'égout à réhabiliter par chemisage
- Numérotation
- CV-XX DNI-1A-01 N° de dessin normalisé voir DTN-1A
- Chambre de vanne secondaire
- RPU: Regard puisard unitaire
- RP: Regard pluvial
- RS: Regard sanitaire
- RU: Regard unitaire
- Numérotation
- RX-XX DNI-1A-XXX N° de dessin normalisé voir DTN-1A
- Regard d'égout circulaire
- RP: Regard pluvial
- RS: Regard sanitaire
- RU: Regard unitaire
- Numérotation
- RX-XX Regard d'égout rectangulaire
- Poteau d'incendie selon DNI-1A-204
- Puisard circulaire
- Puisard de trottoir
- Branchement d'égout ou de puisard
- BV Boîte de vanne
- ES Branchement d'eau < ou = à 50 mm selon DNI-1A-201, DNI-1A-202
- Base préfabriquée en béton
- Conduite à enlever
- Conduite à abandonner
- Sens d'écoulement

Émission

Émission	Description	Date	Par
0	Émis pour construction	2023-03-15	A.D

Plan de localisation

Réalisation

Ingenieur : \_\_\_\_\_  
Surveillant : \_\_\_\_\_

Intervenants

Prépare par : Abdallah Djellai, ag. tech.  
Dessiné par : Abdallah Djellai, ag. tech.  
Vérifié par : Caroline Hammignies, Ing.

Sociaux : \_\_\_\_\_

Projet : **21A15**  
**RÉHABILITATION DE CONDUITES D'EAU DE 400MM, 350MM ET 150MM SOUS L'AVENUE ELM ET LA ROUTE WESTCROFT ENTRE L'AVENUE ELM ET LA RUE SHERBROOKE**

Titre du plan : **PAGE TITRE ET LOCALISATION**

**Montréal**

Service de l'eau  
Direction de l'eau potable  
Division Infrastructures réseau principal  
Section Gestion des actifs, projets et entretien

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE  
Échelle : AUCUNE  
Plan no : **21A15-00** Soumission : **10413**

## ANNEXE 2: Tableau de partage des obligations des parties

Entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Beaconsfield afin de permettre à la Ville de Montréal de réaliser des travaux de remplacement de poteaux d'incendie, de remplacement et de réhabilitation de conduite d'eau de la Ville de Beaconsfield sous la route Westcroft et l'avenue Elm, entre l'avenue Elm et la rue Sherbrooke.

### PROJET INTÉGRÉ- Répartition des coûts

Direction	Direction des réseaux d'eau
Numéro du GDD:	1230298001
Nom du responsable du dossier :	Serge Martin Paul
Date :	2023-04-18

#### Montant total du Projet

	Taxes incluses					Total
	2023	2024	2025	2026	ULTERIEUR	
Contrat	1 329 326,96 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	1 329 326,96 \$
Contingences	262 089,44 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	262 089,44 \$
Incidences reliées aux travaux	39 063,59 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	39 063,59 \$
Incidences uniquement reliées au contrôle qualitatif/ au laboratoire/Serv. professionnel (S'il y a lieu)	127 042,35 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	127 042,35 \$
Incidences services techniques	1 200,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	1 200,00 \$
Variation des quantités	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
<b>Montant total du GDD</b>	<b>1 758 722,34 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>1 758 722,34 \$</b>

#### Montant par service réquérant

Service réquérant	Montréal
-------------------	----------

	Taxes incluses							Total
	Numéro sous-projet	Projet Simon	2023	2024	2025	2026	ULTERIEUR	
Contrat	2156088023	187127	1 253 807,93 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	1 253 807,93 \$
Contingences	2156088023	187127	250 761,59 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	250 761,59 \$
Incidences reliées aux travaux	2356088011	195081	34 721,25 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	34 721,25 \$
Incidences uniquement reliées au contrôle qualitatif/ au laboratoire/Serv. professionnel (S'il y a lieu)	2356088011	195081	122 700,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	122 700,00 \$
Incidences services techniques	2356088011	195081	1 200,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	1 200,00 \$
Variation des quantités			0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
<b>Total (taxes incluses)</b>			<b>1 663 190,77 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>1 663 190,77 \$</b>

Service réquérant	Ville de Beaconsfield
-------------------	-----------------------

	Taxes incluses							Total
	Numéro sous-projet	Projet Simon	2023	2024	2025	2026	ULTERIEUR	
Contrat			75 519,03 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	75 519,03 \$
Contingences			11 327,85 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	11 327,85 \$
Incidences reliées aux travaux			4 342,34 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	4 342,34 \$
Incidences uniquement reliées au contrôle qualitatif/ au laboratoire/Serv. professionnel (S'il y a lieu)			4 342,35 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	4 342,35 \$
Incidences services techniques			0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Variation des quantités			0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
<b>Total (taxes incluses)</b>			<b>95 531,57 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>95 531,57 \$</b>

**Dossier # : 1230298001**

**Unité administrative responsable :** Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division infrastructures réseau principal

**Objet :** Approuver la signature d'une entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Beaconsfield afin de permettre à la Ville de Montréal de réaliser des travaux de remplacement de poteaux d'incendie, de remplacement et de réhabilitation de conduite d'eau de la Ville de Beaconsfield sous la route Westcroft et l'avenue Elm, entre l'avenue Elm et la rue Sherbrooke. Ces travaux seront réalisés dans le cadre des travaux de réhabilitation d'une conduite principale d'aqueduc située sur le territoire de la Ville de Beaconsfield

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



2023-04-21 - Entente intermunicipale - MTL & Beaconsfield.pdf

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Denis DUROCHER  
avocat  
**Tél :** 514-868-4130

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-21

Marie-Andrée SIMARD  
Notaire et cheffe de division - Affaires civiles  
**Tél :** 514-501-6487  
**Division :** Droit contractuel



**ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE  
POTEAUX D'INCENDIE SUR LE RÉSEAU LOCAL, DE REMPLACEMENT ET DE  
RÉHABILITATION DE CONDUITES D'EAU DE 150 MM DE DIAMÈTRE**

**ENTRE: VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et de l'article 96 de la *Loi sur les cités et Villes*;

Ci-après appelée «Montréal»

**ET: VILLE DE BEACONSFIELD**, personne morale de droit public, dont l'adresse principale est au 303, boulevard Beaconsfield, à Beaconsfield, province de Québec, H9W 4A7, agissant et représentée par Me Nathalie Libersan-Laniel, greffière, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution n \_\_\_\_\_;

Ci-après appelée «Beaconsfield»

Montréal et Beaconsfield sont également individuellement ou collectivement désignées dans la présente convention comme une «Partie» ou les «Parties»;

## **PRÉAMBULE**

**ATTENDU QUE** le territoire des municipalités parties à l'entente constitue en partie l'agglomération de Montréal en vertu de l'article 4 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, RLRQ, c. E-20-001;

**ATTENDU QUE** Montréal désire aller en appel d'offres pour réaliser des travaux relevant de sa responsabilité, soit des travaux de remplacement de poteaux d'incendie et de réhabilitation de conduites d'eau de 400 mm, de 350 mm sous l'avenue Elm et la rue Westcroft entre l'avenue Elm et la rue Sherbrooke, sur le territoire de Beaconsfield, (ci-après «Travaux de Montréal»; cette expression est plus amplement définie à l'article 2 (Définitions) de la présente entente);

**ATTENDU QUE** Beaconsfield souhaite ajouter aux Travaux de Montréal, des travaux de remplacement de poteaux d'incendie sur les conduites locales, le remplacement et la réhabilitation de conduites d'eau de 150 mm sous l'avenue Elm et la rue Westcroft entre l'avenue Elm et la rue Sherbrooke sur son territoire, (ci-après «Travaux de Beaconsfield»; cette expression est plus amplement définie à l'article 2 (Définitions) de la présente entente);

**ATTENDU QUE** les Travaux de Montréal relèvent de la compétence de cette dernière et qu'elle désire procéder auxdits travaux;

**ATTENDU QUE** les Travaux de Beaconsfield relèvent de la compétence de cette dernière et qu'elle désire les réaliser;

**ATTENDU QU'**il est dans l'intérêt public que les Travaux de Beaconsfield soient réalisés en même temps que les Travaux de Montréal;

**ATTENDU QUE** les Parties reconnaissent la nécessité de conclure une entente spécifique entre elles relative à la réalisation des Travaux de Beaconsfield par Montréal notamment pour prévoir la répartition des obligations et des coûts en vue de la réalisation de ces derniers par Montréal;

**ATTENDU QUE** l'article 572.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet aux Parties de conclure la présente entente;

**ATTENDU QUE** Beaconsfield désire mandater Montréal pour agir à titre de donneur d'ouvrage dans le cadre de la réalisation des Travaux de Beaconsfield, et ce, conformément aux conditions et modalités du partage des obligations prévues dans la présente entente;

**ATTENDU QUE** Montréal et Beaconsfield ont respectivement adopté un *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elles s'en sont respectivement remis une copie.

**ATTENDU QUE** les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention, prévoir les modalités qui s'y rattachent;

**LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:**

DD

## **ARTICLE 1** **INTERPRÉTATION**

Le préambule et les Annexes font partie intégrante de la présente convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la présente convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

## **ARTICLE 2** **DÉFINITIONS**

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient:

- 2.1 «Annexe 1»:** Désigne le document intitulé «Plan de localisation des Travaux de Montréal et des Travaux de Beaconsfield».
- 2.2 «Annexe 2»:** Désigne le document intitulé «Tableau de partage des obligations des Parties».
- 2.3 «Fournisseur»:** Désigne toute firme, toute entreprise, toute société privée ou toute compagnie de services publics cocontractante au terme d'un appel d'offres ou autrement retenue par Montréal pour la réalisation du Projet.
- 2.4 «Projet»:** Désigne la totalité des services (professionnels et techniques) et des travaux requis pour permettre à Montréal de réaliser les Travaux de Montréal et les Travaux de Beaconsfield.
- 2.5 « Travaux de Beaconsfield»:** Désigne les travaux de remplacement de deux (2) poteaux d'incendie sur les conduites locales, le remplacement et la réhabilitation de conduites d'eau de 150 mm. Ceux-ci sont localisés sous l'avenue Elm et la rue Westcroft entre l'avenue Elm et la rue Sherbrooke et sont sous la compétence de Beaconsfield, incluant les services professionnels et les services techniques requis pour les réaliser. Ces travaux consistent notamment en ce qui suit:
- le remplacement de deux (2) poteaux d'incendie sur les conduites d'eau locales de 150 mm;
  - la réhabilitation d'une conduite d'eau de 150 mm;

DD

- le remplacement d'une conduite d'eau de 150 mm;
- tous les travaux seront exécutés conformément aux devis et documents normalisés de la Ville de Montréal;
- la surveillance des travaux exécutés en vertu de la présente entente.

**2.6 « Travaux de Montréal»:** Désigne les travaux de remplacement de quatre (4) poteaux d'incendie sur les conduites d'eau principales, la réhabilitation des conduites d'eau de 400 mm et de 350 mm sous l'avenue Elm et la rue Westcroft entre l'avenue Elm et la rue Sherbrooke, sur le territoire de la Ville de Beaconsfield incluant les services professionnels et techniques requis pour les réaliser.

### **ARTICLE 3** **OBJET**

La présente entente a pour objet d'établir les conditions et les modalités du partage des obligations des Parties pour la réalisation des Travaux de Beaconsfield qui seront exécutés dans le cadre du Projet étant entendu qu'il est dans l'intérêt public qu'ils soient exécutés en même temps que les Travaux de Montréal.

### **ARTICLE 4** **MANDAT**

- 4.1** Par la présente, Beaconsfield mandate Montréal pour la réalisation des Travaux de Beaconsfield. Pour ce faire, Beaconsfield délègue à Montréal le pouvoir de demander des soumissions, d'octroyer les contrats de services professionnels, de services techniques et d'exécution de travaux requis aux fins de la réalisation des Travaux de Beaconsfield, de gérer les contrats octroyés par suite de ces demandes de soumissions, le cas échéant, et d'effectuer les paiements qui en découlent, aux conditions prévues à la présente. Les Parties conviennent que les règles d'adjudication des contrats seront celles applicables à Montréal, incluant son *Règlement sur la gestion contractuelle*. Si une évaluation de rendement de l'un ou l'autre des Fournisseurs est réalisée, les Parties conviennent par ailleurs qu'elle sera réalisée par Montréal, conformément aux règles qui lui sont applicables.
- 4.2** Après l'ouverture des soumissions pour les travaux requis pour la réalisation des Travaux de Beaconsfield, Montréal confirmera à Beaconsfield les montants nécessaires pour réaliser les travaux relatifs aux Travaux de Beaconsfield. À la réception de cette information, Beaconsfield s'engage à faire diligence pour

DD

demander à l'instance compétente de voter les crédits aux fins des Travaux de Beaconsfield, incluant un budget défini pour permettre la modification du contrat octroyé (budget de contingences) équivalant à un pourcentage des coûts des Travaux de Beaconsfield qui sera établi par les Parties au préalable (ci-après l'«**Engagement financier maximal de Beaconsfield**»).

- 4.3** Les obligations de Montréal en vertu de la présente entente sont conditionnelles à l'obtention par Beaconsfield, préalablement à l'octroi du contrat d'exécution des travaux relatifs à la réalisation du Projet, d'une résolution de l'instance compétente autorisant les crédits nécessaires pour la réalisation des Travaux de Beaconsfield aux fins de l'octroi du contrat par Montréal, incluant un budget pour permettre la modification du contrat octroyé (budget de contingences).
- 4.4** Beaconsfield reconnaît qu'une fois la résolution de l'instance compétente ci-dessus mentionnée est adoptée, elle est liée à Montréal pour la réalisation des Travaux de Beaconsfield comme si elle était elle-même partie à tout contrat octroyé par Montréal dans le cadre de la réalisation du Projet. Tout contrat pour la réalisation des Travaux de Beaconsfield, ce qui inclut tout appel d'offres, doit être soumis préalablement à Beaconsfield pour vérification et acceptation. Toute modification subséquente à la vérification par Beaconsfield doit faire l'objet d'une nouvelle vérification par Beaconsfield.
- 4.6** Si le montant de la plus basse soumission conforme pour la réalisation des Travaux de Beaconsfield dépasse de 20% l'estimation qui en a été faite, Beaconsfield se réserve le droit de ne pas les faire réaliser par Montréal. Le cas échéant, Montréal peut réaliser uniquement les Travaux de Montréal.

## **ARTICLE 5**

### **PARTICIPATION FINANCIÈRE**

Les Parties conviennent que Beaconsfield assumera cent pour cent (100%) des coûts réels reliés à la réalisation des Travaux de Beaconsfield, et ce, conformément à l'Annexe 2.

Le coût réel pour la réalisation des Travaux de Beaconsfield sont ceux qui auront été payés par Montréal au Fournisseur retenu, conformément à l'article 4 (Mandat) de la présente entente, y compris les modifications apportées en cours de réalisation (budget de contingences) le cas échéant.

DD

## **ARTICLE 6**

### **OBLIGATIONS DE BEACONSFIELD**

Pour permettre la réalisation du Projet, Beaconsfield s'engage à:

- 6.1** Collaborer avec Montréal à toutes les étapes qui concernent la réalisation des Travaux de Beaconsfield.
- 6.2** Assumer cent pour cent (100%) des coûts réels reliés à la réalisation des Travaux de Beaconsfield.
- 6.3** Le paiement des coûts réels reliés à la réalisation des Travaux de Beaconsfield assumés par Beaconsfield en vertu de la présente entente, incluant les taxes applicables, se fera sur la base des pièces justificatives et des décomptes progressifs et finaux que Montréal aura préparés et approuvés.
- 6.4** Payer directement à Montréal, dans les soixante (60) jours de leur réception, les factures que cette dernière lui a transmises. Beaconsfield doit émettre ses chèques à l'ordre de la «Ville de Montréal».
- 6.5** Participer au comité de coordination présidé par Montréal et dont le rôle est d'assurer le suivi et le bon déroulement du Projet incluant les travaux de construction et l'ensemble des mesures d'atténuation et de gestion des impacts.

## **ARTICLE 7**

### **OBLIGATIONS DE MONTRÉAL**

Pour permettre la réalisation du Projet, Montréal s'engage à:

- 7.1** Préparer ou à faire préparer, à titre de donneur d'ouvrage et à la suite d'appels d'offres conformément à la loi, les études, les plans, les devis et cahier de charges, de même que les estimations pour la réalisation du Projet.
- 7.2** Indiquer aux documents d'appel d'offres pour l'exécution des travaux que Montréal est mandatée pour représenter Beaconsfield dans le cadre de l'octroi et de l'exécution des contrats nécessaires à la réalisation des Travaux de Beaconsfield.
- 7.3** Préparer dans le cadre des documents d'appel d'offres liés à l'exécution des travaux, un bordereau de soumission qui distinguera les Travaux de Beaconsfield des autres travaux et indiquer aux documents d'appel d'offres que Montréal se réserve le droit de retirer la portion des Travaux de Beaconsfield.

DD

- 7.4** Réaliser ou à faire réaliser les Travaux de Beaconsfield, à titre de donneur d'ouvrage et à la suite d'appels d'offres conformément à la loi et aux termes du mandat plus spécifiquement détaillés à l'article 4 (Mandat) de la présente entente.
- 7.5** Assumer ou à faire assumer, à titre de donneur d'ouvrage et à la suite d'appels d'offres, lorsque requis par la loi, la surveillance et le contrôle qualitatif et quantitatif des matériaux et de leur mise en œuvre pour la réalisation des Travaux de Beaconsfield.
- 7.6** Montréal paie directement le coût des services professionnels ou techniques et des travaux de Beaconsfield aux Fournisseurs à titre de donneur d'ouvrage.
- 7.7** Montréal transmet à Beaconsfield toute facture avec les pièces justificatives à l'appui afin que Beaconsfield puisse les payer conformément aux modalités stipulées dans la présente entente.
- 7.8** Faire approuver par Beaconsfield:
- i. les documents d'appel d'offres pour l'exécution des Travaux de Beaconsfield étant entendu que Montréal n'aura pas à soumettre pour approbation préalable à Beaconsfield les documents d'appel d'offres ou les contrats liés aux services professionnels. Sur demande, Montréal s'engage toutefois à fournir ces documents à Beaconsfield à titre informatif uniquement.
  - ii. toutes les modifications ultérieures à l'acceptation des plans et devis initiaux préparés en vertu du paragraphe 7.1 du présent article avant ou en cours d'appel d'offres, pour autant que ces modifications affectent les Travaux de Beaconsfield.
  - iii. les prix obtenus des Fournisseurs à la suite d'un appel d'offres lancé en vertu des paragraphes 7.3 et 7.4 du présent article qui concernent l'exécution des Travaux de Beaconsfield, avant d'octroyer le contrat;
  - iv. les ordres de changements survenant en cours d'exécution des travaux ayant un impact sur les Travaux de Beaconsfield, jusqu'à l'acceptation provisoire desdits travaux, et ce, préalablement à la mise en œuvre des travaux visés par ces modifications.
  - v. les décomptes et factures relatifs aux Travaux de Beaconsfield.

Dans les cas visés aux paragraphes i), ii), iii) et v) Beaconsfield aura dix (10) jours ouvrables pour transmettre ses commentaires ou approbation à Montréal, à défaut de quoi elle sera réputée avoir donné son approbation. Dans les cas visés au

DD

paragraphe iv), si l'ordre de changement n'entraîne pas un dépassement de l'Engagement financier maximal de Beaconsfield, Beaconsfield aura deux (2) jours ouvrables pour transmettre ses commentaires ou approbation à Montréal, à défaut de quoi elle sera réputée avoir donné son approbation. Si l'ordre de changement entraîne une augmentation du coût des Travaux de Beaconsfield ayant pour effet de dépasser l'Engagement financier maximal de Beaconsfield, Beaconsfield aura dix (10) jours ouvrables suivant la réception d'un tel projet d'addenda pour transmettre ses commentaires ou son approbation à Montréal, à défaut de quoi elle sera réputée avoir donné son approbation. Montréal avisera Beaconsfield dès qu'elle envisage un dépassement éventuel de l'Engagement financier maximal de Beaconsfield afin de permettre à Beaconsfield d'obtenir les autorisations nécessaires en temps utile, le cas échéant.

Il est entendu qu'en cas d'urgence présentant un danger imminent pour les travailleurs ou le public ou risquant de compromettre sérieusement l'intégrité des infrastructures municipales, aucune autorisation préalable de Beaconsfield ne sera requise. Toutefois, Montréal avisera Beaconsfield sans délai dès qu'elle aura pris connaissance d'un tel cas d'urgence. Dans l'éventualité où un tel cas d'urgence survient, Montréal fournira une reddition de compte des travaux exécutés en urgence concernant les Travaux de Beaconsfield.

**7.9** accorder en tout temps à Beaconsfield un droit de regard et de surveillance sur les Travaux de Beaconsfield, avec accès au chantier pour autant qu'un représentant de Montréal accompagne le représentant de Beaconsfield.

**7.10** remettre à Beaconsfield dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant l'acceptation finale des travaux par Montréal:

- i. une copie en document électronique des plans de construction révisés «tels que construits», des dessins d'atelier et des plans finaux pour les Travaux de Beaconsfield;
- ii. une copie en document électronique des devis finaux des Travaux de Beaconsfield;
- iii. une copie en document électronique (version non modifiable) des documents de chantier;
- iv. une copie numérique des documents attestant son acceptation des travaux.

**7.11** Présider un comité de coordination dont le mandat est d'assurer le suivi et le bon déroulement des travaux incluant les travaux de construction et l'ensemble des mesures d'atténuation et de gestion des impacts;

DD

- 7.12** Indiquer dans les documents d'appel d'offres pour l'exécution de travaux que toutes les garanties et assurances demandées doivent être délivrées au nom de Beaconsfield et de Montréal;
- 7.13** Indiquer dans les documents d'appel d'offres pour l'exécution des travaux que le Décret 1049-2013 et le Décret 795-2014 s'appliquent au contrat relatif au Projet et que tout Fournisseur qui exécute ces travaux doit détenir une autorisation de contracter de l'Autorité des marchés publics (AMP) si la dépense est supérieure au seuil prévu au Décret applicable pour les travaux visés;
- 7.14** accuser réception des demandes formulées par Beaconsfield dès que raisonnablement possible.

## **ARTICLE 8** **MAÎTRE D'OUVRAGE**

Les Parties conviennent que, conformément à la présente entente, Montréal sera le maître d'ouvrage des travaux pour la réalisation des Travaux de Beaconsfield.

## **ARTICLE 9** **DURÉE DE L'ENTENTE**

La présente entente entre en vigueur à sa date de signature. Elle se termine lorsque l'ensemble des obligations des Parties prévues à la présente entente auront été réalisées.

## **ARTICLE 10** **GESTIONNAIRE DE L'ENTENTE**

Dans le but de faciliter la gestion de la présente entente, Montréal désigne Mme Dominique Deveau à titre de gestionnaire de celle-ci. Beaconsfield désigne quant à elle, et aux mêmes fins, Mme Marie-Claude Desrochers. Toute demande ou correspondance par voie électronique ou autrement doit être adressée au gestionnaire de la présente entente. Celles-ci peuvent toutefois désigner une autre personne pour les représenter.

DO

**ARTICLE 11**  
**DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

**11.1** La présente entente lie les Parties, leurs successeurs et ayants droit respectifs.

**11.2** Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente entente est suffisant s'il est consigné par écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

**Pour Montréal**

Ville de Montréal

À l'attention de:

Dominique Deveau Directrice  
direction des réseaux d'eau  
Direction des réseaux d'eau  
999, rue Dupuis  
Montréal (QC)  
H4G3L4

dominique.deveau@montreal.ca

**Pour Beaconsfield**

Ville de BEACONSFIELD

À l'attention de:

Marie-Claude Desrochers  
Directrice  
Travaux publics  
300, rue Beaurepaire  
Beaconsfield (QC)  
H9W 3C1

Marie-claude.desrochers@beaconsfield.ca

**11.3** La présente entente est interprétée selon les lois de la province de Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

**11.4** Aucune omission de la part de l'une ou l'autre des Parties de faire-valoir des droits qui découlent du non-respect ou de la violation de la présente entente et aucune acceptation d'un paiement ne peuvent être considérées comme une renonciation à des droits. Aucune disposition de la présente entente n'est présumée avoir fait l'objet d'une renonciation par une Partie à moins que cette Partie n'ait formulé cette renonciation par écrit.

**11.5** La présente entente peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

DD

**EN CONSIDÉRATION DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ À L'ENDROIT ET À LA DATE INDIQUÉS EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE:**

À Montréal, ce .....<sup>e</sup> jour de .....  
2023

**VILLE DE MONTRÉAL**

Par: \_\_\_\_\_  
Me Domenico Zambito, greffier adjoint

À Beaconsfield, ce .....<sup>e</sup> jour de .....  
2023

**VILLE DE BEACONSFIELD**

Par: \_\_\_\_\_  
Me Nathalie Libersan-Laniel, greffière

La présente entente a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le .....<sup>e</sup> jour de ..... 2023 (Résolution n° CG \_\_\_\_\_) et par le conseil de la de la Ville de Beaconsfield, le .....<sup>e</sup> jour de ..... 20\_\_ (Résolution n° \_\_\_\_\_).

DO



**Dossier # : 1238848015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain , Division circulation_innovation et mobilier urbain
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Bruneau Électrique Inc. pour la réalisation des travaux de feux de circulation et d'aménagement de piste cyclable à divers endroits - L3 (Lot3) de la Ville de Montréal - Dépense totale 453 077,00 \$, taxes incluses (contrat : 377 564,17 \$; contingences : 75 512,83 \$) - Appel d'offres public 506803 - 4 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder à Bruneau Électrique Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement de piste cyclable et de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 377 564,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 506803;
2. d'autoriser une dépense de 75 512,83 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Claude CARETTE **Le** 2023-04-24 11:27

**Signataire :** Claude CARETTE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme\_mobilité et infrastructures

**IDENTIFICATION** Dossier # :1238848015

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain , Division circulation_innovation et mobilier urbain
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Bruneau Électrique Inc. pour la réalisation des travaux de feux de circulation et d'aménagement de piste cyclable à divers endroits - L3 (Lot3) de la Ville de Montréal - Dépense totale 453 077,00 \$, taxes incluses (contrat : 377 564,17 \$; contingences : 75 512,83 \$) - Appel d'offres public 506803 - 4 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) poursuit sa mission de planifier et de développer le réseau cyclable de l'agglomération de Montréal, afin d'offrir à la population de l'île, des alternatives supplémentaires pour ses déplacements par des axes cyclables confortables et sécuritaires. Ces liens cyclables permettent d'améliorer la qualité de vie des citoyens en offrant plus de liberté, de développement social et d'équité.

Dans le but de poursuivre le développement de sa programmation vélo 2023-2026 annoncée en début d'année, il est prévu de déployer ou optimiser plusieurs tronçons d'aménagement cyclable à divers endroits sur le territoire de la Ville de Montréal. Ce contrat contient les interventions évolutives requises pour assurer la mise en place sécuritaire du lien cyclable. Il s'agira d'ajouter des voies cyclables par du marquage au sol et de la signalisation écrite sur plusieurs tronçons, afin d'accroître l'efficacité et l'accessibilité du vélo comme mode de transport et sécuriser les déplacements des cyclistes. Le contrat contient également les interventions nécessaires pour la mise en oeuvre des aménagements cyclables permettant d'atteindre les objectifs du plan d'action de Vision Zéro. Les intersections munies de feux de circulation visées par ces projets cyclables doivent bénéficier de mise à jour de la programmation et de l'installation de nouveaux équipements pour se conformer aux nouvelles pratiques de la Ville de Montréal relatives à la gestion des déplacements, tant au niveau de la sécurité, de la mobilité que du développement durable.

Il est important de souligner que les interventions prévues au présent contrat impliquent l'ajout systématique de têtes de feux pour piétons afin d'assurer des déplacements actifs sécuritaires, tel que prévu au Guide de conception des feux pour piétons de la Ville de Montréal.

Ce contrat répond donc à l'augmentation de l'offre de transport à vélo, la sécurité des piétons vulnérables et aux besoins de maintien d'actifs des équipements de feux de circulation. Il est important de souligner que ce contrat à divers endroits permettra

d'appuyer les arrondissements dans la réalisation des art.85 en aménagement cyclable sur le réseau artériel. Cela permettra de diversifier les modes de réalisation et ainsi accélérer les déploiements.

De façon plus détaillée, les interventions incluses au présent contrat ont pour objectifs de :

- Améliorer l'expérience cycliste en la rendant plus sécuritaire et directe, en plus de pouvoir accueillir plus d'usagers;
- Améliorer la sécurité pour l'ensemble des usagers de la route en lien avec la Vision Zéro;
- Améliorer la qualité de vie des riverains en apaisant la circulation automobile dans le secteur;
- Contribuer à l'objectif de la Ville de Montréal d'être carbone-neutre d'ici 2050 en rendant le vélo plus attrayant comme moyen de transport;
- Encourager le transport actif par l'implantation de feux pour les piétons, pour les personnes vulnérables et pour les cyclistes;
- Modifier les feux de circulation dans le cadre de réaménagements cyclables, dans un objectif de partage de la rue;
- Contribuer à accélérer le maintien des actifs de feux de circulation;
- Diminuer les impacts négatifs de la congestion routière dans une perspective de développement durable.

La Division gestion de projets et économie de la construction (DGPEC) au Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) a procédé à l'appel d'offres 506803. Cet appel d'offres a été publié pendant une période de 30 jours de calendrier, soit du 16 janvier au 16 février 2023, sur le site du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) et dans le Journal de Montréal. Les soumissions sont valides pour une durée de 120 jours de calendrier, soit jusqu'au 16 juin 2023.

Deux (2) addenda en lien avec cet appel d'offres ont été publiés.

- Addenda 1 le 25 janvier 2022 pour :
  - L'ajout de nouveaux documents:
    - SP-2023-23 DTSM-M Maintien et gestion de la mobilité aux travaux FC;
    - SP-2023-23 Section V - DTNI travaux FC (CSEM-5ab-8a-Annexe\_M1-4);
  - La réponse à la question de soumissionnaire sur la variabilité du coût du contrat;
  - La mise à jour du formulaire de soumission révision 1.
- Addenda 2 le 2 février 2023 pour :
  - Le report de date d'ouverture de soumission au 16-02-2023;
  - La correction d'information en lien avec l'addenda 1.

Finalement, le programme réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable est considéré comme un programme d'envergure récurrent. Il fait l'objet d'un suivi par les comités de gouvernance des projets/programmes d'envergure.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE22 1800 - 9 novembre 2022 - Accorder un contrat à Bruneau Électrique Inc., pour la réalisation des travaux de signalisation lumineuse de diverses natures (13 projets + câbles de synchronisation) de la Ville de Montréal - Dépense totale : 364 894,46 \$, taxes incluses (contrat : 304 078,72 \$; contingences : 60 815,74 \$) - Appel d'offres public 475925 - (2 soumissionnaires).

CE22 1126 - 6 juillet 2022 - Accorder un contrat à Construction N.R.C. Inc., pour la réalisation de travaux électriques de signalisation lumineuse à 25 intersections de la Ville de Montréal - Dépense totale : 478 683,47 \$, taxes incluses (contrat : 398 902,89 \$ + contingences : 79 780,58 \$) - Appel d'offres public 475924 - (3 soumissionnaires).

CE22 0919 - 1er juin 2022 - Accorder un contrat à Construction N.R.C. Inc., pour la réalisation de travaux électriques de signalisation lumineuse à 20 intersections de la Ville de Montréal - Dépense totale : 377 145,00 \$, taxes incluses (contrat : 314 287,50 \$ + contingences : 62 857,50 \$) - Appel d'offres public 475921 - (3 soumissionnaires).

CE22 0649 - 20 avril 2022- Accorder un contrat à Construction N.R.C Inc., pour la réalisation de travaux électriques de signalisation lumineuse à 15 intersections de la Ville de Montréal - Dépense totale : 316 124,84 \$, taxes incluses (contrat : 263 437,37 \$ + contingences : 52 687,47 \$) - Appel d'offres public 475917 - (3 soumissionnaires).

CE22 0481 - 30 mars 2022- Accorder un contrat à Bruneau Électrique Inc. pour la réalisation de travaux électriques de signalisation lumineuse à 20 intersections de la Ville de Montréal. Dépense totale : 402 832,26 \$, taxes incluses (contrat : 335 693,55 \$; contingences : 67 138,71 \$) - Appel d'offres public 475914 - (3 soumissionnaires).

CE22 0280 - 23 février 2022- Accorder un contrat à Construction N.R.C. Inc pour la réalisation de travaux électriques de signalisation lumineuse à 25 intersections de la Ville de Montréal. Dépense totale : 351 688,04 \$, taxes incluses (contrat : 293 073,37 \$; contingences : 58 614,67 \$) - Appel d'offres public 475910 - (3 soumissionnaires).

CG20 0711- 23 février 2021- Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables.

## DESCRIPTION

En vue d'améliorer la sécurité des usagers, notamment les cyclistes et les piétons, le présent contrat de travaux de feux de circulation et d'aménagement de piste cyclable à divers endroits comprend, là où requis, des modifications telles que :

- Le marquage de la chaussée, l'utilisation de bollards et l'installation de panneaux de signalisation pour les pistes cyclables;
- L'implantation du Guide piéton (avancement : 44,7 % au 1er janvier 2023);
- L'ajout de signaux sonores et l'installation de feux prioritaires dans le cadre des mesures préférentielles pour autobus, si requis.

Des contingences représentant 20 % de la valeur du contrat doivent être prévues, entre autres, pour couvrir les imprévus pouvant survenir lors de l'installation des différents équipements :

- Déplacer des coffrets de télécommunication si certains conduits souterrains s'avéraient bloqués;
- Effectuer des thermographies additionnelles dans les puits d'accès, si nécessaire;
- Couvrir les coûts pour une variation mineure de quantité au bordereau;
- Effectuer des tests additionnels pour calibrer les détecteurs véhiculaires au besoin.

## JUSTIFICATION

Sur un total de 6 preneurs du cahier de charges, 4 firmes ont déposé une soumission conforme, soit dans une proportion de 67 %. Deux preneurs du cahier de charges se sont

désistés, l'un sans donner de raison et l'autre parce qu'il est sous-traitant ou fournit des prix en sous-traitante. La liste des preneurs du cahier de charges et le tableau des résultats de l'appel d'offres sont fournis en pièces jointes.

Soumissions conformes	Prix soumis (taxes incluses)	Contingences de 20 % (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Bruneau électrique Inc.	377 564,17 \$	75 512,83 \$	453 077,00 \$
Systèmes Urbains Inc.	1 023 707,51 \$	204 741,50 \$	1 228 449,01 \$
Néolect Inc.	1 091 565,52 \$	218 313,10 \$	1 309 878,62 \$
Construction NRC Inc.	1 433 891,51 \$	286 778,30 \$	1 720 669,81 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	588 475,22 \$	117 695,04 \$	706 170,26 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			-253 093,26 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-35,8 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			775 372,01 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			171 %

L'estimation de contrôle a été réalisée à l'interne par la Division innovation et gestion des déplacements (DIGD).

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation de contrôle est de -253 093,26 \$ ce qui correspond à -35,8 %. Cet écart est favorable à la Ville et s'explique par une stratégie d'affaire agressive de l'adjudicataire.

L'écart de 171 % entre la 2e plus basse et la plus basse soumission conforme est très élevé et vient confirmer cette stratégie d'affaire du soumissionnaire.

Étant donné que ce contrat fait partie des premiers de l'année pour Bruneau Électrique Inc, on peut conclure que l'entreprise souhaitant sécuriser un contrat pour maintenir l'équipe de feux de circulation a fait preuve d'agressivité dans son offre. Nous sommes confiants que cet entrepreneur réalisera ce contrat suivant les attentes et exigences de la Ville puisqu'il a déjà complété plusieurs contrats similaires les années précédentes à notre satisfaction.

Lors de l'analyse des soumissions par la DGPEC, les prix de soumission et l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public de l'Autorité des marchés publics (AMP) ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. L'adjudicataire recommandé possède une autorisation de l'AMP valide et renouvelée le 16 décembre 2021 et qui viendra à échéance le 15 décembre 2024 (voir pièce jointe).

Pour les deux plus basses soumissions, les validations suivantes ont été effectuées :

- Les soumissionnaires ne font pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- Les soumissionnaires ont déposé une attestation valide de Revenu Québec (RQ) avec la soumission;
- Les soumissionnaires ne font pas partie de la liste des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- Les soumissionnaires respectent le Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle (18-038);
- Les soumissionnaires ne font pas partie de la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville;

- Les soumissionnaires ne figurent pas sur le registre des personnes inadmissibles.

L'évaluation du risque pour ce contrat d'exécution de travaux, dont la dépense nette est inférieure à 1 000 000 \$, n'ayant pas identifié un risque significatif, il n'est pas requis d'effectuer l'évaluation du rendement de l'adjudicataire et ce, conformément à l'encadrement administratif en vigueur (Directive no C-OG-APP-D-22-001 du 31 mars 2022).

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Bien que le titre de la soumission soit intitulé: Travaux de feux de circulation et d'aménagement de piste cyclable à divers endroits, tel que reproduit dans l'objet du présent sommaire, les travaux réalisés par ce contrat seront exclusivement pour des projets de développement du réseau cyclable du programme 45000. En effet, les projets seront principalement pour des modifications aux feux de circulation sur plusieurs tronçons de piste cyclable. Ces modifications sont nécessaires pour le bon fonctionnement des pistes cyclables et pour se conformer aux nouvelles pratiques de la Ville de Montréal relatives à la gestion des déplacements.

La dépense totale maximale en lien avec ce dossier est de 453 077,00 \$ (taxes incluses), dont 377 564,17 \$ pour le contrat et 75 512,83 \$ pour les contingences. Elle sera assumée comme suit :

Un montant maximal de 413 719,70 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 20-043 pistes cyclables CG20 0711 dans le Programme Réseau Express vélo et développement du réseau cyclable.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible au Programme décennal d'immobilisation (PDI) 2023-2032 et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de \$) :

Programme	2023	2024	2025	2026	TOTAL
45000- Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable	124	290	0	0	414

Les dépenses liées à ce contrat seront assumées à 100% par l'agglomération.

Le détail des informations comptables se trouve dans l'intervention du Service des finances.

### MONTREAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. Voir les détails dans la Grille d'analyse Montréal 2030 en pièce jointe.

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 16 juin 2023, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents. De plus, si ce contrat n'est pas réalisé, les objectifs de déploiement de la programmation vélo ne seront pas atteints.

### IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ce dossier ne comporte aucun enjeu en lien avec la COVID-19.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation par le conseil d'agglomération: 18 mai 2023;

- Réalisation des travaux : juin 2023 à décembre 2024.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Amelie Josian ONGMAHAN BEHALAL)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Véronique PARENTEAU, Service des infrastructures du réseau routier  
Alice NANTEL, Service de l'urbanisme et de la mobilité  
Ève LEDUC, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Ève LEDUC, 4 avril 2023

Véronique PARENTEAU, 3 avril 2023

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pamphile HOUSSOU  
Ingénieur -Changé de projets

**Tél :** 514 688-4674

**Télécop. :**

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-03-31

Jonathan HAMEL-NUNES  
chef(fe) de division - innovations et gestion  
des déplacements

**Tél :** 438 989-5036

**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Hugues BESSETTE  
directeur(-trice) - projets d'aménagement  
urbain

**Tél :**

**Approuvé le :** 2023-04-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Lucie CAREAU  
Directrice de service

**Tél :**

**Approuvé le :** 2023-04-24

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1238848015

Unité administrative responsable : Division innovation et gestion des déplacements

Projet : **Accorder un contrat à Bruneau Électrique Inc. pour la réalisation des travaux de feux de circulation et d'aménagement de piste cyclable à divers endroits - L3 de la Ville de Montréal - Dépense totale 453 077,00 \$, taxes incluses (contrat : 377 564,17 \$; contingences : 75 512,83 \$) - Appel d'offres public 506803 - 4 soumissionnaires**

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030?.	X		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?  1. Réduction des émissions de GES (action 1) 2. Accroissement et diversification de l'offre de transport en fournissant des options de mobilité durable intégrées, abordables et accessibles (action 3) 3. Consolider un filet social fort, [...] et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire (action 9) 4. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins 5. Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ?  1. Chaque ajout de vélo contribue à réduire les émissions de GES en permettant d'augmenter le nombre de déplacements fait par les usagers et de réduire l'utilisation de l'automobile. Le projet a pour objectif de permettre de faire plus de déplacements en 2023 qu'en 2022.			

2. Les mesures priorisant le transport en vélo permettent d'augmenter l'offre de service étant donné que les déplacements se feront sur des pistes cyclables dédiées aux cyclistes.
3. Repartage l'espace public de façon plus équitable pour tous.
4. Cela favorise les modes de transports actifs et durables en toute sécurité.
5. Assure à Montréal une meilleure visibilité et un meilleur classement des villes offrant un meilleur transport actif.

## Section B - Test climat

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>	<b>x</b>  <b>x</b> <b>x</b>	  <b>x</b>	
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		<b>x</b>	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			<b>x</b>
1. Plan climat 2020-2030 (action 11)			

## Section C - ADS+\*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de :			
a. <b>Inclusion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Respect et protection des droits humains</li> <li>● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul>			<b>x</b>
b. <b>Équité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul>			<b>x</b>
c. <b>Accessibilité universelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul>	<b>x</b>		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			
Les individus les plus vulnérables qui se déplacent à pied ont souvent besoin de plus de temps et d'aménagements spécialisés pour traverser les intersections. Par la mise aux normes des feux de circulation, les déplacements des individus les plus vulnérables sont sécurisés, ce qui leur permet de maximiser leur mobilité.			<b>x</b>

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

## RÉSUMÉ DES INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

*Réalisé par la Direction des infrastructures (SIRR)*

<b>Identification</b>	
No de l'appel d'offres :	506803
	No du GDD : 1238848015
Titre de l'appel d'offres :	SP-2023-23 Travaux de feux de circulation et d'aménagement de piste cyclable à divers endroits – L3
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme

<b>Déroulement de l'appel d'offres</b>	
Lancement effectué le :	16 / 1 / 2023
	Ouverture originalement prévue le : 9 / 2 / 2023
Ouverture faite le :	16 / 2 / 2023
	Délai total accordé aux soumissionnaires : 30 jrs

<b>Addenda émis</b>
Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 2

<b>Analyse des soumissions</b>			
Nbre de preneurs	6	Nbre de soumissions reçues	4
		Nbre de soumissions rejetées	0
		% de réponses	67
		% de rejets	0,0
Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique		
Durée de la validité initiale de la soumission :	120	jrs	Date d'échéance initiale : 16 - 6 - 2023
Prolongation de la validité de la soumission de :		jrs	Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

<b>Résultats de l'appel d'offres</b>	
<b>Soumissions conformes</b> (Les prix de soumission et l'AMP ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant)
	<b>Total \$</b>
BRUNEAU ELECTRIQUE INC.	377 564,17
SYSTEMES URBAINS INC.	1 023 707,51
NÉOLECT INC.	1 091 565,52
CONSTRUCTION N.R.C. INC.	1 433 891,51
Estimation <input type="checkbox"/> interne <input checked="" type="checkbox"/>	588 475,22
Ecart entre la plus basse soumission et l'estimation	(210 911,05) -35,8%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse	646 143,34 171%
Dossier à être étudié par la CEC :	Oui <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/> X <input type="checkbox"/>

<b>Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)</b>					
	N.A.	OK		N.A.	OK
OQLF	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	AMP	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
RBQ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Revenu Qc	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
RENA	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
<i>Joindre l'attestation de l'AMP, le cas échéant</i>					

Le 16 décembre 2021

BRUNEAU ELECTRIQUE INC.  
A/S MONSIEUR PATRICE BRUNEAU  
527, BOUL DOLLARD  
JOLIETTE (QC) J6E 4M5

N° de décision : 2021-DAMP-4139  
N° de client : 3000214820

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

---

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous GÉNÉRATRICE LANAUDIÈRE, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. BRUNEAU ELECTRIQUE INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **15 décembre 2024**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au <http://www.amp.quebec/>.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité et du soutien juridique



Chantal Hamel

## Liste des commandes

Numéro : 506803

Numéro de référence : 1680212

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : SP-2023-23 Travaux de feux de circulation et d'aménagement de piste cyclable à divers endroits – L3

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
BRUNEAU ELECTRIQUE INC. 527 boul Dollard Joliette, QC, J6E 4M5	<u>Monsieur Eric Bruneau</u> Téléphone : 450 759-6606 Télécopieur : 450 759-2653	<b>Commande : (2134149)</b> 2023-01-16 11 h 39 <b>Transmission :</b> 2023-01-16 11 h 39	3857077 - AO506803 _Addenda n°1 2023-01-27 10 h 48 - Courriel 3857080 - SP-2023-23 DTSI-M Maintien et gestion de la mobilité aux travaux FC 2023-01-27 10 h 49 - Courriel 3857085 - SP-2023-23 Section V - DTNI travaux FC(CSEM-5ab-8a-Annexe_M1-4) 2023-01-27 12 h 04 - Messagerie 3857091 - SP-2023-23 Section IV - Formulaire de soumission R1 (devis) 2023-01-27 14 h 05 - Courriel 3857092 - SP-2023-23 Section IV - Formulaire de soumission R1 (bordereau) 2023-01-27 14 h 05 - Téléchargement 3861021 - AO506803 _Addenda n°2_Incluant un report de date 2023-02-02 15 h 03 - Courriel 3861026 - SP-2023-23 Section IV - Formulaire de soumission R2 (devis) 2023-02-02 15 h 33 - Courriel 3861027 - SP-2023-23 Section IV - Formulaire de soumission R2 (bordereau) 2023-02-02 15 h 33 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
CONSTRUCTION N.R.C. INC. 160 rue Deslauriers Arr. St-Laurent Montréal, QC, H4N 1V8	<u>Madame Iulia Savescu</u> Téléphone : 514 331-7944 Télécopieur : 514 331-2295	<b>Commande : (2134781)</b> 2023-01-17 10 h 29 <b>Transmission :</b> 2023-01-17 10 h 29	3857077 - AO506803 _Addenda n°1 2023-01-27 10 h 48 - Courriel 3857080 - SP-2023-23 DTSI-M Maintien et gestion de la mobilité aux travaux FC 2023-01-27 10 h 49 - Courriel 3857085 - SP-2023-23 Section V - DTNI travaux FC(CSEM-5ab-8a-Annexe_M1-4) 2023-01-27 12 h 04 - Messagerie 3857091 - SP-2023-23 Section IV - Formulaire de soumission R1 (devis) 2023-01-27 14 h 05 - Courriel 3857092 - SP-2023-23 Section IV - Formulaire de soumission R1 (bordereau) 2023-01-27 14 h 05 - Téléchargement 3861021 - AO506803 _Addenda n°2_Incluant un report de date 2023-02-02 15 h 03 - Courriel 3861026 - SP-2023-23 Section IV - Formulaire de soumission R2 (devis) 2023-02-02 15 h 34 - Courriel 3861027 - SP-2023-23 Section IV - Formulaire de soumission R2 (bordereau) 2023-02-02 15 h 34 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
LAURIN, LAURIN (1991) INC. 12000 Arthur Sicard Mirabel, QC, J7J 0E9 <a href="http://www.laurinlaurin.ca">http://www.laurinlaurin.ca</a>	<u>Madame Sophie Laurin</u> Téléphone : 450 435-9551 Télécopieur :	<b>Commande : (2134922)</b> 2023-01-17 12 h 54 <b>Transmission :</b> 2023-01-17 12 h 54	3857077 - AO506803 _Addenda n°1 2023-01-27 10 h 48 - Courriel 3857080 - SP-2023-23 DTSI-M Maintien et gestion de la mobilité aux travaux FC 2023-01-27 10 h 49 - Courriel 3857085 - SP-2023-23 Section V - DTNI travaux FC(CSEM-5ab-8a-Annexe_M1-4) 2023-01-27 12 h 07 - Messagerie 3857091 - SP-2023-23 Section IV - Formulaire de soumission R1 (devis) 2023-01-27 14 h 05 - Courriel 3857092 - SP-2023-23 Section IV - Formulaire de soumission R1 (bordereau) 2023-01-27 14 h 05 - Téléchargement 3861021 - AO506803 _Addenda n°2_Incluant un report de date 2023-02-02 15 h 03 - Courriel 3861026 - SP-2023-23 Section IV - Formulaire de soumission R2 (devis) 2023-02-02 15 h 34 - Courriel 3861027 - SP-2023-23 Section IV - Formulaire de soumission R2 (bordereau) 2023-02-02 15 h 34 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC. 10,441 rue Balzac Montréal-Nord Montréal, QC, H1H 3L6	<u>Monsieur Andrea Bucaro</u> Téléphone : 514 325-7729 Télécopieur :	<b>Commande : (2134726)</b> 2023-01-17 9 h 49 <b>Transmission :</b> 2023-01-17 9 h 49	3857077 - AO506803 _Addenda n°1 2023-01-27 10 h 48 - Courriel 3857080 - SP-2023-23 DTSI-M Maintien et gestion de la mobilité aux travaux FC 2023-01-27 10 h 49 - Courriel 3857085 - SP-2023-23 Section V - DTNI travaux FC(CSEM-5ab-8a-Annexe_M1-4) 2023-01-27 12 h 06 - Messagerie 3857091 - SP-2023-23 Section IV - Formulaire de soumission R1 (devis) 2023-01-27 14 h 05 - Courriel 3857092 - SP-2023-23 Section IV - Formulaire de soumission R1 (bordereau) 2023-01-27 14 h 05 - Téléchargement 3861021 - AO506803 _Addenda n°2_Incluant un report de date 2023-02-02 15 h 03 - Courriel 3861026 - SP-2023-23 Section IV - Formulaire de soumission R2 (devis) 2023-02-02 15 h 34 - Courriel 3861027 - SP-2023-23 Section IV - Formulaire de soumission R2 (bordereau) 2023-02-02 15 h 34 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
NÉOLECT INC. 104 boul Montcalm Nord	<u>Madame Marjolaine Émond</u> Téléphone : 450 659-5457	<b>Commande : (2134138)</b> 2023-01-16 11 h 28	3857077 - AO506803 _Addenda n°1 2023-01-27 10 h 48 - Courriel

3857080 - SP-2023-23 DTSI-M Maintien et gestion de la mobilité aux travaux FC  
2023-01-27 10 h 49 - Courriel  
3857085 - SP-2023-23 Section V - DTNI travaux FC(CSEM-5ab-8a-Annexe\_M1-4)  
2023-01-27 12 h 07 - Messagerie  
3857091 - SP-2023-23 Section IV - Formulaire de soumission R1 (devis)  
2023-01-27 14 h 05 - Courriel  
3857092 - SP-2023-23 Section IV - Formulaire de soumission R1 (bordereau)  
2023-01-27 14 h 05 - Téléchargement  
3861021 - AO506803 \_Addenda n°2\_Incluant un report de date  
2023-02-02 15 h 03 - Courriel  
3861026 - SP-2023-23 Section IV - Formulaire de soumission R2 (devis)  
2023-02-02 15 h 34 - Courriel  
3861027 - SP-2023-23 Section IV - Formulaire de soumission R2 (bordereau)  
2023-02-02 15 h 34 - Téléchargement  
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Systèmes Urbains Inc.  
23, avenue Milton  
Montréal, QC, H8R 1K6  
<http://www.systemesurbains.com>

Monsieur Francis Duchesne  
Téléphone : 514 321-5205  
Télécopieur : 514 321-5835

**Commande : (2134797)**  
2023-01-17 10 h 39  
**Transmission :**  
2023-01-17 10 h 39

3857077 - AO506803 \_Addenda n°1  
2023-01-27 10 h 48 - Courriel  
3857080 - SP-2023-23 DTSI-M Maintien et gestion de la mobilité aux travaux FC  
2023-01-27 10 h 49 - Courriel  
3857085 - SP-2023-23 Section V - DTNI travaux FC(CSEM-5ab-8a-Annexe\_M1-4)  
2023-01-27 12 h 04 - Messagerie  
3857091 - SP-2023-23 Section IV - Formulaire de soumission R1 (devis)  
2023-01-27 14 h 05 - Courriel  
3857092 - SP-2023-23 Section IV - Formulaire de soumission R1 (bordereau)  
2023-01-27 14 h 05 - Téléchargement  
3861021 - AO506803 \_Addenda n°2\_Incluant un report de date  
2023-02-02 15 h 03 - Courriel  
3861026 - SP-2023-23 Section IV - Formulaire de soumission R2 (devis)  
2023-02-02 15 h 34 - Courriel  
3861027 - SP-2023-23 Section IV - Formulaire de soumission R2 (bordereau)  
2023-02-02 15 h 34 - Téléchargement  
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.  
 Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.  
 Organisme public.

**Dossier # : 1238848015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain , Division circulation_innovation et mobilier urbain
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Bruneau Électrique Inc. pour la réalisation des travaux de feux de circulation et d'aménagement de piste cyclable à divers endroits - L3 (Lot3) de la Ville de Montréal - Dépense totale 453 077,00 \$, taxes incluses (contrat : 377 564,17 \$; contingences : 75 512,83 \$) - Appel d'offres public 506803 - 4 soumissionnaires

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



1238848015-certification des fonds.xls

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Amelie Josian ONGMAHAN BEHALAL  
Préposé(e) au budget  
**Tél :** xxx-xxx-xxxx

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-14

Julie MOTA  
Conseillère budgétaire  
**Tél :** 514 868-3837  
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



**Dossier # : 1235942003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques , Division infrastructures technologiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à CDW Canada Corp, pour le renouvellement de la souscription au support des licences de base de données MongoDB, pour une période de 36 mois, du 5 juin 2023 au 4 juin 2026, pour une somme maximale de 649 568,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-19711 - (1 seul soumissionnaire)

Il est recommandé :

1. d'accorder au seul soumissionnaire CDW Canada Corp, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 649 568,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19711;
2. de procéder à une évaluation du rendement de CDW Canada Corp;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2023-04-21 13:40

Signataire :

Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1235942003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques , Division infrastructures technologiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à CDW Canada Corp, pour le renouvellement de la souscription au support des licences de base de données MongoDB, pour une période de 36 mois, du 5 juin 2023 au 4 juin 2026, pour une somme maximale de 649 568,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-19711 - (1 seul soumissionnaire)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal (Ville) s'est dotée d'une vision se déployant sur une période de 10 ans, Montréal 2030, afin d'affronter les défis d'aujourd'hui et de mieux se préparer à ceux de demain. Les efforts mis en place par le Service des TI s'inscrivent directement dans cette lignée.

La mission du Service des TI est de soutenir la modernisation et assurer le maintien des services technologiques clés de la Ville afin d'améliorer les services à la population et soutenir la transformation numérique.

Le Service des TI utilise de plus en plus des logiciels de nouvelle génération notamment en distribution libre et en infonuagiques afin de fournir des solutions les plus innovantes qui favorisent l'agilité et qui diminuent l'attachement aux technologies spécifiques et propriétaires, tout en offrant des services disponibles et performants en tout temps.

Les logiciels à code ouvert MongoDB offrent un système de gestion de base de données de documents et de données non structurées. Ce système est déployé depuis quelques années, afin de soutenir la transformation numérique de la Ville et mettre en place plusieurs applications essentielles aux services livrés à la population et les employés de la Ville, notamment :

- Solutions numériques du portail de la Ville montreal.ca;
- Service de gestion des alertes à la population;
- Système de gestion des lieux et bâtiments;
- Application de plaidoyer de culpabilité offerte par la Cour Municipal;
- Système de gestion des dossiers citoyens;
- Système de gestion de l'identité.

La souscription annuelle au service de maintenance permet de fournir des solutions résilientes et d'accéder au service prioritaire de soutien technique ainsi qu'aux mises à jour de sécurité certifiées par l'éditeur.

En 2022, le Service des TI a réévalué le mode de licence du système en mode utilisation de mémoire vive comparativement au mode par nombre de nœuds, afin de mieux répondre aux besoins futurs notamment pour un potentiel virage vers des solutions en infonuagique.

Dans ce contexte, le Service des TI a lancé l'appel d'offres public n° 23-19711, en date du 9 janvier 2023. Cet appel d'offres public a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) ainsi que dans le Journal Le Devoir.

Un délai de quatre semaines a été initialement accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leur soumission.

Compte tenu du report de la date d'ouverture des soumissions, la durée réelle de la période d'appel d'offres était de 45 jours, soit jusqu'au 23 février 2023.

Au total, deux addendas ont été publiés aux dates suivantes :

No. addenda	Date	Portée
1	2023-02-15	Report de date
2	2023-02-17	Précisions suite à des questions techniques et administratives

La réception et l'ouverture des soumissions ont été effectuées le 23 février 2023. La durée de la validité des soumissions est de 180 jours calendrier, suivant leur ouverture.

Le présent dossier vise donc à accorder un contrat à CDW Canada Corp, pour le renouvellement de la souscription au support des licences de base de données MongoDB, pour une période de 36 mois, du 5 juin 2023 au 4 juin 2026, pour une somme maximale de 649 568,00 \$, taxes incluses.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG18 0276 - 31 mai 2018 - Accorder un contrat à Softchoice LP pour l'acquisition des droits d'utilisation de licences MongoDB de type Entreprise Avancée pour une durée de trois ans, pour une somme maximale de 295 505,87 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16824 (1 soum.) / Autoriser un virement budgétaire de 89 900 \$ en 2018 en provenance des dépenses contingentes, soit un montant de 45 300 \$ de compétence d'agglomération et un montant de 44 600 \$ de compétence locale / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 89 900 \$ pour 2019 et les années subséquentes.

BC 1202864 - 24 mai 2017- Octroyer un contrat à Softchoice LP pour les droits d'utilisation de licences MongoDB de type Entreprise (3 nœuds de production et 3 nœuds d'acceptation) pour un an dans le cadre du projet 70190 – Présence Numérique – Fondation, pour un montant maximum de 89 943,19 \$ taxes incluses (82 130,12 \$ NET) – Appel d'offres sur invitation 17-16158 (1 soumissionnaire).

## **DESCRIPTION**

Le contrat permet de renouveler la souscription annuelle des licences de base de données MongoDB de type Entreprise Avancée en mode mémoire (256 Go de RAM) qui couvre les

environnements de production, d'acceptation et de développement. Ce contrat comprend :

- l'accès à un outil de gestion, d'automatisation et de surveillance de base de données;
- la sécurisation des bases de données grâce à des options de cryptage et de compatibilité avec l'annuaire de la Ville;
- un support 24/7 avec un niveau de temps de réponse aux incidents d'une heure;
- l'accès aux mises à jour du logiciel et aux correctifs de sécurité, dès qu'elles sont disponibles, et ce sans frais additionnels pour la Ville.

## JUSTIFICATION

Sur un total de trois preneurs du cahier des charges, un preneur (33,33%) a déposé une offre alors que deux (66,67%) n'ont pas soumissionné. De ces deux firmes, aucune d'entre elles n'a transmis un avis de désistement au Service de l'approvisionnement. Suite à l'évaluation de la soumission, le seul soumissionnaire a été jugé conforme.

La proposition de la firme se décline comme suit :

<b>SOUMISSION CONFORME</b>	<b>PRIX SOUMIS</b> (taxes incluses)	<b>AUTRES</b>	<b>TOTAL</b> (taxes incluses)
<b>CDW Canada Corp</b>	649 568,00 \$		649 568,00 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	465 059,50 \$		465 059,50 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			<i>(184 508,50) \$</i>
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			<i>39,67 %</i>

Le prix soumis par l'adjudicataire est supérieur de 39,67 % au prix de la dernière estimation

Hormis le fait que cet appel d'offres s'adresse à un marché de revente restreint, plusieurs éléments concernant notre estimation expliquent cet écart :

- l'estimation a été élaborée selon l'historique des prix des années antérieures;
- un changement de la structure des prix de liste chez le manufacturier des produits Mongo DB a occasionné un écart substantiel dans notre estimation pour un item spécifique;
- de plus, l'incertitude relative relative au taux de change et à l'inflation met une pression à la hausse sur les coûts des contrats de maintenance des logiciels durant les années à venir.

Selon les informations obtenues sur le marché des technologies de l'information, l'analyse de l'offre soumise par l'adjudicataire a démontré qu'elle reflétait le marché actuel pour ce type de service.

L'autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP) n'est pas requise dans le cadre de cet appel d'offres.

Une évaluation du rendement de l'adjudicataire CDW Canada Corp sera effectuée conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

Après vérification, CDW Canada Corp n'est pas inscrite sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), le Registre des personnes inadmissibles en vertu du

Règlement de gestion contractuelle (RGC) et la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal du contrat est de 649 568,00 \$, taxes incluses et sera réparti comme suit :

### Tableau de répartition des coûts (taxes incluses)

Description	2023 du 5 juin 2023 au 4 juin 2024	2024 du 5 juin 2024 au 4 juin 2025	2025 du 5 juin 2025 au 4 juin 2026	Total
Licence annuelle de MongoDB en mode mémoire RAM pour 256 Gigaoctet	140 582,28 \$	140 582,28 \$	140 582,28 \$	421 746,84 \$
Licence annuelle optionnelle de MongoDB en mode mémoire RAM pour 128 Gigaoctet (Option de souscription additionnelle)		113 910,58 \$	113 910,58 \$	227 821,16 \$
<b>Total</b>	140 582,28 \$	254 492,86 \$	254 492,86 \$	649 568,00 \$

### Dépenses non capitalisables (BF)

La dépense de 421 746,84 \$, taxes incluses (385 111,08 \$ net de taxes) sera imputée au budget de fonctionnement (BF) du Service des technologies de l'information.

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générales imputées au budget d'agglomération.

La dépense de 227 821,16 \$, taxes incluses (208 031,09 \$ net de taxes), sera utilisée au fur et à mesure de l'expression des besoins. Tous les besoins futurs seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente. Les engagements budgétaires, les virements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment selon la nature des projets et pourraient occasionner des dépenses d'agglomération.

## **MONTREAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'octroi du présent contrat permettra à la Ville d'assurer la continuité et la stabilité des opérations des nouveaux services numériques.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Les mesures sanitaires ont amené des changements majeurs sur les méthodes de travail à la Ville et ont accéléré le virage vers une plus grande mobilité des employés, ainsi le support opérationnel de nos solutions augmente la résilience de nos systèmes.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Approbation du dossier par le CE - 3 mai 2022;
- Approbation du dossier par le CM - 15 mai 2022;
- Approbation du dossier par le CG - 18 mai 2022.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Mohamed Lamine FARHI)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Iulia Ramona BOAR BUCSA)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine L LAREAU  
Conseillère en analyse et contrôle de gestion  
- Division Stratégies et pratiques d'affaires et performance

**Tél :** 514-654-0544  
**Télécop. :**

#### ENDOSSÉ PAR

Maxime CADIEUX  
chef(fe) de division - reseaux de telecommunications

**Tél :** 514-464-3926  
**Télécop. :**

Le : 2023-04-04

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Miguel COBO  
directeur(-trice) - infrastructures et operations

**Tél :** (514) 242-0291  
**Approuvé le :** 2023-04-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Richard GRENIER  
Directeur du service des technologies de  
l'information

**Tél :** 438-998-2829  
**Approuvé le :** 2023-04-21

## Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1235942003

Unité administrative responsable : *Service des technologies de l'information , Direction infrastructure et operation, division plateforme et automatisation*

Projet : N/A

### Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	<b>x</b>		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?  12) Miser sur la transparence, l'ouverture et le partage des données ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ?  Permet d'assurer la pérennité des applications et la continuité des services.			

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>			<b>x</b>
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			<b>x</b>
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			<b>x</b>

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. <b>Inclusion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Respect et protection des droits humains</li> <li>● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul> </li> <li>b. <b>Équité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul> </li> <li>c. <b>Accessibilité universelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul> </li> </ul>			<b>x</b>
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			<b>x</b>

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

**Dossier # : 1235942003**

**Unité administrative responsable :** Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques , Division infrastructures technologiques

**Objet :** Accorder un contrat à CDW Canada Corp, pour le renouvellement de la souscription au support des licences de base de données MongoDB, pour une période de 36 mois, du 5 juin 2023 au 4 juin 2026, pour une somme maximale de 649 568,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-19711 - (1 seul soumissionnaire)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation du processus d'approvisionnement

---

**FICHIERS JOINTS**



23-19711 PV.pdf 23-19711 intervention.pdf 23-19711 liste de commande (1).pdf



23-19711 tcp (1).pdf

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Mohamed Lamine FARHI  
Agent d'approvisionnement 2  
**Tél : 514-000-0000**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-05

Hicham ZERIOUH  
Chef de section  
**Tél : 514-000-0000**  
**Division : Eau et aqueduc, Informatique et administration**

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :  -  -  Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le :  -  -  Date du dernier addenda émis :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

Date du comité de sélection :  -  -

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées  et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
CDW	649568.00\$	<input checked="" type="checkbox"/>	1

### Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas soumissionné :  
Deux demandes envoyées, aucun retour.

Préparé par :  Le  -  -

**Service de l'approvisionnement**

Direction générale adjointe – Services institutionnels  
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400  
Montréal (Québec) H2M 1L5

**Tableau comparatif des prix****No de l'appel d'offres**

23-19711

**Agent d'approvisionnement**

Farhi Moahemed Lamine

**Conformité**

Oui

									Données	
Soumissionnaires	Num. du Lot	Description du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
<b>CDW</b>										
	<b>LOT1</b>								564 964,56 \$	649 568,00 \$
<b>Total (CDW)</b>									<b>564 964,56 \$</b>	<b>649 568,00 \$</b>



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE  
D'APPEL D'OFFRES DU  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

## Liste des commandes

**Numéro** : 23-19711

**Numéro de référence** : 1680933

**Statut** : En attente des résultats d'ouverture

**Titre** : SOUSCRIPTION AU SUPPORT POUR BASE DE DONNÉES MONGODB TYPE ENTREPRISE AVANCÉE (ENTERPRISE ADVANCED)

<input type="checkbox"/> Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
<input type="checkbox"/> CDW CANADA CORP. 185 The West Mall 1700 Etobicoke, ON, M9C 5L5 <a href="http://CDW.ca">http://CDW.ca</a> NEQ : 1175178434	<u>Madame Faith Cappleman</u> Téléphone : 647 288-5700 Télécopieur : 647 259-6008	<b>Commande : (2134752)</b> 2023-01-17 10 h 09 <b>Transmission :</b> 2023-01-17 10 h 09	3869831 - 23-19711 addenda 1 report 2023-02-15 12 h 05 - Courriel 3872186 - 23-19711 addenda 2 2023-02-17 13 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> IBM CANADA LIMITÉE 2700, boulevard Laurier, bureau 4000 Québec, QC, G1V4K5 <a href="http://www.ibm.com">http://www.ibm.com</a> NEQ : 1165702128	<u>Monsieur Olivier Simoneau</u> Téléphone : 418 955-8355 Télécopieur :	<b>Commande : (2135424)</b> 2023-01-18 9 h 34 <b>Transmission :</b> 2023-01-18 9 h 34	3869831 - 23-19711 addenda 1 report 2023-02-15 12 h 05 - Courriel 3872186 - 23-19711 addenda 2 2023-02-17 13 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Microsoft Corporation Place de la Cité - Tour Cominar 2640, boul. Laurier Bureau 1500, 15 e étage Québec, QC, G1V 5C2 NEQ :	<u>Madame Marie-Claude Dallaire</u> Téléphone : 418 805-8808 Télécopieur :	<b>Commande : (2134652)</b> 2023-01-17 8 h 48 <b>Transmission :</b> 2023-01-17 8 h 48	3869831 - 23-19711 addenda 1 report 2023-02-15 12 h 05 - Courriel 3872186 - 23-19711 addenda 2 2023-02-17 13 h 18 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.			
<input type="checkbox"/> Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.			
<input type="checkbox"/> Organisme public.			

**Dossier # : 1235942003**

**Unité administrative responsable :** Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques , Division infrastructures technologiques

**Objet :** Accorder un contrat à CDW Canada Corp, pour le renouvellement de la souscription au support des licences de base de données MongoDB, pour une période de 36 mois, du 5 juin 2023 au 4 juin 2026, pour une somme maximale de 649 568,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-19711 - (1 seul soumissionnaire)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



Certification de fonds 1235942003.xlsx

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Iulia Ramona BOAR BUCSA  
Préposée au budget  
**Tél :** 514 872 9964

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-12

Gilles BOUCHARD  
Conseiller budgétaire  
**Tél :** 514 872 0962  
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



**Dossier # : 1237157003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction - Gestion immobilière et exploitation , Division - gestion immobilière et exploitation à contrat et énergie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure une entente-cadre avec la firme EBI envirotech inc. pour la fourniture sur demande d'un service de vidange des fonds de bassin, séparateurs d'huile, drains et goulottes, couvrant divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour une période de trente-six mois (36), soit du 1er juin 2023 au 31 mai 2026, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune. Dépense totale de 920 151,31 \$, taxes incluses (contrat: 836 501,19 \$ + contingences: 83 650,12 \$) - Appel d'offres public 23-19771 (3 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six (36) mois, soit du 1er juin 2023 au 31 mai 2026, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, par laquelle EBI envirotech inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, un service de vidange des fonds de bassin, séparateurs d'huile, drains et goulottes, couvrant divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 836 501,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19771;
2. d'autoriser une dépense de 83 650,12 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. de procéder à une évaluation du rendement de la firme EBI Envirotech inc.;
4. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification des immeubles, et ce au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Claude CARETTE **Le** 2023-04-20 17:54

**Signataire :**

Claude CARETTE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme\_mobilité et  
infrastructures

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1237157003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction - Gestion immobilière et exploitation , Division - gestion immobilière et exploitation à contrat et énergie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure une entente-cadre avec la firme EBI envirotech inc. pour la fourniture sur demande d'un service de vidange des fonds de bassin, séparateurs d'huile, drains et goulottes, couvrant divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour une période de trente-six mois (36), soit du 1er juin 2023 au 31 mai 2026, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune. Dépense totale de 920 151,31 \$, taxes incluses (contrat: 836 501,19 \$ + contingences: 83 650,12 \$) - Appel d'offres public 23-19771 (3 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier consiste en l'octroi d'une entente-cadre pour un service sur demande de vidange des fonds de bassin, séparateurs d'huile, drains et goulottes, couvrant divers bâtiments de la Ville de Montréal.

Ce contrat d'une durée de trois (3) années, soit du 1er juin 2023 au 31 mai 2026, comporte deux (2) périodes de prolongation de douze (12) mois chacune.

Les bâtiments visés par cette entente-cadre sont principalement des ateliers municipaux, des garages, des casernes de pompiers, des arénas et des piscines extérieures.

Un appel d'offres public 23-19771, d'une durée de 44 jours francs, a été tenu du 30 janvier au 16 mars 2023, et publié le 30 janvier 2023 dans Le Devoir et SÉAO, trois (3) addendas ont été émis :

No addenda	Date	Portée	Impact sur le prix
1	16 février 2023	Réponses aux questions des fournisseurs	Oui
2	20 février 2023	Report de date	Non
3	13 mars 2023	Réponses aux questions des fournisseurs	Non

La durée de validité des soumissions est de 180 jours, soit jusqu'au 12 septembre 2023.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

**CG21 0067** - 25 février 2021 - Exercer l'option de renouvellement de 24 mois et autoriser une dépense additionnelle de 515 641,95 \$, taxes incluses, pour la fourniture, sur demande, de services de vidange de séparateurs d'huile des goulottes et bassins de captation de différents édifices municipaux, entretenus par le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), pour l'entente-cadre collective avec Impérial Traitement Industriel (Div. Véolia) (CG19 0051), majorant ainsi le montant total du contrat de 515 641,95 \$ à 1 031 283,90 \$, taxes incluses.

**CG19 0051** - 28 février 2019 - Conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, avec Impérial Traitement Industriel inc. (Veolia ES Canada Services industriels inc.), pour la fourniture sur demande de services de vidange de séparateurs d'huile des goulottes et bassins de captation de différents édifices municipaux, pour une somme maximale estimée à 515 641,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16597 (3 soum.)

## DESCRIPTION

La Ville de Montréal possède plusieurs immeubles et installations, dont certains composants nécessitent un entretien spécialisé ne pouvant être effectué à l'interne.

Parmi ces composants, les séparateurs d'huile, les caniveaux, les drains de garage et les bassins de captation que l'on retrouve dans les garages et ateliers municipaux, ainsi que dans les casernes de pompiers, nécessitent régulièrement un pompage des eaux usées, des boues et des résidus contaminés qui s'y accumulent.

Ce type de déchet comporte certaines substances nocives pour les écosystèmes qui nécessitent un transport et une disposition, encadrés par une législation environnementale rigoureuse, telle que celle prévue à l'article 4 c) du Règlement 2008-47 de la Communauté métropolitaine de Montréal, portant sur l'assainissement des eaux, qui impose entre autres aux propriétaires d'entretenir correctement leurs séparateurs d'huile.

En plus du pompage, cette entente-cadre prévoit également le transport, la disposition et la décontamination des résidus, tant liquides que solides, par le fournisseur.

Ce contrat inclut également un service de vidange printanière des fonds de piscines extérieures ainsi que le pompage des fosses à neige des arénas.

## JUSTIFICATION

L'estimation de ce service a été réalisée par les professionnels internes au SGPI et est basée sur les coûts des contrats précédents majorés, afin de refléter l'évolution des indices des prix à la consommation.

À la suite de l'appel d'offres public tenu par le Service de l'approvisionnement, cinq (5) entreprises se sont procurées les documents d'appel d'offres et quatre (4) ont présenté une soumission pour ce lot, soit 80 % d'entre elles.

La seule entreprise n'ayant pas déposé de soumission, n'a pas fourni de raison.

Une des soumissions a été jugée non conforme car la firme n'avait pas son autorisation de contracter de l'Autorité des marchés publics (AMP).

Des trois (3) entreprises qui ont présenté une soumission conforme, EBI Envirotech inc. a soumis la plus basse conforme.

Soumissions conformes	Prix soumissionnés (taxes incluses)	Autres contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
-----------------------	-------------------------------------	--------------------------------------	------------------------

EBI Envirotech inc.	836 501,19 \$	83 650,12 \$	920 151,31 \$
9363-9888 Québec inc. (Sanivac)	908 647,43 \$	90 864,74 \$	999 512,17 \$
Véolia ES Canada Services industriels	930 612,68 \$	93 061,27 \$	1 023 673,95 \$
Dernière estimation réalisée	940 194,39 \$	94 019,44 \$	1 034 213,83 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			-103 693,20 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			-11,03 %
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (\$) (deuxième plus basse conforme – plus basse)			72 146,24 \$
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (%) ((deuxième plus basse conforme – plus basse) / plus basse) x 100			8,62 %

Le coût total de la plus basse soumission conforme est de 836 501,19 \$ taxes incluses, soit -11,03 % inférieur à l'estimation. Cet écart s'explique principalement par des coûts inférieurs de 19,81 %, pour les travaux réguliers de pompage.

Il est recommandé d'ajouter une somme maximale de 83 650,12 \$ équivalant à 10 % de la valeur de la soumission, pour des travaux contingents couvrant des imprévus pouvant survenir au cours de la période de l'exécution du contrat.

La dépense totale sera donc de 920 151,31 \$ taxes incluses.

La firme EBI Envirotech inc. n'est pas inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), est conforme en vertu du Règlement de la gestion contractuelle, n'est pas listée en tant qu'entreprise à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec et ne fait pas partie de la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI).

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001 émis le 31 mars 2022, ces contrats présentent une dépense nette supérieure à 500 000 \$. Une évaluation du rendement des fournisseurs sera effectuée à la fin du contrat.

La firme EBI Envirotech inc. détient l'autorisation de contracter avec des organismes publics (AMP).

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses de ces contrats sont réparties ainsi, taxes incluses :

Fournisseur	2023 (7 mois)	2024	2025	2026 (5 mois)	Total
EBI Envirotech inc.	159 331,00 \$	276 445,35 \$	282 160,17 \$	118 564,66 \$	836 501,19 \$

Le montant des contingences (10 %) est réparti ainsi, taxes incluses :

Fournisseur	2023 (7 mois)	2024	2025	2026 (5 mois)	Total
EBI Envirotech inc.	15 933,10 \$	27 644,54 \$	28 216,02 \$	11 856,47 \$	83 650,12 \$

Ce contrat inclut deux (2) options de prolongation de douze (12) mois, aux mêmes termes et conditions que ceux prévus au contrat, le tout en tenant compte des augmentations de coûts liées à l'indexation annuelle des prix :

Prolongation #1 (2026-2027) taxes incluses	Prolongation #2 (2027-2028) taxes incluses
290 624,97 \$	299 343,72 \$

Le coût total de ce contrat est entièrement financé par le budget de fonctionnement de la Direction de la gestion immobilière et de l'exploitation (DGIE). Les dépenses seront imputées au rythme des besoins à combler.

## MONTREAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats du Plan stratégique Montréal 2030. Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, parce qu'il n'y a aucun impact sur les émissions de gaz à effet de serre ni sur l'équité sociale.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un report d'octroi ou un refus de conclure ce contrat affecterait la pérennité des bâtiments, tout en compromettant la bonne marche des activités qui s'y déroulent. Pour pallier une telle éventualité, la Ville devrait faire appel aux services ponctuels de firmes spécialisées afin de maintenir les lieux dans un état fonctionnel.

## IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact lié à la COVID-19.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE : 3 mai 2023  
CM : 15 mai 2023  
CG : 18 mai 2023  
Début de contrat : 1er juin 2023  
Fin du contrat : 31 mai 2026

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Malika EL YAAGOUBI)

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

#### **Parties prenantes**

Diane NGUYEN, Service des finances

Lecture :

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Bruno SIMARD  
Conseiller analyse - controle de gestion

**Tél :** 438 925-1732

**Télécop. :**

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-04

Janos COURVILLE  
c/d gestion immobiliere exploitation batiments  
contrat

**Tél :** 438-220-1854

**Télécop. :**

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

François BUTEAU  
Directeur Gestion immobilière et exploitation

**Tél :** 514-770-0667

**Approuvé le :** 2023-04-17

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sophie LALONDE  
directeur(-trice) de service - gestion et  
planification immobiliere

**Tél :** 514-872-1049

**Approuvé le :** 2023-04-20

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : *[Indiquez le numéro de dossier.]*

Unité administrative responsable : *[Indiquez l'unité administrative responsable.]*

Projet : *[Indiquez le nom du projet.]*

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i><b>oui</b></i>	<i><b>non</b></i>	<i><b>s. o.</b></i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	<b>x</b>		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? <i>Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité,</i>			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ? <i>En enlevant et en disposant de résidus nocifs pour l'environnement, on assure aux montréalaises et montréalais que ceux-ci ne se retrouvent pas dans le fleuve St-Laurent ou dans le sol.</i>			

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>			<b>x</b>
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			<b>x</b>
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			<b>x</b>

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. <b>Inclusion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Respect et protection des droits humains</li> <li>● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul> </li> <li>b. <b>Équité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul> </li> <li>c. <b>Accessibilité universelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul> </li> </ul>			<b>x</b>
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			<b>x</b>

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

**Dossier # : 1237157003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction - Gestion immobilière et exploitation , Division - gestion immobilière et exploitation à contrat et énergie
<b>Objet :</b>	Conclure une entente-cadre avec la firme EBI envirotech inc. pour la fourniture sur demande d'un service de vidange des fonds de bassin, séparateurs d'huile, drains et goulottes, couvrant divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour une période de trente-six mois (36), soit du 1er juin 2023 au 31 mai 2026, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune. Dépense totale de 920 151,31 \$, taxes incluses (contrat: 836 501,19 \$ + contingences: 83 650,12 \$) - Appel d'offres public 23-19771 (3 soumissionnaires)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation du processus d'approvisionnement

---

**FICHIERS JOINTS**



23-19771 pv.pdf 23-19771\_Intervention pdf.pdf 23-19771\_Liste des commandes.pdf



23-19771\_Tableau de prix pdf.pdf

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Malika EL YAAGOUBI  
Approvisionnement 2

**Tél :** (438) 888-7628

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-05

Michael SAOUMAA  
chef(fe) de section - approvisionnement  
strategique en biens

**Tél :** 514-280-1994

**Division :** Service de l'approvisionnement ,  
Direction acquisition

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :  -  -  Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le :  -  -  Date du dernier addenda émis :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

Date du comité de sélection :  -  -

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) :  Motif de rejet:

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées  et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
EBI ENVIROTECH INC	836 501,19 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	
SANIVAC	908 647,43 \$	<input type="checkbox"/>	
VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC	930 612,68 \$	<input type="checkbox"/>	

### Information additionnelle

Tel que mentionné aux documents d'appel d'offre, l'octroi s'effectue au plus bas soumissionnaire Conforme. Le fournisseur EBI ENVIROTECH INC est le plus bas soumissionnaire, il n'est pas inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), conforme en vertu du règlement de la gestion contractuelle, il ne fait pas partie de la liste des entreprises à rendement insatisfaisant (LFRI) et n'est pas inscrit au registre des personnes inadmissibles (RPI) en vertu du RGC, 5 fournisseurs ont acheté le cahier des charges donT 4 ont soumissionné.

Préparé par :  Le  -  -

Numéro de l'appel d'offres-23-19771

Titre :Service sur demande, de vidange des fonds de bassin, séparateurs d'huile, drains et goulottes

incluant le transport et la disposition (36 mois)

Date de publication sur le SÉAO : 30 janvier 2023

Date d'ouverture des soumissions : 16 mars 2023

Addenda : 3

			EBI ENVIROTECH INC		SANIVAC		Groupe Sanyvan Inc		VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC	
Numéro de fournisseur VDM			528800		450867		29711		137113	
Numéro NEQ			1141969957		1172974132		1166479197		1166357260	
Capacité d'exécution										
Item	Description	Quantité	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
	Montant total (hors taxes) année 2023-2024			237 563,70 \$		255 300,00 \$		332 950,00 \$		256 750,00 \$
	Montant total (hors taxes) année 2024-2025			242 493,70 \$		263 350,00 \$		332 950,00 \$		269 587,50 \$
	Montant total (hors taxes) année 2025-2026			247 493,10 \$		271 650,00 \$		332 950,00 \$		283 066,88 \$
Total avant taxes				727 550,50 \$		790 300,00 \$		998 850,00 \$		809 404,38 \$
TPS 5 %				36 377,53 \$		39 515,00 \$		49 942,50 \$		40 470,22 \$
TVQ 9,975 %				72 573,16 \$		78 832,43 \$		99 635,29 \$		80 738,09 \$
Montant total				836 501,19 \$		908 647,43 \$		1 148 427,79 \$		930 612,69 \$

- Non-conforme
- Correction - Erreur de calcul
- Plus bas soumissionnaire conforme

Véifié par : Malika El Yaagoubi	Date : 20-03-2023
---------------------------------	-------------------



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE  
D'APPEL D'OFFRES DU  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

## Liste des commandes

Numéro : 23-19771

Numéro de référence : 1684868

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Service sur demande, de vidange des fonds de bassin, séparateurs d'huile, drains et goulottes incluant le transport et la disposition (36 mois)

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
EBI ENVIROTECH INC. 143, 21e Rue Crabtree, QC, J0K 1B0 <a href="http://www.ebioviretech.com">http://www.ebioviretech.com</a>	<a href="#">Monsieur Joel Gariépy</a> Téléphone : 450 754-4033 Télécopieur : 450 389-0983	<b>Commande : (2149673)</b> 2023-02-13 10 h 17 <b>Transmission :</b> 2023-02-13 10 h 17	3870100 - 23-19771_Addenda 1 2023-02-15 14 h 42 - Courriel 3873366 - 23-19771_Addenda 2 2023-02-20 14 h 48 - Courriel 3888010 - 23-19771_Addenda 3 2023-03-13 9 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GROUPE SANYVAN INC. 11000 sherbrooke est c-13 Montréal-Est, QC, h1b5w1	<a href="#">Madame Saïda Benmenaa</a> Téléphone : 514 644-1616 Télécopieur :	<b>Commande : (2152740)</b> 2023-02-17 7 h 32 <b>Transmission :</b> 2023-02-17 7 h 32	3870100 - 23-19771_Addenda 1 2023-02-17 7 h 32 - Téléchargement 3873366 - 23-19771_Addenda 2 2023-02-20 14 h 48 - Courriel 3888010 - 23-19771_Addenda 3 2023-03-13 9 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Sanivac ® 100 rue Huot Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, QC, J7W1M4 <a href="http://www.sanivac.ca">http://www.sanivac.ca</a>	<a href="#">Madame Eve Caron</a> Téléphone : 514 453-2279 Télécopieur :	<b>Commande : (2142978)</b> 2023-01-31 15 h 33 <b>Transmission :</b> 2023-01-31 15 h 33	3870100 - 23-19771_Addenda 1 2023-02-15 14 h 42 - Courriel 3873366 - 23-19771_Addenda 2 2023-02-20 14 h 48 - Courriel 3888010 - 23-19771_Addenda 3 2023-03-13 9 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
TECH VAC ENVIRONNEMENT INC. 421, Courtemanche Montréal-Est, QC, h1b4x7 <a href="https://www.techvac.ca">https://www.techvac.ca</a>	<a href="#">Monsieur Département Soumission</a> Téléphone : 514 521-5060 Télécopieur :	<b>Commande : (2142564)</b> 2023-01-31 9 h 55 <b>Transmission :</b> 2023-01-31 9 h 55	3870100 - 23-19771_Addenda 1 2023-02-15 14 h 42 - Courriel 3873366 - 23-19771_Addenda 2 2023-02-20 14 h 48 - Courriel 3888010 - 23-19771_Addenda 3 2023-03-13 9 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC. 2630, Boulevard Industriel Chambly, QC, J3L 4V2 <a href="http://www.veolia.ca">http://www.veolia.ca</a>	<a href="#">Madame Emilie Viau</a> Téléphone : 514 349-4993 Télécopieur :	<b>Commande : (2142453)</b> 2023-01-31 8 h 52 <b>Transmission :</b> 2023-01-31 8 h 52	3870100 - 23-19771_Addenda 1 2023-02-15 14 h 42 - Courriel 3873366 - 23-19771_Addenda 2 2023-02-20 14 h 48 - Courriel 3888010 - 23-19771_Addenda 3 2023-03-13 9 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.  
 Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.  
 Organisme public.



**Dossier # : 1227000008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves , Division de la gestion stratégique des actifs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré au Canadien Pacifique (CP), pour la réalisation de services professionnels intégrés au contrat no. 463010, pour la réfection des structures du passage inférieur Christophe Colomb / Des Carrières dans l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie et Plateau Mont-Royal, pour une somme maximale de 602 839,22 \$, taxes incluses

Il est recommandé:

1. d'accorder un contrat de gré à gré au Canadien Pacifique (CP) , fournisseur unique, pour la réalisation de services professionnels intégrés au contrat no. 463010, pour une somme maximale de 602 839,22 \$, taxes incluses, en vertu de la Loi sur la sécurité ferroviaire de Transport Canada et de l'ordonnance 92757 de l'Office des transports du Canada;
2. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel 1227000008.

**Signé par** Claude CARETTE **Le** 2023-04-17 10:27

**Signataire :**

Claude CARETTE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme\_mobilité et infrastructures

---

## Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

---

Assemblée ordinaire du jeudi 23 février 2023  
Séance tenue le 23 février 2023

Résolution: CG23 0075

---

### Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

**Accorder un contrat à Construction Deric inc. pour la réfection des structures du passage inférieur Christophe Colomb/Des Carrières (projet 16-12) dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie et du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 23 588 576,72 \$, taxes incluses (travaux : 19 519 700 \$ + contingences : 2 178 413,07 \$ + incidences : 1 890 463,65 \$) - Appel d'offres public 463010 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2023 par sa résolution CE23 0203;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Construction Deric inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection des structures du passage inférieur Christophe Colomb / Des Carrières dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie et du Plateau Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 19 519 700 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463010;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 178 413,07 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 890 463,65 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation de rendement de Construction Deric inc.;
- 6- de désigner le directeur de la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves du Service des infrastructures du réseau routier à signer la lettre d'autorisation budgétaire pour les frais du Canadian Pacific dont le budget est prévu dans les incidences;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1227000008  
/gd

Valérie PLANTE

---

Mairesse

(certifié conforme)

Domenico ZAMBITO

---

Greffier adjoint

---

Domenico ZAMBITO  
Greffier adjoint

Signée électroniquement le 24 février 2023

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1227000008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves , Division de la gestion stratégique des actifs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré au Canadien Pacifique (CP), pour la réalisation de services professionnels intégrés au contrat no. 463010, pour la réfection des structures du passage inférieur Christophe Colomb / Des Carrières dans l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie et Plateau Mont-Royal, pour une somme maximale de 602 839,22 \$, taxes incluses

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Un contrat a été accordé par le Conseil d'agglomération le 23 février 2023 (CG23 0075) à l'entrepreneur Construction Deric inc., pour la réfection des structures du passage inférieur Christophe Colomb/Des Carrières dans l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie et Plateau-Mont-Royal

À même ce dossier, des dépenses incidentes de 804 825,00 \$ (taxes incluses) ont été autorisée pour les services professionnels (signaleurs ferroviaire et revues des méthodes de travail) liées à la protection du chemin de fer payable à la compagnie Canadien Pacifique (CP). Cette dépense est basée sur l'estimation préliminaire du CP disponible au montant de l'octroi du contrat de construction.

Une estimation révisée des coûts de travaux datées du 31 janvier 2023 nous a été transmise par le CP le 23 mars 2023. Le document est présenté en pièce jointe. Le montant total révisé est de 602 839,22 \$, taxes incluses.

En vertu de la loi sur la sécurité ferroviaire de Transport Canada et de l'ordonnance 92757 de l'Office des transports du Canada présentée en pièce jointe, les coûts encourus par le CP afin d'assurer la sécurité ferroviaire pendant les travaux de réfection des ouvrages incombent de la responsabilité de la Ville de Montréal.

L'objet du présent addenda vise l'autorisation d'un contrat de gré à gré au CP.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

David BOISSINOT  
Ingénieur

514 872-9205

**Tél :**

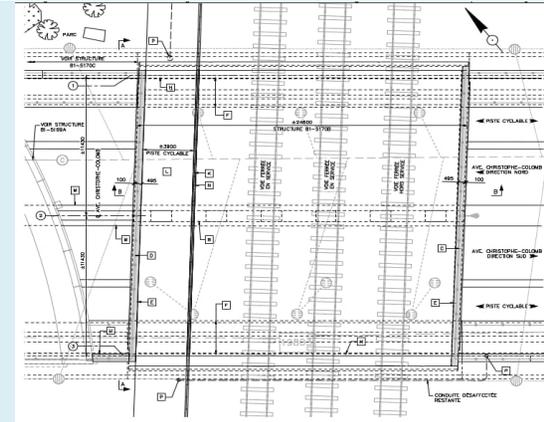
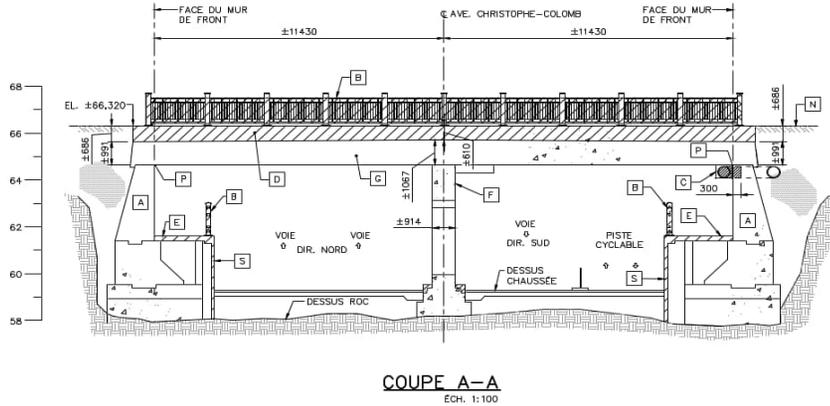
**Télécop. :** 514-872-4965



**CANADIAN PACIFIC RAILWAY  
ENGINEERING STANDARDS  
ENGINEERING COST ESTIMATE**

Project Name:	Christophe-Colomb subway rehabilitation	Revision:	0	Date:	1/31/2023
Location:	intersection Christophe-Colomb and des Carrieres	Mileage:	4.37	Sub:	Outremount spur

Scope of Project: City of Montreal is rehabilitating the subway crossing at Christophe-Colomb avenue and the 'des Carrieres' bridge north of our ROW. Majority of the rehabilitation is limited to surface concrete repairs and new architectural detailing for the 450ft long retaining walls and bridge structures. Additional work will be new parapet walls and railings for both structures. No work will be foul of track or impacting track structure.



Project Sponsor:	Engineering	Schedule:	
Prepared by:	A. Verelli	Date:	1/31/2023
Checked by:	M. Piovesan	Date:	
GM Approval:	Unlikely	Date:	

Scope Item	Description	Estimate prepared by:	Estimate Class	Amount	Comments
PRE-ENGINEERING	Work method review and project set up	Projects	2	\$ 24,173	
ENGINEERING	CP Project Manager 2023	Projects	2	\$ 35,880	
ENGINEERING	CP Project Manager 2023	Projects	2	\$ 17,250	
ENGINEERING	3rd Party construction supervision	Projects	2	\$ 140,489	Entire project duration
FLAGGING	2023 Flagging cost	Projects	2	\$ 202,313	22.6 weeks total
FLAGGING	2024 Flagging cost	Projects	2	\$ 100,174	10.2 weeks total
MECHANICAL		Mechanical	1	\$ -	
STRUCTURES		Structures	2	\$ -	
FACILITIES		Facilities	1	\$ -	
REAL ESTATE		Real Estate	3	\$ -	
<b>SUB-TOTAL</b>				\$CDN \$ 520,278	FX RATE 1.2323
CAPITAL OVERHEADS				0% \$ -	\$CDN \$ 520,278
CTA OVERHEADS				\$ 4,044	
CUSTOM OVERHEADS				\$ -	
<b>TOTAL INCLUDING OVERHEADS</b>				\$CDN \$ 524,322	\$CDN \$ 524,322

**ESTIMATE CLASS** Class 2 IAR +/- 10 to 15%

Statement of Key Assumptions: Includes flagging cost at standard rate, no overtime  
 2023 - June 2nd until October 17th. Plus 5 days earlier for initial work  
 2024 - April 2nd until May 29, plus 10 days later for August work  
 Include CP project management  
 Includes 3rd party construction supervision throughout project, 3rd party to provide design review and site supervision  
 CTA overheads applied

KEM

ORDER NO.

77549

THE BOARD OF TRANSPORT COMMISSIONERS FOR CANADA

FRIDAY, THE 12TH DAY OF  
OCTOBER, A. D. 1951.

HUGH WARDROPE,  
Assistant Chief Commissioner.  
H. B. CHASE, C. B. E.,  
Commissioner.

AMENDED by  
Order. 92757

IN THE MATTER OF the appli-  
cation of the City of Montreal in  
the Province of Quebec, hereinafter  
called the "Applicant", for an  
Order authorizing the construction  
of Christophe Colomb Avenue across  
the right of way of the Canadian  
Pacific Railway Company by means  
of a subway, at mileage 4.37 Park  
Avenue Subdivision, in the City of  
Montreal, in the Province of Quebec,  
as shown on Plans Nos. 46500, 46500-1,  
46500-2, 46500-3, 46500-4, 46500-5,  
46500-6, 46500-7, 46500-8, 46500-9,  
46500-10, 46500-11, 46500-12, 46500-13,  
46500-14, 46500-15, 46500-16, 46500-17,  
46500-18, 46500-19, all dated April  
24, 1951, on file with the Board  
under File No. 46682:

UPON reading the submissions filed--

IT IS ORDERED

1. That the Applicant be, and it is hereby, authorized to con-  
struct and maintain Christophe Colomb Avenue across the right of way  
of the Canadian Pacific Railway Company by means of a subway, at mile-  
age 4.37 Park Avenue Subdivision, in the City of Montreal, in the  
Province of Quebec, as shown on the said plans on file with the Board  
under File No. 46682.

*AK*  
*14026*

2. That the subway hereby authorized be constructed in accord-  
ance with the provisions of General Order No. 589, with the exception  
that the Applicant be authorized to invite tenders, award contracts  
and supervise the construction of the said subway and correlative  
works, subject to the approval of the Canadian Pacific Railway Company.

3. That the question of the apportionment of cost of constructing  
and maintaining the subway hereby authorized be reserved for further  
consideration of the Board.



*Hugh Wardrope*  
Assistant Chief Commissioner,

The Board of Transport Commissioners for Canada.

77549

BEC

ORDER NO. 92757

THE BOARD OF TRANSPORT COMMISSIONERS FOR CANADA

THURSDAY, THE 24TH DAY OF  
OCTOBER, A. D. 1957

CLARENCE D. SHEPARD, Q.C.,  
Chief Commissioner.  
A. SYLVESTRE, Q.C.,  
Deputy Chief Commissioner.  
H. B. CHASE, C.B.E.,  
Commissioner.

IN THE MATTER OF the  
question of the apportionment  
of the costs of construction  
and maintenance of the subway  
carrying Christophe Colomb  
Avenue across the right of way  
of the Canadian Pacific Railway  
Company, in the City of Montreal,  
Québec, mileage 4.37 Park Avenue  
Subdivision:

AND IN THE MATTER OF Order  
No. 77549, dated October 12,  
1951:

File No. 46682

UPON reading the submissions filed--

IT IS HEREBY ORDERED AS FOLLOWS:

Order No. 77549, dated October 12, 1951, is  
amended by striking out paragraph numbered 3 of the  
operative part of the said Order and substituting there-  
for the following:

"3. The costs of construction and maintenance  
of the said subway shall be borne and paid by the City of  
Montreal."

*Clarence D. Shepard*

Chief Commissioner,

The Board of Transport Commissioners for Canada.

*Handwritten notes:*  
ROR  
DEN  
2-11-57  
M



**Dossier # : 1227000008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves , Division de la gestion stratégique des actifs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à CONSTRUCTION DERIC INC. pour la réfection des structures du passage inférieur Christophe Colomb/Des Carrières (projet 16-12) dans l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie et Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 23 588 576,72 \$, taxes incluses (travaux : 19 519 700,00 \$ + contingences : 2 178 413,07 \$ + incidences : 1 890 463,65 \$) - Appel d'offres public 463010 - (4 soumissionnaires)

Il est recommandé:

1. d'accorder à Construction Deric inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection des structures du passage inférieur Christophe Colomb/ Des Carrières dans l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie et Plateau Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 19 519 700,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 463010;
2. d'autoriser une dépense de 2 178 413,07 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 1 890 463,65 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. de procéder à une évaluation de rendement de Construction Deric inc.;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 1,2 % par l'agglomération, pour un montant de 273 725,75 \$ taxes incluses.
6. de désigner le directeur de la direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves du Service des infrastructures du réseau routier à signer la lettre d'autorisation budgétaire pour les frais du CP dont le budget est prévu dans les incidences.

**Signé par** Claude CARETTE **Le** 2023-01-25 17:34

**Signataire :**

Claude CARETTE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme\_mobilité et  
infrastructures

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1227000008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves , Division de la gestion stratégique des actifs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à CONSTRUCTION DERIC INC. pour la réfection des structures du passage inférieur Christophe Colomb/Des Carrières (projet 16-12) dans l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie et Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 23 588 576,72 \$, taxes incluses (travaux : 19 519 700,00 \$ + contingences : 2 178 413,07 \$ + incidences : 1 890 463,65 \$) - Appel d'offres public 463010 - (4 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le passage inférieur Christophe-Colomb / Des Carrières a été construit en 1953 afin de permettre le passage de l'avenue Christophe-Colomb sous la rue Des Carrières et sous le chemin de fer du Canadian Pacific (CP). Le passage inférieur est localisé à la limite de deux arrondissements : Rosemont-La Petite-Patrie et Le Plateau-Mont-Royal (voir plan de localisation en pièce jointe). L'avenue Christophe-Colomb passant sous la rue Des Carrières est constituée de deux trottoirs sur sol et structuraux, soit un dans chaque direction, ainsi que 3 voies de circulation; deux en direction nord et une en direction sud. En direction sud, on retrouve également une piste cyclable bidirectionnelle séparée des voies de circulation par une bordure. Quant à la rue Des Carrières passant au-dessus de l'avenue Christophe-Colomb elle est composée de deux voies de circulation et d'un trottoir.

Le passage inférieur est composé de plusieurs structures : un pont routier (81-05169A) qui est situé sur le tracé de la rue Des Carrières, un pont ferroviaire (81-05170B) exploité par le CP, mais sous la responsabilité de la Ville de Montréal pour l'entretien (ordonnance 77459), ainsi que des murs de soutènement (81-05169B, 81-05169C, 81-05170A, 81-05170C et 81-05170D). Les derniers travaux de réfection effectués sur ces structures datent de 1997.

Les structures du passage inférieur présentent de nombreuses déficiences soit :

Pour le pont d'étagement routier :

- une limitation de charges,
- un béton de mauvaise qualité,
- des glissières de sécurité existantes en très mauvais état qui ont dû être sécurisées à l'aide de glissières temporaires,
- des garde-corps existants très endommagés dont plusieurs composantes sont perforées par la corrosion et qui ont dû être aussi sécurisées,

- un dégagement actuel du pont insuffisant causant de multiples collisions avec les camions.

Pour le pont d'étagement ferroviaire, les murs de soutènement et les trottoirs structuraux:

- des endommagements locaux du béton au niveau des murs, culées, colonnes et le dessous de la dalle.

Une étude d'avant-projet préliminaire, réalisée en 2019, a confirmé la faisabilité d'un réaménagement sécuritaire de l'intersection entre la rue Des Carrières et la bretelle d'accès à l'avenue Christophe-Colomb. Elle a aussi permis d'identifier les travaux à réaliser sur les actifs de la ville de Montréal dont, entre autres, la reconstruction du pont routier, la réparation du pont ferroviaire, la modification de la piste cyclable sur le pont ferroviaire, la réparation des murs de soutènement et des trottoirs structuraux, la réparation de la chaussée, des trottoirs sur sol et des bordures, la mise à niveau du système d'éclairage (fondation, fûts et luminaires), la modification ou le déplacement de services municipaux ainsi que la mise à niveau de la signalisation lumineuse si elle est toujours requise.

La géométrie de l'intersection entre la rue Des Carrières et la bretelle d'accès à l'avenue Christophe-Colomb est problématique et non sécuritaire. L'arrondissement demande depuis plusieurs années un réaménagement complet de cette intersection afin de régler des enjeux liés à la sécurité. Afin de corriger tous les défauts constatés sur l'ouvrage, augmenter le dégagement inférieur du pont routier et effectuer le réaménagement de l'intersection, il a été déterminé qu'une reconstruction complète du pont routier s'avérerait nécessaire.

Un réaménagement de la piste cyclable Des Carrières, qui fait partie de la route verte et qui permet de traverser le pont ferroviaire sur son axe longitudinal, est aussi inclus au projet. Ce réaménagement s'avère nécessaire car les deux voies en sens inverse de la piste cyclable ne sont pas au même niveau (importante dénivellation) et un panneau publicitaire est localisé en plein milieu de la piste cyclable créant d'importants enjeux de sécurité pour les usagers. Il est donc prévu de procéder à l'enlèvement permanent du panneau publicitaire et de mettre les deux voies au même niveau (le panneau a déjà été retiré).

Une piste cyclable sur l'avenue Christophe-Colomb en direction nord a été ajoutée ainsi que la connexion avec la piste cyclable de la route verte. En raison des travaux prévus sur les murs de soutènement et aux approches du pont, la placette existante doit être démolie. La conception de la nouvelle placette a été réalisée en collaboration avec l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie et la division de l'Aménagement et des grands projets du Service l'urbanisme et de la mobilité. Les rendus architecturaux de la placette sont présentés en pièce jointe. La nouvelle placette sera réaménagée afin de créer un aire d'arrêt et de détente, de réduire les îlots de chaleur et de permettre un partage plus adéquat des lieux entre les piétons et les cyclistes. Le service de l'eau a aussi demandé d'intégrer au contrat le remplacement des entrées de service en plomb des emprises publiques et privées.

Le projet prévoit également la reconstruction des infrastructures de la CSEM passant sous les trottoirs du passage inférieur.

Ainsi, le présent dossier a pour objet d'accorder un contrat de construction pour la réfection du passage inférieur Christophe-Colomb/ Des Carrières, dont voici les principales étapes du projet :

Étape terminée :

	Coût (taxes incluses)	Date de début	Date de fin
Investigation :	251 302.42 \$	Juin 2018	Juin 2019

Inspection, relevé des dommages, avant-projet préliminaire (EXP)			
Conception : Plans et devis, assistance technique pendant l'appel d'offres (CIMA+)	1 304 069,44 \$	mars 2020	Décembre 2022

Étape à autoriser dans le présent dossier :

	Coût (taxes incluses)	Date de début prévue	Date de fin prévue
Travaux de réfection	19 519 700 \$	Mars 2023	Septembre 2024

Étapes à venir:

	Coût (taxes incluses)	Date de début prévue	Date de fin prévue
Assistance technique pendant les travaux (CIMA+)	155 216,25 \$	Mars 2023	Septembre 2024
Surveillance des travaux et Assurance qualité	N/D	Mars 2023	Septembre 2024

Dans le cadre de la réfection du passage inférieur Christophe-Colomb/Des Carrières, les documents d'appel d'offres public portant le numéro 463010 ont été préparés par la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves (DGIUE), du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR). Cet appel d'offres a été publié dans le quotidien le Journal de Montréal et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO du 3 octobre au 1 décembre 2022 par le Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU). La durée de la publication a été de 58 jours calendrier, ce qui est supérieur au délai minimum prescrit de 30 jours. L'ouverture des soumissions a eu lieu à l'édifice Lucien-Saulnier le 01 décembre 2022, soit 58 jours après le lancement. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours suivant sa date d'ouverture, soit jusqu'au 31 mars 2023.

Huit (8) addenda ont été émis lors de l'appel d'offres 463010 :

Addenda 1 émis le 14 octobre 2022 : révision du formulaire de soumission, ajout des plans de la CSEM, modification des plans 81-5169A-2022-SI-1; modification du devis DTIS-9A, et la modification du devis DTIS-W

Addenda 2 émis le 21 octobre 2022 : révision du formulaire de soumission, modification des plans électriques, modification du CCAS, ainsi que la modification du devis DTIS-E;

Addenda 3 émis le 24 octobre 2022 : révision du formulaire de soumission, et modification de devis DTIS-9A;

Addenda 4 émis le 03 novembre 2022 : révision de la formule de soumission, prolongement de la date d'ouverture des soumissions, modification des plans d'aménagement paysager, modification du devis DTIS-9A et du devis DTSP;

Addenda 5 émis le 08 novembre 2022 : révision de la formule de soumission, prolongement de la date d'ouverture des soumissions, publication de la liste des questions/réponses, et modification du devis DTIS-M;

Addenda 6 émis le 16 novembre 2022 : révision de la formule de soumission, mise à jour des plans de structure et d'égoûts, modification du CCAS, modification du devis DTSI-O et du devis DTIS-9A;

Addenda 7 émis le 21 novembre 2022 : révision des plans de la CSEM ainsi que les plans d'architecture, modification du devis DTSI-9A;

Addenda 8 émis le 24 novembre 2022 : révision de la formule de soumission, prolongement de la date d'ouverture des soumissions, publication de la liste des questions/réponses ainsi que la modification du CCAS,

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM22 0760 - 14 juin 2022 (1227000002) - Autoriser une dépense additionnelle de 237 388,90 \$, taxes incluses (variation de quantités : 116 119,01 \$ + contingences : 121 269,89 \$), dans le cadre du contrat de services professionnels d'ingénierie accordé à CIMA+ s.e.n.c pour la conception du projet de réfection des structures du passage inférieur Christophe-Colomb/ Des Carrières (CM20 0396) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 066 680,56 \$ à 1 304 069,44 \$ taxes incluses.

CM22 0210 - 21 février 2022 (1217000007) - Octroyer un contrat de services professionnels à Polytechnique Montréal, organisme sans but lucratif (OSBL), pour accompagner la Ville dans la réalisation de plans et devis du projet de réfection du passage inférieur Christophe-Colomb/Des Carrières avec l'utilisation de techniques de construction accélérées, pour une période de 2 ans se terminant en 2024, et autoriser une dépense totale de 149 800 \$ excluant les taxes. Approuver un projet de convention à cette fin.

CM20 0396 - 20 avril 2020 (1197000002) - Accorder un contrat de services professionnels d'ingénierie à CIMA+ S.E.N.C. pour la conception du projet de reconstruction / réfection des structures du passage inférieur Christophe-Colomb / Des Carrières (projet 16-12) - Dépense maximale de 1 066 680,56 \$ taxes et déboursés incluses. Appel d'offres public 19-17879 - 3 soumissionnaires tous conformes.

CE21 0240 - 17 février 2021 - Autoriser un budget de revenus et dépenses de 13 800 000,00 \$ (taxes incluses) qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb. 1218126001

CM21 0443 en date du 20 avril 2021 (1218126002) - Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égoûts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville de Montréal ainsi que sur les terrains privés où les entrées de service en plomb doivent être remplacées en vertu du Règlement 20-030, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

## **DESCRIPTION**

Accorder un contrat de construction à CONSTRUCTION DERIC inc. pour la réalisation des travaux de réfection des structures du passage inférieur Christophe-Colomb/Des Carrières. Il est prévu que les travaux débutent en mars 2023 et se terminent en Septembre 2024. Des pauses hivernales sont prévues au contrat pour les mois de décembre 2023 à mars 2024, inclusivement.

Les travaux consistent, sans s'y limiter, à :

- la démolition et la reconstruction du pont à étage de la rue des Carrières ;
- la démolition partielle et réparation de murs de soutènement ;
- la démolition et la reconstruction des trottoirs structuraux ;

- le remplacement et agrandissement d'une conduite d'égout principale sur Christophe-Colomb entre Saint-Grégoire et la rue des Carrières;
- le remplacement du système d'éclairage au niveau du passage inférieur;
- la reconstruction et réaménagement de la placette;
- le réaménagement de la piste cyclable de la route verte;
- l'ajout de la piste cyclable en direction nord entre Saint-Grégoire et Rosemont;
- le remplacement des entrées de service en plomb des emprises publiques et privées sur la Christophe-Colomb entre Rosemont et Saint-Grégoire;
- réaménagement de l'intersection Des Carrières / Christophe-Colomb du côté Est du pont incluant l'ajout d'une voie supplémentaire pour la file d'attente permettant l'accès à l'écocentre;
- les travaux de chaussée et un resurfaçage sur Christophe-Colomb entre Saint-Gregoire et Rosemont;
- le maintien de la circulation durant les travaux ;
- les travaux de marquage et de la signalisation temporaire et permanente;
- la mise en place du concept architectural ;
- la mise à niveau des ouvrages de la CSEM;
- le réaménagement de la placette.

### Contraintes de réalisation

Le délai contractuel pour la réalisation des travaux est de 445 jours, excluant la pause hivernale. La pénalité pour retard dans l'exécution des travaux est celle prévue dans le Cahier des clauses administratives générales (article 5.1.14.3 b) et représente 0,1 % du prix du contrat, excluant les taxes, les contingences et incidences. Pour ce contrat, la pénalité pour retard représente 16 977,34 \$ par jour de retard.

La réalisation des travaux doit respecter plusieurs contraintes notamment en lien avec la présence de l'emprise ferroviaire. La démolition et la reconstruction du pont Des Carrières est prévu en 2024.

Le mandataire ayant effectué la conception du projet assurera le soutien technique durant les travaux. La surveillance des travaux sera effectuée par un autre mandataire.

### Budgets de contingence et d'incidences

Advenant des imprévus lors des travaux, un budget de contingences de 11,16 % de la valeur des travaux est recommandé. Il est déterminé en fonction de la complexité des travaux à effectuer et des risques qui y sont associés. Le montant total des contingences s'élève donc à 2 178 413,07 \$, taxes incluses. Le montant des contingences n'est pas inscrit au bordereau de soumission.

Des dépenses incidentes sont également prévues pour un total de 1 890 463,65 \$, taxes incluses, et représentent environ 9,68 % des coûts des travaux. Celles-ci comprennent principalement des dépenses relatives au contrôle qualitatif des matériaux, à la gestion des impacts. Les incidences incluent, également, les honoraires de services professionnels du CP notamment pour la présence de signaleurs ferroviaires, la revue des méthodes de travail et des dessins ainsi qu'une surveillance des travaux par le CP ou son mandataire.

Le détail du coût des travaux, du budget des contingences et des incidences du projet est décrit à la section « Aspects financiers » du présent dossier.

## **JUSTIFICATION**

La réalisation du projet de réfection des structures du passage inférieur Christophe-Colomb/Des Carrières est essentielle pour assurer la fonctionnalité du lien et la sécurité des usagers. Le projet permettra de reconstruire le pont d'étagement et effectuer le réaménagement géométrique de l'ouvrage assurant ainsi la pérennité des fonctionnalités existantes. Les travaux permettront également d'améliorer la circulation des camions sur la rue Des Carrières. Actuellement, le pont est limité en charge. Les travaux permettront également d'améliorer la convivialité du secteur pour les citoyens grâce à une meilleure intégration urbaine des ouvrages: ajout d'un traitement architectural aux ouvrages, ajout d'aménagements paysagers, remplacement du système d'éclairage, ajout d'une piste cyclable et interconnexions entre la piste cyclable de la route verte à celles sur Christophe-Colomb via la placette qui sera totalement réaménagée.

Lors de l'appel d'offres public 463010, sur vingt et un (21) preneurs du cahier des charges, quatre (4) ont déposé une soumission et dix-sept (17) n'en ont pas déposé, ce qui représente respectivement des ratios de 19 % et 81 %. Aucun motif de désistement n'a été fourni par les 17 preneurs qui n'ont pas déposé d'offre. La liste des preneurs du cahier des charges est présentée, en pièce jointe.

Les prix ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions recevables. Cependant, seuls les documents relatifs aux 2 plus basses soumissions conformes ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, attestation de Revenu Québec, licence RBQ, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts, etc.).

Le tableau ci-dessous présente la liste des soumissions conformes avec le prix de la soumission et les différents écarts entre les soumissions reçues ainsi que les écarts entre ces soumissions et l'estimation.

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS	AUTRES (Contingences)	TOTAL
	(taxes incluses)	(taxes incluses)	(taxes incluses)
<b>Construction Deric inc.</b>	<b>16 977 342,90 \$</b>	<b>2 542 357,1 \$</b>	<b>19 519 700,00 \$</b>
Construction Demathieu & Bard	19 857 002,65 \$	2 973 597,26 \$	22 830 599,79 \$
Loiselle inc.	21 120 242,53 \$	3 162 757,46 \$	24 282 999,99 \$
Construction Concreate inc.	26 153 153,53 \$	3 916 434,74 \$	30 069 588,27 \$
Estimation des professionnels externes	\$	\$	<b>17 900 240,83 \$</b>
<b>ANALYSE DES ÉCARTS BASÉE SUR LES PRIX SOUMIS</b>			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			1 619 459,17 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme – estimation)/estimation) x 100			9,0%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			3 310 899,79 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse) x 100			17,0%

L'offre déposée par le plus bas soumissionnaire est supérieure à l'estimation réalisée par les professionnels externes, laquelle s'élevait à 19 519 700,00 \$, incluant les taxes. La différence est de 1 619 459,17 \$, soit 9,0 %.

Le résumé des informations relatives au processus d'appel d'offres et son résultat se retrouve, en pièce jointe.

Le dossier doit être soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats, car le contrat répond au moins au critère suivant:

- Contrat de plus de 10 M\$;

L'écart observé entre l'estimation et le prix du plus bas soumissionnaire concerne principalement les frais d'organisation de chantier et les travaux de structure. L'écart entre ces deux activités totalise à elles seules la variation du prix entre l'estimation et la plus basse soumission. Cet écart peut s'expliquer par le fait que la conception structurale est orientée vers une méthode de construction accélérée. En effet, contrairement aux techniques de construction classiques (coulée en place), le pont Des Carrières sera majoritairement préfabriqué en usine et installé sur site. La complexité de l'ouvrage ainsi que les contraintes de délais imposées à l'entrepreneur pour la réalisation des travaux au niveau du pont du CP explique cet écart.

D'autres variations de prix sont notées au niveau du bordereau de soumission. Certaines activités ont été surestimées par rapport à la soumission la plus basse. Ces variations peuvent être considérées comme mineurs car elles tendent à s'équilibrer quand on les totalise. Les écarts peuvent aussi être liés à de nombreux facteurs, dont les méthodes de travail envisagées par les soumissionnaires, la disponibilité de certains matériaux, les décisions d'affaires des entreprises ayant soumissionné et la situation des marchés au moment du dépôt des soumissions.

L'écart observé entre le prix du 2e plus bas soumissionnaire et le prix du plus bas soumissionnaire concerne également les frais d'organisation de chantier, les travaux de structure, les travaux de voirie, les travaux de réhabilitation de conduite (DRE) ainsi que les travaux d'égouts. La différence de prix pour les travaux de structure (environ 1,2 M\$, soit 15 % de l'écart entre la 2e plus basse et la plus basse). Cette différence peut s'expliquer par les méthodes de travail choisies par le plus bas soumissionnaire ainsi que les frais de sous-traitance pour la préfabrication des éléments structuraux. La différence de prix liée à l'organisation de chantier (environ 429 000 \$, soit 15 % de l'écart entre la 2e plus basse et la plus basse). Pour ce qui est de la réhabilitation des conduites, la différence des prix est (environ 528 000 \$, soit 101 % de l'écart entre la 2e plus basse et la plus basse) peut aussi s'expliquer par le choix des méthodes de travail et le taux de productivité de façon à limiter la durée de certaines phases des travaux, mais aussi la compréhension de la portée des travaux par l'entrepreneur. La complexité de certains travaux, le recours à la sous-traitance et les décisions d'affaires des entreprises, notamment leur tolérance aux risques liés à l'inflation de certains matériaux et la disponibilité de leur main-d'oeuvre, peuvent également être des facteurs expliquant l'écart entre le prix du 2e plus bas soumissionnaire et le prix du plus bas soumissionnaire.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret n° 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Construction Deric inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP), laquelle est en vigueur jusqu'au 15 novembre 2023. L'adjudicataire, Construction Deric inc., n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA), ni au Registre des personnes inadmissibles ou ayant contrevenu au règlement sur la gestion contractuelle, ni sur la Liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI).

Les validations requises selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé est le suivant : 5669-5729-01. Une attestation valide délivrée le 14 novembre 2022 par Revenu Québec est déposée avec sa soumission.

L'analyse des soumissions démontre que Construction Deric inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

La dépense nette liée à ce contrat étant supérieure à 1 M\$, l'adjudicataire devra faire l'objet d'une évaluation de son rendement, conformément à l'encadrement administratif en vigueur (Directive no C-OG-APP-D-21-001 du 16 mars 2021).

Les documents suivants sont inclus en pièces jointes:

- Localisation et concept architectural;
- Grille d'analyse Montréal 2030;
- Liste des preneurs;
- Attestation de l'AMP;
- Attestation de Revenu Québec;
- Résultat d'ouverture de l'appel d'offre;
- Gestion des impacts et circulation;
- Répartition des coûts;
- Action 46 plan climat.

#### **Gestion de la circulation durant les travaux:**

Durant les travaux, au minimum, une voie de circulation sera maintenue en tout temps pour les véhicules, les piétons et les cyclistes sur l'avenue Christophe-Colomb. Pour la réalisation de certains travaux, des fermetures complètes de courtes durées sont prévues. Dans ce cas, un chemin de détour sera maintenu durant toute la durée de l'entrave.

Sur la rue Des Carrières, des fermetures complètes de longues durées sont prévues durant la démolition et la reconstruction du pont. Cependant un passage sera aménagé pour les piétons et les cyclistes sur la rue des, mais aussi un chemin de détour sera maintenu durant toute la durée de l'entrave.

Des mesures de mitigation sont prévues dans les prescriptions techniques du cahier des charges afin d'atténuer ces inconvénients (voir pièce jointe).

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les informations ci-dessous résument la répartition budgétaire du présent dossier :

La dépense totale des travaux de « Structure, gestion de la circulation et travaux connexes » est prévue au PDI 2023-2032 du Service des infrastructures du Réseau Routier, au programme de réfection des structures routières – 46000. Elle sera entièrement assumée par la Ville centrale.

La dépense totale des incidences professionnelles et techniques est prévue au PDI 2023-2032 du Service des infrastructures du Réseau Routier, au programme de réfection des structures routières – 46000. Elle sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Les montants seront imputés au règlement d'emprunt correspondant à ce programme, soit le règlement 22-040 - Réfection des structures routières.

Le montant total relié aux travaux de « Structure, gestion de la circulation et travaux connexes » et aux incidences professionnelles et techniques s'élève donc à 17 318 293,39 \$ taxes incluses soit 15 815 207,62 \$ net de ristournes.

La dépense totale des travaux de "Voirie, éclairage et aménagement de rue» est prévue au PDI 2023-2032 du Service de l'urbanisme et de la mobilité, au programme d'aménagement de rue – 59070. Elle sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Les montants seront imputés au règlement d'emprunt correspondant à ce programme, soit le règlement 19-023 - Programme aménagement des rues du réseau artériel.

Le montant total relié aux travaux de « Voirie, éclairage et aménagement de rue » s'élève donc à 3 283 366,74 \$ taxes incluses, soit 2 998 151,47 \$ net de ristournes.

La dépense totale des travaux d'aménagement de pistes cyclables est prévue PDI 2023-2032 du Service de l'urbanisme et de la mobilité, au programme 45000 - Réseau expresse vélo et développement du réseau cyclable. Elle sera entièrement assumée par le budget d'agglomération.

Les montants seront imputés au règlement d'emprunt RCG 20-043 pistes Cyclables.

Le montant total relié aux travaux « d'aménagement de pistes cyclable) » du présent dossier s'élève donc à 273 725,75 \$, taxes incluses, soit 249 948,10 \$ net de ristournes.

La dépense des travaux de « Conduite d'eau et d'égouts secondaires » est prévue PDI 2023-2032 du Service de l'eau et est répartie ainsi:

- Un coût net de 1 287 860,46 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale sera assumée au PDI de la Direction gestion des actifs par la ville centrale, lequel est financé par le règlement d'emprunt # 21-011. Le montant total est à la charge des contribuables de la Ville.

- Un coût net de 159 432,24 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, relatif aux remplacements d'entrées de service en plomb sur le domaine privé qui sera facturé aux citoyens concernés, conformément au règlement # 20-030.

La dépense totale des travaux de « la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) » est prévue PDI 2023-2032 du Service des infrastructures du Réseau Routier, au programme 69097 - Construction et de modification de conduits souterrains. Cette dépense sera entièrement assumée par la CSEM.

Les montants seront imputés au règlement d'emprunt correspondant à ce programme, soit le règlement 20-023 - Conduits souterrains/enfuis, fils aériens.

Le montant total relié aux travaux de « la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) » du présent dossier s'élève donc à 1 128 216,65 \$ taxes incluses, soit 1 004 752,40 \$. net de ristournes.

Le budget net de ristourne (k\$) requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2023-2032 au projet suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années.

Projet	2023	2024	Total
45000 - Vélo - Réseau expresse vélo et développement du réseau cyclable - Agglo - Développement	105	145	250
59070 - Programme d'aménagement des rues - Artériel - Corpo - Protection	960	2 039	2 998
18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts - Corpo - Protection	399	889	1 288
18200 - Remplacement des entrées de service en plomb privées - Corpo - Protection	49	110	159
69097 - Programme de construction et de	854	151	1 005

modification de conduits souterrains - Corpo - Protection			
46000 - Programme de réfection des structures routières - Corpo - Protection	5 851	9 964	15 815
<b>Total</b>	<b>8 218</b>	<b>13 297</b>	<b>21 515</b>
Le Service des infrastructures du Réseau Routier (SIRR) sera responsable de l'exécution du contrat de construction et de l'assistance technique durant les travaux.			
Le détail des informations comptables se trouve dans l'intervention du Service des finances.			

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats d'engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de façon significative parce qu'il s'agit essentiellement d'un projet de reconstruction des actifs de façon similaire à l'existant ayant ainsi des impacts environnementaux et des fonctions semblables.

La grille d'analyse est présentée en pièce jointe.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où le contrat ne serait pas autorisé, au-delà de mars 2023, le processus devra être suspendu. Le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission qui est valable pour 120 jours. La Ville devra retourner en appel d'offres et d'en assumer les frais associés.

Les travaux ne pourront pas être réalisés tel que prévus en 2023-2024. Aussi, les probabilités de devoir intervenir de façon réactive face à une situation urgente seront augmentées.

L'échéancier visé pour la réalisation des travaux a été coordonné avec le bureau d'Assistance à la Gestion des Interventions sur la Rue (AGIR) afin d'assurer une coordination adéquate avec les divers travaux du secteur. Ainsi, retarder l'octroi du contrat engendrerait nécessairement une nouvelle coordination des travaux avec l'ensemble des intervenants.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

L'entrepreneur devra suivre les recommandations de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) et de la Direction de la santé publique (DSP) en lien avec la COVID-19, pour la réalisation des travaux.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été préparée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications. Des mesures de mitigation sont prévues dans les prescriptions techniques du cahier des charges, afin d'atténuer ces inconvénients (voir pièce jointe).

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Commission permanente sur l'examen des contrats : 8 février 2023  
 Octroi du contrat par le Conseil d'agglomération : 23 février 2023

Début des travaux : avril 2023  
Fin des travaux : septembre 2024

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Florentina ILIUTA)

Certification de fonds :  
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Sidiky ZERBO)

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

#### **Parties prenantes**

Jeevanathan REGISMARIANAYAGAM, Rosemont - La Petite-Patrie  
Benoît MALETTE, Le Plateau-Mont-Royal  
Ralph VICIÈRE, Service de l'urbanisme et de la mobilité  
Manli Joëlle CHEN, Service de l'eau  
Véronique PARENTEAU, Service des infrastructures du réseau routier  
Ève LEDUC, Service de l'urbanisme et de la mobilité  
Stéphane BLAIS, Service de l'urbanisme et de la mobilité  
Marc BRETON, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Ève LEDUC, 18 janvier 2023  
Stéphane BLAIS, 18 janvier 2023  
Véronique PARENTEAU, 18 janvier 2023  
Ralph VICIÈRE, 17 janvier 2023  
Benoît MALETTE, 21 décembre 2022  
Manli Joëlle CHEN, 21 décembre 2022  
Joelinnot Elsommin VANOMARO, 20 décembre 2022  
Jeevanathan REGISMARIANAYAGAM, 20 décembre 2022

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Oumar Demba BA  
ingenieur(e)

**Tél :** 000-0000  
**Télécop. :** 000-0000

#### **ENDOSSÉ PAR**

Mario DUGUAY  
Chef de division

**Tél :** 000-0000  
**Télécop. :** 000-0000

Le : 2022-12-15

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE  
Directeur - Gestion des infrastructures  
urbaines et des entraves

**Tél :** 514 872-9485

**Approuvé le :** 2023-01-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Nathalie M MARTEL  
directeur(-trice) de service - infrastructures  
du reseau routier et transports

**Tél :**

**Approuvé le :** 2023-01-25



**Dossier # : 1235350001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le remboursement d'une dépense de 608 786,20 \$, taxes incluses, pour des travaux de mise aux normes et d'agrandissement de la caserne 61 (# 3197) située au 10, rue Sunnydale à Ville de Dollard-des-Ormeaux.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 608 786,20 \$ taxes incluses, pour rembourser à la Ville de Dollard-des-Ormeaux la quote-part de la Ville de Montréal pour des travaux de mise aux normes et d'agrandissement de la caserne 61 (# 3197);
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Claude CARETTE **Le** 2023-04-20 17:54

**Signataire :** Claude CARETTE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme\_mobilité et  
infrastructures

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1235350001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le remboursement d'une dépense de 608 786,20 \$, taxes incluses, pour des travaux de mise aux normes et d'agrandissement de la caserne 61 (# 3197) située au 10, rue Sunnydale à Ville de Dollard-des-Ormeaux.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La caserne de pompiers 61, située au 10, rue Sunnydale, à Dollard-des-Ormeaux (DDO) est la propriété de la Ville de Dollard-des-Ormeaux. Le bâtiment construit en 1965 abrite également le service de patrouille de DDO. Des travaux de rénovation majeure et d'agrandissement du bâtiment ont été réalisés de 2018 à 2021. À la suite de ces travaux, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) occupe 78 % du nouveau bâtiment et la Ville de DDO, 22 %. Une entente d'occupation est en vigueur depuis le 1er janvier 2014. Selon cette entente, la Ville de Montréal s'engage à rembourser à la Ville de Dollard-des-Ormeaux, au prorata d'occupation, les travaux de rénovation et les dépenses capitalisables. L'amendement à l'entente d'occupation pour refléter les nouvelles quotes-parts d'occupation fera l'objet d'un autre dossier décisionnel.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Conseil Municipal de Dollard-des-Ormeaux - 17 janvier 2023 - Autorisation d'une dépense n'excédant pas 747 337,50 \$ (taxes incluses) pour couvrir les incidences et les contingences relatives au projet de réfection de la caserne 61 située au 10, rue Sunnydale

CG18 0617 - 22 novembre 2018 - Approuver le remboursement d'une dépense de 13 639 085,43 \$ taxes incluses, pour des travaux de mise aux normes et d'agrandissement de la caserne 61 située au 10, rue Sunnydale à Ville de Dollard-des-Ormeaux

CG14 0144 - 27 mars 2014 - 10, rue Sunnydale, Dollard-des-Ormeaux - Approbation de l'entente d'occupation pour 10 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 avec la Ville de Dollard-des-Ormeaux.

**DESCRIPTION**

Le présent dossier recommande de rembourser à la Ville de Dollard-des-Ormeaux la quote-part de la Ville de Montréal pour des travaux de mise aux normes et d'agrandissement de la caserne 61 (# 3197).

## JUSTIFICATION

En octobre 2018, la Ville de DDO octroie au plus bas soumissionnaire conforme "Développement Atrium inc." le contrat de travaux de mise aux normes et d'agrandissement du bâtiment abritant la caserne 61 et des locaux administratifs de DDO. Suite à l'octroi, en novembre 2018, la Ville de Montréal s'engage à rembourser à la Ville de DDO un montant de 13 540 206,93 \$ taxes incluses. Ce montant inclut le coût des services professionnels, des travaux, des bâtiments temporaires, des frais d'administration et les contingences nécessaires à la réalisation de la nouvelle caserne 61.

Toutefois, en cours de chantier, les coûts du projet ont augmenté. En fait, l'entrepreneur a été confronté à plusieurs imprévus en raison des conditions existantes inconnues. De plus, le phasage des travaux prévus au contrat a dû être révisé, ce qui a entraîné la prolongation du chantier.

Le budget des contingences de travaux a été dépassé principalement en raison de :

- la modification de la séquence des travaux prévue initialement;
- des délais d'alimentation d'Hydro-Québec et d'Énergir en raison des changements de phasage;
- le surplus d'excavation et transport hors du site afin d'inclure les salles mécaniques et électriques à la phase 1;
- l'intégration des services multiphases entre chaque séquence des travaux;
- plusieurs ordres de changements avec des impacts majeurs sur le cheminement critique;
- les frais de prolongation de chantier;
- les frais associés aux travaux en conditions d'hiver;
- les frais de location et d'entretien des bâtiments temporaires pour la période de prolongation du chantier.

À la suite des négociations entre l'entrepreneur et la Ville de DDO, cette dernière a autorisé une dépense supplémentaire de 747 337,50 \$ (taxes incluses). Suivant la quote-part de 78 % de la dépense nette et les frais d'administration de 12,5 % applicables, la Ville de Montréal doit rembourser à DDO un montant de 608 786,20 \$ taxes incluses.

La Ville de Montréal a été présente tout le long du projet, afin de s'assurer de sa réalisation selon les critères établis pour une caserne type. Aucun changement ou ajout aux travaux de construction n'a été réalisé sans que la Ville de Montréal accepte ceux-ci.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à payer par la Ville de Montréal selon sa quote-part est de 608 786,20 \$, incluant les taxes :

Dépense totale des travaux supplémentaires DDO	650 000,00 \$ (avant taxes)
Quote-part de la Ville de Montréal (78 % de la dépense nette)	532 286,63 \$
Frais d'administration (12,5 % )	66 535,83 \$
Sous-total	598 822,46 \$
TPS	3 326,79 \$
TVQ	6 636,95 \$
<b>Total à rembourser à DDO</b>	<b>608 786,20 \$</b>

Ce montant servira à rembourser à la Ville de DDO la quote-part des coûts de travaux supplémentaires résultant de la prolongation du chantier de la caserne 61, incluant les frais d'administration du contrat par la Ville de DDO de 12,5 %.

Cette dépense sera financée à 100 % par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 22-028 Travaux de protection des immeubles.

Le coût des travaux est prévu au programme décennal d'immobilisations (PDI) du Service de la gestion et de la planification immobilière dans le programme de protection des bâtiments du SIM (64023).

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique, Service incendie de Montréal, (article 19 paragraphe 8a) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Cette dépense sera déboursée à 100 % en 2023.

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'une autorisation de dépenses selon une entente d'occupation.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Tout retard dans le remboursement des sommes dues à la Ville de Dollard-des-Ormeaux pour des travaux déjà effectués pour la Ville de Montréal entraînera le non-respect des obligations prévues à l'entente d'occupation conclue entre les deux parties.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

S/O

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Remboursement à la Ville de DDO : mai - juin 2023

Réception définitive du bâtiment (fin de la période de garantie) : octobre 2023

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Despina Ruxandra DOGIOIU  
gestionnaire immobilier

**Tél :** 514 999 9897

**Télécop. :**

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-04-12

Penelope DARCY  
cheffe de division de projets Sécurité  
publique et Espace pour la vie

**Tél :**

(514) 242-6693

**Télécop. :**

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES  
directeur - gestion de projets immobiliers

**Tél :** 514-872-2619

**Approuvé le :** 2023-04-19

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE  
directeur(-trice) de service - gestion et  
planification immobilière

**Tél :** 514-872-1049

**Approuvé le :** 2023-04-20

**Bâtiment : 3197**

**Année de reconstruction : 2021**

**Description : Caserne 61**

**Adresse : 10, rue Sunnydale, Dollard-des-Ormeaux**





**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL**

**SÉANCE ORDINAIRE** du Conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux tenue au 12001 boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, le 17 janvier 2023 à 19 h 30.  
-----

23 0111

**AUTORISATION DE DÉPENSES POUR COUVRIR LES INCIDENCES ET LES CONTINGENCES RELATIVES AU PROJET DE RÉFECTION DE LA CASERNE 61 SITUÉE AU 10, RUE SUNNYDALE**

---

ATTENDU QUE par sa résolution 18 1006, le Conseil a autorisé les travaux relatifs au projet de réfection de la caserne 61 située au 10, rue Sunnydale (contrat 2018-072) ;

ATTENDU QUE des dépenses accessoires devraient être autorisées pour couvrir des dépenses spécifiques non incluses au contrat, mais requises à sa réalisation ; et

ATTENDU QUE des sommes additionnelles devraient également être autorisées pour couvrir toute dépense imprévue en cours de réalisation dudit contrat :

Il est proposé par le Conseiller Guttman appuyé par la Conseillère Toledano

QUE le conseil autorise des dépenses n'excédant pas 650 000 \$ (avant taxes), soit 747 337,50 \$ (taxes incluses), pour couvrir les incidences et les contingences découlant de la réalisation des travaux relatifs au projet de réfection de la caserne 61 située au 10, rue Sunnydale (contrat 2018-072) ;

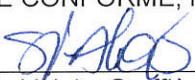
QUE cette dépense, moins les ristournes applicables, soit imputée au règlement d'emprunt R-2015-101, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ; et

QUE le directeur général soit et est par la présente autorisé à signer au nom de la Ville avec Développement Atrium inc., la Quittance et Transaction préparée le 12 janvier 2023 par Me Luc Lachance du cabinet LDB Avocats.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

(signé) Alex Bottausci  
Maire / Mayor

COPIE CONFORME, le 18 janvier 2023.

  
Sophie Valois, Greffière / City Clerk

**EXTRACT FROM MINUTES**

**REGULAR MEETING** of the Municipal Council of Dollard-des-Ormeaux held at 12001 De Salaberry Boulevard, Dollard-des-Ormeaux, on January 17, 2023, at 7:30 p.m.  
-----

**AUTHORIZATION OF EXPENSES TO COVER INCIDENCES AND CONTINGENCIES RELATED TO THE REHABILITATION OF FIRE STATION 61 LOCATED AT 10 SUNNYDALE STREET**

---

WHEREAS Council authorized the works related to the project for the rehabilitation of Fire Station 61 located at 10 Sunnydale Street (contract 2018-072), by its resolution 18 1006;

WHEREAS incidental expenses should be authorized to cover specific expenses not provided for in the contract, but required to its realization; and

WHEREAS additional sums should also be authorized to cover unforeseen expenses in the course of the execution of the said contract:

It is moved by Councillor Guttman seconded by Councillor Toledano

THAT Council authorize expenditures not exceeding \$650,000 (before taxes), \$747,337.50 (taxes included), to cover the incidental expenses and contingencies relating to the project for the rehabilitation of Fire Station 61 located at 10 Sunnydale Street (contract 2018-072);

THAT this expenditure, less applicable tax rebates be charged to loan by-law R-2015-101, in accordance with the financial information entered in the decision file; and

THAT the City Manager be and is hereby authorized to sign on behalf of the City with Développement Atrium inc., the "Quittance et Transaction" document prepared by Me Luc Lachance of the LDB Lawyers legal firm on January 12, 2023.

**CARRIED UNANIMOUSLY**

SD2023-100-1659

(signé) Sophie Valois  
Greffière / City Clerk



VILLE DE  
CITY OF  
DOLLARD-DES-ORMEAUX

Ville de Dollard-des-Ormeaux  
12001 Boulevard de Salaberry  
Dollard-des-Ormeaux, QC H9B 2A7

# FACTURE INVOICE

No CLIENT CUSTOMER Number	
014836	
DATE DE LA FACTURE INVOICE DATE	
2023-02-08	
No DE FACTURE INVOICE NUMBER	DATE D'ÉCHÉANCE DUE DATE
00029458	2023-03-10
TAUX APRÈS ÉCHÉANCE RATE AFTER DUE	
INTÉRÊT	9,00 %
PÉNALITÉ	

### FACTURÉ À BILLED TO

VILLE DE MONTREAL  
MME DESPINA RUXANDRA DOGIOIU  
303, RUE NOTRE-DAME EST, BUREAU 3A-12.14  
MONTRÉAL, QC  
H2Y 3Y8

REFECTION DE LA CASERNE 61 / PORTION PAYABLE PAR VILLE DE MONTREAL : 78% DE LA DEPENSE NETTE

DESCRIPTION DESCRIPTION	QUANTITÉ QUANTITY	PRIX PRICE	MONTANT AMOUNT	TAXES TAXES
DÉVELOPPEMENT ATRIUM INC. - INCIDENCES ET CONTINGENCES, FACTURE #000550 2023	1,00	532 286,63	532 286,63	N
FRAIS D'ADMINISTRATION / ADMINISTRATION FEE 12,5%	1,00	66 535,83	66 535,83	F/P

TAXES : N: Non taxable  
Not taxable  
P: Provinciale seulement  
Provincial only

F: Fédérale seulement  
Federal only  
F/P: Taxable  
Taxable

<b>SOUS-TOTAL SUB-TOTAL</b>		598 822,46
T.P.S. G.S.T.	816309876 RT 0001	3 326,79
T.V.Q. Q.S.T.	1211533991 TQ 0001	6 636,95
<b>TOTAL FACTURÉ</b>		608 786,20

### Message Message

VEUILLEZ DÉTACHER ET RETOURNER AVEC VOTRE PAIEMENT. (S.V.P. NE PAS BROCHER AVEC VOTRE CHÈQUE.)  
PLEASE DETACH AND RETURN WITH YOUR PAYMENT. (PLEASE DO NOT STAPLE WITH YOUR CHECK.)

PAYABLE À: Ville de Dollard-des-Ormeaux  
PAYABLE TO: Hotel de ville  
12001, boul. de Salaberry  
Dollard-des-Ormeaux, QC, H9B 2A7



VILLE DE  
CITY OF  
DOLLARD-DES-ORMEAUX

VILLE DE MONTREAL  
MME DESPINA RUXANDRA DOGIOIU  
303, RUE NOTRE-DAME EST, BUREAU 3A-12.14  
MONTRÉAL, QC  
H2Y 3Y8

Veuillez inscrire le No de facture comme référence sur votre chèque. Please write the invoice number as a reference on your cheque.	
No CLIENT CUSTOMER Number	014836
NO DE FACTURE INVOICE NUMBER	00029458
DATE D'ÉCHÉANCE DUE DATE	2023-03-10
TOTAL À PAYER TOTAL TO PAY	608 786,20
MONTANT PAYÉ PAID AMOUNT	
No DE RÉFÉRENCE POUR PAIEMENT ÉLECTRONIQUE REFERENCE No. FOR ELECTRONIC PAYMENT	

**Dossier # : 1235350001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
<b>Objet :</b>	Approuver le remboursement d'une dépense de 608 786,20 \$, taxes incluses, pour des travaux de mise aux normes et d'agrandissement de la caserne 61 (# 3197) située au 10, rue Sunnydale à Ville de Dollard-des-Ormeaux.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



GDD 1235350001 - Travaux caserne 61.xlsx

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Pierre-Luc STÉBEN  
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV  
**Tél :** 514-872-1021

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-18

Françoise TURGEON  
Conseillère budgétaire

**Tél :** 514-872-0946  
**Division :** Service des finances - Point de service HDV



**Dossier # : 1233838002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Division des services techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Aréo-Feu Ltée, pour la fourniture d'outils de désincarcération électriques pour le Service de sécurité incendie de Montréal - Dépense totale de 1 076 343,77 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-19766 - (4 soumissionnaires - 3 conformes)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Aréo-Feu Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'outils de désincarcération électriques pour le Service de sécurité incendie de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 076 343,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19766;
2. de procéder à une évaluation de rendement d'Aréo-Feu Ltée;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération, pour un montant de 1 076 343,77 \$.

**Signé par** Martin PRUD'HOMME Le 2023-04-21 15:56

**Signataire :**

Martin PRUD'HOMME

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et  
conformité

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1233838002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Division des services techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Aréo-Feu Ltée, pour la fourniture d'outils de désincarcération électriques pour le Service de sécurité incendie de Montréal - Dépense totale de 1 076 343,77 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-19766 - (4 soumissionnaires - 3 conformes)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) intervient, annuellement, dans environ une centaine d'appels nécessitant le dégagement d'une personne à l'aide d'outils de désincarcération, et ce, tant sur des voies publiques, des voies rapides ou au sein d'industries. Pour ce faire, les pompiers utilisent, actuellement, des outils hydrauliques de désincarcération âgés de plus de 20 ans. La majorité des dernières acquisitions ont été faites en 2005.

De nouvelles technologies, mieux adaptées aux nouveaux types de véhicules routiers et plus sécuritaires pour les travailleurs, sont désormais disponibles sur le marché. À cet effet, notons que le SIM est l'un des seuls, des six plus grands services d'incendie, à ne pas utiliser les technologies innovantes.

L'appel d'offres public a été publié le 13 février 2023 dans le quotidien Le Devoir et sur le système électronique SÉAO pour une ouverture de soumissions le 23 mars 2023, permettant ainsi 38 jours pour déposer une proposition. La période de validité des soumissions est de 180 jours civils suivant la date d'ouverture des soumissions. Quatre addendas ont été émis durant la période.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE05 5009 - 18 novembre 2005 - D'accorder à C.M.P. Mayer inc. la commande pour la fourniture de trois ensembles de pinces de désincarcération de marque AMKUS pour un montant de 99 460,62 \$ (taxes incluses). Appel d'offres : 04-8251 - un seul soumissionnaire).

CE04 2454 - 15 décembre 2004 - D'accorder à C.M.P. Mayer Inc. la commande pour la fourniture de trois ensembles de pinces de désincarcération de marque AMKUS pour un montant de 99 460,96\$ (taxes incluses). Appel d'offres : 04-8251 - un seul soumissionnaire.

## DESCRIPTION

Le SIM doit remplacer ses outils de désincarcération hydrauliques actuels par les équipements suivants :

1. Acquisition de 29 ensembles de pinces de désincarcération électriques (plus maniables et réduisant l'émission des gaz à effet de serre);
2. Acquisition de pièces de rechange et d'outils pour l'entretien préventif et les bris;
3. Réaménagement des coffres de véhicules d'urgence afin de les adapter aux nouveaux équipements de désincarcération.

## JUSTIFICATION

### Analyse des soumissions :

Nombre de preneurs du cahier des charges : 5

Nombre de soumissions reçues : 4 dont 3 conformes

Preneurs du cahier de charges / soumissions : 4/5 (80 %)

### Conformité des soumissions :

L'analyse de la soumission atteste de la conformité administrative et technique.

Cet appel d'offres a été basé sur un système de pondération du plus bas soumissionnaire conforme.

SOUSSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (TAXES INCLUSES)	AUTRES (Contingences + variation des quantités)  (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
<b>ADJUDICATAIRE</b>			
Aréo-Feu Ltée	1 076 343,77 \$	- \$	1 076 343,77 \$
Équipements Incendies C.M.P. Mayer inc.	1 245 880,60 \$	\$	1 245 880,60 \$
Boivin & Gauvin inc.	1 359 516,24 \$	- \$	1 359 516,24 \$
Dernière estimation réalisée (\$)			1 410 760,50\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			- 334 416,73 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			- 23,7 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			169 536,83 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			15,75 %

Le soumissionnaire n'est ni déclaré non conforme en vertu de Règlement de gestion contractuelle et n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Ville a effectué une estimation préalable de la dépense s'élevant à 1 410 760,50 \$, taxes incluses. Cette estimation est basée sur l'historique de consommation et les derniers prix payés mis à jour par la Ville.

Conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001, une évaluation du rendement de l'adjudicataire sera effectuée.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne le Service de sécurité incendie de Montréal, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations. Le SIM prévoit des coûts d'acquisition de 1 076 343,77 \$, taxes incluses.

Les crédits seront disponibles au PDI du SIM pour couvrir les commandes qui seront émises durant le contrat.

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.  
La grille d'analyste Montréal 2030 se trouve en pièce jointe du présent sommaire.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les équipements de désincarcération sont peu adaptés au parc de véhicules actuel, entre autres avec le nombre croissant de véhicules électriques et hybrides. Également, les équipements sont volumineux, occupant de l'espace dans les coffres des véhicules d'intervention; également lourds, ils sont difficiles à manipuler et engendrent des risques en santé et sécurité au travail.

Les outils actuellement en service sont également de moins en moins efficaces avec l'arrivée de nouveaux matériaux plus résistants qui entrent dans la construction des habitacles des véhicules de dernières générations.

Une acquisition massive permettra au SIM de mettre en place un programme de formation uniforme et ainsi harmoniser le maintien de compétence de nos pompiers. De plus, elle assurera une uniformité dans l'acquisition des équipements, et ainsi éviter la disparité dû à l'évolution constante du marché. L'impact de décaler les acquisitions sur plusieurs années ajoutera également un coût important quant à la formation et au maintien de compétences.

L'achat de pinces de désincarcération électriques contribue à l'engagement de réduction des GES de la Ville de Montréal en remplaçant les outils hydrauliques actuels alimentés par des petits moteurs à essence polluant par des outils 100% électriques.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Des enjeux d'approvisionnement du côté du fournisseur peuvent survenir dû au marché mondial changeant (délais principalement).

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité exécutif : 3 mai 2023  
Conseil municipal : 15 mai 2023  
Conseil d'agglomération : 18 mai 2023

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Faiza AMALLAL)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Saiv Thy CHAU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stéphane S GOYETTE  
Chef aux opérations

**Tél :** 514-872-8281  
**Télécop. :**

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-13

Sylvain LECOURS  
Chef de division

**Tél :** 514-872-4711  
**Télécop. :** 514-872-6894

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Philippe GAUTHIER  
Directeur adjoint p.i.  
**Tél :** 514 872-4304

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Richard LIEBMANN  
Directeur  
**Tél :** 514 872-4298

**Approuvé le :** 2023-04-21

**Approuvé le :** 2023-04-21

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1233838002

Unité administrative responsable : *Division des services techniques*

Projet : *Accorder un contrat à Aréo-Feu Ltée, pour la fourniture d'outils de désincarcération électriques pour le Service de sécurité incendie de Montréal - Dépense totale de 1 076 343,77 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-19766 - (4 soumissionnaires - 3 conformes)*

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	<b>x</b>		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? <i>1. Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050.</i>			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ? <i>Remplacer tous les outils de désincarcération à essence par des outils électriques au Service de sécurité incendie de Montréal.</i>			

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>• Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>• Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>• Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>	<b>X</b>		
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		<b>X</b>	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		<b>X</b>	

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. <b>Inclusion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect et protection des droits humains</li> <li>• Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul> </li> <li>b. <b>Équité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul> </li> <li>c. <b>Accessibilité universelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul> </li> </ul>		<b>X</b>	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		<b>X</b>	

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

**Dossier # : 1233838002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Division des services techniques
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Aréo-Feu Ltée, pour la fourniture d'outils de désincarcération électriques pour le Service de sécurité incendie de Montréal - Dépense totale de 1 076 343,77 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-19766 - (4 soumissionnaires - 3 conformes)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation du processus d'approvisionnement

---

**FICHIERS JOINTS**



23-19766 - Intervention de l'approvisionnement.pdf



23-19766 - Tableau comparatif des prix.pdf 23-19766 PV.pdf



23-19766 SEAO - Liste des commandes (1).pdf

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Faiza AMALLAL  
Agente d'approvisionnement 2  
**Tél :** 514-838-8254

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-18

Elie BOUSTANI  
c/s app.strat.en biens  
**Tél :** 514-838-4519  
**Division :** Service de l'approvisionnement ,  
Direction acquisition

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :  -  -  Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le :  -  -  Date du dernier addenda émis :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

Date du comité de sélection :  -  -

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom)  Motif de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées  et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Areo-Feu ltee	1 076 343,77 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	
L'Arsenal	1 245 880,60 \$	<input type="checkbox"/>	
Boivin & Govin	1 359 516,24 \$	<input type="checkbox"/>	

### Information additionnelle

La firme Code 4 Fire & Rescue Inc. a commandé le cahier de charge et Municipal Emergency Services inc. qui a soumissionné, ce qui n'est pas conforme. Aucune réponse reçue après l'envoi d'un courriel au 5e preneur de cahier de charge qui a désister pour définir la raison.

Préparé par :  Le  -  -

**No de l'appel d'offres**

23-19766

**Agent d'approvisionnement**

Faiza Amallal

**Conformité**

Soumissionnaires	Num. du Lot	Description du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
<b>Areo-Feu ltee</b>										
	0								936 154,62 \$	1 076 343,77 \$
<b>Total (Areo-Feu ltee)</b>									<b>936 154,62 \$</b>	<b>1 076 343,77 \$</b>
<b>L'Arsenal</b>										
	0								1 083 610,00 \$	1 245 880,60 \$
<b>Total (L'Arsenal)</b>									<b>1 083 610,00 \$</b>	<b>1 245 880,60 \$</b>
<b>Boivin &amp; Govin</b>										
	0								1 182 445,09 \$	1 359 516,24 \$
<b>Total (Boivin &amp; Govin)</b>									<b>1 182 445,09 \$</b>	<b>1 359 516,24 \$</b>

## Liste des commandes

Numéro : 23-19766

Numéro de référence : 1690781

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Fourniture d'équipement de désincarcération pour le SIM

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
ARÉO-FEU LTÉE 5205, J.A. Bombardier Longueuil, QC, J3Z 1G4	<a href="#">Madame Jessie Boulay</a> Téléphone : 450 651-2240 Télécopieur : 450 651-1970	<b>Commande : (2150351)</b> 2023-02-14 7 h 43 <b>Transmission :</b> 2023-02-14 7 h 43	3873156 - 23-19766 Addenda 1 2023-02-20 15 h 16 - Courriel 3885716 - 23-19766 Addenda 2 2023-03-08 18 h 14 - Courriel 3887953 - 23-19766 Addenda 3 2023-03-13 7 h 19 - Courriel 3889591 - 23-19766 Addenda 4 (devis) 2023-03-14 18 h 17 - Courriel 3889592 - 23-19766 Addenda 4 (bordereau) 2023-03-14 18 h 17 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
BOIVIN & GAUVIN INC. 4655 Charles-Malhiot Trois-Rivières, QC, G9B0V4 <a href="http://www.1200-degres.com">http://www.1200-degres.com</a>	<a href="#">Madame Chloé Renaud</a> Téléphone : 819 909-9944 Télécopieur :	<b>Commande : (2162421)</b> 2023-03-06 14 h 45 <b>Transmission :</b> 2023-03-06 14 h 45	3873156 - 23-19766 Addenda 1 2023-03-06 14 h 45 - Téléchargement 3885716 - 23-19766 Addenda 2 2023-03-08 18 h 14 - Courriel 3887953 - 23-19766 Addenda 3 2023-03-13 7 h 20 - Courriel 3889591 - 23-19766 Addenda 4 (devis) 2023-03-14 18 h 17 - Courriel 3889592 - 23-19766 Addenda 4 (bordereau) 2023-03-14 18 h 17 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Code 4 Fire & Rescue Inc. 23 Craig Street 6 Brantford, ON, N3R 7H8	<a href="#">Monsieur Mathieu Gendron</a> Téléphone : 514 240-8794 Télécopieur :	<b>Commande : (2150503)</b> 2023-02-14 9 h 17 <b>Transmission :</b> 2023-02-14 9 h 17	3873156 - 23-19766 Addenda 1 2023-02-20 15 h 16 - Courriel 3885716 - 23-19766 Addenda 2 2023-03-08 18 h 14 - Courriel 3887953 - 23-19766 Addenda 3 2023-03-13 7 h 20 - Courriel 3889591 - 23-19766 Addenda 4 (devis) 2023-03-14 18 h 17 - Courriel 3889592 - 23-19766 Addenda 4 (bordereau) 2023-03-14 18 h 17 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
ÉQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC. 2250 André-C.-Hamel Drummondville, QC, J2C 8B1 <a href="http://www.larsenal.ca">http://www.larsenal.ca</a>	<a href="#">Monsieur Marc-André Lemaire</a> Téléphone : 819 474-2111 Télécopieur :	<b>Commande : (2150447)</b> 2023-02-14 8 h 54 <b>Transmission :</b> 2023-02-14 8 h 54	3873156 - 23-19766 Addenda 1 2023-02-20 15 h 16 - Courriel 3885716 - 23-19766 Addenda 2 2023-03-08 18 h 14 - Courriel 3887953 - 23-19766 Addenda 3 2023-03-13 7 h 20 - Courriel 3889591 - 23-19766 Addenda 4 (devis) 2023-03-14 18 h 17 - Courriel 3889592 - 23-19766 Addenda 4 (bordereau) 2023-03-14 18 h 17 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électrc

- 
- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.  
 Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.  
 Organisme public.

**Dossier # : 1233838002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Division des services techniques
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Aréo-Feu Ltée, pour la fourniture d'outils de désincarcération électriques pour le Service de sécurité incendie de Montréal - Dépense totale de 1 076 343,77 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-19766 - (4 soumissionnaires - 3 conformes)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



GDD 1233838002\_Pinces désincarcération\_Interv Finance.xlsx

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Saiv Thy CHAU  
Conseiller budgétaire  
**Tél :** 514-872-6012

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-19

Hélène DÉRY  
Cheffe d'équipe - Professionnelle d'expertise  
**Tél :** 514 265-3805  
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



**Dossier # : 1235942004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques , Division infrastructures technologiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme Les systèmes d'information Héra Évolution inc. pour la fourniture de services techniques pour la maintenance et l'évolution des environnements ADABAS / NATURAL, pour une période de 60 mois, pour une somme maximale de 993 240,28 \$, taxes incluses (contrat : 899 679,38 \$ + variation de quantités 93 560,90 \$) - Appel d'offres public 23-19808 - (un seul soumissionnaire).

Il est recommandé :

1. d'accorder au seul soumissionnaire Les Systèmes d'information Héra évolution inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, pour la fourniture de services techniques pour la maintenance et l'évolution des environnements ADABAS / NATURAL, pour une période de 60 mois, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 899 679,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19808;
2. d'autoriser une dépense 93 560,90 \$, taxes incluses à titre de budget de variation de quantité;
3. de procéder à une évaluation du rendement de Systèmes d'information Héra évolution inc.;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2023-04-21 13:52

**Signataire :** Alain DUFORT

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

**IDENTIFICATION** Dossier # :1235942004

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques , Division infrastructures technologiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme Les systèmes d'information Héra Évolution inc. pour la fourniture de services techniques pour la maintenance et l'évolution des environnements ADABAS / NATURAL, pour une période de 60 mois, pour une somme maximale de 993 240,28 \$, taxes incluses (contrat : 899 679,38 \$ + variation de quantités 93 560,90 \$) - Appel d'offres public 23-19808 - (un seul soumissionnaire).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal (Ville) s'est dotée d'une vision se déployant sur une période de 10 ans, Montréal 2030, afin d'affronter les défis d'aujourd'hui et de mieux se préparer à ceux de demain. Les efforts mis en place par le Service des TI s'inscrivent directement dans cette lignée.

La mission du Service des TI est de soutenir la modernisation et assurer le maintien des services technologiques clés de la Ville afin d'améliorer les services à la population et soutenir la transformation numérique.

La Ville utilise depuis plusieurs décennies un ordinateur central utilisé par plus de 6 000 usagers pour effectuer en moyenne plus de 600 000 transactions par jour à la Ville. Ce système héberge des applications qui utilisent les logiciels de la suite ADABAS, NATURAL et PREDICT. Ces applications sont essentielles pour le fonctionnement des opérations de la Ville et aux services offerts à sa population. Parmi ces applications, citons :

- le système de taxation (OASIS) utilisé par plus de 1 200 employés;
- le système de traitement des offenses pénales (STOP+) utilisé par plus de 900 employés;
- le système de gestion de la cour municipale (GESCOUR) utilisé par plus de 900 employés;
- le registre des postes utilisé par plus de 1 000 employés;
- le système de convocation à la cour utilisé par plus de 5 000 employés au SPVM;
- le système de l'évaluation foncière;

- le système de gestion des ressources humaines et de la paie;
- le système de gestion budgétaire.

Plusieurs projets sont actuellement en cours et visent à remplacer graduellement les services assumés par ces applications notamment:

- 74250- Programme Transfo RH Système de gestion des ressources humaines
- 73100- Système de performance budgétaire
- 74551- Système de taxation et d'évaluation foncière
- 70025- Cour municipale et numérique

Toutefois, ces projets sont complexes et comportent une vaste modernisation en simultané avec plusieurs processus d'affaires de la Ville. Ainsi, selon les différentes planifications, les applications de l'ordinateur central doivent être maintenues pour une période évaluée entre cinq et sept ans. Cette période est nécessaire afin de garantir une transition modulaire et ordonnée, afin de respecter la capacité d'opérationnaliser les changements au sein des équipes de la Ville. Entre-temps, le service des TI doit recourir à des services techniques d'experts qui possèdent des compétences pointues dans les logiciels et les environnements de bases de données ADABAS/ NATURAL, pour accompagner les équipes internes dans le but de mitiger le défi de rétention du personnel et du maintien d'une expertise interne expérimentée.

En ce sens, ces services sont nécessaires afin d'effectuer divers travaux de maintenance sur demande, et offrir un soutien technique avancé essentiel afin d'assurer le bon fonctionnement des systèmes critiques sur l'ordinateur central.

Dans ce contexte, le Service des TI a lancé l'appel d'offres public n° 23-19808 en date du 20 février 2023. Cet appel d'offres public a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) ainsi que dans Le Devoir.

Un délai de cinq semaines a été accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leur soumission.

Un seul addenda a été publié à la date suivante :

No. addenda	Date	Portée
1	2022-03-06	Précisions suite à des questions techniques et administratives

La réception et l'ouverture des soumissions ont été effectuées le 23 mars 2023. La durée de la validité des soumissions est de 180 jours calendrier, suivant leur ouverture.

Le présent dossier vise donc à accorder un contrat à la firme Les systèmes d'information Héra Évolution inc. pour la fourniture de services techniques pour la maintenance et l'évolution des environnements ADABAS / NATURAL, pour une période de 60 mois, pour une somme maximale de 993 240,28 \$, taxes incluses (contrat : 899 679,38 \$, taxes incluses +

variation de quantités 93 560,90 \$, taxes incluses).

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas.

## **DESCRIPTION**

Le présent contrat permet de réaliser des travaux de maintenance planifiés tels que :

- Gérer de façon proactive de l'environnement de production, formuler des recommandations et implanter les changements à l'environnement;
- Gérer la migration et installer les logiciels de l'environnement incluant les correctifs, et effectuer des tests techniques jusqu'à la mise en production;
- Effectuer un suivi mensuel de la performance du système;
- Sur demande, effectuer des tests pour l'environnement ADABAS/NATURAL lors des changements de l'environnement en exploitation tels que z/OS ou lors de test de relève;
- Sur demande, effectuer des changements à la structure des données selon les spécifications en développement des applications tout en respectant le processus de gestion de changement;
- Gestion des incidents liés à l'environnement ADABAS/NATURAL;
- Accompagner les ressources techniques et documenter les travaux effectués. En ce sens, les ressources du fournisseur doivent collaborer pour le transfert d'expertise.

Une variation des quantités de 15% des services techniques et d'assistance heures de service au bordereau de prix correspondant à 93 560,90 \$, taxes incluses, est requise exclusivement pour la durée du contrat, afin de répondre aux potentiels besoins non anticipés de la Ville.

## **JUSTIFICATION**

Sur un total de deux preneurs du cahier des charges, un preneur (50%) a déposé une offre alors que l'autre preneur (50%) n'a pas soumissionné. La firme qui n'a pas soumissionné a transmis un avis de désistement au Service de l'approvisionnement.

Les raisons de désistements invoquées sont :

- la firme indique que le projet ci-dessus mentionné ne se situe pas dans son secteur d'activités et qu'elle manque de ressources.

L'évaluation de la soumission a été effectuée le 5 avril 2023. Suite à cette évaluation, le soumissionnaire qui a déposé une offre a été jugé conforme tant administrativement que techniquement.

La proposition se décline comme suit :

SOUSSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES	TOTAL (taxes incluses)
Les Systèmes d'information Héra évolution inc.	899 679,38 \$		899 679,38 \$
Dernière estimation réalisée	919 800,00 \$		919 800,00 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			<i>(20 120,62 \$)</i>
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			<i>(2,19 %)</i>

L'adjudicataire s'est démarqué au niveau de son prix, lequel est plus bas de 2,19 %, par rapport au prix de la dernière estimation, ce qui indique que son offre est très compétitive comparativement au marché.

L'autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP) n'est pas requise dans le cadre de cet appel d'offres.

Une évaluation du rendement de l'adjudicataire Les systèmes d'information Héra Évolution inc. sera effectuée conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

Après vérification, la firme Héra Évolution inc. n'est pas inscrite sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), le Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement de gestion contractuelle (RGC) et la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal du contrat est de 993 240,28 \$, taxes incluses et sera réparti comme suit :

### Tableau de répartition des coûts (taxes incluses):

Description	2023 (7 mois)	2024	2025	2026	2027	2028 (5 mois)	Total
Services techniques et assistance	101 676,23 \$	175 710,54 \$	178 594,50 \$	181 344,32 \$	184 697,76 \$	77 656,03 \$	899 679,38 \$
Variation de quantité (15 %)	10 422,48 \$	18 078,38 \$	18 510,98 \$	18 923,45 \$	19 426,46 \$	8 199,15 \$	93 560,90 \$

<u>Total</u>	112	193	197	200	204	85	993 240,28 \$
	098,71 \$	788,92 \$	105,48 \$	267,77 \$	124,22 \$	855,18 \$	

### Dépenses non capitalisables (BF)

La dépense de 993 240,28 \$, taxes incluses (906 960,77 \$ net de taxes) sera imputée au budget de fonctionnement (BF) du Service des technologies de l'information. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget d'agglomération.

Cette dépense concerne entre autres l'application de l'évaluation foncière qui sont de compétence d'agglomération, en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

### Facturation

La facturation se fera sur une base mensuelle selon les heures consommées.

### Variation de quantités

De par la nature évolutive des projets touchant les déploiements des solutions d'infrastructure, le Service des TI compte se prévaloir de crédits additionnels pour la durée du contrat. La variation des quantités requise est de 15% pour des services techniques et d'assistance inclus dans le devis d'appel d'offres pour une somme de 93 560,90 \$, taxes incluses 85 433,57 \$ net de taxes), le tout conformément à l'article 18 du Règlement de gestion contractuelle, dans le but de répondre aux potentiels besoins additionnels pour la durée du contrat en fonction des différents besoins.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce contrat s'inscrit dans le cadre des efforts du Service des TI, afin de garantir de meilleures pratiques en technologies de l'information et de gestion des actifs pour préserver la résilience de la Ville et pour garantir la prestation des services essentiels à la population montréalaise.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Les mesures sanitaires ont amené des changements majeurs sur les méthodes de travail à la Ville et ont accéléré le virage vers une plus grande mobilité des employés, ainsi le support opérationnel de nos solutions augmente la résilience de nos systèmes.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Approbation du dossier par le CE - 3 mai 2022;
- Approbation du dossier par le CM - 15 mai 2022;
- Approbation du dossier par le CG - 18 mai 2022.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Badre Eddine SAKHI)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Amelie Josian ONGMAHAN BEHALAL)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Adama SANOGO  
conseiller(-ere) analyse - controle de gestion

**Tél :** 4388656921  
**Télécop. :**

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-04-13

Maxime CADIEUX  
chef(fe) de division - centre d'expertise -  
infrastructures et plateformes

**Tél :** 5144643926  
**Télécop. :**

---

APPROBATION DU DIRECTEUR DE

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

## DIRECTION

Miguel COBO  
directeur(-trice) - infrastructures et operations

**Tél :**

**Approuvé le :** 2023-04-18

Richard GRENIER  
Directeur du service des technologies de  
l'information

**Tél :**

438-998-2829

**Approuvé le :**

2023-04-21

# Grille d'analyse Montréal 2030



Numéro de dossier : 1229834001

Unité administrative responsable : Service des technologies de l'information , Direction infrastructure et operation, division plateforme et automatisation

Projet : N/A

## Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	<b>x</b>		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?  12) Miser sur la transparence, l'ouverture et le partage des données ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ?  Permet d'assurer la pérennité des applications et la continuité des services.			

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>			<b>X</b>
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			<b>X</b>
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			<b>X</b>

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <p>a. <b>Inclusion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Respect et protection des droits humains</li> <li>● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul>			<b>X</b>
<p>b. <b>Équité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul>			<b>X</b>
<p>c. <b>Accessibilité universelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul>			<b>X</b>
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			<b>X</b>

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

**Dossier # : 1235942004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques , Division infrastructures technologiques
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme Les systèmes d'information Héra Évolution inc. pour la fourniture de services techniques pour la maintenance et l'évolution des environnements ADABAS / NATURAL, pour une période de 60 mois, pour une somme maximale de 993 240,28 \$, taxes incluses (contrat : 899 679,38 \$ + variation de quantités 93 560,90 \$) - Appel d'offres public 23-19808 - (un seul soumissionnaire).

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation du processus d'approvisionnement

---

**FICHIERS JOINTS**



23-19808 TCP.pdf 23-19808 DetCah.pdf 23-19808 PV.pdf 23-19808-Intervention.pdf

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Badre Eddine SAKHI  
Agent d'approvisionnement niveau 2

**Tél :** (514) 872-4542

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-19

Elie BOUSTANI  
Chef(fe) de section - approvisionnement strategique en biens

**Tél :** 514-838-4519

**Division :** Division Acquisition

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :  -  -  Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le :  -  -  Date du dernier addenda émis :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées  et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Les systèmes d'information Héra Evolution inc.	899 679,38 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	

### Information additionnelle

1 désistement : (1) Le projet mentionné ne se situe pas dans notre secteur d'activités.

Préparé par :  Le  -  -

# Montréal

Numéro d'appel d'offres	23-19808
Titre de l'appel d'offres	Acquisition de services techniques pour la maintenance et l'évolution des environnements ADABAS / NATURAL
Mode d'adjudication	Plus bas soumissionnaire conforme
Règle d'adjudication	Contrat attribué globalement à un seul soumissionnaire

Soumissionnaire (1)			Les systèmes d'information Héra Evolution inc.	
Description de la prestation	Quantité prévisionnelle d'heures	Unité de mesure	Prix unitaire	Montant total (avant taxes)
	A		B	A x B
<b>Année 1</b>				
Service technique et d'assistance Heures de service (entre 7h et 18h)	500	heure	148,00 \$	74 000,00 \$
Service technique et d'assistance Heures de service (entre 18h et 7h)	200	heure	148,00 \$	29 600,00 \$
Acquisition de services techniques pour la maintenance et l'évolution des environnements	12	mois	4 000,00 \$	48 000,00 \$
<b>Montant total (avant taxes) - Année 1</b>				<b>151 600,00 \$</b>
<b>Année 2</b>				
Service technique et d'assistance Heures de service (entre 7h et 18h)	500	heure	151,00 \$	75 500,00 \$
Service technique et d'assistance Heures de service (entre 18h et 7h)	200	heure	151,00 \$	30 200,00 \$
Disponibilité 24h / 7 jours par semaine	12	mois	4 000,00 \$	48 000,00 \$
<b>Montant total (avant taxes) - Année 2</b>				<b>153 700,00 \$</b>
<b>Année 3</b>				
Service technique et d'assistance Heures de service (entre 7h et 18h)	500	heure	155,00 \$	77 500,00 \$
Service technique et d'assistance Heures de service (entre 18h et 7h)	200	heure	155,00 \$	31 000,00 \$
Disponibilité 24h / 7 jours par semaine	12	mois	4 000,00 \$	48 000,00 \$
<b>Montant total (avant taxes) - Année 3</b>				<b>156 500,00 \$</b>
<b>Année 4</b>				
Service technique et d'assistance Heures de service (entre 7h et 18h)	500	heure	158,00 \$	79 000,00 \$
Service technique et d'assistance Heures de service (entre 18h et 7h)	200	heure	158,00 \$	31 600,00 \$
Disponibilité 24h / 7 jours par semaine	12	mois	4 000,00 \$	48 000,00 \$
<b>Montant total (avant taxes) - Année 4</b>				<b>158 600,00 \$</b>
<b>Année 5</b>				
Service technique et d'assistance Heures de service (entre 7h et 18h)	500	heure	163,00 \$	81 500,00 \$
Service technique et d'assistance Heures de service (entre 18h et 7h)	200	heure	163,00 \$	32 600,00 \$
Disponibilité 24h / 7 jours par semaine	12	mois	4 000,00 \$	48 000,00 \$
<b>Montant total (hors taxes) - Année 5</b>				<b>162 100,00 \$</b>
<b>Montant total année 1 à 5 (avant taxes)</b>				<b>782 500,00 \$</b>

TPC 39 125,00 \$

TVQ 78 054,38 \$

**MTTC 899 679,38 \$**

Analyse administrative de la soumissionnaire (1)					Les systèmes d'information Héra Evolution inc.	
					Requis	
					FS	1168219658
					seo	1168219658
Date d'immatriculation (REQ)						2012-05-07
					Oui	Conforme
<b>Signature</b>						
<u>Vérification au Registre des entreprises du Québec (REQ)</u>					Oui	Conforme
<u>Vérification au Registre des entreprises non admissibles (RENA)</u>					Oui	Conforme
<u>Vérification Liste des Personnes ayant contrevenu «PGC»</u>					Oui	Conforme
<u>Vérification au Registre des Personnes inadmissibles RGC»</u>					Oui	Conforme
<u>Vérification dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI)</u>					Oui	Non inscrit
<u>la Charte de la langue française</u>					Oui	Conforme

	Non-conforme
	Correction - Erreur de calcul
	Plus bas soumissionnaire conforme <b>administrativement</b>
	Liste des firmes à rendement insatisfaisant

Vérifié par : Badre Sakhi	Date : 24 mars 2023
---------------------------	---------------------



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE  
D'APPEL D'OFFRES DU  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

## Liste des commandes

**Numéro** : 23-19808

**Numéro de référence** : 1693650

**Statut** : En attente des résultats d'ouverture

**Titre** : Acquisition de services techniques pour la maintenance et l'évolution des environnements ADABAS / NATURAL

<input type="checkbox"/> Organisation	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
<input type="checkbox"/> Les systèmes d'information Héra évolution Inc. 1141 rue Carmen Carignan, QC, J3L 3P9 NEQ : 1168219658	<a href="#">Madame Ekaterina Karas</a> Téléphone : 514 600-0555 Télécopieur : 514 600-1069	<b>Commande : (2155441)</b> 2023-02-22 10 h 01 <b>Transmission :</b> 2023-02-22 10 h 01	3883329 - 23-19808 Addenda # 1 2023-03-06 14 h 18 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> SOCIÉTÉ CONSEIL GROUPE LGS 2700, boul. Laurier, Tour Champlain Bureau 4000 Québec, QC, G1V 4K5 <a href="http://www.lgs.com">http://www.lgs.com</a> NEQ : 1142691709	<a href="#">Madame Véronique Verrier</a> Téléphone : 418 653-6574 Télécopieur :	<b>Commande : (2154946)</b> 2023-02-21 14 h 02 <b>Transmission :</b> 2023-02-21 14 h 02	3883329 - 23-19808 Addenda # 1 2023-03-06 14 h 18 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes. <input type="checkbox"/> Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes. <input type="checkbox"/> Organisme public.			

© 2003-2023 Tous droits réservés

**Dossier # : 1235942004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques , Division infrastructures technologiques
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme Les systèmes d'information Héra Évolution inc. pour la fourniture de services techniques pour la maintenance et l'évolution des environnements ADABAS / NATURAL, pour une période de 60 mois, pour une somme maximale de 993 240,28 \$, taxes incluses (contrat : 899 679,38 \$ + variation de quantités 93 560,90 \$) - Appel d'offres public 23-19808 - (un seul soumissionnaire).

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



Certification de fonds 1234942004.xlsx

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Amelie Josian ONGMAHAN BEHALAL  
Préposé(e) au budget  
**Tél :** xxx-xxx-xxxx

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-20

Gilles BOUCHARD  
prepose(e) au budget  
**Tél :** 514 872-0962  
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



**Dossier # : 1238375001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division infrastructures usines et réservoirs , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Brulé Murray et associés inc., pour des services techniques d'agents de prévention en santé et sécurité sur les chantiers dans le cadre de travaux de réfection des infrastructures de la direction de d'eau potable, pour une période de trente-neuf (39) mois, avec la possibilité de prolongation d'une année, pour une somme maximale de 5 902 681.26 \$, taxes incluses (contrat : 5 366 073,88 \$ + contingences: 268 303,69 \$ + incidences: 268 303,69 \$) - Appel d'offres public (23-19806) - (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. Accorder un contrat à Brulé Murray et associés inc., pour des services techniques d'agents de prévention en santé et sécurité sur les chantiers dans le cadre de travaux de réfection des infrastructures de la Direction de l'eau potable, pour une période de trente-neuf (39) mois, avec la possibilité de prolongation d'une année pour une somme maximale de 5 366 073,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public (23-19806);
2. d'autoriser une dépense de 268 303,69 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 268 303,69 \$ taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. de procéder à une évaluation du rendement de Brulé Murray et associés inc.;
5. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

**Signé par** Claude CARETTE **Le** 2023-04-20 17:36

**Signataire :**

Claude CARETTE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme\_mobilité et  
infrastructures

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1238375001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division infrastructures usines et réservoirs , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Brulé Murray et associés inc., pour des services techniques d'agents de prévention en santé et sécurité sur les chantiers dans le cadre de travaux de réfection des infrastructures de la direction de d'eau potable, pour une période de trente-neuf (39) mois, avec la possibilité de prolongation d'une année, pour une somme maximale de 5 902 681.26 \$, taxes incluses (contrat : 5 366 073,88 \$ + contingences: 268 303,69 \$ + incidences: 268 303,69 \$) - Appel d'offres public (23-19806) - (2 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de l'eau de la Ville de Montréal a pour mission de fournir de l'eau potable à la collectivité montréalaise, gérer les eaux pluviales et assainir les eaux usées, pour assurer la santé et la sécurité publiques et protéger l'environnement, maintenant et pour les générations futures.

Dans le cadre du programme de réfection des usines d'eau potable de la Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau, des travaux de maintien d'actifs sont requis pour préserver la pérennité de ses ouvrages (usines de production d'eau potable, différents réservoirs et stations de pompage). La nature de certains projets et le fait que les usines demeurent en fonction durant les travaux ainsi que la possibilité d'avoir d'autres projets en parallèle sur le même site, font en sorte que la Ville de Montréal agit comme maître d'œuvre au sens de la Loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST).

Le fait d'être maître d'œuvre implique que la Ville doit gérer la santé et la sécurité sur les chantiers. Les critères définis par la loi obligent la présence d'un coordonnateur en santé et sécurité formé, anciennement appelé, agent de sécurité. Celui-ci doit posséder une attestation de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST). Il doit être présent à temps plein sur le chantier si la valeur des travaux atteint la valeur de douze (12) millions de dollars.

La DEP n'envisage pas de se doter en personnel interne Ville possédant de telles compétences spécialisées. Alors, pour répondre aux besoins permanents en cette expertise et afin d'assurer la sécurité des travailleurs sur les chantiers, d'une part, et d'autre part, être conforme aux lois et règlements en vigueur sur les chantiers, la DEP est allée en appel d'offres public 23-19806 en mars 2023. Notant que le contrat avec le fournisseur actuel prend fin le 31 août 2023.

L'appel d'offres publiques 23-19806 a été publié dans Le Journal *Le Devoir*, sur le site Internet de la Ville, et sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 1er mars 2023. La date limite de réception des soumissions était le 4 avril 2023 avant 13 h 30. La durée de la publication a été de trente-trois (33) jours calendrier, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes. La validité des soumissions est de quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 3 juillet 2023.

Trois addenda ont été publiés afin de répondre aux questions des acheteurs de cahier de charges

- Addenda n°1 2023-03-15 Réponses aux 2 questions, une technique et une administrative;
- Addenda n°2 2023-03-21 Réponses aux 10 questions techniques;
- Addenda n°3 2023-03-27 Réponses à 1 question technique.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG21-0194 – 22 avril 2021 - Accorder un contrat à SST Consultants Inc., pour une période de trois ans, pour la fourniture de services de surveillance en santé et sécurité sur le chantier de l'usine de production d'eau potable de la Ville de Dorval, pour une somme maximale de 737 334,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18313 (2 soum.);

CG19 0389 - 22 août 2019 - Accorder un contrat à SST Consultants Inc. pour la fourniture sur demande de services de surveillance en santé et sécurité sur les chantiers de la Direction de l'eau potable (DEP), pour une période de 4 ans, pour une somme maximale de 5 096 335,86 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17558 (1 soum.);

DA198375001 - 15 mai 2019 - Accorder un contrat de gré à gré à Consultants Laurent Montreuil Inc., pour la fourniture de services professionnels d'agents de sécurité de remplacement sur le chantier de construction de l'usine Pierrefonds, pour une somme maximale de 79 562,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation du 02 mai 2019;

DA198375002 - 15 mai 2019 - Accorder un contrat de gré à gré à SST Consultants Inc., pour la fourniture de services professionnels d'agents de sécurité de remplacement sur le chantier de construction de l'usine Atwater, pour une somme maximale de 89 013,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation du 02 mai 2019;

DA198375003 - 15 mai 2019 - Accorder un contrat de gré à gré à Brûlé Murray et associés Inc., pour la fourniture de services professionnels d'agents de sécurité de remplacement sur le chantier de construction de l'usine Charles-J Des Bailleurs ainsi que d'autres chantiers de la DEP, pour une somme maximale de 96 147,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation du 02 mai 2019;

CG17 0492 - 28 septembre 2017 - Accorder un contrat à Experts Geoconseils inc. pour les services professionnels d'agents de sécurité sur les chantiers de construction de la Direction de l'eau potable, pour une somme maximale de 8 694 921 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16073 (5 soum.) / Approuver le projet de convention à cette fin;

CG14 0219 - 1<sup>er</sup> mai 2014 - Accorder un contrat à Brulé, Murray & associés inc. pour les services professionnels d'agents de sécurité sur les chantiers de construction de la Direction de l'eau potable, pour une somme maximale de 3 543 472,42 \$, taxes incluses - Appel

d'offres public 13-13276 (4 soumissionnaires).

## DESCRIPTION

Les services techniques requis s'échelonneront sur une période approximative de trente-neuf (39) mois ou jusqu'à épuisement du budget. Cependant, ce dossier offre la possibilité de prolonger le contrat d'une année de plus avec une indexation prédéfinie, si les deux parties le veulent, ce qui pourrait alors prolonger le contrat jusqu'à une période de cinquante et un (51) mois.

Le nombre d'agents de prévention en santé et sécurité maximal requis durant cette période est de un (1) à six (6) agents de prévention en santé et sécurité principaux et un (1) agent de prévention en santé et sécurité auxiliaire. Ce dernier est exigé afin d'assurer les remplacements et garantir la continuité des travaux.

Ce contrat est nécessaire afin d'acquérir les services de surveillance en santé et sécurité sur les chantiers de la DEP. Actuellement, deux contrats sont en cours, un dessert le chantier de Dorval et le second, les autres chantiers de la DEP. Ce dernier prendra fin le 21 août 2023. Le nouveau contrat assurera la continuité des services techniques d'agents de prévention en santé et sécurité sur les chantiers de la DEP.

La présence d'un agent sur un chantier de construction est requise selon la LSST pour le maintien de la continuité des travaux d'une valeur de plus de 12 M\$. Son absence aura comme impact de prolonger les délais de réalisation et d'engendrer des coûts supplémentaires aux différents projets.

Les services à fournir sont sommairement décrits ci-dessous :

- fournir des agents qualifiés en matière de santé et sécurité au travail aux endroits requis afin que soient respectés les lois et les règlements en vigueur dont, entre autres, la LSST et le Code de sécurité sur les chantiers de construction;
- prendre connaissance du *Programme-cadre de prévention* de la Ville pour les travaux requis et suggérer des modifications au besoin;
- mettre en application le *Programme-cadre de prévention* applicable et, le cas échéant, s'assurer du suivi de l'application de la Loi auprès des entrepreneurs en construction;
- collaborer, faire rapport au maître d'oeuvre et donner des avis et des conseils pertinents en matière de santé et sécurité au travail;
- fournir tous autres services requis en rapport avec le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

Un pourcentage de 5 %, soit 268 303,69 \$, taxes incluses, a été prévu comme contingences pour toutes autres dépenses accessoires jugées pertinentes dans le cadre du mandat.

Un pourcentage de 5 %, soit 268 303,69 \$, taxes incluses, a été prévu comme incidences pour toutes autres dépenses accessoires non liée directement aux opérations et qui sera jugées pertinentes dans le cadre du mandat.

## JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public, il y a eu douze (12) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO, dont seulement deux soumissions ont été déposées. La liste des preneurs ainsi que les motifs de désistement se trouve dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Nous remarquons une stabilité dans le nombre de soumissionnaires par rapport aux deux appels d'offres précédents, deux soumissionnaires seulement. Ceci démontre que la grande pénurie dans cette expertise persiste encore. Cette pénurie est la cause principale qui fait

que les firmes spécialisées s'abstiennent de soumissionner. De plus, un écart de 5% entre les deux soumissionnaires démontre que nous avons, par notre façon de solliciter le marché, réussi à créer une concurrence entre les soumissionnaires.

L'analyse de conformité administrative des offres réalisée par le Service de l'approvisionnement a permis de constater que les deux soumissions déposées sont conformes d'un point de vue administratif.

Les offres se présentent comme suit :

Soumissions conformes	Prix soumis (Taxes incluses)	Contingences 5% (Taxes incluses)	Total (Taxes incluses)
Brûlé Murray et associés inc. (le plus bas prix)	5 366 073,88 \$	268 303,69 \$	5 634 377,57 \$
SST Consultants inc.	5 635 868,55 \$	281 793,38 \$	5 917 660,93 \$
Dernière estimation réalisée	5 701 610,25 \$	285 080,51 \$	5 986 690,76 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)	-335 536,37 \$		-352 313,19 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100	-5,9%		-5,9%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)	269 793,67 \$		283 283,35 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100	5,0%		5,0%

Une analyse de conformité technique a été réalisée, les deux soumissionnaires sont conformes. Leurs offres sont alors acceptées. Le soumissionnaire Brûlé Murray et associés inc. est celui qui a offert le plus bas prix.

Il a présenté une offre avec un écart favorable de 5,9 % (-335 536,37 \$), taxes incluses, par rapport à l'estimation réalisée à l'interne. Cet écart est dû au fait que le soumissionnaire a utilisé un taux horaire légèrement inférieur à celui utilisé pour l'estimation.

Les validations requises voulant que le soumissionnaire recommandé ne fasse pas partie de la liste du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville de Montréal et n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville.

Les deux soumissionnaires, Brûlé Murray et associés inc., détiennent une autorisation de l'Autorité des Marchés publics (AMP), anciennement l'Autorité des Marchés Financiers.

Le certificat d'autorisation de l'AMP pour Brûlé Murray et associés inc., est valide jusqu'au 24 mai 2023. Vous trouvez en pièce jointe la demande de renouvellement auprès de l'AMP.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau ci-dessous résume les dépenses de ce contrat :

	Sans taxes	Avec taxes	Montant net de ristourne
Prix soumis du moins disant	4 667 165,80 \$	5 366 073,88 \$	4 899 940,69 \$
Coût des contingences (5% du prix soumis)	233 358,29 \$	268 303,69 \$	244 997,03 \$
Coût total accordé à l'adjudicataire	4 900 524,09 \$	5 634 377,57 \$	5 144 937,72 \$
Coût des incidences (5% du prix soumis)	233 358,29 \$	268 303,69 \$	244 997,04 \$
Coût total du contrat	5 133 882,38 \$	5 902 681,26 \$	5 389 934,76 \$

Le coût total du contrat à accorder est de 5 902 681,26 \$, taxes incluses. Cette dépense représente un coût net de 5 389 934,76 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale

Le coût soumis du moins disant est de 5 366 073,88 \$, taxes incluses. Représente un coût net de 4 899 940,70 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Cette dépense est destinée à payer les honoraires des services SST fournis par les agents de prévention en santé et sécurité sur les chantiers de la DEP.

Une première somme supplémentaire de 268 303,69 \$, taxes incluses, équivalente à un pourcentage de 5%, a été prévue comme contingences pour toutes autres dépenses accessoires jugées pertinentes dans le cadre du mandat.

Une deuxième somme supplémentaire de 268 303,69 \$, taxes incluses, équivalente à un pourcentage de 5%, a été prévue comme incidences pour toutes autres dépenses accessoires non liée directement aux opérations et qui sera jugées pertinentes dans le cadre du mandat.

Le montant total avec contingences et incidences s'élève à 5 902 681,26 \$, taxes incluses. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».

Le montant de cette dépense sera financé par le règlement d'emprunt RCG 20-029

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant que ce mandat ne soit pas accordé, la Ville pourrait avoir de la difficulté à assumer ses responsabilités en rapport avec la Loi sur la santé et la sécurité du travail et serait en infraction. Elle s'exposerait à des sanctions par la CNESST et à des fermetures de chantiers qui ouvriraient la porte à des réclamations par les entrepreneurs en construction.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Le contexte du Covid-19 et des nouvelles maladies respiratoires en général, ramène un argument supplémentaire à l'obligation de la présence d'un agent SST sur un chantier de construction. Ceci, afin d'assurer l'application des directives de la santé publique et la CNESST visant l'élimination des risques de propagation des virus.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication. Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi de contrat : 18 mai 2023

Début de l'exécution du contrat : 28 août 2023

Fin du contrat : 05 décembre 2026 ou épuisement des fonds

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Vera COSTEA)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Francesca RABY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Abdessamie BOUNAB  
Ingénieur, chargé de projet programme de  
prévention du maître d'œuvre

**Tél :** 514 872-9463

**Télécop. :**

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-13

Christian MARCOUX  
Chef de division - Infrastructures Usines &  
Réservoirs

**Tél :** 514 653-6801

**Télécop. :** 000-0000

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Jean-François BEAUDET

Chef de l'exploitation

**Tél :** 514 872-3414

**Approuvé le :** 2023-04-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal MORISSETTE

Directrice

**Tél :** 514 280-4260

**Approuvé le :** 2023-04-19

## Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1238375001

Unité administrative responsable : Service de l'eau, Direction de l'eau potable, Division infrastructures usines et réservoirs

Projet : Gestion de l'eau

### Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>			<b>X</b>
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ?			
s.o			

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>			<b>X</b>
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			<b>X</b>
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			<b>X</b>

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. <b>Inclusion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Respect et protection des droits humains</li> <li>● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul> </li> <li>b. <b>Équité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul> </li> <li>c. <b>Accessibilité universelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul> </li> </ul>			<b>X</b>
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			<b>X</b>

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

#	Critères de conformités techniques	Type de conformité	Conforme ou non conforme	
			Brûlé, Murray	SST Consultants
<b>1</b>	<b>Projets similaires du soumissionnaire</b>			
1.1	Durant les cinq (5) dernières années, deux (2) mandats de surveillance de chantier de construction d'une envergure similaire au chantier de construction visé par le présent Contrat.	Majeure	Oui	Oui
<b>2</b>	<b>Quatre (4) Agents de prévention en santé et sécurité principaux</b>			
2.1	Carte d'agent de sécurité SST délivrée par le CNESST	Majeure	Oui	Oui
2.2	Expériences de l'agent combiné avec le diplôme :	Majeure	Oui	Oui
	Six (6) années + Secondaire 5 ou;			
	quatre années + AEC ou;			
	deux années + anciennement inspecteur CNESST ou;			
	deux années + ingénieur			
2.3	Une année (1) expérience dans des projets similaires	Majeure	Oui	Oui
2.4	Maîtriser l'outil informatique	Majeure	Oui	Oui
<b>3</b>	<b>Un Agent (1) de prévention en santé et sécurité auxiliaire</b>			
3.1	Carte d'agent de sécurité SST délivrée par le CNESST	Majeure	Oui	Oui
3.2	Expériences de l'agent combiné avec le diplôme :	Majeure	Oui	Oui
	Six (6) années + Secondaire 5 ou;			
	quatre années + AEC ou;			
	deux années + anciennement inspecteur CNESST ou;			
	deux années + ingénieur			
3.3	Une année (1) expérience dans des projets similaires	Majeure	Oui	Oui
3.4	Maîtriser l'outil informatique	Majeure	Oui	Oui
<b>4</b>	<b>Chargé de projet</b>			
4.1	Carte d'agent de sécurité SST délivrée par le CNESST	Majeure	Oui	Oui
4.2	Expériences de 5 années en gestion SST	Majeure	Oui	Oui
4.3	Expériences de 3 années en gestion de personnel et de contrats	Majeure	Oui	Oui
4.4	Diplômes :	Majeure	Oui	Oui
	Certificat universitaire ou diplôme collégial (DEC)			
<b>Conformité globale de la soumission</b>			<b>Oui</b>	<b>Oui</b>
<b>Résultat de l'analyse de conformité technique (Acceptée ou rejetée)</b>			<b>Acceptée</b>	<b>Acceptée</b>

Le 20 février 2023

BRÛLÉ MURRAY & ASSOCIÉS INC.  
65, RUE BOISJOLI  
SAINT-BONIFACE-DE-SHAWINIGAN QC G0X 2L0

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

---

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client : 3000146495

N° de demande : 2200091043

N° de confirmation de paiement : 007537

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité des marchés publics et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

L'AMP confirme que l'entreprise a déposé sa demande de renouvellement dans les délais prescrits.

Une autorisation demeure valide, sous réserve d'une révocation durant ce délai, et ce, jusqu'à ce que l'Autorité statue sur cette demande.

Cette entreprise figure présentement au Registre des entreprises autorisées (le REA). Par conséquent, l'entreprise peut soumissionner sur de nouveaux contrats ou sous-contrats publics. Elle peut également conclure de nouveaux contrats ou sous-contrats publics même si la lettre d'autorisation initiale, transmise avec la présente lettre, est expirée. Le dossier de renouvellement de l'entreprise est présentement en analyse à l'AMP.

Rappelons, qu'il est de la responsabilité de l'OP de consulter le REA avant la conclusion du contrat afin de vérifier que l'entreprise y apparaît toujours. Il est possible de consulter l'information relative à l'entreprise en ligne à l'adresse suivante : <https://amp.quebec/rea/>.

Une décision sera émise à la fin du processus d'analyse par l'AMP et sera communiquée directement à l'entreprise.

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 888 335-5550.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés publics

**Dossier # : 1238375001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division infrastructures usines et réservoirs , -
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Brulé Murray et associés inc., pour des services techniques d'agents de prévention en santé et sécurité sur les chantiers dans le cadre de travaux de réfection des infrastructures de la direction de d'eau potable, pour une période de trente-neuf (39) mois, avec la possibilité de prolongation d'une année, pour une somme maximale de 5 902 681.26 \$, taxes incluses (contrat : 5 366 073,88 \$ + contingences: 268 303,69 \$ + incidences: 268 303,69 \$) - Appel d'offres public (23-19806) - (2 soumissionnaires)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation du processus d'approvisionnement

---

**FICHIERS JOINTS**



23-19806\_SEAO\_Liste des commandes.pdf



23-19806\_PV.pdf



23-19806\_TCP.pdf



23-19806\_Intervention.pdf

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Francesca RABY  
Agente d'approvisionnement II  
**Tél :** 514 872-4907

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-17

Hicham ZERIOUH  
C/S app.strat.en biens  
**Tél :** 514-872-5241  
**Division :** Service de l'approvisionnement ,  
Direction acquisition

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :  -  -  Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le :  -  -  Date du dernier addenda émis :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

Date du comité de sélection :  -  -

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées  et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Brûlé, Murray et associées inc.	5,366,073.88 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	
SST Consultants inc.	5,635,867.55 \$		

### Information additionnelle

Les dix (10) raisons de désistement sont les suivantes : (1) nos engagements dans d'autres projets ne nous permettent pas de fournir des coordonnateurs SST en nombre requis et de plus, l'exigence de la garantie d'exécution nous apparait inhabituelle pour ce type de service, (1) nous avons dû effectuer une sélection parmi les projets en cours d'appel d'offres et ce projet n'a pas été retenu, (1) demande restrictive en raison de la pénalité de 1000\$ par jour par ressource absente, (1) demande restrictive en raison de la pénalité de 1000\$ par jour par ressource absente et nous ne sommes pas en mesure de fournir la garantie d'exécution demandée qui est inhabituelle pour ce type d'appel d'offres, (1) un sous-traitant d'un des soumissionnaires et (5) pas de réponse malgré une relance.

Préparé par :  Le  -  -

**No de l'appel d'offres**                      **Agent d'approvisionnement**  
 23-19806    Francesca Raby

**Conformité**                     

									Données	
Soumissionnaires	Num. du Lot	Description du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
<b>Brûlé, Murray et associés inc.</b>										
<b>Total (Brûlé, Murray et associés inc.)</b>									<b>4 667 165,80 \$</b>	<b>5 366 073,88 \$</b>
<b>Total (SST Consultants inc.)</b>									<b>4 901 820,00 \$</b>	<b>5 635 867,55 \$</b>

## Liste des commandes

Numéro : 23-19806

Numéro de référence : 1696043

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Services techniques d'agents de prévention en santé et sécurité sur les chantiers dans le cadre de travaux de réfection des infrastructures de la Direction de l'eau potable - Ville de Montréal

<input type="checkbox"/> Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
<input type="checkbox"/> Brûlé Murray & associés inc. 65 Bois-Joli Saint-Boniface-de-Shawinigan, QC, G0X 2L0 NEQ : 1167444778	<a href="#">Monsieur Raymond Brulé</a> Téléphone : 819 535-5853 Télécopieur : 819 535-1492	<b>Commande : (2160903)</b> 2023-03-02 13 h 53 <b>Transmission :</b> 2023-03-02 13 h 53	3890657 - 23-19806 Addenda #1 2023-03-15 14 h 07 - Télécopie 3894647 - 23-19806 Addenda #2 2023-03-21 12 h - Télécopie 3898814 - 23-19806 Addenda #3 2023-03-27 9 h 24 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> CIMA+ S.E.N.C. 740 rue Notre-Dame Ouest Bureau 900 Montréal, QC, H3C 3X6 <a href="http://www.cima.ca">http://www.cima.ca</a> NEQ : 3340563140	<a href="#">Madame Linda Fontaine</a> Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur : 514 281-1632	<b>Commande : (2160495)</b> 2023-03-02 8 h 54 <b>Transmission :</b> 2023-03-02 8 h 54	3890657 - 23-19806 Addenda #1 2023-03-15 14 h 07 - Courriel 3894647 - 23-19806 Addenda #2 2023-03-21 11 h 59 - Courriel 3898814 - 23-19806 Addenda #3 2023-03-27 9 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> CONSULTANTS LAURENT MONTREUIL INC. 16650, rue de l'Esplanade Mirabel, QC, J7N 0A3 NEQ : 1160925898	<a href="#">Madame Lyne Normandeau</a> Téléphone : 514 249-7678 Télécopieur :	<b>Commande : (2168634)</b> 2023-03-16 9 h 13 <b>Transmission :</b> 2023-03-16 9 h 13	3890657 - 23-19806 Addenda #1 2023-03-16 9 h 13 - Téléchargement 3894647 - 23-19806 Addenda #2 2023-03-21 11 h 59 - Courriel 3898814 - 23-19806 Addenda #3 2023-03-27 9 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> ENTRETIEN KENNY-MELVIN INC. 207 rue des tilleuls Vaudreuil-Dorion, QC, J7v0w8 NEQ : 1174720111	<a href="#">Monsieur Etienne Bukuru</a> Téléphone : 438 930-5802 Télécopieur :	<b>Commande : (2176295)</b> 2023-03-28 23 h 40 <b>Transmission :</b> 2023-03-28 23 h 40	3890657 - 23-19806 Addenda #1 2023-03-28 23 h 40 - Téléchargement 3894647 - 23-19806 Addenda #2 2023-03-28 23 h 40 - Téléchargement 3898814 - 23-19806 Addenda #3 2023-03-28 23 h 40 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Équipe SST 1971 Ave St-Alphonse Saint-Bruno, QC, G0W2L0 <a href="http://www.equipesst.com">http://www.equipesst.com</a> NEQ : 1168188234	<a href="#">Monsieur Jimmy Bouchard</a> Téléphone : 418 818-5467 Télécopieur :	<b>Commande : (2168265)</b> 2023-03-15 14 h 45 <b>Transmission :</b> 2023-03-15 14 h 45	3890657 - 23-19806 Addenda #1 2023-03-15 14 h 45 - Téléchargement 3894647 - 23-19806 Addenda #2 2023-03-21 11 h 59 - Courriel 3898814 - 23-19806 Addenda #3 2023-03-27 9 h 23 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/>	Groupe S.M. Services 336 rue joseph leduc Saint-Eustache, QC, J7R7K1 NEQ : 1176025824	<a href="#">Monsieur Mounir Messerli</a> Téléphone : 418 255-9293 Télécopieur :	<b>Commande : (2160712)</b> 2023-03-02 11 h 05 <b>Transmission :</b> 2023-03-02 11 h 05	3890657 - 23-19806 Addenda #1 2023-03-15 14 h 07 - Courriel 3894647 - 23-19806 Addenda #2 2023-03-21 11 h 59 - Courriel 3898814 - 23-19806 Addenda #3 2023-03-27 9 h 24 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	IGF axiom Inc. 2250, boulevard Saint-Martin Est, bureau 200 Laval, QC, H7E 5A4 <a href="http://www.igfaxiom.com">http://www.igfaxiom.com</a> NEQ : 1147455431	<a href="#">Madame Stéphanie Boivin</a> Téléphone : 514 645-3443 Télécopieur :	<b>Commande : (2160576)</b> 2023-03-02 9 h 43 <b>Transmission :</b> 2023-03-02 9 h 43	3890657 - 23-19806 Addenda #1 2023-03-15 14 h 07 - Courriel 3894647 - 23-19806 Addenda #2 2023-03-21 11 h 59 - Courriel 3898814 - 23-19806 Addenda #3 2023-03-27 9 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	LES SERVICES EXP INC. 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8 NEQ : 1167268128	<a href="#">Madame Isabelle Milette</a> Téléphone : 819 803-6651 Télécopieur : 819 478-2994	<b>Commande : (2161938)</b> 2023-03-06 8 h 45 <b>Transmission :</b> 2023-03-06 8 h 45	3890657 - 23-19806 Addenda #1 2023-03-15 14 h 07 - Courriel 3894647 - 23-19806 Addenda #2 2023-03-21 11 h 59 - Courriel 3898814 - 23-19806 Addenda #3 2023-03-27 9 h 24 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	MADUT INC. 1188 St-Antoine Ouest 3801 Montréal, QC, H3c 1B4 NEQ : 1170186853	<a href="#">Monsieur Michel Dutilly</a> Téléphone : 514 863-0905 Télécopieur :	<b>Commande : (2163529)</b> 2023-03-07 21 h 12 <b>Transmission :</b> 2023-03-07 21 h 12	3890657 - 23-19806 Addenda #1 2023-03-15 14 h 07 - Courriel 3894647 - 23-19806 Addenda #2 2023-03-21 11 h 59 - Courriel 3898814 - 23-19806 Addenda #3 2023-03-27 9 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Prévention Services Conseils 3374 rue de l'énergie Jonquière, QC, G7X 0J1 NEQ : 1169603322	<a href="#">Monsieur Pascal Thivierge</a> Téléphone : 418 812-9964 Télécopieur :	<b>Commande : (2162290)</b> 2023-03-06 12 h 52 <b>Transmission :</b> 2023-03-06 12 h 52	3890657 - 23-19806 Addenda #1 2023-03-15 14 h 07 - Courriel 3894647 - 23-19806 Addenda #2 2023-03-21 11 h 59 - Courriel 3898814 - 23-19806 Addenda #3 2023-03-27 9 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	SERVICE DE PROTECTION UNIVERSEL DU CANADA 703 Evans Avenue Toronto, ON, M9B6K4 <a href="https://ausecurity.ca/fr">https://ausecurity.ca/fr</a> NEQ : 1174454208	<a href="#">Monsieur Laurent Boulet</a> Téléphone : 416 779-3861 Télécopieur :	<b>Commande : (2162479)</b> 2023-03-06 15 h 24 <b>Transmission :</b> 2023-03-06 15 h 24	3890657 - 23-19806 Addenda #1 2023-03-15 14 h 07 - Courriel 3894647 - 23-19806 Addenda #2 2023-03-21 11 h 59 - Courriel 3898814 - 23-19806 Addenda #3 2023-03-27 9 h 24 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

---

<input type="checkbox"/> SST CONSULTANTS INC. 1699 boulevard frontenac e Thetford Mines, QC, G6G6P6 <a href="http://www.sstconsultants.ca">http://www.sstconsultants.ca</a> NEQ : 1173771396	<a href="#">Monsieur SÉBASTIEN LAFLAMME</a> Téléphone : 418 614-2625 Télécopieur : 418 614-2650	<b>Commande : (2164260)</b> 2023-03-08 18 h 16 <b>Transmission :</b> 2023-03-08 18 h 16	3890657 - 23-19806 Addenda #1 2023-03-15 14 h 07 - Courriel 3894647 - 23-19806 Addenda #2 2023-03-21 11 h 59 - Courriel 3898814 - 23-19806 Addenda #3 2023-03-27 9 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
---	---	--	---

---

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.  
 Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.  
 Organisme public.

**Dossier # : 1238375001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division infrastructures usines et réservoirs , -
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Brulé Murray et associés inc., pour des services techniques d'agents de prévention en santé et sécurité sur les chantiers dans le cadre de travaux de réfection des infrastructures de la direction de d'eau potable, pour une période de trente-neuf (39) mois, avec la possibilité de prolongation d'une année, pour une somme maximale de 5 902 681.26 \$, taxes incluses (contrat : 5 366 073,88 \$ + contingences: 268 303,69 \$ + incidences: 268 303,69 \$) - Appel d'offres public (23-19806) - (2 soumissionnaires)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



1238375001-GDD\_intervention finances -DEP.xlsx

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Vera COSTEA  
Preposée au budget  
**Tél :** (514) 872-0908

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-17

Patrick TURCOTTE  
Conseillère budgétaire  
**Tél :** (514) 243-5262  
**Division :** Service des finances



**Dossier # : 1236628001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Forêt urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc du Mont-Royal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder cinq contrats aux firmes Entrepreneur paysagiste Strathmore et Bio-contrôle arboricole, pour les services d'injection de frênes sur les domaines public et privé dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne - Dépense totale de 545 728,84 \$, taxes incluses (contrats : 436 583,07 \$ + contingences : 43 658,31 \$ + variation des quantités : 65 487,46 \$) - Appel d'offres public 23-19715 - Deux soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder aux firmes ci-dessous désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des secteurs, les contrats pour la fourniture des services d'injection de frênes sur les domaines public et privé dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne, aux prix de leurs soumissions, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19715;

<u>Firme</u>	<u>Secteurs</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Entrepreneurs paysagistes Strathmore	secteur 1, domaine public	119 516,51 \$
Entrepreneurs paysagistes Strathmore	secteur 2, domaine public	160 321,14 \$
Entrepreneurs paysagistes Strathmore	secteur public, parc du Mont-Royal	54 728,10 \$
Entrepreneurs paysagistes Strathmore	secteur 1, domaine privé	65 363,29 \$
Bio-Contrôle arboricole	secteur 2, domaine privé	36 654,03 \$

2. d'autoriser une dépense de 43 658,31 \$ taxes incluses à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 65 487,46 \$ taxes incluses à titre de budget de variation des quantités;
4. de procéder à une évaluation de rendement des adjudicataires;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 87,46 % par la ville centre et à 12,54 % par l'agglomération de Montréal.

**Signé par** Alain DUFORT    **Le** 2023-04-20 10:32

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1236628001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Forêt urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc du Mont-Royal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder cinq contrats aux firmes Entrepreneur paysagiste Strathmore et Bio-contrôle arboricole, pour les services d'injection de frênes sur les domaines public et privé dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne - Dépense totale de 545 728,84 \$, taxes incluses (contrats : 436 583,07 \$ + contingences : 43 658,31 \$ + variation des quantités : 65 487,46 \$) - Appel d'offres public 23-19715 - Deux soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Grâce à la mise en oeuvre d'un plan d'action pour ralentir la dispersion et réduire les impacts de l'agrile du frêne sur la forêt urbaine montréalaise, la stratégie du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) permet la protection de plus de 30 000 frênes publics et de 4 000 frênes privés grâce à l'injection tous les deux ans de l'insecticide TreeAzin<sup>MD</sup>. En protégeant les frênes publics et en aidant financièrement les propriétaires de frênes privés, la Ville de Montréal a réussi à se prémunir en bonne partie contre de néfastes impacts économiques, sociaux et environnementaux qui auraient pu frapper les milieux de vie des citoyens et des citoyennes lorsque l'infestation a pris de l'ampleur sur le territoire.

Pour l'année 2023, le SGPMRS prévoit l'injection d'environ 17 000 frênes publics et recommande aussi l'injection d'environ 3 000 frênes sur le domaine privé, grâce à la subvention aux propriétaires prévue au "Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes situés sur les propriétés privées" (15-063).

L'appel d'offres public 23-19715 a été publié sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO durant 35 jours (du 12 décembre 2022 au 17 janvier 2023). L'appel d'offres a également été publié dans l'édition du 12 décembre 2022 du quotidien Le Devoir. L'ouverture des soumissions a été faite le 17 janvier 2023 à 13 h 30. Aucun addenda n'a été émis. Les soumissions déposées sont valides pour 180 jours suivant la date d'ouverture des soumissions.

Afin de permettre aux entreprises spécialisées de toute taille de postuler et pour augmenter la concurrence, l'appel d'offres prévoyait cinq contrats de service d'injection de frênes sur l'ensemble du

territoire montréalais. Le secteur 1 est constitué des arrondissements de l'ouest et de l'Est de Montréal, alors que le secteur 2 est constitué des arrondissements centraux montréalais. Les travaux dans le parc du Mont-Royal sont effectués en milieu naturel et font l'objet d'un contrat spécifique.

Voici les cinq contrats :

- deux contrats pour les secteurs 1 et 2 regroupant les frênes publics sur rues, en parcs locaux et grands parcs urbains;
- un contrat pour le secteur regroupant les frênes publics du parc du Mont-Royal;
- deux contrats pour les secteurs 1 et 2 regroupant les frênes des propriétés privées.

Afin de bénéficier d'un meilleur prix, le SGPMRS fournira aux adjudicataires l'insecticide TreeAzin<sup>MD</sup>. Parmi les deux pesticides homologués au Canada, le TreeAzin<sup>MD</sup> est le seul pesticide qui possède une faible toxicité pour la santé humaine, une efficacité démontrée scientifiquement pour contrôler l'agrile du frêne, un impact réduit sur l'environnement et un risque presque nul d'exposition accidentelle des abeilles. Ce produit est autorisé en vertu du Règlement montréalais sur la vente et l'utilisation des pesticides (21-041).

Ce projet fait partie du Plan de la forêt urbaine, qui est considéré comme un programme d'envergure avec date de fin, il fait l'objet d'un suivi par les comités de gouvernance des projets / programmes d'envergures.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE22 0313 - 9 mars 2022 - Accorder à Bio-contrôle arboricole, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des secteurs, les commandes pour la fourniture des services d'injection de frênes sur les domaines public et privé dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19043.

CM19 0196 - 25 février 2019 - Conclure une entente de gré à gré, d'une durée de 32 mois, avec Lallemand inc. \ BIOFOREST, fournisseur unique, pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin<sup>MD</sup>. Montant de l'entente 9 656 175 \$, taxes incluses.

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier consiste à fournir des services pour protéger les frênes montréalais et diminuer les populations d'agrile du frêne, tels que :

- la réception, l'entreposage et la manutention de l'insecticide;
- les services d'injection de frênes sur les domaines public et privé;
- la surveillance des sites d'injection durant la période d'absorption du produit;
- le marquage des arbres une fois les travaux d'injection complétés;
- les travaux correctifs liés aux blessures et/ou dommages causés aux arbres;
- le transport des résidus indésirables hors des sites d'injection.

Les travaux seront réalisés sous la supervision du SGPMRS. Le devis prévoit des échéanciers précis et plusieurs critères techniques à respecter. Des pénalités journalières ou pour chaque faute sont applicables advenant qu'un élément du devis ne soit pas respecté.

Sur la base de l'expérience des années antérieures, il est prudent de croire que certains imprévus devront être gérés dans le cadre du présent contrat. Une contingence représentant 10 % de la valeur totale des plus basses soumissions conformes a ainsi été prévue aux contrats. Le montant total du

budget des contingences s'élève à 43 658,31 \$, taxes incluses.

Comme un délai de quelques mois s'écoule entre l'examen hivernal des frênes et l'exécution des travaux, il arrive régulièrement que l'état de quelques arbres évolue et, parallèlement, les quantités prévisionnelles également. Pour ces raisons, des crédits alloués à la variation des quantités, représentant 15 % des valeurs totales des plus basses soumissions conformes, doivent être prévus aux contrats. Le montant total du budget de variation des quantités s'élève à 65 487,46 \$, taxes incluses.

## JUSTIFICATION

Il y a eu trois preneurs du cahier des charges. Deux entreprises ont déposé une soumission pour chaque secteur, soit 67 % des preneurs. L'autre entreprise n'a pas déposé de soumission puisque son carnet de commandes est complet.

Selon cette analyse, Entrepreneur paysagiste est le plus bas soumissionnaire pour quatre contrats (total de 399 929, 04 \$) et Bio-contrôle arboricole pour un contrat (total de 36 654, 03 \$).

À la suite de l'analyse des soumissions déposées pour le contrat concernant le secteur 1 (domaine public), la soumission la plus basse a été jugée conforme.

Soumissions conformes - Public, Secteur 1	Prix de base (taxes incluses)	Contingences + variation de quantités (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) ltée	119 516,51 \$	29 879,13 \$	149 395,64 \$
Bio-Contrôle arboricole inc.	269 455,41 \$	67 363,85 \$	336 819,26 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	128 208,62 \$	-	128 208,62 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			-8 692,11 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-7%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			149 938,90 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			125%

À la suite de l'analyse des soumissions déposées pour le contrat concernant le secteur 2 (domaine public), la soumission la plus basse a été jugée conforme.

Soumissions conformes - Public, Secteur 2	Prix de base (taxes incluses)	Contingences + variation de quantités (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) ltée	160 321,14 \$	40 080,29 \$	200 401,43 \$
Bio-Contrôle arboricole inc.	183 224,16 \$	45 806,04 \$	229 030,20 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	187 041,33 \$	-	187 041,33 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			-26 720,19 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-14%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			22 903,02 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			14%

À la suite de l'analyse des soumissions déposées pour le contrat concernant le secteur 3 (domaine public), soit le parc du Mont-Royal, la soumission la plus basse a été jugée conforme.

Soumissions conformes - Public, parc du Mont-Royal	Prix de base (taxes incluses)	Contingences + variation de quantités (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) ltée	54 728,10 \$	13 682,03 \$	68 410,13 \$
Bio-Contrôle arboricole inc.	112 583,52 \$	28 145,88 \$	140 729,40 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	46 127,97 \$	-	46 127,97 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			8 600,13 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			19%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			57 855,42 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			106%

À la suite de l'analyse des soumissions déposées pour le contrat concernant le secteur 1 (domaine privé), la soumission la plus basse est la seule qui a été jugée conforme.

Soumissions conformes - Privé, Secteur 1	Prix de base (taxes incluses)	Contingences + variation de quantités (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) ltée	65 363,29 \$	16 340,82 \$	81 704,11 \$
Bio-Contrôle arboricole inc.	68 111,19 \$	17 027,80 \$	85 138,99 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	65 369,04 \$	-	65 369,04 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			-5,75 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			0%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			2 747,90 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			4%

À la suite de l'analyse des soumissions déposées pour le contrat concernant le secteur 2 (domaine privé), la soumission la plus basse a été jugée conforme.

Soumissions conformes - Privé, Secteur 2	Prix de base (taxes incluses)	Contingences + variation de quantités (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Bio-Contrôle arboricole inc.	36 654,03 \$	9 163,51 \$	45 817,54 \$
Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) ltée	37 165,67 \$	9 291,42 \$	46 457,09 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	37 608,32 \$	-	37 608,32 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			-954,29 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-3%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			511,64 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			1%

Même si la nature du travail demeure la même, cet appel d'offres a été découpé en cinq contrats en raison des différences liées aux conditions de travail sur les différents milieux et domaines d'intervention. Globalement, la somme des cinq plus basses soumissions conformes présente un écart favorable de -5,9 % (24 155 \$) par rapport aux estimations.

Pour le traitement des frênes sur le domaine public :

- le secteur 1 présente un écart favorable de -7 % par rapport à l'estimation et le secteur 2 présente un écart favorable de -14 % par rapport à l'estimation. Une explication possible de ces écarts favorables est une plus grande agilité du plus bas soumissionnaire en matière d'organisation et de planification des opérations.
- le parc du Mont-Royal présente un écart défavorable de 19 % par rapport à l'estimation. Cet écart

défavorable est potentiellement attribuable à des difficultés plus grandes qu'attendues dans la réalisation des travaux en milieux boisés ou naturels.

- le secteur 1 présente un écart de 125 % entre la deuxième plus basse et la plus basse soumission et le parc du Mont-Royal présente un écart de 106 % pour le même critère. Ces écarts sont potentiellement attribuables à une plus grande agilité du plus bas soumissionnaire en matière d'organisation et de planification des opérations.

Pour le traitement des frênes sur le domaine privé :

- le secteur 1 présente un écart favorable de moins de -1 % par rapport à l'estimation. L'écart est potentiellement attribuable au déplacement plus aisé des équipes dans les extrémités du territoire pour la réalisation des travaux.

- le secteur 2 présente un écart favorable de -3% par rapport à l'estimation. L'écart favorable pourrait être attribuable à la proximité des emplacements des travaux par rapport aux locaux du plus bas soumissionnaire.

En date du 20 janvier 2023, ces entreprises n'étaient pas :

- sur la Liste des firmes à rendement insatisfaisant;
- inscrites au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- rendues non conformes en vertu du Règlement de gestion contractuelle.

Finalement, une évaluation du rendement des fournisseurs sera effectuée à la fin des travaux, et ce, en fonction de la nature du contrat.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal de ces contrats est de 545 728,84 \$, taxes incluses, incluant les contingences (43 658,31 \$) et la variation des quantités (65 487,46 \$).

Ce montant sera assumé comme suit :

- Un montant maximal de 498 323,17 \$ (net de ristournes) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 20-050 - Plan de gestion de la forêt urbaine, ainsi que par le règlement d'emprunt d'agglomération 21-016.

La dépense totale sera effectuée en 2023 et sera assumée à 87,46 % par la Ville centre (secteurs 1 et 2 des domaines public et privé) et à 12,54 % par l'agglomération de Montréal (pour les travaux en secteurs boisés au parc du Mont-Royal).

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

L'octroi du contrat permettra de contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan climat 2020-2030 : Action 20 du chantier B « Mobilité, urbanisme et aménagement » : « Planter, entretenir et protéger 500 000 arbres, en priorité dans les zones vulnérables aux vagues de chaleur ».

La réalisation de ces travaux respecte le Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides de la Ville de Montréal (21-041).

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'absence de procédure pour traiter les frênes pourrait créer une brèche dans la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne et faire augmenter le nombre d'abattages et de remplacements de frênes matures sur une plus courte période. La fenêtre d'intervention pour les injections est de juin à août,

inclusivement.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

La situation de la COVID-19 pourrait entraîner un retard dans l'exécution des travaux (retard dans l'exécution des travaux d'injection par manque de personnel ou par des procédures supplémentaires visant le maintien de la santé et sécurité sur le chantier).

Dans le contexte où les services ne seraient pas rendus à cause de la COVID-19 ou autres motifs, la Ville n'aura pas à défrayer de coûts pour des services qui n'auront pas été rendus. Le paiement sera effectué proportionnellement à la quantité de biens livrés ou services fournis et acceptés par la Ville.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Pour les interventions sur le domaine public, aucune opération de communication n'est prévue. Pour les interventions sur le domaine privé, une campagne de communication sera déployée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité exécutif : 3 mai 2023;

Rencontres de démarrage : dans la semaine du 8 mai 2023;

Début des travaux : le 26 juin 2023;

Fin des travaux : au plus tard le 31 août 2023.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements, aux politiques et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Naoual DRIR)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Johane MORIN)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-03-17

Pierre DUVAL  
Ingénieur forestier

**Tél :** 514 968-7324  
**Télocop. :**

Isabelle GIRARD  
Chef de division Concertation et Bureau du Mont-  
Royal

**Tél :** 514 872-4046  
**Télocop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Anne DESAUTELS  
Chef de division - division de la gestion des parcs-  
nature

**Tél :** 514 280-6721  
**Approuvé le :** 2023-04-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Louise-Hélène LEFEBVRE  
directeur(trice)

**Tél :** 514.872.1456  
**Approuvé le :** 2023-04-20

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1236628001

Unité administrative responsable : *Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports*

Projet : **Accorder cinq contrats aux firmes Entrepreneurs paysagistes Strathmore et Bio-contrôle arboricole, pour les services d'injection de frênes sur les domaines public et privé dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne - Dépense totale de 545 728, 34 \$, taxes incluses (Contrats: 436 583, 07 \$, Contingences: 43 658, 31 \$, Variations de quantité: 65 487, 46 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 23-19715, deux soumissionnaires.**

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030?	<b>X</b>		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?  2. Enraciner la <b>nature en ville</b> , en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ?  Protection pour une période de deux ans de près de 20 000 frênes publics et de 4 000 frênes privés contre les ravages de l'agrile du frêne : poursuite des bénéfices en services écologiques offerts par ces arbres matures à la population montréalaise.			

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>• Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>• Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>• Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>		<b>X</b>	
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	<b>X</b>		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		<b>X</b>	

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. <b>Inclusion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect et protection des droits humains</li> <li>• Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul> </li> <li>b. <b>Équité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul> </li> <li>c. <b>Accessibilité universelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul> </li> </ul>	<b>X</b>		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		<b>X</b>	

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

**Dossier # : 1236628001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Forêt urbaine
<b>Objet :</b>	Accorder cinq contrats aux firmes Entrepreneur paysagiste Strathmore et Bio-contrôle arboricole, pour les services d'injection de frênes sur les domaines public et privé dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne - Dépense totale de 545 728,84 \$, taxes incluses (contrats : 436 583,07 \$ + contingences : 43 658,31 \$ + variation des quantités : 65 487,46 \$) - Appel d'offres public 23-19715 - Deux soumissionnaires.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation du processus d'approvisionnement

---

**FICHIERS JOINTS**



23-19715 Liste des commandes.pdf 23-19715 PV.pdf 23-19715\_Intervention.pdf



23-19715\_TCP.pdf

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Naoual DRIR  
Agente d'approvisionnement, niveau 2

**Tél :** naoual.drir@montreal.ca

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-03-17

Michael SAOUMAA  
Chef de section - Service de l'approvisionnement

**Tél :** (514) 280-1994

**Division :** Direction acquisition

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :  -  -  Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le :  -  -  Date du dernier addenda émis :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

Date du comité de sélection :  -  -

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées  et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Ltée.	119 516,51 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	Lot 1
Bio-Contrôle Arboricole Inc.	269 455,41 \$	<input type="checkbox"/>	
Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Ltée.	160 321,14 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	Lot 2
Bio-Contrôle Arboricole Inc.	183 224,16 \$	<input type="checkbox"/>	
Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Ltée.	54 728,10 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	Lot 3
Bio-Contrôle Arboricole Inc.	112 583,52 \$	<input type="checkbox"/>	
Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Ltée.	65 363,29 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	Lot 4
Bio-Contrôle Arboricole Inc.	68 111,19 \$	<input type="checkbox"/>	
Bio-Contrôle Arboricole Inc.	36 654,03 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	Lot 5
Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Ltée.	37 165,67 \$	<input type="checkbox"/>	

### Information additionnelle

Raison de désistement :

\* Notre Carnet de commande est complet présentement (manque de capacité).

Préparé par :

Le  -  -

No de l'appel d'offres

23-19715

Agent d'approvisionnement

Naoual Drir

Conformité

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT1	PUBLIC - Secteur 1	Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Ltée.							103 950,00 \$	119 516,51 \$
		Bio-Contrôle Arboricole Inc.							234 360,00 \$	269 455,41 \$
LOT2	PUBLIC - Secteur 2	Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Ltée.							139 440,00 \$	160 321,14 \$
		Bio-Contrôle Arboricole Inc.							159 360,00 \$	183 224,16 \$
LOT3	PUBLIC - Parc du Mont-Royal (boisés)	Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Ltée.							47 600,00 \$	54 728,10 \$
		Bio-Contrôle Arboricole Inc.							97 920,00 \$	112 583,52 \$
LOT4	PRIVÉ - Secteur 1	Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Ltée.							55 650,00 \$	63 983,59 \$
		Bio-Contrôle Arboricole Inc.							57 240,00 \$	65 811,69 \$
		Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Ltée.							1 200,00 \$	1 379,70 \$
LOT5	PRIVÉ - Secteur 2	Bio-Contrôle Arboricole Inc.							2 000,00 \$	2 299,50 \$
		Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Ltée.							29 880,00 \$	34 354,53 \$
		Bio-Contrôle Arboricole Inc.							31 125,00 \$	35 785,97 \$
		Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Ltée.							1 200,00 \$	1 379,70 \$
	2e Visite	Bio-Contrôle Arboricole Inc.						2 000,00 \$	2 299,50 \$	



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE  
D'APPEL D'OFFRES DU  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

## Liste des commandes

**Numéro** : 23-19715

**Numéro de référence** : 1670178

**Statut** : En attente de conclusion du contrat

**Titre** : Services techniques d'injection de frênes sur le territoire de la Ville de Montréal - été 2023

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
BIO-CONTRÔLE ARBORICOLE INC. 35 Desjardins Gatineau, QC, J8Y 6B1	<a href="#">Monsieur Guillaume Tessier</a> Téléphone : 819 968-2447 Télécopieur :	<b>Commande : (2124392)</b> 2022-12-13 8 h 41 <b>Transmission :</b> 2022-12-13 8 h 41	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
DEL DEGAN, MASSÉ ET ASSOCIÉS INC. 825, rue raoul-jobin Québec, QC, G1N 1S6 <a href="http://www.groupe-ddm.com">http://www.groupe-ddm.com</a>	<a href="#">Monsieur Raphael Readman</a> Téléphone : 418 877-5252 Télécopieur : 418 877-6763	<b>Commande : (2124266)</b> 2022-12-12 17 h 20 <b>Transmission :</b> 2022-12-12 17 h 20	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
ENTREPRENEUR PAYSAGISTE STRATHMORE (1997) LTÉE 2288 Canne Brûlée (Lasalle) Montréal, QC, H8N 2Z2 <a href="http://www.strathmore.pro">http://www.strathmore.pro</a>	<a href="#">Monsieur Gordon Milligan</a> Téléphone : 514 992-8010 Télécopieur : 866 844-4365	<b>Commande : (2124136)</b> 2022-12-12 14 h 21 <b>Transmission :</b> 2022-12-12 14 h 21	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

Organisme public.

**Dossier # : 1236628001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Forêt urbaine
<b>Objet :</b>	Accorder cinq contrats aux firmes Entrepreneur paysagiste Strathmore et Bio-contrôle arboricole, pour les services d'injection de frênes sur les domaines public et privé dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne - Dépense totale de 545 728,84 \$, taxes incluses (contrats : 436 583,07 \$ + contingences : 43 658,31 \$ + variation des quantités : 65 487,46 \$) - Appel d'offres public 23-19715 - Deux soumissionnaires.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



1236628001 Certification de fonds\_PDI.xls

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Johane MORIN  
Préposée au budget  
**Tél :** 514-868-3805

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-03-27

Alpha OKAKESEMA  
Conseiller budgétaire  
**Tél :** 514-872-5872  
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



(1)

**Dossier # : 1235382006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure des ententes-cadres avec les firmes Continental Tire Canada Inc., Goodyears Canada Inc., Bridgestone Canada Inc. et Michelin Amerique du Nord (Canada) Inc. pour utiliser les contrats à commandes d'acquisition de divers pneus neufs, rechapés et remoulés suite à l'adhésion de la Ville à l'appel d'offres mené par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG). La durée des ententes est de trente-six mois (36) mois, du 1er avril 2023 au 31 mars 2026 , la valeur totale estimée est 6 354 553,29 \$ taxes incluses (contrat: 5 525 698,52 \$ + contingences: 828 854,77 \$).

Il est recommandé au comité exécutif :

1. de conclure une entente-cadre avec la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles, d'une durée de trente-six (36) mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, divers pneus neufs, réchapés et remoulés suite à l'adhésion de la Ville à l'appel d'offres mené par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour la somme maximale indiquée en regard de chacune d'elle;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Michelin Amerique du Nord (Canada) Inc.	Pneus neufs, réchapés et remoulés	165 770,96 \$

2. d'autoriser une dépense de 24 865,64 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

De recommander au conseil d'agglomération :

de conclure des ententes-cadre avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, pour une durée de de trente-six (36) mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, divers pneus neufs, réchapés et remoulés suite à l'adhésion de la Ville à l'appel d'offres mené par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour la somme maximale indiquée en regard de chacune d'elle;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Continental Tire Canada Inc.	Pneus neufs, réchapés et remoulés	2 376 050,36 \$
Goodyears Canada Inc.	Pneus neufs, réchapés et remoulés	2 155 022,42 \$
Bridgestone Canada Inc	Pneus neufs, réchapés et remoulés	828 854,78 \$

3. d'autoriser une dépense de 803 989,13 \$ \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du SMRA, et ce au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2023-04-16 22:38

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
 Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

**IDENTIFICATION** Dossier # :1235382006

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure des ententes-cadres avec les firmes Continental Tire Canada Inc., Goodyears Canada Inc., Bridgestone Canada Inc. et Michelin Amerique du Nord (Canada) Inc. pour utiliser les contrats à commandes d'acquisition de divers pneus neufs, rechapés et remoulés suite à l'adhésion de la Ville à l'appel d'offres mené par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG). La durée des ententes est de trente-six mois (36) mois, du 1er avril 2023 au 31 mars 2026 , la valeur totale estimée est 6 354 553,29 \$ taxes incluses (contrat: 5 525 698,52 \$ + contingences: 828 854,77 \$).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Comité exécutif a autorisé l'adhésion de la Ville à un dossier d'achats regroupés organisé par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour remplacer le contrat à commandes de fourniture de pneus (échéance le 31 mars 2023) (CE22 2104).

Il importe d'adhérer à ce regroupement pour s'assurer d'un approvisionnement fiable, tout en permettant de bénéficier des escomptes et des prix avantageux de la part des manufacturiers, afin que le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) puisse continuer à équiper les véhicules de l'ensemble des unités d'affaires de la Ville.

La Ville s'était engagée au préalable, en vertu de l'article 5 (2°) des règlements liés à la Loi sur les contrats des organismes publics, à acquérir ces biens auprès des fournisseurs retenus.

Par ailleurs, l'article 573.3.2 de la Loi sur les cités et villes permet à toute municipalité de se procurer tout bien meuble ou tout service auprès du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) ou par l'entremise de celui-ci.

Le CAG a lancé son appel d'offres public en décembre 2022. Les soumissions ont été reçues à la mi-février 2023 et les documents utiles à la préparation du présent dossier ont été accessibles en avril 2023.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE22 2104 - 16 décembre 2022 - Autoriser la Ville de Montréal à participer à un appel d'offres public conjointement avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), piloté par le CAG, pour l'approvisionnement de divers pneus neufs, rechapés et remoulés pour une

durée de douze (12) mois

CG22 0306 - 20 mai 2022 - Conclure des ententes-cadres collectives avec Pneu continental du Canada Inc., Pneus Toyo Canada inc., Goodyears Canada inc. et Bridgestone Canada inc. pour utiliser les contrats à commandes pour des pneus neufs, rechapés et remoulés suite à l'adhésion de la Ville à l'appel d'offres mené par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG). La durée des ententes est de douze (12) mois, du 1er avril 2022 au 31 mars 2023, la valeur totale estimée est 2 042 818,31 \$ taxes incluses (contrat: 1 776 363,75 \$ + contingences: 266 454,56 \$).

CE21 2027 - 15 décembre 2021 - Autoriser la Ville de Montréal à participer à un appel d'offres public conjointement avec le Centre d'acquisitions gouvernemental (CAG), piloté par le CAG, pour la fourniture sur demande de divers types de pneus - entente pour trois ans.

CG18 0456 - 23 août 2018 - Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à un dossier d'achats regroupés (DAR) du Centre de Services partagés du Québec (CSPQ) en partenariat avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en vue d'un appel d'offres et la conclusion d'une entente de gré à gré pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés / Approuver à cette fin le document intitulé "Fiche d'engagement".

CG15 0456 — 20 août 2015 — Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à un dossier d'achats regroupés (DAR) organisé par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) en partenariat avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en vue d'un appel d'offres pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés/Approuver à cette fin le document « Fiche technique d'inscription »

CG14 0451 30 octobre 2014 — Conclure des ententes-cadres collectives d'une durée de 20 mois avec Bridgestone Canada inc., Goodyear Canada inc. et Michelin Amérique du Nord (Canada) inc. pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés suite à l'adhésion à l'appel d'offres public du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) - 2 411 099 \$

CG14 0293 — 19 juin 2014 — Autoriser l'adhésion de la Ville à un regroupement d'achats pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés en prévision du lancement de l'appel d'offres par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ)/Approuver à cette fin le document « Engagement à la clientèle »

CG12 0394 - 25 octobre 2012 — Conclure une entente-cadre de gré à gré avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés, pour une durée d'environ 23 mois se terminant le 31 juillet 2014 - 2 518 000 \$)

CG12 0221 — 21 juin 2012 — Autoriser l'adhésion de la Ville à un regroupement d'achats pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés en prévision du lancement de l'appel d'offres par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ)/Approuver à cette fin le document « Engagement à la clientèle »

## DESCRIPTION

Les acquisitions visées par le processus comprennent divers types de pneus neufs, rechapés et remoulés. Les quantités prévisionnelles avancées par l'équipe du SMRA visent l'acquisition de pneus pour l'ensemble du parc de véhicules du SMRA.

### Livraison

Le fournisseur s'engage à livrer les biens en respectant le délai de livraison de trois (3) jours ouvrables. Si le fournisseur ne peut respecter une date de livraison établie par l'organisme public, il doit en faire part à l'organisme public par le biais d'un préavis écrit de deux (2) jours avant la date de livraison. À défaut d'avis, le fournisseur peut se voir contraint de dédommager l'organisme public pour tout préjudice subi, suite à ce retard. Pour la période du 25 novembre au 15 décembre le délai maximal de livraison est de sept (7) jours ouvrables

pour les catégories A, B, C, G, J et K.

#### Garantie

Le fournisseur garantit les biens contre tout défaut de conception, de fabrication, de matériaux. La garantie couvre les biens de remplacement, les frais de transport, à la modification ou au rehaussement ou remplacement des biens. L'exécution de cette garantie est à la charge du fournisseur. Cette garantie est valide pendant la durée de vie utile du bien, dans le cadre d'un usage normal, à partir de la date d'acceptation finale des biens par le représentant autorisé de l'organisme public.

#### Paiement

Le prix du/des bien(s) est payable en totalité, après la livraison convenue, sur réception d'une facture conforme aux exigences du contrat. Le délai de paiement, sans être de rigueur, est fixé à trente (30) jours après la réception d'une facture.

#### Prix

Les prix unitaires sont calculés en fonction du taux d'escompte accordé par chaque manufacturier, ce taux peut être modifié au moment de la date anniversaire du contrat.

### **JUSTIFICATION**

La participation de la Ville de Montréal à ce regroupement d'achats assurera un approvisionnement en pneus. Les volumes de consommation regroupés, pour l'ensemble des municipalités du Québec, permet à la Ville de bénéficier d'escomptes supplémentaires grâce au volume d'achats combinés, de diminuer les délais de livraison tout en assurant une stabilité d'approvisionnement pour une période de trente-six (36) mois.

#### Estimation de la consommation:

Fournisseur	Achat sur 36 mois (taxes incluses)	Contingences (15%) (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Continental Tire Canada Inc.	2 376 050,36 \$	356 407,55 \$	2 732 457,91 \$
Goodyears Canada Inc.	2 155 022,42 \$	323 253,36 \$	2 478 275,78 \$
Bridgestone Canada Inc	828 854,78 \$	124 328,22 \$	953 183 \$
Michelin Amerique du Nord (Canada) Inc.	165 770,96 \$	24 865,64 \$	190 636,60 \$
Total	5 525 698,52 \$	828 854,77 \$	6 354 553,29 \$

La Ville a recommandé d'adhérer au projet du CAG au mois de décembre 2022 , ce qui lui permet de bénéficier des conditions des nouvelles ententes.

Afin d'assurer une vigie des dépenses, les bons de commande émis, au cours de cette période, sont identifiés par le numéro d'entente du CAG. Ainsi, la vigie des consommations pourra être effectuée par le CAG et par la Ville de Montréal.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les prix sont obtenus directement d'un manufacturier (compte national) associé à la gamme de pneus disponibles. Les ententes du CAG avec les manufacturiers seront basées sur les prix unitaires des pneus, calculés en fonction du taux d'escompte fixe accordé. Le suivi de la validité des prix payés, selon les termes et conditions du contrat, pourra être vérifié par l'extraction périodique des données d'achats pour une comparaison par échantillonnage dans le moteur de recherche de pneu sur le site Web du CAG.

Les commandes, l'établissement de l'imputation budgétaire et les calculs s'y référant (taxes, financement, ristournes, etc.) relève de la Ville au fur et à mesure de ses besoins.

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire pour l'acquisition de pneus neufs, rechapés et remoulés suite à l'adhésion de la Ville au regroupement avec le CAG.

Le SMRA estime la dépense à 5 525 698,52 \$ taxes incluses

Un montant équivalent à quinze (15) % du montant total octroyé, soit 828 854,77 \$, taxes incluses, a été ajouté à titre de provision pour contingences afin de pallier au possible imprévu.

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de fonctionnement du Service du matériel roulant et des ateliers, SMRA.

## **MONTRÉAL 2030**

Les fournisseurs s'engagent à récupérer les pneus usagés de l'organisme public, lesquels seront remplacés lors de l'achat de pneus, sans frais supplémentaires. La pose, le balancement de pneus et la fourniture de carcasses de pneus rechapés ne font pas partie du contrat à commandes. La taxe environnementale de trois dollars (3 \$) par pneu neuf sera facturée en sus du prix du pneu.

Pneus rechapés : le rechapage de pneus, lequel consiste à réutiliser la carcasse d'un pneu usé, va se poursuivre et contribuer à la sauvegarde de l'environnement et au développement durable.

Récupération des autres pneus : les fournisseurs doivent s'assurer de disposer des pneus usagés de façon écoresponsable, en les retournant à une entreprise certifiée dans la récupération de pneus.

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle puisque le dossier traite d'achat de pneus.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Un refus ou un retard prolongé de l'autorisation pourrait entraîner des coûts supplémentaires d'approvisionnement pour la Ville. Le Service du matériel roulant et des ateliers pourrait ne plus bénéficier des prix avantageux de la part des manufacturiers.

Lancer un appel d'offres nécessiterait un long processus de standardisation et au risque d'avoir des prix plus élevés.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Outre les fluctuations du marché, la COVID-19 n'a pas d'impact sur ce dossier.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CE: 3 mai 2023

CM: 15 mai 2023

CG: 18 mai 2023

Création et émission des ententes-cadres pour chacun des quatre (4) fournisseurs suite à l'adoption de la résolution.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### VALIDATION

#### Intervenant et sens de l'intervention

---

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### Parties prenantes

Viorica ZAUER, Service des finances  
Pablo BLANCO, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Pablo BLANCO, 18 avril 2023  
Viorica ZAUER, 18 avril 2023

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Francois ST-AMAND  
agent(e) de recherche

**Tél :** N/A  
**Télécop. :**

#### ENDOSSÉ PAR

Wasiu YESUFU  
Chef de section

**Tél :** N/A  
**Télécop. :**

Le : 2023-04-14

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dave ST-PIERRE  
Directeur de service

**Tél :**  
**Approuvé le :** 2023-04-14

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1235382006

Unité administrative responsable : 33 - *Service Du Matériel Roulant Et Des Ateliers*

Projet : *Conclure des ententes-cadres avec les firmes Continental Tire Canada Inc., Goodyears Canada Inc., Bridgestone Canada Inc. et Michelin Amerique du Nord (Canada) Inc. pour utiliser les contrats à commandes d'acquisition de divers pneus neufs, rechapés et remoulés suite à l'adhésion de la Ville à l'appel d'offres mené par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG). La durée des ententes est de trente-six mois (36) mois, du 1er avril 2023 au 31 mars 2026 , la valeur totale estimée est 6 354 553,29 \$ taxes incluses (contrat: 5 525 698,52 \$ + contingences: 828 854,77 \$).*

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i><b>oui</b></i>	<i><b>non</b></i>	<i><b>s. o.</b></i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030?	X		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?  - Priorité 5 - Tendre vers un avenir zéro déchets.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ?  Les fournisseurs s'engagent à récupérer les pneus usagés de l'organisme public, lesquels seront remplacés lors de l'achat de pneus, sans frais supplémentaires. La pose, le balancement de pneus et la fourniture de carcasses de pneus rechapés ne font pas partie du contrat à commandes. La taxe environnementale de trois dollars (3 \$) par pneu neuf sera facturée en sus du prix du pneu.  Pneus rechapés : le rechapage de pneus, lequel consiste à réutiliser la carcasse d'un pneu usé, va se poursuivre et contribuer à la sauvegarde de l'environnement et au développement durable.  Récupération des autres pneus : les fournisseurs doivent s'assurer de disposer des pneus usagés de façon écoresponsable, en les retournant à une entreprise certifiée dans la récupération de pneus.			

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i><b>oui</b></i>	<i><b>non</b></i>	<i><b>s. o.</b></i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment :		X	
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		X	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		X	

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i><b>oui</b></i>	<i><b>non</b></i>	<i><b>s. o.</b></i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de :			
a. <b>Inclusion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Respect et protection des droits humains</li> <li>● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul>		X	
b. <b>Équité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul>		X	
c. <b>Accessibilité universelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul>		X	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		X	

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



**Dossier # : 1239665005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité et de l'inclusion sociale , Direction , Division réduction des inégalités et milieux de vie inclusifs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 320 068 \$ aux 14 organismes ci-après désignés, afin de bonifier 15 projets de l'appel de projets « Favoriser la cohabitation sociale et sensibiliser la population montréalaise à l'itinérance », du 1er avril au 30 juin 2023, le tout dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver 15 projets d'addenda 1 modifiant les conventions de contribution financière intervenues pour 14 organismes (CE22 1044 et CG22 0415) majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 2 125 001 \$ à 2 445 069 \$ - CF.O-SDIS-22-048

Il est recommandé :

1. d'accorder **un soutien financier totalisant la somme de 261 009 \$**, aux organismes ci-après désignés, pour la période du 1er avril au 30 juin 2023 et le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organisme	Projet	Soutien recommandé
Centre de jour Saint-James	Saint-James drop-in centre Art Hive	1 230 \$
L'Amour en action Syl Dan	Action et réconciliation pour une meilleure cohabitation	23 246 \$
La Maison Benoît Labre	Brigade de propreté	26 275 \$
La Table Inter-Action du quartier Peter-McGill	En route pour un centre-ville vert, harmonieux et inclusif	7 638 \$
Les YMCA du Québec	Intervention en sécurité urbaine et cohabitation sociale	20 005 \$
Missions Exeko	Espaces partagés	15 000 \$
Mission Old Brewery	Navette OBM - Maintien des activités	42 502 \$

Prévention Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	Équipe de cohabitation sociale	22 411 \$
Projet ado communautaire en travail de rue	Brigade de cohabitation positive	10 001 \$
Projets autochtones du Québec	Le bon voisinage	13 350 \$
Sentier urbain	Ma ville verte et inclusive	12 410 \$
Société de développement social	Action médiation - soirs et fins de semaine	26 011 \$
Société de développement social	Équipe métro d'intervention concertée (ÉMIC)	27 537 \$
Travail de rue / Action communautaire (TRAC)	Le TRAC pour favoriser la cohabitation sociale au niveau de l'itinérance dans le Sud-Ouest/Verdun/Lachine	13 393 \$

2. d'approuver les 14 projets d'addenda 1 de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

#### **De recommander au conseil d'agglomération :**

1. d'accorder **un soutien financier totalisant la somme de 59 059 \$**, à l'organisme ci-après désigné, pour la période du 1er avril au 30 juin 2023 et le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organisme	Projet	Soutien recommandé
L'Unité d'intervention mobile l'Anonyme inc.	Intervention en sécurité urbaine et cohabitation sociale	59 059 \$

2. d'approuver le projets d'addenda 1 de convention entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Peggy BACHMAN Le 2023-04-21 16:25

Signataire :

Peggy BACHMAN

\_\_\_\_\_  
directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1239665005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité et de l'inclusion sociale , Direction , Division réduction des inégalités et milieux de vie inclusifs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 320 068 \$ aux 14 organismes ci-après désignés, afin de bonifier 15 projets de l'appel de projets « Favoriser la cohabitation sociale et sensibiliser la population montréalaise à l'itinérance », du 1er avril au 30 juin 2023, le tout dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver 15 projets d'addenda 1 modifiant les conventions de contribution financière intervenues pour 14 organismes (CE22 1044 et CG22 0415) majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 2 125 001 \$ à 2 445 069 \$ - CF.O-SDIS-22-048

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'itinérance est un phénomène majeur qui demande l'implication d'un nombre important d'acteurs institutionnels et communautaires montréalais et qui représente des investissements financiers importants. Un nouveau Cadre de référence des investissements en itinérance a été déployé par la Ville, en cohérence avec le nouveau plan d'action concerté montréalais en itinérance 2021-2026. Afin d'éviter une rupture dans les services offerts aux personnes en situation d'itinérance d'ici la mise en oeuvre de la nouvelle stratégie d'investissement, le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) recommande de prolonger de trois mois les projets soutenus en 2022, dans le cadre de l'appel à projets « Favoriser la cohabitation sociale et sensibiliser la population montréalaise à l'itinérance », jusqu'au 30 juin 2023.

Cet appel de projets vise à favoriser la mise en oeuvre de solutions pouvant répondre aux besoins spécifiques des femmes, des jeunes, des aînés, des membres de la communauté LGBTQ+, des Premières nations et des Inuit, des vétérans, des personnes issues de l'immigration ou encore des personnes vivant avec un handicap, le tout dans une perspective d'analyse différenciée selon les sexes intersectionnelle (ADS+).

La Ville soutient depuis 2018 des projets de cohabitation sociale via l'axe 1 Accompagner et cohabiter dans l'espace public du *Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020*. Dans le

cadre de la mise en œuvre de différentes actions de ce plan, l'importance de l'intervention dans l'espace public ainsi que la nécessité d'efforts accrus en matière de cohabitation sociale sont ressorties auprès des nombreuses parties prenantes consultées.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CG22 0415 du 16 juin 2022**

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 2 016 129 \$ à différents organismes, pour la période de juillet 2022 à mars 2023, pour différents projets en itinérance, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver les projets de convention à cet effet

### **CE22 1044 du 8 juin 2022**

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 108 872 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période de juillet 2022 à mars 2023 et le montant indiqué pour chacun d'eux.

### **CG 22 0264 du 28 avril 2022**

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 614 596 \$ à différents organismes, pour l'année 2022, pour la réalisation de projets en itinérance de l'Axe 1 « Accompagner et cohabiter dans l'espace public », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale

### **CG21 du 2 décembre 2021**

Accorder un soutien financier de 92 720 \$ à C.A.RE Montréal (Centre d'aide et de réinsertion) pour l'année 2021, pour le projet Brigage Parage dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale

### **CE21 0340 du 10 mars 2021**

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 162 500 \$, aux cinq organismes ci-après désignés, pour l'année 2021 et pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux.

### **CG21 0136 du 25 mars 2021**

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 326 998 \$ à quatre organismes, pour l'année 2021, pour la réalisation de cinq projets en itinérance de l'Axe 1 « Accompagner et cohabiter dans l'espace public », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale.

### **CE20 0136 du 5 février 2020:**

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 489 498 \$ aux neuf organismes ci-après désignés, pour l'année 2020, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de 10 projets en itinérance de l'Axe 1 « Accompagner et cohabiter dans l'espace public », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale.

### **CE19 0793 du 8 mai 2019**

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 489 498 \$ aux neuf organismes ci-après désignés, pour l'année 2019, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de 10 projets en itinérance de l'Axe 1 « Accompagner et cohabiter dans l'espace public », dans le cadre de la reconduction de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale

### **CE18 0340 du 9 mars 2018**

Adopter le Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020 « Parce que la rue a différents visages »

## **DESCRIPTION**

\*Les projets listés ci-bas ont déjà débuté. Les soutiens additionnels recommandés visent à permettre leur poursuite jusqu'au 30 juin 2023.

### **Centre de jour de Saint-James**

**Projet : Saint-James drop-in centre Art Hive**

**Montant : 1 230 \$**

Le Centre de jour de Saint-James souhaite créer un Art Hive (galerie d'Art) ouvert au public et à ses membres. Le centre travaille déjà auprès des personnes en situation d'itinérance qui participent aux ateliers d'art. La galerie d'art servira de lieu d'échange entre le public et les participants-es au programme d'art proposé par le Centre de jour. La galerie sera ouverte 3 jours par semaine pour des cours d'expression artistique. Un-e médiateur-trice sera sur place pour faciliter les échanges et s'assurer que l'espace soit sûr et permette d'être un lieu d'échange entre les membres du Saint-James et les personnes du grand public qui participeront.

### **L'Amour En Action Syl Dan**

**Projet : Action et réconciliation pour une meilleure cohabitation**

**Montant : 23 246 \$**

L'amour en action est un organisme « par et pour » en itinérance qui a amorcé des opérations de plus grande envergure lors de la pandémie en mettant en place un refuge d'urgence à Montréal-Nord. L'amour en action est le seul organisme qui intervient en itinérance dans l'arrondissement de Montréal-Nord où les besoins des populations vulnérables sont grandissants. L'organisme propose un projet de brigade de nettoyage afin de créer un rapprochement entre personnes en situation d'itinérance, commerçants et riverains de l'arrondissement. Les brigades seront composées d'intervenants et de pairs aidant et centreront leurs actions autour des rives de la Rivière-des-Prairies, des parcs et des abribus voisins de la ressource d'hébergement. Les brigades effectueront également des activités de nettoyage et d'entretien dans le voisinage. L'organisme vise à créer des liens positifs avec les résidents et à envoyer une image positive des personnes en situation d'itinérance dans leur quartier.

### **La Maison Benoît Labre**

**Projet : Brigade de propreté**

**Montant : 26 275 \$**

La Maison Benoît Labre propose la bonification de services de brigades de propreté composée d'une population marginalisée et en situation d'itinérance. Ce projet propose d'une part de travailler à la réinsertion sociale des usagers du centre en leur offrant l'opportunité d'intégrer un travail régulier tout en ayant accès à des intervenants et d'autre part de favoriser la création de liens sociaux positifs avec le voisinage du nouveau bâtiment où l'organisme établira son refuge. Les brigades sont composées de 2 à 4 personnes qui fréquentent les services de l'organisme ainsi que d'intervenants de l'organisme. Les participants recevront des allocations pour le travail effectué.

### **La Table Inter-Action du quartier Peter-McGill**

**Projet : En route pour un centre-ville vert, harmonieux et inclusif**

**Montant : 7 638 \$**

La table de quartier Peter McGill, soutenue par Centraide, propose de coordonner un projet tripartite avec la participation de 2 organismes qui œuvrent auprès des personnes autochtones en situation d'itinérance du secteur. Ce projet propose la mise en place de brigades rémunérées de verdissement et de nettoyage formées dans les organismes Chez Doris et Résilience. Ces brigades, chapeautées par deux organismes importants du secteur, permettront de créer des liens sociaux avec les résidents et d'envoyer une image positive des personnes en situation d'itinérance souvent mise en cause pour l'insalubrité des espaces publics du secteur. Résilience se concentrera autour du square Cabot et Chez Doris dans les allées vertes. Les brigades seront composées d'équipes de 2-3 travailleurs (personnes en situation d'itinérance) à la fois pour des petites séances de travail de 2-3 h/semaine. Ce projet s'inscrit dans un ensemble plus vaste soutenu par Centraide et son Projet Impact collectif (PIC).

### **L'Unité d'intervention mobile l'Anonyme inc.**

**Projet : Intervention en sécurité urbaine et cohabitation sociale**

**Montant : 59 059 \$**

Bonification du projet de cohabitation sociale dans Ville-Marie et Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (MHM). Ce projet propose l'ajout de deux intervenants dans le secteur du pôle Frontenac (Ville-Marie) et de deux autres intervenants dans MHM. Les intervenants forment une brigade qui patrouille le territoire pour désamorcer les conflits en lien avec des enjeux de cohabitation liés à l'itinérance et à la sécurité urbaine. Cette présence vise à renforcer le sentiment de sécurité des personnes (PSI, commerçants, riverains) ainsi qu'à assurer une réponse aux besoins des personnes en situation d'itinérance en partenariat avec les autres organismes communautaires.

### **Les YMCA du Québec**

**Projet : Service de proximité pour les personnes en situation d'itinérance**

**Montant : 20 005 \$**

Ce projet propose l'ajout de deux intervenants à la brigade dialogue-proximité actuellement en place pour travailler sur les enjeux de cohabitation sociale dans l'arrondissement de Ville-Marie. Ce projet vise à offrir une plus grande visibilité de la brigade en place pour augmenter le sentiment de sécurité des citoyens, notamment dans un contexte de transition post-pandémie. Les interventions de première ligne auprès des personnes en situation d'itinérance visent à assurer une réponse à leurs besoins de base ainsi qu'à soutenir leur réinsertion sociale notamment par le référencement vers des services publics et communautaires.

### **Missions Exeko**

**Projet : Espaces partagés**

**Montant : 15 000 \$**

Mission Exeko, spécialisé en médiation culturelle auprès de clientèles marginalisées, propose ici un projet de sensibilisation à l'itinérance via des activités créatives et artistiques. Ce nouveau projet propose 5 cycles de 10 ateliers autour de la question de la cohabitation sociale en collaboration avec des organismes en itinérance. Des ateliers artistiques seront offerts dans les organismes communautaires oeuvrant auprès des personnes en situation d'itinérance. Ils incluront des personnes en situation d'itinérance, des riverains et des commerçants. Chaque atelier portera sur une thématique spécifique liée à la cohabitation sociale et à l'itinérance et comportera des activités de discussion quant aux enjeux liés à l'itinérance et de co-construction de solutions. Enfin, les idées collectées en atelier seront diffusées au grand public dans une visée de sensibilisation sous la forme de divers médias artistiques : livre, podcast, vidéo, exposition.

### **Mission Old Brewery**

**Projet : Navette OBM - Maintien des activités**

**Montant : 42 502 \$**

Dans le contexte de l'ouverture de plusieurs refuges d'urgence et de la diminution d'offre de services de transport lors de la pandémie, plusieurs organismes ont mis des services de navettes en place. Mission Old Brewery opère les 2 plus grandes navettes à Montréal, qui sont des autobus prêtés par la STM. Les autres navettes sont des voitures opérées par de plus petits organismes en périphérie. L'organisme souhaite poursuivre l'opération de ces deux navettes. Ce projet vise à financer trois postes d'intervenant afin d'assurer la présence en continu d'un intervenant dans chacune des deux navettes. Les intervenants rassurent les passagers, gèrent les crises au besoin et répondent aux besoins des personnes en situation d'itinérance lors du trajet. Ces deux navettes permettent aux usagers de se déplacer entre les ressources du centre-ville.

### **Prévention Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce**

**Projet : Équipe de cohabitation sociale**

**Montant : 22 411 \$**

L'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (CDN-NDG) observe une

croissance des enjeux liés à l'itinérance et les organismes du secteur se mobilisent pour y faire face. Dans ce contexte, l'organisme Prévention CDN-NDG est appuyé par l'arrondissement et la table locale en itinérance pour mettre en place une brigade de cohabitation dans le quartier afin de mieux comprendre le phénomène de l'itinérance et ses enjeux tout en offrant des outils au milieu pour y répondre. Cette équipe souhaite intervenir dans les parcs et les espaces publics pour référer les personnes en situation d'itinérance vers les bonnes ressources et sensibiliser la population et les commerçants aux enjeux de l'itinérance. L'équipe propose également d'intervenir face aux plaintes des citoyens afin de renforcer leur sentiment de sécurité dans leur quartier. Plus spécifiquement, ce projet propose de bonifier cette brigade par l'ajout d'un intervenant et d'un coordonnateur de projet pour intensifier l'intervention dans le quartier.

#### **Projet ado communautaire en travail de rue**

**Projet : Brigade de cohabitation positive**

**Montant : 10 001 \$**

Ce projet propose la création d'une brigade de cohabitation de pairs aidants dans les arrondissements de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, de Rosemont-La-Petite-Patrie et de Saint-Léonard ainsi que l'organisation de formations et d'activités de sensibilisation populaire à l'itinérance. L'organisme propose de collaborer avec Sentier Urbain (expert en projet social de verdissement) dans la mise en place d'un projet de cohabitation ciblé au parc Azellus-Denis (arrondissement de VSMPE) en y soutenant la participation des personnes en situation d'itinérance du secteur.

#### **Projets autochtones du Québec**

**Projet : Le bon voisinage**

**Montant : 13 350 \$**

Lors de la pandémie Projets autochtones du Québec a ouvert un deuxième refuge à haut seuil dédié aux personnes autochtones qui sont souvent refusées dans les ressources d'hébergement d'urgence en raison d'un grand niveau d'intoxication. La mise en service de ce refuge dédié à la communauté autochtone crée certaines tensions dans le voisinage liées notamment au bruit et à la production importante de déchets aux abords du refuge. L'organisme souhaite embaucher un coordonnateur afin de travailler sur ces enjeux avec le voisinage pour créer de meilleures relations avec l'organisme et sa clientèle. Le coordonnateur sera responsable de développer et mettre en œuvre diverses activités de cohabitation et de sensibilisation (porte-à-porte, portes ouvertes, activités d'échanges, etc.).

#### **Sentier urbain**

**Projet : Ma ville verte et inclusive**

**Montant : 12 410 \$**

Sentier urbain propose des activités de verdissement social dans des secteurs de l'arrondissement de Ville-Marie particulièrement touchés par des enjeux de cohabitation sociale entre les personnes en situation d'itinérance et les riverains. L'organisme y propose la création de deux nouveaux projets, soit 1) - le Potager du voyageur (19 ruelles de la Providence) en partenariat avec l'arrondissement de Ville-Marie et 2) - le Potager du village (sur la rue Sainte-Catherine, aux abords de la place Émilie-Gamelin) en partenariat avec le Quartier des spectacles. Les personnes en situation d'itinérance et les membres du voisinage de ces espaces publics seront invités à participer ensemble à des activités de naturalisation et de création de potagers urbains. Plusieurs organismes partenaires sont impliqués pour assurer la création d'un espace valorisant pour les personnes en situation d'itinérance dans le cadre de ce projet.

#### **Société de développement social**

**Projet : Action médiation - soirs et fins de semaine**

**Montant : 26 011 \$**

Ce projet vise à bonifier l'offre de service de la brigade Action-Médiation de la Société de

développement social (SDS) par l'ajout d'un volet d'intervention le soir et les fins de semaine. La brigade d'intervention Action-Médiation a pour objectif de travailler auprès des personnes en situation d'itinérance (PSI) dans l'arrondissement de Ville-Marie afin de désamorcer les tensions et les conflits dans les espaces privés et commerciaux du centre-ville. Cette brigade opère en complémentarité avec l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS) qui elle, agit dans les espaces publics. Ce projet propose d'intervenir dans les espaces privés achalandés en soirée notamment les jeudi et vendredi ainsi que dans les espaces privés extérieurs comme la Place des Arts. En outre, le projet permettra de soutenir EMMIS dans ses interventions dans les espaces publics aux heures où moins de ressources sont disponibles pour intervenir et où les besoins sont importants. Ce financement de 2 intervenants permettra d'assurer les services entre 17 h et 1 h, et ce, tous les jours.

### **Société de développement social**

#### **Projet : Équipe métro d'intervention concertée (ÉMIC)**

**Montant : 27 537 \$**

EMIC est un projet de brigade d'intervention mixte de 2e ligne formée d'un agent de la STM, du SPVM et de la Société de développement social (SDS). Cette brigade intervient spécifiquement auprès des personnes en situation d'itinérance qui vivent des enjeux dans le métro. Ce projet vise le financement pour les postes des intervenants de la Société de développement social (SDS), permettant ainsi d'assurer la continuité de l'offre de service au terme du financement octroyé par Centraide et la Fondation du Grand Montréal, le 1er juillet prochain.

### **Travail de rue / Action communautaire (TRAC)**

#### **Projet : Le TRAC pour favoriser la cohabitation sociale au niveau de l'itinérance dans le Sud-Ouest/Verdun/Lachine**

**Montant : 13 393 \$**

TRAC intervient depuis plusieurs années en travail de rue dans les arrondissements du Sud-Ouest, de Verdun et de Lachine. L'organisme intervient auprès des personnes en situation d'itinérance et auprès des personnes marginalisées. TRAC propose ici d'ajouter un intervenant de milieu et un superviseur clinique à son équipe de travail de rue qui seraient spécialement dédiés aux questions de cohabitation sociale en itinérance sur le territoire. Ces deux personnes favoriseraient la création de liens entre les trois instances de concertation en itinérance du secteur, soit: 1) Comité Précaire (Sud-Ouest/Verdun), 2) Comité itinérance de Verdun et 3) Comité sur la précarité à Lachine, où des questions d'itinérance sont touchées. En outre, l'intervenant de milieu et le superviseur agiraient à proximité des ressources en itinérance sur le terrain en effectuant du référencement dans les ressources du Sud-Ouest (Maison Benoît Labre et Médecins du Monde) et de l'ouest de l'île (Halte-transition de Pierrefonds et la Halte-chaleur à Lachine). Enfin, l'équipe souhaite mettre en œuvre des activités de sensibilisation à l'itinérance auprès des citoyens.

## **JUSTIFICATION**

À la suite de la pandémie, la Ville de Montréal a fait le constat que les enjeux liés à l'itinérance avaient grandement augmenté sur son territoire. Plus spécifiquement, la fermeture de nombreuses places dans les refuges dû à la distanciation sociale, la précarisation des plus vulnérables et le départ des travailleurs des secteurs commerciaux ont accru l'ampleur du phénomène de l'itinérance au sein de plusieurs arrondissements. De plus, les réponses d'urgences pour offrir des lieux d'accueil aux personnes en situation d'itinérance ont été mises en place rapidement et souvent sans préparer les résidentes et résidents à l'ouverture de ces nouveaux services. Ces expériences ont montré l'importance d'investir en matière de cohabitation sociale et de sensibilisation des montréalaises et montréalais à l'itinérance afin de prévenir des conflits dans l'espace public et d'assurer l'inclusion des personnes en situation d'itinérance. Ces constats sont également soutenus par de nombreux partenaires notamment dans le cadre du forum tenu en 2019, *Montréal, solidaire et inclusive: comment favoriser la cohabitation sociale dans le partage de l'espace public?* ainsi

que dans les six portraits locaux en itinérance auxquels ont participé plus de 500 personnes.

#### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 320 068 \$, est prévu au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS). Conséquemment, il ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes au cours des dernières années pour les mêmes projets se résume comme suit :

Organisme	Nom du projet	Soutien accordé en 2022	Soutien additionnel recommandé jusqu'au 30 juin 2023
Accueil Bonneau	Square Viger : un partenariat pour relier les personnes en situation ou à risque d'itinérance à l'humanité	117 527 \$	-
C.A.RE Montréal	Brigade Parage	211 295 \$	-
Centre de jour Saint-James DA 771064	Saint-James drop-in centre Art Hive	28 680 \$	<b>1 230 \$</b>
Foyer pour femmes autochtones de Montréal	Médiation communautaire	118 591 \$	-
L'Amour En Action Syl Dan DA 771066	Action et réconciliation pour une meilleure cohabitation	92 978 \$	<b>23 246 \$</b>
La Maison Benoît Labre DA 771067	Brigade de propreté	105 099 \$	<b>26 275 \$</b>
La Table Inter-Action du quartier Peter-McGill DA 771072	En route pour un centre-ville vert, harmonieux et inclusif	30 552 \$	<b>7 638 \$</b>
L'Unité d'intervention mobile l'Anonyme inc. DA 771073	Intervention en sécurité urbaine et cohabitation sociale	236 235 \$	<b>59 059 \$</b>
Les YMCA du Québec DA 771074	Service de proximité pour les personnes en situation d'itinérance	80 019 \$	<b>20 005 \$</b>
Missions Exeko DA 771775	Espaces partagés	60 000 \$	<b>15 000 \$</b>
Mission Old Brewery DA 771157	Navette OBM - Maintien des activités	170 009 \$	<b>42 502 \$</b>
Plein milieu	Chargée de projet L'Oranger	77 861 \$	-
Prévention Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce DA 771161	Équipe de cohabitation sociale	89 644 \$	<b>22 411 \$</b>
Prévention Sud-Ouest	PSIT-Cohabitation	100 645 \$	-

Projet ado communautaire en travail de rue DA 771164	Brigade de cohabitation positive	143 600 \$	10 001 \$
Projets autochtones du Québec DA 771166	Le bon voisinage	53 405 \$	13 350 \$
Ricochet	Co-existe	110 258 \$	-
Sentier urbain DA 771175	Ma ville verte et inclusive	49 640 \$	12 410 \$
Société de développement social DA 771184	Action médiation - soirs et fins de semaine	104 045 \$	26 011 \$
Société de développement social DA 771192	Équipe métro d'intervention concertée (ÉMIC)	110 146 \$	27 537 \$
Travail de rue / Action communautaire (TRAC) DA 771193	Le TRAC pour favoriser la cohabitation sociale au niveau de l'itinérance dans le Sud-Ouest/Verdun/Lachine	54 901 \$	13 393 \$
<b>TOTAL</b>		<b>2 125 001 \$</b>	<b>320 068 \$</b>

\*À noter que dans le cadre de cette prolongation des projets en cohabitation sociale, six organismes soutenus en 2022 ne bénéficieront pas d'un montant additionnel de prolongation. D'un commun accord, les organismes CA.RE Montréal et Prévention Sud-Ouest ne prolongent pas leurs projets en 2023. Aussi, les organismes Accueil Bonneau, Foyer pour femmes autochtones de Montréal, Plein Milieu et Ricochet ont confirmé avoir encore des fonds du soutien accordé en 2022 dans leur budget, ce qui leur permettra de continuer leurs projets jusqu'au 30 juin 2023 sans prolongation.

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les projets de cet appel de projets visent à favoriser un meilleur accompagnement des personnes en situation d'itinérance afin de favoriser la sécurité et la cohabitation harmonieuse dans les quartiers. De manière plus spécifique, ils permettront de mieux connaître les réalités des personnes en situation d'itinérance et d'arrimer les interventions vers une action mieux intégrée avec les partenaires.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Le soutien financier destiné aux organismes pour la réalisation de leur projet respectif permettra à la Ville d'amoinrir les effets néfastes de la pandémie qui perdure auprès de ses populations les plus vulnérables. Le projet de convention utilisé pour l'octroi de ces soutiens tient compte de la situation de pandémie et fait partie de la Banque de documents juridiques pré-approuvés.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le protocole de visibilité de la Ville de Montréal, annexe 2 de la convention initiale, est toujours en vigueur.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2023 : Présentation au comité exécutif et au conseil d'agglomération

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Mohamed-Ali YANOURI  
Agent de recherche

**Tél :** 438-872-6170

**Télécop. :**

#### ENDOSSÉ PAR

Dina HUSSEINI  
Cheffe de section

**Tél :**

**Télécop. :**

Le : 2023-04-14

438-864-5150

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Nadia BASTIEN  
Directrice

**Tél :** (514) 872-3510

**Approuvé le :** 2023-04-20

## Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier :1210744005

Unité administrative responsable : Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Unité administrative responsable : *Division de la lutte contre la pauvreté et l'itinérance*

Projet : *Soutien à trois projets en itinérance*

### Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	X		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?			
7. <i>Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable</i>			
19. <i>Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins</i>			

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu**?

*7. Soutenir les mesures hivernales mises en place par le CCSMTL qui créeront des places supplémentaires en refuges et haltes de nuit pour l'hiver 2021-2022.*

*19. Favoriser la cohabitation sociale autour des refuges en assurant la présence d'une brigade de proximité qui veillera à répondre aux préoccupations des riverains tout en assurant un accompagnement aux personnes en situation d'itinérance.*

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>• Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>• Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>• Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>			X
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		X	

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <p>a. <b>Inclusion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect et protection des droits humains</li> <li>• Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul>	X		
<p>b. <b>Équité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul>	X		
<p>c. <b>Accessibilité universelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul>		X	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	X		

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Nom fournisseur	Unité d'affaires	Centre responsabilité	Description facture	No BC	No résolution	No paiement	Exercice	Totaux	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Totaux								40 634 814,23	2 295 450,04	13 371 084,95	6 788 151,01	6 614 007,33	5 792 296,80	5 773 824,10
	Totaux							22 944,00	-	22 944,00	-	-	-	-
		Totaux						22 944,00	-	22 944,00	-	-	-	-
			Totaux					22 944,00	-	22 944,00	-	-	-	-
CENTRE DE JOUR DE ST-JAMES	Diversité et inclusion sociale	101487 - Plan d'action montréalais en itinérance - BF Agglo	Accorder un soutien financier de 28 680 \$, dont 22 944 \$ en 2022, à Centre de jour St-James - Projet : St-James drop-in centre Art Hive - Budget : SDIS	1547541	CE22 1044		11987663	22 944,00	-	22 944,00	-	-	-	-
	Totaux							98 882,00	-	76 882,00	20 000,00	2 000,00	-	-
		Totaux						74 382,00	-	74 382,00	-	-	-	-
		101487 - Plan d'action montréalais en itinérance - BF Agglo	Accorder un soutien financier 2022- Projet : Action et réconciliation pour une meilleur cohabitation	1541909	CG22 0415		11985196	74 382,00	-	74 382,00	-	-	-	-
		Totaux						24 500,00	-	2 500,00	20 000,00	2 000,00	-	-
			Totaux					4 500,00	-	2 500,00	-	2 000,00	-	-
			Accorder une contribution financière de 1000 \$ à Amour en action.	1567433	CA22 10 327		12000425	1 000,00	-	1 000,00	-	-	-	-
			Accorder une contribution financière pour services offerts aux personnes en situation d'itinérance sur le territoire de Montréal-Nord, depuis le début de la pandémie.	1507952	CA21 10 338		11966936	1 500,00	-	1 500,00	-	-	-	-
		302400 - MTN - Direction	Contribution financière à l'organisme «Amour en action» pour les services offerts aux personnes en situation d'itinérance.	1445867	CA20 10 352		11921670	2 000,00	-	-	-	2 000,00	-	-
			Totaux					20 000,00	-	-	20 000,00	-	-	-
		302425 - MTN - Développement social	Centre de jour à Montréal-Nord	1448319	CA20 10381		11927500	14 000,00	-	-	14 000,00	-	-	-
L'AMOUR EN ACTION SYL DAN	Montréal-Nord		Centre de jour à Montréal-Nord,2e versement	1448319	CA20 10381		11950126	6 000,00	-	-	6 000,00	-	-	-
	Totaux							309 819,57	-	1 000,00	8 327,97	297 609,60	2 507,00	375,00
		Totaux						375,00	-	-	-	-	-	375,00
			Totaux					375,00	-	-	-	-	-	375,00
		Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	300714 - CDN - Soutien aux élus locaux	1295594	CA18 17024		11785937	375,00	-	-	-	-	-	375,00
		Totaux						2 507,00	-	-	-	-	2 507,00	-
			Totaux					2 507,00	-	-	-	-	2 507,00	-
		Diversité et inclusion sociale	101239 - Aide financière aux OBNL locataires 2019 (9e série)_DA1911361011	-	-		11872221	2 507,00	-	-	-	-	2 507,00	-
		Totaux						271 827,97	-	1 000,00	8 327,97	262 500,00	-	-
		Totaux						9 327,97	-	1 000,00	8 327,97	-	-	-

Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	302101 - MHM - Soutien aux élus	Contribution financière pour la réalisation du projet de Maison de chambres située au 3629, rue Sainte-Catherine Est - GDD 1213264012 - Résolution CA21 270183	1479337	CA21 270183	11939061	8 327,97 -	-	8 327,97 -	-	-	
		Octroi d'une contribution financière de 1 000\$ à l'organisme L'Anonyme dans le cadre du projet Rendez-vous sur l'itinérance - GDD 1223342001 - CA22 270157	-	-	11982144	1 000,00 -	1 000,00 -	-	-	-	-
		Totaux				262 500,00 -	-	-	262 500,00 -	-	-
	302116 - MHM - Direction culture, sports, loisirs et développement social	Projet Tandem - Premier versement dans 30 jours après la signature.	1398595	CA20 27006	11886929	131 250,00 -	-	-	131 250,00 -	-	-
		Versement lors de la remise du rapport d'été.	1398595	CA20 27006	11921671	105 000,00 -	-	-	105 000,00 -	-	-
		Versement lors de la remise du rapport final.	1398595	CA20 27006	11921672	26 250,00 -	-	-	26 250,00 -	-	-
	Totaux				35 109,60 -	-	-	35 109,60 -	-	-	
	Totaux				35 109,60 -	-	-	35 109,60 -	-	-	
			Distribution de denrées pour 3 quarts de soir dans l'autobus de L. Anonyme pour le mois de mai 2020 - 2 intervenant&#8729;es X 7h X 3 jours/semaine X 22,50\$/heure (+18% avantages sociaux) X 4 semaines (Fact 004)	1413802	-	11901949	4 460,40 -	-	-	4 460,40 -	-
			MU19 - 3879: Ajout montant au BC pour les frais reliés à la cantine mobile (le camion, le gaz, etc.)	1408227	-	11913972	800,00 -	-	-	800,00 -	-
			MU19-L1033- Ajout d'une cantine mobile	1408227	-	11908941	4 460,40 -	-	-	4 460,40 -	-
			MU21 - L 4253--2 intervenant&#8729;es X 7h X 7 jours/semaine X 22,50\$/heure (+18% avantages sociaux) X 4 semaines - Soutien psychologique auprès de personnes	1437283	-	11914468	10 407,60 -	-	-	10 407,60 -	-
			MU21 - L 4253-Cantine mobile pour personnes en situation d'itinérance Essence pour 4 semaines de distribution de boîtes à lunch	1437283	-	11914467	800,00 -	-	-	800,00 -	-
			Projet : Cantine mobile pour personnes en situation d'itinérance 4 semaines de distribution de boîtes à lunch (Facture 005)	1413802	-	11901950	800,00 -	-	-	800,00 -	-

L'ANONYME	Sécurité incendie de Montréal	106050 - Mesures d'urgence	Soutien psychologique auprès de personnes fréquentant l'aréna Francis Bouillon - 2 intervenants X 7h X 7 jours/sem X 22,50\$/heure (+18% avantages sociaux) X 4 semaines - 1 intervenant X 4h X 7 jours/sem (Fact 003)	1413802	-	11901948	13 381,20 -	-	-	13 381,20 -	-	-	
	Totaux						586,33 -	-	-	586,33 -	-	-	
		Totaux					586,33 -	-	-	586,33 -	-	-	
L'ANONYME U.I.M.	Bilan	000000 - Général	ROLE D'EVALUATION (REGLEMENT D'UNE PLAINTE).	-	-	60344120	586,33 -	-	-	586,33 -	-	-	
	Totaux						2 390 243,34	230 981,00	1 003 251,66	242 640,00	247 093,68	334 376,00	331 901,00
		Totaux					933 121,00	199 537,00	407 925,00	59 452,00	138 235,00	78 776,00	49 196,00
			Totaux				189 497,00	9 685,00	165 197,00	3 490,00	7 635,00 -	-	3 490,00
			Intervention en sécurité urbaine et cohabitation 2022	1538594	CA22 26 0217	11982956	26 350,00 -	-	26 350,00 -	-	-	-	-
			2022 - GDD 1228954006 CA22 26 0217 # GSS: 07762 ADDENDA Contribution financière à L'Anonyme U.I.M. - Projet: Intervention en sécurité urbaine et cohabitation 2022	1538594	CA22 26 0217	11994914	20 000,00 -	-	20 000,00 -	-	-	-	-
			1176243001-Accorder un soutien financier à l'Anonyme pour la réalisation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine « Tandem » Année 2018.	1258613	CA18 27 0007	11743127	3 490,00 -	-	-	-	-	-	3 490,00
			Addenda-Accorder une contribution additionnelle pour la réalisation du programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine, Tandem 2021	-	-	11938700	3 490,00 -	-	-	3 490,00 -	-	-	-
			CA22 27 0155-1226243001-Addenda-Contribution financière additionnelle de 85 375 \$ pour l'année 2022 à l'organisme L'Anonyme U.I.M. dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine.	1538963	CA22 27 0155	11982957	85 375,00 -	-	85 375,00 -	-	-	-	-
			CA22 270202-1225167001-Accorder une contribution financière de 33058 \$ pour la période du 1er juin au 31 décembre 2022 pour réaliser le projet diagnostique local en sécurité urbaine.	1540141	CA22 270202	11985998	29 752,00 -	-	29 752,00 -	-	-	-	-

	D1215179006 - Contribution pour la réalisation d'activités d'intervention et de médiation favorisant la cohabitation harmonieuse dans l'espace public. Montant total de la part de SDIS	1505102	CA21 240424	11966473	3 720,00 -		3 720,00 -	-	-	-
	GDD 1207699003 - CA20 26 0147 - Contribution financière à l'organisme « L'Anonyme U.I.M. » pour projet d'information, de sensibilisation et d'intervention lié aux respects des consignes sanitaires liés à la COVID-19 et à la sécurité urbaine	1421356	CA20 26 0147	11904341	4 145,00 -	-	-		4 145,00 -	-
101219 - Sécurité urbaine - BF	Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine 2020	-	-	11903643	3 490,00 -	-	-		3 490,00 -	-
	Totaux				7 408,00 -		2 940,00 -		2 752,00 -	1 716,00
	Aide financière aux OBNL locataires_Contribution à d'autres organismes_DA2011361004	-	-	11900934	2 752,00 -	-	-		2 752,00 -	-
	GDD2221361004. 3e série de soutiens financiers, soit les 92 soutiens financiers accordés aux OBNL ayant déposé une demande admissible dans le cadre de la Mesure d'aide aux OBNL locataires	-	-	11992853	2 940,00 -		2 940,00 -		-	-
101239 - Aide financière aux OBNL locataires	Subventions OBNL - DA184970001 - Julien Montreuil	-	-	11782188	1 716,00 -	-	-		-	1 716,00
	Totaux				41 120,34 -	-	-		21 072,20	20 048,14
	1156794008 - L'Unité d'intervention mobile L'Anonyme afin de prévoir l'ouverture des haltes-chaud dès que la température ressentie atteint - 20 degrés Celsius	1119030	CE16 0592	11754018	3 000,00 -	-	-		-	3 000,00
	1176794002-Accorder un soutien financier totalisant la somme de 625 000\$ à divers organismes d'aide aux personnes itinérantes, pour 2017-2018, dans le cadre du MTESS	1194325	CG17 0210	11758104	1 500,00 -	-	-		-	1 500,00
	Intervention mobile de proximité la nuit	1281291	CE18 1079	11771524	14 048,14 -	-	-		-	14 048,14
	1194970003 CE19 0793 - Accorder un soutien financier pour la réalisation de projet en itinérance de l'Axe 1 « Accompagner et cohabiter dans l'espace public », pour le projet : Intervention de proximité la nuit	1346282	CE19 0793	11836182	3 512,03 -	-	-		3 512,03 -	-
101421 - Plan d'action en					17 560,17 -	-	-		17 560,17 -	-

itinérance 2014-2017	Frais - Contribution à des organismes	1106060	CE16 0263	11785453	1 500,00 -	-	-	-	-	-	1 500,00
	Totaux				35 286,00 -	-	-	-	-	35 286,00 -	
101444 - Politique de l'enfant	1198444005 - Accorder un soutien financier pour le projet « L'égalité à raconter » dans le cadre de la Politique de l'enfant 2019	1378946	CE19 1691	11874063	35 286,00 -	-	-	-	-	35 286,00 -	
101484 - Accès aux services municipaux - BF	Totaux				99 810,00 -	-	-	19 962,00	79 848,00 -	-	
				11907012	79 848,00 -	-	-	-	79 848,00 -	-	
		1378946	CE19 1691	11926208	19 962,00 -	-	-	19 962,00 -	-	-	
	Totaux				224 108,34 -	-	190 744,02	15 804,15	17 560,17 -	-	
	projet "Intervention de proximité la nuit" - Budget MTESS/SDIS	1398041	CE20 0136	11891570	14 048,14 -	-	-	-	14 048,14 -	-	
				11897444	3 512,03 -	-	-	-	3 512,03 -	-	
	du projet Intervention de proximité la nuit	1463766	CE21 0340	11934623	15 804,15 -	-	-	15 804,15 -	-	-	
				11978629	1 756,02 -	-	1 756,02 -	-	-	-	
101487 - Plan d'action montréalais en itinérance - BF Agglo	GSS 7771- Accorder un soutien financier de 236 235 \$, dont 188 988 \$ en 2022, à L'Anonyme U.I.M. - Projet : Intervention en sécurité urbaine et cohabitation sociale - Budget : SDIS	1541627	CG22 0415	11985197	188 988,00 -	-	188 988,00 -	-	-	-	
	Totaux				91 679,66 -	-	49 043,98	20 195,85	22 439,83 -	-	
	projet "Intervention de proximité la nuit" - Budget MTESS/SDIS	1398041	CE20 0136	11891570	17 951,86 -	-	-	-	17 951,86 -	-	
				11897444	4 487,97 -	-	-	-	4 487,97 -	-	
	du projet Intervention de proximité la nuit	1463766	CE21 0340	11934623	20 195,85 -	-	-	20 195,85 -	-	-	
				11978629	2 243,98 -	-	2 243,98 -	-	-	-	
101492 - Plan d'action montréalais en itinérance - MTESS	GSS 7309 - GDD 1229461001 - Accorder un soutien financier de 52 000 \$, pour 2022, à L'Anonyme U.I.M. - Projet : Intervention mobile de proximité la nuit - Budget : MTESS	1530613	CG22 0264	11980359	46 800,00 -	-	46 800,00 -	-	-	-	
	Totaux				189 852,00	189 852,00 -	-	-	-	-	
101550 - MSP - Bâtir des communautés plus sécuritaires	Contribution financière pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023. Programme prévention Montréal de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine.	1578564	CA23 270009	12006882	189 852,00	189 852,00 -	-	-	-	-	
	Totaux				47 379,66 -	-	-	-	8 000,00	18 927,80	20 451,86
111217 - Fonds de solidarité FSS itinérance et Problématiques socio-urbaines	1176794002-Accorder un soutien financier totalisant la somme de 625 000\$ à divers organismes d'aide aux personnes itinérantes, pour 2017-2018, dans le cadre du MTESS	1194325	CG17 0210	11758104	2 500,00 -	-	-	-	-	-	2 500,00
	Intervention mobile de proximité la nuit	1281291	CE18 1079	11771524	17 951,86 -	-	-	-	-	-	17 951,86
				11836182	4 487,97 -	-	-	-	-	4 487,97 -	
	Intervention de proximité la nuit	1346282	CE19 0793	11840813	14 439,83 -	-	-	-	-	14 439,83 -	
				11902934	8 000,00 -	-	-	-	8 000,00 -	-	
	Totaux				6 980,00 -	-	-	-	-	3 490,00	3 490,00
	Contributions financières			11799253	3 490,00 -	-	-	-	-	-	3 490,00

Diversité et inclusion sociale	111224 - Prévention en sécurité urbaine - MHM	Pour la réalisation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine 2019	-	-	11847656	3 490,00 -	-	-	-	-	3 490,00 -	-
	Totaux					160 394,55 -		160 394,55 -	-	-	-	-
Habitation	interventions de l'axe 3 - Affect. Surplus	Totaux Subventions ou contributions financières	-	-	11980745	160 394,55 -		160 394,55 -	-	-	-	-
	Totaux					1 225 090,00	31 444,00	414 244,00	183 188,00	58 034,00	255 600,00	282 580,00
		Totaux				186 410,00	31 444,00	20 494,00	51 938,00	58 034,00 -	-	24 500,00
		# 12006243003 - Fonds d'urgence Covid-19 - contribution financière	-	-	11895471	6 600,00 -	-	-	-	6 600,00 -	-	-
		Accorder une contribution financière additionnelle dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine.	1296558	CA18 270275	11787783	24 500,00 -	-	-	-	-	-	24 500,00
		Addenda 1206243001- CA20 27 0006 -- Accorder une contribution financière non récurrente de 40 000 \$ pour le travail de la brigade de sensibilisation dans le contexte de la Covid-19	-	-	11908289	40 000,00 -	-	-	-	40 000,00 -	-	-
		refuge Royal Versailles.			11951213	25 969,00 -	-	-	25 969,00 -	-	-	-
		(Tandem)	1495923	CA21 270287	11954821	25 969,00 -	-	-	25 969,00 -	-	-	-
		Projet Tandem - 2e versement dans les trente (30) jours de l'approbation par le Responsable du rapport d'étape comportant les informations demandées par ce dernier	1522305	CA22 270034	11990131	20 494,00 -		20 494,00 -	-	-	-	-
		Projet Tandem -3e versement dans les trente (30) jours de la remise du rapport final	1522305	CA22 270034	12007214	31 444,00	31 444,00 -	-	-	-	-	-
	302105 - MHM - Surplus libre	Soutien financier dans la cadre des projets pour le Covid-19 pour MHM	-	-	11899452	11 434,00 -	-	-	-	11 434,00 -	-	-
		Totaux				1 038 680,00 -		393 750,00	131 250,00 -		255 600,00	258 080,00
		Accorder une contribution financière additionnelle dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine.	1296558	CA18 270275	11787783	5 000,00 -	-	-	-	-	-	5 000,00
		urbaine "Tandem" pour l'année 2018	1198633	CA17 27 0129	11734564	126 540,00 -	-	-	-	-	-	126 540,00
		urbaine "Tandem" pour l'année 2019	1320859	CA17 27 0129	11769377	126 540,00 -	-	-	-	-	-	126 540,00
		urbaine "Tandem" pour l'année 2019			11815180	127 800,00 -	-	-	-	-	127 800,00 -	-
		urbaine "Tandem" pour l'année 2019			11834049	127 800,00 -	-	-	-	-	127 800,00 -	-
		Projet Tandem - 2e versement dans les trente (30) jours de l'approbation par le Responsable du rapport d'étape comportant les informations demandées par ce dernier	1522305	CA22 270034	11990131	105 281,00 -		105 281,00 -	-	-	-	-

Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	302116 - MHM - Direction culture, sports, loisirs et développement social	Projet Tandem - 2e versement lors de la remise du rapport d'étape.	1460485	CA21 270007	11971520	105 000,00 -	105 000,00 -	-	-	-	-
		Projet Tandem - Dernier versement lors de la remise du rapport final.	1460485	CA21 270007	11972271	26 250,00 -	26 250,00 -	-	-	-	-
		versement dans 30 jours après la signature.	1460485	CA21 270007	11927501	131 250,00 -	-	131 250,00 -	-	-	-
			1522305	CA22 270034	11973710	157 219,00 -	157 219,00 -	-	-	-	-
Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Totaux					125,00 -	-	-	-	-	125,00
	Gestion - Sports, régie et bibliothèques	Totaux Billet événement benefice 22 octobre 2018 - Naya Koussa	-	-	11784873	125,00 -	-	-	-	-	125,00
Rosemont- La Petite-Patrie	Totaux					30 752,88 -	-	-	30 752,88 -	-	-
	304158 - RPP - Culture - Initiatives culturelles	Totaux à l'intervention ne aux respects des consignes sanitaires liés à la COVID-19 et à la sécurité urbaine	1421351	CA20 26 0147		30 752,88 -	-	-	30 752,88 -	-	-
					11904342	15 855,00 -	-	-	15 855,00 -	-	-
					11911929	10 000,00 -	-	-	10 000,00 -	-	-
					11920652	4 897,88 -	-	-	4 897,88 -	-	-
Sécurité incendie de Montréal	Totaux					20 071,80 -	-	-	20 071,80 -	-	-
		Totaux				20 071,80 -	-	-	20 071,80 -	-	-
		Fond pour couvrir les frais encourus afin d'assurer un soutien psychologique auprès de personnes fréquentant l'aréna Francis-Bouillon, chaque jour par notre équipe.  3 intervenantes X 7h X 7 jours/semaine X 22,50\$/heure (+18% avantages so	1409573	-	11896898	15 611,40 -	-	-	15 611,40 -	-	-
		MU21 4389 : Frais d'encourus pour la distribution de denrées pour 3 quarts de soir dans l'autobus de L. Anonyme pour le mois de juin 2020. Deux intervenants x 7h x 3 jours/semaine x 22,50\$/heure (+18% avantage sociaux) x 4 semaines.	1442758	-	11917512	4 460,40 -	-	-	4 460,40 -	-	-
Ville-Marie	Totaux					20 688,11 -	20 688,11 -	-	-	-	-
		Totaux				20 688,11 -	20 688,11 -	-	-	-	-
		2022 - Contribution pour la réalisation d'activités d'intervention et de médiation favorisant la cohabitation harmonieuse dans l'espace public Part de Ville-Marie pour 2022	1505103	CA22 240174	11986771	6 934,61 -	6 934,61 -	-	-	-	-
		D1215179006 - Contribution pour la réalisation d'activités d'intervention et de médiation favorisant la cohabitation harmonieuse dans l'espace public. Montant total de la part de SDIS	1505103	CA22 240174	11966473	13 753,50 -	13 753,50 -	-	-	-	-
L'ANONYME U.I.M.	Totaux				1 819,10 -	-	1 819,10 -	-	-	-	

L'ANONYME U.I.M._2		Totaux					1 819,10 -	-	1 819,10 -	-	-	-	
	Bilan	000000 - Général	Totaux				1 819,10 -	-	1 819,10 -	-	-	-	
			Totaux MODIFICATION AU ROLE D'EVALUATION	-	-	60361082	1 819,10 -	-	1 819,10 -	-	-	-	
L'ANONYME U.I.M._3	Totaux	Totaux					2 537,49 -	-	2 537,49 -	-	-	-	
	Bilan	000000 - Général	Totaux				2 537,49 -	-	2 537,49 -	-	-	-	
			Totaux REMBOURSEMENT SUITE A L'ANALYSE DU COMPTE.	-	-	60361950	2 537,49 -	-	2 537,49 -	-	-	-	
LA MAISON BENOIT LABRE LA MAISON BENOIT LABRE BANQUE NATIONALE DU CANADA 1717-1	Totaux	Totaux					3 856,80 -	3 856,80 -	-	-	-	-	
	Bilan	000000 - Général	Totaux				3 856,80 -	3 856,80 -	-	-	-	-	
			Totaux EXCEDENT SUR VOTRE PAIEMENT.	-	-	60395932	3 856,80 -	-	3 856,80 -	-	-	-	
Totaux	Totaux					186 106,00	186 106,00 -	-	-	-	-		
Bilan	000000 - Général	Totaux				186 106,00	186 106,00 -	-	-	-	-	-	
		Totaux PARTICIPATION CMM	-	-	60404361	186 106,00	186 106,00 -	-	-	-	-	-	
Totaux	Totaux					275 672,00	5 867,00	101 076,00	51 112,00	41 113,00	42 141,00	34 363,00	
101196 - Soutien aux projets locaux (concertation)	Totaux	Totaux				180 435,00 -	-	55 555,00	31 113,00	31 113,00	31 541,00	31 113,00	
	101196 - Soutien aux projets locaux (concertation)	Totaux 2019 - D1175179004 - Portion SDSS 2019-Accorder une contribution financière dans le cadre de l'Initiative montréalaise	1200807	CA19 240255	20258970	14 733,00 -	-	-	-	-	-	14 733,00 -	14 733,00
		additionnelle 16 380\$ dans le cadre du MTESS	1200807	CA19 240255	20179453	6 976,00 -	-	-	-	-	-	-	6 976,00
					20189974	7 757,00 -	-	-	-	-	-	-	7 757,00
	Totaux	Totaux				49 140,00 -	-	16 380,00	16 380,00	16 380,00 -	-	-	
	101212 - Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale - MTESS	SDIS - Contribution 2020-2021 dans le cadre de l'initiative montréalaise au soutien au développement social local. Part SDIS	1412645	CA20 240165	20359873	16 380,00 -	-	-	-	16 380,00 -	-	-	-
		SDIS - Contribution 2021-2022 pour l Initiative montréalaise de soutien au développement social local. Part de la SDIS	1478411	CA21 240215	20448524	16 380,00 -	-	-	16 380,00 -	-	-	-	-
		SDIS - Contribution soutien au développement social 2022-2023 - Montant réservé par le SDIS	1538622	CA22 240213	20552664	16 380,00 -	-	16 380,00 -	-	-	-	-	-
	101239 - Aide financière aux OBNL locataires	Totaux	Totaux				428,00 -	-	-	-	-	428,00 -	-
		Aide financière aux OBNL locataires 2019 (9e série)_DA1911361011	-	-	20307445	428,00 -	-	-	-	-	-	428,00 -	-
101482 - Div	Totaux	Totaux				44 199,00 -	-	14 733,00	14 733,00	14 733,00 -	-	-	
	101482 - Div	SDIS - Contribution 2020-2021 dans le cadre de l'initiative montréalaise au soutien au développement social local. Part SDIS	1412645	CA20 240165	20359873	14 733,00 -	-	-	-	14 733,00 -	-	-	
		SDIS - Contribution 2021-2022 pour l Initiative montréalaise de soutien au développement social local. Part de la SDIS	1478411	CA21 240215	20448524	14 733,00 -	-	-	14 733,00 -	-	-	-	

	Lutte contre la pauvreté et l'itinérance Local - BF	SDIS - Contribution soutien au développement social 2022-2023 - Montant réservé par le SDIS	1538622	CA22 240213	20552664	14 733,00 -		14 733,00 -	-	-	-	-
		Totaux				24 442,00 -		24 442,00 -	-	-	-	-
	101487 - Plan d'action montréalais en itinérance - BF Agglo	GSS 7867 - Accorder un soutien financier de 30 552 \$, dont 24 442 \$ en 2022, à La table Inter-action du quartier Peter-McGill - Projet : En route pour un centre-ville vert, harmonieux et inclusif - Budget : SDIS	1543579	CE22 1044	20566939	24 442,00 -		24 442,00 -	-	-	-	-
		Totaux				32 760,00 -	-	-	-	-	16 380,00	16 380,00
		2019- Accorder une contribution additionnelle 16 380\$ dans le cadre du fonds québécois des initiatives sociales des Alliances pour la solidarité suite addenda au dossier 1175179004	1200807	CA19 240255	20273976	16 380,00 -	-	-	-	-	16 380,00 -	-
		additionnelle 16 380\$ dans le cadre du MTESS	1200807	CA19 240255	20179453	7 757,00 -	-	-	-	-	-	7 757,00
					20189974	8 623,00 -	-	-	-	-	-	8 623,00
		Totaux				95 237,00	5 867,00	45 521,00	19 999,00	10 000,00	10 600,00	3 250,00
		Totaux				74 826,00	5 867,00	28 960,00	19 999,00	10 000,00	10 000,00 -	-
		Securite alimentaire, centre communautaire Sanaaq et cohabitation (itinérance).			20452859	3 333,00 -	-	-	3 333,00 -	-	-	-
		Montant pour 2021	1468061	DA215179003	20483635	6 666,00 -	-	-	6 666,00 -	-	-	-
		2022 - Réalisation du plan d'action en trois éléments: Sécurité alimentaire, centre communautaire Sanaaq et cohabitation (itinérance).			20511538	6 666,00 -		6 666,00 -	-	-	-	-
		Montant pour 2022	1468061	DA215179003	20545990	3 333,00 -		3 333,00 -	-	-	-	-
					20552020	3 333,00 -		3 333,00 -	-	-	-	-
					20606462	3 333,00 -		3 333,00 -	-	-	-	-
					20609832	6 666,00 -		6 666,00 -	-	-	-	-
					20619724	3 333,00	3 333,00 -	-	-	-	-	-
		2023 - Contribution pour le projet: Outreach auprès des organismes pour mieux rejoindre les familles et les jeunes	1511617	CA21 240448	20622542	2 534,00	2 534,00 -	-	-	-	-	-
		cadre du programme			20230221	9 000,00 -	-	-	-	-	9 000,00 -	-
		Passeport jeunesse	1318853	CA18 240644	20304893	1 000,00 -	-	-	-	-	1 000,00 -	-
		Convention se terminant le 30 septembre 2020	1390998	CA19 240549	20323141	9 000,00 -	-	-	-	9 000,00 -	-	-
		rejoindre les familles et les jeunes	1511617	CA21 240448	20396309	1 000,00 -	-	-	-	1 000,00 -	-	-
		services bénévoles, services bénévolat et cohésion pour les jeunes de 12 à 20 ans	1468143	CA21 240110	20512509	5 067,00 -		5 067,00 -	-	-	-	-
					20598387	562,00 -		562,00 -	-	-	-	-
					20436195	9 000,00 -		-	9 000,00 -	-	-	-
					20500993	1 000,00 -		-	1 000,00 -	-	-	-
		Totaux				4 850,00 -		1 000,00 -	-	-	600,00	3 250,00
		Contribution des élus de Ville-Marie CA avril 2018	-	-	20172121	750,00 -	-	-	-	-	-	750,00
		Contribution des élus de Ville-Marie suite au CA du 5 décembre 2018	-	-	20222458	2 500,00 -	-	-	-	-	-	2 500,00
		Contribution des élus de Ville-Marie suite au CA du 9 avril 2019	-	-	20250175	600,00 -	-	-	-	-	600,00 -	-
	306161 - VMA - Contributions Maire & Élus	Contribution financière des élus de Ville-Marie suite au CA du 6 décembre 2022	-	-	20605869	1 000,00 -		1 000,00 -	-	-	-	-
		Totaux				15 561,00 -		15 561,00 -	-	-	-	-

LA TABLE INTER-ACTION DU QUARTIER PETER MCGILL	Ville-Marie	306192 - VMA - Direction-Surplus de gestion	Contribution 2022 fonds local Covid-19 de l'arrondissement de Ville-Marie pour le soutien aux organismes	-	-	20553834	15 561,00 -		15 561,00 -	-	-	-	-
		Totaux					18 575 538,11	803 982,46	3 791 333,81	3 095 461,35	3 879 380,46	3 532 314,92	3 473 065,11
		Totaux					5 075 919,46 -		967 102,75	624 863,11	1 327 777,40	1 071 720,65	1 084 455,55
		Totaux					4 826 298,46 -		915 431,17	566 847,35	1 293 500,39	996 251,55	1 054 268,00
			Ajustement pour l'année 2021 suite à la publication des états financiers vérifiés du Centre YMCA Cartierville pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021	1451934	CA08 090335	20542910	45 963,73 -		45 963,73 -	-	-	-	-
			Frais d'exploitation du Centre YMCA Cartierville - 4e trimestre 2019 (octobre 2019 à décembre 2019) - Facture SS-2456	1392081	CA08 09 0335	20325360	296 184,16 -	-	-	-	296 184,16 -	-	-
			Cartierville - période du 1er janvier au 31 décembre 2020 - CA08 090335 - GDD			20366396	701 132,07 -	-	-	-	701 132,07 -	-	-
			1080747027	1397976	CA08 090335	20379148	26 730,02 -	-	-	-	26 730,02 -	-	-
			Cartierville - période du 1er janvier au 31 décembre 2021 - CA08 090335 - Dossier			20385680	269 454,14 -	-	-	-	269 454,14 -	-	-
			1080747027	1451934	CA08 090335	20437138	155 095,49 -	-	-	155 095,49 -	-	-	-
			Cartierville - période du 1er janvier au 31 décembre 2022 - GDD 1080747027 - CA08 090335			20460655	205 875,93 -	-	-	205 875,93 -	-	-	-
			Complexe aquatique, sportif et communautaire de Cartierville - Année 2019	1317634	CA08 090335	20488773	205 875,93 -	-	-	205 875,93 -	-	-	-
			Frais d'exploitation du Complexe aquatique, sportif et communautaire de Cartierville - Résolution CA08 090335			20542910	434 733,72 -	-	434 733,72 -	-	-	-	-
				1532503	CA08 090335	20568308	217 366,86 -	-	217 366,86 -	-	-	-	-
						20590232	217 366,86 -	-	217 366,86 -	-	-	-	-
						20250455	262 835,80 -	-	-	-	-	262 835,80 -	-
				1317634	CA08 090335	20281514	733 415,75 -	-	-	-	-	733 415,75 -	-
						20161429	262 071,00 -	-	-	-	-	-	262 071,00
						20169990	266 559,00 -	-	-	-	-	-	266 559,00
						20193081	262 819,00 -	-	-	-	-	-	262 819,00
				1247948	CA08 090335	20208041	262 819,00 -	-	-	-	-	-	262 819,00
			Totaux				25,00 -	-	-	-	-	-	25,00
			Professeur d'aquaforme pour les aînés à la piscine Marcelin-Wilson - Facture 001 2018 -08-08 du 8 août 2018.	-	-	20197313	25,00 -	-	-	-	-	-	25,00
			Totaux				249 596,00 -		51 671,58	58 015,76	34 277,01	75 469,10	30 162,55
			Blanc Rouge - GDD 1213060024	1555579	CA21 090236	20588886	31 232,45 -		31 232,45 -	-	-	-	-
			Contrat de gré à gré pour Les YMCA du Québec (Cartierville) pour la gestion de la patinoire Bleu Blanc Bouge au parc de Mézy pour les saisons 2021-2022 et 2022-2023 - GDD1213060024	1491964	CA21 09 0236	20595501	20 439,13 -		20 439,13 -	-	-	-	-
						20490060	19 904,36 -	-	-	19 904,36 -	-	-	-
						20401818	5 937,20 -	-	-	-	5 937,20 -	-	-
						20421320	7 682,51 -	-	-	7 682,51 -	-	-	-
						20426602	13 242,63 -	-	-	13 242,63 -	-	-	-
						20445656	16 621,45 -	-	-	16 621,45 -	-	-	-
				1446184	CA20 090314	52016486	564,81 -	-	-	564,81 -	-	-	-

Ahuntsic - Cartierville	300157 - AHU - Section loisirs	Contrat pour la surveillance, l'animation et la gestion des réservations pour les sports de glace de la patinoire Bleu Blanc Rouge au Parc De Mély - Année 2019	1376940	CA19090230	20312769	26 405,80 -	-	-	-	-	26 405,80 -	-	
		CA19 09 0230 - GDD	1376940	CA19090230	20342236	19 695,06 -	-	-	-	19 695,06 -	-	-	-
		1193060034	1376940	CA19090230	20376043	8 644,75 -	-	-	-	8 644,75 -	-	-	-
		Surveillance et gestion des réservations - Patinoire Bleu Blanc Rouge - CA17 090245.	1246619	CA17 090245	20164294	8 685,97 -	-	-	-	-	-	-	8 685,97
					20167116	10 520,38 -	-	-	-	-	-	-	10 520,38
					20172624	10 956,20 -	-	-	-	-	-	-	10 956,20
		de glace - Patinoire BBB - CA18 090203	1303496	CA18 090203	20228186	26 410,00 -	-	-	-	-	-	26 410,00 -	-
					20256233	22 653,30 -	-	-	-	-	-	22 653,30 -	-
		Totaux				40 140,08	1 154,86	2 598,44	866,15	2 078,76	18 148,87	15 293,00	
		Totaux				39 273,94	1 154,86	1 732,30	866,15	2 078,76	18 148,87	15 293,00	
		au complexe sportif de	1486939	-	20504192	866,15 -	-	-	866,15 -	-	-	-	-
		l'école secondaire d'Anjou	1572899	-	20636266	1 154,86	1 154,86 -	-	-	-	-	-	-
		Active ton parc: programmation d'activité sportives libres et gratuite destiné à une clientèle jeunesse de 12 à 17 ans demeurant dans l'Arrondissement Anjou dans les parcs Paiement 1/2 pour le 25 juin	1281239	-	20187842	8 000,00 -	-	-	-	-	-	-	8 000,00
		Cours Zumba parents-enfants	1551654	-	20608751	866,15 -	-	866,15 -	-	-	-	-	-
	1385440	-	20317961	1 039,38 -	-	-	-	1 039,38 -	-	-	-		
Coûts administratifs (10%)	1518979	-	20549254	866,15 -	-	866,15 -	-	-	-	-	-		
Couts administratifs 10%	1389550	-	20348238	1 039,38 -	-	-	-	1 039,38 -	-	-	-		
Paiement final 2/2 au montant de 7293 payable le 30 août 2018	1281239	-	20193842	7 293,00 -	-	-	-	-	-	-	7 293,00		
Projet "Active ton parc" animation d'activités sportives dans les parc Roger-Rousseau, Goncourt, des Roseraies et Lucie-Bruneau à raison de 20h/sem du 17 juin au 30 août 2019 Paiement 1/2 le plus tôt possible	1356254	-	20273971	9 448,87 -	-	-	-	-	-	9 448,87 -	-		
Projet "Active ton parc" animation d'activités sportives dans les parc Roger-Rousseau, Goncourt, des Roseraies et Lucie-Bruneau à raison de 20h/sem du 17 juin au 30 août 2019 paiement final 2/2 le 30 août 2019	1356254	-	20295245	8 700,00 -	-	-	-	-	-	8 700,00 -	-		
Totaux				866,14 -	-	866,14 -	-	-	-	-	-		
Dispenser 10 cours de Zumba au CCA du 26 septembre au 5 décembre 2022. Coût de 75\$ par cour + 10% de frais administratifs. Émettre le paiement pour le 30 novembre 2022. Paiement 2/2	1553302	-	20603141	433,07 -	-	433,07 -	-	-	-	-	-		

Anjou	300438 - ANJ - Section - services au public	Dispenser 10 cours de Zumba au CCA du 26 septembre au 5 décembre 2022. Coût de 75\$ par cours +10% de frais administratifs. Émettre le paiement pour le 26 octobre 2022. Paiement 1/2	1553302	-	20594027	433,07 -		433,07 -	-	-	-	-
	Totaux					7 514 564,33	492 449,65	1 468 784,47	1 426 171,30	1 397 179,18	1 372 683,30	1 357 296,43
	Totaux					7 514 564,33	492 449,65	1 468 784,47	1 426 171,30	1 397 179,18	1 372 683,30	1 357 296,43
		5 cours de zumba entre 15 juillet et 12 août	-	-	20282506	43,65 -	-	-	-	-	43,65 -	-
		9,16,23 et 30 juillet et le 6 et 13 août	1274413	-	20197890	178,80 -	-	-	-	-	-	178,80
		au complexe sportif de l'école secondaire d'Anjou	1486939	-	20205592	53,22 -	-	-	-	-	-	53,22
		212101 - VEGETAUX POUR RUELLES VERTES	1486939	-	20504192	82,39 -	-	-	82,39 -	-	-	-
		Achat de biens et services en direct (payable aux fournisseurs externes)	1572899	-	20636266	109,87	109,87 -	-	-	-	-	-
		212101 - VEGETAUX POUR RUELLES VERTES	1490874	-	20512143	542,03 -	-	542,03 -	-	-	-	-
		Activités physiques dans les parcs de l'arrondissement PMR	-	-	20362751	52,94 -	-	-	-	52,94 -	-	-
		Chèque retourné par le fournisseur	1548280	-	20571254	384,52 -	-	384,52 -	-	-	-	-
		- Année 2021 - GDD	-	-	52016486	14 000,00 -	-	-	14 000,00 -	-	-	-
		1203060032 - CA20 090314	1446184	CA20 090314	20401818	564,81 -	-	-	-	564,81 -	-	-
		CONTRIBUTION FINANCIÈRE GDD 1224911001	-	-	52016486	-564,81 -	-	-	-564,81 -	-	-	-
		RÉSOLUTION CA22 290041	-	-	20527715	856,07 -	-	856,07 -	-	-	-	-
		Portion 2021 - GDD	1390261	CA19 22 0362	52017832	1 451,69 -	-	-	1 451,69 -	-	-	-
		1198532001 - CA19 22 0363	1390272	CA19 22 0363	52017832	-1 451,68 -	-	-	-1 451,68 -	-	-	-
		Cours à l'Espace Faubourg Québec. 14 séances de yoga le mercredi midi du 26 juin au 25 septembre 2019 et 14 séances de Tai-Chi le vendredi matin du 28 juin au 27 septembre 2019. Tel qu'entente de services signée le 29 mars	1336931	-	20272288	244,45 -	-	-	-	-	244,45 -	-
		Cours de Danse en ligne du 29 juin au 17 août 2022, les mercredis de 18h à 20h à la Place Sun-Yat-Sen et cours de Tai-Chi du 29 juin au 21 septembre 2022, les mercredis de 11h à 12h au Square Cabot	1556207	-	20586628	318,60 -	-	318,60 -	-	-	-	-
		Cours de Yoga les samedis de 13h à 14h pendant 8 semaines entre le 11 sept. et le 30 oct. 2021 et de Tai-chi les vendredis de 13h à 14h pendant 8 semaines entre le 10 sept. et le 19 oct. 2021 au Square Cabot. Frais d'administration inclus	1491703	-	20483634	175,78 -	-	-	175,78 -	-	-	-

Cours de zumba le mardi de 17h à 18h pendant 8 semaines entre le 29 juin et le 17 août et cours de Tai-chi le mercredi de 14h à 15h pendant 8 semaines entre le 30 juin et le 18 août 2021 au Square Cabot. Frais d'administration inclus	1478013	-	20465432	153,81 -	-	153,81 -	-	-
Cours Zumba parents-enfants	1551654	-	20608751	82,39 -	82,39 -	-	-	-
	1385440	-	20317961	98,87 -	-	-	98,87 -	-
Coûts administratifs (10%)	1518979	-	20549254	82,39 -	82,39 -	-	-	-
Couts administratifs 10%	1389550	-	20348238	98,87 -	-	-	98,87 -	-
Dispenser 10 cours de Zumba au CCA du 26 septembre au 5 décembre 2022. Coût de 75\$ par cour + 10% de frais administratifs. Émettre le paiement pour le 30 novembre 2022. Paiement 2/2	1553302	-	20603141	41,20 -	41,20 -	-	-	-
Dispenser 10 cours de Zumba au CCA du 26 septembre au 5 décembre 2022. Coût de 75\$ par cours +10% de frais administratifs. Émettre le paiement pour le 26 octobre 2022. Paiement 1/2	1553302	-	20594027	41,20 -	41,20 -	-	-	-
Entraînement en intervalles au Parc Lafontaine le mercredi de 17h30 à 18h30 (8, 15 et 22 février et 1er mars).	1565266	-	20638721	43,95	43,95 -	-	-	-
Facture 2484 // Inscription au cours d anglais offert par l école internationale de langues du YCMA pour Andres Beltran. / Matériel pédagogique	1446047	-	20402637	12,08 -	-	-	12,08 -	-
Février 2018 - loyer - 6585, Côte-des-Neiges	-	-	20155850	113 081,93 -	-	-	-	113 081,93
Frais d'administration du 2%	1411820	-	20348849	66,21 -	-	-	66,21 -	-
Frais de formation: Cours d'Anglais Aut 2019 & Hiv 2020	-	-	20319738	9,13 -	-	-	9,13 -	-
Janvier 2018 - loyer - 5550, du Parc	-	-	20149822	113 081,93 -	-	-	-	113 081,93
Juin 2018 - loyer - 5550, du Parc	-	-	20180288	113 081,93 -	-	-	-	113 081,93
Les YMCA // Paiement de la facture # 1852 pour payer les frais de la formation Anglais langue seconde pour Philippe Sabourin.	1266217	-	20172862	0,87 -	-	-	-	0,87
Loyer - 5550 du Parc -	-	-	20588680	122 937,15 -	122 937,15 -	-	-	-
Loyer - juin -5550 du Parc -	-	-	20438731	117 470,59 -	-	117 470,59 -	-	-
	-	-	20454168	117 470,59 -	-	117 470,59 -	-	-
Loyer aout - 5550 du Parc -	-	-	20560975	121 982,25 -	121 982,25 -	-	-	-
Loyer aout 2019 - 5550 du Parc	-	-	20276454	114 291,36 -	-	-	-	114 291,36 -

Loyer août 2020 - 5550 du Parc -	-	-	20362643	116 131,33 -	-	-	116 131,33 -	-
			20423039	117 470,59 -	-	117 470,59 -	-	-
			20525237	121 982,25 -	121 982,25 -	-	-	-
Loyer avril - 5550 du Parc -	-	-	20636686	127 933,31	127 933,31 -	-	-	-
Loyer avril 2018 - 5550 du Parc	-	-	20168425	113 081,93 -	-	-	-	113 081,93
Loyer avril 2019 - 5550 du Parc	-	-	20244876	114 291,36 -	-	-	-	114 291,36 -
Loyer avril 2020 - 5550 du Parc -	-	-	20337907	116 131,33 -	-	-	116 131,33 -	-
			20338273	116 131,33 -	-	-	116 131,33 -	-
Loyer decembre - 5550 du Parc -	-	-	20486196	118 406,77 -	-	118 406,77 -	-	-
Loyer decembre - 5550 du Parc -	-	-	20597821	122 937,15 -	122 937,15 -	-	-	-
Loyer decembre - 5550 du Parc -	-	-	20306943	114 291,36 -	-	-	-	114 291,36 -
Loyer decembre - 5550 du Parc -	-	-	20392228	118 677,54 -	-	-	118 677,54 -	-
Loyer decembre 2018 - 5550 du Parc	-	-	20219258	113 081,93 -	-	-	-	113 081,93
Loyer fevrier - 5550 du Parc -	-	-	20618435	127 933,31	127 933,31 -	-	-	-
			20407747	117 892,03 -	-	117 892,03 -	-	-
Loyer fevrier - 5550 du Parc -	-	-	20509404	121 982,25 -	121 982,25 -	-	-	-
Loyer fevrier 2019 - 5550 du Parc	-	-	20231593	114 291,36 -	-	-	-	114 291,36 -
Loyer fevrier 2020 - 5550 du Parc -	-	-	20322686	116 131,33 -	-	-	116 131,33 -	-
			20399986	117 049,15 -	-	117 049,15 -	-	-
			20500430	121 982,25 -	121 982,25 -	-	-	-
Loyer janvier - 5550 du Parc -	-	-	20606946	127 933,31	127 933,31 -	-	-	-
Loyer janvier 2019 - 5550 du Parc	-	-	20225051	114 291,36 -	-	-	-	114 291,36 -
Loyer janvier 2020 - 5550 du Parc -	-	-	20314096	116 131,33 -	-	-	116 131,33 -	-
			20315166	116 131,33 -	-	-	116 131,33 -	-
Loyer juillet - 5550 du Parc -	-	-	20552416	121 982,25 -	121 982,25 -	-	-	-
Loyer Juillet 2018 - 5550 du Parc	-	-	20185612	113 081,93 -	-	-	-	113 081,93
Loyer juillet 2019 - 5550 du Parc	-	-	20267730	114 291,36 -	-	-	-	114 291,36 -
Loyer juillet 2020 - 5550 du Parc -	-	-	20356307	116 131,33 -	-	-	116 131,33 -	-
Loyer juin - 5550 du Parc -	-	-	20541652	121 982,25 -	121 982,25 -	-	-	-
Loyer juin 2019 - 5550 du Parc	-	-	20260156	114 291,36 -	-	-	-	114 291,36 -
Loyer juin 2020 - 5550 du Parc -	-	-	20350143	116 131,33 -	-	-	116 131,33 -	-
			20431070	117 470,59 -	-	117 470,59 -	-	-
Loyer mai - 5550 du Parc -	-	-	20534508	121 982,25 -	121 982,25 -	-	-	-
Loyer mai 2019 - 5550 du Parc	-	-	20253027	114 291,36 -	-	-	-	114 291,36 -
Loyer mai 2020 - 5550 du Parc -	-	-	20345315	116 131,33 -	-	-	116 131,33 -	-
			20414899	117 470,59 -	-	117 470,59 -	-	-
			20518042	121 982,25 -	121 982,25 -	-	-	-
Loyer mars - 5550 du Parc -	-	-	20627085	108 479,42	108 479,42 -	-	-	-
Loyer mars 2019 - 5550 du Parc	-	-	20238378	114 291,36 -	-	-	-	114 291,36 -
Loyer mars 2020 - 5550 du Parc -	-	-	20330199	116 131,33 -	-	-	116 131,33 -	-

Loyer novembre - 5550 du Parc -	-	-	20383690	116 131,33 -	-	-	116 131,33 -	-
			20478852	118 406,77 -	-	118 406,77 -	-	-
Loyer novembre 2018 - 5550 du Parc	-	-	20211684	113 081,93 -	-	-	-	113 081,93
Loyer novembre 2019 - 5550 du Parc	-	-	20299001	114 291,36 -	-	-	114 291,36 -	-
Loyer octobre - 5550 du Parc -	-	-	20376855	116 131,33 -	-	-	116 131,33 -	-
Loyer octobre - 5550 du Parc -	-	-	20470181	118 195,37 -	-	118 195,37 -	-	-
Loyer octobre - 5550 du Parc -	-	-	20578169	122 721,52 -	122 721,52 -	-	-	-
Loyer octobre 2019 - 5550 du Parc	-	-	20289844	114 291,36 -	-	-	114 291,36 -	-
Loyer septembre - 5550 du Parc -	-	-	20461627	117 470,59 -	-	117 470,59 -	-	-
Loyer septembre - 5550 du Parc -	-	-	20369358	116 131,33 -	-	-	116 131,33 -	-
			20570346	121 982,25 -	121 982,25 -	-	-	-
Loyer septembre 2019 - 5550 du Parc	-	-	20282375	114 291,36 -	-	-	114 291,36 -	-
Mai 2018 - loyer - 5550, du Parc	-	-	20173715	113 081,93 -	-	-	-	113 081,93
Mars 2018 - loyer - 5550, du Parc	-	-	20161556	112 926,17 -	-	-	-	112 926,17
MU10 C2650 Location Accès aux locaux YMCA Cartierville pour la clinique de dépistage mobile (bus) pour la période du 31 mai au 1er juin 2020 de 9 :30 à 16 :00	1414068	-	20365882	66,21 -	-	-	66,21 -	-
Païement pour de l'animation des kiosques au Parc Gohier, parc Beaudet le 7 août 2021	1488483	-	20463184	79,90 -	-	79,90 -	-	-
PAIEMENT POUR SERVICE JOURNÉE PLAISIRS D'HIVER DU 18 FÉV. 2023 AU PARC GRIER	-	-	20632439	16,48	16,48 -	-	-	-
Projet "Active ton parc" animation d'activités sportives dans les parc Roger-Rousseau, Goncourt, des Roseraies et Lucie-Bruneau à raison de 20h/sem du 17 juin au 30 août 2019 Paiement 1/2 le plus tôt possible	1356254	-	20273971	898,88 -	-	-	-	898,88 -
Session de 8 cours de yoga d'une durée d'une heure chacun à 100\$/hre (mercredi 18h-19h) au Parc Baile et/ou Esplanade Ernest-Cormier - Voir convention de services pour les dates - Facture 120-001	1431837	-	20379871	87,89 -	-	-	87,89 -	-

		Yoga: Session de 14 cours de yoga d'une durée de 1h. Les mercredis du 27 juin 2018 au 26 septembre 2018 -- Tai-Chi : Session de 14 cours de Tai-Chi d'une durée de 1h. Les vendredis du 29 juin au 28 septembre 2018	1277374	-	20195648	236,14	-	-	-	-	-	236,14
					20191787	113 081,93	-	-	-	-	-	113 081,93
					20197817	113 081,93	-	-	-	-	-	113 081,93
					20203951	113 081,93	-	-	-	-	-	113 081,93
					20446475	117 470,59	-	-	117 470,59	-	-	-
Bilan	000000 - Général	-	-	-		7 450,91	-	3 600,00	-	3 850,91	-	-
	Totaux					7 450,91	-	3 600,00	-	3 850,91	-	-
		Totaux				7 450,91	-	3 600,00	-	3 850,91	-	-
		Formation: 2e paiement	-	-	20504192	1 680,00	-	1 680,00	-	-	-	-
		Formation: Cours d'Anglais	-	-	20504192	1 920,00	-	1 920,00	-	-	-	-
		Frais de formation: Cours d'Anglais Aut 2019 & Hiv 2020	-	-	20319738	3 850,91	-	-	-	3 850,91	-	-
Conseil des arts de Montréal	299900 - Conseil des arts					196 800,00	32 500,00	101 510,00	32 487,00	12 500,00	14 271,00	3 532,00
	Totaux					1 250,00	-	300,00	-	-	500,00	450,00
		Totaux				1 250,00	-	300,00	-	-	500,00	450,00
		Contribution financière_Coopérative Jeunesse de Travail NDG.	1538825	CA22 170138	20554950	300,00	-	300,00	-	-	-	-
		Contribution pour le maintien de son programme de service à la communauté livré par des adolescents dans le but d'une intégration socio-économique	1272381	CA18 170117	20178199	450,00	-	-	-	-	-	450,00
		Contribution pour soutenir le projet "United Youth of NDG Youth Work Cooperative" qui offre une expérience de travail et du mentorat à 12 jeunes	1337638	CA19 170086	20250110	500,00	-	-	-	-	500,00	-
	300714 - CDN - Soutien aux élus locaux					126 000,00	20 000,00	86 000,00	20 000,00	-	-	-
		Totaux				126 000,00	20 000,00	86 000,00	20 000,00	-	-	-
		Contribution financière ponctuelle pour la réalisation d'une programmation en animation de loisirs - jeunesse et aîné.e.s au YMCA de Notre-Dame-de-Grâce - 2021	1492810	ca21 170249	20481729	20 000,00	-	-	20 000,00	-	-	-
		Contribution financière ponctuelle pour la réalisation d'une programmation en animation de loisirs - jeunesse et aîné.e.s au YMCA de Notre-Dame-de-Grâce - 2022	1522504	CA21 170249	20529295	20 000,00	-	20 000,00	-	-	-	-
		Contribution financière pour la réalisation du programme "camp de jour " selon le GDD 1229501003 -2022	1529089	CA22 170108	20554549	26 000,00	-	26 000,00	-	-	-	-
		Contribution financière pour la réalisation du programme animation de loisirs selon le GDD 1229501003 - 2023	1583075	CA22 170108	20632111	20 000,00	20 000,00	-	-	-	-	-
	300728 - CDN - Surplus libre	animation de loisirs selon le			20554097	20 000,00	-	20 000,00	-	-	-	-

	2002 - CSLDS	GDD 1229501003 - 2022	1531621	CA22 170108	20580961	20 000,00 -		20 000,00 -	-	-	-	-
		Totaux				3 082,00 -	-	-	-	-	-	3 082,00
	300741 - CDN - Gestion sports, loisirs, dév. soc.	Programme d'accompagnement en loisir de l'île de Montréal (PALÎM) visant à aider des personnes vivant avec des limitations fonctionnelles.	1278663	CA18 170146	20187069	3 082,00 -	-	-	-	-	-	3 082,00
		Totaux				7 968,00 -		2 710,00	2 487,00 -		2 771,00 -	
		Contribution financière ans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de l'île de Montréal (PALÎM), visant à aider des personnes vivant avec des limitations fonctionnelles selon le GDD 1229501007	1537904	CA22 170180	20553833	2 710,00 -		2 710,00 -	-		-	
		Contribution financière dans le cadre du programme PALÎM visant à aider des personnes vivant avec des limitations fonctionnelles selon le GDD 1214385008	1477025	CA21 170187	20457967	2 487,00 -		-	2 487,00 -		-	
	300747 - CDN - Conventions de contribution	Contribution financière dans le cadre du programme d'accompagnement en loisir de l'île de Montréal (PALÎM), visant à aider des personnes fonctionnelles pour la période se terminant le 31 décembre 2019.	1357678	CA19 170190	20274615	2 771,00 -		-	-		2 771,00 -	
		Totaux				58 500,00	12 500,00	12 500,00	10 000,00	12 500,00	11 000,00 -	
		Contribution financière dans le cadre de la politique de l'enfant 2020 pour le projet C-Vert selon le GDD 1201247002	1406938	CA20 170051	20343405	12 500,00 -	-	-	-	12 500,00 -	-	
		Contribution financière dans le cadre de la politique de l'enfant 2020 pour le projet C-Vert selon le GDD 1228159001	1514251	CA22 170011	20528434	10 000,00 -		10 000,00 -	-	-	-	
		Contribution financière dans le cadre de la politique de l'enfant 2020 pour le projet C-Vert selon le GDD 1211247002	1460455	CA21 170044	20429566	2 500,00	2 500,00 -	-	-	-	-	
		Contribution financière dans le cadre du programme Prévention Montréal selon le GDD 1238159001	1575852	-	20510603	10 000,00 -		2 500,00 -	10 000,00 -	-	-	
		Contribution financière pour la réalisation de l'activité C-Vert dans le cadre de la Politique de l'enfant: Naître, grandir, s'épanouir à Montréal: de l'enfance à l'adolescence.	1337775	CA19 170080	20641433	10 000,00	10 000,00 -	-	-	-	-	
	300775 - CDN - Développement social				20312082	11 000,00 -		-	-		11 000,00 -	
		Totaux				6 726,77 -		-	-	6 726,77 -		
		Totaux				6 726,77 -		-	-	6 726,77 -		
	100106 - Bureau de la transition écologique et de la résilience	Facture 2484 // Inscription au cours d'anglais offert par l'école internationale de langues du YCMA pour Andres Beltran. / Matériel pédagogique	1446047	-	20402637	6 726,77 -		-	-	6 726,77 -		
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce												
Direction générale												

Totaux					1 716 279,27	80 462,21	591 124,53	277 561,50	298 003,50	238 725,00	230 402,53
	Totaux				27 938,57	-	-	705,99	11 232,58	16 000,00	-
	2020 Binam - Projet "Équipé pour une transition vers l'âge adulte" dans le cadre du programme Binam - Ville-Midi. Montant 2020	1441603	CA20 240461	20399442	2 418,70	-	-	-	2 418,70	-	-
	2021 Binam - Projet "Équipé pour une transition vers l'âge adulte" dans le cadre du programme Binam - Ville-Midi. Montant 2021	1441603	CA20 240461	20461869	268,74	-	-	268,74	-	-	-
	projet : Modèles Inspirants Interculturels	1341077	CE19 0609	20267197	16 000,00	-	-	-	-	16 000,00	-
	Aide Financière 2020 pour le projet : Zone 16-30 Saint-Léonard (Ville-MTESS 2018-2023) GDD 1193581004	1439761	CA20 13 0175	20394595	2 123,28	-	-	-	2 123,28	-	-
	Contribution financière dans le cadre de l'édition 2019 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et de l'entente MIDI-Ville (2018-2021) - Programme C-Vert - Portion 2019 - SDIS - GDD 1197481002 - CA19 22 0367	1387091	CA19 22 0367	20317562	755,23	-	-	-	755,23	-	-
	Contribution financière dans le cadre de l'édition 2019 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et de l'entente MIDI-Ville (2018-2021) - Programme C-Vert - Portion 2020 - BINAM - GDD 1197481002 - CA19 22 0367	1387091	CA19 22 0367	20401277	186,37	-	-	-	186,37	-	-
	Contribution financière dans le cadre de l'édition 2020-2021 du PIMJ et de l'entente MIDI-VILLE - Projet C-Vert - Portion BINAM - GDD 1205111013 - CA20 22 0288	1441590	CA20 22 0288	20402029	1 749,00	-	-	-	1 749,00	-	-
100097 - Binam - Entente métropole Ville-Midi	Contribution financière dans le cadre de l'édition 2020-2021 du PIMJ et de l'entente MIDI-VILLE - Projet C-Vert - Portion BINAM 2021 - GDD 1205111013 - CA20 22 0288	1441590	CA20 22 0288	20466203	437,25	-	-	437,25	-	-	-
	Totaux				4 000,00	-	-	-	-	2 000,00	2 000,00
101060 - Div de la lutte contre la pauv. Et l'itinérance Mixte - BF	Facture 126-0926 - Formations "Sensibilisation à l'itinérance offertes aux employés municipaux de la Ville de Mtl"	1371647	-	20296382	2 000,00	-	-	-	-	2 000,00	-
	Facture 18-0101 - Formation en itinérance pour Pierre-Luc Lortie du 1er novembre 2018 au 30 juin 2019	1304130	-	20213787	2 000,00	-	-	-	-	-	2 000,00
	Totaux				230 100,00	-	88 897,00	45 668,00	95 535,00	-	-

2020 - Contribution dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS). Montant pour 2020	1340019	CA19 240145	20348792	2 000,00 -	-	-	2 000,00 -	-
2020 - Contribution pour le projet Service sportif d'inclusion sociale - Gym alternatif. Montant pour 2020	1412898	CA20 240170	20357584	22 500,00 -	-	-	22 500,00 -	-
2021 - Contribution pour le projet Service sportif d'inclusion sociale - Gym alternatif. Montant pour 2021	1412898	CA20 240170	20433536	25 000,00 -	-	25 000,00 -	-	-
2022 - Contribution pour le projet Service sportif d'inclusion sociale - Gym alternatif. Montant pour 2022	1412898	CA20 240170	20538967	25 000,00 -	25 000,00 -	-	-	-
Accorder un soutien financier de 13 053 \$ au YMCA du Québec afin de réaliser le projet Aînés en action pour la période du 16 septembre 2022 au 31 mars 2023 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (Ville-MTESS 2018-2023) GDD 1193581004	1554325	ca22 160279	20593380	11 748,00 -	11 748,00 -	-	-	-
			20366833	6 300,00 -	-	-	6 300,00 -	-
	1413281	CA20 130070	20376718	1 800,00 -	-	-	1 800,00 -	-
Loin (Ville-MTESS 2018-2023)	1472460	CA21 13 0093	20460655	6 300,00 -	-	6 300,00 -	-	-
			20489211	1 800,00 -	-	1 800,00 -	-	-
Aide Financière 2021 pour le projet : Zone Saint-Léonard (Ville-MTESS 2018-2023) GDD 1193581004	1504919	CA20 130070	20506922	900,00 -	900,00 -	-	-	-
AIDE FINANCIERE 2022 POUR LE PROJET : Vue de Loin (Ville-MTESS 2018-2023)	1472460	CA21 13 0093	20597991	900,00 -	900,00 -	-	-	-
Alternative à la suspension, 1er versement de la 2e année de l'entente triennale, 50 %	1461091	-	20445083	5 000,00 -	-	5 000,00 -	-	-
Alternative à la suspension, 1er versement, 50 %	1403449	CA20 10 042	20358072	5 000,00 -	-	-	5 000,00 -	-
Alternative à la suspension, 2e versement de la 2e année de l'entente triennale, 40 %	1461091	-	20481644	4 000,00 -	-	4 000,00 -	-	-
Alternative à la suspension, 2e versement de la 3e année de l'entente triennale-2022-10-20	1518133	CA20 10 042	20593224	4 000,00 -	4 000,00 -	-	-	-
Alternative à la suspension, 2e versement, 40%	1403449	CA20 10 042	20390906	4 000,00 -	-	-	4 000,00 -	-

Alternative à la suspension, 3e versement de la 2e année de l'entente triennale - 2022-02-28,	1518133	CA20 10 042	20519048	6 000,00 -	6 000,00 -	-	-	-
Alternative à la suspension, 3e versement de la première année de l'entente triennale, 10 %	1461091	-	20435785	1 000,00 -	-	1 000,00 -	-	-
AN20 - GDD 1191643003 CE19 1309 Accorder un soutien financier dans le cadre de l'Entente administrative Ville-MTESS 2018-2022 pour le projet : Aînés en action - Grand Montréal	1364790	CE19 1309	20379148	25 000,00 -	-	-	25 000,00 -	-
An22- Approuver Addenda #1 à la conv. 2019 avec YMCA du Québec (CE19 1309). Projet Aînés en action - Grand Mtl . 5 000\$ (exempt de tx) en 2022.	1364790	CE19 1309	20538967	5 000,00 -	5 000,00 -	-	-	-
AN22-GSS6995 Accorder un soutien financier de 28 000\$ pour 2022 à Les YMCA du Québec - Projet : Aînés en action - Grand Montréal - Budget : Ville-MTESS	1530797	CE22 0283	20541428	28 000,00 -	28 000,00 -	-	-	-
BC - Accorder un soutien financier à l'organisme dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Projet Rendez-vous Y actif	1411964	CA20 16 0133	20352361	11 070,00 -	-	-	11 070,00 -	-
Chèque retourné par le fournisseur	1410036	CA20 080195	52016486	-14 000,00 -	-	-14 000,00 -	-	-
Contribution 2021 pour le projet Aînés en action	1482751	CA21 160093	20469657	9 732,00 -	-	9 732,00 -	-	-
Contribution 2022 pour le projet Aînés en action	1511026	CA21 160093	20539150	1 081,00 -	1 081,00 -	-	-	-
2020 - GDD 1195111010 - CA20 22 0090	1408957	CA20 22 0090	20348647	3 865,00 -	-	-	3 865,00 -	-
			20489211	966,00 -	-	966,00 -	-	-
Contribution financière 2021 dans le cadre de l'entente Ville-MTESS 2018-2023 - Portion 2021 - Projet «Inclusion sociale à travers l'agriculture urbaine dans Petite-Bourgogne» - GDD 1205111017 - CA21 220092	1471656	CA21 220092	20442833	5 870,00 -	-	5 870,00 -	-	-
Contribution financière 2021 dans le cadre de l'entente Ville-MTESS 2018-2023 - Portion 2022 - Projet «Inclusion sociale à travers l'agriculture urbaine dans Petite-Bourgogne» - GDD 1205111017 - CA21 220092	1471656	CA21 220092	20516277	1 468,00 -	1 468,00 -	-	-	-

101212 - Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale - MTESS	Contribution financière 2022 dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) - Projet « Amélioration du tissu social par l'agriculture urbaine » - Portion 2022 - GDD 1215111010 - CA22 220103 - GSS 6692	1529519	CA22 220103	20542518	4 800,00 -		4 800,00 -	-	-	-	-
	Subvention dans le cadre du projet Entraide alimentaire YMCA Saint-Laurent - 1er versement	1410036	CA20 080195	20362521	14 000,00 -	-	-	-	14 000,00 -	-	-
101219 - Sécurité urbaine - BF	Totaux				40 000,00	40 000,00 -	-	-	-	-	-
	programme action citoyenne			20614632	36 000,00	36 000,00 -	-	-	-	-	-
	et communautaire ACCSU	1553799	CA22 240298	20634246	4 000,00	4 000,00 -	-	-	-	-	-
	Totaux				8 426,00 -		2 716,00	2 759,00	773,00	1 089,00	1 089,00
	Aide financière aux OBNL locataires 2019 (9e série)_DA1911361011	-	-	20307518	758,00 -	-	-	-	-	758,00 -	-
	Aide financière aux OBNL locataires 2019 (9e série)_Prince-Arthur_DA1911361011	-	-	20307518	331,00 -	-	-	-	-	331,00 -	-
	Aide financière aux OBNL locataires 2020_Charleroi	-	-	20373898	442,00 -	-	-	-	442,00 -	-	-
	Aide financière aux OBNL locataires 2020.	-	-	20373898	331,00 -	-	-	-	331,00 -	-	-
	GDD 2211361006 : 6e série de soutiens financiers aux OBNL locataires 2021	-	-	20486648	1 805,00 -	-	-	1 805,00 -	-	-	-
	GDD 2211361006 : 6e série de soutiens financiers aux OBNL locataires 2021,(ALTERNATIVE SUSPENSION), au 5150, rue Charleroi,H1G 3A1, Montréal-Nord	-	-	20486648	544,00 -	-	-	544,00 -	-	-	-
	GDD 2211361006 : 6e série de soutiens financiers aux OBNL locataires 2021,(ALTERNATIVE SUSPENSION), au 14115, rue Prince-Arthur, local 455, H1A 1A8, RDP/PTA	-	-	20486648	410,00 -	-	-	410,00 -	-	-	-
	GDD2221361004. 3e série de soutiens financiers, financiers accordés aux OBNL ayant déposé une demande admissible dans le cadre de la aux OBNL locataires, relativement au 14115, rue Prince-Arthur, local 455, RDP-PAT	-	-	20582584	410,00 -	-	410,00 -	-	-	-	-
	GDD2221361004. 3e série de soutiens financiers, soit les 92 soutiens financiers accordés aux OBNL ayant déposé une demande admissible dans le cadre de la Mesure d'aide aux OBNL locataires	-	-	20582584	1 762,00 -	-	1 762,00 -	-	-	-	-

	GDD2221361004. 3e série de soutiens financiers, soit les 92 soutiens financiers accordés aux OBNL ayant déposé une demande admissible dans le cadre de la Mesure d'aide aux OBNL locataires, relativement au 5150, rue Charleroi, Montréal-Nord	-	-	20582584	544,00 -			544,00 -	-	-	-
101239 - Aide financière aux OBNL locataires	Subvention OBNL - DA181361005 - Georges Kalimeris	-	-	20211560	331,00 -			-	-	-	331,00
	Subvention OBNL - DA181361005x - Georges Kalimeris	-	-	20211560	758,00 -			-	-	-	758,00
	Totaux				1 296,77 -			-	-	1 296,77 -	-
101272 - Programme intervention de milieu	Contribution financière dans le cadre de l'édition 2019 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et de l'entente MIDI-Ville (2018-2021) - Programme C-Vert - Portion 2019 - SDIS - GDD 1197481002 - CA19 22 0367	1387091	CA19 22 0367	20317562	1 296,77 -			-	-	1 296,77 -	-
	Totaux				500,00 -			-	-	-	500,00
101277 - Expertise et soutien - Dév. social (agglo)	Octroyer un contrat de services professionnels d'une valeur de 4599\$ pour la rédaction du projet de politique en développement social.	1201791	CE17 0774	20174061	500,00 -			-	-	-	500,00
	Totaux				112 704,88 -			-	-	67 622,98	45 081,90
	l'entente Mtess-Ville - Projet: Centre-ville - Proximité	1281346	CE18 1079	20188312	17 683,63 -			-	-	-	17 683,63
				20248171	4 421,09 -			-	-	4 421,09 -	
	recrutement à des fins criminelles	1281299	CE18 1079	20188312	27 398,27 -			-	-	-	27 398,27
				20257868	6 849,45 -			-	-	-	6 849,45 -
	1194970003 CE19 0793 - Accorder un soutien financier pour la réalisation de projet en itinérance de l'Axe 1 « Accompagner et cohabiter dans l'espace public », pour le projet : Proximité	1346315	CE19 0793	20263918	22 104,72 -			-	-	-	22 104,72 -
101421 - Plan d'action en itinérance 2014-2017	1194970003 CE19 0793 - Accorder un soutien financier pour la réalisation de projet en itinérance de l'Axe 1 « Accompagner et cohabiter dans l'espace public », Projet : Premier arrêt - Prévention de l'itinérance et du recrutement à des fins	1346311	CE19 0793	20263591	34 247,72 -			-	-	-	34 247,72 -
	Totaux				30 482,58 -			-	-	-	30 482,58

	Contribution financière-Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant de Montréal. Projet: Zone Nomade. Deuxieme versement 30 jours de la date de transmission du rapport à la Ville. CA 18 250148. GDD1187570003	1278722	CA18 250148	20204815	3 534,00 -	-	-	-	-	3 534,00
	Contribution financière-Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant de Montréal. Projet: Zone Nomade. Premier versement au 7 juin 2018 CA 18 250148. GDD1187570003	1278722	CA18 250148	20184314	14 134,16 -	-	-	-	-	14 134,16
	Plan d'action 2017 de la politique de l'enfant de Montréal	1284876	CA18 250273	20190306	2 814,42 -	-	-	-	-	2 814,42
101444 - Politique de l'enfant	Plan d'action 2018 de la politique de l'enfant de Montréal. C-VERT	1278719	CA18 170148	20191162	10 000,00 -	-	-	-	-	10 000,00
	Totaux				200 596,91 -		200 596,91 -	-	-	-
101483 - Division des relations interculturelles et lutte contre les discriminations - BF	Accorder un soutien financier de 525 000\$ à YMCA du Québec. Projet: consolidation programmation et soutien projet de redéveloppement du centre PSC 2022-2023. 200 000\$ en 2022.	1565497	CE22 1875	20611186	200 000,00 -		200 000,00 -	-	-	-
	Formation IJQ durant délocalisation juin 2022	-	-	20555791	236,97 -		236,97 -	-	-	-
	Location de salle au YMCA - IJQ relocalisation d'urgence juillet 2022	1543583	Sans GDD	20571254	359,94 -		359,94 -	-	-	-
	Totaux				187 829,89	30 574,21	51 048,02	79 025,51	27 182,15 -	-
	2020 Binam - Projet "Équipé pour une transition vers l'âge adulte" dans le cadre du programme Binam - Ville-Midi. Montant 2020	1441603	CA20 240461	20399442	2 738,30 -	-	-	-	2 738,30 -	-
	2021 Binam - Projet "Équipé pour une transition vers l'âge adulte" dans le cadre du programme Binam - Ville-Midi. Montant 2021	1441603	CA20 240461	20461869	304,26 -	-	-	304,26 -	-	-
	projet " Généraction " - Budget SDIS	1394662	CE20 0141	20329755	20 000,00 -	-	-	-	20 000,00 -	-
				20420292	5 000,00 -	-	-	5 000,00 -	-	-
	Accorder un soutien financier de 123 500\$, soit 61 750\$ en 2021 et 61 750\$ en 2022, à Les YMCA du Québec Projet: Écoles-Familles-Communauté - Saint-Léonard et Anjou- Budget : Fonds Enfant-famille vulnérables	1474364	CE21 0959	20458339	61 750,00 -	-	-	61 750,00 -	-	-
	contribution. Total SDIS de 10 635 \$	1496571	CA22 240268	20564004	6 736,00 -		6 736,00 -	-	-	-
				20598386	748,00 -		748,00 -	-	-	-

Aide Financière 2020 pour le projet : Zone 16-30 Saint-Léonard (Ville-MTESS 2018-2023) GDD 1193581004	1439761	CA20 13 0175	20394595	1 067,22 -	-	-	1 067,22 -	-
Aide Financière 2021 pour le projet : Zone 16-30 Saint-Léonard (Ville-MTESS 2018-2023) GDD 1200219006	1439761	CA20 13 0175	20463294	1 063,50 -	-	1 063,50 -	-	-
An22-GSS4016-Accorder un soutien financier de 123 500\$ pour 2021-2023 à YMCA QC: École-familles-communauté. Vrsmt (2) 2022: 24 700\$	1474364	CE21 0959	20632112	24 700,00	24 700,00 -	-	-	-
An22-GSS4016-Accorder un soutien financier de 123 500\$ pour 2021-2023 à YMCA QC: École-familles-communauté. Vrsmt 2022: 37050\$	1474364	CE21 0959	20523199	37 050,00 -	-	37 050,00 -	-	-
Contribution dans le cadre de l'édition 2021-2022 du «Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12 à 30 ans » Équipé pour une transition vers l'âge adulte - Part 2021 Ville-Marie	1496571	CA22 240268	20483417	2 836,00 -	-	2 836,00 -	-	-
Contribution dans le cadre de l'édition 2021-2022 du «Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12 à 30 ans » Équipé pour une transition vers l'âge adulte - Part 2022 Ville-Marie	1496571	CA22 240268	20561675	315,00 -	-	315,00 -	-	-
Contribution financière à Les YMCA du Québec pour le projet Zone 16-30 Saint-Léonard - PIMJ 2021 - GDD 1228717020	1556620	CA22 13 0237	20614099	4 692,21	4 692,21 -	-	-	-
Contribution financière dans le cadre de l'édition 2019 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et de l'entente MIDI-Ville (2018-2021) - Programme C-Vert - Portion 2020 - BINAM - GDD 1197481002 - CA19 22 0367	1387091	CA19 22 0367	20401277	325,63 -	-	-	325,63 -	-
Contribution financière dans le cadre de l'édition 2020-2021 du PIMJ et de l'entente MIDI-VILLE - Projet C-Vert - Portion BINAM - GDD 1205111013 - CA20 22 0288	1441590	CA20 22 0288	20402029	3 051,00 -	-	-	3 051,00 -	-

	Contribution financière dans le cadre de l'édition 2020-2021 du PIMJ et de l'entente MIDI-VILLE - Projet C-Vert - Portion BINAM 2021 - GDD 1205111013 - CA20 22 0288	1441590	CA20 22 0288	20466203	762,75 -	-	762,75 -	-	-
	Contribution financière dans le cadre de l'édition 2021-2022 du PIMJ - Projet C-Vert - GDD 1214282002 - CA21 220309	1496920	CA21 220309	20485779	4 118,00 -	-	4 118,00 -	-	-
	Contribution financière dans le cadre de l'édition 2021-2022 du PIMJ - Projet C-Vert - Portion 2022 - GDD 1214282002 - CA21 220309	1496920	CA21 220309	20564003	407,02 -	-	407,02 -	-	-
	«C-Vert» - GDD 1225111008 - CA22 220269	1553495	CA22 220269	20583269	4 729,00 -	-	4 729,00 -	-	-
101484 - Accès aux services municipaux - BF	2021 GDD1218717015	1495519	CA21 13 0260	20626884	1 182,00 -	1 182,00 -	-	-	-
				20484897	3 191,00 -	-	3 191,00 -	-	-
				20542033	1 063,00 -	-	1 063,00 -	-	-
101486 - Rapprochement interculturel - BF	Totaux				12 753,00 -	-	-	12 753,00 -	-
	projet :			20362776	10 203,00 -	-	-	10 203,00 -	-
	Montréal, ville d'entraide	1417010	CE20 0584	20401277	2 550,00 -	-	-	2 550,00 -	-
	Totaux				191 794,48 -	-	82 724,92	52 717,12	56 352,44 -
	criminelles " - Budget MTESS/SDIS	1398046	CE20 0136	20336521	27 680,86 -	-	-	27 680,86 -	-
	projet " Proximité " - Budget MTESS/SDIS	1398051	CE20 0136	20347830	6 566,86 -	-	-	6 566,86 -	-
				20336521	17 683,63 -	-	-	17 683,63 -	-
				20347606	4 421,09 -	-	-	4 421,09 -	-
	Accorder un contrat de services professionnels à YMCA du Québec pour des formations de sensibilisation à l'itinérance	1476096	DC218341001	20466204	2 000,00 -	-	2 000,00 -	-	-
	Accorder un contrat de services professionnels de 13 074.60\$, TTC, à Les YMCA du Québec - Projet : Service de douches aux personnes en situation d'itinérance - Budget : SDIS	1517801	DC229461001	20602038	13 074,60 -	-	13 074,60 -	-	-
101487 - Plan d'action montréalais en itinérance - BF Agglo	Accorder un soutien financier en 2022 -Projet : Service de proximité pour les personnes en situation d'itinérance	1541921	CG22 0415	20558114	64 015,00 -	-	64 015,00 -	-	-
	du recrutement à des fins criminelles	1463773	CG21 0136	20434901	30 822,76 -	-	30 822,76 -	-	-
	financier pour la réalisation du projet Proximité	1463835	CG21 0136	20539150	3 424,96 -	-	3 424,96 -	-	-
				20434901	19 894,36 -	-	19 894,36 -	-	-
				20539150	2 210,36 -	-	2 210,36 -	-	-
	Totaux				309 821,12 -	-	163 641,68	69 242,88	76 936,56 -
	criminelles " - Budget MTESS/SDIS	1398046	CE20 0136	20336521	31 092,14 -	-	-	31 092,14 -	-
	projet " Proximité " - Budget MTESS/SDIS	1398051	CE20 0136	20347830	7 376,14 -	-	-	7 376,14 -	-
				20336521	30 774,37 -	-	-	30 774,37 -	-
				20347606	7 693,91 -	-	-	7 693,91 -	-
	du recrutement à des fins criminelles	1463773	CG21 0136	20434901	34 621,24 -	-	34 621,24 -	-	-
	financier pour la réalisation du projet Proximité	1463835	CG21 0136	20539150	3 847,04 -	-	3 847,04 -	-	-
				20434901	34 621,64 -	-	34 621,64 -	-	-
				20539150	3 846,64 -	-	3 846,64 -	-	-

	GSS 7208 - GDD 1229461001 - Accorder un soutien financier de 94 531 \$, pour 2022, à Les YMCA du Québec - Projet : Premier arrêt - Budget : MTESS	1530617	CG22 0264	20552015	85 078,00 -		85 078,00 -	-	-	-	-
101492 - Plan d'action montréalais en itinérance - MTESS	GSS 7513 - GDD 1229461001 - Accorder un soutien financier de 78 745 \$, pour 2022, à Les YMCA du Québec - Projet : Proximité - Budget : MTESS	1530621	CG22 0264	20552015	70 870,00 -		70 870,00 -	-	-	-	-
	Totaux				15 000,00 -		1 500,00	13 500,00 -	-	-	-
	2021 - Contribution pour la réalisation du projet "Destination Médiation" dans le cadre de la mesure temporaire en sécurité urbaine en lien avec l'impact de la pandémie sur les personnes et les quartiers. Montant réservé pour 2021	1472603	CA21 240169	20445656	13 500,00 -	-		13 500,00 -	-	-	-
101509 - MSP-Covid	2022 - Contribution pour la réalisation du projet "Destination Médiation" dans le cadre de la mesure temporaire en sécurité urbaine en lien avec l'impact de la pandémie sur les personnes et les quartiers. Montant réservé pour 2022	1472603	CA21 240169	20516951	1 500,00 -		1 500,00 -	-	-	-	-
	Totaux				9 888,00	9 888,00 -	-	-	-	-	-
101530 - Projets par et pour les jeunes	GDD 1229461008 GSS 8977 Accorder un soutien financier de 12 360 \$, pour 2023, à Les YMCA du Québec Projet : Acteurs de changement Budget : SDIS	1583639	CE23 0250	20641442	9 888,00	9 888,00 -	-	-	-	-	-
	Totaux				5 000,00 -	-	-	-	-	-	5 000,00
111210 - Clientèle vulnérable - Projets jeunesse	1176368002-Accorder un soutien financier totalisant la somme de 195 000\$ à 7 organismes pour l'année 2017 dans le cadre	1193898	CA17 0712	20164623	5 000,00 -	-	-	-	-	-	5 000,00
	Totaux				44 230,00 -	-	-	-	-	24 651,00	19 579,00
	1170706001-Accorder un soutien financier totalisant la somme de 99 579\$ à 4 org. pour 2017 dans le cadre de l'entente administ. sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales; Alliances pour la solidarité(2013-2018). Volet Aînés	1203398	CE17 0920	20191575	4 579,00 -	-	-	-	-	-	4 579,00
	MTESS/VILLE - Projet:« Aînés en action - Grand Montréal »	1288834	CE18 1190	20194650	15 000,00 -	-	-	-	-	-	15 000,00
				20257868	4 651,00 -	-	-	-	-	4 651,00 -	

111214 - Clientèle vulnérable - Aînés	GDD 1191643003 CE19 1309 Accorder un soutien financier dans le cadre de l'Entente administrative Ville-MTESS 2018-2022 pour le projet : Aînés en action - Grand Montréal	1364790	CE19 1309	20299533	20 000,00 -	-	-	-	20 000,00 -	
	Totaux				167 203,12 -	-	13 943,00	12 115,00	66 266,02	74 879,10
	2017-2018, dans le cadre du MTESS	1194301	CG17 0210	20175567	7 272,00 -	-	-	-	-	7 272,00
		1194305	CG17 0210	20169382	6 058,00 -	-	-	-	-	6 058,00
	l'entente MteSS-Ville - Projet: Centre-ville - Proximité	1281346	CE18 1079	20188312	30 774,37 -	-	-	-	-	30 774,37
				20248171	7 693,91 -	-	-	-	7 693,91 -	
	recrutement à des fins criminelles	1281299	CE18 1079	20188312	30 774,73 -	-	-	-	-	30 774,73
				20257868	7 693,55 -	-	-	-	7 693,55 -	
	public », pour le projet : Proximité	1346315	CE19 0793	20263918	26 353,28 -	-	-	-	26 353,28 -	
				20359831	12 115,00 -	-	-	12 115,00 -	-	
	l'itinérance et du recrutement à des fins	1346311	CE19 0793	20263591	24 525,28 -	-	-	-	24 525,28 -	
				20460894	13 943,00 -	-	13 943,00 -	-	-	
	Totaux				38 000,00 -	-	-	-	20 000,00	18 000,00
	2019 - Contribution dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS). Montant pour 2019	1340019	CA19 240145	20254559	18 000,00 -	-	-	-	18 000,00 -	
				20175592	18 000,00 -	-	-	-	-	18 000,00
	d'inclusion social - Gym alternatif	1268303	CA18 240170	20257699	2 000,00 -	-	-	-	2 000,00 -	
	Totaux				7 867,00 -	-	-	403,00	3 626,00	3 838,00
	Petite-Bourgogne - GDD 1185111004 - CA18 22 0133	1275346	CA18 22 0133	20185735	3 454,00 -	-	-	-	-	3 454,00
				20219288	384,00 -	-	-	-	-	384,00
	Petite-Bourgogne. GDD 1195111003 CA19 220091	1345979	CA19 220091	20259419	3 626,00 -	-	-	-	3 626,00 -	
				20323379	403,00 -	-	-	403,00 -	-	
	Totaux				15 821,00 -	-	-	1 582,00	14 239,00 -	
	2e versement dans les 30 jours de la remise du rapport d'étape.	1349947	CA19 27 0125	20301508	4 746,00 -	-	-	-	4 746,00 -	
	3e versement dans les 30 jours de la remise du rapport final.	1349947	CA19 27 0125	20348792	1 582,00 -	-	-	1 582,00 -	-	
	Contribution financière Gym alternatif (16-30 ans) dans Mercier-Ouest (Ville-MTESS 2018-2023). 1er versement dans les 30 jours de la signature de la convention.	1349947	CA19 27 0125	20264532	9 493,00 -	-	-	-	9 493,00 -	
	Totaux				13 095,00 -	-	-	-	5 095,00	8 000,00
	Ville-MTESS - Projet : Zone 16-24 à Viau - Robert	1265655	CA18 13 0089	20178744	6 400,00 -	-	-	-	-	6 400,00
				20189551	1 600,00 -	-	-	-	-	1 600,00
	Aide financière pour la zone 16-24 à Viau -Robert	1338879	CA19 13 0073	20253477	5 095,00 -	-	-	-	5 095,00 -	
	Totaux				35 154,00 -	-	-	1 842,00	18 136,00	15 176,00

		1170299002-Accorder un soutien financier non récurrent, pour l'année 2017, de 244 882\$ réparti entre 13 organismes locaux. Les sommes alloués permettent de soutenir les projets soumis dans le cadre de l'entente MTESS.	1189456	ca17 080237	20175567	1 200,00 -	-	-	-	-	-	1 200,00
		Accorder une contribution financière dans le cadre, Ville-MTESS, Projet : Les groupes économes	1264179	CA18 080212	20181602	10 866,00 -	-	-	-	-	-	10 866,00
					20215157	3 110,00 -	-	-	-	-	-	3 110,00
					20259281	1 576,00 -	-	-	-	-	1 576,00 -	
		Subvention pour le projet d'entraide alimentaire YMCA Saint-Laurent dans le cadre de l'entente Ville-MTESS - 1er versement	1341149	CA19 080154	20259418	12 880,00 -	-	-	-	-	12 880,00 -	
		Subvention pour le projet d'entraide alimentaire YMCA Saint-Laurent dans le cadre de l'entente Ville-MTESS - 2e versement	1341149	CA19 080154	20303038	3 680,00 -	-	-	-	-	3 680,00 -	
		Subvention pour le projet d'entraide alimentaire YMCA Saint-Laurent dans le cadre de l'entente Ville-MTESS - 3e versement	1341149	CA19 080154	20362521	1 842,00 -	-	-	-	1 842,00 -	-	
	200123 - Contrat de ville - SLT					6 776,95 -	-	-	-	-	-	6 776,95
		Totaux										
		1187570001 - CA18 25 0146 - Accorder un soutien financier dans le cadre de l'entente Ville/MTESS - Projet : Aînés en action	1272748	CA18 25 0146	20182979	6 776,95 -	-	-	-	-	-	6 776,95
Diversité et inclusion sociale	200162 - Contrat de ville - PMR					1 305,00 -	-	-	-	660,00	645,00 -	
		Totaux				660,00 -	-	-	-	660,00 -	-	
		101088 - Direction - Espace pour la vie	-	-	20389160	660,00 -	-	-	-	660,00 -	-	
		Totaux				645,00 -	-	-	-	-	645,00 -	
Espace pour la vie	101132 - Gestion - Biodôme	Formation d'anglais langue seconde - Cours privés au YMCA pour Yves Paris du 7 août au 11 septembre 2019	-	-	20280661	645,00 -	-	-	-	-	645,00 -	
		Totaux				3 095,13 -	-	-	-	-	-	3 095,13
		Totaux				1 299,13 -	-	-	-	-	-	1 299,13
		100005 - Direction Relations de presse	1266217	-	20172862	1 299,13 -	-	-	-	-	-	1 299,13
		Totaux				1 796,00 -	-	-	-	-	-	1 796,00
Expérience citoyenne et communications	104206 - Projets - PAC Qualité de vie	16-051 sacs de plastiques - sensibilisation - Sud-Ouest	1252661	-	20172079	1 108,00 -	-	-	-	-	-	1 108,00
					20189655	688,00 -	-	-	-	-	-	688,00
		Totaux				6 480,00 -	-	-	5 120,00 -	-	1 360,00 -	
		Totaux				5 120,00 -	-	-	5 120,00 -	-	-	
		100124 - Surplus - Élections	-	-	20489650	5 120,00 -	-	-	5 120,00 -	-	-	

		Totaux				1 360,00 -	-	-	-	1 360,00 -	
		YMCA DU PARC - Location de salle le 06 octobre 2019 de 7h à 23h dans le cadre de l'élection partielle dans l'arrondissement Plateau Mont-Royal.	1370187	CE19 1098	20289667	1 360,00 -	-	-	-	1 360,00 -	
Grefe	100211 - Élections	Totaux				16 754,00 -	800,00	7 800,00	5 400,00 -		2 754,00
		Totaux				8 000,00 -	800,00	7 200,00 -	-		
		2e versement - au plus tard le 18 janvier 2022	1466989	CA21 27 0073	20510539	800,00 -	800,00 -	-	-		
	302105 - MHM - Surplus libre	Accorder une contribution financière pour la réalisation de divers projets pour l'année 2021. Paiement immédiat	1466989	CA21 27 0073	20430895	7 200,00 -	-	7 200,00 -	-		
		Totaux				6 000,00 -	-	600,00	5 400,00 -		
		1er versement d'un montant de 4 200 \$ dans les trente jours de la signature de la convention. GGD 1196323003 - CA19 27 0399	1390563	CA19 27 0399	20322657	4 200,00 -	-	-	4 200,00 -		
	302116 - MHM - Direction culture, sports, loisirs et développement social	2ieme versement d'un montant de 1 200 \$ au plus tard le 15 juin 2020. GGD 1196323003 - CA19 27 0399	1390563	CA19 27 0399	20359498	1 200,00 -	-	-	1 200,00 -		
		3ieme versement d'un montant de 600 \$ au plus tard le 31 janvier 2021. GGD 1196323003 - CA19 27 0399	1390563	CA19 27 0399	20405863	600,00 -	-	600,00 -	-		
Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	302126 - MHM - Sports, loisirs, développement social	Totaux				2 754,00 -	-	-	-		2 754,00
		Location salle pour la relocalisation des activités de Centre Pierre-Charbonneau.	1281698	-	20198308	2 754,00 -	-	-	-		2 754,00
		Totaux				21 000,00 -	-	-	-	11 000,00	10 000,00
		Totaux				11 000,00 -	-	-	-	10 000,00	1 000,00
		Projet Programme alternative suspension	1220326	CA17 10 330	20157608	1 000,00 -	-	-	-		1 000,00
		Projet; Alternative à la suspension, 1er versement 50% du montant total de la contribution	1329475	CA19 10044	20242503	5 000,00 -	-	-	-	5 000,00 -	
		Projet; Alternative à la suspension, 2e versement 40% du montant total de la contribution	1329475	CA19 10044	20269567	4 000,00 -	-	-	-	4 000,00 -	
	302425 - MTN - Développement social	Projet; Alternative à la suspension, 3e versement 10% du montant total de la contribution	1329475	CA19 10044	20315228	1 000,00 -	-	-	-	1 000,00 -	
		Totaux				10 000,00 -	-	-	-	1 000,00	9 000,00
		Projet; Alternative à la suspension, 1er versement 50% du montant total de la contribution	1266821	CA18 10 121	20175228	5 000,00 -	-	-	-		5 000,00
		Projet; Alternative à la suspension, 2e versement 40% du montant total de la contribution	1266821	CA18 10 121	20187924	4 000,00 -	-	-	-		4 000,00

Montréal-Nord	302434 - MTN - Affectation de surplus Montréal-Nord	Projet; Alternative à la suspension, 3e versement 10% du montant total de la contribution	1266821	CA18 10 121	20228186	1 000,00 -	-	-	-	-	1 000,00 -	-
	Totaux					12 052,50 -		1 492,50	3 300,00	7 260,00 -	-	-
		Totaux				12 052,50 -		1 492,50	3 300,00	7 260,00 -	-	-
		BC - Création du Fonds d'urgence COVID-19 d'Outremont - YMCA du Parc - Brigade d'intervention jeunesse	1413728	CA20 16 0101	20357584	7 260,00 -	-	-	-	7 260,00 -	-	-
	302729 - OUT - Affectation - Surplus libre - Divers	Intervenant pour le projet Halte-Connexion au CCI pour la fracture numérique	1448025	-	20402943	3 300,00 -	-	-	3 300,00 -	-	-	-
Outremont		Surveillance de matériel sur l'avenue Dollard	1561848	-	20599565	1 492,50 -		1 492,50 -	-	-	-	-
	Totaux					18 880,16	9 881,23	8 998,93 -	-	-	-	-
		Totaux				18 706,93	9 708,00	8 998,93 -	-	-	-	-
		CONTRIBUTION FINANCIÈRE GDD 1224911001										
		RÉSOLUTION CA22 290041	-	-	20527715	8 998,93 -		8 998,93 -	-	-	-	-
	303104 - PIR - Dir. Culture, sports et loisirs	PAIEMENT CONTRIBUTION SUIVANT GDD 1224911007										
		RÉSOLUTION CA23 29 0028	-	-	20638997	9 708,00	9 708,00 -	-	-	-	-	-
		Totaux				173,23	173,23 -	-	-	-	-	-
	303123 - PIR - Activités culturelles	PAIEMENT POUR SERVICE JOURNÉE PLAISIRS D'HIVER DU 18 FÉV. 2023 AU PARC GRIER	-	-	20632439	173,23	173,23 -	-	-	-	-	-
Pierrefonds - Roxboro	Totaux					491 659,28	24 778,17	60 946,02	63 678,65	113 590,00	114 354,44	114 312,00
		Totaux				23 790,00 -	-	-	-	23 790,00 -	-	-
		Contributions financières aux organismes fonds d'urgence COVID 19 GDD 1206229001	-	-	20352361	15 290,00 -	-	-	-	15 290,00 -	-	-
	303402 - PMR - Surplus libres 31-12-01	Contributions financières Fonds d'urgence COVID-19 du Plateau Mont Royal	-	-	20343610	8 500,00 -	-	-	-	8 500,00 -	-	-
		Totaux				328 467,39	461,94	4 042,02	5 496,99	89 800,00	114 354,44	114 312,00
		1er versement - Contribution financière pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020, dans le cadre du programme « Bain libre » GDD 1194686004 au plus tard le 31 Janvier 2020	1392806	CA19 25 0365	20325019	23 200,00 -	-	-	-	23 200,00 -	-	-
		1er versement - Contribution financière pour le programme "Jeunesse" pour la période du 1er juillet 2021 au 30 juin 2021, dans les 30 jours suivant la signature de la convention : GDD 1207705002	1445976	CA20 25 0285	20401277	22 000,00 -	-	-	-	22 000,00 -	-	-
		2ème versement - Contribution financière pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020, dans le cadre du programme « Bain libre » GDD 1194686004 au plus tard le 28 Avril 2020	1392806	CA19 25 0365	20402943	5 496,99 -	-	-	5 496,99 -	-	-	-

Accorder une contribution financière à l'organisme Les YMCA du Québec, succursale du Parc, à même le budget de fonctionnement dans le cadre du programme « Bain libre ». GDD 1187705004 - deuxième versement	1255339	CA18 250016	20170859	23 200,00 -	-	-	-	-	-	23 200,00
Accorder une contribution financière à l'organisme Les YMCA du Québec, succursale du Parc, à même le budget de fonctionnement dans le cadre du programme « Bain libre ». GDD 1187705004 - premier versement	1255339	CA18 250016	20159047	23 200,00 -	-	-	-	-	-	23 200,00
Accorder une contribution financière à l'organisme Les YMCA du Québec, succursale du Parc, à même le budget de fonctionnement dans le cadre du programme « Bain libre ». GDD 1187705004 - troisième versement	1255339	CA18 250016	20246653	11 600,00 -	-	-	-	-	11 600,00 -	-
Activités physiques dans les parcs de l'arrondissement PMR	1548280	-	20571254	4 042,02 -	-	4 042,02 -	-	-	-	-
Contribution financière (3ième versement) pour le programme "Jeunesse" du 1er Juillet 2019 au 30 Juin 2020.	1350566	CA19250180	20386277	11 000,00 -	-	-	-	11 000,00 -	-	-
Contribution financière (1er versement) pour le programme "Jeunesse" du 1er Juillet 2019 au 30 Juin 2020.	1350566	CA19250180	20264532	22 000,00 -	-	-	-	-	22 000,00 -	-
Contribution financière (2ième versement) pour le programme "Jeunesse" du 1er Juillet 2019 au 30 Juin 2020.	1350566	CA19250180	20323750	22 000,00 -	-	-	-	22 000,00 -	-	-
Contribution financière au YMCA du Québec, succursale du Parc dans le cadre du programme "Bain Libre". TROIS VERSEMENTS. GDD 1166243005	1173578	CA16250343	20165746	11 600,00 -	-	-	-	-	-	11 600,00
Contribution financière: Programme « Jeunesse », du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019. Premier versement au 5 juillet 2018. CA18250195. GDD1187705007	1279308	CA18250195	20184314	22 000,00 -	-	-	-	-	-	22 000,00
Convention pour 2017-2018 YMCA - 2e versement	1206531	ca17250205	20151704	22 000,00 -	-	-	-	-	-	22 000,00
Convention pour 2017-2018 YMCA - 3e versement	1206531	ca17250205	20204815	11 000,00 -	-	-	-	-	-	11 000,00
Entraînement en intervalles au Parc Lafontaine le mercredi de 17h30 à 18h30 (8, 15 et 22 février et 1er mars).	1565266	-	20638721	461,94	461,94 -	-	-	-	-	-

	Octroi d'un soutien financier dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de l'île de Montréal (PALIM) 2019. GDD 1197705003	1356872	CA19 250223	20274089	1 354,44 -	-	-	-	-	1 354,44 -
	Octroi d'une contribution financière dans le cadre du programme « Bain libre». GDD 1185320006 - 1er versement au 31 janvier 2019	1324715	CA18250453	20234380	23 200,00 -	-	-	-	-	23 200,00 -
	Octroi d'une contribution financière dans le cadre du programme « Bain libre». GDD 1185320006 - 2e versement au 28 avril 2019	1324715	CA18250453	20252292	23 200,00 -	-	-	-	-	23 200,00 -
	Octroi d'une contribution financière dans le cadre du programme « Bain libre». GDD 1185320006 - 3e versement au 31 janvier 2020	1324715	CA18250453	20343405	11 600,00 -	-	-	-	11 600,00 -	-
	Octroi d'une contribution financière dans le cadre du programme « Jeunesse », du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019. GDD1187705007 - 2e versement au 31 janvier 2019	1279308	CA18250195	20234380	22 000,00 -	-	-	-	-	22 000,00 -
	Octroi d'une contribution financière dans le cadre du programme « Jeunesse », du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019. GDD1187705007 - 3e versement dans les 30 jours de la remise du rapport final	1279308	CA18250195	20295246	11 000,00 -	-	-	-	-	11 000,00 -
303431 - PMR - Sports, installations et plein air	Soutien financier dans le cadre du programme d'accompagnement en loisir de l'île de Mtl - PALIM 2018	1284840	-	20189983	1 312,00 -	-	-	-	-	1 312,00
	Totaux				139 401,89	24 316,23	56 904,00	58 181,66 -	-	-
	1er versement - Contribution financière en lien avec le programme Jeunesse, dans les 30 jours suivant la signature de la convention.	1491199	ca21 250201	20470196	22 000,00 -	-	-	22 000,00 -	-	-
	1ère versement - Contribution financière dans le cadre du programme Jeunesse 2022-2024, pour le projet "Zone Jeunesse", payable dans les 30 jours suivant la signature de la convention.	1551906	CA22 25 0205	20574799	22 000,00 -	-	22 000,00 -	-	-	-

		2e versement - Contribution financière dans le cadre du programme Jeunesse 2022-2024, pour le projet "Zone Jeunesse", payable dans les 30 jours suivant l'approbation du rapport d'étape devant être remis au plus tard le 31 janvier 2023.	1551906	CA22 25 0205	20639767	22 000,00	22 000,00 -	-	-	-	-	
		2e versement - Contribution financière en lien avec le programme Jeunesse, au plus tard le 31 janvier 2022	1491199	ca21 250201	20518123	22 000,00 -		22 000,00 -	-	-	-	
		2e versement - Contribution financière pour le programme "Jeunesse" pour la période du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021, au plus tard le 30 janvier 2021	1445976	CA20 25 0285	20422234	22 000,00 -	-		22 000,00 -	-	-	
		3e versement - Contribution financière en lien avec le programme Jeunesse, au plus tard le 30 septembre 2022	1491199	ca21 250201	20590717	11 000,00 -		11 000,00 -	-	-	-	
		3e versement - Contribution financière pour le programme "Jeunesse" pour la période du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021, dans les 30 jours suivant l'approbation du rapport final	1445976	CA20 25 0285	20461850	11 000,00 -	-		11 000,00 -	-	-	
		Contribution Financière dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALIM) 2021: GDD 1218509003	1482266	CA21 25 0153	20455593	3 181,66 -	-		3 181,66 -	-	-	
		Contribution financière dans le cadre du projet "Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALIM) 2022 ": GDD 1229234004	1568422	CA22 25 0305	20613421	2 316,23	2 316,23 -	-	-	-	-	
		Projet Politique de l'enfant : Remboursement de places en camps de jour selon la facture 110202210	1550291	-	20604649	1 904,00 -		1 904,00 -	-	-	-	
Plateau Mont-Royal	303476 - PMR - Développement social et événements	Totaux				674 466,17 -		32 935,00	79 285,77	41 622,50	260 066,75	260 556,15
		Totaux				839,90 -	-		839,90 -	-	-	-
	304720 - SLT - Bibliothèque et culture	Paiement pour de l'animation des kiosques au Parc Gohier, parc Beaudet le 7 août 2021	1488483	-	20463184	839,90 -	-		839,90 -	-	-	-
		Totaux				500 991,27 -	-		46 345,87	2 522,50	227 966,75	224 156,15
					20201112	168 117,11 -	-		-	-	-	168 117,11
					20203058	18 679,68 -	-		-	-	-	18 679,68
		2018 - Location - piscine YMCA GDD 1176275009CA			20210681	18 679,68 -	-		-	-	-	18 679,68
		17 080522	1242084	CA17 080522	20216528	18 679,68 -	-		-	-	-	18 679,68

304732 - SLT - Sports	2019 - Location piscine YMCA - Paiement décembre 2019	1242084	CA17 080522	20308539	18 997,23 -	-	-	-	18 997,23 -	-	
	2020 - Location de piscines	1242084	CA17 080522	20406530	46 345,87 -	-	46 345,87 -	-	-	-	
	Location - Piscines au YMCA	1403430	-	20339400	2 522,50 -	-	-	2 522,50 -	-	-	
	Location - Piscines du YMCA	1242084	CA17 080522	20301119	208 969,52 -	-	-	-	208 969,52 -	-	
	Totaux				172 635,00 -		32 935,00	32 100,00	39 100,00	32 100,00	36 400,00
	GDD 1166909007 CA16 080681 Contribution financière annuelle pour 2018	-	-	20167654	21 400,00 -	-	-	-	-	-	21 400,00
	GDD 1166909007 CA16 080681 Contribution financière annuelle pour 2019	-	-	20252888	17 100,00 -	-	-	-	-	17 100,00 -	-
	GDD 1187220001 CA18 080469 Soutien financier pour la réalisation du projet C-Vert, édition 2018-2019	-	-	20216029	13 500,00 -	-	-	-	-	-	13 500,00
	GDD 1187220001 CA18 080469 Soutien financier pour la réalisation du projet C-Vert, édition 2018-2019, 2e versement	-	-	20285757	1 500,00 -	-	-	-	-	1 500,00 -	-
	GDD 1197220013 CA19 080487 Soutien financier pour la réalisation du projet V-Vert, édition 2019-2020	-	-	20309818	13 500,00 -	-	-	-	-	13 500,00 -	-
	GDD 1206909004 CA20 080201 Soutien financier dans le cadre du Fonds d'urgence COVID-19, Distribution des aliment	-	-	20343405	7 000,00 -	-	-	7 000,00 -	-	-	-
	GDD 1206909005 CA20 080197 Contribution financière 2020, en soutien à la mission de l'organisme.	-	-	20352131	17 100,00 -	-	-	17 100,00 -	-	-	-
	GDD 1206909005 CA20 080197 Contribution financière 2021, en soutien à la mission de l'organisme.	-	-	20425562	17 100,00 -	-	17 100,00 -	-	-	-	-
	GDD 1206909005 CA22 080138 Contribution financière 2022, en soutien à la mission de l'organisme.	-	-	20540692	17 935,00 -		17 935,00 -	-	-	-	-
	GDD 1207220011 CA20 080460 Soutien financier pour le projet C Vert 2020-2021 - 1er versement	-	-	20394881	13 500,00 -	-	-	13 500,00 -	-	-	-
	GDD 1207220011 CA20 080460 Soutien financier pour le projet C Vert 2020-2021 - dernier versement	-	-	20481645	1 500,00 -	-	1 500,00 -	-	-	-	-
	GDD 1217220028 CA21 080457 Soutien financier pour la réalisation du projet annuel C-Vert édition 2021-2022 - 1er versement	-	-	20482061	13 500,00 -	-	13 500,00 -	-	-	-	-

		GDD 1217220028 CA21 080457 Soutien financier pour la réalisation du projet annuel C-Vert édition 2021-2022 - 2e versement	-	-	20582112	1 500,00	-	1 500,00	-	-	-
		GDD 1229415013 CA22 080434 Subvention pour le projet C-vert 2022-2023 - 1er versement	-	-	20605072	13 500,00	-	13 500,00	-	-	-
Saint-Laurent	304748 - SLT - Conseil d'arrondissement	GDD: 1176673009 CA17 080519, Soutien financier pour la réalisation du projet annuel C-Vert, édition 2017-2018, versement final	-	-	20200522	1 500,00	-	-	-	-	1 500,00
		Soutien financier accordé pour le projet C-Vert 2019-2020, versement final	-	-	20373610	1 500,00	-	-	-	1 500,00	-
	Totaux					100,00	-	100,00	-	-	-
		Totaux				100,00	-	100,00	-	-	-
Saint-Léonard	305122 - SLE - Développement social	Aide-financière à Les YMCA du Québec pour le projet Ados en activité I, à l'occasion de la fête du citoyen 2022 - GDD 1228717021	1551943	CA22130211	20585180	100,00	-	100,00	-	-	-
	Totaux					255 748,05	-	-	73 270,18	182 477,87	-
		Totaux				255 748,05	-	-	73 270,18	182 477,87	-
		Distribution de boîtes à lunch - PSI. Pour le mois de mai 2020	1451303	-	20407332	800,00	-	-	800,00	-	-
		Frais d'administration du 2% MU10 C2650	1411820	-	20348849	696,07	-	-	-	696,07	-
		Location Accès aux locaux YMCA Cartierville pour la clinique de dépistage mobile (bus) pour la période du 31 mai au 1er juin 2020 de 9 :30 à 16 :00	1414068	-	20365882	696,07	-	-	-	696,07	-
		MU19-C3453 Service d'employé des Installations YMCA (soutien en cas d'enjeu) \$38.00hrs x 61,25 hrs par semaine x 4 semaines	1423723	-	20365308	46 079,13	-	-	-	46 079,13	-
		MU21-2875 Cantine mobile -distribution de boites à lunch pour le mois de juin, voir facture 2020-06-08	1416213	-	20354187	800,00	-	-	-	800,00	-
		description de tâches typiques pour les 3 sites	1408222	-	20350807	8 392,70	-	-	-	8 392,70	-
					20358789	4 856,45	-	-	-	4 856,45	-
		MU75-2968 Service de soutien pour le programme d'intervention "Brigade jeunesse" du 6 juillet au 28 août 2020 dans l'arrondissement d'Outremont // Facture 136615-2020-01	1427776	-	20370910	23 415,00	-	-	-	23 415,00	-

		Paiement de facture AC-31072020 - Frais reliés à l'utilisation des infrastructures du YMCA CV pour fins d'une refuge pour femmes SDF du 7 juin au 30 juillet (54 jours).	1426123	-	20368924	95 142,45 -	-	-	95 142,45 -	-		
		Service - Traiteur - Projet : Cantine mobile pour personnes en situation d itinérance 4 semaines de distribution de boîtes à lunch Pour le mois d'août	1429467	-	20375353	1 200,00 -	-	-	1 200,00 -	-		
		Service - Traiteur - Projet : Cantine mobile pour personnes en situation d itinérance 4 semaines de distribution de boîtes à lunch Pour le mois de juillet	1424542	-	20365882	1 200,00 -	-	-	1 200,00 -	-		
		Service d'entretien ménagers GDI	1459512	-	20417472	72 470,18 -	-	72 470,18 -	-	-		
Sécurité incendie de Montréal	106050 - Mesures d'urgence					1 987 961,93	94 624,21	436 610,56	420 481,39	421 872,83	324 690,61	289 682,33
		Totaux				9 960,00	3 984,00	5 976,00 -	-	-	-	-
	305400 - SUD - Direction	JARDIN COLLECTIF DU LAC-À-LA-LOUTRE	1511760	-	20521309	5 976,00 -	3 984,00	5 976,00 -	-	-	-	-
		Totaux				3 984,00	3 984,00 -	-	-	-	-	-
		Totaux				229 484,98 -	-	-	-	-	4 778,35	224 706,63
		Contribution financière - Interventions en gestion des matières résiduelles dans le cadre du «Projet Recyclo-Propre» - GDD 1176836003 - CA17 22 0139 - 2e versement	1200209	CA17 22 0139	20151985	1 518,63 -	-	-	-	-	-	1 518,63
		Éco-quartier - Projet des ruelles vertes - (Portion 95%) - Pour YMCA Pointe St-Charles	1176821	CA15 22 0202	20160190	10 169,00 -	-	-	-	-	-	10 169,00
			1263070	CA15 22 0202	20167279	101 694,00 -	-	-	-	-	-	101 694,00
			1263070	CA15 22 0202	20193843	91 525,00 -	-	-	-	-	-	91 525,00
	305407 - SUD - Gestion - travaux publics	Contribution financière 2019 pour programme Éco-quartier - Projet des ruelles vertes - (Portion 95%) - Pour YMCA Pointe St-Charles	1263070	CA15 22 0202	20252615	3 483,40 -	-	-	-	-	3 483,40 -	-
		Contribution financière pour l'année 2018 - CA18 22 0037	1268447	CA18 22 0037	20186913	19 800,00 -	-	-	-	-	-	19 800,00
					20252615	1 294,95 -	-	-	-	-	1 294,95 -	-
		Totaux				32 225,98 -	-	-	11 751,00	12 000,00	8 474,98	-
		Contribution financière 2018 - Activités de camps de jour - Complexe récréatif Gadbois - GDD 1184282001 - CA18 22 0165	1290739	CA18 22 0165	20195328	2 344,80 -	-	-	-	-	-	2 344,80
		Contribution financière 2018 - Activités de camps de jour - Pointes-Saint-Charles - GDD 1184282001 - CA18 22 0165	1290734	CA18 22 0165	20195328	3 517,20 -	-	-	-	-	-	3 517,20
		Financement du Sud-Ouest (portion DCSLDS) - GDD 2196836001 - DA196836001	1371648	DA196836001	20297722	12 000,00 -	-	-	-	12 000,00 -	-	-
					20321987	9 600,00 -	-	-	9 600,00 -	-	-	-
					20344822	2 151,00 -	-	-	2 151,00 -	-	-	-

305413 - SUD - Gestion - culture, sports, loisirs et développement social	Livraison de bois pour bacs et cabanon - Jardins collectifs St-Ambroise (Côte St-Paul / St-Ambroise) Facture 150-18020	1282305	-	20191575	2 612,98 -	-	-	-	-	-	2 612,98
	Totaux				22 491,75 -		552,00	10 689,75 -		11 250,00 -	
305426 - SUD - Gestion - Aménagement urbain et services aux entreprises	végétaux Projet transitoire de la rue Island	1478967	-	20463184	10 689,75 -	-		10 689,75 -	-	-	
	Le Parvis de Biencourt - Végétaux	1286753	-	20508861	552,00 -	-	552,00 -	-	-	-	
	Piétonisation de la rue Saint-Ambroise	1286754	-	20227680	5 500,00 -	-	-	-	-	5 500,00 -	
				20227680	5 750,00 -	-	-	-	-	5 750,00 -	
305432 - SUD - Affectation de surplus-DSA	Totaux				3 000,00 -	-	-	-	-	-	3 000,00
	Contribution financière non récurrente.	1251256	CA17220437	20158295	3 000,00 -	-	-	-	-	-	3 000,00
305460 - SUD - Parcs et terrains de jeux	Totaux				64 511,00 -	-	-	32 255,50		32 255,50 -	
	arrondissement du Sud-Ouest (portion DCSLDS) - GDD 2196836001 - DA196836001	1371648	DA196836001	20297722	32 255,50 -	-	-	-		32 255,50 -	
				20321987	25 804,40 -	-	-	25 804,40 -		-	
				20344822	6 451,10 -	-	-	6 451,10 -		-	
	Totaux				818 579,03	21 890,75	40 579,90	77 285,29	367 710,33	261 656,76	49 456,00
	Activités de loisirs - CA17 22 0446	1253099	CA17 22 0446	20157609	15 949,00 -	-	-	-	-	-	15 949,00
				20188154	15 949,00 -	-	-	-	-	-	15 949,00
	indexé) - GDD 1187010002 - CA18 22 0356	1319421	CA18 22 0356	20230197	16 596,72 -	-	-	-	-	16 596,72 -	
				20264532	16 590,00 -	-	-	-	-	16 590,00 -	
	Contribution financière 2020 à divers organismes de l'arrondissement du Sud-Ouest accueillant des enfants avec des besoins particuliers dans le cadre de leurs activités de camp de jour - Deuxième versement - GDD 1204282001 - CA20 220329	1421928	CA20 220175	20413450	147,12 -	-	-	147,12 -	-	-	
	Contribution financière 2020 à divers organismes de l'arrondissement du Sud-Ouest accueillant des enfants avec des besoins particuliers dans le cadre de leurs activités de camp de jour - Premier versement - GDD 1204282001 - CA20 220175	1421928	CA20 220175	20363191	1 952,88 -	-	-	1 952,88 -	-	-	
	indexé) - GDD 1187010002 - CA18 22 0356	1319421	CA18 22 0356	20330768	16 925,45 -	-	-	16 925,45 -	-	-	
				20364259	16 925,00 -	-	-	16 925,00 -	-	-	
	Contribution financière 2020-2021 pour la poursuite du programme de subvention de couches lavables et de produits d'hygiène féminine durables - Portion 2020 - GDD 1208532003 - CA20 22 0236	1433809	CA20 22 0236	20405647	1 100,00 -	-	-	1 100,00 -	-	-	
	- Portion 2021 - GDD 1208532003	1433809	CA20 22 0236	20442832	4 000,00 -	-	-	4 000,00 -	-	-	
				20460391	1 500,00 -	-	-	1 500,00 -	-	-	

Contribution financière 2022-2023 pour la poursuite du programme de subvention de couches lavables et de produits d'hygiène féminine durables - Année 2022 - Portion BF - GDD 1216836003 - CA21 220314	1511971	CA21 220314	20516074	5 500,00 -		5 500,00 -	-	-	-
Contribution financière 2023 dans le cadre de la réalisation d'activités de loisirs, sportives et culturelles - GDD 1226481003 - CA22 220384	1571542	CA22 220384	20622458	17 890,75	17 890,75 -	-	-	-	-
Contribution financière à l'organisme accueillant des enfants avec des besoins particuliers dans le cadre de leurs activités de camp de jour pour l'année 2019 - Addenda - GDD 1194282001 - CA19 22 0288 - Deuxièmement versement	1355228	CA19 220160	20301822	689,16 -	-	-	-	-	689,16 -
Contribution financière à l'organisme accueillant des enfants avec des besoins particuliers dans le cadre de leurs activités de camp de jour pour l'année 2019 - Complexe Récréatif Gadbois Premier versement.	1355233	CA19 220160	20271802	1 620,00 -	-	-	-	-	1 620,00 -
Contribution financière à l'organisme accueillant des enfants avec des besoins particuliers dans le cadre de leurs activités de camp de jour pour l'année 2019 - Gadbois - Addenda - GDD 1194282001 - CA19 22 0288 - Deuxièmement versement	1355233	CA19 220160	20301821	601,68 -	-	-	-	-	601,68 -
Contribution financière à l'organisme accueillant des enfants avec des besoins particuliers dans le cadre de leurs activités de camp de jour pour l'année 2019 - Premier versement.	1355228	CA19 220160	20271803	1 099,20 -	-	-	-	-	1 099,20 -
Contribution financière dans le cadre de l'édition 2023 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes - Projet «C-Vert» - GDD 1225111011 - CA23 220034	1582633	CA23 220034	20639235	4 000,00	4 000,00 -	-	-	-	-
l'année 2022 - GDD 1216481003 - CA22 220005	1513876	CA22 220005	20516951	17 540,90 -		17 540,90 -	-	-	-
GDD 1206481005 - CA20 22 0321	1452349	CA20 22 0321	20552259	17 539,00 -		17 539,00 -	-	-	-
			20409867	17 263,73 -	-		17 263,73 -	-	-
			20446509	17 263,73 -	-		17 263,73 -	-	-

	Convention de services pour la période du 15 janvier au 31 décembre 2019 pour la réalisation du programme Éco-Quartier GDD1187823005 CA19 220006	1325823	CA19 220006	20255016	104 427,00 -	-	-	-	104 427,00 -	
	et 3) - GDD 1187823005 - CA19 22 0006	1325823	CA19 220006	20294201	104 427,00 -	-	-	-	104 427,00 -	
	Convention de services pour le Camp de jour à Gadbois pour la période estivale 2019	1372120	-	20344822	23 207,00 -	-	-	23 207,00 -	-	
	pour la réalisation du programme Éco-Quartier - Portion 2020 - GDD 1198532001 - CA19 22 0363	1390272	CA19 22 0363	20297722	14 045,40 -	-	-	-	14 045,40 -	
	Portion 2021 - GDD 1198532001 - CA19 22 0363	1390261	CA19 22 0362	20304445	1 560,60 -	-	-	-	1 560,60 -	
	pour la réalisation du programme Ruelles vertes - Portion 2020 - GDD 1198532002 - CA19 22 0362	1390272	CA19 22 0363	20325019	74 400,00 -	-	-	74 400,00 -	-	
	pour la réalisation du complexe sportif Gadbois pour la période estivale 2018	1267930	-	20351595	37 200,00 -	-	-	37 200,00 -	-	
	Formation Camps de jour / spécialiste en inclusion / 2 formateurs : 17 juin 2018	-	-	20388537	111 600,00 -	-	-	111 600,00 -	-	
	Indexation 2% - CA18 22 0038	1253099	CA17 22 0446	52017832	9 973,81 -	-	9 973,81 -	-	-	
305467 - SUD - Loisirs et vie communautaire	Services professionnels pour le Camp d'été offert au complexe Gadbois du 26 juin 2017 au 25 août 2017	1213317	-	52017832	26 036,90 -	-	26 036,90 -	-	-	
	Totaux			20325019	28 500,00 -	-	-	28 500,00 -	-	
	gestion inclus_Voir convention de services	1427136	-	20351595	14 250,00 -	-	-	14 250,00 -	-	
				20388537	42 750,00 -	-	-	42 750,00 -	-	
				20172862	13 770,00 -	-	-	-	-	13 770,00
				20216029	1 530,00 -	-	-	-	-	1 530,00
				20193897	120,00 -	-	-	-	-	120,00
305471 - SUD - Affectation de surplus-DAUP				20162576	638,00 -	-	-	-	-	638,00
				20154163	1 500,00 -	-	-	-	-	1 500,00
					3 812,00 -	-	1 906,00	1 906,00 -	-	
				20373395	1 906,00 -	-	-	1 906,00 -	-	
				20416326	1 906,00 -	-	1 906,00 -	-	-	
					23 444,72 -	4 000,00	4 400,00	8 250,00	2 750,00	4 044,72
	Charon : 2 x 4 x 8 en cèdre	1290837	-	20195826	3 089,80 -	-	-	-	-	3 089,80
	Contribution financière 2019 pour la gestion du programme de subvention de produits hygiéniques aux familles de l'arrondissement du Sud-Ouest - GDD 1196836002 - CA19 22 0217	1364798	CA19 22 0217	20297526	2 750,00 -	-	-	-	2 750,00 -	
	versement - GDD 1198532003 - CA19 22 0364	1392239	CA19 22 0364	20352726	2 000,00 -	-	-	2 000,00 -	-	
	Contribution financière 2020 et 2021 pour la gestion du programme de subvention de produits hygiéniques aux familles de l'arrondissement du Sud-Ouest - Portion 2020 - Premier versement - GDD 1198532003 - CA19 22 0364	1392239	CA19 22 0364	20390059	750,00 -	-	-	750,00 -	-	
				20323501	2 750,00 -	-	-	2 750,00 -	-	

	Contribution financière 2020 et 2021 pour la gestion du programme de subvention de produits hygiéniques aux familles de l'arrondissement du Sud-Ouest - Somme non dépensée en 2019, reportée pour 2020 - GDD 1198532003 - CA19 22 0364	1392239	CA19 22 0364	20352726	2 750,00 -	-	-	2 750,00 -	-
	Contribution financière 2020-2021 pour la poursuite du programme de subvention de couches lavables et de produits d'hygiène féminine durables - Portion 2020 - GDD 1208532003 - CA20 22 0236	1433809	CA20 22 0236	20405647	4 400,00 -	-	4 400,00 -	-	-
	Contribution financière 2022-2023 pour la poursuite du programme de subvention de couches lavables et de produits d'hygiène féminine durables - Année 2022 - Portion SURPLUS - GDD 1216836003 - CA21 220314	1511971	CA21 220314	20569254	4 000,00 -	-	4 000,00 -	-	-
305472 - SUD - Affectation de surplus-DCSLDS	Frais de production d'une murale et frais de gestion	-	-	20201736	954,92 -	-	-	-	954,92
	Totaux				759 996,50	68 749,46	367 266,20	323 980,84 -	-
	POTAGER HYBRIDE ALLÉE DES TANNERIES	1545188	-	20565190	2 994,00 -	-	2 994,00 -	-	-
				20619929	1 996,00	1 996,00 -	-	-	-
	PLANTATION DANS LES BACS POUR LA RUE ISLAND	1545205	-	20565190	1 800,00 -	-	1 800,00 -	-	-
				20616044	1 200,00	1 200,00 -	-	-	-
	ADDENDA - Convention de services pour les années 2020 et 2021 pour la réalisation du programme Ruelles vertes - Portion 2021 - Montant supplémentaire - GDD 1198532002 - CA21 220051	1390261	CA19 22 0362	20512507	1 711,40 -	-	1 711,40 -	-	-
	de ruelles vertes pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023 - Portion 2022 - GDD 1216836002 - CA21 22306	1511924	CA21 22306	20525093	29 535,12 -	-	29 535,12 -	-	-
				20552876	14 767,56 -	-	14 767,56 -	-	-
				20583546	44 302,68 -	-	44 302,68 -	-	-
	Convention de services pour la réalisation du programme de ruelles vertes pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023 - Portion 2023 - GDD 1216836002 - CA21 22306	1511924	CA21 22306	20632439	9 845,04	9 845,04 -	-	-	-
	Eco-Quartier pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023 - Portion 2022 - GDD 1216836001 - CA21 220305	1511862	CA21 220305	20641442	30 007,68	30 007,68 -	-	-	-
				20525093	77 102,21 -	-	77 102,21 -	-	-
				20552876	38 551,10 -	-	38 551,10 -	-	-
				20578054	115 653,31 -	-	115 653,31 -	-	-
		1390261	CA19 22 0362	20632439	25 700,74	25 700,74 -	-	-	-
				52017832	5 286,12 -	-	5 286,12 -	-	-
				20418408	75 888,00 -	-	75 888,00 -	-	-
				20423907	24 800,00 -	-	24 800,00 -	-	-
				20445656	52 479,00 -	-	52 479,00 -	-	-
	Convention de services pour les années 2020 et 2021 pour la réalisation du programme Éco-Quartier -			20487482	113 832,00 -	-	113 832,00 -	-	-

		Programme Eco-Citoyen			20512507	25 296,00 -		25 296,00 -					
		Portion 2021 - GDD											
		1198532001 - CA19 22 0363	1390272	CA19 22 0363	52017832	-41 296,84 -	-	-41 296,84 -					
		Convention de services pour les années 2020 et 2021 pour la réalisation du programme Ruelles vertes - Portion 2021 - GDD			20418408	29 070,00 -	-	29 070,00 -					
					20423907	9 500,00 -	-	9 500,00 -					
					20445656	6 845,60 -	-	6 845,60 -					
					20487482	43 605,00 -	-	43 605,00 -					
		1198532002 - CA19 22 0362	1390261	CA19 22 0362	20512507	9 690,00 -		9 690,00 -					
		ALIMENTAIRES DANS 3			20474680	3 971,96 -	-	3 971,96 -					
		ÉDIFICES DE GRIFFINTOWN	1494400	-	20512507	2 647,98 -		2 647,98 -					
		COLLECTE DES RESIDUS			20578054	1 285,94 -		1 285,94 -					
		ALIMENTAIRES DANS 3			20607180	1 928,90 -		1 928,90 -					
		ÉDIFICES DE GRIFFINTOWN	1542774	-	20607947	1 928,90 -		1 928,90 -					
		2022											
		Totaux				20 455,97 -		18 236,46	2 219,51 -				
		212101 - VEGETAUX POUR RUELLES VERTES	1490874	-	20470680	2 219,51 -	-	2 219,51 -					
		212210 - MATERIELS FOURNIS (PEINTURE, SCELLANT ET ATELIER) POUR RUELLES VERTES	1539380	-	20558114	5 917,85 -		5 917,85 -					
Sud-Ouest	801350 - PTI - Sud-Ouest												
		Totaux				528 155,07	68 132,13	114 730,61	80 576,30	58 380,74	104 649,30	101 685,99	
		Totaux				4 704,00 -	-	-	4 704,00 -				
		Contribution du fonds d'urgence aux organismes de l'arrondissement de Ville-Marie dans le cadre de la pandémie de la COVID-19. D2207709002			20347606	4 704,00 -	-	-	4 704,00 -				
	306100 - VMA - Direction												
		Totaux				180,00 -	-	-	-	180,00 -			
		Achat de biens et services en direct (payable aux fournisseurs externes)			20311056	60,00 -	-	-	-	60,00 -			
		Location de la salle de conférence YMCA-Guy Favreau le 12 sept-2019			20286530	60,00 -	-	-	-	60,00 -			
	306101 - VMA - Gestion administration				20271768	60,00 -	-	-	-	60,00 -			
		Location salle de conférence YMCA Guy Favreau le 12 juin 19											
		Totaux				335,00 -	-	-	335,00 -				
		Achat de biens et services en direct (payable aux fournisseurs externes)			20467140	335,00 -	-	-	335,00 -				
	306114 - VMA - Voirie												
		Totaux				347 175,55	68 132,13	66 944,50	69 636,75	41 553,41	53 061,63	47 847,13	
		5 cours de zumba entre 15 juillet et 12 août			20282506	458,86 -	-	-	-	458,86 -			
		Achat de biens et services en direct (payable aux fournisseurs externes)			20321527	45,93 -	-	-	45,93 -				
					20362751	556,43 -	-	-	556,43 -				
					20563477	350,00 -		350,00 -					
		Animation d'activités lors du Cyclovia du 7 octobre 2018 - surveillance des barrières et autres frais tel que soumission du 21 septembre 18	1298834	-	20209617	707,50 -	-	-	-	-	-	707,50	

Animation d'activités lors du Cyclovia du 15 juillet 2018 - supervision des barrières, animation sportive et littéracie physique, animation ludique, cours de groupe et autres frais tel que soumission du 28 juin 18	1286472	-	20195648	4 220,00 -	-	-	-	-	-	4 220,00
Animation d'activités lors du Cyclovia du 19 août 2018 - surveillance des barrières, animation sportive et littéracie physique, animation ludique, cours de groupe et autres frais tel que soumission du 25 juillet 18	1291522	-	20200805	4 487,50 -	-	-	-	-	-	4 487,50
Besoin récp de 3495.36 @ ville marie le 21 sept 2018 ir écart de prix pour la réception 3554768 = 1239.06 sauf que facturé 3495.36	1277330	-	20205592	3 495,36 -	-	-	-	-	-	3 495,36
programme jeunesse./Fin: 31 déc 2018	1248295	CA17 240633	20155096	22 500,00 -	-	-	-	-	-	22 500,00
			20250124	2 500,00 -	-	-	-	-	2 500,00 -	
,dans le cadre de la politique de l'enfant.	1405122	CA20 240105	20343610	3 306,00 -	-	-	-	3 306,00 -	-	
			20416994	367,00 -	-	-	367,00 -	-	-	
ans : Éveil musical, artistique et sportif	1511619	CA21 240417	20514689	15 761,00 -	-	15 761,00 -	-	-	-	
			20578442	4 503,00 -	-	4 503,00 -	-	-	-	
Contribution dans le cadre de l'édition 2021-2022 du «Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12 à 30 ans » Équipé pour une transition vers l'âge adulte - Part 2021 Ville-Marie	1496572	CA22 240446	20483417	3 758,00 -	-	-	3 758,00 -	-	-	
Contribution dans le cadre de l'édition 2021-2022 du «Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12 à 30 ans » Équipé pour une transition vers l'âge adulte - Part 2022 Ville-Marie	1496572	CA22 240446	20561675	417,50 -	-	417,50 -	-	-	-	
Contribution dans le cadre du "Programme jeunesse" 2023	1572598	CA22 240443	20622457	13 330,13	13 330,13 -	-	-	-	-	
convention se terminant le 31 décembre 2021	1492787	CA21 240315	20472951	6 118,00 -	-	-	6 118,00 -	-	-	
			20539262	680,00 -	-	680,00 -	-	-	-	
physiques et de loisirs » et du « Programme jeunesse »	1510191	CA21 240481	20516294	23 463,00 -	-	23 463,00 -	-	-	-	
			20567821	18 770,00 -	-	18 770,00 -	-	-	-	
			20196845	4 665,17 -	-	-	-	-	-	4 665,17
			20197026	2 193,22 -	-	-	-	-	-	2 193,22
Coordination des surveillants - 212 h x taux horaire 23.30\$	1277330	-	20214868	2 441,16 -	-	-	-	-	-	2 441,16
			20227563	3 588,15 -	-	-	-	-	3 588,15 -	
Cours à l'Espace Faubourg Québec. 14 séances de yoga le mercredi midi du 26 juin au 25 septembre 2019 et 14 séances de Tai-Chi le vendredi matin du 28 juin au 27 septembre 2019. Tel qu'entente de services signée le 29 mars	1336931	-	20272288	2 569,62 -	-	-	-	-	2 569,62 -	

Cours de danse en ligne d'une durée de 2 heures de 18h30 à 20h30 à la Place Sun-Yat-Sen le 26 juin, les 3, 10, 17, 24 et 31 juillet et les 7, 14 et 21 août 2019	1346221	-	20295744	1 914,68	-	-	-	-	1 914,68	-
Cours de Yoga les samedis de 13h à 14h pendant 8 semaines entre le 11 sept. et le 30 oct. 2021 et de Tai-chi les vendredis de 13h à 14h pendant 8 semaines entre le 10 sept. et le 19 oct. 2021 au Square Cabot. Frais d'administration inclus	1491703	-	20483634	1 847,78	-	-	1 847,78	-	-	-
Cours de zumba le mardi de 17h à 18h pendant 8 semaines entre le 29 juin et le 17 août et cours de Tai-chi le mercredi de 14h à 15h pendant 8 semaines entre le 30 juin et le 18 août 2021 au Square Cabot. Frais d'administration inclus	1478013	-	20465432	1 616,81	-	-	1 616,81	-	-	-
D:1173405005/ CA17 240389 / Contribution en 2017, pour un montant maximum de \$ 6 555. sans taxes, pour un projet d'accessibilité à des installation sportive pour une clientèle itinérante.	1212566	CA17 240389	20158130	655,00	-	-	-	-	-	655,00
GSS 8392 - Contribution financière Projets en sécurité financière dans le cadre du programme action citoyenne et communautaire ACCSU	1579174	CA23 240020	20634246	50 000,00	50 000,00	-	-	-	-	-
Honoraires pour surveillance au parc Rutherford du 1er mai au 25 août 2019 à partir de 16h selon le calendrier tel que inscrit sur la soumission.	1344799	-	20312963	13 288,12	-	-	-	-	13 288,12	-
pour le programme jeunesse 2019	1248295	CA17 240633	20247261	22 500,00	-	-	-	-	22 500,00	-
			20309777	2 500,00	-	-	-	-	2 500,00	-
pour le programme jeunesse 2020	1248295	CA17 240633	20328842	22 500,00	-	-	22 500,00	-	-	-
			20396268	2 500,00	-	-	2 500,00	-	-	-
au CA20 240530. Montant réservé pour 2021	1248295	CA17 240633	20413450	22 500,00	-	-	22 500,00	-	-	-
			20561676	3 000,00	-	3 000,00	-	-	-	-
Prolongation 2023 de la contribution dans le cadre du «Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12 à 30 ans » Équipé pour une transition vers l'âge adulte. Montant 2023	1496572	CA22 240446	20622541	4 802,00	4 802,00	-	-	-	-	-
Session de 8 cours de yoga d'une durée d'une heure chacun à 100\$/hre (mercredi 18h-19h) au Parc Baile et/ou Esplanade Ernest-Cormier - Voir convention de services pour les dates - Facture 120-001	1431837	-	20379871	923,89	-	-	-	923,89	-	-

	Surveillance des barrières à la Voie Camillien-Houde lors des 8 Cyclovia entre le 18 mai et le 29 septembre 2019. Prix incluant les 8 surveillants, le superviseur, les administratifs et la coordination.	1336996	-	20303319	3 742,20 -	-	-	-	3 742,20 -	
	Surveillance estivale au Parc Rutherford de juin au 6 septembre 2021. Surveillance, coordination, frais divers et administratifs. Tel que convention signée	1495017	db215038002	20480041	13 454,16 -	-	13 454,16 -	-	-	
	Surveillance estivale au Parc Rutherford du 21 juin au 7 septembre 2020. Tel que convention signée	1421689	CA20 240282	20376544	11 721,16 -	-	-	11 721,16 -	-	
	Surveillance et animation pour l'été 2020 au parc Percy Walters, CCA espace Baile, Hector-Toe Blake et rue Seymour du 29 juin au 21 août (lundi et mardi au parc Percy-Walters). Tel que convention signée	1421682	ca20 240282	20404500	19 975,00 -	-	19 975,00 -	-	-	
306125 - VMA - Sports, loisirs et dév. social	Yoga: Session de 14 cours de yoga d'une durée de 1h. Les mercredis du 27 juin 2018 au 26 septembre 2018 -- Tai-Chi : Session de 14 cours de Tai-Chi d'une durée de 1h. Les vendredis du 29 juin au 28 septembre 2018	1277374	-	20195648	2 482,22 -	-	-	-	-	2 482,22
	Totaux				14 000,00 -	-	-	3 000,00	6 000,00	5 000,00
306161 - VMA - Contributions Maire & Élus	Contribution des élus de Ville-Marie - CA mars 2018	-	-	20167116	5 000,00 -	-	-	-	-	5 000,00
	Contribution des élus de Ville-Marie suite au CA du 9 juin 2020	-	-	20354266	3 000,00 -	-	-	3 000,00 -	-	
	Contribution des élus de Ville-Marie suite au CA du 12 février	-	-	20236316	6 000,00 -	-	-	-	6 000,00 -	
306173 - VMA - DCSLDS - Surplus de gestion	Totaux				2 438,86 -	-	-	-	-	2 438,86
	9,16,23 et 30 juillet et le 6 et 13 août	1274413	-	20197890	1 879,53 -	-	-	-	-	1 879,53
				20205592	559,33 -	-	-	-	-	559,33
	Totaux				111 535,55 -	-	10 604,55	9 123,33	45 407,67	46 400,00
	(gymnases et piscine) du 16 avril 2018 au 30 avril 2019	1274098	CA18 240254	20193333	23 200,00 -	-	-	-	-	23 200,00
	Centre-Ville selon calendrier soumis. Montant pour 2019	1352005	CA19 240268	20220858	23 200,00 -	-	-	-	-	23 200,00
	2019 -Contrat pour location de plateaux sportifs (gymnases et piscine) du 16 avril 2018 au 30 avril 2019	1274098	CA18 240254	20287543	22 207,67 -	-	-	-	22 207,67 -	
	Service de halte numérique jusqu'au 28 février 2021 à moins d'avis contraire. Tel que convention	1449456	DA204951002	20319739	9 123,33 -	-	-	9 123,33 -	-	
306193 - VMA - Sports et installations				20257868	23 200,00 -	-	-	-	23 200,00 -	
	Totaux				47 786,11 -	-	47 786,11 -	-	-	-

LES YMCA DU QUEBEC	Ville-Marie	306197 - VMA - Loisirs, programmes et expertise	Contrat de location de plateaux sportifs pour camp de jour du 20 juin au 17 août 2022. Date due 15 juillet 2022.	1540705	-	20572615	44 437,01 -	44 437,01 -	-	-	-	-
			Cours de Danse en ligne du 29 juin au 17 août 2022, les mercredis de 18h à 20h à la Place Sun-Yat-Sen et cours de Tai-Chi du 29 juin au 21 septembre 2022, les mercredis de 11h à 12h au Square Cabot	1556207	-	20586628	3 349,10 -	3 349,10 -	-	-	-	-
	Totaux						685 716,09 -	298 643,13	15 000,00	100 822,08	134 429,44	136 821,44
		Totaux					668 324,09 -	298 643,13 -		100 822,08	134 429,44	134 429,44
			Totaux				668 324,09 -	298 643,13 -		100 822,08	134 429,44	134 429,44
			BC ouvert pour l'année 2022 - Loyer "Les YMCA du Québec et la Banque Nationale du Canada" - 4 versements	1515335	CA14 090212	11975099	33 182,57 -	33 182,57 -	-	-	-	-
			Correction du montant dû 4e trimestre - Année 2021	1404742	CA14090212	11981476	33 182,57 -	33 182,57 -	-	-	-	-
			Correction du montant dû par trimestre - Année 2021	1451962	CA14090212	11986800	33 182,57 -	33 182,57 -	-	-	-	-
			Remboursement du financement du complexe sportif - CA11 090037.	1246627	CA11 090037	11991246	33 182,57 -	33 182,57 -	-	-	-	-
			Travaux d'aménagements - YMCA - Année 2020 - CA14 090212 - Dossier 1141948006	1404742	CA14090212	11999705	33 182,57 -	33 182,57 -	-	-	-	-
			Travaux d'aménagements - YMCA - Année 2021 - CA14 090212 - Dossier 1141948006	1451962	CA14090212	11973752	3 000,00 -	3 000,00 -	-	-	-	-
						11745846	33 607,36 -	-	-	-	-	33 607,36
						11769501	33 607,36 -	-	-	-	-	33 607,36
						11787836	33 607,36 -	-	-	-	-	33 607,36
						11806515	33 607,36 -	-	-	-	-	33 607,36
						11893048	33 607,36 -	-	-	33 607,36 -	-	-
						11915683	33 607,36 -	-	-	33 607,36 -	-	-
						11915684	33 607,36 -	-	-	33 607,36 -	-	-
						11967811	30 182,57 -	30 182,57 -	-	-	-	-
						11967811	120 730,28 -	120 730,28 -	-	-	-	-
						11825224	33 607,36 -	-	-	-	33 607,36 -	-
						11835791	33 607,36 -	-	-	-	33 607,36 -	-
						11842243	33 607,36 -	-	-	-	33 607,36 -	-
						11870770	33 607,36 -	-	-	-	33 607,36 -	-
						11870771	33 607,36 -	-	-	-	33 607,36 -	-
	Ahuntsic - Cartierville	300103 - AHU - Ressources financières	Travaux d'aménagements - YMCA	1317635	CA11 090037							
		Totaux					17 392,00 -	-	15 000,00 -	-	-	2 392,00
							15 000,00 -	-	15 000,00 -	-	-	-
LES YMCA DU QUEBEC ET LA BANQUE NATIONALE DU CANADA	Diversité et inclusion sociale	101509 - MSP-Covid	Soutien financier à l'organisme pour la réalisation d'un projet d'intervention milieu auprès des jeunes dans le cadre de la mesure temporaire en sécurité urbaine en lien avec l'impact de la pandémie sur les personnes et les quartiers	1478746	CA21 12160	11943444	15 000,00 -	-	15 000,00 -	-	-	-
		104050 - Diversité ethnoculturelle	Totaux				2 392,00 -	-	-	-	-	2 392,00
			Projet: Découvertes culturelles	1249557	CE18 0213	11753571	2 392,00 -	-	-	-	-	2 392,00
	Totaux						30 733,15 -	30 733,15 -	-	-	-	-
		Totaux					30 733,15 -	30 733,15 -	-	-	-	-
		Totaux					30 733,15 -	30 733,15 -	-	-	-	-

LES YMCA DU QUEBEC_2	Bilan	000000 - Général	MODIFICATION AU ROLE D'EVALUATION	-	-	60372735	30 733,15 -	30 733,15 -	-	-	-	-	
	Totaux						5 389 326,52	37 435,65	3 026 579,36	1 237 958,64	483 920,88	327 715,99	275 716,00
		Totaux					436 773,53	37 435,65	115 188,86	115 393,74	107 809,29	60 945,99 -	
			Totaux				436 773,53	37 435,65	115 188,86	115 393,74	107 809,29	60 945,99 -	
						20369334	7 369,53 -	-	-	-	7 369,53 -	-	
						20428270	912,04 -	-	-	912,04 -	-	-	
						20459881	6 665,72 -	-	-	6 665,72 -	-	-	
						20558492	3 740,36 -	-	3 740,36 -	-	-	-	
			Bail 8174-001	-	-	60301488	2 356,13 -	-	-	-	-	2 356,13 -	
			Bail 8174-001 facture devait être sans taxes	-	-	20588684	-487,17 -	-	-487,17 -	-	-	-	
			Formation Diversité	-	-	20494066	79,90 -	-	-	79,90 -	-	-	
			Loyer - 6400 Rue Clark -	-	-	20588684	9 343,29 -	-	9 343,29 -	-	-	-	
			Loyer - juin -6400 Rue Clark -	-	-	20438711	9 282,02 -	-	-	9 282,02 -	-	-	
				-	-	20454152	9 282,02 -	-	-	9 282,02 -	-	-	
			Loyer aout - 6400 Rue Clark -	-	-	20560953	9 343,29 -	-	9 343,29 -	-	-	-	
			Loyer aout 2019 - 6400 Rue Clark	-	-	60303058	8 369,98 -	-	-	-	-	8 369,98 -	
			Loyer août 2020 - 6400 Rue Clark -	-	-	20362611	8 369,98 -	-	-	-	8 369,98 -	-	
				-	-	20423015	8 369,98 -	-	-	8 369,98 -	-	-	
				-	-	20525214	9 343,29 -	-	9 343,29 -	-	-	-	
			Loyer avril - 6400 Rue Clark -	-	-	20636718	9 405,78 -	9 405,78 -	-	-	-	-	
			Loyer avril 2020 - 6400 Rue Clark -	-	-	60330027	8 369,98 -	-	-	-	8 369,98 -	-	
			Loyer decembre - 6400 Rue Clark -	-	-	20486175	9 282,02 -	-	-	9 282,02 -	-	-	
			Loyer decembre - 6400 Rue Clark -	-	-	20597797	9 343,29 -	-	9 343,29 -	-	-	-	
			Loyer décembre - 6400 Rue Clark -	-	-	60322132	8 369,98 -	-	-	-	-	8 369,98 -	
			Loyer decembre - 6400 Rue Clark -	-	-	20392208	8 369,98 -	-	-	-	8 369,98 -	-	
			Loyer fevrier - 6400 Rue Clark -	-	-	20618385	9 343,29 -	9 343,29 -	-	-	-	-	
			Loyer fevrier - 6400 Rue Clark -	-	-	20407723	8 369,98 -	-	-	8 369,98 -	-	-	
			Loyer février 2020 - 6400 Rue Clark -	-	-	20509379	9 282,02 -	-	9 282,02 -	-	-	-	
				-	-	60326515	8 369,98 -	-	-	-	8 369,98 -	-	
				-	-	20399964	8 369,98 -	-	-	8 369,98 -	-	-	
			Loyer janvier - 6400 Rue Clark -	-	-	20500452	9 282,02 -	-	9 282,02 -	-	-	-	
				-	-	20606920	9 343,29 -	9 343,29 -	-	-	-	-	
			Loyer janvier 2020 - 6400 Rue Clark -	-	-	60324617	8 369,98 -	-	-	-	8 369,98 -	-	
				-	-	60324773	8 369,98 -	-	-	-	8 369,98 -	-	
			Loyer juillet - 6400 Rue Clark -	-	-	20552382	9 343,29 -	-	9 343,29 -	-	-	-	
			Loyer juillet 2019 - 6400 Rue Clark	-	-	60297931	8 369,98 -	-	-	-	-	8 369,98 -	
			Loyer juillet 2020 - 6400 Rue Clark -	-	-	20356287	8 369,98 -	-	-	-	8 369,98 -	-	
			Loyer juin - 6400 Rue Clark -	-	-	20541628	9 343,29 -	-	9 343,29 -	-	-	-	
			Loyer juin 2019 - 6400 Rue Clark	-	-	60296290	8 369,98 -	-	-	-	-	8 369,98 -	
			Loyer juin 2020 - 6400 Rue Clark -	-	-	20350159	8 369,98 -	-	-	-	8 369,98 -	-	
				-	-	20431051	9 282,02 -	-	-	9 282,02 -	-	-	
			Loyer mai - 6400 Rue Clark -	-	-	20534517	9 343,29 -	-	9 343,29 -	-	-	-	

		Loyer mai 2020 - 6400 Rue Clark -	-	-	20345329	8 369,98 -	-	-	8 369,98 -	-	-	
					20414922	8 369,98 -	-	-	8 369,98 -	-	-	
		Loyer mars - 6400 Rue Clark -	-	-	20518031	9 282,02 -	-	9 282,02 -	-	-	-	
					20627061	9 343,29 -	9 343,29 -	-	-	-	-	
		Loyer mars 2020 - 6400 Rue Clark -	-	-	60328517	8 369,98 -	-	-	8 369,98 -	-	-	
		Loyer novembre - 6400 Rue Clark -	-	-	20383661	8 369,98 -	-	-	8 369,98 -	-	-	
					20478830	9 282,02 -	-	-	9 282,02 -	-	-	
		Loyer novembre 2019 - 6400 Rue Clark	-	-	60318689	8 369,98 -	-	-	-	8 369,98 -	-	
		Loyer octobre - 6400 Rue Clark -	-	-	20376837	8 369,98 -	-	-	8 369,98 -	-	-	
		Loyer octobre - 6400 Rue Clark -	-	-	20470150	9 282,02 -	-	-	9 282,02 -	-	-	
		Loyer octobre - 6400 Rue Clark -	-	-	20578126	9 343,29 -	-	9 343,29 -	-	-	-	
		Loyer octobre 2019 - 6400 Rue Clark	-	-	60310466	8 369,98 -	-	-	-	8 369,98 -	-	
		Loyer septembre - 6400 Rue Clark -	-	-	20461606	9 282,02 -	-	-	9 282,02 -	-	-	
					20369376	8 369,98 -	-	-	8 369,98 -	-	-	
		Loyer septembre - 6400 Rue Clark -	-	-	20570322	9 343,29 -	-	9 343,29 -	-	-	-	
		Loyer septembre 2019 -6400 Rue Clark	-	-	60307189	8 369,98 -	-	-	-	8 369,98 -	-	
Bilan	000000 - Général		-	-	20446453	9 282,02 -	-	-	9 282,02 -	-	-	
		Totaux				1 739 427,00 -		546 838,00	316 140,00	338 713,00	263 620,00	274 116,00
		Totaux				317 000,00 -		-	-	15 000,00	150 000,00	152 000,00
		1166794007-Accorder un soutien financier totalisant la somme de 655 686\$ à six organismes en soutien à leur offre de service en matière d'hébergement d'urgence des personnes sans-abri pour 2017	1192318	CG17 0086	11753641	15 000,00 -	-	-	-	-	-	15 000,00
		1176794004-Accorder un soutien financier totalisant la somme de 230 000\$ aux 14 organismes dans le cadre de l'initiative Stratégie d'inclusion sociale un 375e pour tous (180 000\$ provenant de dépenses de contingentes )	1201685	CE17 0774	11747568	2 000,00 -	-	-	-	-	-	2 000,00
	101277 - Expertise et soutien - Dév. social (agglo)	accompagnement, référence et suivi	1326955	CG19 0606	11822014	135 000,00 -	-	-	-	-	135 000,00 -	-
		accompagnement et suivi des personnes itinérantes	1247417	CE18 0115	11741889	135 000,00 -	-	-	-	-	-	135 000,00
					11828157	15 000,00 -	-	-	-	-	15 000,00 -	-
		Totaux				89 092,06 -	-	-	-	2 500,00	35 595,04	50 997,02
		convention jusqu'au 31 mars 2018	1183787	CA18 240026	11749228	14 315,00 -	-	-	-	-	-	14 315,00
					11773285	1 590,00 -	-	-	-	-	-	1 590,00
		Projet:« Navette Mission Old Brewery »	1281283	CE18 1079	11779642	19 730,02 -	-	-	-	-	-	19 730,02
					11836291	4 932,51 -	-	-	-	-	4 932,51 -	-
		« Mission Old Brewery - Santé urbaine »	1282835	CE18 1081	11779643	4 000,00 -	-	-	-	-	-	4 000,00
					11836290	1 000,00 -	-	-	-	-	1 000,00 -	-

	1194970003 CE19 0793 - Accorder un soutien financier pour la réalisation des projets en itinérance de l'Axe 1 « Accompagner et cohabiter dans l'espace public », dans le cadre de la reconduction Ville-MTESS, pour le projet : Navette Mission	1346265	CE19 0793	11840938	24 662,53 -	-	-	-	24 662,53 -	
	1194970004 CE19 0794 - Accorder un soutien financier pour la réalisation de projet en itinérance de l'Axe 2 « Sécuriser et stabiliser dans des espaces d'accueil » pour le projet : Mission Old Brewery - Santé urbaine	1346450	CE19 0794	11841650	5 000,00 -	-	-	-	5 000,00 -	
	1194970017-Soutien financier additionnel de 2 500 \$ à l'organisme ci-après désigné pour la période du 15 novembre au 1er décembre 2019 afin de soutenir l'offre de service en matière d'hébergement d'urgence des personnes sans-abri	1326955	CG19 0606	11879924	2 500,00 -	-	-	2 500,00 -	-	
	Frais - Contribution à des organismes	1183787	CA18 240026	11740320	6 362,00 -	-	-	-	-	6 362,00
	SANTÉ URBAINE	1211232	CE17 1101	11745104	5 000,00 -	-	-	-	-	5 000,00
	Totaux				919 117,06 -	463 507,25	232 078,28	223 531,53 -	-	
	Projet "Mission Old Brewery - Santé urbaine" - Budget MTESS/SDIS	1395815	CE20 0135	11892554 20417367	4 000,00 - 1 000,00 -	-	-	4 000,00 - 1 000,00 -	-	
	Projet "Mission Old Brewery" - Budget MTESS/SDIS	1398030	CE20 0136	11891652 20347506	19 730,02 - 4 932,51 -	-	-	19 730,02 - 4 932,51 -	-	
	accompagnement, référence et suivi" - Budget SDIS	1390682	CE20 0138	20341723 20417367	135 000,00 - 15 000,00 -	-	-	135 000,00 - 15 000,00 -	-	
	aux personnes sans-abri, dans le cadre du budget SDIS	1381809	CE20 0137	11887621 20342320	50 000,00 - 9 869,00 -	-	-	50 000,00 - 9 869,00 -	-	
	Accorder un soutien financier 2022- Projet : Navette OBM - Maintien des activités - accompagnement, référence et suivi	1541875	CG22 0415	20558403 20434916	136 007,00 - 135 000,00 -	136 007,00 -	-	-	-	
	financier pour 2021 pour le projet Halte Chaleur	1463724	CG21 0135	20554811 20434915	15 000,00 - 53 882,00 -	15 000,00 -	-	-	-	
	GDD 120 8263 002 - Accorder un soutien financier de 50 000 \$, pour 2021, à Mission Old Brewery - Projet : Mission Old Brewery - Santé urbaine - Budget : Ville-MTESS et SDIS	1463725	CG21 0135	20554811	5 987,00 -	5 987,00 -	-	-	-	
	du projet Navette Mission Old Brewery	1464256	CE21 0341	20448726 20434914	5 000,00 - 22 196,28 -	-	-	5 000,00 - 22 196,28 -	-	
		1463750	CG21 0136	20539237	2 466,25 -	2 466,25 -	-	-	-	

		GSS Accorder un soutien financier de 65 000 \$, pour 2022, à Mission Old Brewery - Projet : Santé urbaine - Budget : SDIS	1531575	CG22 0263	20551890	58 500,00 -	58 500,00 -	-	-	-	-
		GSS 7399 Accorder un soutien financier de 195 000\$, pour 2022, à Mission Old Brewery - Projet : Accueil, hébergement - Budget : SDIS	1531605	CG22 0261	20551890	175 500,00 -	175 500,00 -	-	-	-	-
	101487 - Plan d'action montréalais en itinérance - BF Agglo	GSS 7408 Accorder un soutien financier de 77 830\$, pour 2022, à Mission Old Brewery - Projet : Halte-Chaleur - Budget : SDIS	1531612	CG22 0261	20551890	70 047,00 -	70 047,00 -	-	-	-	-
		Totaux				242 349,94 -	83 330,75	84 061,72	74 957,47 -	-	-
		- Santé urbaine " - Budget MTESS/SDIS	1395815	CE20 0135	11892554	36 000,00 -	-	-	36 000,00 -	-	-
		Brewery " - Budget MTESS/SDIS	1398030	CE20 0136	11891652	31 165,98 -	-	-	31 165,98 -	-	-
		Brewery - Santé urbaine - Budget : Ville-MTESS et SDIS	1464256	CE21 0341	20448726	40 000,00 -	-	40 000,00 -	-	-	-
		du projet Navette Mission Old Brewery	1463750	CG21 0136	20434914	35 061,72 -	-	35 061,72 -	-	-	-
					20539237	3 895,75 -	3 895,75 -	-	-	-	-
	101492 - Plan d'action montréalais en itinérance - MTESS	GSS 7393 - GDD 1229461001 - Accorder un soutien financier de 82 706 \$, pour 2022, à Mission Old Brewery - Projet : Navette Mission Old Brewery	1530623	CG22 0264	20551890	74 435,00 -	74 435,00 -	-	-	-	-
		Totaux				171 867,94 -	-	-	22 724,00	78 024,96	71 118,98
		1176794002-Accorder un soutien financier totalisant la somme de 625 000\$ à divers organismes d'aide aux personnes itinérantes, pour 2017-2018, dans le cadre du MTESS	1194897	CG17 0210	11758225	3 953,00 -	-	-	-	-	3 953,00
		Projet:« Navette Mission Old Brewery »	1281283	CE18 1079	11779642	31 165,98 -	-	-	-	-	31 165,98
		: « Mission Old Brewery - Santé urbaine »	1282835	CE18 1081	11836291	7 791,49 -	-	-	-	7 791,49 -	-
		pour le projet : Navette Mission	1346265	CE19 0793	11779643	36 000,00 -	-	-	-	-	36 000,00
		Mission Old Brewery - Santé urbaine	1346450	CE19 0794	11836290	9 000,00 -	-	-	9 000,00 -	-	-
					11840938	26 233,47 -	-	-	26 233,47 -	-	-
					11900981	12 724,00 -	-	-	12 724,00 -	-	-
					11841650	35 000,00 -	-	-	35 000,00 -	-	-
					11893083	10 000,00 -	-	-	10 000,00 -	-	-
		Totaux				3 166 137,50 -	2 364 552,50	801 585,00 -	-	-	-
		Totaux				3 166 137,50 -	2 364 552,50	801 585,00 -	-	-	-
		GDD 1218320002 - CE21 0245 - Autoriser une contribution financière maximale de 50 000 \$ par projet, pour un montant total de 600 000 \$, en provenance du budget de fonctionnement du Service de l'habitation	-	-	20420960	50 000,00 -	-	50 000,00 -	-	-	-
	105810 - Programme Initiative pour la				20462969	751 585,00 -	-	751 585,00 -	-	-	-
					20509870	498 732,50 -	498 732,50 -	-	-	-	-

Habitat	Initiative pour la création rapide de logements (ICRL)	Subventions ou contributions financières			20510208	253 865,00 -		253 865,00 -	-	-	-	-
					20543815	1 150 070,00 -		1 150 070,00 -	-	-	-	-
					20563247	461 885,00 -		461 885,00 -	-	-	-	-
	Totaux				6 989,90 -	-	839,90	1 400,00	3 150,00	1 600,00		
		Totaux			6 150,00 -	-	-	1 400,00	3 150,00	1 600,00		
		Formation et sensibilisation aux policiers. Présentation par la Direction des Services du Campus Saint-Laurent. Durée 30-45 minutes les 15 mai, 23 mai, 29 mai et 5 juin.	1299659	-	11790854	1 600,00 -	-	-	-	-	1 600,00	
		Formation et sensibilisation aux policiers. Présentation par la Direction des Services du Campus Saint-Laurent. Durée 30-45 minutes les 23 et 24 octobre, 14 et 15 novembre 2018	1317303	-	11840267	1 600,00 -	-	-	-	1 600,00 -		
		Frais de présentation (service aux hommes et femmes) durée 30 min (29 avril, 6 mai, 27 mai, 10 juin et 8 juillet) dans le cadre du projet de Session de sensibilisation aux recrues facture #24-07-2019	1374788	-	11868033	1 550,00 -	-	-	-	1 550,00 -		
	107011 - Division de la prévention et de la sécurité urbaine	Frais de présentation de l'organisme Mission Old Brewery pour des ateliers de sensibilisation aux recrues le 30 sept, 21 oct, 11 nov et 25 nov 2019 d'une durée de 30 min voir facture #2020-01-03	1399476	-	11890474	1 400,00 -	-	-	1 400,00 -	-		
Police	107131 - Formation	Totaux				839,90 -	-	839,90 -	-	-		
		Formation Diversité			20494066	839,90 -	-	839,90 -	-	-		
	Totaux					39 998,59 -	-	4 000,00	35 998,59 -	-		
		Totaux				39 998,59 -	-	4 000,00	35 998,59 -	-		
		MU19-C3032 Demande d'ajustement du BC 1409108 afin de pouvoir payer la facture de OBM pour mai 2020 pour un intervenant à l'église St-Georges	1409108	-	20365623	7 032,47 -	-	-	7 032,47 -	-		
		MU19-L1206-Ouverture de l'église Saint-George, un intervenant est nécessaire qui était en mesure «d'intervenir» à la halte repos	1409108	-	20348419	1 537,55 -	-	-	1 537,55 -	-		
		MU21 - L 2966 - Paiement de facture du 01 au 30 juin pour Repas hebdomadaire : Place du Canada (2 000\$ hebdomadaire)	1411048	-	20368147	8 571,43 -	-	-	8 571,43 -	-		
		MU21 - L 2966 - Paiement de facture du 01 au 05 juillet pour Repas hebdomadaire : Place du Canada (2 000\$ hebdomadaire)	1411048	-	20368146	1 428,57 -	-	-	1 428,57 -	-		

MISSION OLD BREWERY	Sécurité incendie de Montréal	106050 - Mesures d'urgence	MU21-2966-- 10 au 16 mai-Paiement de facture pour repas pour la au place du Canada	1418253	-	20356769	8 857,14 -	-	-	8 857,14 -	-	-	
			Paiement de facture pour repas pour la au place du Canada - du 1er au 30 avril 2020	1411048	-	20386100	8 571,43 -	-	-	8 571,43 -	-	-	
			Paiement de facture pour repas pour la au place du Canada - du 18 au 31 mars 2020	1411048	-	20410931	4 000,00 -	-	4 000,00 -	-	-		
Totaux						996 355,00	84 329,94	212 388,88	201 453,88	175 426,30	185 951,00	136 805,00	
Conseil des arts de Montréal	299900 - Conseil des arts	Totaux				22 650,00 -	-	-	-	-	150,00	22 500,00	
		Totaux				22 650,00 -	-	-	-	-	150,00	22 500,00	
		Activité Inclusion du 5 Fév	-	-	11821032	150,00 -	-	-	-	-	150,00 -	-	
		Subventions CAM	1263695	-	11752059	10 000,00 -	-	-	-	-	-	10 000,00	
		Subventions CAM - Sub complémentaire PG	1313205	-	11806933	12 500,00 -	-	-	-	-	-	12 500,00	
		Totaux				108 600,00	1 500,00	25 800,00	46 200,00	2 890,00	15 210,00	17 000,00	
		Totaux				1 200,00 -	-	-	-	1 200,00 -	-	-	
		101066 - Action culturelle et partenariats											
		Atelier - Formation sur l'inclusion dans l'accès à la culture - 9 décembre	1384784	-	11883025	1 200,00 -	-	-	-	1 200,00 -	-	-	
		Totaux				3 000,00 -	-	-	3 000,00 -	-	-	-	
		101300 - Événements publics - Ville											
		Ateliers des expressions culturelles - festivals et événements (PSDEC) 2021.	1470632	CE21 0581	20436622	2 700,00 -	-	-	2 700,00 -	-	-	-	
					20467328	300,00 -	-	-	300,00 -	-	-	-	
		Totaux				104 400,00	1 500,00	25 800,00	43 200,00	1 690,00	15 210,00	17 000,00	
		Médiations culturelles Mtl 2020-2021	1483849	CE21 0860	20463138	13 500,00 -	-	-	13 500,00 -	-	-	-	
programme Médiations culturelles Mtl 2020-2021	1484147	CE21 0860	20623425	1 500,00	1 500,00 -	-	-	-	-	-			
			20463683	20 700,00 -	-	-	20 700,00 -	-	-	-			
programme Médiations culturelles Mtl 2020-2021	1484147	CE21 0860	20601428	2 300,00 -	-	2 300,00 -	-	-	-	-			
dans le cadre du Programme La pratique artistique am	1331168	CE19 0291	11824541	15 210,00 -	-	-	-	-	15 210,00 -	-			
			20338426	1 690,00 -	-	-	-	1 690,00 -	-	-			
Programme de Partenariat culture et communauté GDD 1177840001 CE18 0258 14-02-2018	-	-	11744369	17 000,00 -	-	-	-	-	-	17 000,00			
SCULT - Soutien financier dans le cadre du Programme La pratique artistique amateur : vers une citoyenneté culturelle dans les quartiers 2021-2022 de l'Entente sur le développement culturel de la Ville de Montréal MCC/Ville 2021-2024 (EDCM)	1547615	CE22 1043	20589137	9 000,00 -	-	9 000,00 -	-	-	-	-			
SCULT - Soutien financier dans le cadre du programme Médiations culturelles Mtl 2021-2022 de l'Entente sur le développement culturel de la Ville de Montréal MCC/Ville 2021-2024 (EDCM)	1544252	CE22 1113	20601428	13 500,00 -	-	13 500,00 -	-	-	-	-			
culturelle dans les quartiers 2020-21	1479257	CE21 0859	20448043	9 000,00 -	-	-	9 000,00 -	-	-	-			
			20588852	1 000,00 -	-	1 000,00 -	-	-	-	-			
Totaux				24 829,94	24 829,94 -	-	-	-	-	-			
Totaux				24 829,94	24 829,94 -	-	-	-	-	-			

Développement économique	105859 - Entente Réflexe II - Gestion - Agglo	GDD 1191179002 Programme accélérer l'investissement durable - Économie sociale (RCG 21-019) Dossier AES-17	-	-	20626841	24 829,94	24 829,94	-	-	-	-	-	-	
	Totaux					37 000,00	-	-	3 530,00	19 994,39	13 475,61	-	-	
Direction générale	100285 - Bureau des relations gouvernementales et municipales	Totaux				37 000,00	-	-	3 530,00	19 994,39	13 475,61	-	-	
		Totaux				11876342	13 475,61	-	-	-	-	13 475,61	-	-
		d'intervenant.e.s en soutien communautaire autochtone				20325295	13 475,61	-	-	-	-	13 475,61	-	-
		», pour l'année 2019.	1373819	CE19 1620		20342524	3 524,39	-	-	-	3 524,39	-	-	-
		», pour l'année 2020,				20388247	16 470,00	-	-	-	16 470,00	-	-	-
		», pour l'année 2021,				20438355	3 530,00	-	-	3 530,00	-	-	-	-
	», pour l'année 2022, dans le cadre du budget du SDIS	1414947	CE20 0532											
Totaux					733 766,06	58 000,00	181 988,88	127 159,88	140 981,91	139 615,39	86 020,00	-		
101177 - Programme communautaire en prévention	Totaux					1 500,00	-	-	-	-	-	1 500,00	-	
	Totaux													
	1175907004-Approuver la convention, se terminant au 15 juin 2018 et accorder une contribution pour le projet « idAction », un projet d'art, de création et de réflexion dans l'esp. public pour la pop. en situation d'itinérance	1240506	CA17 240569		11776694	1 500,00	-	-	-	-	-	-	1 500,00	
	Totaux					137 640,06	10 000,00	41 517,88	45 361,73	40 760,45	-	-	-	
	Accorder un soutien financier 65 000 \$ à Missions Exeko. Projet d'intervenant-e-s en soutien communautaire autochtone. Budget SDIS et de Ville-MTESS 2018-2023. 2021: 55 000\$, 2022: 10 000\$	1492236	CG210465		20471071	20 000,00	-	-	20 000,00	-	-	-	-	
	An22 - Accorder un soutien financier de 65 000 \$ à Missions Exeko 2021-2022. Projet d'intervenant-e-s en soutien communautaire autochtone. Vrsmt final 10 000\$ en 2022.	1492236	CG210465		20623732	10 000,00	10 000,00	-	-	-	-	-	-	
	CONTRIBUTION FINANCIÈRE - 2e versement - Dans le cadre du projet "Tisser un quartier plus serré" GDD 1196616005	1408036	CA20 25 0082		20428698	4 013,58	-	-	4 013,58	-	-	-	-	
	CONTRIBUTION FINANCIÈRE - 3e versement - Dans le cadre du projet "Tisser un quartier plus serré" "Le 4e versement de 4 013.58 \$ sera imputé au budget 2022." GDD 1196616005	1408036	CA20 25 0082		20428698	16 054,30	-	-	16 054,30	-	-	-	-	
	CONTRIBUTION FINANCIÈRE - 4e versement (2021-2022) - Dans le cadre du projet "Tisser un quartier plus serré", à la remise d'un rapport d'étape à la satisfaction du responsable	1408036	CA20 25 0082		20534161	4 013,58	-	4 013,58	-	-	-	-	-	

	CONTRIBUTION FINANCIÈRE - 5e versement (2022-2023) - Dans le cadre du projet "Tisser un quartier plus serré", à la remise d'un rapport d'étape à la satisfaction du responsable	1515749	CA20 25 0082	20534758	16 054,30 -		16 054,30 -	-	-	-	-
	Contribution financière dans le cadre du projet "Tisser un quartier plus serré". "Le 2e versement de 4 013.58 \$ sera imputé au budget 2021." GDD 1196616005	1408036	CA20 25 0082	20343561	16 054,30 -	-	-	16 054,30 -	-	-	-
	Contributions, pour 2022, dans le cadre du budget du SDIS	1414947	CE20 0532	20388247	24 706,15 -	-	-	24 706,15 -	-	-	-
				20438355	5 293,85 -	-	5 293,85 -	-	-	-	-
101212 - Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale - MTESS	GSS 7690 - Accorder un soutien de 85 500 \$, pour 2022, à Missions Exeko - Projet : Médiateurs - Budget : Ville et MTESS	1532388	CG22 0264	20548531	21 450,00 -		21 450,00 -	-	-	-	-
	Totaux				52 500,00	48 000,00	4 500,00 -	-	-	-	-
	Contribution financière dans le cadre du programme Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine selon le GDD 1228159007	1537657	CA22 170184	20565332	4 500,00 -		4 500,00 -	-	-	-	-
101219 - Sécurité urbaine - BF	GDD 1229461008 GSS 8950 Accorder un soutien financier pour 2023 - Projet : Droit de cité Budget : SDIS	1583688	CE23 0250	20641400	48 000,00	48 000,00 -	-	-	-	-	-
	Totaux				7 757,00 -		1 801,00	1 522,00	1 522,00	1 491,00	1 421,00
	Aide financière 2019 aux OBNL locataires (7e série)_23 septembre 2019_DA191361008	-	-	11860890	1 491,00 -	-	-	-	-	1 491,00 -	-
	Aide financière aux OBNL 2211361007	-	-	20489577	1 522,00 -	-	-	1 522,00 -	-	-	-
	Aide financière aux OBNL locataires 2020_DA201361008	-	-	20386073	1 522,00 -	-	-	-	1 522,00 -	-	-
	GDD2221361004. 3e série de soutiens financiers, accordés aux OBNL ayant déposé une demande admissible dans le cadre de la Mesure d'aide aux OBNL locataires	-	-	20582394	1 801,00 -		1 801,00 -	-	-	-	-
101239 - Aide financière aux OBNL locataires	Subvention OBNL - DA181361004 - François-Xavier Michaux	-	-	11793837	1 421,00 -	-	-	-	-	-	1 421,00
	Totaux				77 512,68 -	-	-	-	7 256,10	57 111,51	13 145,07
	1176794004-Accorder un soutien financier totalisant la somme de 230 000\$ aux 14 organismes dans le cadre de l'initiative Stratégie d'inclusion sociale un 375e pour tous (180 000\$ provenant de dépenses de contingentes )	1201682	CE17 0774	11753642	2 500,00 -	-	-	-	-	-	2 500,00
	Mtess-Ville - Projet : « Ville			11771597	10 645,07 -	-	-	-	-	-	10 645,07

	inclusive »	1282216	CE18 1080	11836292	2 661,27 -	-	-	-	2 661,27 -	
	réaliser le projet « Projet			11876342	27 743,90 -	-	-	-	27 743,90 -	
	d'intervenants en soutien			20325295	27 743,90 -	-	-	-	27 743,90 -	
	communautaire autochtone			20342524	7 256,10 -	-	-	7 256,10 -		
	», pour l'année 2019.	1373819	CE19 1620							
	1194970005 CE19 0795									
	Accorder un soutien									
	financier la réalisation de									
	projets en itinérance de l'Axe									
	4 « Agir ensemble pour									
	l'inclusion sociale » pour le									
	projet : Ville inclusive									
101421 - Plan		1346734	CE19 0795	11843799	13 306,34 -	-	-	-	13 306,34 -	
d'action en				11857646	11 000,00 -	-	-	-	11 000,00 -	
itinérance en				11877564	2 400,00 -	-	-	-	2 400,00 -	
2014-2017	dans les arrondissements	1353743	DB194970001							
	volet 2 - année 2019									
	Totaux				60 000,00 -	-	-	-	5 000,00	55 000,00
	Contributions financières -									
	GDD 1175970012 -									
	Résolution CE18 0260 -									
	15 février 2019	-	-	11824541	5 000,00 -	-	-	-	5 000,00 -	
	Soutien financier / 2e									
	versement.									
	Projet: Ville inclusive.									
	Dossier: 1175970012									
	Résolution: CE18 0260.	-	-	11786307	20 000,00 -	-	-	-		20 000,00
	Soutien financier / premier									
	versement pour projet "Ville									
	inclusive"									
	Montant total: 60 000 \$									
	Dossier: 1175970012 /									
	Résolution: CE18 0260.	-	-	11740321	35 000,00 -	-	-	-		35 000,00
101439 - Bureau										
d'intégration des										
nouveaux										
arrivants à										
Montréal										
	Totaux				40 000,00 -	-	-	-	40 000,00 -	
	2184970007-DB184970007-									
	Accorder un contrat de									
	services professionnels à									
	Missions Exeko pour des									
	consultations sur des besoins									
	en développement social									
	dans les arrondissements.	1317588	DB184970007	11815258	25 000,00 -	-	-	-	25 000,00 -	
	2184970007-Volet1 - AN									
	2019-Accorder un contrat de									
	services professionnels à									
	Missions Exeko pour des									
	consultations sur des besoins									
	en développement social									
	dans les arrondissements.	1317588	DB184970007	11851636	15 000,00 -	-	-	-	15 000,00 -	
101453 - Plan										
d'action en										
développement										
social - BF										
	Totaux				20 000,00 -	-	-	20 000,00 -		
101486 -	projet :			20359472	16 000,00 -	-	-	16 000,00 -		
Rapprochement	Tisser nos quartiers	1414766	CE20 0584	20398754	4 000,00 -	-	-	4 000,00 -		
interculturel - BF										
	Totaux				231 424,68 -		121 542,63	55 813,13	54 068,92 -	
	projet " Ville inclusive" -			20337497	10 645,07 -	-	-		10 645,07 -	
	Budget MTESS/SDIS	1394849	CE20 0140	20417438	2 661,27 -	-		2 661,27 -		
	développement social dans			20325767	12 000,00 -	-	-		12 000,00 -	
	les arrondissements volet 2	1353743	DB194970001	20341833	2 600,00 -	-	-		2 600,00 -	

	Accorder un soutien financier 65 000 \$ à Missions Exeko. Projet d'intervenant-e-s en soutien communautaire autochtone. Budget SDIS et de Ville-MTESS 2018-2023. 2021: 55 000\$, 2022: 10 000\$	1492236	CG210465	20471071	35 000,00 -	-	35 000,00 -	-	-
	Accorder un soutien financier 2022- Projet : Espaces partagés	1541879	CG22 0415	20575773	48 000,00 -	48 000,00 -	-	-	-
	dans le cadre du budget du SDIS	1414947	CE20 0532	20388247	28 823,85 -	-	-	28 823,85 -	-
	financier pour 2021, pour le projet Ville inclusive	1464024	CE21 0343	20438355	6 176,15 -	-	6 176,15 -	-	-
	GSS 6566 GDD 1226491003			20455559	11 975,71 -	-	11 975,71 -	-	-
	Accorder un soutien financier de 27 300 \$, pour 2022, à Missions Exeko - Projet : Ville inclusive - Budget : SDIS et MTESS	1530241	CE22 0580	20555311	1 330,63 -	1 330,63 -	-	-	-
101487 - Plan d'action montréalais en itinérance - BF Agglo	GSS 7690 - Accorder un soutien de 85 500 \$, pour 2022, à Missions Exeko - Projet : Médiateurs - Budget : Ville et MTESS	1532388	CG22 0264	20548531	55 500,00 -	55 500,00 -	-	-	-
	Totaux				23 245,32 -	8 627,37	8 463,02	6 154,93 -	-
	projet " Ville inclusive" - Budget MTESS/SDIS	1394849	CE20 0140	20337497	6 154,93 -	-	-	6 154,93 -	-
	financier pour 2021, pour le projet Ville inclusive	1464024	CE21 0343	20417438	1 538,73 -	-	1 538,73 -	-	-
	GSS 6566 GDD 1226491003			20455559	6 924,29 -	-	6 924,29 -	-	-
101492 - Plan d'action montréalais en itinérance - MTESS métropole Ville-Midi 2021-2024	Accorder un soutien financier de 27 300 \$, pour 2022, à Missions Exeko - Projet : Ville inclusive - Budget : SDIS et MTESS	1530241	CE22 0580	20555311	769,37 -	769,37 -	-	-	-
	Totaux				20 000,00 -	4 000,00	16 000,00 -	-	-
	projet " Ville inclusive" - Budget MTESS/SDIS	1495058	CE21 1754	20481987	16 000,00 -	-	16 000,00 -	-	-
	financier pour 2021, pour le projet Ville inclusive			20604007	4 000,00 -	4 000,00 -	-	-	-
	GSS 6566 GDD 1226491003				30 000,00 -	-	-	6 219,51	23 780,49 -
111215 - Clientèle vulnérable - Autochtones	Accorder un soutien financier de 27 300 \$, pour 2022, à Missions Exeko - Projet : Ville inclusive - Budget : SDIS et MTESS	1373819	CE19 1620	11876342	23 780,49 -	-	-	-	23 780,49 -
	Totaux			20325295	23 780,49 -	-	-	-	23 780,49 -
	projet « Ville inclusive »	1282216	CE18 1080	20342524	6 219,51 -	-	-	6 219,51 -	-
	projet : Ville inclusive	1346734	CE19 0795		15 387,32 -	-	-	4 200,00	5 032,39
	Totaux			11771597	6 154,93 -	-	-	-	6 154,93
111217 - Fonds de solidarité FSS itinérance et Problématiques socio-urbaines	Mtess-Ville - Projet : « Ville inclusive »			11836292	1 538,73 -	-	-	-	1 538,73 -
	Totaux			11843799	3 493,66 -	-	-	-	3 493,66 -
	1er versement - contribution financière - Projet: Les escales du Plateau	1344715	CA 19 250133	20342524	4 200,00 -	-	-	4 200,00 -	-
	2eme versement - contribution financière - Projet: Les escales du Plateau	1344715	CA 19 250133		16 799,00 -	-	-	800,00	7 200,00
	3eme versement - contribution financière - Projet: Les escales du Plateau	1344715	CA 19 250133		4 800,00 -	-	-	-	4 800,00 -
	Totaux			11878473	2 400,00 -	-	-	-	2 400,00 -
	1er versement - contribution financière - Projet: Les escales du Plateau	1344715	CA 19 250133	20338188	800,00 -	-	-	800,00 -	-
	2eme versement - contribution financière - Projet: Les escales du Plateau								
	3eme versement - contribution financière - Projet: Les escales du Plateau								

Diversité et inclusion sociale	200162 - Contrat de ville - PMR	idAction Jeunesse aux Diners St-Louis	1272732	CA18 25 0146	11766010	7 039,00	-	-	-	-	7 039,00
					11783008	1 760,00	-	-	-	-	1 760,00
	Totaux					4 000,00	-	-	-	4 000,00	-
Office de consultation publique de Montréal	299960 - Office de consultation publique	Totaux				4 000,00	-	-	-	4 000,00	-
		Frais de consultation auprès de personnes en situation d'itinérance dans le cadre de la consultation publique sur le secteur des faubourgs. Voir fact#201904-248	1343332	-	11836292	4 000,00	-	-	-	-	4 000,00
	Totaux					15 000,00	-	1 000,00	4 000,00	5 000,00	5 000,00
Plateau Mont-Royal	303469 - PMR - Projets spéciaux	Totaux				10 000,00	-	-	-	5 000,00	5 000,00
		Contribution pour le projet d'intervenant.e.s en soutien communautaire autochtone, pour la période du 2 juin au 31 décembre 2020 GDD 1206008002	1420441	CA20 25 0159	20361562	5 000,00	-	-	-	5 000,00	-
	Soutien financier dans le cadre du projet d'intervenant en soutien communautaire autochtone - GDD 1196008006	1384466	CA19 250369	11876900	5 000,00	-	-	-	-	5 000,00	-
	Totaux					5 000,00	-	1 000,00	4 000,00	-	-
Plateau Mont-Royal	303476 - PMR - Développement social et événements	: Deuxième versement - Contribution financière dans le cadre du Projet de travailleuses de soutien autochtone, pour la période du 4 mai au 31 décembre 2021, après l'approbation du rapport final.	1482312	ca21 250155	20553084	1 000,00	-	1 000,00	-	-	-
		Premier versement - Contribution financière dans le cadre du Projet de travailleuses de soutien autochtone, pour la période du 4 mai au 31 décembre 2021, dans les 30 jours suivant la signature de la convention	1482312	ca21 250155	20455575	4 000,00	-	-	4 000,00	-	-
	Totaux					500,00	-	-	-	500,00	-
Urbanisme et mobilité	105746 - Transport et mobilité - Local	Totaux				500,00	-	-	-	-	500,00
		Honoraires pour consultation Rêvons MTL 2020-30	-	-	11838169	500,00	-	-	-	-	500,00
	Totaux					50 009,00	-	3 600,00	20 564,00	6 560,00	8 000,00
Urbanisme et mobilité	306100 - VMA - Direction	Totaux				4 560,00	-	-	-	4 560,00	-
		Contribution du fonds d'urgence aux organismes de l'arrondissement de Ville-Marie dans le cadre de la pandémie de la COVID-19. D2207709002	-	-	20347598	4 560,00	-	-	-	4 560,00	-
	Totaux					31 000,00	-	3 600,00	14 400,00	2 000,00	8 000,00
	Contribution 2021 pour le projet idAction Mobile	1482801	CA21 240270	20457965	14 400,00	-	-	14 400,00	-	-	
	Contribution 2021 pour le projet: La musique est un lieu de rencontre	1345210	CA19 240207	20591047	3 600,00	-	3 600,00	-	-	-	
				11845215	8 000,00	-	-	-	-	8 000,00	
				20335058	2 000,00	-	-	-	2 000,00	-	

		306124 - VMA - Culture	D:1162624008/ CA16240601/Contribution au montant de \$ 15 000. sans taxes, dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2016 volet II - Projet Métissages urbains	1168895	CA16 240601	11736883	3 000,00 -	-	-	-	-	3 000,00	
			Totaux				8 285,00 -	-	-	-	-	8 285,00	
		306125 - VMA - Sports, loisirs et dév. social	1175907004-Approuver la convention, se terminant au 15 juin 2018 et accorder une contribution pour le projet « idAction », un projet d'art, de création et de réflexion dans l'esp. public pour la pop. en situation d'itinérance	1238611	CA18 240323	11776694	7 457,00 -	-	-	-	-	7 457,00	
			Addenda pour du CA17 240569 - projet "idaction" - Prolongation jusqu'au 15 octobre 2018 - CA18 240323	1238611	CA18 240323	11805766	828,00 -	-	-	-	-	828,00	
			Totaux				6 164,00 -	-	6 164,00 -	-	-	-	
MISSIONS EXEKO	Ville-Marie	306192 - VMA - Direction-Surplus de gestion	Contribution 2021 fonds local Covid-19 de l'arrondissement de Ville-Marie pour le soutien aux organismes	-	-	20424537	6 164,00 -	-	6 164,00 -	-	-	-	
			Totaux				10,00 -	-	-	-	-	10,00 -	
			Totaux				10,00 -	-	-	-	-	10,00 -	
			Totaux				10,00 -	-	-	-	-	10,00 -	
MISSIONS EXEKO_1	Bilan	000000 - Général	Totaux REMBOURSEMENT SUR CONSTAT D'INFRACTION	-	-	60317706	10,00 -	-	-	-	-	10,00 -	
			Totaux				2 211 706,62	78 321,00	452 168,91	444 034,91	362 200,51	417 135,94	457 845,35
			Totaux				89 000,00 -	-	40 800,00	29 100,00	9 100,00	10 000,00 -	-
			Totaux				89 000,00 -	-	40 800,00	29 100,00	9 100,00	10 000,00 -	-
			Contribution financière - Projet de murale "Connexions" - CDN/NDG - 2e versement 30%	1533926	CE220754	20611109	4 500,00 -	-	4 500,00 -	-	-	-	-
			Contribution financière - Projet de murale "Connexions" - CDN/NDG -Premier versement 70%	1533926	CE220754	20543609	10 500,00 -	-	10 500,00 -	-	-	-	-
			Contribution financière - Projet de murale "De la jeunesse aux racines" - CDN-NDG - 2e versement 30%	1473246	ce210647	20505440	4 800,00 -	-	4 800,00 -	-	-	-	-
			Contribution financière - Projet de murale "De la jeunesse aux racines" - CDN-NDG - Premier versement 70%	1473246	ce210647	20446032	11 200,00 -	-	-	11 200,00 -	-	-	-
			Contribution financière - Projet de murale "Ensemble" - CDN/NDG - 2e versement 30%	1533917	CE220754	20611110	4 500,00 -	-	4 500,00 -	-	-	-	-
			Contribution financière - Projet de murale "Ensemble" - CDN/NDG -Premier versement 70%	1533917	CE220754	20543610	10 500,00 -	-	10 500,00 -	-	-	-	-

Concertation des arrondissements	200177 - Interventions prioritaires - Propreté - Proximité	Contribution financière - Projet de murale "Oui tu peux" - CDN-NDG - Deuxième versement 30%	1418170	CE200764	20403451	3 900,00 -	-	-	3 900,00 -	-	-	
		Contribution financière - Projet de murale "Oui tu peux" - CDN-NDG - Premier versement 70%	1418170	CE200764	20359858	9 100,00 -	-	-	-	9 100,00 -	-	-
		Contribution financière - Projet de murale "Présente et étendues" - CDN-NDG - Premier versement 70%	1473242	ce210647	20445992	14 000,00 -	-	-	-	14 000,00 -	-	-
		Contribution financière - Projet de murale "Présentes et étendues" - CDN-NDG - 2e versement 30%	1473242	ce210647	20505600	6 000,00 -	-	6 000,00 -	-	-	-	-
		Contribution financière - Projet de murale "Transmission" - CDN-NDG - Deuxième versement 30%	1349548	CE190796	20309775	3 000,00 -	-	-	-	-	-	3 000,00 -
		"Transmission" - CDN-NDG - Premier versement 70%	1349548	CE190796	11840322	7 000,00 -	-	-	-	-	-	7 000,00 -
					20342052	7 000,00 -	-	-	-	-	-	7 000,00 -
		Totaux				1 470 431,62	51 984,00	230 767,91	291 451,91	270 959,91	301 147,54	324 120,35
		Totaux				32 311,20	792,00	20 000,00	5 492,00	5 000,00	1 027,20	-
		300700 - CDN - Direction		Aménagement - embellir et assurer la propreté des deux placotoirs de la rue Somerled	1361536	-	20297933	829,20 -	-	-	-	-
			Contribution financière afin de permettre la création d'une murale sur la façade nord du pavillon de la patinoire Bleu-Blanc-Bouge au parc de la Confédération.	1438743	CA20 170217	20389551	5 000,00 -	-	-	5 000,00 -	-	-
			l'aréna Bill-Durnan (CDN), GDD 1229153001	1548889	CA22 170217	20584557	10 000,00 -	10 000,00 -	-	-	-	-
					20601770	10 000,00 -	10 000,00 -	-	-	-	-	-
			Entretien régulier de deux placotoirs sur l'avenue Somerled.	1476502	-	20469820	792,00 -	-	792,00 -	-	-	-
			Entretien régulier de deux placotoirs sur l'avenue Somerled (visites quotidiennes (sauf le dimanche), arrosage et entretien des plantes, assurer la propreté des lieux) pour la saison 2022	1550001	-	20622731	792,00	792,00 -	-	-	-	-
			Peinture des 2 conteneurs de Vélorution -CDN-NDG	1474048	-	20464728	4 700,00 -	-	4 700,00 -	-	-	-
			Plantation et embellissement de la rue Connaught (prévention de dépôts sauvages)	1364807	-	20286324	198,00 -	-	-	-	-	198,00 -
		Totaux				41 000,00 -	6 000,00	30 000,00 -	-	-	5 000,00 -	
		Contribution financière afin permettre la création d'une murale sur la façade ouest du Métro Somerled, situé au 6645, av. Somerled GDD 1215284011	1495983	CA21 170253	20475335	10 000,00 -	-	10 000,00 -	-	-	-	

	Contribution financière pour la réalisation d'une murale sur la façade ouest du 5801, chemin Upper-Lachine. GDD 1215284016. CA21 170306	1507143	CA21 170306	20505688	6 000,00 -		6 000,00 -	-	-	-	
	Édicter une ordonnance afin de permettre la création d'une murale sur la façade nord du Centre sportif de Côtes-des-Neige. Contribution financière de 20 000\$. Selon GDD: 1215284010	1486075	CA21 170190	20463292	20 000,00 -	-	20 000,00 -	-	-	-	
300722 - CDN - Graffitis domaine public	Édicter une ordonnance afin de permettre la réalisation d'une murale sur les façades est et ouest du pavillon du Parc Nelson Mandela de 5 000\$ non récurrente. Selon GDD:1195284012	1369236	-	20292694	5 000,00 -	-	-	-	5 000,00 -	-	
	Totaux				24 947,50 -	-	-	10 000,00 -		14 947,50	
	Contribution financière dans le cadre des programmes BINAM, PIMJ, Ville-Midi. Projet: Place aux filles	1297987	CA18 170246	11787513	12 939,00 -	-	-	-	-	12 939,00	
	Contribution financière dans le cadre du Fonds d'urgence COVID-19 selon le GDD 1207838011	1408876	CA20 170096	20344647	10 000,00 -	-	-	10 000,00 -	-	-	
300728 - CDN - Surplus libre 2002 - CSLDS	Versement forfaitaire pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2018 en guise de mesure de rattrapage en raison de l'inflation.	1295929	CA18 170243	11785946	2 008,50 -	-	-	-	-	2 008,50	
	Totaux				1 000,00 -	-	-	-	-	1 000,00	
300741 - CDN - Gestion sports, loisirs, dév. soc.	Contribution financière dans le cadre des programmes BINAM, PIMJ, Ville-Midi. Projet: Place aux filles	1297987	CA18 170246	11787513	1 000,00 -	-	-	-	-	1 000,00	
	Totaux				4 491,43 -	-	-	-	4 491,43 -	-	
300747 - CDN - Conventions de contribution	Contribution financière ponctuelle à titre d'indexation forfaitaire pour l'année 2019 en guise de rattrapage en raison de l'inflation - sécurité urbaine	1367270	CA19 170228	20288870	4 491,43 -	-	-	-	4 491,43 -	-	
	Totaux				1 329 993,64	51 192,00	204 767,91	255 959,91	255 959,91	263 630,91	298 483,00
	Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne dans les arrondissements - Tandem pour la période du 12 mars 2019 au 31 décembre 2021.	1333519	CA19 170047	11830633	255 959,91 -	-	-	-	255 959,91 -	-	
				20343325	208 859,94 -	-	-	208 859,94 -	-	-	
		1406799	CA19 170047	20401984	47 099,97 -	-	-	47 099,97 -	-	-	
				20437661	208 859,94 -	-	208 859,94 -	-	-	-	
		1455284	CA19 170047	20504527	47 099,97 -	-	47 099,97 -	-	-	-	
	janvier au 31 décembre 2019.	1313691	CA18 170322	11807062	30 683,00 -	-	-	-	-	30 683,00	
				11853030	7 671,00 -	-	-	-	7 671,00 -	-	
	Contribution projet: Travailleur de milieu-CDN-NDG	1249517	ca16 170195	11736403	17 500,00 -	-	-	-	-	17 500,00	
	Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne dans les arrondissements - Tandem - 2022	1518647	CA22 170043	20543072	204 767,91 -	-	204 767,91 -	-	-	-	
				20632056	51 192,00	51 192,00 -	-	-	-	-	
300775 - CDN - Développement				11738058	83 433,33 -	-	-	-	-	83 433,33	
				11760142	83 433,33 -	-	-	-	-	83 433,33	

	social	Sécurité urbaine 2018	1249512	ca17 170010	11787512	83 433,34	-	-	-	-	-	83 433,34
	300776 - CDN - Régie arénas et terrains extérieurs	Totaux				5 689,85	-	-	-	-	-	5 689,85
		Matériel (80 canettes de peinture en aérosol, plastiques, buses, rubans)	1279118	-	11774208	5 689,85	-	-	-	-	-	5 689,85
		Totaux				30 998,00	-	-	-	-	26 998,00	4 000,00
		0140 - Parc à chiens de la Place Darlington / INCIDENCES/peinture murale	1382336	CA18170210	20310424	3 541,00	-	-	-	-	3 541,00	-
		0158 - Parc Trenholme /INCIDENCES / Conception et exécution des murales : maquettes (600\$), achat de matériel (900\$), temps travail (2500\$) et antigraffiti (600\$)	1263081	CA17 170033	11787179	4 000,00	-	-	-	-	-	4 000,00
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	800250 - PTI - Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	Murale intérieure à l'aréna Bill Durnan selon le GDD 2194670005	1370803	DA194670005	20296530	23 457,00	-	-	-	-	23 457,00	-
		Totaux				24 000,00	-	-	1 000,00	9 000,00	10 000,00	4 000,00
		Totaux				24 000,00	-	-	1 000,00	9 000,00	10 000,00	4 000,00
		projets dans le cadre du programme PSDEC 2019 **	1355708	CE19 1007	11847113	9 000,00	-	-	-	-	9 000,00	-
		projets dans le cadre du Programme PSDEC - 2020 **	1417912	CE20 0809	20315653	1 000,00	-	-	-	-	1 000,00	-
		GDD 1185877004 Soutien financier pour la réalisation de 39 projets dans le cadre du Programme de soutien à la diversité des expressions culturelles - Festivals et événements 2018.	1281596	CE18 1188	20358126	9 000,00	-	-	-	9 000,00	-	-
		GDD 1185877004 Soutien financier pour la réalisation de 39 projets dans le cadre du Programme de soutien à la diversité des expressions culturelles - Festivals et événements 2018.	1281596	CE18 1188	20403452	1 000,00	-	-	1 000,00	-	-	-
Culture	101300 - Événements publics - Ville				11773354	4 000,00	-	-	-	-	-	4 000,00
		Totaux				610 398,00	26 337,00	180 601,00	117 983,00	73 140,60	95 988,40	116 348,00
		Totaux				19 450,03	-	-	-	9 078,41	6 469,62	3 902,00
		Contribution financière dans le cadre des programmes BINAM, PIMJ, Ville-Midi. Projet: Place aux filles	1295961	CA18 170246	11787513	3 902,00	-	-	-	-	-	3 902,00
		PIMJ - partie Binam (MIDI-VILLE) - Projet Activités de prévention des violences générées	1444377	CA20 170282	20401408	9 078,41	-	-	-	9 078,41	-	-
	100097 - Binam - Entente métropole Ville-Midi contre la pauvreté et l'exclusion sociale - MTESS	Projet sensibiliser aux violences sexuelles - selon GDD 1191247008 - SDIS	1382363	CA19 170286	20310133	6 469,62	-	-	-	-	6 469,62	-
		Totaux				70 000,00	-	14 000,00	56 000,00	-	-	-
		d'intervention mobile selon le GDD 1211247003	1471046	CA21 170130	20459245	56 000,00	-	-	56 000,00	-	-	-
					20549414	14 000,00	-	14 000,00	-	-	-	-
		Totaux				189 111,00	26 337,00	94 183,00	60 461,00	5 115,00	-	3 015,00
		Notre-Dame-de-Grâce selon le GDD 1207838016	1461572	CA20 170195	20421680	55 346,00	-	-	55 346,00	-	-	-
		commise et subie chez les jeunes 2022	1520387	CA22 170044	20564916	13 837,00	-	13 837,00	-	-	-	-
					20543073	55 346,00	-	55 346,00	-	-	-	-
		Contribution financière pour la consolidation du programme montréalaise de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine (TANDEM) pour 2018.	1292781	CA18 170215	20635473	13 837,00	13 837,00	-	-	-	-	-
					11783364	3 015,00	-	-	-	-	-	3 015,00

	Contribution financière pour la réalisation des activités du plan d'action relié au Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne dans les arrondissements - Tandem - Exercice 2020	1333521	CA19 170047	20343325	5 115,00 -	-	-	5 115,00 -	-
	Contribution financière pour la réalisation des activités du plan d'action relié au Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne dans les arrondissements - Tandem pour la période du 12 mars 2019 au 31 décembre 2021. - Exercice 2021	1455289	CA19 170047	20504527	5 115,00 -	-	5 115,00 -	-	-
101219 - Sécurité urbaine - BF	Projet intervention de cohabitation sociale selon le GDD 1228159005	1532233	CA22 170110	20564916	25 000,00 -	25 000,00 -	-	-	-
				20632055	12 500,00	12 500,00 -	-	-	-
	Totaux				2 225,00 -	703,00	1 522,00 -	-	-
	GDD 2211361001_Aide financière aux OBNL locataires 2020_DA211361001	-	-	20428025	761,00 -	-	761,00 -	-	-
101239 - Aide financière aux OBNL locataires	Subventions GDD2221361003_3e série de soutiens financiers, soit les 68 soutiens financiers accordés aux OBNL ayant déposé une demande admissible dans le cadre de la Mesure d'aide aux OBNL locataires	-	-	20561858	703,00 -	703,00 -	-	-	-
	Subventions ou contributions financières	-	-	20403450	761,00 -	-	761,00 -	-	-
	Totaux				5 735,38 -	-	-	3 576,38	2 159,00
101272 - Programme intervention de milieu	Contribution financière dans le cadre des programmes BINAM, PIMJ, Ville-Midi. Projet: Place aux filles	1297985	CA18 170246	11787513	2 159,00 -	-	-	-	2 159,00
	Projet sensibiliser aux violences sexuelles - selon GDD 1191247008 - SDIS	1382363	CA19 170286	20310133	3 576,38 -	-	-	3 576,38 -	-
	Totaux				8 903,00 -	-	-	-	8 903,00
101444 - Politique de l'enfant	Plan d'action 2018 de la politique de l'enfant de Montréal. SNAP	1278711	CA18 170148	11768111	8 903,00 -	-	-	-	8 903,00
	Totaux				5 021,59 -	-	-	5 021,59 -	-
101484 - Accès aux services municipaux - BF	PIMJ - partie Binam (MIDI-VILLE) - Projet Activités de prévention des violences générées	1444377	CA20 170282	20401408	5 021,59 -	-	-	5 021,59 -	-
101487 - Plan d'action montréalais en itinérance - BF Agglo	Totaux				71 715,00 -	71 715,00 -	-	-	-
	Accorder un soutien financier 2022- Projet : Équipe de cohabitation sociale	1541866	CG22 0415	20575765	71 715,00 -	71 715,00 -	-	-	-
	Totaux				34 592,00 -	-	-	34 592,00 -	-
101490 - Cannabis	Cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes - versement 2020	1422554	CA20 170195	20364868	34 592,00 -	-	-	34 592,00 -	-

			Totaux				143 015,00	-	-	-	14 300,00	58 715,00	70 000,00
			1181247004-Accorder une contribution financière dans le cadre du programme de prévention de l'adhésion des jeunes aux gangs de rue 2018	1272866	CA18 170113	11761757	70 000,00	-	-	-	-	-	70 000,00
			Contribution financière pour la réalisation des activités du plan d'action relié au Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne dans les arrondissements - Tandem pour la période du 12 mars 2019 au 31 décembre 2021.	1333521	CA19 170047	11830634	5 115,00	-	-	-	-	5 115,00	-
			Prévention de la criminalité et de la violence chez les jeunes - année 2019.	1326332	CA19 170010	20320824	14 300,00	-	-	-	14 300,00	-	-
			Totaux				60 630,00	-	-	-	5 033,60	27 227,40	28 369,00
			1177202003-Accorder un soutien financier totalisant la somme de 482042\$ à différents organismes , dans le cadre du MTESS.	1192513	CA17 17 0126	11747986	7 092,00	-	-	-	-	-	7 092,00
			l'entente Ville/MTESS - Projet : Activités familiales Walkley	1272454	CA18 170116	11761756	21 277,00	-	-	-	-	-	21 277,00
			1er versement : 80 %. 2e versement : 20 %.	1352814	CA19 170132	11830635	7 093,00	-	-	-	-	7 093,00	-
			Totaux				20 134,40	-	-	-	-	20 134,40	-
			Totaux				5 033,60	-	-	-	5 033,60	-	-
			Totaux				4 500,00	-	-	4 500,00	-	-	-
			Mesures d'urgence				4 500,00	-	-	4 500,00	-	-	-
			Transport d'usagers	1464500	-	20476842	4 500,00	-	-	4 500,00	-	-	-
			Totaux				13 377,00	-	-	-	-	-	13 377,00
			Totaux				13 377,00	-	-	-	-	-	13 377,00
			Totaux	1220861	Gré à gré	11754548	13 377,00	-	-	-	-	-	13 377,00
			Totaux				1 404 874,71	100 073,25	502 710,46	330 522,00	187 636,00	139 123,00	144 810,00
			Totaux				1 168 163,24	86 973,25	421 555,99	240 591,00	136 578,00	137 655,00	144 810,00
			Totaux				380 022,00	10 913,00	134 029,00	145 080,00	90 000,00	-	-
			1207644003 - Contribution financière - dans le cadre de l'Entente adm. sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité - projet: Travail de rue dans l'arr. de Villeray Saint-Michel -PE - 2022	1449819	CA20 140098	20543581	100 000,00	-	100 000,00	-	-	-	-
			Projet: Travail de rue dans l'arr. VSMPAR	1407911	ca20 14 0098	20346639	90 000,00	-	-	-	90 000,00	-	-
			Projet: Travail de rue spécial Villeray-Parc-Extension	1449819	CA20 140098	20439496	100 000,00	-	-	100 000,00	-	-	-
			Contribution financière programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes	1476711	CA21 14 0162	20443599	24 710,00	-	-	24 710,00	-	-	-
			CA23				2 746,00	-	2 746,00	-	-	-	-
			270010-1238509001-Contribution financière pour l'année 2023. Projet: Le souper de ces messieurs	1482668	21 27 0193	20455693	15 843,00	-	-	15 843,00	-	-	-
							4 527,00	-	-	4 527,00	-	-	-
							2 263,00	-	2 263,00	-	-	-	-
							8 650,00	8 650,00	-	-	-	-	-

101212 - Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale - MTESS	Contribution additionnelle - Projet: Le souper de ces messieurs	1508096	CA21 27 0343	20506593	8 650,00 -		8 650,00 -	-	-	-
	Contribution financière pour le Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes. 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022. Projet: Le souper de ces messieurs. 1er versement au plus tard le 31 janvier 2022.	1515697	CA21 270193	20516260	15 843,00 -		15 843,00 -	-	-	-
	Contribution financière pour le Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes. 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022. Projet: Le souper de ces messieurs. 2e versement au plus tard le 29 octobre 2022.	1515697	CA21 270193	20574529	4 527,00 -		4 527,00 -	-	-	-
	Contribution financière pour le Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes. Projet: Le souper de ces messieurs. 3e versement à la remise du rapport final à la satisfaction du responsable	1515697	CA21 270193	20635253	2 263,00	2 263,00 -	-	-	-	-
	Totaux				173 429,24	10 909,25	122 377,99	21 652,00	18 490,00	-
	Communautaire en sécurité urbaine - arr. RPP (Travail de rue et médiation sociale 2022 (22-017-CG))	1527328	CA22 26 0056	20540602	14 950,00 -		14 950,00 -	-	-	-
				20581825	10 000,00 -		10 000,00 -	-	-	-
				20622972	4 900,00	4 900,00 -	-	-	-	-
	1207644010 - Contribution dans le cadre du « Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020 »	1407998	CA20 14 0095	20348422	11 700,00 -	-	-	-	11 700,00 -	-
	Accorder un soutien financier total pour la réalisation de leur projet dans le cadre de l'Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine du Service de la Diversité et de l'Inclusion sociale (SDIS)	1538292	CA23 12060	20551802	40 000,00 -		40 000,00 -	-	-	-
	Aide financière à l'organisme pour Aide financière à l'organisme pour TAPAJ ST-LÉONARD	1481153	CA21 13 0115	20564199	4 377,00 -		4 377,00 -	-	-	-
	Aide financière à l'organisme pour Aide financière à l'organisme pour TAPAJ ST-LÉONARD ,1er versement	1481153	CA21 13 0115	20462499	17 507,00 -	-	-	17 507,00 -	-	-
	jeunes 2022 - GDD			20559960	24 036,99 -		24 036,99 -	-	-	-
	1228717016	1538196	CA22 13 0131	20611212	6 009,25	6 009,25 -	-	-	-	-

	CA22 27 0158-1216243006-Addenda 2-Contribution financière dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes.	1538978	CA22 270158	20551808	29 014,00 -	29 014,00 -	-	-	-	-
	Contribution pour la Prévention de la délinquance et de la violence chez les jeunes» versement de 6 790 \$ au plus tard le 28 mars 2020. CA19 27 0170 et GDD 1196243004	1394505	CA19 27 0170	20330687	6 790,00 -	-	-	6 790,00 -	-	-
101219 - Sécurité urbaine - BF	GDD 1217699001 CA21 26 0074 - Contribution Tandem 2021 Rosemont-La Petite-Patrie portion SDIS Service de la diversité et de l'inclusion sociale Projet: Travail de rue et Médiation sociale	1471371	CA21 26 0074	20438038	4 145,00 -	-	4 145,00 -	-	-	-
	Totaux				3 813,00 -	769,00	769,00	769,00	738,00	768,00
	Aide financière aux OBNL locataires_DA2011361005	-	-	20365257	769,00 -	-	-	769,00 -	-	-
	Aide financière aux OBNL locataires(8e série)_23 octobre 2019_DA191361009	-	-	20300173	738,00 -	-	-	-	738,00 -	-
	GDD2211361005_soutiens financiers accordés aux OBNL ayant déposé une demande admissible dans le cadre de la Mesure d'aide aux OBNL locataires	-	-	20471530	769,00 -	-	769,00 -	-	-	-
101239 - Aide financière aux OBNL locataires	GDD2221361004. 3e série de soutiens financiers, accordés aux OBNL ayant déposé une demande admissible dans le cadre de la Mesure d'aide aux OBNL locataires	-	-	20582406	769,00 -	769,00 -	-	-	-	-
	Subvention OBNL - DA181361004 - Robert Paris	-	-	20209313	768,00 -	-	-	-	-	768,00
	Totaux				114 880,00 -	114 880,00 -	-	-	-	-
101487 - Plan d'action montréalais en itinérance - BF Agglo	GSS 7918 - Accorder un soutien financier de 143 600 \$, dont 114 880 \$ en 2022, à Projet ado-communautaire en travail de rue - Projet : Brigade de cohabitation positive - Budget : SDIS	1541691	CG22 0415	20558043	114 880,00 -	114 880,00 -	-	-	-	-
	Totaux				23 933,00 -	-	8 090,00	15 843,00 -	-	-
	2e versement - au plus tard le 31 janvier 2021	1421235	CA20 27 0162	20406312	6 790,00 -	-	6 790,00 -	-	-	-
	1207644010 - Contribution dans le cadre du « Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020 »	1407998	CA20 14 0095	20420426	1 300,00 -	-	1 300,00 -	-	-	-

101490 - Cannabis	GDD: 1206243007 Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes l'année 2020. -Versement immédiat-	1421235	CA20 27 0162	20362965	15 843,00 -	-	-	15 843,00 -	-	-
	Totaux				50 000,00 -	-	-	50 000,00 -	-	-
101500 - Fonds COVID-19 d'aide communautaire pour popul. vulnérables	AN21 GDD 1208741008 OBNL soutien financier-projet Halte chaleur Nord de l'île de Montréal dans le cadre du budget du SDIS Fondation AMC Fonds COVID-19	1448850	CE20 2016	20448245	5 000,00 -	-	-	5 000,00 -	-	-
	GDD 120 8741 008 Accorder un soutien financier de 45 000 \$ à PACT de rue pour le projet Halte chaleur Nord de l'île de Montréal dans le cadre du budget du SDIS Fondation AMC Fonds COVID-19	1448850	CE20 2016	20413873	45 000,00 -	-	-	45 000,00 -	-	-
	Totaux				15 000,00 -	-	-	15 000,00 -	-	-
101509 - MSP-Covid	GDD 1217699001 CA21 26 0074 - Contribution Tandem 2021 Rosemont-La Petite-Patrie portion MSP-Covid Ministère de la Sécurité publique en raison des besoins créés par la COVID-19 Projet: Travail de rue et Médiation sociale	1471379	CA21 26 0074	20438039	15 000,00 -	-	-	15 000,00 -	-	-
	Totaux				49 500,00 -	-	49 500,00 -	-	-	-
101524 - PPVJ - MSP	1229070003 - Contribution financière dans le cadre du programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes - Travail de rue	1531865	CA22 14 0125	20539961	49 500,00 -	-	49 500,00 -	-	-	-
	Totaux				65 151,00	65 151,00 -	-	-	-	-
101550 - MSP - Bâtir des communautés plus sécuritaires	2023 - GDD 1239070002 - # GSS 7501 - CONTRIBUTION FINANCIÈRE PROGRAMME PRÉVENTION MONTRÉAL - TRAVAIL DE RUE ET PRÉVENTION DE LA VIOLENCE VSMPE	1578996	CA23 140012	20635252	43 560,00	43 560,00 -	-	-	-	-
	CA23 270010-1238509001-Contribution financière pour l'année 2023. Projet: Le souper de ces messieurs	1581968	CA23 270010	20631925	21 591,00	21 591,00 -	-	-	-	-
	Totaux				45 475,00 -	-	-	-	22 633,00	22 842,00
	« souper de ces dames et messieurs »	1266419	CA18 27 0088	20232449	15 843,00 -	-	-	-	-	15 843,00
					6 790,00 -	-	-	-	6 790,00 -	-

	111224 - Prévention en sécurité urbaine - MHM	Contribution pour la Prévention de la délinquance et de la violence chez les jeunes» pour l'année 2019. 1er versement dans les 30 jours de la signature de la convention.	1351242	CA19 27 0170	20264630	15 843,00 -	-	-	-	-	15 843,00 -	
		Frais - Contribution à des organismes	1209794	CA17 270235	20185561	6 999,00 -	-	-	-	-		6 999,00
		Totaux				27 300,00 -	-	-	-	1 300,00	11 700,00	14 300,00
		1177644006-Accorder un soutien financier , non récurrent, totalisant 20 000\$ pour l'année 2017, à 2 organismes partenaires de Villeray-St Michel-Parc Extension dans le cadre de Prévention à l'adhésion des jeunes aux gangs de rue .	1210737	CA17 140219	11731065	1 300,00 -	-	-	-	-	-	1 300,00
		1187644004-CA18 140086 - Soutien financier dans le cadre du dossier "Prévention à l'adhésion des jeunes aux gangs de rue" - Projet Filles et ligue de basket	1265601	CA18 14 0086	20170293	11 700,00 -	-	-	-	-	-	11 700,00
		1187644004-CA18 140086 - Soutien financier dans le cadre du dossier "Prévention à l'adhésion des jeunes aux gangs de rue" - Projet Filles et ligue de basket (suite bc 1265601)	1268128	CA18 14 0086	20220412	1 300,00 -	-	-	-	-	-	1 300,00
	111228 - Prévention en sécurité urbaine - VSMPE	chez les jeunes - Projet filles et ligue de basket	1335294	CA19 14 0083	20260191 20333041	11 700,00 - 1 300,00 -	-	-	-	-	11 700,00 -	
		Totaux				219 660,00 -	-	-	-	10 176,00	102 584,00	106 900,00
		recurrent totalisant la somme de 714 940\$ à 18 organismes partenaires dans le cadre du MTESS	1193161	CA17 14 0126	11747882	1 300,00 -	-	-	-	-	-	1 300,00
			1193176	CA17 14 0126	20192516	3 900,00 -	-	-	-	-	-	3 900,00
			1193836	CA17 14 0126	11747883	3 500,00 -	-	-	-	-	-	3 500,00
		Villeray" dans le cadre de l'Entente Ville-Mtess	1262288	CA18 14 0049	20166817 20279574	20 700,00 - 2 300,00 -	-	-	-	-	-	20 700,00
		et Urgence dans le cadre de l'Entente Ville-Mtess	1262303	CA18 14 0049	20166818 20254808	11 400,00 - 1 300,00 -	-	-	-	-	-	11 400,00
		soirée dans le cadre de l'Entente Ville-Mtess	1262305	CA18 14 0049	20166819 20271758	34 600,00 - 3 900,00 -	-	-	-	-	-	34 600,00
		rue dans Villeray-St-Michel-Parc-Ext	1335554	CA19 14 0082	20259867 20343240	91 584,00 - 10 176,00 -	-	-	-	-	91 584,00 -	
		cadre de l'Entente Ville-Mtess	1262308	CA18 14 0049	20166832 20260781	31 500,00 - 3 500,00 -	-	-	-	10 176,00 -	-	31 500,00
	200163 - Contrat de ville - VSM	Totaux				12 320,00 -	-	-	-	12 320,00 -	-	-
		Totaux				12 320,00 -	-	-	-	12 320,00 -	-	-
		2e versement - au plus tard le 25 août 2021	1466971	CA21 27 0073	20466713	1 232,00 -	-	-	-	1 232,00 -	-	-
		Accorder une contribution financière pour la réalisation de divers projets pour l'année 2021. Paiement immédiat	1466971	CA21 27 0073	20430459	11 088,00 -	-	-	-	11 088,00 -	-	-
	302105 - MHM - Surplus libre	Totaux				212 929,47	13 100,00	81 154,47	76 637,00	42 038,00	-	-
		Totaux				18 868,00	7 980,00	10 888,00	-	-	-	-
		Rosemont La Petite-Patrie			20519723	9 255,00 -	-	9 255,00 -	-	-	-	-

		Portion pour l'année 2022	1512326	CA21 26 0205	20581821	1 633,00	-	1 633,00	-	-	-	-
		GDD 1213653005 CA21 26 0205 - Contribution financière à "P.A.C.T. de rue" dans le cadre de l'appel de projets au Fonds d'initiatives en loisir 2022-2023 de l'arrondissement de Rosemont La Petite-Patrie										
	304122 - RPP - Loisirs	Portion pour l'année 2023	1512326	CA21 26 0205	20627266	7 980,00	7 980,00	-	-	-	-	-
		Totaux				3 216,47	-	3 216,47	-	-	-	-
	304150 - RPP - Surplus de gestion - divers	Convention de service - Organisation d'une épiluchette de blés d'inde dans le cadre de la Fête de la rentrée 2022 au parc du Pélican de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie	1546294	-	20584357	3 216,47	-	3 216,47	-	-	-	-
		Totaux				133 025,00	5 120,00	67 050,00	60 855,00	-	-	-
		Tandem 2021 (RPPL21-04028-GG) cadre du programme	1471147	CA21 260 074	20438037	40 855,00	-	-	40 855,00	-	-	-
		Tandem 2022 (RPPL21-04028-GG)	1471147	CA21 260 074	20489409	20 000,00	-	-	20 000,00	-	-	-
					20511085	40 000,00	-	-	40 000,00	-	-	-
					20572904	12 000,00	-	-	12 000,00	-	-	-
					20622971	5 120,00	5 120,00	-	-	-	-	-
	304153 - RPP - Développement soc.et expertises	GDD 1228954002 CA22 26 0056 - Contribution financière à PACT de rue - projet: Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine - arr. RPP (Travail de rue et médiation sociale 2022 (22-017-CG))	1527333	CA22 26 0056	20540603	15 050,00	-	15 050,00	-	-	-	-
		Totaux				57 820,00	-	-	15 782,00	42 038,00	-	-
	304158 - RPP - Culture - Initiatives culturelles	Contribution financière avec l'organisme "Projet Ado Communautaire en Travail de rue" pour soutenir la réalisation du projet de travail de rue et médiation social dans l'arr. RPP pour l'année 2020	1412232	CA20 26 0105	20351098	35 000,00	-	-	-	35 000,00	-	-
		social dans l'arr. RPP pour l'année 2021	1412232	CA20 26 0105	20413334	10 000,00	-	-	10 000,00	-	-	-
		Médiation culturelle : Marge et espaces publics	1435893	CA20 26 0235	20455272	5 000,00	-	-	5 000,00	-	-	-
					20389525	7 038,00	-	-	-	7 038,00	-	-
					20443244	782,00	-	-	782,00	-	-	-
		Totaux				11 462,00	-	-	974,00	9 020,00	1 468,00	-
		Totaux				11 462,00	-	-	974,00	9 020,00	1 468,00	-
		Contribution financière pour leur repas de Noël dans le cadre de la Politique de l'enfant	-	-	20310983	250,00	-	-	-	-	250,00	-
		Fonds local d'aide COVID-19 - Chapiteau en mouvement- 1er versement	-	-	20391179	8 770,00	-	-	-	8 770,00	-	-
		FONDS LOCAL D'AIDE COVID-19 DE VILLERAY-ST-MICHEL-PARC-EXTENSION - DERNIER VERSEMENT	-	-	20420363	974,00	-	-	974,00	-	-	-

PROJET ADO COMMUNAUTAI RE EN TRAVAIL DE RUE	Villeray-St-Miche l - Parc-Extension	306405 - VSM - Surplus de gestion - libres	Pour assurer la logistique du souper communautaire organisé par monsieur Jean-René Bernier.	-	-	20359302	250,00	-	-	-	250,00	-			
			Projet Azellus-Denis - 50 heures travaillés au tarif de \$26.50 de l'heure + avantages sociaux + Budget activités.	1380983	CA19140168	20308504	1 218,00	-	-	-	-	1 218,00	-		
Totaux							1 084 046,15	-	488 188,00	285 858,00	121 257,20	104 066,95	84 676,00		
Concertation des arrondissements	Totaux	Totaux	Totaux				31 208,15	-	-	-	20 849,20	10 358,95	-		
			Totaux				31 208,15	-	-	-	20 849,20	10 358,95	-		
			Formation - Programme de réinsertion des personnes autochtones éloignées du marché du travail			11855049	1 258,10	-	-	-	-	1 258,10	-		
			Programme de réinsertion des personnes autochtones éloignées du marché du travail - Brigade de propreté 2020	1358557	-	11860311	3 266,00	-	-	-	-	3 266,00	-		
						11866627	2 465,60	-	-	-	-	2 465,60	-		
						11871664	3 369,25	-	-	-	-	3 369,25	-		
						11904390	5 908,65	-	-	-	5 908,65	-	-		
						11911669	8 491,67	-	-	-	8 491,67	-	-		
						11914124	3 135,34	-	-	-	3 135,34	-	-		
						11917597	3 313,54	-	-	-	3 313,54	-	-		
			Totaux	1402140	-				720 942,00	-	170 042,00	285 858,00	90 408,00	90 408,00	84 226,00
			Totaux						23 750,00	-	12 500,00	11 250,00	-	-	-
			101212 - Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale - MTESS												
						2022 - Contribution pour la réalisation du projet Miyopimatisowin. Montant réserve pour 2022	1523062	CA22 240058	11975157	11 250,00	-	11 250,00	-	-	-
						Contribution pour le projet "Miyopimatisowin"			11935133	11 250,00	-	-	11 250,00	-	-
						Montant pour 2021	1468261	CA21 240101	11971659	1 250,00	-	1 250,00	-	-	-
			Totaux						101 657,00	-	-	-	4 841,00	48 408,00	48 408,00
			1166794007-Accorder un soutien financier totalisant la somme de 655 686\$ à six organismes en soutien à leur offre de service en matière d'hébergement d'urgence des personnes sans-abri pour 2017	1192331	CG17 0086	11753726	4 841,00	-	-	-	-	-	-	-	4 841,00
			101277 - Expertise et soutien - Dév. social (agglo)			11821114	43 567,00	-	-	-	-	-	-	43 567,00	-
			11900141	4 841,00	-	-	-	-	4 841,00	-	-	-			
			11741962	43 567,00	-	-	-	-	-	-	-	43 567,00			
			11828233	4 841,00	-	-	-	-	-	-	4 841,00	-			
Totaux						2 218,00	-	-	-	-	-	2 218,00			
Frais - Contribution à des organismes	1106058	CE16 0263	11747658	2 218,00	-	-	-	-	-	-	-	2 218,00			
Totaux						275 317,00	-	153 342,00	78 408,00	43 567,00	-	-			
accompagnement, référence et suivi " - Budget SDIS	1390693	CE20 0138	11894781	43 567,00	-	-	-	-	43 567,00	-	-	-			
			11934730	4 841,00	-	-	-	4 841,00	-	-	-	-			
Accorder un soutien financier 2022- Projet : Le bon voisinage	1541861	CG22 0415	11985286	42 724,00	-	-	42 724,00	-	-	-	-	-			
accompagnement, référence et suivi	1463713	CE21 0347	11948040	43 567,00	-	-	-	43 567,00	-	-	-	-			
			11983796	4 841,00	-	-	4 841,00	-	-	-	-	-			

		GDD 120 8741 009 Accorder un soutien financier de 30 000 \$ à Projets autochtones du Québec pour le projet Heures prolongées au refuge PAQ2 Guy Favreau pour les personnes autochtones dans le cadre du budget du SDIS	1448885	CE20-2069	11926255	30 000,00 -	-	30 000,00 -	-	-	-
		GSS 7600 Accorder un soutien financier de 54 600 \$, pour 2022, à Projets autochtones du Québec - Projet : Concertation, liaison et accessibilité à un continuum de services - Budget : SDIS	1531579	CG22 0263	11980866	49 140,00 -	49 140,00 -	-	-	-	-
	101487 - Plan d'action montréalais en itinérance - BF Agglo	GSS 7603 Accorder un soutien financier de 62 930 \$, pour 2022, à PAQ - Projet : Accueil, hébergement - Budget : SDIS	1531622	CG22 0261	11981196	56 637,00 -	56 637,00 -	-	-	-	-
	101492 - Plan d'action montréalais en itinérance - MTESS	Totaux				84 000,00 -	4 200,00	46 200,00	33 600,00 -	-	-
		continuum de services " - Budget MTESS	1395798	CE20 0135	11892607	33 600,00 -	-	-	33 600,00 -	-	-
		de services - Budget : Ville-MTESS	1464237	CE21 0341	11934730	8 400,00 -	-	8 400,00 -	-	-	-
					11941152	37 800,00 -	-	37 800,00 -	-	-	-
					11978709	4 200,00 -	4 200,00 -	-	-	-	-
		Totaux				150 000,00 -	-	150 000,00 -	-	-	-
		AN 20 GDD1201361002 CM20 1116 Accorder un soutien financier à Projets autochtones du Québec pour le projet : « PAQ-Refuge d'urgence temporaire pour femmes, hommes et couples autochtones au complexe Guy Favreau »	1442092	CE20 1781	11922028	135 000,00 -	-	135 000,00 -	-	-	-
	101500 - Fonds COVID-19 d'aide communautaire pour popul. vulnérables	AN 21 GDD1201361002 CM20 1116 Accorder un soutien financier à Projets autochtones du Québec pour le projet : « PAQ-Refuge d'urgence temporaire pour femmes, hommes et couples autochtones au complexe Guy Favreau »	1442092	CE20 1781	11949392	15 000,00 -	-	15 000,00 -	-	-	-
	111217 - Fonds de solidarité FSS itinérance et Problématiques socio-urbaines	Totaux				84 000,00 -	-	-	8 400,00	42 000,00	33 600,00
		accessibilité à un continuum de services »	1282653	CE18 1081	11779700	33 600,00 -	-	-	-	-	33 600,00
		accessibilité à un continuum de service	1346420	CE19 0794	11836352	8 400,00 -	-	-	-	8 400,00 -	-
					11841699	33 600,00 -	-	-	-	33 600,00 -	-
					11893140	8 400,00 -	-	-	8 400,00 -	-	-
		Totaux				318 146,00 -	318 146,00 -	-	-	-	-
	Habitation	création rapide de logements (ICRL)	-	-	11994245	318 146,00 -	318 146,00 -	-	-	-	-
		Totaux				3 750,00 -	-	-	-	3 300,00	450,00
		Totaux				3 600,00 -	-	-	-	3 150,00	450,00
		12 Sessions de formation Projets Autochtones Fact#2 19 déc 2018	1317237	-	11814743	1 800,00 -	-	-	-	1 800,00 -	-

			Formations Autochtones recrues : 15 janvier, 9 avril et 30 avril 2018	-	-	11794665	450,00	-	-	-	-	-	450,00	
			Honoraires professionnels de Mme Adrienne Campbel formation diversité culturelle du 2,9 et 10 juin (150\$ par session) facture #9	-	-	11844542	450,00	-	-	-	-	450,00	-	
			Honoraires professionnels de Mme Adrienne Campbell formation diversité culturelle du 8 mai facture #4	-	-	11844542	150,00	-	-	-	-	150,00	-	
		107011 - Division de la prévention et de la sécurité urbaine	Honoraires professionnels de Mme Adrienne Campbell formation diversité culturelle du 15,16.22.23.26 mai 2019 (150 \$ par session) facture #5	-	-	11844542	750,00	-	-	-	-	750,00	-	
			Totaux				150,00	-	-	-	-	150,00	-	
	Police	107077 - PDQ 38	Formation autochtones journée poste (Mme Adrienne Campbell)	-	-	11830371	150,00	-	-	-	-	150,00	-	
			Totaux				10 000,00	-	-	-	10 000,00	-	-	
			Totaux				10 000,00	-	-	-	10 000,00	-	-	
	Ville-Marie	306192 - VMA - Direction-Surplus de gestion	Contribution du fonds d'urgence aux organismes de l'arrondissement de Ville-Marie dans le cadre de la pandémie de la COVID-19	-	-	11896947	10 000,00	-	-	-	10 000,00	-	-	
			Totaux				874,02	-	-	-	-	-	874,02	
			Totaux				874,02	-	-	-	-	-	874,02	
			Totaux				874,02	-	-	-	-	-	874,02	
	Bilan	000000 - Général	Totaux ANNULATION DE L'UNITE D'EVALUATION. EXCEDENT SUR VOTRE PAIEMENT.	-	-	60258517	869,53	-	-	-	-	-	869,53	
			Totaux				4,49	-	-	-	-	-	4,49	
			Totaux				25 558,20	-	-	-	-	-	25 558,20	
			Totaux				25 558,20	-	-	-	-	-	25 558,20	
	Bilan	000000 - Général	Totaux MODIFICATION AU ROLE D'EVALUATION	-	-	60274426	25 558,20	-	-	-	-	-	25 558,20	
			Totaux				1 704 490,70	-	185 411,00	421 471,57	317 248,44	244 027,59	239 312,89	297 019,21
	Bilan	000000 - Général	Crédit 80537846	-	-	20550616	16 944,28	-	-	16 944,28	-	-	-	
			Facture 80537837	-	-	20550616	-16 944,28	-	-	-16 944,28	-	-	-	
			Totaux				349 459,00	-	53 643,00	104 105,00	61 000,00	55 100,00	35 000,00	40 611,00
			Totaux				113 100,00	-	-	39 000,00	39 000,00	35 100,00	-	
			2020 - Contribution pour le Programme des apprenti.e.s horticulteur.ice.s. Montant pour 2020	1412904	CA20 240170	20353738	35 100,00	-	-	-	-	35 100,00	-	
			2021 - Contribution pour le Programme des apprenti.e.s horticulteur.ice.s. Montant pour 2021	1412904	CA20 240170	20436532	39 000,00	-	-	-	39 000,00	-	-	
	101212 - Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale - MTESS		2022 - Contribution pour le Programme des apprenti.e.s horticulteur.ice.s. Montant pour 2022	1412904	CA20 240170	20588858	39 000,00	-	-	39 000,00	-	-	-	
			Totaux				53 643,00	-	53 643,00	-	-	-	-	

101219 - Sécurité urbaine - BF	GSS 9077 Accorder un soutien financier de 67 054 \$, pour 2023, à Sentier urbain - Projet : Les jardins de l'agora des jeunes - Budget : SDIS	1583577	CE23 0250	20641650	53 643,00	53 643,00	-	-	-	-	-	-	-
	Totaux				20 765,86	-	-	-	-	-	10 382,93	-	10 382,93
	Mtess-Ville - Projet : Des jardins enracinés	1282182	CE18 1080	20189474	8 306,34	-	-	-	-	-	-	-	8 306,34
	1194970005 CE19 0795			20220434	2 076,59	-	-	-	-	-	-	-	2 076,59
101421 - Plan d'action en itinérance 2014-2017	Accorder un soutien financier la réalisation de projets en itinérance de l'Axe 4 « Agir ensemble pour l'inclusion sociale » pour le projet : Des jardins enracinés	1346684	CE19 0795	20267435	10 382,93	-	-	-	-	-	10 382,93	-	-
	Totaux				83 870,86	-	64 143,29	11 421,23	8 306,34	-	-	-	-
	Projet "Des jardins enracinés" - Budget MTESS/SDIS	1394833	CE20 0140	20331990	8 306,34	-	-	-	8 306,34	-	-	-	-
	Projet "Des jardins enracinés" - Budget MTESS/SDIS			20417303	2 076,59	-	-	2 076,59	-	-	-	-	-
	soutien financier pour 2021, pour le projet Des jardins enracinés	1464008	CE21 0343	20455722	9 344,64	-	-	9 344,64	-	-	-	-	-
	GSS 7459 Accorder un soutien financier de 25 992 \$, pour 2022, à Sentier urbain - Projet : Des jardins enracinés - Budget : SDIS	1530781	CE22 0580	20554855	1 038,29	-	1 038,29	-	-	-	-	-	-
101487 - Plan d'action montréalais en itinérance - BF Agglo	GSS 7834 - Accorder un soutien financier de 49 640 \$, dont 39 712 \$ en 2022, à Sentier urbain - Projet : Ma ville verte et inclusive - Budget : SDIS	1541673	CE22 1044	20549076	23 393,00	-	23 393,00	-	-	-	-	-	-
	Totaux				19 234,14	-	961,71	10 578,77	7 693,66	-	-	-	-
101492 - Plan d'action montréalais en itinérance - MTESS	Projet "Des jardins enracinés" - Budget MTESS/SDIS	1394833	CE20 0140	20331990	7 693,66	-	-	-	7 693,66	-	-	-	-
	Projet "Des jardins enracinés" - Budget MTESS/SDIS			20417303	1 923,41	-	-	1 923,41	-	-	-	-	-
	soutien financier pour 2021, pour le projet Des jardins enracinés	1464008	CE21 0343	20455722	8 655,36	-	-	8 655,36	-	-	-	-	-
	Projet "Des jardins enracinés" - Budget MTESS/SDIS			20554855	961,71	-	961,71	-	-	-	-	-	-
	Totaux				21 234,14	-	-	-	4 000,00	-	5 617,07	-	11 617,07
111217 - Fonds de solidarité FSS itinérance et Problématiques socio-urbaines	1176794002-Accorder un soutien financier totalisant la somme de 625 000\$ à divers organismes d'aide aux personnes itinérantes, pour 2017-2018, dans le cadre du MTESS	1196640	CG17 0210	20151140	2 000,00	-	-	-	-	-	-	-	2 000,00
	Mtess-Ville - Projet : Des jardins enracinés	1282182	CE18 1080	20189474	7 693,66	-	-	-	-	-	-	-	7 693,66
	Projet "Des jardins enracinés" - Budget MTESS/SDIS			20220434	1 923,41	-	-	-	-	-	-	-	1 923,41
	l'inclusion sociale » pour le projet : Des jardins enracinés	1346684	CE19 0795	20267435	5 617,07	-	-	-	-	-	5 617,07	-	-
	Totaux				4 000,00	-	-	-	4 000,00	-	-	-	-
	Projet "Des jardins enracinés" - Budget MTESS/SDIS	1340013	CA19 240145	20254573	37 611,00	-	-	-	-	-	19 000,00	-	18 611,00
	des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS).			20309709	17 100,00	-	-	-	-	-	17 100,00	-	-
	l'entente Ville/MTESS -			20176460	1 900,00	-	-	-	-	-	1 900,00	-	-
200114 - Contrat de ville - VMA	Projet: Des jardins enracinés	1268293	CA18 240170	20219780	16 750,00	-	-	-	-	-	-	-	16 750,00
	Totaux				1 861,00	-	-	-	-	-	-	-	1 861,00
	Totaux				167 128,64	-	67 128,64	25 000,00	25 000,00	-	25 000,00	-	25 000,00
	Totaux				39 878,64	-	39 878,64	-	-	-	-	-	-
302105 - MHM -	l'année 2022 selon la soumission du 25 mars 2022.	1538737	DB228803007	20580541	13 415,50	-	13 415,50	-	-	-	-	-	-
	l'année 2022 selon la soumission du 25 mars 2022.			20610055	12 610,57	-	12 610,57	-	-	-	-	-	-
	Totaux				7 140,50	-	7 140,50	-	-	-	-	-	-

	Surplus libre		1533996	CA22 270167	20601280	6 712,07 -	6 712,07 -	-	-	-	-	
	Totaux					50 000,00 -	6 250,00	25 000,00	18 750,00 -	-	-	
	302113 - MHM - Parc et horticulture	quartier parmi les arbres" pour l'année 2021	1477798	CA21 27143	20500768	18 750,00 -	-	18 750,00 -	-	-	-	
		"Mon quartier parmi les arbres" pour l'année 2020.	1407975	CA20 270087	20510617	6 250,00 -	6 250,00 -	-	-	-	-	
					20344947	18 750,00 -	-	-	18 750,00 -	-	-	
					20403292	6 250,00 -	-	6 250,00 -	-	-	-	
	Totaux					77 250,00 -	21 000,00 -	-	6 250,00	25 000,00	25 000,00	
	302115 - MHM - Bureau d'expertise technique	Contribution financière dans le cadre du projet "Mon quartier parmi les arbres" pour l'année 2017.	1204223	CA17 270156	20157598	6 250,00 -	-	-	-	-	6 250,00	
		Contribution financière dans le cadre du projet "Mon quartier parmi les arbres" pour l'année 2022.	1538388	CA22 270160	20568339	21 000,00 -	21 000,00 -	-	-	-	-	
		parmi les arbres » pour l'année 2018.	1271505	CA18 270121	20177685	18 750,00 -	-	-	-	-	18 750,00	
		parmi les arbres" pour l'année 2019.	1337686	CA19 270082	20235043	6 250,00 -	-	-	-	6 250,00 -	-	
					20279138	18 750,00 -	-	-	-	18 750,00 -	-	
					20341130	6 250,00 -	-	-	6 250,00 -	-	-	
	Totaux					300,00 -	-	-	-	300,00 -	-	
	304124 - RPP - Bibliothèque Rosemont	Totaux				150,00 -	-	-	-	150,00 -	-	
		Atelier de jardinage en bac le 9 avril 2019 à 18 hres à la biblio. Rosemont	-	-	20248868	150,00 -	-	-	-	150,00 -	-	
	304160 - RPP - Bibliothèque Marc-Favreau	Totaux				150,00 -	-	-	-	150,00 -	-	
		Atelier de démarrage de semis le 13 mars 2019 à 18 hres à la biblio. MF.	-	-	20242777	150,00 -	-	-	-	150,00 -	-	
	Totaux					1 187 603,06	131 768,00	250 237,93	231 248,44	163 927,59	179 012,89	231 408,21
	306107 - VMA - DTP - Surplus de gestion	Totaux				201 478,90 -	-	-	-	2 747,89	29 000,00	169 731,01
		2018 de verdissement - ca17	1259244	ca17 240655	20194688	116 000,00 -	-	-	-	-	-	116 000,00
		240655			20232613	29 000,00 -	-	-	-	-	29 000,00 -	-
		Contribution 2018, au montant maximum de \$27 478.90 sans taxes se terminant le 31 déc. 2018 , pour un plan d'action visant à assurer l'entretien paysager des aménagements du Bain Mathieu et du Parc Thomas-Valin.	1103372	CA15 240663	20160264	24 731,01 -	-	-	-	-	-	24 731,01
		D:1156486006/CA15 240663/										
		D:1174405002/ CA17 240026/ Contribution en 2017, pour un montant maximum de \$ 145 000. sans taxes, pour la réalisation des projets de verdissements 2017.	1183061	CA17 240026	20194688	29 000,00 -	-	-	-	-	-	29 000,00
		Dernier versement de la contribution en 2018 suite à la remise des états financiers. Plan d'action visant à assurer l'entretien paysager des aménagements du Bain Mathieu et du Parc Thomas-Valin.	1103372	CA15 240663	20325014	2 747,89 -	-	-	-	2 747,89 -	-	-
	Totaux					735 446,00	127 768,00	153 000,00	145 000,00	145 000,00	116 000,00	48 678,00
		d'action 2019 - 2021.			20230169	116 000,00 -	-	-	-	-	116 000,00 -	-

	Montant 2019	1320590	CA18 240460	20349023	29 000,00 -	-	-	29 000,00 -	-	-
	2020 - Contribution annuelle pour la réalisation du plan d'action 2019 - 2021.									
	Montant 2020	1320590	CA18 240460	20349023	116 000,00 -	-	-	116 000,00 -	-	-
	2021 - Contribution annuelle pour la réalisation du plan d'action 2019 - 2021.			20448802	145 000,00 -	-	145 000,00 -	-	-	-
	Montant 2021	1320590	CA18 240460	20589465	29 000,00 -	29 000,00 -	-	-	-	-
	2022 - Contribution pour la réalisation du projet prévu au plan d'action Circuits jardins.									
	Montant réservé pour 2022	1510036	CA21 240498	20543046	124 000,00 -	124 000,00 -	-	-	-	-
	2023 - Contribution pour la réalisation du projet prévu au plan d'action Circuits jardins.									
	Montant réservé pour 2023	1510036	CA21 240498	20639688	127 768,00	127 768,00 -	-	-	-	-
306112 - VMA - Travaux publics - Gestion	Contribution 2018 pour la réalisation d'activité dans le cadre du projet Jardins Gamelin - D1184405003	1267726	CA18 240177	20194688	48 678,00 -	-	-	-	-	48 678,00
	Totaux				214 752,21 -	92 237,93	77 508,44	12 093,75	26 012,89	6 899,20
	@ à Mylène Jalbert Leboeuf	1541550	-	20577128	1 462,72 -	1 462,72 -	-	-	-	-
				20554643	21 150,00 -	21 150,00 -	-	-	-	-
				20565421	8 375,00 -	8 375,00 -	-	-	-	-
	Contrat 2022 -Réalisation de projets prévus au plan d'action Potager du voyageur 2022-2024. (Taxes non applicables)			20574958	9 875,00 -	9 875,00 -	-	-	-	-
				20579723	9 875,00 -	9 875,00 -	-	-	-	-
				20583718	9 875,00 -	9 875,00 -	-	-	-	-
		1509927	CA21 240499	20595294	10 500,00 -	10 500,00 -	-	-	-	-
	Entretien désherbage des parcelles de vivaces entourant et derrière le métro Champs de Mars.	1294452	-	20221350	4 188,80 -	-	-	-	-	4 188,80
	Entretien du terrain pour le Bain Mathieu 2020 : tonte/entretien gazon, entretien plates-bandes, arrosage, installation et désinstallation protections hivernales.									
	Soumission 200508S001E	1414402	-	20382491	12 093,75 -	-	-	12 093,75 -	-	-
	Entretien du gazon, entretien des plates-bandes, arrosage, installation et désinstallation des protections hivernales.			20549960	6 944,28 -	6 944,28 -	-	-	-	-
				20550616	6 944,28 -	6 944,28 -	-	-	-	-
		1526827	-	20583718	3 055,72 -	3 055,72 -	-	-	-	-
	Entretien du terrain pour le Bain Mathieu 2022 : tonte et entretien du gazon, entretien des plates-bandes, arrosage, installation et désinstallation des protections hivernales. 10% pour frais d'administration.	1526827	-	20605666	1 693,43 -	1 693,43 -	-	-	-	-
				20311175	15 607,73 -	-	-	-	15 607,73 -	-
	Entretien paysager sur le terrain du Bain Mathieu 2019	1347522	-	20313467	10 405,16 -	-	-	-	10 405,16 -	-
	Plateaux de 18 pots 3po de CIBOULETTE	1519001	-	20554855	2 487,50 -	2 487,50 -	-	-	-	-
	Jardins urbains, matériaux inclus ainsi que l'entretien des jardins potager et l'hivernation su site.			20462065	33 500,00 -	-	33 500,00 -	-	-	-
				20469045	8 000,00 -	-	8 000,00 -	-	-	-
		1484254	DA215876023	20499368	18 500,00 -	-	18 500,00 -	-	-	-

			Soumission: 210426S01E - Entretien du terrain pour le Bain Mathieu 2021 : tonte et entretien du gazon, entretien des plates-bandes, arrosage, installation et désinstallation des protections hivernales.	1469841	-		20483160	15 916,76	-	-	15 916,76	-	-	
			Soumission: 210426S01E - Entretien du terrain pour le Bain Mathieu 2021 : tonte et entretien du gazon, entretien des plates-bandes, arrosage, installation et désinstallation des protections hivernales. - 10% pour frais d'administration	1469841	-		20499368	1 591,68	-	-	1 591,68	-	-	
		306117 - VMA - Parcs - Entretien et Horticulture	Vous référez à la soumission #180822S059A en date du 21 août 2018 pour la description détaillée concernant le projet : pour remplacer sur +/- 2000' au métro champ de mars	1296704	-		20221350	2 710,40	-	-	-	-	-	2 710,40
			Totaux					24 100,00	4 000,00	5 000,00	5 000,00	-	6 000,00	4 100,00
			Animation jeunes Sentiers Urbains - bibliothèque Frontenac	-	-		20211045	100,00	-	-	-	-	-	100,00
			Contribution 2023 pour la programmation culturelle du circuit jardins	1478207	CA21 240216		20450119	4 000,00	-	-	4 000,00	-	-	-
			Contribution 2023 pour la programmation culturelle du circuit jardins				20483160	1 000,00	-	-	1 000,00	-	-	-
			Convention se terminant le 13 avril 2023	1527914	CA22 240119		20538796	4 000,00	-	4 000,00	-	-	-	-
			Le programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2018	1273841	CA18 240249		20579160	1 000,00	-	1 000,00	-	-	-	-
			Le programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2018				20186350	4 000,00	-	-	-	-	-	4 000,00
			projet: Programmation culturelle du Circuit jardins	1345224	CA19 240207		20227454	1 000,00	-	-	-	-	1 000,00	-
			Contribution pour le projet Programmation culturelle 2023 du Circuit jardins dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles	1345224	CA19 240207		20269423	4 000,00	-	-	-	-	4 000,00	-
			Contribution pour le projet Programmation culturelle 2023 du Circuit jardins dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles				20304664	1 000,00	-	-	-	-	1 000,00	-
		306124 - VMA - Culture	Contribution pour le projet Programmation culturelle 2023 du Circuit jardins dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles	1584802	CA23 240065		20640860	4 000,00	4 000,00	-	-	-	-	-
			Totaux					4 000,00	-	-	-	-	2 000,00	2 000,00
		306161 - VMA - Contributions Maire & Élus	Contribution des élus de Ville-Marie CA avril 2018	-	-		20172140	2 000,00	-	-	-	-	-	2 000,00
			Contribution des élus de Ville-Marie suite au CA de octobre 2019	-	-		20293338	2 000,00	-	-	-	-	2 000,00	-
			Totaux					7 825,95	-	-	3 740,00	4 085,95	-	-
			Aménagement des plates-bandes et les 4 bacs surélevés, incidences du projet de la terrasse Labreque (terrasse du parc Robert-Prévost) Offre de service du 2 juillet 2020	1421124	-		20415465	3 740,00	-	-	3 740,00	-	-	-
		801550 - PTI - Ville-Marie	Réaménagement des 4 bacs ceinturés par des plaques de granite, automne 2019. Parc Émilie-Gamelin.	1372298	-		20329566	4 085,95	-	-	-	4 085,95	-	-
SENTIER URBAIN	Ville-Marie		Totaux					4 968 192,47	582 942,74	2 868 536,22	496 977,23	433 157,70	290 712,67	295 865,91

Bilan	000000 - Général	Déploiement d'une phase pilote de l'ÉMMIS pour la période du 1er septembre au 31 décembre 2021. Projet pilote étendu su PDQ12 et le PDQ22	-	-	20523807	95 117,81	-	95 117,81	-	-	-	-
		Réf crédit nc2022102 & nc2022103	-	-	20626946	5 649,40	5 649,40	-	-	-	-	-
		Réf facture 2022102 / voir crédit en annexe	-	-	20626946	-5 649,40	-5 649,40	-	-	-	-	-
		Réf:#	-	-	20523807	-95 117,81	-	-95 117,81	-	-	-	-
	Totaux				23 012,80	-	5 649,40	5 380,00	8 068,40	3 915,00	-	
Concertation des arrondissements	114179 - Corvées-Propreté	Totaux				5 649,40	-	5 649,40	-	-	-	-
		Accompagnement psychosocial des brigades de propreté 2022 - Bilan - Coordination	1519414	-	20615387	5 649,40	-	5 649,40	-	-	-	-
	200177 - Interventions prioritaires - Propreté - Proximité	Totaux				17 363,40	-	-	5 380,00	8 068,40	3 915,00	-
		Accompagnement psychosocial des brigades de propreté - Banque mixte de suivi candidats, superviseurs et administrateurs - Intervention	1331582	-	20317217	4 033,40	-	-	-	4 033,40	-	-
		Accompagnement psychosocial des brigades de propreté - Bilan - Intervention	1406123	-	20397250	4 035,00	-	-	-	4 035,00	-	-
		Accompagnement psychosocial des brigades de propreté 2021 - Bilan - Intervention	1454651	-	20499709	5 380,00	-	-	5 380,00	-	-	-
		Soutien psychosocial - Brigade de propreté GDI - Suivi avec les superviseurs	1267581	-	20231349	3 915,00	-	-	-	-	3 915,00	-
		Totaux				3 220 300,26	522 681,74	1 778 891,29	299 464,23	204 868,00	201 727,00	212 668,00
	101212 - Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale - MTESS	Totaux				45 000,00	1 500,00	15 000,00	13 500,00	-	-	15 000,00
		2021 - Contribution pour le projet de foires virtuelles d'emploi										
		Montant réservé pour 2021	1468259	CA21 240101	20436069	13 500,00	-	-	13 500,00	-	-	-
		2022 - Contribution pour la réalisation du projet Foires virtuelles d'emploi. Montant réservé pour 2022	1523064	CA22 240058	20528413	13 500,00	-	-	13 500,00	-	-	-
2022 - Contribution pour le projet de foires virtuelles d'emploi												
Montant réservé pour 2022		1468259	CA21 240101	20523807	1 500,00	-	-	1 500,00	-	-	-	
2023 - Contribution pour la réalisation du projet Foires virtuelles d'emploi. Montant réservé pour 2023		1523064	CA22 240058	20640838	1 500,00	1 500,00	-	-	-	-	-	
1184970005-Bonification-Accorder un soutien financier dans le cadre de l'entente Mtess-Ville - Projet: Pôle de services en itinérance		1281342	CE18 1882	20220148	15 000,00	-	-	-	-	-	15 000,00	
	Totaux				941 274,02	220 298,98	720 975,04	-	-	-		
169 993 \$, pour 2022, a Société de développement social - Projet : Phase pilote de déploiement d'ÉMMIS -				20531712	100 623,23	-	100 623,23	-	-	-	-	
				20552080	54 193,88	-	54 193,88	-	-	-	-	
				20552674	15 175,89	-	15 175,89	-	-	-	-	

	Budget : SDIS	1525814	CM22 0358	20552674	38 403,29 -		38 403,29 -	-	-	-	-
	Approuver le projet d'addenda 2 majorant le contrat de services professionnels à Société de développement social de 749 746 \$, TTC, pour 2022 -			20560199	87 238,31 -		87 238,31 -	-	-	-	-
	Projet : Déploiement d'une phase pilote de l'ÉMMIS -			20561300	68 274,17 -		68 274,17 -	-	-	-	-
	Budget : SDIS	1525814	CM22 0358	20572384	61 183,81 -		61 183,81 -	-	-	-	-
	Contrat de services professionnels pour la réalisation d'un mandat d'intervention et de médiation sociale dans le secteur de l'Hôtel-Dieu (ACCSU-PMR) : GDD 2229519001	1553271	-	20586220	64 572,00 -		64 572,00 -	-	-	-	-
	Octroi d'un contrat de services professionnels pour la réalisation d'un mandat d'intervention et de médiation sociale dans le secteur de l'Hôtel-Dieu du 17 octobre au 31 décembre 2022.	1571455	-	20596884	60 728,22 -		60 728,22 -	-	-	-	-
				20598441	108 084,07 -		108 084,07 -	-	-	-	-
				20609547	62 498,17 -		62 498,17 -	-	-	-	-
				20622709	198 879,98	198 879,98 -	-	-	-	-	-
101219 - Sécurité urbaine - BF				20616713	4 950,00	4 950,00 -	-	-	-	-	-
	Totaux			20623090	16 469,00	16 469,00 -	-	-	-	-	-
	Aide financière aux OBNL locataires_DA2011361005	-	-		6 301,00 -	-	1 288,00	1 288,00	2 607,00	1 118,00	
	GDD 2211361001_Aide financière aux OBNL locataires 2020_DA211361001	-	-	20367887	1 288,00 -	-	-	1 288,00 -	-	-	
	Soutiens financiers pour l'année 2019 aux organismes à but non lucratif (OBNL) locataires dans des immeubles non résidentiels imposables - Réf DD # DA191361014	-	-	20434449	1 288,00 -	-	1 288,00 -	-	-	-	
101239 - Aide financière aux OBNL locataires	Subvention OBNL - DA 2181361005 - Émilie Roux	-	-	20316894	2 607,00 -	-	-	-	2 607,00 -	-	
	Totaux			20215142	1 118,00 -	-	-	-	-	1 118,00	
	1176794004-Accorder un soutien financier totalisant la somme de 230 000\$ aux 14 organismes dans le cadre de l'initiative Stratégie d'inclusion sociale un 375e pour tous (180 000\$ provenant de dépenses de contingentes )	1200923	CE17 0774	20166962	4 950,00 -	-	-	-	-	4 950,00	
101277 - Expertise et soutien - Dév. social (agglo)	Totaux				292 556,37 -	-	-	-	140 450,47	152 105,90	
	1195179002 dans le cadre du financement consolidé en itinérance de la Ville de Montréal. Projet Médiation et intervention de rue à la place Émilie-Gamelin et ses alentours	1342304	CA19 240154	20255333	95 000,00 -	-	-	-	95 000,00 -	-	
	Pôle de services en			20188328	10 048,14 -	-	-	-	-	10 048,14	

	itinérance	1281342	CE18 1882	20247971	2 512,03	-	-	-	-	2 512,03	-
	Mtess-Ville - Projet :			20195852	12 057,76	-	-	-	-		12 057,76
	Destination-Emploi	1282183	CE18 1882	20247971	3 014,44	-	-	-	-	3 014,44	-
	1184970005-Bonification -Accorder un soutien financier dans le cadre de l'entente Mtess-Ville - Projet : Destination-Emploi	1282183	CE18 1882	20220148	32 200,00	-	-	-	-		32 200,00
	1184970005-Bonification-Ac corder un soutien financier dans le cadre de l'entente Mtess-Ville - Projet: Pôle de services en itinérance	1281342	CE18 1882	20220148	2 800,00	-	-	-	-		2 800,00
	Émilie-Gamelin et ses alentours	1273608	CA18 240239	20194745	49 499,42	-	-	-	-		49 499,42
				20214517	45 500,58	-	-	-	-		45 500,58
	1194970003 CE19 0793 - Accorder un soutien financier pour la réalisation de projet en itinérance de l'Axe 1 « Accompagner et cohabiter dans l'espace public », pour le projet : Pôle de services en itinérance	1346313	CE19 0793	20263832	19 008,00	-	-	-	-	19 008,00	-
	1194970005 CE19 0795 Accorder un soutien financier la réalisation de projets en itinérance de l'Axe 4 « Agir ensemble pour l'inclusion sociale » pour le projet :										
101421 - Plan d'action en itinérance 2014-2017	Destination-Emploi	1346687	CE19 0795	20267566	20 916,00	-	-	-	-	20 916,00	-
	Totaux				4 950,00		4 950,00	-	-		-
101453 - Plan d'action en développement social - BF	Contrat de services professionnels pour la réalisation d'un mandat d'intervention et de médiation sociale dans le secteur de l'Hôtel-Dieu (ACCSU-PMR) : GDD 2229519001	1553282	-	20616713	4 950,00		4 950,00	-	-		-
	Totaux				1 217 142,48		81 300,00		904 911,28	113 070,40	117 860,80
	Montant 2021 réservé du SDIS	1468344	CA21 240102	20436157	55 439,00	-	-	-	-	55 439,00	-
				20475692	39 561,00	-	-	-	-	39 561,00	-
	projet " Destination-Emploi "			20332054	3 852,80	-	-	-	-	3 852,80	-
	- Budget MTESS/SDIS	1394837	CE20 0140	20417507	963,20	-	-	-	-	963,20	-
	itinérance " - Budget MTESS/SDIS	1398049	CE20 0136	20336494	15 206,40	-	-	-	-	15 206,40	-
				20347629	3 801,60	-	-	-	-	3 801,60	-
	Accorder un soutien financier 2022- Projet : Équipe métro d'intervention concertée	1541901	CG22 0415	20568676	88 117,00	-	-	-	88 117,00	-	-
	Accorder un soutien financier 2022- Projet : Action médiation dans le cadre du programme de financement consolidé en itinérance de la Ville de Montréal. Part 2020 SDIS	1541902	CG22 0415	20568677	83 236,00	-	-	-	83 236,00	-	-
				20351445	52 450,00	-	-	-	-	52 450,00	-
				20383837	10 493,90	-	-	-	-	10 493,90	-
	du projet Pôle de services en itinérance	1412665	CA20 240168	20385330	32 056,10	-	-	-	-	32 056,10	-
				20435130	17 107,20	-	-	-	-	17 107,20	-
		1463833	CG21 0136	20539339	1 900,80	-	-	-	1 900,80	-	-

101487 - Plan d'action montréalais en itinérance - BF Agglo	Projet 7633 - Prolongation contribution 1225179003 jusqu'au 30 juin 2023 - Plan d'action montréalais en itinérance. En lien avec bc 1529771	1529771	CA23 240064	20636118	30 875,00	30 875,00	-	-	-	-	-
	Ville de Montréal. Part 2022 du SDIS	1529771	CA23 240064	20539699	73 075,00	-	-	73 075,00	-	-	-
				20622431	50 425,00	50 425,00	-	-	-		
	professionnels de gré à gré de 766 667 \$, pour 2022, à SDS - Projet : Poursuite des activités d'intervention de la Halte-chaleur de Favreau - Budget : SDIS	1551492	CG22 0505	20578035	365 915,63	-	-	365 915,63	-	-	-
				20589328	153 660,85	-	-	153 660,85	-	-	-
				20595388	60 723,27	-	-	60 723,27	-	-	-
				20601843	23 549,53	-	-	23 549,53	-	-	-
Totaux			20609115	54 733,20	-	-	54 733,20	-	-	-	
Totaux				161 606,00	-	-	72 849,77	88 756,23	-	-	
101490 - Cannabis	Déploiement d'une phase pilote de l'ÉMMIS pour la période du 1er septembre au 31 décembre 2021. Projet pilote étendu su PDQ12 et le PDQ22	1490800	CG21 0485	20525146	72 849,77	-	-	72 849,77	-	-	-
	GDD 1216794002 - Accorder un contrat de services professionnels de 161 606 \$ à Société de développement social - Projet : Déploiement d'une phase pilote de l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale - Budget - SDIS	1490800	CG21 0485	20499974	88 756,23	-	-	88 756,23	-	-	-
101492 - Plan d'action montréalais en itinérance - MTESS	Totaux				166 544,00	-	-	65 155,20	37 849,60	63 539,20	-
	projet " Destination-Emploi " - Budget MTESS/SDIS	1394837	CE20 0140	20332054	29 747,20	-	-	-	-	29 747,20	-
				20417507	7 436,80	-	-	7 436,80	-	-	
	Projet " Pôles de services en itinérance " - Budget MTESS/SDIS	1398049	CE20 0136	20336494	27 033,60	-	-	-	-	27 033,60	-
				20347629	6 758,40	-	-	-	6 758,40	-	-
	du projet Pôle de services en itinérance	1463833	CG21 0136	20435130	30 412,80	-	-	-	30 412,80	-	-
				20539339	3 379,20	-	-	3 379,20	-	-	
GSS 7127 - GDD 1219461001 - Accorder un soutien financier de 68 640 \$, pour 2022, à Société de développement social - Projet : Pôle de services en itinérance - Budget : MTESS	1530629	CG22 0264	20544152	61 776,00	-	-	61 776,00	-	-	-	
Totaux				45 000,00	-	-	-	45 000,00	-	-	
101509 - MSP-Covid	Accorder un soutien financier de 50 000 \$, pour l'année 2021, à la Société de développement social - Projet : Pôle de services en itinérance dans le métro - Budget : SDIS Ministère de la Sécurité publique	1486609	CE21 0862	20463440	45 000,00	-	-	45 000,00	-	-	-
	Totaux				214 632,76	214 632,76	-	-	-	-	-
101541 - EMMIS_BF	Projet : Poursuite et bonification de l'ÉMMIS - Budget : SDIS	1576038	CM23 0074	20626946	92 750,13	92 750,13	-	-	-	-	-
				20636662	93 322,84	93 322,84	-	-	-	-	
				20638755	28 559,79	28 559,79	-	-	-	-	
Totaux				120 343,63	-	-	-	22 180,00	58 669,53	39 494,10	
Pôle de services en itinérance	1281342	CE18 1882	20188328	17 951,86	-	-	-	-	-	-	17 951,86
			20247971	4 487,97	-	-	-	-	4 487,97	-	-
			20195852	21 542,24	-	-	-	-	-	-	-

Diversité et inclusion sociale	111217 - Fonds de solidarité FSS itinérance et Problématiques socio-urbaines	Destination-Emploi	1282183	CE18 1882	20247971	5 385,56 -	-	-	-	5 385,56 -	
		de services en itinérance			20263832	23 232,00 -	-	-	-	23 232,00 -	
			1346313	CE19 0793	20359806	10 560,00 -	-	-	10 560,00 -	-	
		projet :			20267566	25 564,00 -	-	-	-	25 564,00 -	
		Destination-Emploi	1346687	CE19 0795	20342303	11 620,00 -	-	-	11 620,00 -	-	
	Totaux				9 353,00 -		9 353,00 -	-	-	-	
Grands parcs, mont Royal et sports	101299 - Protection et mise en valeur du mont Royal	Totaux				9 353,00 -		9 353,00 -	-	-	-
		Service d intervention et de médiation sociale pour la sécurité lors des activités musicales, Tam Tams, dans le parc Mont-Royal. (Mandat à 2 intervenants x 17 sem x 8h x 26\$/h + 15%ch soc. + 15% frais gestion)	1538441	-	20595388	9 353,00 -		9 353,00 -	-	-	-
	Totaux				1 159 793,49 -		992 401,49	89 134,00	78 258,00 -	-	
	Totaux				1 159 793,49 -		992 401,49	89 134,00	78 258,00 -	-	
			1521455	-	20521178	27 450,50 -		27 450,50 -	-	-	
			1525733	-	20528398	42 782,54 -		42 782,54 -	-	-	
			1538414	-	20553394	149 217,67 -		149 217,67 -	-	-	
			1539406	-	20553394	45 252,50 -		45 252,50 -	-	-	
					20558306	71 504,13 -		71 504,13 -	-	-	
	Accompagnateurs / soutien aux interventions				20596884	-49 220,00 -		-49 220,00 -	-	-	
		1541908	-		20598922	46 368,00 -		46 368,00 -	-	-	
	Charges sociales -057	1539406	-		20553394	25 048,15 -		25 048,15 -	-	-	
		1520768	-		20521178	14 444,00 -		14 444,00 -	-	-	
	Coordination de site	1524524	-		20528413	38 976,00 -		38 976,00 -	-	-	
		1527773	-		20537561	75 479,74 -		75 479,74 -	-	-	
	Coordination de site et frais administration	1532378	-		20547997	117 427,65 -		117 427,65 -	-	-	
		1548005	-		20567017	60 260,00 -		60 260,00 -	-	-	
	DÉPLOIEMENT D'UNE BRIGADE DE COHABITAION SOCIALE	1481352	-		20453771	11 165,00 -			11 165,00 -	-	
		1520752	-		20521178	28 076,10 -		28 076,10 -	-	-	
		1520768	-		20521178	18 717,40 -		18 717,40 -	-	-	
		1521789	-		20521178	4 211,42 -		4 211,42 -	-	-	
		1521793	-		20521178	2 807,61 -		2 807,61 -	-	-	
	Frais d'administration	1525733	-		20528398	67 062,76 -		67 062,76 -	-	-	
	Frais d'administration (10%)	1468913	-		20432167	11 165,00 -			11 165,00 -	-	
		1520765	-		20521178	14 444,00 -		14 444,00 -	-	-	
		1521492	-		20521178	27 450,50 -		27 450,50 -	-	-	
		1524509	-		20528398	24 122,40 -		24 122,40 -	-	-	
		1529452	-		20535350	41 232,10 -		41 232,10 -	-	-	
		1532378	-		20547997	22 270,90 -		22 270,90 -	-	-	
	Frais d'administration (15%)	1548005	-		20567017	36 041,12 -		36 041,12 -	-	-	
	Frais d'administration 15%	1518202	-		20517707	44 401,50 -		44 401,50 -	-	-	
	Frais de matériel, d'équipement et de transports	1479685	-		20459912	11 165,00 -			11 165,00 -	-	
		1494478	-		20473023	11 165,00 -			11 165,00 -	-	
	Locaux	1462781	-		20422431	11 165,00 -			11 165,00 -	-	

Sécurité incendie de Montréal	106050 - Mesures d'urgence	MU19-2789 Déploiement d'une brigade de la mi-juin à la mi-juillet 2020 (200 hrs d'interventions à 50\$ de l'heure de cohabitation sociale dans le secteur ouest de l'arrondissement Ville-Marie)	1416801	-	20368960	10 000,00 -	-	-	10 000,00 -	-	-	
		Refuges temporaires pour les personnes en situation d'itinérance du 1er octobre 2020 au 31 mars 2021.	1429751	-	20387608	33 309,00 -	-	-	33 309,00 -	-	-	
					20408819	26 647,20 -	-	-	26 647,20 -	-	-	
					20432167	6 661,80 -	-	-	6 661,80 -	-	-	
		MU55 C1401 Frais de coordination: 4 semaines/15 h semaine 32\$/h (incluant les charges sociales)	1409852	-	20350403	34 949,00 -	-	-	34 949,00 -	-	-	
		Réf 2022020	1524524	-	20544152	-3 427,20 -	-	-3 427,20 -	-	-	-	
		<b>Totaux</b>				555 732,92	60 261,00	82 241,04	102 999,00	141 963,30	85 070,67	83 197,91
		<b>Totaux</b>				555 732,92	60 261,00	82 241,04	102 999,00	141 963,30	85 070,67	83 197,91
		2019 - Contribution 1195179002 dans le cadre du financement consolidé en itinérance de la Ville de Montréal. Montant 2019	1339364	CA19 240154	20300769	79 199,20 -	-	-	-	-	79 199,20 -	-
		2019 - Contribution 1195179002 dans le cadre du financement consolidé en itinérance de la Ville de Montréal. Projet Médiation et intervention de rue à la place Émilie-Gamelin et ses alentours	1339364	CA19 240154	20255333	3 999,00 -	-	-	-	-	3 999,00 -	-
		2019 - Modification à la contribution fonds de soutien financier en développement social (itinérance) - convention du 1er avril 2018 au 31 mars 2019 suite au CA19 240269	1274184	CA18 240239	20287819	1 872,47 -	-	-	-	-	1 872,47 -	-
		2020 - Contribution 1195179002 dans le cadre du financement consolidé en itinérance de la Ville de Montréal. Montant 2020	1339364	CA19 240154	20347649	19 799,80 -	-	-	-	19 799,80 -	-	-
		2021 - Contribution 2020 - 2021 dans le cadre du fonds de soutien au développement social de l'arrondissement de Ville-Marie. Montant 2021	1412660	CA20 240168	20436156	19 800,00 -	-	-	19 800,00 -	-	-	-
		Montant 2021 réservé du SDIS	1468303	CA21 240102	20436157	43 560,00 -	-	-	43 560,00 -	-	-	-
			20475692	39 639,00 -	-	-	39 639,00 -	-	-	-		
2022- Contribution 2021-2022 pour le projet Action Médiation - intervention de rue à la place Émilie-Gamelin et ses alentours Montant 2022 réservé pour Ville-Marie	1468303	CA21 240102	20579108	19 799,00 -	-	-	19 799,00 -	-	-	-		

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL	Ville-Marie	306125 - VMA - Sports, loisirs et dév. social	Émilie-Gamelin et ses alentours	1274184	CA18 240239	20194745	49 499,42	-	-	-	-	49 499,42			
						20214517	33 698,49	-	-	-	-	33 698,49			
						20351445	46 549,00	-	-	-	46 549,00	-			
						20383837	9 305,90	-	-	-	9 305,90	-			
						20385330	27 343,10	-	-	-	27 343,10	-			
						20360624	35 069,00	-	-	-	35 069,00	-			
						20384437	3 896,50	-	-	-	3 896,50	-			
						Déploiement d'une phase pilote de l'ÉMMIS pour la période du 1er septembre au 31 décembre 2021. Projet pilote étendu su PDQ12 et le PDQ22	1506854	CG21 0621	20525146	22 268,04	-	22 268,04	-	-	-
						Projet 7633 - Prolongation contribution 1225179003 jusqu'au 30 juin 2023 - Plan d'action montréalais en itinérance. En lien avec bc 1529771	1529775	CA23 240064	20636118	20 087,00	20 087,00	-	-	-	-
						Projet 7633 - Prolongation contribution 1225179003 jusqu'au 30 juin 2023 - Plan d'action montréalais en itinérance. En lien avec bc 1529771	1529775	CA23 240064	20539699	40 174,00	-	40 174,00	-	-	-
						Projet 7633 - Prolongation contribution 1225179003 jusqu'au 30 juin 2023 - Plan d'action montréalais en itinérance. En lien avec bc 1529771	1529775	CA23 240064	20622431	40 174,00	40 174,00	-	-	-	-
						Totaux				59 128,86	-	-	-	-	59 128,86
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL DE VILLE-MARIE	Ville-Marie	306173 - VMA - DCSLDS - Surplus de gestion	Totaux				27 500,00	-	-	-	-	27 500,00			
							27 500,00	-	-	-	-	27 500,00			
						Totaux				27 500,00	-	-	-	27 500,00	
						101421 - Plan d'action en itinérance 2014-2017	1193101	CG15 0027	11754023	27 500,00	-	-	-	-	27 500,00
						Totaux				31 628,86	-	-	-	-	31 628,86
						Totaux				23 664,35	-	-	-	-	23 664,35
						D:1175179003/ CA17 240395/ Augmenter la contribution d'un montant de \$ 7 964.51 sans taxes, afin d'augmenter le nombre d'heures d'intervention de milieu pour 2017.	1199047	ca17 240242	11739564	3 158,77	-	-	-	-	3 158,77
						Projet 7633 - Prolongation contribution 1225179003 jusqu'au 30 juin 2023 - Plan d'action montréalais en itinérance. En lien avec bc 1529771	1199047	ca17 240242	11749425	18 455,02	-	-	-	-	18 455,02
						Projet 7633 - Prolongation contribution 1225179003 jusqu'au 30 juin 2023 - Plan d'action montréalais en itinérance. En lien avec bc 1529771	1199047	ca17 240242	11771683	2 050,56	-	-	-	-	2 050,56
						Totaux				7 964,51	-	-	-	-	7 964,51
						D:1175179003/ CA17 240395/ Augmenter la contribution d'un montant de \$ 7 964.51 sans taxes, afin d'augmenter le nombre d'heures d'intervention de milieu pour 2017.	1199047	ca17 240242	11739564	7 964,51	-	-	-	-	7 964,51
						Totaux				205 797,00	-	69 321,00	37 200,00	37 776,00	42 500,00
			Totaux				150 321,00	-	69 321,00	18 000,00	24 000,00	20 000,00	19 000,00		
			Totaux				1 000,00	-	-	-	-	1 000,00			

	101277 - Expertise et soutien - Dév. social (agglo)	1176794004-Accorder un soutien financier totalisant la somme de 230 000\$ aux 14 organismes dans le cadre de l'initiative Stratégie d'inclusion sociale un 375e pour tous (180 000\$ provenant de dépenses de contingentes )	1201721	CE17 0774	11747799	1 000,00 -	-	-	-	-	-	1 000,00
		Totaux				16 354,48 -	-	-	-	-	8 612,69	7 741,79
		dans le Sud-Ouest / Verdun / Lachine	1281288	CE18 1079	11771704	5 741,79 -	-	-	-	-	-	5 741,79
					11836442	1 435,45 -	-	-	-	-	1 435,45 -	
	101421 - Plan d'action en itinérance 2014-2017	1194970003 CE19 0793 - Accorder un soutien financier pour la réalisation de projet en itinérance de l'Axe 1 « Accompagner et cohabiter dans l'espace public », dans le cadre de la reconduction Ville-MTESS, pour le projet : Le travail de rue	1346272	CE19 0793	11841139	7 177,24 -	-	-	-	-	7 177,24 -	
		LE TRAVAIL DE RUE DANS LE SUD-OUEST COMME ALTERNATIVE A L'ITINERANCE	1211243	CE17 1101	11745309	2 000,00 -	-	-	-	-	-	2 000,00
		Totaux				58 275,48 -	44 638,72	6 459,52	7 177,24 -	-	-	
		Sud-Ouest/Verdun/Lachine" - Budget MTESS/SDIS	1398031	CE20 0136	11891744	5 741,79 -	-	-	5 741,79 -	-	-	
					11897523	1 435,45 -	-	-	1 435,45 -	-	-	
	101487 - Plan d'action montréalais en itinérance - BF Agglo	Accorder un soutien financier 2022- Projet : Favoriser la cohabitation sociale itinérants et citoyens du Sud-Ouest, de Verdun et de Lachine-	1541869	CG22 0415	11985364	43 921,00 -	43 921,00 -	-	-	-	-	
		comme alternative à l'itinérance dans le Sud-Ouest/Verdun/Lachine	1463760	CE21 0340	11934771	6 459,52 -	-	6 459,52 -	-	-	-	
					11978755	717,72 -	717,72 -	-	-	-	-	
		Totaux				49 045,52 -	24 682,28	11 540,48	12 822,76 -	-	-	
		Sud-Ouest/Verdun/Lachine" - Budget MTESS/SDIS	1398031	CE20 0136	11891744	10 258,21 -	-	-	10 258,21 -	-	-	
					11897523	2 564,55 -	-	-	2 564,55 -	-	-	
		l'itinérance dans le Sud-Ouest/Verdun/Lachine	1463760	CE21 0340	11934771	11 540,48 -	-	11 540,48 -	-	-	-	
					11978755	1 282,28 -	1 282,28 -	-	-	-	-	
	101492 - Plan d'action montréalais en itinérance - MTESS	GSS 7247 - GDD 1229461001 - Accorder un soutien financier de 26 000 \$, pour 2022, à Travail de rue / Action communautaire - Projet : Travail de rue comme alternative à l'itinérance dans le Sud-Ouest, Verdun et Lachine - Budget : MTESS	1530099	CE22 0582	11980515	23 400,00 -	23 400,00 -	-	-	-	-	
		Totaux				25 645,52 -	-	-	4 000,00	11 387,31	10 258,21	
	111217 - Fonds de solidarité FSS itinérance et	dans le Sud-Ouest / Verdun / Lachine	1281288	CE18 1079	11771704	10 258,21 -	-	-	-	-	-	10 258,21
		Problématiques socio-urbaines			11836442	2 564,55 -	-	-	-	-	2 564,55 -	
		pour le projet : Le travail de rue	1346272	CE19 0793	11841139	8 822,76 -	-	-	-	-	8 822,76 -	
					11903056	4 000,00 -	-	-	4 000,00 -	-	-	
		Totaux				55 476,00 -	-	19 200,00	13 776,00	22 500,00 -	-	
		Totaux				55 476,00 -	-	19 200,00	13 776,00	22 500,00 -	-	

Diversité et inclusion sociale

TRAVAIL DE

GDD 1204076001 / Contribution financière pour le "Programme de rue" selon la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes	1398279	CA20 19 0010	11915434	13 776,00 -	-	-	13 776,00 -	-
--	---------	--------------	----------	-------------	---	---	-------------	---

**ADDENDA 1**  
**GDD 1239665005**  
**(Modifiant la convention de contribution financière - CE22 1044 du 8 juin 2022)**

---

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution RCE 02-004, article 6 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes

Numéro d'inscription TPS : 121364749  
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après, appelée la « **Ville** »

**ET :** **CENTRE DE JOUR DE ST-JAMES**, personne morale, (constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 40-2025, rue Parthenais, Montréal, Québec, H2K 3T1 agissant et représentée par M. Alain Spitzer, directeur exécutif, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 87480 3794 RT0002  
Numéro d'inscription TVQ : 1207412852TQ0001  
Numéro d'inscription d'organisme de charité : 87480 3794 RR0001

Ci-après, appelé l'« **Organisme** »

La Ville et l'Organisme sont également collectivement désignés dans le présent addenda comme les « **Parties** ».

**ATTENDU QUE** les Parties ont conclu une convention dans laquelle la Ville octroie un soutien financier de **VINGT-HUIT SIX CENT QUATRE-VINGT dollars (28 680 \$)** pour l'année 2022, au projet Saint-James Drop-in centre art hive, laquelle a été approuvée par le comité exécutif par la résolution CE22 1044 en date du 8 juin 2022 (ci-après la « Convention initiale »);

**ATTENDU QU'**en vertu de la Convention, le soutien sera remis à l'organisme en deux versements;

**ATTENDU QU'**un premier versement de **VINGT DEUX MILLE NEUF CENT QUARANTE QUATRE dollars (22 944 \$)** a été effectué le 08 août 2022;

**ATTENDU QUE** la Ville de Montréal prépare actuellement un nouveau programme de financement pour répondre aux enjeux d'itinérance dans la métropole qui sera lancé en

2023. Afin d'éviter des ruptures de service d'ici au lancement de ce nouveau programme, une prolongation allant jusqu'au 30 juin 2023 est recommandée pour les projets actuellement financés dans le cadre du Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020;

**ATTENDU QUE** les parties conviennent de modifier la Convention pour ajouter le versement du soutien additionnel de **MILLE DEUX CENT TRENTE** dollars (**1 230 \$**);

**ATTENDU QUE** la Convention devra être amendée en conséquence;

## **LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

1. Les paragraphes 5.1 et 5.2 de l'article 5 et l'article 9 de la Convention initiale sont remplacés par les suivants :

### **ARTICLE 5 OBLIGATIONS DE LA VILLE**

#### **5.1 Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention d'addenda 1, la Ville convient de lui verser la somme maximale de **TRENTE CINQ MILLE SIX CENT TRENTE SIX** dollars (**35 636 \$**), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du projet;

#### **5.2 Versements**

La somme sera remise à l'Organisme en trois versements :

- un premier versement au montant de **VINGT NEUF MILLE NEUF CENT QUARANTE QUATRE** dollars (**29 944 \$**), effectué dans les trente (30) jours de la signature de la Convention;
- un deuxième versement au montant de **MILLE DEUX CENT TRENTE** dollars (**1 230 \$**) dans les trente (30) jours de la signature de l'Addenda 1;
- un troisième versement au montant de **CINQ MILLE SEPT CENT TRENTE SIX** dollars (**5 736 \$**) après l'approbation par le Responsable du rapport final comportant les informations demandées par ce dernier et qui doit être remis dans les trente (30) jours de la Date de terminaison.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.



Date Fevrier 16, 2023.

Objet : Demande de prolongation du projet \*NOM du projet \* de \*NOM de l'organisme\*

À l'attention de la Ville de Montréal,

Par la présente, mon organisme aimerait demander la prolongation d'un projet financé par la Ville de Montréal. Mon organisme s'engage à poursuivre les activités comme prévu dans ma demande initiale pour laquelle une convention a été signée avec la Ville de Montréal

Nom de l'organisme :	Centre St-James
Nom du projet :	Ruche d'Art Atelier St. James
Date de la prolongation du projet :	1er Avril, 2023 - 30 Juin, 2023
No GSS du projet :	08047
Budget nécessaire pour la prolongation: <i>La proportion de répartition des frais sera identique à la demande initiale.</i>	\$ 7170.00

Cordialement,

TRISTAN ARSENAULT

ALAIN SPITZER.

Signature



\*Nom de la direction de l'organisme\*

**ADDENDA 1**  
**GDD 1239665005**  
**(Modifiant la convention de contribution financière - CG22 0415 du 16 juin 2022)**

---

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution RCE 02-004, article 6 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes

Numéro d'inscription TPS : 121364749  
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après, appelée la « **Ville** »

**ET :** **L'AMOUR EN ACTION SYL DAN**, personne morale, (constituée sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies (RLRQ, c. C 38), dont l'adresse principale est le 10201, avenue des Laurentides, Montréal, Québec, H1H 4V4 agissant et représentée par Mme Françoise Bouchard, directrice exécutive, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

**Numéro d'inscription TPS : S. O**  
**Numéro d'inscription TVQ : S. O.**  
**Numéro d'inscription d'organisme de charité : S. O.**

Ci-après, appelé l'« **Organisme** »

La Ville et l'Organisme sont également collectivement désignés dans le présent addenda comme les « **Parties** ».

**ATTENDU QUE** les Parties ont conclu une convention dans laquelle la Ville octroie un soutien financier de **QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DIX-HUIT dollars (92 978 \$)** pour l'année 2022, au projet Action et réconciliation pour une meilleure cohabitation, laquelle a été approuvée par le comité exécutif par la résolution CG22 0415 en date du 16 juin 2022 (ci-après la « Convention initiale »);

**ATTENDU QU'**en vertu de la Convention, le soutien sera remis à l'organisme en deux versements;

**ATTENDU QU'**un premier versement de **SOIXANTE QUATORZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DEUX dollars (74 382 \$)** a été effectué le 14 juillet 2022;

**ATTENDU QUE** la Ville de Montréal prépare actuellement un nouveau programme de financement pour répondre aux enjeux d'itinérance dans la métropole qui sera lancé en 2023. Afin d'éviter des ruptures de service d'ici au lancement de ce nouveau programme, une prolongation allant jusqu'au 30 juin 2023 est recommandée pour les projets

actuellement financés dans le cadre du Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020;

**ATTENDU QUE** les parties conviennent de modifier la Convention pour ajouter le versement du soutien additionnel de **VINGT TROIS MILLE DEUX CENT QUARANTE SIX dollars (23 246 \$)**;

**ATTENDU QUE** la Convention devra être amendée en conséquence;

**LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

1. Les paragraphes 5.1 et 5.2 de l'article 5 et l'article 9 de la Convention initiale sont remplacés par les suivants :

**ARTICLE 5**  
**OBLIGATIONS DE LA VILLE**

**5.1 Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention d'addenda 1, la Ville convient de lui verser la somme maximale de **CENT SEIZE MILLE DEUX CENT VINGT QUATRE MILLE dollars (116 224 \$)**, incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du projet;

**5.2 Versements**

La somme sera remise à l'Organisme en trois versements :

- un premier versement au montant de **SOIXANTE QUATORZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DEUX dollars (74 382 \$)**, effectué dans les trente (30) jours de la signature de la Convention;
- un deuxième versement au montant de **VINGT TROIS MILLE DEUX CENT QUARANTE SIX dollars (23 246 \$)** dans les trente (30) jours de la signature de l'Addenda 1;
- un troisième versement au montant de **DIX HUIT MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-SIX dollars (18 596 \$)** après l'approbation par le Responsable du rapport final comportant les informations demandées par ce dernier et qui doit être remis dans les trente (30) jours de la Date de terminaison.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

**ARTICLE 9**  
**DURÉE**





10201 Avenue Des Laurentides,  
Montréal-Nord, Québec, H1H 4V4  
514-327-0200 / [amouraction@gmail.com](mailto:amouraction@gmail.com)

Montréal-Nord le 04 janvier 2023

**Objet : Demande de prolongation du projet : Action et Réconciliation pour une meilleure Cohabitation de l'Amour en Action Syl Dan**

À l'Attention de la Ville de Montréal,

Par la présente, notre organisme aimerait demander la prolongation du projet mentionné en objet soit, du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 30 juin 2023, ce projet étant financé par la Ville de Montréal. Notre organisme s'engage à poursuivre les activités telles que prévues dans la demande initiale et pour laquelle une convention à été signée avec la Ville de Montréal le 02 mai 2022.

Nom de l'organisme	L'Amour en Action Syl Dan
Nom du projet	Action et Réconciliation pour une meilleure Cohabitation
No GSS du projet	# 8044
Budget nécessaire pour la prolongation	23 244.50 \$

Très cordialement,

Daniel Pitre, directeur général AEASD

514-809-4850

**ADDENDA 1**  
**GDD 1239665005**  
**(Modifiant la convention de contribution financière - CG22 0415 du 16 juin 2022)**

---

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution RCE 02-004, article 6 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes

Numéro d'inscription TPS : 121364749  
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après, appelée la « **Ville** »

**ET :** **LA MAISON BENOÎT LABRE**, personne morale, (constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38)), dont l'adresse principale est le 908, rue Young, Montréal, Québec, H3C 2G2 agissant et représentée par Mme. Andréanne Désilets, directrice générale, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 118803261RT0001  
Numéro d'inscription TVQ : 1149795354  
Numéro d'inscription d'organisme de charité : 1188032610001

Ci-après, appelé l'« **Organisme** »

La Ville et l'Organisme sont également collectivement désignés dans le présent addenda comme les « **Parties** ».

**ATTENDU QUE** les Parties ont conclu une convention dans laquelle la Ville octroie un soutien financier de **CENT CINQ MILLE QUATRE-VINGT DIX-NEUF dollars (105 099 \$)** pour l'année 2022, au projet Brigade de propreté, laquelle a été approuvée par le comité exécutif par la résolution CG22 0415 en date du 16 juin 2022 (ci-après la « Convention initiale »);

**ATTENDU QU'**en vertu de la Convention, le soutien sera remis à l'organisme en deux versements;

**ATTENDU QU'**un premier versement de **QUATRE-VINGT MILLE SOIXANTE DIX-NEUF dollars (84 079 \$)** a été effectué le 14 juillet 2022;

**ATTENDU QUE** la Ville de Montréal prépare actuellement un nouveau programme de financement pour répondre aux enjeux d'itinérance dans la métropole qui sera lancé en

2023. Afin d'éviter des ruptures de service d'ici au lancement de ce nouveau programme, une prolongation allant jusqu'au 30 juin 2023 est recommandée pour les projets actuellement financés dans le cadre du Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020;

**ATTENDU QUE** les parties conviennent de modifier la Convention pour ajouter le versement du soutien additionnel de **VINGT SIX MILLE DEUX CENT SOIXANTE QUINZE** dollars (**26 275 \$**);

**ATTENDU QUE** la Convention devra être amendée en conséquence;

#### **LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

1. Les paragraphes 5.1 et 5.2 de l'article 5 et l'article 9 de la Convention initiale sont remplacés par les suivants :

### **ARTICLE 5 OBLIGATIONS DE LA VILLE**

#### **5.1 Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention d'addenda 1, la Ville convient de lui verser la somme maximale de **CENT TRENTE-ET-UN MILLE TROIS CENT SOIXANTE-QUATORZE** dollars (**131 374 \$**), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du projet;

#### **5.2 Versements**

La somme sera remise à l'Organisme en trois versements :

- un premier versement au montant de **QUATRE-VINGT MILLE SOIXANTE DIX-NEUF** dollars (**84 079 \$**), effectué dans les trente (30) jours de la signature de la Convention;
- un deuxième versement au montant de **VINGT SIX MILLE DEUX CENT SOIXANTE QUINZE** dollars (**26 275 \$**) dans les trente (30) jours de la signature de l'Addenda 1;
- un troisième versement au montant de **VINGT-ET-UN MILLE VINGT** dollars (**21 020 \$**) après l'approbation par le Responsable du rapport final comportant les informations demandées par ce dernier et qui doit être remis dans les trente (30) jours de la Date de terminaison.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.



Date \_\_\_\_20 décembre 2022\_\_\_\_\_

Objet : Demande de prolongation du projet de Brigade de propreté de La Maison Benoit Labre

À l'attention de la Ville de Montréal,

Par la présente, La Maison Benoit Labre aimerait demander la prolongation du projet financé par la Ville de Montréal. Mon organisme s'engage à poursuivre les activités comme prévu dans ma demande initiale pour laquelle une convention a été signée avec la Ville de Montréal.

Date de prolongation : du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 30 juin 2023

Nom de l'organisme :	La Maison Benoit Labre
Nom du projet :	<b>Brigade de propreté</b>
No GSS du projet :	<b>#7840</b>
Budget nécessaire pour la prolongation: <i>La proportion de répartition des frais sera identique à la demande initiale.</i>	26 274.78\$ Intervenant : 9911.16\$ Participants : 12 600\$ Matériel : 1250\$ Déplacements : 125\$ Frais admin : 2388.62\$

Cordialement,

Andréane Desilets  
Directrice générale  
Maison Benoit Labre

**ADDENDA 1  
GDD 1239665005**

**(Modifiant la convention de contribution financière - CE22 1044 du 8 juin 2022)**

---

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution RCE 02-004, article 6 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes

Numéro d'inscription TPS : 121364749  
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après, appelée la « **Ville** »

**ET :** **INTER-ACTION DU QUARTIER PETER MCGILL**, personne morale, (constituée sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies (RLRQ, c. C 38), dont l'adresse principale est le 1857, boulevard de Maisonneuve, Montréal, Québec, H3H 1J9 agissant et représentée par M. Stephane Febbrari, directeur, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 86605 9745 RP0001  
Numéro d'inscription TVQ : 120 649 8371 TQ0001  
Numéro d'inscription d'organisme de charité : S. O.

Ci-après, appelé l'« **Organisme** »

La Ville et l'Organisme sont également collectivement désignés dans le présent addenda comme les « **Parties** ».

**ATTENDU QUE** les Parties ont conclu une convention dans laquelle la Ville octroie un soutien financier de **TRENTE MILLE CINQ-CENT CINQUANTE DEUX dollars (30 552 \$)** pour l'année 2022, au projet En route pour un centre-ville vert, harmonieux et inclusif, laquelle a été approuvée par le comité exécutif par la résolution CE22 1044 en date du 8 juin 2022 (ci-après la « Convention initiale »);

**ATTENDU QU'**en vertu de la Convention, le soutien sera remis à l'organisme en deux versements;

**ATTENDU QU'**un premier versement de **VINGT QUATRE MILLE QUATRE CENT QUARANTE DEUX dollars (24 442 \$)** a été effectué le 11 août 2022;

**ATTENDU QUE** la Ville de Montréal prépare actuellement un nouveau programme de

financement pour répondre aux enjeux d'itinérance dans la métropole qui sera lancé en 2023. Afin d'éviter des ruptures de service d'ici au lancement de ce nouveau programme, une prolongation allant jusqu'au 30 juin 2023 est recommandée pour les projets actuellement financés dans le cadre du Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020;

**ATTENDU QUE** les parties conviennent de modifier la Convention pour ajouter le versement du soutien additionnel de **SEPT MILLE SIX CENT TRENTE HUIT dollars (7 638 \$)**;

**ATTENDU QUE** la Convention devra être amendée en conséquence;

#### **LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

1. Les paragraphes 5.1 et 5.2 de l'article 5 et l'article 9 de la Convention initiale sont remplacés par les suivants :

### **ARTICLE 5 OBLIGATIONS DE LA VILLE**

#### **5.1 Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention d'addenda 1, la Ville convient de lui verser la somme maximale de **TRENTE HUIT MILLE CENT QUATRE-VINGT-DIX dollars (38 190 \$)**, incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du projet;

#### **5.2 Versements**

La somme sera remise à l'Organisme en trois versements :

- un premier versement au montant de **VINGT QUATRE MILLE QUATRE CENT QUARANTE DEUX dollars (24 442 \$)**, effectué dans les trente (30) jours de la signature de la Convention;
- un deuxième versement au montant de **SEPT MILLE SIX CENT TRENTE HUIT dollars (7 638 \$)** dans les trente (30) jours de la signature de l'Addenda 1;
- un troisième versement au montant de **SIX MILLE CENT DIX dollars (6 110\$)** après l'approbation par le Responsable du rapport final comportant les informations demandées par ce dernier et qui doit être remis dans les trente (30) jours de la Date de terminaison.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.



Date : 2023/01/17

Objet : Demande de prolongation du 1er avril 2023 - 30 juin 2023 du projet En route pour un centre-ville vert, harmonieux et inclusif de la Table de Quartier Peter-McGill.

À l'attention de la Ville de Montréal,

Par la présente, mon organisme aimerait demander la prolongation d'un projet financé par la Ville de Montréal. Mon organisme s'engage à poursuivre les activités comme prévu dans ma demande initiale pour laquelle une convention a été signée avec la Ville de Montréal.

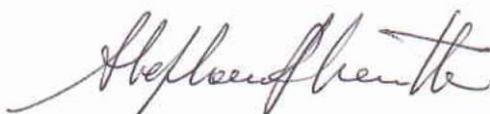
Nom de l'organisme :	Table de Quartier Peter-McGill
Nom du projet :	En route pour un centre-ville vert, harmonieux et inclusif
No GSS du projet :	APPEL DE PROJETS - Cohabitation sociale et sensibilisation à l'itinérance - ITINÉRANCE 2022
Budget nécessaire pour la prolongation: <i>La proportion de répartition des frais sera identique à la demande initiale.</i>	\$7638

Fournisseur	Montant total octroyé	Réel versé 2022 (80%)	Montant dépensé au 31 décembre 2022	Versement prévu pour 2023 (avant prolongation) - 20%	Maximum disponible pour la prolongation (25% du total octroyé)	Budget requis estimé pour la période du 1er janvier au 30 juin 2023
LA TABLE INTER-ACTION DU QUARTIER PETER MCGILL	30 552 \$	24 442 \$	13 028 \$	6 110 \$	7 638 \$	25,162\$

Cordialement,

Stéphane Febbrari Vermette

Signature



**ADDENDA 1**  
**GDD 1239665005**  
**(Modifiant la convention de contribution financière - CG22 0415 du 16 juin 2022)**

---

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution RCE 02-004, article 6 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes

Numéro d'inscription TPS : 121364749  
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après, appelée la « **Ville** »

**ET :** **L'ANONYME U.I.M.**, personne morale, (constituée sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies (RLRQ, c. C 38)), dont l'adresse principale est le 160-5600, rue Hochelaga, Montréal, Québec, H1N 3L7 agissant et représentée par Mme Sylvie Boivin, directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 89195  
Numéro d'inscription TVQ : 10 1574  
Numéro d'inscription d'organisme de charité : 891954539RR001

Ci-après, appelé l'« **Organisme** »

La Ville et l'Organisme sont également collectivement désignés dans le présent addenda comme les « **Parties** ».

**ATTENDU QUE** les Parties ont conclu une convention dans laquelle la Ville octroie un soutien financier de **DEUX CENT TRENTE SIX MILLE DEUX CENT TRENTE CINQ** dollars (**236 235 \$**) pour l'année 2022, au projet Intervention en sécurité urbaine et cohabitation sociale, laquelle a été approuvée par le comité exécutif par la résolution CG22 0415 en date du 16 juin 2022 (ci-après la « Convention initiale »);

**ATTENDU QU'**en vertu de la Convention, le soutien sera remis à l'organisme en deux versements;

**ATTENDU QU'**un premier versement de **CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-HUIT** dollars (**188 988 \$**) a été effectué le 14 juillet 2022;

**ATTENDU QUE** la Ville de Montréal prépare actuellement un nouveau programme de financement pour répondre aux enjeux d'itinérance dans la métropole qui sera lancé en 2023. Afin d'éviter des ruptures de service d'ici au lancement de ce nouveau programme, une prolongation allant jusqu'au 30 juin 2023 est recommandée pour les projets

actuellement financés dans le cadre du Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020;

**ATTENDU QUE** les parties conviennent de modifier la Convention pour ajouter le versement du soutien additionnel de **CINQUANTE NEUF MILLE CINQUANTE NEUF dollars (59 059 \$)**;

**ATTENDU QUE** la Convention devra être amendée en conséquence;

#### **LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

1. Les paragraphes 5.1 et 5.2 de l'article 5 et l'article 9 de la Convention initiale sont remplacés par les suivants :

### **ARTICLE 5** **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

#### **5.1 Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention d'addenda 1, la Ville convient de lui verser la somme maximale de dollars **DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE dollars (295 294\$)**, incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du projet;

#### **5.2 Versements**

La somme sera remise à l'Organisme en trois versements :

- un premier versement au montant de **CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-HUIT dollars (188 988 \$)** dollars (**74 382 \$**), effectué dans les trente (30) jours de la signature de la Convention;
- un deuxième versement au montant de **CINQUANTE NEUF MILLE CINQUANTE NEUF dollars (59 059 \$)** dans les trente (30) jours de la signature de l'Addenda 1;
- un troisième versement au montant de **QUARANTE SEPT MILLE DEUX CENT QUARANTE SEPT dollars (47 247 \$)** après l'approbation par le Responsable du rapport final comportant les informations demandées par ce dernier et qui doit être remis dans les trente (30) jours de la Date de terminaison.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

### **ARTICLE 9** **DURÉE**

La présente Convention d'addenda prend effet à sa signature par les Parties et se termine,



# L'ANONYME

Montréal, le 22 décembre 2022

Objet : Demande de prolongation du projet d' Intervention en sécurité urbaine et cohabitation sociale de L'Anonyme.

À l'attention de la Ville de Montréal,

Par la présente, L'Anonyme aimerait demander la prolongation d'un projet financé par la Ville de Montréal entre le 1<sup>er</sup> avril 2023 jusqu'au 30 juin 2023. Mon organisme s'engage à poursuivre les activités comme prévu dans la demande initiale pour laquelle une convention a été signée avec la Ville de Montréal.

Nom de l'organisme :	L'Anonyme
Nom du projet :	Intervention en sécurité urbaine et cohabitation sociale
No GSS du projet :	<b>07771</b>
Budget nécessaire pour la prolongation: <i>La proportion de répartition des frais sera identique à la demande initiale.</i>	<b>59 059 \$</b> Ce montant permettra d'assurer le salaire des ressources humaines et d'une partie de la coordination du projet

Cordialement,



Julien Montreuil  
Directeur général  
L'Anonyme

# L'ANONYME

Téléphone : 514-842-1488

Courriel : [administration@anonyme.ca](mailto:administration@anonyme.ca) • Site internet : [www.anonyme.ca](http://www.anonyme.ca)  
5600, rue Hochelaga, bureau 160, Montréal (Québec) H1N 3L7

**ADDENDA 1**  
**GDD 1239665005**  
**(Modifiant la convention de contribution financière - CG22 0415 du 16 juin 2022)**

---

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution RCE 02-004, article 6 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes

Numéro d'inscription TPS : 121364749  
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après, appelée la « **Ville** »

**ET :** **LES YMCA DU QUÉBEC**, personne morale, (constituée sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies (RLRQ, c. C 38)), dont l'adresse principale est le 1435, rue Drummond, Montréal, Québec, H3G 1W4 agissant et représentée par M. Stéphane Vaillancourt, directeur, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 119307031  
Numéro d'inscription TVQ : 1006243548  
Numéro d'inscription d'organisme de charité : 119307031RR0001

Ci-après, appelé l'« **Organisme** »

La Ville et l'Organisme sont également collectivement désignés dans le présent addenda comme les « **Parties** ».

**ATTENDU QUE** les Parties ont conclu une convention dans laquelle la Ville octroie un soutien financier de **QUATRE VINGT MILLE DIX-NEUF dollars (80 019 \$)** pour l'année 2022, au projet Service de proximité pour les personnes en situation d'itinérance, laquelle a été approuvée par le comité exécutif par la résolution CG22 0415 en date du 16 juin 2022 (ci-après la « Convention initiale »);

**ATTENDU QU'**en vertu de la Convention, le soutien sera remis à l'organisme en deux versements;

**ATTENDU QU'**un premier versement de **SOIXANTE QUATRE MILLE QUINZE dollars (64 015 \$)** a été effectué le 14 juillet 2022;

**ATTENDU QUE** la Ville de Montréal prépare actuellement un nouveau programme de financement pour répondre aux enjeux d'itinérance dans la métropole qui sera lancé en 2023. Afin d'éviter des ruptures de service d'ici au lancement de ce nouveau programme, une prolongation allant jusqu'au 30 juin 2023 est recommandée pour les projets

actuellement financés dans le cadre du Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020;

**ATTENDU QUE** les parties conviennent de modifier la Convention pour ajouter le versement du soutien additionnel de **VINGT MILLE CINQ dollars (20 005 \$)**;

**ATTENDU QUE** la Convention devra être amendée en conséquence;

#### **LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

1. Les paragraphes 5.1 et 5.2 de l'article 5 et l'article 9 de la Convention initiale sont remplacés par les suivants :

### **ARTICLE 5 OBLIGATIONS DE LA VILLE**

#### **5.1 Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention d'addenda 1, la Ville convient de lui verser la somme maximale de dollars **CENT MILLE VINGT QUATRE dollars (100 024\$)**, incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du projet;

#### **5.2 Versements**

La somme sera remise à l'Organisme en trois versements :

- un premier versement au montant de **SOIXANTE QUATRE MILLE QUINZE dollars (64 015 \$)** effectué dans les trente (30) jours de la signature de la Convention;
- un deuxième versement au montant de **VINGT MILLE CINQ dollars (20 005 \$)** dans les trente (30) jours de la signature de l'Addenda 1;
- un troisième versement au montant de **SEIZE MILLE QUATRE dollars (16 004 \$)** après l'approbation par le Responsable du rapport final comportant les informations demandées par ce dernier et qui doit être remis dans les trente (30) jours de la Date de terminaison.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

### **ARTICLE 9 DURÉE**





Montréal, le 21 décembre 2022

Objet : Demande de prolongation du projet Service de proximité pour les personnes en situation d'itinérance pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 30 juin 2023

À l'attention de la Ville de Montréal,

Par la présente, mon organisme aimerait demander la prolongation d'un projet financé par la Ville de Montréal. Mon organisme s'engage à poursuivre les activités comme prévu dans ma demande initiale pour laquelle une convention a été signée avec la Ville de Montréal

Nom de l'organisme :	Les YMCA du Québec
Nom du projet :	Service de proximité pour les personnes en situation d'itinérance
No GSS du projet :	07870
Budget nécessaire pour la prolongation: <b>20 004,75 \$</b>	Salaire : 17 184,03 \$ Équipement : 300,00 \$ Déplacements : 452,50 \$ Autres : 437,50 \$ Frais administratifs : 1630,72 \$ <b>Total : 20 004,75 \$</b>

Cordialement,

George Kalimeris

Directeur exécutif, Communautaire et développement des partenariats  
Les YMCA du Québec

**ADDENDA 1**  
**GDD 1239665005**  
**(Modifiant la convention de contribution financière - CG22 0415 du 16 juin 2022)**

---

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution RCE 02-004, article 6 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes

Numéro d'inscription TPS : 121364749  
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après, appelée la « **Ville** »

**ET :** **MISSIONS EXEKO**, personne morale, (constituée sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies (RLRQ, c. C 38)), dont l'adresse principale est le 405-5445, avenue de Gaspé, Montréal, Québec, H2T 3B2 agissant et représentée par Mme Tiffanie Guffroy, coordonnatrice, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 809793052  
Numéro d'inscription TVQ : 1214429132  
Numéro d'inscription d'organisme de charité : 809793052

Ci-après, appelé l'« **Organisme** »

La Ville et l'Organisme sont également collectivement désignés dans le présent addenda comme les « **Parties** ».

**ATTENDU QUE** les Parties ont conclu une convention dans laquelle la Ville octroie un soutien financier de **SOIXANTE MILLE** dollars (**60 000 \$**) pour l'année 2022, au projet Espaces partagés, laquelle a été approuvée par le comité exécutif par la résolution CG22 0415 en date du 16 juin 2022 (ci-après la « Convention initiale »);

**ATTENDU QU'**en vertu de la Convention, le soutien sera remis à l'organisme en deux versements;

**ATTENDU QU'**un premier versement de **QUARANTE HUIT MILLE** dollars (**48 000 \$**) a été effectué le 15 septembre 2022;

**ATTENDU QUE** la Ville de Montréal prépare actuellement un nouveau programme de financement pour répondre aux enjeux d'itinérance dans la métropole qui sera lancé en 2023. Afin d'éviter des ruptures de service d'ici au lancement de ce nouveau programme, une prolongation allant jusqu'au 30 juin 2023 est recommandée pour les projets actuellement financés dans le cadre du Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020;

**ATTENDU QUE** les parties conviennent de modifier la Convention pour ajouter le versement du soutien additionnel de **QUINZE MILLE dollars (15 000 \$)**;

**ATTENDU QUE** la Convention devra être amendée en conséquence;

**LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

1. Les paragraphes 5.1 et 5.2 de l'article 5 et l'article 9 de la Convention initiale sont remplacés par les suivants :

**ARTICLE 5**  
**OBLIGATIONS DE LA VILLE**

**5.1 Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention d'addenda 1, la Ville convient de lui verser la somme maximale de dollars **SOIXANTE QUINZE MILLE dollars (75 000\$)**, incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du projet;

**5.2 Versements**

La somme sera remise à l'Organisme en trois versements :

- un premier versement au montant de **QUARANTE HUIT MILLE dollars (48 000 \$)** effectué dans les trente (30) jours de la signature de la Convention;
- un deuxième versement au montant de **QUINZE MILLE dollars (15 000 \$)** dans les trente (30) jours de la signature de l'Addenda 1;
- un troisième versement au montant de **DOUZE MILLE dollars (12 000\$)** après l'approbation par le Responsable du rapport final comportant les informations demandées par ce dernier et qui doit être remis dans les trente (30) jours de la Date de terminaison.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

**ARTICLE 9**  
**DURÉE**

La présente Convention d'addenda prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au





Date : 31 janvier 2023

Objet : Demande de prolongation du projet Espaces partagés de Missions Exeko

À l'attention de la Ville de Montréal,

Par la présente, mon organisme aimerait demander la prolongation d'un projet financé par la Ville de Montréal. Mon organisme s'engage à poursuivre les activités comme prévu dans ma demande initiale pour laquelle une convention a été signée avec la Ville de Montréal

Nom de l'organisme :	Missions Exeko
Nom du projet :	Espaces partagés
No GSS du projet :	#7795
Budget nécessaire pour la prolongation: <i>La proportion de répartition des frais sera identique à la demande initiale.</i>	Budget initial accordé du 1er juillet 2022 au 31 mars 2023 = 60 000 \$  Budget pour prolongation du 1er avril jusqu'au 30 juin 20223 (25 %) = 15 000 \$  A noter : les détails de l'état des dépenses vous sera communiqué sous peu par courriel.

Cordialement,

William-Jacomo Beauchemin  
Co-coordonnateur général

**ADDENDA 1**  
**GDD 1239665005**  
**(Modifiant la convention de contribution financière - CG22 0415 du 16 juin 2022)**

---

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution RCE 02-004, article 6 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes

Numéro d'inscription TPS : 121364749  
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après, appelée la « **Ville** »

**ET :** **MISSION OLD BREWERY**, personne morale, (constituée sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies (RLRQ, c. C 38)), dont l'adresse principale est le 902, boulevard Saint-Laurent, Montréal, Québec, H2Z 1J2 agissant et représentée par M. James Hughes, président, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 809793052  
Numéro d'inscription TVQ : 1214429132  
Numéro d'inscription d'organisme de charité : 809793052

Ci-après, appelé l'« **Organisme** »

La Ville et l'Organisme sont également collectivement désignés dans le présent addenda comme les « **Parties** ».

**ATTENDU QUE** les Parties ont conclu une convention dans laquelle la Ville octroie un soutien financier de **CENT SOIXANTE-DIX MILLE NEUF dollars (170 009 \$)** pour l'année 2022, au projet Navettes OBM - Maintien des activités, laquelle a été approuvée par le comité exécutif par la résolution CG22 0415 en date du 16 juin 2022 (ci-après la « Convention initiale »);

**ATTENDU QU'**en vertu de la Convention, le soutien sera remis à l'organisme en deux versements;

**ATTENDU QU'**un premier versement de **CENT TRENTE SIX MILLE SEPT dollars (136 007 \$)** a été effectué le 14 juillet 2022;

**ATTENDU QUE** la Ville de Montréal prépare actuellement un nouveau programme de financement pour répondre aux enjeux d'itinérance dans la métropole qui sera lancé en 2023. Afin d'éviter des ruptures de service d'ici au lancement de ce nouveau programme, une prolongation allant jusqu'au 30 juin 2023 est recommandée pour les projets actuellement financés dans le cadre du Plan d'action montréalais en itinérance 2018-

2020;

**ATTENDU QUE** les parties conviennent de modifier la Convention pour ajouter le versement du soutien additionnel de **QUARANTE DEUX MILLE CINQ CENT DEUX** dollars (**42 502 \$**);

**ATTENDU QUE** la Convention devra être amendée en conséquence;

**LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

1. Les paragraphes 5.1 et 5.2 de l'article 5 et l'article 9 de la Convention initiale sont remplacés par les suivants :

**ARTICLE 5**  
**OBLIGATIONS DE LA VILLE**

**5.1 Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention d'addenda 1, la Ville convient de lui verser la somme maximale de dollars **DEUX CENT DOUZE MILLE CINQ CENT ONZE** dollars (**212 511\$**), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du projet;

**5.2 Versements**

La somme sera remise à l'Organisme en trois versements :

- un premier versement au montant de **CENT TRENTE SIX MILLE SEPT** dollars (**136 007 \$**) effectué dans les trente (30) jours de la signature de la Convention;
- un deuxième versement au montant de **QUARANTE DEUX MILLE CINQ CENT DEUX** dollars (**42 502 \$**) dans les trente (30) jours de la signature de l'Addenda 1;
- un troisième versement au montant de **TRENTE QUATRE MILLE DEUX** dollars (**34 002\$**) après l'approbation par le Responsable du rapport final comportant les informations demandées par ce dernier et qui doit être remis dans les trente (30) jours de la Date de terminaison.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

**ARTICLE 9**  
**DURÉE**



Date 19 janvier 2023

Objet : Demande de prolongation du projet \*NOM du projet : Navettes OBM – maintien des activités\*  
de \*NOM de l'organisme : Mission Old Brewery\*

À l'attention de la Ville de Montréal,

Par la présente, mon organisme aimerait demander la prolongation d'un projet financé par la Ville de Montréal. Mon organisme s'engage à poursuivre les activités comme prévu dans ma demande initiale pour laquelle une convention a été signée avec la Ville de Montréal

Nom de l'organisme :	Mission Old Brewery
Nom du projet :	Navettes OBM – maintien des activités
No GSS du projet :	8035
Date de début et de fin de la prolongation	Du 1 <sup>er</sup> avril 2023 au 30 juin 2023
Budget nécessaire pour la prolongation: <i>La proportion de répartition des frais sera identique à la demande initiale.</i>	42 502\$  Catégorie : • <b>Personnel lié au projet</b> : Intervenant • <b>Frais d'activités</b> : Équipement, Assurance

Cordialement,



Signature  
James Hughes  
Président et chef de la direction

**ADDENDA 1**  
**GDD 1239665005**  
**(Modifiant la convention de contribution financière - CG22 0415 du 16 juin 2022)**

---

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution RCE 02-004, article 6 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes

Numéro d'inscription TPS : 121364749  
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après, appelée la « **Ville** »

**ET :** **PRÉVENTION CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRÂCE**, personne morale, (constituée sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies (RLRQ, c. C 38)), dont l'adresse principale est le 598-6767, chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal, Québec, H3S 2T6 agissant et représentée par Mme Camille Vaillancourt, directrice exécutive, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 137470019  
Numéro d'inscription TVQ : 1009346712 DQ0001  
Numéro d'inscription d'organisme de charité : 1374 70019 RR001

Ci-après, appelé l'« **Organisme** »

La Ville et l'Organisme sont également collectivement désignés dans le présent addenda comme les « **Parties** ».

**ATTENDU QUE** les Parties ont conclu une convention dans laquelle la Ville octroie un soutien financier de **QUATRE-VINGT NEUF MILLE SIX CENT QUARANTE QUATRE dollars (89 644 \$)** pour l'année 2022, au projet Équipe de cohabitation sociale, laquelle a été approuvée par le comité exécutif par la résolution CG22 0415 en date du 16 juin 2022 (ci-après la « **Convention initiale** »);

**ATTENDU QU'**en vertu de la Convention, le soutien sera remis à l'organisme en deux versements;

**ATTENDU QU'**un premier versement de **SOIXANTE-ET-ONZE MILLE SEPT CENT QUINZE dollars (71 715 \$)** a été effectué le 15 septembre 2022;

**ATTENDU QUE** la Ville de Montréal prépare actuellement un nouveau programme de financement pour répondre aux enjeux d'itinérance dans la métropole qui sera lancé en 2023. Afin d'éviter des ruptures de service d'ici au lancement de ce nouveau programme,

une prolongation allant jusqu'au 30 juin 2023 est recommandée pour les projets actuellement financés dans le cadre du Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020;

**ATTENDU QUE** les parties conviennent de modifier la Convention pour ajouter le versement du soutien additionnel de **VINGT-DEUX MILLE QUATRE CENT ONZE dollars (22 411 \$)**;

**ATTENDU QUE** la Convention devra être amendée en conséquence;

## **LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

1. Les paragraphes 5.1 et 5.2 de l'article 5 et l'article 9 de la Convention initiale sont remplacés par les suivants :

### **ARTICLE 5 OBLIGATIONS DE LA VILLE**

#### **5.1 Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention d'addenda 1, la Ville convient de lui verser la somme maximale de dollars **CENT DOUZE MILLE CINQUANTE CINQ dollars (112 055\$)**, incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du projet;

#### **5.2 Versements**

La somme sera remise à l'Organisme en trois versements :

- un premier versement au montant de **SOIXANTE-ET-ONZE MILLE SEPT CENT QUINZE dollars (71 715 \$)** effectué dans les trente (30) jours de la signature de la Convention;
- un deuxième versement au montant de **VINGT-DEUX MILLE QUATRE CENT ONZE dollars (22 411 \$)** dans les trente (30) jours de la signature de l'Addenda 1;
- un troisième versement au montant de **DIX NEUF MILLE NEUF CENT VINGT NEUF dollars (17 929\$)** après l'approbation par le Responsable du rapport final comportant les informations demandées par ce dernier et qui doit être remis dans les trente (30) jours de la Date de terminaison.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

### **ARTICLE 9 DURÉE**



Date\_\_10 janvier 2023\_\_\_\_\_

Objet :

À l'attention de la Ville de Montréal,

Par la présente, mon organisme aimerait demander la prolongation d'un projet financé par la Ville de Montréal. Mon organisme s'engage à poursuivre les activités comme prévu dans ma demande initiale pour laquelle une convention a été signée avec la Ville de Montréal

Nom de l'organisme :	Prévention CDN-NDG
Nom du projet :	Cohabitation sociale et sensibilisation à l'itinérance
No GSS du projet :	07924
Budget nécessaire pour la prolongation: <i>La proportion de répartition des frais sera identique à la demande initiale.</i>	Le montant nécessaire à la prolongation est de 22 411\$ pour prolonger le projet du 1er avril 2023 au 30 juin 2023.  Les activités et la ventilation du budget seront les mêmes que l'on du projet initial.

Cordialement,

Signature

Camille Vaillancourt, DG

**ADDENDA 1**  
**GDD 1239665005**  
**(Modifiant la convention de contribution financière - CG22 0415 du 16 juin 2022)**

---

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution RCE 02-004, article 6 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes

Numéro d'inscription TPS : 121364749  
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après, appelée la « **Ville** »

**ET :** **PROJET ADO COMMUNAUTAIRE EN TRAVAIL DE RUE**, personne morale, (constituée sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies (RLRQ, c. C 38)), dont l'adresse principale est le 8105, rue de Gaspé, bureau 200, Montréal, Québec, H2P 2J9 agissant et représentée par M. Robert Paris, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription TPS : S. O.  
Numéro d'inscription TVQ : S. O.  
Numéro d'inscription d'organisme de charité : 1144250389

Ci-après, appelé l'« **Organisme** »

La Ville et l'Organisme sont également collectivement désignés dans le présent addenda comme les « **Parties** ».

**ATTENDU QUE** les Parties ont conclu une convention dans laquelle la Ville octroie un soutien financier de **CENT QUARANTE TROIS MILLE SIX CENT dollars (143 600 \$)** pour l'année 2022, au projet Brigade de cohabitation positive, laquelle a été approuvée par le comité exécutif par la résolution CG22 0415 en date du 16 juin 2022 (ci-après la « Convention initiale »);

**ATTENDU QU'**en vertu de la Convention, le soutien sera remis à l'organisme en deux versements;

**ATTENDU QU'**un premier versement de **CENT QUATORZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT dollars (114 880 \$)** a été effectué le 14 juillet 2022;

**ATTENDU QUE** la Ville de Montréal prépare actuellement un nouveau programme de financement pour répondre aux enjeux d'itinérance dans la métropole qui sera lancé en 2023. Afin d'éviter des ruptures de service d'ici au lancement de ce nouveau programme, une prolongation allant jusqu'au 30 juin 2023 est recommandée pour les projets

actuellement financés dans le cadre du Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020;

**ATTENDU QUE** les parties conviennent de modifier la Convention pour ajouter le versement du soutien additionnel de **DIX MILLE UN dollars (10 001 \$)**;

**ATTENDU QUE** la Convention devra être amendée en conséquence;

#### **LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

1. Les paragraphes 5.1 et 5.2 de l'article 5 et l'article 9 de la Convention initiale sont remplacés par les suivants :

### **ARTICLE 5 OBLIGATIONS DE LA VILLE**

#### **5.1 Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention d'addenda 1, la Ville convient de lui verser la somme maximale de dollars **CENT CINQUANTE TROIS MILLE SIX CENT UN dollars (153 601\$)**, incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du projet;

#### **5.2 Versements**

La somme sera remise à l'Organisme en trois versements :

- un premier versement au montant de **CENT QUATORZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT dollars (114 880 \$)** effectué dans les trente (30) jours de la signature de la Convention;
- un deuxième versement au montant de **DIX MILLE UN dollars (10 001 \$)** dans les trente (30) jours de la signature de l'Addenda 1;
- un troisième versement au montant de **VINGT HUIT MILLE SEPT CENT VINGT dollars (28 720 \$)** après l'approbation par le Responsable du rapport final comportant les informations demandées par ce dernier et qui doit être remis dans les trente (30) jours de la Date de terminaison.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.





**PACT de rue**

Projet Ado Communautaire en Travail de rue

Date 4 janvier 2023

Objet : Demande de prolongation du projet Brigade de cohabitation positive de *PACT de rue*

À l'attention de la Ville de Montréal,

Par la présente, mon organisme aimerait demander la prolongation d'un projet financé par la Ville de Montréal du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 30 juin 2023 Mon organisme s'engage à poursuivre les activités comme prévu dans la demande initiale pour laquelle une convention a été signée avec la Ville de Montréal.

Nom de l'organisme :	Projet Ado Communautaire en travail de rue
Nom du projet :	Brigade de cohabitation positive
No GSS du projet :	07918
Budget nécessaire pour la prolongation :  <i>Veillez détailler les postes budgétaires et les dépenses prévues</i>	10000,00\$ 1 coordo, 2 intervenantes. Salaires (6746,15\$) charges sociales (809,54\$) total : \$  Activités : -transport : 900,00\$ -communication : 540,00\$ -frais d'activités : 600,00\$  Frais de gestion :404,31\$

Cordialement,

Maxime Bonneau,  
Directeur général

8105, av. De Gaspé, #200 Montréal, QC, H2P 2J9 Tel. : 514-278-9181 ; Fax. : 514-277-8919 [pact@videotron.ca](mailto:pact@videotron.ca)



Pact\_de\_rue



PACT de rue



**PACT de rue**

Projet Ado Communautaire en Travail de rue  
**PACT de rue**

8105, av. De Gaspé, #200 Montréal, QC, H2P 2J9 Tel. : 514-278-9181 ; Fax. : 514-277-8919 [pact@videotron.ca](mailto:pact@videotron.ca)



Pact\_de\_rue



PACT de rue

**ADDENDA 1**  
**GDD 1239665005**  
**(Modifiant la convention de contribution financière - CG22 0415 du 16 juin 2022)**

---

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution RCE 02-004, article 6 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes

Numéro d'inscription TPS : 121364749  
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après, appelée la « **Ville** »

**ET :** **PROJETS AUTOCHTONES DU QUÉBEC**, personne morale, (constituée sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies (RLRQ, c. C 38)), dont l'adresse principale est le 169, rue de la Gauchetière Est, Montréal, Québec, H2X 1P7 agissant et représentée par Mme Heather Johnston, directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription TPS : S. O.  
Numéro d'inscription TVQ : S. O.  
Numéro d'inscription d'organisme de charité : 858121809

Ci-après, appelé l'« **Organisme** »

La Ville et l'Organisme sont également collectivement désignés dans le présent addenda comme les « **Parties** ».

**ATTENDU QUE** les Parties ont conclu une convention dans laquelle la Ville octroie un soutien financier de **CINQUANTE TROIS MILLE QUATRE CENT CINQ dollars (53 405 \$)** pour l'année 2022, au projet Le Bon Voisinage, laquelle a été approuvée par le comité exécutif par la résolution CG22 0415 en date du 16 juin 2022 (ci-après la « Convention initiale »);

**ATTENDU QU'**en vertu de la Convention, le soutien sera remis à l'organisme en deux versements;

**ATTENDU QU'**un premier versement de **QUARANTE DEUX MILLE SEPT CENT VINGT QUATRE dollars (42 724 \$)** a été effectué le 14 juillet 2022;

**ATTENDU QUE** la Ville de Montréal prépare actuellement un nouveau programme de financement pour répondre aux enjeux d'itinérance dans la métropole qui sera lancé en 2023. Afin d'éviter des ruptures de service d'ici au lancement de ce nouveau programme, une prolongation allant jusqu'au 30 juin 2023 est recommandée pour les projets

actuellement financés dans le cadre du Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020;

**ATTENDU QUE** les parties conviennent de modifier la Convention pour ajouter le versement du soutien additionnel de **TREIZE MILLE TROIS CENT CINQUANTE** dollars (**13 350 \$**);

**ATTENDU QUE** la Convention devra être amendée en conséquence;

#### **LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

1. Les paragraphes 5.1 et 5.2 de l'article 5 et l'article 9 de la Convention initiale sont remplacés par les suivants :

### **ARTICLE 5** **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

#### **5.1 Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention d'addenda 1, la Ville convient de lui verser la somme maximale de dollars **SOIXANTE SIX MILLE SEPT CENT CINQUANTE CINQ** dollars (**66 755\$**), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du projet;

#### **5.2 Versements**

La somme sera remise à l'Organisme en trois versements :

- un premier versement au montant de **QUARANTE DEUX MILLE SEPT CENT VINGT QUATRE** dollars (**42 724 \$**) effectué dans les trente (30) jours de la signature de la Convention;
- un deuxième versement au montant de **TREIZE MILLE TROIS CENT CINQUANTE** dollars (**13 350 \$**) dans les trente (30) jours de la signature de l'Addenda 1;
- un troisième versement au montant de **DIX MILLE SIX CENT QUATRE VINGT UN** dollars (**10 681\$**) après l'approbation par le Responsable du rapport final comportant les informations demandées par ce dernier et qui doit être remis dans les trente (30) jours de la Date de terminaison.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

### **ARTICLE 9**





16 janvier 2023

Objet : Demande de prolongation du projet *Le Bon Voisinage* de Projets Autochtones du Québec (PAQ).

À l'attention de la Ville de Montréal,

Par la présente, mon organisme aimerait demander la prolongation d'un projet financé par la Ville de Montréal. Mon organisme s'engage à poursuivre les activités comme prévu dans ma demande initiale pour laquelle une convention a été signée avec la Ville de Montréal.

Nom de l'organisme :	Projets Autochtones du Québec
Nom du projet :	Le Bon Voisinage
No GSS du projet :	8068
Date de début et de fin de la prolongation du projet	du 1er avril 2023 au 30 juin 2023
Budget nécessaire pour la prolongation:	13 351.14\$

Cordialement,

Heather Johnston  
Directrice générale

**ADDENDA 1**  
**GDD 1239665005**

**(Modifiant la convention de contribution financière - CE22 1044 du 8 juin 2022)**

---

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution RCE 02-004, article 6 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes

Numéro d'inscription TPS : 121364749  
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après, appelée la « **Ville** »

**ET :** **SENTIER URBAIN**, personne morale, (constituée sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies (RLRQ, c. C 38)), dont l'adresse principale est le 310-1710, rue Beaudry, Montréal, Québec, H2L 3E7 agissant et représentée par M. Frédéric Côté, directeur adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 867867822RT0001  
Numéro d'inscription TVQ : 1148130231  
Numéro d'inscription d'organisme de charité : 86886822RR0001

Ci-après, appelé l'« **Organisme** »

La Ville et l'Organisme sont également collectivement désignés dans le présent addenda comme les « **Parties** ».

**ATTENDU QUE** les Parties ont conclu une convention dans laquelle la Ville octroie un soutien financier de **CINQUANTE TROIS MILLE QUATRE CENT CINQ dollars (49 640 \$)** pour l'année 2022, au projet Ma ville verte et inclusive, laquelle a été approuvée par le comité exécutif par la résolution CE22 1044 en date du 8 juin 2022 (ci-après la « Convention initiale »);

**ATTENDU QU'**en vertu de la Convention, le soutien sera remis à l'organisme en deux versements;

**ATTENDU QU'**un premier versement de **TRENTE NEUF MILLE SEPT CENT DOUZE dollars (39 712 \$)** a été effectué le 18 août 2022;

**ATTENDU QUE** la Ville de Montréal prépare actuellement un nouveau programme de financement pour répondre aux enjeux d'itinérance dans la métropole qui sera lancé en 2023. Afin d'éviter des ruptures de service d'ici au lancement de ce nouveau programme, une prolongation allant jusqu'au 30 juin 2023 est recommandée pour les projets actuellement financés dans le cadre du Plan d'action montréalais en itinérance 2018-

2020;

**ATTENDU QUE** les parties conviennent de modifier la Convention pour ajouter le versement du soutien additionnel de **DOUZE MILLE QUATRE CENT DIX dollars (12 410 \$)**;

**ATTENDU QUE** la Convention devra être amendée en conséquence;

**LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

1. Les paragraphes 5.1 et 5.2 de l'article 5 et l'article 9 de la Convention initiale sont remplacés par les suivants :

**ARTICLE 5**  
**OBLIGATIONS DE LA VILLE**

**5.1 Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention d'addenda 1, la Ville convient de lui verser la somme maximale de dollars **SOIXANTE DEUX MILLE CINQUANTE dollars (62 050\$)**, incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du projet;

**5.2 Versements**

La somme sera remise à l'Organisme en trois versements :

- un premier versement au montant de **CINQUANTE TROIS MILLE QUATRE CENT CINQ dollars (49 640 \$)** effectué dans les trente (30) jours de la signature de la Convention;
- un deuxième versement au montant de **DOUZE MILLE QUATRE CENT DIX dollars (12 410 \$)** dans les trente (30) jours de la signature de l'Addenda 1;
- un troisième versement au montant de **NEUF MILLE NEUF CENT VINGT HUIT dollars (9 928 \$)** après l'approbation par le Responsable du rapport final comportant les informations demandées par ce dernier et qui doit être remis dans les trente (30) jours de la Date de terminaison.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

**ARTICLE 9**  
**DURÉE**



Date \_\_\_\_\_22-01-2023\_\_\_\_\_, Montréal

Objet : Demande de prolongation du projet « Ma ville verte et inclusive » de Sentier Urbain

À l'attention de la Ville de Montréal,

Par la présente, mon organisme aimerait demander la prolongation d'un projet financé par la Ville de Montréal. Mon organisme s'engage à poursuivre les activités comme prévu dans ma demande initiale pour laquelle une convention a été signée avec la Ville de Montréal.

Nous souhaitons maintenir ce projet car il a fait ses preuves et il est directement lié à notre mission. De plus, nos partenaires nous demandent de continuer. Cela est grandement apprécié par les participants.

Il est à noter que les activités sont plus intenses (RH et achats) en période de démarrage (avril à juin); c'est pour cette raison que la proportion du budget utilisée durant les premiers mois est plus importante que pendant la phase de maintien des activités (juillet à novembre). Toutefois, vu qu'il nous est permis de demander que 25% du budget initial, nous allons nous accommoder de ce montant jusqu'au 30 juin 2023.

Date du début : 1 avril 2023

Date de fin : 30 juin 2023

Nom de l'organisme :	Sentier Urbain
Nom du projet :	Ma ville verte et inclusive
No GSS du projet :	07834
Budget nécessaire pour la prolongation: <i>La proportion de répartition des frais sera identique à la demande initiale.</i>	25% du budget initial : 12 410\$ -Déclinaison Salaires : 11169\$ Activités : 0\$ Frais d'administration : 1241\$  Les proportions sont maintenues

Cordialement,



Pascal Melancon, DG de Sentier Urbain

**ADDENDA 1**  
**GDD 1239665005**  
**(Modifiant la convention de contribution financière - CG22 0415 du 16 juin 2022)**

---

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution RCE 02-004, article 6 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes

Numéro d'inscription TPS : 121364749  
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après, appelée la « **Ville** »

**ET :** **SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL**, personne morale, (constituée sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies (RLRQ, c. C 38)), dont l'adresse principale est le 206-533, rue Ontario Est, Montréal, Québec, H2L 1N8 agissant et représentée par M. François Raymond, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 83429  
Numéro d'inscription TVQ : S. O.  
Numéro d'inscription d'organisme de charité : 83429

Ci-après, appelé l'« **Organisme** »

La Ville et l'Organisme sont également collectivement désignés dans le présent addenda comme les « **Parties** ».

**ATTENDU QUE** les Parties ont conclu une convention dans laquelle la Ville octroie un soutien financier de **CENT QUATRE MILLE QUARANTE CINQ dollars (104 045 \$)** pour l'année 2022, au projet Action médiation - Soirs et fin de semaine, laquelle a été approuvée par le comité exécutif par la résolution CG22 0415 en date du 16 juin 2022 (ci-après la « Convention initiale »);

**ATTENDU QU'**en vertu de la Convention, le soutien sera remis à l'organisme en deux versements;

**ATTENDU QU'**un premier versement de **QUATRE-VINGT-TROIS MILLE DEUX CENT TRENTE SIX dollars (83 236 \$)** a été effectué le 12 août 2022;

**ATTENDU QUE** la Ville de Montréal prépare actuellement un nouveau programme de financement pour répondre aux enjeux d'itinérance dans la métropole qui sera lancé en 2023. Afin d'éviter des ruptures de service d'ici au lancement de ce nouveau programme, une prolongation allant jusqu'au 30 juin 2023 est recommandée pour les projets

actuellement financés dans le cadre du Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020;

**ATTENDU QUE** les parties conviennent de modifier la Convention pour ajouter le versement du soutien additionnel de **VINGT SIX MILLE ONZE dollars (26 011 \$)**;

**ATTENDU QUE** la Convention devra être amendée en conséquence;

## **LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

1. Les paragraphes 5.1 et 5.2 de l'article 5 et l'article 9 de la Convention initiale sont remplacés par les suivants :

### **ARTICLE 5 OBLIGATIONS DE LA VILLE**

#### **5.1 Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention d'addenda 1, la Ville convient de lui verser la somme maximale de dollars **CENT TRENTE MILLE CINQUANTE SIX dollars (130 056\$)**, incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du projet;

#### **5.2 Versements**

La somme sera remise à l'Organisme en trois versements :

- un premier versement au montant de **QUATRE-VINGT-TROIS MILLE DEUX CENT TRENTE SIX dollars (83 236 \$)** effectué dans les trente (30) jours de la signature de la Convention;
- un deuxième versement au montant de **VINGT SIX MILLE ONZE dollars (26 011 \$)** dans les trente (30) jours de la signature de l'Addenda 1;
- un troisième versement au montant de **VINGT MILLE HUIT CENT NEUF dollars (20 809 \$)** après l'approbation par le Responsable du rapport final comportant les informations demandées par ce dernier et qui doit être remis dans les trente (30) jours de la Date de terminaison.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

### **ARTICLE 9**



Montréal, le 15 février 2023

Objet : Demande de prolongation du projet Action Médiation de soir

À l'attention de la Ville de Montréal,

Par la présente, mon organisme aimerait demander la prolongation du projet Action Médiation de soir par la Ville de Montréal. Mon organisme s'engage à poursuivre les activités comme prévu dans ma demande initiale pour laquelle une convention a été signée avec la Ville de Montréal

Nom de l'organisme :	Société de développement social (SDS)
Nom du projet :	Action Médiation soir
No GSS du projet :	7879
Budget nécessaire pour la prolongation: <i>La proportion de répartition des frais sera identique à la demande initiale.</i>	Budget requis du 1 <sup>er</sup> avril au 30 juin 2023 = 26,011\$

Cordialement,



François Raymond  
Directeur Général

**ADDENDA 1**  
**GDD 1239665005**  
**(Modifiant la convention de contribution financière - CG22 0415 du 16 juin 2022)**

---

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution RCE 02-004, article 6 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes

Numéro d'inscription TPS : 121364749  
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après, appelée la « **Ville** »

**ET :** **SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL**, personne morale, (constituée sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies (RLRQ, c. C 38)), dont l'adresse principale est le 206-533, rue Ontario Est, Montréal, Québec, H2L 1N8 agissant et représentée par M. François Raymond, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 83429  
Numéro d'inscription TVQ : S. O.  
Numéro d'inscription d'organisme de charité : 83429

Ci-après, appelé l'« **Organisme** »

La Ville et l'Organisme sont également collectivement désignés dans le présent addenda comme les « **Parties** ».

**ATTENDU QUE** les Parties ont conclu une convention dans laquelle la Ville octroie un soutien financier de **CENT DIX MILLE CENT QUARANTE SIX dollars (110 146 \$)** pour l'année 2022, au projet Équipe métro d'intervention concertée (ÉMIC), laquelle a été approuvée par le comité exécutif par la résolution CG22 0415 en date du 16 juin 2022 (ci-après la « Convention initiale »);

**ATTENDU QU'**en vertu de la Convention, le soutien sera remis à l'organisme en deux versements;

**ATTENDU QU'**un premier versement de **QUATRE-VINGT-HUIT MILLE CENT DIX SEPT dollars (88 117 \$)** a été effectué le 18 août 2022;

**ATTENDU QUE** la Ville de Montréal prépare actuellement un nouveau programme de financement pour répondre aux enjeux d'itinérance dans la métropole qui sera lancé en 2023. Afin d'éviter des ruptures de service d'ici au lancement de ce nouveau programme, une prolongation allant jusqu'au 30 juin 2023 est recommandée pour les projets

actuellement financés dans le cadre du Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020;

**ATTENDU QUE** les parties conviennent de modifier la Convention pour ajouter le versement du soutien additionnel de **VINGT SEPT MILLE CINQ CENT TRENTE SEPT dollars (27 537 \$)**;

**ATTENDU QUE** la Convention devra être amendée en conséquence;

#### **LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

1. Les paragraphes 5.1 et 5.2 de l'article 5 et l'article 9 de la Convention initiale sont remplacés par les suivants :

### **ARTICLE 5 OBLIGATIONS DE LA VILLE**

#### **5.1 Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention d'addenda 1, la Ville convient de lui verser la somme maximale de dollars **CENT TRENTE SEPT MILLE SIX CENT QUATRE VINGT TROIS dollars (137 683\$)**, incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du projet;

#### **5.2 Versements**

La somme sera remise à l'Organisme en trois versements :

- un premier versement au montant de **QUATRE-VINGT-HUIT MILLE CENT DIX SEPT dollars (88 117 \$)** effectué dans les trente (30) jours de la signature de la Convention;
- un deuxième versement au montant de **VINGT SEPT MILLE CINQ CENT TRENTE SEPT dollars (27 537 \$)** dans les trente (30) jours de la signature de l'Addenda 1;
- un troisième versement au montant de **VINGT DEUX MILLE VINGT NEUF dollars (22 029 \$)** après l'approbation par le Responsable du rapport final comportant les informations demandées par ce dernier et qui doit être remis dans les trente (30) jours de la Date de terminaison.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.



Montréal, le 15 février 2023

**Objet : Demande de prolongation du projet Équipe Métro d'Intervention Concertée (ÉMIC)**

À l'attention de la Ville de Montréal,

Par la présente, mon organisme aimerait demander la prolongation du projet ÉMIC par la Ville de Montréal. Mon organisme s'engage à poursuivre les activités comme prévu dans ma demande initiale pour laquelle une convention a été signée avec la Ville de Montréal

Nom de l'organisme :	Société de développement social (SDS)
Nom du projet :	Équipe Métro d'Intervention Concertée (ÉMIC)
No GSS du projet :	8071
Budget nécessaire pour la prolongation: <i>La proportion de répartition des frais sera identique à la demande initiale.</i>	Budget requis du 1 <sup>er</sup> avril au 30 juin 2023 = 27,537\$

Cordialement,



François Raymond  
Directeur Général

**ADDENDA 1**  
**GDD 1239665005**  
**(Modifiant la convention de contribution financière - CG22 0415 du 16 juin 2022)**

---

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution RCE 02-004, article 6 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes

Numéro d'inscription TPS : 121364749  
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après, appelée la « **Ville** »

**ET :** **TRAVAIL DE RUE / ACTION COMMUNAUTAIRE**, personne morale, (constituée sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies (RLRQ, c. C 38)), dont l'adresse principale est le 212-75, Carré Sir-George-Étienne-Cartier, Montréal, Québec, H4C 3A1 agissant et représentée par M. Michel Primeau, directeur, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 129259362  
Numéro d'inscription TVQ : 1010073924  
Numéro d'inscription d'organisme de charité : 129259362

Ci-après, appelé l'« **Organisme** »

La Ville et l'Organisme sont également collectivement désignés dans le présent addenda comme les « **Parties** ».

**ATTENDU QUE** les Parties ont conclu une convention dans laquelle la Ville octroie un soutien financier de **CINQUANTE QUATRE MILLE NEUF CENT UN dollars (54 901 \$)** pour l'année 2022, au projet Le Trac pour favoriser la cohabitation sociale au niveau de l'itinérance dans le Sud-Ouest/Verdun/Lachine, laquelle a été approuvée par le comité exécutif par la résolution CG22 0415 en date du 16 juin 2022 (ci-après la « Convention initiale »);

**ATTENDU QU'**en vertu de la Convention, le soutien sera remis à l'organisme en deux versements;

**ATTENDU QU'**un premier versement de **QUARANTE TROIS MILLE NEUF CENT VINGT-ET-UN dollars (43 921 \$)** a été effectué le 14 juillet 2022;

**ATTENDU QUE** la Ville de Montréal prépare actuellement un nouveau programme de financement pour répondre aux enjeux d'itinérance dans la métropole qui sera lancé en 2023. Afin d'éviter des ruptures de service d'ici au lancement de ce nouveau programme,

une prolongation allant jusqu'au 30 juin 2023 est recommandée pour les projets actuellement financés dans le cadre du Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020;

**ATTENDU QUE** les parties conviennent de modifier la Convention pour ajouter le versement du soutien additionnel de **TREIZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-TREIZE** dollars (**13 393 \$**);

**ATTENDU QUE** la Convention devra être amendée en conséquence;

## **LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

1. Les paragraphes 5.1 et 5.2 de l'article 5 et l'article 9 de la Convention initiale sont remplacés par les suivants :

### **ARTICLE 5** **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

#### **5.1 Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention d'addenda 1, la Ville convient de lui verser la somme maximale de dollars **SOIXANTE HUIT MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE** dollars (**68 294\$**), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du projet;

#### **5.2 Versements**

La somme sera remise à l'Organisme en trois versements :

- un premier versement au montant de **QUARANTE TROIS MILLE NEUF CENT VINGT-ET-UN** dollars (**43 921 \$**) effectué dans les trente (30) jours de la signature de la Convention;
- un deuxième versement au montant de **TREIZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-TREIZE** dollars (**13 393 \$**) dans les trente (30) jours de la signature de l'Addenda 1;
- un troisième versement au montant de **DIX MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT** dollars (**10 980 \$**) après l'approbation par le Responsable du rapport final comportant les informations demandées par ce dernier et qui doit être remis dans les trente (30) jours de la Date de terminaison.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

### **ARTICLE 9**



Date\_\_13 avril 2023

Objet : Demande de prolongation du projet «**Le TRAC pour favoriser la cohabitation sociale au niveau de l'itinérance dans le Sud-Ouest/Verdun/Lachine**» du projet du Travail de rue action communautaire (TRAC)

À l'attention de la Ville de Montréal,

Par la présente, mon organisme aimerait demander la prolongation d'un projet financé par la Ville de Montréal. Mon organisme s'engage à poursuivre les activités comme prévu dans ma demande initiale pour laquelle une convention a été signée avec la Ville de Montréal

Nom de l'organisme :	Travail de rue action communautaire (TRAC)
Nom du projet :	Le TRAC pour favoriser la cohabitation sociale au niveau de l'itinérance dans le Sud-Ouest/Verdun/Lachine
No GSS du projet :	8005
Budget nécessaire pour la prolongation: <i>La proportion de répartition des frais sera identique à la demande initiale.</i>	13 393\$ <i>PROLONGATION DU 1er AVRIL 2023 AU 30 JUIN 2023</i>

Cordialement,



Signature

Michel Primeau

\*Nom de la direction de l'organisme\*

**Dossier # : 1239665005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité et de l'inclusion sociale , Direction , Division réduction des inégalités et milieux de vie inclusifs
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 320 068 \$ aux 14 organismes ci-après désignés, afin de bonifier 15 projets de l'appel de projets « Favoriser la cohabitation sociale et sensibiliser la population montréalaise à l'itinérance », du 1er avril au 30 juin 2023, le tout dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver 15 projets d'addenda 1 modifiant les conventions de contribution financière intervenues pour 14 organismes (CE22 1044 et CG22 0415) majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 2 125 001 \$ à 2 445 069 \$ - CF.O-SDIS-22-048

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



GDD 1239665005 Cohabitation sociale.xlsx

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Judith BOISCLAIR  
Agente de gestion des ressources financières

**Tél :** 514-872-4764

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-17

Michelle DE GRAND-MAISON  
Professionnelle domaine d'expertise - Chef d'équipe

**Tél :** 514-872-7512

**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier - pôle HDV



**Dossier # : 1236195001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Aménagement des parcs-nature et espaces riverains
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 c) prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Neolect inc., pour le remplacement de systèmes d'éclairage extérieurs dans divers parcs-nature - Dépense totale de 2 069 685,20 \$, taxes incluses (contrat : 1 666 934,86 \$ + contingences : 300 048,27 \$ + incidences 102 702,07 \$) - Appel d'offres public 23-6104 - Un soumissionnaire

Il est recommandé :

1. d'accorder au seul soumissionnaire conforme Neolect inc., le contrat pour le remplacement de systèmes d'éclairage extérieurs dans divers parcs-nature, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 666 934,86 \$ , taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-6104;
2. d'autoriser une dépense de 300 048,27 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 107 702,07 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. de procéder à une évaluation du rendement de Neolect inc.;
5. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération, pour un montant de 2 069 685,20 \$.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2023-04-20 10:30

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1236195001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Aménagement des parcs-nature et espaces riverains
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 c) prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Neolect inc., pour le remplacement de systèmes d'éclairage extérieurs dans divers parcs-nature - Dépense totale de 2 069 685,20 \$, taxes incluses (contrat : 1 666 934,86 \$ + contingences : 300 048,27 \$ + incidences 102 702,07 \$) - Appel d'offres public 23-6104 - Un soumissionnaire

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet vise le remplacement des systèmes d'éclairage extérieurs de divers parcs-nature. Les systèmes d'éclairage actuels datent de 1993 et présentent des signes de détérioration avancée. Les lampadaires et bollards existants sont composés de fûts et bollards en bois et plusieurs sont tombés, et ont été retirés pour des raisons de sécurité. Leur remplacement doit être effectué le plus rapidement possible.

Un contrat par appel d'offres sur invitation a été octroyé à la firme Induktion groupe conseil inc. (21-18769) pour la conception du remplacement des systèmes d'éclairage extérieurs des parcs-nature. Les documents d'appel d'offres ont été rédigés en collaboration avec le personnel du SGPMRS, pour la réfection du site à la suite des travaux électriques.

Un premier appel d'offres pour le remplacement des systèmes d'éclairages extérieurs (22-6705) s'est tenu entre le 6 juillet et le 25 août 2022. Aucune soumission n'a été reçue lors de cet appel d'offres. La parution durant la période estivale, le manque de temps et les carnets de travail complets sont les raisons émises par les preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission. Un nouvel appel d'offres a ainsi dû être lancé, car ces travaux doivent être exécutés pour assurer la sécurité des usagers et usagères des parcs ciblés.

Le processus suivi dans ce dossier est un appel d'offres public ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux exigences des clauses administratives incluses au cahier des charges. L'appel d'offres a été lancé le 28 février 2023 et s'est terminé le 30 mars. La durée

a donc été de 32 jours. Aucun addenda n'a été émis pour cet appel d'offres.

L'appel d'offres a été publié sur le site Internet de la Ville de Montréal et sur celui du Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) durant toute la période d'appel d'offres. Il a aussi été publié dans le journal Le Devoir.

Les soumissions sont valides 90 jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 28 juin 2023.

Le Programme de réhabilitation des parcs-nature et des espaces riverains est considéré comme un programme d'envergure récurrent et fait l'objet d'un suivi par les comités de gouvernance des projets/programmes d'envergure.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Non applicable.

## **DESCRIPTION**

Le projet vise le remplacement de systèmes d'éclairage extérieurs dans divers parcs-nature. Les parcs visés sont : le parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, le parc-nature de l'Île-de-la-Visitation, le parc-nature du Bois-de-Liesse, le parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard et le parc-nature du Cap-Saint-Jacques. L'éclairage à remplacer est situé dans les aires de stationnement, ainsi que le long des sentiers piétons menant aux bâtiments des parcs-nature.

Le projet prévoit les travaux suivants :

- l'enlèvement et la disposition des équipements existants : fûts, consoles, luminaires, câbles souterrains;
- l'excavation de tranchées;
- l'installation des équipements d'éclairage à DEL prescrits;
- le réaménagement des surfaces et équipements de parc tel que l'existant.

Le système d'éclairage choisi est à DEL 1 800K ambre, à défilement absolu, afin d'améliorer l'efficacité énergétique, de réduire l'éblouissement et le voilement des étoiles, et de réduire les impacts de la lumière nocturne sur l'environnement (la faune et la flore).

Le pourcentage de contingences a été fixé à 18 % en raison de facteurs de risque tels que l'accès éloigné en milieu naturel ainsi que l'incertitude des éléments sous terre lors de l'excavation des tranchées. De plus, l'échéancier du projet est soumis à la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs, ce qui restreint le calendrier pour la réalisation des travaux.

Le projet prévoit un montant pour les dépenses incidentes qui vise essentiellement des dépenses pour le contrôle qualitatif des matériaux ainsi que le suivi de la réhabilitation et de la gestion des sols excavés.

Le Cahier des clauses administratives générales prévoit des pénalités à l'Entrepreneur pour un retard dans l'exécution des travaux ou pour un retard dans la correction des déficiences.

## **JUSTIFICATION**

Sur les dix preneurs du cahier des charges, un seul a déposé une soumission (10 %) et neuf n'ont pas déposé de soumission (90 %). Le carnet de commandes des entrepreneurs plein et le manque d'intérêt pour ce genre de projet en milieu naturel sont les principales raisons expliquant qu'un seul soumissionnaire ait déposé une soumission. La soumission déposée s'est avérée conforme.

<b>SOUMISSIONS CONFORMES</b>	<b>PRIX SOUMIS</b> (taxes incluses)	<b>AUTRES</b> (Contingences) (taxes incluses)	<b>TOTAL</b> (taxes incluses)
<b>Néolect inc.</b>	1 666 934,86 \$	300 048,27 \$	1 966 983,13 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	1 999 219,48 \$	359 859,51 \$	2 359 078,99 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			- 392 095,85 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			-16,6 %

Les prix déposés par le seul soumissionnaire sont inférieurs de 16,6 % à l'estimation réalisée par la firme externe GLT inc. La comparaison par poste de dépense entre la soumission conforme et l'estimation démontre que la plupart des prix du soumissionnaire sont plus bas. Les écarts les plus importants se situent au niveau :

- des clauses administratives, par exemple les articles assurances, garanties et frais généraux ainsi que inventaire photo et vidéo de la zone des travaux;
- des items de réfection des surfaces.

Les vérifications requises ont été faites afin de valider que l'adjudicataire recommandé :

- n'est pas inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- n'a pas de restriction imposée sur son permis de la Régie du bâtiment du Québec (RBO);
- n'est pas rendu non conforme en vertu du *Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Montréal* et n'est pas sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

L'autorisation à contracter délivrée par l'Autorité des marchés publics (AMP) n'est pas requise pour ce contrat, car celui-ci n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*.

En conformité avec l'encadrement administratif portant sur l'évaluation du rendement des adjudicataires, puisque la dépense nette de ce contrat d'exécution de travaux est supérieure à 1 000 000 \$, une évaluation du rendement sera effectuée.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense maximale à considérer est de 2 069 685,20 \$, taxes incluses, qui comprend :

- le coût brut du contrat pour un montant de 1 666 934,86 \$, taxes incluses (1 522 133,71 \$, net de ristourne);
- un budget de contingences de 300 048,27 \$, taxes incluses (273 984,06 \$, net de ristourne);
- un budget d'incidences de 102 702,07 \$, taxes incluses (93 780,68 \$, net de ristourne).

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération et représente un coût net de 1 889 898,46 \$ en considérant les ristournes pour la TPS et la TVQ.

Le montant de 1 889 898,46 \$ net des ristournes sur les taxes sera financé par le Service

des grands parcs, du Mont-Royal et des sports via le règlement d'emprunt RCG 16-049. Pour donner suite à ce dossier, le budget requis de 1 889 898,46 \$ est prévu et disponible au PDI 2023-2032, au Programme de réhabilitation des parcs-nature et des espaces riverains du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

Le montant sera réparti de la façon suivante :

Projet	2023	2024	Ultérieur	Total
34333 - Programme de réhabilitation des parcs-nature et espaces riverains	1 650 K \$	240 K \$	0 \$	1 890 K \$
Total	1 650 K \$	240 K \$	0 \$	1 890 K \$

### **MONTRÉAL 2030**

La grille d'analyse Montréal 2030 se trouve en pièce jointe. Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. L'enlèvement de l'installation désuète d'éclairage et son remplacement par un système d'éclairage, en respect des normes pour minimiser la pollution lumineuse et l'impact sur l'environnement, contribuera à assurer la protection du milieu naturel (Priorité 2 - Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision).

Puisque le dossier concerne un projet de remplacement du système d'éclairage extérieur de divers parcs-nature, il ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

En raison de l'état de dégradation avancé des fûts des lampadaires de bois, plusieurs de ces lampadaires sont tombés et ont été retirés. L'éclairage de plusieurs stationnements des parcs-nature n'est plus adéquat et doit être remplacé rapidement afin de garantir un environnement sécuritaire aux usagers et usagères. Le report de l'octroi du contrat retarderait au minimum d'une année le remplacement des lampadaires. Ce retard serait dû aux longs délais de livraison des luminaires et au calendrier restreint pour la réalisation des travaux (Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs).

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Outre les mesures recommandées par la CNESST et les prescriptions des clauses administratives générales et spéciales du cahier des charges du projet, la pandémie de la COVID-19 n'a pas d'impact sur ce dossier.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conseil municipal : 15 mai 2023

Conseil d'agglomération - octroi du contrat : 18 mai 2023

Démarrage du contrat : 29 mai 2023, pour tâches administratives et commandes

Début des interventions au chantier : septembre 2023

Fin prévue des travaux : mars 2024

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Tiffany AVERY-MARTIN)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Anne DESAUTELS, Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports

Gustavo RIBAS, Direction générale

Eve MALÉPART, Direction générale

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sarah MUSTILLE  
Architecte paysagiste

**Tél :** 514 207-2058

**Télécop. :**

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-14

Steve BILODEAU BALATTI  
Chef de division

**Tél :** 514 895-3775

**Télécop. :**

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Martin BOULIANNE

Directeur

**Tél :** 514.214.0922

**Approuvé le :** 2023-04-19

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Louise-Hélène LEFEBVRE

directeur(trice)

**Tél :** 514.236.5925

**Approuvé le :** 2023-04-20

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : *[Indiquez le numéro de dossier.]*

Unité administrative responsable : *[Indiquez l'unité administrative responsable.]*

Projet : *[Indiquez le nom du projet.]*

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	<b>x</b>		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?  <i>Priorité 2. Enraciner la <b>nature en ville</b>, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision.</i>			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ?  <i>Priorité 2. Le système d'éclairage actuel sera remplacé par un système qui réduira l'impact de l'éclairage artificiel sur l'environnement nocturne. Les 4 principes suivants ont été respectés: l'orientation, la couleur, l'intensité et la période d'éclairage, afin de minimiser l'impact sur le milieu naturel. Concrètement, le choix d'un éclairage à 1 800K, un DEL ambré, l'éclairage vers le bas, un luminaire entièrement défilé sont des aspects sélectionnés qui minimisent l'impact de l'éclairage nocturne sur le milieu naturel.</i>			

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>			<b>x</b>
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			<b>x</b>
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			<b>x</b>

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. <b>Inclusion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Respect et protection des droits humains</li> <li>● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul> </li> <li>b. <b>Équité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul> </li> <li>c. <b>Accessibilité universelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul> </li> </ul>			<b>x</b>
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			<b>x</b>

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



Lac des Deux-Montagnes

Parc-nature du Cap-Saint-Jacques  
Parc-nature du Bois-de-L'Île-Bizard

Parc-nature de la Pointe-aux-Prairies

Laval

Parc-nature du Bois-de-Liesse

Parc-nature de L'Île-de-la-Visitation

Lac Saint - Louis

Île de Montréal

Longueuil

Fleuve Saint-Laurent

Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports



Nom du Projet :

Mise à niveau des systèmes d'éclairage de divers parcs-natures

Titre du plan : Localisation des sites

Échelle:

No du Projet

23-6104

Index 1800\_001

No 01

## RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

**Date de publication :** 28 février 2023

**Date d'ouverture :** 30 mars 2023

### Liste des preneurs des cahiers des charges

PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES	
1	Construction N.R.C. inc.
2	Construction Urbex inc.
3	Énergie KGC inc.
4	Force Q inc.
5	GLT+ inc.
6	Groupe Thermo-lite inc.
7	J.N.A Leblanc électrique inc.
8	Marc Morin Électrique inc.
9	Néolect inc.
10	Société de transport de Montréal
11	
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	
21	
22	
23	
24	
25	
26	
27	
28	

**Dossier # : 1236195001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Aménagement des parcs-nature et espaces riverains
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Neolect inc., pour le remplacement de systèmes d'éclairage extérieurs dans divers parcs-nature - Dépense totale de 2 069 685,20 \$, taxes incluses (contrat : 1 666 934,86 \$ + contingences : 300 048,27 \$ + incidences 102 702,07 \$) - Appel d'offres public 23-6104 - Un soumissionnaire

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



Certification des fonds\_GDD1236195001.xlsx

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Tiffany AVERY-MARTIN  
Préposée au budget  
**Tél :** xxx-xxx-xxxx

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-19

Alpha OKAKESEMA  
Conseiller financier  
**Tél :** 514-872-5872  
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



**Dossier # : 1237567008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Précisions Provençal inc. pour la fourniture et l'aménagement de deux (2) fourgons sur des châssis de camion de transport de détenus fournis par la Ville - Dépense totale de 581 769,82 \$, taxes incluses (contrat: 484 808,18 \$ + contingence: 96 961,64 \$) Appel d'offres public 23-19700 (un soumissionnaire).

Il est recommandé :

1. d'accorder au seul soumissionnaire Précision provençal Inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et l'aménagement de deux (2) fourgons sur des châssis de camion de transport de détenus fournis par la Ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 484 808,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19700 ;
2. d'autoriser une dépense de 96 961,64 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération

**Signé par** Alain DUFORT    **Le** 2023-04-21 13:51

**Signataire :**

Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

**IDENTIFICATION** Dossier # :1237567008

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Précisions Provençal inc. pour la fourniture et l'aménagement de deux (2) fourgons sur des châssis de camion de transport de détenus fournis par la Ville - Dépense totale de 581 769,82 \$, taxes incluses (contrat: 484 808,18 \$ + contingence: 96 961,64 \$) Appel d'offres public 23-19700 (un soumissionnaire).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) a pour mission d’assurer la disponibilité et la fiabilité des véhicules et équipements ainsi que d’offrir divers services et produits spécialisés adaptés aux besoins des arrondissements et services centraux, de façon écoresponsable et dans un milieu sécuritaire.

Dans le cadre de sa planification pour l’année 2024, le SMRA a identifié le besoin de remplacer deux (2) véhicules de transport de détenus qui seront mis au rancart pour cause de désuétude.

Ce besoin a mené au lancement de l'appel d'offres public, No 23-19700. Il a été publié dans Le Devoir et dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) durant 56 jours, soit du 6 février 2023 au 4 avril 2023. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. Le délai accordé aux soumissionnaires était suffisant. Durant l'appel d'offres public, quatre (4) addenda ont été émis afin de clarifier les services exigés, ainsi que pour répondre aux questions des soumissionnaires.

Sommaire des addenda :

NUMÉRO ADDENDA	DATE	CONTENU
1	23 février 2023	La date d'ouverture des soumissions est reporté au jeudi 23 mars 2023.
2	9 mars 2023	Cinq (5) modifications au devis technique ainsi que huit (8) questions/réponses concernant les unités de chauffage, la capacité de l'extincteur, la trousse de premiers soins, l'isolation, le recouvrement, le plafonnier ainsi que sur diverses

		dimensions.
3	14 mars 2023	Ajout de spécifications au devis en lien avec l'alternance des lumières au LED.
4	22 mars 2023	La date d'ouverture des soumissions est reportée au mardi 4 avril 2023. Deux (2) questions/réponses concernant les dimensions du coffre ainsi que sur la peinture.

La durée de validité de la soumission est de 120 jours suivant la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 2 août 2023.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE23 0018 - 13 janvier 2023 Accorder à Trois Diamants Autos (1987) Itée, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fourniture de deux camions châssis-cabine avec roues arrière doubles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 164 354,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19666

### **DESCRIPTION**

De façon plus précise, le SMRA désire faire l'acquisition et l'aménagement de deux (2) fourgons sur deux (2) camions 4X4 châssis-cabine 2023, à roues arrières doubles, acquis via l'appel d'offres public 22-19666 (CE23 0018). Il s'agit de camions véhicules utilitaires lourds, de marque et modèle RAM 5500 régulier, à quatre (4) roues motrices qui seront aménagés pour les besoins opérationnels de l'équipe d'identité judiciaire du SPVM notamment pour le transport de détenus.

Les camions seront munis des accessoires et aménagements suivants:

- Aménagement de la cellules;
- Renfort et capitonnage du fourgon;
- Compartiment bagages;
- Système de climatisation, de chauffage, d'éclairage, de signalisation et électrique;
- Système de contrôle et de surveillance;
- Aménagement de l'habitacle ainsi que de rangements divers;
- Lettrage des deux (2) véhicules.

#### Enquête de sécurité:

Le soumissionnaire est qualifié en fonction des critères d'enquêtes du SPVM, il est donc autorisé à réaliser ce mandat.

#### Délai de livraison

L'adjudicataire s'engage à livrer les biens dans un délai maximal de 420 jours, à compter de la date de réception du châssis.

#### Prix

Pendant la durée initiale du Contrat, les prix sont fermes et ne font l'objet d'aucun ajustement.

#### Paiement des biens

Après vérification et conditionnellement à l'acceptation par le donneur d'ordre des biens, le donneur d'ordre paie toute facture conforme reçue de l'adjudicataire en un (1) versement unique dans les trente (30) jours qui suivent la date de la facture.

### **JUSTIFICATION**

Lors de l'appel d'offres, il y a eu deux (2) preneurs du cahier des charges. Une soumission a été déposée (50%). Le Service de l'approvisionnement a pris contact avec le preneur n'ayant pas remis de soumission afin de connaître le motif de désistement. Le deuxième preneur du cahier des charges qui n'a pas présenté d'offres se dit déçu de sa relation d'affaires avec la Ville. Il préfère mettre l'accent sur les clients qui apprécient leurs services.

En référence à l'Article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) – Dans le cas où une municipalité, à la suite d'une demande de soumission a reçu une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important dans l'estimation établie par la municipalité. Le service de l'approvisionnement a pris contact avec le soumissionnaire le 5 avril 2023. Le soumissionnaire propose un prix moindre que celui proposé dans la soumission. Le prix soumis présenté dans le tableau est celui modifié suite à la demande du Service de l'approvisionnement. La diminution est de l'ordre de 1.63%.

<b>SOUSSIONS CONFORMES</b>	<b>PRIX SOUMIS</b> (taxes incluses)	<b>AUTRES</b> (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	<b>TOTAL</b> (taxes incluses)
PRÉCISIONS PROVENÇAL INC.	484 808,18 \$	96 961,64 \$	581 769,86 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	495 917,07 \$	99 183,41 \$	595 100,48 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			- 11 108.89 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			-2,24 %

*\*Les calculs des écarts sont effectués sans les contingences et avec les taxes applicables au moment de l'ouverture des soumissions*

Pour estimer la dépense, les professionnels du SMRA se sont basés sur l'historique des prix obtenus en 2019 et 2020 par la Sûreté du Québec, pour ce même type de véhicule, en y ajoutant l'indexation de 2021-2022 et 2023. Le pourcentage d'indexation appliqué sur le prix provient du site de Statistique Canada et équivaut à 28%.

Les vérifications requises à l'effet que l'adjudicataire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics) et qu'il ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle ont été effectuées par le service de l'approvisionnement le 5 avril 2023.

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001, mis à jour le 31 mars 2022, l'évaluation du risque a été effectuée par les professionnels du SMRA. Le risque a été évalué à faible, par conséquent l'évaluation de l'adjudicataire n'est pas requise.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le seul soumissionnaire, Précisions Provençal inc., ayant présenté une soumission conforme, s'engage à réaliser la totalité du mandat pour un montant de 484 808,18 \$, incluant les taxes.

Un montant équivalent à vingt (20) % du montant total octroyé, soit 96 961,64 \$, taxes incluses, a été ajouté à titre de provision pour contingences pour des travaux ou fournitures

supplémentaires imprévisibles au moment de la préparation des documents de l'appel d'offres.

Les sommes nécessaires, au présent dossier, sont prévues au PDI du Service du matériel roulant et des ateliers, dans le projet 71076 - Programme de remplacement de véhicules - SPVM, et elles seront financées par les règlements d'emprunts RCG21-010 Remplacement véhicules & équipements Ville, SPVM et SIM (CG21 0403)

Cette dépense sera assumée à 100% pour l'agglomération.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

L'aménagement et la fourniture de deux (2) fourgons est requis pour permettre l'utilisation des véhicules par le SPVM. Par le fait même, cela devient possible de remplacer les véhicules défectueux afin de bonifier le parc de véhicules et ce, en améliorant la condition des véhicules qui le composent et en offrant une fiabilité accrue de ceux-ci. Les aspects mentionnés précédemment sont essentiels à l'offre de milieux de vie sécuritaires et de qualité du SPVM offert aux citoyens en lien avec la priorité 19.

Ce dossier ne contribue pas à la diminution des vulnérabilités climatiques et les particularités de ce dossier ne s'appliquent pas aux engagements en matière d'inclusion, d'équité et d'accessibilité universelle.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne pas remplacer un appareil qui a atteint sa durée de vie utile accentue le vieillissement du parc de véhicules de la Ville et augmente, de ce fait, les frais d'entretien et de réparation ainsi que les délais d'immobilisation.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Outre les fluctuations des marchés, la COVID-19 n'a pas d'impact sur le dossier.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité exécutif: 3 mai 2023

Conseil municipal: 15 mai 2023

Conseil d'agglomération: 18 mai 2023

Rencontre de démarrage et émission des bons de commande: Mai 2023

Réception des véhicules: Juillet 2024

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Marc-André DESHAIES)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sylvie ROUSSEAU)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-Francois ST-AMAND  
Agent de recherche

**Tél :** N/A  
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-17

Lina EL KESSERWANI  
chef(fe) de division - ingenierie et strategies  
d'investissements

**Tél :** N/A  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Dave ST-PIERRE  
Directeur de service

**Tél :** N/A  
**Approuvé le :** 2023-04-21

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1237567008

Unité administrative responsable : 33 - *Service Du Matériel Roulant Et Des Ateliers*

Projet : *Accorder un contrat à Précisions Provençal inc. pour la fourniture et l'aménagement de deux (2) fourgons sur des châssis de camion de transport de détenus fournis par la Ville - Dépense totale de 581 769,86 \$, taxes incluses (contrat: 484 808,18 \$ + contingence: 96 961,64 \$) Appel d'offres public 23-19700 (un soumissionnaire).*

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<b><i>oui</i></b>	<b><i>non</i></b>	<b><i>s. o.</i></b>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030?	X		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?  - Priorité 19			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ?  L'aménagement et la fourniture de deux (2) fourgons est requis pour permettre l'utilisation des véhicules par le SPVM. Par le fait même, cela devient possible de remplacer les véhicules désuets afin de bonifier le parc de véhicules et ce, en améliorant la condition des véhicules qui le composent et en offrant une fiabilité accrue de ceux-ci. Les aspects mentionnés précédemment sont essentiels à l'offre de milieux de vie sécuritaires et de qualité du SPVM offert aux citoyens en lien avec la priorité 19.			

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i><b>oui</b></i>	<i><b>non</b></i>	<i><b>s. o.</b></i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment :		X	
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		X	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		X	

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i><b>oui</b></i>	<i><b>non</b></i>	<i><b>s. o.</b></i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de :			
a. <b>Inclusion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Respect et protection des droits humains</li> <li>● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul>		X	
b. <b>Équité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul>		X	
c. <b>Accessibilité universelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul>		X	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		X	

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

**Dossier # : 1237567008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Précisions Provençal inc. pour la fourniture et l'aménagement de deux (2) fourgons sur des châssis de camion de transport de détenus fournis par la Ville - Dépense totale de 581 769,82 \$, taxes incluses (contrat: 484 808,18 \$ + contingence: 96 961,64 \$) Appel d'offres public 23-19700 (un soumissionnaire).

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation du processus d'approvisionnement

---

**FICHIERS JOINTS**



23-19700\_TCP.pdf23-19700\_Intervention\_«SMRA» (2).pdf23-19700 pv (3).pdf



23-19700\_SEAO \_ Liste des commandes.pdf

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Marc-André DESHAIES  
Agent d'approvisionnement 2  
**Tél :** 514-872-6850

**ENDOSSÉ PAR**

Michael SAOUMAA  
Chef de section  
**Tél :** 514-217-3536  
**Division :** Acquisition

Le : 2023-04-19

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :  -  -  Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le :  -  -  Date du dernier addenda émis :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

Date du comité de sélection :  -  -

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées  et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
PRÉCISIONS PROVENÇAL INC.	484 808,18 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	

### Information additionnelle

Tel que mentionné à la règle d'adjudication de l'appel d'offres, Le DONNEUR D'ORDRE adjuge le Contrat au plus bas SOUMISSIONNAIRE conforme.

La soumission de la firme PRÉCISIONS PROVENÇAL INC. est conforme administrativement. Les vérifications usuelles ont été terminées le 5 avril 2023.

L'autre preneur du cahier des charges qui n'a pas présenté d'offres se dit déçu de sa relation d'affaires avec la Ville. Il préfère mettre l'emphase sur les clients qui apprécie leurs services.

En référence à l'Article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) – Dans le cas où une municipalité, à la suite d'une demande de soumission a reçu une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important dans l'estimation établie par la municipalité. Le soumissionnaire propose un prix moindre que celui proposé dans la soumission.

Préparé par :

Le  -  -

Numéro de l'appel d'offres : 23-19700

Titre : Fourniture et aménagements de fourgons sur des châssis de camion fournis par la Ville

Date de publication sur le SÉAO : 6 février 2023

Date d'ouverture des soumissions : 23 mars 2023

Addenda : 2                      dernier émit le: 9 mars 2023

		PRÉCISIONS PROVENÇAL INC.	Article 573,3,3
Numéro de fournisseur VDM		122337	
Numéro NEQ		1141957069	
Item	Description	Montant total	Montant total
1	Devis 24422A22rev07 Fourniture et aménagement camion de transport de détenus	428 664,00 \$	421 664,00 \$
<b>Total avant taxes</b>		428 664,00 \$	421 664,00 \$
TPS 5 %		21 433,20 \$	21 083,20 \$
TVQ 9,9975 %		42 759,23 \$	42 060,98 \$
<b>Montant total</b>		492 856,43 \$	484 808,18 \$
Signature		Oui	
Signataire		Jeannot Provençal	
Achat du cahier des charges sur le SÉAO		Oui	
<a href="#">Vérification au Registre des entreprises du Québec (REQ)</a>		Oui	
<a href="#">Vérification au Registre des entreprises non admissibles (RENA)</a>		Oui	
<a href="#">Vérification Liste des Personnes ayant contrevenu «PGC»</a>		Oui	
<a href="#">Vérification au Registre des Personnes inadmissibles RGC»</a>		Oui	
<a href="#">Vérification dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI)</a>		Oui	
<a href="#">Vérification de la liste des entreprises non conformes au processus de francisation</a>		Oui	
<a href="#">« Charte de la langue française » et, si applicable, tout document additionnel exigé</a>		Moins de 50 pers.	
Les renseignements complémentaires dûment complétés		Oui	
<b>Autres conditions de conformité ou documents requis</b>			
Liste des sous-contractants		Document remis - à évaluer	
Le devis techniques dûment complété		Document remis - à évaluer	

Remarque (1) Prix négocié en référence à Art 573.3.3 de la L.C.V.

	Soumission(s) rejetée(s)
	Correction - Erreur de calcul
	Plus bas soumissionnaire conforme

|| Vérifié par : Renée Veillette

le 5 avril 2023



## Liste des commandes

Numéro : 23-19700

Numéro de référence : 1687875

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Ville de Montréal - Fourniture et aménagements de fourgons sur des châssis de camion fournis par la Ville - Service du matériel roulant et des ateliers

<input type="checkbox"/> Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
<input type="checkbox"/> DISTRIBUTIONS MARANDA INC. 1325 J.A.Bombardier porte 101 Lévis, QC, G7A 2P4 <a href="http://marandacap.com">http://marandacap.com</a> NEQ : 1170198106	<a href="#">Monsieur Dominic Lapointe</a> Téléphone : 450 464-6084 Télécopieur : 450 546-4137	<b>Commande : (2149642)</b> 2023-02-13 9 h 58 <b>Transmission :</b> 2023-02-13 9 h 58	3876107 - Addenda no 1 (Report de la date d'ouverture) 2023-02-23 8 h 51 - Courriel 3886359 - Addenda no 2 2023-03-09 13 h 28 - Courriel 3889302 - Addenda no 3 2023-03-14 11 h 13 - Courriel 3896240 - Addenda no 4 (Report de la date d'ouverture + Questions/réponses) 2023-03-22 15 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> PRÉCISIONS PROVENÇAL INC. 279, route 204 Sainte-Rose-de-Watford, QC, G0R 4G0 <a href="http://www.fabricantderemorques.com">http://www.fabricantderemorques.com</a> NEQ : 1141957069	<a href="#">Madame Thérèse Carrier</a> Téléphone : 418 267-5131 Télécopieur : 418 267-5132	<b>Commande : (2147304)</b> 2023-02-08 11 h 03 <b>Transmission :</b> 2023-02-08 11 h 03	3876107 - Addenda no 1 (Report de la date d'ouverture) 2023-02-23 8 h 51 - Courriel 3886359 - Addenda no 2 2023-03-09 13 h 28 - Courriel 3889302 - Addenda no 3 2023-03-14 11 h 13 - Courriel 3896240 - Addenda no 4 (Report de la date d'ouverture + Questions/réponses) 2023-03-22 15 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes. <input type="checkbox"/> Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes. <input type="checkbox"/> Organisme public.			

**Dossier # : 1237567008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Précisions Provençal inc. pour la fourniture et l'aménagement de deux (2) fourgons sur des châssis de camion de transport de détenus fournis par la Ville - Dépense totale de 581 769,82 \$, taxes incluses (contrat: 484 808,18 \$ + contingence: 96 961,64 \$) Appel d'offres public 23-19700 (un soumissionnaire).

#### **SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

#### **COMMENTAIRES**

---

#### **FICHIERS JOINTS**



GDD 1237567008 - Acqis et amén 2 fourgons SPVM.xlsx

---

#### **RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Sylvie ROUSSEAU  
Préposée au budget  
**Tél :** 514 872-4232

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-20

Viorica ZAUER  
Conseillère budgétaire  
**Tél :** 514-872-4674  
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



**Dossier # : 1239888002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Division ingénierie et procédés
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer l'option de la première prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 5 021 464,14 \$, taxes incluses, pour la fourniture de polymères à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à Brenntag Canada inc. (CG22-0373), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 426 537,50 \$ à 9 448 001,64 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'exercer l'option de la première prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 5 021 464,14 \$, taxes incluses, pour la fourniture de polymères à la station d'épuration Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à Brenntag Canada inc. (CG22-0373), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 426 537,50 \$ à 9 448 001,64 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Claude CARETTE **Le** 2023-04-19 06:21

**Signataire :**

Claude CARETTE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme\_mobilité et  
infrastructures

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1239888002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Division ingénierie et procédés
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer l'option de la première prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 5 021 464,14 \$, taxes incluses, pour la fourniture de polymères à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à Brenntag Canada inc. (CG22 0373), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 426 537,50 \$ à 9 448 001,64 \$, taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte de la Ville de Montréal (Station) utilise un procédé physico-chimique pour traiter les eaux usées du territoire de l'ensemble de l'île de Montréal. Ce traitement requiert des quantités importantes de produits chimiques nommés polymères anionique et cationique. Le polymère anionique est utilisé de concert avec des coagulants afin de réduire les matières en suspension et le phosphore contenu dans l'eau usée. L'ajout de polymère anionique permet de former des floccs qui se retrouvent sous forme de boue dans les décanteurs de la Station. Ces boues sont ensuite traitées avec un polymère cationique afin de les déshydrater pour faciliter leur incinération.

Un appel d'offres a été lancé le 9 mars 2022 par le Service de l'approvisionnement et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 21 avril 2022. Le contrat a été octroyé au plus bas soumissionnaire conforme soit Brenntag Canada inc.

Le contrat actuel vient à échéance le 15 juin 2023. Il est impératif d'assurer la continuité de l'approvisionnement en polymères à la Station afin de se conformer aux exigences de traitement établies par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG22 0373 – 16 juin 2022 – Accorder un contrat de douze (12) mois à Brenntag Canada inc.,

pour la fourniture et livraison de polymères (option 1 - groupe 3), à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, avec possibilité de deux options de prolongation d'une année chacune - Dépense totale de 4 426 537,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19187 (2 soumissionnaires).

CG21 0140 – 25 mars 2021 – Accorder un contrat à SNF Canada Ltd., pour la fourniture et livraison de polymères à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une durée de 12 mois avec possibilité de deux options de prolongation d'une année chacune - Dépense totale de 2 672 019,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18486 (3 soumissionnaires).

CG17 0208 – 18 mai 2017 – Accorder un contrat à SNF Canada Ltd. pour la fourniture et la livraison de polymères à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période de 4 ans, pour une somme maximale de 8 676 013,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15838 (3 soumissionnaires).

CG10 0455 – 16 décembre 2010 – Octroyer un contrat à SNF Canada Ltd. pour la fourniture et la livraison de polymères à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une durée de 4 ans, au prix total approximatif de 11 669 565,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10-11502 (4 soumissionnaires).

## **DESCRIPTION**

Le contrat avec l'adjudicataire de l'appel d'offres 22-19187 inclut la fourniture et la livraison de polymères anionique et cationique ainsi que les visites spécifiées au devis afin de fournir le soutien technique pour l'optimisation des dosages.

Le présent dossier a pour objet d'exercer la première option de prolongation d'un (1) an du contrat octroyé à Brenntag Canada inc. L'adjudicataire a accepté le renouvellement, le montant estimé du contrat est de 5 021 464,14 \$ taxes incluses. Comme prévu au Contrat, les prix des polymères seront ajustés selon l'indice des prix des produits industriels (IPPI) 18-10-0266-01 (P31) Produits chimiques.

## **JUSTIFICATION**

La fourniture de polymères est nécessaire afin d'assurer l'efficacité du traitement des eaux usées à la Station. De plus, l'efficacité du polymère cationique de Brenntag Canada inc. fait en sorte que la quantité de polymère utilisée est de 25 % inférieure à celle du contrat précédent. La diminution de la quantité de polymère nécessaire pour atteindre une déshydratation optimale des boues pourrait entraîner une économie allant jusqu'à 420 000,00 \$ taxes incluses.

Il est recommandé d'autoriser le renouvellement du contrat pour une période d'un (1) an à Brenntag Canada inc. selon les termes d'indexation prévus au Contrat.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ce dossier vise à autoriser une dépense additionnelle de 5 021 464,14 \$, taxes incluses. Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 4 585 266,07 \$. Le montant total du contrat incluant cette dépense additionnelle s'élèvera de 4 426 537,50 \$, taxes incluses à 9 448 001,64 \$ taxes incluses.

Une dépense de 2 033 042,33 \$, taxes incluses (1 856 438,63 \$, net de ristournes de taxes) sera comptabilisée au budget de fonctionnement de 2023 et une dépense de 2 988 421,81 \$, taxes incluses (2 728 827,44 \$, net de ristournes de taxes) sera comptabilisée au budget de fonctionnement de 2024.

Division : Opérations

Objet de dépenses : Produits chimiques et autres matières/polymères

Les dépenses (taxes incluses) seront réparties comme suit entre 2023 et 2024

	Polymère anionique	Polymère cationique	Totaux
2023	609 912,70 \$	1 423 129,63 \$	\$ 2 033 042,33
2024	896 526,54 \$	2 091 895,27 \$	\$ 2 988 421,81
	Total		\$ 5 021 464,14

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats des engagements en changements climatiques (voir la grille d'analyse en pièce jointe). En effet, il contribue à l'atteinte de l'objectif de la priorité suivante de Montréal 2030 :

19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Il est impératif pour les besoins opérationnels de la Station d'assurer la continuité des approvisionnements de polymères afin de satisfaire aux obligations réglementaires et environnementales de traitement des eaux usées.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

La COVID-19 n'a pas d'impact sur ce dossier.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité exécutif : 3 mai 2023  
Conseil municipal : 15 mai 2023  
Conseil d'agglomération : 18 mai 2023  
Début du contrat : 16 juin 2023  
Fin du contrat : 15 juin 2024

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Vera COSTEA)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie ASSELIN  
Ingénieure de procédé

**Tél :** 514 237-5933  
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-03-21

Nathalie MAHER  
surintendant(e) - ingenierie d'usine procedes  
(service eau)

**Tél :** 4388372242  
**Télécop. :** 000-0000

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Stéphane BELLEMARE  
Directeur - traitement des eaux usées (service  
de l'eau)

**Tél :**  
**Approuvé le :** 2023-04-11

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Tél :** 514 280-4260  
**Approuvé le :** 2023-04-18

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1239899002

Unité administrative responsable : Service de l'eau

Projet : Exercer l'option de la première prolongation pour le contrat de fourniture de polymères avec Brenntag Canada inc.

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	<b>x</b>		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?  <i>19. Offrir à l'ensemble des montréalaises et montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.</i>			

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu**?

- *Assurer l'approvisionnement des additifs nécessaires au traitement des eaux usées afin de se conformer aux exigences réglementaires et pour maintenir un milieu de vie de qualité aux citoyens.*

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>			<b>x</b>
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			<b>x</b>
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			<b>x</b>

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <p>a. <b>Inclusion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Respect et protection des droits humains</li> <li>● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul>			<b>x</b>
<p>b. <b>Équité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul>			<b>x</b>
<p>c. <b>Accessibilité universelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul>			<b>x</b>
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			<b>x</b>

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Service de l'approvisionnement  
Direction générale adjointe – Services institutionnels  
255, boulevard Crémazie Est, 4<sup>e</sup> étage, bureau 400  
Montréal (Québec) H2M 1L5

## PAR COURRIEL

Le 7 décembre 2022

Madame Julie Sauvé  
Directrice Distric du Québec  
Brenntag Canada  
2900 J.B. Deschamps  
Lachine (Québec) H8T 1C8

Courriel : jsauve@brenntag.ca

**Objet : Renouvellement de contrat  
Appel d'offres n° 22-19187  
Fourniture et livraison de polymères à la Station d'épuration Jean-R.-Marcotte**

Madame,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 13 juin 2023 au 12 juin 2024 et ce, selon les termes et conditions du Contrat.

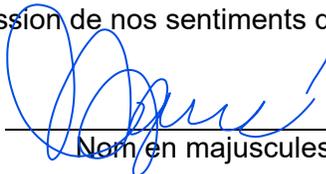
En acceptant la prolongation de ce contrat, j'autorise la Ville de Montréal à conserver la garantie d'exécution fournie pour la durée initiale du contrat sous forme de chèque certifié au montant de 1 106 634,38 \$.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à [claudie.debellefeuille@montreal.ca](mailto:claudie.debellefeuille@montreal.ca) **au plus tard le 20 décembre 2022** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement :

  
\_\_\_\_\_  
Nom en majuscules et signature

  
\_\_\_\_\_  
Date

Je refuse le renouvellement :

\_\_\_\_\_  
Nom en majuscules et signature

\_\_\_\_\_  
Date

Claudie De Bellefeuille  
Agente d'approvisionnement II  
Courriel : [claudie.debellefeuille@montreal.ca](mailto:claudie.debellefeuille@montreal.ca)

**Dossier # : 1239888002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Division ingénierie et procédés
<b>Objet :</b>	Exercer l'option de la première prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 5 021 464,14 \$, taxes incluses, pour la fourniture de polymères à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à Brenntag Canada inc. (CG22 0373), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 426 537,50 \$ à 9 448 001,64 \$, taxes incluses.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



1239888002\_Intervention financière.xlsx

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Vera COSTEA  
Préposée au budget  
**Tél :** 514 872-0908

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-04

Jean-François BALLARD  
Conseiller budgétaire  
**Tél :** 514-872-2679  
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



**Dossier # : 1239828002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction sécurité publique et justice , Division sécurité publique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à JSI Telecom (fournisseur exclusif) pour le renouvellement du contrat de support et d'entretien du système d'enregistrement et d'écoute électronique du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024, pour une somme maximale de 176 700,48 \$, taxes incluses.

Il est recommandé:

1. d'accorder un contrat de gré à gré à JSI Telecom (fournisseur exclusif) pour le renouvellement du contrat de support et d'entretien du système d'enregistrement et d'écoute électronique du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1 er juillet 2023 au 30 juin 2024, pour une somme maximale de 176 700,48 \$ taxes incluses.
2. d'autoriser le directeur Sécurité publique et justice à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2023-04-21 13:31

**Signataire :**

Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

**IDENTIFICATION** Dossier # :1239828002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction sécurité publique et justice , Division sécurité publique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à JSI Telecom (fournisseur exclusif) pour le renouvellement du contrat de support et d'entretien du système d'enregistrement et d'écoute électronique du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024, pour une somme maximale de 176 700,48 \$, taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal (Ville) s'est dotée d'une vision se déployant sur une période de 10 ans, Montréal 2030, afin d'affronter les défis d'aujourd'hui et de mieux se préparer à ceux de demain. Les efforts mis en place par le Service des TI s'inscrivent directement dans cette lignée.

La mission du Service des TI est de soutenir la modernisation et assurer le maintien des services technologiques clés de la Ville afin d'améliorer les services à la population et soutenir la transformation numérique.

Le 22 janvier 2003, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a octroyé un contrat (CE03 0100) à la firme JSI Telecom conformément à l'appel d'offres 2002-059 pour l'achat et l'installation d'un système d'enregistrement et d'écoute électronique. L'entretien et le support de ce système sont assurés par la firme JSI Telecom depuis son implantation en 2005. Ce système est constamment maintenu à jour et répond toujours aux besoins d'affaires du SPVM.

Conformément à la Loi 19 concernant l'organisation des services policiers, et étant donné que le SPVM est classé niveau 5 (population à desservir de 1 000 000 d'habitants ou plus), il est tenu dans le cadre des services de soutien, d'assumer la surveillance électronique. De ce fait, le système d'enregistrement et d'écoute électronique est critique et essentiel aux

enquêtes policières du SPVM.

La prolongation d'un an du contrat de soutien vise à assurer la continuité du service. Plusieurs analyses sont en cours notamment afin de réévaluer l'interopérabilité de la solution ainsi que de nos besoins d'affaires du fait de l'évolution des technologies ainsi que des changements apportés au sein des corps policiers avec lesquels le SPVM collabore.

Le présent dossier vise donc à accorder un contrat de gré à gré à JSI Telecom (fournisseur exclusif) pour le renouvellement du contrat de support et d'entretien du système d'enregistrement et d'écoute électronique du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024 pour une somme maximale de 176 700,48 \$, taxes incluses.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG20 0183 – 23 avril 2020 - Accorder un contrat à JSI Telecom pour le renouvellement du contrat de support et d'entretien du système d'enregistrement et d'écoute électronique du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1er juillet 2020 au 30 juin 2023, pour une somme maximale de 504 663,22 \$, taxes incluses - Fournisseur unique  
CG17 0151 - 27 avril 2017 - Accorder un contrat de gré à gré à la firme JSI Telecom (fournisseur unique), pour la mise à jour du système d'écoute électronique du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), incluant l'acquisition de composantes matérielles spécialisées, ainsi que l'entretien et le support pour une période de 3 ans, soit du 1er juillet 2017 au 30 juin 2020, pour une somme maximale de 817 544,15 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

CE03 0100 - 22 janvier 2003 - Accorder au plus bas soumissionnaire conforme, JSI Telecom, le contrat pour l'achat et l'installation d'un système d'enregistrement et d'écoute électronique aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 1 848 294 \$ (plus les taxes applicables), conformément à l'appel d'offres 2002-059

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier décisionnel concerne le renouvellement du contrat de maintenance et de support du système d'enregistrement et d'écoute électronique utilisé pour :

- Supporter les enquêtes policières et fournir des preuves pour comparaître en justice;
- Faire les échanges électroniques des données policières du SPVM et des autres instances policières à l'échelle provinciale et nationale.

La durée du présent contrat est d'un an.

## **JUSTIFICATION**

Le renouvellement du contrat de maintenance et de support d'entretien du système d'enregistrement et d'écoute électronique est indispensable pour assurer et supporter les opérations policières du SPVM. Ledit contrat est reconduit aux mêmes termes et conditions que le contrat initial (CG17 0151) pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024. L'estimation initiale du contrat d'entretien est basée sur une augmentation annuelle autour de 5% de la valeur du contrat précédent soit 181 010,78 \$, taxes incluses. Néanmoins, la soumission reçue au montant de 176 700,48 \$, taxes incluses, est inférieure à l'estimation initiale. Le fournisseur a toujours respecté une augmentation annuelle de 2,5% depuis 2020.

JSI Telecom est la seule firme détentrice des droits exclusifs du logiciel. Cette firme est la seule à pouvoir offrir des services de maintenance et de support relatifs au système

d'enregistrement et d'écoute électronique du SPVM depuis son acquisition. La Ville peut octroyer ce contrat gré à gré à JSI Telecom puisque l'objet découle de l'utilisation de logiciels et vise la protection de droits d'auteur et de droits exclusifs de distribution et de fourniture des prestations requises au support technique et à la maintenance desdits logiciels, conformément aux articles 573.3.(6) b) et 573.3 (9) de la Loi sur les cités et villes.

L'autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP) n'est pas requise dans le cadre de ce contrat.

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001 émis le 31 mars 2022, une évaluation de risque n'est pas requise étant donné que le contrat est octroyé de gré à gré.

Après vérification, JSI Telecom n'est pas inscrite sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), le Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement de gestion contractuelle (RGC) et la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal du contrat est de 176 700,48 \$, taxes incluses (161 351,09 \$, net de taxes).

La dépense de 176 700,48 \$, taxes incluses (161 351,09 \$ net de taxes) sera imputée au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération, puisqu'elle concerne le SPVM qui est de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Tableau comparatif des coûts annuels, avant taxes, d'entretien des années antérieures :

Période	Coût annuel d'entretien (avant taxes)	Écart en \$	Écart en %
1 juillet 2006 au 30 juin 2009	131 000,00 \$	N / A	N / A
1 juillet 2009 au 30 juin 2017	125 580,00 \$	- 5 420,00 \$	- 4,13 % *
1 juillet 2017 au 30 juin 2018	129 975,30 \$	4 395,30 \$	3,5 %
1 juillet 2018 au 30 juin 2019	134 524,44 \$	4 549,14 \$	3,5 %
1 juillet 2019 au 30 juin 2020	139 232,79 \$	4 708,35 \$	3,5 %
1 juillet 2020 au 30 juin 2021	142 714,00 \$	3 481,21 \$	2,5 %
1 juillet 2021 au 30 juin 2022	146 281,00 \$	3 567,00 \$	2,5 %
1 juillet 2022 au 30 juin 2023	149 938,00 \$	3 657,00 \$	2,5 %
1 juillet 2023 au 30 juin 2024	153 686,00 \$	3 748,00 \$	2,5 %

\* Du 1 juillet 2009 au 30 juin 2017, la diminution du coût annuel de 4,13% s'explique par un changement dans l'architecture du système, notamment le retrait de certaines composantes matérielles.

### MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le renouvellement du contrat de support et de maintenance permet au SPVM de maintenir le bon fonctionnement du système d'écoute électronique et de son évolution. Ce système est critique aux opérations policières et au maintien de la sécurité des citoyennes et citoyens de Montréal.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Ne s'applique pas.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Approbation du dossier par le CE : 3 mai 2023;
- Approbation du dossier par le CM : 15 mai 2023;
- Approbation du dossier par le CG : 18 mai 2023;

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Iulia Ramona BOAR BUCSA)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Myriam GAUTHIER, Service de police de Montréal

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-18

Sihem BELBECHE  
Conseillère Analyse- controle de gestion

**Tél :** 438-867-0571  
**Télécop. :**

Leonel CARRANZA  
chef de division - solutions d'affaires -  
systemes corporatifs

**Tél :** 514-207-9702  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Martin PAGÉ  
Directeur - Sécurité publique et justice

**Tél :** 514 236-0556  
**Approuvé le :** 2023-04-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Richard GRENIER  
Directeur du service des technologies de  
l'information

**Tél :** 438-998-2829  
**Approuvé le :** 2023-04-19

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1239828002

Unité administrative responsable : *Division Sécurité Publique*

Projet : *Non Applicable*

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	<b>X</b>		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?  Priorité 19: offrir à l'ensemble des montréalaises et montréalais des milieux de vie sécuritaires et de de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ?  Cette entente va contribuer à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. En effet, elle permet de renouveler le contrat de support et d'entretien du système d'enregistrement et d'écoute électronique du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).			

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>			<b>x</b>
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			<b>x</b>
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			<b>x</b>

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. <b>Inclusion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Respect et protection des droits humains</li> <li>● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul> </li> <li>b. <b>Équité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul> </li> <li>c. <b>Accessibilité universelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul> </li> </ul>			<b>x</b>
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			<b>x</b>

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



99 Michael Cowpland Drive  
Kanata | Ontario | Canada | K2M 1X3  
T +1 613 591 5910 F +1 613 591 5969

To: Sihem Belbeche

Date: 29 March 2023

File: MUC-23-KAN-0423-Service Plan2023-V1

Subject – JSI Price Quotation – 2023/2024 4Sight Service Plan

---

Sihem,

As per your request, here is JSI’s Gold Service Plan pricing for the 2023 to 2024 as per your request.

Coverage Period	Amount (not including taxes)
1 July 2023 to 30 June 2024	\$ 153,686

**Notes**

- 1. Taxes are not included
- 2. Validity – 120 days.

If you have any questions, please email.

Best Regards.

*Mike Exley*

To: Sihem BELBECHE

Date: 29 March 2023

---

JSI designs, engineers, manufactures and sells its Collection / Management equipment direct to Government Agencies at all levels (Federal, State / Provincial, and Municipal) around the World.

JSI is the sole owner of the 4Sight source code for its 4Sight solution. JSI is the sole provider of support for both hardware and software for its 4Sight Lawful Intercept solution.

JSI has a certification and accreditation process that it applies to the specification; setup and configuration of the hardware and software used with the communication intercept system.

This contract renewal is with the same terms and conditions of the initial contract (Warranty and Services Agreement # 780003620 Revision #5 dated 2016- 01-06)

If you have any questions please email

Sincerely,

*Mike Exley*

**Dossier # : 1239828002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction sécurité publique et justice , Division sécurité publique
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à JSI Telecom (fournisseur exclusif) pour le renouvellement du contrat de support et d'entretien du système d'enregistrement et d'écoute électronique du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024, pour une somme maximale de 176 700,48 \$, taxes incluses.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



Certification de fonds 1239828002.xlsx

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Iulia Ramona BOAR BUCSA  
Préposée au budget  
**Tél : 514 872 9964**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-19

Gilles BOUCHARD  
Conseiller budgétaire  
**Tél : 514 872 0962**  
**Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier**



**Dossier # : 1239963001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction des revenus , Division perception et encaissements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer l'option de prolongation pour les services bancaires et les services des comptes marchands pour une période de trois ans, débutant le 1er juin 2023, tel que prévu dans l'appel d'offres public 17-15841, pour des coûts totalisant 12 746 617,70 \$ (incluant les taxes).

- Il est recommandé d'exercer l'option de prolongation pour les services bancaires et les services des comptes marchands pour une période de trois ans, débutant le 1er juin 2023, tel que prévu dans l'appel d'offres public 17-15841, pour des coûts totalisant 12 746 617,71 \$ (incluant les taxes)

**Signé par** Peggy BACHMAN **Le** 2023-04-24 09:14

**Signataire :** Peggy BACHMAN

\_\_\_\_\_  
directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1239963001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction des revenus , Division perception et encaissements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer l'option de prolongation pour les services bancaires et les services des comptes marchands pour une période de trois ans, débutant le 1er juin 2023, tel que prévu dans l'appel d'offres public 17-15841, pour des coûts totalisant 12 746 617,70 \$ (incluant les taxes).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Après presque une année d'étude, VDM a publié en 2018 un appel d'offres pour des services bancaires et autres services connexes (module A), ainsi que pour les services de comptes marchands (module B). L'appel d'offres était pour une période de 5 ans avec une option de renouvellement pour une période de 3 ans.

Le module A a été octroyé à la Fédération des caisses Desjardins du Québec, plus bas soumissionnaire conforme. En ce qui concerne le module B, malgré les rencontres, et la soumission à deux volets, aucune entreprise de comptes marchands n'a déposé de soumission. Elles l'ont fait à travers les institutions financières, en mentionnant que la Ville devrait accepter de signer leur propre contrat. Le Conseil d'agglomération a donc accordé le contrat à la Fédération des caisses Desjardins du Québec, seul soumissionnaire conforme.

En raison de la complexité et de la compétitivité grandissantes au cours des dernières années et des investissements massifs requis pour demeurer compétitif et offrir des solutions à la fine pointe technologique, la Fédération des caisses Desjardins du Québec a cédé l'entière responsabilité du contrat des services de comptes marchands (module B) à la firme Global Payments Direct inc. (Global), selon les mêmes conditions. Global doit respecter l'entière responsabilité du contrat et le Conseil d'agglomération a autorisé cette cession le 27 janvier 2022.

Ces deux services sont essentiels pour le fonctionnement de la Ville et pour le service aux citoyens.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

-CG22 0041(GDD 1202631001) Autoriser la cession du contrat de services des comptes marchands, Module B, de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, appel d'offres 17-15841, en faveur de la firme Global Payments Direct inc., à partir de la date de l'approbation

de l'acte de cession, avec prise d'effet le 2 septembre 2021, conclue entre la Ville de Montréal, la Fédération des caisses Desjardins du Québec et Global Payments Direct inc. Approuver la convention de cession à cet effet.

-CG18 0299 (GDD 1181629001) Accorder deux contrats à la Fédération des caisses Desjardins du Québec pour les services bancaires, et autres services connexes, et les services des comptes marchands pour une période de cinq ans, débutant le 1er juin 2018, pour une somme maximale totalisant 20 703 328,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15841 (4 soum.) / Ajuster la base budgétaire pour les cinq prochaines années à compter de 2019 pour un montant total de 1 481 500 \$.

-CG09 0233 - Approuver un projet de convention à la Caisse centrale Desjardins pour une période n'excédant pas dix ans à compter du 1er septembre 2009, pour un montant approximatif de 17 732 536,26 \$, taxes incluses, pour les services bancaires et autres services connexes, conformément aux documents de l'appel d'offres public 09-10901 ainsi qu'un montant de 5 320 000 \$ pour les services additionnels non prévus dans l'appel d'offres.

-CE09 0084 - Autorisation d'aller en appel d'offres public pour les services bancaires.

-CG08 0405 - Accorder une dépense supplémentaire de 1 945 000 \$.

-CE04 1258 - Accorder un contrat de cinq ans d'une valeur de 4 657 844 \$ à la Caisse centrale Desjardins.

## **DESCRIPTION**

La Ville requiert des services bancaires (module A) pour pourvoir, entre autres, aux besoins suivants :

- le traitement des paiements de taxes, des constats d'infraction et de certaines recettes diverses reçus par la poste ou à ses comptoirs;
- agir comme agent concentrateur pour les paiements effectués aux comptoirs des institutions financières ou par leurs sites internet;
- le paiement de la rémunération de ses employés;
- le paiement de ses fournisseurs;
- les transactions à ses comptes bancaires.

La Ville requiert également des comptes marchands (module B) pour pourvoir à ses besoins de traitement des paiements par carte de crédit ou débit afin d'assurer des transactions efficaces et sécuritaires.

Ces paiements peuvent être effectués :

- par terminal dans l'ensemble des points de vente de la Ville;
- par plateformes transactionnelles sur le site Web de la Ville;
- par horodateur dans certains stationnements.

Le contrat prévoit également une prolongation de trois (3) ans. Tout renouvellement du contrat convenu avec l'adjudicataire devra respecter l'intégralité des termes.

## **JUSTIFICATION**

Tous les services prévus dans l'appel d'offres sont nécessaires au bon fonctionnement de tous les services centraux et des arrondissements ayant recours à des services financiers (dépôts, paiements par cartes de crédit et de débit, plateformes web de paiement, etc.).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts totalisant 12 746 617,70 \$ (incluant les taxes, net de ristourne) pour la période de trois ans seront imputés selon l'utilisation des services en conformité avec la soumission

déposée par la Fédération des caisses Desjardins.

Les coûts se détaillent comme suit :

	<b>Année 6</b> (1 <sup>e</sup> juin 2023 au 31 mai 2024)	<b>Année 7</b> (1 <sup>er</sup> juin 2024 au 31 mai 2025)	<b>Année 8</b> (1 <sup>er</sup> juin 2025 au 31 mai 2026)
<b>Module A</b>	275 234,48 \$	282 390,58 \$	289 732,74 \$
<b>Module B</b>	3 751 165,10 \$	3 941 952,23 \$	4 142 756,90 \$
<b>Total</b>	4 026 399,58 \$	4 224 342,82 \$	4 432 489,64 \$
<b>+TPS/TVQ net de ristourne</b>	4 047 086,26 \$	4 245 468,28 \$	4 454 063,16 \$

Les crédits pour les services bancaires proviennent du budget de fonctionnement de la direction du Service des finances dans le compte des services techniques au chapitre des services professionnels, techniques et autres. Pour financer cette dépense, le budget requis sera priorisé lors du processus budgétaire 2024.

	<b>2024</b> (1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024)	<b>2025</b> (1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025)	<b>2026</b> (1 <sup>er</sup> janvier au 31 mai 2026)
<b>Total</b>	4 148 387,97 \$	4 352 629,88 \$	1 708 209,21 \$
<b>Total + taxes, net de ristourne</b>	4 169 320,98 \$	4 374 006,89 \$	1 717 671,36 \$
<b>Budget prévu</b>	3 800 000,00 \$	4 170 000,00 \$	1 825 000,00 \$
<b>Ajustement</b>	370 000,00 \$	210 000,00 \$	- \$
<b>Budget + ajustement</b>	4 170 000,00 \$	4 380 000,00 \$	1 825 000,00 \$

La portion agglomération de cette dépense mixte d'activité d'administration générale est incluse dans la charge d'administration imputée au budget du Conseil d'agglomération. (réf. Règlement sur les dépenses mixtes).

## **MONTRÉAL 2030**

L'un des objectifs de VDM est d'offrir une expérience citoyenne simplifiée, fluide et accessible à toutes les citoyennes et tous les citoyens, et contribuer à réduire la fracture numérique. Le développement des plateformes transactionnelles s'inscrit parfaitement dans cet objectif. Pour ce faire, un fournisseur de services de l'envergure de Global Payments est essentiel.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les ententes se terminant le 31 mai 2023, advenant le cas où le présent dossier serait reporté ou refusé, il deviendrait impossible d'assurer une continuité de ces deux services essentiels pour le fonctionnement de la Ville et pour le service aux citoyens, avec comme conséquences de nuire à la prestation bancaire de la Ville, à l'encaissement des revenus et par conséquent causer un préjudice considérable à l'image de la Ville.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

La COVID-19 a modifié le comportement de la population, notamment en ce qui a trait aux modes de paiements utilisés par plusieurs citoyens, et une plus grande utilisation des

paiements par carte de débit ou crédit, que ce soit par les services payables en ligne ou dans les points de vente, est observable depuis les 3 dernières années.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le renouvellement du contrat serait effectif du 31 mai 2023 au 31 mai 2026.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mustapha CHBEL)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Francis TELLIER GERBEAU  
Conseiller en gestion - finances

**Tél :** 514.872.6959  
**Télécop. :**

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-18

Marie-Hélène DEMERS  
Chef(fe) de division - gestion de la dette et  
de la trésorerie

**Tél :** 514-872-2725  
**Télécop. :**

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Isabelle HÉBERT  
directeur(-trice) des revenus

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Francine LAVERDIÈRE  
Trésorière et directrice du Service des

**Tél :** 514-872-2455  
**Approuvé le :** 2023-04-19

finances  
**Tél :** 514 872-6630  
**Approuvé le :** 2023-04-19



**Service des finances**  
**Direction des revenus**  
100 - 630 BOUL RENÉ-LÉVESQUE O  
MONTRÉAL QC H3B 1S6

**PAR COURRIEL**

Le 20 octobre 2022

Monsieur Jeff Morency  
Vice-Président, Comptes Nationaux, Relation client  
Global Payments Canada  
7250, rue du Mile End, 5e étage  
Montréal (Québec) H2R 3A4

Courriel : jeff.morency@globalpay.com

**Objet : Renouvellement de contrat**  
**Appel d'offres n° 17-15841**  
**Module B - Comptes marchands**

---

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 31 mai 2023 au 31 mai 2026 et ce, selon les termes et conditions du Contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous confirmer la réception de cette lettre par courriel à isabelle.hebert@montreal.ca **au plus tard le 31 octobre 2022** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Isabelle Hébert, CPA  
Directrice  
Direction de revenus

IH/

J'accepte le renouvellement :

David L. Green

DocuSigned by:

David L. Green

10/21/2022

Nom en majuscules et signature

KN

Date

**Certificate Of Completion**

Envelope Id: DE12BDF7BFA046B7BD96D15AC722EB4A	Status: Completed
Subject: Complete with DocuSign: Ville de Montreal - Renewal of Contract - 20Oct2022.pdf	
Source Envelope:	
Document Pages: 1	Signatures: 1
Certificate Pages: 2	Initials: 0
AutoNav: Enabled	Envelope Originator:
Envelopeld Stamping: Enabled	Elizabeth Butler
Time Zone: (UTC-08:00) Pacific Time (US & Canada)	elizabeth.butler@globalpay.com
	IP Address: 104.190.118.76

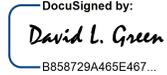
**Record Tracking**

Status: Original	Holder: Elizabeth Butler	Location: DocuSign
10/20/2022 3:13:10 PM	elizabeth.butler@globalpay.com	

**Signer Events**

David L. Green  
david.green@globalpay.com  
Secretary  
Global Payments Inc.  
Security Level: Email, Account Authentication (None)

**Signature**

DocuSigned by:  
  
B858729A465E467...  
Signature Adoption: Pre-selected Style  
Using IP Address: 64.27.254.14

**Timestamp**

Sent: 10/20/2022 3:15:30 PM  
Viewed: 10/21/2022 7:07:43 AM  
Signed: 10/21/2022 7:07:48 AM

**Electronic Record and Signature Disclosure:**  
Not Offered via DocuSign

**In Person Signer Events**

**Signature**

**Timestamp**

**Editor Delivery Events**

**Status**

**Timestamp**

**Agent Delivery Events**

**Status**

**Timestamp**

**Intermediary Delivery Events**

**Status**

**Timestamp**

**Certified Delivery Events**

**Status**

**Timestamp**

**Carbon Copy Events**

**Status**

**Timestamp**

Jeff Morency  
jeff.morency@globalpay.com  
Security Level: Email, Account Authentication (None)

**COPIED**

Sent: 10/21/2022 7:07:49 AM  
Viewed: 10/21/2022 7:23:28 AM

**Electronic Record and Signature Disclosure:**  
Not Offered via DocuSign

Kate Novitzky  
Kate.novitzky@globalpay.com  
Secretary  
Security Level: Email, Account Authentication (None)

**COPIED**

Sent: 10/21/2022 7:07:49 AM

**Electronic Record and Signature Disclosure:**  
Not Offered via DocuSign

**Witness Events**

**Signature**

**Timestamp**

**Notary Events**

**Signature**

**Timestamp**

**Envelope Summary Events**

**Status**

**Timestamps**

<b>Envelope Summary Events</b>	<b>Status</b>	<b>Timestamps</b>
Envelope Sent	Hashed/Encrypted	10/20/2022 3:15:31 PM
Certified Delivered	Security Checked	10/21/2022 7:07:43 AM
Signing Complete	Security Checked	10/21/2022 7:07:48 AM
Completed	Security Checked	10/21/2022 7:07:49 AM

<b>Payment Events</b>	<b>Status</b>	<b>Timestamps</b>
-----------------------	---------------	-------------------

**Service des finances**  
**Direction des revenus**  
100 - 630 BOUL RENÉ-LÉVESQUE O  
MONTRÉAL QC H3B 1S6

## PAR COURRIEL

Le 1er mars 2023

Madame Julie House  
Directrice de compte  
Desjardins

Courriel : julie.house@desjardins.com

**Objet : Renouvellement de contrat**  
**Appel d'offres n° 17-15841**  
**Module A - Services bancaires**

---

Madame,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 31 mai 2023 au 31 mai 2026 et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous confirmer la réception de cette lettre par courriel à [isabelle.hebert@montreal.ca](mailto:isabelle.hebert@montreal.ca) **au plus tard le 10 mars 2023** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.



Isabelle Hébert, CPA  
Directrice  
Direction de revenus

MBANGUE ROYCE  
Directeur de compte services bancaires

IH/

J'accepte le renouvellement :



\_\_\_\_\_  
Nom en majuscules et signature

\_\_\_\_\_  
Date

**Dossier # : 1239963001**

**Unité administrative responsable :**

Service des finances , Direction des revenus , Division perception et encaissements

**Objet :**

Exercer l'option de prolongation pour les services bancaires et les services des comptes marchands pour une période de trois ans, débutant le 1er juin 2023, tel que prévu dans l'appel d'offres public 17-15841, pour des coûts totalisant 12 746 617,70 \$ (incluant les taxes).

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



GDD 1239963001 prolongation contrat services bancaires Desjardins.xls

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Mustapha CHBEL  
Conseiller budgétaire  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier  
**Tél : 514-872-0470**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-21

Francine LAVERDIÈRE  
Trésorière et directrice du Service des finances

**Tél : 514-872-6630**  
**Division :**



**Dossier # : 1238468002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction intelligence économique et rayonnement international , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximal de 140 000 \$ à l'Institut international d'études administratives de Montréal dans le cadre de l'organisation de la 29e édition de la Conférence de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximal de 140 000 \$ à l'Institut international d'études administratives de Montréal dans le cadre de l'organisation de la 29e édition de la Conférence de Montréal;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera assumée à 80 % par l'agglomération.

**Signé par** Philippe KRIVICKY **Le** 2023-04-21 17:56

**Signataire :**

Philippe KRIVICKY

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Économie et rayonnement de  
la métropole

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1238468002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction intelligence économique et rayonnement international , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximal de 140 000 \$ à l'Institut international d'études administratives de Montréal dans le cadre de l'organisation de la 29e édition de la Conférence de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 17 février 2023, l'Institut international d'études administratives de Montréal, aussi connu comme le Forum économique international des Amériques (FÉIA), a soumis au SDÉ une demande de contribution financière d'un montant de 150 000 \$ pour la réalisation de la 29e édition de la Conférence de Montréal, laquelle se tiendra du 12 au 14 juin 2023.

Depuis 1995, la CdeM est une rencontre de leaders mondiaux qui a pour but de favoriser une meilleure compréhension des grands enjeux internationaux. Dans les éditions présentielles avant pandémie, elle a accueilli annuellement plus de 250 conférenciers et plus de 5 000 participants en provenance de plus de 50 pays. Les thèmes principaux abordés sont l'économie, la finance, le commerce, l'énergie et les infrastructures.

La Ville de Montréal appuie financièrement cet événement depuis 2010. En 2019 et 2020, la contribution a été de 130 000 \$ par an, et 140 000 \$ en 2021 et 2022, ces contributions ont représenté entre 4 % et 5 % du budget de l'événement. En outre, le FÉIA bénéficie de la contribution de partenaires gouvernementaux comme le Canada (525 000 \$ par année entre 2019-2023), le Québec (400 000 \$ par année entre 2021-2023) ainsi que d'organisations publiques (CDPQ, AMF, etc.) et privées (Power Corporation, BMO, etc.).

En 2023, le thème principal de la conférence sera « Réussir dans un monde en transition ». Le programme préliminaire est en construction. La Ville est invitée à s'impliquer dans le contenu de deux panels en lien avec l'économie circulaire et une autre thématique d'intérêt pour l'administration.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE CG 22 0321 - 19 mai 2022** - Accorder un soutien financier d'un montant maximal de 140 000 \$ à l'Institut international d'études administratives de Montréal dans le cadre de l'organisation de la 28e édition de la Conférence de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

**CE CG 21 0476 - 26 août 2021** - Accorder un soutien financier d'un montant maximal de 140 000 \$ à l'Institut international d'études administratives de Montréal dans le cadre de l'organisation de la 27e édition de la Conférence de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

**CE 20 1279 - 19 août 2020** - Accorder un soutien financier d'un montant maximal de 130 000 \$ à

l'Institut international d'études administratives de Montréal dans le cadre de l'organisation de la 26e édition de la Conférence de Montréal

**CE19 0925 - 5 juin 2019** - Accorder un soutien financier de 130 000 \$ à l'Institut international d'études administratives de Montréal inc. pour l'organisation de l'édition 2019 de la Conférence de Montréal

## DESCRIPTION

La CdeM, organisée annuellement depuis 1995, est une rencontre de leaders mondiaux à Montréal, ayant pour but de favoriser une meilleure compréhension des grands enjeux internationaux. La CdeM veut faciliter les échanges internationaux, permettre la conclusion d'ententes, fournir des occasions d'affaires et d'offrir une information privilégiée qui permette de prendre de bonnes décisions en lien avec les grands enjeux économiques actuels. Les thèmes principaux abordés lors de la CdeM sont: l'économie, la finance, le commerce, l'énergie et les infrastructures. En 2020, lors de sa première édition virtuelle, la CdeM a accueilli plus de 210 conférenciers et plus de 5 500 délégués de partout à travers le monde. Par la suite, en 2021, lors de sa première édition hybride, la CdeM a accueilli plus de 12 000 participants, et a été visionnée virtuellement près de 1 000 000 de fois, ce qui a démontré son élevée capacité de rayonnement. Durant l'édition hybride de 2022, l'audience est arrivée à près de 13 000 personnes.

Le FÉIA bénéficie de la contribution et de la notoriété de partenaires comme le Gouvernement du Canada, le Gouvernement du Québec, les universités montréalaises et leurs écoles affiliées, ainsi que d'entreprises privées telles que Power Corporation et la Banque de Montréal (BMO).

Lors des éditions 2015 - 2020, la contribution financière de la Ville a été partagée entre le Service du développement économique (SDÉ - 75 %) et le Bureau des relations internationales (BRI -25 %). Pour les éditions 2021, 2022, et celle qui s'en vient en 2023, les deux unités ont convenu de la répartition suivante :

- SDE : 80 %
- BRI : 20 %

Le soutien financier permettra d'obtenir les bénéfices suivants :

1. Visibilité : logo de la Ville et mention du soutien de la Ville dans les outils de communication de l'événement, le programme officiel, les communiqués de presse, etc.
2. Organisation de 2 panels et/ou table ronde sur l'économie circulaire et un autre thème d'intérêt pour la ville.
3. Accès à la CdeM et à ses événements privés :
  - 40 passes régulières pour les startups et entreprises à forte croissance lors de la CDM (lunchs selon disponibilités);
4. Les entreprises montréalaises pourront bénéficier de mises en réseau via des activités de maillage et des rencontres B2B. 50 rencontres bilatérales prévues
5. La Mairesse de Montréal sera invitée à la séance inaugurale.
6. Une table de 10 personnes à chacun des déjeuner-causeries sera réservée pour la Ville;

Les grandes lignes du budget de l'événement sont :

Partenaires financiers impliqués	Format hybride	Soutien / Projet global
Ville de Montréal	140 000 \$	4 %
Gouv. Québec	500 000 \$	16 %

Gouv Fédéral	550 000 \$	17 %
Autres partenaires (privés, mixtes)	1 976 000 \$	62 %
<b>Revenus anticipés</b>	<b>3 176 000 \$</b>	

## JUSTIFICATION

Depuis sa fondation en 1995 la CdeM s'est positionnée comme un événement de prestige à portée internationale qui vise plutôt une clientèle formée de dirigeants économiques et politiques, acteurs publics, et hauts représentants d'organismes sectoriels. La CdeM est notamment bien réseautée dans les milieux économiques et financiers, en particulier dans les organisations régionales et internationales à vocation économique comme le FMI, la Banque Mondiale, l'OCDE, etc. Elle a réussi à attirer des conférenciers de prestige comme Christine Lagarde, ancienne Directrice du FMI, Alan Greenspan, ancien président de la Réserve fédérale des États-Unis, ou Ban ki Moon, ancien secrétaire général de l'ONU. En 2021 et 2022, Mark Carney, ex-gouverneur de la Banque du Canada, a pris la parole sur le thème de la transition écologique.

La CdeM s'est ouverte au fil des ans, à l'instar de l'évolution dans les organisations internationales et les entreprises multinationales, à une mondialisation plus maîtrisée, centrée notamment sur l'importance des institutions et qui tient davantage compte des enjeux comme la croissance inclusive, la finance durable ou la transition énergétique et écologique. En outre, si la clientèle visée est d'abord issue de grandes entreprises ou organisations, le SDÉ insiste pour que la CdeM se penche davantage sur les priorités découlant de notre stratégie de développement économique, la vision Montréal 2030 ainsi que sur les enjeux touchants le tissu industriel montréalais. La CdeM a déployé certains efforts en ce sens, permettant notamment, lors des dernières éditions, la présentation de contenu lié à la transition écologique, l'économie circulaire, au financement des startups, la relance du centre-ville, entre autres.

En bref, la CdeM représente une bonne occasion de dialogue entre des visions différentes de la mondialisation et une tribune pour la Ville de Montréal pour faire valoir ses orientations locales et internationales dans le domaine du développement économique et de la transition écologique.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 140 000 \$ divisée de la façon suivante :

- 112 000 \$ équivalent à 80 % de la contribution, au budget du Service du développement économique pour des projets visant à faire de Montréal un chef de file mondial, axe Rayonnant, budget de fonctionnement agglomération.
- 28 000 \$ équivalent à 20 % de la contribution, au budget du Bureau des relations internationales (BRI), à même son budget de fonctionnement. Les crédits nécessaires pour cette dépense sont inclus dans le budget 2023 du BRI.

Le tableau suivant illustre les soutiens accordés les dernières années aux organismes de ce dossier par la Ville pour le même ou pour différents types de projet ainsi que les versements prévus pour le soutien financier recommandé :

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé 2023	Versements			Soutien Ville / Global projet
		2020	2021	2022		1er versement à la signature de la convention (2023)	2e versement à la réception du programme préliminaire (2023)	3e versement à la réception et analyse de du rapport d'activités	

								et des états financiers vérifiés (2024)	
Forum économique international des Amériques	29e édition de la Conférence de Montréal	130 000 \$ SDÉ : 97 500\$ BRI : 32 500\$	140 000 \$ SDÉ : 112 000\$ BRI : 28 000\$	140 000 \$ SDÉ : 112 000\$ BRI : 28 000\$	140 000 \$ SDÉ : 112 000\$ BRI : 28 000\$	BRI : 28 000 \$	SDÉ : 100 000 \$	SDÉ : 12 000 \$	140 000 \$ / 3 176 000 \$ équivalent à 4 %

Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en ciblant notamment les priorités suivantes :

20- Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La Conférence de Montréal offre une plateforme de premier choix pour la promotion internationale des initiatives de relance et de transformation économique de la Montréal

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Tenant compte les règles sanitaires actuelles, il n'est pas prévu qu'il y ait un impact majeur lié à la Covid sur la tenue de l'événement.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention, et doivent être appliquées par l'organisme partenaire

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Mise en oeuvre de l'entente : Mai 2023;
- Élaboration des éléments de communication: mai 2023;
- Tenue de l'événement : du 12 au 24 juin 2023;
- Bilan : automne 2023.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Jarryd NMICHI, Direction générale

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nicolas MARINO  
agent(e) de recherche

**Tél :** 514-872-2427  
**Télcop. :**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-18

Valérie POULIN  
Chef de division

**Tél :** 514 872-7046  
**Télcop. :** 514 872-0049

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Eric LABELLE  
directeur(-trice) de service - developpement  
economique

**Tél :**  
**Approuvé le :** 2023-04-21

## Dossier décisionnel

# Grille d'analyse Montréal 2030

*Version : juillet 2021*

Le présent document constitue la grille d'analyse Montréal 2030 devant être remplie par les responsables des dossiers décisionnels pour compléter la rubrique « Montréal 2030 ».

Pour vous aider dans cet exercice, vous pouvez en tout temps vous référer au document « Guide d'accompagnement - Grille d'analyse Montréal 2030 » mis à votre disposition dans la section « Élaboration des dossiers décisionnels (GDD) » de l'intranet. Ce guide d'accompagnement vous fournit de plus amples informations sur le contexte de cet exercice, l'offre d'accompagnement, comment compléter la rubrique « Montréal 2030 » et la présente grille d'analyse ainsi qu'un glossaire.

Veillez, s'il vous plaît, ne pas inclure la première page de ce document dans la pièce jointe en format PDF.

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : *[Indiquez le numéro de dossier.]*

Unité administrative responsable : *[Indiquez l'unité administrative responsable.]*

Projet : *[Indiquez le nom du projet.]*

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i><b>oui</b></i>	<i><b>non</b></i>	<i><b>s. o.</b></i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	x		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? <i>Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en ciblant notamment les priorités suivantes :</i> <i>20 - Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole</i>			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ? <i>Pour la priorité 20 : Démontrer l'engagement de Montréal pour une économie plus verte auprès de l'écosystème et du public étranger.</i>			

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>• Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>• Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>• Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>	X		
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	X		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		X	

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <p>a. <b>Inclusion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect et protection des droits humains</li> <li>• Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul>	X		
<p>b. <b>Équité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale;</li> </ul>	X		
<p>c. <b>Accessibilité universelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul>	X		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		X	

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

## CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par M. Domenico Zambito, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

Numéro d'inscription TPS : 121364749  
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

**ET :** **INSTITUT INTERNATIONAL D'ÉTUDES ADMINISTRATIVES DE MONTRÉAL INC.**, personne morale constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C38), dont l'adresse principale est le 606, Cathcart, suite 620, Montréal, H3B 1K8, agissant et représentée par M. Nicholas Rémillard, Président et Chef de la direction, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'établi dans la Résolution des administrateurs du 9 juin 2014;

Numéro d'inscription T.P.S. : 140446923 RT0001  
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1017654787 TQ0001

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

**ATTENDU QUE** l'Organisme a pour mission de développer la connaissance des grands enjeux de la mondialisation des marchés, en mettant l'accent sur les relations entre les Amériques et les autres continents. La Conférence vise aussi à faciliter les rencontres pour développer les échanges internationaux et les occasions d'affaires, en invitant des chefs d'État, des gens d'affaires, des membres de gouvernements, des délégations internationales, des universitaires et des gens de la société civile;

**ATTENDU QUE** l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

**ATTENDU QUE** la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

**ATTENDU QUE** les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

**ATTENDU QUE** l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujéti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

**ATTENDU QUE** la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

**LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

## **ARTICLE 1** **INTERPRÉTATION**

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

## **ARTICLE 2** **DÉFINITIONS**

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « Annexe 1 » :** la description du Projet;
- 2.2 « Annexe 2 » :** le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;
- 2.3 « Projet » :** le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
- 2.4 « Rapport annuel » :** document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;
- 2.5 « Reddition de compte » :** les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;
- 2.6 « Responsable » :** la Directrice de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

**2.7 « Unité administrative » :** le Service du développement économique de la Ville.

### **ARTICLE 3** **OBJET**

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

### **ARTICLE 4** **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

#### **4.1 Réalisation du Projet**

- 4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;
- 4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

#### **4.2 Autorisations et permis**

- 4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;
- 4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

#### **4.3 Respect des lois**

- 4.3.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;
- 4.3.2 adresser toute communication à la Ville en français; il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment, l'affichage de l'Organisme dans les installations ou locaux de la Ville et à l'extérieur sur le domaine de la Ville, lesquels devront respecter l'article 58 de la Charte de la langue française, à savoir qu'ils soient rédigés en français, ou qu'ils soient exprimés en français et dans une autre langue, avec nette prédominance du français sur l'autre langue en terme de visibilité;

#### 4.4 Promotion et publicité

- 4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;
- 4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

#### 4.5 Aspects financiers

- 4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les soixante (60) jours de la Date de terminaison;

- 4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées;
- 4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;
- 4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;
- 4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, **transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville** (1550, rue Metcalfe,

bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), **ses états financiers vérifiés** conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

- 4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 \$), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

#### **4.6 Conseil d'administration**

- 4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

#### **4.7 Responsabilité**

- 4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;
- 4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

#### **4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif**

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

## **ARTICLE 5**

### **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

#### **5.1 Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de cent quarante mille dollars (140 000 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

#### **5.2 Versements**

La somme sera remise à l'Organisme en trois versements :

Pour 2023:

- un **premier versement** d'un montant maximal de **vingt-huit mille dollars (28 000 \$)** dans les trente (30) jours suivant la signature de la présente Convention;
- un **deuxième versement** d'un montant maximal de **cent mille dollars (100 000 \$)**, dans les trente (30) jours suivant la réception, à la satisfaction du Responsable, du programme préliminaire du Projet et du plan de réalisation des rencontres bilatérales entres des entreprises montréalaises et étrangères, dont les documents sont à remettre avant la date prévue de l'événement;

Pour 2024 :

- un **troisième versement** d'un montant maximal de douze mille dollars (**12 000 \$**), dans les trente (30) jours suivant la réception, à la satisfaction du Responsable, du rapport d'activités et des états financiers vérifiés du Projet, lesquels sont à remettre dans les quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de l'exercice financier de l'Organisme.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

#### **5.3 Ajustement de la contribution financière**

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

#### **5.4 Aucun intérêt**

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

## **ARTICLE 6**

### **GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE**

- 6.1** L'Organisme doit agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.
- 6.2** L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.
- 6.3** L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit :
- 6.3.1 de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants avec la Ville ou avec l'Organisme;
  - 6.3.2 de tout contrat conclu avec un autre organisme ou entité qui compte, au sein de son conseil d'administration ou parmi ses dirigeants, un membre du conseil d'administration ou un dirigeant de l'Organisme;
  - 6.3.3 de tout contrat conclu avec une personne liée, au sens du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville, à l'Organisme, à l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants, le tout, en faisant les adaptations nécessaires;
  - 6.3.4 de toute commission, tout salaire, tous honoraires, tout rabais ou tout avantage quelconque pouvant découler de la présente convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement, versés à l'une ou l'autre des personnes physiques ou morales visées aux paragraphes 6.3.1 à 6.3.4.
- 6.4** L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

## **ARTICLE 7**

### **DÉFAUT**

- 7.1** Il y a défaut :
- 7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;
  - 7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

- 7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;
- 7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.
- 7.2** Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.
- 7.3** Dans les cas prévus aux sous-paragraphe 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.
- 7.4** S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

## **ARTICLE 8** **RÉSILIATION**

- 8.1** La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.
- 8.2** L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.
- 8.3** Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

## **ARTICLE 9** **DURÉE**

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le **30 juin 2023**.

Il est toutefois entendu que la terminaison de la présente Convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la Convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

## **ARTICLE 10** **ASSURANCES**

**10.1** L'Organisme n'est pas tenu de souscrire un contrat d'assurance spécifique pour le Projet.

## **ARTICLE 11** **DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Les droits de propriété intellectuelle rattachés aux rapports, documents et produits à livrer préparés dans le cadre de la présente Convention (ci-après les, « **Rapports** ») appartiennent exclusivement à l'Organisme, tout comme les droits de propriété y afférents.

L'Organisme accorde par les présentes à la Ville une licence irrévocable, perpétuelle, mondiale, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences l'autorisant à utiliser, à publier, à adapter, à modifier, à traduire et à copier les Rapports en tout ou en partie.

## **ARTICLE 12** **DÉCLARATIONS ET GARANTIES**

**12.1** L'Organisme déclare et garantit :

- 12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;
- 12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;
- 12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;
- 12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

## **ARTICLE 13**

### **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

#### **13.1 Entente complète**

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

#### **13.2 Divisibilité**

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

#### **13.3 Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

#### **13.4 Représentations de l'Organisme**

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

#### **13.5 Modification à la présente Convention**

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

#### **13.6 Lois applicables et juridiction**

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

#### **13.7 Ayants droit liés**

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

#### **13.8 Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

### **13.9 Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

#### **Élection de domicile de l'Organisme**

L'Organisme fait élection de domicile au 606, Cathcart, suite 620, Montréal, H3B 1K8, et tout avis doit être adressé à l'attention du Président et Chef de la direction. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

#### **Élection de domicile de la Ville**

La Ville fait élection de domicile au 700, rue De La Gauchetière Ouest, 28<sup>e</sup> étage, Montréal, Québec, H3B 5M2, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

### **13.10 Exemple ayant valeur d'original**

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.**

Le .....<sup>e</sup> jour de ..... 2023

**VILLE DE MONTRÉAL**

Par : \_\_\_\_\_  
M. Domenico Zambito, greffier adjoint

Le .....<sup>e</sup> jour de ..... 2023

**INSTITUT INTERNATIONAL D'ÉTUDES  
ADMINISTRATIVES DE MONTRÉAL INC.**

Par : \_\_\_\_\_  
M. Nicholas Rémillard, Président et Chef de la  
direction

Cette convention a été approuvée par le Comité exécutif de la Ville de Montréal, le .....<sup>e</sup> jour de ..... 2023 (Résolution .....).

## ANNEXE 1

### DESCRIPTION DU PROJET

La 29e édition de la Conférence de Montréal portera sur le thème “Réussir dans un monde en transition”. L'édition de cette année se déroulera en personne avec des éléments virtuels et consistera en une série de trois jours de conversations entre des dirigeants mondiaux et des personnes influentes, dont les discussions seront centrées sur les moyens nécessaires pour réussir face aux défis de l'économie, alors que l'inflation doublée d'un risque de récession se confronte aux impératifs environnementaux et à la transition numérique, et transformer ces difficultés en opportunités.

#### Utilisation des fonds

Les sommes de la présente contribution financière de la Ville devront être utilisées uniquement pour la planification et la réalisation du Projet.

Les **indicateurs de performance** sont, pour l'événement dans son ensemble:

Indicateurs	Cibles
	<b>Format hybride</b>
Nombre d'entreprises montréalaises ou organisations internationales basées à Montréal bénéficiaires d'au moins une rencontre avec un collaborateur potentiel étranger	50
Nombre de conférenciers étrangers	50
Nombre de pays représentés	50
Nombre de participants en personne	3 000
% de participants étrangers	25%
Nombre de représentant de PME montréalaises ayant assisté à l'événement	100
Portée média totale	50 millions de personnes

De plus, la contribution financière de la Ville au Projet lui donne droit aux éléments suivants:

<b>Déjeuners de travail, sessions et événements privés</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>● 40 passes régulières pour les startups et entreprises à forte croissance lors de la CDM (lunchs selon disponibilités);</li><li>● CDM - Invitation (s) aux tables d'honneur (et/ou activités privées virtuelles) :</li><li>● Pour les espaces en présentiel :<ul style="list-style-type: none"><li>○ 1 table aux déjeuners causerie d'intérêt pour la Ville;</li><li>○ 1 place à la table d'honneur du déjeuner-causerie de la journée inaugurale;</li><li>○ 1 place à la table d'honneur du déjeuner-causerie la journée de l'activité présentée par le commanditaire;</li></ul></li><li>● Éléments de visibilité habituels (logo de la Ville et indication du partenariat dans les bannières, site web et tout publicité)</li></ul>
<b>Événements spéciaux et prises de parole, réseautage et communication d'entreprise</b>

- Préparation de deux panels sur des thématiques d'intérêt de la Ville, lesquels seront organisés selon les orientations et les invités suggérés par la Ville. Tous les aspects opératifs et logistiques seront pris en charge par la CDM;
- Accès au service personnalisé de relations médias et au salon de presse;
- Maillage et possibilités de rencontres bilatérales avec les conférenciers et partenaires selon les intérêts et objectifs du partenaire.

### **Autres événements**

#### **Conférence de Paris**

- L'Organisme s'engage à octroyer à la la Ville de Montréal la possibilité d'une prise de parole par un(e) membre du Comité exécutif lors de la Conférence de Paris, laquelle se tiendra du 28 au 29 novembre 2023, ou le Toronto Global Forum, lequel se tiendra du 11 au 13 octobre 2023.

Les **indicateurs de performance** sont, pour les événements organisés en collaboration avec la Ville de Montréal:

Indicateurs	Cibles
- Nombre de participants à chacune des activités organisées pour la Ville	100

## **ANNEXE 2**

### **PROTOCOLE DE VISIBILITÉ GÉNÉRAL**

Ce protocole définit les dispositions que (ci-après l'« Organisme ») doit respecter afin d'accorder une visibilité à la Ville dans le cadre de l'entente conclue avec cette dernière (ci-après l'« Entente »)

#### **1. ENGAGEMENTS DE L'ORGANISME**

1.1 Présenter et faire approuver un plan de communication visant à fournir une visibilité à la mesure du soutien de la Ville ; ce plan devra énumérer les moyens que l'Organisme utilisera pour communiquer des renseignements sur le Projet, et la fréquence prévue de ces communications.

1.2 Faire approuver tous les outils de communication, à l'exception des publications sur les réseaux sociaux, selon les exigences, les modalités et les délais prévus à la présente annexe.

1.3 S'assurer que les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les clauses de la présente annexe.

1.4 Offrir à la Ville la possibilité de participer aux événements médiatiques et publics, comme défini à la clause 2.2.

1.5 Ne pas diffuser une première communication publique avant d'avoir obtenu l'autorisation de la personne responsable de la Ville.

#### **2. COMMUNICATIONS**

##### 2.1 Reconnaissance de la Ville

2.1.1 Faire état de la contribution de la Ville lors des communications publiques et des communications écrites au moment le plus opportun, tel qu'au lancement ou à la clôture du Projet, à la signature de l'Entente, etc.

2.1.2 Apposer le logo de la Ville sur tous les outils de communication imprimés, numériques ou électroniques, selon les modalités décrites à la section 3 de ce protocole :

- S'assurer que ce logo est mis en évidence si la Ville est l'unique ou le principal partenaire ;
- Inclure le logo de la Ville parmi ceux des autres partenaires du Projet, s'il y a lieu ;
- S'assurer de reconnaître équitablement l'ensemble de la contribution de la Ville dans la réalisation du Projet advenant la présence de plusieurs partenaires ;
- Ajouter l'une des mentions définies à la clause 2.1.3, lorsque l'insertion du logo n'est pas possible.

2.1.3 Inclure l'une des mentions suivantes, selon la nature de l'Entente, minimalement une fois pour chacun des supports écrits, tels que les réseaux sociaux, le site Web, les communiqués de presse ou le programme d'activités :

- « Le projet [Nom du Projet] est réalisé avec le soutien de la Ville de Montréal dans le cadre de l'entente [nom de l'Entente] » ;
- « [Nom de l'Organisme] remercie la Ville de Montréal pour son soutien financier dans la réalisation du projet [nom du Projet] » ;

- « Le projet [Nom du Projet] est offert avec la collaboration de la Ville de Montréal » ;
- Le projet « [Nom du projet] est réalisé en partenariat avec la Ville de Montréal ».

## 2.2 Relations médias et événements publics

### 2.2.1 Lors d'une annonce importante ou d'un événement public :

- mentionner verbalement la contribution de la Ville en employant l'une des mentions définies à la clause 2.1.2 ;
- inviter par écrit un-e représentant-e politique de la mairie de Montréal ou du comité exécutif au moins vingt (20) jours ouvrables à l'avance, comme défini à la clause 3.3.2 ;
- advenant la participation d'un-e représentant-e politique de la mairie de Montréal et du comité exécutif :
  - en informer la personne responsable de la Ville,
  - coordonner et effectuer le suivi avec le cabinet au moins quinze (15) jours ouvrables à l'avance et valider les règles protocolaires en matière d'événements publics;
- Assurer l'accréditation média des personnes représentant la Ville ainsi que de celles qu'elles ont mandatées (photographe, vidéaste, relationniste, etc.) ;
- Prendre en charge la gestion des droits des photos, des vidéos et de tout autre matériel qui pourraient être diffusés sur les plateformes de la Ville à des fins strictement
- promotionnelles et non commerciales ;
- Lors d'une captation visuelle (télédiffusion, webdiffusion, etc.), s'assurer que :
  - le logo de la Ville apparaît dans le champ de vision ;
  - les personnes présentes sont informées, par écrit ou verbalement, que l'événement fait l'objet d'une captation et que celles qui pourraient être reconnaissables dans la vidéo ont autorisé l'utilisation de leur image ;

2.2.2 Offrir par écrit à la mairie de Montréal la possibilité d'inclure un message officiel dans le programme de l'Organisme, au moins trente (30) jours ouvrables avant la date de la diffusion ou de l'impression, et informer la personne responsable de la Ville advenant l'acceptation de l'offre.

## 2.3 Publicité et promotion

2.3.1 Diffuser sur les réseaux sociaux une publication servant exclusivement à reconnaître la contribution de la Ville en s'assurant d'y inclure l'une des mentions définies à la clause

2.1.3 et un lien vers les plateformes appropriées, soit :

- pour une publication sur LinkedIn :
  - <https://www.linkedin.com/company/ville-de-montr-al/>.
- pour une publication sur Facebook :
  - @AffairesEconomiInnovationMTL pour les projets en lien avec le savoir, les affaires et le développement économique,
  - @mtlville pour les autres types de projets ;
- pour une publication sur Twitter :
  - @AffairesMtl pour les projets en lien avec le savoir, les affaires et le développement économique,
  - @MTL\_Ville pour les autres types de projets ;

2.3.2 Mentionner le Projet dans le site Web de l'Organisme et ajouter un hyperlien vers la page [www.montreal.ca](http://www.montreal.ca), si applicable.

2.3.3 Lorsque des vidéos ou des animations sont réalisées dans le cadre du Projet, s'assurer d'intégrer le logo de la Ville, conformément aux modalités définies à la section 3.

2.3.4 Convenir des visuels pertinents (vidéo, photo, etc.) avec la personne responsable de la Ville et, si applicable, les remettre libres de droits avant le lancement de la campagne de communication, afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir son engagement si elle le souhaite.

2.3.5 Lors d'un événement public ou d'activités sur un site et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables à l'avance :

- la diffusion gratuite d'une vidéo de 15 à 30 secondes produite par la Ville afin de promouvoir l'engagement de celle-ci auprès de la population ;
- la diffusion d'un message rédigé par la Ville et destiné aux participants, advenant la présence d'un animateur sur le site ;
- la possibilité d'installer des bannières promotionnelles ou un kiosque (d'une dimension maximale de 10 pi x 20 pi, alimenté en électricité et situé à un emplacement gratuit dans un secteur fréquent) ou tout autre support jugé pertinent par les organisateurs et la personne responsable de la Ville afin que celle-ci puisse avoir une visibilité sur le site ou interagir avec le public.

2.3.6 Fournir un espace publicitaire gratuit dans le programme imprimé ou numérique, au moins quinze (15) jours ouvrables à l'avance ; le matériel sera fourni par la Ville.

## 2.4 Bilan de visibilité

2.4.1 Remettre un bilan à la personne responsable de la Ville au plus tard trente (30) jours ouvrables après la fin du Projet. Y inclure :

- une courte description du projet (30-50 mots) ;
- une copie des éléments de communication qui ont été mis sur pied ;
- une revue de presse couvrant le Projet ;
- des photos du Projet ;
- toute mesure d'évaluation pertinente, comme les résultats d'un sondage de satisfaction et le nombre de participants ; des statistiques pour chacun des médias utilisés, dont :
  - le nombre d'abonnés ;
  - le nombre de publications ou de vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celle-ci ;
  - la portée ou fréquence des publications ou des vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celle-ci ;
  - le nombre d'impressions et de clics pour les autres médias numériques ;
  - le nombre de visiteurs uniques pour les pages du site Web où la Ville a une visibilité (grâce à un logo ou à une mention) ;
  - le taux PEB/nombre d'occasions (radio, télé, affichage, quotidien) si la Ville a une visibilité dans ces médias (grâce à un logo ou à une mention).

### 3. MODALITÉS

#### 3.1 Normes graphiques et linguistiques

3.1.1 Respecter les directives sur l'utilisation du logo définies dans le Complément au Protocole de visibilité de la Ville.

3.1.2 Respecter l'ordre convenu pour le positionnement des logos de la Ville et des autres partenaires sur tous les outils de communication.

3.1.3 Ne pas utiliser le nom ou le logo de la Ville, en tout ou en partie, en dehors du contexte de l'Entente sans l'autorisation de la Ville.

#### 3.2 Approbations

3.2.1 Soumettre pour approbation à la personne responsable de la Ville :

- le plan de communication défini à la clause 1.1 dans un délai raisonnable pour lui permettre de l'évaluer et de fournir une rétroaction ;
- le communiqué de presse, tout document média et les textes soulignant la contribution de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion.

3.2.2 Soumettre pour approbation au Service de l'expérience citoyenne et des communications de la Ville le positionnement des logos sur toutes les communications imprimées, numériques et électroniques du Projet, au moins quinze (15) jours ouvrables avant leur impression ou diffusion.

3.2.3 Advenant la participation d'un-e représentant-e politique à un événement médiatique, soumettre pour approbation à la mairie de Montréal le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet au moins **quinze (15) jours ouvrables à l'avance**.

3.3.1 Service de l'expérience citoyenne et des communications de la Ville

Écrire à [visibilite@montreal.ca](mailto:visibilite@montreal.ca) pour :

- offrir l'un des éléments de visibilité spécifiés dans ce Protocole ;
- obtenir le logo de la Ville ;
- faire approuver le positionnement des logos sur les outils de communication en s'assurant de joindre une copie de ces outils en basse résolution.

3.3.2 Mairie de Montréal

Pour rejoindre la mairie de Montréal afin d'offrir ou de faire approuver un élément de visibilité concernant un-e représentant-e politique, écrire à [mairisse@montreal.ca](mailto:mairisse@montreal.ca)

#### IMPORTANT :

Lors de toute communication avec la mairie de Montréal ou le Service de l'expérience citoyenne et des communications, s'assurer de préciser dans sa demande que le Projet est subventionné par le biais de l'Entente ou du programme.

**Dossier # : 1238468002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction intelligence économique et rayonnement international , -
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximal de 140 000 \$ à l'Institut international d'études administratives de Montréal dans le cadre de l'organisation de la 29e édition de la Conférence de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

La dépense est assumée conjointement par le Service du développement économique ( 112 000 \$) et par le bureau des relations internationales (28 000 \$),

---

**FICHIERS JOINTS**



SDÉ - 1238468002 - FÉIA.xls

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Julie GODBOUT  
Préposée au budget  
**Tél : 872-0721**

Co-auteure : Arianne Allard

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-20

Habib NOUARI  
Conseiller budgétaire  
**Tél : 514872-0984**

**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier - Pôle Développement



**Dossier # : 1239563002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction espaces de travail et services aux utilisateurs , Division solutions espaces de travail
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme ESI Technologie de l'information inc., pour la prestation de services des activités de rôle-conseil et de service d'implantation liés à la solution VMWare Workspace ONE UEM pour une période de deux ans, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 397 353,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-19730 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme)

**Il est recommandé :**

1. d'accorder au seul soumissionnaire conforme ESI Technologie de l'information inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de deux ans, le contrat pour la prestation de services des activités de rôle-conseil et de service d'implantation de résolution de problèmes liés à la solution VMWare Workspace ONE UEM, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 397 353,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19730;

2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2023-04-21 13:49

**Signataire :**

Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1239563002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction espaces de travail et services aux utilisateurs , Division solutions espaces de travail
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme ESI Technologie de l'information inc., pour la prestation de services des activités de rôle-conseil et de service d'implantation liés à la solution VMWare Workspace ONE UEM pour une période de deux ans, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 397 353,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-19730 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal (Ville) s'est dotée d'une vision se déployant sur une période de 10 ans, Montréal 2030, afin d'affronter les défis d'aujourd'hui et de mieux se préparer à ceux de demain. Les efforts mis en place par le Service des TI s'inscrivent directement dans cette lignée.

La vision du Service des TI consiste à utiliser la technologie comme levier de la performance de la Ville. Son rôle est d'assurer le maintien et le soutien de la modernisation des services technologiques clés de la Ville. Pour ce faire, le Service des TI offre un appui aux unités de la Ville au niveau des initiatives citoyennes ainsi qu'aux projets de transformation organisationnelle.

Dans le contexte actuel, où la mobilité liée au télétravail est grandissante, le déploiement de l'application de gestion de l'informatique final (gestion de postes de travail, tablettes et cellulaires) permettra un gain en productivité et un rehaussement de la sécurité des actifs informationnels de la Ville.

Dans ce contexte et suite à l'acquisition de la solution infonuagique de gestion de l'informatique de l'utilisateur final (EUC/UEM), le Service des TI a lancé, l'appel d'offres public n° 23-19730, en date du 30 janvier 2023. Cet appel d'offres public a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) ainsi que dans le journal Le Devoir.

Un délai de 30 jours a été initialement accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leur soumission.

Compte tenu du report de la date d'ouverture des soumissions, la durée réelle de la période d'appel d'offres était de 37 jours, soit jusqu'au 9 mars 2023.

Au total, trois addendas ont été publiés aux dates suivantes :

No. addenda	Date	Portée
1	2023 - 02 - 06	Précisions suite à des questions techniques et administratives
2	2023 - 02 - 20	Précisions suite à des questions techniques et administratives
3	2023 - 02 - 27	Report de la date d'ouverture suite à une demande d'un preneur de cahier de charge

La réception et l'ouverture des soumissions ont été effectuées le 9 mars 2023. La durée de la validité des soumissions est de 90 jours calendrier, suivant leur ouverture.

Le présent dossier vise donc à accorder un contrat à la firme ESI Technologie de l'information inc., pour la prestation de services des activités de rôle-conseil et de de service d'implantation liés à la solution liés à VMWare Workspace ONE UEM pour une période de deux (2) ans, avec deux (2) options de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 397 353,60 \$, taxes incluses.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG21 0219 - 22 avril 2021- Accorder un contrat à ESI Technologies de l'information inc., pour l'acquisition d'une solution infonuagique de gestion de l'informatique de l'utilisateur final (EUC/UEM) pour une durée de quatre ans, soit du 26 mars 2021 au 25 mars 2025 avec trois options de prolongation de 24 mois chacune, pour une somme maximale de 6 918 074,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18467 (4 soumissionnaires - 2 conformes)..  
DA214990001 - 29 septembre 2021 - Approuver une grille standard d'évaluation des soumissions, avec critères et pondérations, qui sera utilisée par le Service des technologies de l'information (STI), dans le cadre des appels d'offres en services professionnels inhérents aux prestations de service en technologie de l'information.

### **DESCRIPTION**

La Ville veut se transformer et s'orienter vers une gestion moderne de ses terminaux. Pour cette raison, la Ville a acquis, par appel d'offres, la solution Workspace ONE UEM. Cette transformation vise les objectifs suivants :

- Uniformiser la gestion de l'ensemble des actifs à l'intérieur d'une plateforme unique;
- Mettre en place les bases de gestion d'actifs afin de mieux supporter les activités en télétravail;
- Implanter un catalogue de logiciels en mode libre-service;
- Mettre en place des concepts informatiques de "Zero Touch" pour l'ensemble des systèmes d'exploitation;
- Mettre en place des concepts informatiques de "Zero Trust";

- Simplifier la gestion de nos terminaux;
- Accroître la sécurité de nos actifs.

Le présent dossier vise une prestation de services d'intégration et d'accompagnement afin de permettre de déployer la solution VMWare Workspace ONE UEM dans les environnements technologiques de la Ville. Cette assistance à l'implantation est nécessaire afin d'assister aux déploiements de certains modules de la solution, de parfaire les connaissances de la solution et d'améliorer la maturité de l'équipe dans la gestion moderne des terminaux.

## JUSTIFICATION

Sur un total de sept preneurs du cahier des charges, deux preneurs (28,57%) ont déposé des offres alors que cinq preneurs (71,43%) n'ont pas soumissionné. De ces cinq firmes, trois d'entre elles ont transmis un avis de désistement au Service de l'approvisionnement.

Les raisons de désistements invoquées sont :

- une firme affirme qu'elle n'est pas capable de fournir les produits ou les services demandés;
- une firme affirme que ces engagements actuels ne lui permettent pas de répondre à cet appel d'offres;
- une firme affirme qu'elle ne rencontre pas les exigences du cahier de charge soit être une firme partenaire de VMware;
- les autres firmes n'ont pas répondu.

Sur un total de deux soumissionnaires, une soumission est déclarée conforme d'un point de vue administratif. L'évaluation de la soumission a été effectuée selon une grille standard d'évaluation des soumissions, avec critères et pondérations préalablement approuvée par la direction du Service de l'approvisionnement en date du 29 septembre 2021 (DA214990001).

Le résultat de cette évaluation est le suivant :

SOUSSIONS CONFORMES	NOTE INTÉRIM	NOTE FINALE	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Adjudicataire	86,0	2,19	397 353,60 \$		397 353,60 \$
Dernière estimation réalisée					529 804,60 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					(132 451,00) \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					(25,00) %

Le prix soumis par l'adjudicataire est inférieur de 25,00 % au prix de la dernière estimation. Cet écart est expliqué par le fait que le Service des TI a élaboré, entre autres, son estimation en se basant sur des profils similaires de contrats comparables (2021 et 2022) mais dont le nombre d'heures était moindre. Considérant que l'appel d'offres actuel offre une

économie d'échelle du fait d'un nombre d'heure plus important ainsi qu' une continuité aux potentiels soumissionnaires ces derniers ont offert des prix plus bas qu'anticipé .

Bien que le prix de l'adjudicataire soit inférieur à la dernière estimation, il est à noter que la note intérimaire est haute attestant de la qualité.

L'autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP) n'est pas requise dans le cadre de contrat.

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001 émis le 31 mars 2022, une évaluation de risque a été effectuée par les professionnels. L'analyse nous démontre un risque faible et une évaluation de rendement de l'adjudicataire n'est pas nécessaire dans ce contrat.

Après vérification, ESI Technologie de l'information inc. n'est pas inscrite sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), le Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement de gestion contractuelle (RGC) et la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant maximal du contrat est de 397 353,60 \$, taxes incluses et sera réparti comme suit:

### Tableau de répartition des coûts (taxes incluses)

Année	2023	2024	2025	TOTAL
PDI	115 894,60 \$	198 677,00 \$	82 782,00 \$	<b>397 353,60 \$</b>

### Dépenses capitalisables (PDI)

La dépense de 397 353,60 \$, taxes incluses, (362 836,80 \$ net de taxes) sera imputée au PDI 2023-2032 du Service des TI au projet 68122 - Gestion des services aux utilisateurs, et sera financée par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 22-006 et de compétence locale 22-007.

Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 50,1 %. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

### Estimation des années de prolongation

Le présent contrat pourrait bénéficier de deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour une somme de 213 826,00 \$, taxes incluses par année.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Ne s'applique pas.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Approbation du dossier par le CE - 3 mai 2023;
- Approbation du dossier par le CM - 15 mai 2023;
- Approbation du dossier par le CG - 18 mai 2023;
- Octroi du contrat - mai 2023.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Tiffany AVERY-MARTIN)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Mohamed Lamine FARHI)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mohammed AROUSSI  
conseiller(-ere) analyse - controle de gestion

#### **ENDOSSÉ PAR**

Marie-Claire UMURAZA  
Chef(fe) de division - solutions d affaires -

Le : 2023-04-18

systemes corporatifs I

**Tél :** 514-809-6616  
**Télécop. :**

**Tél :** 514-434-8699  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Antoine FUGULIN-BOUCHARD  
Directeur - Espaces de travail et services aux  
utilisateurs

**Tél :** 438-221-1706  
**Approuvé le :** 2023-04-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Richard GRENIER  
Directeur du service des technologies de  
l'information

**Tél :** 438-998-2829  
**Approuvé le :** 2023-04-21

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1239563002

Unité administrative responsable : *Service des technologies de l'information , Direction espaces de travail et services aux utilisateurs , Division solutions espaces de travail*

Projet : 68122 - Gestion des services aux utilisateurs

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i><b>oui</b></i>	<i><b>non</b></i>	<i><b>s. o.</b></i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	<b>X</b>		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? <i>(12) Miser sur la transparence, l'ouverture et le partage des données ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective.</i>			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ? <ul style="list-style-type: none"><li>• Simplifier la gestion de nos terminaux;</li><li>• Assurer une assistance aux déploiements des modules de la solution;</li><li>• Accroître la sécurité de nos actifs;</li><li>• Uniformiser la gestion de l'ensemble des actifs à l'intérieur d'une plateforme unique;</li></ul>			

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>• Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>• Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>• Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>	<b>X</b>		
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			<b>X</b>
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		<b>X</b>	

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <p>a. <b>Inclusion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect et protection des droits humains</li> <li>• Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul>			<b>X</b>
<p>b. <b>Équité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul>			<b>X</b>
<p>c. <b>Accessibilité universelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul>			<b>X</b>
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			<b>X</b>

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

**Dossier # : 1239563002**

**Unité administrative responsable :** Service des technologies de l'information , Direction espaces de travail et services aux utilisateurs , Division solutions espaces de travail

**Objet :** Accorder un contrat à la firme ESI Technologie de l'information inc., pour la prestation de services des activités de rôle-conseil et de service d'implantation liés à la solution VMWare Workspace ONE UEM pour une période de deux ans, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 397 353,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-19730 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation du processus d'approvisionnement

---

**FICHIERS JOINTS**



23-19730 liste de commandes.pdf 23-19730 PV.pdf 23-19730 intervention.pdf



23-19730 tableau d'analyse et d'évaluation de soumission.pdf

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Mohamed Lamine FARHI  
Agent d'approvisionnement 2  
**Tél : 514-000-0000**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-20

Elie BOUSTANI  
Chef de section  
**Tél : 514-000-0000**  
**Division :** Eau et aqueduc, Informatique et administration

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :  -  -  Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le :  -  -  Date du dernier addenda émis :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

Date du comité de sélection :  -  -

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) :  Motif de rejet: administratif et / ou technique :

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées  et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
ESI	397353,6	<input checked="" type="checkbox"/>	

### Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas soumissionné nous indique que :  
Une (1) firme indique: Nous ne fournissons pas les produits ou les services demandés (spécifications requises non rencontrées),  
Une (1) firme indique: Nos engagements ne nous permettent pas de répondre à cet AO. Pour information,  
Une (1) firme indique:Nous ne sommes pas partenaire VMware,  
Les autres n'ont pas donné suite à notre demande.

Préparé par :

Lamaine Farhi

Le

30 - 3 - 2023

Service de l'approvisionnement

Analyse et évaluation des soumissions en services professionnels

Résultat global 5

23-19730 - Services professionnels pour des activités de rôle-conseil et de résolution de problèmes liés à VMware Workspace ONE UEM

	<i>Présentation de l'offre de services TI</i>	<i>Description des processus et méthodologies, et compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Expertise du soumissionnaire pour la réalisation de contrats similaires</i>	<i>Expérience du coordonnateur des services</i>	<i>Qualité du centre d'expertise</i>	<i>Analyse de l'échec/malajustement des expertises spécifiques</i>	<i>Pointage Intérimaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>	
<b>FIRME</b>	<b>5%</b>	<b>15%</b>	<b>20%</b>	<b>10%</b>	<b>20%</b>	<b>30%</b>	<b>100%</b>	<b>\$</b>		<b>Rang</b>	<b>Date</b>	
ESI							86,0	397 353,60 \$	2,19	1	<b>Heure</b>	jeudi 23/03/2023 10 h 00
							-		-		<b>Lieu</b>	meet
							-		-			
							-		-			
							-		-			
<b>Agent d'approvisionnement</b>	<b>Mohamed Lamine Farhi</b>										<b>Facteur «K»</b>	1
												<b>Multiplicateur d'ajustement</b>
												10000



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE  
D'APPEL D'OFFRES DU  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

## Liste des commandes

**Numéro** : 23-19730

**Numéro de référence** : 1685995

**Statut** : En attente des résultats d'ouverture

**Titre** : Prestation de services pour des activités de rôle-conseil et de résolution de problèmes liés à VMware Workspace ONE UEM-Service des technologies de l'information

<input type="checkbox"/> <u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
<input type="checkbox"/> Alithya Canada Inc. 725, boulevard Lebourgneuf, bureau 525 Québec, QC, G2J 0C4 <a href="http://www.alithya.com">http://www.alithya.com</a> NEQ : 1144392173	<u>Madame Josée Turcotte</u> Téléphone : 418 650-6414 Télécopieur : 418 650-5876	<b>Commande : (2142223)</b> 2023-01-30 16 h 04 <b>Transmission :</b> 2023-01-30 16 h 04	3862629 - 23-19730 addenda 1 2023-02-06 10 h 48 - Courriel 3872920 - 23-19730 addenda 2 (devis) 2023-02-20 10 h 06 - Courriel 3872921 - 23-19730 addenda 2 (plan) 2023-02-20 10 h 57 - Messagerie 3878923 - 23-19730 addenda 3 report 2023-02-27 15 h 46 - Courriel  Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> AMARIS CONSEIL INC. 360 rue Saint Jacques Suite M-201 Montréal, QC, H2Y2N1 NEQ : 1169257194	<u>Monsieur Benjamin Richard</u> Téléphone : 438 800-1384 Télécopieur :	<b>Commande : (2147542)</b> 2023-02-08 13 h 48 <b>Transmission :</b> 2023-02-08 13 h 48	3862629 - 23-19730 addenda 1 2023-02-08 13 h 48 - Téléchargement 3872920 - 23-19730 addenda 2 (devis) 2023-02-20 10 h 06 - Courriel 3872921 - 23-19730 addenda 2 (plan) 2023-02-20 10 h 06 - Courriel 3878923 - 23-19730 addenda 3 report 2023-02-27 15 h 46 - Courriel  Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> COFOMO INC. 1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 1500 Montréal, QC, H3B 4W5 <a href="http://www.cofomo.com">http://www.cofomo.com</a> NEQ : 1176499714	<u>Monsieur Gaston Jalbert</u> Téléphone : 514 866-0039 Télécopieur : 514 866-0900	<b>Commande : (2142230)</b> 2023-01-30 16 h 08 <b>Transmission :</b> 2023-01-30 16 h 08	3862629 - 23-19730 addenda 1 2023-02-06 10 h 48 - Courriel 3872920 - 23-19730 addenda 2 (devis) 2023-02-20 10 h 06 - Courriel 3872921 - 23-19730 addenda 2 (plan) 2023-02-20 10 h 06 - Courriel 3878923 - 23-19730 addenda 3 report 2023-02-27 15 h 46 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

<input type="checkbox"/> ESI TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION INC. 1550 rue Metcalfe Suite 1100 Montréal, QC, H3A 1X6 NEQ : 1149162597	<a href="#">Madame Coralie Icaze</a> Téléphone : 514 745-3311 Télécopieur : 514 745-3312	<b>Commande : (2144388)</b> 2023-02-02 15 h 31 <b>Transmission :</b> 2023-02-02 15 h 31	3862629 - 23-19730 addenda 1 2023-02-06 10 h 48 - Courriel 3872920 - 23-19730 addenda 2 (devis) 2023-02-20 10 h 06 - Courriel 3872921 - 23-19730 addenda 2 (plan) 2023-02-20 10 h 06 - Courriel 3878923 - 23-19730 addenda 3 report 2023-02-27 15 h 46 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> La Compagnie de Téléphone Bell du Canada ou Bell Canada 930, rue D'Aiguillon RC-140 Québec, QC, G1R 5M9 NEQ : 1172462849	<a href="#">Monsieur Philippe Robitaille</a> Téléphone : 418 691-4039 Télécopieur :	<b>Commande : (2142063)</b> 2023-01-30 14 h 07 <b>Transmission :</b> 2023-01-30 14 h 07	3862629 - 23-19730 addenda 1 2023-02-06 10 h 48 - Courriel 3872920 - 23-19730 addenda 2 (devis) 2023-02-20 10 h 06 - Courriel 3872921 - 23-19730 addenda 2 (plan) 2023-02-20 10 h 06 - Courriel 3878923 - 23-19730 addenda 3 report 2023-02-27 15 h 46 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> LES SOLUTIONS VICTRIX INC. 630 Sherbrooke Ouest Bureau 1100 Montréal, QC, H3A 1E4 <a href="http://www.victrix.ca/">http://www.victrix.ca/</a> NEQ : 1167031799	<a href="#">Madame France Sénécal</a> Téléphone : 514 879-1919 Télécopieur : 514 879-1616	<b>Commande : (2143302)</b> 2023-02-01 9 h 43 <b>Transmission :</b> 2023-02-01 9 h 43	3862629 - 23-19730 addenda 1 2023-02-06 10 h 48 - Courriel 3872920 - 23-19730 addenda 2 (devis) 2023-02-20 10 h 06 - Courriel 3872921 - 23-19730 addenda 2 (plan) 2023-02-20 10 h 06 - Courriel 3878923 - 23-19730 addenda 3 report 2023-02-27 15 h 46 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> SOCIÉTÉ CONSEIL GROUPE LGS 2700, boul. Laurier, Tour Champlain Bureau 4000 Québec, QC, G1V 4K5 <a href="http://www.lgs.com">http://www.lgs.com</a> NEQ : 1142691709	<a href="#">Madame Véronique Verrier</a> Téléphone : 418 653-6574 Télécopieur :	<b>Commande : (2142849)</b> 2023-01-31 13 h 41 <b>Transmission :</b> 2023-01-31 13 h 41	3862629 - 23-19730 addenda 1 2023-02-06 10 h 48 - Courriel 3872920 - 23-19730 addenda 2 (devis) 2023-02-20 10 h 06 - Courriel 3872921 - 23-19730 addenda 2 (plan) 2023-02-20 10 h 59 - Messagerie 3878923 - 23-19730 addenda 3 report 2023-02-27 15 h 46 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Organisme public.

**Dossier # : 1239563002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction espaces de travail et services aux utilisateurs , Division solutions espaces de travail
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme ESI Technologie de l'information inc., pour la prestation de services des activités de rôle-conseil et de service d'implantation liés à la solution VMWare Workspace ONE UEM pour une période de deux ans, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 397 353,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-19730 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



Certification des fonds\_GDD 1239563002.xlsx

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Tiffany AVERY-MARTIN  
Préposée au budget  
**Tél :** xxx-xxx-xxxx

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-19

François FABIEN  
Conseiller budgétaire  
**Tél :** 514-872-0709  
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



**Dossier # : 1239053001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'habitation , Direction développement résidentiel , Division projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	Stratégie 12 000 logements
<b>Objet :</b>	Approuver une subvention additionnelle d'un montant maximal de 2 775 661 \$ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement Ville-Marie pour la réalisation du projet de logement social Résidenti'ELLE du Y des femmes de l'organisme Y des femmes de Montréal.

Il est recommandé:

1 - d'approuver une subvention additionnelle d'un montant de 2 775 661 \$ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement de Ville-Marie pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Y des femmes de Montréal pour le projet Résidenti'ELLE du Y des femmes.

2 - d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Peggy BACHMAN **Le** 2023-04-25 09:05

**Signataire :**

Peggy BACHMAN

---

directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION** Dossier # :1239053001

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'habitation , Direction développement résidentiel , Division projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	Stratégie 12 000 logements
<b>Objet :</b>	Approuver une subvention additionnelle d'un montant maximal de 2 775 661 \$ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement Ville-Marie pour la réalisation du projet de logement social Résidenti'ELLE du Y des femmes de l'organisme Y des femmes de Montréal.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet Y des Femmes de Montréal consiste en la réalisation d'un immeuble comportant 86 logements sociaux et communautaires (5 unités de type chambre, 20 studios, 4 unités d'une chambre à coucher, 33 unités de 2 chambres à coucher, 21 unités de 3 chambres à coucher et 3 unités de 4 chambres à coucher). Certains logements seront offerts à des femmes seules alors que d'autres logements seront offerts à des femmes monoparentales. Cinquante de ces logements seront destinés à des femmes en difficulté qui bénéficieront d'un soutien communautaire de l'organisme.

L'organisme le Y des femmes de Montréal a sollicité le financement du programme AccèsLogis Québec, dont les fonds proviennent de la Société d'habitation du Québec (SHQ), auxquels s'ajoute une contribution de l'Agglomération de Montréal remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Le programme prévoit qu'une part des fonds doit provenir de prêts d'une institution financière (hypothèque) contractés par l'organisme porteur du dossier.

Comme le projet dépasse les seuils de coûts admissibles du programme et que les budgets disponibles provenant des enveloppes octroyées par le gouvernement du Québec sont insuffisants, le Service de l'habitation a sollicité avec succès l'arrondissement Ville-Marie pour compléter le montage financier du projet au moyen d'une contribution de 2 775 661 \$ provenant du fonds d'inclusion constitué en 2012 dans le cadre de la Stratégie d'inclusion de logements sociaux et abordables dans les projets résidentiel (CE12 0338).

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG21 0356 (17 juin 2021) Approuver une subvention additionnelle d'un montant maximal de 804 015 \$ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement Ville-Marie pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Y des Femmes de Montréal pour le projet Y des Femmes de Montréal.

CE21 0594 (14 avril 2021) Permettre, dans le cadre du Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels, l'utilisation des contributions financières du compte corporatif pour le logement abordable à des fins de financement de projets de logement social. Abroger la politique d'inclusion de la Stratégie d'inclusion suite à l'adoption du Règlement sur l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041).

CG17 0572 (14 décembre 2017) Adoption du *Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102)* . Adoption du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de logement abordable.

CE12 0338 (14 mars 2012) Approbation de la création d'un Fonds de contribution à la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels* afin de favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires et de logements privés abordables ou pour familles.

CE05 1708 (24 août 2005) Adoption de la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels* .

## **DESCRIPTION**

Malgré les subventions citées dans la rubrique contexte et l'hypothèque qui sera contractée par l'organisme d'AccèsLogis, le projet cumule un manque à gagner qui doit être complété par une aide additionnelle à autoriser par le Conseil d'agglomération.

## **JUSTIFICATION**

Le projet répond aux engagements de l'Administration municipale en matière d'habitation sociale, ainsi qu'aux orientations de l'arrondissement Ville-Marie en matière de développement de logements sociaux et abordables.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La subvention additionnelle provenant du fonds d'inclusion de l'arrondissement Ville-Marie est de 2 775 661 \$.

Considérant la contribution antérieure de 804 015\$ (CG21 0356), la contribution totale de la Ville de Montréal via le Fonds d'inclusion de l'arrondissement Ville-Marie s'élève à 3 579 676\$.

Le logement social est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Le détail sur la provenance des fonds et les imputations budgétaires se retrouvent dans l'intervention du Service des finances.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. La grille d'analyse est incluse en pièce jointe.

Ce dossier contribue également à l'atteinte des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle (ADS+), notamment en agissant activement sur le manque de logement social, abordable et familial ; en assurant une offre en habitation qui soit accessible et diversifiée ; et en favorisant l'accès à un logement convenable pour toutes et tous.

Le bâtiment vise une consommation énergétique nette zéro.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si ce projet ne réussit pas à compléter son montage financier, il n'obtiendra pas le financement de la SHQ et devra être abandonné.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

S.O.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S.O.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S.O.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Iulia Ramona BOAR BUCSA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marc GUIMOND  
Conseiller en développement de l'habitation

**Tél :** 514-872-5478  
**Télécop. :** 514-872-3883

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-18

Marthe BOUCHER  
c/d soutien projets logement social et  
abordable

**Tél :** 514.868.7384  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Clotilde TARDITI  
directeur(-trice) de service - habitation

**Tél :**  
**Approuvé le :** 2023-04-24

## **Grille d'analyse Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1239053001

Unité administrative responsable : *Service de l'habitation*

Projet : *Approuver une subvention additionnelle d'un montant maximal de 2 775 661\$ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement Ville-Marie pour la réalisation du projet de logement social Résidenti'ELLE du Y des femmes de l'organisme Y des femmes de Montréal.*

### **Section A - Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	X		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?			
7- Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ?			
7- Pour la période 2022 à 2031, les acquisitions projetées permettront la réalisation de nouveaux logements abordables ainsi que le maintien de logements abordables existants.			

## Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</b></li> <li>● <b>Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</b></li> <li>● <b>Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</b></li> <li>● <b>Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</b></li> </ul>			<b>X</b>
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			<b>X</b>
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			<b>X</b>

## Section C - **ADS+**\*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. <b>Inclusion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Respect et protection des droits humains</li> <li>● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul> </li> <li>b. <b>Équité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul> </li> <li>c. <b>Accessibilité universelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul> </li> </ul>	<b>X</b>		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			<b>X</b>

**Dossier # : 1239053001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'habitation , Direction développement résidentiel , Division projets
<b>Objet :</b>	Approuver une subvention additionnelle d'un montant maximal de 2 775 661 \$ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement Ville-Marie pour la réalisation du projet de logement social Résidenti'ELLE du Y des femmes de l'organisme Y des femmes de Montréal.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



Réservation de fonds GDD 1239053001 24 04 2024.xls

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Iulia Ramona BOAR BUCSA  
Préposée au budget  
**Tél : 514 872 9964**

Co-Auteur:  
Charles Caron  
Conseiller budgétaire

Co-Auteur:  
Pascal-Bernanrd Ducharme  
Chef de section  
Tél: 514 503 3296

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-24

Francine LAVERDIÈRE  
Directrice de service - finances et trésorier  
**Tél : 514 872-6630**

**Division** : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



**Dossier # : 1238383006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un addenda à la convention de contribution financière initiale 2022-2023 avec le Conseil québécois du commerce de détail qui visait à accompagner les détaillants montréalais dans le développement de leur activité en considérant les enjeux rencontrés par le milieu du commerce de détail (CG22 0267), afin d'accorder une prolongation de la durée de la convention jusqu'au 31 juillet 2023

Il est recommandé d'approuver un addenda à la convention de contribution financière initiale 2022-2023 avec le Conseil québécois du commerce de détail qui visait à accompagner les détaillants montréalais dans le développement de leur activité en considérant les enjeux rencontrés par le milieu du commerce de détail (CG22 0267), afin d'accorder une prolongation de la durée de la convention jusqu'au 31 juillet 2023

**Signé par** Philippe KRIVICKY **Le** 2023-04-27 15:58

**Signataire :**

Philippe KRIVICKY

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Économie et rayonnement de  
la métropole

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1238383006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un addenda à la convention de contribution financière initiale 2022-2023 avec le Conseil québécois du commerce de détail qui visait à accompagner les détaillants montréalais dans le développement de leur activité en considérant les enjeux rencontrés par le milieu du commerce de détail (CG22 0267), afin d'accorder une prolongation de la durée de la convention jusqu'au 31 juillet 2023

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Conseil québécois du commerce de détail (CQCD) est un partenaire de longue date de la Ville de Montréal. Regroupant plus de 5 000 établissements commerciaux, il représente près de 70 % de l'activité économique liée au commerce de détail du Québec. En plus de représenter son secteur auprès des instances politiques, l'organisme organise annuellement des événements où les détaillants, les analystes et les preneurs de décision partagent des informations de pointe sur les pratiques d'affaires en commerce de détail. Le CQCD accompagne également les détaillants membres en mettant à leur disposition du contenu portant sur l'industrie du commerce de détail (résultats de sondages aux consommateurs, analyses des données de ventes au détail au Canada, formations et webinaires, etc.). En 2022, une contribution financière de 150 000 \$ a été approuvée pour l'organisme afin d'accompagner les détaillants montréalais dans le maintien et le développement de leur activité. Cette contribution financière vise à réaliser les projets suivants :

- **Événement TAG Focus sur le commerce d'aujourd'hui (25 000 \$) :** En 2022, il a été convenu que le CQCD tiendrait un seul événement d'envergure. L'événement a eu lieu à l'automne 2022 en présentiel. Notre contribution a permis de soutenir l'événement et ainsi de bénéficier d'une visibilité tout en donnant l'accès à des détaillants montréalais et à des employés de la Ville de Montréal.
- **Tables de discussions (10 000 \$) :** tenue de tables de discussion en présentiel et en virtuel sur des thématiques choisies par la Ville de Montréal (par exemple l'économie circulaire, la vacance commerciale, etc.) avec des détaillants et animées par un professionnel du CQCD. Cela permet de mettre en évidence les besoins et défis actuels du secteur du commerce de détail.
- **Accompagnement personnalisé aux commerçants (100 000 \$) :** Des heures d'accompagnement personnalisées sont à la disposition des commerçants. L'accompagnement offert couvre les quatre thématiques suivantes : la main

d'œuvre, la logistique, le développement durable (économie circulaire, zéro déchet) et le numérique. Celles-ci couvrent les enjeux principaux que connaissent actuellement les commerçants.

- **Boîte à outils et webinaires (15 000 \$)** : création d'une boîte à outils et de webinaires sur les thématiques de la main d'œuvre et du développement durable. La transformation numérique n'est pas abordée puisqu'une gamme d'outils a déjà été développée en 2021. On trouvera notamment des gabarits de documents que peuvent adapter les détaillants et qui sont construits à partir de bonnes pratiques.
- **Adhésion au CQCD (inclus dans l'entente) pour les membres de la Ville de Montréal** : accès à des outils, informations, événements virtuels du CQCD, etc.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG22 0267 - 28 avril 2022 - Accorder un soutien financier non récurrent de 150 000 \$ au Conseil québécois du commerce de détail afin de soutenir les détaillants de l'agglomération de Montréal en 2022 et en 2023 / Approuver un projet de convention à cet effet.  
CG20 0593 - 19 novembre 2020 - Octroyer une contribution financière non récurrente de 149 340 \$ au Conseil québécois du commerce de détail pour la mise en place d'un service de livraison durable et mutualisé pour les commerçants locaux.

CG20 0455 - 24 septembre 2020 - Abroger la résolution CE20 0393 et accorder un soutien financier non récurrent de 55 000 \$ au Conseil québécois du commerce de détail en soutien à sa mission dans le cadre de la pandémie de la COVID-19 et de l'événement « TAG », pour l'année 2020 / Approuver un projet de convention à cet effet.

CE20 0393 - 18 mars 2020 - Accorder une contribution financière non récurrente de 55 000 \$ au Conseil québécois du commerce de détail en appui à la tenue de deux événements « Hop! Le Sommet du commerce de détail » et « eCommerce-Québec », pour l'année 2020.

CE19 0404 - 13 mars 2019 - Accorder une contribution financière non récurrente de 30 000 \$ au Conseil québécois du commerce de détail en appui à la tenue de deux événements « Hop! Le Sommet du commerce de détail » et « eCommerce-Québec », pour l'année 2019.

CE18 1606 - 3 octobre 2018 - Accorder une contribution financière non récurrente de 10 000 \$ au Conseil québécois du commerce de détail en appui à la tenue du colloque e-Commerce-Québec qui se tiendra les 4 et 5 octobre 2018 au Palais des congrès de Montréal.

CE18 0464 - 21 mars 2018 - Accorder un soutien financier non récurrent de 20 000 \$ au Conseil québécois du commerce de détail (CQCD) afin d'appuyer la tenue de l'événement « Hop! Le Sommet du commerce de détail » du 20 au 21 mars 2018.

CE17 0547 - 12 avril 2017 - Accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ au Conseil québécois du commerce de détail (CQCD) afin d'appuyer la tenue des événements « Hop! Le sommet du commerce de détail » et « eCommerce-Québec » pour l'année 2017.

CE16 1628 - 12 octobre 2016 - Accorder un soutien financier de 10 000 \$ à l'organisme Le Conseil québécois du commerce de détail (CQCD) pour l'organisation de l'événement eCommerce-Québec, les 12 et le 13 octobre 2016, au Palais des congrès de Montréal.

## DESCRIPTION

Le CQCD demande une prolongation de la durée de l'entente pour la portion du projet qui porte sur la création d'une boîte à outils.  
L'organisme avait proposé un échéancier initial, mais avait sous-estimé le temps nécessaire aux partenaires pour apporter leurs commentaires. Ceux-ci sont cruciaux pour développer

des outils pertinents qui feront une différence parmi ceux existants. En ajustant l'échéancier, le CQCD constate qu'il serait nécessaire de prolonger le projet de deux mois, afin qu'il se termine au 30 juin 2023 plutôt qu'au 30 avril 2023. Il est requis de laisser un délai supplémentaire d'un mois pour permettre à l'organisme de finaliser sa reddition de compte et de la transmettre à la Ville de Montréal.

## **JUSTIFICATION**

L'approbation de délais supplémentaires permettra au CQCD de finaliser le développement d'outils portant sur la thématique de la transition écologique, et particulièrement de l'économie circulaire.

Dans un contexte où la Ville de Montréal est en consultation publique afin de proposer une feuille de route en économie circulaire, le développement d'outils spécifiques à cette thématique est fortement utile. Cela permettra d'outiller les commerçants et les professionnels qui accompagnent les détaillants afin de leur donner de l'information stratégique et des outils utiles à l'amélioration des pratiques d'affaires.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'ensemble des aspects financiers ont été présentés dans le dossier décisionnel 1228383002. L'approbation d'un addenda est sans impact financier.

Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

## **MONTRÉAL 2030**

Le présent dossier décisionnel contribuera particulièrement à l'atteinte des priorités du Plan stratégique Montréal 2030 suivantes :

4. Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité;

14. Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité;

19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le fait de ne pas approuver d'addenda à la contribution financière avec le CQCD fera en sorte que l'on ne pourra pas permettre la finalisation d'outils à destination des commerçants montréalais.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Aucun impact lié à la COVID-19 n'est prévu.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'entente de contribution financière comporte des modalités relatives à la visibilité de la Ville. Les outils développés seront communiqués auprès du réseau, et plus particulièrement des SDC, des arrondissements et des pôles PME MTL afin d'encourager les commerçants des artères commerciales montréalaises à participer.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Finalisation des outils en cours de développement : 30 juin 2023;  
Remise de la reddition de compte finale de la part de l'organisme : 31 juillet 2023.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Catia DOS SANTOS  
Commissaire au développement économique

**Tél :** 514 295-3650  
**Télécop. :**

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-04-19

Alain MARTEL  
Chef de division - Programmes et partenariats

**Tél :** 514 919-8508  
**Télécop. :**

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dieudonné ELLA-OYONO  
directeur(-trice) - mise en valeur des pôles économiques

**Tél :**  
**Approuvé le :** 2023-04-19

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Eric LABELLE  
directeur(-trice) de service - développement économique

**Tél :**  
**Approuvé le :** 2023-04-20

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1238383006

Unité administrative responsable : Service du développement économique - Direction Mise en valeur des pôles économiques

Projet : Approuver un addenda à la convention de contribution financière initiale 2022-2023 (CG22 0267) avec le Conseil québécois du commerce de détail afin d'accorder une prolongation de la durée de la convention jusqu'au 31 juillet 2023

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	<b>X</b>		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?  4. Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité;  14. Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité;  19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ?  Concernant la priorité 4, la contribution au CQCD permettra de soutenir les commerçants dans leur transition écologique mais aussi d'être plus résilients et attractifs et ainsi favoriser l'achat local par les citoyens montréalais.  Les différentes formes d'accompagnement offerts contribuent également à la priorité 14 en informant les détaillants sur les types d'innovation à adopter ce qui permettra comme résultat d'avoir des commerces locaux davantage résilients.  Enfin, en lien avec la priorité 19, l'offre de solutions aux enjeux rencontrés par le secteur du commerce de détail permet de soutenir			

les commerçants dans l'adaptation de leur modèle d'affaires et ainsi contribuer à la qualité de vie des citoyens en trouvant dans leur quartier une offre commerciale variée et de qualité.

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>• Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>• Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>• Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>	<b>X</b>		
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		<b>X</b>	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		<b>X</b>	

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. <b>Inclusion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect et protection des droits humains</li> <li>• Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul> </li> <li>b. <b>Équité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul> </li> <li>c. <b>Accessibilité universelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul> </li> </ul>		<b>X</b>	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		<b>X</b>	

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

## ADDENDA 1

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes vertu de la résolution CG06 0006 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

Numéro d'inscription TPS : 121364749  
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après, appelée la « **Ville** »

**ET :** **CONSEIL QUÉBÉCOIS DU COMMERCE DE DÉTAIL**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies (RLRQ, c. C-38 dont l'adresse principale est le 4284 Rue de la Roche, suite 217, Montréal (QC) H2J 3H9, agissant et représentée par Céline Blanchet, présidente du conseil d'administration, et Damien Silès, directeur général, dûment autorisés aux fins des présentes tel qu'ils le déclarent;

Numéro d'inscription T.P.S. : 103024857  
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1006199522

Ci-après, appelée l'« **Organisme** »

La Ville et l'Organisme sont également collectivement désignés dans le présent addenda comme les « **Parties** ».

**ATTENDU QUE** les Parties ont conclu une convention dans laquelle la Ville accorde à l'Organisme une contribution financière de 150 000 \$ pour la réalisation du Projet décrit à l'Annexe 1 de la convention, laquelle a été approuvée par le conseil d'agglomération par la résolution CG22 0267 en date du 28 avril 2022 (ci-après la « Convention initiale »);

**ATTENDU QUE** l'Organisme demande une prolongation de la durée de la Convention initiale pour la portion du projet qui porte sur la création d'une boîte à outils;

**ATTENDU QUE** l'échéancier initial pour ce projet était sous-estimé compte tenu des différentes approbations requises de la part des partenaires (notamment du Service du développement économique et du Service de l'environnement de la Ville de Montréal), afin de proposer des outils pertinents et adaptés;

**ATTENDU QUE** les Parties souhaitent modifier la Convention initiale pour intégrer ces changements;





**Dossier # : 1239351001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques , Division connectivité dorsale
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Sécurité publique
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer la première option de prolongation de cinq (5) ans de la convention de collaboration en matière de radiocommunication vocale à des fins de sécurité publique dans le métro de Montréal (CG13 0221) pour la période du 20 juin 2023 au 19 juin 2028.

Il est recommandé :

- d'exercer la première option de prolongation de cinq (5) ans de la convention de collaboration en matière de radiocommunication vocale à des fins de sécurité publique dans le métro de Montréal (CG13 0221) pour la période du 20 juin 2023 au 19 juin 2028.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2023-04-21 13:44

**Signataire :**

Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

**IDENTIFICATION** Dossier # :1239351001

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques , Division connectivité dorsale
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Sécurité publique
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer la première option de prolongation de cinq (5) ans de la convention de collaboration en matière de radiocommunication vocale à des fins de sécurité publique dans le métro de Montréal (CG13 0221) pour la période du 20 juin 2023 au 19 juin 2028.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal (Ville) s'est dotée d'une vision se déployant sur une période de 10 ans, Montréal 2030, afin d'affronter les défis d'aujourd'hui et de mieux se préparer à ceux de demain. Les efforts mis en place par le Service des TI s'inscrivent directement dans cette lignée.

La mission du Service des TI est de soutenir la modernisation et assurer le maintien des services technologiques clés de la Ville afin d'améliorer les services à la population et soutenir la transformation numérique.

L'agglomération de la Ville de Montréal a modernisé ses systèmes de radiocommunication en déployant le SÉRAM (Système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal) pour répondre aux besoins de radiocommunication sur le territoire de l'île de Montréal.

Le réseau SÉRAM est utilisé sur deux cellules (fréquences et réseaux distincts) : une pour la sécurité publique (cellule 1) et une pour les travaux publics (cellule 2).

Une convention est intervenue entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (ci-après STM) afin d'interconnecter le réseau SÉRAM et le réseau de la STM. En effet, cette entente a été approuvée lors de la phase 3 du SÉRAM en 2013 pour permettre une diffusion des ondes SERAM nécessaire pour les communications radios vocales de la Sécurité publique dans l'ensemble du réseau souterrain du métro.

Cette convention a été inscrite dans une démarche de collaboration afin d'assurer une coordination optimale des intervenants de la Sécurité publique dans le métro. Elle prévoyait que la STM accorde à la Ville le droit d'occuper gratuitement des espaces dans ses locaux pour y installer et maintenir des équipements de radiocommunication.

La présente convention couvrait une période de dix ans allant du 20 juin 2013 au 19 juin 2023 et prévoyait deux options de renouvellement de cinq ans chacune. La Ville a décidé d'exercer la première option de prolongation dans un objectif de continuité des services rendus.

Le présent dossier vise donc à exercer la première option de prolongation de cinq (5) ans de la convention de collaboration en matière de radiocommunication vocale à des fins de sécurité publique dans le métro de Montréal (CG13 0221) pour la période du 20 juin 2023 au 19 juin 2028.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG 15 0279 – 30 avril 2015 - Accorder un contrat à Motorola Solutions Canada inc. pour l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs (TDU) et accessoires de services de maintenance 2e niveau, de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour le lot 9, pour une somme maximale de 2 606 901,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13812 (2 soums.)

CG13 0239 - 20 juin 2013 - Accorder à Motorola Solutions Canada inc., le contrat pour la fourniture et l'installation de terminaux d'utilisateur (TDU) et accessoires, de services de support 1er niveau et de maintenance 2e niveau (pour une période de 10 ans, débutant au moment de l'acquisition desdits équipements), de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour les lots 1 à 8, pour une somme maximale de 31 459 067 \$, taxes incluses (Appel d'offres public 12-12217 – 1 soumissionnaire) ;

CG13 0221 - 20 Juin 2013 - Approuver la convention de collaboration entre la Société de Transport de Montréal (STM) et Ville de Montréal pour l'utilisation de la capacité d'expansion du réseau de la STM dans le cadre du Projet SÉRAM / Autoriser un virement budgétaire de 100 000 \$ en 2013 en provenance des dépenses générales d'administration / Approuver un budget maximum de 300 000 \$.

CG12 0208 - 21 juin 2012 - Accorder un contrat à CASSIDIAN communications Corp, pour l'acquisition, l'installation, la gestion et la maintenance d'un système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SÉRAM), pour une période de 15 ans, pour une somme maximale de 42 547 281,73 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (# 11-11630) - (2 soumissionnaires).

CG12 0025 - 26 janvier 2012 - Adopter le règlement intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 87 000 000 \$ pour le financement du système de radiocommunication vocale de l'agglomération de Montréal (SÉRAM).

## **DESCRIPTION**

L'installation d'un site satellite métro dans les locaux de la STM était nécessaire pour permettre une extension du réseau SÉRAM dans tout le métro de Montréal. La convention de collaboration intervenue entre la Ville et la STM consistait à établir les conditions et les responsabilités des deux parties quant à l'installation, l'exploitation et la maintenance de ce site.

Les responsabilités de la Ville se résument comme suit :

- Aménager, dans les espaces mis à sa disposition par la STM, un site satellite métro, par lequel transiteront (dans les deux sens) toutes les communications

radio métro-surface.

- Fournir, à la STM, les cinq paires de fréquences requises pour l'exploitation des radiocommunications vocales dans le métro.
- Respecter les mécanismes d'échange et d'escalade des problèmes.
- Respecter les règles et pratiques de sécurité en vigueur à la STM.
- Rembourser, au prix coûtant, à la STM, le coût des équipements ou des appareils qu'elle a intégrés à son réseau de radiocommunication vocale en place dans le métro.
- Obtenir et maintenir, à ses frais, tout au long de la présente convention, toute autorisation, permis ou licence de quelque nature que ce soit auprès de toute autorité gouvernementale ou réglementaire, nécessaire à la réalisation de la présente convention.
- Maintenir le Site satellite métro en ordre pour la durée de la présente convention et le démanteler à ses frais à la fin de ladite convention.

Les responsabilités de la STM consistent principalement à :

- Permettre l'utilisation gratuite de cinq (5) paires de fréquences de son réseau de radiocommunication
- Permettre à la Ville le droit d'occuper gratuitement des espaces dans ses locaux pour y installer, maintenir et opérer des équipements de radiocommunication
- Fournir gratuitement l'électricité pour alimenter les équipements de radiocommunication de la Ville

## **JUSTIFICATION**

La Ville a décidé d'exercer la première option de prolongation conformément aux termes et conditions de la convention.

Les raisons nous incitant à recommander cette prolongation sont principalement la continuation des services actuels rendus par la Ville. Il est nécessaire de maintenir cette extension du SÉRAM dans le réseau souterrain du métro pour les besoins opérationnels de la Sécurité publique étant donné que ce système va opérer jusqu'à 2029.

En effet, la Sécurité publique est souvent amenée à intervenir dans le métro de Montréal. Par conséquent, le maintien du SÉRAM dans le métro assure la continuité des communications radios vocales extérieures et intérieures.

À titre d'exemple, le SPVM assure le maintien de l'ordre dans tout le métro grâce à son personnel de l'unité métro qui coordonne avec les autres unités du SPVM en surface. Quant au SIM, il est aussi appelé à intervenir régulièrement dans le cadre de ses opérations de sécurité des incendies et d'urgences.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'exercice de cette première option prolongation ne requiert aucune dépense supplémentaire conformément aux termes et conditions de la convention.

## **MONTRÉAL 2030**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Ne s'applique pas

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Approbation du dossier au comité exécutif : le 3 mai 2023;
- Approbation du dossier par le conseil municipal : le 15 mai 2023;
- Approbation du dossier par le conseil d'agglomération : le 18 mai 2023.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nagat GUESSOD AHMED  
Conseillère analyse et contrôle de gestion

**Tél :** 514 872 7016  
**Télécop. :**

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-20

Demis NUNES  
chef division reseaux de telecommunications

**Tél :** 514-887-9047  
**Télécop. :**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Miguel COBO  
directeur(-trice) - infrastructures et operations

**Tél :** 514 242 0291  
**Approuvé le :** 2023-04-20

Richard GRENIER  
Directeur du service des technologies de  
l'information

**Tél :** 438-998-2829  
**Approuvé le :** 2023-04-21

## Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1239351001

Unité administrative responsable : *Service des technologies de l'information*

Projet : *Convention de collaboration en matière de radiocommunication vocale à des fins de sécurité publique dans le métro de Montréal*

### Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>			<b>X</b>
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?			
S.O			

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu**?

S.O

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>• Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>• Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>• Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>			<b>X</b>
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			<b>X</b>
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			<b>X</b>

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <p>a. <b>Inclusion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect et protection des droits humains</li> <li>• Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul>			<b>X</b>
<p>b. <b>Équité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul>			<b>X</b>
<p>c. <b>Accessibilité universelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul>			<b>X</b>
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			<b>X</b>

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



**Dossier # : 1227231104**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division expertise et soutien technique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure cinq (5) ententes-cadres de services professionnels pour un montant total de 6 409 217,11 \$ taxes incluses, d'une durée de 36 mois, avec les firmes suivantes : Les Services EXP inc. (contrat #1: 1 472 151,40 \$ taxes incluses), Solmatech inc. (contrat #2: 1 493 946,75 \$ taxes incluses), Englobe Corp. (contrat #3: 1 362 203,68 \$ taxes incluses), Terrapex Environnement Ltée (contrat #4: 1 044 179,96 \$ taxes incluses) et GHD Consultants Ltée (contrat #5: 1 036 735,32 \$ taxes incluses), pour des caractérisations environnementales et études géotechniques dans le cadre de projets d'infrastructures urbaines et d'aménagement de divers sites avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées. / Appel d'offres public 22-19647 - (5 soumissionnaires conformes)

Il est recommandé :

1. de conclure cinq (5) ententes-cadres d'une durée de 36 mois, avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour réaliser des caractérisations environnementales et des études géotechniques pour les services centraux et les arrondissements, pour les sommes maximales inscrites en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public no. 22-19647;

Firme	Somme maximale (taxes incluses)	Contrat
Les Services EXP inc.	1 472 151,40 \$	1
Solmatech inc.	1 493 946,75 \$	2
Englobe Corp.	1 362 203,68 \$	3
Terrapex Environnement Ltée	1 044 179,96 \$	4

GHD Consultants Ltée	1 036 735,32 \$	5
----------------------	-----------------	---

2. de procéder à une évaluation de rendement des firmes Les Services EXP inc., Solmatech inc., Englobe Corp. Terrapex Environnement Ltée et GHD Consultants Ltée;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler;
4. d'autoriser le Directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à prolonger les contrats pour un maximum de deux (2) prolongations de douze (12) mois chacune, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres.

**Signé par** Claude CARETTE **Le** 2023-03-17 13:19

**Signataire :**

Claude CARETTE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme\_mobilité et  
infrastructures

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1227231104**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division expertise et soutien technique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure cinq (5) ententes-cadres de services professionnels pour un montant total de 6 409 217,11 \$ taxes incluses, d'une durée de 36 mois, avec les firmes suivantes : Les Services EXP inc. (contrat #1: 1 472 151,40 \$ taxes incluses), Solmatech inc. (contrat #2: 1 493 946,75 \$ taxes incluses), Englobe Corp. (contrat #3: 1 362 203,68 \$ taxes incluses), Terrapex Environnement Ltée (contrat #4: 1 044 179,96 \$ taxes incluses) et GHD Consultants Ltée (contrat #5: 1 036 735,32 \$ taxes incluses), pour des caractérisations environnementales et études géotechniques dans le cadre de projets d'infrastructures urbaines et d'aménagement de divers sites avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées. / Appel d'offres public 22-19647 - (5 soumissionnaires conformes)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Section Géotechnique, Environnement et Chaussée de la Division de l'expertise et du soutien technique(DEST) au sein de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU) désire retenir les services professionnels de firmes externes pour l'aider à réaliser sa mission de fournir des caractérisations environnementales et des études géotechniques pour ses requérants. La réalisation des travaux de construction et de rénovation d'infrastructures urbaines et d'aménagement de divers sites requiert ces études en vue de produire les plans et devis.

En raison de l'ampleur des demandes adressées à la DEST, cette dernière doit faire appel à ces firmes spécialisées pour effectuer des mandats de caractérisation environnementale et d'étude géotechnique afin de répondre aux besoins. Ces mandats doivent être effectués en amont, afin d'intégrer les résultats aux devis de construction ou d'aménagement. Par ailleurs, le processus d'appel d'offres et d'octroi d'un contrat ponctuel à un consultant spécialisé ne peut être complété à l'intérieur du court délai imposé entre le moment où les crédits deviennent disponibles et le démarrage d'un projet. Cette situation occasionnerait des retards au démarrage des travaux de construction et pourrait même parfois les reporter d'une saison, d'où l'importance d'avoir des ententes-cadres opérationnelles.

Les ententes-cadres conclues en 2019 (CG19 0143), qui étaient partagées avec le Service

de l'Environnement, sont expirées et celles conclues en 2022 (CG22-0274) ne nous permettent pas de répondre à la forte demande des requérants conséquente aux investissements importants de la Ville dans les projets d'infrastructures urbaines et d'aménagement de divers sites. Pour pallier cette problématique, il a été décidé de procéder à un appel d'offres public permettant de retenir les services de cinq (5) firmes, sélectionnées sur la base de leur pointage technique et de leur enveloppe de prix. Il s'agit donc d'une sélection de firmes qui, selon les besoins, auront à réaliser, à la demande de la DEST, divers mandats de caractérisation environnementale et d'étude géotechnique. L'ensemble des mandats ne pourra excéder les enveloppes maximales autorisées.

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres no. 22-19647 a été publié du 12 décembre 2022 au 31 janvier 2023 sur le site électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal papier Le Devoir. La durée de publication a été de 49 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les citées et villes.

La soumission est valide pendant les 180 jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 30 juillet 2023.

Quatre (4) addendas ont été publiés dans le SEAO, le 15 et le 20 décembre 2022, le 19 et 24 janvier 2023, afin de répondre aux questions des soumissionnaires et d'informer l'ensemble des preneurs du cahier des charges des précisions apportées aux documents d'appel d'offres. La date d'ouverture des soumissions, initialement prévue le 19 janvier 2023, a été repoussée au 31 janvier 2023 suite à une demande d'un des soumissionnaires en raison du congé du temps des Fêtes. Les questions soulevées par les soumissionnaires n'ont eu aucun impact sur le prix des soumissions.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG22-0274 - 28 avril 2022 - Conclure une entente-cadre de services professionnels, d'une durée de 36 mois, avec la firme FNX INNOV inc. (contrat #1 : 2 183 523,25 \$, taxes incluses) pour effectuer des caractérisations environnementales, des études géotechniques et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation de projets d'infrastructures routières, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune - Appel d'offres public no 22-19136 - 1 soumissionnaire (1227231009);

CG19 04143 - 28 mars 2019 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les six (6) firmes suivantes : Groupe ABS inc. (3 688 337,64 \$), Les Services EXP inc. (2 916 915,75 \$), FNX-INNOV inc. (anciennement Les Consultants S.M. inc.) (2 308 299,50 \$), SNC-Lavalin GEM Québec inc. (1 785 750,88 \$), Solmatech inc. (1 134 437,05 \$) et WSP Canada inc. (962 818,76 \$) totalisant une somme maximale de 12 796 559,58 \$, taxes incluses pour effectuer des caractérisations environnementales, des études géotechniques et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville. Appel d'offres public no 18-17192 - huit (8) soumissionnaires (1183855006).

## **DESCRIPTION**

La Ville désire retenir les services professionnels de consultants spécialisés pour la réalisation de mandats de caractérisation environnementale et d'étude géotechnique.

Ces ententes-cadres représentent une somme totale maximale de 6 409 217,71 \$ et seront valides jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires ou à la fin de la période de trente-six (36) mois, selon la première des deux (2) éventualités. Deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune sont prévues sur les contrats et ce, uniquement si

au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées et avec l'accord des adjudicataires.

Suite à l'analyse de la soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres public no 22-19647, il est recommandé de retenir les services des firmes suivantes :

CONTRAT (Lot) 1 : Les Services EXP inc	1 472 151,40 \$ (taxes incluses)
CONTRAT (Lot) 2 : Solmatech inc.	1 493 946,75 \$ (taxes incluses)
CONTRAT (Lot) 3 : Englobe Corp.	1 362 203,68 \$ (taxes incluses)
CONTRAT (Lot) 4 : Terrapex Environnement Ltée	1 044 179,96 \$ (taxes incluses)
CONTRAT (Lot) 5 : GHD Consultants Ltée	1 036 735,32 \$ (taxes incluses)
Total :	6 409 217,11 \$ (taxes incluses)

## JUSTIFICATION

La réalisation des projets de construction et de rénovation d'infrastructures urbaines et d'aménagement de divers sites nécessite des caractérisations environnementales et des études géotechniques, afin de préparer les plans et devis des travaux de construction et d'aménagement. La DEST doit fournir ces services dans le cadre de sa mission, mais ne dispose pas des ressources humaines et matérielles nécessaires pour répondre à la demande. Afin d'être en mesure de réaliser les mandats qui lui sont confiés, la DEST doit donc constituer une réserve de firmes selon des tarifs fixes soumissionnés et concurrentiels. Il est donc requis de conclure le plus tôt possible de nouvelles ententes-cadres, afin d'assurer la réalisation de telles études.

### Documents d'appel d'offres

Les documents d'appel d'offres ont été préparés de façon à ce que cinq (5) contrats (lots) soient attribués par ordre décroissant de leur valeur aux soumissionnaires qui auront obtenu le meilleur pointage final suite à l'évaluation des propositions. Un pointage intérimaire a été établi suite à l'évaluation qualitative de l'offre de services et la note finale a ensuite été établie à l'aide d'une formule impliquant le pointage intérimaire et le prix. Dans les bordereaux de prix, les honoraires professionnels sont établis par les soumissionnaires d'une part à taux horaire par catégorie d'employés, tandis que les dépenses sont admissibles selon des taux unitaires pour la réalisation des travaux de sondages, les analyses chimiques et les essais de laboratoire et in situ.

À la suite de la publication de l'appel d'offres no. 22-19647, sur douze (12) preneurs du cahier des charges, cinq (5) firmes ont déposé une soumission, soit une proportion de 42 %. Sur les sept (7) firmes qui se sont désistées, des firmes ont indiqué qu'ils manquaient du temps pour soumissionner, d'autres ont renoncé à participer par manque de ressources qualifiées et parmi les preneurs, un est identifié non soumissionnaire.

La liste des preneurs du cahier des charges est présenté à l'intervention du Service de l'approvisionnement.

### Estimations

Les estimations internes, préparées au moment de lancer l'appel d'offres, ont été établies en fonction des quantités prévisionnelles inscrites aux différents bordereaux de la soumission. Les quantités indiquées pour les articles du bordereau de chacune des ententes-cadres sont basées sur les besoins estimés et sont utilisées aux fins d'un scénario de comparaison des soumissions. Pour les estimations, la moyenne des taux soumis par les adjudicataires pour des contrats de services professionnels de même nature octroyés entre 2021 et 2022 a été utilisée. Les taux ont également été estimés en considérant les taux d'inflation de la dernière année.

### Analyse des soumissions

Un total de cinq (5) soumissions ont été reçues dans le cadre de l'appel d'offres. Elles ont toutes été jugées recevables et ont été soumises au comité de sélection, formé de trois (3) personnes, pour évaluation. Les soumissions répondent à tous les critères établis par le Service de l'approvisionnement et ont été évaluées en fonction de la grille de pointage applicable aux contrats de services professionnels.

Le comité de sélection s'est tenu par vidéoconférence, le jeudi 23 février 2023 à 13h 30.

La Ville procède à l'octroi de chaque contrat à la firme qui obtient le plus haut pointage final.

Par ailleurs, tel que spécifié aux conditions de l'appel d'offres, pour une même firme, si la soumission présentée est retenue pour un des lots, elle est automatiquement rejetée pour les lots suivants et toutes les offres financières (enveloppes B) déposées pour ces autres lots sont retournées au soumissionnaire sans être ouvertes. Les contrats sont octroyés par ordre décroissant de leur valeur. La Ville procède à l'octroi de chaque contrat à l'équipe qui obtient le plus haut pointage final. Les cinq (5) soumissionnaires n'ont présenté qu'une (1) seule équipe.

#### Contrat (Lot) 1 :

SOUSSIONS CONFORMES	NOTE INTÉRIM	NOTE FINALE	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Les Services EXP inc.	84,8	0,9159	1 472 151,40 \$	N/A	1 472 151,40 \$
Englobe Corp.	85,3	0,8021	1 687 200,64 \$	N/A	1 687 200,64 \$
Solmatech inc.	81,3	0,8001	1 641 365,54 \$	N/A	1 641 365,54 \$
Terrapex Environnement Ltée	71,2	0,7972	1 519 923,51 \$	N/A	1 519 923,51 \$
GHD Consultants Ltée	86,7	0,7588	1 801 054,63 \$	N/A	1 801 054,63 \$
Dernière estimation réalisée			1 706 516,44 \$	N/A	1 706 516,44 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					-234 365,04 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					-13,73 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 <sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire)					215 049,24 \$
					14,61 %

Écart entre celui ayant obtenu la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>	
---	--

**Contrat (Lot) 2 :**

<b>SOUSSIONS CONFORMES</b>	<b>NOTE INTÉRIM</b>	<b>NOTE FINALE</b>	<b>PRIX SOUMIS</b> (taxes incluses)	<b>AUTRES</b> (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	<b>TOTAL</b> (taxes incluses)
Solmatech inc.	81,3	0,8791	1 493 946,75 \$	N/A	1 493 946,75 \$
Englobe Corp.	85,3	0,8773	1 542 702,93 \$	N/A	1 542 702,93 \$
Terrapex Environnement Ltée	71,2	0,8754	1 384 184,03 \$	N/A	1 384 184,03 \$
GHD Consultants Ltée	86,7	0,8368	1 633 179,63 \$	N/A	1 633 179,63 \$
Les Services EXP inc.	Non conforme : Soumission retenue pour le Lot 1				
Dernière estimation réalisée			1 554 720,69 \$	N/A	1 554 720,69 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>					-60 773,94 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>					-3,91 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire)</i>					48 756,18 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>					3,26 %

**Contrat (Lot) 3 :**

<b>SOUSSIONS CONFORMES</b>	<b>NOTE INTÉRIM</b>	<b>NOTE FINALE</b>	<b>PRIX SOUMIS</b> (taxes incluses)	<b>AUTRES</b> (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	<b>TOTAL</b> (taxes incluses)
Englobe Corp.	85,3	0,9935	1 362 203,68 \$	N/A	1 362 203,68 \$
Terrapex Environnement Ltée	71,2	0,9933	1 219 798,52 \$	N/A	1 219 798,52 \$
GHD Consultants Ltée	86,7	0,9474	1 442 579,83 \$	N/A	1 442 579,83 \$
Les Services EXP inc.	Non conforme : Soumission retenue pour le Lot 1				
Solmatech inc.	Non conforme : Soumission retenue pour le Lot 2				
Dernière estimation réalisée			1 374 152,46 \$	N/A	1 374 152,46 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>					-11 949,78 \$

Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>	-0,87 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire)</i>	-142 405,16 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>	-10,45 %

**Contrat (Lot) 4 :**

SOUSSIONS CONFORMES	NOTE INTÉRIM	NOTE FINALE	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
<b>Terrapex Environnement Ltée</b>	71,2	1,16	1 044 179,96 \$	N/A	1 044 179,96 \$
GHD Consultants Ltée	86,7	1,10	1 240 011,12 \$	N/A	1 240 011,12 \$
Les Services EXP inc.	Non conforme : Soumission retenue pour le Lot 1				
Solmatech inc.	Non conforme : Soumission retenue pour le Lot 2				
Englobe Corp.	Non conforme : Soumission retenue pour le Lot 3				
Dernière estimation réalisée			1 181 655,56 \$	N/A	1 181 655,56 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>					-137 475,60 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>					-11,63 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire)</i>					195 831,16 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>					18,75 %

**Contrat (Lot) 5 :**

SOUSSION CONFORME	NOTE INTÉRIM	NOTE FINALE	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
<b>GHD Consultants Ltée</b>	86,7	1,32	1 036 735,32 \$	N/A	1 036 735,32 \$
Les Services EXP inc.	Non conforme : Soumission retenue pour le Lot 1				
Solmatech inc.	Non conforme : Soumission retenue pour le Lot 2				
Englobe Corp.	Non conforme : Soumission retenue pour le Lot 3				

Terrapex Environnement Ltée	Non conforme : Soumission retenue pour le Lot 4				
Dernière estimation réalisée			992 291,74 \$	N/A	992 291,74 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>((l'adjudicataire - estimation))</i>					-44 443,58 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>					4,48 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire)</i>					N/A
Écart entre celui ayant obtenu la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>					N/A

- Pour le contrat (Lot) 1, la soumission de Les Services EXP inc. a obtenu le pointage final le plus élevé suite à l'application du système de pondération, soit 0,92.
- Pour le contrat (Lot) 2, la soumission de Solmatech inc. a obtenu le pointage final le plus élevé suite à l'application du système de pondération, soit 0,88.
- Pour le contrat (Lot) 3, la soumission de Englobe Corp. a obtenu le pointage final le plus élevé suite à l'application du système de pondération, soit 0,99.
- Pour le contrat (Lot) 4, la soumission de Terrapex Environnement Ltée a obtenu le pointage final le plus élevé suite à l'application du système de pondération, soit 1,16.
- Pour le contrat (Lot) 5, la soumission de GHD Consultants Ltée a obtenu le pointage final de 1,32 suite à l'application du système de pondération.

Une firme retenue pour recommandation en vue d'octroyer un contrat devient non conforme pour les contrats suivants.

Le détail de l'évaluation des soumissions est présenté à l'intervention du Service de l'approvisionnement.

### **Écart avec l'estimation interne**

Les écarts entre les soumissionnaires ayant obtenu les meilleurs pointages finaux et les estimations internes sont présentés ci-après.

Contrat (Lot)	Écart (\$)	Écart (%)
1	-234 365,04	-13,73
2	-60 773,94	-3,91
3	-11 948,78	-0,87
4	-137 475,60	-11,63
5	44 443,58	4,48

Pour les contrats 2 et 3, les soumissions ont présenté des écarts favorables de moins de 5 % des estimations réalisées alors que pour le contrat 5, un écart défavorable pour la Ville inférieur à 5% a été obtenu. Les écarts de prix obtenus pour ces trois (3) contrats sont jugés acceptables.

Quant aux contrats 1 et 4, des écarts favorables de plus de 10% par rapport aux estimations réalisées ont été observés. Les raisons justifiant ces écarts sont les suivantes:

- les divers projets sur le territoire de la Ville de Montréal ont des niveaux de complexité très variables (contexte géologique, présence importante de services souterrains et aériens par endroits, plages horaires permises de travail restreintes dans certains arrondissements, etc.) et ne peuvent être connus à l'avance, il est donc difficile pour un soumissionnaire de mettre un coût juste lors de la soumission. Des clauses ont été incluses au devis technique du présent appel d'offres de façon à permettre aux soumissionnaires de mieux évaluer le risque financier lié aux projets (compensation pour des plages horaires de travail restreintes ou pour l'utilisation de foreuses spéciales, etc.). Ceci pourrait donc expliquer pourquoi les taux de certains items liés aux travaux de forage sont moins élevés que les estimations réalisées;

- pour certains travaux comme la signalisation, certaines firmes peuvent avoir leurs propres équipements dédiés à la signalisation et conséquemment ne pas avoir recours à des sous-traitants. Les coûts pour ces travaux sont donc moins élevés que les estimations réalisées.

Compte tenu de ces informations, les soumissions des firmes Les Services EXP inc., Solmatech inc., Englobe Corp., Terrapex Environnement Ltée et GHD Consultants Ltée sont retenues respectivement pour les Contrats (Lots) 1 à 5.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret no 795-2014 adopté le 24 septembre 2014. Les adjudicataires recommandés détiennent leur attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP). Une copie de chaque attestation se retrouve en pièces jointes au dossier.

Les adjudicataires recommandés ne sont pas inscrits au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et sont conformes en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

La Ville procédera à l'évaluation de rendement des cinq (5) adjudicataires dans le cadre des présents contrats de services professionnels, conformément aux critères indiqués dans la section Contrat des documents d'appels d'offres.

Le présent dossier répond à un des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, un seul soumissionnaire conforme a été reçu pour le Contrat (Lot) 5 de services professionnels dont la valeur est supérieure à 1 000 000 \$.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire.

Les ententes-cadres attribuées permettront de couvrir les mandats de caractérisation environnementale et d'étude géotechnique de plusieurs projets des divers requérants de la Ville de Montréal. Ces mandats feront l'objet d'une autorisation de dépense en conformité avec les règles prévues aux différents articles du Règlement de délégation de pouvoir en matière d'ententes-cadres et seront confiés à l'aide de bons de commande dont les crédits proviendront des budgets déjà affectés aux différents projets identifiés par chacun des requérants (services centraux et/ou arrondissements).

Ces ententes pourront également comprendre des dépenses d'agglomération dans le cadre de travaux réalisés sur le réseau cyclable pan-montréalais ou de travaux réalisés sur les conduites principales d'égout et d'aqueduc.

La DEST s'assurera de la disponibilité des crédits et du suivi des enveloppes.

La dépense maximale de 6 409 217,11 \$, taxes incluses, pour les cinq (5) ententes-cadres,

représente un coût total maximal de 5 852 469,50 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 notamment en ce qui concerne les priorités 1, 5, 16 et 19 de la Grille d'analyse de Montréal 2030.

Il est de ce fait, cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et pourrait contribuer à la diminution des vulnérabilités climatiques liées aux impacts des pluies abondantes notamment. Les études géotechniques et les caractérisations environnementales effectuées par le biais des services professionnels permettront, entres autres, de documenter les conditions de sols et d'eau souterraine, facilitant l'aménagement d'infrastructures vertes pérennes et efficaces, et d'émettre des recommandations permettant de favoriser la réutilisation ou la valorisation des sols et des matières granulaires résiduelles, réduisant ainsi le camionnage dans les rues de la métropole.

Finalement, le projet n'a pas pour but de contribuer à des engagements en inclusion, équité ou accessibilité universelle mais les services professionnels retenus pourraient être utilisés afin de réaliser des études géotechniques ou des caractérisations environnementales dans le cadre de projets d'infrastructures contribuant à favoriser de tels principes.

La Grille d'analyse Montréal 2030 relative à ce dossier et qui détaille la contribution de ce projet à l'atteinte des objectifs que s'est fixés la Ville, se retrouve en pièces jointes.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'impact majeur de cette décision sera d'assurer, par le biais de ces services professionnels, la réalisation de caractérisations environnementales et d'études géotechniques nécessaires à la rédaction des plans et devis des travaux de construction des infrastructures urbaines et d'aménagement de divers sites.

Dans l'éventualité où un refus d'octroyer les contrats est obtenu, la DEST ne sera plus en mesure d'assumer sa mission qui est d'offrir des services d'expertises auprès de ses requérants, soit de réaliser des caractérisations environnementales et des études géotechniques. Cette situation occasionnerait des retards au démarrage des travaux de construction et pourrait même parfois les reporter d'une (1) saison.

D'autre part, dans l'éventualité où un retard est observé dans l'octroi des contrats, la DEST devra, pour des mandats inférieurs à 121 200 \$ (taxes incluses), procéder via des mandats gré à gré, ce qui nécessite un traitement administratif supplémentaire et un délai ne permettant pas de répondre aux besoins des requérants dans les délais fixés.

Advenant le cas où l'octroi des contrats est reporté à une date ultérieure au 30 juillet 2023, soit la date de la validité des soumissions, les soumissionnaires conformes ayant obtenus le plus haut pointage final pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Outre les mesures recommandées par la CNESST, la pandémie de la COVID-19 n'a pas d'impact sur ce dossier.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission permanente sur l'examen des contrats: 3 mai 2023

Octroi du contrat : suite à l'adoption du présent dossier par les instances visées

Début des services : mai 2023

Fin des services : trente-six (36) mois ou jusqu'à l'épuisement du montant maximal des contrats, selon la première des deux éventualités.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Faiza AMALLAL)

### Autre intervenant et sens de l'intervention

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Thidachanh KEOMANIPHET  
Ingenieure

**Tél :** 514 264-0351

**Télécop. :**

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-03-09

Sylvain ROY  
C/d Expertise et soutien technique

**Tél :** 514 209-3862

**Télécop. :**

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean CARRIER

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Nathalie M MARTEL

Directeur

**Tél :** 514 243-8284  
**Approuvé le :** 2023-03-15

directeur(-trice) de service - infrastructures  
du reseau routier et transports

**Tél :**  
**Approuvé le :** 2023-03-17

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1227231104

Unité administrative responsable : Service des infrastructures du réseau routier, Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines, Division de l'expertise et du soutien technique

Projet : AO 22-19647 - Services professionnels pour des caractérisations environnementales et études géotechniques dans le cadre de projets d'infrastructures urbaines et d'aménagement de divers sites

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i><b>oui</b></i>	<i><b>non</b></i>	<i><b>s. o.</b></i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	<b>x</b>		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?			
1 - Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050			
5 -Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles			
16 - Propulser Montréal comme laboratoire vivant et ville de savoir en favorisant les maillages entre l'administration municipale, le milieu de l'enseignement supérieur, les centres de recherche et les acteurs de la nouvelle économie montréalaise ainsi qu'avec les acteurs et réseaux de villes à l'international			
19 - Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins			

### 3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu**?

#### **Priorités 1 et 5**

Les services professionnels en géotechnique et en environnement contribueront au développement durable en émettant des recommandations permettant de favoriser la réutilisation ou la valorisation des sols et des matières résiduelles granulaires lorsque possible notamment en lien avec le *Règlement concernant la valorisation de matières résiduelles* de la *Loi sur la Qualité de l'Environnement* (LQE) du *ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs*. Ces recommandations visent entre autres à diminuer, à terme, le camionnage dans les rues de la métropole et ainsi diminuer les émissions de gaz à effet de serre liées au transport routier.

De plus, les services professionnels serviront à documenter les conditions propices à l'aménagement d'infrastructures vertes plus performantes sur l'ensemble du territoire montréalais et donc à accélérer la transition écologique de la Ville en luttant contre les changements climatiques tout en réduisant les îlots de chaleur et la pollution.

#### **Priorité 16:**

Les données sur la nature des sols et du roc en place récoltées dans le cadre des études géotechniques et des caractérisations environnementales permettront d'alimenter les bases de données de la Ville et de les partager avec les différents acteurs du milieu universitaire permettant ainsi de faire avancer leurs recherches. Les études réalisées approfondiront nos connaissances du milieu souterrain du territoire montréalais afin de mettre en exergue des enjeux potentiels liés à la trame urbaine et à l'impact des travaux d'infrastructures sur le milieu.

#### **Priorité 19 :**

Les études géotechniques réalisées avec les services professionnels permettront de concevoir des infrastructures pérennes et de qualité en regard des conditions de sols dans lesquelles elles seront construites.

Elles permettront également de sécuriser les chantiers en documentant les conditions de sols existantes protégeant ainsi les citoyens circulant aux abords de nos grands chantiers municipaux.

Finalement, la diminution du camionnage résultant de la réutilisation des matériaux excavés sur les chantiers rendra les déplacements des citoyens plus sécuritaires.

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>• Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>• Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>• Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>	<b>x</b>		
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	<b>x</b>		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			<b>x</b>

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <p>a. <b>Inclusion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect et protection des droits humains</li> <li>• Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul>			<b>x</b>
<p>b. <b>Équité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul>			<b>x</b>
<p>c. <b>Accessibilité universelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul>			<b>x</b>
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			<b>x</b>

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Le 9 janvier 2020

ENGLOBE CORP.  
A/S MONSIEUR ALAIN ROBICHAUD  
505, BOUL DU PARC-TECHNOLOGIQUE  
BUREAU 200  
QUÉBEC (QC) G1P 4S9

N° de décision : 2020-DAMP-1015

N° de client : 2700022980

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

---

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous :

---

COENTREPRISE ENGLOBE/FNX-INNOV  
COENTREPRISE LVM-INSPEC-SOL  
COENTREPRISE LVM-QUALITAS  
COENTREPRISE LVM-TECHNISOL/QUALITAS  
COENTREPRISE LVM-TECHNISOL/QUALITAS, UNE DIVISION DE ENGLOBE CORP.  
COENTREPRISE WIINIBEK/ENGLOBE  
CONSORTIUM AQUA-TERRA  
CONSORTIUM AQUA-TERRA, UNE DIVISION DE ENGLOBE CORP.  
CONSORTIUM LVM-SHERMONT  
CRANDALL, A DIVISION OF ENGLOBE COP.  
CRANDALL, UNE DIVISION D'ENGLOBE CORP.  
DST CONSULTING, A DIVISION OF ENGLOBE CORP.  
EG  
ENGLOBE  
ENGLOBE-LAMONT  
EXCAVATION RENÉ ST-PIERRE INC, ENGLOBE CORP. EN CO-ENTREPRISE, OPÉRANT SOUS LE NOM DE KATHRYN SPIRIT DJV  
GROUPEMENT ENGLOBE - GCNN  
LES CONSULTANTS DST, UNE DIVISION D'ENGLOBE CORP.  
LVM/TECHNO REM  
NUNATECH-ENGLOBE PARTNERSHIP  
PARTENARIAT NUNATECH-ENGLOBE  
STANTEC/ENGLOBE  
TANKNOLOGIE  
TANKNOLOGIE, UNE DIVISION D'ENGLOBE CORP.  
TANKNOLOGY  
TANKNOLOGY, A DIVISION OF ENGLOBE CORP.

le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. ENGLOBE CORP. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **8 janvier 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au [www.amp.gouv.qc.ca](http://www.amp.gouv.qc.ca).

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics



Chantal Hamel



AUTORITÉ  
DES MARCHÉS  
PUBLICS

TRANSPARENCE  
ÉQUITÉ  
SAINE CONCURRENCE

525, boul. René-Lévesque Est  
1er étage, bureau 1.25  
Québec (Québec) G1R 5S9  
Téléphone (sans frais) : 1 888 335-5550  
www.amp.quebec

Le 6 octobre 2022

ENGLOBE CORP.  
505, BOUL DU PARC-TECHNOLOGIQUE  
BUREAU 200  
QUÉBEC QC G1P 4S9

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

---

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client : 2700022980

N° de demande : 2200081390

N° de confirmation de paiement : 086676

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité des marchés publics et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 888 335-5550.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés publics

Le 13 janvier 2020

SOLMATECH INC.  
A/S MONSIEUR PIERRE-OLIVIER VERDON  
97, RUE DE LA COURONNE  
REPENTIGNY (QC) J5Z 0B3

N° de décision : 2020-DAMP-1025  
N° de client : 2700025594

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

---

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous SOLMATECH, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. SOLMATECH INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **12 janvier 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au [www.amp.gouv.qc.ca](http://www.amp.gouv.qc.ca).

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics



Chantal Hamel



525, boul. René-Lévesque Est  
1er étage, bureau 1.25  
Québec (Québec) G1R 5S9  
Téléphone (sans frais) : 1 888 335-5550  
www.amp.quebec

AUTORITÉ  
DES MARCHÉS  
PUBLICS

TRANSPARENCE  
ÉQUITÉ  
SAINTE CONCURRENCE

Le 12 octobre 2022

SOLMATECH INC.  
97, RUE DE LA COURONNE  
REPENTIGNY QC J5Z 0B3

**Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public**

---

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client : 2700025594

N° de demande : 2200081551

N° de confirmation de paiement : 615322

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité des marchés publics et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 888 335-5550.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés publics

Le 12 janvier 2022

TERRAPEX ENVIRONNEMENT LTÉE  
A/S MONSIEUR CHARLES ANTHONY HAWKE  
3615A, RUE ISABELLE  
BROSSARD (QC) J4Y 2R2

N° de décision : 2022-DAMP-0008

N° de client : 3000634163

Objet : Autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

---

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l' « AMP ») accorde à l'entreprise ci-dessus mentionnée, faisant également affaire sous TERRAPEX ENVIRONNEMENT LTD., une autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP), RLRQ, c. C-65.1. TERRAPEX ENVIRONNEMENT LTÉE est donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « REA ») tenu par l'AMP.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **11 janvier 2025**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au [www.amp.quebec](http://www.amp.quebec).

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité et du soutien juridique



Chantal Hamel

Le 15 novembre 2022

GHD CONSULTANTS LTÉE  
A/S MONSIEUR STEVE LECUYER  
4600, DE LA CÔTE-VERTU  
SAINT-LAURENT (QC) H4S 1C7

N° de décision : 2022-DAMP-1727  
N° de client : 3000489917  
N° d'entreprise du Québec : 1171077796

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

---

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. GHD CONSULTANTS LTÉE demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **14 novembre 2025**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Chantal Hamel  
Directrice des affaires juridiques et du contentieux

Le 13 mars 2020

LES SERVICES EXP INC.  
A/S MADAME AHN HAE-JIN  
56, QUEEN ST E  
SUITE 301  
BRAMPTON (ON) L6V 4M8

N° de décision : 2020-DAMP-1269  
N° de client : 2700027173

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

---

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous EXP SERVICES INC. et PROJI-CONTROLE, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. LES SERVICES EXP INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **12 mars 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au [www.amp.gouv.qc.ca](http://www.amp.gouv.qc.ca).

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics



Chantal Hamel

Le 14 décembre 2022

LES SERVICES EXP INC.  
1595, CLARK BLVD  
BRAMPTON ON L6T 4V1

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

---

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client : 2700027173

N° de demande : 2200088714

N° de confirmation de paiement : 029498

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité des marchés publics et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

L'AMP confirme que l'entreprise a déposé sa demande de renouvellement dans les délais prescrits.

Une autorisation demeure valide, sous réserve d'une révocation durant ce délai, et ce, jusqu'à ce que l'Autorité statue sur cette demande.

Cette entreprise figure présentement au Registre des entreprises autorisées (le REA). Par conséquent, l'entreprise peut soumissionner sur de nouveaux contrats ou sous-contrats publics. Elle peut également conclure de nouveaux contrats ou sous-contrats publics même si la lettre d'autorisation initiale, transmise avec la présente lettre, est expirée. Le dossier de renouvellement de l'entreprise est présentement en analyse à l'AMP.

Rappelons, qu'il est de la responsabilité de l'OP de consulter le REA avant la conclusion du contrat afin de vérifier que l'entreprise y apparaît toujours. Il est possible de consulter l'information relative à l'entreprise en ligne à l'adresse suivante : <https://amp.quebec/rea/>.

Une décision sera émise à la fin du processus d'analyse par l'AMP et sera communiquée directement à l'entreprise.

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 888 335-5550.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés publics

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division expertise et soutien technique
<b>Objet :</b>	Conclure cinq (5) ententes-cadres de services professionnels pour un montant total de 6 409 217,11 \$ taxes incluses, d'une durée de 36 mois, avec les firmes suivantes : Les Services EXP inc. (contrat #1: 1 472 151,40 \$ taxes incluses), Solmatech inc. (contrat #2: 1 493 946,75 \$ taxes incluses), Englobe Corp. (contrat #3: 1 362 203,68 \$ taxes incluses), Terrapex Environnement Ltée (contrat #4: 1 044 179,96 \$ taxes incluses) et GHD Consultants Ltée (contrat #5: 1 036 735,32 \$ taxes incluses), pour des caractérisations environnementales et études géotechniques dans le cadre de projets d'infrastructures urbaines et d'aménagement de divers sites avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées. / Appel d'offres public 22-19647 - (5 soumissionnaires conformes)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation du processus d'approvisionnement

---

**FICHIERS JOINTS**



22-19647 intervention de l'approvisionnement.pdf 22-19647 PV.pdf



22-19547 Liste des commandes SEAO.pdf



22-19647 - Analyse et évaluation des soumissions \_Lot 1.pdf



22-19647 - Analyse et évaluation des soumissions \_Lot 2.pdf



22-19647 - Analyse et évaluation des soumissions \_Lot 3.pdf



22-19647 - Analyse et évaluation des soumissions \_Lot 4.pdf



22-19647 - Analyse et évaluation des soumissions \_Lot 5.pdf

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Faiza AMALLAL  
Agente d'approvisionnement 2  
**Tél :** 514-838-8254

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-18

Elie BOUSTANI  
c/s app.strat.en biens  
**Tél :** 514 838 4519  
**Division :** Service de l'approvisionnement ,  
Direction acquisition

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :  -  -  Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le :  -  -  Date du dernier addenda émis :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

Date du comité de sélection :  -  -

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées  et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
EXP	1 472 151,40 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	1
SOLMA TECH	1 493 946,75 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	2
Englobe	1 362 203,68 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	3
TERRAPEX	1 044 179,96 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	4
GHD	1 036 735,32 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	5

### Information additionnelle

Un courriel a été envoyé aux firmes qui ont commandé le cahier de charge et qui n'ont pas soumissionné au présent appel d'offres afin de définir les raisons et la réponse de ceux qui ont répondu est soit le manque de temps ou de ressources qualifiées.

Préparé par :  Le  -  -

22-19647 - Services professionnels pour des caractérisations environnementales et études géotechniques dans le cadre de projets d'infrastructures urbaines et d'aménagement de divers sites

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Approche proposée</i>	<i>Capacité de production et échéancier</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>	
<b>FIRME</b>	<b>5%</b>	<b>10%</b>	<b>30%</b>	<b>20%</b>	<b>10%</b>	<b>25%</b>	<b>100%</b>	<b>\$</b>		<b>Rang</b>	<b>Date</b>	
Englobe							85,3	1 687 200,64 \$	0,8021	2	<b>Heure</b>	jeudi 23/02/2023 13h30
GHD							86,7	1 801 054,63 \$	0,7588	5	<b>Lieu</b>	Virtual
SOLMA TECH							81,3	1 641 365,54 \$	0,8001	3		
EXP							84,8	1 472 151,40 \$	0,9159	1		<b>Multiplicateur d'ajustement</b>
TERRAPEX							71,2	1 519 923,51 \$	0,7972	4		10000
<b>Agent d'approvisionnement Faiza Amallal</b>											<b>Facteur «K»</b>	50

22-19647 - Services professionnels pour des caractérisations environnementales et études géotechniques dans le cadre de projets d'infrastructures urbaines et d'aménagement de divers sites

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Approche proposée</i>	<i>Capacité de production et échéancier</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>	
<b>FIRME</b>	<b>5%</b>	<b>10%</b>	<b>30%</b>	<b>20%</b>	<b>10%</b>	<b>25%</b>	<b>100%</b>	<b>\$</b>		<b>Rang</b>	<b>Date</b>	
Englobe							85,3	1 542 702,93 \$	0,87725	2	<b>Heure</b>	jeudi 23/02/2023 13h30
GHD							86,7	1 633 179,63 \$	0,83681	4	<b>Lieu</b>	Virtuel
SOLMA TECH							81,3	1 493 946,75 \$	0,87910	1		
EXP								Non admissible				<b>Multiplicateur d'ajustement</b>
TERRAPEX							71,2	1 384 184,03 \$	0,87537	3		10000
<b>Agent d'approvisionnement Faiza Amallal</b>											<b>Facteur «K»</b>	50

22-19647 - Services professionnels pour des caractérisations environnementales et études géotechniques dans le cadre de projets d'infrastructures urbaines et d'aménagement de divers sites

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Approche proposée</i>	<i>Capacité de production et échéancier</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>	
<b>FIRME</b>	<b>5%</b>	<b>10%</b>	<b>30%</b>	<b>20%</b>	<b>10%</b>	<b>25%</b>	<b>100%</b>	<b>\$</b>		<b>Rang</b>	<b>Date</b>	
Englobe							85,3	1 362 203,68 \$	0,99349	<b>1</b>	<b>Heure</b>	jeudi 23/02/2023 13h30
GHD							86,7	1 442 579,83 \$	0,94738	<b>3</b>	<b>Lieu</b>	<b>Virtual</b>
SOLMA TECH								Non admissible				
EXP								Non admissible				
TERRAPEX							71,2	1 219 798,52 \$	0,99333	<b>2</b>		
<b>Agent d'approvisionnement Faiza Amallal</b>											<b>Multiplicateur d'ajustement</b>	
												<b>10000</b>
											<b>Facteur «K»</b>	<b>50</b>

22-19647 - Services professionnels pour des caractérisations environnementales et études géotechniques dans le cadre de projets d'infrastructures urbaines et d'aménagement de divers sites

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Approche proposée</i>	<i>Capacité de production et échéancier</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>	
<b>FIRME</b>	<b>5%</b>	<b>10%</b>	<b>30%</b>	<b>20%</b>	<b>10%</b>	<b>25%</b>	<b>100%</b>	<b>\$</b>		<b>Rang</b>	<b>Date</b>	
Englobe								Non admissible		2	<b>Heure</b>	jeudi 23/02/2023
GHD						86,7	1 240 011,12 \$	1,10	<b>Lieu</b>		13h30	Virtuel
SOLMA TECH							Non admissible					
EXP							Non admissible					
TERRAPEX							71,2	1 044 179,96 \$	1,16	1	<b>Multiplicateur d'ajustement</b>	
												<b>10000</b>
<b>Agent d'approvisionnement Faiza Amallal</b>											<b>Facteur «K»</b>	<b>50</b>

22-19647 - Services professionnels pour des caractérisations environnementales et études géotechniques dans le cadre de projets d'infrastructures urbaines et d'aménagement de divers sites

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Approche proposée</i>	<i>Capacité de production et échéancier</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>	
<b>FIRME</b>	<b>5%</b>	<b>10%</b>	<b>30%</b>	<b>20%</b>	<b>10%</b>	<b>25%</b>	<b>100%</b>	<b>\$</b>		<b>Rang</b>	<b>Date</b>	
Englobe								Non admissible			<b>Heure</b>	jeudi 23/02/2023 13h30
GHD							86,7	1 036 735,32 \$	1,32	<b>1</b>	<b>Lieu</b>	<b>Virtuel</b>
SOLMA TECH								Non admissible				
EXP								Non admissible				<b>Multiplicateur d'ajustement</b>
TERRAPEX								Non admissible				<b>10000</b>
<b>Agent d'approvisionnement Faiza Amallal</b>											<b>Facteur «K»</b>	<b>50</b>

## Liste des commandes

**Numéro** : 22-19647

**Numéro de référence** : 1671831

**Statut** : En attente des résultats d'ouverture

**Titre** : Services professionnels pour des caractérisations environnementales et études géotechniques dans le cadre de projets d'infrastructures urbaines et d'aménagement de divers sites

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
CONSULTANTS AECOM INC. 85 Rue Sainte-Catherine Ouest Montréal, QC, H2X 3P4 <a href="http://www.aecom.com">http://www.aecom.com</a>	<a href="#">Madame Wendy Klacko</a> Téléphone : 514 789-1411 Télécopieur : 514 287-8600	<b>Commande : (2124170)</b> 2022-12-12 14 h 54 <b>Transmission :</b> 2022-12-12 14 h 54	3839840 - 22-19647 Addenda 1 2022-12-15 11 h 12 - Courriel 3841935 - 22-19647 Addenda 2 2022-12-20 13 h 22 - Courriel 3852269 - 22-19647 Addenda 3 2023-01-19 16 h 26 - Courriel 3854793 - 22-19647 Addenda 4 (devis) 2023-01-24 13 h 52 - Courriel 3854794 - 22-19647 Addenda 4 (bordereau) 2023-01-24 13 h 52 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GHD CONSULTANTS LTÉE 4600 boul de la Côte-Vertu Montréal, QC, H4S 1C7 <a href="http://www.ghd.com">http://www.ghd.com</a>	<a href="#">Madame Stéphanie Guindon</a> Téléphone : 514 333-5151 Télécopieur : 514 333-4674	<b>Commande : (2124112)</b> 2022-12-12 14 h 04 <b>Transmission :</b> 2022-12-12 14 h 04	3839840 - 22-19647 Addenda 1 2022-12-15 11 h 12 - Courriel 3841935 - 22-19647 Addenda 2 2022-12-20 13 h 22 - Courriel 3852269 - 22-19647 Addenda 3 2023-01-19 16 h 26 - Courriel 3854793 - 22-19647 Addenda 4 (devis) 2023-01-24 13 h 52 - Courriel 3854794 - 22-19647 Addenda 4 (bordereau) 2023-01-24 13 h 52 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Englobe Corp. 1001, rue Sherbrooke est Bureau 600 Montréal, QC, H2L 1L3 <a href="http://www.englobecorp.com">http://www.englobecorp.com</a>	<a href="#">Madame Annie Vachon</a> Téléphone : 1418 227-6161 Télécopieur :	<b>Commande : (2125133)</b> 2022-12-14 10 h 10 <b>Transmission :</b> 2022-12-14 10 h 10	3839840 - 22-19647 Addenda 1 2022-12-15 11 h 12 - Courriel 3841935 - 22-19647 Addenda 2 2022-12-20 13 h 22 - Courriel 3852269 - 22-19647 Addenda 3 2023-01-19 16 h 25 - Courriel 3854793 - 22-19647 Addenda 4 (devis) 2023-01-24 13 h 51 - Courriel 3854794 - 22-19647 Addenda 4 (bordereau) 2023-01-24 13 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
LES SERVICES EXP INC. 8487, Avenue Albert-Louis-Van-Houtte Montréal, QC, H1Z 4J2	<a href="#">Madame Isabelle Millette</a> Téléphone : 819 803-6651 Télécopieur : 819 478-2994	<b>Commande : (2124183)</b> 2022-12-12 15 h 10 <b>Transmission :</b> 2022-12-12 15 h 10	3839840 - 22-19647 Addenda 1 2022-12-15 11 h 12 - Courriel 3841935 - 22-19647 Addenda 2 2022-12-20 13 h 22 - Courriel 3852269 - 22-19647 Addenda 3 2023-01-19 16 h 25 - Courriel 3854793 - 22-19647 Addenda 4 (devis) 2023-01-24 13 h 52 - Courriel 3854794 - 22-19647 Addenda 4 (bordereau)

2023-01-24 13 h 52 - Téléchargement  
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE  
200-555 Boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal, QC, H2Z 1B1

[Madame Sylvie Prevost](#)  
Téléphone : 418 626-2054  
Télécopieur :

**Commande : (2124115)**  
2022-12-12 14 h 07  
**Transmission :**  
2022-12-12 14 h 07

3839840 - 22-19647 Addenda 1  
2022-12-15 11 h 12 - Courriel  
3841935 - 22-19647 Addenda 2  
2022-12-20 13 h 22 - Courriel  
3852269 - 22-19647 Addenda 3  
2023-01-19 16 h 25 - Courriel  
3854793 - 22-19647 Addenda 4 (devis)  
2023-01-24 13 h 52 - Courriel  
3854794 - 22-19647 Addenda 4 (bordereau)  
2023-01-24 13 h 52 - Téléchargement  
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

DEL DEGAN, MASSÉ ET ASSOCIÉS INC.  
825, rue raoul-jobin  
Québec, QC, G1N 1S6  
<http://www.groupe-ddm.com>

[Monsieur Raphael Readman](#)  
Téléphone : 418 877-5252  
Télécopieur : 418 877-6763

**Commande : (2124266)**  
2022-12-12 17 h 20  
**Transmission :**  
2022-12-12 17 h 20

3839840 - 22-19647 Addenda 1  
2022-12-15 11 h 12 - Courriel  
3841935 - 22-19647 Addenda 2  
2022-12-20 13 h 22 - Courriel  
3852269 - 22-19647 Addenda 3  
2023-01-19 16 h 26 - Courriel  
3854793 - 22-19647 Addenda 4 (devis)  
2023-01-24 13 h 52 - Courriel  
3854794 - 22-19647 Addenda 4 (bordereau)  
2023-01-24 13 h 52 - Téléchargement  
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Géninovation  
275, rue Benjamin Hudon  
Montréal, QC, H4N1J1  
<http://www.geninovation.com>

[Monsieur Jean-François Séguin](#)  
Téléphone : 438 794-4749  
Télécopieur : 514 381-9502

**Commande : (2126876)**  
2022-12-19 9 h 55  
**Transmission :**  
2022-12-19 9 h 55

3839840 - 22-19647 Addenda 1  
2022-12-19 9 h 55 - Téléchargement  
3841935 - 22-19647 Addenda 2  
2022-12-20 13 h 22 - Courriel  
3852269 - 22-19647 Addenda 3  
2023-01-19 16 h 25 - Courriel  
3854793 - 22-19647 Addenda 4 (devis)  
2023-01-24 13 h 52 - Courriel  
3854794 - 22-19647 Addenda 4 (bordereau)  
2023-01-24 13 h 52 - Téléchargement  
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

SOLMATECH INC.  
97 rue de la Couronne  
Repentigny, QC, J5Z 0B3  
<http://www.solmatech.ca>

[Madame Catherine Fortin](#)  
Téléphone : 450 585-8592  
Télécopieur : 450 585-5500

**Commande : (2125759)**  
2022-12-15 10 h 56  
**Transmission :**  
2022-12-15 10 h 56

3839840 - 22-19647 Addenda 1  
2022-12-15 11 h 12 - Courriel  
3841935 - 22-19647 Addenda 2  
2022-12-20 13 h 22 - Courriel  
3852269 - 22-19647 Addenda 3  
2023-01-19 16 h 25 - Courriel  
3854793 - 22-19647 Addenda 4 (devis)  
2023-01-24 13 h 52 - Courriel  
3854794 - 22-19647 Addenda 4 (bordereau)  
2023-01-24 13 h 52 - Téléchargement  
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

TERRAPEX ENVIRONNEMENT LTÉE  
135, rue Singapour  
Saint-Augustin-de-Desmaures, QC, G3A0P6  
<http://www.terrapex.ca>

[Monsieur Martin Lebel](#)  
Téléphone : 418 573-6311  
Télécopieur :

**Commande : (2126177)**  
2022-12-16 8 h 49  
**Transmission :**  
2022-12-16 8 h 49

3839840 - 22-19647 Addenda 1  
2022-12-16 8 h 49 - Téléchargement  
3841935 - 22-19647 Addenda 2  
2022-12-20 13 h 22 - Courriel  
3852269 - 22-19647 Addenda 3  
2023-01-19 16 h 26 - Courriel  
3854793 - 22-19647 Addenda 4 (devis)  
2023-01-24 13 h 52 - Courriel  
3854794 - 22-19647 Addenda 4 (bordereau)  
2023-01-24 13 h 52 - Téléchargement

DEC ENVIRO 149-B rue Principale Saint-Sauveur, QC, J0R 1R6 <a href="http://www.decenviro.com">http://www.decenviro.com</a>	<a href="#">Monsieur Kevin Donovan</a> Téléphone : 514 587-6177 Télécopieur : 514 227-5377	<b>Commande : (2124187)</b> 2022-12-12 15 h 14 <b>Transmission :</b> 2022-12-12 15 h 14	3839840 - 22-19647 Addenda 1 2022-12-15 11 h 12 - Courriel 3841935 - 22-19647 Addenda 2 2022-12-20 13 h 22 - Courriel 3852269 - 22-19647 Addenda 3 2023-01-19 16 h 26 - Courriel 3854793 - 22-19647 Addenda 4 (devis) 2023-01-24 13 h 52 - Courriel 3854794 - 22-19647 Addenda 4 (bordereau) 2023-01-24 13 h 52 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
SNC-LAVALIN INC. 455 Boul René-Lévesque Ouest, 8ème étage Montréal, QC, H2Z 1Z3	<a href="#">Monsieur Mohamed El Salahi</a> Téléphone : 514 393-8000 Télécopieur :	<b>Commande : (2124827)</b> 2022-12-13 15 h 48 <b>Transmission :</b> 2022-12-13 15 h 48	3839840 - 22-19647 Addenda 1 2022-12-15 11 h 12 - Courriel 3841935 - 22-19647 Addenda 2 2022-12-20 13 h 22 - Courriel 3852269 - 22-19647 Addenda 3 2023-01-19 16 h 25 - Courriel 3854793 - 22-19647 Addenda 4 (devis) 2023-01-24 13 h 52 - Courriel 3854794 - 22-19647 Addenda 4 (bordereau) 2023-01-24 13 h 52 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ville de Longueuil 4250, Chemin de la Savane Longueuil, QC, J3Y 9G4	<a href="#">Monsieur Scott Fortier</a> Téléphone : 450 463-7100 Télécopieur :	<b>Commande : (2143938)</b> 2023-02-02 8 h 53 <b>Transmission :</b> 2023-02-02 8 h 53	3839840 - 22-19647 Addenda 1 2023-02-02 8 h 53 - Téléchargement 3841935 - 22-19647 Addenda 2 2023-02-02 8 h 53 - Téléchargement 3852269 - 22-19647 Addenda 3 2023-02-02 8 h 53 - Téléchargement 3854793 - 22-19647 Addenda 4 (devis) 2023-02-02 8 h 53 - Téléchargement 3854794 - 22-19647 Addenda 4 (bordereau) 2023-02-02 8 h 53 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.  
 Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.  
 Organisme public.

**Dossier # : 1227231104**

**Unité administrative responsable :**

Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division expertise et soutien technique

**Objet :**

Conclure cinq (5) ententes-cadres de services professionnels pour un montant total de 6 409 217,11 \$ taxes incluses, d'une durée de 36 mois, avec les firmes suivantes : Les Services EXP inc. (contrat #1: 1 472 151,40 \$ taxes incluses), Solmatech inc. (contrat #2: 1 493 946,75 \$ taxes incluses), Englobe Corp. (contrat #3: 1 362 203,68 \$ taxes incluses), Terrapex Environnement Ltée (contrat #4: 1 044 179,96 \$ taxes incluses) et GHD Consultants Ltée (contrat #5: 1 036 735,32 \$ taxes incluses), pour des caractérisations environnementales et études géotechniques dans le cadre de projets d'infrastructures urbaines et d'aménagement de divers sites avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées. / Appel d'offres public 22-19647 - (5 soumissionnaires conformes)



[Rapport\\_CEC\\_SMCE227231104.pdf](#)

**Dossier # :1227231104**

Ville de Montréal

## Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

[montreal.ca/sujets/commissions-permanentes](http://montreal.ca/sujets/commissions-permanentes)

## Commission permanente sur l'examen des contrats

### La Commission :

#### Présidence

M. Dominic Perri  
Arrondissement de Saint-Léonard

#### Vice-présidences

M<sup>me</sup> Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M<sup>me</sup> Valérie Patreau  
Arrondissement d'Outremont

#### Membres

M<sup>me</sup> Caroline Braun  
Arrondissement d'Outremont

M<sup>me</sup> Julie Brisebois  
Village de Senneville

M<sup>me</sup> Daphney Colin  
Arrondissement de  
Rivière-des-Prairies-  
Pointe-aux-Trembles

M<sup>me</sup> Nathalie Goulet  
Arrondissement d'Achilles-  
Cartierville

M. Enrique Machado  
Arrondissement de Verdun

M<sup>me</sup> Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet  
Arrondissement de Villieray-  
Saint-Michel-Parc-Extension

M<sup>me</sup> Stéphanie Valenzuela  
Arrondissement de Côte-des-Neiges-  
Notre-Dame-de-Grâce

Le 18 mai 2023

### Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE227231104

**Conclure cinq (5) ententes-cadres de services professionnels pour un montant total de 6 409 217,11 \$ taxes incluses, d'une durée de 36 mois, avec les firmes suivantes : Les Services EXP inc. (contrat #1: 1 472 151,40 \$ taxes incluses), Solmatech inc. (contrat #2: 1 493 946,75 \$ taxes incluses), Englobe Corp. (contrat #3: 1 362 203,68 \$ taxes incluses), Terrapex Environnement Ltée (contrat #4: 1 044 179,96 \$ taxes incluses) et GHD Consultants Ltée (contrat #5: 1 036 735,32 \$ taxes incluses), pour des caractérisations environnementales et études géotechniques dans le cadre de projets d'infrastructures urbaines et d'aménagement de divers sites avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées. / Appel d'offres public 22-19647 - (5 soumissionnaires conformes)**

ORIGINAL SIGNÉ

\_\_\_\_\_  
Dominic Perri  
Président

ORIGINAL SIGNÉ

\_\_\_\_\_  
Katherine Fortier  
Coordonnatrice,  
Soutien aux commissions  
permanentes

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## Mandat SMCE227231104

*Conclure cinq (5) ententes-cadres de services professionnels pour un montant total de 6 409 217,11 \$ taxes incluses, d'une durée de 36 mois, avec les firmes suivantes : Les Services EXP inc. (contrat #1: 1 472 151,40 \$ taxes incluses), Solmatech inc. (contrat #2: 1 493 946,75 \$ taxes incluses), Englobe Corp. (contrat #3: 1 362 203,68 \$ taxes incluses), Terrapex Environnement Ltée (contrat #4: 1 044 179,96 \$ taxes incluses) et GHD Consultants Ltée (contrat #5: 1 036 735,32 \$ taxes incluses), pour des caractérisations environnementales et études géotechniques dans le cadre de projets d'infrastructures urbaines et d'aménagement de divers sites avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées. / Appel d'offres public 22-19647 - (5 soumissionnaires conformes)*

À sa séance du 29 mars 2023, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ et répondant à la condition suivante :*
  - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 5 avril 2023, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. La Commission n'a toutefois pas été en mesure de se prononcer sur la conformité du dossier, car certaines explications n'ont pu être fournies aux membres. D'un commun accord avec le Service, les membres ont convenu de reporter le dossier à la séance de travail du mois de mai.

Au cours de la séance de travail du 5 avril 2023, les personnes invitées ont présenté les principaux aspects du dossier. Elles ont notamment rappelé que le Service doit s'adjoindre de l'expertise et du soutien technique de firmes spécialisées en environnement et en géotechnique pour effectuer des études préalablement requises à

la préparation de plans et devis pour divers projets. Une entente-cadre a été octroyée en avril 2022, mais celle-ci ne suffit pas à répondre à la demande. En effet, la Ville consent à des investissements importants pour exécuter des projets d'infrastructures urbaines et d'aménagement, lesquels demandent la réalisation d'études. De nouvelles ententes-cadres vont permettre de réaliser simultanément les nombreux mandats. Le Service a expliqué que le marché est toutefois fortement sollicité et qu'il existe un nombre limité de firmes capables de répondre aux exigences de la Ville.

À la lumière de l'analyse des besoins de la Ville et de la réalité du marché, le Service a fait le choix d'octroyer plus de contrats de moindre envergure et de revoir certaines exigences afin d'ouvrir le marché aux plus petites entreprises. Un appel d'offres a été publié le 12 décembre 2022 afin de conclure cinq ententes-cadres. Celui-ci a suscité l'intérêt de 12 preneurs du cahier des charges, parmi lesquels cinq firmes ont déposé une soumission pour chacun des contrats, avec une seule équipe. Comme l'ont précisé les personnes-ressources, l'adjudication des contrats se faisait par ordre décroissant du plus haut pointage final. Selon les modalités de l'appel d'offres, la firme qui obtenait un contrat devenait non admissible aux suivants si elle n'avait présenté qu'une seule équipe.

Le Service a ensuite révélé les résultats de l'appel d'offres. L'analyse montre des écarts de (-13,73 %), (-3,91 %), (-0,87 %), (-11,63 %), 4,48 % et (-5,88 %) avec l'estimation interne, basée sur la moyenne des taux des contrats de même nature octroyés entre 2021 et 2022 et ajustée à l'inflation. Pour conclure, les responsables ont recommandé d'aller de l'avant avec ces cinq contrats puisque les soumissions ont toutes obtenu la note interimaire de passage et qu'elles présentent, pour la plupart, un écart favorable à la Ville.

À l'issue de la présentation du 5 avril 2023, les membres ont demandé des clarifications sur l'adjudication des lots. Selon le sommaire décisionnel, Solmatech inc. et Terrapex Environnement ont tous deux obtenu une note finale de 0,88 pour le lot 2. Le prix de Terrapex est de 1 384 184,03 \$ et celui de Solmatech est de 1 493 946,75 \$, pourquoi avez-vous choisi la plus haute soumission? La situation se répète également pour le lot 3. À note égale, ne devrions-nous pas opter pour le moins cher? s'est interrogée la Commission. Les responsables n'ont pas été en mesure de répondre avec exactitude à la question et de fournir les détails aux commissaires, malgré le sursis octroyé par la Commission. Puisque l'information qu'avaient en main les membres était insuffisante, le Service et la Commission ont convenu, d'un commun accord, de reporter le dossier au mois prochain.

Le 3 mai 2023, les commissaires ont accueilli de nouveau les représentants de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines du Service des infrastructures du réseau routier. Ces derniers ont pris le temps de présenter les résultats détaillés de l'analyse des soumissions pour les contrats 2 et 3. Puisque la différence pour la note finale de ces lots se trouvait à la troisième décimale, le Service avait pris le soin d'inclure jusqu'à quatre décimales. Les membres ont donc pu constater que les notes finales, pour le contrat 1, étaient de 0,8791 pour Solmatech inc. et de 0,8773 pour Terrapex Environnement. Quant au contrat 3, les notes finales étaient de 0,9935 pour Englobe Corp. et de 0,9933 pour Terrapex Environnement.

Au cours de la période de questions qui a suivi, les commissaires ont interrogé les personnes-ressources sur les résultats de la stratégie adoptée pour promouvoir la

concurrence. Dans ce cas-ci, il y avait cinq ententes-cadres et cinq firmes soumissionnaires, peut-on en conclure que la concurrence a été déficiente? demande la Commission. Les responsables expliquent que le gouvernement du Québec a imposé de nouvelles exigences environnementales dans les dernières années et que les firmes spécialisées sont fortement sollicitées. Ils admettent du même souffle qu'il faut poursuivre les efforts pour attirer plus de soumissionnaires. Le Service doit trouver un équilibre entre répondre aux nombreux besoins de la Ville et maintenir une saine concurrence.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :*

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ et répondant à la condition suivante :*
  - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres;*

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :*

**À l'égard du mandat SMCE227231104 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**



**Dossier # : 1230206002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction sécurité publique et justice , Division sécurité publique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Intrado Life & Safety Canada, inc., pour l'acquisition, l'installation et la configuration d'une solution technologique et équipements pour le centre d'urgence 9-1-1 de prochaine génération du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et le centre de communication du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une période de sept ans, soit du 19 mai 2023 au 18 mai 2030, avec deux options de prolongation de deux ans chacune, pour une somme maximale de 26 114 790,11 \$, taxes incluses (contrat: 22 708 513,14 \$ + contingence: 3 406 276,97 \$) - Appel d'offres public 22-19626 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme).

Il est recommandé:

1. d'accorder au seul soumissionnaire conforme Intrado Life & Safety Canada, inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de sept ans, soit du 19 mai 2023 au 18 mai 2030, le contrat pour la fourniture de l'installation et la configuration d'une solution technologique et équipements pour le centre d'urgence 9-1-1 de prochaine génération du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et le centre de communication du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 26 114 790,11 \$ , taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19626;
2. d'autoriser une dépense de 3 406 276,97 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. de procéder à une évaluation du rendement de Intrado Life & Safety Canada, inc.;

4. d'autoriser le directeur Sécurité publique et justice à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2023-04-19 16:40

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

**IDENTIFICATION** Dossier # :1230206002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction sécurité publique et justice , Division sécurité publique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Intrado Life & Safety Canada, inc., pour l'acquisition, l'installation et la configuration d'une solution technologique et équipements pour le centre d'urgence 9-1-1 de prochaine génération du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et le centre de communication du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une période de sept ans, soit du 19 mai 2023 au 18 mai 2030, avec deux options de prolongation de deux ans chacune, pour une somme maximale de 26 114 790,11 \$, taxes incluses (contrat: 22 708 513,14 \$ + contingence: 3 406 276,97 \$) - Appel d'offres public 22-19626 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal (Ville) s'est dotée d'une vision se déployant sur une période de 10 ans, Montréal 2030, afin d'affronter les défis d'aujourd'hui et de mieux se préparer à ceux de demain. Les efforts mis en place par le Service des TI s'inscrivent directement dans cette lignée.

La mission du Service des TI est de soutenir la modernisation et assurer le maintien des services technologiques clés de la Ville afin d'améliorer les services à la population et soutenir la transformation numérique.

En 2017, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a ordonné à toutes les entreprises de services locaux titulaires (ESLT) de mettre en place leurs réseaux 9-1-1 de prochaine génération (9-1-1 PG) et de se préparer à fournir le service d'appels vocaux 9-1-1 PG partout où des centres d'appels de la sécurité publique (CASP) ont été établis.

La décision #2017-182 du CRTC vise à moderniser les réseaux 9-1-1 du Canada vers le 9-1-

1 PG pour répondre aux nouveaux besoins en matière de sécurité publique et suivre les dernières tendances technologiques. Cette modification doit être mise en œuvre avant la date limite du 4 mars 2025, à laquelle les anciens services 9-1-1 devront être interrompus.

Pour se conformer, la Ville de Montréal a lancé un appel d'offres public pour l'acquisition, l'intégration, la configuration, le déploiement, la formation, le support et la maintenance d'une solution clé en main pour le traitement et l'enregistrement multimédia des appels. La solution doit répondre aux besoins opérationnels actuels et futurs du Centre d'urgence 9-1-1 et des centres secondaires d'appels d'urgence relevant de la Ville.

Dans ce contexte, le Service des TI de la Ville a publié l'appel d'offres public n° 22-19626 le 2 novembre 2022 sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) ainsi que dans le journal Le Devoir. Un délai initial de neuf semaines a été accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leur soumission, mais compte tenu des reports de la date du dépôt demandés par les soumissionnaires, la durée réelle de la période d'appel d'offres s'est étendue à 20 semaines, soit jusqu'au 23 mars 2023.

Au total, 20 addendas ont été publiés aux dates suivantes :

No addenda	Date	Portée
1	04-11 2022	Précisions à la suite de questions administratives (visite des lieux).
2	14-11-2022	Précisions à la suite de questions administratives (visite des lieux).
3	15-11-2022	Précisions à la suite de questions techniques et administratives.
4	22-11-2022	1 <sup>er</sup> report de la date d'ouverture fixée au 26 janvier 2023. Publication d'une version modifiée de la Grille d'évaluation de la soumission à la suite d'une question technique.
5	8-12-2022	Publication de versions modifiées de l'Annexe 2 - Cahier de réponses aux exigences numérique et du Bordereau de prix numérique. Précisions à la suite de questions techniques et administratives.
6	16-12-2022	Publication de versions modifiées du Formulaire de soumission, de l'Annexe 2 - Cahier de réponses aux exigences et de l'Annexe 4 - Démonstration de la solution numérique.

		Précisions à la suite de questions techniques.
7	22-12-2022	Publication d'une version modifiée de l'Annexe 2A - Formulaire de réponse aux exigences technologiques Précisions à la suite de questions techniques et administratives.
8	10-01-2023	2 <sup>ème</sup> report de la date d'ouverture fixée au 23 février 2023.
9	11-01-2023	Exigence aux soumissionnaires de se conformer à la Loi 96 sur la langue officielle et commune du Québec, le français (PL 96). « Tout soumissionnaire doit compléter et signer l'Annexe Charte de la langue française et la joindre à sa soumission. »
10	17-01-2023	Ajout d'informations au devis technique. Précisions à la suite de questions techniques et administratives.
11	24-01-2023	Publication de versions modifiées du Bordereau de prix numérique, de l'Annexe 4 - Démonstration de la solution numérique et de l'Annexe 6 - Nombre de postes par fonction et emplacement. Communication à tous les soumissionnaires et précisions à la suite de questions techniques et administratives.
12	3-02-2023	Publication de versions modifiées de l'Annexe 6 - Nombre de postes par fonction et emplacement. Modifications au devis technique et précisions à la suite de questions techniques et administratives.
13	8-02-2023	3 <sup>ème</sup> report de la date d'ouverture fixée au 9 mars 2023. Publication de versions modifiées de l'Annexe 2 - Cahier de réponses aux exigences numériques, plus précisément l'item 2 de l'Annexe 3B.

		Précisions à la suite de questions techniques et administratives.
14	16-02-2023	Invitations à une deuxième (2ème) visite des lieux (extérieures seulement) - quatre soumissionnaires s'en sont prévalués. Précisions à la suite de questions techniques et administratives.
15	24-02-2023	Précisions à la suite de questions techniques et administratives.
16	28-02-2023	Correction d'une erreur dans l'addenda 15.
17	03-03-2023	4ème report de la date d'ouverture fixée au 16 mars 2023. Précisions à la suite de questions techniques.
18	06-03-2023	Précisions à la suite de questions techniques.
19	09-03-2023	Précisions à la suite d'une question administrative.
20	15-03-2023	5ème et dernier report de la date d'ouverture fixée au 23 mars 2023.

Le nombre d'addendas s'explique notamment par les raisons suivantes :

- Changements dans les exigences du projet : certaines exigences du projet ont été ajustées au cours du processus d'appel d'offres, entraînant la nécessité d'ajouter des addenda pour clarifier ou préciser les exigences.
- Correction d'erreurs : des erreurs ont été découvertes dans les documents d'appel d'offres, nécessitant l'ajout d'addenda pour les corriger.
- Précisions supplémentaires : les soumissionnaires ont demandé plus d'informations pour pouvoir soumettre une offre complète et cohérente, ce qui a entraîné la nécessité d'ajouter des addenda pour fournir cette information.
- Date d'ouverture modifiée: la date de réception et d'ouverture des soumissions a été modifiée au cours du processus d'appel d'offres afin d'accorder un délai supplémentaire à tous les fournisseurs à la suite de la réception de nombreuses questions, nécessitant l'ajout d'addenda pour l'annoncer aux soumissionnaires.

La réception et l'ouverture des soumissions ont été effectuées le 23 mars 2023. La durée de la validité des soumissions est de 180 jours calendrier, suivant leur ouverture, tel que stipulé dans le document de Régie de l'appel d'offres.

Le projet Centres d'appels de sécurité publique 9-1-1 PG est assujéti au Cadre de gouvernance et a obtenu l'autorisation du CE le 31 août 2022, de procéder à la phase exécution pour les Sites transitoires, le mandat d'exécution SMCE229025014 a été émis.

Le présent dossier vise donc à accorder un contrat à Intrado Life & Safety Canada, inc., pour l'acquisition, l'installation et la configuration d'une solution technologique et équipements pour le centre d'urgence 9-1-1 de prochaine génération du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et le centre de communication du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une période de sept ans, soit du 19 mai 2023 au 18 mai 2030, avec deux options de prolongation de deux ans chacune, pour une somme maximale de 26 114 790,11 \$ , taxes incluses (contrat: 22 708 513,14 \$ + contingence: 3 406 276,97 \$).

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

DA2227632001 - 17 oct 2022 - Approuver la grille d'évaluation et de pondération des soumissionnaires dans le cadre de l'appel d'offres public pour l'acquisition, l'installation et la configuration d'une solution technologique et équipements pour le centre d'urgence 9-1-1 du Service de Police de la Ville de Montréal et le centre de communications en sécurité incendie de Montréal.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier concerne l'acquisition, l'intégration, la configuration, le déploiement, la formation, le soutien et la maintenance d'une solution intégrée, en mode clé en main, de traitement des appels et d'enregistrements multimédias de services d'urgence 9-1-1 de prochaine génération (9-1-1 PG).

Ce contrat vise à assurer que les systèmes, les équipements et les modes opérationnels utilisés au SPVM et au SIM pour le traitement des appels soient entièrement compatibles avec le nouveau service 9-1-1 PG.

Considérant l'envergure et la complexité du projet, des problématiques d'approvisionnement en matériel informatique ainsi que l'échéancier serré pour atteindre la date butoire du 2 mars 2025, une contingence de 15% est demandée afin d'assurer l'exécution de ce contrat.

Il est à noter qu'en plus d'une garantie de soumission de 1 M\$ ainsi que d'une garantie d'exécution de 4 M\$, le contrat comprend des clauses prévoyant des pénalités en cas de non-respect du calendrier de réalisation et en cas de non-respect du niveau de service (interruption, perte de fonctionnalités). Sous approbation du directeur, ces pénalités sont, sans substituer ou limiter les clauses au devis et recours possibles de la Ville, de 20 000 \$ par semaine de retard sur l'échéancier entendu et un maximum cumulatif de 200 000 \$ annuellement. Ce montant représente environ 20 % du contrat de soutien annuel.

## **JUSTIFICATION**

Le résultat du processus d'appel d'offres a permis de conclure un fort intérêt du marché. Sur un total de 34 preneurs du cahier des charges, deux firmes (5,88%) ont déposé des offres alors que 32 (94,12%) n'ont pas soumissionné. Une des deux soumissions reçues (50%) est jugée non conforme administrativement. De ces 32 firmes, 15 d'entre elles ont transmis un avis de désistement au Service de l'approvisionnement.

Les raisons de désistements invoquées sont :

- Six firmes nous indiquent qu'ils ne fournissent pas les produits ou les services demandés ;
- Cinq firmes nous informent que le projet ne se situe pas dans leur secteur d'activités ;
- Deux firmes nous informent que notre demande est restrictive, car le

projet aurait dû être scindé et structuré en tours technologiques et en spécialité ;

- Une firme nous informe que notre demande est restrictive à cause de quelques exigences et du manque d'informations opportunes. Ce qui donne un avantage à l'adjudicataire actuel du contrat ;
- Une firme nous informe qu'au moment du dépôt des soumissions, elle n'avait pas de soumission ou de partenaire pour répondre adéquatement à notre appel d'offres ;
- Une firme nous indique que l'appel d'offres a été commandé pour consultation ;
- Une firme nous indique qu'ils n'ont pas une solution clé en main ;
- Une firme nous indique qu'ils ont participé en tant que sous-traitant.
- Parmi les preneurs du cahier des charges, figurent sept organismes publics dont un a acheté le cahier des charges deux fois.
- Les autres n'ont pas donné suite à notre demande.

Le Bureau de l'inspecteur général de Montréal a reçu une plainte dans le cadre de cet appel d'offres. Après analyse, l'inspectrice générale a conclu que les motifs de la plainte étaient non fondés et l'a donc rejeté.

Le Service des TI utilise le système d'évaluation à deux enveloppes : les deux firmes ayant déposé des soumissions ont obtenu la note de passage intérimaire. Lors de l'ouverture des enveloppes, un seul soumissionnaire a été déclaré, cependant, conforme administrativement.

L'évaluation des soumissions a été effectuée selon une grille de pondération et des critères d'évaluation préalablement approuvée par la direction du Service de l'approvisionnement en date du 11 avril 2023 (DA2227632001).

Le résultat de cette évaluation est le suivant :

<b>SOUMISSION CONFORME</b>	<b>NOTE (%)</b>	<b>PRIX SOUMIS (taxes incluses)</b>	<b>AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)</b>	<b>TOTAL (taxes incluses)</b>
<b>Intrado Life &amp; Safety Canada, inc.</b>	77.4	22 708 513,14 \$		22 708 513,14 \$
Dernière estimation réalisée		23 462 864,32 \$		23 462 864,32 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)				(754 351,18 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100				(3,22%)
Écart entre celui ayant obtenu la 2 <sup>ème</sup> meilleure note et l'adjudicataire (\$) (2 <sup>ème</sup> meilleure note - adjudicataire)				N/A
Écart entre celui ayant obtenu la 2 <sup>ème</sup> meilleure note et l'adjudicataire (%) ((2 <sup>ème</sup> meilleure note - adjudicataire) / adjudicataire) x 100				

Le prix soumis par l'adjudicataire est inférieur de 3,22% au prix de la dernière estimation. Cet écart s'explique par le fait que l'adjudicataire a voulu se démarquer au niveau de son prix afin de gagner l'appel d'offres et ainsi obtenir un contrat de grande envergure sur plusieurs années.

Selon le Règlement sur la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG23 0205, le dossier sera soumis à la Commission permanente d'examen des contrats (CEC) pour étude en vertu du critère suivant : le contrat comporte une dépense de plus de 20 M\$.

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de service de plus de 1 million dollars doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés publics (AMP). La firme Intrado Life & Safety Canada, inc. a obtenu son accréditation le 13 mars 2023 et cette dernière demeure valide.

Une évaluation du rendement de l'adjudicataire sera effectuée conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

Après vérification, Intrado Life & Safety Canada, inc. n'est pas inscrite sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), le Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement de gestion contractuelle (RGC) et la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

#### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal du contrat est de 26 114 790,11 \$ \$, taxes incluses et sera réparti comme suit :

Tableau de répartition des coûts (taxes incluses):

Coût BF	7 002 822,36 \$
Coût PDI	10 222 089,31 \$
Entente-cadre services sur demande	79 496,01 \$
Entente cadre équipements et réservation des numéros de téléphone	5 404 105,46 \$
Total excluant contingences	22 708 513,14 \$
Contingences BF TI	350 141,12 \$
Contingences PDI	3 056 135,85 \$
Total contrat incluant contingences	26 114 790,11 \$

Description	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Acquisition, installation et configuration de la solution(PDI)	1 921 135,18 \$	5 868 961,56 \$	1 921 135,17 \$	-	510 857,40 \$	-	-	-	10 222 089,31 \$
Contingence (PDI)		1 500 000,00 \$	1 000 000 \$	100 000 \$	256 135,85 \$	200 000 \$			3 056 135,85 \$
Total PDI	1 921	7 368	2 921	100 000	766	200 000			13 278

	135,18 \$	961,56 \$	135,17 \$	\$	993,25 \$	\$			225,16 \$
Paiement mensuel ou ponctuel (BF)		32 724,27 \$	196 345,66 \$	196 345,66 \$	196 345,66 \$	210 104,72 \$	210 104,72 \$	198 493,02 \$	1 240 463,70 \$
Entretien (BF): 1er nov. au 31 oct. de chaque année		960 393,11 \$	960 393,11 \$	960 393,11 \$	960 393,11 \$	960 393,11 \$	960 393,11 \$		5 762 358,66 \$
Contingence (BF)		49 655,87 \$	57 836,94 \$	57 836,94 \$	57 836,94 \$	58 524,89 \$	58 524,89 \$	9 924,65 \$	350 141,12 \$
Total (BF) \$	-	1 042 773,25 \$	1 214 575,71 \$	1 214 575,71 \$	1 214 575,71 \$	1 229 022,72 \$	1 229 022,72 \$	208 417,66 \$	7 352 963,48 \$

#### Dépenses non capitalisables (BF) :

La dépense de 7 352 963,48 \$ taxes incluses (6 714 235,73 \$ net de taxes) sera imputée au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération, puisqu'elle concerne le Service de la police de la Ville de Montréal et le Service des incendies de Montréal qui sont de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Le budget requis sera priorisé dans le cadre du processus budgétaire de 2024 et des exercices budgétaires des années subséquentes.

#### Dépenses capitalisables (PDI) :

La dépense de 13 278 225,16 \$, taxes incluses, (12 124 789,42 \$ net de taxes) incluant la contingence, sera imputée au PDI 2023-2032 du Service des TI au projet 72050 - 9-1-1 Prochaine Génération, et sera financée par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-039.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération puisqu'elle concerne le Service de la police de la Ville de Montréal et le Service des incendies de Montréal qui sont de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

#### Entente-cadre:

Une dépense maximale de 79 496,01 \$ taxes incluses (72 590,46 \$ net de taxes), pour des services sur demande nécessaires à l'intégration du système de radiocommunication et de répartition, sera utilisée au fur et à mesure de l'expression des besoins et sera assumée au budget de fonctionnement et/ou au PDI du Service des TI.

Une dépense maximale de 5 404 105,46 \$ taxes incluses (4 934 668,60 \$ net de taxes), pour des achats des équipements et réservation des numéros de téléphone se fera au rythme de l'expression des besoins. Les dépenses seront assumées au budget de fonctionnement et/ou au PDI du Service des TI et par les budgets de fonctionnement du SPVM et du SIM pour la durée de l'entente.

#### Estimation des années de prolongation:

Le présent contrat pourrait bénéficier de deux options de prolongation de 24 mois et l'augmentation est basée sur l'indice des prix à la consommation (IPC).

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le présent dossier permet la mise à niveau de l'ensemble des systèmes et des équipements permettant l'implantation et la mise en service des nouvelles technologies du 9-1-1 PG, tel que prescrit par la politique réglementaire 2017-182 du CRTC.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Ne s'applique pas.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie et un plan de communication sont en cours d'élaboration avec la collaboration du Service des ressources humaines, section Gestion du changement organisationnel.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit:

- Approbation du dossier par le CE - 26 avril 2023;
- Étude du dossier par la Commission permanente sur l'examen des contrats : le 3 mai 2023;
- Retour du dossier au comité exécutif : le 10 mai 2023;
- Approbation du dossier par le CM - 15 mai 2023;
- Approbation du dossier par le CG - 18 mai 2023;
- Octroi du contrat - mai 2023.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Badre Eddine SAKHI)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Johane MORIN)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Myriam GAUTHIER, Service de police de Montréal  
Gustavo RIBAS, Direction générale  
Eve MALÉPART, Direction générale  
Richard LIEBMANN, Service de sécurité incendie de Montréal  
Philippe GAUTHIER, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Gustavo RIBAS, 18 avril 2023  
Philippe GAUTHIER, 17 avril 2023

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Tien-Dung LÊ  
Conseiller(ère) analyse - contrôle de gestion

**Tél :** 438-864-5515  
**Télécop. :**

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-04-13

Leonel CARRANZA  
chef de division - solutions d'affaires -  
systèmes corporatifs

**Tél :** (514) 207-9702  
**Télécop. :**

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin PAGÉ  
Directeur - Sécurité publique et justice

**Tél :** 514 236-0556  
**Approuvé le :** 2023-04-14

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER  
Directeur du service des technologies de  
l'information

**Tél :** 438-998-2829  
**Approuvé le :** 2023-04-14

## Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1230206002

Unité administrative responsable : *Direction Sécurité Publique*

Projet :

### Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i><b>oui</b></i>	<i><b>non</b></i>	<i><b>s. o.</b></i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	<b>x</b>		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?  <i>Priorité 19: offrir à l'ensemble des montréalaises et montréalais des milieux de vie sécuritaires et de de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.</i>			

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu**?

*Le présent dossier permet la mise à niveau de l'ensemble des systèmes et des équipements permettant l'implantation et la mise en service des nouvelles technologies du 9-1-1 PG, tel que prescrit par la politique réglementaire 2017-182 du CRTC et ainsi assurer une sécurité à l'ensemble des policiers et citoyens de la Ville de Montréal.*

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>			<b>x</b>
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			<b>x</b>
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			<b>x</b>

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <p>a. <b>Inclusion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Respect et protection des droits humains</li> <li>● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul>			<b>x</b>
<p>b. <b>Équité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul>			<b>x</b>
<p>c. <b>Accessibilité universelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul>			<b>x</b>
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			<b>x</b>

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

**Dossier # : 1230206002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction sécurité publique et justice , Division sécurité publique
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Intrado Life & Safety Canada, inc., pour l'acquisition, l'installation et la configuration d'une solution technologique et équipements pour le centre d'urgence 9-1-1 de prochaine génération du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et le centre de communication du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une période de sept ans, soit du 19 mai 2023 au 18 mai 2030, avec deux options de prolongation de deux ans chacune, pour une somme maximale de 26 114 790,11 \$, taxes incluses (contrat: 22 708 513,14 \$ + contingence: 3 406 276,97 \$) - Appel d'offres public 22-19626 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme).

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation du processus d'approvisionnement

**FICHIERS JOINTS**



22-19626 Tableau sommaire des résultats.xlsx.pdf 22-19626 DetCah.pdf 22-19626 PV.pdf



22-19626-Intervention.pdf

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Badre Eddine SAKHI  
Agent d'approvisionnement niveau 2

**Tél :** (514) 872-4542

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-13

Hicham ZERIOUH  
Chef(fe) de section - approvisionnement  
strategique en biens

**Tél :** (438) 505-1138

**Division :** Division Acquisition

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :  -  -  Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le :  -  -  Date du dernier addenda émis :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

Date du comité de sélection :  -  -

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) :  Motif de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées  et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
INTRADO LIFE & SAFETY CANADA, INC.	22 708 513,14 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	

### Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas soumissionné nous indique que :  
Six (6) firmes nous indiquent qu'ils ne fournissent pas les produits ou les services demandés ;  
Cinq (5) firmes nous informent que le projet ne se situe pas dans leur secteur d'activités ;  
Deux (2) firmes nous informent que notre demande est restrictive car le projet aurait dû être scindé et structuré en tours technologiques et en spécialité ;  
Une (1) firme nous informe que notre demande est restrictive à cause de quelques exigences et du manque d'informations opportunes. Ce qui donne un avantage à l'adjuccataire actuel du contrat ;  
Une (1) firme nous informe qu'au moment du dépôt des soumissions, elle n'avait pas de soumission ou de partenaire pour répondre adéquatement à notre appel d'offres ;  
Une (1) firme nous indique que l'appel d'offre a été commandé pour consultation ;  
Une (1) firme nous indique qu'ils n'ont pas une solution clé en main ;  
Une (1) firme nous indique qu'ils ont participé en tant que sous traitant.  
Parmi les preneurs du cahier des charges, figurent sept (7) organismes publics dont un (1) a acheté le cahier des charges deux fois.  
Les autres n'ont pas donné suite à notre demande.

Préparé par :

Rachid El Jafri

Le

12 - 4 - 2023

22-19626 - Acquisition, installation et configuration d'une solution technologique et équipements pour le centre d'urgence 911 du Service de Police de la Ville de Montréal et le centre de communication du Service de sécurité incendie de Montréal

	<i>Présentation d'offre et Compréhension du besoin</i>	<i>Exigences fonctionnelles non obligatoires</i>	<i>Exigences technologiques non obligatoires</i>	<i>Démonstration de la solution</i>	<i>Particularités de la solution</i>	<i>Déploiement, plan proposé, calendrier et formation</i>	<i>Expérience, références et gestion de projet</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<b>Comité</b>	
<b>FIRME</b>	<b>5%</b>	<b>25%</b>	<b>15%</b>	<b>20%</b>	<b>5%</b>	<b>20%</b>	<b>10%</b>	<b>100%</b>	<b>\$</b>		<b>Rang</b>	<b>Date</b>	
INTRADO LIFE & SAFETY CANADA, INC.								77,4	22 708 513,14 \$	0,03	<b>1</b>	<b>Heure</b>	mardi 11-04-2023 9 h 00
										-		<b>Lieu</b>	Google Meet
0								-		-			
0								-		-			<b>Multiplicateur d'ajustement</b>
0								-		-			10000
<b>Agent d'approvisionnement</b>	<b>Rachid El Jafri</b>										<b>Facteur «K»</b>	1	



## Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (REA)

## Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : lundi, 13 mars 2023 à 19:30

### Fiche de l'entreprise

Nom : INTRADO LIFE & SAFETY CANADA, INC.

Adresse du siège social : 666, BURRARD ST, SUITE 2800, PARK PLACE, VANCOUVER, BC, V6C 2Z7, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 3000938638

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1166219767

#### Autres noms d'affaires

- VIE ET SÉCURITÉ INTRADO CANADA

## Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la [demande d'information](#).

Le 14 septembre 2022

INTRADO LIFE & SAFETY CANADA, INC.  
A/S MONSIEUR RONALD RAY BEAUMONT  
1601, DRYCREEK DR.  
LONGMONT (CO) 80503  
USA

N° de client : 3000938638

Objet : Renouvellement de votre autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

---

Monsieur,

Nous désirons vous informer que l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public de INTRADO LIFE & SAFETY CANADA, INC., pour laquelle vous agissez à titre de répondant, est valide jusqu'au **10 février 2023** et devra être renouvelée si vous souhaitez la conserver.

Afin de vous assurer de recevoir toutes les communications relatives au processus de renouvellement ou de non-renouvellement de votre autorisation, nous vous rappelons qu'il est de votre responsabilité de mettre à jour les renseignements concernant votre entreprise, notamment toute modification aux adresses courriels précédemment fournies.

### Renouvellement de votre autorisation

Vous devez présenter à l'Autorité des marchés publics (AMP) une demande de renouvellement de votre autorisation au moins 90 jours avant la date de son expiration<sup>1</sup>, c'est-à-dire le ou avant le **13 novembre 2022**.

- Si nous recevons votre demande avant cette date, l'autorisation de votre entreprise demeure valide, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant sa révocation, jusqu'à ce que l'AMP procède à son renouvellement. Vous serez donc autorisé à poursuivre l'exécution de vos contrats publics en cours durant la période d'analyse de votre demande, de même qu'à conclure de nouveaux contrats ou sous-contrats publics.

Afin d'être en mesure de déposer votre demande de renouvellement dans les délais requis, nous vous suggérons d'effectuer cette transaction par le biais des services en ligne de l'AMP. Vous trouverez en annexe les étapes à suivre pour soumettre votre demande.

---

<sup>1</sup> Article 21.41 de la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, c. C-65.1).

- Si nous ne recevons pas votre demande dans les délais requis, **le nom de votre entreprise sera retiré du Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter** (le « REA ») à la date d'expiration de votre autorisation. **Votre entreprise ne sera donc plus en mesure de conclure de nouveaux contrats ou sous-contrats publics visés par les seuils applicables à partir de cette date.** Cependant, vous pourrez poursuivre vos contrats ou sous-contrats publics en cours d'exécution jusqu'à ce que l'AMP statue sur votre demande de renouvellement.

### **Non-renouvellement de votre autorisation**

Si vous ne souhaitez pas renouveler votre autorisation, vous trouverez en annexe les étapes à suivre pour soumettre une demande de non-renouvellement à l'aide des services en ligne de l'AMP.

Il est important de noter que, même si vous soumettez une demande de non-renouvellement avant la date anniversaire de votre autorisation, votre droit d'exercice **demeurera valide jusqu'à la date d'expiration prévue.**

Par ailleurs, si vous exécutez un contrat ou sous-contrat public en tant que contractant ou sous-contractant et que votre autorisation est expirée, vous devez poursuivre l'exécution de vos contrats en cours et transmettre la liste complète de ceux-ci à l'AMP dans les 10 jours suivant l'expiration de votre autorisation<sup>2</sup>.

### **Renouvellement ou non-renouvellement d'une autorisation par une entreprise étrangère**

Si votre entreprise est considérée comme étrangère et donc n'a pas accès aux services en ligne de l'AMP, nous vous invitons à consulter le site Web de l'AMP au [www.amp.quebec](http://www.amp.quebec). Vous y trouverez plus d'information sur la façon de soumettre votre demande de renouvellement ou de non-renouvellement de votre autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public.

Pour toute question concernant votre dossier, veuillez communiquer avec la Direction de l'intégrité des entreprises au 1 888 335-5550, ou par courriel à [directionLCOP@amp.quebec](mailto:directionLCOP@amp.quebec).

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Direction de l'intégrité des entreprises

p. j. Annexe – Étapes à suivre pour soumettre une demande de renouvellement ou une demande de non-renouvellement

---

<sup>2</sup> Ibid.; article 21.41.1

## **Annexe – Renouvellement/Non-renouvellement de la demande d'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public par le biais des services en ligne**

---

### **ÉTAPES À SUIVRE AFIN DE SOUMETTRE UNE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT**

1. Accédez à votre compte client des services en ligne de l'AMP. Sélectionnez l'onglet « **Dossier client – Gestion des liens d'affaires** ». Validez et mettez à jour les liens d'affaires de votre entreprise en joignant à nouveau les pièces justificatives à jour.
2. Une fois votre mise à jour effectuée, validez vos liens d'affaires en cliquant sur le bouton « **Valider** ».
3. Si vous obtenez des messages d'erreur, corrigez l'information demandée. Lorsqu'il n'y aura plus de messages d'erreur, soumettez la mise à jour de vos liens en cliquant sur le bouton « **Prochaine étape** ».
4. Lorsque la mise à jour de vos liens est transmise, vous pouvez soumettre votre demande de renouvellement, accompagnée des pièces justificatives et du paiement requis. Cette demande est accessible à partir de l'onglet « **Contrats publics – Renouvellement/Non-renouvellement** ». L'accès à la demande peut prendre quelques minutes.
5. La mise à jour de vos liens ainsi que votre demande de renouvellement seront traitées par l'agent affecté à votre dossier.

**\*\*\*NB : Les deux demandes doivent être soumises pour que le renouvellement soit jugé complété et votre droit d'exercice renouvelé.**

### **ÉTAPES À SUIVRE AFIN DE SOUMETTRE UNE DEMANDE DE NON-RENOUVELLEMENT**

1. Accéder à votre compte client des services en ligne de l'AMP et sélectionnez la demande de non-renouvellement accessible à l'onglet « **Contrats publics – Renouvellement/Non-renouvellement** ».
2. À l'étape 2 du formulaire, sélectionnez l'option « **Je ne désire pas renouveler mon autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public** ».
3. Complétez ensuite les étapes, puis soumettez votre demande.
4. Une fois reçue, votre demande de non-renouvellement sera traitée par l'agent affecté à votre dossier.



525, boul. René-Lévesque Est  
1er étage, bureau 1.25  
Québec (Québec) G1R 5S9  
Téléphone (sans frais) : 1 888 335-5550  
www.amp.quebec

AUTORITÉ  
DES MARCHÉS  
PUBLICS

TRANSPARENCE  
ÉQUITÉ  
SAINE CONCURRENCE

Le 11 novembre 2022

INTRADO LIFE & SAFETY CANADA, INC.  
7150, RUE ALEXANDER-FLEMING  
SAINT-LAURENT QC H4S 2C8

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

---

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client : 3000938638

N° de demande : 2200083593

N° de confirmation de paiement : 011571

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité des marchés publics et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 888 335-5550.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés publics



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE  
D'APPEL D'OFFRES DU  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

## Liste des commandes

**Numéro** : 22-19626

**Numéro de référence** : 1657384

**Statut** : En attente des résultats d'ouverture

**Titre** : Acquisition, installation et configuration d'une solution technologique et équipements pour le centre d'urgence 911 du Service de Police de la Ville de Montréal et le centre de communication du Service de sécurité incendie de Montréal

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Comtech Solacom Technologies, Inc. 2209 Watercolours Way Barhaven, ON, K2J 5J8	<a href="#">Monsieur ANTONIO CASSANDRA</a> Téléphone : 613 266-9911 Télécopieur :	<b>Commande</b> : <b>(2108127)</b> 2022-11-02 14 h 43 <b>Transmission</b> : 2022-11-02 14 h 43	3822961 - 22-19626 Addenda 1 QR 2022-11-14 10 h 26 - Courriel 3823376 - 22-19626 Addenda 2 QR 2022-11-14 12 h 56 - Courriel 3823937 - 22-19626 Addenda 3 QR 2022-11-15 13 h 01 - Courriel 3827650 - 22-19626 Addenda 4 Report - Modification - QR (devis) 2022-11-22 16 h 20 - Courriel 3827651 - 22-19626 Grille d'évaluation des soumissions - Addenda 4 2022-11-22 16 h 20 - Courriel 3836554 - 22-19626 Addenda 5 QR - Modification (devis) 2022-12-08 15 h 14 - Courriel 3836555 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de réponses aux exigences numérique - Addenda 5 2022-12-08 15 h 14 - Téléchargement 3836556 - 22-19626 Bordereau de prix numérique - Addenda 5 2022-12-08 15 h 14 - Téléchargement 3840783 - 22-19626 Addenda 6 QR - Modification (devis) 2022-12-16 15 h 08 - Courriel 3840784 - 22-19626 Formulaire de soumission - Addenda 6 2022-12-16 15 h 08 - Courriel 3840785 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de réponses aux exigences numérique - Addenda 6 2022-12-16 15 h 08 - Téléchargement 3843737 - 22-19626 - Addenda # 7 Q/R - Modification (Annexe 2A) (devis) 2022-12-22 17 h 58 - Courriel 3843738 - 22-19626 - Addenda # 7 Q/R - Modification (Annexe 2A) (bordereau) 2022-12-22 17 h 58 - Téléchargement 3846211 - 22-19626 Addenda 8 Report 2023-01-10 10 h 52 - Courriel 3847108 - 22-19626 Addenda 9 - PL96 2023-01-11 15 h - Courriel 3849672 - 22-19626 Addenda 10 QR - Modification

2023-01-17 10 h 07 - Courriel  
 3854631 - 22-19626 Addenda 11 QR -  
 Modification (devis)  
 2023-01-24 11 h 31 - Courriel  
 3854632 - 22-19626 Bordereau de prix  
 numérique - Addenda 11  
 2023-01-24 11 h 31 - Téléchargement  
 3862102 - 22-19626 Addenda 12 QR -  
 Modification (devis)  
 2023-02-03 14 h 53 - Courriel  
 3862103 - 22-19626 Annexe 6 - Nombre de  
 postes par fonction et emplacement - Addenda  
 12  
 2023-02-03 14 h 53 - Courriel  
 3864577 - 22-19626 Addenda 13 QR -  
 Modification - Report (devis)  
 2023-02-08 11 h 38 - Courriel  
 3864578 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
 réponses aux exigences numérique - Addenda  
 13  
 2023-02-08 11 h 38 - Téléchargement  
 3870823 - 22-19626 Addenda 14 QR -  
 Modification  
 2023-02-16 12 h 06 - Courriel  
 3877741 - 22-19626 Addenda 15 QR -  
 Modification (devis)  
 2023-02-24 14 h 51 - Courriel  
 3877742 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
 réponses aux exigences numérique - Addenda  
 15  
 2023-02-24 14 h 51 - Téléchargement  
 3879258 - 22-19626 addenda 16  
 2023-02-28 9 h 13 - Courriel  
 3882294 - 22-19626 Addenda 17 QR - Report  
 2023-03-03 11 h 45 - Courriel  
 3882805 - 22-19626 Addenda 18 QR  
 2023-03-06 8 h 28 - Courriel  
 3886621 - 22-19626 Addenda 19 QR - Rappel  
 (devis)  
 2023-03-09 15 h 29 - Courriel  
 3886622 - 22-19626 Bordereau de prix  
 numérique - Addenda 11  
 2023-03-09 15 h 29 - Téléchargement  
 3886623 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
 réponses aux exigences numérique - Addenda  
 15  
 2023-03-09 15 h 29 - Téléchargement  
 3890620 - 22-19626 Addenda 20 Report  
 2023-03-15 13 h 57 - Courriel  
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Corporation d'urgences-santé  
 6700, rue Jarry Est  
 Montréal, QC, H1P 0A4  
<https://www.urgences-sante.qc.ca>

[Monsieur Claude  
 Forget](#)  
 Téléphone : 514 723-  
 5600  
 Télécopieur : 514  
 723-5435

**Commande**  
 : **(2140832)**  
 2023-01-27 8 h 25  
**Transmission :**  
 2023-01-27 8 h 25

3822961 - 22-19626 Addenda 1 QR  
 2023-01-27 8 h 25 - Téléchargement  
 3823376 - 22-19626 Addenda 2 QR  
 2023-01-27 8 h 25 - Téléchargement  
 3823937 - 22-19626 Addenda 3 QR  
 2023-01-27 8 h 25 - Téléchargement  
 3827650 - 22-19626 Addenda 4 Report -  
 Modification - QR (devis)  
 2023-01-27 8 h 25 - Téléchargement  
 3827651 - 22-19626 Grille d'évaluation des  
 soumissions - Addenda 4

2023-01-27 8 h 25 - Aucun  
 3836554 - 22-19626 Addenda 5 QR -  
 Modification (devis)  
 2023-01-27 8 h 25 - Téléchargement  
 3836555 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
 réponses aux exigences numérique - Addenda  
 5  
 2023-01-27 8 h 25 - Téléchargement  
 3836556 - 22-19626 Bordereau de prix  
 numérique - Addenda 5  
 2023-01-27 8 h 25 - Téléchargement  
 3840783 - 22-19626 Addenda 6 QR -  
 Modification (devis)  
 2023-01-27 8 h 25 - Téléchargement  
 3840784 - 22-19626 Formulaire de soumission  
 - Addenda 6  
 2023-01-27 8 h 25 - Aucun  
 3840785 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
 réponses aux exigences numérique - Addenda  
 6  
 2023-01-27 8 h 25 - Téléchargement  
 3843737 - 22-19626 - Addenda # 7 Q/R -  
 Modification (Annexe 2A) (devis)  
 2023-01-27 8 h 25 - Téléchargement  
 3843738 - 22-19626 - Addenda # 7 Q/R -  
 Modification (Annexe 2A) (bordereau)  
 2023-01-27 8 h 25 - Téléchargement  
 3846211 - 22-19626 Addenda 8 Report  
 2023-01-27 8 h 25 - Téléchargement  
 3847108 - 22-19626 Addenda 9 - PL96  
 2023-01-27 8 h 25 - Téléchargement  
 3849672 - 22-19626 Addenda 10 QR -  
 Modification  
 2023-01-27 8 h 25 - Téléchargement  
 3854631 - 22-19626 Addenda 11 QR -  
 Modification (devis)  
 2023-01-27 8 h 25 - Téléchargement  
 3854632 - 22-19626 Bordereau de prix  
 numérique - Addenda 11  
 2023-01-27 8 h 25 - Téléchargement  
 Mode privilégié : Ne pas recevoir

ESRI CANADA LIMITED  
 606 rue Cathcart  
 bureau 440  
 Montréal, QC, H3B 1K9  
<http://www.esri.ca>

[Monsieur Frederic  
 Millet](#)

Téléphone : 514 875-  
 8568

Télécopieur :

**Commande**  
 : **(2113018)**

2022-11-14 15 h 57

**Transmission :**

2022-11-14 15 h 57

3822961 - 22-19626 Addenda 1 QR  
 2022-11-14 15 h 57 - Téléchargement  
 3823376 - 22-19626 Addenda 2 QR  
 2022-11-14 15 h 57 - Téléchargement  
 3823937 - 22-19626 Addenda 3 QR  
 2022-11-15 13 h 01 - Courriel  
 3827650 - 22-19626 Addenda 4 Report -  
 Modification - QR (devis)  
 2022-11-22 16 h 20 - Courriel  
 3827651 - 22-19626 Grille d'évaluation des  
 soumissions - Addenda 4  
 2022-11-22 16 h 20 - Courriel  
 3836554 - 22-19626 Addenda 5 QR -  
 Modification (devis)  
 2022-12-08 15 h 14 - Courriel  
 3836555 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
 réponses aux exigences numérique - Addenda  
 5  
 2022-12-08 15 h 14 - Téléchargement  
 3836556 - 22-19626 Bordereau de prix  
 numérique - Addenda 5

2022-12-08 15 h 14 - Téléchargement  
3840783 - 22-19626 Addenda 6 QR -  
Modification (devis)  
2022-12-16 15 h 08 - Courriel  
3840784 - 22-19626 Formulaire de soumission  
- Addenda 6  
2022-12-16 15 h 08 - Courriel  
3840785 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
réponses aux exigences numérique - Addenda  
6  
2022-12-16 15 h 08 - Téléchargement  
3843737 - 22-19626 - Addenda # 7 Q/R -  
Modification (Annexe 2A) (devis)  
2022-12-22 17 h 58 - Courriel  
3843738 - 22-19626 - Addenda # 7 Q/R -  
Modification (Annexe 2A) (bordereau)  
2022-12-22 17 h 58 - Téléchargement  
3846211 - 22-19626 Addenda 8 Report  
2023-01-10 10 h 52 - Courriel  
3847108 - 22-19626 Addenda 9 - PL96  
2023-01-11 15 h - Courriel  
3849672 - 22-19626 Addenda 10 QR -  
Modification  
2023-01-17 10 h 07 - Courriel  
3854631 - 22-19626 Addenda 11 QR -  
Modification (devis)  
2023-01-24 11 h 32 - Courriel  
3854632 - 22-19626 Bordereau de prix  
numérique - Addenda 11  
2023-01-24 11 h 32 - Téléchargement  
3862102 - 22-19626 Addenda 12 QR -  
Modification (devis)  
2023-02-03 14 h 53 - Courriel  
3862103 - 22-19626 Annexe 6 - Nombre de  
postes par fonction et emplacement - Addenda  
12  
2023-02-03 14 h 53 - Courriel  
3864577 - 22-19626 Addenda 13 QR -  
Modification - Report (devis)  
2023-02-08 11 h 38 - Courriel  
3864578 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
réponses aux exigences numérique - Addenda  
13  
2023-02-08 11 h 38 - Téléchargement  
3870823 - 22-19626 Addenda 14 QR -  
Modification  
2023-02-16 12 h 06 - Courriel  
3877741 - 22-19626 Addenda 15 QR -  
Modification (devis)  
2023-02-24 14 h 51 - Courriel  
3877742 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
réponses aux exigences numérique - Addenda  
15  
2023-02-24 14 h 51 - Téléchargement  
3879258 - 22-19626 addenda 16  
2023-02-28 9 h 14 - Courriel  
3882294 - 22-19626 Addenda 17 QR - Report  
2023-03-03 11 h 45 - Courriel  
3882805 - 22-19626 Addenda 18 QR  
2023-03-06 8 h 28 - Courriel  
3886621 - 22-19626 Addenda 19 QR - Rappel  
(devis)  
2023-03-09 15 h 29 - Courriel

3886622 - 22-19626 Bordereau de prix numérique - Addenda 11  
 2023-03-09 15 h 29 - Téléchargement  
 3886623 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de réponses aux exigences numérique - Addenda 15  
 2023-03-09 15 h 29 - Téléchargement  
 3890620 - 22-19626 Addenda 20 Report  
 2023-03-15 13 h 57 - Courriel  
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

GRAND & TOY LIMITÉE  
 200 Aviva Park Drive  
 Vaughan, ON, L4L 9C7  
<https://www.grandandtoy.com>

[Madame Beth Cummings](#)

Téléphone : 514 636-7733  
 Télécopieur :

**Commande : (2108173)**  
 2022-11-02 15 h 43  
**Transmission :**  
 2022-11-02 15 h 43

3822961 - 22-19626 Addenda 1 QR  
 2022-11-14 10 h 26 - Courriel  
 3823376 - 22-19626 Addenda 2 QR  
 2022-11-14 12 h 56 - Courriel  
 3823937 - 22-19626 Addenda 3 QR  
 2022-11-15 13 h 01 - Courriel  
 3827650 - 22-19626 Addenda 4 Report - Modification - QR (devis)  
 2022-11-22 16 h 20 - Courriel  
 3827651 - 22-19626 Grille d'évaluation des soumissions - Addenda 4  
 2022-11-22 16 h 20 - Courriel  
 3836554 - 22-19626 Addenda 5 QR - Modification (devis)  
 2022-12-08 15 h 14 - Courriel  
 3836555 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de réponses aux exigences numérique - Addenda 5  
 2022-12-08 15 h 14 - Téléchargement  
 3836556 - 22-19626 Bordereau de prix numérique - Addenda 5  
 2022-12-08 15 h 14 - Téléchargement  
 3840783 - 22-19626 Addenda 6 QR - Modification (devis)  
 2022-12-16 15 h 08 - Courriel  
 3840784 - 22-19626 Formulaire de soumission - Addenda 6  
 2022-12-16 15 h 08 - Courriel  
 3840785 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de réponses aux exigences numérique - Addenda 6  
 2022-12-16 15 h 08 - Téléchargement  
 3843737 - 22-19626 - Addenda # 7 Q/R - Modification (Annexe 2A) (devis)  
 2022-12-22 17 h 58 - Courriel  
 3843738 - 22-19626 - Addenda # 7 Q/R - Modification (Annexe 2A) (bordereau)  
 2022-12-22 17 h 58 - Téléchargement  
 3846211 - 22-19626 Addenda 8 Report  
 2023-01-10 10 h 52 - Courriel  
 3847108 - 22-19626 Addenda 9 - PL96  
 2023-01-11 15 h - Courriel  
 3849672 - 22-19626 Addenda 10 QR - Modification  
 2023-01-17 10 h 07 - Courriel  
 3854631 - 22-19626 Addenda 11 QR - Modification (devis)  
 2023-01-24 11 h 31 - Courriel  
 3854632 - 22-19626 Bordereau de prix numérique - Addenda 11  
 2023-01-24 11 h 31 - Téléchargement

3862102 - 22-19626 Addenda 12 QR -  
Modification (devis)  
2023-02-03 14 h 53 - Courriel

3862103 - 22-19626 Annexe 6 - Nombre de  
postes par fonction et emplacement - Addenda  
12  
2023-02-03 14 h 53 - Courriel

3864577 - 22-19626 Addenda 13 QR -  
Modification - Report (devis)  
2023-02-08 11 h 38 - Courriel

3864578 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
réponses aux exigences numérique - Addenda  
13  
2023-02-08 11 h 38 - Téléchargement

3870823 - 22-19626 Addenda 14 QR -  
Modification  
2023-02-16 12 h 06 - Courriel

3877741 - 22-19626 Addenda 15 QR -  
Modification (devis)  
2023-02-24 14 h 51 - Courriel

3877742 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
réponses aux exigences numérique - Addenda  
15  
2023-02-24 14 h 51 - Téléchargement

3879258 - 22-19626 addenda 16  
2023-02-28 9 h 13 - Courriel

3882294 - 22-19626 Addenda 17 QR - Report  
2023-03-03 11 h 45 - Courriel

3882805 - 22-19626 Addenda 18 QR  
2023-03-06 8 h 28 - Courriel

3886621 - 22-19626 Addenda 19 QR - Rappel  
(devis)  
2023-03-09 15 h 29 - Courriel

3886622 - 22-19626 Bordereau de prix  
numérique - Addenda 11  
2023-03-09 15 h 29 - Téléchargement

3886623 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
réponses aux exigences numérique - Addenda  
15  
2023-03-09 15 h 29 - Téléchargement

3890620 - 22-19626 Addenda 20 Report  
2023-03-15 13 h 57 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Netagen Communication Technologies Inc.  
3883 boulevard St-Jean  
suite 210  
Dollard-des-Ormeaux, QC, H9g3b9  
<https://www.netagen.com>

[Madame Susan  
Gebrezgie](#)  
Téléphone : 647 297-  
3487  
Télécopieur :

**Commande**  
: **(2129997)**  
2023-01-04 15 h 11  
**Transmission :**  
2023-01-04 15 h 11

3822961 - 22-19626 Addenda 1 QR  
2023-01-04 15 h 11 - Téléchargement

3823376 - 22-19626 Addenda 2 QR  
2023-01-04 15 h 11 - Téléchargement

3823937 - 22-19626 Addenda 3 QR  
2023-01-04 15 h 11 - Téléchargement

3827650 - 22-19626 Addenda 4 Report -  
Modification - QR (devis)  
2023-01-04 15 h 11 - Téléchargement

3827651 - 22-19626 Grille d'évaluation des  
soumissions - Addenda 4  
2023-01-04 15 h 11 - Téléchargement

3836554 - 22-19626 Addenda 5 QR -  
Modification (devis)  
2023-01-04 15 h 11 - Téléchargement

3836555 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
réponses aux exigences numérique - Addenda

5  
2023-01-04 15 h 11 - Téléchargement  
3836556 - 22-19626 Bordereau de prix numérique - Addenda 5  
2023-01-04 15 h 11 - Téléchargement  
3840783 - 22-19626 Addenda 6 QR - Modification (devis)  
2023-01-04 15 h 11 - Téléchargement  
3840784 - 22-19626 Formulaire de soumission - Addenda 6  
2023-01-04 15 h 11 - Téléchargement  
3840785 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de réponses aux exigences numérique - Addenda 6  
2023-01-04 15 h 11 - Téléchargement  
3843737 - 22-19626 - Addenda # 7 Q/R - Modification (Annexe 2A) (devis)  
2023-01-04 15 h 11 - Téléchargement  
3843738 - 22-19626 - Addenda # 7 Q/R - Modification (Annexe 2A) (bordereau)  
2023-01-04 15 h 11 - Téléchargement  
3846211 - 22-19626 Addenda 8 Report  
2023-01-10 10 h 52 - Courriel  
3847108 - 22-19626 Addenda 9 - PL96  
2023-01-11 15 h - Courriel  
3849672 - 22-19626 Addenda 10 QR - Modification  
2023-01-17 10 h 07 - Courriel  
3854631 - 22-19626 Addenda 11 QR - Modification (devis)  
2023-01-24 11 h 31 - Courriel  
3854632 - 22-19626 Bordereau de prix numérique - Addenda 11  
2023-01-24 11 h 31 - Téléchargement  
3862102 - 22-19626 Addenda 12 QR - Modification (devis)  
2023-02-03 14 h 53 - Courriel  
3862103 - 22-19626 Annexe 6 - Nombre de postes par fonction et emplacement - Addenda 12  
2023-02-03 14 h 53 - Courriel  
3864577 - 22-19626 Addenda 13 QR - Modification - Report (devis)  
2023-02-08 11 h 38 - Courriel  
3864578 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de réponses aux exigences numérique - Addenda 13  
2023-02-08 11 h 38 - Téléchargement  
3870823 - 22-19626 Addenda 14 QR - Modification  
2023-02-16 12 h 06 - Courriel  
3877741 - 22-19626 Addenda 15 QR - Modification (devis)  
2023-02-24 14 h 51 - Courriel  
3877742 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de réponses aux exigences numérique - Addenda 15  
2023-02-24 14 h 51 - Téléchargement  
3879258 - 22-19626 addenda 16  
2023-02-28 9 h 14 - Courriel  
3882294 - 22-19626 Addenda 17 QR - Report  
2023-03-03 11 h 45 - Courriel  
3882805 - 22-19626 Addenda 18 QR

2023-03-06 8 h 28 - Courriel  
 3886621 - 22-19626 Addenda 19 QR - Rappel (devis)  
 2023-03-09 15 h 29 - Courriel  
 3886622 - 22-19626 Bordereau de prix numérique - Addenda 11  
 2023-03-09 15 h 29 - Téléchargement  
 3886623 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de réponses aux exigences numérique - Addenda 15  
 2023-03-09 15 h 29 - Téléchargement  
 3890620 - 22-19626 Addenda 20 Report  
 2023-03-15 13 h 57 - Courriel  
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

VIDÉOTRON LTÉE  
 888 Boul. De Maisonneuve Est  
 3ième Étage  
 Montréal, QC, H2L 4S8  
<http://www.videotron.com>

[Madame tarana hassan](#)

Téléphone : 514 903-0356  
 Télécopieur : 514 380-4655

**Commande : (2111249)**  
 2022-11-09 15 h 11  
**Transmission :**  
 2022-11-09 15 h 11

3822961 - 22-19626 Addenda 1 QR  
 2022-11-14 10 h 26 - Courriel  
 3823376 - 22-19626 Addenda 2 QR  
 2022-11-14 12 h 56 - Courriel  
 3823937 - 22-19626 Addenda 3 QR  
 2022-11-15 13 h - Courriel  
 3827650 - 22-19626 Addenda 4 Report - Modification - QR (devis)  
 2022-11-22 16 h 19 - Courriel  
 3827651 - 22-19626 Grille d'évaluation des soumissions - Addenda 4  
 2022-11-22 16 h 19 - Courriel  
 3836554 - 22-19626 Addenda 5 QR - Modification (devis)  
 2022-12-08 15 h 14 - Courriel  
 3836555 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de réponses aux exigences numérique - Addenda 5  
 2022-12-08 15 h 14 - Téléchargement  
 3836556 - 22-19626 Bordereau de prix numérique - Addenda 5  
 2022-12-08 15 h 14 - Téléchargement  
 3840783 - 22-19626 Addenda 6 QR - Modification (devis)  
 2022-12-16 15 h 08 - Courriel  
 3840784 - 22-19626 Formulaire de soumission - Addenda 6  
 2022-12-16 15 h 08 - Courriel  
 3840785 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de réponses aux exigences numérique - Addenda 6  
 2022-12-16 15 h 08 - Téléchargement  
 3843737 - 22-19626 - Addenda # 7 Q/R - Modification (Annexe 2A) (devis)  
 2022-12-22 17 h 57 - Courriel  
 3843738 - 22-19626 - Addenda # 7 Q/R - Modification (Annexe 2A) (bordereau)  
 2022-12-22 17 h 57 - Téléchargement  
 3846211 - 22-19626 Addenda 8 Report  
 2023-01-10 10 h 52 - Courriel  
 3847108 - 22-19626 Addenda 9 - PL96  
 2023-01-11 14 h 59 - Courriel  
 3849672 - 22-19626 Addenda 10 QR - Modification  
 2023-01-17 10 h 06 - Courriel  
 3854631 - 22-19626 Addenda 11 QR - Modification (devis)

2023-01-24 11 h 31 - Courriel  
 3854632 - 22-19626 Bordereau de prix numérique - Addenda 11  
 2023-01-24 11 h 31 - Téléchargement  
 3862102 - 22-19626 Addenda 12 QR - Modification (devis)  
 2023-02-03 14 h 52 - Courriel  
 3862103 - 22-19626 Annexe 6 - Nombre de postes par fonction et emplacement - Addenda 12  
 2023-02-03 14 h 52 - Courriel  
 3864577 - 22-19626 Addenda 13 QR - Modification - Report (devis)  
 2023-02-08 11 h 37 - Courriel  
 3864578 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de réponses aux exigences numérique - Addenda 13  
 2023-02-08 11 h 37 - Téléchargement  
 3870823 - 22-19626 Addenda 14 QR - Modification  
 2023-02-16 12 h 05 - Courriel  
 3877741 - 22-19626 Addenda 15 QR - Modification (devis)  
 2023-02-24 14 h 51 - Courriel  
 3877742 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de réponses aux exigences numérique - Addenda 15  
 2023-02-24 14 h 51 - Téléchargement  
 3879258 - 22-19626 addenda 16  
 2023-02-28 9 h 13 - Courriel  
 3882294 - 22-19626 Addenda 17 QR - Report  
 2023-03-03 11 h 45 - Courriel  
 3882805 - 22-19626 Addenda 18 QR  
 2023-03-06 8 h 28 - Courriel  
 3886621 - 22-19626 Addenda 19 QR - Rappel (devis)  
 2023-03-09 15 h 28 - Courriel  
 3886622 - 22-19626 Bordereau de prix numérique - Addenda 11  
 2023-03-09 15 h 28 - Téléchargement  
 3886623 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de réponses aux exigences numérique - Addenda 15  
 2023-03-09 15 h 28 - Téléchargement  
 3890620 - 22-19626 Addenda 20 Report  
 2023-03-15 13 h 57 - Courriel  
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

EMERES INC.  
 8000 boulevard Decarie  
 420  
 Montréal, QC, H4P 2S4

[Monsieur Albert Israel](#)  
 Téléphone : 514 916-0423  
 Télécopieur :

**Commande**  
 : **(2108528)**  
 2022-11-03 11 h 10  
**Transmission :**  
 2022-11-03 11 h 10

3822961 - 22-19626 Addenda 1 QR  
 2022-11-14 10 h 26 - Courriel  
 3823376 - 22-19626 Addenda 2 QR  
 2022-11-14 12 h 56 - Courriel  
 3823937 - 22-19626 Addenda 3 QR  
 2022-11-15 13 h 01 - Courriel  
 3827650 - 22-19626 Addenda 4 Report - Modification - QR (devis)  
 2022-11-22 16 h 20 - Courriel  
 3827651 - 22-19626 Grille d'évaluation des soumissions - Addenda 4  
 2022-11-22 16 h 20 - Courriel  
 3836554 - 22-19626 Addenda 5 QR - Modification (devis)

2022-12-08 15 h 14 - Courriel  
3836555 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de réponses aux exigences numérique - Addenda 5  
2022-12-08 15 h 14 - Téléchargement  
3836556 - 22-19626 Bordereau de prix numérique - Addenda 5  
2022-12-08 15 h 14 - Téléchargement  
3840783 - 22-19626 Addenda 6 QR - Modification (devis)  
2022-12-16 15 h 08 - Courriel  
3840784 - 22-19626 Formulaire de soumission - Addenda 6  
2022-12-16 15 h 08 - Courriel  
3840785 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de réponses aux exigences numérique - Addenda 6  
2022-12-16 15 h 08 - Téléchargement  
3843737 - 22-19626 - Addenda # 7 Q/R - Modification (Annexe 2A) (devis)  
2022-12-22 17 h 58 - Courriel  
3843738 - 22-19626 - Addenda # 7 Q/R - Modification (Annexe 2A) (bordereau)  
2022-12-22 17 h 58 - Téléchargement  
3846211 - 22-19626 Addenda 8 Report  
2023-01-10 10 h 52 - Courriel  
3847108 - 22-19626 Addenda 9 - PL96  
2023-01-11 15 h - Courriel  
3849672 - 22-19626 Addenda 10 QR - Modification  
2023-01-17 10 h 07 - Courriel  
3854631 - 22-19626 Addenda 11 QR - Modification (devis)  
2023-01-24 11 h 31 - Courriel  
3854632 - 22-19626 Bordereau de prix numérique - Addenda 11  
2023-01-24 11 h 31 - Téléchargement  
3862102 - 22-19626 Addenda 12 QR - Modification (devis)  
2023-02-03 14 h 53 - Courriel  
3862103 - 22-19626 Annexe 6 - Nombre de postes par fonction et emplacement - Addenda 12  
2023-02-03 14 h 53 - Courriel  
3864577 - 22-19626 Addenda 13 QR - Modification - Report (devis)  
2023-02-08 11 h 38 - Courriel  
3864578 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de réponses aux exigences numérique - Addenda 13  
2023-02-08 11 h 38 - Téléchargement  
3870823 - 22-19626 Addenda 14 QR - Modification  
2023-02-16 12 h 06 - Courriel  
3877741 - 22-19626 Addenda 15 QR - Modification (devis)  
2023-02-24 14 h 51 - Courriel  
3877742 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de réponses aux exigences numérique - Addenda 15  
2023-02-24 14 h 51 - Téléchargement  
3879258 - 22-19626 addenda 16  
2023-02-28 9 h 13 - Courriel

3882294 - 22-19626 Addenda 17 QR - Report  
2023-03-03 11 h 45 - Courriel

3882805 - 22-19626 Addenda 18 QR  
2023-03-06 8 h 28 - Courriel

3886621 - 22-19626 Addenda 19 QR - Rappel  
(devis)  
2023-03-09 15 h 29 - Courriel

3886622 - 22-19626 Bordereau de prix  
numérique - Addenda 11  
2023-03-09 15 h 29 - Téléchargement

3886623 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
réponses aux exigences numérique - Addenda  
15  
2023-03-09 15 h 29 - Téléchargement

3890620 - 22-19626 Addenda 20 Report  
2023-03-15 13 h 57 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

FUJITSU CONSEIL (CANADA) INC.  
2000, boul. Lebourgneuf  
Bureau 300  
Québec, QC, G2K 0B8  
<http://fujitsu.com/ca>

[Madame Anne-Marie  
Deschênes](#)

Téléphone : 418 840-  
5100  
Télécopieur : 418  
840-5105

**Commande  
: (2108209)**

2022-11-02 16 h 21  
**Transmission :**  
2022-11-02 16 h 21

3822961 - 22-19626 Addenda 1 QR  
2022-11-14 10 h 26 - Courriel

3823376 - 22-19626 Addenda 2 QR  
2022-11-14 12 h 56 - Courriel

3823937 - 22-19626 Addenda 3 QR  
2022-11-15 13 h - Courriel

3827650 - 22-19626 Addenda 4 Report -  
Modification - QR (devis)  
2022-11-22 16 h 19 - Courriel

3827651 - 22-19626 Grille d'évaluation des  
soumissions - Addenda 4  
2022-11-22 16 h 42 - Messagerie

3836554 - 22-19626 Addenda 5 QR -  
Modification (devis)  
2022-12-08 15 h 14 - Courriel

3836555 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
réponses aux exigences numérique - Addenda  
5  
2022-12-08 15 h 14 - Téléchargement

3836556 - 22-19626 Bordereau de prix  
numérique - Addenda 5  
2022-12-08 15 h 14 - Téléchargement

3840783 - 22-19626 Addenda 6 QR -  
Modification (devis)  
2022-12-16 15 h 08 - Courriel

3840784 - 22-19626 Formulaire de soumission  
- Addenda 6  
2022-12-16 15 h 08 - Messagerie

3840785 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
réponses aux exigences numérique - Addenda  
6  
2022-12-16 15 h 08 - Téléchargement

3843737 - 22-19626 - Addenda # 7 Q/R -  
Modification (Annexe 2A) (devis)  
2022-12-22 17 h 57 - Courriel

3843738 - 22-19626 - Addenda # 7 Q/R -  
Modification (Annexe 2A) (bordereau)  
2022-12-22 17 h 57 - Téléchargement

3846211 - 22-19626 Addenda 8 Report  
2023-01-10 10 h 52 - Courriel

3847108 - 22-19626 Addenda 9 - PL96  
2023-01-11 15 h - Courriel

3849672 - 22-19626 Addenda 10 QR -  
Modification

2023-01-17 10 h 06 - Courriel  
 3854631 - 22-19626 Addenda 11 QR -  
 Modification (devis)  
 2023-01-24 11 h 31 - Courriel  
 3854632 - 22-19626 Bordereau de prix  
 numérique - Addenda 11  
 2023-01-24 11 h 31 - Téléchargement  
 3862102 - 22-19626 Addenda 12 QR -  
 Modification (devis)  
 2023-02-03 14 h 53 - Courriel  
 3862103 - 22-19626 Annexe 6 - Nombre de  
 postes par fonction et emplacement - Addenda  
 12  
 2023-02-03 15 h 56 - Messagerie  
 3864577 - 22-19626 Addenda 13 QR -  
 Modification - Report (devis)  
 2023-02-08 11 h 38 - Courriel  
 3864578 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
 réponses aux exigences numérique - Addenda  
 13  
 2023-02-08 11 h 38 - Téléchargement  
 3870823 - 22-19626 Addenda 14 QR -  
 Modification  
 2023-02-16 12 h 06 - Courriel  
 3877741 - 22-19626 Addenda 15 QR -  
 Modification (devis)  
 2023-02-24 14 h 51 - Courriel  
 3877742 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
 réponses aux exigences numérique - Addenda  
 15  
 2023-02-24 14 h 51 - Téléchargement  
 3879258 - 22-19626 addenda 16  
 2023-02-28 9 h 13 - Courriel  
 3882294 - 22-19626 Addenda 17 QR - Report  
 2023-03-03 11 h 45 - Courriel  
 3882805 - 22-19626 Addenda 18 QR  
 2023-03-06 8 h 28 - Courriel  
 3886621 - 22-19626 Addenda 19 QR - Rappel  
 (devis)  
 2023-03-09 15 h 29 - Courriel  
 3886622 - 22-19626 Bordereau de prix  
 numérique - Addenda 11  
 2023-03-09 15 h 29 - Téléchargement  
 3886623 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
 réponses aux exigences numérique - Addenda  
 15  
 2023-03-09 15 h 29 - Téléchargement  
 3890620 - 22-19626 Addenda 20 Report  
 2023-03-15 13 h 57 - Courriel  
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
 Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

INTERGRAPH CANADA LTD.  
 6835 Century Avenue  
 Suite #100  
 Mississauga, ON, L5N 7K2  
<http://www.hexagonsafetyinfrastructure.com/>

Madame Sylvie  
Lavinskas  
 Téléphone : 613 291-  
 8852  
 Télécopieur :

**Commande**  
 : **(2108636)**  
 2022-11-03 13 h 34  
**Transmission :**  
 2022-11-03 13 h 34

3822961 - 22-19626 Addenda 1 QR  
 2022-11-14 10 h 26 - Courriel  
 3823376 - 22-19626 Addenda 2 QR  
 2022-11-14 12 h 56 - Courriel  
 3823937 - 22-19626 Addenda 3 QR  
 2022-11-15 13 h 01 - Courriel  
 3827650 - 22-19626 Addenda 4 Report -  
 Modification - QR (devis)  
 2022-11-22 16 h 20 - Courriel  
 3827651 - 22-19626 Grille d'évaluation des  
 soumissions - Addenda 4

2022-11-22 16 h 20 - Courriel  
3836554 - 22-19626 Addenda 5 QR -  
Modification (devis)  
2022-12-08 15 h 14 - Courriel  
3836555 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
réponses aux exigences numérique - Addenda  
5  
2022-12-08 15 h 14 - Téléchargement  
3836556 - 22-19626 Bordereau de prix  
numérique - Addenda 5  
2022-12-08 15 h 14 - Téléchargement  
3840783 - 22-19626 Addenda 6 QR -  
Modification (devis)  
2022-12-16 15 h 08 - Courriel  
3840784 - 22-19626 Formulaire de soumission  
- Addenda 6  
2022-12-16 15 h 08 - Courriel  
3840785 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
réponses aux exigences numérique - Addenda  
6  
2022-12-16 15 h 08 - Téléchargement  
3843737 - 22-19626 - Addenda # 7 Q/R -  
Modification (Annexe 2A) (devis)  
2022-12-22 17 h 58 - Courriel  
3843738 - 22-19626 - Addenda # 7 Q/R -  
Modification (Annexe 2A) (bordereau)  
2022-12-22 17 h 58 - Téléchargement  
3846211 - 22-19626 Addenda 8 Report  
2023-01-10 10 h 53 - Courriel  
3847108 - 22-19626 Addenda 9 - PL96  
2023-01-11 15 h - Courriel  
3849672 - 22-19626 Addenda 10 QR -  
Modification  
2023-01-17 10 h 07 - Courriel  
3854631 - 22-19626 Addenda 11 QR -  
Modification (devis)  
2023-01-24 11 h 32 - Courriel  
3854632 - 22-19626 Bordereau de prix  
numérique - Addenda 11  
2023-01-24 11 h 32 - Téléchargement  
3862102 - 22-19626 Addenda 12 QR -  
Modification (devis)  
2023-02-03 14 h 53 - Courriel  
3862103 - 22-19626 Annexe 6 - Nombre de  
postes par fonction et emplacement - Addenda  
12  
2023-02-03 14 h 53 - Courriel  
3864577 - 22-19626 Addenda 13 QR -  
Modification - Report (devis)  
2023-02-08 11 h 38 - Courriel  
3864578 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
réponses aux exigences numérique - Addenda  
13  
2023-02-08 11 h 38 - Téléchargement  
3870823 - 22-19626 Addenda 14 QR -  
Modification  
2023-02-16 12 h 06 - Courriel  
3877741 - 22-19626 Addenda 15 QR -  
Modification (devis)  
2023-02-24 14 h 51 - Courriel  
3877742 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
réponses aux exigences numérique - Addenda  
15  
2023-02-24 14 h 51 - Téléchargement

3879258 - 22-19626 addenda 16  
2023-02-28 9 h 14 - Courriel

3882294 - 22-19626 Addenda 17 QR - Report  
2023-03-03 11 h 45 - Courriel

3882805 - 22-19626 Addenda 18 QR  
2023-03-06 8 h 28 - Courriel

3886621 - 22-19626 Addenda 19 QR - Rappel  
(devis)  
2023-03-09 15 h 29 - Courriel

3886622 - 22-19626 Bordereau de prix  
numérique - Addenda 11  
2023-03-09 15 h 29 - Téléchargement

3886623 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
réponses aux exigences numérique - Addenda  
15  
2023-03-09 15 h 29 - Téléchargement

3890620 - 22-19626 Addenda 20 Report  
2023-03-15 13 h 57 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

SOLOTECH INC.  
5200, rue Hochelaga  
Montréal, QC, H1V 1G3  
<http://www.solotech.com>

[Madame Diana Silva](#) **Commande**  
Téléphone : 514 526-  
7721 : **(2109317)**  
Télécopieur : 514  
526-7727 **Transmission :**  
2022-11-04 16 h 26  
2022-11-04 16 h 26

3822961 - 22-19626 Addenda 1 QR  
2022-11-14 10 h 26 - Courriel

3823376 - 22-19626 Addenda 2 QR  
2022-11-14 12 h 56 - Courriel

3823937 - 22-19626 Addenda 3 QR  
2022-11-15 13 h 01 - Courriel

3827650 - 22-19626 Addenda 4 Report -  
Modification - QR (devis)  
2022-11-22 16 h 20 - Courriel

3827651 - 22-19626 Grille d'évaluation des  
soumissions - Addenda 4  
2022-11-22 16 h 20 - Courriel

3836554 - 22-19626 Addenda 5 QR -  
Modification (devis)  
2022-12-08 15 h 14 - Courriel

3836555 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
réponses aux exigences numérique - Addenda  
5  
2022-12-08 15 h 14 - Téléchargement

3836556 - 22-19626 Bordereau de prix  
numérique - Addenda 5  
2022-12-08 15 h 14 - Téléchargement

3840783 - 22-19626 Addenda 6 QR -  
Modification (devis)  
2022-12-16 15 h 08 - Courriel

3840784 - 22-19626 Formulaire de soumission  
- Addenda 6  
2022-12-16 15 h 08 - Courriel

3840785 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
réponses aux exigences numérique - Addenda  
6  
2022-12-16 15 h 08 - Téléchargement

3843737 - 22-19626 - Addenda # 7 Q/R -  
Modification (Annexe 2A) (devis)  
2022-12-22 17 h 58 - Courriel

3843738 - 22-19626 - Addenda # 7 Q/R -  
Modification (Annexe 2A) (bordereau)  
2022-12-22 17 h 58 - Téléchargement

3846211 - 22-19626 Addenda 8 Report  
2023-01-10 10 h 53 - Courriel

3847108 - 22-19626 Addenda 9 - PL96  
2023-01-11 15 h - Courriel

3849672 - 22-19626 Addenda 10 QR -  
Modification  
2023-01-17 10 h 07 - Courriel

3854631 - 22-19626 Addenda 11 QR -  
Modification (devis)  
2023-01-24 11 h 32 - Courriel

3854632 - 22-19626 Bordereau de prix  
numérique - Addenda 11  
2023-01-24 11 h 32 - Téléchargement

3862102 - 22-19626 Addenda 12 QR -  
Modification (devis)  
2023-02-03 14 h 53 - Courriel

3862103 - 22-19626 Annexe 6 - Nombre de  
postes par fonction et emplacement - Addenda  
12  
2023-02-03 14 h 53 - Courriel

3864577 - 22-19626 Addenda 13 QR -  
Modification - Report (devis)  
2023-02-08 11 h 38 - Courriel

3864578 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
réponses aux exigences numérique - Addenda  
13  
2023-02-08 11 h 38 - Téléchargement

3870823 - 22-19626 Addenda 14 QR -  
Modification  
2023-02-16 12 h 06 - Courriel

3877741 - 22-19626 Addenda 15 QR -  
Modification (devis)  
2023-02-24 14 h 51 - Courriel

3877742 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
réponses aux exigences numérique - Addenda  
15  
2023-02-24 14 h 51 - Téléchargement

3879258 - 22-19626 addenda 16  
2023-02-28 9 h 14 - Courriel

3882294 - 22-19626 Addenda 17 QR - Report  
2023-03-03 11 h 45 - Courriel

3882805 - 22-19626 Addenda 18 QR  
2023-03-06 8 h 28 - Courriel

3886621 - 22-19626 Addenda 19 QR - Rappel  
(devis)  
2023-03-09 15 h 29 - Courriel

3886622 - 22-19626 Bordereau de prix  
numérique - Addenda 11  
2023-03-09 15 h 29 - Téléchargement

3886623 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
réponses aux exigences numérique - Addenda  
15  
2023-03-09 15 h 29 - Téléchargement

3890620 - 22-19626 Addenda 20 Report  
2023-03-15 13 h 57 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

SOLUTIONS EMERGENSYS INC.  
400 Boul. Jean-Lesage  
Bureau 120  
Québec, QC, G1K 8W1  
<http://www.emergensys.net/fr/>

[Monsieur Patrick  
Marc](#)

Téléphone : 418 380-  
8911  
Télécopieur : 418  
380-8910

**Commande**  
: **(2108158)**

2022-11-02 15 h 26  
**Transmission :**  
2022-11-02 15 h 26

3822961 - 22-19626 Addenda 1 QR  
2022-11-14 10 h 26 - Courriel

3823376 - 22-19626 Addenda 2 QR  
2022-11-14 12 h 55 - Courriel

3823937 - 22-19626 Addenda 3 QR  
2022-11-15 13 h - Courriel

3827650 - 22-19626 Addenda 4 Report -  
Modification - QR (devis)  
2022-11-22 16 h 19 - Courriel

3827651 - 22-19626 Grille d'évaluation des  
soumissions - Addenda 4  
2022-11-22 16 h 19 - Courriel

3836554 - 22-19626 Addenda 5 QR -  
Modification (devis)  
2022-12-08 15 h 14 - Courriel

3836555 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
réponses aux exigences numérique - Addenda  
5  
2022-12-08 15 h 14 - Téléchargement

3836556 - 22-19626 Bordereau de prix  
numérique - Addenda 5  
2022-12-08 15 h 14 - Téléchargement

3840783 - 22-19626 Addenda 6 QR -  
Modification (devis)  
2022-12-16 15 h 07 - Courriel

3840784 - 22-19626 Formulaire de soumission  
- Addenda 6  
2022-12-16 15 h 07 - Courriel

3840785 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
réponses aux exigences numérique - Addenda  
6  
2022-12-16 15 h 07 - Téléchargement

3843737 - 22-19626 - Addenda # 7 Q/R -  
Modification (Annexe 2A) (devis)  
2022-12-22 17 h 57 - Courriel

3843738 - 22-19626 - Addenda # 7 Q/R -  
Modification (Annexe 2A) (bordereau)  
2022-12-22 17 h 57 - Téléchargement

3846211 - 22-19626 Addenda 8 Report  
2023-01-10 10 h 52 - Courriel

3847108 - 22-19626 Addenda 9 - PL96  
2023-01-11 14 h 59 - Courriel

3849672 - 22-19626 Addenda 10 QR -  
Modification  
2023-01-17 10 h 06 - Courriel

3854631 - 22-19626 Addenda 11 QR -  
Modification (devis)  
2023-01-24 11 h 31 - Courriel

3854632 - 22-19626 Bordereau de prix  
numérique - Addenda 11  
2023-01-24 11 h 31 - Téléchargement

3862102 - 22-19626 Addenda 12 QR -  
Modification (devis)  
2023-02-03 14 h 52 - Courriel

3862103 - 22-19626 Annexe 6 - Nombre de  
postes par fonction et emplacement - Addenda  
12  
2023-02-03 14 h 52 - Courriel

3864577 - 22-19626 Addenda 13 QR -  
Modification - Report (devis)  
2023-02-08 11 h 37 - Courriel

3864578 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
réponses aux exigences numérique - Addenda  
13  
2023-02-08 11 h 37 - Téléchargement

3870823 - 22-19626 Addenda 14 QR -  
Modification  
2023-02-16 12 h 05 - Courriel

3877741 - 22-19626 Addenda 15 QR -  
Modification (devis)  
2023-02-24 14 h 50 - Courriel

3877742 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
réponses aux exigences numérique - Addenda

15  
 2023-02-24 14 h 50 - Téléchargement  
 3879258 - 22-19626 addenda 16  
 2023-02-28 9 h 13 - Courriel  
 3882294 - 22-19626 Addenda 17 QR - Report  
 2023-03-03 11 h 44 - Courriel  
 3882805 - 22-19626 Addenda 18 QR  
 2023-03-06 8 h 27 - Courriel  
 3886621 - 22-19626 Addenda 19 QR - Rappel  
 (devis)  
 2023-03-09 15 h 28 - Courriel  
 3886622 - 22-19626 Bordereau de prix  
 numérique - Addenda 11  
 2023-03-09 15 h 28 - Téléchargement  
 3886623 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
 réponses aux exigences numérique - Addenda  
 15  
 2023-03-09 15 h 28 - Téléchargement  
 3890620 - 22-19626 Addenda 20 Report  
 2023-03-15 13 h 56 - Courriel  
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Ville de Longueuil  
 4250, Chemin de la Savane  
 Longueuil, QC, J3Y 9G4

[Madame Nathalie](#)

[Chartrand](#)

Téléphone : 450 463-  
 7100

Télécopieur : 450  
 463-7404

**Commande**

**: (2152173)**

2023-02-16 10 h 35

**Transmission :**

2023-02-16 10 h 35

3822961 - 22-19626 Addenda 1 QR  
 2023-02-16 10 h 35 - Téléchargement  
 3823376 - 22-19626 Addenda 2 QR  
 2023-02-16 10 h 35 - Téléchargement  
 3823937 - 22-19626 Addenda 3 QR  
 2023-02-16 10 h 35 - Téléchargement  
 3827650 - 22-19626 Addenda 4 Report -  
 Modification - QR (devis)  
 2023-02-16 10 h 35 - Téléchargement  
 3827651 - 22-19626 Grille d'évaluation des  
 soumissions - Addenda 4  
 2023-02-16 10 h 35 - Téléchargement  
 3836554 - 22-19626 Addenda 5 QR -  
 Modification (devis)  
 2023-02-16 10 h 35 - Téléchargement  
 3836555 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
 réponses aux exigences numérique - Addenda  
 5  
 2023-02-16 10 h 35 - Téléchargement  
 3836556 - 22-19626 Bordereau de prix  
 numérique - Addenda 5  
 2023-02-16 10 h 35 - Téléchargement  
 3840783 - 22-19626 Addenda 6 QR -  
 Modification (devis)  
 2023-02-16 10 h 35 - Téléchargement  
 3840784 - 22-19626 Formulaire de soumission  
 - Addenda 6  
 2023-02-16 10 h 35 - Téléchargement  
 3840785 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
 réponses aux exigences numérique - Addenda  
 6  
 2023-02-16 10 h 35 - Téléchargement  
 3843737 - 22-19626 - Addenda # 7 Q/R -  
 Modification (Annexe 2A) (devis)  
 2023-02-16 10 h 35 - Téléchargement  
 3843738 - 22-19626 - Addenda # 7 Q/R -  
 Modification (Annexe 2A) (bordereau)  
 2023-02-16 10 h 35 - Téléchargement  
 3846211 - 22-19626 Addenda 8 Report  
 2023-02-16 10 h 35 - Téléchargement

3847108 - 22-19626 Addenda 9 - PL96  
2023-02-16 10 h 35 - Téléchargement

3849672 - 22-19626 Addenda 10 QR -  
Modification  
2023-02-16 10 h 35 - Téléchargement

3854631 - 22-19626 Addenda 11 QR -  
Modification (devis)  
2023-02-16 10 h 35 - Téléchargement

3854632 - 22-19626 Bordereau de prix  
numérique - Addenda 11  
2023-02-16 10 h 35 - Téléchargement

3862102 - 22-19626 Addenda 12 QR -  
Modification (devis)  
2023-02-16 10 h 35 - Téléchargement

3862103 - 22-19626 Annexe 6 - Nombre de  
postes par fonction et emplacement - Addenda  
12  
2023-02-16 10 h 35 - Téléchargement

3864577 - 22-19626 Addenda 13 QR -  
Modification - Report (devis)  
2023-02-16 10 h 35 - Téléchargement

3864578 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
réponses aux exigences numérique - Addenda  
13  
2023-02-16 10 h 35 - Téléchargement

Mode privilégié : Ne pas recevoir

Ville de Longueuil  
4250, Chemin de la Savane  
Longueuil, QC, J3Y 9G4

[Madame Chantal  
Gemme](#)

Téléphone : 450 463-  
7100  
Télécopieur : 450  
463-7404

**Commande**  
: **(2110828)**  
2022-11-09 8 h 46  
**Transmission :**  
2022-11-09 8 h 46

Mode privilégié : Ne pas recevoir

Xentrax Inc.  
1002 Gendron  
Longueuil, QC, J4G 2S3  
<http://www.xentrax.com>

[Monsieur Jocelyn  
Groulx](#)

Téléphone : 438 522-  
9829  
Télécopieur :

**Commande**  
: **(2107881)**  
2022-11-02 10 h 05  
**Transmission :**  
2022-11-02 10 h 05

3822961 - 22-19626 Addenda 1 QR  
2022-11-14 10 h 26 - Courriel

3823376 - 22-19626 Addenda 2 QR  
2022-11-14 12 h 55 - Courriel

3823937 - 22-19626 Addenda 3 QR  
2022-11-15 13 h - Courriel

3827650 - 22-19626 Addenda 4 Report -  
Modification - QR (devis)  
2022-11-22 16 h 19 - Courriel

3827651 - 22-19626 Grille d'évaluation des  
soumissions - Addenda 4  
2022-11-22 16 h 19 - Courriel

3836554 - 22-19626 Addenda 5 QR -  
Modification (devis)  
2022-12-08 15 h 14 - Courriel

3836555 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
réponses aux exigences numérique - Addenda  
5  
2022-12-08 15 h 14 - Téléchargement

3836556 - 22-19626 Bordereau de prix  
numérique - Addenda 5  
2022-12-08 15 h 14 - Téléchargement

3840783 - 22-19626 Addenda 6 QR -  
Modification (devis)  
2022-12-16 15 h 07 - Courriel

3840784 - 22-19626 Formulaire de soumission  
- Addenda 6  
2022-12-16 15 h 07 - Courriel

3840785 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
réponses aux exigences numérique - Addenda

6  
2022-12-16 15 h 07 - Téléchargement  
3843737 - 22-19626 - Addenda # 7 Q/R -  
Modification (Annexe 2A) (devis)  
2022-12-22 17 h 57 - Courriel  
3843738 - 22-19626 - Addenda # 7 Q/R -  
Modification (Annexe 2A) (bordereau)  
2022-12-22 17 h 57 - Téléchargement  
3846211 - 22-19626 Addenda 8 Report  
2023-01-10 10 h 52 - Courriel  
3847108 - 22-19626 Addenda 9 - PL96  
2023-01-11 14 h 59 - Courriel  
3849672 - 22-19626 Addenda 10 QR -  
Modification  
2023-01-17 10 h 06 - Courriel  
3854631 - 22-19626 Addenda 11 QR -  
Modification (devis)  
2023-01-24 11 h 31 - Courriel  
3854632 - 22-19626 Bordereau de prix  
numérique - Addenda 11  
2023-01-24 11 h 31 - Téléchargement  
3862102 - 22-19626 Addenda 12 QR -  
Modification (devis)  
2023-02-03 14 h 52 - Courriel  
3862103 - 22-19626 Annexe 6 - Nombre de  
postes par fonction et emplacement - Addenda  
12  
2023-02-03 14 h 52 - Courriel  
3864577 - 22-19626 Addenda 13 QR -  
Modification - Report (devis)  
2023-02-08 11 h 37 - Courriel  
3864578 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
réponses aux exigences numérique - Addenda  
13  
2023-02-08 11 h 37 - Téléchargement  
3870823 - 22-19626 Addenda 14 QR -  
Modification  
2023-02-16 12 h 05 - Courriel  
3877741 - 22-19626 Addenda 15 QR -  
Modification (devis)  
2023-02-24 14 h 50 - Courriel  
3877742 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
réponses aux exigences numérique - Addenda  
15  
2023-02-24 14 h 50 - Téléchargement  
3879258 - 22-19626 addenda 16  
2023-02-28 9 h 13 - Courriel  
3882294 - 22-19626 Addenda 17 QR - Report  
2023-03-03 11 h 44 - Courriel  
3882805 - 22-19626 Addenda 18 QR  
2023-03-06 8 h 27 - Courriel  
3886621 - 22-19626 Addenda 19 QR - Rappel  
(devis)  
2023-03-09 15 h 28 - Courriel  
3886622 - 22-19626 Bordereau de prix  
numérique - Addenda 11  
2023-03-09 15 h 28 - Téléchargement  
3886623 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
réponses aux exigences numérique - Addenda  
15  
2023-03-09 15 h 28 - Téléchargement  
3890620 - 22-19626 Addenda 20 Report  
2023-03-15 13 h 56 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

AVAYA CANADA CORP. Avaya Canada 1000, De la Gauchetière O. Bureau 1320 Bureau 1320 Montréal, QC, H3B 4W5 <a href="http://www.avaya.com">http://www.avaya.com</a>	<a href="#">Madame Suzanne</a> <a href="#">Carrier</a> Téléphone : 514 956- 7278 Télécopieur : 514 956-7229	<b>Commande</b> <b>: (2108379)</b> 2022-11-03 9 h 15 <b>Transmission :</b> 2022-11-03 9 h 15	3822961 - 22-19626 Addenda 1 QR 2022-11-14 10 h 26 - Courriel 3823376 - 22-19626 Addenda 2 QR 2022-11-14 12 h 56 - Courriel 3823937 - 22-19626 Addenda 3 QR 2022-11-15 13 h - Courriel 3827650 - 22-19626 Addenda 4 Report - Modification - QR (devis) 2022-11-22 16 h 19 - Courriel 3827651 - 22-19626 Grille d'évaluation des soumissions - Addenda 4 2022-11-22 16 h 19 - Courriel 3836554 - 22-19626 Addenda 5 QR - Modification (devis) 2022-12-08 15 h 14 - Courriel 3836555 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de réponses aux exigences numérique - Addenda 5 2022-12-08 15 h 14 - Téléchargement 3836556 - 22-19626 Bordereau de prix numérique - Addenda 5 2022-12-08 15 h 14 - Téléchargement 3840783 - 22-19626 Addenda 6 QR - Modification (devis) 2022-12-16 15 h 08 - Courriel 3840784 - 22-19626 Formulaire de soumission - Addenda 6 2022-12-16 15 h 08 - Courriel 3840785 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de réponses aux exigences numérique - Addenda 6 2022-12-16 15 h 08 - Téléchargement 3843737 - 22-19626 - Addenda # 7 Q/R - Modification (Annexe 2A) (devis) 2022-12-22 17 h 57 - Courriel 3843738 - 22-19626 - Addenda # 7 Q/R - Modification (Annexe 2A) (bordereau) 2022-12-22 17 h 57 - Téléchargement 3846211 - 22-19626 Addenda 8 Report 2023-01-10 10 h 52 - Courriel 3847108 - 22-19626 Addenda 9 - PL96 2023-01-11 14 h 59 - Courriel 3849672 - 22-19626 Addenda 10 QR - Modification 2023-01-17 10 h 06 - Courriel 3854631 - 22-19626 Addenda 11 QR - Modification (devis) 2023-01-24 11 h 31 - Courriel 3854632 - 22-19626 Bordereau de prix numérique - Addenda 11 2023-01-24 11 h 31 - Téléchargement 3862102 - 22-19626 Addenda 12 QR - Modification (devis) 2023-02-03 14 h 52 - Courriel 3862103 - 22-19626 Annexe 6 - Nombre de postes par fonction et emplacement - Addenda 12 2023-02-03 14 h 52 - Courriel 3864577 - 22-19626 Addenda 13 QR - Modification - Report (devis)
---	--	--	--

2023-02-08 11 h 37 - Courriel  
 3864578 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de réponses aux exigences numérique - Addenda 13  
 2023-02-08 11 h 37 - Téléchargement  
 3870823 - 22-19626 Addenda 14 QR - Modification  
 2023-02-16 12 h 05 - Courriel  
 3877741 - 22-19626 Addenda 15 QR - Modification (devis)  
 2023-02-24 14 h 51 - Courriel  
 3877742 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de réponses aux exigences numérique - Addenda 15  
 2023-02-24 14 h 51 - Téléchargement  
 3879258 - 22-19626 addenda 16  
 2023-02-28 9 h 13 - Courriel  
 3882294 - 22-19626 Addenda 17 QR - Report  
 2023-03-03 11 h 45 - Courriel  
 3882805 - 22-19626 Addenda 18 QR  
 2023-03-06 8 h 28 - Courriel  
 3886621 - 22-19626 Addenda 19 QR - Rappel (devis)  
 2023-03-09 15 h 28 - Courriel  
 3886622 - 22-19626 Bordereau de prix numérique - Addenda 11  
 2023-03-09 15 h 28 - Téléchargement  
 3886623 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de réponses aux exigences numérique - Addenda 15  
 2023-03-09 15 h 28 - Téléchargement  
 3890620 - 22-19626 Addenda 20 Report  
 2023-03-15 13 h 57 - Courriel  
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

CARTEL COMMUNICATION SYSTEMS INC.  
 66 rue des migrants  
 Gatineau, QC, J9A2X7  
<http://www.cartelsys.com>

[Monsieur Gérald Mayer](#)

Téléphone : 819 772-2022  
 Télécopieur : 604 888-2712

**Commande**

: **(2122019)**  
 2022-12-06 16 h 34  
**Transmission :**  
 2022-12-06 16 h 34

3822961 - 22-19626 Addenda 1 QR  
 2022-12-06 16 h 34 - Téléchargement  
 3823376 - 22-19626 Addenda 2 QR  
 2022-12-06 16 h 34 - Téléchargement  
 3823937 - 22-19626 Addenda 3 QR  
 2022-12-06 16 h 34 - Téléchargement  
 3827650 - 22-19626 Addenda 4 Report - Modification - QR (devis)  
 2022-12-06 16 h 34 - Téléchargement  
 3827651 - 22-19626 Grille d'évaluation des soumissions - Addenda 4  
 2022-12-06 16 h 34 - Téléchargement  
 3836554 - 22-19626 Addenda 5 QR - Modification (devis)  
 2022-12-08 15 h 14 - Courriel  
 3836555 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de réponses aux exigences numérique - Addenda 5  
 2022-12-08 15 h 14 - Téléchargement  
 3836556 - 22-19626 Bordereau de prix numérique - Addenda 5  
 2022-12-08 15 h 14 - Téléchargement  
 3840783 - 22-19626 Addenda 6 QR - Modification (devis)  
 2022-12-16 15 h 08 - Courriel  
 3840784 - 22-19626 Formulaire de soumission - Addenda 6

2022-12-16 15 h 08 - Courriel  
3840785 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de réponses aux exigences numérique - Addenda 6  
2022-12-16 15 h 08 - Téléchargement  
3843737 - 22-19626 - Addenda # 7 Q/R - Modification (Annexe 2A) (devis)  
2022-12-22 17 h 57 - Courriel  
3843738 - 22-19626 - Addenda # 7 Q/R - Modification (Annexe 2A) (bordereau)  
2022-12-22 17 h 57 - Téléchargement  
3846211 - 22-19626 Addenda 8 Report  
2023-01-10 10 h 52 - Courriel  
3847108 - 22-19626 Addenda 9 - PL96  
2023-01-11 14 h 59 - Courriel  
3849672 - 22-19626 Addenda 10 QR - Modification  
2023-01-17 10 h 06 - Courriel  
3854631 - 22-19626 Addenda 11 QR - Modification (devis)  
2023-01-24 11 h 31 - Courriel  
3854632 - 22-19626 Bordereau de prix numérique - Addenda 11  
2023-01-24 11 h 31 - Téléchargement  
3862102 - 22-19626 Addenda 12 QR - Modification (devis)  
2023-02-03 14 h 52 - Courriel  
3862103 - 22-19626 Annexe 6 - Nombre de postes par fonction et emplacement - Addenda 12  
2023-02-03 14 h 52 - Courriel  
3864577 - 22-19626 Addenda 13 QR - Modification - Report (devis)  
2023-02-08 11 h 37 - Courriel  
3864578 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de réponses aux exigences numérique - Addenda 13  
2023-02-08 11 h 37 - Téléchargement  
3870823 - 22-19626 Addenda 14 QR - Modification  
2023-02-16 12 h 05 - Courriel  
3877741 - 22-19626 Addenda 15 QR - Modification (devis)  
2023-02-24 14 h 51 - Courriel  
3877742 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de réponses aux exigences numérique - Addenda 15  
2023-02-24 14 h 51 - Téléchargement  
3879258 - 22-19626 addenda 16  
2023-02-28 9 h 13 - Courriel  
3882294 - 22-19626 Addenda 17 QR - Report  
2023-03-03 11 h 45 - Courriel  
3882805 - 22-19626 Addenda 18 QR  
2023-03-06 8 h 28 - Courriel  
3886621 - 22-19626 Addenda 19 QR - Rappel (devis)  
2023-03-09 15 h 28 - Courriel  
3886622 - 22-19626 Bordereau de prix numérique - Addenda 11  
2023-03-09 15 h 28 - Téléchargement  
3886623 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de réponses aux exigences numérique - Addenda

15  
 2023-03-09 15 h 28 - Téléchargement  
 3890620 - 22-19626 Addenda 20 Report  
 2023-03-15 13 h 56 - Courriel  
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC. 1350, boul. René-Lévesque Ouest, 23e étage Montréal, QC, H3G 1T4 <a href="http://www.cgi.com">http://www.cgi.com</a>	<a href="#">Madame Sophie Di            Cienzo</a> Téléphone : 514 415- 3000 Télécopieur : 514 415-3999	<b>Commande</b> <b>: (2108033)</b> 2022-11-02 13 h 20 <b>Transmission :</b> 2022-11-02 13 h 20	3822961 - 22-19626 Addenda 1 QR 2022-11-14 10 h 26 - Courriel 3823376 - 22-19626 Addenda 2 QR 2022-11-14 12 h 55 - Courriel 3823937 - 22-19626 Addenda 3 QR 2022-11-15 13 h - Courriel 3827650 - 22-19626 Addenda 4 Report - Modification - QR (devis) 2022-11-22 16 h 19 - Courriel 3827651 - 22-19626 Grille d'évaluation des soumissions - Addenda 4 2022-11-22 16 h 42 - Messagerie 3836554 - 22-19626 Addenda 5 QR - Modification (devis) 2022-12-08 15 h 14 - Courriel 3836555 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de réponses aux exigences numérique - Addenda 5 2022-12-08 15 h 14 - Téléchargement 3836556 - 22-19626 Bordereau de prix numérique - Addenda 5 2022-12-08 15 h 14 - Téléchargement 3840783 - 22-19626 Addenda 6 QR - Modification (devis) 2022-12-16 15 h 07 - Courriel 3840784 - 22-19626 Formulaire de soumission - Addenda 6 2022-12-16 15 h 08 - Messagerie 3840785 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de réponses aux exigences numérique - Addenda 6 2022-12-16 15 h 07 - Téléchargement 3843737 - 22-19626 - Addenda # 7 Q/R - Modification (Annexe 2A) (devis) 2022-12-22 17 h 57 - Courriel 3843738 - 22-19626 - Addenda # 7 Q/R - Modification (Annexe 2A) (bordereau) 2022-12-22 17 h 57 - Téléchargement 3846211 - 22-19626 Addenda 8 Report 2023-01-10 10 h 52 - Courriel 3847108 - 22-19626 Addenda 9 - PL96 2023-01-11 14 h 59 - Courriel 3849672 - 22-19626 Addenda 10 QR - Modification 2023-01-17 10 h 06 - Courriel 3854631 - 22-19626 Addenda 11 QR - Modification (devis) 2023-01-24 11 h 31 - Courriel 3854632 - 22-19626 Bordereau de prix numérique - Addenda 11 2023-01-24 11 h 31 - Téléchargement 3862102 - 22-19626 Addenda 12 QR - Modification (devis) 2023-02-03 14 h 52 - Courriel 3862103 - 22-19626 Annexe 6 - Nombre de postes par fonction et emplacement - Addenda
--	---	--	--

12  
 2023-02-03 15 h 56 - Messagerie  
 3864577 - 22-19626 Addenda 13 QR -  
 Modification - Report (devis)  
 2023-02-08 11 h 37 - Courriel  
 3864578 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
 réponses aux exigences numérique - Addenda  
 13  
 2023-02-08 11 h 37 - Téléchargement  
 3870823 - 22-19626 Addenda 14 QR -  
 Modification  
 2023-02-16 12 h 05 - Courriel  
 3877741 - 22-19626 Addenda 15 QR -  
 Modification (devis)  
 2023-02-24 14 h 51 - Courriel  
 3877742 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
 réponses aux exigences numérique - Addenda  
 15  
 2023-02-24 14 h 51 - Téléchargement  
 3879258 - 22-19626 addenda 16  
 2023-02-28 9 h 13 - Courriel  
 3882294 - 22-19626 Addenda 17 QR - Report  
 2023-03-03 11 h 44 - Courriel  
 3882805 - 22-19626 Addenda 18 QR  
 2023-03-06 8 h 27 - Courriel  
 3886621 - 22-19626 Addenda 19 QR - Rappel  
 (devis)  
 2023-03-09 15 h 28 - Courriel  
 3886622 - 22-19626 Bordereau de prix  
 numérique - Addenda 11  
 2023-03-09 15 h 28 - Téléchargement  
 3886623 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
 réponses aux exigences numérique - Addenda  
 15  
 2023-03-09 15 h 28 - Téléchargement  
 3890620 - 22-19626 Addenda 20 Report  
 2023-03-15 13 h 56 - Courriel  
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
 Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

KOMUTEL INC.  
 1275, bvd Dionne  
 Saint-Georges, QC, G5Y0R4

[Madame Genevieve  
 Thibodeau](#)  
 Téléphone : 418 225-  
 9988  
 Télécopieur : 418  
 225-9989

**Commande**  
 : **(2108465)**  
 2022-11-03 10 h 24  
**Transmission :**  
 2022-11-03 10 h 24

3822961 - 22-19626 Addenda 1 QR  
 2022-11-14 10 h 26 - Courriel  
 3823376 - 22-19626 Addenda 2 QR  
 2022-11-14 12 h 56 - Courriel  
 3823937 - 22-19626 Addenda 3 QR  
 2022-11-15 13 h - Courriel  
 3827650 - 22-19626 Addenda 4 Report -  
 Modification - QR (devis)  
 2022-11-22 16 h 19 - Courriel  
 3827651 - 22-19626 Grille d'évaluation des  
 soumissions - Addenda 4  
 2022-11-22 16 h 19 - Courriel  
 3836554 - 22-19626 Addenda 5 QR -  
 Modification (devis)  
 2022-12-08 15 h 14 - Courriel  
 3836555 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
 réponses aux exigences numérique - Addenda  
 5  
 2022-12-08 15 h 14 - Téléchargement  
 3836556 - 22-19626 Bordereau de prix  
 numérique - Addenda 5  
 2022-12-08 15 h 14 - Téléchargement

3840783 - 22-19626 Addenda 6 QR -  
Modification (devis)  
2022-12-16 15 h 08 - Courriel

3840784 - 22-19626 Formulaire de soumission  
- Addenda 6  
2022-12-16 15 h 08 - Courriel

3840785 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
réponses aux exigences numérique - Addenda  
6  
2022-12-16 15 h 08 - Téléchargement

3843737 - 22-19626 - Addenda # 7 Q/R -  
Modification (Annexe 2A) (devis)  
2022-12-22 17 h 57 - Courriel

3843738 - 22-19626 - Addenda # 7 Q/R -  
Modification (Annexe 2A) (bordereau)  
2022-12-22 17 h 57 - Téléchargement

3846211 - 22-19626 Addenda 8 Report  
2023-01-10 10 h 52 - Courriel

3847108 - 22-19626 Addenda 9 - PL96  
2023-01-11 14 h 59 - Courriel

3849672 - 22-19626 Addenda 10 QR -  
Modification  
2023-01-17 10 h 06 - Courriel

3854631 - 22-19626 Addenda 11 QR -  
Modification (devis)  
2023-01-24 11 h 31 - Courriel

3854632 - 22-19626 Bordereau de prix  
numérique - Addenda 11  
2023-01-24 11 h 31 - Téléchargement

3862102 - 22-19626 Addenda 12 QR -  
Modification (devis)  
2023-02-03 14 h 52 - Courriel

3862103 - 22-19626 Annexe 6 - Nombre de  
postes par fonction et emplacement - Addenda  
12  
2023-02-03 14 h 52 - Courriel

3864577 - 22-19626 Addenda 13 QR -  
Modification - Report (devis)  
2023-02-08 11 h 37 - Courriel

3864578 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
réponses aux exigences numérique - Addenda  
13  
2023-02-08 11 h 37 - Téléchargement

3870823 - 22-19626 Addenda 14 QR -  
Modification  
2023-02-16 12 h 05 - Courriel

3877741 - 22-19626 Addenda 15 QR -  
Modification (devis)  
2023-02-24 14 h 51 - Courriel

3877742 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
réponses aux exigences numérique - Addenda  
15  
2023-02-24 14 h 51 - Téléchargement

3879258 - 22-19626 addenda 16  
2023-02-28 9 h 13 - Courriel

3882294 - 22-19626 Addenda 17 QR - Report  
2023-03-03 11 h 45 - Courriel

3882805 - 22-19626 Addenda 18 QR  
2023-03-06 8 h 28 - Courriel

3886621 - 22-19626 Addenda 19 QR - Rappel  
(devis)  
2023-03-09 15 h 28 - Courriel

3886622 - 22-19626 Bordereau de prix  
numérique - Addenda 11

2023-03-09 15 h 28 - Téléchargement  
 3886623 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
 réponses aux exigences numérique - Addenda  
 15  
 2023-03-09 15 h 28 - Téléchargement  
 3890620 - 22-19626 Addenda 20 Report  
 2023-03-15 13 h 56 - Courriel  
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Microsoft Corporation Place de la Cité - Tour Cominar 2640, boul. Laurier Bureau 1500, 15 e étage Québec, QC, G1V 5C2	<a href="#">Madame Marie- Claude Dallaire</a> Téléphone : 418 805- 8808 Télécopieur :	<b>Commande</b> : <b>(2108081)</b> 2022-11-02 14 h <b>Transmission :</b> 2022-11-02 14 h	3822961 - 22-19626 Addenda 1 QR 2022-11-14 10 h 26 - Courriel 3823376 - 22-19626 Addenda 2 QR 2022-11-14 12 h 56 - Courriel 3823937 - 22-19626 Addenda 3 QR 2022-11-15 13 h 01 - Courriel 3827650 - 22-19626 Addenda 4 Report - Modification - QR (devis) 2022-11-22 16 h 20 - Courriel 3827651 - 22-19626 Grille d'évaluation des soumissions - Addenda 4 2022-11-22 16 h 20 - Courriel 3836554 - 22-19626 Addenda 5 QR - Modification (devis) 2022-12-08 15 h 14 - Courriel 3836555 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de réponses aux exigences numérique - Addenda 5 2022-12-08 15 h 14 - Téléchargement 3836556 - 22-19626 Bordereau de prix numérique - Addenda 5 2022-12-08 15 h 14 - Téléchargement 3840783 - 22-19626 Addenda 6 QR - Modification (devis) 2022-12-16 15 h 08 - Courriel 3840784 - 22-19626 Formulaire de soumission - Addenda 6 2022-12-16 15 h 08 - Courriel 3840785 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de réponses aux exigences numérique - Addenda 6 2022-12-16 15 h 08 - Téléchargement 3843737 - 22-19626 - Addenda # 7 Q/R - Modification (Annexe 2A) (devis) 2022-12-22 17 h 58 - Courriel 3843738 - 22-19626 - Addenda # 7 Q/R - Modification (Annexe 2A) (bordereau) 2022-12-22 17 h 58 - Téléchargement 3846211 - 22-19626 Addenda 8 Report 2023-01-10 10 h 52 - Courriel 3847108 - 22-19626 Addenda 9 - PL96 2023-01-11 15 h - Courriel 3849672 - 22-19626 Addenda 10 QR - Modification 2023-01-17 10 h 07 - Courriel 3854631 - 22-19626 Addenda 11 QR - Modification (devis) 2023-01-24 11 h 31 - Courriel 3854632 - 22-19626 Bordereau de prix numérique - Addenda 11 2023-01-24 11 h 31 - Téléchargement 3862102 - 22-19626 Addenda 12 QR - Modification (devis)
--	--	--	--

2023-02-03 14 h 53 - Courriel  
 3862103 - 22-19626 Annexe 6 - Nombre de postes par fonction et emplacement - Addenda 12  
 2023-02-03 14 h 53 - Courriel  
 3864577 - 22-19626 Addenda 13 QR - Modification - Report (devis)  
 2023-02-08 11 h 38 - Courriel  
 3864578 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de réponses aux exigences numérique - Addenda 13  
 2023-02-08 11 h 38 - Téléchargement  
 3870823 - 22-19626 Addenda 14 QR - Modification  
 2023-02-16 12 h 06 - Courriel  
 3877741 - 22-19626 Addenda 15 QR - Modification (devis)  
 2023-02-24 14 h 51 - Courriel  
 3877742 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de réponses aux exigences numérique - Addenda 15  
 2023-02-24 14 h 51 - Téléchargement  
 3879258 - 22-19626 addenda 16  
 2023-02-28 9 h 13 - Courriel  
 3882294 - 22-19626 Addenda 17 QR - Report  
 2023-03-03 11 h 45 - Courriel  
 3882805 - 22-19626 Addenda 18 QR  
 2023-03-06 8 h 28 - Courriel  
 3886621 - 22-19626 Addenda 19 QR - Rappel (devis)  
 2023-03-09 15 h 29 - Courriel  
 3886622 - 22-19626 Bordereau de prix numérique - Addenda 11  
 2023-03-09 15 h 29 - Téléchargement  
 3886623 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de réponses aux exigences numérique - Addenda 15  
 2023-03-09 15 h 29 - Téléchargement  
 3890620 - 22-19626 Addenda 20 Report  
 2023-03-15 13 h 57 - Courriel  
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Netagen Communication Technologies Inc.  
 236, Westbrooke road  
 Carp, ON, K0A 1L0  
<https://www.netagen.com>

[Monsieur Pierre Guindon](#)

Téléphone : 514 513-9242  
 Télécopieur :

**Commande**  
 : **(2108485)**

2022-11-03 10 h 38  
**Transmission :**  
 2022-11-03 10 h 38

3822961 - 22-19626 Addenda 1 QR  
 2022-11-14 10 h 26 - Courriel  
 3823376 - 22-19626 Addenda 2 QR  
 2022-11-14 12 h 56 - Courriel  
 3823937 - 22-19626 Addenda 3 QR  
 2022-11-15 13 h - Courriel  
 3827650 - 22-19626 Addenda 4 Report - Modification - QR (devis)  
 2022-11-22 16 h 19 - Courriel  
 3827651 - 22-19626 Grille d'évaluation des soumissions - Addenda 4  
 2022-11-22 16 h 19 - Courriel  
 3836554 - 22-19626 Addenda 5 QR - Modification (devis)  
 2022-12-08 15 h 14 - Courriel  
 3836555 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de réponses aux exigences numérique - Addenda 5  
 2022-12-08 15 h 14 - Téléchargement

3836556 - 22-19626 Bordereau de prix numérique - Addenda 5  
2022-12-08 15 h 14 - Téléchargement

3840783 - 22-19626 Addenda 6 QR - Modification (devis)  
2022-12-16 15 h 08 - Courriel

3840784 - 22-19626 Formulaire de soumission - Addenda 6  
2022-12-16 15 h 08 - Courriel

3840785 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de réponses aux exigences numérique - Addenda 6  
2022-12-16 15 h 08 - Téléchargement

3843737 - 22-19626 - Addenda # 7 Q/R - Modification (Annexe 2A) (devis)  
2022-12-22 17 h 57 - Courriel

3843738 - 22-19626 - Addenda # 7 Q/R - Modification (Annexe 2A) (bordereau)  
2022-12-22 17 h 57 - Téléchargement

3846211 - 22-19626 Addenda 8 Report  
2023-01-10 10 h 52 - Courriel

3847108 - 22-19626 Addenda 9 - PL96  
2023-01-11 14 h 59 - Courriel

3849672 - 22-19626 Addenda 10 QR - Modification  
2023-01-17 10 h 06 - Courriel

3854631 - 22-19626 Addenda 11 QR - Modification (devis)  
2023-01-24 11 h 31 - Courriel

3854632 - 22-19626 Bordereau de prix numérique - Addenda 11  
2023-01-24 11 h 31 - Téléchargement

3862102 - 22-19626 Addenda 12 QR - Modification (devis)  
2023-02-03 14 h 52 - Courriel

3862103 - 22-19626 Annexe 6 - Nombre de postes par fonction et emplacement - Addenda 12  
2023-02-03 14 h 52 - Courriel

3864577 - 22-19626 Addenda 13 QR - Modification - Report (devis)  
2023-02-08 11 h 37 - Courriel

3864578 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de réponses aux exigences numérique - Addenda 13  
2023-02-08 11 h 37 - Téléchargement

3870823 - 22-19626 Addenda 14 QR - Modification  
2023-02-16 12 h 05 - Courriel

3877741 - 22-19626 Addenda 15 QR - Modification (devis)  
2023-02-24 14 h 51 - Courriel

3877742 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de réponses aux exigences numérique - Addenda 15  
2023-02-24 14 h 51 - Téléchargement

3879258 - 22-19626 addenda 16  
2023-02-28 9 h 13 - Courriel

3882294 - 22-19626 Addenda 17 QR - Report  
2023-03-03 11 h 44 - Courriel

3882805 - 22-19626 Addenda 18 QR  
2023-03-06 8 h 28 - Courriel

3886621 - 22-19626 Addenda 19 QR - Rappel (devis)

			2023-03-09 15 h 28 - Courriel 3886622 - 22-19626 Bordereau de prix numérique - Addenda 11 2023-03-09 15 h 28 - Téléchargement 3886623 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de réponses aux exigences numérique - Addenda 15 2023-03-09 15 h 28 - Téléchargement 3890620 - 22-19626 Addenda 20 Report 2023-03-15 13 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<p>Ville de Longueuil 4250, Chemin de la Savane Longueuil, QC, J3Y 9G4</p>	<p><a href="#">Madame Marie-Ève Caron</a> Téléphone : 450 463-7100 Télécopieur : 450 463-7404</p>	<p><b>Commande : (2110413)</b> 2022-11-08 12 h 05 <b>Transmission :</b> 2022-11-08 12 h 05</p>	<p>Mode privilégié : Ne pas recevoir</p>
<p>Ville de Sherbrooke Division de l'approvisionnement 145, rue Wellington Nord, bureau 200 Sherbrooke, QC, J1H 5C1</p>	<p><a href="#">Madame Myriane Désindes</a> Téléphone : 819 823-8000 Télécopieur : 819 821-5426</p>	<p><b>Commande : (2128840)</b> 2022-12-22 12 h <b>Transmission :</b> 2022-12-22 12 h</p>	<p>3822961 - 22-19626 Addenda 1 QR 2022-12-22 12 h - Téléchargement 3823376 - 22-19626 Addenda 2 QR 2022-12-22 12 h - Téléchargement 3823937 - 22-19626 Addenda 3 QR 2022-12-22 12 h - Téléchargement 3827650 - 22-19626 Addenda 4 Report - Modification - QR (devis) 2022-12-22 12 h - Téléchargement 3827651 - 22-19626 Grille d'évaluation des soumissions - Addenda 4 2022-12-22 12 h - Téléchargement 3836554 - 22-19626 Addenda 5 QR - Modification (devis) 2022-12-22 12 h - Téléchargement 3836555 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de réponses aux exigences numérique - Addenda 5 2022-12-22 12 h - Téléchargement 3836556 - 22-19626 Bordereau de prix numérique - Addenda 5 2022-12-22 12 h - Téléchargement 3840783 - 22-19626 Addenda 6 QR - Modification (devis) 2022-12-22 12 h - Téléchargement 3840784 - 22-19626 Formulaire de soumission - Addenda 6 2022-12-22 12 h - Téléchargement 3840785 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de réponses aux exigences numérique - Addenda 6 2022-12-22 12 h - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir</p>
<p>Alithya Canada Inc. 725, boulevard Lebourgneuf, bureau 525 Québec, QC, G2J 0C4 <a href="http://www.alithya.com">http://www.alithya.com</a></p>	<p><a href="#">Madame Josée Turcotte</a> Téléphone : 418 650-6414 Télécopieur : 418 650-5876</p>	<p><b>Commande : (2108008)</b> 2022-11-02 12 h 49 <b>Transmission :</b> 2022-11-02 12 h 49</p>	<p>3822961 - 22-19626 Addenda 1 QR 2022-11-14 10 h 26 - Courriel 3823376 - 22-19626 Addenda 2 QR 2022-11-14 12 h 56 - Courriel 3823937 - 22-19626 Addenda 3 QR 2022-11-15 13 h 01 - Courriel 3827650 - 22-19626 Addenda 4 Report - Modification - QR (devis) 2022-11-22 16 h 20 - Courriel</p>

3827651 - 22-19626 Grille d'évaluation des  
soumissions - Addenda 4  
2022-11-22 16 h 42 - Messagerie

3836554 - 22-19626 Addenda 5 QR -  
Modification (devis)  
2022-12-08 15 h 14 - Courriel

3836555 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
réponses aux exigences numérique - Addenda  
5  
2022-12-08 15 h 14 - Téléchargement

3836556 - 22-19626 Bordereau de prix  
numérique - Addenda 5  
2022-12-08 15 h 14 - Téléchargement

3840783 - 22-19626 Addenda 6 QR -  
Modification (devis)  
2022-12-16 15 h 08 - Courriel

3840784 - 22-19626 Formulaire de soumission  
- Addenda 6  
2022-12-16 15 h 09 - Messagerie

3840785 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
réponses aux exigences numérique - Addenda  
6  
2022-12-16 15 h 08 - Téléchargement

3843737 - 22-19626 - Addenda # 7 Q/R -  
Modification (Annexe 2A) (devis)  
2022-12-22 17 h 58 - Courriel

3843738 - 22-19626 - Addenda # 7 Q/R -  
Modification (Annexe 2A) (bordereau)  
2022-12-22 17 h 58 - Téléchargement

3846211 - 22-19626 Addenda 8 Report  
2023-01-10 10 h 52 - Courriel

3847108 - 22-19626 Addenda 9 - PL96  
2023-01-11 15 h - Courriel

3849672 - 22-19626 Addenda 10 QR -  
Modification  
2023-01-17 10 h 07 - Courriel

3854631 - 22-19626 Addenda 11 QR -  
Modification (devis)  
2023-01-24 11 h 31 - Courriel

3854632 - 22-19626 Bordereau de prix  
numérique - Addenda 11  
2023-01-24 11 h 31 - Téléchargement

3862102 - 22-19626 Addenda 12 QR -  
Modification (devis)  
2023-02-03 14 h 53 - Courriel

3862103 - 22-19626 Annexe 6 - Nombre de  
postes par fonction et emplacement - Addenda  
12  
2023-02-03 15 h 56 - Messagerie

3864577 - 22-19626 Addenda 13 QR -  
Modification - Report (devis)  
2023-02-08 11 h 38 - Courriel

3864578 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
réponses aux exigences numérique - Addenda  
13  
2023-02-08 11 h 38 - Téléchargement

3870823 - 22-19626 Addenda 14 QR -  
Modification  
2023-02-16 12 h 06 - Courriel

3877741 - 22-19626 Addenda 15 QR -  
Modification (devis)  
2023-02-24 14 h 51 - Courriel

3877742 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
réponses aux exigences numérique - Addenda

15  
 2023-02-24 14 h 51 - Téléchargement  
 3879258 - 22-19626 addenda 16  
 2023-02-28 9 h 14 - Courriel  
 3882294 - 22-19626 Addenda 17 QR - Report  
 2023-03-03 11 h 45 - Courriel  
 3882805 - 22-19626 Addenda 18 QR  
 2023-03-06 8 h 28 - Courriel  
 3886621 - 22-19626 Addenda 19 QR - Rappel  
 (devis)  
 2023-03-09 15 h 29 - Courriel  
 3886622 - 22-19626 Bordereau de prix  
 numérique - Addenda 11  
 2023-03-09 15 h 29 - Téléchargement  
 3886623 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
 réponses aux exigences numérique - Addenda  
 15  
 2023-03-09 15 h 29 - Téléchargement  
 3890620 - 22-19626 Addenda 20 Report  
 2023-03-15 13 h 57 - Courriel  
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
 Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

MODELLIUM INC.  
 400, boul. Jean-Lesage  
 bureau 260  
 Québec, QC, G1K 8W1

[Monsieur Tommy](#)

[Ayala](#)

Téléphone : 418 653-  
 0853

Télécopieur : 418  
 653-0252

**Commande**

**: (2112916)**

2022-11-14 14 h 17

**Transmission :**

2022-11-14 14 h 17

3822961 - 22-19626 Addenda 1 QR  
 2022-11-14 14 h 17 - Téléchargement  
 3823376 - 22-19626 Addenda 2 QR  
 2022-11-14 14 h 17 - Téléchargement  
 3823937 - 22-19626 Addenda 3 QR  
 2022-11-15 13 h - Courriel  
 3827650 - 22-19626 Addenda 4 Report -  
 Modification - QR (devis)  
 2022-11-22 16 h 19 - Courriel  
 3827651 - 22-19626 Grille d'évaluation des  
 soumissions - Addenda 4  
 2022-11-22 16 h 19 - Courriel  
 3836554 - 22-19626 Addenda 5 QR -  
 Modification (devis)  
 2022-12-08 15 h 14 - Courriel  
 3836555 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
 réponses aux exigences numérique - Addenda  
 5  
 2022-12-08 15 h 14 - Téléchargement  
 3836556 - 22-19626 Bordereau de prix  
 numérique - Addenda 5  
 2022-12-08 15 h 14 - Téléchargement  
 3840783 - 22-19626 Addenda 6 QR -  
 Modification (devis)  
 2022-12-16 15 h 08 - Courriel  
 3840784 - 22-19626 Formulaire de soumission  
 - Addenda 6  
 2022-12-16 15 h 08 - Courriel  
 3840785 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
 réponses aux exigences numérique - Addenda  
 6  
 2022-12-16 15 h 08 - Téléchargement  
 3843737 - 22-19626 - Addenda # 7 Q/R -  
 Modification (Annexe 2A) (devis)  
 2022-12-22 17 h 57 - Courriel  
 3843738 - 22-19626 - Addenda # 7 Q/R -  
 Modification (Annexe 2A) (bordereau)  
 2022-12-22 17 h 57 - Téléchargement  
 3846211 - 22-19626 Addenda 8 Report  
 2023-01-10 10 h 52 - Courriel

3847108 - 22-19626 Addenda 9 - PL96  
2023-01-11 14 h 59 - Courriel

3849672 - 22-19626 Addenda 10 QR -  
Modification  
2023-01-17 10 h 06 - Courriel

3854631 - 22-19626 Addenda 11 QR -  
Modification (devis)  
2023-01-24 11 h 31 - Courriel

3854632 - 22-19626 Bordereau de prix  
numérique - Addenda 11  
2023-01-24 11 h 31 - Téléchargement

3862102 - 22-19626 Addenda 12 QR -  
Modification (devis)  
2023-02-03 14 h 53 - Courriel

3862103 - 22-19626 Annexe 6 - Nombre de  
postes par fonction et emplacement - Addenda  
12  
2023-02-03 14 h 53 - Courriel

3864577 - 22-19626 Addenda 13 QR -  
Modification - Report (devis)  
2023-02-08 11 h 37 - Courriel

3864578 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
réponses aux exigences numérique - Addenda  
13  
2023-02-08 11 h 37 - Téléchargement

3870823 - 22-19626 Addenda 14 QR -  
Modification  
2023-02-16 12 h 06 - Courriel

3877741 - 22-19626 Addenda 15 QR -  
Modification (devis)  
2023-02-24 14 h 51 - Courriel

3877742 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
réponses aux exigences numérique - Addenda  
15  
2023-02-24 14 h 51 - Téléchargement

3879258 - 22-19626 addenda 16  
2023-02-28 9 h 13 - Courriel

3882294 - 22-19626 Addenda 17 QR - Report  
2023-03-03 11 h 45 - Courriel

3882805 - 22-19626 Addenda 18 QR  
2023-03-06 8 h 28 - Courriel

3886621 - 22-19626 Addenda 19 QR - Rappel  
(devis)  
2023-03-09 15 h 29 - Courriel

3886622 - 22-19626 Bordereau de prix  
numérique - Addenda 11  
2023-03-09 15 h 29 - Téléchargement

3886623 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
réponses aux exigences numérique - Addenda  
15  
2023-03-09 15 h 29 - Téléchargement

3890620 - 22-19626 Addenda 20 Report  
2023-03-15 13 h 57 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.  
105, rue Laurier  
Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J3B 6K2

[Madame Molita Ho](#)

Téléphone : 450 357-  
2139

Télécopieur :

**Commande**

: **(2114257)**

2022-11-16 15 h 08

**Transmission :**

2022-11-16 15 h 08

3822961 - 22-19626 Addenda 1 QR  
2022-11-16 15 h 08 - Téléchargement

3823376 - 22-19626 Addenda 2 QR  
2022-11-16 15 h 08 - Téléchargement

3823937 - 22-19626 Addenda 3 QR  
2022-11-16 15 h 08 - Téléchargement

Mode privilégié : Ne pas recevoir

Genesys.com	<a href="#">Madame Rania</a>	<b>Commande</b>	3822961 - 22-19626 Addenda 1 QR
603 Robert-Elie	<a href="#">Salloum</a>	<b>: (2108769)</b>	2022-11-14 10 h 26 - Courriel
Unité 1206	Téléphone : 514 293-	2022-11-03 15 h 45	3823376 - 22-19626 Addenda 2 QR
Laval, QC, H7N3Y9	5787	<b>Transmission :</b>	2022-11-14 12 h 56 - Courriel
	Télécopieur :	2022-11-03 15 h 45	3823937 - 22-19626 Addenda 3 QR
			2022-11-15 13 h 01 - Courriel
			3827650 - 22-19626 Addenda 4 Report - Modification - QR (devis)
			2022-11-22 16 h 20 - Courriel
			3827651 - 22-19626 Grille d'évaluation des soumissions - Addenda 4
			2022-11-22 16 h 20 - Courriel
			3836554 - 22-19626 Addenda 5 QR - Modification (devis)
			2022-12-08 15 h 14 - Courriel
			3836555 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de réponses aux exigences numérique - Addenda 5
			2022-12-08 15 h 14 - Téléchargement
			3836556 - 22-19626 Bordereau de prix numérique - Addenda 5
			2022-12-08 15 h 14 - Téléchargement
			3840783 - 22-19626 Addenda 6 QR - Modification (devis)
			2022-12-16 15 h 08 - Courriel
			3840784 - 22-19626 Formulaire de soumission - Addenda 6
			2022-12-16 15 h 08 - Courriel
			3840785 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de réponses aux exigences numérique - Addenda 6
			2022-12-16 15 h 08 - Téléchargement
			3843737 - 22-19626 - Addenda # 7 Q/R - Modification (Annexe 2A) (devis)
			2022-12-22 17 h 58 - Courriel
			3843738 - 22-19626 - Addenda # 7 Q/R - Modification (Annexe 2A) (bordereau)
			2022-12-22 17 h 58 - Téléchargement
			3846211 - 22-19626 Addenda 8 Report
			2023-01-10 10 h 53 - Courriel
			3847108 - 22-19626 Addenda 9 - PL96
			2023-01-11 15 h - Courriel
			3849672 - 22-19626 Addenda 10 QR - Modification
			2023-01-17 10 h 07 - Courriel
			3854631 - 22-19626 Addenda 11 QR - Modification (devis)
			2023-01-24 11 h 32 - Courriel
			3854632 - 22-19626 Bordereau de prix numérique - Addenda 11
			2023-01-24 11 h 32 - Téléchargement
			3862102 - 22-19626 Addenda 12 QR - Modification (devis)
			2023-02-03 14 h 53 - Courriel
			3862103 - 22-19626 Annexe 6 - Nombre de postes par fonction et emplacement - Addenda 12
			2023-02-03 14 h 53 - Courriel
			3864577 - 22-19626 Addenda 13 QR - Modification - Report (devis)
			2023-02-08 11 h 38 - Courriel
			3864578 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de réponses aux exigences numérique - Addenda

13  
 2023-02-08 11 h 38 - Téléchargement  
 3870823 - 22-19626 Addenda 14 QR -  
 Modification  
 2023-02-16 12 h 06 - Courriel  
 3877741 - 22-19626 Addenda 15 QR -  
 Modification (devis)  
 2023-02-24 14 h 51 - Courriel  
 3877742 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
 réponses aux exigences numérique - Addenda  
 15  
 2023-02-24 14 h 51 - Téléchargement  
 3879258 - 22-19626 addenda 16  
 2023-02-28 9 h 14 - Courriel  
 3882294 - 22-19626 Addenda 17 QR - Report  
 2023-03-03 11 h 45 - Courriel  
 3882805 - 22-19626 Addenda 18 QR  
 2023-03-06 8 h 28 - Courriel  
 3886621 - 22-19626 Addenda 19 QR - Rappel  
 (devis)  
 2023-03-09 15 h 29 - Courriel  
 3886622 - 22-19626 Bordereau de prix  
 numérique - Addenda 11  
 2023-03-09 15 h 29 - Téléchargement  
 3886623 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
 réponses aux exigences numérique - Addenda  
 15  
 2023-03-09 15 h 29 - Téléchargement  
 3890620 - 22-19626 Addenda 20 Report  
 2023-03-15 13 h 57 - Courriel  
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

INTRADO LIFE & SAFETY CANADA, INC.  
 7150 Alexander Fleming  
 Montréal, QC, H4P 2C8

[Madame Laurene  
 Heinsohn](#)

Téléphone : 720 494-  
 5800  
 Télécopieur :

**Commande**  
 : **(2109924)**

2022-11-07 15 h 17  
**Transmission :**  
 2022-11-07 15 h 17

3822961 - 22-19626 Addenda 1 QR  
 2022-11-14 10 h 26 - Courriel  
 3823376 - 22-19626 Addenda 2 QR  
 2022-11-14 12 h 56 - Courriel  
 3823937 - 22-19626 Addenda 3 QR  
 2022-11-15 13 h - Courriel  
 3827650 - 22-19626 Addenda 4 Report -  
 Modification - QR (devis)  
 2022-11-22 16 h 19 - Courriel  
 3827651 - 22-19626 Grille d'évaluation des  
 soumissions - Addenda 4  
 2022-11-22 16 h 19 - Courriel  
 3836554 - 22-19626 Addenda 5 QR -  
 Modification (devis)  
 2022-12-08 15 h 14 - Courriel  
 3836555 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
 réponses aux exigences numérique - Addenda  
 5  
 2022-12-08 15 h 14 - Téléchargement  
 3836556 - 22-19626 Bordereau de prix  
 numérique - Addenda 5  
 2022-12-08 15 h 14 - Téléchargement  
 3840783 - 22-19626 Addenda 6 QR -  
 Modification (devis)  
 2022-12-16 15 h 08 - Courriel  
 3840784 - 22-19626 Formulaire de soumission  
 - Addenda 6  
 2022-12-16 15 h 08 - Courriel  
 3840785 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
 réponses aux exigences numérique - Addenda

6  
2022-12-16 15 h 08 - Téléchargement  
3843737 - 22-19626 - Addenda # 7 Q/R -  
Modification (Annexe 2A) (devis)  
2022-12-22 17 h 58 - Courriel  
3843738 - 22-19626 - Addenda # 7 Q/R -  
Modification (Annexe 2A) (bordereau)  
2022-12-22 17 h 58 - Téléchargement  
3846211 - 22-19626 Addenda 8 Report  
2023-01-10 10 h 52 - Courriel  
3847108 - 22-19626 Addenda 9 - PL96  
2023-01-11 15 h - Courriel  
3849672 - 22-19626 Addenda 10 QR -  
Modification  
2023-01-17 10 h 07 - Courriel  
3854631 - 22-19626 Addenda 11 QR -  
Modification (devis)  
2023-01-24 11 h 31 - Courriel  
3854632 - 22-19626 Bordereau de prix  
numérique - Addenda 11  
2023-01-24 11 h 31 - Téléchargement  
3862102 - 22-19626 Addenda 12 QR -  
Modification (devis)  
2023-02-03 14 h 53 - Courriel  
3862103 - 22-19626 Annexe 6 - Nombre de  
postes par fonction et emplacement - Addenda  
12  
2023-02-03 14 h 53 - Courriel  
3864577 - 22-19626 Addenda 13 QR -  
Modification - Report (devis)  
2023-02-08 11 h 38 - Courriel  
3864578 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
réponses aux exigences numérique - Addenda  
13  
2023-02-08 11 h 38 - Téléchargement  
3870823 - 22-19626 Addenda 14 QR -  
Modification  
2023-02-16 12 h 06 - Courriel  
3877741 - 22-19626 Addenda 15 QR -  
Modification (devis)  
2023-02-24 14 h 51 - Courriel  
3877742 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
réponses aux exigences numérique - Addenda  
15  
2023-02-24 14 h 51 - Téléchargement  
3879258 - 22-19626 addenda 16  
2023-02-28 9 h 13 - Courriel  
3882294 - 22-19626 Addenda 17 QR - Report  
2023-03-03 11 h 45 - Courriel  
3882805 - 22-19626 Addenda 18 QR  
2023-03-06 8 h 28 - Courriel  
3886621 - 22-19626 Addenda 19 QR - Rappel  
(devis)  
2023-03-09 15 h 29 - Courriel  
3886622 - 22-19626 Bordereau de prix  
numérique - Addenda 11  
2023-03-09 15 h 29 - Téléchargement  
3886623 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
réponses aux exigences numérique - Addenda  
15  
2023-03-09 15 h 29 - Téléchargement  
3890620 - 22-19626 Addenda 20 Report  
2023-03-15 13 h 57 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

La Compagnie de Téléphone Bell du Canada ou Bell Canada 930, rue D'Aiguillon RC-140 Québec, QC, G1R 5M9	<a href="#">Monsieur Philippe Robitaille</a> Téléphone : 418 691-4039 Télécopieur :	<b>Commande : (2108051)</b> 2022-11-02 13 h 33 <b>Transmission :</b> 2022-11-02 13 h 33	3822961 - 22-19626 Addenda 1 QR 2022-11-14 10 h 26 - Courriel 3823376 - 22-19626 Addenda 2 QR 2022-11-14 12 h 56 - Courriel 3823937 - 22-19626 Addenda 3 QR 2022-11-15 13 h - Courriel 3827650 - 22-19626 Addenda 4 Report - Modification - QR (devis) 2022-11-22 16 h 19 - Courriel 3827651 - 22-19626 Grille d'évaluation des soumissions - Addenda 4 2022-11-22 16 h 19 - Courriel 3836554 - 22-19626 Addenda 5 QR - Modification (devis) 2022-12-08 15 h 14 - Courriel 3836555 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de réponses aux exigences numérique - Addenda 5 2022-12-08 15 h 14 - Téléchargement 3836556 - 22-19626 Bordereau de prix numérique - Addenda 5 2022-12-08 15 h 14 - Téléchargement 3840783 - 22-19626 Addenda 6 QR - Modification (devis) 2022-12-16 15 h 08 - Courriel 3840784 - 22-19626 Formulaire de soumission - Addenda 6 2022-12-16 15 h 08 - Courriel 3840785 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de réponses aux exigences numérique - Addenda 6 2022-12-16 15 h 08 - Téléchargement 3843737 - 22-19626 - Addenda # 7 Q/R - Modification (Annexe 2A) (devis) 2022-12-22 17 h 57 - Courriel 3843738 - 22-19626 - Addenda # 7 Q/R - Modification (Annexe 2A) (bordereau) 2022-12-22 17 h 57 - Téléchargement 3846211 - 22-19626 Addenda 8 Report 2023-01-10 10 h 52 - Courriel 3847108 - 22-19626 Addenda 9 - PL96 2023-01-11 14 h 59 - Courriel 3849672 - 22-19626 Addenda 10 QR - Modification 2023-01-17 10 h 06 - Courriel 3854631 - 22-19626 Addenda 11 QR - Modification (devis) 2023-01-24 11 h 31 - Courriel 3854632 - 22-19626 Bordereau de prix numérique - Addenda 11 2023-01-24 11 h 31 - Téléchargement 3862102 - 22-19626 Addenda 12 QR - Modification (devis) 2023-02-03 14 h 52 - Courriel 3862103 - 22-19626 Annexe 6 - Nombre de postes par fonction et emplacement - Addenda 12 2023-02-03 14 h 52 - Courriel 3864577 - 22-19626 Addenda 13 QR - Modification - Report (devis)
---	---	--	--

2023-02-08 11 h 37 - Courriel  
 3864578 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de réponses aux exigences numérique - Addenda 13  
 2023-02-08 11 h 37 - Téléchargement  
 3870823 - 22-19626 Addenda 14 QR - Modification  
 2023-02-16 12 h 05 - Courriel  
 3877741 - 22-19626 Addenda 15 QR - Modification (devis)  
 2023-02-24 14 h 51 - Courriel  
 3877742 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de réponses aux exigences numérique - Addenda 15  
 2023-02-24 14 h 51 - Téléchargement  
 3879258 - 22-19626 addenda 16  
 2023-02-28 9 h 13 - Courriel  
 3882294 - 22-19626 Addenda 17 QR - Report  
 2023-03-03 11 h 45 - Courriel  
 3882805 - 22-19626 Addenda 18 QR  
 2023-03-06 8 h 28 - Courriel  
 3886621 - 22-19626 Addenda 19 QR - Rappel (devis)  
 2023-03-09 15 h 29 - Courriel  
 3886622 - 22-19626 Bordereau de prix numérique - Addenda 11  
 2023-03-09 15 h 28 - Téléchargement  
 3886623 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de réponses aux exigences numérique - Addenda 15  
 2023-03-09 15 h 28 - Téléchargement  
 3890620 - 22-19626 Addenda 20 Report  
 2023-03-15 13 h 57 - Courriel  
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

MITEL NETWORKS CORPORATION  
 1101 du Suroit  
 Pincourt, QC, J7W 0A7  
<http://www.mitel.com>

[Monsieur Gilles Lapointe](#)  
 Téléphone : 514 856-2133  
 Télécopieur : 514 856-2877

**Commande**  
 : **(2118811)**  
 2022-11-28 16 h 37  
**Transmission :**  
 2022-11-28 16 h 37

3822961 - 22-19626 Addenda 1 QR  
 2022-11-28 16 h 37 - Téléchargement  
 3823376 - 22-19626 Addenda 2 QR  
 2022-11-28 16 h 37 - Téléchargement  
 3823937 - 22-19626 Addenda 3 QR  
 2022-11-28 16 h 37 - Téléchargement  
 3827650 - 22-19626 Addenda 4 Report - Modification - QR (devis)  
 2022-11-28 16 h 37 - Téléchargement  
 3827651 - 22-19626 Grille d'évaluation des soumissions - Addenda 4  
 2022-11-28 16 h 37 - Téléchargement  
 3836554 - 22-19626 Addenda 5 QR - Modification (devis)  
 2022-12-08 15 h 14 - Courriel  
 3836555 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de réponses aux exigences numérique - Addenda 5  
 2022-12-08 15 h 14 - Téléchargement  
 3836556 - 22-19626 Bordereau de prix numérique - Addenda 5  
 2022-12-08 15 h 14 - Téléchargement  
 3840783 - 22-19626 Addenda 6 QR - Modification (devis)  
 2022-12-16 15 h 08 - Courriel  
 3840784 - 22-19626 Formulaire de soumission - Addenda 6

2022-12-16 15 h 08 - Courriel  
3840785 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de réponses aux exigences numérique - Addenda 6  
2022-12-16 15 h 08 - Téléchargement  
3843737 - 22-19626 - Addenda # 7 Q/R - Modification (Annexe 2A) (devis)  
2022-12-22 17 h 57 - Courriel  
3843738 - 22-19626 - Addenda # 7 Q/R - Modification (Annexe 2A) (bordereau)  
2022-12-22 17 h 57 - Téléchargement  
3846211 - 22-19626 Addenda 8 Report  
2023-01-10 10 h 52 - Courriel  
3847108 - 22-19626 Addenda 9 - PL96  
2023-01-11 15 h - Courriel  
3849672 - 22-19626 Addenda 10 QR - Modification  
2023-01-17 10 h 07 - Courriel  
3854631 - 22-19626 Addenda 11 QR - Modification (devis)  
2023-01-24 11 h 31 - Courriel  
3854632 - 22-19626 Bordereau de prix numérique - Addenda 11  
2023-01-24 11 h 31 - Téléchargement  
3862102 - 22-19626 Addenda 12 QR - Modification (devis)  
2023-02-03 14 h 53 - Courriel  
3862103 - 22-19626 Annexe 6 - Nombre de postes par fonction et emplacement - Addenda 12  
2023-02-03 14 h 53 - Courriel  
3864577 - 22-19626 Addenda 13 QR - Modification - Report (devis)  
2023-02-08 11 h 38 - Courriel  
3864578 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de réponses aux exigences numérique - Addenda 13  
2023-02-08 11 h 38 - Téléchargement  
3870823 - 22-19626 Addenda 14 QR - Modification  
2023-02-16 12 h 06 - Courriel  
3877741 - 22-19626 Addenda 15 QR - Modification (devis)  
2023-02-24 14 h 51 - Courriel  
3877742 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de réponses aux exigences numérique - Addenda 15  
2023-02-24 14 h 51 - Téléchargement  
3879258 - 22-19626 addenda 16  
2023-02-28 9 h 13 - Courriel  
3882294 - 22-19626 Addenda 17 QR - Report  
2023-03-03 11 h 45 - Courriel  
3882805 - 22-19626 Addenda 18 QR  
2023-03-06 8 h 28 - Courriel  
3886621 - 22-19626 Addenda 19 QR - Rappel (devis)  
2023-03-09 15 h 29 - Courriel  
3886622 - 22-19626 Bordereau de prix numérique - Addenda 11  
2023-03-09 15 h 29 - Téléchargement  
3886623 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de réponses aux exigences numérique - Addenda

15

2023-03-09 15 h 29 - Téléchargement

3890620 - 22-19626 Addenda 20 Report

2023-03-15 13 h 57 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

MOTOROLA SOLUTIONS CANADA INC.  
715 rue du Square Victoria  
Bureau 300  
Montréal, QC, H2Y 2H7  
<http://www.motorolasolutions.com>

[Monsieur Daniel  
Vandal](#)

Téléphone : 514 702-  
0556

Télécopieur :

**Commande**  
: **(2108459)**

2022-11-03 10 h 19

**Transmission :**

2022-11-03 10 h 19

3822961 - 22-19626 Addenda 1 QR

2022-11-14 10 h 26 - Courriel

3823376 - 22-19626 Addenda 2 QR

2022-11-14 12 h 56 - Courriel

3823937 - 22-19626 Addenda 3 QR

2022-11-15 13 h 01 - Courriel

3827650 - 22-19626 Addenda 4 Report -

Modification - QR (devis)

2022-11-22 16 h 20 - Courriel

3827651 - 22-19626 Grille d'évaluation des

soumissions - Addenda 4

2022-11-22 16 h 20 - Courriel

3836554 - 22-19626 Addenda 5 QR -

Modification (devis)

2022-12-08 15 h 14 - Courriel

3836555 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de

réponses aux exigences numérique - Addenda

5

2022-12-08 15 h 14 - Téléchargement

3836556 - 22-19626 Bordereau de prix

numérique - Addenda 5

2022-12-08 15 h 14 - Téléchargement

3840783 - 22-19626 Addenda 6 QR -

Modification (devis)

2022-12-16 15 h 08 - Courriel

3840784 - 22-19626 Formulaire de soumission

- Addenda 6

2022-12-16 15 h 08 - Courriel

3840785 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de

réponses aux exigences numérique - Addenda

6

2022-12-16 15 h 08 - Téléchargement

3843737 - 22-19626 - Addenda # 7 Q/R -

Modification (Annexe 2A) (devis)

2022-12-22 17 h 58 - Courriel

3843738 - 22-19626 - Addenda # 7 Q/R -

Modification (Annexe 2A) (bordereau)

2022-12-22 17 h 58 - Téléchargement

3846211 - 22-19626 Addenda 8 Report

2023-01-10 10 h 52 - Courriel

3847108 - 22-19626 Addenda 9 - PL96

2023-01-11 15 h - Courriel

3849672 - 22-19626 Addenda 10 QR -

Modification

2023-01-17 10 h 07 - Courriel

3854631 - 22-19626 Addenda 11 QR -

Modification (devis)

2023-01-24 11 h 31 - Courriel

3854632 - 22-19626 Bordereau de prix

numérique - Addenda 11

2023-01-24 11 h 31 - Téléchargement

3862102 - 22-19626 Addenda 12 QR -

Modification (devis)

2023-02-03 14 h 53 - Courriel

3862103 - 22-19626 Annexe 6 - Nombre de

postes par fonction et emplacement - Addenda

12  
 2023-02-03 14 h 53 - Courriel  
 3864577 - 22-19626 Addenda 13 QR -  
 Modification - Report (devis)  
 2023-02-08 11 h 38 - Courriel  
 3864578 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
 réponses aux exigences numérique - Addenda  
 13  
 2023-02-08 11 h 38 - Téléchargement  
 3870823 - 22-19626 Addenda 14 QR -  
 Modification  
 2023-02-16 12 h 06 - Courriel  
 3877741 - 22-19626 Addenda 15 QR -  
 Modification (devis)  
 2023-02-24 14 h 51 - Courriel  
 3877742 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
 réponses aux exigences numérique - Addenda  
 15  
 2023-02-24 14 h 51 - Téléchargement  
 3879258 - 22-19626 addenda 16  
 2023-02-28 9 h 13 - Courriel  
 3882294 - 22-19626 Addenda 17 QR - Report  
 2023-03-03 11 h 45 - Courriel  
 3882805 - 22-19626 Addenda 18 QR  
 2023-03-06 8 h 28 - Courriel  
 3886621 - 22-19626 Addenda 19 QR - Rappel  
 (devis)  
 2023-03-09 15 h 29 - Courriel  
 3886622 - 22-19626 Bordereau de prix  
 numérique - Addenda 11  
 2023-03-09 15 h 29 - Téléchargement  
 3886623 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
 réponses aux exigences numérique - Addenda  
 15  
 2023-03-09 15 h 29 - Téléchargement  
 3890620 - 22-19626 Addenda 20 Report  
 2023-03-15 13 h 57 - Courriel  
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.  
 800 de la Gauchetière ouest  
 Portail Nord-E  
 Montréal, QC, H5A 1K3

[Madame Josée Riendeau](#)  
 Téléphone : 514 395-5538  
 Télécopieur : 514 925-8093

**Commande**  
 : (2109042)  
 2022-11-04 10 h 28  
**Transmission :**  
 2022-11-04 10 h 28

3822961 - 22-19626 Addenda 1 QR  
 2022-11-14 10 h 26 - Courriel  
 3823376 - 22-19626 Addenda 2 QR  
 2022-11-14 12 h 56 - Courriel  
 3823937 - 22-19626 Addenda 3 QR  
 2022-11-15 13 h - Courriel  
 3827650 - 22-19626 Addenda 4 Report -  
 Modification - QR (devis)  
 2022-11-22 16 h 19 - Courriel  
 3827651 - 22-19626 Grille d'évaluation des  
 soumissions - Addenda 4  
 2022-11-22 16 h 19 - Courriel  
 3836554 - 22-19626 Addenda 5 QR -  
 Modification (devis)  
 2022-12-08 15 h 14 - Courriel  
 3836555 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
 réponses aux exigences numérique - Addenda  
 5  
 2022-12-08 15 h 14 - Téléchargement  
 3836556 - 22-19626 Bordereau de prix  
 numérique - Addenda 5  
 2022-12-08 15 h 14 - Téléchargement

3840783 - 22-19626 Addenda 6 QR -  
Modification (devis)  
2022-12-16 15 h 08 - Courriel

3840784 - 22-19626 Formulaire de soumission  
- Addenda 6  
2022-12-16 15 h 08 - Courriel

3840785 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
réponses aux exigences numérique - Addenda  
6  
2022-12-16 15 h 08 - Téléchargement

3843737 - 22-19626 - Addenda # 7 Q/R -  
Modification (Annexe 2A) (devis)  
2022-12-22 17 h 57 - Courriel

3843738 - 22-19626 - Addenda # 7 Q/R -  
Modification (Annexe 2A) (bordereau)  
2022-12-22 17 h 57 - Téléchargement

3846211 - 22-19626 Addenda 8 Report  
2023-01-10 10 h 52 - Courriel

3847108 - 22-19626 Addenda 9 - PL96  
2023-01-11 14 h 59 - Courriel

3849672 - 22-19626 Addenda 10 QR -  
Modification  
2023-01-17 10 h 06 - Courriel

3854631 - 22-19626 Addenda 11 QR -  
Modification (devis)  
2023-01-24 11 h 31 - Courriel

3854632 - 22-19626 Bordereau de prix  
numérique - Addenda 11  
2023-01-24 11 h 31 - Téléchargement

3862102 - 22-19626 Addenda 12 QR -  
Modification (devis)  
2023-02-03 14 h 52 - Courriel

3862103 - 22-19626 Annexe 6 - Nombre de  
postes par fonction et emplacement - Addenda  
12  
2023-02-03 14 h 52 - Courriel

3864577 - 22-19626 Addenda 13 QR -  
Modification - Report (devis)  
2023-02-08 11 h 37 - Courriel

3864578 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
réponses aux exigences numérique - Addenda  
13  
2023-02-08 11 h 37 - Téléchargement

3870823 - 22-19626 Addenda 14 QR -  
Modification  
2023-02-16 12 h 05 - Courriel

3877741 - 22-19626 Addenda 15 QR -  
Modification (devis)  
2023-02-24 14 h 51 - Courriel

3877742 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
réponses aux exigences numérique - Addenda  
15  
2023-02-24 14 h 51 - Téléchargement

3879258 - 22-19626 addenda 16  
2023-02-28 9 h 13 - Courriel

3882294 - 22-19626 Addenda 17 QR - Report  
2023-03-03 11 h 44 - Courriel

3882805 - 22-19626 Addenda 18 QR  
2023-03-06 8 h 28 - Courriel

3886621 - 22-19626 Addenda 19 QR - Rappel  
(devis)  
2023-03-09 15 h 28 - Courriel

3886622 - 22-19626 Bordereau de prix  
numérique - Addenda 11

2023-03-09 15 h 28 - Téléchargement  
 3886623 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
 réponses aux exigences numérique - Addenda  
 15  
 2023-03-09 15 h 28 - Téléchargement  
 3890620 - 22-19626 Addenda 20 Report  
 2023-03-15 13 h 56 - Courriel  
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

TELUS COMMUNICATIONS INC.  
 300, rue St-Paul  
 bureau 600  
 Québec, QC, G1K 7R1

[Madame Julie  
 Théberge](#)

Téléphone : 418 780-  
 8357  
 Télécopieur : 418  
 694-2075

**Commande**  
 : **(2108176)**

2022-11-02 15 h 45  
**Transmission :**  
 2022-11-02 15 h 45

3822961 - 22-19626 Addenda 1 QR  
 2022-11-14 10 h 26 - Courriel  
 3823376 - 22-19626 Addenda 2 QR  
 2022-11-14 12 h 56 - Courriel  
 3823937 - 22-19626 Addenda 3 QR  
 2022-11-15 13 h 01 - Courriel  
 3827650 - 22-19626 Addenda 4 Report -  
 Modification - QR (devis)  
 2022-11-22 16 h 20 - Courriel  
 3827651 - 22-19626 Grille d'évaluation des  
 soumissions - Addenda 4  
 2022-11-22 16 h 20 - Courriel  
 3836554 - 22-19626 Addenda 5 QR -  
 Modification (devis)  
 2022-12-08 15 h 14 - Courriel  
 3836555 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
 réponses aux exigences numérique - Addenda  
 5  
 2022-12-08 15 h 14 - Téléchargement  
 3836556 - 22-19626 Bordereau de prix  
 numérique - Addenda 5  
 2022-12-08 15 h 14 - Téléchargement  
 3840783 - 22-19626 Addenda 6 QR -  
 Modification (devis)  
 2022-12-16 15 h 08 - Courriel  
 3840784 - 22-19626 Formulaire de soumission  
 - Addenda 6  
 2022-12-16 15 h 08 - Courriel  
 3840785 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
 réponses aux exigences numérique - Addenda  
 6  
 2022-12-16 15 h 08 - Téléchargement  
 3843737 - 22-19626 - Addenda # 7 Q/R -  
 Modification (Annexe 2A) (devis)  
 2022-12-22 17 h 58 - Courriel  
 3843738 - 22-19626 - Addenda # 7 Q/R -  
 Modification (Annexe 2A) (bordereau)  
 2022-12-22 17 h 58 - Téléchargement  
 3846211 - 22-19626 Addenda 8 Report  
 2023-01-10 10 h 52 - Courriel  
 3847108 - 22-19626 Addenda 9 - PL96  
 2023-01-11 15 h - Courriel  
 3849672 - 22-19626 Addenda 10 QR -  
 Modification  
 2023-01-17 10 h 07 - Courriel  
 3854631 - 22-19626 Addenda 11 QR -  
 Modification (devis)  
 2023-01-24 11 h 32 - Courriel  
 3854632 - 22-19626 Bordereau de prix  
 numérique - Addenda 11  
 2023-01-24 11 h 32 - Téléchargement  
 3862102 - 22-19626 Addenda 12 QR -  
 Modification (devis)

2023-02-03 14 h 53 - Courriel  
 3862103 - 22-19626 Annexe 6 - Nombre de postes par fonction et emplacement - Addenda 12  
 2023-02-03 14 h 53 - Courriel  
 3864577 - 22-19626 Addenda 13 QR - Modification - Report (devis)  
 2023-02-08 11 h 38 - Courriel  
 3864578 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de réponses aux exigences numérique - Addenda 13  
 2023-02-08 11 h 38 - Téléchargement  
 3870823 - 22-19626 Addenda 14 QR - Modification  
 2023-02-16 12 h 06 - Courriel  
 3877741 - 22-19626 Addenda 15 QR - Modification (devis)  
 2023-02-24 14 h 51 - Courriel  
 3877742 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de réponses aux exigences numérique - Addenda 15  
 2023-02-24 14 h 51 - Téléchargement  
 3879258 - 22-19626 addenda 16  
 2023-02-28 9 h 14 - Courriel  
 3882294 - 22-19626 Addenda 17 QR - Report  
 2023-03-03 11 h 45 - Courriel  
 3882805 - 22-19626 Addenda 18 QR  
 2023-03-06 8 h 28 - Courriel  
 3886621 - 22-19626 Addenda 19 QR - Rappel (devis)  
 2023-03-09 15 h 29 - Courriel  
 3886622 - 22-19626 Bordereau de prix numérique - Addenda 11  
 2023-03-09 15 h 29 - Téléchargement  
 3886623 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de réponses aux exigences numérique - Addenda 15  
 2023-03-09 15 h 29 - Téléchargement  
 3890620 - 22-19626 Addenda 20 Report  
 2023-03-15 13 h 57 - Courriel  
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Ville de Blainville,  
 1000 chemin du Plan-Bouchard  
 Blainville, QC, J7C 3S9

[Madame Stéphanie Loïselle](#)

Téléphone : 450 434-5206  
 Télécopieur : 450 434-8279

**Commande**  
 : (2109800)

2022-11-07 13 h 40  
**Transmission :**  
 2022-11-07 13 h 40

Mode privilégié : Ne pas recevoir

Ville de Sherbrooke  
 Division de l'approvisionnement  
 145, rue Wellington Nord, bureau 200  
 Sherbrooke, QC, J1H 5C1

[Monsieur Mathious Vachon](#)

Téléphone : 819 823-8000  
 Télécopieur : 819 821-5426

**Commande**  
 : (2149060)

2023-02-10 11 h 41  
**Transmission :**  
 2023-02-10 11 h 41

3822961 - 22-19626 Addenda 1 QR  
 2023-02-10 11 h 41 - Téléchargement  
 3823376 - 22-19626 Addenda 2 QR  
 2023-02-10 11 h 41 - Téléchargement  
 3823937 - 22-19626 Addenda 3 QR  
 2023-02-10 11 h 41 - Téléchargement  
 3827650 - 22-19626 Addenda 4 Report - Modification - QR (devis)  
 2023-02-10 11 h 41 - Téléchargement  
 3827651 - 22-19626 Grille d'évaluation des soumissions - Addenda 4  
 2023-02-10 11 h 41 - Aucun  
 3836554 - 22-19626 Addenda 5 QR - Modification (devis)

2023-02-10 11 h 41 - Téléchargement  
3836555 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
réponses aux exigences numérique - Addenda  
5  
2023-02-10 11 h 41 - Téléchargement  
3836556 - 22-19626 Bordereau de prix  
numérique - Addenda 5  
2023-02-10 11 h 41 - Téléchargement  
3840783 - 22-19626 Addenda 6 QR -  
Modification (devis)  
2023-02-10 11 h 41 - Téléchargement  
3840784 - 22-19626 Formulaire de soumission  
- Addenda 6  
2023-02-10 11 h 41 - Aucun  
3840785 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
réponses aux exigences numérique - Addenda  
6  
2023-02-10 11 h 41 - Téléchargement  
3843737 - 22-19626 - Addenda # 7 Q/R -  
Modification (Annexe 2A) (devis)  
2023-02-10 11 h 41 - Téléchargement  
3843738 - 22-19626 - Addenda # 7 Q/R -  
Modification (Annexe 2A) (bordereau)  
2023-02-10 11 h 41 - Téléchargement  
3846211 - 22-19626 Addenda 8 Report  
2023-02-10 11 h 41 - Téléchargement  
3847108 - 22-19626 Addenda 9 - PL96  
2023-02-10 11 h 41 - Téléchargement  
3849672 - 22-19626 Addenda 10 QR -  
Modification  
2023-02-10 11 h 41 - Téléchargement  
3854631 - 22-19626 Addenda 11 QR -  
Modification (devis)  
2023-02-10 11 h 41 - Téléchargement  
3854632 - 22-19626 Bordereau de prix  
numérique - Addenda 11  
2023-02-10 11 h 41 - Téléchargement  
3862102 - 22-19626 Addenda 12 QR -  
Modification (devis)  
2023-02-10 11 h 41 - Téléchargement  
3862103 - 22-19626 Annexe 6 - Nombre de  
postes par fonction et emplacement - Addenda  
12  
2023-02-10 11 h 41 - Aucun  
3864577 - 22-19626 Addenda 13 QR -  
Modification - Report (devis)  
2023-02-10 11 h 41 - Téléchargement  
3864578 - 22-19626 Annexe 2 - Cahier de  
réponses aux exigences numérique - Addenda  
13  
2023-02-10 11 h 41 - Téléchargement  
Mode privilégié : Ne pas recevoir

- 
- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.  
 Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.  
 Organisme public.

**Dossier # : 1230206002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction sécurité publique et justice , Division sécurité publique
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Intrado Life & Safety Canada, inc., pour l'acquisition, l'installation et la configuration d'une solution technologique et équipements pour le centre d'urgence 9-1-1 de prochaine génération du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et le centre de communication du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une période de sept ans, soit du 19 mai 2023 au 18 mai 2030, avec deux options de prolongation de deux ans chacune, pour une somme maximale de 26 114 790,11 \$, taxes incluses (contrat: 22 708 513,14 \$ + contingence: 3 406 276,97 \$) - Appel d'offres public 22-19626 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme).

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



1230206002 Certification des fonds PDI.xls



1230206002 Certification de fonds BF.xlsx

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Johane MORIN  
Préposée au budget

Co-auteur : Gilles Bouchard, conseiller budgétaire  
François Fabien, conseiller budgétaire  
Francine Leboeuf, prof. c/e  
**Tél : 514-868-3805**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-19

Francine LAVERDIÈRE  
Directrice de service - finances et trésorière

**Tél : (514) 872-6630**  
**Division : Service des finances**



**Dossier # : 1230206002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction sécurité publique et justice , Division sécurité publique
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Intrado Life & Safety Canada, inc., pour l'acquisition, l'installation et la configuration d'une solution technologique et équipements pour le centre d'urgence 9-1-1 de prochaine génération du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et le centre de communication du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une période de sept ans, soit du 19 mai 2023 au 18 mai 2030, avec deux options de prolongation de deux ans chacune, pour une somme maximale de 26 114 790,11 \$, taxes incluses (contrat: 22 708 513,14 \$ + contingence: 3 406 276,97 \$) - Appel d'offres public 22-19626 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme).



[Rapport\\_CEC\\_SMCE230206002.pdf](#)

**Dossier # :1230206002**

Ville de Montréal

## Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

[montreal.ca/sujets/commissions-permanentes](http://montreal.ca/sujets/commissions-permanentes)

## Commission permanente sur l'examen des contrats

### La Commission :

#### Présidence

M. Dominic Perri  
Arrondissement de Saint-Léonard

#### Vice-présidences

M<sup>me</sup> Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M<sup>me</sup> Valérie Patreau  
Arrondissement d'Outremont

#### Membres

M<sup>me</sup> Caroline Braun  
Arrondissement d'Outremont

M<sup>me</sup> Julie Brisebois  
Village de Senneville

M<sup>me</sup> Daphney Colin  
Arrondissement de  
Rivière-des-Prairies-  
Pointe-aux-Trembles

M<sup>me</sup> Nathalie Goulet  
Arrondissement d'Achatsic-  
Cartierville

M. Enrique Machado  
Arrondissement de Verdun

M<sup>me</sup> Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet  
Arrondissement de Villeray-  
Saint-Michel-Parc-Extension

M<sup>me</sup> Stéphanie Valenzuela  
Arrondissement de Côte-des-Neiges-  
Notre-Dame-de-Grâce

Le 18 mai 2023

### Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE230206002

**Accorder un contrat à Intrado Life & Safety Canada, inc., pour l'acquisition, l'installation et la configuration d'une solution technologique et équipements pour le centre d'urgence 9-1-1 de prochaine génération du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et le centre de communication du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une période de sept ans, soit du 19 mai 2023 au 18 mai 2030, avec deux options de prolongation de deux ans chacune, pour une somme maximale de 26 114 790,11 \$, taxes incluses (contrat: 22 708 513,14 \$ + contingence: 3 406 276,97 \$) - Appel d'offres public 22-19626 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme).**

ORIGINAL SIGNÉ

\_\_\_\_\_  
Dominic Perri  
Président

ORIGINAL SIGNÉ

\_\_\_\_\_  
Katherine Fortier  
Coordonnatrice,  
Soutien aux commissions  
permanentes

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

## Mandat SMCE230206002

*Accorder un contrat à Intrado Life & Safety Canada, inc., pour l'acquisition, l'installation et la configuration d'une solution technologique et équipements pour le centre d'urgence 9-1-1 de prochaine génération du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et le centre de communication du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une période de sept ans, soit du 19 mai 2023 au 18 mai 2030, avec deux options de prolongation de deux ans chacune, pour une somme maximale de 26 114 790,11 \$, taxes incluses (contrat: 22 708 513,14 \$ + contingence: 3 406 276,97 \$) - Appel d'offres public 22-19626 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme).*

À sa séance du 26 avril 2023, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat d'une valeur de plus de 20 M\$.*

Le 3 mai 2023, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Dès le début de la présentation, les responsables de la Direction sécurité publique et justice du Service des technologies de l'information ont expliqué que le CRTC a fait paraître, en 2017, une décision à l'égard de la modernisation des réseaux 9-1-1 vers le 9-1-1 prochaine génération. Cette modernisation permettra notamment d'améliorer la géolocalisation des incidents, d'utiliser un éventail de moyens pour signaler une situation, dont les textos et les photos, et de mieux coordonner le travail interagences.

La Ville devant se conformer d'ici le 4 mars 2025, un appel d'offres a été publié du 2 novembre 2022 au 23 mars 2023 afin de trouver un fournisseur pouvant offrir une solution clé en main pour le traitement et l'enregistrement multimédia des appels. Durant cette période, 20 addendas ont été publiés dont cinq pour reporter la date d'ouverture des soumissions. Bien que l'appel d'offres a suscité l'intérêt de 34 preneurs du cahier des charges, la Ville n'a reçu que deux soumissions. Il faut dire que huit des preneurs du cahier des charges étaient des organismes publics et que le tiers a indiqué ne pas être dans ce secteur d'activité.

Le mode d'adjudication qui a été utilisé pour cet appel d'offres est le système à deux enveloppes avec un comité technique et un comité de sélection. Comme l'ont précisé les responsables, les deux soumissions se sont avérées conformes, toutefois l'une d'elles n'a pas obtenu la note de passage intérimaire lors de l'évaluation par le comité de sélection. Quant à l'adjudicataire, la firme Intrado Life & Safety Canada inc., il a soumis un prix qui présente un écart favorable à la Ville de (-3,22 %). Le Service a donc conclu en recommandant d'aller de l'avant avec ce contrat afin que la Ville puisse se conformer aux exigences du CRTC.

Durant la période d'échanges, les commissaires ont notamment voulu savoir s'il y avait beaucoup de fournisseurs capables de répondre à l'appel d'offres, car la Ville n'a reçu que deux soumissions. D'après les invités, environ une dizaine de fournisseurs présentaient la capacité d'offrir toutes les composantes demandées dans le contrat, aussi bien des manufacturiers que des intégrateurs.

D'autre part, il est inscrit dans le sommaire décisionnel que certains preneurs du cahier des charges ont allégué *que le projet aurait dû être scindé et structuré en tours technologiques et en spécialité*. Pourquoi avoir opté pour une solution clé en main? ont demandé les commissaires. En réponse, le Service explique que les nouveaux standards du 9-1-1 exigent un taux de disponibilité du service de 99,999% du temps, pour un maximum de 5 minutes d'interruption par année. La formule clé en main permet de mieux garantir ce niveau de service et la sécurité de la population. Également, il est plus simple de confier cette responsabilité à une seule entreprise, et ce, tout au cours du processus. Concernant toujours les raisons de désistements, l'une des firmes a invoqué que *la demande est restrictive à cause de quelques exigences et du manque d'informations opportunes. Ce qui donne un avantage à l'adjudicataire actuel du contrat*. À cet égard, les invités ont tenu à mentionner que Bureau de l'inspecteur général avait traité une plainte en lien avec cet appel d'offres, laquelle a été jugée non fondée.

Pour terminer, la Commission a questionné le Service sur les pénalités au contrat. Puisque la Ville a des attentes élevées à l'égard de la firme en matière de stabilité du service et que la date de mise en service a été établie à mars 2025 par le CRTC, n'y a-t-il pas une pénalité prévue au contrat? En effet, confirment les invités, des pénalités sont prévues au contrat, selon deux catégories. Soit des pénalités de retard pour la mise en place de la solution et des pénalités si le niveau de service n'est pas respecté.

À l'issue de ses travaux, le président remercie les ressources de la Direction sécurité publique et justice du Service des technologies de l'information.

## **Conclusion**

Durant la période de délibérations, les membres ont convenu qu'il était important d'ajouter au sommaire décisionnel les informations en lien avec les pénalités au contrat et de mentionner que le Bureau de l'inspecteur général a étudié une plainte relative à l'appel d'offres, laquelle a été jugée non fondée.

Enfin, la Commission permanente sur l'examen des contrats adresse la conclusion suivante au conseil :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :*

- *Contrat d'une valeur de plus de 20 M\$.*

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :*

**À l'égard du mandat SMCE230206002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**



**Dossier # : 1236924001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division du patrimoine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Passerelles — coopérative de travail pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation de la partie de l'inventaire des immeubles de valeur patrimoniale à l'échelle de l'agglomération de Montréal visant l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie (contrat 2), pour une période de dix mois — Dépense totale de 960 164,28 \$, taxes incluses (contrat : 914 442,17 \$ + variation de quantités : 45 722,11 \$ (5 %)) — Appel d'offres public 22-19620 (1 soumissionnaire, 1 conforme).

Il est recommandé :

1. d'accorder au seul soumissionnaire Passerelles — coopérative de travail, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de dix mois, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation de la partie de l'inventaire des immeubles de valeur patrimoniale à l'échelle de l'agglomération de Montréal visant l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie (contrat 2), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 914 442,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19620;
2. d'autoriser une dépenses de 45 722,11 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
3. de procéder à une évaluation du rendement de Passerelles — coopérative de travail;
4. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

**Signé par** Claude CARETTE **Le** 2023-04-21 12:42

**Signataire :**

Claude CARETTE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme\_mobilité et  
infrastructures

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1236924001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division du patrimoine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Passerelles — coopérative de travail pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation de la partie de l'inventaire des immeubles de valeur patrimoniale à l'échelle de l'agglomération de Montréal visant l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie (contrat 2), pour une période de dix mois — Dépense totale de 960 164,28 \$, taxes incluses (contrat : 914 442,17 \$ + variation de quantités : 45 722,11 \$ (5 %)) — Appel d'offres public 22-19620 (1 soumissionnaire, 1 conforme).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021, la Loi sur le patrimoine culturel (LPC) prévoit l'obligation pour les municipalités régionales de comté (MRC) et les conseils d'agglomération d'adopter, d'ici le 1<sup>er</sup> avril 2026, un inventaire de tous les immeubles construits avant 1940 situés sur leur territoire et qui présentent une valeur patrimoniale (article 120 de la LPC). Cet inventaire doit être réalisé selon la méthodologie et le mode de diffusion établis par le ministère de la Culture et des Communications (MCC). Le MCC fournira aux MRC et aux agglomérations une plate-forme informatique pour la saisie des données d'inventaire.

Les immeubles inventoriés, à l'instar des immeubles cités ou situés dans un site cité en vertu de la LPC, seront considérés comme des immeubles patrimoniaux au sens de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU). Ils pourront être assujettis à des dispositions particulières en vertu des règlements de démolition et d'entretien et d'occupation. Ainsi, conformément à la LAU, les règlements de démolition d'immeubles des arrondissements et des villes liées pourront comprendre des critères propres à l'évaluation des demandes de démolition concernant des immeubles patrimoniaux. De plus, les règlements sur l'entretien et l'occupation des bâtiments des municipalités devront contenir des normes ayant pour objet d'obliger leurs propriétaires à les protéger contre les intempéries et à en préserver l'intégrité structurale.

Selon les estimations actuelles, environ 87 000 bâtiments doivent être analysés dans le cadre de la démarche d'inventaire à l'échelle de l'agglomération de Montréal qui sera réalisée en plusieurs phases au cours des prochaines années.

Un projet pilote a été entrepris en juin 2022 pour tester la méthodologie et anticiper les enjeux avant de déployer la réalisation de l'inventaire à l'échelle de l'île. Ce projet pilote et le travail réalisé par la Division du patrimoine ont permis de compléter les parties de l'inventaire pour les villes de Hampstead, de Kirkland et de Dollard-des-Ormeaux qui seront prochainement soumises au conseil d'agglomération pour adoption conformément à l'article 120 de la LPC. L'inventaire de l'arrondissement de Saint-Laurent est quant à lui en cours de réalisation.

Afin de soutenir la Ville dans la réalisation de cet inventaire pour le reste de l'agglomération, une convention d'aide financière a été conclue avec le MCC. Celle-ci prévoit une contribution de 5 M\$ du MCC et une contribution de 5 M\$ de la Ville (budget d'agglomération). La convention a été approuvée le 25 août 2022 par le conseil d'agglomération (CG22 0477) et vise le financement des services professionnels requis pour la réalisation de l'inventaire.

Considérant le très grand nombre d'immeubles à analyser sur le territoire de l'agglomération et les ressources humaines limitées au sein de la Division du patrimoine et des équipes en arrondissement, le recours à des services professionnels externes est nécessaire. En plus du contrat faisant l'objet du présent dossier décisionnel, d'autres contrats devront être octroyés ultérieurement par appel d'offres public pour la réalisation d'autres parties de l'inventaire.

Une étude de marché réalisée par la Division du patrimoine a permis d'estimer qu'une vingtaine de firmes pourraient potentiellement être habilitées à réaliser de tels mandats.

Le 31 octobre 2022, un appel d'offres public a été lancé par le Service de l'approvisionnement afin de solliciter le marché pour la réalisation d'une première phase de l'inventaire visant les territoires présentant le plus grand nombre de bâtiments construits avant 1940, soit :

- Le Plateau-Mont-Royal (contrat 1);
- Rosemont—La Petite-Patrie (contrat 2);
- Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (contrat 3);
- Ville-Marie (contrat 4);
- Mercier—Hochelaga-Maisonneuve (contrat 5);
- Le Sud-Ouest (contrat 6);
- Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension (contrat 7).

Cet appel d'offres public porte le numéro 22-19620 et a été publié du 31 octobre 2022 au 31 janvier 2023 dans le journal *Le Devoir* et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de la publication a été de 91 jours, ce qui respecte largement le délai minimum prescrit par la Loi sur les cités et villes. Les soumissions sont valides pendant les 120 jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 31 mai 2023.

Cinq addenda ont été publiés afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des réponses aux questions soumises par les firmes et du report de la date initiale d'ouverture des soumissions :

- Addenda 1 publié le 5 décembre 2022 : report de la date d'ouverture des soumissions et réponse à six questions;
- Addenda 2 publié le 20 décembre 2022 : modification par l'ajout de l'annexe « Charte de la langue française »;
- Addenda 3 publié le 12 janvier 2023 : réponse à trois questions;
- Addenda 4 publié le 25 janvier 2023 : réponse à une question;
- Addenda 5 publié le 27 janvier 2023 : réponse à cinq questions.

À la suite de l'analyse des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public 22-

19620, il est recommandé d'accorder un contrat à Passerelles — coopérative de travail pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation de la partie de l'inventaire des immeubles de valeur patrimoniale construits avant 1940 visant l'arrondissement de Rosemont —La Petite-Patrie (contrat 2).

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG22 0589 - 22 septembre 2022 - Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer la réalisation de l'inventaire des immeubles construits avant 1940 sur le territoire de l'agglomération de Montréal et présentant une valeur patrimoniale  
CG22 0477 - 25 août 2022 - Approuver une entente entre le MCC et la Ville de Montréal pour la réalisation de l'inventaire requis en vertu de l'article 120 de la LPC

## **DESCRIPTION**

Le contrat faisant l'objet du présent dossier décisionnel vise à réaliser la partie de l'inventaire des immeubles de valeur patrimoniale construits avant 1940 visant l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie. Il inclut, sans s'y limiter, les activités suivantes :

- rassembler et prendre connaissance de la documentation sur le territoire visé;
- valider et compléter la liste et les informations des immeubles construits avant 1940 (préinventaire);
- réaliser un relevé photographique de chaque immeuble identifié dans le préinventaire et de leur contexte environnant et recueillir leurs données descriptives lors d'une visite terrain;
- analyser chaque immeuble du préinventaire selon les critères établis dans l'annexe Guide méthodologique, en s'appuyant sur l'observation de l'immeuble et la documentation disponible;
- saisir ces données sur la plateforme Web du MCC consacrée à l'inventaire;
- pour chaque immeuble retenu à l'inventaire à la suite de l'analyse selon les critères, saisir sur la plateforme Web les informations complémentaires mentionnées à l'annexe Guide méthodologique;
- mettre à jour les données géoréférencées et attributaires des immeubles inventoriés;
- valider la liste et les informations sur les immeubles retenus auprès de l'arrondissement visé.

Les activités réalisées dans le cadre de ce contrat s'effectueront sous la supervision de l'équipe de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie, en collaboration avec la Division du patrimoine, et permettront le respect de l'obligation prévue par la LPC d'adopter un inventaire des immeubles construits avant 1940 et présentant une valeur patrimoniale pour le territoire de cet arrondissement.

La valeur du contrat sera limitée au montant maximum de l'offre de la firme Passerelles — coopérative de travail, soit 914 442,17 \$, plus une variation de quantités d'un montant de 45 722,11 \$ (5 %). Les honoraires professionnels et les dépenses représenteront donc un coût total maximal de 960 164,28 \$.

Dans ce contrat, les professionnels sont rémunérés à taux horaire. La durée maximale prévue de ce contrat est de dix mois, soit de juin 2023 à avril 2024. Le contrat ne prévoit pas de possibilité de prolongation.

## **JUSTIFICATION**

### Résultats de l'appel d'offres

Lors de l'appel d'offres public 22-19620, sur 15 preneurs du cahier des charges, 2 ont déposé

des soumissions et 13 n'en ont pas déposé, ce qui représente un ratio de 13 %. La liste des preneurs du cahier des charges se trouve en pièce jointe et dans l'intervention du Service de l'approvisionnement. Quatre preneurs de cahier des charges ont fourni des raisons similaires de leur désistement telles qu'un manque de ressources, un trop grand nombre d'engagements dans d'autres projets et une impossibilité de respecter le délai requis. Un preneur a fourni le manque de temps comme raison de non-dépôt d'une soumission. Il y avait deux villes et un organisme paramunicipal parmi les preneurs du cahier des charges.

Par cet appel d'offres public, il était prévu d'accorder sept contrats de services professionnels dans le cadre d'un système d'évaluation à deux enveloppes. Les documents d'appel d'offres prévoient que :

- chaque soumissionnaire ne peut remporter qu'un seul contrat à moins de présenter une proposition distincte avec du personnel différent pour chacun des contrats. Aucun soumissionnaire n'a déposé plus d'une proposition avec du personnel différent;
- les contrats sont octroyés par ordre décroissant de valeur d'enveloppe budgétaire. Le premier contrat est octroyé au soumissionnaire ayant obtenu la plus haute note finale et le même processus est appliqué pour les autres contrats.

Le premier soumissionnaire a déposé une offre pour six des sept contrats visés par l'appel d'offres (contrats 2, 3, 4, 5, 6 et 7), alors que le deuxième soumissionnaire a déposé une offre pour le contrat 4, soit sept offres reçues au total. Aucun soumissionnaire n'a déposé d'offre pour le contrat 1. Toutes les propositions reçues ont été soumises au comité de sélection pour évaluation. L'offre du premier soumissionnaire pour le contrat 4 a été déclarée non conforme par le comité (note intérimaire inférieure à 70 %).

#### **Contrat n° 1 : aucun soumissionnaire**

#### **Contrat n° 2 : Adjudicataire : Passerelles — coopérative de travail**

Le tableau ci-dessous présente le nom du soumissionnaire et adjudicataire pour ce contrat, les notes obtenues ainsi que le prix de base de la soumission, taxes incluses. Il présente également les différents écarts entre la soumission et l'estimation.

Soumission conforme	Note intérimaire	Note finale	Total (taxes incluses)
Passerelles — coopérative de travail	72 %	1,33	914 442,17 \$
Dernière estimation réalisée			827 069,21 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)			87 372,96 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation x 100)			10,56 %
Écart entre la 2 <sup>e</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 <sup>e</sup> meilleure note finale - adjudicataire)			s. o.
Écart entre la 2 <sup>e</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 <sup>e</sup> meilleure note finale - adjudicataire)/adjudicataire) / estimation x 100)			s. o.

Un écart de 10,56 % en défaveur de la Ville entre le prix de la soumission de l'adjudicataire et la dernière estimation réalisée est observé. Cet écart est notamment lié à la capacité limitée du marché à répondre à la forte demande de services professionnels en patrimoine à l'échelle de tout le Québec dans un court délai, ce qui peut entraîner une hausse des prix proposés. En effet, le taux horaire prévu dans l'offre de l'adjudicataire pour un professionnel en patrimoine est d'environ 17 % plus élevé que le taux horaire de la dernière estimation interne, et le taux horaire de l'offre de l'adjudicataire pour un agent technique est d'environ 30 % plus élevé que le taux horaire de la dernière estimation interne.

Après vérification sur le site de l'Autorité des marchés publics (AMP), il s'avère que l'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et n'est donc pas rendu non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle.

Une autorisation délivrée par l'AMP n'est pas requise pour ce contrat puisque le montant de l'offre de l'adjudicataire recommandé est sous le seuil fixé par le gouvernement du Québec.

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001, l'adjudicataire de ce contrat de service professionnels fera l'objet d'une évaluation du rendement.

**Contrats n<sup>os</sup> 3, 5, 6 et 7 : un seul soumissionnaire (même que pour le contrat n<sup>o</sup> 2), aucun adjudicataire**

Le soumissionnaire ayant déposé une offre pour le contrat 2 a également déposé une offre pour les contrats 3, 5, 6 et 7 proposant la même équipe que pour le contrat 2. Étant donné qu'un soumissionnaire ne peut remporter qu'un seul contrat à moins de présenter une proposition distincte avec du personnel différent pour chacun des contrats, ces offres n'ont pas été retenues.

**Contrat n<sup>o</sup> 4 : deux soumissionnaires, aucun adjudicataire**

Le tableau ci-dessous présente la liste des soumissionnaires pour le contrat, les notes obtenues ainsi que le prix de base de la soumission conforme, taxes incluses. Il présente également les différents écarts entre la soumission conforme et l'estimation.

Soumissions	Note intérimaire	Note finale	Total (taxes incluses)
Stratégies Evoq inc.	85,50 %	1,24	1 091 831,34 \$
Passerelles — coopérative de travail	68,50 %	non conforme	non conforme
Dernière estimation réalisée			635 196,63 \$
Écart entre la soumission conforme et la dernière estimation (\$) (la soumission conforme – estimation)			456 634,71 \$
Écart entre la soumission conforme et la dernière estimation (%) ((la soumission conforme – estimation) / estimation x 100)			71,89 %
Écart entre la 2 <sup>e</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 <sup>e</sup> meilleure note finale – adjudicataire)			s. o.

Écart entre la 2 <sup>e</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 <sup>e</sup> meilleure note finale – adjudicataire)/adjudicataire) / estimation x 100)	s. o.
---	-------

Un écart de 71,89 % en défaveur de la Ville entre le prix de la soumission conforme et la dernière estimation réalisée est observé. L'offre prévoit un taux horaire plus élevé que celui estimé pour chaque type de ressource. Les ressources proposées présentent également une expérience et une expertise bien au-dessus des exigences décrites dans l'appel d'offres. Ainsi, le taux horaire prévu dans l'offre du soumissionnaire conforme pour un chargé de projet est de 25 % plus élevé que le taux horaire de la dernière estimation, tandis que les taux horaires de l'offre pour un professionnel en patrimoine et un agent technique sont presque deux fois plus élevés que les taux horaires de la dernière estimation.

Stratégies Evoq inc. ne détient pas d'autorisation de l'AMP. Toutefois, son offre n'a pas été déclarée non conforme en vertu de cette exigence puisque le seuil fixé par l'AMP (1 M\$) correspond au montant du contrat net de ristourne (le montant de l'offre net de ristourne est sous ce seuil).

Conformément à l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes, lorsqu'elle reçoit une seule soumission conforme, la Ville peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité. Toutefois, étant donné que l'écart était beaucoup trop important, la Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire a décidé d'annuler ce contrat. La réalisation de la partie d'inventaire visant l'arrondissement de Ville-Marie fera l'objet d'un prochain appel d'offres public.

#### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 960 164,28 \$, taxes incluses (contrat : 914 442,17 \$ + variation de quantités : 45 722,11 \$) sera assumé comme suit : un montant maximal de 876 757,97 \$ sera financé par le règlement d'emprunt d'emprunt RCG 22-031 Inventaire immeubles.

La dépense est subventionnée à 50 % dans le cadre de l'entente d'aide financière conclue entre la Ville de Montréal et le MCC (CG22 0447), ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 438 378,98 \$.

Cette dépense sera assumée par l'agglomération.

À titre indicatif, on estime que la dépense (taxes incluses, avant la déduction des ristournes et sans la variation de quantités) sera répartie comme suit :

	<b>Contrat n° 2</b>	<b>Pourcentage</b>
2023	640 109,52 \$	70 %
2024	274 332,65 \$	30 %
<b>Total</b>	<b>914 442,17 \$</b>	<b>100 %</b>

Le détail des informations budgétaires et comptables se trouve dans l'intervention du Service des finances.

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il vise la réalisation d'un inventaire d'immeubles.

#### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les immeubles inventoriés, comme les immeubles cités ou situés dans un site cité en vertu de la LPC, seront considérés comme des immeubles patrimoniaux au sens de la LAU. Ils pourront être assujettis à des dispositions particulières en vertu du règlement de démolition d'immeubles et du règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments de la municipalité visée en vue d'assurer leur pérennité. La réalisation de l'inventaire permettra également d'avoir une meilleure connaissance et une identification plus exhaustive des immeubles d'intérêt construits avant 1940 sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Le présent dossier ne comporte aucun enjeu en lien avec la COVID-19.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication sera élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications en collaboration avec l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Contrat n° 2 :

- Début du mandat : juin 2023
- Fin du contrat : avril 2024
- Adoption de la partie d'inventaire par le CG : été 2024

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Diana GOROPCEANU)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Guytaine DÉZIEL, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Guylaine DÉZIEL, 21 avril 2023

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jennifer OUELLET  
Conseillère en aménagement

**Tél :** 514 872-7050  
**Télécop. :** 514-872-0049

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-13

Marie-Geneviève LAVERGNE  
Cheffe de division par intérim

**Tél :** 438-354-1219  
**Télécop. :** 514 872-1007

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Louis-Henri BOURQUE  
directeur(-trice) - planification et mise en  
valeur du territoire

**Tél :**  
**Approuvé le :** 2023-04-21

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Louis-Henri BOURQUE  
directeur(-trice) - planification et mise en  
valeur du territoire

**Tél :**  
**Approuvé le :** 2023-04-21

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1236924001

Unité administrative responsable : *Division du patrimoine*

Projet : *Accorder un contrat à Passerelles — coopérative de travail pour la fourniture de services professionnels à la firme pour la réalisation de la partie de l'inventaire des immeubles de valeur patrimoniale à l'échelle de l'agglomération de Montréal visant l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie (contrat 2), pour une période de dix mois — Dépense totale de 960 164,28 \$, taxes incluses (contrat : 914 442,17 \$ + variation de quantités : 45 722,11 \$ (5 %) ) — Appel d'offres public 22-19620 (1 soumissionnaire, 1 conforme).*

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<b><i>oui</i></b>	<b><i>non</i></b>	<b><i>s. o.</i></b>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>			<b><i>x</i></b>
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? <i>s.o.</i>			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ? <i>s.o.</i>			

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>			<b>x</b>
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			<b>x</b>
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			<b>x</b>

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <p>a. <b>Inclusion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Respect et protection des droits humains</li> <li>● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul>			<b>x</b>
<p>b. <b>Équité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul>			<b>x</b>
<p>c. <b>Accessibilité universelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul>			<b>x</b>
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			<b>x</b>

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

**Dossier # : 1236924001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division du patrimoine
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Passerelles — coopérative de travail pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation de la partie de l'inventaire des immeubles de valeur patrimoniale à l'échelle de l'agglomération de Montréal visant l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie (contrat 2), pour une période de dix mois — Dépense totale de 960 164,28 \$, taxes incluses (contrat : 914 442,17 \$ + variation de quantités : 45 722,11 \$ (5 %)) — Appel d'offres public 22-19620 (1 soumissionnaire, 1 conforme).

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation du processus d'approvisionnement

---

**FICHIERS JOINTS**



22-19620 Intervention.pdf 22-19620 Detcah.pdf PV 22-19620.pdf



22-19620 TABLEAU\_SP\_(5X5)lot 2 intervention.pdf

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Diana GOROPCEANU  
Agente d'approvisionnement niv.2  
**Tél : 514 280 0867**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-17

Elie BOUSTANI  
Chef de Section - Direction Acquisition  
**Tél : 514 838 4519**  
**Division :**

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres : 22-19620 No du GDD : 1236924001  
Titre de l'appel d'offres : Services professionnels pour réaliser l'inventaire d'immeubles patrimoniaux à l'échelle de l'agglomération de Montréal - LOT 2  
Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 31 - 10 - 2022 Nombre d'addenda émis durant la période : 5  
Ouverture originalement prévue le : 15 - 12 - 2022 Date du dernier addenda émis : 27 - 1 - 2023  
Ouverture faite le : 31 - 1 - 2023 Délai total accordé aux soumissionnaires : 91 jrs  
Date du comité de sélection : 9 - 3 - 2023

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 15 Nbre de soumissions reçues : 1 % de réponses : 6,667  
Nbre de soumissions rejetées : 0 % de rejets : 0  
Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs Date d'échéance initiale : 31 - 5 - 2023  
Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs Date d'échéance révisée : 31 - 5 - 2023

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées  et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
PASSERELLES COOPERATIVE DE TRAVAIL	914 442,17 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	2

### Information additionnelle

Les raisons invoquées pour le non-dépôt d'une soumission: (2) carnet de commandes complet; (1) ne sont pas en mesure de remplir les exigences au niveau de l'équipe de projet et de son expertise; (1) manque de temps; (1) des engagements dans d'autres projets ne leur permettent pas d'effectuer le notre dans le délai requis; aucune réponse de la part des autres preneurs de cahier de charge;

Préparé par : Diana Goropceanu Le 14 - 4 - 2023

CONTRAT (LOT) 2

22-19620 - Services professionnels pour réaliser l'inventaire d'immeubles patrimoniaux à l'échelle de l'agglomération de Montréal (7 lots)

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Capacité de production et échéancier</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe</i>	<i>Pointage intermédiaire</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>	
<b>FIRME</b>	<b>5%</b>	<b>20%</b>	<b>30%</b>	<b>15%</b>	<b>30%</b>	<b>100%</b>	<b>\$</b>		<b>Rang</b>	<b>Date</b>	jeudi 09-03-2023
PASSERELLES COOPERATIVE DE TRAVAIL - lot 2						72,00	914 442,17 \$	1,33	<b>1</b>	<b>Lieu</b>	par vidéoconférence
0						-		-			
0						-		-			
0						-		-			
<b>Agent d'approvisionnement</b>	<b>Diana Goropceanu</b>										



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE  
D'APPEL D'OFFRES DU  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

## Liste des commandes

**Numéro** : 22-19620

**Numéro de référence** : 1656922

**Statut** : En attente des résultats d'ouverture

**Titre** : Services professionnels pour réaliser l'inventaire d'immeubles patrimoniaux à l'échelle de l'agglomération de Montréal

<input type="checkbox"/> <u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
<input type="checkbox"/> ERNST & YOUNG S.R.L. / S.E.N.C.R.L. 900, de Maisonneuve Ouest Bureau 2300 Montréal, QC, H3A 0A8 <a href="http://www.ey.com/CA/en/Home">http://www.ey.com/CA/en/Home</a> NEQ : 3342276048	<a href="#">Madame Marie-Ange Irakoze</a> Téléphone : 514 879-8009 Télécopieur :	<b>Commande : (2107190)</b> 2022-11-01 8 h 38 <b>Transmission :</b> 2022-11-01 8 h 38	3834500 - 22-19620 Addenda 1 2022-12-05 14 h 30 - Courriel 3841952 - 22-19620 Addenda 2 2022-12-20 13 h 14 - Courriel 3847811 - 22-19620 Addenda 3 2023-01-12 14 h 35 - Courriel 3855637 - 22-19620 Addenda 4 2023-01-25 13 h 50 - Courriel 3857389 - 22-19620 Addenda 5 2023-01-27 14 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> gris orange consultant 372 Sainte-Catherine Ouest 306 Montréal, QC, H3B 1A2 NEQ : 1165541096	<a href="#">Monsieur pierre barrieau</a> Téléphone : 514 658-5548 Télécopieur : 514 284-2242	<b>Commande : (2106975)</b> 2022-10-31 14 h 27 <b>Transmission :</b> 2022-10-31 14 h 27	3834500 - 22-19620 Addenda 1 2022-12-05 14 h 30 - Courriel 3841952 - 22-19620 Addenda 2 2022-12-20 13 h 14 - Courriel 3847811 - 22-19620 Addenda 3 2023-01-12 14 h 35 - Courriel 3855637 - 22-19620 Addenda 4 2023-01-25 13 h 50 - Courriel 3857389 - 22-19620 Addenda 5 2023-01-27 14 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> L'Usine à histoire(s) 6830 avenue du Parc Suite 370 Montréal, QC, H3N1W7 <a href="https://usineahistoires.ca">https://usineahistoires.ca</a> NEQ : 1174679218	<a href="#">Madame Julie Allard</a> Téléphone : 514 523-6728 Télécopieur :	<b>Commande : (2106918)</b> 2022-10-31 13 h 32 <b>Transmission :</b> 2022-10-31 13 h 32	3834500 - 22-19620 Addenda 1 2022-12-05 14 h 30 - Courriel 3841952 - 22-19620 Addenda 2 2022-12-20 13 h 14 - Courriel 3847811 - 22-19620 Addenda 3 2023-01-12 14 h 35 - Courriel 3855637 - 22-19620 Addenda 4 2023-01-25 13 h 50 - Courriel 3857389 - 22-19620 Addenda 5 2023-01-27 14 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

<input type="checkbox"/> PASSERELLES – COOPÉRATIVE DE TRAVAIL 201 rue Sainte-Catherine Est Montréal, QC, H2X1L2 <a href="https://passerellescoop.ca/">https://passerellescoop.ca/</a> NEQ : 1172496979	<a href="#">Madame Frédérique Gagné-Thibault</a> Téléphone : 514 625-8689 Télécopieur :	<b>Commande : (2116014)</b> 2022-11-21 16 h 15 <b>Transmission :</b> 2022-11-21 16 h 15	3834500 - 22-19620 Addenda 1 2022-12-05 14 h 30 - Courriel 3841952 - 22-19620 Addenda 2 2022-12-20 13 h 14 - Courriel 3847811 - 22-19620 Addenda 3 2023-01-12 14 h 35 - Courriel 3855637 - 22-19620 Addenda 4 2023-01-25 13 h 50 - Courriel 3857389 - 22-19620 Addenda 5 2023-01-27 14 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> COOPÉRATIVE DE TRAVAIL L'ENCLUME 4529 rue Clark Bureau 404 Montréal, QC, H2T2T3 <a href="http://www.enclume.ca">http://www.enclume.ca</a> NEQ : 1167461160	<a href="#">Madame Alexie Baillargeon-Fournelle</a> Téléphone : 514 668-2810 Télécopieur :	<b>Commande : (2106924)</b> 2022-10-31 13 h 37 <b>Transmission :</b> 2022-10-31 13 h 37	3834500 - 22-19620 Addenda 1 2022-12-05 14 h 30 - Courriel 3841952 - 22-19620 Addenda 2 2022-12-20 13 h 14 - Courriel 3847811 - 22-19620 Addenda 3 2023-01-12 14 h 35 - Courriel 3855637 - 22-19620 Addenda 4 2023-01-25 13 h 50 - Courriel 3857389 - 22-19620 Addenda 5 2023-01-27 14 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Nancy Martel 654 rue Champlain Québec, QC, G1K 4J3 NEQ :	<a href="#">Madame Nancy Martel</a> Téléphone : 514 922-9189 Télécopieur :	<b>Commande : (2142310)</b> 2023-01-30 19 h 18 <b>Transmission :</b> 2023-01-30 19 h 18	3834500 - 22-19620 Addenda 1 2023-01-30 19 h 18 - Téléchargement 3841952 - 22-19620 Addenda 2 2023-01-30 19 h 18 - Téléchargement 3847811 - 22-19620 Addenda 3 2023-01-30 19 h 18 - Téléchargement 3855637 - 22-19620 Addenda 4 2023-01-30 19 h 18 - Téléchargement 3857389 - 22-19620 Addenda 5 2023-01-30 19 h 18 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Rayside Labossière Inc. 1215, rue Ontario Est Montréal, QC, H2L 1R5 NEQ : 1175074286	<a href="#">Monsieur Ron Rayside</a> Téléphone : 514 935-6684 Télécopieur : 514 935-7620	<b>Commande : (2107247)</b> 2022-11-01 9 h 28 <b>Transmission :</b> 2022-11-01 9 h 28	3834500 - 22-19620 Addenda 1 2022-12-05 14 h 30 - Courriel 3841952 - 22-19620 Addenda 2 2022-12-20 13 h 14 - Courriel 3847811 - 22-19620 Addenda 3 2023-01-12 14 h 35 - Courriel 3855637 - 22-19620 Addenda 4 2023-01-25 13 h 50 - Courriel 3857389 - 22-19620 Addenda 5 2023-01-27 14 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

<input type="checkbox"/>	Ville de Terrebonne 513, montée Masson Terrebonne, QC, J6W 2Z2 NEQ :	<a href="#">Madame Julie Vallée</a> Téléphone : 450 471-8265 Télécopieur : 450 471-9872	<b>Commande : (2111896)</b> 2022-11-10 16 h 04 <b>Transmission :</b> 2022-11-10 16 h 04	Mode privilégié : Ne pas recevoir
<input type="checkbox"/>	CIMA+ S.E.N.C. 740 rue Notre-Dame Ouest Bureau 900 Montréal, QC, H3C 3X6 <a href="http://www.cima.ca">http://www.cima.ca</a> NEQ : 3340563140	<a href="#">Madame Linda Fontaine</a> Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur : 514 281-1632	<b>Commande : (2107708)</b> 2022-11-02 6 h 47 <b>Transmission :</b> 2022-11-02 6 h 47	3834500 - 22-19620 Addenda 1 2022-12-05 14 h 30 - Courriel 3841952 - 22-19620 Addenda 2 2022-12-20 13 h 14 - Courriel 3847811 - 22-19620 Addenda 3 2023-01-12 14 h 35 - Courriel 3855637 - 22-19620 Addenda 4 2023-01-25 13 h 50 - Courriel 3857389 - 22-19620 Addenda 5 2023-01-27 14 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	ERA Architects Inc #600 - 625 Church Street Toronto, ON, M4Y 2G1 <a href="http://www.eraarch.ca">http://www.eraarch.ca</a> NEQ :	<a href="#">Madame Phoenam Sadutshang</a> Téléphone : 416 963-4497 Télécopieur :	<b>Commande : (2107246)</b> 2022-11-01 9 h 26 <b>Transmission :</b> 2022-11-01 9 h 26	3834500 - 22-19620 Addenda 1 2022-12-05 14 h 30 - Courriel 3841952 - 22-19620 Addenda 2 2022-12-20 13 h 14 - Courriel 3847811 - 22-19620 Addenda 3 2023-01-12 14 h 35 - Courriel 3855637 - 22-19620 Addenda 4 2023-01-25 13 h 50 - Courriel 3857389 - 22-19620 Addenda 5 2023-01-27 14 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	9204-4940 QUÉBEC INC. 1365, rue Frontenac Québec, QC, G1S2S6 <a href="https://www.patri-arch.com">https://www.patri-arch.com</a> NEQ : 1165573750	<a href="#">Monsieur Martin Dubois</a> Téléphone : 418 648-9090 Télécopieur :	<b>Commande : (2110744)</b> 2022-11-09 6 h 29 <b>Transmission :</b> 2022-11-09 6 h 29	3834500 - 22-19620 Addenda 1 2022-12-05 14 h 30 - Courriel 3841952 - 22-19620 Addenda 2 2022-12-20 13 h 14 - Courriel 3847811 - 22-19620 Addenda 3 2023-01-12 14 h 35 - Courriel 3855637 - 22-19620 Addenda 4 2023-01-25 13 h 50 - Courriel 3857389 - 22-19620 Addenda 5 2023-01-27 14 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Agence de mobilité durable 640 St-Paul Ouest Montréal, QC, H3C 1L9 NEQ :	<a href="#">Monsieur Jocelyn Chouinard</a> Téléphone : 514 820-7415 Télécopieur :	<b>Commande : (2120612)</b> 2022-12-02 9 h 55 <b>Transmission :</b> 2022-12-02 9 h 55	Mode privilégié : Ne pas recevoir
<input type="checkbox"/>	Tehora inc. 1020, rue Bouvier, bureau 400 Québec, QC, G2K0K9 <a href="https://www.tehora.ca/">https://www.tehora.ca/</a> NEQ : 1172667660	<a href="#">Madame Emmanuelle Soudé</a> Téléphone : 581 700-4740 Télécopieur :	<b>Commande : (2130323)</b> 2023-01-06 6 h 28 <b>Transmission :</b> 2023-01-06 6 h 28	3834500 - 22-19620 Addenda 1 2023-01-06 6 h 28 - Téléchargement 3841952 - 22-19620 Addenda 2 2023-01-06 6 h 28 - Téléchargement

3847811 - 22-19620 Addenda 3  
2023-01-12 14 h 35 - Courriel  
3855637 - 22-19620 Addenda 4  
2023-01-25 13 h 50 - Courriel  
3857389 - 22-19620 Addenda 5  
2023-01-27 14 h 14 - Courriel  
Mode privilégié (devis) : Courrier  
électronique  
Mode privilégié (plan) : Courrier  
électronique

Stratégies EVOQ Inc.  
1435 St. Alexandre St.  
bureau 1000  
Montréal, QC, H3A 2G4  
<https://evoqstrategies.com/> NEQ :  
1174360116

[Monsieur Alfredo Diodati](#)  
Téléphone : 514 393-9490  
Télécopieur :

**Commande : (2118735)**  
2022-11-28 15 h 18  
**Transmission :**  
2022-11-28 15 h 18

3834500 - 22-19620 Addenda 1  
2022-12-05 14 h 30 - Courriel  
3841952 - 22-19620 Addenda 2  
2022-12-20 13 h 14 - Courriel  
3847811 - 22-19620 Addenda 3  
2023-01-12 14 h 35 - Courriel  
3855637 - 22-19620 Addenda 4  
2023-01-25 13 h 50 - Courriel  
3857389 - 22-19620 Addenda 5  
2023-01-27 14 h 14 - Courriel  
Mode privilégié (devis) : Courrier  
électronique  
Mode privilégié (plan) : Courrier  
électronique

Ville de Québec  
50, rue Marie-de-l'Incarnation  
Entrée principale  
Québec, QC, g1n 3e7  
<http://www.ville.quebec.qc.ca> NEQ :

[Madame Jocelyne Bergeron](#)  
Téléphone : 418 641-6411  
Télécopieur : 418 641-6480

**Commande : (2127656)**  
2022-12-20 10 h 32  
**Transmission :**  
2022-12-20 10 h 32

3834500 - 22-19620 Addenda 1  
2022-12-20 10 h 32 -  
Téléchargement  
Mode privilégié : Ne pas recevoir

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.  
 Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.  
 Organisme public.

**Dossier # : 1236924001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division du patrimoine
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Passerelles — coopérative de travail pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation de la partie de l'inventaire des immeubles de valeur patrimoniale à l'échelle de l'agglomération de Montréal visant l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie (contrat 2), pour une période de dix mois — Dépense totale de 960 164,28 \$, taxes incluses (contrat : 914 442,17 \$ + variation de quantités : 45 722,11 \$ (5 %)) — Appel d'offres public 22-19620 (1 soumissionnaire, 1 conforme).

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



Certification des fonds\_GDD 1236924001.xlsx

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Hui LI  
Préposée au budget  
**Tél :** 514 872-3580

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-19

Cédric AGO  
conseiller(ere) budgetaire  
**Tél :** 514 872-1444  
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



**Dossier # : 1229245010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la stratégie immobilière , Direction , Division transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Protection des rives et création de parcs riverains
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert d'Hydro-Québec, un terrain vacant situé à l'intérieur des limites du Grand parc de l'Ouest dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, connu et désigné comme étant le lot 1 977 325 du cadastre du Québec, d'une superficie de 31 215,40 mètres carrés, à des fins de parc régional, pour un montant de 940 000 \$ plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H05-005-6710-01 Mandat : 21-0413-T.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'acte de vente, par lequel la Ville de Montréal acquiert d'Hydro-Québec, pour fins de parc régional, un terrain vacant, connu et désigné comme étant le lot 1 977 325 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro, ayant une superficie totale de 31 215,40 mètres carrés pour le prix de 940 000 \$, plus les taxes applicables;
2. d'autoriser à partir de 2023, un ajustement récurrent à la base budgétaire du budget du SGPMRS de 7 603 \$ afin de couvrir les frais d'opération et d'entretien ainsi que de gestion écologique en lien avec cette acquisition;
3. de verser au domaine public le lot 1 977 325 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, suite à la signature de l'acte;
4. d'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Philippe KRIVICKY **Le** 2023-04-27 11:08

**Signataire :**

Philippe KRIVICKY

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Économie et rayonnement de  
la métropole

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1229245010

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la stratégie immobilière , Direction , Division transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Protection des rives et création de parcs riverains
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert d'Hydro-Québec, un terrain vacant situé à l'intérieur des limites du Grand parc de l'Ouest dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, connu et désigné comme étant le lot 1 977 325 du cadastre du Québec, d'une superficie de 31 215,40 mètres carrés, à des fins de parc régional, pour un montant de 940 000 \$ plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H05-005-6710-01 Mandat : 21-0413-T.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de la stratégie immobilière (le « SSI ») a été mandaté par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (« SGPMRS») afin d'acquérir d'Hydro-Québec («HQ») un immeuble faisant partie du secteur du Cap Saint-Jacques, dans le Grand parc de l'Ouest, connu («Immeuble»), tel que présenté dans les plans A et P en pièces jointes. L'Immeuble est limitrophe à la rivière des Prairies et déjà utilisé comme parc régional. L'immeuble a une superficie de terrain de 31 215,40 mètres carrés.

Cette acquisition permettra l'intégration des terrains au Grand parc de l'Ouest et s'inscrit dans le cadre de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*.

L'Immeuble est aussi situé dans l'écoterritoire du Corridor écoforestier de la rivière à l'Orme. Une fois acquis par la Ville, il ne pourra être aliéné.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG20 0536 - 22 octobre 2020 – Adopter le règlement modifiant le Règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest.

CG19 0594 - 19 décembre 2019 - Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Grilli développement inc. aux fins de parc, un terrain vacant composé de 64 lots d'une superficie de 1 402 211,9 mètres carrés, situés à proximité du boulevard Gouin Ouest, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, dans le cadre de la création du Grand parc de

l'Ouest, pour une somme de 83 931 750 \$, taxes incluses. Verser au domaine public les 64 lots.

CG19 0493 - 24 octobre 2019 - Adopter le règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest.

CM12 002 - 13 décembre 2004 - Adopter la version finale de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels et donner le mandat au Service du développement culturel et de la qualité du milieu de vie de coordonner son application et de déposer au conseil municipal un rapport annuel faisant état de la mise en oeuvre de cette politique.

## DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel est soumis aux autorités municipales compétentes dans le but d'approuver le projet permettant l'acquisition de, l'Immeuble, aussi connu comme étant le lot 1 977 325 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, à des fins de parc régional, pour le prix de 940 000 \$, plus les taxes applicables le cas échéant. Une évaluation du potentiel de contamination a été réalisée par le Service de l'environnement (le « SE »). Le potentiel de contamination de l'Immeuble est de faible à modéré et essentiellement causé par des quantités importantes de remblais d'origine inconnue. Le SE considère qu'une caractérisation environnementale de type phase 2 aurait plus d'effets néfastes que bénéfiques puisque ce type d'intervention présente un risque de dégradation du milieu naturel, de la zone humide et du boisé que la Ville souhaite conserver. De plus, le risque que la contamination puisse compromettre l'utilisation de l'Immeuble ou induire des coûts de gestion des sols contaminés dans le cas des travaux d'aménagement est négligeable. Par conséquent, le SE ne recommande pas de procéder à une étude de caractérisation des sols.

## JUSTIFICATION

Le SSI recommande l'acquisition de l'immeuble pour les motifs suivants :

- L'acquisition de l'immeuble permettra au SPGMRS de continuer d'assurer l'opération de ce parc régional au bénéfice de la population montréalaise;
- Le Service des finances confirme que le SGPMRS dispose des sommes pour financer le coût d'acquisition et les coûts de détention de l'immeuble pour les années 2023 et suivantes.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le prix d'acquisition de 940 000 \$ (30,11\$/m<sup>2</sup>), plus les taxes applicables, a été négocié de gré à gré avec le Vendeur. Il est supérieur à la valeur marchande établie par la division des analyses immobilières du SSI, en date du 14 décembre 2022, laquelle se situe entre 760 000 \$ et 840 000 \$. Suite à la négociation, le montant de 940 000 \$ a été convenu entre les parties.

Le montant 986 882,50 \$, net de ristourne, sera financé par le règlement d'emprunt d'agglomération suivant: Le RG est 20-007 et le # de projet est le 32300 - Acquisition d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels.

Cette acquisition sera assumée à 100% par l'agglomération.

<b>Coûts estimés pour l'entretien et la gestion écologique</b>	<b>2023 (de juin à décembre)</b>	<b>2024 et suivantes</b>
--	--------------------------------------	------------------------------

opération et entretien	1 274 \$	2 184 \$
gestion écologique	1 527 \$	2 618 \$
<b>Total</b>	<b>2 801 \$</b>	<b>4 802 \$</b>

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques mais ne s'applique pas aux engagements d'inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'acheter un terrain.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Tout délai ou refus d'approbation par les instances risque grandement de compromettre cette transaction.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

La COVID-19 n'a aucun impact sur le dossier.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CÉ en mai 2023

CM du 15 mai 2023.

CG du 18 mai 2023.

Signature de l'acte d'achat.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Johane MORIN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daphney ST-LOUIS)

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

## Parties prenantes

Pierre-Antoine LAMOUREUX, Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Pierre-Antoine LAMOUREUX, 14 février 2023

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie Nadia MC LEAN  
Conseillère en immobilier

**Tél :** 438-226-6432

**Télécop. :**

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-10-06

Gérard TRUCHON  
chef de division - analyses immobilières

**Tél :** 514-229-8975

**Télécop. :**

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine FORTIN  
directrice service stratégie immobilière

**Tél :** 514-510-3390

**Approuvé le :** 2023-04-26

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : **1229245010**

Unité administrative responsable : Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports

Projet : *Acquisition du terrain d'Hydro-Québec au Cap Saint-Jacques*

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	X		
2. À quelles <b>priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?  Priorité 2 : Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision.  Priorité 10 : Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision.  Priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité et une réponse de proximité à leurs besoins.  Priorité 20. Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ?  <b>Priorités Montréal 2030 :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>● Contribution à l'atteinte de l'objectif de protéger 10 % du territoire terrestre et maintien de la biodiversité.</li><li>● Mise en oeuvre d'un projet de collectivité en harmonie avec la nature;</li></ul>			

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>		<b>x</b>	
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	<b>x</b>		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		<b>x</b>	

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. <b>Inclusion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Respect et protection des droits humains</li> <li>● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul> </li> <li>b. <b>Équité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul> </li> <li>c. <b>Accessibilité universelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul> </li> </ul>			<b>x</b>
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		<b>x</b>	

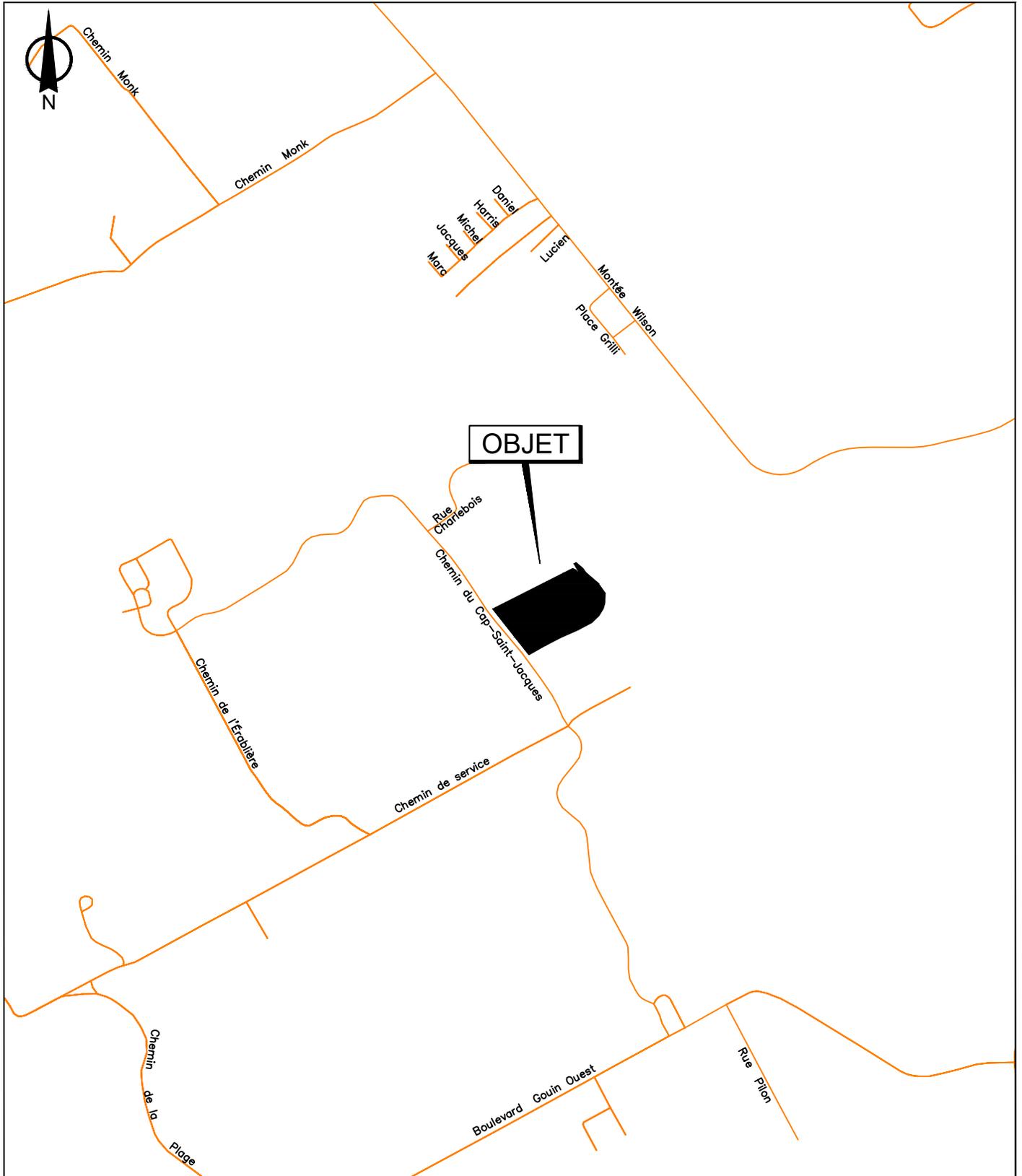
\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



SERVICE DE LA STRATÉGIE IMMOBILIÈRE  
DIVISION DES TRANSACTIONS

Pierrefonds-Roxboro  
**Montréal** 

Plan P: plan de cadastre & orthophoto  
Dossier: 31H05-6710-01  
Mandat: 21-0413-T  
Dessinateur: LA  
Échelle: 1:2500  
Date: 3 octobre 2022



SERVICE DE LA STRATÉGIE IMMOBILIÈRE  
DIVISION DES TRANSACTIONS

Pierrefonds-Roxboro  
**Montréal** 

Plan P: plan de localisation  
Dossier: 31H05-6710-01  
Mandat: 21-0413-T  
Dessinateur: LA  
Échelle: - - -  
Date: 3 octobre 2022

**Dossier # : 1229245010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la stratégie immobilière , Direction , Division transactions immobilières
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert d'Hydro-Québec, un terrain vacant situé à l'intérieur des limites du Grand parc de l'Ouest dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, connu et désigné comme étant le lot 1 977 325 du cadastre du Québec, d'une superficie de 31 215,40 mètres carrés, à des fins de parc régional, pour un montant de 940 000 \$ plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H05-005-6710-01 Mandat : 21-0413-T.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

Nous joignons le projet d'acte de vente donnant suite à la recommandation du Service.

N/D : 22-000719

---

**FICHIERS JOINTS**



Intervention- Acte de vente par HQ.docx

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Daphney ST-LOUIS  
Notaire  
**Tél : 514-589-7317**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-24

Daphney ST-LOUIS  
Notaire  
**Tél : 514-589-7317**  
**Division : Droit notarial**

**Le**

Devant **M<sup>e</sup> Daphney St-Louis**, notaire à Montréal, province de Québec, Canada.

**COMPARAISSENT :**

**HYDRO-QUÉBEC**, personne morale de droit public, légalement constituée en vertu de la *Loi sur Hydro-Québec (RLRQ, c.H-5* ayant son siège au 75, boulevard René-Lévesque Ouest, ville de Montréal, province de Québec, H2Z 1A4, agissant et représentée par [À COMPLÉTER], dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son comité exécutif adoptée le vingt-six (26) juin mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998), dont copie certifiée demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant avec et en présence de la notaire soussignée.

Ci-après nommée le « **Vendeur** »

**ET :**

**VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée le premier (1<sup>er</sup>) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) (la « **Charte** »), agissant et représentée par

dûment autorisé(e) en vertu de la Charte et :

a) de la résolution CG06 0006, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du vingt-trois (23) janvier deux mille six (2006), dont copie certifiée demeure annexée à la minute six (6) de la notaire soussignée, conformément à la *Loi sur le notariat* (RLRQ, chapitre N-3); et

b) de la résolution CG23 , adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du deux mille vingt-trois (2023), dont copie certifiée demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue

véritable et signée pour identification par la représentante avec et en présence de la notaire soussignée.

Ci-après nommée la « **Ville** »

Le Vendeur et la Ville sont également désignés collectivement comme les « **Parties** ».

**LESQUELLES, PRÉALABLEMENT À LA CONVENTION FAISANT L'OBJET DES PRÉSENTES, DÉCLARENT D'ABORD CE QUI SUIT :**

### **PRÉAMBULE**

**ATTENDU QUE** le Vendeur est propriétaire d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 977 325 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

**ATTENDU QUE** la Ville a aménagé un sentier de randonnée sur cet immeuble;

**ATTENDU QUE** la Ville désire acquérir du Vendeur cet immeuble, afin de l'intégrer au Grand parc de l'Ouest;

**ATTENDU QUE** la Ville a adopté un règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

**CES FAITS ÉTANT DÉCLARÉS, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

### **OBJET DU CONTRAT**

Le Vendeur, par les présentes, vend à la Ville qui accepte, à des fins de parc-nature, l'immeuble ci-après décrit situé à Montréal, savoir :

### **DÉSIGNATION**

Un terrain vacant situé dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, connu et désigné comme étant le lot numéro **UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE TROIS CENT VINGT-CINQ (1 977 325)**

du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Ci-après nommé l'« **Immeuble** »

### **ORIGINE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ**

Le Vendeur est propriétaire de l'Immeuble pour l'avoir acquis de Smart Avenue Development inc., en vertu d'un acte de vente reçu par Me Roland A. Diamond, notaire, le six (6) octobre mille neuf cent soixante (1960), sous le numéro 2 857 de ses minutes, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le sept (7) octobre mille neuf cent soixante (1960), sous le numéro 1 497 131.

### **GARANTIE**

Cette vente est faite avec la seule garantie du droit de propriété et sans aucune autre garantie et aux risques et périls de la Ville.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, le Vendeur ne donne aucune garantie ou représentation concernant :

- L'état de l'environnement de l'Immeuble, incluant mais sans s'y limiter, la composition du sol et de l'eau souterraine et la présence ou l'absence de contaminants, ou la migration de contaminants à l'extérieur ou vers l'Immeuble;
- L'exactitude ou l'exhaustivité des informations fournies concernant l'utilisation antérieure de l'Immeuble ou la nature des activités antérieurement effectuées sur l'Immeuble. À cet égard, la Ville reconnaît que peuvent se trouver, à même l'Immeuble, des ouvrages ou vestiges provenant des anciennes installations du Vendeur ou des propriétaires précédents;
- La présence ou non d'espèces exotiques envahissantes ou d'espèces envahissantes nuisibles sur l'Immeuble, tel que sans s'y limiter, la renouée du Japon, la Berce du Caucase, l'herbe à poux et le phragmite.

La Ville accepte l'Immeuble tel quel, à ses risques et

périls, elle en fait son affaire personnelle et dégage le Vendeur et ses successeurs de toute responsabilité à cet égard. Outre la garantie du droit de propriété applicable à la présente vente, la Ville renonce pour elle-même, ses successeurs et ayants droit, à quelque recours ou réclamation que ce soit contre le Vendeur ou ses successeurs en lien avec l'Immeuble et la présente vente à l'exception des *Attestations du Vendeur* ci-après mentionnées aux termes des présentes.

### **POSSESSION**

La Ville devient propriétaire de l'Immeuble, à compter de ce jour, avec possession et occupation immédiates.

### **TRANSFERT DE RISQUES**

La Ville assume les risques afférents à l'Immeuble, à compter de la signature des présentes, conformément à l'article 950 du *Code civil du Québec*.

### **DOSSIER DE TITRES**

Le Vendeur ne fournira pas de dossier de titres, ni certificat de recherche, ni état certifié des droits réels, ni certificat de localisation, ni plan à la Ville, relativement à l'Immeuble.

### **ATTESTATIONS**

#### **i) ATTESTATIONS DU VENDEUR**

Le Vendeur atteste que :

- a) l'Immeuble est libre de toute hypothèque.;
- b) les impôts fonciers échus relatifs à l'Immeuble ont été acquittés sans subrogation jusqu'à ce jour;
- c) il est une personne morale de droit public résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985) c. 1 (5<sup>e</sup> suppl.)) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3);

- d) qu'il a le pouvoir et la capacité de vendre l'Immeuble sans autres formalités que celles qui ont déjà été accomplies;
- e) au meilleur de sa connaissance, le Vendeur n'a reçu aucun avis d'une autorité compétente à l'effet que l'Immeuble n'est pas conforme aux règlements et lois en vigueur;
- f) il n'existe aucun bail, offre de location ou droit d'occupation à un tiers, pouvant lier la Ville.

ii) **ATTESTATIONS DE LA VILLE**

La Ville atteste :

- a) qu'elle est une personne morale de droit public résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985) c. 1 (5<sup>e</sup> suppl.)) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3);
- b) qu'elle a le pouvoir et la capacité d'acquérir l'Immeuble sans autres formalités que celles qui ont déjà été accomplies.

**OBLIGATIONS DE LA VILLE**

Cette vente est consentie aux conditions suivantes que la Ville s'engage à remplir, savoir :

- a) prendre l'Immeuble dans l'état où il se trouve actuellement, sujet à toute servitude, le cas échéant, déclarant l'avoir vu et examiné à sa satisfaction;
- b) assumer le coût des frais administratifs reliés aux présentes, le coût de la publication au registre foncier et des copies requises, dont une pour le Vendeur. Tous autres honoraires professionnels de quelque nature que ce soit seront à la charge de la partie les ayant initiés.

**RÉPARTITIONS**

La Ville déclare que les immeubles lui appartenant sont exempts

de taxes foncières, municipales et scolaires, en vertu des dispositions de l'article 204 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1).

En conséquence, la Ville remboursera au Vendeur, le cas échéant, toute portion de taxes municipales payée en trop, calculé à la date des présentes. Par ailleurs, le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal remboursera au Vendeur, le cas échéant, toute portion de taxes scolaires payée en trop, calculé à la date des présentes, sous réserve des dispositions de l'article 245 de la loi précitée.

De plus, le Vendeur reconnaît que tout remboursement de taxes municipales ou scolaires, le cas échéant, se fera dans les meilleurs délais suivant la modification du rôle d'évaluation foncière résultant des présentes.

#### **CONSIDÉRATION**

Cette vente est ainsi consentie pour le prix de **NEUF CENT QUARANTE MILLE DOLLARS (940 000,00 \$)**, que le Vendeur reconnaît avoir reçu de la Ville à la signature des présentes, DONT QUITTANCE TOTALE ET FINALE.

#### **DÉCLARATIONS RELATIVES À LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (T.P.S.) ET À LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (T.V.Q.)**

La considération exclut la T.P.S. et la T.V.Q.

En conséquence, si la présente vente est taxable selon les dispositions de la *Loi concernant la taxe d'accise* (L.R.C. 1985, ch. E-15) et celles de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* (RLRQ, chapitre T-0.1), la Ville effectuera elle-même le paiement de ces taxes auprès des autorités fiscales concernées, à l'entière exonération du Vendeur.

La Ville déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S. : 121364749RT 0001;

T.V.Q. : 1006001374TQ 0002;

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

Le Vendeur déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S. : 119449775RT 0001;

T.V.Q. : 1000042605TQ 0020;

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

### **DÉCLARATION RELATIVE À L'AVANT-CONTRAT**

Les Parties conviennent que les seules relations juridiques les liant sont constatées par le présent contrat qui annule toute entente précédente.

### **AVIS ET ÉLECTION DE DOMICILE**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement aux présentes est suffisant, s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire à l'adresse indiquée ci-dessous :

a) La Ville : à l'attention du Chef de division, Division des transactions immobilières, Service de la stratégie immobilière, au 303, rue Notre-Dame Est, 2e étage, Montréal, Québec, H2Y 3Y8;

OU

toute autre unité administrative le remplaçant

avec une copie conforme à l'attention du greffier de la Ville, au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6.

b) Le Vendeur: au 75, boulevard René-Lévesque Ouest, à Montréal, province de Québec, H2Z 1A4.

### **CLAUSES INTERPRÉTATIVES**

Les déclarations préliminaires comprises dans le Préambule font

partie intégrante du présent acte.

Lorsque le contexte l'exige, tout mot écrit au singulier comprend aussi le pluriel et vice versa, tout mot écrit au masculin comprend aussi le féminin et vice versa, et tout mot désignant des personnes désigne les sociétés et personnes morales.

L'insertion de titres aux présentes est aux fins de référence seulement et n'affecte aucunement leur interprétation.

Chaque disposition des présentes est indépendante et distincte de sorte que, si l'une quelconque de ces dispositions est déclarée nulle ou non exécutoire, ceci n'affectera aucunement la validité des autres dispositions des présentes qui conserveront tout leur effet.

**MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 9**  
**DE LA LOI CONCERNANT LES DROITS**  
**SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES**

Le Vendeur et la Ville déclarent ce qui suit :

- a) le nom du cédant au sens de ladite loi est : HYDRO-QUÉBEC;
- b) le nom du cessionnaire au sens de ladite loi est : VILLE DE MONTRÉAL;
- c) le siège du cédant est au : 75, boulevard René-Lévesque Ouest, à Montréal, province de Québec, H2Z 1A4;
- d) le siège du cessionnaire est au : 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6;
- e) l'Immeuble est entièrement situé sur le territoire de la Ville de Montréal;
- f) le montant de la contrepartie pour le transfert de l'Immeuble, selon le cédant et le cessionnaire, est de : NEUF CENT QUARANTE MILLE DOLLARS (940 000,00 \$);
- g) le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation, selon

le cédant et le cessionnaire, est de : NEUF CENT QUARANTE MILLE DOLLARS (940 000,00 \$);

- h) le montant du droit de mutation est de : QUATORZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-UN DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (14 381,50 \$);
- i) le cessionnaire est un organisme public défini à l'article 1 de la loi précitée et bénéficie, en conséquence, de l'exonération du droit de mutation conformément à l'article 17a) de ladite loi;
- j) il n'y a pas de transfert à la fois d'un immeuble corporel et de meubles visés à l'article 1.0.1 de la loi.

**DONT ACTE à**

**le**

**sous le numéro**

des minutes de la notaire soussignée.

Les Parties déclarent à la notaire avoir pris connaissance du présent acte et l'avoir exemptée d'en donner lecture, les Parties déclarent accepter l'utilisation de procédés technologiques pour clore le présent acte tel qu'autorisé par l'arrêté 2020-4304 du ministre de la Justice daté du 31 août 2020 et dont la période d'effet des mesures est prolongée par l'arrêté 2022-4841 du ministre de la Justice daté du 24 août 2022, identifient et reconnaissent véritable l'information portée sur la ou les annexe(s), le cas échéant, puis signent à distance en présence de la notaire soussignée.

**HYDRO-QUÉBEC**

\_\_\_\_\_  
Par :

**VILLE DE MONTRÉAL**

\_\_\_\_\_  
Par :

---

**Daphney St-Louis, notaire**

**Dossier # : 1229245010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la stratégie immobilière , Direction , Division transactions immobilières
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert d'Hydro-Québec, un terrain vacant situé à l'intérieur des limites du Grand parc de l'Ouest dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, connu et désigné comme étant le lot 1 977 325 du cadastre du Québec, d'une superficie de 31 215,40 mètres carrés, à des fins de parc régional, pour un montant de 940 000 \$ plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H05-005-6710-01 Mandat : 21-0413-T.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



1229245010 - GDD Certification de fonds\_PDI.xls

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Johane MORIN  
Préposée au budget  
**Tél :** 514-868-3805

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-02-23

Alpha OKAKESEMA  
Conseiller budgétaire  
**Tél :** 514-872-5872  
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



**Dossier # : 1237211008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des grands projets de transport en partenariat , Division des grands projets partenaires
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver l'Entente portant sur la réalisation de travaux dans le cadre du projet de prolongement de la ligne bleue du métro (PLBM) entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal afin de confier à cette dernière la réalisation de travaux municipaux à intégrer aux travaux préparatoires de la station Langelier dans le cadre de son appel d'offres du contrat CR13.

Il est recommandé :  
d'approuver l'Entente portant sur la réalisation de travaux dans le cadre du projet de prolongement de la ligne bleue du métro (PLBM) entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal afin de confier à cette dernière la réalisation de travaux municipaux à intégrer aux travaux préparatoires de la station Langelier dans le cadre de son appel d'offres du contrat CR13.

**Signé par** Claude CARETTE **Le** 2023-04-26 12:56

**Signataire :**

Claude CARETTE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme\_mobilité et infrastructures

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1237211008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des grands projets de transport en partenariat , Division des grands projets partenaires
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver l'Entente portant sur la réalisation de travaux dans le cadre du projet de prolongement de la ligne bleue du métro (PLBM) entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal afin de confier à cette dernière la réalisation de travaux municipaux à intégrer aux travaux préparatoires de la station Langelier dans le cadre de son appel d'offres du contrat CR13.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Société de transport de Montréal (STM) est responsable du projet de prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal (PLBM), lequel prévoit l'ajout de cinq nouvelles stations et s'étend sur 5,8 km de tunnel (à partir de la station Saint-Michel dans l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et se terminant dans l'arrondissement d'Anjou). En vue de la construction de la future station située à l'intersection de la rue Jean-Talon Est et du boulevard Langelier ("station Langelier"), la STM doit effectuer des travaux préparatoires liés aux réseaux techniques urbains et aux infrastructures municipales.

Considérant qu'il est dans l'intérêt public d'optimiser les interventions dans le domaine public, la Ville souhaite confier la réalisation de travaux municipaux additionnels à la STM.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG21 0022 - 28 janvier 2021 - Approuver le projet d'Entente entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (STM) portant sur la réalisation de travaux dans le cadre du projet de prolongement de la ligne bleue du métro (PLBM) afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux à intégrer aux travaux préparatoires de la station Lacordaire - 1201019001.

CG19 0094 - 28 février 2019 - Adoption d'un Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ pour le financement de travaux municipaux connexes au prolongement de la ligne bleue du métro - 1182891004.

CM19 0218 - 26 février 2019 - Adoption d'un Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ pour le financement de travaux municipaux connexes au prolongement de la ligne bleue du métro - 1182891003.

CE19 0304 - 20 février 2019 - Appropriation de 345 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer des études et autres travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures du réseau routier, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel [dont 160 000\$ aux fins du PLBM] - 1193827001.

## DESCRIPTION

L'Entente portant sur la réalisation de travaux dans le cadre du projet de prolongement de la ligne bleue du métro (PLBM) entre la Ville de Montréal et la STM a pour but d'établir les droits et obligations des parties en vue de la réalisation, par la STM, de travaux touchant les actifs de la Ville, à intégrer aux travaux préparatoires de la station Langelier. Ces travaux se déclinent en trois catégories :

- Les travaux de la STM: il s'agit du déplacement temporaire de la conduite d'eau de 400 mm de diamètre appartenant à la Ville. Ces travaux sont réalisés par la STM, à ses frais, et la STM demeurera responsable de l'entretien de cette conduite jusqu'à sa relocalisation ou sa reconstruction permanente.
- Les Ouvrages municipaux: il s'agit des travaux permanents requis aux fins du PLBM et qui deviendra propriété de la Ville. En l'occurrence, il s'agit des travaux de construction de la chambre de vanne située à l'est du boulevard Langelier . Ces travaux sont réalisés par la STM, à ses frais.
- Les Travaux de la Ville: il s'agit des travaux permanents demandés par la Ville et réalisés par la STM. En l'occurrence, il s'agit des travaux de construction d'une chambre de vanne située à l'ouest du boulevard Langelier, dans l'arrondissement de Saint-Léonard. Ces travaux sont réalisés par la STM, aux frais de la Ville, et seront transférés à la Ville. Ces travaux sont requis par le Service de l'eau (SE). La conception (plans et devis) a été réalisée par la STM.

La Division des grands projets partenaires (DGPP, SUM), en tant que responsable du PLBM pour la Ville, assure la coordination et l'intégration de ces travaux au chantier de la STM.

## JUSTIFICATION

La signature de l'Entente entre la Ville de Montréal et la STM est nécessaire afin que cette dernière puisse réaliser les travaux municipaux et mandater, suite à un appel d'offres public, un entrepreneur pour la réalisation des travaux préparatoires au site Langelier. Cette entente est également requise afin d'établir les droits, les obligations et les responsabilités des deux parties.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux municipaux apparaissent en option dans les documents d'appel d'offres et font l'objet d'un bordereau distinct de celui couvrant les travaux de la STM, à l'exception des coûts de maintien et gestion de la mobilité qui sont regroupés exclusivement au bordereau des travaux de la STM. La Ville sera facturée en fonction du prorata du coût réel des travaux dont ils doivent assumer le coût en vertu de l'entente applicables aux travaux municipaux pour le maintien et la gestion de la mobilité. De plus, des frais de service professionnels seront à rembourser par la Ville pour la réalisation des travaux municipaux. Ceux-ci s'élèvent à 8,4% du coût réel des travaux municipaux et les activités couvertes sont décrites à l'annexe 2 de l'Entente (laboratoires, surveillance, etc.). Le coût des travaux de la Ville représente environ 25 % du coût total des travaux (travaux préparatoires STM + travaux municipaux).

Un dossier d'autorisation de dépense et d'octroi de contrat sera élaboré et présenté aux instances de la Ville à la suite des résultats de l'appel d'offres publié par la STM.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'une entente.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Une décision tardive ou défavorable dans le présent dossier compromettrait la réalisation de travaux essentiels sur les infrastructures de la Ville et pourrait compromettre le respect de l'échéancier des travaux préparatoires de la STM. De plus, la concertation entre la Ville et la STM afin de réaliser un projet intégré constitue un moyen déployé en vue d'atténuer l'impact des travaux sur les citoyens, les usagers et les commerçants du secteur.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Dans le contexte actuel relatif au COVID-19, aucun impact spécifique ou additionnel n'est produit par une décision des instances conforme à la recommandation soumise dans ce dossier.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune intervention de communication n'est requise dans ce dossier.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption de la présente Entente - Conseil d'agglomération : 18 mai 2023

- Dossier d'autorisation d'octroi pour les travaux municipaux : 15 juin 2023
- Début des travaux : juin/juillet 2023
- Fin des travaux : automne 2023

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Rasha HOJEIGE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sonia THOMPSON  
Cheffe de section, Grands projets partenaires,  
Portefeuille 2

**Tél :** 514 513-4207  
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-19

Isabelle LEBRUN  
Cheffe de division - Grands projets  
partenaires

**Tél :** 514 229-0802  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

David THERRIEN  
Directeur

**Tél :** 514 872-7092  
**Approuvé le :** 2023-04-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Lucie CAREAU  
directeur(-trice) de service - urbanisme et  
mobilité

**Tél :**  
**Approuvé le :** 2023-04-26

## Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1237211008

Unité administrative responsable : SUM - DGPTP – DGPP – Portefeuille 2

Projet : Approuver l'Entente portant sur la réalisation de travaux dans le cadre du projet de prolongement de la ligne bleue du métro (PLBM) entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux à intégrer aux travaux préparatoires de la station Langelier dans le cadre de leur appel d'offres du contrat CR13.

### Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>			<b>X</b>
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ?			

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
<p>1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le dossier permettra d'amorcer la mise en oeuvre de liens cyclables dans ce secteur. Ces futurs projets auront un impact direct sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre en développant et privilégiant des modes de transport actif dans ce secteur.</li> </ul>			<b>X</b>
<p>2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b>, notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun moyen quantitatif ne permet de lier le projet à une diminution des vulnérabilités climatiques</li> </ul>			<b>X</b>
<p>3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?</p>			<b>X</b>

## Section C - ADS+\*

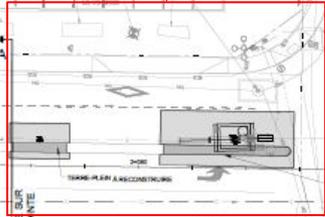
*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
<p>1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de :</p> <p>a. <b>Inclusion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Respect et protection des droits humains</li> <li>Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul>			<b>X</b>
<p>b. <b>Équité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul>			<b>X</b>
<p>c. <b>Accessibilité universelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul>			<b>X</b>
<p>2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?</p>			<b>X</b>

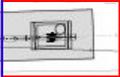
\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

# Annexe 1 - Description des travaux

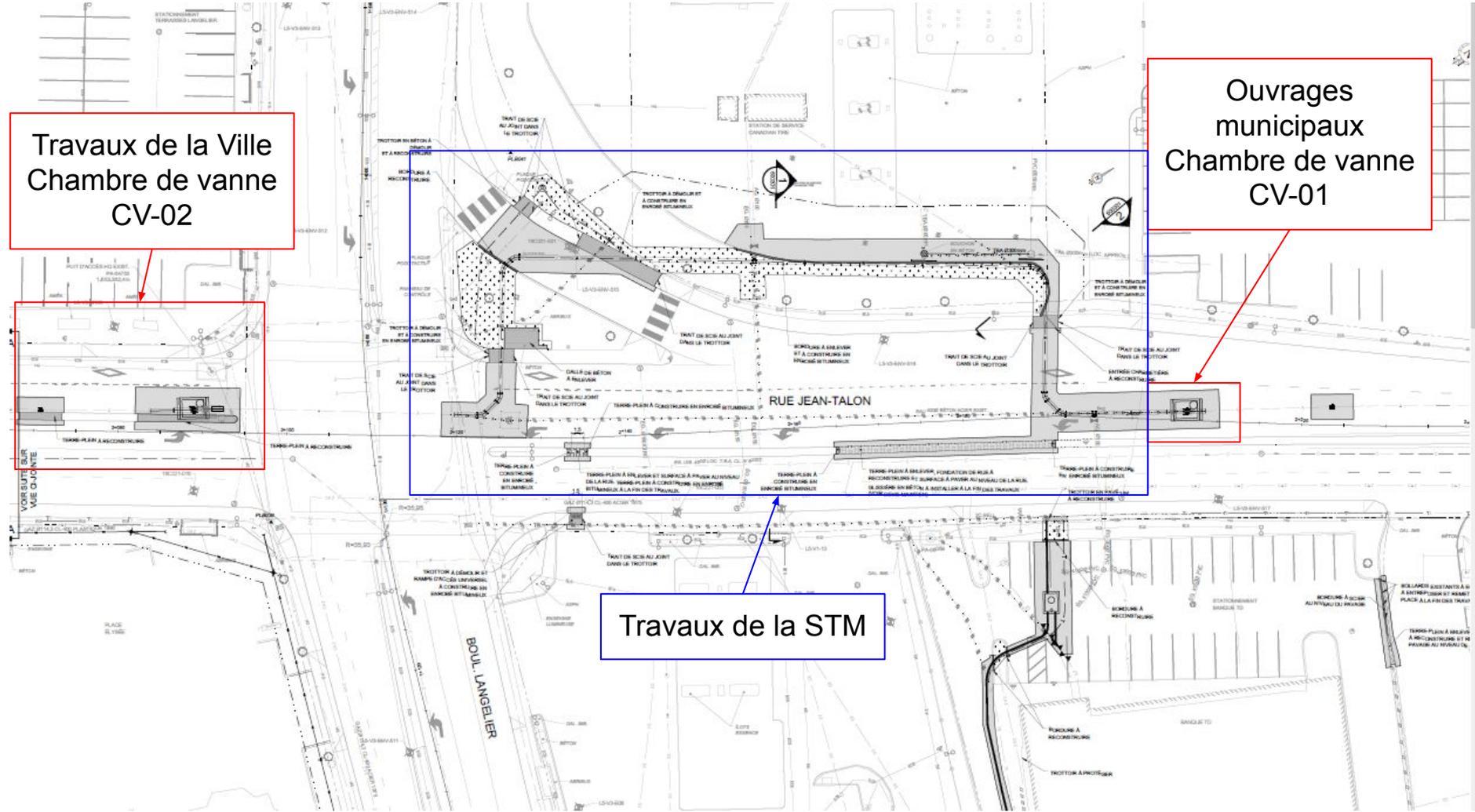
Travaux de la Ville  
Chambre de vanne  
CV-02



Ouvrages  
municipaux  
Chambre de vanne  
CV-01



Travaux de la STM



Exigences techniques  
du Service de l'eau  
dans le cadre des grands  
projets partenaires

Exigences techniques  
Dégagements  
Documents techniques  
normalisés-Infrastructures  
(DTNI)  
Scénarios d'intervention et de  
fermeture  
Autorisations de forage  
Autorisations de raccordement  
Compteurs d'eau  
Gestion des eaux de pluie  
Encadrements réglementaires

Mai 2022

---

# Préambule

---

Le présent document a pour objectif de regrouper les principales procédures et mesures d'encadrement administratives du Service de l'eau (SE) de la Ville de Montréal dans le cadre des grands projets partenaires.

Il présente certaines procédures et exigences techniques propres à l'une ou l'autre des trois directions du SE, soit la Direction de l'eau potable (DEP), la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) et la Direction des réseaux d'eau (DRE).

Il énonce les caractéristiques du réseau et précise les contraintes et normes à respecter pour minimiser les impacts et conflits possibles relatifs aux infrastructures existantes lors de la construction et de l'exploitation du projet.

Ces exigences, contraintes et normes doivent faire partie de l'appel de proposition envoyé par le promoteur pour réaliser la conception par un tiers.

# Nomenclature

---

SE	Service de l'eau
DEP	Direction de l'eau potable
DEEU	Direction de l'épuration des eaux usées
DRE	Direction des réseaux d'eau
MTQ	Ministère des Transports du Québec
MELCC	Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques
REAFIE	Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement
RTU	Réseau technique urbain (CSEM, Énergir, Hydro-Québec, Bell, câblodistributeurs, etc.)
SETPluie	Stratégie intégrée de gestion des eaux en temps de pluie
SRGE	Section de la réglementation de la gestion de l'eau
CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
DTNI	Documents Techniques Normalisés d'Infrastructures
DTSI	Documents Techniques Spéciaux d'Infrastructures

# Hiérarchie des réseaux

---

Les conduites qui acheminent l'eau potable des usines de production aux résidences et aux autres bâtiments sont généralement classées selon leur dimension. De la même façon, les conduites d'égout qui recueillent les eaux usées (sanitaires et/ou pluviales) pour les diriger au réseau d'interception et vers la station d'épuration Jean-R.-Marcotte ou à un cours d'eau sont classées en hiérarchie (réseau local, collecteur et intercepteur). Par ailleurs, elles ne relèvent pas toutes de la même autorité.

Ainsi, on désigne sous l'appellation « conduites principales » les conduites de grands diamètres qui transportent l'eau potable aux quatre coins de l'île de Montréal tout comme les grandes conduites qui transportent les eaux usées et pluviales (par l'entremise de collecteurs et d'intercepteurs).. Elles sont sous la gouverne de l'agglomération, car elles desservent l'ensemble de l'île, toutes villes confondues. Leur exploitation et leur entretien relèvent du Conseil d'agglomération de Montréal tout comme les dispositions et les exigences réglementaires en lien avec les prises d'eau et les points de rejets aux cours d'eau.

D'autre part, on désigne sous l'appellation « conduites locales » les conduites qui se branchent aux conduites principales d'aqueduc et qui distribuent l'eau potable aux fins de consommation. Sont également considérées comme locales les conduites d'égout sanitaire, d'égout pluvial ou d'égout unitaire qui collectent les eaux usées et les redirigent aux collecteurs auxquels elles sont branchées. L'exploitation et l'entretien des conduites locales relèvent de chacune des villes où elles se trouvent ; dans le cas de Montréal, la responsabilité est déléguée aux arrondissements.

# Table des matières

---

1	Normes, codes et standards	7
1.1	Liste des normes, codes et standards en vigueur	7
1.2	Documents techniques normalisés d'infrastructures (DTNI)	9
1.3	Devis techniques spéciaux pour les infrastructures (DTSI)	9
1.4	Exigences techniques générales du SE	9
1.5	Exigences concernant les dégagements entre les nouvelles infrastructures d'un projet et les réseaux du SE	11
1.5.1	Dégagement horizontal :	11
1.5.2	Dégagement vertical :	12
1.5.3	Recouvrement:	13
1.6	Exigences générales concernant le suivi des vibrations induites sur les réseaux d'eau au moment de la construction des infrastructures d'un nouveau projet	13
1.7	Exigences particulières concernant l'utilisation de pieux battus à proximité des infrastructures du SE	13
1.8	Exigences particulières concernant la construction d'une conduite d'aqueduc et d'égout sous les voies ferrées	14
1.9	Exigences générales concernant les dégagements entre les arbres et les réseaux du SE	14
1.10	Exigences particulières concernant la protection des réseaux vis-à-vis des courants vagabonds	15
1.11	Intégration des mesures d'encadrement avec les plans	15
1.12	Permis à obtenir	17
2	Conduites principales d'aqueduc	19
2.1	Généralités	19
2.2	Protection des actifs	19
2.2.1	Vibrations	19
2.2.2	Demande de forage ou d'excavation (annexe 2)	20
2.2.3	Dynamitage à proximité des conduites d'aqueduc principales (annexe 3)	20
2.2.4	Raccordement sous pression sur une conduite d'aqueduc principale (annexe 4)	20
2.2.5	Supportage temporaire de conduites d'aqueduc principales (Annexe 5)	21
2.3	Intervention sur les conduites	21

2.3.1	Demande d'intervention sur une conduite d'aqueduc principale d'agglomération (Annexe 7)	21
2.3.2	Demande de scénario d'intervention sur une conduite d'aqueduc principale d'agglomération (essai de fermeture, fermeture, ouverture et désinfection) (Annexe 6)	21
3	Conduites principales des eaux usées	23
3.1	Conditions Générales:	23
3.2	Exigences générales au niveau des vibrations à proximité des actifs de la DEEU	24
3.3	Exigences générales concernant les conflits	25
3.4	Exigences spécifiques aux conflits transversaux	25
3.5	Exigences spécifiques aux conflits longitudinaux	26
4	Réseaux secondaires d'aqueduc et égouts	27
4.1	Exigences et orientations pour la conception et l'approbation du système de drainage pour le réseau secondaire d'égout.	27
4.1.1	Règlement 20-030 (ancien C1.1)	27
4.1.2	Procédure d'approbation	27
4.1.3	Raccordement de l'immeuble à l'égout public	27
4.1.4	Déviation et reconstruction des conduites publiques:	29
4.1.5	Prolongement de l'égout public:	29
4.1.6	Livrables pour vérification et approbation de l'équipe du réseau secondaire	29
4.2	Protection des actifs	29
4.2.1	Vibrations	29
4.2.2	Demande de forage ou d'excavation et dynamitage à proximité des conduites d'aqueduc et d'égout secondaires	30
4.2.3	Scénario de test, d'intervention et d'autorisation de branchement d'aqueduc	31
4.3	Autorisation de branchement d'aqueduc et d'égout après validation de la conception	31
4.4	Compteur d'eau pour établissement industriel, commercial et institutionnel (ICI)	31
4.5	Bornes d'incendie (BI)	32
5	Exigences et considérations en matière de drainage, de collecte des eaux usées et de tout apport générant des débits au réseau d'égout.	33
5.1	Processus de traitement des demandes	33
5.2	Exigences de drainage générales	34
5.2.1	Urbanisme et bâti	34
5.2.2	Type de réseau d'égout projeté	35
5.2.3	Captage indirect	35
5.2.4	Niveau de service de conception pour un réseau simple	35

5.2.5	Infrastructures vertes sur la voirie publique	35
5.2.6	Contrôle qualitatif des rejets des eaux pluviales	36
5.2.7	Droit d'écoulement des eaux	36
5.2.8	Limite des bassins de drainage	36
5.3	Contrôle des débordements	36
5.3.1	Description détaillée des exigences	41
5.4	Contrôle des inondations et protection hydraulique	44

# 1 Normes, codes et standards

## 1.1 Liste des normes, codes et standards en vigueur

Description	Émis par	Date mis à jour
Directive 001 Captage et distribution de l'eau	MELCC	Août 2002
Directive 004 Réseaux d'égout	MELCC	Octobre 1989
Guide sur les séparateurs eau-huile	MELCC	Octobre 2008
Code de conception d'un système de gestion des eaux pluviales admissible à une déclaration de conformité	MELCC	Décembre 2020
Manuel de calcul et de conception des ouvrages municipaux de gestion des eaux pluviales	MELCC	Avril 2017
Guide de gestion des eaux pluviales MELCC	MELCC	Mars 2014
Norme BNQ 1809-300 / 2018 (5e éd.) Travaux de construction –Clauses techniques générales – Conduites d'eau potable et d'égout	BNQ	2018
Norme BNQ 2622-126 : Tuyaux et branchements latéraux monolithiques en béton armé et non armé pour l'évacuation des eaux d'égout domestique et pluvial	BNQ	
Norme BNQ 2622-420 : Regards d'égout, puisard, chambres de vanne et postes de pompage préfabriqués en béton armé	BNQ	
Norme BNQ 3623-085 : Tuyaux en fonte ductile pour canalisations d'eau sous pression	BNQ	
Norme BNQ 3624-250 : Tuyaux rigides en polychlorure de vinyle (PVC) pour la conduite et la distribution de l'eau sous pression	BNQ	
Normes NFPA (à venir)	NFPA	
Code de plomberie (chapitre III, Plomberie, du Code de construction)	RBQ	2014
Règlement 2008-47 Règlement sur l'assainissement des eaux	Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)	2008
Guide d'interprétation, Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales, Chapitre IV – Gestion des eaux pluviales	Ville de Montréal	Août 2020
Plan de gestion des débordements	Ville de Montréal	Septembre 2021
Gabarit du Cahier des clauses administratives spéciales -	Ville de Montréal	Octobre 2019

Description	Émis par	Date mis à jour
Infrastructures (CCAS)		
Document technique normalisé DTNI-1A Travaux de conduites d'eau potable et de conduites d'égout	Ville de Montréal	Novembre 2021
Document technique normalisé DTNI-2B Travaux de réhabilitation de conduites d'égout par la technique de chemisage	Ville de Montréal	Février 2022
Document technique normalisé DTNI-10A Béton normal – Résistance à la compression de moins de 50 MPa	Ville de Montréal	Octobre 2021
Document technique normalisé DTNI-10C Granulats pour fondation, assise et remblai	Ville de Montréal	Août 2020
Document technique normalisé DTNI-10E Remblai sans retrait	Ville de Montréal	Octobre 2021
Document technique normalisé DTNI-10F Béton projeté par voie sèche	Ville de Montréal	Octobre 2021
Document technique normalisé DTNI-10G Béton projeté par voie humide	Ville de Montréal	Octobre 2021
Document technique normalisé DTNI-10H Béton haute performance (BHP) résistance à la compression de 50Mpa et plus	Ville de Montréal	Novembre 2021
Document technique normalisé DTNI-12A Guide – Plans de localisation des infrastructures	Ville de Montréal	Novembre 2021
Règlement 20-030 : Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales	Ville de Montréal	Juin 2020
Excavation, dynamitage et construction à proximité des conduites d'aqueduc principales;	Ville de Montréal	
Procédure pour une demande d'autorisation de forage près d'une conduite d'aqueduc de compétence d'agglomération;	Ville de Montréal	
RVM 11-010; RÈGLEMENT SUR LA PROTECTION DES BÂTIMENTS CONTRE LES REFOULEMENTS D'ÉGOUT - Gares et stations	Ville de Montréal	
R.R.V.M. c. E-6 - Règlement sur les excavations	Ville de Montréal	Septembre 1999
Annexe 2 du guide des exigences et prérequis relatifs à la conception des réseaux d'eau publics des projets de développements urbains	Ville de Montréal	
Guide de conception conduites principales (agglo) d'aqueduc (DEP) avec annexes	Ville de Montréal	2022
Règlement numéro 765 – Règlement régissant le drainage des terrains et le mode de raccordement des égouts provenant des propriétés privées aux égouts municipaux	Montréal Est	Mai 1999
Manual for Railway Engineering	AREMA	Avril 2021
Normes concernant les canalisations traversant sous les	Transport Canada	Juin 2000

Description	Émis par	Date mis à jour
voies ferrées. TC E-10		
Prioritization of Flood Resilience, Work in Existing Communities. CSA W210	Groupe CSA	2021

## 1.2 Documents techniques normalisés d'infrastructures (DTNI)

Dans le but d'uniformiser les pratiques de la Ville dans le domaine de l'exécution de travaux, des DTNI ont été élaborés concernant les infrastructures. Ces documents renseignent sur les normes et références, les exigences générales, les matériaux, les méthodes d'exécution des travaux, le contrôle qualitatif ainsi que l'acceptation des travaux. Ces clauses techniques générales doivent être suivies pour le projet le cas échéant.

Les DTNI en lien avec le Service de l'Eau sont les suivants :

- [Famille 1 : Travaux de conduites d'eau potable et d'égout](#)
- [Famille 2 : Travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable et d'égout](#)
- [Famille 12 : Plans de localisation](#)

## 1.3 Devis techniques spéciaux pour les infrastructures (DTSI)

- [Famille 1 : DTSI-O : Égout et eau potable](#)
- [Famille 2 : DTSI-RA : Réhabilitation de conduites d'eau potable](#)
- [Famille 2 : DTSI-RE : Réhabilitation de conduites d'égout](#)

La liste complète des DTNI et des DTSI de la Ville de Montréal est disponible à l'adresse <https://ville.montreal.qc.ca/executiontravaux/>

## 1.4 Exigences techniques générales du SE

- S'assurer que les services municipaux déjà en place avant les travaux demeurent fonctionnels pour toute la durée des travaux, et ce, jusqu'à la réception définitive du projet ;
- Les accès existants aux infrastructures (regards, chambres, etc.) doivent être maintenus en tout temps, que ce soit pendant les travaux ou après l'achèvement des ouvrages ; sans coûts supplémentaires pour la Ville ;

- S'assurer que toutes modifications à un service municipal sont conformes aux exigences de la ou des directions relevant du SE de la Ville et ont préalablement été approuvées par cette direction ou ces directions.
- Il est du devoir de l'entrepreneur, tout au long d'un projet, de favoriser des solutions autres que le déplacement des conduites ou la modification du réseau existant ; Les déplacements des conduites devront être approuvés par le SE.
- Les standards techniques de la Ville de Montréal doivent prévaloir sur ceux des autres organismes pour tout ce qui concerne la reconstruction, la protection et l'opération. ex. Les documents techniques normalisés (DTNI) de la Ville ont préséance sur le BNQ 1809-300 dans le cas des actifs de juridiction d'agglomération ;
- Les plans et devis doivent être transmis à la Ville pour que la conception soit révisée et commentée, aux niveaux d'avancement suivants par exemple :
  - 30 %, ce qui correspond à l'étape du concept du projet,
  - 70 %, ce qui correspond à l'étape des plans comportant les coupes, les détails de conception et les dimensions,
  - 100 %, ce qui correspond à l'étape des plans finaux pour l'appel d'offres (AO).
- Lorsqu'un plan est refusé par le SE, il doit être resoumis avec le même pourcentage d'avancement que celui refusé. Il n'est pas autorisé de demander une revue de plans à 70% ou 100% si respectivement le 30% ou le 70% n'est pas approuvé.
- L'entrepreneur est responsable d'identifier tous les réseaux des services municipaux à déplacer pour la réalisation de ses travaux et de transmettre l'information à la ville dès que possible.
- La localisation exacte des infrastructures tout au long du tracé du projet, ce qui comprend la recherche, la consultation des documents techniques et les sondages requis, est de la responsabilité complète de l'entrepreneur. Une localisation géoréférencée des infrastructures devra être réalisée avant toute excavation, tout fonçage de pieux ou toute réalisation de tunnel à proximité de celles-ci. Certes, le SE transmettra les plans dont il dispose pour ses infrastructures, mais il est important de noter que certains plans sont inexistantes ou encore non géoréférencés. Il est de la responsabilité de l'entrepreneur de s'assurer de l'emplacement exact des infrastructures d'aqueduc et d'égout avant tous travaux ;
- Si une servitude doit être créée sur le domaine privé, selon le type de conduite concernée, elle devra être suffisamment large pour permettre d'effectuer d'éventuels travaux sur la conduite, en tenant compte de la présence d'autres RTU dans le cône d'excavation. Le partenaire devra démontrer, à la satisfaction de la

Ville, que la servitude permet de répondre aux besoins d'intervention future des équipes villes sur la conduite.

- Tout accès aux infrastructures, par exemple pour des inspections ou la prise de mesures, le SE doit être préalablement informé puis être effectué selon les procédures d'accès en espaces clos et de la CNESST.
- La conception doit minimiser les coûts supplémentaires pour l'entretien, la réparation ou le remplacement des actifs de la ville qui serait dû à la présence de nouveaux aménagements et équipements.

## **1.5 Exigences concernant les dégagements entre les nouvelles infrastructures d'un projet et les réseaux du SE**

De manière générale :

- Les dégagements minimaux horizontaux et verticaux avec les réseaux d'eau (aqueduc et égout) doivent permettre d'assurer la protection structurale et fonctionnelle de ceux-ci ainsi que leur entretien et réparation ultérieur.
- La conception d'un nouveau projet doit considérer une future excavation permettant d'accéder directement aux conduites des réseaux d'eau. Il faut tenir compte du cône d'excavation dans le calcul du dégagement.
- La réparation de ces conduites, par excavation ou autrement, doit être garantie sans engendrer de coûts additionnels pour la Ville ni compromettre les ouvrages d'un projet.

### **1.5.1 Dégagement horizontal :**

La distance horizontale minimale entre une conduite et tout autre actif est tributaire de la différence de la hauteur entre la conduite et l'obstacle à considérer.

Ainsi, le dégagement horizontal minimal à respecter sera la plus grande valeur entre:

- La distance montrée dans le tableau ci-dessous pour chaque type de réseau
- La distance obtenue à partir du cône d'excavation avec la pente ainsi établie en considérant qu'il sera possible d'excaver en angle droit sur un mètre d'élévation.

Cette distance peut être inférieure à la distance minimale de dégagement si l'ensemble des conduites sont des conduites secondaires, en conformité avec la "FIGURE 30 — SECTION TYPE D'UNE TRANCHÉE COMMUNE" du BNQ 1809-300/2018 ou la version la plus à jour.

Concernant la largeur du fond de la tranchée, l'épaisseur de l'assise doivent respecter la note normative 3 et le tableau de la "FIGURE 27 - SECTION TYPE D'UNE TRANCHÉE" du BNQ 1809-300/2018 ou la version la plus à jour.

À défaut d'avoir une étude de sol démontrant la présence du roc, que le roc est sain, et qu'il n'y a aucun danger de détachement ou de glissement de blocs de roc de la paroi, les pentes des parois du creusement doivent être inférieurs à l'angle de repos du sol, avec une valeur minimale du facteur de sécurité de 1,5.

Le dégagement horizontal minimal requis doit respecter les valeurs indiquées au tableau ci-dessous. Comme mentionné précédemment, des dégagements plus importants peuvent être requis selon les contraintes d'excavation et/ou d'étañonnement.

<b>Dégagements requis pour la construction de nouveaux réseaux</b>	
Conduite principales d'aqueduc	3 mètres entre la paroi extérieure de la conduite et la paroi extérieure de l'ouvrage
Conduite principales des eaux usées	3 mètres entre la paroi extérieure de la conduite et l'ouvrage ou selon les exigences spécifiques décrites au chapitre 3.
Réseau secondaire aqueduc et égouts	1,8 mètre entre la paroi extérieure de la conduite et l'ouvrage

Pour tous les cas exposés dans ce tableau, les plans devront être soumis pour approbation. Les caractéristiques du terrain pourraient modifier ces dégagements minimaux.

### 1.5.2 Dégagement vertical :

Sous un tablier de pont ou une structure de même type, le dégagement vertical doit être suffisant pour assurer un accès aux actifs sous le niveau du sol et permettre leurs entretiens et leurs réparations en tout temps. On doit pouvoir excaver une tranchée avec des engins lourds ou effectuer un pieutage. La hauteur de dégagement vertical entre le niveau du sol et le dessous d'un tablier de pont ou autre doit être au minimum de 5 mètres pour les conduites principales d'aqueduc et le réseau secondaire. Si le dégagement n'est pas suffisant, il peut être demandé selon le cas, d'installer une gaine autour de la conduite pour éviter d'endommager la structure au-dessus ou la fondation en cas de rupture/fuite.

Les conduites principales d'égout ont des exigences spécifiques qui sont décrites au chapitre 3.

### 1.5.3 Recouvrement:

Le recouvrement minimal dans le sol pour les conduites principales d'aqueduc sans isolant est de 1,5 mètre. Un isolant est requis si ce recouvrement n'est pas possible (se référer au dessin normalisé DNI-1A-207 du DTNI-1A).

Le recouvrement minimal pour les conduites secondaires est de 1,8 mètre.

## 1.6 Exigences générales concernant le suivi des vibrations induites sur les réseaux d'eau au moment de la construction des infrastructures d'un nouveau projet

L'impact des vibrations sur les actifs du SE durant des travaux d'excavation, de dynamitage, de forage, de pieutage ou de toutes autres natures doit se limiter à des vitesses de vibrations définies.

Préalablement à l'exécution des travaux, une firme spécialisée mandatée par l'entrepreneur fera un état des lieux en réalisant une inspection détaillée de chaque structure ou ouvrage susceptibles d'être affectés de quelque façon que ce soit par lesdits travaux.

Durant les travaux, une procédure de suivi est exigée ainsi qu'un programme de mitigation. Les avis de dépassement provenant du plan de surveillance des vibrations mis en œuvre par la firme spécialisée devront être émis sous forme de rapport journalier, et ce, dans les 24 heures suivant la fin de chaque journée de travail. Dans certains cas, la Ville pourrait exiger l'arrêt des travaux si elle estime que ses infrastructures sont soumises à des risques trop élevés.

Le SE pourra exiger l'installation à la satisfaction de la Ville de géophones et/ou de fissuromètres à certains emplacements spécifiques aux fins de suivi des mesures de vibrations et de l'évolution des fissures présentes.

Les exigences de vibration spécifiques pour chaque type de réseau sont décrites dans les chapitres suivants.

## 1.7 Exigences particulières concernant l'utilisation de pieux battus à proximité des infrastructures du SE

Pour limiter la transmission des vibrations sur les actifs du SE, l'utilisation de pieux battus est interdite à moins de 30 mètres de conduites principales (soit aqueduc, collecteurs et intercepteurs).

Pour le réseau secondaire, en fonction du sol et de l'énergie propagée, il est exigé un dégagement de 6 mètres (et parfois de 3 mètres, si le sol est plus sableux et en fonction de mesures réelles prises sur l'actif directement plutôt qu'en fonction d'une estimation à partir d'autres mesures).

La méthode par pieux vissés ou enfoncés hydrauliquement doit être favorisée afin d'éviter la transmission de vibrations aux conduites; Selon les caractéristiques du terrain (géographie, structure, etc.), la distance minimale pourrait être révisée. Les méthodes de forage/excavation doivent faire l'objet d'une demande de permis et approuvées par la ville.

### **1.8 Exigences particulières concernant la construction d'une conduite d'aqueduc et d'égout sous les voies ferrées**

Sous les voies ferrées situées au sol ou situées sur un tablier aérien, les conduites principales et secondaires doivent être installées dans une gaine d'acier de protection (Norme TCE-10). Cette exigence a pour but entre autres de prévenir l'affouillement du sol en cas de fuite et qui pourrait provoquer une déstabilisation ou un bris de la structure du rail et permettre à la Ville, lors d'une maintenance future, de sortir la conduite de la gaine pour la remplacer ou la réparer.

Pour un croisement transversal, l'ensemble final de la gaine d'acier doit être rectiligne, étanche en tous points et doté de joints spéciaux. L'entrepreneur doit poser des embouts aux deux extrémités de la gaine pour que celle-ci soit étanche. Les joints des conduites d'aqueduc doivent également être étanches.

L'ensemble de la gaine de protection doit être installée sur toute la largeur de l'emprise de la voie ferrée.

### **1.9 Exigences générales concernant les dégagements entre les arbres et les réseaux du SE**

Dans la mesure du possible et pour limiter le risque de dommage causé par le système racinaire de l'arbre ainsi que pour limiter l'impact de travaux sur celui-ci, il est recommandé de garder 3 mètres de dégagement entre les réseaux du SE et l'arbre. Toutefois, on exige un dégagement de 1,6 mètre pour un branchement d'eau, et de 3 mètres pour un branchement de borne-fontaine. Une analyse au cas par cas devra être

réalisée selon les conditions du terrain, en particulier lorsque les conduites sont de faible profondeur.

### **1.10 Exigences particulières concernant la protection des réseaux vis-à-vis des courants vagabonds**

La corrosion potentielle générée par les courants vagabonds sur les actifs de SE métalliques doit être maîtrisée lors de la conception de l'ouvrage. Le niveau de protection des actifs contre les courants vagabonds devra atteindre les performances décrites dans les prescriptions de la norme IEC 62128-2. Les moyens techniques pour atteindre cet objectif devront être présentés au SE.

Un suivi ou mesurage devra être effectué pour mesurer l'impact de ces courants lors de l'exploitation du projet.

### **1.11 Intégration des mesures d'encadrement avec les plans**

Les mesures d'encadrement sont liées à la procédure de revue des plans. Pour que les plans finaux soient acceptés, il est exigé que les différents permis relatifs à la conformité réglementaire 20-030, à l'article 22, aux compteurs d'eau soient approuvés. L'intégration des exigences peut faire l'objet d'itération entre la conception et les différentes mesures d'encadrement jusqu'à qu'une solution acceptable soit trouvée.

Les demandes de permis peuvent se faire en même temps que la conception, une fois le concept suffisamment avancé (70% approuvé).

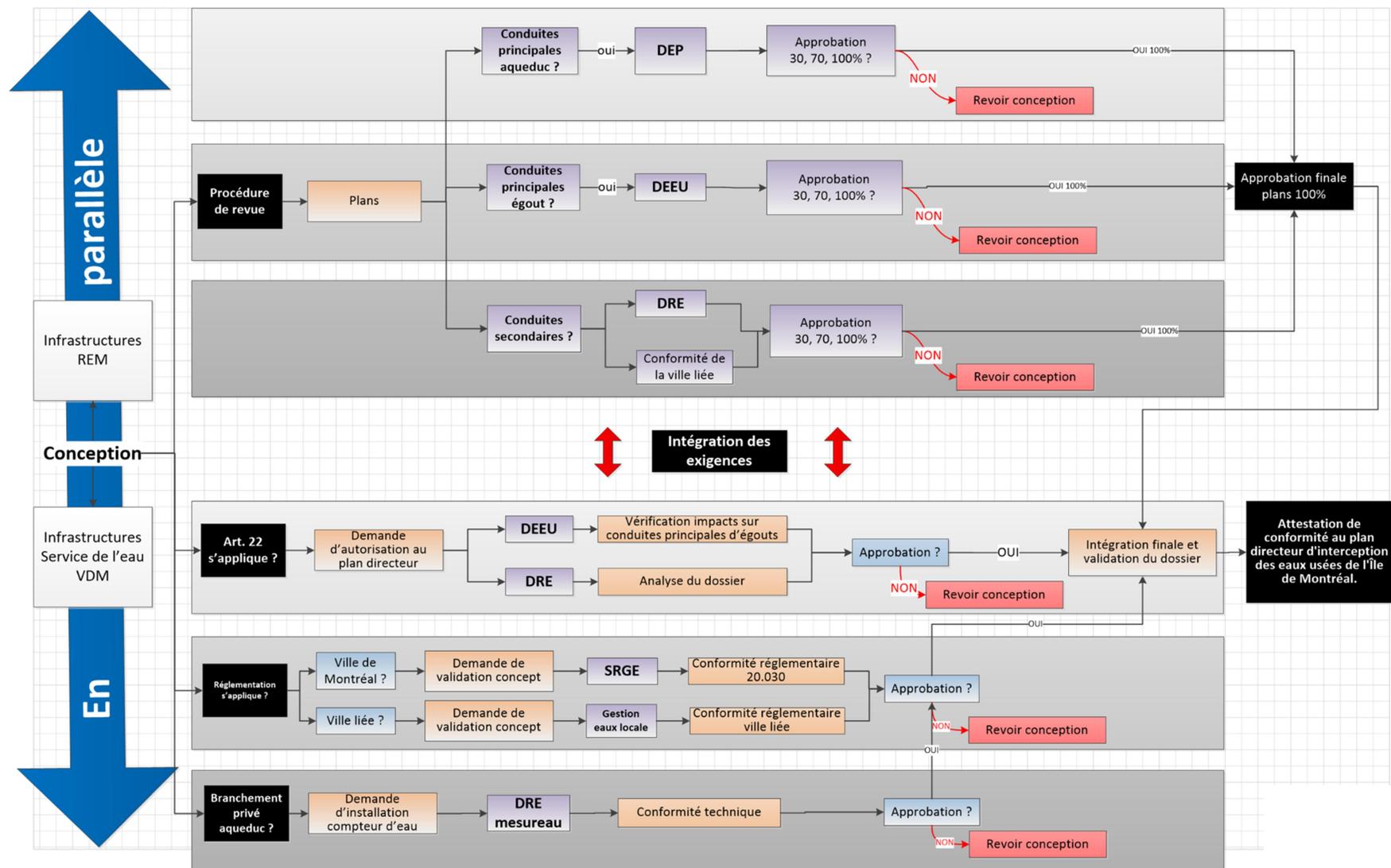


Figure 2 — Procédure d'approbation des plans et des mesures d'encadrement

## 1.12 Permis à obtenir

Plusieurs autorisations ou demandes de permis sont nécessaires dès le début des travaux, entre autres :

- Demande de branchement aux conduites principales auprès de la DEP et de la DEEU ;
- Demande de scénario de fermeture auprès de la DEP, lorsqu'il s'agit d'une conduite d'eau principales;
- Demande de forage auprès des trois directions (DEP, DEEU et DRE).

Les demandes concernant les conduites secondaires des villes liées doivent être faites directement auprès de ces dernières, une fois les plans suffisamment avancés et approuvés.

Les demandes peuvent se faire en même temps que la conception des plans.

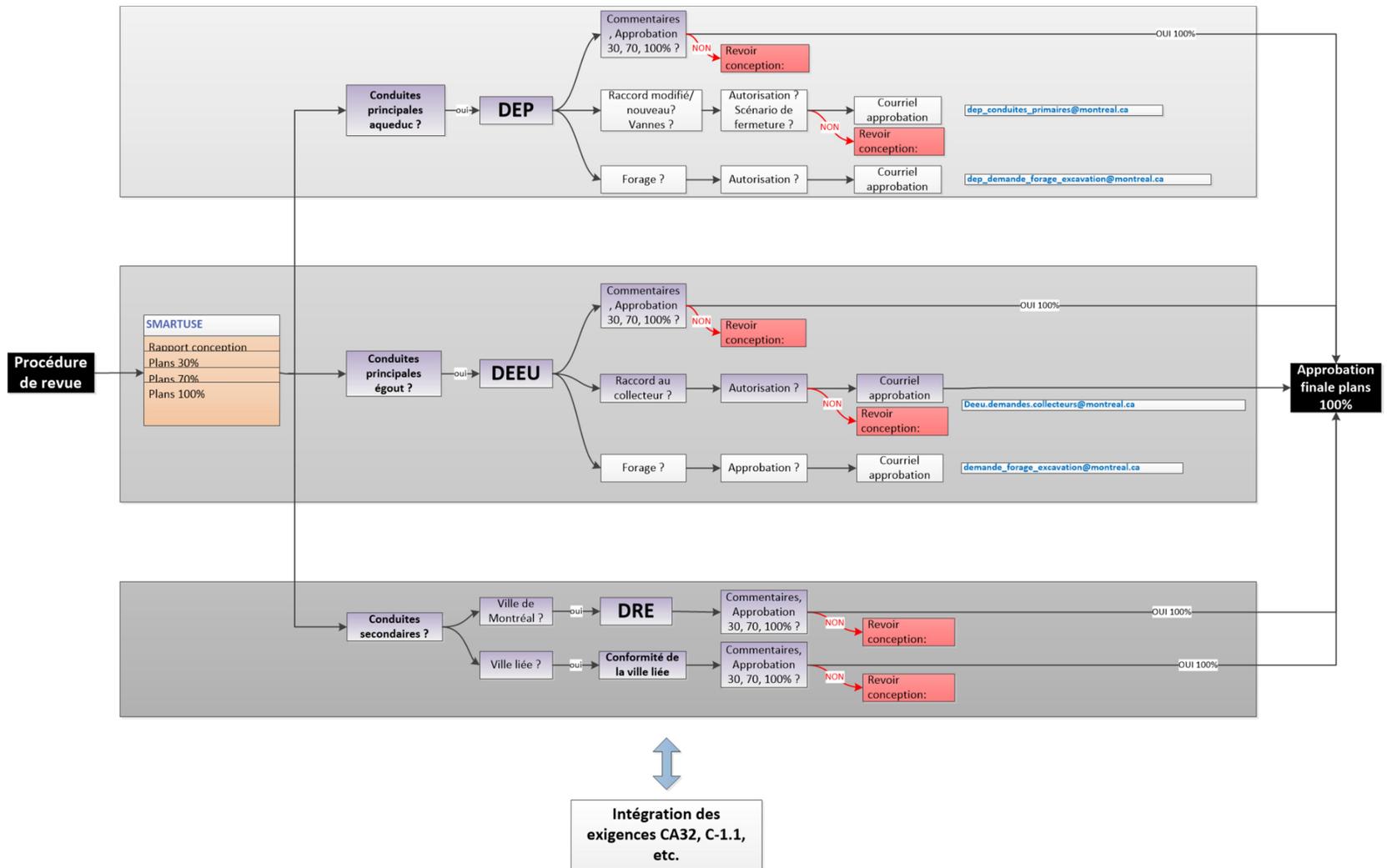


Figure 3 — Procédure d'approbation des plans et des permis

# 2 Conduites principales d'aqueduc

## 2.1 Généralités

- Les conduites d'eau potable déviées seront reconstruites selon les capacités des conduites existantes à moins d'avis contraire par la Ville, à la suite de vérification hydraulique.
- Les branchements de service doivent être branchés sur le réseau d'eau secondaire. Une permission spéciale doit être obtenue pour se brancher sur une conduite principale.
- Une coordination avec le service d'hydraulique de la Ville est requise en temps réel pour lister les conduites qui ne peuvent être mises hors service ou déplacées.

## 2.2 Protection des actifs

### 2.2.1 Vibrations

Les Exigences générales concernant le suivi des vibrations décrites à la section 1.6 devront être appliquées.

De plus, les critères de limitation des vibrations à respecter sont définis à l'article 12.4 du Gabarit du cahier des clauses administratives spéciales (CCAS), version octobre 2019. Toutefois, lorsqu'une intervention sur les conduites principales est réalisée à proximité d'ouvrages d'une autre entité tel que le MTQ, il appartient aux responsables du projet de l'est de respecter les critères de ces entités.

### 2.2.2 Demande de forage ou d'excavation (annexe 2)

Tout intervenant désirant réaliser des travaux de forage ou d'excavation à proximité d'une conduite principale d'eau potable doit faire une demande d'autorisation par écrit avant de procéder, aux adresses courriel plus bas.

Pour les forages exploratoires, un dégagement latéral minimal correspondant à la mesure du diamètre de la conduite existante additionnée de 1,5 mètre est requis depuis le centre de ladite conduite.

Contacts :

[dep.conduites.primaires@montreal.ca](mailto:dep.conduites.primaires@montreal.ca),

[DEP\\_Demande\\_Forage-Excavation@montreal.ca](mailto:DEP_Demande_Forage-Excavation@montreal.ca),

[dep.gestion.actifs.conduites@montreal.ca](mailto:dep.gestion.actifs.conduites@montreal.ca)

### 2.2.3 Dynamitage à proximité des conduites d'aqueduc principales (annexe 3)

Tout intervenant ou toute intervenante désirant réaliser des travaux de dynamitage à proximité d'une conduite principale d'eau potable doit faire une demande d'autorisation avant de procéder. Les travaux devront être réalisés de façon à contrôler les vibrations et les dangers que pourraient subir les structures et infrastructures.

Contacts :

[dep.conduites.primaires@montreal.ca](mailto:dep.conduites.primaires@montreal.ca),

[DEP\\_Demande\\_Forage-Excavation@montreal.ca](mailto:DEP_Demande_Forage-Excavation@montreal.ca),

[dep.gestion.actifs.conduites@montreal.ca](mailto:dep.gestion.actifs.conduites@montreal.ca)

### 2.2.4 Raccordement sous pression sur une conduite d'aqueduc principale (annexe 4)

Tout intervenant ou toute intervenante désirant réaliser des travaux de raccordement sous pression sur une conduite d'aqueduc principale doit obtenir trois autorisations distinctes avant de procéder. Les autorisations doivent être obtenues en respectant l'ordre ci-dessous, soit :

1. Une autorisation technique quant au mode de raccordement ;  
Contact : [dep\\_gestion.actifs.conduites@montreal.ca](mailto:dep_gestion.actifs.conduites@montreal.ca)
2. Une autorisation de l'équipe d'hydraulique quant à la possibilité d'intervenir sur le réseau accompagnée de l'approbation du point 1 ;  
Contact : [dep.conduites.primaires@montreal.ca](mailto:dep.conduites.primaires@montreal.ca)

3. Une autorisation d'excavation à proximité d'une conduite principale d'eau potable accompagnée de l'approbation du point 2 et 3.

Contact : [dep\\_demande\\_forage\\_excavation@montreal.ca](mailto:dep_demande_forage_excavation@montreal.ca)

### 2.2.5 Supportage temporaire de conduites d'aqueduc principales (Annexe 5)

Tout intervenant ou toute intervenante désirant réaliser des travaux nécessitant le supportage temporaire de conduites doit contacter le SE et présenter les détails complets de l'opération avant de procéder. Les plans doivent être scellés et signés par un ingénieur.

La fiche technique présentée à l'annexe 5 montre un exemple des exigences attendues par la Ville quant au supportage temporaire de conduites d'aqueduc principales.

## 2.3 Intervention sur les conduites

### 2.3.1 Demande d'intervention sur une conduite d'aqueduc principale d'agglomération (Annexe 7)

Les demandes d'intervention doivent être transmises au SE et portent sur des tests de fermeture, des fermetures, la désinfection et la remise en service de la conduite, la mise en pression pour test visuel, l'agrandissement et, plus généralement, toutes modifications sur la conduite. Les interventions doivent avoir lieu selon les exigences et la supervision du SE. Il est important de prévoir un minimum de 3 à 4 semaines de délai entre la demande et la réalisation de l'intervention sur le terrain par le personnel de la DEP.

Contacts :

[dep.conduites.primaires@montreal.ca](mailto:dep.conduites.primaires@montreal.ca)

[DEP\\_Demande\\_Forage-Excavation@ville.montreal.qc.ca](mailto:DEP_Demande_Forage-Excavation@ville.montreal.qc.ca),

[dep.gestion.actifs.conduites@montreal.ca](mailto:dep.gestion.actifs.conduites@montreal.ca)

### 2.3.2 Demande de scénario d'intervention sur une conduite d'aqueduc principale d'agglomération (essai de fermeture, fermeture, ouverture et désinfection) (Annexe 6)

Préalablement aux interventions sur les conduites, un scénario est préparé par le SE pour prévoir l'impact qu'aura l'intervention sur le réseau principal et maintenir l'alimentation en eau des résidents.

Le scénario permet, dans de nombreux cas, de vérifier le bon fonctionnement des vannes du réseau et, le cas échéant, de réparer ou de remplacer les vannes défectueuses. Pour cela, la demande d'intervention doit être faite auprès du SE minimalement 9 mois avant la date prévue d'intervention sur le réseau.

Une coordination doit être faite avec les arrondissements pour planifier des manipulations de vannes du réseau secondaire.

La procédure S-DR-SE-D-2019-003 "Mesures préventives pour la réduction des risques de contamination lors d'interventions et travaux effectués sur les conduites du réseau d'eau potable" contient toutes les informations qui concernent les interventions sur les conduites. Cette procédure se retrouve en annexes (11.3) du devis normalisé de la Ville DTNI-1A.

Contact :

[dep.conduites.primaires@montreal.ca](mailto:dep.conduites.primaires@montreal.ca)

# 3 Conduites principales des eaux usées

La présente section énonce les caractéristiques du réseau d'égouts dont la responsabilité relève de l'agglomération (collecteurs, intercepteurs et autres structures associées), et précise les contraintes, et normes à respecter pour minimiser les impacts et conflits possibles relativement aux infrastructures existantes lors de la construction. Ces exigences, contraintes, et normes doivent faire partie de l'appel de proposition du promoteur pour la conception sous la forme d'une convention officielle.

## 3.1 Conditions Générales:

3.1.1. La DÉEU doit approuver tous types de travaux à proximité d'un collecteur. Cette autorisation peut être obtenue en déposant une demande d'autorisation. Dans le but de protéger et de préserver ses infrastructures, la DÉEU exige de tout intervenant ou de toute intervenante désirant réaliser

- des travaux de forage/excavation à proximité d'un collecteur,
- ou des travaux de raccordement à un collecteur
- ou d'une déviation d'un collecteur

dont la responsabilité relève de l'agglomération (collecteur), de faire une demande d'autorisation avant de procéder à l'adresse courriel suivante :

[deeu.demandes.collecteurs@montreal.ca](mailto:deeu.demandes.collecteurs@montreal.ca);

3.1.2 En présence d'un collecteur sous-jacent, le niveau du terrain ne doit pas être modifié sans l'accord de la DÉEU via une demande tel que spécifiée au point 3.1.1;

3.1.3 Si la DÉEU doit déboursier des coûts supplémentaires pour l'entretien, la réparation, ou le remplacement du réseau d'égouts collecteurs et intercepteurs à cause de la présence d'aménagements et de nouveaux équipements, ces surcoûts seront entièrement assumés par le promoteur sous présentation de pièces justificatives du Service de l'eau;

3.1.4 Pour accéder aux égouts collecteurs et intercepteurs de juridiction d'agglomération (inspection, mesure, etc.) l'entrepreneur doit aviser la DÉEU lors de l'entrée et à sa sortie et doit suivre les procédures d'accès en espaces clos de la DÉEU. Le numéro pour aviser la DEEU est le 514-280-6500;

3.1.5 La DÉEU doit approuver toute modification ou tout déplacement dans l'alignement des conduites. Lorsque de tels travaux sont requis, une demande doit être soumise à la DÉEU. Cette

demande doit être accompagnée de plans et profils. Les travaux doivent être réalisés en conformité avec les spécifications de la Ville de Montréal et ne doivent pas entraîner une réduction de la capacité hydraulique dans les conduites.

### 3.2 Exigences générales au niveau des vibrations à proximité des actifs de la DĒEU

Lorsque la construction et/ou l'exploitation de nouveaux ouvrages sont situés à moins de 30 mètres d'un actif d'agglomération, l'entrepreneur doit respecter les exigences de la présente section. De plus, l'entrepreneur responsable des travaux doit retenir les services d'une firme spécialisée en suivi et contrôle des vibrations.

3.2.1 Le fonçage de pieux par battage à moins de 30 m des actifs de juridiction d'agglomération est interdit. Selon les caractéristiques du terrain, la distance minimale pourrait être révisée. La méthode par pieux vissés ou enfoncés hydrauliquement doit être favorisée afin de réduire la transmission de vibrations aux conduites. Pour les travaux situés à moins de 10 m d'un actif ne pouvant être localisé de façon précise par relevé d'arpentage tel que l'intercepteur sud, des concepts, méthodes ou techniques de construction permettant de s'éloigner des actifs sont à privilégier.

3.2.3 Les sources d'énergie (sautage, excavation, démolition, fonçage de pieux, etc.) à moins de 30 mètres des conduites principales d'égout de la DĒEU doivent respecter les limites d'intensité de vibration indiquées dans le tableau suivant :

<b>Structure</b>	<b>Matériel</b>	<b>Environnement</b>	<b>Limite intensité vibration intermittente PPV (mm/s)*</b>	<b>Limite intensité vibration continue PPV (mm/s)*</b>
<i>Intercepteurs</i>	<i>Béton</i>	<i>Roc</i>	<i>35</i>	<i>18</i>
<i>Collecteurs</i>	<i>Béton armé</i>	<i>Sol</i>	<i>35</i>	<i>18</i>
<i>Collecteurs</i>	<i>Brique, béton non armé</i>	<i>Sol</i>	<i>3-8, selon fréquence**</i>	<i>3-8, selon fréquence**</i>

\* Dans ce contexte, une source de vibration est considérée continue lorsqu'elle génère plus de 40 événements à la minute

\*\* PPV (mm/s) selon la fréquence  $f$  (Hz) :  $f \leq 8 \text{ Hz} \square 3\text{mm/s}$  ;  $8 \text{ Hz} < f \leq 30 \text{ Hz} \square 5 \text{ mm/s}$  ;  $f > 30 \text{ Hz} \square 8\text{mm/s}$

3.2.5 Avant les travaux, le promoteur doit soumettre sa proposition pour l'installation des instruments de mesure pour les vibrations ainsi que tous autres instruments requis pour mesurer l'état des actifs de juridiction d'agglomération. Le tout doit être validé et à la satisfaction de la DĒEU.

3.2.6 La DĒEU pourra exiger à la satisfaction de la ville, l'installation de géophones et/ou de

fissuromètres afin de s'assurer du suivi des mesures de vibrations et des fissures existantes. Les résultats du suivi des vibrations et l'évolution des fissures devront être communiqués à la DÉEU en cas de dépassement des limites établies. La DÉEU se réserve le droit d'engager une firme de suivi des vibrations et le promoteur devra collaborer avec cette firme pour leur permettre l'accès au chantier;

3.2.7 Avant, et après les travaux à proximité des réseaux d'égouts, une inspection télévisée par caméra conventionnelle (CCTV / Certification PACP/MACP / CERIU □ NASSCO) est exigée à la satisfaction de ville, aux frais du mandataire, et les rapports complets devront être transmis à la DÉEU pour les conduites, et regards, et chambres d'égout se trouvant à moins de 30 m des travaux du promoteur à l'exception de l'intercepteur. Le tout selon l'article 5.9 et 5.10 du DTNI -2B.

### **3.3 Exigences générales concernant les conflits**

3.3.1 Les collecteurs d'égouts ainsi que les intercepteurs sont continuellement en service. Une interruption de service peut entraîner de graves préjudices aux citoyens, commerces et industries qu'ils desservent. Pour ces raisons, aucune interruption de service n'est autorisée. L'entrepreneur responsable des travaux doit en tenir compte dans l'élaboration de sa méthode de travail. En cas de bris, il doit, à ses frais, assurer l'écoulement des eaux et réparer les dommages qu'il a causé.

3.3.4 La localisation exacte des infrastructures du promoteur, incluant la recherche, la consultation des documents techniques et les sondages requis, est de la responsabilité complète du promoteur. Une localisation géoréférencée des infrastructures de la DÉEU devra être réalisée avant toute excavation, fonçage de pieux ou tunnel à proximité de celles-ci. La DÉEU a déjà transmis les plans de ses infrastructures. Toutefois, certains plans sont inexistantes ou ne sont pas géoréférencés. Il sera de la responsabilité de l'Entrepreneur de s'assurer de l'emplacement exact des infrastructures de la DÉEU avant tous travaux;

3.3.5 Dans tous les cas où des éléments structuraux du promoteur sont susceptibles de transmettre des charges supplémentaires aux actifs de la DÉEU, un rapport de calculs signés et scellés par un ingénieur membre de l'OIQ démontrant l'impact de ces éléments, et les moyens mis en oeuvre pour assurer l'intégrité structurale des actifs avant, pendant, et après les travaux doit être transmis pour approbation à la DÉEU. La responsabilité d'identifier ces éléments incombe entièrement aux ingénieurs concepteurs de l'entrepreneur ou du promoteur.

### **3.4 Exigences spécifiques aux conflits transversaux**

Ces conflits incluent tous actifs du promoteur interceptant le tracé des collecteurs d'égout. À moins d'avis contraire pour des cas spécifique, les exigences suivantes sont applicables :

3.4.1 Une distance minimale de 3 m doit être conservée entre les infrastructures du promoteur (ou tout autre élément structural) et les actifs de la DÉEU.

3.4.2 Si de nouveaux regards d'accès doivent être installés, ces regards doivent être positionnés à une distance minimale de 3 m des infrastructures. Tout regard d'accès situé dans l'emprise des infrastructures devra être désaffecté. La méthode de désaffectation doit être approuvée par la DÉEU.

3.4.3 Une gaine protectrice devra être installée à l'intérieur ou à l'extérieur de la conduite existante

suite à une étude hydraulique confirmant la possibilité de le faire.

3.4.4 Infrastructure souterraine : Une étude géotechnique incluant une modélisation par éléments finis devra être soumise, à la satisfaction de la ville, démontrant l'intégrité structurale du collecteur pendant et après la réalisation des travaux. La méthode de construction ne doit pas occasionner de tassements de sols.

3.4.5 Cas spécifique des collecteurs enfouis profondément dans le roc : Les exigences de dégagements latéraux et espacements mentionnées ci-haut peuvent être levées dans le cas des conduites situées sous un recouvrement important de roc. Ces cas seront analysés et approuvés de façon spécifique par la DÉEU.

### 3.5 Exigences spécifiques aux conflits longitudinaux

Ces conflits incluent toute infrastructure du promoteur longeant le tracé des collecteurs d'égout. À moins d'avis contraire pour certain cas spécifique, les exigences suivantes sont applicables :

3.5.1 Infrastructures aériennes : Un dégagement horizontal minimum de 3 m est exigé entre la projection verticale au sol de la bordure extérieure de la structure du promoteur et la paroi extérieure du ou des collecteurs.

**Dégagement vertical entre l'infrastructure aérienne du promoteur et le niveau du sol** : lorsque la condition précédente ne peut être atteinte, un dégagement vertical équivalent à 1,5 fois la distance entre le niveau du sol et le niveau du radier de la conduite doit être prévu. Sinon l'égout collecteur devra être déplacé ou l'infrastructure modifiée.

3.5.2 Infrastructures souterraines : Un dégagement radial paroi à paroi minimum de 5m est requis entre l'infrastructure du promoteur et l'égout collecteur. Sinon l'égout collecteur devra être déplacé ou l'infrastructure modifiée. Une étude géotechnique incluant une modélisation par éléments finis devra être soumise démontrant l'intégrité structurale du collecteur pendant et après la réalisation des travaux. La méthode de construction ne doit pas occasionner de tassements de sols.

3.5.3 Voies au sol : Un dégagement horizontal minimum de 3 m est exigé entre la limite extérieure de l'infrastructure du promoteur et la paroi extérieure du ou des collecteurs. Sinon l'égout collecteur devra être déplacé ou l'infrastructure modifiée.

# 4 Réseaux secondaires d'aqueduc et égouts

## 4.1 Exigences et orientations pour la conception et l'approbation du système de drainage pour le réseau secondaire d'égout.

### 4.1.1 Règlement 20-030 (ancien C1.1)

Les dispositions relatives au raccordement des immeubles aux réseaux publics d'aqueduc et d'égout et à la gestion des eaux pluviales des immeubles sur le territoire de la Ville de Montréal sont prévues dans le règlement 20-030 de la Ville.

Selon ce règlement, tout immeuble dont les eaux pluviales se déversent, directement ou indirectement, dans l'égout public ou dans un cours d'eau et dont la superficie de la surface imperméable est de plus de 1000 mètres carrés doit retenir les eaux pluviales à l'aide d'un système de gestion des eaux pluviales. Pour un immeuble dont la superficie de la surface imperméable est de 1000 mètres carrés et moins, le drainage des eaux pluviales d'un terrain doit se faire en surface. Cette superficie doit tenir compte de toutes les surfaces imperméables nouvelles, agrandies et existantes de cet immeuble.

Vous devez obtenir une autorisation si les travaux prévus impliquent la construction ou l'aménagement d'un système de gestion des eaux pluviales en vertu du Règlement municipal 20-030 ainsi que l'installation d'un branchement d'eau domestique de 100 mm et plus.

Le Règlement 20-030 s'applique aux 19 arrondissements de la Ville de Montréal.

### 4.1.2 Procédure d'approbation

Le document à l'**annexe 8** présente les procédures et les dispositifs qui lient la section Réglementation de la gestion de l'eau aux différents requérants de validation des ouvrages de gestion des eaux de pluie.

### 4.1.3 Raccordement de l'immeuble à l'égout public

Lorsque le règlement 20-030 est appliqué, le processus implique la validation des éléments suivant:

- L'étude pré-post développement avec les pluies 5 ans+18%, 100 ans et selon le règlement 20-030, annexe D.
- Le calcul de la rétention selon le guide avec la supervision de la section réglementation.
- Le choix du raccordement et le débit prévu et permis au réseau public. Le débit permis est la valeur la plus petite entre le débit réglementaire et débit pré-développement.

#### **Exigences générales:**

- La rétention privée doit être à l'extérieur de la limite de l'emprise de la chaussée.
- Il est interdit de changer la limite du bassin de drainage. Pour les cas exceptionnels, il faudra justifier et demander l'autorisation auprès de l'équipe gérant le réseau secondaire.
- Pour favoriser l'infiltration, les descentes d'eau doivent se drainer vers des zones libres, perméables, d'infrastructures vertes (raccordements indirects).
- Il faut favoriser le drainage en surface par des fossés/noues lorsque autorisé.
- Lorsqu'il y a seulement une seule possibilité de se raccorder au réseau public et que le débit pré-développement est plus grand que le débit réglementaire du 20-030 doit être traité sous la supervision de la section réglementation.

#### **Exigences lorsque le volume d'eau souterraine envoyé de façon continue au réseau unitaire est supérieur à 10 m<sup>3</sup> par jour et non géré par le 20-030 (ex. : tunnel, poste d'épuisement):**

- Gestion débit de pointe: Les rejets peuvent être effectués en temps de pluie. Toutefois, il faudra s'assurer en tout temps que le niveau d'eau dans le regard le plus proche de la conduite réceptrice soit 2,1 mètres en dessous de la chaussée. Tout rejet doit être interrompu lorsque le niveau d'eau dans ce regard dépasse cette limite.
- Gestion des débordements : Mesures à appliquer par ordre de priorité:
  - o Captage indirect des eaux par infiltration, réutilisation ou évapotranspiration sur site.
  - o Compensation technique ajoutée dans le même bassin de drainage sur un terrain appartenant au même propriétaire (ex. : débranchement d'un réseau unitaire en réseau séparatif) pour compenser le volume d'eau souterraine ajouté au réseau.
  - o Régulation dynamique du rejet au réseau d'égout unitaire à l'aide d'une vanne dynamique.
  - o Régulation statique du rejet au réseau.

#### 4.1.4 Déviation et reconstruction des conduites publiques:

Les conduites à remplacer doivent avoir au minimum la même capacité que celle d'origine.

Le SE doit être contacté pour évaluer la meilleure solution.

#### 4.1.5 Prolongement de l'égout public:

Le SE doit être contacté pour connaître le niveau de service et les exigences pour la conception du réseau d'égout projeté.

Il n'est pas autorisé de surdimensionner des conduites publiques pour le besoin de rétention privée. Il faudra justifier et demander une autorisation pour les cas exceptionnels.

Préconiser le drainage par la surface dans la conception de nouvelle rue/réaménagement d'un secteur (détails à fournir pour chaque cas).

#### 4.1.6 Livrables pour vérification et approbation de l'équipe du réseau secondaire

Le plan de drainage doit être établi à partir d'un tracé final des aménagements et des infrastructures et d'une conception détaillée des dessertes de drainage et des ouvrages.

Les livrables doivent inclure :

- Un décompte détaillé de la surface drainée et des pourcentages d'imperméabilité totale et efficace par point de raccordement pour les conditions de pré et post-projet.
- Un modèle détaillés en format SWMM et fichiers de simulation pour l'ensemble des résultats appuyant la conception finale.
- Les résultats de simulation avec interprétations.
- Les plans du système de drainage projeté, incluant le ou les raccordements à l'égout municipal.

Des plans, profils et modélisations devront être soumis aux étapes : 30 %, 50%, 70% et 100%.

## 4.2 Protection des actifs

### 4.2.1 Vibrations

Vu que les conduites secondaires ne sont pas uniformes, les restrictions en matière de vibration sont tributaires de plusieurs facteurs, (matériaux de construction, âge, conditions particulières ... etc).

Ainsi, les sources d'énergie (sautage, excavation, démolition, fonçage de pieux, etc.) à moins de 20 mètres des conduites DRE doivent respecter les limites de la vitesse maximale des particules (VMP(1)), dans le tableau suivant, mesurées par instrumentation à la paroi de la conduite.

	Fréquences (Hz)			
	<10 Hz	10 – 50 Hz	> 50 Hz	
Limites de la vitesse maximale de particules	5 mm/s	5 à 15 mm/s	15 à 20 mm/s	Conduites saines, tel que : Ég : Béton armé Aq : fonte ductile
	3 mm/s	5 mm/s	8 mm/s	Conduites fragiles tel que : Ég : Béton, brique, grès, amiante-ciment Aq : fonte grise (joint en plomb), amiante-ciment.

<sup>(1)</sup> VMP : Vitesse Maximale des Particules définie comme la résultante vectorielle des vitesses transversales, longitudinales et verticales enregistrées en un même point de détection.

Pour les conduites d'égout des inspections CCTV avant et après les travaux doivent être faits pour démontrer que la conduite n'a pas subi de dommage.

Les Exigences générales concernant le suivi des vibrations décrites à la section 1.7 devront être appliquées.

#### 4.2.2 Demande de forage ou d'excavation et dynamitage à proximité des conduites d'aqueduc et d'égout secondaires

Dans le but de protéger et de préserver ses infrastructures, la DRE exige de tout intervenant ou de toute intervenante désirant réaliser des travaux de forage ou d'excavation à proximité d'une conduite d'eau de compétence locale de faire une demande d'autorisation auprès de l'arrondissement où se situe la conduite, avant de procéder. En ce qui concerne le dynamitage, il doit être réalisé de façon à réduire les vibrations et les dangers pouvant être subis par les structures et infrastructures de la Ville de Montréal.

Il est du ressort du requérant ou de la requérante de contacter l'arrondissement concerné préalablement à toute demande afin de connaître les mesures particulières pouvant s'y appliquer.

#### **4.2.3 Scénario de test, d'intervention et d'autorisation de branchement d'aqueduc**

Les demandes de scénario de test, d'intervention et de branchement d'aqueduc peuvent varier selon l'arrondissement. Il est du ressort du requérant ou de la requérante de contacter l'arrondissement concerné.

### **4.3 Autorisation de branchement d'aqueduc et d'égout après validation de la conception**

Toute demande de branchement privé au réseau public secondaire doit être adressée au bureau de permis de l'arrondissement concerné. Il est du ressort du requérant ou de la requérante de contacter l'arrondissement.

La demande de branchement doit être envoyée après que le SE a validé la conception de l'ouvrage. La validation du respect du règlement 20-030 et des exigences du réseau secondaires devront être obtenues.

### **4.4 Compteur d'eau pour établissement industriel, commercial et institutionnel (ICI)**

Tout nouvel établissement ICI doit être équipé d'un compteur d'eau selon les modalités du Règlement RCG 07-031 de la Ville et du BNQ 1809-300. Quant aux bâtiments existants, des compteurs d'eau y seront déployés selon un programme de priorités.

L'installation ou le remplacement des compteurs d'eau dans les ICI vise à permettre de :

- Effectuer de façon précise des lectures de la consommation d'eau ;
- Réaliser un bilan de la consommation d'eau ;
- Vérifier le respect de la réglementation sur la tarification de l'eau en vigueur ;
- Garantir une équité de facturation.

Contact : [mesureau@montreal.ca](mailto:mesureau@montreal.ca)

#### **4.5 Bornes d'incendie (BI)**

Pour des nouvelles conceptions, une demande d'étude hydraulique doit-être adressée à la DRE-section schéma directeur pour la détermination des critères de conception (Diamètre de conduite d'eau et d'égout, distance entre les poteaux d'incendie).

Le SE détermine le débit d'incendie du secteur.

# 5 Exigences et considérations en matière de drainage, de collecte des eaux usées et de tout apport générant des débits au réseau d'égout.

Le présent chapitre décrit les exigences spécifiques en matière de drainage et de contrôle des rejets dans le cadre des grands projets partenaires.

Le projet devra se conformer aux règlements en vigueur au moment du dépôt du dossier pour autorisation à la ville de Montréal, en particulier et sans s'y limiter, le règlement 20-030 sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales, le Plan de gestion des débordements déposé par l'agglomération de Montréal en vertu de la résolution du conseil municipal CM21 0698 du 15 juin.

## 5.1 Processus de traitement des demandes

Processus de traitement des demandes pour les projets analysés pour des demandes en déclaration de conformité ou d'autorisation ministérielle en vertu de l'article 22 (3<sup>e</sup>) de la LQE :

- Étape 1 : Réception des documents pour le traitement d'une demande d'autorisation
  - Plans des travaux d'égout en version CAD géoréférencés (NAD 83) et en version PDF;
  - Rapport d'ingénieur de drainage;
  - Modélisations hydrauliques à l'aide d'un logiciel compatible avec le logiciel libre Storm Water Management Model-SWMM;
  - Tableau présentant les propriétaires des lots et des conduites impactés par le drainage avec les pièces justificatives;
  - Confirmation de l'approbation des plans de drainage par :
    - Le Service de l'Eau, lorsque les projets ont lieu sur le territoire de Montréal,
    - La ville liée lorsque les projets ont lieu sur leur territoire.

- Étape 2 : Éléments analysés en lien avec la demande d'autorisation (analyse d'impacts sur le plan directeur) :
  - Production d'un schéma d'écoulement jusqu'à la station d'épuration ou bien jusqu'au milieu récepteur – Vérification du droit d'écoulement et du tableau des lots ;
  - Vérification des points de branchements / raccordements (vérification du type de conduite) ;
  - Vérification des impacts sur les conduites d'agglomération (collecteurs ou intercepteurs, raccordements ou travaux à proximité), faire le lien avec la Division collecteurs et bassins de la DÉEU ;
  - Bassins de drainage (vérification qu'il n'y a pas de changement de bassin de drainage) ;
  - Si nouvel émissaire, faire le lien avec les SGPMRS (Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports) ;
  - Travaux dans un milieu humide, faire le lien avec les SGPMRS ;
  - Respect des taux de rejet en fonction du bassin de drainage ;
  - Vérification de la mesure compensatoire ;
  - Vérification des incidences intermunicipales.
  
- Étape 3 : Production des documents par le SE pour appuyer le dépôt d'un dossier au MELCC :
  - Schéma d'écoulement;
  - Approbation du Service de l'eau;
  - Pièces justificatives si le projet requiert une demande d'autorisation auprès du MELCC (fiches techniques ainsi que les rapports de performances des ouvrages de surverse affectés par le projet, bilans de performance de la station d'épuration pour les 3 années antérieures à l'année de transmission de la demande, etc.)

## 5.2 Exigences de drainage générales

### 5.2.1 Urbanisme et bâti

Le promoteur doit prévoir l'identification des zones du projet (stations et autres bâtiments) se trouvant dans une dépression et respecter les conditions suivantes pour ces zones :

- Les entrées charretières en contre-pente sont proscrites.
- Les toits en pente doivent être privilégiés.
- Au niveau de l'entrée des bâtiments, une hauteur minimale de dégagement doit être prévue par rapport à la hauteur de la voirie et ce afin d'éviter l'inondation des bâtiments pour une pluie de récurrence 100 ans.

- Un plan d'évacuation des eaux doit être prévu dans le cas où une inondation de la chaussée se produirait.

Par ailleurs, il est fortement recommandé de se conformer aux normes CSA en vigueur et en particulier à la norme CSA W210 - Priorization of Flood Resilience Work in Existing Communities.

### 5.2.2 Type de réseau d'égout projeté

Le système de drainage doit être séparatif :

- Les eaux sanitaires et les eaux pluviales doivent être évacuées par des conduites distinctes raccordées respectivement à un branchement d'égout sanitaire et à un branchement d'égout pluvial et ce jusqu'à l'égout public.
- Le réseau d'évacuation des eaux pluviales du projet doit être raccordé à une conduite d'égout public pluvial ou à une conduite d'égout public unitaire. Il est à noter que les rejets des eaux pluviales vers un égout unitaire sont interdits en vertu de la réglementation provinciale, sauf dans des cas exceptionnels. Lorsque le raccordement des eaux pluviales se fait à une conduite d'égout public unitaire, le requérant devra démontrer l'impossibilité d'acheminer les eaux pluviales vers un réseau de drainage pluvial distinct ou vers une eau de surface. En effet, lorsqu'il y a un cours d'eau ou un milieu humide adjacent au projet, les eaux pluviales doivent y être drainées préférentiellement. Également, les eaux pluviales doivent être acheminées vers un fossé lorsque celui-ci tient lieu d'égout pluvial.
- Par ailleurs, la ville de Montréal peut exiger que les eaux pluviales du projet soient rejetées ailleurs que dans l'égout pluvial public lorsque cela est requis pour protéger la capacité hydraulique du réseau ou lorsque cela permet le retour des eaux au milieu naturel.
- Le réseau d'égout sanitaire du projet doit être raccordé à une conduite d'égout public sanitaire ou unitaire.

### 5.2.3 Captage indirect

Le captage indirect doit être privilégié dans la conception des infrastructures. Le ruissellement doit donc être orienté, autant que possible, des zones imperméables vers les espaces verts se trouvant à l'intérieur d'une même propriété (soit l'espace public, soit un lot) et ce avant d'être acheminées au réseau d'égout public.

### 5.2.4 Niveau de service de conception pour un réseau simple

Le réseau mineur doit être conçu pour une période de retour 1/5 ans majorée de 18%. Pour les écoulements en surface, la pluie de retour 1/100 ans doit être considérée.

### 5.2.5 Infrastructures vertes sur la voirie publique

La ville de Montréal encourage l'aménagement d'infrastructures vertes sur le domaine public pour recueillir les eaux de ruissellement des surfaces avoisinantes lorsque les conditions de terrain sont propices (hauteurs de la nappe et du roc, capacité d'infiltration

des sols, etc.). Ces infrastructures possèdent une capacité de stockage pour retenir temporairement les eaux de ruissellement dont l'évacuation est réalisée par infiltration dans le sol et par évapotranspiration, plutôt que par captation dans le réseau d'égout. En particulier, les infrastructures vertes prévues dans le domaine public, doivent être drainantes et conformes aux documents techniques normalisés pour les infrastructures (DTNI) de la ville de Montréal avec des coupes de principe du Service de l'eau.

Il est recommandé d'aménager des infrastructures sur toutes les rues qui seront réaménagées de manière significative en raison des travaux de construction du promoteur. Le promoteur et la ville de Montréal devront s'entendre sur les domaines publics identifiés sur lesquelles peuvent être aménagées des infrastructures vertes.

#### **5.2.6** Contrôle qualitatif des rejets des eaux pluviales

Les niveaux de protection requis dépendent de la sensibilité du milieu récepteur; les projets situés dans un bassin de drainage pluvial doivent être conçus et réalisés selon les critères et les exigences du MELCC et de la ville de Montréal pour l'aspect qualitatif des eaux déversées dans un réseau d'égout municipal ou vers un milieu naturel. Il est à noter que pour les milieux jugés plus sensibles, le MELCC peut fixer des exigences plus sévères pour l'enlèvement des matières en suspension (MES) ou du phosphore.

De même que les cours d'eau de compétence d'agglomération tels que les fossés, les milieux humides et les boisés, la ville de Montréal exige la réduction de la concentration des matières en suspension de 80 % sur une base annuelle et pour 90 % des événements de pluie. Ces exigences sont applicables que le projet soit assujéti ou non à une autorisation ministérielle en vertu de l'article 22 de la LQE.

#### **5.2.7** Droit d'écoulement des eaux

Les eaux pluviales provenant des sites du promoteur ne peuvent être acheminées sur les terrains voisins dont le promoteur ou la municipalité ne sont pas propriétaires et ce soit par écoulement en surface ou soit par branchement sur des conduites privées n'appartenant ni au promoteur ni à la municipalité.

Par ailleurs, la ville de Montréal n'autorisera pas de travaux de drainage qui seront proposés sur des terrains privés dont le promoteur n'est pas propriétaire à moins que le promoteur présente des preuves d'entente entre les différentes parties.

#### **5.2.8** Limite des bassins de drainage

Les limites actuelles des bassins de drainage doivent être respectées. Les demandes de rejet des eaux pluviales et sanitaires vers un autre bassin de drainage ne seront pas autorisées sans justification technique.

### **5.3** Contrôle des débordements

Le Plan de gestion des débordements (PGD) de la ville de Montréal, applicable dans les bassins de drainage unitaires, permet de répondre à la Position ministérielle sur les

débordements d'égout et ce grâce à un encadrement adapté à chaque type de projet situé dans l'agglomération de Montréal. Les mesures proposées pour le contrôle des eaux de ruissellement qui y sont décrites concernent non seulement les projets assujettis à l'article 22 (3°) de la LQE, mais également tous les projets susceptibles d'augmenter les débordements aux cours d'eau. En effet, les exigences du service de l'eau en matière de contrôle des débordements sont établis en fonction du type de projet plutôt qu'en fonction de l'assujettissement ou non à l'article 22 (3) de la LQE. Le tableau 1 ci-dessous résume les mesures de contrôle des débordements en fonction du type de projet.

Par ailleurs, il est à noter que le plan de gestion des débordements de l'agglomération de Montréal prévoit que les eaux usées sanitaires soient acceptées sans mesure compensatoire pour le contrôle des débordements.

En ce qui concerne les eaux de pompage (eaux souterraines), une mesure de rétention permanente doit d'abord être considérée. En ce sens, la totalité des eaux souterraines du projet doit être déconnectée du réseau d'égout municipal soit par réutilisation des eaux ou soit par drainage (ou toute autre technique équivalente) vers le milieu naturel. À noter qu'un milieu naturel peut notamment être un cours d'eau continu ou intermittent ou encore un milieu humide ou boisé. S'il est impossible de respecter cette exigence (absence de milieu naturel à proximité, mauvaise qualité des eaux d'infiltration, capacité limitée du milieu naturel à proximité, etc.), une mesure de rétention et de relâche par temps sec doit être considérée. Si le rejet se fait vers l'égout unitaire et que le débit moyen journalier d'eau d'infiltration est supérieur ou égal à 10 m<sup>3</sup>/jour alors le débit de rejet des eaux souterraines durant la pluie doit être nul (0 L/s/ha) pour une durée de 6h. Ainsi, un volume égal au débit de pompage multiplié par le temps minimum (6h) devra être retenu et relâché 6 heures après la fin de la pluie. La conformité à cette exigence peut être atteinte à même le site de pompage, ou sinon en distribuant l'effort hydraulique sur les autres sites du projet pourvu que ces derniers relèvent du même bassin de drainage. Si toutefois la période de pluie dépasse la durée de 6h, la somme des débits de rejet à l'égout unitaire (eaux de ruissellement + eaux souterraines) ne devrait pas dépasser le taux de rejet permis pour le bassin de drainage où les projets sont situés. Quant à la gestion des eaux pendant la période des travaux, il faudra se référer au Service de l'environnement.

Tableau 1 : Description des mesures applicables de gestion des eaux pluviales et souterraines sur le territoire de Montréal et dans les bassins de drainage unitaires

Type de projet	Contexte	Exigence à respecter (✓)				Objectif
		Règlement municipal 20-030 (captation d'une lame de pluie de 11 mm pour une pluie de 19 mm)	Bilan volumétrique nul avec 50 % d'imperméabilité max. en conditions de prédéveloppement	Bilan volumétrique nul avec les conditions réelles d'imperméabilité	Rejet des eaux de ruissellement vers des surfaces perméables (au lieu d'un branchement à l'égout)	
1- Réaménagement ou développement d'immeubles dont la superficie imperméable est $\geq$ à 1000 m <sup>2</sup> .		✓				
2- Structure aérienne au-dessus d'une surface déjà majoritairement imperméable	cas a : Réaménagement significatif de la chaussée					✓ (correspond à $\pm$ 10% infrastructures vertes au sol)
3- Structure aérienne au-dessus d'une surface majoritairement	cas a : Réaménagement significatif de la chaussée				✓	✓

		Exigence à respecter (✓)				Objectif
Type de projet	Contexte	Règlement municipal 20-030 (captation d'une lame de pluie de 11 mm pour une pluie de 19 mm)	Bilan volumétrique nul avec 50 % d'imperméabilité max. en conditions de prédéveloppement	Bilan volumétrique nul avec les conditions réelles d'imperméabilité	Rejet des eaux de ruissellement vers des surfaces perméables (au lieu d'un branchement à l'égout)	Captation d'une lame d'eau d'au moins 5 mm d'un événement de pluie tombant sur la rue
perméable	<u>cas b :</u> Pas de réaménagement significatif de la chaussée				✓	
4- Structure linéaire au sol non situé dans un immeuble tel que défini à l'article 2 du 20-030	<u>cas a :</u> Réaménagement significatif de la chaussée			✓ (si extension, remplacement ou modification des réseaux d'égout)		✓
	<u>cas b :</u> Pas de réaménagement significatif de la chaussée					
5 – Structures souterraines (si des eaux souterraines seront envoyées à	Si le débit des eaux souterraines envoyées à l'égout unitaire est ≥ 10	✓ Contrôle de débit pour les eaux gérées aux stations				

		Exigence à respecter (✓)				Objectif
Type de projet	Contexte	Règlement municipal 20-030 (captation d'une lame de pluie de 11 mm pour une pluie de 19 mm)	Bilan volumétrique nul avec 50 % d'imperméabilité max. en conditions de prédéveloppement	Bilan volumétrique nul avec les conditions réelles d'imperméabilité	Rejet des eaux de ruissellement vers des surfaces perméables (au lieu d'un branchement à l'égout)	Captation d'une lame d'eau d'au moins 5 mm d'un événement de pluie tombant sur la rue
l'égout unitaire)	m <sup>3</sup> /jour	(art. 132)				
	Si le débit des eaux souterraines envoyées à l'égout unitaire est $\geq$ 10 m <sup>3</sup> /jour	✓ Contrôle de débit pour les eaux gérées aux stations (art. 132)		✓ Aucun rejet à l'égout pour une durée de 6h en temps de pluie. Le volume retenu sera relâché 6h après la pluie		

1 La version du règlement en vigueur au moment du dépôt de la demande d'autorisation doit être considérée.

2 La ville de Montréal communiquera au promoteur la localisation des surfaces situées dans le domaine public et qui seront significativement réaménagées à l'occasion des travaux du promoteur.

### 5.3.1 Description détaillée des exigences

#### 5.3.1.1 Gestion de 11 mm pour une pluie de projet de 19 mm de hauteur d'eau

**Article 135 du Règlement 20-030** : « Pour tout immeuble raccordé à un égout unitaire public, le système de gestion des eaux pluviales doit faire en sorte de retenir en permanence sur l'immeuble un volume de ruissellement pour la pluie de conception – gestion des surverses selon les volumes indiqués à l'annexe D du présent Règlement. Cette gestion des eaux pluviales doit se faire par infiltration, réutilisation ou évapotranspiration.»

Il s'agit d'une exigence selon laquelle le rejet au réseau est limité à 8 mm d'eau pluviale issue du ruissellement des surfaces réaménagées, et ce, pour une pluie de conception de 19 mm de hauteur d'eau (gestion locale de 11 mm sur 19 mm par infiltration, retenue temporaire ou permanente). Il est à noter que des équivalents techniques sont acceptés dans certaines conditions, selon l'article 136. Dans ce contexte, la relâche différée des eaux fait partie des solutions acceptées. Le Règlement 20-030 ainsi que le Guide d'interprétation sont disponibles sur Internet.

#### 5.3.1.2 Bilan volumétrique nul pré vs postdéveloppement avec la condition de 50 % d'imperméabilité maximum

Tout nouvel aménagement ne peut générer un bilan hydrique (débit et volume de ruissellement) supérieur à la surface drainée en prédéveloppement, ayant 50 % d'imperméabilité, et ce, pour les trois pluies de référence (11 mm, 19 mm et 29 mm) présentées à l'Annexe VI du Plan de gestion des débordements. Les conditions de prédéveloppement doivent présenter les conditions du site à l'étude les plus imperméables lors des trois dernières années avant les travaux. Il est nécessaire de joindre un plan montrant le terrain en prédéveloppement. Un document décrivant les surfaces (superficie, sous-bassins, nature des revêtements) devra également être joint au plan.

La valeur de l'imperméabilité des sous-bassins qui doit être utilisée dans les simulations se détermine de la façon suivante :

- Pour les sous-bassins dont l'imperméabilité de prédéveloppement est de 50 % à 100 %, la valeur de 50 % doit être utilisée dans les modèles (exemples : bassins de pavage, toits, graviers, etc.);
- Pour les sous-bassins dont l'imperméabilité de prédéveloppement est comprise entre 0 et 50 %, la valeur de l'imperméabilité réelle doit être utilisée (exemples : bassins de gazon, friche, forêts, etc.).

Les débits et les volumes obtenus dans la modélisation hydraulique en condition de prédéveloppement (avec 50 % d'imperméabilité maximum) correspondent aux débits et aux volumes qui peuvent être rejetés dans le réseau d'égouts public pendant la pluie. En revanche, les volumes supplémentaires générés par le développement ou

redéveloppement devront être retenus sur le site par infiltration, évapotranspiration, réutilisation ou encore par régulation statique ou dynamique.

#### 5.3.1.3 Bilan volumétrique nul pré vs postdéveloppement avec les conditions réelles d'imperméabilité

Cette exigence diffère de la précédente par le taux d'imperméabilité considéré dans les conditions de prédéveloppement. La même méthodologie est applicable aux seules différences que le taux d'imperméabilité du site devant être considéré pour la modélisation prédéveloppement correspond au taux d'imperméabilité réel du site à l'étude, de 0 à 3 ans avant le projet et que le bilan doit être réalisé sur les volumes.

#### 5.3.1.4 Gestion des cinq premiers millimètres de pluie

Il s'agit d'un objectif de réduction des cinq premiers millimètres de pluie sur l'emprise du domaine public par infiltration dans les infrastructures vertes/zones végétalisées. Les infrastructures vertes sont des ouvrages aménagés en surface vers lesquels sont dirigées les eaux de ruissellement des surfaces avoisinantes. Ces infrastructures possèdent une capacité de stockage pour retenir temporairement les eaux de ruissellement dont l'évacuation est réalisée par infiltration dans le sol et par évapotranspiration, plutôt que d'être dirigées et captées par le réseau d'égouts. En particulier, les infrastructures vertes prévues dans le domaine public, doivent être drainantes et conformes aux documents techniques normalisés pour les infrastructures (DTNI) de la Ville ou avec des coupes de principe du Service de l'eau. Si les conditions exposées dans les exigences générales pour l'implantation des infrastructures vertes sont respectées, alors au moins 10 % des surfaces de la voirie constituent des infrastructures vertes drainantes pour atteindre la captation d'une lame d'eau d'au moins 5 mm d'un événement de pluie tombant sur la rue.

Cet objectif n'est pas recommandé si la nappe et/ou le roc sont trop hauts par rapport au fond de l'infrastructure verte ou de la zone végétalisée, si le taux d'infiltration dans les sols est trop faible ou si les sols sont contaminés.

### 5.3.2 Critères d'acceptabilité des mesures compensatoires

Les différentes mesures permettant d'atteindre les exigences et les objectifs de gestion des débits et des volumes d'eau générés sont présentées dans la présente section.

Il existe différents types d'aménagement et d'infrastructures permettant de restreindre le débit de rejet des eaux pluviales dans les réseaux d'égouts unitaires. Celles-ci doivent être mises en place localement ou dans le même bassin de drainage. Toutefois, si cette condition ne peut être respectée alors la mesure compensatoire pourra être mise en place dans un bassin versant tributaire du même intercepteur que là où se situe le projet et devra faire l'objet d'une demande auprès du Service de l'eau.

Les meilleures pratiques à mettre en application sont celles qui favorisent la présence d'espaces verts. D'une part, plusieurs détails d'aménagement peuvent permettre de

réduire les surfaces imperméables déjà présentes ou préliminairement projetées (ex. : largeur maximale des allées d'accès, nombre plus restreint d'espaces de stationnement, etc.). D'autre part, un profilage et un aménagement des surfaces peuvent être prévus et adaptés pour qu'un maximum d'eaux de ruissellement issues des surfaces imperméables soit dirigé vers des espaces verts plutôt que directement vers un puisard ou la rue (ex. : débranchement de toits, espaces verts et terre-pleins en légère dépression).

En complément de ces bonnes pratiques pour diminuer le rejet au réseau, il y a essentiellement quatre types de mesures de compensation qui peuvent être envisagées pour l'atteinte d'un bilan hydrique nul, soit les quatre points suivants.

#### 5.3.2.1 Contrôle sur le site du projet via l'infiltration, la réutilisation ou l'évapotranspiration

Il s'agit de favoriser la gestion des eaux pluviales sur le site via l'utilisation de pratiques de gestion optimales des eaux pluviales ou encore d'infrastructures vertes.

#### 5.3.2.2 Régulation dynamique du rejet au réseau

Il s'agit d'une solution où, par l'utilisation d'une vanne dynamique gardée en position fermée par temps de pluie, le débit dirigé au réseau est nul ou très faible pour obtenir un bilan volumétrique favorable à une non-augmentation des débordements. Le volume ainsi retenu est redirigé au réseau d'égouts avec l'ouverture de la vanne, et les eaux sont relâchées 6 heures après la fin de la pluie. L'Annexe VI du Plan de gestion des débordements détaille la solution de gestion des eaux pluviales par régulation dynamique.

Cette solution fait usage d'équipements électromécaniques et de conditions de fonctionnement qui requièrent une implantation et un suivi plus complexes que les installations usuelles de contrôle local des eaux pluviales. Il s'agit à ce titre d'une solution où l'efficacité à long terme et la pérennité demandent d'importants investissements pour l'exploitation et la maintenance.

Cela en fait une solution de prime abord applicable sur des lots privés de types industriels, commerciaux et institutionnels.

#### 5.3.2.3 Régulation statique du rejet au réseau

Il s'agit d'une solution où, par une régulation statique et restrictive du débit dirigé au réseau, il est possible d'obtenir un bilan volumétrique favorable à une non-augmentation des conditions de débordement. Cette mesure compensatoire implique une relâche limitée des eaux de ruissellement pendant la pluie et un rejet différé du volume qui aura été retenu pendant la pluie.

Cette solution est particulièrement applicable sur les lots privés où elle peut être intégrée à l'ouvrage conçu pour respecter le critère de rejet pour la gestion des fortes pluies

lorsque la gestion de l'eau par infiltration, évapotranspiration et réutilisation n'est pas possible.

La régulation des eaux doit être réalisée par un dispositif dont la capacité nominale doit être supérieure ou égale à 4 L/s. Un dispositif de capacité moindre présente un risque trop élevé de blocage, et demande un besoin d'entretien trop fréquent pour en assurer la fonctionnalité.

#### **5.4 Contrôle des inondations et protection hydraulique**

Chaque secteur est desservi par un réseau d'égout local et un réseau de collecte de compétence d'agglomération dont les capacités résiduelles peuvent être limitées. Pour assurer une protection hydraulique adéquate qui minimise les risques d'inondation, différentes limitations peuvent ainsi s'appliquer selon les cas :

- La réglementation des villes liées est applicable pour les projets situés sur le territoire de la ville liée.
- Pour les projets situés sur la ville de Montréal, les taux de rejet applicables dépendent du bassin de drainage où se situe le projet ainsi que du type de milieu récepteur. Le promoteur doit ainsi respecter les taux de rejet énoncés dans le règlement municipal 20-030 et résumés dans une carte de taux de rejet disponible en ligne. Pour restreindre les débits de pointes, une rétention locale peut être nécessaire.

De plus, il ne peut y avoir un ruissellement de surface hors du secteur concerné pour les pluies de projet de récurrence 2 ans, 10 ans et 25 ans et la conception proposée doit rechercher à minimiser les nuisances pour des pluies de projet de récurrence 50 ans et 100 ans.

De même qu'aucune surélévation de la ligne piézométrique au point de raccordement ne peut être tolérée et ce pour les pluies de récurrence 2 ans, 10 ans et 25 ans.

Dans le cas où la ligne piézométrique ne change pas mais où il y aurait abaissement significatif de la chaussée, le promoteur doit produire une étude hydraulique à ses frais pour montrer les impacts hydrauliques d'un tel aménagement.

# Annexes

---

- ~~Annexe 1~~
- Demande de forage / excavation (Annexe 2)
- Dynamitage à proximité des conduites d'aqueduc principales (Annexe 3) (1<sup>er</sup> décembre 2018)
- Raccordement sous pression sur une conduite d'aqueduc principale (Annexe 4) (1<sup>er</sup> novembre 2018)
- Soutien temporaire de conduites d'aqueduc principales (Annexe 5) (1<sup>er</sup> juin 2017)
- Demande de scénario d'intervention sur une conduite d'aqueduc principale d'agglomération (Annexe 6) (pas de date)
- Demande d'intervention sur une conduite d'aqueduc principale d'agglomération (Annexe 7) (1<sup>er</sup> mai 2018)
- Procédure d'approbation 20--030 (Annexe 8)

**REGISTRE DES DOCUMENTS REQUIS POUR LA VILLE DE MONTRÉAL**

DOCUMENTS	INFORMATIONS REQUISES	DATE	Type transmission (Pour info, pour commentaires avant travaux)
<b>Avant l'appel d'offre</b>			
Revue documentaire	Revue des documents pour AO de toutes les disciplines (50%,70%,90%, 100%, AO) Liste des commentaires reçus avec les réponses apportées	Processus de revue	Pour approbation
<b>Pendant l'appel d'offre</b>			
La documentation déposée sur SEAO		Dès le dépôt sur SEAO	Pour info
Addenda émis pour commentaire à la VDM	Addenda émis pour commentaire avec leur dépôt sur SEAO, afin que la Ville puisse commenter les documents	Émission préliminaire de l'Addenda	Pour approbation
Addenda déposés sur SEAO		Dépôt sur SEAO	Pour info
<b>Avant l'octroi du mandat</b>			
Assurances		Début du contrat	Pour info
Certificats de formation	Pour les travaux touchant les actifs municipaux		Pour info
Bordereaux		Début du contrat	Pour commentaires
Échéancier			Pour commentaires
<b>Pendant les travaux</b>			
Plans et devis émis pour construction		Début du contrat	Pour approbation
Échéancier détaillé des travaux		Début du contrat Mensuellement	Pour commentaires
Programmation trois (3) semaines (P3S)		bi-hebdomadaire ou quand il ya une mise à jour	Pour commentaires
Méthode de travail		Chaque méthode	pour commentaire
Plan d'inspection et d'essais (PIE)	Désigne la documentation qui décrit les activités nécessaires et les critères d'acceptation pour déterminer la conformité aux exigences du Contrat.	Début du contrat À chaque mise à jour	Pour commentaires
Rapport d'inspection et d'essais (RIE)	Désigne le rapport dans lequel les résultats de la mise en oeuvre des plans d'inspections et d'essais (PIE) sont documentés et enregistrés.	Chaque rapport	Pour commentaires
Non-Conformité	Tous les rapports de non-conformité et relevés d'Anomalies émis par son personnel sur le chantier (incluant le registre)	Chaque mise à jour	Pour commentaires
Dessins d'atelier	Tous ceux mentionnés à la section 3.1 du registre des livrables (Clauses particulières émis pour construction Annexe D-1)		Pour commentaires
Fiche technique	Toutes celles mentionnées à la section 3.1 du registre des livrables (Clauses particulières émis pour construction Annexe D-1)		Pour commentaires
Rapports et certificats	Toutes celles mentionnées à la section 3.3 du registre des livrables (Clauses particulières émis pour construction Annexe D-1)		Pour commentaires
Rapport d'essai d'étanchéité et échantillonnage d'aqueduc			Pour approbation
Rapport d'essai d'étanchéité conduite pluviale (Caméra CCTV) avant et après travaux			Pour approbation
Demande de Permis (incluant les permis environnementaux et protection des actifs)			Pour approbation
Rapports journalier (incluant photos)		1 fois par semaine	Pour info
Plans relevés (suivant DTNI-12A)			Pour approbation
Directive ingénierie			Pour commentaires
Question Technique			Pour commentaires
<b>Réception provisoire</b>			
Invitation à la visite d'inspection			Pour approbation
Liste de déficiences détaillées	Une liste détaillée de tous les travaux à corriger et à parachever, y compris ceux différés, laquelle liste de travaux représente en valeur moins de 25 000 \$ et n'empêchant pas l'ouvrage d'être prêt en tout point pour l'usage auquel il est destiné, tel qu'attesté par l'ingénieur responsable de la surveillance		Pour approbation
Échéancier des travaux à corriger			Pour approbation
Attestation de conformité des travaux	Signée par l'ingénieur de la STM chargé de la surveillance au chantier couvrant les plans et devis, ainsi que toute autre modification faite en chantier, incluant les directives de la Ville		Pour approbation
Plans tels que construits (TQC)			Pour approbation
Plans relevés			Pour approbation
Manuels d'instructions			Pour approbation
Garanties écrites			Pour approbation

REGISTRE DES DOCUMENTS REQUIS POUR LA VILLE DE MONTRÉAL

DOCUMENTS	INFORMATIONS REQUISES	DATE	Type transmission (Pour info, pour commentaires avant travaux)
Plans de localisation des infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour tous les travaux comportant de la construction, reconstruction des conduites d'eau et d'égout, ainsi que les projets comportant de la construction de réseau électrique, la STM doit fournir un plan de localisation des infrastructures répondant aux exigences du document technique normalisé d'infrastructures DTNI-12A « Guide : Plans de localisation des infrastructures », pour l'élaboration des plans d'inventaire ou finaux.</li> <li>- La STM devra s'assurer que l'arpenteur-géomètre ou un membre de son équipe soit présent pour relever progressivement les infrastructures souterraines avant que celles-ci ne soient enfouies;</li> <li>- Ces plans géoréférencés XYZ doivent inclure les infrastructures existantes et nouvellement installées pour les rues concernées par les travaux.</li> <li>- À défaut de recevoir lesdits plans finaux de localisation minutés et signés par un arpenteur-géomètre, la Ville ne pourra pas accepter de procéder au paiement du décompte final</li> </ul>		Pour approbation
<b>Réception définitive</b>			
Liste des déficiences	Liste des déficiences corrigées		Pour approbation

## EXIGENCES DE FACTURATION

N°	Exigences	Précisions						
1	Nom légal de l'entreprise	Il s'agit de la dénomination ou de la raison sociale (nom officiel ou nom commercial en vigueur) qui correspond à celle enregistrée au fichier des fournisseurs et qui figure à l'un des registres suivants: <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Registre des entreprises du Québec (REQ) (rubrique «nom» ou «autre nom»);</li> <li>▪ Registre de la TPS/TVH;</li> <li>▪ Fichier de la TVQ.</li> </ul>						
2	Numéro de la facture	Numéro de la facture inscrit par le fournisseur.						
3	Date de facturation	Date d'émission de la facture.323337						
4	Numéro d'inscription de chaque taxe	Numéros de TPS et de TVQ du fournisseur.						
5	Nom de l'entité facturée	<b>Ville de Montréal</b> Le nom d'un service ou d'un arrondissement, indiqué seul, n'est pas accepté comme nom de l'entité facturée. Toutefois, ce dernier peut être écrit à la suite de « Ville de Montréal ». <b>Exemple:</b> Ville de Montréal, Service des finances.  ou <b>L'une des sociétés paramunicipales suivantes:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bureau du taxi de Montréal</li> <li>▪ Commission de la fonction publique de Montréal</li> <li>▪ Conseil des arts de Montréal</li> <li>▪ Office de consultation publique</li> </ul>						
6	Numéro de bon de commande ou numéro d'identifiant <i>transmis par la Ville lors de la confirmation d'achat</i>	<b>Obligatoire sur votre facture</b> ( <i>l'absence de cette information pourrait entraîner le retour de la facture</i> ) <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Numéro de bon de commande (BC)</li> </ul> <b>OU</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Numéro d'identifiant</li> </ul>						
7	Nom et prénom de l'employé de la Ville	Employé qui a soumis la commande ou le chargé de projet						
8	Adresse de livraison	Lieu de livraison ou de prestation du service tel qu'indiqué sur le bon de commande.						
9	Détails de facturation	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;">Articles facturés</th> <th style="width: 33%;">Services rendus</th> <th style="width: 33%;">Information nominative à exclure</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Description</li> <li>▪ Quantité</li> <li>▪ Prix unitaire</li> <li>▪ Montant</li> </ul> </td> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Description</li> <li>▪ Nombre d'heures facturées</li> <li>▪ Tarif horaire ou forfait</li> <li>▪ Montant</li> </ul> </td> <td>Tous renseignements permettant d'identifier directement ou indirectement une personne visée par les services rendus doivent être exclus des détails de la facture.</td> </tr> </tbody> </table>	Articles facturés	Services rendus	Information nominative à exclure	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Description</li> <li>▪ Quantité</li> <li>▪ Prix unitaire</li> <li>▪ Montant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Description</li> <li>▪ Nombre d'heures facturées</li> <li>▪ Tarif horaire ou forfait</li> <li>▪ Montant</li> </ul>	Tous renseignements permettant d'identifier directement ou indirectement une personne visée par les services rendus doivent être exclus des détails de la facture.
Articles facturés	Services rendus	Information nominative à exclure						
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Description</li> <li>▪ Quantité</li> <li>▪ Prix unitaire</li> <li>▪ Montant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Description</li> <li>▪ Nombre d'heures facturées</li> <li>▪ Tarif horaire ou forfait</li> <li>▪ Montant</li> </ul>	Tous renseignements permettant d'identifier directement ou indirectement une personne visée par les services rendus doivent être exclus des détails de la facture.						
10	Montant de chaque taxe applicable	Le montant de chaque taxe doit être inscrit séparément. Lorsqu'un article est taxé à un taux autre que le taux usuel (TPS/TVQ), le taux utilisé doit être inscrit sur la facture à la ligne de cet article.						
11	Montant total de la facture	Ce montant doit inclure les taxes applicables.						
12	Adresse de paiement	Votre adresse civique ou boîte postale où acheminer le paiement. Cette adresse correspond à celle enregistrée au fichier des fournisseurs de la Ville de Montréal.						

### Exigences supplémentaires pour les cas particuliers

13	Note de crédit	Informations devant être inscrites sur le document: <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La mention « note de crédit » ou mettre le montant en négatif;</li> <li>▪ Le numéro de la facture originale (en référence);</li> <li>▪ Le numéro de bon de commande ou le numéro d'identifiant</li> </ul> Toujours émettre une note de crédit lorsqu'il y a une modification apportée à une facture déjà émise.
14	Décompte progressif	Informations devant être inscrites sur la facture : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La mention « décompte »</li> <li>▪ Le numéro de contrat</li> <li>▪ Le nom du chargé de projet</li> <li>▪ La période couverte par les travaux</li> </ul> Fournir une facture pour la libération de la retenue contractuelle.
15	Numéro du bon de livraison ou du bon de travail	Si existant

### Adresse de facturation

**Adresse de facturation : [facture@montreal.ca](mailto:facture@montreal.ca).**

*Cette adresse est **strictement réservée à l'envoi de factures et notes de crédit.***

- Transmettre chaque facture en format PDF, une seule facture par PDF.
- Ajouter les pièces justificatives à la facture dans le même PDF que la facture.

Pour soumettre des **états de comptes** ou si vous avez des **questions**, veuillez nous écrire à:

[comptesapayer@montreal.ca](mailto:comptesapayer@montreal.ca)

**Dossier # : 1237211008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des grands projets de transport en partenariat , Division des grands projets partenaires
<b>Objet :</b>	Approuver l'Entente portant sur la réalisation de travaux dans le cadre du projet de prolongement de la ligne bleue du métro (PLBM) entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal afin de confier à cette dernière la réalisation de travaux municipaux à intégrer aux travaux préparatoires de la station Langelier dans le cadre de son appel d'offres du contrat CR13.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

Nous approuvons la convention, incluant l'annexe 2, ci-rattachées. Les annexes 1, 3, 4 et 5 étant d'ordre technique, elles ne font pas l'objet de notre intervention, et se trouvent en pièces jointes.

---

**FICHIERS JOINTS**



2023-04-25 Entente visée STM-VDM - PLBM Langelier.pdf

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Rasha HOJEIGE  
Avocate, Division du droit contractuel  
**Tél : 514-872-2993**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-25

Rasha HOJEIGE  
Avocate, Division du droit contractuel  
**Tél : 514-872-2993**  
**Division :**

APPROUVÉ  
QUANT À SA VALIDITÉ  
ET À SA FORME

25 avril 2023



POUR  
DIRECTEUR  
ET AVOCAT EN CHEF  
Service des affaires juridiques

## ENTENTE PORTANT SUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROJET DE PROLONGEMENT DE LA LIGNE BLEUE DU MÉTRO DE MONTRÉAL

### TRAVAUX PRÉPARATOIRES — STATION LANGELIER

**SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, dûment instituée en vertu de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, chapitre S-30.01), ayant son siège au 800, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 1170, Montréal, Québec, H5A 1J6, agissant et représentée par Marie-Claude Léonard, directrice générale et M<sup>e</sup> Sylvain Joly, Secrétaire corporatif, dûment autorisés aux fins des présentes en vertu du *Règlement prévoyant l'exercice du pouvoir du conseil d'administration et du directeur général, et la signature de certains actes, documents ou écrits de la Société de transport de Montréal* (R-011);

(la « **STM** »)

**ET**

**VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes par la résolution CG06 0006 et l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*;

(la « **Ville** »)

---

**CONSIDÉRANT** que la STM est responsable du projet de prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal, lequel s'étend sur une longueur de tunnel d'environ 6 km sur le territoire de la ville de Montréal, débutant à l'est de la station Saint-Michel dans l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, dont le tracé suit essentiellement l'axe des rues Jean-Talon et Bélanger et se terminant dans l'arrondissement d'Anjou (le « **Prolongement** »);

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre du Prolongement, la STM doit effectuer des travaux préparatoires temporaires et permanents liés aux réseaux techniques urbains (les « **RTU** ») et aux infrastructures municipales aux fins de la construction de la future station Langelier (la « **Station Langelier** »);

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre du Prolongement, et plus particulièrement de la Station Langelier, la STM doit notamment effectuer des travaux temporaires sur certaines infrastructures municipales, tel que le déplacement d'infrastructures municipales ou des aménagements temporaires du domaine public pour une durée de quelques années aux fins de la construction du tunnel et de la Station Langelier sur et sous le domaine public (les « **Travaux de la STM** »);

**CONSIDÉRANT** que, dans le cadre du Prolongement, et plus particulièrement de la Station Langelier, la STM doit effectuer des travaux permanents liés au déplacement, à l'amélioration, à la modification ou à la construction d'infrastructures municipales, incluant sans s'y limiter les travaux liés à la voirie, au réseau d'aqueduc, d'égouts, à l'aménagement du domaine public, à la fourniture et l'installation du mobilier urbain, l'éclairage sur ou sous le domaine public municipal et requis aux fins de la construction du tunnel ou de la Station Langelier (les « **Ouvrages municipaux** »);

**CONSIDÉRANT** que la Ville a transmis à la STM une note du Service de l'eau datée du 15 décembre 2020 et une note comprenant des exigences techniques du Service de l'eau datée de mai 2022 (collectivement à l'Annexe 3) ;

**CONSIDÉRANT** que la Ville souhaite réaliser certains travaux situés en périphérie du Prolongement, et notamment, aux fins de la présente entente, les travaux identifiés à l'Annexe 1 des présentes en périphérie de la Station Langelier (les « **Travaux de la Ville** »);

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public que les Travaux de la Ville soient effectués en même temps que les Travaux de la STM et les Ouvrages municipaux;

**CONSIDÉRANT** que l'article 92.4 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun* (RLRQ, chapitre S-30.01) (la « **LSTC** ») et l'article 572.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) (la « **LCV** ») stipulent que la STM peut recevoir de la Ville un mandat pour l'exécution de travaux, aux conditions prévues auxdits articles;

**CONSIDÉRANT** que la Ville désire mandater la STM pour l'exécution des Travaux de la Ville, et ce, selon les modalités prévues à la présente entente;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Montréal a adopté un *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la LCV et que la STM déclare en avoir pris connaissance;

## **PAR CONSÉQUENT, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

### **1. PRÉAMBULE, ANNEXES ET DÉFINITIONS**

1.1 Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente entente.

« **Annexe 1** » : document intitulé « **Plan de localisation des Travaux** ».

« **Annexe 2** » : document intitulé « **Répartition des coûts pour les honoraires de services professionnels** ».

« **Annexe 3** » : document intitulé « **Note technique du Service de l'eau** »

« **Annexe 4** » : document intitulé « **Documents à fournir à la Ville selon les phases du projet** ».

« **Annexe 5** » : document intitulé « **Exigences de facturation de la Ville de Montréal** »

« **Engagement financier de la Ville** » : l'engagement financier maximal autorisé par la Ville pour l'exécution des Travaux de la Ville, incluant les contingences autorisées par la Ville pour ces travaux;

« **Ouvrages municipaux** » : désigne les travaux *permanents* requis aux fins de la construction du tunnel ou de la Station Langelier liés au déplacement, à l'amélioration, à la modification ou à la construction d'infrastructures municipales, incluant sans s'y limiter les travaux liés à la voirie, au réseau d'aqueduc, d'égouts, à l'aménagement du domaine public, à la fourniture et l'installation du mobilier urbain, l'éclairage sur ou sous le domaine public municipal. En l'occurrence, il s'agit des travaux de construction de la chambre de vanne CV-01 située à l'est du boulevard Langelier, tels que présentés à l'Annexe 1 (incluant tout travail accessoire notamment la démolition de voirie, la fourniture et installation de la chambre de vanne, la réfection de la voirie, etc.). Ces travaux sont réalisés par la STM, à ses frais. Ils seront transférés à la Ville lors de leur acceptation provisoire conformément à la présente entente;

« **Représentant de la STM** » : le Directeur identifié à l'article 10 des présentes ou son représentant désigné.

« **Représentant de la Ville** » : la Directrice identifiée à l'article 10 des présentes ou son représentant désigné.

« **Réseaux techniques urbains (les « RTU »)** » : désigne les réseaux techniques urbains. Il s'agit de l'ensemble des réseaux de distribution, de transport et d'emmagasinage d'énergie ainsi que l'ensemble des réseaux de télécommunications (téléphone, câblodistribution, etc.) et leurs différentes composantes (conduites, massifs, puits, etc.), qu'elles soient aériennes ou souterraines;

« **Surveillant de chantier** » : un/une professionnel qui effectue la surveillance des travaux de construction, suit les travaux de l'Adjudicataire du contrat de réalisation des travaux et vérifie et atteste de la conformité des travaux exécutés, le tout conformément au Guide de Surveillance des travaux de l'Ordre des ingénieurs du Québec;

« **Travaux de la Ville** » : désigne les travaux réalisés par la STM pour le compte de la Ville, aux frais de cette dernière. En l'occurrence, il s'agit des travaux de construction de la chambre de vanne CV-02 située à l'ouest du boulevard Langelier, tels que présentés à l'Annexe 1 (incluant tout travail accessoire notamment, la démolition de voirie, la fourniture et installation de la chambre de vanne, la réfection de la voirie, etc.). Ces travaux sont réalisés par la STM, aux frais de la Ville. Ils seront transférés à la Ville lors de leur acceptation provisoire conformément à la présente entente;

« **Travaux de la STM** » : désigne les travaux temporaires requis aux fins de la construction du tunnel ou de la Station Langelier liés au déplacement d'infrastructures municipales, incluant sans s'y limiter les travaux liés à la voirie, au réseau d'aqueduc, d'égouts, à l'aménagement du domaine public, à la fourniture et l'installation du mobilier urbain, l'éclairage, etc. En l'occurrence, il s'agit des travaux de déplacement de la conduite d'aqueduc de 400 mm de diamètre, tels que présentés à l'Annexe 1. Ces travaux temporaires sont réalisés par la STM, à ses frais. La Ville demeurera propriétaire des infrastructures municipales ainsi déplacées mais la STM en assumera la responsabilité et l'entretien jusqu'à leur relocalisation permanente par la STM dans une phase ultérieure;

« la **Ville** » : la Ville de Montréal, incluant ses arrondissements.

- 1.2 Le texte de la présente entente prévaut sur toute disposition des annexes qui serait inconciliable avec celui-ci. Le texte de l'Annexe 2 prévaut sur toute disposition de l'Annexe 1 qui serait inconciliable avec celui-ci.

## **2. OBJET**

- 2.1 La Ville mandate la STM pour la réalisation des « Travaux de la Ville », le tout conformément aux articles 92.4 de la LSTC et 572.1 de la LCV. En effet, les Travaux de la Ville sont situés dans le périmètre et aux abords du chantier de la STM et il est dans l'intérêt public qu'ils soient exécutés en même temps que les Travaux de la STM.
- 2.2 Pour ce faire, la Ville délègue à la STM le pouvoir de demander des soumissions, d'octroyer le contrat pour la réalisation des Travaux de la Ville, de gérer le contrat octroyé par suite de ces demandes de soumissions, le cas échéant, et d'effectuer les paiements en vertu du contrat, aux conditions prévues à la présente entente et d'effectuer les réceptions provisoire et définitive ainsi que le transfert de la documentation et des garanties applicables. Si une évaluation de rendement de l'Adjudicataire est réalisée, les Parties conviennent par ailleurs qu'elle sera réalisée par la STM, conformément aux règles qui lui sont applicables.
- 2.3 Les parties souhaitent également définir les droits et obligations des parties eu égard aux Travaux de la STM, aux Ouvrages municipaux, aux Travaux de la Ville et aux travaux en lien avec les RTU.

## **3. PRÉPARATION DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES**

- 3.1 La STM préparera les documents d'appel d'offres relatifs aux Travaux de la STM, aux Ouvrages municipaux, aux Travaux de la Ville et à certains travaux liés aux RTU (les « Documents d'appel d'offres »). La Ville préparera les estimations des coûts des Travaux de la Ville.

La STM est également responsable de la gestion et de la coordination de tous les travaux visant les RTU dans le cadre du Prolongement et, sans limiter la généralité de ce qui précède, dans le cadre des travaux de la Station Langelier. Elle devra notamment s'assurer que les entreprises concernées aient obtenu le consentement municipal conformément à la Politique d'utilisation du domaine public par les RTU de la Ville avant la réalisation de tous travaux en lien avec des RTU dans le domaine public municipal.

- 3.2 Au moment de la conclusion de la présente entente, les Documents d'appel d'offres ont été approuvés par la Ville. Le bordereau de soumission joint aux Documents d'appel d'offres distingue les « Travaux de la Ville » des « Travaux de la STM/Ouvrages municipaux ». Il a été soumis par la STM et approuvé par la Ville;

La STM déclare que tout addenda émis en cours d'appel d'offres ayant un impact direct ou indirect sur les Travaux de la STM, les Ouvrages municipaux, les Travaux de la Ville, le domaine public municipal ou sur les RTU a été soumis à la Ville pour commentaires et validation avant sa publication.

- 3.3 Les Documents d'appel d'offres prévoient que toutes les garanties et assurances demandées en vertu des Documents d'appel d'offres seront délivrées au nom de la STM et

de la Ville. Sans limiter la généralité de ce qui précède, la Ville devra être désignée comme co-assurée dans toutes les polices d'assurance requises en vertu des Documents d'appel d'offres et produites par l'Adjudicataire. La STM devra exiger minimalement de l'Adjudicataire qu'il fournisse une police d'assurances responsabilité civile générale offrant une protection minimale de 5 millions de dollars par accident ou évènement et une police d'assurance chantier offrant une protection d'un montant au moins équivalent à la valeur de l'ensemble des Travaux visés par les documents d'appels d'offre, par accident ou évènement. Les Documents d'appel d'offres devront également prévoir le transfert et la cession en faveur de la Ville de toutes les garanties sur l'ouvrage ou sur les matériaux fournis par l'Adjudicataire ou ses sous-traitants, et qui concernent des ouvrages ou des infrastructures municipales, que ceux-ci aient été réalisés dans le cadre des travaux liés aux Ouvrages municipaux ou dans le cadre des Travaux de la Ville, et ce, dès la fin des travaux.

- 3.4** La STM réalisera les Travaux de la STM, les Ouvrages municipaux et les Travaux de la Ville. Les coûts des Travaux de la STM et des Ouvrages municipaux seront aux frais de la STM. Les coûts des Travaux de la Ville seront aux frais de cette dernière. En ce qui concerne les services professionnels en phase de construction, la répartition des coûts entre les Parties est prévue à l'Annexe 2. Les Parties conviennent que la STM assume seule les frais liés aux services professionnels requis en phase de conception.

#### **4. OCTROI DU CONTRAT**

- 4.1** La Ville délègue à la STM son pouvoir d'octroyer le contrat relatif aux Travaux de la Ville (le « **Contrat** »). Cette délégation est toutefois conditionnelle à l'obtention par la STM, préalablement à l'octroi du Contrat, d'une copie de la résolution du conseil d'agglomération de la Ville autorisant l'octroi du Contrat. À cette fin, suivant l'ouverture des soumissions, la STM devra transmettre à la Ville les prix reçus dans le cadre de l'appel d'offres pour les Travaux de la Ville. Le cas échéant, la Ville transmettra à la STM la résolution du conseil d'agglomération approuvant l'octroi du Contrat dans les plus brefs délais suivant son adoption. La résolution du conseil d'agglomération indiquera l'engagement financier de la Ville pour l'exécution des Travaux de la Ville, incluant les contingences autorisées par la Ville pour ces travaux (l'« **Engagement financier de la Ville** »).
- 4.2** L'octroi du Contrat pour l'exécution de l'ensemble des travaux, le cas échéant, se fera selon le principe du plus bas soumissionnaire conforme, dans le respect des règles d'octroi de contrat de la Ville et, dans la seule mesure où cela ne contrevient pas aux règles de la Ville, aux règles d'octroi de contrat de la STM. Il sera assujéti au *Règlement concernant la gestion contractuelle* de la STM adopté en vertu de l'article 103.2 de la LSTC.

#### **5. GESTION DU CONTRAT**

- 5.1** Le Contrat sera géré par la STM qui effectuera notamment tous les paiements aux entrepreneurs. La STM assurera également la surveillance des travaux.
- 5.2** Seule la STM peut faire des demandes à l'Adjudicataire en lien avec l'exécution du Contrat.
- 5.3** Avant l'adjudication du Contrat, la Ville de Montréal doit fournir à la STM une liste non exhaustive des documents dont elle aura besoin pour les phases suivantes. Cette liste, non exhaustive, est définie à l'Annexe 4. Les documents de cette annexe devront être soumis à la Ville pour commentaires ou validation, selon le cas. Le Représentant de la Ville aura

cinq (5) jours ouvrables pour transmettre ses commentaires à la STM. Ce délai commence à l'heure de réception des documents par la Ville et se termine cinq (5) jours ouvrables plus tard, à la même heure.

- 5.4 La STM devra fournir à la Ville une copie du ou des contrats conclus pour la réalisation du Prolongement.
- 5.5 La STM devra transmettre à la Ville préalablement au début des travaux le certificat de son surveillant de chantier membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec ou de tout remplaçant confirmant la réussite de sa formation « Gestion de la mise en œuvre des travaux d'infrastructures municipales ». Cette certification doit être valide lors de la réunion de démarrage.

De plus, l'Adjudicataire devra également fournir les certifications de formation en « Gestion de la mise en œuvre des travaux d'infrastructures municipales » de son chargé de projet, ainsi que de son surintendant ou de son contremaître affecté aux travaux de ce contrat, et ce, avant la réunion de démarrage des travaux.

La STM et l'Adjudicataire devront s'assurer d'avoir en tout temps au moins une personne chacun en autorité sur le chantier qui détient ladite certification. La certification s'applique aux personnes et non aux entreprises. La certification a une validité de cinq (5) ans.

- 5.6 La STM devra remettre à la Ville une copie des permis, certificats et autorisations nécessaires en vertu de la réglementation municipale et s'assurer de respecter et de faire respecter les exigences rattachées à ces permis, certificats et autorisations.
- 5.7 La STM devra inviter le Représentant de la Ville à assister aux réunions de travail, aux réunions de coordination, aux réunions de chantier et aux inspections qui concernent directement ou indirectement les Travaux de la STM, les RTU, les Ouvrages municipaux ainsi que les Travaux de la Ville, et toute autre intervention, le cas échéant, pouvant avoir un impact direct ou indirect sur le domaine public municipal.
- 5.8 Le représentant de la Ville assistera aux réunions de chantier et pourra déterminer à quelles autres réunions il souhaite assister.
- 5.9 Avant la rencontre de démarrage du chantier, la STM enverra le plan d'inspection et d'essais (« PIE ») à la Ville pour commentaires et ses commentaires, basés sur une base réglementaire, devront être intégrés. La validation et l'approbation du PIE demeurent de la responsabilité de la STM.
- 5.10 La STM transmettra à la Ville, au fur et à mesure de l'avancement du chantier, un échéancier des travaux et une planification générale des activités à jour. Cet échéancier devra comprendre les activités du PIE.
- 5.11 La révision des dessins d'ateliers et des fiches techniques sera effectuée par la STM et ceux-ci seront transmis à la Ville pour information.
- 5.12 Suivant un avis préalable d'au moins 24 heures, le représentant de la Ville pourra accéder au chantier en tout temps, accompagné du surveillant de chantier pendant les heures d'ouverture. À l'arrivée au chantier, le représentant de la Ville doit remplir un registre de

présence et se conformer aux directives de santé et sécurité de la STM en place. Les constats faits lors de la visite doivent être documentés par le surveillant de la STM pendant chaque visite, puis être cosignés par le représentant de la Ville et le surveillant de chantier de la STM. Ce compte rendu sera envoyé à la Ville.

**5.13** La STM fournira à la Ville une copie des documents demandés par la Ville à l'article 5.15. Ces documents devront être transmis à la Ville en un seul envoi, par le biais de l'attestation de conformité des travaux du surveillant de chantier STM, en vue de la réception provisoire, et ce, malgré le fait que certains de ces documents auront été transmis à la Ville durant la phase de réalisation.

**5.14** La STM sera le répondant auprès de l'Adjudicataire pour les décisions à prendre en cours d'exécution des travaux. Toute demande de changement concernant ou affectant directement ou indirectement les Travaux STM, Travaux de la Ville, les Ouvrages municipaux, les RTU ou toute autre intervention dans le Domaine public municipal, entraînant ou non une augmentation des coûts de tels travaux devra faire l'objet d'une approbation préalable du Représentant de la Ville.

Pour ce faire, le représentant de la Ville doit informer la STM des documents qu'il souhaite recevoir. À la suite de la réception de l'ensemble des documents demandés, le Représentant de la Ville aura cinq (5) jours ouvrables pour donner son approbation, ses commentaires ou son refus à la STM. Ce délai commence à l'heure de réception des documents par la Ville et se termine cinq (5) jours ouvrables plus tard, à la même heure. À défaut de respecter ce délai, son approbation sera réputée.

À l'égard des Travaux de la Ville, ce délai de réponse n'est applicable que dans la mesure où la demande de changement respecte l'Engagement financier de la Ville. La STM devra aviser la Ville dès qu'elle a connaissance que les coûts des Travaux de la Ville pourraient excéder l'Engagement financier de cette dernière. À la suite de cet avis, la Ville devra obtenir une autorisation du conseil d'agglomération avant de pouvoir autoriser toute dépense additionnelle requise, le cas échéant. Il est entendu qu'en cas d'urgence présentant un danger imminent pour les travailleurs ou le public ou risquant de compromettre sérieusement l'intégrité des infrastructures existantes, aucune autorisation de la Ville ne sera requise.

Toutefois, la STM devra néanmoins aviser sans délai la Ville dès qu'elle aura connaissance d'un tel cas d'urgence. Dans l'éventualité où un tel cas d'urgence survient, la STM devra fournir une reddition de compte des travaux exécutés en urgence concernant les Travaux de la Ville, les Travaux de la STM, les Ouvrages municipaux, les RTU ou tous autres travaux affectant directement ou indirectement le domaine public municipal.

**5.15** La STM doit remettre à la Ville de Montréal la documentation suivant l'Annexe 4 joint à cette entente.

## **6. OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC**

**6.1** La STM devra s'assurer que son Adjudicataire demande et obtienne des arrondissements concernés les permis d'occupation temporaire du domaine public avant l'exécution de travaux visés par la présente entente.

- 6.2** La STM devra obtenir les autorisations de la Ville avant toute modification aux feux de circulation de la Ville de Montréal.

La STM soumettra les plans de signalisation de travaux à la Ville pour commentaires et validation. Le Représentant de la Ville aura cinq (5) jours ouvrables, pour émettre ses commentaires. Ce délai de cinq (5) jours ouvrables commence à l'heure de réception des documents par la Ville et se termine cinq (5) jours ouvrables plus tard, à la même heure.

La STM ou son Adjudicataire ne pourra pas effectuer de demande de permis d'occupation temporaire du domaine public sans avoir, au préalable, obtenu l'approbation de la Ville quant aux plans de signalisation de travaux spécifiques à ladite demande.

- 6.3** La STM établira une personne-ressource contact pour toute demande de correctif au niveau de la signalisation. La STM s'engage à apporter les correctifs nécessaires dans les plus brefs délais.
- 6.4** Si la Ville juge que la présence d'agents du Service de police de la Ville de Montréal est requise dans le cadre du chantier, la STM devra faire une demande de commercialisation policière en bonne et due forme au SPVM en mettant le Représentant de la Ville de Montréal en copie conforme.
- 6.5** Pour toute demande de dérogation du plan de camionnage déjà approuvée par la Ville, la STM devra suivre la procédure établie par la Ville.

## **7. RÉCEPTION PROVISOIRE ET RÉCEPTION DÉFINITIVE**

- 7.1** La Ville devra être convoquée pour assister à la réception provisoire de tous les travaux visés par la présente entente.
- 7.2** La STM devra transmettre à la Ville le certificat de réception provisoire avec la liste des déficiences identifiées lors de l'inspection avant sa transmission à l'Adjudicataire. Un délai pour corriger ces déficiences sera établi entre la STM et la Ville.

La STM devra obtenir l'approbation préalable écrite du Représentant de la Ville avant de procéder à la Réception provisoire et à la Réception définitive des Travaux de la STM, des Ouvrages municipaux, et des Travaux de la Ville. Pour effectuer cette vérification, la Ville devra avoir obtenu préalablement la documentation décrite à la présente, le tout tel que défini à l'article 5.15. Le Représentant de la Ville s'engage à transmettre sa réponse à la demande d'approbation au plus tard dans les trente (30) jours ouvrables suivant la réception d'une demande faite par la STM à cet effet. Si le Représentant de la Ville ne transmet aucune approbation ou réserve dans le délai convenu au présent paragraphe, la Ville sera réputée être satisfaite de l'exécution des Travaux de la Ville, des Travaux de la STM et des Ouvrages municipaux et la STM pourra procéder à Réception provisoire ou définitive, le cas échéant, des travaux visés au présent paragraphe.

- 7.3** Les ouvrages visés par les Travaux de la STM demeureront sous la responsabilité de la STM jusqu'à leur relocalisation ou construction définitive. Durant cette période provisoire, la STM en assume la garde et l'entretien à ses entiers frais. La STM assume tous les risques liés à la garde et l'entretien de ces ouvrages et, sans limiter la généralité de ce qui précède, elle devra procéder avec diligence à toute réparation ou remise en état suivant, notamment, toutes fuites, bris, incidents ou quelque autre dommage causé auxdits ouvrages, dans le

respect des normes applicables, notamment les normes de la Ville. La STM s'engage à aviser la Ville dans les plus brefs délais de toute intervention effectuée sur lesdits ouvrages pendant toute la période durant laquelle elle est responsable de ces ouvrages en vertu de la présente entente. La STM s'engage par ailleurs à avoir un contrat en vigueur avec un entrepreneur qualifié pour intervenir sur les ouvrages visés par les Travaux de la STM, et ce, jusqu'à la relocalisation ou la construction définitive desdits ouvrages.

**7.4** Pour tous les Travaux de la STM, les Ouvrages municipaux et les Travaux de la Ville, la STM devra, avant l'acceptation provisoire, obtenir l'autorisation préalable de la Ville en produisant, de manière non exhaustive, les documents établis à l'Annexe 4. Le Représentant de la Ville pourra ainsi s'assurer que les travaux répondent entièrement aux exigences de la Ville. Les documents à produire devront inclure notamment les informations suivantes :

- Plans tels que construits (TQC) de l'ensemble des Travaux de la Ville et des Travaux de la STM, des Ouvrages municipaux et des RTU;
- Une attestation de conformité aux plans et devis, ainsi que toute autre modification faite en chantier, incluant les directives de changements signées par l'ingénieur de la STM chargé de la surveillance au chantier;
- Un plan de localisation géoréférencée XYZ de toute infrastructure municipale signée par un arpenteur-géomètre;
- Une liste détaillée de tous les travaux à corriger et à parachever, y compris ceux différés;
- Laquelle liste de travaux représente en valeur moins de 25 000 \$ et n'empêchant pas l'ouvrage d'être prêt en tout point pour l'usage auquel il est destiné, tel qu'attesté par l'ingénieur responsable de la surveillance;
- Les manuels d'instructions et les garanties écrites des pièces ou équipements fournis;
- Sans s'y limiter, tout autre élément que le Représentant de la Ville estime requis pour procéder à la réception provisoire.

## **8. MODALITÉS FINANCIÈRES**

**8.1** La STM effectuera tous les paiements à l'Adjudicataire.

**8.2** La Ville versera à la STM une somme égale au coût des Travaux de la Ville, au fur et à mesure des travaux. Le coût des travaux payables par la Ville sera calculé aux prix unitaires soumis au bordereau de soumission de l'Adjudicataire pour l'exécution des travaux, selon les quantités réelles, sous réserve des changements apportés en conformité avec l'article 5.14.

**8.3** Les coûts reliés au maintien et à la gestion de la mobilité, incluant la signalisation lumineuse, et les coûts reliés à la commercialisation policière sont assumés par les Parties au prorata du coût réel des travaux dont ils doivent assumer le coût en vertu de la présente entente. La STM facturera à la Ville la part de cette dernière.

- 8.4** La surveillance de l'ensemble des travaux sera réalisée par la STM, à ses frais. La Ville versera à la STM une somme forfaitaire équivalant à 8,4 % du coût réel avant taxes des Travaux de la Ville, tels que ceux-ci pourront être modifiés conformément à la présente entente, le cas échéant, pour couvrir les frais de surveillance des Travaux de la Ville, ce qui inclut les suivis de chantier et les services de laboratoire, tel que détaillé à l'Annexe 2.
- 8.5** Si une demande de changement vise des Travaux de la Ville et entraîne des services professionnels additionnels, autres que des services de surveillance ou des services de laboratoire, les frais découlant de ces services professionnels additionnels seront assumés par la Ville. Les frais de surveillance additionnels, le cas échéant, seront, eux, inclus dans le montant versé par la Ville en vertu de l'article 8.4.
- 8.6** La Ville paie à la STM le montant des coûts dont le financement lui incombe en vertu de la présente entente sur présentation d'une demande de paiement accompagnée des pièces justificatives suivantes :
- La facture détaillée, taxes incluses, de la STM adressée à la Ville pour services rendus ou travaux exécutés, selon le cas;
  - Les états de compte et justificatifs des quantités détaillées de la STM ou des différents fournisseurs, prestataires de services et entrepreneurs retenus par la STM relativement aux activités dont le financement incombe à la Ville;
  - En ce qui concerne les Travaux de la Ville, une recommandation de paiement du Surveillant de chantier.
- 8.7** La STM acheminera au Représentant de la Ville les demandes de paiement accompagnées des pièces justificatives précitées. Après vérification, la Ville émettra un virement bancaire au montant requis à l'attention de la STM au plus tard dans les trente (30) jours suivant la réception d'une facture conforme avec pièces justificatives complètes. Les exigences de facturation de la Ville sont décrites à l'Annexe 5.
- 8.8** Suite à la vérification des pièces justificatives ou à un audit, la Ville peut demander à la STM d'appliquer une retenue sur les factures liées aux Travaux de la Ville jugés non conformes; le cas échéant, le montant de la retenue sera déduit du montant facturé jusqu'à la correction des Travaux visés. Une retenue de garantie de bonne exécution de travaux de 10 % de la valeur des Travaux de la Ville sera appliquée au début du contrat. À l'acceptation provisoire, une garantie d'entretien des travaux de 5 % de la valeur des Travaux de la Ville sera maintenue jusqu'à l'acceptation définitive desdits Travaux de la Ville. La retenue de garantie de bonne exécution s'applique en sus des autres retenues que la Ville peut demander d'appliquer en raison de travaux déficients, décrite ci-avant.
- 8.9** La STM ne pourra facturer cette dernière retenue de garantie d'entretien à la Ville avant la Réception définitive des Travaux de la Ville.

## **9. AVIS**

- 9.1** Les avis et les autres communications qu'il est nécessaire ou permis de donner en vertu de la présente entente, doivent être présentés par écrit ou par communication électronique et sont réputés avoir été suffisamment et valablement donnés s'ils sont livrés ou expédiés en main propre, par messenger aux adresses prévues ci-après, avec une copie transmise aux

autres parties ou électroniquement à l'adresse courriel ci-après prévue. Si tel avis est envoyé électroniquement, il sera réputé avoir été reçu le premier jour ouvrable suivant le jour de son envoi. S'il est remis en main propre par messenger, il sera réputé avoir été reçu le premier jour ouvrable suivant le jour où il est livré à l'adresse applicable indiquée ci-après, soit à la personne désignée ci-dessous, soit à une autre personne se trouvant à cette adresse et ayant en apparence le pouvoir d'accepter les livraisons. Les avis et autres communications doivent être adressés, quant à chaque partie, à toute autre adresse ou adresse courriel qui peut être désignée par cette partie dans un avis écrit remis aux autres parties. Les avis et autres communications doivent être adressés comme suit :

si à la **STM** : 800, rue De La Gauchetière Ouest,  
Bureau 7600  
Montréal, Québec, H5A 1J6

À l'attention de : David Chartier Courriel :  
David.chartier@stm.info

si à la **Ville** : 801, rue Brennan, 8e étage Montréal,  
Québec, H3C 0G4

À l'attention de : Isabelle Lebrun  
Courriel : isabelle.lebrun@montreal.ca

**9.2** Nonobstant ce qui précède, les personnes ci-haut désignées pourront désigner une autre personne pour la gestion courante de l'entente.

## **10. ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE DE L'ENTENTE**

Cette entente entre en vigueur à la date de sa signature par les parties et prend fin lorsque toutes les obligations qui découlent de la présente entente auront été exécutées.

## **11. INDEMNISATION**

**11.1** La STM sera responsable de tout dommage causé à la Ville ou à des tiers par sa faute ou celle de ses employés, ses agents ou ses représentants au cours de la réalisation des activités dont l'exécution lui incombe en vertu de la présente entente. La STM s'engage à prendre fait et cause pour la Ville dans tout recours, réclamation, demande, poursuite ou autre procédure intentée contre cette dernière en raison de ce qui précède, et à indemniser la Ville de tout dommage et de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais. Sans limiter la généralité de ce qui précède, la STM sera entièrement responsable et devra prendre fait et cause et tenir la Ville indemne de tout dommage pouvant être causé à la Ville ou aux tiers par les ouvrages faisant l'objet des Travaux de la STM, et ce, pendant toute la période durant laquelle ces ouvrages sont sous la responsabilité de la STM.

**11.2** La Ville demeure responsable des dommages causés à la STM et aux tiers par sa faute ou celle de ses employés dans le cadre de l'exécution de la présente entente. La Ville s'engage à prendre fait et cause pour la STM dans tout recours, toute réclamation, toute demande, toute poursuite et toute autre procédure intentée contre cette dernière en raison de ce qui précède, et à indemniser la STM de tout dommage et de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

## 12. PROMOTION ET PUBLICITÉ

Afin de promouvoir la saine collaboration et coordination entre la Ville et la STM, les Parties conviennent de porter conjointement les messages relatifs à la station Langelier, près de l'intersection de la rue Jean-Talon et du boulevard Langelier, selon les modalités suivantes :

- a) La STM sera responsable de proposer, concevoir, produire et diffuser les outils de communications dans le respect de son image de marque;
- b) Le contenu des outils devra être approuvé par le Représentant de la Ville avant diffusion;
- c) Les deux parties seront cosignataires des outils. Toutefois, les appels à l'action orienteront les citoyens vers les canaux de communication de la STM afin que les demandes d'information et les plaintes soient prises en charge de manière adéquate;
- d) Un rapport des commentaires et plaintes, ainsi que les réponses transmises, concernant le projet de prolongement de la ligne bleue sera produit mensuellement par la STM et partagé avec la Ville;
- e) Les demandes médias seront acheminées vers la STM qui pourra, selon les façons de faire déjà en place et la nature de ces dernières, soit :
  - Informer la Ville de la demande et de la réponse fournie;
  - Valider avec l'entité de la Ville appropriée la réponse à fournir par la STM;
  - Rediriger le demandeur pour que la Ville ou l'arrondissement lui réponde.

## 13. AUTRES DISPOSITIONS

- 13.1 Dans le cadre de l'exécution de la présente entente, les parties s'engagent à collaborer entièrement l'une avec l'autre afin de réaliser l'objet de la présente entente.
- 13.2 Les parties conviennent de poser tout autre acte et de signer tout autre document ou écrit que l'une d'elles pourrait raisonnablement demander aux fins de donner effet à la présente entente.
- 13.3 Advenant le cas où toute ou partie d'une ou plusieurs dispositions de la présente entente soit déclarée nulle ou rendue inopérante par l'adoption ou l'abrogation d'une loi ou par décision d'un tribunal compétent, cette annulation ou le fait que cette ou ces dispositions soient rendues inopérantes ne devra pas, en aucun cas, s'interpréter comme infirmant la présente entente non plus que toutes autres dispositions d'icelle non affectées.
- 13.4 Le fait qu'une partie aux présentes n'ait pas insisté sur la pleine exécution de l'un quelconque des engagements contenus aux présentes ou n'ait pas toujours exercé l'un quelconque de ses droits y conférés ne doit pas être considéré comme une renonciation pour l'avenir à tel droit ou à telle exécution de tel engagement. Sauf dispositions à l'effet contraire, aucune renonciation par l'une des parties aux présentes à l'un quelconque de ses droits n'est effective que lorsqu'établie par écrit et toute telle renonciation n'est imputable qu'aux droits et circonstances expressément visés par ladite renonciation.

**13.5** La présente entente, son interprétation et son exécution sont régies par les lois en vigueur dans la province de Québec.

**13.6** Sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1), les parties reconnaissent que toute information, donnée ou autre renseignement fourni dans le cadre de la présente entente sont de nature confidentielle et chacune des parties s'engage à ne pas divulguer de tels information, donnée ou renseignement, ni à en faire quelque utilisation que ce soit à l'extérieur du cadre expressément prévu aux présentes, sauf si autorisé préalablement par écrit à se faire. Les dispositions du présent paragraphe survivront à toute résiliation de la présente entente et resteront en vigueur nonobstant telle résiliation.

**13.7** La présente entente peut être signée en autant d'exemplaires que les parties le jugent nécessaire et, lorsqu'ainsi signés, tous ces exemplaires ont la même validité, lient toutes les parties qui les ont signés et ne constituent ensemble qu'un seul et même document. La réception d'une page de signature de la présente entente dûment signée par une partie, par télécopieur, courrier électronique ou autre moyen électronique est reconnue véritable et lie cette partie de la même façon que si cette présente entente avait été signée de façon manuscrite par cette partie.

**EN FOI DE QUOI**, les parties ont signé la présente entente avec effet à la date et à l'endroit ci-après mentionnés.

**SIGNÉE** à Montréal, province de Québec, ce \_\_\_\_\_ 2023.

**SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL**

\_\_\_\_\_  
par : Marie-Claude Léonard, directrice générale

\_\_\_\_\_  
par : Sylvain Joly, Secrétaire corporatif

**SIGNÉE** à Montréal, province de Québec, ce \_\_\_\_\_ 2023.

**VILLE DE MONTRÉAL**

\_\_\_\_\_  
par : Domenico Zambito, greffier-adjoint

Cette entente a été approuvée par la résolution CG \_\_\_\_\_ adoptée lors de la séance du conseil d'agglomération du \_\_\_\_\_ 2023.

## Annexe 2

### Répartition des coûts pour les honoraires de services professionnels

La Ville versera un montant forfaitaire équivalant à 8,4 % des coûts réels des Travaux de la Ville pour couvrir l'ensemble des services professionnels requis en chantier en lien avec les Travaux de la Ville, sous réserve de ce qui est prévu à l'article 8.5 de la présente entente.

À titre indicatif, le pourcentage est réparti tel que suit :

- Suivi chantier 5 %
- Service du laboratoire 3,4 %

La STM est seule responsable de la surveillance des travaux visée par la présente entente. Sans limiter la généralité de ce qui précède, la Ville recommande que la STM mandate du personnel en nombre suffisant, dont des ingénieurs, pour assurer la surveillance, la sécurité et le contrôle de la qualité des travaux. Ces derniers devront être présents chaque fois que des travaux sont en cours.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, le coût des activités suivantes est compris dans le montant forfaitaire payable par la Ville de Montréal.

#### Suivi chantier (5 %)

- Surveillance bureau
- Surveillance chantier
- Inspection des travaux
- Mise en service
- Suivi des déficiences

La surveillance bureau comprendra la revue des dessins d'ateliers et fiches techniques. La Ville procurera une assistance technique au besoin pour les questions et réponses techniques (QRT) et les ordres de changement nécessitant une modification importante de conception et une révision des plans fournis par la Ville.

Par ailleurs, la participation des employés de la Ville aux activités suivantes est à ses frais :

- Mise en place du PIE de la STM
- Présence à la réunion de démarrage et aux réunions de chantier avec l'Adjudicataire
- Inspections des travaux
- Mise en service des ouvrages
- Suivi des déficiences

#### Services du laboratoire (3,4 %)

- Contrôle qualitatif et quantitatif des matériaux
- Gestion des sols contaminés

Par ailleurs, la participation des employés de la Ville aux activités suivantes est à ses frais :

- Mise en place du PIE de la STM
- Réunion de démarrage avec le laboratoire
- Suivi des non-conformités



**Dossier # : 1238009001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 162 913,83 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0805 « Murs rideaux », contrat accordé à Unicel Architectural Corp. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0123), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 954 965,92 \$ à 2 117 879,74 \$, taxes et contingences incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 162 913,83 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0805 « Murs rideaux », contrat accordé à Unicel Architectural Corp. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0123), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 954 965,92 \$ à 2 117 879,74 \$, taxes et contingences incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 56,07 % par la ville centre et à 43,93 % par l'agglomération.

**Signé par** Claude CARETTE **Le** 2023-04-21 09:12

**Signataire :**

Claude CARETTE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme\_mobilité et  
infrastructures

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1238009001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 162 913,83 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0805 « Murs rideaux », contrat accordé à Unicel Architectural Corp. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0123), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 954 965,92 \$ à 2 117 879,74 \$, taxes et contingences incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'hôtel de ville est le bâtiment phare de l'Administration municipale et la maison des citoyens de Montréal. L'hôtel de ville est situé au coeur de la « *Cité administrative historique* » de Montréal. Le bâtiment est protégé en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Le présent projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville englobe les travaux qui visent à maintenir ou à rétablir l'état physique du bâtiment afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation et ce, tout en réduisant l'indice de vétusté et les risques de défaillances techniques. Le projet porte sur :

- La mise en valeur et la restauration patrimoniale de l'édifice hôtel de ville;
- La mise aux normes du bâtiment, notamment des systèmes électromécaniques et de sécurité incendie;
- L'amélioration de l'accessibilité à la maison des citoyennes et des citoyens, ainsi que de l'accessibilité universelle, de la flexibilité des aménagements et de l'optimisation de l'allocation des espaces.

La portée détaillée du programme de travaux a été établie selon les besoins prioritaires qui répondent aux objectifs du projet dans le respect des paramètres (budget, échéancier, portée).

Le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville est assujéti au Cadre de gouvernance et a obtenu l'autorisation du CE du 18 janvier 2023 de poursuivre à la phase Exécution, le mandat d'exécution révisé #SMCE239025001 a été émis.

Le projet intègre des mesures de développement durable dans le but d'obtenir la certification « *LEED V4 exploitation et entretien des bâtiments existants* » de niveau Or.

Le projet est réalisé selon le mode « *Gérance de construction* » : les phases de conception et de construction sont ainsi réalisées en lots et l'exécution des travaux est scindée en plus de 50 lots de travaux, incluant le présent lot L0805 « Murs rideaux », s'effectuant successivement ou concurremment et donnant lieu à des contrats distincts que la Ville contracte directement avec des entrepreneurs spécialisés.

La livraison de l'hôtel de ville est prévue à la fin de l'année 2023.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE23 0074 - 18 janvier 2023 - d'accorder à Neptune Security Services inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services de gardien de sécurité pour le lot L0134 « Services de gardien de sécurité », dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 262 253,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19615.

CG22 0779 - 22 décembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle au contrat de base de 1 609 078,23 \$, taxes incluses, incluant une dépense additionnelle aux contingences de 524 522,42 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé aux firmes Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK Inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 598 956,96 \$ à 11 208 035,19 \$, taxes et contingences incluses - Approuver l'avenant no 3 à cet effet.

CG22 0780 - 22 décembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 2 735 848,38 \$, taxes incluses (contrat 2 378 998,59 \$, taxes incluses + contingence 356 849,79 \$, taxes incluses) pour les services professionnels en gérance de construction du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Pomerleau Inc. (CG18 0555), majorant ainsi le montant du contrat de 21 165 297,07 \$ à 23 901 145,45 \$, taxes incluses / Approuver l'avenant no 3 à cet effet.

CG22 0778 - 22 décembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 193 168,44 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0176 « Échafaudages », contrat accordé à Échafauds Plus (Laval) Inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0142), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 480 958,07 \$ à 1 674 126,52 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0775 - 22 décembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 169 473,15 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0501 « Charpente métallique », contrat accordé à Summa Métal Architectural et Structural inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0447), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 974 470,61 \$ à 1 143 943,76 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0776 - 22 décembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 404 424,22 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0387), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 17 033 042,79 \$ à 18 437 467,01 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0777 - 22 décembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 199 446,02 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2701 « Communication et sécurité », contrat accordé à Informatique Pro-Contact inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de

Montréal (CG20 0443), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 764 543,07 \$ à 963 989,08 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0623 – 27 Octobre 2022 - Exercer l'option de renouvellement et autoriser une dépense additionnelle de 173 842,20 \$, taxes et contingences incluses, pour des services professionnels spécialisés en coordination de chantier pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à CIMA+ S.E.N.C (CG21 0454), majorant ainsi le montant total du contrat de 173 842,20 \$ à 347 684,40 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0618 – 27 Octobre 2022 - Accorder un contrat à Produit Énergétiques GAL., pour la location d'équipement pour le lot 0178 « chauffage temporaire » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 299 394,90 \$, taxes incluses (contrat : 249 495,75 \$, taxes incluses + contingences : 49 899,15 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public IMM-15753 - (1 soumissionnaire conforme).

CE22 1702 – 19 Octobre 2022 - Octroyer un contrat à la Firme Atelier Laboutique Inc. pour la fourniture de services d'ébénisterie artisanale visant la restauration de mobiliers patrimoniaux existants pour la salle du conseil, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 461 795,65 \$, taxes incluses (contrat : 369 436,52 \$ + contingences : 92 359,13 \$) - Appel d'offres public 22-19464 (2 soumissionnaires).

CE22 1552 – 28 Septembre 2022 - Exercer l'option de renouvellement prévue au contrat et d'autoriser une dépense additionnelle de 154 526,40 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en gestion financière dans le cadre du contrat accordé à CIMA+ S.E.N.C (CE20 1920), majorant ainsi le montant total du contrat de 309 052,80 \$ à 463 579,20 \$, taxes incluses.

CG22 0560 – 22 Septembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 163 455,99 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0708 « Solins, gouttières et accessoires de toiture », dans le cadre du contrat accordé à Toitures Trois Étoiles inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0493), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 253 162,60 \$ à 1 416 618,59 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0501 – 25 Août 2022 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson Inc., pour la réalisation des travaux de construction du lot L0908 « Restauration et finition architecturale » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 22 835 072,65 \$, taxes incluses (contrat : 18 268 058,12 \$, taxes incluses + contingences : 4 567 014,53 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public IMM-15763 - (1 soumissionnaire).

CG22 0468 – 25 Août 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 532 912,92 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0100 « Entrepreneur général », contrat accordé à St-Denis Thompson Inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0084), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 4 085 665,71 \$ à 4 618 578,63 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0467 – 25 Août 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 92 710,21 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0903 « Revêtements de sols souples », contrat accordé à 9028-4043 Québec inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0446), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 960 212,85 \$ à

1 052 923,06 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0469 – 25 Août 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 232 396,30 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et Armature », contrat accordé à St-Denis Thompson inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0019), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 2 560 326,28 \$ à 2 792 722,57 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0395 – 16 Juin 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 96 234,08 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0902 « Peinture », dans le cadre du contrat accordé à Guy Brunelle inc., pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0445), majorant ainsi le montant total du contrat de 737 794,58 \$ à 834 028,65 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0394 – 16 Juin 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 162 373,44 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0505 « Structure d'acier de la salle polyvalente », dans le cadre du contrat accordé à Summa Métal Architectural et Structural inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0249), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 244 863,07 \$ à 1 407 236,51 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0329 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 5 285 624,89 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en gérance de construction dans le cadre du contrat accordé à Pomerleau Inc. (CG18 0555), majorant ainsi le montant du contrat de 13 701 506,39 \$ à 18 987 131,28 \$, taxes incluses.

CG22 0325 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 165 553,94 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0903 « Revêtements de sols souples », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à 9028-4043 Québec inc. (CG21 0446), majorant ainsi le montant total du contrat de 794 658,91 \$ à 960 212,85 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0326 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 92 059,84 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Mongrain Inc (CG21 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 683 947,76 \$ à 776 007,60 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0324 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 316 647,71 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0387), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 15 716 395,08 \$ à 17 033 042,79 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0323 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 136 337,36 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation », contrat accordé à HVAC inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0197), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 8 093 019,94 \$ à 8 229 357,30 \$, taxes et contingences incluse.

CG22 0327 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 657 657,00 \$, taxes

incluses, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Plomberie Richard Jubinville inc. (CG20 0391), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 890 690,54 \$ à 10 548 347,54 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0322 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 403 637,80 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0901 « Systèmes intérieurs », contrat accordé à ITR Acoustique MTL inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0042), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 10 761 223,10 \$ à 12 164 860,89 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0328 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 224 899,64 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et Armature », contrat accordé à St-Denis Thompson inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0019), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 2 335 426,63 \$ à 2 560 326,28 \$, taxes et contingences incluses.

CE22 0820 – 11 Mai 2022 - Accorder un contrat à la firme GLT+ Inc. pour les services professionnels spécialisés en économie de la construction d'une durée de 2 ans pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 413 164,96 \$, taxes incluses (contrat : 359 273,88 \$ + contingences : 53 891,08 \$) - Appel d'offres public 22-19167 (3 soumissionnaires).

CG22 0189 – 24 Mars 2022 - Accorder un contrat à 9250-6518 Québec Inc, (Ébénisterie Architecturale Labelle), pour la réalisation des travaux de construction du lot L0601 « Ébénisterie » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 3 543 773,25 \$, taxes incluses (contrat : 2 953 144,37 \$ + contingences : 590 628,87 \$) - Appel d'offres public IMM-15758 - (1 soumissionnaire).

CG22 0182 – 24 Mars 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 263 660,67 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0202 « Démolition sélective », contrat accordé à Démospec déconstruction inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0447), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 010 699,24 \$ à 1 274 359,91 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0109 – 24 Février 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 283 818,95 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux du lot L0701 « Toiture », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée (CG21 0546), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 805 269,90 \$ à 2 089 088,85 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0108 – 24 Février 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 180 138,41 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature » pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG21 0019), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 155 288,22 \$ à 2 335 426,63 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0107 – 24 Février 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 68 431,40 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot

L0703 « Ignifugation », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Mongrain inc. (CG21 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 615 516,36 \$ à 683 947,76 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0038 – 27 Janvier 2022 - Accorder un contrat à la firme GLT+ pour la fourniture de services professionnels spécialisés en coordination de chantier d'une durée de 12 mois avec une option de renouvellement de 12 mois pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 289 737,00 \$, taxes incluses (contrat : 241 447,50 \$ + contingences : 48 289,50 \$) - Appel d'offres public 21-18912 (1 soumissionnaire).

CG22 0035 – 27 Janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 574 946,41 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0387), majorant ainsi le montant total du contrat de 15 141 448,67 \$ à 15 716 395,08 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0034 – 27 Janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 436 871,16 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie », contrat accordé à Plomberie Richard Jubinville inc., dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0391), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 453 819,38 \$, à 9 890 690,54 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0033 – 27 Janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 081 384,54 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation », contrat accordé à HVAC inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0197), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 7 011 635,40 \$ à 8 093 019,94 \$, taxes et contingences incluses.

CG21 0584 du 30 septembre 2021 - Autoriser une dépense additionnelle au contrat de base de 867 534,45 \$, taxes incluses, et une dépense additionnelle aux contingences de 526 447,61 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé aux firmes Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 8 204 974,90 \$ à 9 598 956,96 \$, taxes et contingences incluses / Approuver l'avenant no 1 à cet effet.

CG21 0546 du 30 septembre 2021 - Accorder un contrat à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée pour la réalisation des travaux de construction de la toiture, lot L0701, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 805 269,90 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15699 (3 soum.).

CG21 0493 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Toiture Trois Étoiles inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0708 « Solins, gouttières et accessoires de toiture » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 253 162,60 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15755 (2 soum.).

CG21 0454 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., pour des services professionnels spécialisés en coordination de chantier d'une durée de 12 mois avec une option de renouvellement de 12 mois pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 173 842,20 \$, taxes et

contingences incluses - Appel d'offres public 21-18591 (1 soum.).

CG21 0447 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Démospec déconstruction inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0202 « Démolition sélective » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 010 699,24 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15694 (2 soum.).

CG21 0446 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à 9028-4043 Québec inc. faisant affaires sous Bousada pour la réalisation des travaux de construction du lot L0903 « Revêtement de sols souples » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 794 658,91 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15685 (4 soum.).

CG21 0445 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Guy Brunelle inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0902 « Peinture » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 737 794,58 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15680 (3 soum.).

CG21 0433 du 26 août 2021 - Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec Distribution, pour la fourniture de services associés au raccordement du bâtiment au réseau électrique avec accroissement de charge pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 478 526,77 \$, taxes et contingences incluses.

CG21 0377 du 17 juin 2021 - Autoriser une dépense additionnelle de 569 345,56 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour réaliser les travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG19 0324), majorant ainsi la dépense totale de 8 301 133,20 \$ à 8 870 478,77 \$, taxes et contingences incluses.

CG21 0283 du 20 mai 2021 - Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouvrés » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 680 267,65 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15686 (1 soum.).

CG21 0249 du 20 mai 2021 - Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0505 « Structure d'acier de la salle polyvalente » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 244 863,07 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15673 (1 soum.).

CG21 0208 du 22 avril 2021 - Accorder un contrat à Mongrain inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 615 516,36 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15684 (1 soum.).

CG21 0192 du 22 avril 2021 - Accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0706 « Imperméabilisation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 326 454,27 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15676 (2 soum., 1 seul conforme).

CG21 0142 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Échafauds Plus (Laval) pour la réalisation des travaux de construction du lot L0176 « Échafaudages » dans le cadre du

projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 480 958,07 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15683 (2 soum., 1 seul conforme).

CG21 0124 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Vitrierie RD Itée pour la réalisation des travaux de construction du lot L0804 « Vitrage intérieur » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 647 915,32 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15676 - (1 seul soum.).

CG21 0123 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Unicel Architectural Corp. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0805 « Murs rideaux » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 954 965,92 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15678 - (1 seul soum.).

DB219057007 du 9 mars 2021 - Autoriser un rehaussement de 21 731,65 \$ (incluant taxes), du contrat gré à gré, à J. Flams transport & excavation pour le déneigement du chantier de construction de l'hôtel de ville lors de la saison 2020-2021 dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal. (DA208864003) Majorant ainsi le montant total à autoriser de 20 598,92 \$, taxes incluses, incluant contingences à 42 330,57 \$, taxes incluses, prévisions et contingences).

CG21 0084 du 25 février 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0100 « Entrepreneur général » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 4 085 665,71 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15682 (1 soum.).

DB219057005 du 15 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à WILLIAM SCOTSMAN pour la location de roulottes de chantier pour les travailleurs dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 100 520,34 \$, taxes incluses (contrat : 91 382,13 \$ + contingences : 9 138,21 \$).

DB219057004 du 5 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à Groupe PRODEM pour la démolition de dalles et de bordures de béton dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 102 316,26 \$, taxes incluses (contrat: 93 014,78 \$ + contingences: 9 301,48 \$).

DB219057003 du 5 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à UCIT Online Security Inc. (DBA Stealth Monitoring) pour un système de surveillance par caméras du chantier dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 97 700,01 \$, taxes incluses (contrat: 88 818,19 \$ + contingences : 8 881,82 \$).

DB219057002 du 5 février 2021 - Accorder un contrat sur invitation de 66 225,60 \$ (incluant taxes) à Expert nettoyage EXPN pour le nettoyage et désinfection des aires de repos et des installations sanitaires dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal et autoriser une dépense maximale de 79 470,72 \$ (incluant taxes et contingences).

DA218115001 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat de 19 643,48 \$ (incluant taxes) à Béton concept A.M. pour la réalisation des travaux de construction du Lot 0304 «Renforts de carbone» dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal et autoriser une dépense maximale de 23 572,18 \$ (incluant taxes et contingences) – Appel d'offres publiques IMM-15671.

CG21 0042 du 28 janvier 2021- Accorder un contrat à ITR Acoustique MTL Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0901 « Systèmes intérieurs » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 10 761 223,10 \$, taxes incluses (contrat : 9 357 585,30 \$ + contingences : 1 403 637,80 \$) – Appel d'offres public IMM-15526 - (2 soumissionnaires).

CG21 0019 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 2 155 288,22 \$, taxes incluses (contrat : 1 874 163,67 \$ + contingences : 281 124,55 \$) – Appel d'offres public IMM-15529 - (1 soumissionnaire).

CG21 0017 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L3104 « Excavation, blindage et remblais » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal – Dépense totale de 1 172 802,49 \$, taxes incluses (contrat : 1 019 828,25 \$ + contingences : 152 974,24 \$) - Appel d'offres public IMM-15530 (1 seul soumissionnaire).

CG21 0015 du 28 janvier 2021 - Autoriser un ajustement de 141 736,05 \$, taxes incluses, à titre de contingences, dans le cadre du contrat de construction à 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem) pour réaliser les travaux de construction du lot L0201 «Démolition et décontamination» faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville (CG20 0037), majorant ainsi le montant total à autoriser de 4 110 345,43 \$ (taxes et contingences incluses) à 4 252 081,48 \$ (taxes et contingences incluses).

DB219057001 du 12 janvier 2021 - Autoriser une dépense additionnelle de 5 518,80 \$ (incluant taxes) à Plomberie Benoît Prévost Division drainage pour les travaux de vérification de la plomberie dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal. Cette dépense additionnelle majore la dépense maximale totale à 10 761,66 \$ (incluant taxes).

CE20 1920 du 2 décembre 2020 - Accorder un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., pour des services professionnels en gestion financière (construction) pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 309 052,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18407 (4 soumissionnaires conformes et 2 non conformes).

CE20 1623 du 28 octobre 2020 - Accorder un contrat à Axia Services pour la fourniture de main-d'œuvre de gardien de sécurité pour des services de surveillance continue des lieux, une période de 2 ans, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 467 704,64 \$, taxes incluses (contrat : 406 699,69 \$ + contingences : 61 004,95 \$) - Appel d'offres public 20-18238 - (8 soumissionnaires).

CG20 0447 du 24 septembre 2020 - Accorder un contrat à Summa Métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0501 « Charpente métallique » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 974 470,61 \$, taxes incluses (contrat : 847 365,75 \$ + contingences : 127 104,86 \$) - Appel d'offres public IMM-15519 - (3 soumissionnaires, 2 conformes).

CG20 0443 du 24 septembre 2020 - Accorder un contrat à Informatique Pro-Contact inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2701 « Communication et sécurité » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 764 543,07 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15514 (2 soum., 1 seul conforme).

CG20 0391 du 27 août 2020 - Accorder un contrat à Plomberie Richard Jubinville inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 9 453 819,38 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15509 (2 soum.).

CG20 0387 du 27 août 2020 - Accorder un contrat à Les installations électriques Pichette inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 15 141 448,67 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15511 (4 soum.).

CM20 0820 du 24 août 2020 - Approuver le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Éco Performance pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal visant la transition et l'innovation énergétiques, donnant droit à une subvention évaluée à 272 116,00 \$ pour réaliser des travaux de récupération de chaleur et d'ajustement de systèmes mécaniques.

CG20 0031 du 30 janvier 2020 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0602 « Restauration fenêtres » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 8 536 217,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15432 (1 soum.).

CG19 0384 du 22 août 2019 - Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson Inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L0803 « Nouvelles fenêtres de bois » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 1 374 919,34 \$ taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15431 (1 soum.).

CG19 0324 du 20 juin 2019 - Accorder à St-Denis Thompson Inc. le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 8 301 133,20 \$, taxes incluses | Appel d'offres public IMM-15429 (4 soum.).

CG19 0184 du 18 avril 2019 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 4 696 657,85 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15426 (3 soum.).

CG18 0606 du 22 novembre 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 270 565,32 \$, taxes incluses, soit 1 052 228,01 \$, taxes incluses, pour les services de base en architecture et ingénierie, 157 834,20 \$, taxes incluses, pour les contingences (15%) et 60 503,11 \$, taxes incluses, pour les incidences (5%), dans le cadre du contrat des services professionnels en architecture et en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) au projet de restauration patrimoniale, mise aux normes et certification LEED de l'hôtel de ville accordé aux firmes *Beaupré Michaud et associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés* (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 344 658,32 \$ à 8 615 223,64 \$, taxes, contingences et incidences incluses.

CG18 0555 du 25 octobre 2018 - Autoriser une dépense de 12 675 350,34 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville / Approuver le contrat par lequel Pomerleau inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 12 071 762,23 \$,

taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16961.

CG17 0372 du 24 août 2017 - Autoriser une dépense de 7 344 658,32 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance de travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville - Contrat 15193 - Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant / Approuver un projet de convention par lequel Beaupré Michaud et associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés, équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 6 994 912,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16188 et selon les conditions stipulées au projet de convention.

## DESCRIPTION

Le présent dossier vise à augmenter le montant des contingences associées au contrat de construction de Unicel Architectural Corp. pour réaliser les travaux de construction du lot L0805 « Murs rideaux » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, ceci en fonction des connaissances actuelles sur les travaux accessoires requis pour répondre aux conditions du bâtiment qui sont définies au fil de l'avancement des travaux.

L'augmentation des dépenses concerne spécifiquement le budget de contingences, mis en place pour couvrir toute modification constituant un accessoire au contrat, et ne change donc pas la nature de ce dernier, conformément à l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19.

## JUSTIFICATION

Une provision pour contingences de 20 % du montant du contrat total, soit 325 827,65 \$, incluant les taxes, a été prévue initialement lors de l'octroi.

En date du 30 mars 2023, le pourcentage d'avancement des prestations de l'entrepreneur est d'environ 46 %. Aucun mur rideaux n'est installé à ce jour. Ce sont les travaux sur les lanterneaux qui sont effectués.

Les professionnels estiment actuellement qu'une somme additionnelle de 117 297,95 \$, taxes incluses, pour des contingences, soit une majoration de l'ordre de 7,2 % de la valeur du contrat, s'avère nécessaire pour couvrir les éléments suivants :

- Suite à l'octroi tardif du lot 0701 « Toiture », des reprises d'étanchéité et des travaux de solins supplémentaires au périmètre des lanterneaux sont nécessaires en raison d'une séquence modifiée de la réalisation des travaux au chantier ;
- Dû à une mauvaise coordination de design des professionnels, des modifications aux groupes de quincaillerie des portes intégrées aux murs rideaux ont été apportées à des fins de compatibilité générale de la quincaillerie du projet;
- Ajout d'isolant pulvérisé et d'une moulure de finition au périmètre des lanterneaux afin de réduire les risques de condensation à des assemblages existants.

À cette somme, il est demandé l'ajout de contingences de 2,8 % sur les travaux restants, soit un montant de 45 615,88 \$. Des ajustements ou modifications lors de l'installation des murs rideaux sont possiblement à prévoir.

	Pourcentage	Montant taxes incluses
Contrat octroyé - Travaux		1 629 138,26 \$

Contrat octroyé - Contingences	20 %	325 827,65 \$
Total - Contrat octroyé		1 954 965,92 \$
Rehaussement contingences	10 %	162 913,83 \$
Total des contingences	30 %	488 741,48 \$
<b>Total - Contrat après rehaussement</b>		<b>2 117 879,74 \$</b>

Les contingences de 20 % initialement prévues au contrat sont rehaussées de 10 % pour un total de 30 % de la valeur totale du contrat.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant des contingences de 325 827,65 \$ est porté à 488 741,48 \$, soit une majoration de 162 913,83 \$, taxes incluses. Ce montant proviendra du PDI 2023-2032 du SGPI.

La dépense additionnelle s'inscrit dans l'enveloppe déjà prévue par les règlements d'emprunt et le tout s'inscrit dans le cadre budgétaire déjà approuvé.

La dépense totale à autoriser passe donc de 1 954 965,92 \$ à 2 117 879,74 \$, taxes incluses. Cette dépense additionnelle sera couverte selon la répartition suivante :

- Un montant de 91 345,78 \$, taxes incluses, sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence municipale 21-027;
- Un montant de 71 568,05 \$, taxes incluses, sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 21-011.

Le taux de répartition de la dépense entre la ville centre et l'agglomération pour ce contrat est établi sur la base du pourcentage d'occupation des espaces dans l'édifice de l'hôtel de ville.

La répartition de l'hôtel de ville en 2023 est de 43,93 % agglo et de 56,07 % corpo, selon les taux d'occupation qui évoluent dans le temps. Cette dépense sera réalisée à 100 % en 2023.

Le tableau des coûts est inclus dans la section des pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

### MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte de Montréal 2030, des engagements en changement climatique et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un éventuel retard dans l'obtention de l'autorisation de la hausse des contingences au contrat de Unicel Architectural Corp. pour le lot L0805 pourrait mettre à risque la complétion des travaux des murs rideaux, ce qui aurait une incidence directe sur la séquence des travaux au chantier et potentiellement sur la date de livraison du projet.

### IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Outre les mesures recommandées par la CNESST, la Covid-19 n'a aucun impact sur ce dossier.

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue à cette étape du projet.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation au comité exécutif : 10 mai 2023  
Approbation par le conseil municipal : 15 mai 2023  
Approbation par le conseil d'agglomération : 18 mai 2023  
Fin des travaux : Fin 2023

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Eve MALÉPART, Direction générale  
Gustavo RIBAS, Direction générale

Lecture :

Gustavo RIBAS, 18 avril 2023

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric ST-HILAIRE  
Agent de recherche - projets corporatifs

**Tél :** 438-925-1952  
**Télécop. :**

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-04-13

Jean CAPPELLI  
Chef de division - Projets Corporatifs

**Tél :** 514-977-9883  
**Télécop. :**

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES  
directeur - gestion de projets immobiliers

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE  
directrice de service - gestion et planification des immeubles

**Tél :** 514-872-2619  
**Approuvé le :** 2023-04-18

**Tél :** 514-872-1049  
**Approuvé le :** 2023-04-20

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1238009001

Unité administrative responsable : *Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs*

Projet : *Projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal*

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i><b>oui</b></i>	<i><b>non</b></i>	<i><b>s. o.</b></i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	<b>X</b>		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?			
1. Réduire de 55 % les <b>émissions de GES</b> sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050			
10. Accroître la <b>participation et l'engagement des citoyennes et citoyens</b> à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au coeur des processus de décision			
11. Offrir une <b>expérience citoyenne</b> simplifiée, fluide et accessible à toutes les citoyennes et tous les citoyens, et contribuer à réduire la fracture numérique			
12. Miser sur la <b>transparence, l'ouverture et le partage des données</b> ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective			
15. Soutenir la <b>vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif</b> , notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire			
.			

### 3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu**?

1. *Le projet vise l'obtention de la certification LEED V4 Exploitation et entretien des bâtiments existants de niveau Or. L'édifice deviendra carboneutre suite à l'intégration de nouvelles sources d'énergies renouvelables dont l'aérothermie pour réduire de façon significative sa consommation énergétique.*
10. *Avec ce projet, nous recherchons la pérennité d'un bâtiment historique qui répond aux besoins d'aujourd'hui et de demain tout en créant un véritable lieu d'échange. Tout en maintenant ses éléments patrimoniaux, un accent a été mis sur l'atteinte des plus hauts standards d'accessibilité universelle, mais également sur l'augmentation du nombre d'espaces ouverts à la population montréalaise ainsi qu'aux touristes locaux et internationaux. Grâce aux mesures de restauration patrimoniale et aux travaux de modernisation rendus nécessaires, l'hôtel de ville de Montréal sera un lieu convivial et accueillant adapté aux besoins des citoyennes et des citoyens et à la vie démocratique*
11. *La population montréalaise pourra profiter d'espaces citoyens plus ouverts et accessibles dans le nouvel hôtel de ville de Montréal. Le projet actualisé de l'hôtel de ville comprend notamment l'ajout d'un espace muséal avec l'installation de bornes interactives et l'aménagement d'une exposition permanente sur la démocratie municipale et l'histoire de la Cité administrative et de l'hôtel de ville ainsi que la création d'un coin café qui respectent les plus hauts standards de l'accessibilité universelle. De plus, de nouveaux lieux pourront être découverts lors de visites, tels que le balcon de la salle du conseil historiquement fermé au public.*
12. *La population montréalaise pourra profiter d'espaces citoyens plus ouverts et accessibles dans le nouvel hôtel de ville de Montréal. Le projet actualisé de l'hôtel de ville comprend notamment l'ajout d'un espace muséal avec l'installation de bornes interactives et l'aménagement d'une exposition permanente sur la démocratie municipale et l'histoire de la Cité administrative et de l'hôtel de ville ainsi que la création d'un coin café qui respectent les plus hauts standards de l'accessibilité universelle. De plus, de nouveaux lieux pourront être découverts lors de visites, tels que le balcon de la salle du conseil historiquement fermé au public.*
15. *De nouveaux éléments ont été intégrés pour renforcer l'appropriation citoyenne du lieu et deux nouvelles œuvres d'art seront installés et accompagneront le quotidien des personnes qui visitent l'hôtel de ville. L'exécution des travaux de restauration de la fenestration, de la maçonnerie, des plâtres et des boiseries sont exécutés par des artisans qui agissent en tant qu'experts. Ils sont retenus et se démarquent des travailleurs habituels de la construction par leur savoir-faire ainsi que par leurs connaissances, leurs compétences et leurs expertises uniques*

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>• Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>• Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>• Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>	<b>X</b>		
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	<b>X</b>		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?	<b>X</b>		

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. <b>Inclusion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect et protection des droits humains</li> <li>• Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul> </li> <li>b. <b>Équité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul> </li> <li>c. <b>Accessibilité universelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul> </li> </ul>	<b>X</b>		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	<b>X</b>		

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

SGPI

Division de la  
gestion immobilière  
Section Corporatif

No. de projet: IM-PR-15-0006      Projet: Rénover l'Hôtel de Ville\_Phase 2  
 Nom d'ouvrage : Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville  
 No. de l'ouvrage: 001

No. Contrat: 15678  
 Lot 0805: Murs rideaux  
 No. GDD: 1238009001  
 Étape: Octroi de contrat

## Unicel Architectural Corp.

				Tps 5,0%	Tvq 9,975%	Total
<b>Contrat:</b>	<b>Montants pour travaux forfaitaires</b>	%	\$			
	Conditions générales	1,0%	13950,00	697,50	1 391,51	16 039,01
		46,9%	664 270	33 213,50	66 260,93	763 744,43
		51,6%	730 730,00	36 536,50	72 890,32	840 156,82
	<b>Montants pour items à prix unitaires</b>					
	Section C	0,6%	8 000,00	400,00	798,00	9 198,00
	<b>Sous-total :</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 416 950,00</b>	<b>70 847,50</b>	<b>141 340,76</b>	<b>1 629 138,26</b>
	Contingences	20,0%	283 390,00	14 169,50	28 268,15	325 827,65
	Rehaussement contingences	10,0%	141 695,00	7 084,75	14 134,08	162 913,83
	<b>Total - Contrat :</b>		<b>1 842 035,00</b>	<b>92 101,75</b>	<b>183 742,99</b>	<b>2 117 879,74</b>
<b>Incidences:</b>	Dépenses générales					
	Dépenses spécifiques					
	<b>Total - Incidences :</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Coût des travaux ( Montant à autoriser )</b>			<b>1 842 035,00</b>	<b>92 101,75</b>	<b>183 742,99</b>	<b>2 117 879,74</b>
<b>Ristournes:</b>	Tps	100,00%		92 101,75		92 101,75
	Tvq	50,0%			91 871,50	91 871,50
	<b>Coût après rist. ( Montant à emprunter )</b>		<b>1 842 035,00</b>	<b>0,00</b>	<b>91 871,50</b>	<b>1 933 906,50</b>

**Dossier # : 1238009001**

**Unité administrative responsable :**

Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs

**Objet :**

Autoriser une dépense additionnelle de 162 913,83 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0805 « Murs rideaux », contrat accordé à Unicel Architectural Corp. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0123), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 954 965,92 \$ à 2 117 879,74 \$, taxes et contingences incluses.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



GDD 1238009001 - Augmentation lot L0805 Hôtel-de-Ville.xlsx

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Pierre-Luc STÉBEN  
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV  
**Tél :** 514-872-1021

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-14

Françoise TURGEON  
Conseillère budgétaire

**Tél :** 514-872-0946  
**Division :** Service des finances - Point de service HDV



**Dossier # : 1238009002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 332 045,33 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie », contrat accordé à St-Denis Thompson Inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG19 0324), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 8 870 478,77 \$ à 9 202 524,09 \$, taxes et contingences incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 332 045,33 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie », contrat accordé à St-Denis Thompson Inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG19 0324), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 8 870 478,77 \$ à 9 202 524,09 \$, taxes et contingences incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 56,07 % par la ville centre et à 43,93 % par l'agglomération.

**Signé par** Claude CARETTE **Le** 2023-04-20 17:49

**Signataire :**

Claude CARETTE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme\_mobilité et  
infrastructures

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1238009002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 332 045,33 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie », contrat accordé à St-Denis Thompson Inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG19 0324), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 8 870 478,77 \$ à 9 202 524,09 \$, taxes et contingences incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'hôtel de ville est le bâtiment phare de l'Administration municipale et la maison des citoyens de Montréal. L'hôtel de ville est situé au coeur de la « *Cité administrative historique* » de Montréal. Le bâtiment est protégé en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Le présent projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville englobe les travaux qui visent à maintenir ou à rétablir l'état physique du bâtiment afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation et ce, tout en réduisant l'indice de vétusté et les risques de défaillances techniques. Le projet porte sur :

- La mise en valeur et la restauration patrimoniale de l'édifice hôtel de ville;
- La mise aux normes du bâtiment, notamment des systèmes électromécaniques et de sécurité incendie;
- L'amélioration de l'accessibilité à la maison des citoyennes et des citoyens, ainsi que de l'accessibilité universelle, de la flexibilité des aménagements et de l'optimisation de l'allocation des espaces.

La portée détaillée du programme de travaux a été établie selon les besoins prioritaires qui répondent aux objectifs du projet dans le respect des paramètres (budget, échéancier, portée).

Le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville est assujéti au Cadre de gouvernance et a obtenu l'autorisation du CE du 18 janvier 2023 de poursuivre à la phase Exécution, le mandat d'exécution révisé #SMCE239025001 a été émis.

Le projet intègre des mesures de développement durable dans le but d'obtenir la certification « *LEED V4 exploitation et entretien des bâtiments existants* » de niveau Or.

Le projet est réalisé selon le mode « *Gérance de construction* » : les phases de conception et de construction sont ainsi réalisées en lots et l'exécution des travaux est scindée en plus de 50 lots de travaux, incluant le présent lot L0401 « Maçonnerie », s'effectuant successivement ou concurremment et donnant lieu à des contrats distincts que la Ville contracte directement avec des entrepreneurs spécialisés.

La livraison de l'hôtel de ville est prévue à la fin de l'année 2023.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE23 0074 - 18 janvier 2023 - d'accorder à Neptune Security Services inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services de gardien de sécurité pour le lot L0134 « Services de gardien de sécurité », dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 262 253,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19615.

CG22 0779 - 22 décembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle au contrat de base de 1 609 078,23 \$, taxes incluses, incluant une dépense additionnelle aux contingences de 524 522,42 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé aux firmes Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK Inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 598 956,96 \$ à 11 208 035,19 \$, taxes et contingences incluses - Approuver l'avenant no 3 à cet effet.

CG22 0780 - 22 décembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 2 735 848,38 \$, taxes incluses (contrat 2 378 998,59 \$, taxes incluses + contingence 356 849,79 \$, taxes incluses) pour les services professionnels en gérance de construction du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Pomerleau Inc. (CG18 0555), majorant ainsi le montant du contrat de 21 165 297,07 \$ à 23 901 145,45 \$, taxes incluses / Approuver l'avenant no 3 à cet effet.

CG22 0778 - 22 décembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 193 168,44 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0176 « Échafaudages », contrat accordé à Échafauds Plus (Laval) Inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0142), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 480 958,07 \$ à 1 674 126,52 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0775 - 22 décembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 169 473,15 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0501 « Charpente métallique », contrat accordé à Summa Métal Architectural et Structural inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0447), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 974 470,61 \$ à 1 143 943,76 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0776 - 22 décembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 404 424,22 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0387), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 17 033 042,79 \$ à 18 437 467,01 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0777 - 22 décembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 199 446,02 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2701 « Communication et sécurité », contrat accordé à Informatique Pro-Contact inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de

Montréal (CG20 0443), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 764 543,07 \$ à 963 989,08 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0623 – 27 Octobre 2022 - Exercer l'option de renouvellement et autoriser une dépense additionnelle de 173 842,20 \$, taxes et contingences incluses, pour des services professionnels spécialisés en coordination de chantier pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à CIMA+ S.E.N.C (CG21 0454), majorant ainsi le montant total du contrat de 173 842,20 \$ à 347 684,40 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0618 – 27 Octobre 2022 - Accorder un contrat à Produit Énergétiques GAL., pour la location d'équipement pour le lot 0178 « chauffage temporaire » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 299 394,90 \$, taxes incluses (contrat : 249 495,75 \$, taxes incluses + contingences : 49 899,15 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public IMM-15753 - (1 soumissionnaire conforme).

CE22 1702 – 19 Octobre 2022 - Octroyer un contrat à la Firme Atelier Laboutique Inc. pour la fourniture de services d'ébénisterie artisanale visant la restauration de mobiliers patrimoniaux existants pour la salle du conseil, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 461 795,65 \$, taxes incluses (contrat : 369 436,52 \$ + contingences : 92 359,13 \$) - Appel d'offres public 22-19464 (2 soumissionnaires).

CE22 1552 – 28 Septembre 2022 - Exercer l'option de renouvellement prévue au contrat et d'autoriser une dépense additionnelle de 154 526,40 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en gestion financière dans le cadre du contrat accordé à CIMA+ S.E.N.C (CE20 1920), majorant ainsi le montant total du contrat de 309 052,80 \$ à 463 579,20 \$, taxes incluses.

CG22 0560 – 22 Septembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 163 455,99 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0708 « Solins, gouttières et accessoires de toiture », dans le cadre du contrat accordé à Toitures Trois Étoiles inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0493), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 253 162,60 \$ à 1 416 618,59 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0501 – 25 Août 2022 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson Inc., pour la réalisation des travaux de construction du lot L0908 « Restauration et finition architecturale » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 22 835 072,65 \$, taxes incluses (contrat : 18 268 058,12 \$, taxes incluses + contingences : 4 567 014,53 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public IMM-15763 - (1 soumissionnaire).

CG22 0468 – 25 Août 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 532 912,92 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0100 « Entrepreneur général », contrat accordé à St-Denis Thompson Inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0084), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 4 085 665,71 \$ à 4 618 578,63 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0467 – 25 Août 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 92 710,21 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0903 « Revêtements de sols souples », contrat accordé à 9028-4043 Québec inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0446), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 960 212,85 \$ à

1 052 923,06 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0469 – 25 Août 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 232 396,30 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et Armature », contrat accordé à St-Denis Thompson inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0019), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 2 560 326,28 \$ à 2 792 722,57 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0395 – 16 Juin 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 96 234,08 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0902 « Peinture », dans le cadre du contrat accordé à Guy Brunelle inc., pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0445), majorant ainsi le montant total du contrat de 737 794,58 \$ à 834 028,65 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0394 – 16 Juin 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 162 373,44 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0505 « Structure d'acier de la salle polyvalente », dans le cadre du contrat accordé à Summa Métal Architectural et Structural inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0249), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 244 863,07 \$ à 1 407 236,51 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0329 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 5 285 624,89 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en gérance de construction dans le cadre du contrat accordé à Pomerleau Inc. (CG18 0555), majorant ainsi le montant du contrat de 13 701 506,39 \$ à 18 987 131,28 \$, taxes incluses.

CG22 0325 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 165 553,94 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0903 « Revêtements de sols souples », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à 9028-4043 Québec inc. (CG21 0446), majorant ainsi le montant total du contrat de 794 658,91 \$ à 960 212,85 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0326 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 92 059,84 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Mongrain Inc (CG21 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 683 947,76 \$ à 776 007,60 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0324 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 316 647,71 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0387), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 15 716 395,08 \$ à 17 033 042,79 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0323 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 136 337,36 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation », contrat accordé à HVAC inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0197), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 8 093 019,94 \$ à 8 229 357,30 \$, taxes et contingences incluse.

CG22 0327 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 657 657,00 \$, taxes

incluses, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Plomberie Richard Jubinville inc. (CG20 0391), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 890 690,54 \$ à 10 548 347,54 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0322 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 403 637,80 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0901 « Systèmes intérieurs », contrat accordé à ITR Acoustique MTL inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0042), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 10 761 223,10 \$ à 12 164 860,89 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0328 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 224 899,64 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et Armature », contrat accordé à St-Denis Thompson inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0019), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 2 335 426,63 \$ à 2 560 326,28 \$, taxes et contingences incluses.

CE22 0820 – 11 Mai 2022 - Accorder un contrat à la firme GLT+ Inc. pour les services professionnels spécialisés en économie de la construction d'une durée de 2 ans pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 413 164,96 \$, taxes incluses (contrat : 359 273,88 \$ + contingences : 53 891,08 \$) - Appel d'offres public 22-19167 (3 soumissionnaires).

CG22 0189 – 24 Mars 2022 - Accorder un contrat à 9250-6518 Québec Inc, (Ébénisterie Architecturale Labelle), pour la réalisation des travaux de construction du lot L0601 « Ébénisterie » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 3 543 773,25 \$, taxes incluses (contrat : 2 953 144,37 \$ + contingences : 590 628,87 \$) - Appel d'offres public IMM-15758 - (1 soumissionnaire).

CG22 0182 – 24 Mars 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 263 660,67 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0202 « Démolition sélective », contrat accordé à Démospec déconstruction inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0447), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 010 699,24 \$ à 1 274 359,91 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0109 – 24 Février 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 283 818,95 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux du lot L0701 « Toiture », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée (CG21 0546), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 805 269,90 \$ à 2 089 088,85 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0108 – 24 Février 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 180 138,41 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature » pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG21 0019), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 155 288,22 \$ à 2 335 426,63 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0107 – 24 Février 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 68 431,40 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot

L0703 « Ignifugation », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Mongrain inc. (CG21 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 615 516,36 \$ à 683 947,76 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0038 – 27 Janvier 2022 - Accorder un contrat à la firme GLT+ pour la fourniture de services professionnels spécialisés en coordination de chantier d'une durée de 12 mois avec une option de renouvellement de 12 mois pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 289 737,00 \$, taxes incluses (contrat : 241 447,50 \$ + contingences : 48 289,50 \$) - Appel d'offres public 21-18912 (1 soumissionnaire).

CG22 0035 – 27 Janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 574 946,41 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0387), majorant ainsi le montant total du contrat de 15 141 448,67 \$ à 15 716 395,08 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0034 – 27 Janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 436 871,16 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie », contrat accordé à Plomberie Richard Jubinville inc., dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0391), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 453 819,38 \$, à 9 890 690,54 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0033 – 27 Janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 081 384,54 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation », contrat accordé à HVAC inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0197), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 7 011 635,40 \$ à 8 093 019,94 \$, taxes et contingences incluses.

CG21 0584 du 30 septembre 2021 - Autoriser une dépense additionnelle au contrat de base de 867 534,45 \$, taxes incluses, et une dépense additionnelle aux contingences de 526 447,61 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé aux firmes Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 8 204 974,90 \$ à 9 598 956,96 \$, taxes et contingences incluses / Approuver l'avenant no 1 à cet effet.

CG21 0546 du 30 septembre 2021 - Accorder un contrat à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée pour la réalisation des travaux de construction de la toiture, lot L0701, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 805 269,90 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15699 (3 soum.).

CG21 0493 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Toiture Trois Étoiles inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0708 « Solins, gouttières et accessoires de toiture » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 253 162,60 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15755 (2 soum.).

CG21 0454 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., pour des services professionnels spécialisés en coordination de chantier d'une durée de 12 mois avec une option de renouvellement de 12 mois pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 173 842,20 \$, taxes et

contingences incluses - Appel d'offres public 21-18591 (1 soum.).

CG21 0447 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Démospec déconstruction inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0202 « Démolition sélective » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 010 699,24 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15694 (2 soum.).

CG21 0446 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à 9028-4043 Québec inc. faisant affaires sous Bousada pour la réalisation des travaux de construction du lot L0903 « Revêtement de sols souples » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 794 658,91 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15685 (4 soum.).

CG21 0445 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Guy Brunelle inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0902 « Peinture » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 737 794,58 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15680 (3 soum.).

CG21 0433 du 26 août 2021 - Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec Distribution, pour la fourniture de services associés au raccordement du bâtiment au réseau électrique avec accroissement de charge pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 478 526,77 \$, taxes et contingences incluses.

CG21 0377 du 17 juin 2021 - Autoriser une dépense additionnelle de 569 345,56 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour réaliser les travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG19 0324), majorant ainsi la dépense totale de 8 301 133,20 \$ à 8 870 478,77 \$, taxes et contingences incluses.

CG21 0283 du 20 mai 2021 - Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouvrés » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 680 267,65 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15686 (1 soum.).

CG21 0249 du 20 mai 2021 - Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0505 « Structure d'acier de la salle polyvalente » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 244 863,07 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15673 (1 soum.).

CG21 0208 du 22 avril 2021 - Accorder un contrat à Mongrain inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 615 516,36 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15684 (1 soum.).

CG21 0192 du 22 avril 2021 - Accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0706 « Imperméabilisation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 326 454,27 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15676 (2 soum., 1 seul conforme).

CG21 0142 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Échafauds Plus (Laval) pour la réalisation des travaux de construction du lot L0176 « Échafaudages » dans le cadre du

projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 480 958,07 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15683 (2 soum., 1 seul conforme).

CG21 0124 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Vitrierie RD Itée pour la réalisation des travaux de construction du lot L0804 « Vitrage intérieur » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 647 915,32 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15676 - (1 seul soum.).

CG21 0123 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Unicel Architectural Corp. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0805 « Murs rideaux » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 954 965,92 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15678 - (1 seul soum.).

DB219057007 du 9 mars 2021 - Autoriser un rehaussement de 21 731,65 \$ (incluant taxes), du contrat gré à gré, à J. Flams transport & excavation pour le déneigement du chantier de construction de l'hôtel de ville lors de la saison 2020-2021 dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal. (DA208864003) Majorant ainsi le montant total à autoriser de 20 598,92 \$, taxes incluses, incluant contingences à 42 330,57 \$, taxes incluses, prévisions et contingences).

CG21 0084 du 25 février 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0100 « Entrepreneur général » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 4 085 665,71 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15682 (1 soum.).

DB219057005 du 15 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à WILLIAM SCOTSMAN pour la location de roulottes de chantier pour les travailleurs dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 100 520,34 \$, taxes incluses (contrat : 91 382,13 \$ + contingences : 9 138,21 \$).

DB219057004 du 5 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à Groupe PRODEM pour la démolition de dalles et de bordures de béton dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 102 316,26 \$, taxes incluses (contrat: 93 014,78 \$ + contingences: 9 301,48 \$).

DB219057003 du 5 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à UCIT Online Security Inc. (DBA Stealth Monitoring) pour un système de surveillance par caméras du chantier dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 97 700,01 \$, taxes incluses (contrat: 88 818,19 \$ + contingences : 8 881,82 \$).

DB219057002 du 5 février 2021 - Accorder un contrat sur invitation de 66 225,60 \$ (incluant taxes) à Expert nettoyage EXPN pour le nettoyage et désinfection des aires de repos et des installations sanitaires dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal et autoriser une dépense maximale de 79 470,72 \$ (incluant taxes et contingences).

DA218115001 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat de 19 643,48 \$ (incluant taxes) à Béton concept A.M. pour la réalisation des travaux de construction du Lot 0304 «Renforts de carbone» dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal et autoriser une dépense maximale de 23 572,18 \$ (incluant taxes et contingences) – Appel d'offres publiques IMM-15671.

CG21 0042 du 28 janvier 2021- Accorder un contrat à ITR Acoustique MTL Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0901 « Systèmes intérieurs » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 10 761 223,10 \$, taxes incluses (contrat : 9 357 585,30 \$ + contingences : 1 403 637,80 \$) – Appel d'offres public IMM-15526 - (2 soumissionnaires).

CG21 0019 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 2 155 288,22 \$, taxes incluses (contrat : 1 874 163,67 \$ + contingences : 281 124,55 \$) – Appel d'offres public IMM-15529 - (1 soumissionnaire).

CG21 0017 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L3104 « Excavation, blindage et remblais » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal – Dépense totale de 1 172 802,49 \$, taxes incluses (contrat : 1 019 828,25 \$ + contingences : 152 974,24 \$) - Appel d'offres public IMM-15530 (1 seul soumissionnaire).

CG21 0015 du 28 janvier 2021 - Autoriser un ajustement de 141 736,05 \$, taxes incluses, à titre de contingences, dans le cadre du contrat de construction à 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem) pour réaliser les travaux de construction du lot L0201 «Démolition et décontamination» faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville (CG20 0037), majorant ainsi le montant total à autoriser de 4 110 345,43 \$ (taxes et contingences incluses) à 4 252 081,48 \$ (taxes et contingences incluses).

DB219057001 du 12 janvier 2021 - Autoriser une dépense additionnelle de 5 518,80 \$ (incluant taxes) à Plomberie Benoît Prévost Division drainage pour les travaux de vérification de la plomberie dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal. Cette dépense additionnelle majore la dépense maximale totale à 10 761,66 \$ (incluant taxes).

CE20 1920 du 2 décembre 2020 - Accorder un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., pour des services professionnels en gestion financière (construction) pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 309 052,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18407 (4 soumissionnaires conformes et 2 non conformes).

CE20 1623 du 28 octobre 2020 - Accorder un contrat à Axia Services pour la fourniture de main-d'oeuvre de gardien de sécurité pour des services de surveillance continue des lieux, une période de 2 ans, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 467 704,64 \$, taxes incluses (contrat : 406 699,69 \$ + contingences : 61 004,95 \$) - Appel d'offres public 20-18238 - (8 soumissionnaires).

CG20 0447 du 24 septembre 2020 - Accorder un contrat à Summa Métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0501 « Charpente métallique » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 974 470,61 \$, taxes incluses (contrat : 847 365,75 \$ + contingences : 127 104,86 \$) - Appel d'offres public IMM-15519 - (3 soumissionnaires, 2 conformes).

CG20 0443 du 24 septembre 2020 - Accorder un contrat à Informatique Pro-Contact inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2701 « Communication et sécurité » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 764 543,07 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15514 (2 soum., 1 seul conforme).

CG20 0391 du 27 août 2020 - Accorder un contrat à Plomberie Richard Jubinville inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 9 453 819,38 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15509 (2 soum.).

CG20 0387 du 27 août 2020 - Accorder un contrat à Les installations électriques Pichette inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 15 141 448,67 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15511 (4 soum.).

CM20 0820 du 24 août 2020 - Approuver le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Éco Performance pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal visant la transition et l'innovation énergétiques, donnant droit à une subvention évaluée à 272 116,00 \$ pour réaliser des travaux de récupération de chaleur et d'ajustement de systèmes mécaniques.

CG20 0031 du 30 janvier 2020 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0602 « Restauration fenêtres » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 8 536 217,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15432 (1 soum.).

CG19 0384 du 22 août 2019 - Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson Inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L0803 « Nouvelles fenêtres de bois » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 1 374 919,34 \$ taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15431 (1 soum.).

CG19 0324 du 20 juin 2019 - Accorder à St-Denis Thompson Inc. le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 8 301 133,20 \$, taxes incluses | Appel d'offres public IMM-15429 (4 soum.).

CG19 0184 du 18 avril 2019 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 4 696 657,85 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15426 (3 soum.).

CG18 0606 du 22 novembre 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 270 565,32 \$, taxes incluses, soit 1 052 228,01 \$, taxes incluses, pour les services de base en architecture et ingénierie, 157 834,20 \$, taxes incluses, pour les contingences (15%) et 60 503,11 \$, taxes incluses, pour les incidences (5%), dans le cadre du contrat des services professionnels en architecture et en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) au projet de restauration patrimoniale, mise aux normes et certification LEED de l'hôtel de ville accordé aux firmes *Beaupré Michaud et associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés* (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 344 658,32 \$ à 8 615 223,64 \$, taxes, contingences et incidences incluses.

CG18 0555 du 25 octobre 2018 - Autoriser une dépense de 12 675 350,34 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville / Approuver le contrat par lequel Pomerleau inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 12 071 762,23 \$,

taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16961.

CG17 0372 du 24 août 2017 - Autoriser une dépense de 7 344 658,32 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance de travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville - Contrat 15193 - Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant / Approuver un projet de convention par lequel Beaupré Michaud et associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés, équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 6 994 912,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16188 et selon les conditions stipulées au projet de convention.

## DESCRIPTION

Le présent dossier vise à augmenter le montant des contingences associées au contrat de construction de St-Denis Thompson Inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, ceci en fonction des connaissances actuelles sur les travaux accessoires requis pour répondre aux conditions du bâtiment qui sont définies au fil de l'avancement des travaux.

L'augmentation des dépenses concerne spécifiquement le budget de contingences, mis en place pour couvrir toute modification constituant un accessoire au contrat, et ne change donc pas la nature de ce dernier, conformément à l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19.

## JUSTIFICATION

Une provision pour contingences de 25 % du montant du contrat total, soit 1 660 226,64 \$, incluant les taxes, a été prévue initialement lors de l'octroi.

Une première augmentation des contingences de 8,6 % a été approuvée, soit 569 345,56 \$, incluant les taxes (CG21 0377).

En date du 30 mars 2023, le pourcentage d'avancement des prestations de l'entrepreneur est d'environ 93 %.

Les professionnels estiment actuellement qu'une somme additionnelle de 132 818,13 \$, taxes incluses, pour des contingences, soit une majoration de l'ordre de 2 % de la valeur du contrat, s'avère nécessaire pour couvrir les éléments suivants :

- Stabilité et mise aux normes du coupe-feu des colonnes B.2/4 et B.2/5;
- Élévation inférieure nord, en vue du rejointoiement final, remplissage avec le mortier de pose les fonds de joints évidés ou partiellement évidés préexistants au-delà de la profondeur d'évidement prescrite au devis contractuel soit 38 mm;
- Au 1er sous-sol, intervention sécuritaire structurale sur un mur existant en moellon de pierre, consolidation des pierres suite à la démolition d'une ouverture;
- Ajout de travaux en muséologie;
- Ajout de travaux de ragréage en blocs de béton dans les cages d'escalier de secours;
- Ragréage visant à restaurer les finis d'origine, les surfaces de pierre des embrasures des entrées est et ouest et des vestibules attenants.

À cette somme, il est demandé l'ajout de contingences de 3 % sur les travaux restants, soit

un montant de 199 227,20 \$.

	Pourcentage	Montant taxes incluses
Contrat octroyé - Travaux		6 640 906,56 \$
Contrat octroyé - Contingences	25 %	1 660 226,64 \$
Total - Contrat octroyé		8 301 133,20 \$
Rehaussement contingences	8,6 %	569 345,56 \$
<b>Rehaussement contingences 2</b>	<b>5 %</b>	<b>332 045,33 \$</b>
<b>Total des contingences</b>	<b>38,6 %</b>	<b>2 561 617,53 \$</b>
<b>Total - Contrat après rehaussement</b>		<b>9 202 524,09 \$</b>

Les contingences de 25 % initialement prévues au contrat, augmentées une première fois de 8,6 %, sont rehaussées de 5 % pour un total de 38,6 % de la valeur totale du contrat.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant des contingences de 2 229 572,21 \$ est porté à 2 561 617,53 \$, soit une majoration de 332 045,33 \$, taxes incluses. Ce montant proviendra du PDI 2023-2032 du SGPI.

La dépense additionnelle s'inscrit dans l'enveloppe déjà prévue par les règlements d'emprunt et le tout s'inscrit dans le cadre budgétaire déjà approuvé.

La dépense totale à autoriser passe donc de 8 870 478,77 \$ à 9 202 524,09 \$, taxes incluses. Cette dépense additionnelle sera couverte selon la répartition suivante :

- Un montant de 186 177,82 \$, taxes incluses, sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence municipale 21-027;
- Un montant de 145 867,51 \$, taxes incluses, sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 22-028.

Le taux de répartition de la dépense entre la ville centre et l'agglomération pour ce contrat est établi sur la base du pourcentage d'occupation des espaces dans l'édifice de l'hôtel de ville.

La répartition de l'hôtel de ville en 2023 est de 43,93 % agglo et de 56,07 % corpo, selon les taux d'occupation qui évoluent dans le temps. Cette dépense sera réalisée à 100 % en 2023.

Le tableau des coûts est inclus dans la section des pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

### MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte de Montréal 2030, des engagements en changement climatique et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un éventuel retard dans l'obtention de l'autorisation de la hausse des contingences au contrat de St-Denis Thompson Inc. pour le lot L0401 pourrait mettre à risque la complétion des travaux de maçonnerie, ce qui aurait une incidence directe sur la séquence des travaux au chantier et potentiellement sur la date de livraison du projet.

### IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Outre les mesures recommandées par la CNESST, la Covid-19 n'a aucun impact sur ce dossier.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue à cette étape du projet.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Présentation au comité exécutif : 10 mai 2023  
Approbation par le conseil municipal : 15 mai 2023  
Approbation par le conseil d'agglomération : 18 mai 2023  
Fin des travaux : Fin 2023

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Eve MALÉPART, Direction générale  
Gustavo RIBAS, Direction générale

Lecture :

Gustavo RIBAS, 18 avril 2023

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Éric ST-HILAIRE  
Agent de recherche - projets corporatifs

**Tél :** 438-925-1952  
**Télécop. :**

### **ENDOSSÉ PAR**

Jean CAPPELLI  
Chef de division - Projets Corporatifs

**Tél :** 514-977-9883  
**Télécop. :**

---

Le : 2023-04-13

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Michel SOULIÈRES  
directeur - gestion de projets immobiliers

**Tél :** 514-872-2619  
**Approuvé le :** 2023-04-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sophie LALONDE  
directrice de service - gestion et  
planification des immeubles

**Tél :** 514-872-1049  
**Approuvé le :** 2023-04-20

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1238009002

Unité administrative responsable : *Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs*

Projet : *Projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal*

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	<b>X</b>		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?			
1. Réduire de 55 % les <b>émissions de GES</b> sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050			
10. Accroître la <b>participation et l'engagement des citoyennes et citoyens</b> à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au coeur des processus de décision			
11. Offrir une <b>expérience citoyenne</b> simplifiée, fluide et accessible à toutes les citoyennes et tous les citoyens, et contribuer à réduire la fracture numérique			
12. Miser sur la <b>transparence, l'ouverture et le partage des données</b> ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective			
15. Soutenir la <b>vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif</b> , notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire			
.			

### 3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu**?

1. *Le projet vise l'obtention de la certification LEED V4 Exploitation et entretien des bâtiments existants de niveau Or. L'édifice deviendra carboneutre suite à l'intégration de nouvelles sources d'énergies renouvelables dont l'aérothermie pour réduire de façon significative sa consommation énergétique.*
10. *Avec ce projet, nous recherchons la pérennité d'un bâtiment historique qui répond aux besoins d'aujourd'hui et de demain tout en créant un véritable lieu d'échange. Tout en maintenant ses éléments patrimoniaux, un accent a été mis sur l'atteinte des plus hauts standards d'accessibilité universelle, mais également sur l'augmentation du nombre d'espaces ouverts à la population montréalaise ainsi qu'aux touristes locaux et internationaux. Grâce aux mesures de restauration patrimoniale et aux travaux de modernisation rendus nécessaires, l'hôtel de ville de Montréal sera un lieu convivial et accueillant adapté aux besoins des citoyennes et des citoyens et à la vie démocratique*
11. *La population montréalaise pourra profiter d'espaces citoyens plus ouverts et accessibles dans le nouvel hôtel de ville de Montréal. Le projet actualisé de l'hôtel de ville comprend notamment l'ajout d'un espace muséal avec l'installation de bornes interactives et l'aménagement d'une exposition permanente sur la démocratie municipale et l'histoire de la Cité administrative et de l'hôtel de ville ainsi que la création d'un coin café qui respectent les plus hauts standards de l'accessibilité universelle. De plus, de nouveaux lieux pourront être découverts lors de visites, tels que le balcon de la salle du conseil historiquement fermé au public.*
12. *La population montréalaise pourra profiter d'espaces citoyens plus ouverts et accessibles dans le nouvel hôtel de ville de Montréal. Le projet actualisé de l'hôtel de ville comprend notamment l'ajout d'un espace muséal avec l'installation de bornes interactives et l'aménagement d'une exposition permanente sur la démocratie municipale et l'histoire de la Cité administrative et de l'hôtel de ville ainsi que la création d'un coin café qui respectent les plus hauts standards de l'accessibilité universelle. De plus, de nouveaux lieux pourront être découverts lors de visites, tels que le balcon de la salle du conseil historiquement fermé au public.*
15. *De nouveaux éléments ont été intégrés pour renforcer l'appropriation citoyenne du lieu et deux nouvelles œuvres d'art seront installés et accompagneront le quotidien des personnes qui visitent l'hôtel de ville. L'exécution des travaux de restauration de la fenestration, de la maçonnerie, des plâtres et des boiseries sont exécutés par des artisans qui agissent en tant qu'experts. Ils sont retenus et se démarquent des travailleurs habituels de la construction par leur savoir-faire ainsi que par leurs connaissances, leurs compétences et leurs expertises uniques*

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>• Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>• Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>• Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>	<b>X</b>		
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	<b>X</b>		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?	<b>X</b>		

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. <b>Inclusion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect et protection des droits humains</li> <li>• Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul> </li> <li>b. <b>Équité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul> </li> <li>c. <b>Accessibilité universelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul> </li> </ul>	<b>X</b>		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	<b>X</b>		

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

SGPI

Division de la  
gestion immobilière  
Section Corporatif

No. de projet: IM-PR-15-0006      Projet: Rénover l'Hôtel de Ville\_Phase 2  
 Nom d'ouvrage : Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville  
 No. de l'ouvrage: 001

No. Contrat: 15429  
 Lot 0401: Maçonnerie  
 No. GDD: 1238009002  
 Étape: Octroi de contrat

## St-Denis Thompson Inc

				Tps	Tvq	Total	
				5,0%	9,975%		
<b>Contrat:</b>	<b>Travaux forfaitaires</b>	%	\$				
	Intervention extérieure-façade ouest - Vauquelin	14,2%	818 804,00				
	Intervention extérieure- façade est- Gosford	13,5%	782 470,00				
	Intervention extérieure- façade nord- Partie basse	4,7%	273 448,00				
	Intervention extérieure - façade nord - Partie haute	14,2%	821 965,00				
	Intervention extérieurs- façade sud - Notre-Dame	21,9%	1 262 170,00				
	Travaux divers de restauration	7,1%	412 900,00				
	Travaux relatifs au cordon de pierre	1,2%	68 700,00				
	Nouvelles cloisons de blocs intérieurs	15,5%	897 800,00				
	Travaux relatifs aux attaches sismiques	3,9%	225 800,00				
	Travaux pour ouverture du porche- façade nord	3,7%	211 900,00				
	<b>Sous-total :</b>	<b>100,0%</b>	<b>5 775 957,00</b>		<b>288 797,85</b>	<b>576 151,71</b>	<b>6 640 906,56</b>
	Contingences	25,0%	1 443 989,25		72 199,46	144 037,93	1 660 226,64
Rehaussement contingences	8,6%	495 190,75		24 759,54	49 395,28	569 345,56	
<b>Rehaussement contingences 2</b>	<b>5,0%</b>	<b>288 797,85</b>		<b>14 439,89</b>	<b>28 807,59</b>	<b>332 045,33</b>	
<b>Total - Contrat :</b>		<b>8 003 934,85</b>		<b>400 196,74</b>	<b>798 392,50</b>	<b>9 202 524,09</b>	
<b>Incidences:</b>	Dépenses générales						
	Dépenses spécifiques						
	<b>Total - Incidences :</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Coût des travaux ( Montant à autoriser )</b>			<b>8 003 934,85</b>	<b>400 196,74</b>	<b>798 392,50</b>	<b>9 202 524,09</b>	
<b>Ristournes:</b>	Tps	100,00%		400 196,74		400 196,74	
	Tvq	50,0%			399 196,25	399 196,25	
	<b>Coût après rist. ( Montant à emprunter )</b>		<b>8 003 934,85</b>	<b>0,00</b>	<b>399 196,25</b>	<b>8 403 131,10</b>	

**Dossier # : 1238009002**

**Unité administrative responsable :**

Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs

**Objet :**

Autoriser une dépense additionnelle de 332 045,33 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie », contrat accordé à St-Denis Thompson Inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG19 0324), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 8 870 478,77 \$ à 9 202 524,09 \$, taxes et contingences incluses.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



GDD 1238009002 - Augmentation lot L0401 Hôtel-de-Ville.xlsx

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Pierre-Luc STÉBEN  
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV  
**Tél :** 514-872-1021

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-19

Françoise TURGEON  
Conseillère budgétaire

**Tél :** 514-872-0946  
**Division :** Service des finances - Point de service HDV



**Dossier # : 1238009003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 146 110,23 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouverts », contrat accordé à Summa métal Architectural et Structural Inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0283), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 680 267,65 \$ à 1 826 377,88 \$, taxes et contingences incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 146 110,23 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouverts », contrat accordé à Summa métal Architectural et Structural Inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0283), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 680 267,65 \$ à 1 826 377,88 \$, taxes et contingences incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 56,07 % par la ville centre et à 43,93 % par l'agglomération.

**Signé par** Claude CARETTE **Le** 2023-04-20 17:49

**Signataire :**

Claude CARETTE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme\_mobilité et  
infrastructures

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1238009003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 146 110,23 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouverts », contrat accordé à Summa métal Architectural et Structural Inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0283), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 680 267,65 \$ à 1 826 377,88 \$, taxes et contingences incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'hôtel de ville est le bâtiment phare de l'Administration municipale et la maison des citoyens de Montréal. L'hôtel de ville est situé au coeur de la « *Cité administrative historique* » de Montréal. Le bâtiment est protégé en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Le présent projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville englobe les travaux qui visent à maintenir ou à rétablir l'état physique du bâtiment afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation et ce, tout en réduisant l'indice de vétusté et les risques de défaillances techniques. Le projet porte sur :

- La mise en valeur et la restauration patrimoniale de l'édifice hôtel de ville;
- La mise aux normes du bâtiment, notamment des systèmes électromécaniques et de sécurité incendie;
- L'amélioration de l'accessibilité à la maison des citoyennes et des citoyens, ainsi que de l'accessibilité universelle, de la flexibilité des aménagements et de l'optimisation de l'allocation des espaces.

La portée détaillée du programme de travaux a été établie selon les besoins prioritaires qui répondent aux objectifs du projet dans le respect des paramètres (budget, échéancier, portée).

Le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville est assujéti au Cadre de gouvernance et a obtenu l'autorisation du CE du 18 janvier 2023 de poursuivre à la phase Exécution, le mandat d'exécution révisé #SMCE239025001 a été émis.

Le projet intègre des mesures de développement durable dans le but d'obtenir la certification « *LEED V4 exploitation et entretien des bâtiments existants* » de niveau Or.

Le projet est réalisé selon le mode « *Gérance de construction* » : les phases de conception et de construction sont ainsi réalisées en lots et l'exécution des travaux est scindée en plus de 50 lots de travaux, incluant le présent lot L0502 « Métaux ouvrés », s'effectuant successivement ou concurremment et donnant lieu à des contrats distincts que la Ville contracte directement avec des entrepreneurs spécialisés.

La livraison de l'hôtel de ville est prévue à la fin de l'année 2023.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE23 0074 - 18 janvier 2023 - d'accorder à Neptune Security Services inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services de gardien de sécurité pour le lot L0134 « Services de gardien de sécurité », dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 262 253,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19615.

CG22 0779 - 22 décembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle au contrat de base de 1 609 078,23 \$, taxes incluses, incluant une dépense additionnelle aux contingences de 524 522,42 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé aux firmes Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK Inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 598 956,96 \$ à 11 208 035,19 \$, taxes et contingences incluses - Approuver l'avenant no 3 à cet effet.

CG22 0780 - 22 décembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 2 735 848,38 \$, taxes incluses (contrat 2 378 998,59 \$, taxes incluses + contingence 356 849,79 \$, taxes incluses) pour les services professionnels en gérance de construction du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Pomerleau Inc. (CG18 0555), majorant ainsi le montant du contrat de 21 165 297,07 \$ à 23 901 145,45 \$, taxes incluses / Approuver l'avenant no 3 à cet effet.

CG22 0778 - 22 décembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 193 168,44 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0176 « Échafaudages », contrat accordé à Échafauds Plus (Laval) Inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0142), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 480 958,07 \$ à 1 674 126,52 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0775 - 22 décembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 169 473,15 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0501 « Charpente métallique », contrat accordé à Summa Métal Architectural et Structural inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0447), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 974 470,61 \$ à 1 143 943,76 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0776 - 22 décembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 404 424,22 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0387), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 17 033 042,79 \$ à 18 437 467,01 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0777 - 22 décembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 199 446,02 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2701 « Communication et sécurité », contrat accordé à Informatique Pro-Contact inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de

Montréal (CG20 0443), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 764 543,07 \$ à 963 989,08 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0623 – 27 Octobre 2022 - Exercer l'option de renouvellement et autoriser une dépense additionnelle de 173 842,20 \$, taxes et contingences incluses, pour des services professionnels spécialisés en coordination de chantier pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à CIMA+ S.E.N.C (CG21 0454), majorant ainsi le montant total du contrat de 173 842,20 \$ à 347 684,40 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0618 – 27 Octobre 2022 - Accorder un contrat à Produit Énergétiques GAL., pour la location d'équipement pour le lot 0178 « chauffage temporaire » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 299 394,90 \$, taxes incluses (contrat : 249 495,75 \$, taxes incluses + contingences : 49 899,15 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public IMM-15753 - (1 soumissionnaire conforme).

CE22 1702 – 19 Octobre 2022 - Octroyer un contrat à la Firme Atelier Laboutique Inc. pour la fourniture de services d'ébénisterie artisanale visant la restauration de mobiliers patrimoniaux existants pour la salle du conseil, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 461 795,65 \$, taxes incluses (contrat : 369 436,52 \$ + contingences : 92 359,13 \$) - Appel d'offres public 22-19464 (2 soumissionnaires).

CE22 1552 – 28 Septembre 2022 - Exercer l'option de renouvellement prévue au contrat et d'autoriser une dépense additionnelle de 154 526,40 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en gestion financière dans le cadre du contrat accordé à CIMA+ S.E.N.C (CE20 1920), majorant ainsi le montant total du contrat de 309 052,80 \$ à 463 579,20 \$, taxes incluses.

CG22 0560 – 22 Septembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 163 455,99 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0708 « Solins, gouttières et accessoires de toiture », dans le cadre du contrat accordé à Toitures Trois Étoiles inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0493), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 253 162,60 \$ à 1 416 618,59 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0501 – 25 Août 2022 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson Inc., pour la réalisation des travaux de construction du lot L0908 « Restauration et finition architecturale » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 22 835 072,65 \$, taxes incluses (contrat : 18 268 058,12 \$, taxes incluses + contingences : 4 567 014,53 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public IMM-15763 - (1 soumissionnaire).

CG22 0468 – 25 Août 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 532 912,92 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0100 « Entrepreneur général », contrat accordé à St-Denis Thompson Inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0084), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 4 085 665,71 \$ à 4 618 578,63 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0467 – 25 Août 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 92 710,21 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0903 « Revêtements de sols souples », contrat accordé à 9028-4043 Québec inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0446), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 960 212,85 \$ à

1 052 923,06 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0469 – 25 Août 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 232 396,30 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et Armature », contrat accordé à St-Denis Thompson inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0019), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 2 560 326,28 \$ à 2 792 722,57 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0395 – 16 Juin 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 96 234,08 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0902 « Peinture », dans le cadre du contrat accordé à Guy Brunelle inc., pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0445), majorant ainsi le montant total du contrat de 737 794,58 \$ à 834 028,65 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0394 – 16 Juin 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 162 373,44 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0505 « Structure d'acier de la salle polyvalente », dans le cadre du contrat accordé à Summa Métal Architectural et Structural inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0249), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 244 863,07 \$ à 1 407 236,51 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0329 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 5 285 624,89 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en gérance de construction dans le cadre du contrat accordé à Pomerleau Inc. (CG18 0555), majorant ainsi le montant du contrat de 13 701 506,39 \$ à 18 987 131,28 \$, taxes incluses.

CG22 0325 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 165 553,94 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0903 « Revêtements de sols souples », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à 9028-4043 Québec inc. (CG21 0446), majorant ainsi le montant total du contrat de 794 658,91 \$ à 960 212,85 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0326 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 92 059,84 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Mongrain Inc (CG21 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 683 947,76 \$ à 776 007,60 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0324 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 316 647,71 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0387), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 15 716 395,08 \$ à 17 033 042,79 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0323 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 136 337,36 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation », contrat accordé à HVAC inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0197), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 8 093 019,94 \$ à 8 229 357,30 \$, taxes et contingences incluse.

CG22 0327 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 657 657,00 \$, taxes

incluses, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Plomberie Richard Jubinville inc. (CG20 0391), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 890 690,54 \$ à 10 548 347,54 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0322 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 403 637,80 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0901 « Systèmes intérieurs », contrat accordé à ITR Acoustique MTL inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0042), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 10 761 223,10 \$ à 12 164 860,89 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0328 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 224 899,64 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et Armature », contrat accordé à St-Denis Thompson inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0019), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 2 335 426,63 \$ à 2 560 326,28 \$, taxes et contingences incluses.

CE22 0820 – 11 Mai 2022 - Accorder un contrat à la firme GLT+ Inc. pour les services professionnels spécialisés en économie de la construction d'une durée de 2 ans pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 413 164,96 \$, taxes incluses (contrat : 359 273,88 \$ + contingences : 53 891,08 \$) - Appel d'offres public 22-19167 (3 soumissionnaires).

CG22 0189 – 24 Mars 2022 - Accorder un contrat à 9250-6518 Québec Inc, (Ébénisterie Architecturale Labelle), pour la réalisation des travaux de construction du lot L0601 « Ébénisterie » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 3 543 773,25 \$, taxes incluses (contrat : 2 953 144,37 \$ + contingences : 590 628,87 \$) - Appel d'offres public IMM-15758 - (1 soumissionnaire).

CG22 0182 – 24 Mars 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 263 660,67 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0202 « Démolition sélective », contrat accordé à Démospec déconstruction inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0447), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 010 699,24 \$ à 1 274 359,91 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0109 – 24 Février 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 283 818,95 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux du lot L0701 « Toiture », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée (CG21 0546), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 805 269,90 \$ à 2 089 088,85 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0108 – 24 Février 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 180 138,41 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature » pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG21 0019), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 155 288,22 \$ à 2 335 426,63 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0107 – 24 Février 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 68 431,40 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot

L0703 « Ignifugation », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Mongrain inc. (CG21 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 615 516,36 \$ à 683 947,76 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0038 – 27 Janvier 2022 - Accorder un contrat à la firme GLT+ pour la fourniture de services professionnels spécialisés en coordination de chantier d'une durée de 12 mois avec une option de renouvellement de 12 mois pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 289 737,00 \$, taxes incluses (contrat : 241 447,50 \$ + contingences : 48 289,50 \$) - Appel d'offres public 21-18912 (1 soumissionnaire).

CG22 0035 – 27 Janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 574 946,41 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0387), majorant ainsi le montant total du contrat de 15 141 448,67 \$ à 15 716 395,08 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0034 – 27 Janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 436 871,16 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie », contrat accordé à Plomberie Richard Jubinville inc., dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0391), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 453 819,38 \$, à 9 890 690,54 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0033 – 27 Janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 081 384,54 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation », contrat accordé à HVAC inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0197), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 7 011 635,40 \$ à 8 093 019,94 \$, taxes et contingences incluses.

CG21 0584 du 30 septembre 2021 - Autoriser une dépense additionnelle au contrat de base de 867 534,45 \$, taxes incluses, et une dépense additionnelle aux contingences de 526 447,61 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé aux firmes Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 8 204 974,90 \$ à 9 598 956,96 \$, taxes et contingences incluses / Approuver l'avenant no 1 à cet effet.

CG21 0546 du 30 septembre 2021 - Accorder un contrat à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée pour la réalisation des travaux de construction de la toiture, lot L0701, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 805 269,90 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15699 (3 soum.).

CG21 0493 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Toiture Trois Étoiles inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0708 « Solins, gouttières et accessoires de toiture » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 253 162,60 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15755 (2 soum.).

CG21 0454 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., pour des services professionnels spécialisés en coordination de chantier d'une durée de 12 mois avec une option de renouvellement de 12 mois pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 173 842,20 \$, taxes et

contingences incluses - Appel d'offres public 21-18591 (1 soum.).

CG21 0447 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Démospec déconstruction inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0202 « Démolition sélective » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 010 699,24 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15694 (2 soum.).

CG21 0446 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à 9028-4043 Québec inc. faisant affaires sous Bousada pour la réalisation des travaux de construction du lot L0903 « Revêtement de sols souples » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 794 658,91 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15685 (4 soum.).

CG21 0445 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Guy Brunelle inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0902 « Peinture » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 737 794,58 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15680 (3 soum.).

CG21 0433 du 26 août 2021 - Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec Distribution, pour la fourniture de services associés au raccordement du bâtiment au réseau électrique avec accroissement de charge pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 478 526,77 \$, taxes et contingences incluses.

CG21 0377 du 17 juin 2021 - Autoriser une dépense additionnelle de 569 345,56 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour réaliser les travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG19 0324), majorant ainsi la dépense totale de 8 301 133,20 \$ à 8 870 478,77 \$, taxes et contingences incluses.

CG21 0283 du 20 mai 2021 - Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouvrés » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 680 267,65 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15686 (1 soum.).

CG21 0249 du 20 mai 2021 - Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0505 « Structure d'acier de la salle polyvalente » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 244 863,07 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15673 (1 soum.).

CG21 0208 du 22 avril 2021 - Accorder un contrat à Mongrain inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 615 516,36 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15684 (1 soum.).

CG21 0192 du 22 avril 2021 - Accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0706 « Imperméabilisation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 326 454,27 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15676 (2 soum., 1 seul conforme).

CG21 0142 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Échafauds Plus (Laval) pour la réalisation des travaux de construction du lot L0176 « Échafaudages » dans le cadre du

projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 480 958,07 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15683 (2 soum., 1 seul conforme).

CG21 0124 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Vitrierie RD Itée pour la réalisation des travaux de construction du lot L0804 « Vitrage intérieur » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 647 915,32 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15676 - (1 seul soum.).

CG21 0123 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Unicel Architectural Corp. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0805 « Murs rideaux » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 954 965,92 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15678 - (1 seul soum.).

DB219057007 du 9 mars 2021 - Autoriser un rehaussement de 21 731,65 \$ (incluant taxes), du contrat gré à gré, à J. Flams transport & excavation pour le déneigement du chantier de construction de l'hôtel de ville lors de la saison 2020-2021 dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal. (DA208864003) Majorant ainsi le montant total à autoriser de 20 598,92 \$, taxes incluses, incluant contingences à 42 330,57 \$, taxes incluses, prévisions et contingences).

CG21 0084 du 25 février 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0100 « Entrepreneur général » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 4 085 665,71 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15682 (1 soum.).

DB219057005 du 15 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à WILLIAM SCOTSMAN pour la location de roulottes de chantier pour les travailleurs dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 100 520,34 \$, taxes incluses (contrat : 91 382,13 \$ + contingences : 9 138,21 \$).

DB219057004 du 5 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à Groupe PRODEM pour la démolition de dalles et de bordures de béton dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 102 316,26 \$, taxes incluses (contrat: 93 014,78 \$ + contingences: 9 301,48 \$).

DB219057003 du 5 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à UCIT Online Security Inc. (DBA Stealth Monitoring) pour un système de surveillance par caméras du chantier dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 97 700,01 \$, taxes incluses (contrat: 88 818,19 \$ + contingences : 8 881,82 \$).

DB219057002 du 5 février 2021 - Accorder un contrat sur invitation de 66 225,60 \$ (incluant taxes) à Expert nettoyage EXPN pour le nettoyage et désinfection des aires de repos et des installations sanitaires dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal et autoriser une dépense maximale de 79 470,72 \$ (incluant taxes et contingences).

DA218115001 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat de 19 643,48 \$ (incluant taxes) à Béton concept A.M. pour la réalisation des travaux de construction du Lot 0304 «Renforts de carbone» dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal et autoriser une dépense maximale de 23 572,18 \$ (incluant taxes et contingences) – Appel d'offres publiques IMM-15671.

CG21 0042 du 28 janvier 2021- Accorder un contrat à ITR Acoustique MTL Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0901 « Systèmes intérieurs » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 10 761 223,10 \$, taxes incluses (contrat : 9 357 585,30 \$ + contingences : 1 403 637,80 \$) – Appel d'offres public IMM-15526 - (2 soumissionnaires).

CG21 0019 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 2 155 288,22 \$, taxes incluses (contrat : 1 874 163,67 \$ + contingences : 281 124,55 \$) – Appel d'offres public IMM-15529 - (1 soumissionnaire).

CG21 0017 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L3104 « Excavation, blindage et remblais » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal – Dépense totale de 1 172 802,49 \$, taxes incluses (contrat : 1 019 828,25 \$ + contingences : 152 974,24 \$) - Appel d'offres public IMM-15530 (1 seul soumissionnaire).

CG21 0015 du 28 janvier 2021 - Autoriser un ajustement de 141 736,05 \$, taxes incluses, à titre de contingences, dans le cadre du contrat de construction à 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem) pour réaliser les travaux de construction du lot L0201 «Démolition et décontamination» faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville (CG20 0037), majorant ainsi le montant total à autoriser de 4 110 345,43 \$ (taxes et contingences incluses) à 4 252 081,48 \$ (taxes et contingences incluses).

DB219057001 du 12 janvier 2021 - Autoriser une dépense additionnelle de 5 518,80 \$ (incluant taxes) à Plomberie Benoît Prévost Division drainage pour les travaux de vérification de la plomberie dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal. Cette dépense additionnelle majore la dépense maximale totale à 10 761,66 \$ (incluant taxes).

CE20 1920 du 2 décembre 2020 - Accorder un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., pour des services professionnels en gestion financière (construction) pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 309 052,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18407 (4 soumissionnaires conformes et 2 non conformes).

CE20 1623 du 28 octobre 2020 - Accorder un contrat à Axia Services pour la fourniture de main-d'œuvre de gardien de sécurité pour des services de surveillance continue des lieux, une période de 2 ans, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 467 704,64 \$, taxes incluses (contrat : 406 699,69 \$ + contingences : 61 004,95 \$) - Appel d'offres public 20-18238 - (8 soumissionnaires).

CG20 0447 du 24 septembre 2020 - Accorder un contrat à Summa Métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0501 « Charpente métallique » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 974 470,61 \$, taxes incluses (contrat : 847 365,75 \$ + contingences : 127 104,86 \$) - Appel d'offres public IMM-15519 - (3 soumissionnaires, 2 conformes).

CG20 0443 du 24 septembre 2020 - Accorder un contrat à Informatique Pro-Contact inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2701 « Communication et sécurité » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 764 543,07 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15514 (2 soum., 1 seul conforme).

CG20 0391 du 27 août 2020 - Accorder un contrat à Plomberie Richard Jubinville inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 9 453 819,38 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15509 (2 soum.).

CG20 0387 du 27 août 2020 - Accorder un contrat à Les installations électriques Pichette inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 15 141 448,67 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15511 (4 soum.).

CM20 0820 du 24 août 2020 - Approuver le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Éco Performance pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal visant la transition et l'innovation énergétiques, donnant droit à une subvention évaluée à 272 116,00 \$ pour réaliser des travaux de récupération de chaleur et d'ajustement de systèmes mécaniques.

CG20 0031 du 30 janvier 2020 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0602 « Restauration fenêtres » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 8 536 217,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15432 (1 soum.).

CG19 0384 du 22 août 2019 - Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson Inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L0803 « Nouvelles fenêtres de bois » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 1 374 919,34 \$ taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15431 (1 soum.).

CG19 0324 du 20 juin 2019 - Accorder à St-Denis Thompson Inc. le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 8 301 133,20 \$, taxes incluses | Appel d'offres public IMM-15429 (4 soum.).

CG19 0184 du 18 avril 2019 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 4 696 657,85 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15426 (3 soum.).

CG18 0606 du 22 novembre 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 270 565,32 \$, taxes incluses, soit 1 052 228,01 \$, taxes incluses, pour les services de base en architecture et ingénierie, 157 834,20 \$, taxes incluses, pour les contingences (15%) et 60 503,11 \$, taxes incluses, pour les incidences (5%), dans le cadre du contrat des services professionnels en architecture et en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) au projet de restauration patrimoniale, mise aux normes et certification LEED de l'hôtel de ville accordé aux firmes *Beaupré Michaud et associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés* (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 344 658,32 \$ à 8 615 223,64 \$, taxes, contingences et incidences incluses.

CG18 0555 du 25 octobre 2018 - Autoriser une dépense de 12 675 350,34 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville / Approuver le contrat par lequel Pomerleau inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 12 071 762,23 \$,

taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16961.

CG17 0372 du 24 août 2017 - Autoriser une dépense de 7 344 658,32 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance de travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville - Contrat 15193 - Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant / Approuver un projet de convention par lequel Beaupré Michaud et associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés, équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 6 994 912,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16188 et selon les conditions stipulées au projet de convention.

## DESCRIPTION

Le présent dossier vise à augmenter le montant des contingences associées au contrat de construction de Summa métal Architectural et Structural Inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouvrés » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, ceci en fonction des connaissances actuelles sur les travaux accessoires requis pour répondre aux conditions du bâtiment qui sont définies au fil de l'avancement des travaux.

L'augmentation des dépenses concerne spécifiquement le budget de contingences, mis en place pour couvrir toute modification constituant un accessoire au contrat, et ne change donc pas la nature de ce dernier, conformément à l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19.

## JUSTIFICATION

Une provision pour contingences de 15 % du montant du contrat total, soit 219 165,35 \$ incluant les taxes, a été prévue initialement lors de l'octroi.

En date du 30 mars 2023, le pourcentage d'avancement des prestations de l'entrepreneur est d'environ 60 %.

Les professionnels estiment actuellement qu'une somme additionnelle de 102 277,16 \$, taxes incluses, pour des contingences, soit une majoration de l'ordre de 7 % de la valeur du contrat, s'avère nécessaire pour couvrir les éléments suivants :

- Installer des ancrages nécessaires à la stabilisation des oeuvres d'art sur la terrasse extérieure;
- Ajouter des correctifs sur la plate-forme et passerelles existantes pour sécuriser l'accès et ainsi permettre l'exécution de travaux à l'intérieur de l'entreplafond;
- Fournir et installer une plate-forme, accès et garde-corps côtés sud et est, au dessus des conduits du refroidisseur situé au toit supérieur ouest. À cause des contraintes d'espace du support du refroidisseur et de la géométrie requise pour effectuer les branchements des conduits au refroidisseur, l'accès au panneau de contrôle doit être sécurisé afin d'éviter des chutes potentielles lors des interventions de maintenance;
- Fournir et installer, dans les dalles de béton existantes, les trappes d'accès, les soufflages de plafond et une porte d'accès coupe-feu.

À cette somme, il est demandé l'ajout de contingences de 3 % sur les travaux restants, soit un montant de 43 833,07 \$.

	Pourcentage	Montant taxes incluses
Contrat octroyé - Travaux		1 461 102,30 \$
Contrat octroyé - Contingences	15 %	219 165,35 \$
Total - Contrat octroyé		1 680 267,65 \$
Rehaussement contingences	10 %	146 110,23 \$
Total des contingences	25 %	365 275,58 \$
<b>Total - Contrat après rehaussement</b>		<b>1 826 377,88 \$</b>

Les contingences de 15 % initialement prévues au contrat sont rehaussées de 10 % pour un total de 25 % de la valeur totale du contrat.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant des contingences de 219 165,35 \$ est porté à 365 275,58 \$, soit une majoration de 146 110,23 \$, taxes incluses. Ce montant proviendra du PDI 2023-2032 du SGPI. La dépense additionnelle s'inscrit dans l'enveloppe déjà prévue par les règlements d'emprunt et le tout s'inscrit dans le cadre budgétaire déjà approuvé.

La dépense totale à autoriser passe donc de 1 680 267,65 \$ à 1 826 377,88 \$, taxes incluses. Cette dépense additionnelle sera couverte selon la répartition suivante :

- Un montant de 81 924,01 \$, taxes incluses, sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence municipale 21-027;
- Un montant de 64 186,22 \$, taxes incluses, sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 22-028.

Le taux de répartition de la dépense entre la ville centre et l'agglomération pour ce contrat est établi sur la base du pourcentage d'occupation des espaces dans l'édifice de l'hôtel de ville.

La répartition de l'hôtel de ville en 2023 est de 43,93 % agglo et de 56,07 % corpo, selon les taux d'occupation qui évoluent dans le temps. Cette dépense sera réalisée à 100 % en 2023.

Le tableau des coûts est inclus dans la section des pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte de Montréal 2030, des engagements en changement climatique et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un éventuel retard dans l'obtention de l'autorisation de la hausse des contingences au contrat de Summa métal Architectural et Structural Inc. pour le lot L0502 pourrait mettre à risque la complétion des travaux de métaux ouvrés, ce qui aurait une incidence directe sur la séquence des travaux au chantier et potentiellement sur la date de livraison du projet.

### IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Outre les mesures recommandées par la CNESST, la Covid-19 n'a aucun impact sur ce dossier.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue à cette étape du projet.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Présentation au comité exécutif : 10 mai 2023  
Approbation par le conseil municipal : 15 mai 2023  
Approbation par le conseil d'agglomération : 18 mai 2023  
Fin des travaux : Fin 2023

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Eve MALÉPART, Direction générale  
Gustavo RIBAS, Direction générale

Lecture :

Gustavo RIBAS, 18 avril 2023

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Éric ST-HILAIRE  
Agent de recherche - projets corporatifs

**Tél :** 438-925-1952  
**Télécop. :**

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-13

Jean CAPPELLI  
Chef de division - Projets Corporatifs

**Tél :** 514-977-9883  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Michel SOULIÈRES  
directeur - gestion de projets immobiliers

**Tél :** 514-872-2619  
**Approuvé le :** 2023-04-19

Sophie LALONDE  
directrice de service - gestion et  
planification des immeubles  
**Tél :** 514-872-1049  
**Approuvé le :** 2023-04-20

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1238009003

Unité administrative responsable : *Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs*

Projet : *Projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal*

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i><b>oui</b></i>	<i><b>non</b></i>	<i><b>s. o.</b></i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	<b>X</b>		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?			
1. Réduire de 55 % les <b>émissions de GES</b> sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050			
10. Accroître la <b>participation et l'engagement des citoyennes et citoyens</b> à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au coeur des processus de décision			
11. Offrir une <b>expérience citoyenne</b> simplifiée, fluide et accessible à toutes les citoyennes et tous les citoyens, et contribuer à réduire la fracture numérique			
12. Miser sur la <b>transparence, l'ouverture et le partage des données</b> ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective			
15. Soutenir la <b>vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif</b> , notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire			
.			

### 3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu**?

1. *Le projet vise l'obtention de la certification LEED V4 Exploitation et entretien des bâtiments existants de niveau Or. L'édifice deviendra carboneutre suite à l'intégration de nouvelles sources d'énergies renouvelables dont l'aérothermie pour réduire de façon significative sa consommation énergétique.*
10. *Avec ce projet, nous recherchons la pérennité d'un bâtiment historique qui répond aux besoins d'aujourd'hui et de demain tout en créant un véritable lieu d'échange. Tout en maintenant ses éléments patrimoniaux, un accent a été mis sur l'atteinte des plus hauts standards d'accessibilité universelle, mais également sur l'augmentation du nombre d'espaces ouverts à la population montréalaise ainsi qu'aux touristes locaux et internationaux. Grâce aux mesures de restauration patrimoniale et aux travaux de modernisation rendus nécessaires, l'hôtel de ville de Montréal sera un lieu convivial et accueillant adapté aux besoins des citoyennes et des citoyens et à la vie démocratique*
11. *La population montréalaise pourra profiter d'espaces citoyens plus ouverts et accessibles dans le nouvel hôtel de ville de Montréal. Le projet actualisé de l'hôtel de ville comprend notamment l'ajout d'un espace muséal avec l'installation de bornes interactives et l'aménagement d'une exposition permanente sur la démocratie municipale et l'histoire de la Cité administrative et de l'hôtel de ville ainsi que la création d'un coin café qui respectent les plus hauts standards de l'accessibilité universelle. De plus, de nouveaux lieux pourront être découverts lors de visites, tels que le balcon de la salle du conseil historiquement fermé au public.*
12. *La population montréalaise pourra profiter d'espaces citoyens plus ouverts et accessibles dans le nouvel hôtel de ville de Montréal. Le projet actualisé de l'hôtel de ville comprend notamment l'ajout d'un espace muséal avec l'installation de bornes interactives et l'aménagement d'une exposition permanente sur la démocratie municipale et l'histoire de la Cité administrative et de l'hôtel de ville ainsi que la création d'un coin café qui respectent les plus hauts standards de l'accessibilité universelle. De plus, de nouveaux lieux pourront être découverts lors de visites, tels que le balcon de la salle du conseil historiquement fermé au public.*
15. *De nouveaux éléments ont été intégrés pour renforcer l'appropriation citoyenne du lieu et deux nouvelles œuvres d'art seront installés et accompagneront le quotidien des personnes qui visitent l'hôtel de ville. L'exécution des travaux de restauration de la fenestration, de la maçonnerie, des plâtres et des boiseries sont exécutés par des artisans qui agissent en tant qu'experts. Ils sont retenus et se démarquent des travailleurs habituels de la construction par leur savoir-faire ainsi que par leurs connaissances, leurs compétences et leurs expertises uniques*

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>• Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>• Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>• Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>	<b>X</b>		
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	<b>X</b>		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?	<b>X</b>		

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. <b>Inclusion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect et protection des droits humains</li> <li>• Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul> </li> <li>b. <b>Équité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul> </li> <li>c. <b>Accessibilité universelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul> </li> </ul>	<b>X</b>		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	<b>X</b>		

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

SGPI

Division de la  
gestion immobilière  
Section Corporatif

No. de projet: IM-PR-15-0006      Projet: Rénover l'Hôtel de Ville\_Phase 2  
 Nom d'ouvrage : Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville  
 No. de l'ouvrage: 001

No. Contrat: 15686  
 Lot 0502: Métaux ouvrés  
 No. GDD: 1238009003  
 Étape: Octroi de contrat

## Summa Métal Architectural et Structural Inc.

			Tps 5,0%	Tvq 9,975%	Total
<b>Contrat:</b>	<b>Montants pour travaux forfaitaires</b>	%      \$			
	Conditions générales	2,0%    25 000,00	1 250,00	2 493,75	28 743,75
	Métaux ouvrés	98,0%   1 245 800,00	62 290,00	124 268,55	1 432 358,55
				0,00	0,00
	<b>Montants pour items à prix unitaires</b>				
	Mesures sanitaires COVID	0,0%    0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Sous-total :</b>	<b>100,0%   1 270 800,00</b>	<b>63 540,00</b>	<b>126 762,30</b>	<b>1 461 102,30</b>
	Contingences	15,0%    190 620,00	9 531,00	19 014,35	219 165,35
	Rehaussement contingences	10,0%    127 080,00	6 354,00	12 676,23	146 110,23
	<b>Total - Contrat :</b>	<b>1 588 500,00</b>	<b>79 425,00</b>	<b>158 452,88</b>	<b>1 826 377,88</b>
<b>Incidences:</b>	Dépenses générales				
	Dépenses spécifiques				
	<b>Total - Incidences :</b>	<b>0,0%    0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Coût des travaux ( Montant à autoriser )</b>	<b>1 588 500,00</b>	<b>79 425,00</b>	<b>158 452,88</b>	<b>1 826 377,88</b>
<b>Ristournes:</b>	Tps	100,00%	79 425,00		79 425,00
	Tvq	50,0%		79 226,44	79 226,44
	<b>Coût après rist. ( Montant à emprunter )</b>	<b>1 588 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>79 226,44</b>	<b>1 667 726,44</b>

**Dossier # : 1238009003**

**Unité administrative responsable :**

Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs

**Objet :**

Autoriser une dépense additionnelle de 146 110,23 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouvrés », contrat accordé à Summa métal Architectural et Structural Inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0283), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 680 267,65 \$ à 1 826 377,88 \$, taxes et contingences incluses.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



GDD 1238009003 - Augmentation lot L0502 Hôtel-de-Ville.xlsx

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Pierre-Luc STÉBEN  
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV  
**Tél :** 514-872-1021

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-19

Françoise TURGEON  
Conseillère budgétaire

**Tél :** 514-872-0946  
**Division :** Service des finances - Point de service HDV

**Dossier # : 1238009004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 217 941,32 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0708 « Solins, gouttières et accessoires de toiture », contrat accordé à Toitures Trois Étoiles inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0493), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 416 618,59 \$ à 1 634 559,91 \$, taxes et contingences incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 217 941,32 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0708 « Solins, gouttières et accessoires de toiture », contrat accordé à Toitures Trois Étoiles inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0493), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 416 618,59 \$ à 1 634 559,91 \$, taxes et contingences incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 56,07 % par la ville centre et à 43,93 % par l'agglomération.

**Signé par** Claude CARETTE **Le** 2023-04-20 17:48**Signataire :**

Claude CARETTE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme\_mobilité et  
infrastructures

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1238009004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 217 941,32 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0708 « Solins, gouttières et accessoires de toiture », contrat accordé à Toitures Trois Étoiles inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0493), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 416 618,59 \$ à 1 634 559,91 \$, taxes et contingences incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'hôtel de ville est le bâtiment phare de l'Administration municipale et la maison des citoyens de Montréal. L'hôtel de ville est situé au coeur de la « *Cité administrative historique* » de Montréal. Le bâtiment est protégé en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Le présent projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville englobe les travaux qui visent à maintenir ou à rétablir l'état physique du bâtiment afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation et ce, tout en réduisant l'indice de vétusté et les risques de défaillances techniques. Le projet porte sur :

- La mise en valeur et la restauration patrimoniale de l'édifice hôtel de ville;
- La mise aux normes du bâtiment, notamment des systèmes électromécaniques et de sécurité incendie;
- L'amélioration de l'accessibilité à la maison des citoyennes et des citoyens, ainsi que de l'accessibilité universelle, de la flexibilité des aménagements et de l'optimisation de l'allocation des espaces.

La portée détaillée du programme de travaux a été établie selon les besoins prioritaires qui répondent aux objectifs du projet dans le respect des paramètres (budget, échéancier, portée).

Le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville est assujéti au Cadre de gouvernance et a obtenu l'autorisation du CE du 18 janvier 2023 de poursuivre à la phase Exécution, le mandat d'exécution révisé #SMCE239025001 a été émis.

Le projet intègre des mesures de développement durable dans le but d'obtenir la certification « *LEED V4 exploitation et entretien des bâtiments existants* » de niveau Or.

Le projet est réalisé selon le mode « *Gérance de construction* » : les phases de conception et de construction sont ainsi réalisées en lots et l'exécution des travaux est scindée en plus de 50 lots de travaux, incluant le présent lot L0708 « Solins, gouttières et accessoires de toiture », s'effectuant successivement ou concurremment et donnant lieu à des contrats distincts que la Ville contracte directement avec des entrepreneurs spécialisés.

La livraison de l'hôtel de ville est prévue à la fin de l'année 2023.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE23 0074 - 18 janvier 2023 - d'accorder à Neptune Security Services inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services de gardien de sécurité pour le lot L0134 « Services de gardien de sécurité », dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 262 253,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19615.

CG22 0779 - 22 décembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle au contrat de base de 1 609 078,23 \$, taxes incluses, incluant une dépense additionnelle aux contingences de 524 522,42 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé aux firmes Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK Inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 598 956,96 \$ à 11 208 035,19 \$, taxes et contingences incluses - Approuver l'avenant no 3 à cet effet.

CG22 0780 - 22 décembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 2 735 848,38 \$, taxes incluses (contrat 2 378 998,59 \$, taxes incluses + contingence 356 849,79 \$, taxes incluses) pour les services professionnels en gérance de construction du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Pomerleau Inc. (CG18 0555), majorant ainsi le montant du contrat de 21 165 297,07 \$ à 23 901 145,45 \$, taxes incluses / Approuver l'avenant no 3 à cet effet.

CG22 0778 - 22 décembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 193 168,44 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0176 « Échafaudages », contrat accordé à Échafauds Plus (Laval) Inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0142), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 480 958,07 \$ à 1 674 126,52 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0775 - 22 décembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 169 473,15 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0501 « Charpente métallique », contrat accordé à Summa Métal Architectural et Structural inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0447), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 974 470,61 \$ à 1 143 943,76 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0776 - 22 décembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 404 424,22 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0387), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 17 033 042,79 \$ à 18 437 467,01 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0777 - 22 décembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 199 446,02 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2701 « Communication et sécurité », contrat accordé à Informatique Pro-Contact inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de

Montréal (CG20 0443), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 764 543,07 \$ à 963 989,08 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0623 – 27 Octobre 2022 - Exercer l'option de renouvellement et autoriser une dépense additionnelle de 173 842,20 \$, taxes et contingences incluses, pour des services professionnels spécialisés en coordination de chantier pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à CIMA+ S.E.N.C (CG21 0454), majorant ainsi le montant total du contrat de 173 842,20 \$ à 347 684,40 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0618 – 27 Octobre 2022 - Accorder un contrat à Produit Énergétiques GAL., pour la location d'équipement pour le lot 0178 « chauffage temporaire » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 299 394,90 \$, taxes incluses (contrat : 249 495,75 \$, taxes incluses + contingences : 49 899,15 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public IMM-15753 - (1 soumissionnaire conforme).

CE22 1702 – 19 Octobre 2022 - Octroyer un contrat à la Firme Atelier Laboutique Inc. pour la fourniture de services d'ébénisterie artisanale visant la restauration de mobiliers patrimoniaux existants pour la salle du conseil, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 461 795,65 \$, taxes incluses (contrat : 369 436,52 \$ + contingences : 92 359,13 \$) - Appel d'offres public 22-19464 (2 soumissionnaires).

CE22 1552 – 28 Septembre 2022 - Exercer l'option de renouvellement prévue au contrat et d'autoriser une dépense additionnelle de 154 526,40 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en gestion financière dans le cadre du contrat accordé à CIMA+ S.E.N.C (CE20 1920), majorant ainsi le montant total du contrat de 309 052,80 \$ à 463 579,20 \$, taxes incluses.

CG22 0560 – 22 Septembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 163 455,99 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0708 « Solins, gouttières et accessoires de toiture », dans le cadre du contrat accordé à Toitures Trois Étoiles inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0493), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 253 162,60 \$ à 1 416 618,59 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0501 – 25 Août 2022 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson Inc., pour la réalisation des travaux de construction du lot L0908 « Restauration et finition architecturale » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 22 835 072,65 \$, taxes incluses (contrat : 18 268 058,12 \$, taxes incluses + contingences : 4 567 014,53 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public IMM-15763 - (1 soumissionnaire).

CG22 0468 – 25 Août 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 532 912,92 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0100 « Entrepreneur général », contrat accordé à St-Denis Thompson Inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0084), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 4 085 665,71 \$ à 4 618 578,63 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0467 – 25 Août 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 92 710,21 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0903 « Revêtements de sols souples », contrat accordé à 9028-4043 Québec inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0446), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 960 212,85 \$ à

1 052 923,06 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0469 – 25 Août 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 232 396,30 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et Armature », contrat accordé à St-Denis Thompson inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0019), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 2 560 326,28 \$ à 2 792 722,57 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0395 – 16 Juin 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 96 234,08 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0902 « Peinture », dans le cadre du contrat accordé à Guy Brunelle inc., pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0445), majorant ainsi le montant total du contrat de 737 794,58 \$ à 834 028,65 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0394 – 16 Juin 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 162 373,44 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0505 « Structure d'acier de la salle polyvalente », dans le cadre du contrat accordé à Summa Métal Architectural et Structural inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0249), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 244 863,07 \$ à 1 407 236,51 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0329 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 5 285 624,89 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en gérance de construction dans le cadre du contrat accordé à Pomerleau Inc. (CG18 0555), majorant ainsi le montant du contrat de 13 701 506,39 \$ à 18 987 131,28 \$, taxes incluses.

CG22 0325 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 165 553,94 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0903 « Revêtements de sols souples », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à 9028-4043 Québec inc. (CG21 0446), majorant ainsi le montant total du contrat de 794 658,91 \$ à 960 212,85 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0326 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 92 059,84 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Mongrain Inc (CG21 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 683 947,76 \$ à 776 007,60 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0324 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 316 647,71 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0387), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 15 716 395,08 \$ à 17 033 042,79 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0323 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 136 337,36 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation », contrat accordé à HVAC inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0197), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 8 093 019,94 \$ à 8 229 357,30 \$, taxes et contingences incluse.

CG22 0327 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 657 657,00 \$, taxes

incluses, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Plomberie Richard Jubinville inc. (CG20 0391), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 890 690,54 \$ à 10 548 347,54 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0322 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 403 637,80 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0901 « Systèmes intérieurs », contrat accordé à ITR Acoustique MTL inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0042), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 10 761 223,10 \$ à 12 164 860,89 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0328 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 224 899,64 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et Armature », contrat accordé à St-Denis Thompson inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0019), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 2 335 426,63 \$ à 2 560 326,28 \$, taxes et contingences incluses.

CE22 0820 – 11 Mai 2022 - Accorder un contrat à la firme GLT+ Inc. pour les services professionnels spécialisés en économie de la construction d'une durée de 2 ans pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 413 164,96 \$, taxes incluses (contrat : 359 273,88 \$ + contingences : 53 891,08 \$) - Appel d'offres public 22-19167 (3 soumissionnaires).

CG22 0189 – 24 Mars 2022 - Accorder un contrat à 9250-6518 Québec Inc, (Ébénisterie Architecturale Labelle), pour la réalisation des travaux de construction du lot L0601 « Ébénisterie » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 3 543 773,25 \$, taxes incluses (contrat : 2 953 144,37 \$ + contingences : 590 628,87 \$) - Appel d'offres public IMM-15758 - (1 soumissionnaire).

CG22 0182 – 24 Mars 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 263 660,67 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0202 « Démolition sélective », contrat accordé à Démospec déconstruction inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0447), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 010 699,24 \$ à 1 274 359,91 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0109 – 24 Février 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 283 818,95 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux du lot L0701 « Toiture », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée (CG21 0546), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 805 269,90 \$ à 2 089 088,85 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0108 – 24 Février 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 180 138,41 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature » pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG21 0019), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 155 288,22 \$ à 2 335 426,63 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0107 – 24 Février 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 68 431,40 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot

L0703 « Ignifugation », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Mongrain inc. (CG21 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 615 516,36 \$ à 683 947,76 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0038 – 27 Janvier 2022 - Accorder un contrat à la firme GLT+ pour la fourniture de services professionnels spécialisés en coordination de chantier d'une durée de 12 mois avec une option de renouvellement de 12 mois pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 289 737,00 \$, taxes incluses (contrat : 241 447,50 \$ + contingences : 48 289,50 \$) - Appel d'offres public 21-18912 (1 soumissionnaire).

CG22 0035 – 27 Janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 574 946,41 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0387), majorant ainsi le montant total du contrat de 15 141 448,67 \$ à 15 716 395,08 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0034 – 27 Janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 436 871,16 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie », contrat accordé à Plomberie Richard Jubinville inc., dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0391), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 453 819,38 \$, à 9 890 690,54 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0033 – 27 Janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 081 384,54 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation », contrat accordé à HVAC inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0197), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 7 011 635,40 \$ à 8 093 019,94 \$, taxes et contingences incluses.

CG21 0584 du 30 septembre 2021 - Autoriser une dépense additionnelle au contrat de base de 867 534,45 \$, taxes incluses, et une dépense additionnelle aux contingences de 526 447,61 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé aux firmes Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 8 204 974,90 \$ à 9 598 956,96 \$, taxes et contingences incluses / Approuver l'avenant no 1 à cet effet.

CG21 0546 du 30 septembre 2021 - Accorder un contrat à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée pour la réalisation des travaux de construction de la toiture, lot L0701, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 805 269,90 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15699 (3 soum.).

CG21 0493 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Toiture Trois Étoiles inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0708 « Solins, gouttières et accessoires de toiture » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 253 162,60 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15755 (2 soum.).

CG21 0454 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., pour des services professionnels spécialisés en coordination de chantier d'une durée de 12 mois avec une option de renouvellement de 12 mois pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 173 842,20 \$, taxes et

contingences incluses - Appel d'offres public 21-18591 (1 soum.).

CG21 0447 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Démospec déconstruction inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0202 « Démolition sélective » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 010 699,24 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15694 (2 soum.).

CG21 0446 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à 9028-4043 Québec inc. faisant affaires sous Bousada pour la réalisation des travaux de construction du lot L0903 « Revêtement de sols souples » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 794 658,91 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15685 (4 soum.).

CG21 0445 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Guy Brunelle inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0902 « Peinture » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 737 794,58 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15680 (3 soum.).

CG21 0433 du 26 août 2021 - Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec Distribution, pour la fourniture de services associés au raccordement du bâtiment au réseau électrique avec accroissement de charge pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 478 526,77 \$, taxes et contingences incluses.

CG21 0377 du 17 juin 2021 - Autoriser une dépense additionnelle de 569 345,56 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour réaliser les travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG19 0324), majorant ainsi la dépense totale de 8 301 133,20 \$ à 8 870 478,77 \$, taxes et contingences incluses.

CG21 0283 du 20 mai 2021 - Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouvrés » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 680 267,65 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15686 (1 soum.).

CG21 0249 du 20 mai 2021 - Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0505 « Structure d'acier de la salle polyvalente » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 244 863,07 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15673 (1 soum.).

CG21 0208 du 22 avril 2021 - Accorder un contrat à Mongrain inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 615 516,36 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15684 (1 soum.).

CG21 0192 du 22 avril 2021 - Accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0706 « Imperméabilisation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 326 454,27 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15676 (2 soum., 1 seul conforme).

CG21 0142 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Échafauds Plus (Laval) pour la réalisation des travaux de construction du lot L0176 « Échafaudages » dans le cadre du

projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 480 958,07 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15683 (2 soum., 1 seul conforme).

CG21 0124 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Vitrierie RD Itée pour la réalisation des travaux de construction du lot L0804 « Vitrage intérieur » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 647 915,32 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15676 - (1 seul soum.).

CG21 0123 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Unicel Architectural Corp. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0805 « Murs rideaux » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 954 965,92 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15678 - (1 seul soum.).

DB219057007 du 9 mars 2021 - Autoriser un rehaussement de 21 731,65 \$ (incluant taxes), du contrat gré à gré, à J. Flams transport & excavation pour le déneigement du chantier de construction de l'hôtel de ville lors de la saison 2020-2021 dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal. (DA208864003) Majorant ainsi le montant total à autoriser de 20 598,92 \$, taxes incluses, incluant contingences à 42 330,57 \$, taxes incluses, prévisions et contingences).

CG21 0084 du 25 février 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0100 « Entrepreneur général » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 4 085 665,71 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15682 (1 soum.).

DB219057005 du 15 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à WILLIAM SCOTSMAN pour la location de roulottes de chantier pour les travailleurs dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 100 520,34 \$, taxes incluses (contrat : 91 382,13 \$ + contingences : 9 138,21 \$).

DB219057004 du 5 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à Groupe PRODEM pour la démolition de dalles et de bordures de béton dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 102 316,26 \$, taxes incluses (contrat: 93 014,78 \$ + contingences: 9 301,48 \$).

DB219057003 du 5 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à UCIT Online Security Inc. (DBA Stealth Monitoring) pour un système de surveillance par caméras du chantier dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 97 700,01 \$, taxes incluses (contrat: 88 818,19 \$ + contingences : 8 881,82 \$).

DB219057002 du 5 février 2021 - Accorder un contrat sur invitation de 66 225,60 \$ (incluant taxes) à Expert nettoyage EXPN pour le nettoyage et désinfection des aires de repos et des installations sanitaires dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal et autoriser une dépense maximale de 79 470,72 \$ (incluant taxes et contingences).

DA218115001 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat de 19 643,48 \$ (incluant taxes) à Béton concept A.M. pour la réalisation des travaux de construction du Lot 0304 «Renforts de carbone» dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal et autoriser une dépense maximale de 23 572,18 \$ (incluant taxes et contingences) – Appel d'offres publiques IMM-15671.

CG21 0042 du 28 janvier 2021- Accorder un contrat à ITR Acoustique MTL Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0901 « Systèmes intérieurs » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 10 761 223,10 \$, taxes incluses (contrat : 9 357 585,30 \$ + contingences : 1 403 637,80 \$) – Appel d'offres public IMM-15526 - (2 soumissionnaires).

CG21 0019 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 2 155 288,22 \$, taxes incluses (contrat : 1 874 163,67 \$ + contingences : 281 124,55 \$) – Appel d'offres public IMM-15529 - (1 soumissionnaire).

CG21 0017 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L3104 « Excavation, blindage et remblais » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal – Dépense totale de 1 172 802,49 \$, taxes incluses (contrat : 1 019 828,25 \$ + contingences : 152 974,24 \$) - Appel d'offres public IMM-15530 (1 seul soumissionnaire).

CG21 0015 du 28 janvier 2021 - Autoriser un ajustement de 141 736,05 \$, taxes incluses, à titre de contingences, dans le cadre du contrat de construction à 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem) pour réaliser les travaux de construction du lot L0201 «Démolition et décontamination» faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville (CG20 0037), majorant ainsi le montant total à autoriser de 4 110 345,43 \$ (taxes et contingences incluses) à 4 252 081,48 \$ (taxes et contingences incluses).

DB219057001 du 12 janvier 2021 - Autoriser une dépense additionnelle de 5 518,80 \$ (incluant taxes) à Plomberie Benoît Prévost Division drainage pour les travaux de vérification de la plomberie dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal. Cette dépense additionnelle majore la dépense maximale totale à 10 761,66 \$ (incluant taxes).

CE20 1920 du 2 décembre 2020 - Accorder un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., pour des services professionnels en gestion financière (construction) pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 309 052,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18407 (4 soumissionnaires conformes et 2 non conformes).

CE20 1623 du 28 octobre 2020 - Accorder un contrat à Axia Services pour la fourniture de main-d'oeuvre de gardien de sécurité pour des services de surveillance continue des lieux, une période de 2 ans, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 467 704,64 \$, taxes incluses (contrat : 406 699,69 \$ + contingences : 61 004,95 \$) - Appel d'offres public 20-18238 - (8 soumissionnaires).

CG20 0447 du 24 septembre 2020 - Accorder un contrat à Summa Métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0501 « Charpente métallique » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 974 470,61 \$, taxes incluses (contrat : 847 365,75 \$ + contingences : 127 104,86 \$) - Appel d'offres public IMM-15519 - (3 soumissionnaires, 2 conformes).

CG20 0443 du 24 septembre 2020 - Accorder un contrat à Informatique Pro-Contact inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2701 « Communication et sécurité » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 764 543,07 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15514 (2 soum., 1 seul conforme).

CG20 0391 du 27 août 2020 - Accorder un contrat à Plomberie Richard Jubinville inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 9 453 819,38 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15509 (2 soum.).

CG20 0387 du 27 août 2020 - Accorder un contrat à Les installations électriques Pichette inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 15 141 448,67 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15511 (4 soum.).

CM20 0820 du 24 août 2020 - Approuver le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Éco Performance pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal visant la transition et l'innovation énergétiques, donnant droit à une subvention évaluée à 272 116,00 \$ pour réaliser des travaux de récupération de chaleur et d'ajustement de systèmes mécaniques.

CG20 0031 du 30 janvier 2020 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0602 « Restauration fenêtres » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 8 536 217,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15432 (1 soum.).

CG19 0384 du 22 août 2019 - Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson Inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L0803 « Nouvelles fenêtres de bois » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 1 374 919,34 \$ taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15431 (1 soum.).

CG19 0324 du 20 juin 2019 - Accorder à St-Denis Thompson Inc. le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 8 301 133,20 \$, taxes incluses | Appel d'offres public IMM-15429 (4 soum.).

CG19 0184 du 18 avril 2019 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 4 696 657,85 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15426 (3 soum.).

CG18 0606 du 22 novembre 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 270 565,32 \$, taxes incluses, soit 1 052 228,01 \$, taxes incluses, pour les services de base en architecture et ingénierie, 157 834,20 \$, taxes incluses, pour les contingences (15%) et 60 503,11 \$, taxes incluses, pour les incidences (5%), dans le cadre du contrat des services professionnels en architecture et en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) au projet de restauration patrimoniale, mise aux normes et certification LEED de l'hôtel de ville accordé aux firmes *Beaupré Michaud et associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés* (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 344 658,32 \$ à 8 615 223,64 \$, taxes, contingences et incidences incluses.

CG18 0555 du 25 octobre 2018 - Autoriser une dépense de 12 675 350,34 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville / Approuver le contrat par lequel Pomerleau inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 12 071 762,23 \$,

taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16961.

CG17 0372 du 24 août 2017 - Autoriser une dépense de 7 344 658,32 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance de travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville - Contrat 15193 - Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant / Approuver un projet de convention par lequel Beaupré Michaud et associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés, équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 6 994 912,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16188 et selon les conditions stipulées au projet de convention.

## DESCRIPTION

Le présent dossier vise à augmenter le montant des contingences associées au contrat de construction de Toitures Trois Étoiles inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L0708 « Solins, gouttières et accessoires de toiture » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, ceci en fonction des connaissances actuelles sur les travaux accessoires requis pour répondre aux conditions du bâtiment qui sont définies au fil de l'avancement des travaux.

L'augmentation des dépenses concerne spécifiquement le budget de contingences, mis en place pour couvrir toute modification constituant un accessoire au contrat, et ne change donc pas la nature de ce dernier, conformément à l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19.

## JUSTIFICATION

Une provision pour contingences de 15 % du montant du contrat total, soit 163 455,99 \$ incluant les taxes, a été prévue initialement lors de l'octroi.

Une première augmentation des contingences de 15 % a été approuvée, soit 163 455,99 \$, incluant les taxes (CG22 0560).

En date du 30 mars 2023, le pourcentage d'avancement des prestations de l'entrepreneur est d'environ 97 %.

Les professionnels estiment actuellement qu'une somme additionnelle de 207 044,25 \$, taxes incluses, pour des contingences, soit une majoration de l'ordre de 19 % de la valeur du contrat, s'avère nécessaire pour couvrir les éléments suivants :

- Démantèlement et remplacement partiel de solins de cuivre sur certaines corniches des façades rue Notre-Dame, Gosford et Place Vauquelin en raison des réparations (flipots) et du remplacement de certaines pierres de corniches;
- Ajout de câbles chauffants et de garde-neige sur les corniches du 3e et 4e niveau, sur les façades rue Gosford et Place Vauquelin pour prévenir la chute de neige et de glace au-dessus des entrées est et ouest;
- Ajout de câbles chauffants et de garde-neige sur les corniches du 3e et 4e niveau, sur les façades rue Gosford et Place Vauquelin, suite à la découverte d'infiltrations d'eau au toit des persiennes de cuivre dans les mansardes (hors mandat); ajout de travaux de réparation tels que le démontage des persiennes existantes, l'imperméabilisation et le scellement des ouvertures et réinstallation des persiennes;
- Réintégration à la portée des travaux de la composition T22 toiture de cuivre du

- bloc ascenseur (monte-charge) sur la terrasse extérieure;
- Ajout nécessaire de travaux de solinage aux fondations existantes rue Gosford suite à des modifications de design du projet connexe des abords de l'hôtel de ville (niveaux du sol fini).

À cette somme, il est demandé l'ajout de contingences de 1 % sur les travaux restants, soit un montant de 10 897,07 \$.

	Pourcentage	Montant taxes incluses
Contrat octroyé - Travaux		1 089 706,61 \$
Contrat octroyé - Contingences	15 %	163 455,99 \$
Total - Contrat octroyé		1 253 162,60 \$
Rehaussement contingences	15 %	163 455,99 \$
<b>Rehaussement contingences 2</b>	<b>20 %</b>	<b>217 941,32 \$</b>
<b>Total des contingences</b>	<b>50 %</b>	<b>544 853,30 \$</b>
<b>Total - Contrat après rehaussement</b>		<b>1 634 559,91 \$</b>

Les contingences de 15 % initialement prévues au contrat, augmentées une première fois de 15 %, sont rehaussées de 20 % pour un total de 50 % de la valeur totale du contrat.

#### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant des contingences de 326 911,98 \$ est porté à 544 853,30 \$, soit une majoration de 217 941,32 \$, taxes incluses. Cette somme proviendra du PDI 2023-2032 du SGPI. La dépense additionnelle s'inscrit dans l'enveloppe déjà prévue par les règlements d'emprunt et le tout s'inscrit dans le cadre budgétaire déjà approuvé.

La dépense totale à autoriser passe donc de 1 416 618,59 \$ à 1 634 559,91 \$, taxes incluses. Cette dépense additionnelle sera couverte selon la répartition suivante :

- Un montant de 122 199,70 \$, taxes incluses, sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence municipale 21-027;
- Un montant de 95 741,62 \$, taxes incluses, sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 22-028.

Le taux de répartition de la dépense entre la ville centre et l'agglomération pour ce contrat est établi sur la base du pourcentage d'occupation des espaces dans l'édifice de l'hôtel de ville.

La répartition de l'hôtel de ville en 2023 est de 43,93 % aggro et de 56,07 % corpo, selon les taux d'occupation qui évoluent dans le temps. Cette dépense sera réalisée à 100 % en 2023.

Le tableau des coûts est inclus dans la section des pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

#### MONTREAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte de Montréal 2030, des engagements en changement climatique et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

#### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un éventuel retard dans l'obtention de l'autorisation de la hausse des contingences au

contrat de Toitures Trois Étoiles inc. pour le lot L0708 pourrait mettre à risque la complétion des travaux de solins, de gouttières et d'accessoires de toiture, ce qui aurait une incidence directe sur la séquence des travaux au chantier et potentiellement sur la date de livraison du projet.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Outre les mesures recommandées par la CNESST, la Covid-19 n'a aucun impact sur ce dossier.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue à cette étape du projet.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Présentation au comité exécutif : 10 mai 2023  
Approbation par le conseil municipal : 15 mai 2023  
Approbation par le conseil d'agglomération : 18 mai 2023  
Fin des travaux : Fin 2023

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Eve MALÉPART, Direction générale  
Gustavo RIBAS, Direction générale

Lecture :

Gustavo RIBAS, 18 avril 2023  
Eve MALÉPART, 14 avril 2023

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-13

Éric ST-HILAIRE  
Concepteur des aménagements - projets  
corporatifs

**Tél :** 438-925-1952  
**Télécop. :**

Jean CAPPELLI  
Chef de division - Projets Corporatifs

**Tél :** 514-977-9883  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Michel SOULIÈRES  
directeur - gestion de projets immobiliers

**Tél :** 514-872-2619  
**Approuvé le :** 2023-04-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sophie LALONDE  
directrice de service - gestion et  
planification des immeubles

**Tél :** 514-872-1049  
**Approuvé le :** 2023-04-20

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1238009004

Unité administrative responsable : *Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs*

Projet : *Projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal*

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i><b>oui</b></i>	<i><b>non</b></i>	<i><b>s. o.</b></i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	<b>X</b>		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?  1. Réduire de 55 % les <b>émissions de GES</b> sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050 10. Accroître la <b>participation et l'engagement des citoyennes et citoyens</b> à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au coeur des processus de décision 11. Offrir une <b>expérience citoyenne</b> simplifiée, fluide et accessible à toutes les citoyennes et tous les citoyens, et contribuer à réduire la fracture numérique 12. Miser sur la <b>transparence, l'ouverture et le partage des données</b> ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective 15. Soutenir la <b>vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif</b> , notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire .			

### 3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu**?

1. *Le projet vise l'obtention de la certification LEED V4 Exploitation et entretien des bâtiments existants de niveau Or. L'édifice deviendra carboneutre suite à l'intégration de nouvelles sources d'énergies renouvelables dont l'aérothermie pour réduire de façon significative sa consommation énergétique.*
10. *Avec ce projet, nous recherchons la pérennité d'un bâtiment historique qui répond aux besoins d'aujourd'hui et de demain tout en créant un véritable lieu d'échange. Tout en maintenant ses éléments patrimoniaux, un accent a été mis sur l'atteinte des plus hauts standards d'accessibilité universelle, mais également sur l'augmentation du nombre d'espaces ouverts à la population montréalaise ainsi qu'aux touristes locaux et internationaux. Grâce aux mesures de restauration patrimoniale et aux travaux de modernisation rendus nécessaires, l'hôtel de ville de Montréal sera un lieu convivial et accueillant adapté aux besoins des citoyennes et des citoyens et à la vie démocratique*
11. *La population montréalaise pourra profiter d'espaces citoyens plus ouverts et accessibles dans le nouvel hôtel de ville de Montréal. Le projet actualisé de l'hôtel de ville comprend notamment l'ajout d'un espace muséal avec l'installation de bornes interactives et l'aménagement d'une exposition permanente sur la démocratie municipale et l'histoire de la Cité administrative et de l'hôtel de ville ainsi que la création d'un coin café qui respectent les plus hauts standards de l'accessibilité universelle. De plus, de nouveaux lieux pourront être découverts lors de visites, tels que le balcon de la salle du conseil historiquement fermé au public.*
12. *La population montréalaise pourra profiter d'espaces citoyens plus ouverts et accessibles dans le nouvel hôtel de ville de Montréal. Le projet actualisé de l'hôtel de ville comprend notamment l'ajout d'un espace muséal avec l'installation de bornes interactives et l'aménagement d'une exposition permanente sur la démocratie municipale et l'histoire de la Cité administrative et de l'hôtel de ville ainsi que la création d'un coin café qui respectent les plus hauts standards de l'accessibilité universelle. De plus, de nouveaux lieux pourront être découverts lors de visites, tels que le balcon de la salle du conseil historiquement fermé au public.*
15. *De nouveaux éléments ont été intégrés pour renforcer l'appropriation citoyenne du lieu et deux nouvelles œuvres d'art seront installés et accompagneront le quotidien des personnes qui visitent l'hôtel de ville. L'exécution des travaux de restauration de la fenestration, de la maçonnerie, des plâtres et des boiseries sont exécutés par des artisans qui agissent en tant qu'experts. Ils sont retenus et se démarquent des travailleurs habituels de la construction par leur savoir-faire ainsi que par leurs connaissances, leurs compétences et leurs expertises uniques*

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>• Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>• Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>• Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>	X		
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	X		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?	X		

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <p>a. <b>Inclusion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect et protection des droits humains</li> <li>• Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul>	X		
<p>b. <b>Équité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul>	X		
<p>c. <b>Accessibilité universelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul>	X		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	X		

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

SGPI

Division de la  
gestion immobilière  
Section Corporatif

No. de projet: IM-PR-15-0006      Projet: Rénover l'Hôtel de Ville\_Phase 2  
 Nom d'ouvrage : Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville  
 No. de l'ouvrage: 001

No. Contrat: 15755  
 Lot L0708 Solins, gouttières et accessoires de toiture  
 No. GDD: 1238009004  
 Étape: Octroi de contrat

## Toitures Trois Étoiles inc.

				Tps 5,0%		Tvq 9,975%		Total
<b>Contrat:</b>	<b>Montants pour travaux forfaitaires</b>	%	\$					
	Conditions générales	3,7%	35 000,00	1 750,00		3 491,25		40 241,25
	Travaux en façade	94,2%	892 777,00	44 638,85		89 054,51		1 026 470,36
						0,00		0,00
	<b>Montants pour items à prix unitaires</b>							
	Total des item de la Section C	2,1%	20 000,00	1 000,00		1 995,00		22 995,00
	<b>Sous-total :</b>	<b>100,0%</b>	<b>947 777,00</b>	<b>47 388,85</b>		<b>94 540,76</b>		<b>1 089 706,61</b>
	Contingences	15,0%	142 166,55	7 108,33		14 181,11		163 455,99
	Rehaussement contingences	15,0%	142 166,55	7 108,33		14 181,11		163 455,99
	<b>Rehaussement contingences 2</b>	<b>20,0%</b>	<b>189 555,40</b>	<b>9 477,77</b>		<b>18 908,15</b>		<b>217 941,32</b>
<b>Total - Contrat :</b>		<b>1 421 665,50</b>	<b>71 083,28</b>		<b>141 811,13</b>		<b>1 634 559,91</b>	
<b>Incidences:</b>	Dépenses générales							
	Dépenses spécifiques							
	<b>Total - Incidences :</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>Coût des travaux ( Montant à autoriser )</b>		<b>1 421 665,50</b>	<b>71 083,28</b>		<b>141 811,13</b>		<b>1 634 559,91</b>
<b>Ristournes:</b>	Tps	100,00%		71 083,28				71 083,28
	Tvq	50,0%				70 905,57		70 905,57
	<b>Coût après rist. ( Montant à emprunter )</b>		<b>1 421 665,50</b>	<b>0,00</b>		<b>70 905,57</b>		<b>1 492 571,07</b>

**Dossier # : 1238009004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 217 941,32 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0708 « Solins, gouttières et accessoires de toiture », contrat accordé à Toitures Trois Étoiles inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0493), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 416 618,59 \$ à 1 634 559,91 \$, taxes et contingences incluses.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



GDD 1238009004 - Augmentation lot L0708 Hôtel-de-Ville.xlsx

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Pierre-Luc STÉBEN  
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV  
**Tél :** 514-872-1021

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-19

Françoise TURGEON  
Conseillère budgétaire

**Tél :** 514-872-0946  
**Division :** Service des finances - Point de service HDV



**Dossier # : 1238009005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 486 919,13 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation », contrat accordé à HVAC inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0197), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 8 229 357,30 \$ à 8 716 276,42 \$, taxes et contingences incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 486 919,13 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation », contrat accordé à HVAC inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0197), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 8 229 357,30 \$ à 8 716 276,42 \$, taxes et contingences incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 56,07 % par la ville centre et à 43,93 % par l'agglomération.

**Signé par** Claude CARETTE **Le** 2023-04-20 17:48

**Signataire :**

Claude CARETTE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme\_mobilité et  
infrastructures

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1238009005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 486 919,13 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation », contrat accordé à HVAC inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0197), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 8 229 357,30 \$ à 8 716 276,42 \$, taxes et contingences incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'hôtel de ville est le bâtiment phare de l'Administration municipale et la maison des citoyens de Montréal. L'hôtel de ville est situé au coeur de la « *Cité administrative historique* » de Montréal. Le bâtiment est protégé en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Le présent projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville englobe les travaux qui visent à maintenir ou à rétablir l'état physique du bâtiment afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation et ce, tout en réduisant l'indice de vétusté et les risques de défaillances techniques. Le projet porte sur :

- La mise en valeur et la restauration patrimoniale de l'édifice hôtel de ville;
- La mise aux normes du bâtiment, notamment des systèmes électromécaniques et de sécurité incendie;
- L'amélioration de l'accessibilité à la maison des citoyennes et des citoyens, ainsi que de l'accessibilité universelle, de la flexibilité des aménagements et de l'optimisation de l'allocation des espaces.

La portée détaillée du programme de travaux a été établie selon les besoins prioritaires qui répondent aux objectifs du projet dans le respect des paramètres (budget, échéancier, portée).

Le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville est assujéti au Cadre de gouvernance et a obtenu l'autorisation du CE du 18 janvier 2023 de poursuivre à la phase Exécution, le mandat d'exécution révisé #SMCE239025001 a été émis.

Le projet intègre des mesures de développement durable dans le but d'obtenir la certification « *LEED V4 exploitation et entretien des bâtiments existants* » de niveau Or.

Le projet est réalisé selon le mode « *Gérance de construction* » : les phases de conception et de construction sont ainsi réalisées en lots et l'exécution des travaux est scindée en plus de 50 lots de travaux, incluant le présent lot L2301 « Ventilation », s'effectuant successivement ou concurremment et donnant lieu à des contrats distincts que la Ville contracte directement avec des entrepreneurs spécialisés.

La livraison de l'hôtel de ville est prévue à la fin de l'année 2023.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE23 0074 - 18 janvier 2023 - d'accorder à Neptune Security Services inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services de gardien de sécurité pour le lot L0134 « Services de gardien de sécurité », dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 262 253,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19615.

CG22 0779 - 22 décembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle au contrat de base de 1 609 078,23 \$, taxes incluses, incluant une dépense additionnelle aux contingences de 524 522,42 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé aux firmes Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK Inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 598 956,96 \$ à 11 208 035,19 \$, taxes et contingences incluses - Approuver l'avenant no 3 à cet effet.

CG22 0780 - 22 décembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 2 735 848,38 \$, taxes incluses (contrat 2 378 998,59 \$, taxes incluses + contingence 356 849,79 \$, taxes incluses) pour les services professionnels en gérance de construction du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Pomerleau Inc. (CG18 0555), majorant ainsi le montant du contrat de 21 165 297,07 \$ à 23 901 145,45 \$, taxes incluses / Approuver l'avenant no 3 à cet effet.

CG22 0778 - 22 décembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 193 168,44 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0176 « Échafaudages », contrat accordé à Échafauds Plus (Laval) Inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0142), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 480 958,07 \$ à 1 674 126,52 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0775 - 22 décembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 169 473,15 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0501 « Charpente métallique », contrat accordé à Summa Métal Architectural et Structural inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0447), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 974 470,61 \$ à 1 143 943,76 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0776 - 22 décembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 404 424,22 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0387), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 17 033 042,79 \$ à 18 437 467,01 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0777 - 22 décembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 199 446,02 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2701 « Communication et sécurité », contrat accordé à Informatique Pro-Contact inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de

Montréal (CG20 0443), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 764 543,07 \$ à 963 989,08 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0623 – 27 Octobre 2022 - Exercer l'option de renouvellement et autoriser une dépense additionnelle de 173 842,20 \$, taxes et contingences incluses, pour des services professionnels spécialisés en coordination de chantier pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à CIMA+ S.E.N.C (CG21 0454), majorant ainsi le montant total du contrat de 173 842,20 \$ à 347 684,40 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0618 – 27 Octobre 2022 - Accorder un contrat à Produit Énergétiques GAL., pour la location d'équipement pour le lot 0178 « chauffage temporaire » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 299 394,90 \$, taxes incluses (contrat : 249 495,75 \$, taxes incluses + contingences : 49 899,15 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public IMM-15753 - (1 soumissionnaire conforme).

CE22 1702 – 19 Octobre 2022 - Octroyer un contrat à la Firme Atelier Laboutique Inc. pour la fourniture de services d'ébénisterie artisanale visant la restauration de mobiliers patrimoniaux existants pour la salle du conseil, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 461 795,65 \$, taxes incluses (contrat : 369 436,52 \$ + contingences : 92 359,13 \$) - Appel d'offres public 22-19464 (2 soumissionnaires).

CE22 1552 – 28 Septembre 2022 - Exercer l'option de renouvellement prévue au contrat et d'autoriser une dépense additionnelle de 154 526,40 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en gestion financière dans le cadre du contrat accordé à CIMA+ S.E.N.C (CE20 1920), majorant ainsi le montant total du contrat de 309 052,80 \$ à 463 579,20 \$, taxes incluses.

CG22 0560 – 22 Septembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 163 455,99 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0708 « Solins, gouttières et accessoires de toiture », dans le cadre du contrat accordé à Toitures Trois Étoiles inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0493), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 253 162,60 \$ à 1 416 618,59 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0501 – 25 Août 2022 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson Inc., pour la réalisation des travaux de construction du lot L0908 « Restauration et finition architecturale » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 22 835 072,65 \$, taxes incluses (contrat : 18 268 058,12 \$, taxes incluses + contingences : 4 567 014,53 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public IMM-15763 - (1 soumissionnaire).

CG22 0468 – 25 Août 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 532 912,92 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0100 « Entrepreneur général », contrat accordé à St-Denis Thompson Inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0084), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 4 085 665,71 \$ à 4 618 578,63 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0467 – 25 Août 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 92 710,21 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0903 « Revêtements de sols souples », contrat accordé à 9028-4043 Québec inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0446), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 960 212,85 \$ à

1 052 923,06 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0469 – 25 Août 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 232 396,30 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et Armature », contrat accordé à St-Denis Thompson inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0019), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 2 560 326,28 \$ à 2 792 722,57 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0395 – 16 Juin 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 96 234,08 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0902 « Peinture », dans le cadre du contrat accordé à Guy Brunelle inc., pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0445), majorant ainsi le montant total du contrat de 737 794,58 \$ à 834 028,65 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0394 – 16 Juin 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 162 373,44 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0505 « Structure d'acier de la salle polyvalente », dans le cadre du contrat accordé à Summa Métal Architectural et Structural inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0249), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 244 863,07 \$ à 1 407 236,51 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0329 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 5 285 624,89 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en gérance de construction dans le cadre du contrat accordé à Pomerleau Inc. (CG18 0555), majorant ainsi le montant du contrat de 13 701 506,39 \$ à 18 987 131,28 \$, taxes incluses.

CG22 0325 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 165 553,94 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0903 « Revêtements de sols souples », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à 9028-4043 Québec inc. (CG21 0446), majorant ainsi le montant total du contrat de 794 658,91 \$ à 960 212,85 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0326 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 92 059,84 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Mongrain Inc (CG21 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 683 947,76 \$ à 776 007,60 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0324 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 316 647,71 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0387), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 15 716 395,08 \$ à 17 033 042,79 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0323 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 136 337,36 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation », contrat accordé à HVAC inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0197), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 8 093 019,94 \$ à 8 229 357,30 \$, taxes et contingences incluse.

CG22 0327 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 657 657,00 \$, taxes

incluses, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Plomberie Richard Jubinville inc. (CG20 0391), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 890 690,54 \$ à 10 548 347,54 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0322 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 403 637,80 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0901 « Systèmes intérieurs », contrat accordé à ITR Acoustique MTL inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0042), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 10 761 223,10 \$ à 12 164 860,89 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0328 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 224 899,64 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et Armature », contrat accordé à St-Denis Thompson inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0019), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 2 335 426,63 \$ à 2 560 326,28 \$, taxes et contingences incluses.

CE22 0820 – 11 Mai 2022 - Accorder un contrat à la firme GLT+ Inc. pour les services professionnels spécialisés en économie de la construction d'une durée de 2 ans pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 413 164,96 \$, taxes incluses (contrat : 359 273,88 \$ + contingences : 53 891,08 \$) - Appel d'offres public 22-19167 (3 soumissionnaires).

CG22 0189 – 24 Mars 2022 - Accorder un contrat à 9250-6518 Québec Inc, (Ébénisterie Architecturale Labelle), pour la réalisation des travaux de construction du lot L0601 « Ébénisterie » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 3 543 773,25 \$, taxes incluses (contrat : 2 953 144,37 \$ + contingences : 590 628,87 \$) - Appel d'offres public IMM-15758 - (1 soumissionnaire).

CG22 0182 – 24 Mars 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 263 660,67 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0202 « Démolition sélective », contrat accordé à Démospec déconstruction inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0447), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 010 699,24 \$ à 1 274 359,91 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0109 – 24 Février 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 283 818,95 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux du lot L0701 « Toiture », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée (CG21 0546), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 805 269,90 \$ à 2 089 088,85 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0108 – 24 Février 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 180 138,41 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature » pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG21 0019), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 155 288,22 \$ à 2 335 426,63 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0107 – 24 Février 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 68 431,40 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot

L0703 « Ignifugation », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Mongrain inc. (CG21 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 615 516,36 \$ à 683 947,76 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0038 – 27 Janvier 2022 - Accorder un contrat à la firme GLT+ pour la fourniture de services professionnels spécialisés en coordination de chantier d'une durée de 12 mois avec une option de renouvellement de 12 mois pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 289 737,00 \$, taxes incluses (contrat : 241 447,50 \$ + contingences : 48 289,50 \$) - Appel d'offres public 21-18912 (1 soumissionnaire).

CG22 0035 – 27 Janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 574 946,41 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0387), majorant ainsi le montant total du contrat de 15 141 448,67 \$ à 15 716 395,08 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0034 – 27 Janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 436 871,16 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie », contrat accordé à Plomberie Richard Jubinville inc., dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0391), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 453 819,38 \$, à 9 890 690,54 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0033 – 27 Janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 081 384,54 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation », contrat accordé à HVAC inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0197), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 7 011 635,40 \$ à 8 093 019,94 \$, taxes et contingences incluses.

CG21 0584 du 30 septembre 2021 - Autoriser une dépense additionnelle au contrat de base de 867 534,45 \$, taxes incluses, et une dépense additionnelle aux contingences de 526 447,61 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé aux firmes Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 8 204 974,90 \$ à 9 598 956,96 \$, taxes et contingences incluses / Approuver l'avenant no 1 à cet effet.

CG21 0546 du 30 septembre 2021 - Accorder un contrat à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée pour la réalisation des travaux de construction de la toiture, lot L0701, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 805 269,90 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15699 (3 soum.).

CG21 0493 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Toiture Trois Étoiles inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0708 « Solins, gouttières et accessoires de toiture » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 253 162,60 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15755 (2 soum.).

CG21 0454 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., pour des services professionnels spécialisés en coordination de chantier d'une durée de 12 mois avec une option de renouvellement de 12 mois pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 173 842,20 \$, taxes et

contingences incluses - Appel d'offres public 21-18591 (1 soum.).

CG21 0447 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Démospec déconstruction inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0202 « Démolition sélective » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 010 699,24 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15694 (2 soum.).

CG21 0446 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à 9028-4043 Québec inc. faisant affaires sous Bousada pour la réalisation des travaux de construction du lot L0903 « Revêtement de sols souples » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 794 658,91 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15685 (4 soum.).

CG21 0445 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Guy Brunelle inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0902 « Peinture » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 737 794,58 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15680 (3 soum.).

CG21 0433 du 26 août 2021 - Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec Distribution, pour la fourniture de services associés au raccordement du bâtiment au réseau électrique avec accroissement de charge pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 478 526,77 \$, taxes et contingences incluses.

CG21 0377 du 17 juin 2021 - Autoriser une dépense additionnelle de 569 345,56 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour réaliser les travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG19 0324), majorant ainsi la dépense totale de 8 301 133,20 \$ à 8 870 478,77 \$, taxes et contingences incluses.

CG21 0283 du 20 mai 2021 - Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouvrés » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 680 267,65 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15686 (1 soum.).

CG21 0249 du 20 mai 2021 - Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0505 « Structure d'acier de la salle polyvalente » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 244 863,07 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15673 (1 soum.).

CG21 0208 du 22 avril 2021 - Accorder un contrat à Mongrain inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 615 516,36 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15684 (1 soum.).

CG21 0192 du 22 avril 2021 - Accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0706 « Imperméabilisation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 326 454,27 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15676 (2 soum., 1 seul conforme).

CG21 0142 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Échafauds Plus (Laval) pour la réalisation des travaux de construction du lot L0176 « Échafaudages » dans le cadre du

projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 480 958,07 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15683 (2 soum., 1 seul conforme).

CG21 0124 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Vitrierie RD Itée pour la réalisation des travaux de construction du lot L0804 « Vitrage intérieur » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 647 915,32 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15676 - (1 seul soum.).

CG21 0123 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Unicel Architectural Corp. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0805 « Murs rideaux » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 954 965,92 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15678 - (1 seul soum.).

DB219057007 du 9 mars 2021 - Autoriser un rehaussement de 21 731,65 \$ (incluant taxes), du contrat gré à gré, à J. Flams transport & excavation pour le déneigement du chantier de construction de l'hôtel de ville lors de la saison 2020-2021 dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal. (DA208864003) Majorant ainsi le montant total à autoriser de 20 598,92 \$, taxes incluses, incluant contingences à 42 330,57 \$, taxes incluses, prévisions et contingences).

CG21 0084 du 25 février 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0100 « Entrepreneur général » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 4 085 665,71 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15682 (1 soum.).

DB219057005 du 15 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à WILLIAM SCOTSMAN pour la location de roulottes de chantier pour les travailleurs dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 100 520,34 \$, taxes incluses (contrat : 91 382,13 \$ + contingences : 9 138,21 \$).

DB219057004 du 5 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à Groupe PRODEM pour la démolition de dalles et de bordures de béton dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 102 316,26 \$, taxes incluses (contrat: 93 014,78 \$ + contingences: 9 301,48 \$).

DB219057003 du 5 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à UCIT Online Security Inc. (DBA Stealth Monitoring) pour un système de surveillance par caméras du chantier dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 97 700,01 \$, taxes incluses (contrat: 88 818,19 \$ + contingences : 8 881,82 \$).

DB219057002 du 5 février 2021 - Accorder un contrat sur invitation de 66 225,60 \$ (incluant taxes) à Expert nettoyage EXPN pour le nettoyage et désinfection des aires de repos et des installations sanitaires dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal et autoriser une dépense maximale de 79 470,72 \$ (incluant taxes et contingences).

DA218115001 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat de 19 643,48 \$ (incluant taxes) à Béton concept A.M. pour la réalisation des travaux de construction du Lot 0304 «Renforts de carbone» dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal et autoriser une dépense maximale de 23 572,18 \$ (incluant taxes et contingences) – Appel d'offres publiques IMM-15671.

CG21 0042 du 28 janvier 2021- Accorder un contrat à ITR Acoustique MTL Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0901 « Systèmes intérieurs » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 10 761 223,10 \$, taxes incluses (contrat : 9 357 585,30 \$ + contingences : 1 403 637,80 \$) – Appel d'offres public IMM-15526 - (2 soumissionnaires).

CG21 0019 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 2 155 288,22 \$, taxes incluses (contrat : 1 874 163,67 \$ + contingences : 281 124,55 \$) – Appel d'offres public IMM-15529 - (1 soumissionnaire).

CG21 0017 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L3104 « Excavation, blindage et remblais » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal – Dépense totale de 1 172 802,49 \$, taxes incluses (contrat : 1 019 828,25 \$ + contingences : 152 974,24 \$) - Appel d'offres public IMM-15530 (1 seul soumissionnaire).

CG21 0015 du 28 janvier 2021 - Autoriser un ajustement de 141 736,05 \$, taxes incluses, à titre de contingences, dans le cadre du contrat de construction à 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem) pour réaliser les travaux de construction du lot L0201 «Démolition et décontamination» faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville (CG20 0037), majorant ainsi le montant total à autoriser de 4 110 345,43 \$ (taxes et contingences incluses) à 4 252 081,48 \$ (taxes et contingences incluses).

DB219057001 du 12 janvier 2021 - Autoriser une dépense additionnelle de 5 518,80 \$ (incluant taxes) à Plomberie Benoît Prévost Division drainage pour les travaux de vérification de la plomberie dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal. Cette dépense additionnelle majore la dépense maximale totale à 10 761,66 \$ (incluant taxes).

CE20 1920 du 2 décembre 2020 - Accorder un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., pour des services professionnels en gestion financière (construction) pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 309 052,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18407 (4 soumissionnaires conformes et 2 non conformes).

CE20 1623 du 28 octobre 2020 - Accorder un contrat à Axia Services pour la fourniture de main-d'oeuvre de gardien de sécurité pour des services de surveillance continue des lieux, une période de 2 ans, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 467 704,64 \$, taxes incluses (contrat : 406 699,69 \$ + contingences : 61 004,95 \$) - Appel d'offres public 20-18238 - (8 soumissionnaires).

CG20 0447 du 24 septembre 2020 - Accorder un contrat à Summa Métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0501 « Charpente métallique » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 974 470,61 \$, taxes incluses (contrat : 847 365,75 \$ + contingences : 127 104,86 \$) - Appel d'offres public IMM-15519 - (3 soumissionnaires, 2 conformes).

CG20 0443 du 24 septembre 2020 - Accorder un contrat à Informatique Pro-Contact inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2701 « Communication et sécurité » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 764 543,07 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15514 (2 soum., 1 seul conforme).

CG20 0391 du 27 août 2020 - Accorder un contrat à Plomberie Richard Jubinville inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 9 453 819,38 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15509 (2 soum.).

CG20 0387 du 27 août 2020 - Accorder un contrat à Les installations électriques Pichette inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 15 141 448,67 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15511 (4 soum.).

CM20 0820 du 24 août 2020 - Approuver le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Éco Performance pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal visant la transition et l'innovation énergétiques, donnant droit à une subvention évaluée à 272 116,00 \$ pour réaliser des travaux de récupération de chaleur et d'ajustement de systèmes mécaniques.

CG20 0031 du 30 janvier 2020 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0602 « Restauration fenêtres » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 8 536 217,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15432 (1 soum.).

CG19 0384 du 22 août 2019 - Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson Inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L0803 « Nouvelles fenêtres de bois » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 1 374 919,34 \$ taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15431 (1 soum.).

CG19 0324 du 20 juin 2019 - Accorder à St-Denis Thompson Inc. le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 8 301 133,20 \$, taxes incluses | Appel d'offres public IMM-15429 (4 soum.).

CG19 0184 du 18 avril 2019 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 4 696 657,85 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15426 (3 soum.).

CG18 0606 du 22 novembre 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 270 565,32 \$, taxes incluses, soit 1 052 228,01 \$, taxes incluses, pour les services de base en architecture et ingénierie, 157 834,20 \$, taxes incluses, pour les contingences (15%) et 60 503,11 \$, taxes incluses, pour les incidences (5%), dans le cadre du contrat des services professionnels en architecture et en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) au projet de restauration patrimoniale, mise aux normes et certification LEED de l'hôtel de ville accordé aux firmes *Beaupré Michaud et associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés* (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 344 658,32 \$ à 8 615 223,64 \$, taxes, contingences et incidences incluses.

CG18 0555 du 25 octobre 2018 - Autoriser une dépense de 12 675 350,34 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville / Approuver le contrat par lequel Pomerleau inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 12 071 762,23 \$,

taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16961.

CG17 0372 du 24 août 2017 - Autoriser une dépense de 7 344 658,32 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance de travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville - Contrat 15193 - Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant / Approuver un projet de convention par lequel Beaupré Michaud et associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés, équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 6 994 912,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16188 et selon les conditions stipulées au projet de convention.

## DESCRIPTION

Le présent dossier vise à augmenter le montant des contingences associées au contrat de construction de HVAC inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L2301 « Ventilation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, ceci en fonction des connaissances actuelles sur les travaux accessoires requis pour répondre aux conditions du bâtiment qui sont définies au fil de l'avancement des travaux.

L'augmentation des dépenses concerne spécifiquement le budget de contingences, mis en place pour couvrir toute modification constituant un accessoire au contrat, et ne change donc pas la nature de ce dernier, conformément à l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19.

## JUSTIFICATION

Une provision pour contingences de 20 % du montant du contrat total, soit 973 838,25 \$, incluant les taxes, a été prévue initialement lors de l'octroi.

Une première augmentation des contingences de 22,2 % a été approuvée, soit 1 081 384,54 \$ incluant les taxes (CG22 0033).

Une deuxième augmentation des contingences de 2,8 % a été approuvée, soit 136 337,36 \$ incluant les taxes (CG22 0323).

En date du 30 mars 2023, le pourcentage d'avancement de ses prestations est d'environ 93 %.

Les professionnels estiment actuellement qu'une somme additionnelle de 150 944,93 \$, taxes incluses, pour des contingences, soit une majoration de l'ordre de 3,1 % de la valeur du contrat, s'avère nécessaire pour couvrir les éléments suivants :

- Coordination supplémentaire entre les disciplines en mécanique et en électricité, suite aux conditions de chantier rencontrées au 1er sous-sol;
- Modification du design des conduits du système de ventilation afin de ne pas retarder l'avancement des travaux au sous-sol 1er, situation engendrée par le retard accusé par Hydro-Québec dans le débranchement de l'ancienne salle électrique de l'Hôtel de Ville;
- Révision et modification de l'installation parasismique des nouveaux conduits déjà installés sous la dalle structurale du corridor public au rez-de-chaussée, suite à la découverte de sa faible qualité;
- Modifications à prévoir pour la mise en service des équipements mécanique.

À cette somme, il est demandé l'ajout de contingences de 6,9 % sur les travaux restants, soit un montant de 335 974,20 \$.

	Pourcentage	Montant taxes incluses
Contrat octroyé - travaux		4 869 191,25 \$
Contrat octroyé - contingences	20 %	973 838,25 \$
Contrat octroyé - incidences	24 %	1 168 605,90 \$
<b>Total - Contrat octroyé</b>		<b>7 011 635,40 \$</b>
Rehaussement contingences 1	22,2 %	1 081 384,54 \$
Rehaussement contingences 2	2,8 %	136 337,36 \$
<b>Rehaussement contingences 3</b>	<b>10 %</b>	<b>486 919,13 \$</b>
<b>Total des contingences</b>	<b>55 %</b>	<b>2 678 479,27 \$</b>
<b>Total - Contrat après rehaussement</b>		<b>8 716 276,42 \$</b>

Le pourcentage des contingences initiales au contrat de 20 %, augmenté une première fois de 22,2 % et une deuxième fois de 2,8 %, est rehaussé une troisième fois de 10 % pour un total de 55 % de la valeur totale du contrat.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant des contingences de 2 191 560,15 \$ est porté à 2 678 479,27 \$, soit une majoration de 486 919,13 \$, taxes incluses. Cette somme proviendra du PDI 2023-2032 du SGPI.

La dépense additionnelle s'inscrit dans l'enveloppe déjà prévue par les règlements d'emprunt et le tout s'inscrit dans le cadre budgétaire déjà approuvé.

La dépense totale à autoriser passe donc de 8 229 357,30 \$ à 8 716 276,42 \$, taxes incluses. Cette dépense additionnelle sera couverte selon la répartition suivante :

- Un montant de 273 015,56 \$, taxes incluses, sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence municipale 21-027;
- Un montant de 213 903,57 \$, taxes incluses, sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 22-028.

Le taux de répartition de la dépense entre la ville centre et l'agglomération pour ce contrat est établi sur la base du pourcentage d'occupation des espaces dans l'édifice de l'hôtel de ville.

La répartition de l'hôtel de ville en 2023 est de 43,93 % aggro et de 56,07 % corpo, selon les taux d'occupation qui évoluent dans le temps. Cette dépense sera réalisée à 100 % en 2023.

Le tableau des coûts est inclus dans la section des pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

### MONTREAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte de Montréal 2030, des engagements en changement climatique et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un éventuel retard dans l'obtention de l'autorisation de la hausse des contingences au

contrat de HVAC inc. pour le lot L2301 pourrait mettre à risque la complétion des travaux de ventilation, ce qui aurait une incidence directe sur la séquence des travaux au chantier et potentiellement sur la date de livraison du projet.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Outre les mesures recommandées par la CNESST, la Covid-19 n'a aucun impact sur ce dossier.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue à cette étape du projet.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Présentation au comité exécutif : 10 mai 2023  
Approbation par le conseil municipal : 15 mai 2023  
Approbation par le conseil d'agglomération : 18 mai 2023  
Fin des travaux : Fin 2023

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Eve MALÉPART, Direction générale  
Gustavo RIBAS, Direction générale

Lecture :

Gustavo RIBAS, 18 avril 2023  
Eve MALÉPART, 14 avril 2023

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Éric ST-HILAIRE

**ENDOSSÉ PAR**

Jean CAPPELLI

Le : 2023-04-13

Agent de recherche - projets corporatifs

**Tél :** 438-925-1952

**Télécop. :**

Chef de division - Projets Corporatifs

**Tél :** 514-977-9883

**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Michel SOULIÈRES

directeur - gestion de projets immobiliers

**Tél :** 514-872-2619

**Approuvé le :** 2023-04-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sophie LALONDE

directrice de service - gestion et  
planification des immeubles

**Tél :** 514-872-1049

**Approuvé le :** 2023-04-20

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1238009005

Unité administrative responsable : *Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs*

Projet : *Projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal*

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i><b>oui</b></i>	<i><b>non</b></i>	<i><b>s. o.</b></i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	<b>X</b>		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?			
1. Réduire de 55 % les <b>émissions de GES</b> sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050			
10. Accroître la <b>participation et l'engagement des citoyennes et citoyens</b> à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au coeur des processus de décision			
11. Offrir une <b>expérience citoyenne</b> simplifiée, fluide et accessible à toutes les citoyennes et tous les citoyens, et contribuer à réduire la fracture numérique			
12. Miser sur la <b>transparence, l'ouverture et le partage des données</b> ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective			
15. Soutenir la <b>vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif</b> , notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire			
.			

### 3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu**?

1. *Le projet vise l'obtention de la certification LEED V4 Exploitation et entretien des bâtiments existants de niveau Or. L'édifice deviendra carboneutre suite à l'intégration de nouvelles sources d'énergies renouvelables dont l'aérothermie pour réduire de façon significative sa consommation énergétique.*
10. *Avec ce projet, nous recherchons la pérennité d'un bâtiment historique qui répond aux besoins d'aujourd'hui et de demain tout en créant un véritable lieu d'échange. Tout en maintenant ses éléments patrimoniaux, un accent a été mis sur l'atteinte des plus hauts standards d'accessibilité universelle, mais également sur l'augmentation du nombre d'espaces ouverts à la population montréalaise ainsi qu'aux touristes locaux et internationaux. Grâce aux mesures de restauration patrimoniale et aux travaux de modernisation rendus nécessaires, l'hôtel de ville de Montréal sera un lieu convivial et accueillant adapté aux besoins des citoyennes et des citoyens et à la vie démocratique*
11. *La population montréalaise pourra profiter d'espaces citoyens plus ouverts et accessibles dans le nouvel hôtel de ville de Montréal. Le projet actualisé de l'hôtel de ville comprend notamment l'ajout d'un espace muséal avec l'installation de bornes interactives et l'aménagement d'une exposition permanente sur la démocratie municipale et l'histoire de la Cité administrative et de l'hôtel de ville ainsi que la création d'un coin café qui respectent les plus hauts standards de l'accessibilité universelle. De plus, de nouveaux lieux pourront être découverts lors de visites, tels que le balcon de la salle du conseil historiquement fermé au public.*
12. *La population montréalaise pourra profiter d'espaces citoyens plus ouverts et accessibles dans le nouvel hôtel de ville de Montréal. Le projet actualisé de l'hôtel de ville comprend notamment l'ajout d'un espace muséal avec l'installation de bornes interactives et l'aménagement d'une exposition permanente sur la démocratie municipale et l'histoire de la Cité administrative et de l'hôtel de ville ainsi que la création d'un coin café qui respectent les plus hauts standards de l'accessibilité universelle. De plus, de nouveaux lieux pourront être découverts lors de visites, tels que le balcon de la salle du conseil historiquement fermé au public.*
15. *De nouveaux éléments ont été intégrés pour renforcer l'appropriation citoyenne du lieu et deux nouvelles œuvres d'art seront installés et accompagneront le quotidien des personnes qui visitent l'hôtel de ville. L'exécution des travaux de restauration de la fenestration, de la maçonnerie, des plâtres et des boiseries sont exécutés par des artisans qui agissent en tant qu'experts. Ils sont retenus et se démarquent des travailleurs habituels de la construction par leur savoir-faire ainsi que par leurs connaissances, leurs compétences et leurs expertises uniques*

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>• Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>• Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>• Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>	<b>X</b>		
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	<b>X</b>		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?	<b>X</b>		

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. <b>Inclusion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect et protection des droits humains</li> <li>• Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul> </li> <li>b. <b>Équité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul> </li> <li>c. <b>Accessibilité universelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul> </li> </ul>	<b>X</b>		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	<b>X</b>		

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

## HVAC inc.

				Tps	Tvq	Total
				5,0%	9,975%	
<b>Contrat:</b>	<b>Montants pour travaux forfaitaires</b>	<b>%</b>	<b>\$</b>			
	Conditions générales (incluant admin. & profit)	11,7%	497 000,00	24 850,00	49 575,75	571 425,75
	15-050 - Équilibrage	0,8%	32 000,00	1 600,00	3 192,00	36 792,00
	15-260 - Calorifuges	11,0%	464 000,00	23 200,00	46 284,00	533 484,00
	15-700 - Réfrigération	9,2%	388 000,00	19 400,00	38 703,00	446 103,00
	15-800 - Ventilation climatisation	65,1%	2 758 500,00	137 925,00	275 160,38	3 171 585,38
	Autres travaux de ventilation	0,2%	10 000,00	500,00	997,50	11 497,50
	Mise en marche / Mise en service des installations	0,4%	15 500,00	775,00	1 546,13	17 821,13
	Allocation	1,7%	70 000,00	3 500,00	6 982,50	80 482,50
	<b>Sous-total :</b>	<b>100,0%</b>	<b>4 235 000,00</b>	<b>211 750,00</b>	<b>422 441,25</b>	<b>4 869 191,25</b>
	Contingences	20,0%	847 000,00	42 350,00	84 488,25	973 838,25
	Rehaussement contingences	22,2%	940 538,85	47 026,94	93 818,75	1 081 384,54
	Rehaussement contingences 2	2,8%	118 580,00	5 929,00	11 828,36	136 337,36
	<b>Rehaussement contingences 3</b>	<b>10,0%</b>	<b>423 500,00</b>	<b>21 175,00</b>	<b>42 244,13</b>	<b>486 919,13</b>
	<b>Total - Contrat :</b>		<b>6 564 618,85</b>	<b>328 230,94</b>	<b>654 820,73</b>	<b>7 547 670,52</b>
<b>Incidences:</b>	Dépenses générales					
	Dépenses spécifiques					
	<b>Total - Incidences :</b>	<b>20,0%</b>	<b>1 016 400,00</b>	<b>50 820,00</b>	<b>101 385,90</b>	<b>1 168 605,90</b>
	<b>Coût des travaux ( Montant à autoriser )</b>		<b>7 581 018,85</b>	<b>379 050,94</b>	<b>756 206,63</b>	<b>8 716 276,42</b>
<b>Ristournes:</b>	Tps	100,00%		379 050,94		379 050,94
	Tvq	50,0%			378 103,32	378 103,32
	<b>Coût après rist. ( Montant à emprunter )</b>		<b>7 581 018,85</b>	<b>0,00</b>	<b>378 103,32</b>	<b>7 959 122,17</b>

**Dossier # : 1238009005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 486 919,13 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation », contrat accordé à HVAC inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0197), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 8 229 357,30 \$ à 8 716 276,42 \$, taxes et contingences incluses.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



GDD 1238009005 - Augmentation lot L2301 Hôtel-de-Ville.xlsx

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Pierre-Luc STÉBEN  
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV  
**Tél : 514-872-1021**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-19

Françoise TURGEON  
Conseillère budgétaire

**Tél : 514-872-0946**  
**Division : Service des finances - Point de service HDV**



**Dossier # : 1238009006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 158 487,29 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2501 « Régulation et contrôle », contrat accordé à SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ACCS dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0364), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 822 603,82 \$ à 1 981 091,11 \$, taxes et contingences incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 158 487,29 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2501 « Régulation et contrôle », contrat accordé à SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ACCS dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0364), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 822 603,82 \$ à 1 981 091,11 \$, taxes et contingences incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 56,07 % par la ville centre et à 43,93 % par l'agglomération.

**Signé par** Claude CARETTE **Le** 2023-04-20 17:46

**Signataire :**

Claude CARETTE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme\_mobilité et  
infrastructures

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1238009006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 158 487,29 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2501 « Régulation et contrôle », contrat accordé à SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ACCS dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0364), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 822 603,82 \$ à 1 981 091,11 \$, taxes et contingences incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'hôtel de ville est le bâtiment phare de l'Administration municipale et la maison des citoyens de Montréal. L'hôtel de ville est situé au coeur de la « *Cité administrative historique* » de Montréal. Le bâtiment est protégé en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Le présent projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville englobe les travaux qui visent à maintenir ou à rétablir l'état physique du bâtiment afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation et ce, tout en réduisant l'indice de vétusté et les risques de défaillances techniques. Le projet porte sur :

- La mise en valeur et la restauration patrimoniale de l'édifice hôtel de ville;
- La mise aux normes du bâtiment, notamment des systèmes électromécaniques et de sécurité incendie;
- L'amélioration de l'accessibilité à la maison des citoyennes et des citoyens, ainsi que de l'accessibilité universelle, de la flexibilité des aménagements et de l'optimisation de l'allocation des espaces.

La portée détaillée du programme de travaux a été établie selon les besoins prioritaires qui répondent aux objectifs du projet dans le respect des paramètres (budget, échéancier, portée).

Le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville est assujéti au Cadre de gouvernance et a obtenu l'autorisation du CE du 18 janvier 2023 de poursuivre à la phase Exécution, le mandat d'exécution révisé #SMCE239025001 a été émis.

Le projet intègre des mesures de développement durable dans le but d'obtenir la certification « *LEED V4 exploitation et entretien des bâtiments existants* » de niveau Or.

Le projet est réalisé selon le mode « *Gérance de construction* » : les phases de conception et de construction sont ainsi réalisées en lots et l'exécution des travaux est scindée en plus de 50 lots de travaux, incluant le présent lot L2501 « Régulation et contrôle », s'effectuant successivement ou concurremment et donnant lieu à des contrats distincts que la Ville contracte directement avec des entrepreneurs spécialisés.

La livraison de l'hôtel de ville est prévue à la fin de l'année 2023.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE23 0074 - 18 janvier 2023 - d'accorder à Neptune Security Services inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services de gardien de sécurité pour le lot L0134 « Services de gardien de sécurité », dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 262 253,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19615.

CG22 0779 - 22 décembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle au contrat de base de 1 609 078,23 \$, taxes incluses, incluant une dépense additionnelle aux contingences de 524 522,42 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé aux firmes Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK Inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 598 956,96 \$ à 11 208 035,19 \$, taxes et contingences incluses - Approuver l'avenant no 3 à cet effet.

CG22 0780 - 22 décembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 2 735 848,38 \$, taxes incluses (contrat 2 378 998,59 \$, taxes incluses + contingence 356 849,79 \$, taxes incluses) pour les services professionnels en gérance de construction du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Pomerleau Inc. (CG18 0555), majorant ainsi le montant du contrat de 21 165 297,07 \$ à 23 901 145,45 \$, taxes incluses / Approuver l'avenant no 3 à cet effet.

CG22 0778 - 22 décembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 193 168,44 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0176 « Échafaudages », contrat accordé à Échafauds Plus (Laval) Inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0142), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 480 958,07 \$ à 1 674 126,52 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0775 - 22 décembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 169 473,15 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0501 « Charpente métallique », contrat accordé à Summa Métal Architectural et Structural inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0447), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 974 470,61 \$ à 1 143 943,76 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0776 - 22 décembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 404 424,22 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0387), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 17 033 042,79 \$ à 18 437 467,01 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0777 - 22 décembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 199 446,02 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2701 « Communication et sécurité », contrat accordé à Informatique Pro-Contact inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de

Montréal (CG20 0443), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 764 543,07 \$ à 963 989,08 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0623 – 27 Octobre 2022 - Exercer l'option de renouvellement et autoriser une dépense additionnelle de 173 842,20 \$, taxes et contingences incluses, pour des services professionnels spécialisés en coordination de chantier pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à CIMA+ S.E.N.C (CG21 0454), majorant ainsi le montant total du contrat de 173 842,20 \$ à 347 684,40 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0618 – 27 Octobre 2022 - Accorder un contrat à Produit Énergétiques GAL., pour la location d'équipement pour le lot 0178 « chauffage temporaire » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 299 394,90 \$, taxes incluses (contrat : 249 495,75 \$, taxes incluses + contingences : 49 899,15 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public IMM-15753 - (1 soumissionnaire conforme).

CE22 1702 – 19 Octobre 2022 - Octroyer un contrat à la Firme Atelier Laboutique Inc. pour la fourniture de services d'ébénisterie artisanale visant la restauration de mobiliers patrimoniaux existants pour la salle du conseil, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 461 795,65 \$, taxes incluses (contrat : 369 436,52 \$ + contingences : 92 359,13 \$) - Appel d'offres public 22-19464 (2 soumissionnaires).

CE22 1552 – 28 Septembre 2022 - Exercer l'option de renouvellement prévue au contrat et d'autoriser une dépense additionnelle de 154 526,40 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en gestion financière dans le cadre du contrat accordé à CIMA+ S.E.N.C (CE20 1920), majorant ainsi le montant total du contrat de 309 052,80 \$ à 463 579,20 \$, taxes incluses.

CG22 0560 – 22 Septembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 163 455,99 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0708 « Solins, gouttières et accessoires de toiture », dans le cadre du contrat accordé à Toitures Trois Étoiles inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0493), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 253 162,60 \$ à 1 416 618,59 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0501 – 25 Août 2022 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson Inc., pour la réalisation des travaux de construction du lot L0908 « Restauration et finition architecturale » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 22 835 072,65 \$, taxes incluses (contrat : 18 268 058,12 \$, taxes incluses + contingences : 4 567 014,53 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public IMM-15763 - (1 soumissionnaire).

CG22 0468 – 25 Août 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 532 912,92 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0100 « Entrepreneur général », contrat accordé à St-Denis Thompson Inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0084), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 4 085 665,71 \$ à 4 618 578,63 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0467 – 25 Août 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 92 710,21 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0903 « Revêtements de sols souples », contrat accordé à 9028-4043 Québec inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0446), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 960 212,85 \$ à

1 052 923,06 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0469 – 25 Août 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 232 396,30 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et Armature », contrat accordé à St-Denis Thompson inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0019), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 2 560 326,28 \$ à 2 792 722,57 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0395 – 16 Juin 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 96 234,08 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0902 « Peinture », dans le cadre du contrat accordé à Guy Brunelle inc., pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0445), majorant ainsi le montant total du contrat de 737 794,58 \$ à 834 028,65 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0394 – 16 Juin 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 162 373,44 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0505 « Structure d'acier de la salle polyvalente », dans le cadre du contrat accordé à Summa Métal Architectural et Structural inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0249), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 244 863,07 \$ à 1 407 236,51 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0329 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 5 285 624,89 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en gérance de construction dans le cadre du contrat accordé à Pomerleau Inc. (CG18 0555), majorant ainsi le montant du contrat de 13 701 506,39 \$ à 18 987 131,28 \$, taxes incluses.

CG22 0325 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 165 553,94 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0903 « Revêtements de sols souples », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à 9028-4043 Québec inc. (CG21 0446), majorant ainsi le montant total du contrat de 794 658,91 \$ à 960 212,85 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0326 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 92 059,84 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Mongrain Inc (CG21 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 683 947,76 \$ à 776 007,60 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0324 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 316 647,71 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0387), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 15 716 395,08 \$ à 17 033 042,79 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0323 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 136 337,36 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation », contrat accordé à HVAC inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0197), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 8 093 019,94 \$ à 8 229 357,30 \$, taxes et contingences incluse.

CG22 0327 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 657 657,00 \$, taxes

incluses, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Plomberie Richard Jubinville inc. (CG20 0391), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 890 690,54 \$ à 10 548 347,54 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0322 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 403 637,80 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0901 « Systèmes intérieurs », contrat accordé à ITR Acoustique MTL inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0042), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 10 761 223,10 \$ à 12 164 860,89 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0328 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 224 899,64 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et Armature », contrat accordé à St-Denis Thompson inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0019), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 2 335 426,63 \$ à 2 560 326,28 \$, taxes et contingences incluses.

CE22 0820 – 11 Mai 2022 - Accorder un contrat à la firme GLT+ Inc. pour les services professionnels spécialisés en économie de la construction d'une durée de 2 ans pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 413 164,96 \$, taxes incluses (contrat : 359 273,88 \$ + contingences : 53 891,08 \$) - Appel d'offres public 22-19167 (3 soumissionnaires).

CG22 0189 – 24 Mars 2022 - Accorder un contrat à 9250-6518 Québec Inc, (Ébénisterie Architecturale Labelle), pour la réalisation des travaux de construction du lot L0601 « Ébénisterie » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 3 543 773,25 \$, taxes incluses (contrat : 2 953 144,37 \$ + contingences : 590 628,87 \$) - Appel d'offres public IMM-15758 - (1 soumissionnaire).

CG22 0182 – 24 Mars 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 263 660,67 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0202 « Démolition sélective », contrat accordé à Démospec déconstruction inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0447), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 010 699,24 \$ à 1 274 359,91 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0109 – 24 Février 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 283 818,95 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux du lot L0701 « Toiture », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée (CG21 0546), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 805 269,90 \$ à 2 089 088,85 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0108 – 24 Février 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 180 138,41 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature » pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG21 0019), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 155 288,22 \$ à 2 335 426,63 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0107 – 24 Février 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 68 431,40 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot

L0703 « Ignifugation », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Mongrain inc. (CG21 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 615 516,36 \$ à 683 947,76 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0038 – 27 Janvier 2022 - Accorder un contrat à la firme GLT+ pour la fourniture de services professionnels spécialisés en coordination de chantier d'une durée de 12 mois avec une option de renouvellement de 12 mois pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 289 737,00 \$, taxes incluses (contrat : 241 447,50 \$ + contingences : 48 289,50 \$) - Appel d'offres public 21-18912 (1 soumissionnaire).

CG22 0035 – 27 Janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 574 946,41 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0387), majorant ainsi le montant total du contrat de 15 141 448,67 \$ à 15 716 395,08 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0034 – 27 Janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 436 871,16 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie », contrat accordé à Plomberie Richard Jubinville inc., dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0391), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 453 819,38 \$, à 9 890 690,54 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0033 – 27 Janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 081 384,54 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation », contrat accordé à HVAC inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0197), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 7 011 635,40 \$ à 8 093 019,94 \$, taxes et contingences incluses.

CG21 0584 du 30 septembre 2021 - Autoriser une dépense additionnelle au contrat de base de 867 534,45 \$, taxes incluses, et une dépense additionnelle aux contingences de 526 447,61 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé aux firmes Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 8 204 974,90 \$ à 9 598 956,96 \$, taxes et contingences incluses / Approuver l'avenant no 1 à cet effet.

CG21 0546 du 30 septembre 2021 - Accorder un contrat à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée pour la réalisation des travaux de construction de la toiture, lot L0701, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 805 269,90 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15699 (3 soum.).

CG21 0493 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Toiture Trois Étoiles inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0708 « Solins, gouttières et accessoires de toiture » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 253 162,60 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15755 (2 soum.).

CG21 0454 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., pour des services professionnels spécialisés en coordination de chantier d'une durée de 12 mois avec une option de renouvellement de 12 mois pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 173 842,20 \$, taxes et

contingences incluses - Appel d'offres public 21-18591 (1 soum.).

CG21 0447 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Démospec déconstruction inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0202 « Démolition sélective » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 010 699,24 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15694 (2 soum.).

CG21 0446 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à 9028-4043 Québec inc. faisant affaires sous Bousada pour la réalisation des travaux de construction du lot L0903 « Revêtement de sols souples » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 794 658,91 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15685 (4 soum.).

CG21 0445 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Guy Brunelle inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0902 « Peinture » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 737 794,58 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15680 (3 soum.).

CG21 0433 du 26 août 2021 - Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec Distribution, pour la fourniture de services associés au raccordement du bâtiment au réseau électrique avec accroissement de charge pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 478 526,77 \$, taxes et contingences incluses.

CG21 0377 du 17 juin 2021 - Autoriser une dépense additionnelle de 569 345,56 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour réaliser les travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG19 0324), majorant ainsi la dépense totale de 8 301 133,20 \$ à 8 870 478,77 \$, taxes et contingences incluses.

CG21 0283 du 20 mai 2021 - Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouvrés » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 680 267,65 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15686 (1 soum.).

CG21 0249 du 20 mai 2021 - Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0505 « Structure d'acier de la salle polyvalente » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 244 863,07 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15673 (1 soum.).

CG21 0208 du 22 avril 2021 - Accorder un contrat à Mongrain inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 615 516,36 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15684 (1 soum.).

CG21 0192 du 22 avril 2021 - Accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0706 « Imperméabilisation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 326 454,27 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15676 (2 soum., 1 seul conforme).

CG21 0142 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Échafauds Plus (Laval) pour la réalisation des travaux de construction du lot L0176 « Échafaudages » dans le cadre du

projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 480 958,07 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15683 (2 soum., 1 seul conforme).

CG21 0124 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Vitrierie RD Itée pour la réalisation des travaux de construction du lot L0804 « Vitrage intérieur » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 647 915,32 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15676 - (1 seul soum.).

CG21 0123 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Unicel Architectural Corp. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0805 « Murs rideaux » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 954 965,92 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15678 - (1 seul soum.).

DB219057007 du 9 mars 2021 - Autoriser un rehaussement de 21 731,65 \$ (incluant taxes), du contrat gré à gré, à J. Flams transport & excavation pour le déneigement du chantier de construction de l'hôtel de ville lors de la saison 2020-2021 dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal. (DA208864003) Majorant ainsi le montant total à autoriser de 20 598,92 \$, taxes incluses, incluant contingences à 42 330,57 \$, taxes incluses, prévisions et contingences).

CG21 0084 du 25 février 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0100 « Entrepreneur général » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 4 085 665,71 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15682 (1 soum.).

DB219057005 du 15 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à WILLIAM SCOTSMAN pour la location de roulottes de chantier pour les travailleurs dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 100 520,34 \$, taxes incluses (contrat : 91 382,13 \$ + contingences : 9 138,21 \$).

DB219057004 du 5 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à Groupe PRODEM pour la démolition de dalles et de bordures de béton dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 102 316,26 \$, taxes incluses (contrat: 93 014,78 \$ + contingences: 9 301,48 \$).

DB219057003 du 5 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à UCIT Online Security Inc. (DBA Stealth Monitoring) pour un système de surveillance par caméras du chantier dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 97 700,01 \$, taxes incluses (contrat: 88 818,19 \$ + contingences : 8 881,82 \$).

DB219057002 du 5 février 2021 - Accorder un contrat sur invitation de 66 225,60 \$ (incluant taxes) à Expert nettoyage EXPN pour le nettoyage et désinfection des aires de repos et des installations sanitaires dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal et autoriser une dépense maximale de 79 470,72 \$ (incluant taxes et contingences).

DA218115001 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat de 19 643,48 \$ (incluant taxes) à Béton concept A.M. pour la réalisation des travaux de construction du Lot 0304 «Renforts de carbone» dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal et autoriser une dépense maximale de 23 572,18 \$ (incluant taxes et contingences) – Appel d'offres publiques IMM-15671.

CG21 0042 du 28 janvier 2021- Accorder un contrat à ITR Acoustique MTL Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0901 « Systèmes intérieurs » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 10 761 223,10 \$, taxes incluses (contrat : 9 357 585,30 \$ + contingences : 1 403 637,80 \$) – Appel d'offres public IMM-15526 - (2 soumissionnaires).

CG21 0019 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 2 155 288,22 \$, taxes incluses (contrat : 1 874 163,67 \$ + contingences : 281 124,55 \$) – Appel d'offres public IMM-15529 - (1 soumissionnaire).

CG21 0017 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L3104 « Excavation, blindage et remblais » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal – Dépense totale de 1 172 802,49 \$, taxes incluses (contrat : 1 019 828,25 \$ + contingences : 152 974,24 \$) - Appel d'offres public IMM-15530 (1 seul soumissionnaire).

CG21 0015 du 28 janvier 2021 - Autoriser un ajustement de 141 736,05 \$, taxes incluses, à titre de contingences, dans le cadre du contrat de construction à 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem) pour réaliser les travaux de construction du lot L0201 «Démolition et décontamination» faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville (CG20 0037), majorant ainsi le montant total à autoriser de 4 110 345,43 \$ (taxes et contingences incluses) à 4 252 081,48 \$ (taxes et contingences incluses).

DB219057001 du 12 janvier 2021 - Autoriser une dépense additionnelle de 5 518,80 \$ (incluant taxes) à Plomberie Benoît Prévost Division drainage pour les travaux de vérification de la plomberie dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal. Cette dépense additionnelle majore la dépense maximale totale à 10 761,66 \$ (incluant taxes).

CE20 1920 du 2 décembre 2020 - Accorder un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., pour des services professionnels en gestion financière (construction) pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 309 052,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18407 (4 soumissionnaires conformes et 2 non conformes).

CE20 1623 du 28 octobre 2020 - Accorder un contrat à Axia Services pour la fourniture de main-d'œuvre de gardien de sécurité pour des services de surveillance continue des lieux, une période de 2 ans, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 467 704,64 \$, taxes incluses (contrat : 406 699,69 \$ + contingences : 61 004,95 \$) - Appel d'offres public 20-18238 - (8 soumissionnaires).

CG20 0447 du 24 septembre 2020 - Accorder un contrat à Summa Métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0501 « Charpente métallique » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 974 470,61 \$, taxes incluses (contrat : 847 365,75 \$ + contingences : 127 104,86 \$) - Appel d'offres public IMM-15519 - (3 soumissionnaires, 2 conformes).

CG20 0443 du 24 septembre 2020 - Accorder un contrat à Informatique Pro-Contact inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2701 « Communication et sécurité » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 764 543,07 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15514 (2 soum., 1 seul conforme).

CG20 0391 du 27 août 2020 - Accorder un contrat à Plomberie Richard Jubinville inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 9 453 819,38 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15509 (2 soum.).

CG20 0387 du 27 août 2020 - Accorder un contrat à Les installations électriques Pichette inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 15 141 448,67 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15511 (4 soum.).

CM20 0820 du 24 août 2020 - Approuver le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Éco Performance pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal visant la transition et l'innovation énergétiques, donnant droit à une subvention évaluée à 272 116,00 \$ pour réaliser des travaux de récupération de chaleur et d'ajustement de systèmes mécaniques.

CG20 0031 du 30 janvier 2020 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0602 « Restauration fenêtres » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 8 536 217,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15432 (1 soum.).

CG19 0384 du 22 août 2019 - Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson Inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L0803 « Nouvelles fenêtres de bois » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 1 374 919,34 \$ taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15431 (1 soum.).

CG19 0324 du 20 juin 2019 - Accorder à St-Denis Thompson Inc. le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 8 301 133,20 \$, taxes incluses | Appel d'offres public IMM-15429 (4 soum.).

CG19 0184 du 18 avril 2019 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 4 696 657,85 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15426 (3 soum.).

CG18 0606 du 22 novembre 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 270 565,32 \$, taxes incluses, soit 1 052 228,01 \$, taxes incluses, pour les services de base en architecture et ingénierie, 157 834,20 \$, taxes incluses, pour les contingences (15%) et 60 503,11 \$, taxes incluses, pour les incidences (5%), dans le cadre du contrat des services professionnels en architecture et en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) au projet de restauration patrimoniale, mise aux normes et certification LEED de l'hôtel de ville accordé aux firmes *Beaupré Michaud et associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés* (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 344 658,32 \$ à 8 615 223,64 \$, taxes, contingences et incidences incluses.

CG18 0555 du 25 octobre 2018 - Autoriser une dépense de 12 675 350,34 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville / Approuver le contrat par lequel Pomerleau inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 12 071 762,23 \$,

taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16961.

CG17 0372 du 24 août 2017 - Autoriser une dépense de 7 344 658,32 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance de travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville - Contrat 15193 - Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant / Approuver un projet de convention par lequel Beaupré Michaud et associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés, équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 6 994 912,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16188 et selon les conditions stipulées au projet de convention.

## DESCRIPTION

En mai 2021, ACCS le Groupe inc. cédait ses droits, titres et intérêts à Société en commandite ACCS (« SEC ») dont les associés commanditaires sont ACCS et Services Hilo inc., une filiale de Hydro-Québec.

La Société en commandite ACCS assumera toutes les obligations et responsabilités d'ACCS le Groupe inc., et ce, depuis le début du contrat, le tout à condition que toutes les conditions prévues à l'article 4.3.2 des Clauses administratives générales du contrat soient respectées.

Le présent dossier vise à augmenter le montant des contingences associées au contrat de construction de SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ACCS pour réaliser les travaux de construction du lot L2501 « Régulation et contrôle » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, ceci en fonction des connaissances actuelles sur les travaux accessoires requis pour répondre aux conditions du bâtiment qui sont définies au fil de l'avancement des travaux.

L'augmentation des dépenses concerne spécifiquement le budget de contingences, mis en place pour couvrir toute modification constituant un accessoire au contrat, et ne change donc pas la nature de ce dernier, conformément à l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19.

## JUSTIFICATION

Une provision pour contingences de 15 % du montant du contrat total, soit 237 730,93 \$, incluant les taxes, a été prévue initialement lors de l'octroi.

En date du 30 mars 2023, le pourcentage d'avancement de ses prestations est d'environ 86 %.

Les professionnels estiment actuellement qu'une somme additionnelle de 31 697,46 \$, taxes incluses, pour des contingences, soit une majoration de l'ordre de 2 % de la valeur du contrat, s'avère nécessaire pour couvrir les éléments suivants :

- Ajout de plusieurs éléments en régulation afin qu'ils correspondent aux modifications en plomberie et en ventilation : ajout de sondes, modifications de sondes, ajout de volets motorisés, contrôles spécialisés, etc.;
- Déplacement de sondes afin de les aligner avec les autres éléments dans chaque local, suite aux exigences des conditions de chantier déterminées. Ces modifications sont requises pour un arrimage avec l'architecture occasionnent et l'ajout de séquence et de programmation de contrôle;
- Modification du séquençement de l'opération du système de gestion du bâtiment

pour satisfaire aux attentes de la Ville qui a exigé l'ajout de spécifications et de clarifications.

À cette somme, il est demandé l'ajout de contingences de 8 % sur les travaux restants, soit un montant de 126 789,83 \$.

	Pourcentage	Montant taxes incluses
Contrat octroyé - Travaux		1 584 872,89 \$
Contrat octroyé - Contingences	15 %	237 730,93 \$
Total - Contrat octroyé		1 822 603,82 \$
Rehaussement contingences	10 %	158 487,29 \$
Total des contingences	25 %	396 218,22 \$
<b>Total - Contrat après rehaussement</b>		<b>1 981 091,11 \$</b>

Les contingences de 15 % initialement prévues au contrat sont rehaussées de 10 % pour un total de 25 % de la valeur totale du contrat.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant des contingences de 237 730,93 \$ est porté à 396 218,22 \$, soit une majoration de 158 487,29 \$, taxes incluses. Cette somme proviendra du PDI 2023-2032 du SGPI. La dépense additionnelle s'inscrit dans l'enveloppe déjà prévue par les règlements d'emprunt et le tout s'inscrit dans le cadre budgétaire déjà approuvé.

La dépense totale à autoriser passe donc de 1 822 603,82 \$ à 1 981 091,11 \$, taxes incluses. Cette dépense additionnelle sera couverte selon la répartition suivante :

- Un montant de 88 863,82 \$, taxes incluses, sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence municipale 21-027;
- Un montant de 69 623,47 \$, taxes incluses, sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 22-028.

Le taux de répartition de la dépense entre la ville centre et l'agglomération pour ce contrat est établi sur la base du pourcentage d'occupation des espaces dans l'édifice de l'hôtel de ville.

La répartition de l'hôtel de ville en 2023 est de 43,93 % agglo et de 56,07 % corpo, selon les taux d'occupation qui évoluent dans le temps. Cette dépense sera réalisée à 100 % en 2023.

Le tableau des coûts est inclus dans la section des pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

### MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte de Montréal 2030, des engagements en changement climatique et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un éventuel retard dans l'obtention de l'autorisation de la hausse des contingences au contrat de SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ACCS pour le lot L2501 pourrait mettre à risque la complétion des travaux de régulation et de contrôle, ce qui aurait une incidence directe sur la séquence des travaux au chantier et potentiellement sur la date de livraison du projet.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Outre les mesures recommandées par la CNESST, la Covid-19 n'a aucun impact sur ce dossier.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue à cette étape du projet.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Présentation au comité exécutif : 10 mai 2023  
Approbation par le conseil municipal : 15 mai 2023  
Approbation par le conseil d'agglomération : 18 mai 2023  
Fin des travaux : Fin 2023

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Eve MALÉPART, Direction générale  
Gustavo RIBAS, Direction générale

Lecture :

Gustavo RIBAS, 18 avril 2023

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Éric ST-HILAIRE  
Agent de recherche - projets corporatifs

**Tél :** 438-925-1952  
**Télécop. :**

### **ENDOSSÉ PAR**

Jean CAPPELLI  
Chef de division - Projets Corporatifs

**Tél :** 514-977-9883  
**Télécop. :**

---

Le : 2023-04-13

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Michel SOULIÈRES  
directeur - gestion de projets immobiliers

**Tél :** 514-872-2619

**Approuvé le :** 2023-04-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sophie LALONDE  
directrice de service - gestion et  
planification des immeubles

**Tél :** 514-872-1049

**Approuvé le :** 2023-04-20

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1238009006

Unité administrative responsable : *Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs*

Projet : *Projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal*

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i><b>oui</b></i>	<i><b>non</b></i>	<i><b>s. o.</b></i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	<b>X</b>		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?			
1. Réduire de 55 % les <b>émissions de GES</b> sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050			
10. Accroître la <b>participation et l'engagement des citoyennes et citoyens</b> à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au coeur des processus de décision			
11. Offrir une <b>expérience citoyenne</b> simplifiée, fluide et accessible à toutes les citoyennes et tous les citoyens, et contribuer à réduire la fracture numérique			
12. Miser sur la <b>transparence, l'ouverture et le partage des données</b> ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective			
15. Soutenir la <b>vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif</b> , notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire			
.			

### 3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu**?

1. *Le projet vise l'obtention de la certification LEED V4 Exploitation et entretien des bâtiments existants de niveau Or. L'édifice deviendra carboneutre suite à l'intégration de nouvelles sources d'énergies renouvelables dont l'aérothermie pour réduire de façon significative sa consommation énergétique.*
10. *Avec ce projet, nous recherchons la pérennité d'un bâtiment historique qui répond aux besoins d'aujourd'hui et de demain tout en créant un véritable lieu d'échange. Tout en maintenant ses éléments patrimoniaux, un accent a été mis sur l'atteinte des plus hauts standards d'accessibilité universelle, mais également sur l'augmentation du nombre d'espaces ouverts à la population montréalaise ainsi qu'aux touristes locaux et internationaux. Grâce aux mesures de restauration patrimoniale et aux travaux de modernisation rendus nécessaires, l'hôtel de ville de Montréal sera un lieu convivial et accueillant adapté aux besoins des citoyennes et des citoyens et à la vie démocratique*
11. *La population montréalaise pourra profiter d'espaces citoyens plus ouverts et accessibles dans le nouvel hôtel de ville de Montréal. Le projet actualisé de l'hôtel de ville comprend notamment l'ajout d'un espace muséal avec l'installation de bornes interactives et l'aménagement d'une exposition permanente sur la démocratie municipale et l'histoire de la Cité administrative et de l'hôtel de ville ainsi que la création d'un coin café qui respectent les plus hauts standards de l'accessibilité universelle. De plus, de nouveaux lieux pourront être découverts lors de visites, tels que le balcon de la salle du conseil historiquement fermé au public.*
12. *La population montréalaise pourra profiter d'espaces citoyens plus ouverts et accessibles dans le nouvel hôtel de ville de Montréal. Le projet actualisé de l'hôtel de ville comprend notamment l'ajout d'un espace muséal avec l'installation de bornes interactives et l'aménagement d'une exposition permanente sur la démocratie municipale et l'histoire de la Cité administrative et de l'hôtel de ville ainsi que la création d'un coin café qui respectent les plus hauts standards de l'accessibilité universelle. De plus, de nouveaux lieux pourront être découverts lors de visites, tels que le balcon de la salle du conseil historiquement fermé au public.*
15. *De nouveaux éléments ont été intégrés pour renforcer l'appropriation citoyenne du lieu et deux nouvelles œuvres d'art seront installés et accompagneront le quotidien des personnes qui visitent l'hôtel de ville. L'exécution des travaux de restauration de la fenestration, de la maçonnerie, des plâtres et des boiseries sont exécutés par des artisans qui agissent en tant qu'experts. Ils sont retenus et se démarquent des travailleurs habituels de la construction par leur savoir-faire ainsi que par leurs connaissances, leurs compétences et leurs expertises uniques*

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>• Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>• Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>• Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>	X		
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	X		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?	X		

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <p>a. <b>Inclusion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect et protection des droits humains</li> <li>• Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul>	X		
<p>b. <b>Équité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul>	X		
<p>c. <b>Accessibilité universelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul>	X		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	X		

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

SGPI

Division de la  
gestion immobilière  
Section Corporatif

No. de projet: IM-PR-15-0006      Projet: Rénover l'Hôtel de Ville\_Phase 2  
 Nom d'ouvrage : Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville  
 No. de l'ouvrage: 001

No. Contrat: 15510  
 Lot 2501: Régulation et contrôle  
 No. GDD: 1238009006  
 Étape: Octroi de contrat

## SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ACCS

				Tps 5,0%	Tvq 9,975%	Total
<b>Contrat:</b>	<b>Montants pour travaux forfaitaires</b>	%	\$			
	Conditions générales (incluant admin. & profit)	3,0%	41 950,00	2 097,50	4 184,51	48 232,01
	Architecture	86,7%	1 195 000,00	59 750,00	119 201,25	1 373 951,25
	Mise en marche / service des installations	8,4%	115 500,00	5 775,00	11 521,13	132 796,13
	Salle polyvalente	1,0%	14 000,00	700,00	1 396,50	16 096,50
	<b>Montants pour items à prix unitaires</b>					
	Mesures sanitaires supplémentaires (Selon le Guide Covid-19)	0,9%	12 000,00	600,00	1 197,00	13 797,00
	<b>Sous-total :</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 378 450,00</b>	<b>68 922,50</b>	<b>137 500,39</b>	<b>1 584 872,89</b>
	Contingences	15,0%	206 767,50	10 338,38	20 625,06	237 730,93
	<b>Rehaussement contingences</b>	<b>10,0%</b>	<b>137 845,00</b>	<b>6 892,25</b>	<b>13 750,04</b>	<b>158 487,29</b>
<b>Total - Contrat :</b>		<b>1 723 062,50</b>	<b>86 153,13</b>	<b>171 875,48</b>	<b>1 981 091,11</b>	
<b>Incidences:</b>	Dépenses générales					
	Dépenses spécifiques					
	<b>Total - Incidences :</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Coût des travaux ( Montant à autoriser )</b>		<b>1 723 062,50</b>	<b>86 153,13</b>	<b>171 875,48</b>	<b>1 981 091,11</b>
<b>Ristournes:</b>	Tps	100,00%		86 153,13		86 153,13
	Tvq	50,0%			85 937,74	85 937,74
	<b>Coût après rist. ( Montant à emprunter )</b>		<b>1 723 062,50</b>	<b>0,00</b>	<b>85 937,74</b>	<b>1 809 000,24</b>

**Dossier # : 1238009006**

**Unité administrative responsable :**

Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs

**Objet :**

Autoriser une dépense additionnelle de 158 487,29 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2501 « Régulation et contrôle », contrat accordé à SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ACCS dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0364), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 822 603,82 \$ à 1 981 091,11 \$, taxes et contingences incluses.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



GDD 1238009006 - Augmentation lot L2501 Hôtel-de-Ville.xlsx

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Pierre-Luc STÉBEN  
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV  
**Tél :** 514-872-1021

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-19

Françoise TURGEON  
Conseillère budgétaire

**Tél :** 514-872-0946  
**Division :** Service des finances - Point de service HDV



**Dossier # : 1238009007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 548 603,21 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0387), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 18 437 467,01 \$ à 18 986 070,22 \$, taxes et contingences incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 548 603,21 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0387), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 18 437 467,01 \$ à 18 986 070,22 \$, taxes et contingences incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 56,07 % par la ville centre et à 43,93 % par l'agglomération.

**Signé par** Claude CARETTE **Le** 2023-04-21 09:12

**Signataire :**

Claude CARETTE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme\_mobilité et  
infrastructures

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1238009007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 548 603,21 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0387), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 18 437 467,01 \$ à 18 986 070,22 \$, taxes et contingences incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'hôtel de ville est le bâtiment phare de l'Administration municipale et la maison des citoyens de Montréal. L'hôtel de ville est situé au coeur de la « *Cité administrative historique* » de Montréal. Le bâtiment est protégé en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Le présent projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville englobe les travaux qui visent à maintenir ou à rétablir l'état physique du bâtiment afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation et ce, tout en réduisant l'indice de vétusté et les risques de défaillances techniques. Le projet porte sur :

- La mise en valeur et la restauration patrimoniale de l'édifice hôtel de ville;
- La mise aux normes du bâtiment, notamment des systèmes électromécaniques et de sécurité incendie;
- L'amélioration de l'accessibilité à la maison des citoyennes et des citoyens, ainsi que de l'accessibilité universelle, de la flexibilité des aménagements et de l'optimisation de l'allocation des espaces.

La portée détaillée du programme de travaux a été établie selon les besoins prioritaires qui répondent aux objectifs du projet dans le respect des paramètres (budget, échéancier, portée).

Le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville est assujéti au Cadre de gouvernance et a obtenu l'autorisation du CE du 18 janvier 2023 de poursuivre à la phase Exécution, le mandat d'exécution révisé #SMCE239025001 a été émis.

Le projet intègre des mesures de développement durable dans le but d'obtenir la certification « *LEED V4 exploitation et entretien des bâtiments existants* » de niveau Or.

Le projet est réalisé selon le mode « *Gérance de construction* » : les phases de conception et de construction sont ainsi réalisées en lots et l'exécution des travaux est scindée en plus de 50 lots de travaux, incluant le présent lot L2601 « Électricité », s'effectuant successivement ou concurremment et donnant lieu à des contrats distincts que la Ville contracte directement avec des entrepreneurs spécialisés.

La livraison de l'hôtel de ville est prévue à la fin de l'année 2023.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE23 0074 - 18 janvier 2023 - d'accorder à Neptune Security Services inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services de gardien de sécurité pour le lot L0134 « Services de gardien de sécurité », dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 262 253,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19615.

CG22 0779 - 22 décembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle au contrat de base de 1 609 078,23 \$, taxes incluses, incluant une dépense additionnelle aux contingences de 524 522,42 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé aux firmes Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK Inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 598 956,96 \$ à 11 208 035,19 \$, taxes et contingences incluses - Approuver l'avenant no 3 à cet effet.

CG22 0780 - 22 décembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 2 735 848,38 \$, taxes incluses (contrat 2 378 998,59 \$, taxes incluses + contingence 356 849,79 \$, taxes incluses) pour les services professionnels en gérance de construction du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Pomerleau Inc. (CG18 0555), majorant ainsi le montant du contrat de 21 165 297,07 \$ à 23 901 145,45 \$, taxes incluses / Approuver l'avenant no 3 à cet effet.

CG22 0778 - 22 décembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 193 168,44 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0176 « Échafaudages », contrat accordé à Échafauds Plus (Laval) Inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0142), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 480 958,07 \$ à 1 674 126,52 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0775 - 22 décembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 169 473,15 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0501 « Charpente métallique », contrat accordé à Summa Métal Architectural et Structural inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0447), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 974 470,61 \$ à 1 143 943,76 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0776 - 22 décembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 404 424,22 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0387), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 17 033 042,79 \$ à 18 437 467,01 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0777 - 22 décembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 199 446,02 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2701 « Communication et sécurité », contrat accordé à Informatique Pro-Contact inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de

Montréal (CG20 0443), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 764 543,07 \$ à 963 989,08 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0623 – 27 Octobre 2022 - Exercer l'option de renouvellement et autoriser une dépense additionnelle de 173 842,20 \$, taxes et contingences incluses, pour des services professionnels spécialisés en coordination de chantier pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à CIMA+ S.E.N.C (CG21 0454), majorant ainsi le montant total du contrat de 173 842,20 \$ à 347 684,40 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0618 – 27 Octobre 2022 - Accorder un contrat à Produit Énergétiques GAL., pour la location d'équipement pour le lot 0178 « chauffage temporaire » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 299 394,90 \$, taxes incluses (contrat : 249 495,75 \$, taxes incluses + contingences : 49 899,15 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public IMM-15753 - (1 soumissionnaire conforme).

CE22 1702 – 19 Octobre 2022 - Octroyer un contrat à la Firme Atelier Laboutique Inc. pour la fourniture de services d'ébénisterie artisanale visant la restauration de mobiliers patrimoniaux existants pour la salle du conseil, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 461 795,65 \$, taxes incluses (contrat : 369 436,52 \$ + contingences : 92 359,13 \$) - Appel d'offres public 22-19464 (2 soumissionnaires).

CE22 1552 – 28 Septembre 2022 - Exercer l'option de renouvellement prévue au contrat et d'autoriser une dépense additionnelle de 154 526,40 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en gestion financière dans le cadre du contrat accordé à CIMA+ S.E.N.C (CE20 1920), majorant ainsi le montant total du contrat de 309 052,80 \$ à 463 579,20 \$, taxes incluses.

CG22 0560 – 22 Septembre 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 163 455,99 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0708 « Solins, gouttières et accessoires de toiture », dans le cadre du contrat accordé à Toitures Trois Étoiles inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0493), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 253 162,60 \$ à 1 416 618,59 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0501 – 25 Août 2022 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson Inc., pour la réalisation des travaux de construction du lot L0908 « Restauration et finition architecturale » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 22 835 072,65 \$, taxes incluses (contrat : 18 268 058,12 \$, taxes incluses + contingences : 4 567 014,53 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public IMM-15763 - (1 soumissionnaire).

CG22 0468 – 25 Août 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 532 912,92 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0100 « Entrepreneur général », contrat accordé à St-Denis Thompson Inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0084), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 4 085 665,71 \$ à 4 618 578,63 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0467 – 25 Août 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 92 710,21 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0903 « Revêtements de sols souples », contrat accordé à 9028-4043 Québec inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0446), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 960 212,85 \$ à

1 052 923,06 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0469 – 25 Août 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 232 396,30 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et Armature », contrat accordé à St-Denis Thompson inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0019), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 2 560 326,28 \$ à 2 792 722,57 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0395 – 16 Juin 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 96 234,08 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0902 « Peinture », dans le cadre du contrat accordé à Guy Brunelle inc., pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0445), majorant ainsi le montant total du contrat de 737 794,58 \$ à 834 028,65 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0394 – 16 Juin 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 162 373,44 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0505 « Structure d'acier de la salle polyvalente », dans le cadre du contrat accordé à Summa Métal Architectural et Structural inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0249), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 244 863,07 \$ à 1 407 236,51 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0329 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 5 285 624,89 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en gérance de construction dans le cadre du contrat accordé à Pomerleau Inc. (CG18 0555), majorant ainsi le montant du contrat de 13 701 506,39 \$ à 18 987 131,28 \$, taxes incluses.

CG22 0325 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 165 553,94 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0903 « Revêtements de sols souples », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à 9028-4043 Québec inc. (CG21 0446), majorant ainsi le montant total du contrat de 794 658,91 \$ à 960 212,85 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0326 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 92 059,84 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Mongrain Inc (CG21 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 683 947,76 \$ à 776 007,60 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0324 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 316 647,71 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0387), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 15 716 395,08 \$ à 17 033 042,79 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0323 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 136 337,36 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation », contrat accordé à HVAC inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0197), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 8 093 019,94 \$ à 8 229 357,30 \$, taxes et contingences incluse.

CG22 0327 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 657 657,00 \$, taxes

incluses, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Plomberie Richard Jubinville inc. (CG20 0391), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 890 690,54 \$ à 10 548 347,54 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0322 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 403 637,80 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0901 « Systèmes intérieurs », contrat accordé à ITR Acoustique MTL inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0042), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 10 761 223,10 \$ à 12 164 860,89 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0328 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 224 899,64 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et Armature », contrat accordé à St-Denis Thompson inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0019), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 2 335 426,63 \$ à 2 560 326,28 \$, taxes et contingences incluses.

CE22 0820 – 11 Mai 2022 - Accorder un contrat à la firme GLT+ Inc. pour les services professionnels spécialisés en économie de la construction d'une durée de 2 ans pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 413 164,96 \$, taxes incluses (contrat : 359 273,88 \$ + contingences : 53 891,08 \$) - Appel d'offres public 22-19167 (3 soumissionnaires).

CG22 0189 – 24 Mars 2022 - Accorder un contrat à 9250-6518 Québec Inc, (Ébénisterie Architecturale Labelle), pour la réalisation des travaux de construction du lot L0601 « Ébénisterie » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 3 543 773,25 \$, taxes incluses (contrat : 2 953 144,37 \$ + contingences : 590 628,87 \$) - Appel d'offres public IMM-15758 - (1 soumissionnaire).

CG22 0182 – 24 Mars 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 263 660,67 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0202 « Démolition sélective », contrat accordé à Démospec déconstruction inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0447), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 010 699,24 \$ à 1 274 359,91 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0109 – 24 Février 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 283 818,95 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux du lot L0701 « Toiture », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée (CG21 0546), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 805 269,90 \$ à 2 089 088,85 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0108 – 24 Février 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 180 138,41 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature » pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG21 0019), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 155 288,22 \$ à 2 335 426,63 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0107 – 24 Février 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 68 431,40 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot

L0703 « Ignifugation », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Mongrain inc. (CG21 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 615 516,36 \$ à 683 947,76 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0038 – 27 Janvier 2022 - Accorder un contrat à la firme GLT+ pour la fourniture de services professionnels spécialisés en coordination de chantier d'une durée de 12 mois avec une option de renouvellement de 12 mois pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 289 737,00 \$, taxes incluses (contrat : 241 447,50 \$ + contingences : 48 289,50 \$) - Appel d'offres public 21-18912 (1 soumissionnaire).

CG22 0035 – 27 Janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 574 946,41 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0387), majorant ainsi le montant total du contrat de 15 141 448,67 \$ à 15 716 395,08 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0034 – 27 Janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 436 871,16 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie », contrat accordé à Plomberie Richard Jubinville inc., dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0391), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 453 819,38 \$, à 9 890 690,54 \$, taxes et contingences incluses.

CG22 0033 – 27 Janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 081 384,54 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation », contrat accordé à HVAC inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0197), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 7 011 635,40 \$ à 8 093 019,94 \$, taxes et contingences incluses.

CG21 0584 du 30 septembre 2021 - Autoriser une dépense additionnelle au contrat de base de 867 534,45 \$, taxes incluses, et une dépense additionnelle aux contingences de 526 447,61 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé aux firmes Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 8 204 974,90 \$ à 9 598 956,96 \$, taxes et contingences incluses / Approuver l'avenant no 1 à cet effet.

CG21 0546 du 30 septembre 2021 - Accorder un contrat à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée pour la réalisation des travaux de construction de la toiture, lot L0701, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 805 269,90 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15699 (3 soum.).

CG21 0493 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Toiture Trois Étoiles inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0708 « Solins, gouttières et accessoires de toiture » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 253 162,60 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15755 (2 soum.).

CG21 0454 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., pour des services professionnels spécialisés en coordination de chantier d'une durée de 12 mois avec une option de renouvellement de 12 mois pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 173 842,20 \$, taxes et

contingences incluses - Appel d'offres public 21-18591 (1 soum.).

CG21 0447 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Démospec déconstruction inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0202 « Démolition sélective » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 010 699,24 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15694 (2 soum.).

CG21 0446 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à 9028-4043 Québec inc. faisant affaires sous Bousada pour la réalisation des travaux de construction du lot L0903 « Revêtement de sols souples » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 794 658,91 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15685 (4 soum.).

CG21 0445 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Guy Brunelle inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0902 « Peinture » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 737 794,58 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15680 (3 soum.).

CG21 0433 du 26 août 2021 - Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec Distribution, pour la fourniture de services associés au raccordement du bâtiment au réseau électrique avec accroissement de charge pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 478 526,77 \$, taxes et contingences incluses.

CG21 0377 du 17 juin 2021 - Autoriser une dépense additionnelle de 569 345,56 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour réaliser les travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG19 0324), majorant ainsi la dépense totale de 8 301 133,20 \$ à 8 870 478,77 \$, taxes et contingences incluses.

CG21 0283 du 20 mai 2021 - Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouvrés » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 680 267,65 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15686 (1 soum.).

CG21 0249 du 20 mai 2021 - Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0505 « Structure d'acier de la salle polyvalente » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 244 863,07 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15673 (1 soum.).

CG21 0208 du 22 avril 2021 - Accorder un contrat à Mongrain inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 615 516,36 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15684 (1 soum.).

CG21 0192 du 22 avril 2021 - Accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0706 « Imperméabilisation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 326 454,27 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15676 (2 soum., 1 seul conforme).

CG21 0142 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Échafauds Plus (Laval) pour la réalisation des travaux de construction du lot L0176 « Échafaudages » dans le cadre du

projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 480 958,07 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15683 (2 soum., 1 seul conforme).

CG21 0124 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Vitrierie RD Itée pour la réalisation des travaux de construction du lot L0804 « Vitrage intérieur » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 647 915,32 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15676 - (1 seul soum.).

CG21 0123 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Unicel Architectural Corp. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0805 « Murs rideaux » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 954 965,92 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15678 - (1 seul soum.).

DB219057007 du 9 mars 2021 - Autoriser un rehaussement de 21 731,65 \$ (incluant taxes), du contrat gré à gré, à J. Flams transport & excavation pour le déneigement du chantier de construction de l'hôtel de ville lors de la saison 2020-2021 dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal. (DA208864003) Majorant ainsi le montant total à autoriser de 20 598,92 \$, taxes incluses, incluant contingences à 42 330,57 \$, taxes incluses, prévisions et contingences).

CG21 0084 du 25 février 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0100 « Entrepreneur général » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 4 085 665,71 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15682 (1 soum.).

DB219057005 du 15 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à WILLIAM SCOTSMAN pour la location de roulottes de chantier pour les travailleurs dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 100 520,34 \$, taxes incluses (contrat : 91 382,13 \$ + contingences : 9 138,21 \$).

DB219057004 du 5 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à Groupe PRODEM pour la démolition de dalles et de bordures de béton dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 102 316,26 \$, taxes incluses (contrat: 93 014,78 \$ + contingences: 9 301,48 \$).

DB219057003 du 5 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à UCIT Online Security Inc. (DBA Stealth Monitoring) pour un système de surveillance par caméras du chantier dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 97 700,01 \$, taxes incluses (contrat: 88 818,19 \$ + contingences : 8 881,82 \$).

DB219057002 du 5 février 2021 - Accorder un contrat sur invitation de 66 225,60 \$ (incluant taxes) à Expert nettoyage EXPN pour le nettoyage et désinfection des aires de repos et des installations sanitaires dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal et autoriser une dépense maximale de 79 470,72 \$ (incluant taxes et contingences).

DA218115001 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat de 19 643,48 \$ (incluant taxes) à Béton concept A.M. pour la réalisation des travaux de construction du Lot 0304 «Renforts de carbone» dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal et autoriser une dépense maximale de 23 572,18 \$ (incluant taxes et contingences) – Appel d'offres publiques IMM-15671.

CG21 0042 du 28 janvier 2021- Accorder un contrat à ITR Acoustique MTL Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0901 « Systèmes intérieurs » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 10 761 223,10 \$, taxes incluses (contrat : 9 357 585,30 \$ + contingences : 1 403 637,80 \$) – Appel d'offres public IMM-15526 - (2 soumissionnaires).

CG21 0019 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 2 155 288,22 \$, taxes incluses (contrat : 1 874 163,67 \$ + contingences : 281 124,55 \$) – Appel d'offres public IMM-15529 - (1 soumissionnaire).

CG21 0017 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L3104 « Excavation, blindage et remblais » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal – Dépense totale de 1 172 802,49 \$, taxes incluses (contrat : 1 019 828,25 \$ + contingences : 152 974,24 \$) - Appel d'offres public IMM-15530 (1 seul soumissionnaire).

CG21 0015 du 28 janvier 2021 - Autoriser un ajustement de 141 736,05 \$, taxes incluses, à titre de contingences, dans le cadre du contrat de construction à 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem) pour réaliser les travaux de construction du lot L0201 «Démolition et décontamination» faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville (CG20 0037), majorant ainsi le montant total à autoriser de 4 110 345,43 \$ (taxes et contingences incluses) à 4 252 081,48 \$ (taxes et contingences incluses).

DB219057001 du 12 janvier 2021 - Autoriser une dépense additionnelle de 5 518,80 \$ (incluant taxes) à Plomberie Benoît Prévost Division drainage pour les travaux de vérification de la plomberie dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal. Cette dépense additionnelle majore la dépense maximale totale à 10 761,66 \$ (incluant taxes).

CE20 1920 du 2 décembre 2020 - Accorder un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., pour des services professionnels en gestion financière (construction) pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 309 052,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18407 (4 soumissionnaires conformes et 2 non conformes).

CE20 1623 du 28 octobre 2020 - Accorder un contrat à Axia Services pour la fourniture de main-d'œuvre de gardien de sécurité pour des services de surveillance continue des lieux, une période de 2 ans, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 467 704,64 \$, taxes incluses (contrat : 406 699,69 \$ + contingences : 61 004,95 \$) - Appel d'offres public 20-18238 - (8 soumissionnaires).

CG20 0447 du 24 septembre 2020 - Accorder un contrat à Summa Métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0501 « Charpente métallique » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 974 470,61 \$, taxes incluses (contrat : 847 365,75 \$ + contingences : 127 104,86 \$) - Appel d'offres public IMM-15519 - (3 soumissionnaires, 2 conformes).

CG20 0443 du 24 septembre 2020 - Accorder un contrat à Informatique Pro-Contact inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2701 « Communication et sécurité » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 764 543,07 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15514 (2 soum., 1 seul conforme).

CG20 0391 du 27 août 2020 - Accorder un contrat à Plomberie Richard Jubinville inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 9 453 819,38 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15509 (2 soum.).

CG20 0387 du 27 août 2020 - Accorder un contrat à Les installations électriques Pichette inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 15 141 448,67 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15511 (4 soum.).

CM20 0820 du 24 août 2020 - Approuver le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Éco Performance pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal visant la transition et l'innovation énergétiques, donnant droit à une subvention évaluée à 272 116,00 \$ pour réaliser des travaux de récupération de chaleur et d'ajustement de systèmes mécaniques.

CG20 0031 du 30 janvier 2020 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0602 « Restauration fenêtres » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 8 536 217,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15432 (1 soum.).

CG19 0384 du 22 août 2019 - Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson Inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L0803 « Nouvelles fenêtres de bois » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 1 374 919,34 \$ taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15431 (1 soum.).

CG19 0324 du 20 juin 2019 - Accorder à St-Denis Thompson Inc. le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 8 301 133,20 \$, taxes incluses | Appel d'offres public IMM-15429 (4 soum.).

CG19 0184 du 18 avril 2019 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 4 696 657,85 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15426 (3 soum.).

CG18 0606 du 22 novembre 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 270 565,32 \$, taxes incluses, soit 1 052 228,01 \$, taxes incluses, pour les services de base en architecture et ingénierie, 157 834,20 \$, taxes incluses, pour les contingences (15%) et 60 503,11 \$, taxes incluses, pour les incidences (5%), dans le cadre du contrat des services professionnels en architecture et en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) au projet de restauration patrimoniale, mise aux normes et certification LEED de l'hôtel de ville accordé aux firmes *Beaupré Michaud et associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés* (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 344 658,32 \$ à 8 615 223,64 \$, taxes, contingences et incidences incluses.

CG18 0555 du 25 octobre 2018 - Autoriser une dépense de 12 675 350,34 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville / Approuver le contrat par lequel Pomerleau inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 12 071 762,23 \$,

taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16961.

CG17 0372 du 24 août 2017 - Autoriser une dépense de 7 344 658,32 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance de travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville - Contrat 15193 - Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant / Approuver un projet de convention par lequel Beaupré Michaud et associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés, équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 6 994 912,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16188 et selon les conditions stipulées au projet de convention.

## DESCRIPTION

Le présent dossier vise à augmenter le montant des contingences associées au contrat de construction de Les installations électriques Pichette inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L2601 « Électricité » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, ceci en fonction des connaissances actuelles sur les travaux accessoires requis pour répondre aux conditions du bâtiment qui sont définies au fil de l'avancement des travaux.

L'augmentation des dépenses concerne spécifiquement le budget de contingences, mis en place pour couvrir toute modification constituant un accessoire au contrat, et ne change donc pas la nature de ce dernier, conformément à l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19.

## JUSTIFICATION

Une provision pour contingences de 15 % du montant du contrat total, soit 1 645 809,64 \$, incluant les taxes, a été prévue initialement lors de l'octroi.

Une première augmentation des contingences de 5,2 % a été approuvée, soit 574 946,41 \$, incluant les taxes (CG22 0035).

Une deuxième augmentation des contingences de 12 % a été approuvée, soit 1 316 647,71 \$, incluant les taxes (CG22 0324).

Une troisième augmentation des contingences de 12,8 % a été approuvée, soit 1 404 424,22 \$, incluant les taxes (CG22 0776).

En date du 30 mars 2023, le pourcentage d'avancement des prestations de l'entrepreneur est d'environ 90 %.

Les professionnels estiment actuellement qu'une somme additionnelle de 164 580,96 \$, taxes incluses, pour des contingences, soit une majoration de l'ordre de 1,5 % de la valeur du contrat, s'avère nécessaire pour couvrir les éléments suivants :

- Fourniture et installation d'appareils lumineux dans les salles de bain existantes pour hommes et femmes aux niveaux rez-de-chaussée, 1er, 2e, 3e et 4e;
- Ajout d'un neutre électrique pour séparer la mise à la terre du bâtiment adjacent Lucien Saulnier, suite à une non-conformité du système de pompage de la fontaine de la Place Vauquelin;
- Nouveaux conduits 2po à installer. Suite aux conditions de chantier, les conduits de distribution pour les ascenseurs, utiles pour la communication entre les

- ascenseurs et le panneau de rappel, ne peuvent être réutilisés;
- Modification de type d'appareils d'éclairages et mise à niveau des circuits dans certains locaux, suite aux conditions de chantier;
- Ajout de travaux temporaires électriques suivant les conditions et l'avancement du chantier (échéancier, séquences des travaux);
- Ajout des besoins électriques pour l'aménagement de la nouvelle cuisine (concession) au rez-de-chaussée.

À cette somme, il est demandé l'ajout de contingences de 3,5 % sur les travaux restants, soit un montant de 384 022,25 \$.

	Pourcentage	Montant taxes incluses
Contrat octroyé - travaux		10 972 064,25 \$
Contrat octroyé - contingences	15 %	1 645 809,64 \$
Contrat octroyé - incidences	20 %	2 523 574,78 \$
<b>Total - Contrat octroyé</b>		<b>15 141 448,67 \$</b>
Rehaussement contingences 1	5,2 %	574 946,41 \$
Rehaussement contingences 2	12 %	1 316 647,71 \$
Rehaussement contingences 3	12,8 %	1 404 424,22 \$
<b>Rehaussement contingences 4</b>	<b>5 %</b>	<b>548 603,21 \$</b>
<b>Total des contingences</b>	<b>50 %</b>	<b>5 490 431,19 \$</b>
<b>Total - Contrat après rehaussement</b>		<b>18 986 070,22 \$</b>

Les contingences de 15 % initialement prévues au contrat, augmentées une première fois de 5,2 %, une deuxième fois de 12 % et une troisième fois de 12,8 %, sont rehaussées une quatrième fois de 5 % pour un total de 50 % de la valeur globale du contrat.

#### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant des contingences de 4 941 827,98 \$ est porté à 5 490 431,19 \$, soit une majoration de 548 603,21 \$, taxes incluses. Cette somme proviendra du PDI 2023-2032 du SGPI.

La dépense additionnelle s'inscrit dans l'enveloppe déjà prévue par les règlements d'emprunt et le tout s'inscrit dans le cadre budgétaire déjà approuvé.

La dépense totale à autoriser passe donc de 18 437 467,01 \$ à 18 986 070,22 \$, taxes incluses. Cette dépense additionnelle sera couverte selon la répartition suivante :

- Un montant de 307 601,82 \$, taxes incluses, sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence municipale 21-027;
- Un montant de 241 001,39 \$, taxes incluses, sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 22-028.

Le taux de répartition de la dépense entre la ville centre et l'agglomération pour ce contrat est établi sur la base du pourcentage d'occupation des espaces dans l'édifice de l'hôtel de ville.

La répartition de l'hôtel de ville en 2023 est de 43,93 % agglo et de 56,07 % corpo, selon les taux d'occupation qui évoluent dans le temps. Cette dépense sera réalisée à 100 % en 2023.

Le tableau des coûts est inclus dans la section des pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte de Montréal 2030, des engagements en changement climatique et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Un éventuel retard dans l'obtention de l'autorisation de la hausse des contingences au contrat de Les installations électriques Pichette inc. pour le lot L2601 pourrait mettre à risque la complétion des travaux d'électricité, ce qui aurait une incidence directe sur la séquence des travaux au chantier et potentiellement sur la date de livraison du projet.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Outre les mesures recommandées par la CNESST, la Covid-19 n'a aucun impact sur ce dossier.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue à cette étape du projet.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Présentation au comité exécutif : 10 mai 2023  
Approbation par le conseil municipal : 15 mai 2023  
Approbation par le conseil d'agglomération : 18 mai 2023  
Fin des travaux : Fin 2023

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Eve MALÉPART, Direction générale  
Gustavo RIBAS, Direction générale

Lecture :

Gustavo RIBAS, 18 avril 2023

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Éric ST-HILAIRE  
Agent de recherche - projets corporatifs

**Tél :** 438-925-1952  
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-13

Jean CAPPELLI  
Chef de division - Projets Corporatifs

**Tél :** 514-977-9883  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Michel SOULIÈRES  
directeur - gestion de projets immobiliers

**Tél :** 514-872-2619  
**Approuvé le :** 2023-04-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sophie LALONDE  
directrice de service - gestion et  
planification des immeubles

**Tél :** 514-872-1049  
**Approuvé le :** 2023-04-21

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1238009007

Unité administrative responsable : *Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs*

Projet : *Projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal*

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i><b>oui</b></i>	<i><b>non</b></i>	<i><b>s. o.</b></i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	<b>X</b>		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?			
1. Réduire de 55 % les <b>émissions de GES</b> sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050			
10. Accroître la <b>participation et l'engagement des citoyennes et citoyens</b> à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au coeur des processus de décision			
11. Offrir une <b>expérience citoyenne</b> simplifiée, fluide et accessible à toutes les citoyennes et tous les citoyens, et contribuer à réduire la fracture numérique			
12. Miser sur la <b>transparence, l'ouverture et le partage des données</b> ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective			
15. Soutenir la <b>vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif</b> , notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire			
.			

### 3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu**?

1. *Le projet vise l'obtention de la certification LEED V4 Exploitation et entretien des bâtiments existants de niveau Or. L'édifice deviendra carboneutre suite à l'intégration de nouvelles sources d'énergies renouvelables dont l'aérothermie pour réduire de façon significative sa consommation énergétique.*
10. *Avec ce projet, nous recherchons la pérennité d'un bâtiment historique qui répond aux besoins d'aujourd'hui et de demain tout en créant un véritable lieu d'échange. Tout en maintenant ses éléments patrimoniaux, un accent a été mis sur l'atteinte des plus hauts standards d'accessibilité universelle, mais également sur l'augmentation du nombre d'espaces ouverts à la population montréalaise ainsi qu'aux touristes locaux et internationaux. Grâce aux mesures de restauration patrimoniale et aux travaux de modernisation rendus nécessaires, l'hôtel de ville de Montréal sera un lieu convivial et accueillant adapté aux besoins des citoyennes et des citoyens et à la vie démocratique*
11. *La population montréalaise pourra profiter d'espaces citoyens plus ouverts et accessibles dans le nouvel hôtel de ville de Montréal. Le projet actualisé de l'hôtel de ville comprend notamment l'ajout d'un espace muséal avec l'installation de bornes interactives et l'aménagement d'une exposition permanente sur la démocratie municipale et l'histoire de la Cité administrative et de l'hôtel de ville ainsi que la création d'un coin café qui respectent les plus hauts standards de l'accessibilité universelle. De plus, de nouveaux lieux pourront être découverts lors de visites, tels que le balcon de la salle du conseil historiquement fermé au public.*
12. *La population montréalaise pourra profiter d'espaces citoyens plus ouverts et accessibles dans le nouvel hôtel de ville de Montréal. Le projet actualisé de l'hôtel de ville comprend notamment l'ajout d'un espace muséal avec l'installation de bornes interactives et l'aménagement d'une exposition permanente sur la démocratie municipale et l'histoire de la Cité administrative et de l'hôtel de ville ainsi que la création d'un coin café qui respectent les plus hauts standards de l'accessibilité universelle. De plus, de nouveaux lieux pourront être découverts lors de visites, tels que le balcon de la salle du conseil historiquement fermé au public.*
15. *De nouveaux éléments ont été intégrés pour renforcer l'appropriation citoyenne du lieu et deux nouvelles œuvres d'art seront installés et accompagneront le quotidien des personnes qui visitent l'hôtel de ville. L'exécution des travaux de restauration de la fenestration, de la maçonnerie, des plâtres et des boiseries sont exécutés par des artisans qui agissent en tant qu'experts. Ils sont retenus et se démarquent des travailleurs habituels de la construction par leur savoir-faire ainsi que par leurs connaissances, leurs compétences et leurs expertises uniques*

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>• Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>• Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>• Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>	<b>X</b>		
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	<b>X</b>		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?	<b>X</b>		

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. <b>Inclusion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect et protection des droits humains</li> <li>• Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul> </li> <li>b. <b>Équité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul> </li> <li>c. <b>Accessibilité universelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul> </li> </ul>	<b>X</b>		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	<b>X</b>		

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

## Les installations électriques Pichette inc.

				Tps 5,0%	Tvq 9,975%	Total
<b>Contrat:</b>	<b>Montants pour travaux forfaitaires</b>	<b>%</b>	<b>\$</b>			
	Conditions générales (incluant admin. & profit)	0,7%	68 000,00	3 400,00	6 783,00	<b>78 183,00</b>
	Exigences générales / Appareillage	22,1%	2 108 585,00	105 429,25	210 331,35	<b>2 424 345,60</b>
	Éclairage	32,5%	3 098 298,00	154 914,90	309 055,23	<b>3 562 268,13</b>
	Distribution électrique et mise à la terre	38,4%	3 661 701,00	183 085,05	365 254,67	<b>4 210 040,72</b>
	Alarme Incendie	2,2%	211 114,00	10 555,70	21 058,62	<b>242 728,32</b>
	Audiovisuel	1,9%	183 788,00	9 189,40	18 332,85	<b>211 310,25</b>
	Mise en marche / service des installations	0,9%	82 730,00	4 136,50	8 252,32	<b>95 118,82</b>
	UPS	1,2%	110 784,00	5 539,20	11 050,70	<b>127 373,90</b>
	Salle polyvalente	0,2%	18 000,00	900,00	1 795,50	<b>20 695,50</b>
	<b>Sous-total :</b>	<b>100,0%</b>	<b>9 543 000,00</b>	<b>477 150,00</b>	<b>951 914,25</b>	<b>10 972 064,25</b>
	Contingences	15,0%	1 431 450,00	71 572,50	142 787,14	1 645 809,64
	Rehaussement contingences	5,2%	500 062,11	25 003,11	49 881,20	574 946,41
	Rehaussement contingences 2	12,0%	1 145 160,00	57 258,00	114 229,71	1 316 647,71
	Rehaussement contingences 3	12,8%	1 221 504,00	61 075,20	121 845,02	1 404 424,22
	<b>Rehaussement contingences 4</b>	<b>5,0%</b>	<b>477 150,00</b>	<b>23 857,50</b>	<b>47 595,71</b>	<b>548 603,21</b>
	<b>Total - Contrat :</b>		<b>14 318 326,11</b>	<b>715 916,31</b>	<b>1 428 253,03</b>	<b>16 462 495,44</b>
<b>Incidences:</b>	Dépenses générales					
	Dépenses spécifiques					
	<b>Total - Incidences :</b>	<b>20,0%</b>	<b>2 194 890,00</b>	<b>109 744,50</b>	<b>218 940,28</b>	<b>2 523 574,78</b>
	<b>Coût des travaux ( Montant à autoriser )</b>		<b>16 513 216,11</b>	<b>825 660,81</b>	<b>1 647 193,31</b>	<b>18 986 070,22</b>
<b>Ristournes:</b>	Tps	100,0%		825 660,81		825 660,81
	Tvq	50,0%			823 596,65	823 596,65
	<b>Coût après rist. ( Montant à emprunter )</b>		<b>16 513 216,11</b>	<b>0,00</b>	<b>823 596,65</b>	<b>17 336 812,76</b>

**Dossier # : 1238009007**

**Unité administrative responsable :**

Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs

**Objet :**

Autoriser une dépense additionnelle de 548 603,21 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0387), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 18 437 467,01 \$ à 18 986 070,22 \$, taxes et contingences incluses.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



GDD 1238009007 - Augmentation lot L2601 Hôtel-de-Ville.xlsx

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Pierre-Luc STÉBEN  
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV  
**Tél :** 514-872-1021

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-19

Françoise TURGEON  
Conseillère budgétaire

**Tél :** 514-872-0946  
**Division :** Service des finances - Point de service HDV



**Dossier # : 1239351003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques , Division connectivité dorsale
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Sécurité publique
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle à titre de budget de variation de quantités de 749 273 \$ permettant l'acquisition des radios portatives dans les lots de la Sécurité publique, respectivement le lot 1, 2, et 3 de l'entente octroyée à Motorola (CG13 0239), majorant ainsi le montant total de l'entente de 36 630 725,71 \$ à 37 282 409,12 \$.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle à titre de budget de variation de quantités d'un montant de 749 273 \$ (taxes incluses) permettant l'acquisition des radios portatives dans les lots de la Sécurité publique, respectivement le lot 1, 2, et 3 de l'entente octroyée à Motorola (CG13 0239), majorant ainsi le montant total de l'entente de 36 630 725,71 \$ à 37 379 998,71 \$;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2023-04-26 08:47

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1239351003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques , Division connectivité dorsale
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Sécurité publique
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle à titre de budget de variation de quantités de 749 273 \$ permettant l'acquisition des radios portatives dans les lots de la Sécurité publique, respectivement le lot 1, 2, et 3 de l'entente octroyée à Motorola (CG13 0239), majorant ainsi le montant total de l'entente de 36 630 725,71 \$ à 37 282 409,12 \$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal (Ville) s'est dotée d'une vision se déployant sur une période de 10 ans, Montréal 2030, afin d'affronter les défis d'aujourd'hui et de mieux se préparer à ceux de demain. Les efforts mis en place par le Service des TI s'inscrivent directement dans cette lignée.

La mission du Service des TI est de soutenir la modernisation et assurer le maintien des services technologiques clés de la Ville afin d'améliorer les services à la population et soutenir la transformation numérique.

Afin de soutenir adéquatement les opérations de la sécurité publique et anticiper l'obsolescence des équipements, la Ville souhaite majorer de 15 % les quantités initiales de radios portatives aux bordereaux, soit acquérir 511 radios pour le SPVM et 143 radios pour le SIM afin de remplacer les radios défectueuses ou en fin de vie. En conséquence, ces acquisitions additionnelles permettront non seulement de combler une croissance organique mais aussi de maintenir un parc fonctionnel pour les prochaines années

Le présent dossier vise donc à autoriser une dépense additionnelle à titre de budget de variation de quantités de 749 273 \$ permettant l'acquisition des radios portatives dans les lots de la Sécurité publique, respectivement le lot 1, 2, et 3 de l'entente octroyée à Motorola (CG13 0239), majorant ainsi le montant total de l'entente de 36 630 725,71 \$ à 37 282 409,12 \$.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG20 0572 - 19 novembre 2020 - Autoriser une dépense additionnelle de 2 155,72 \$, taxes incluses, pour l'ajout de maintenance 2e niveau de soutien (Lot 3), dans le cadre du contrat

accordé à la firme Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239), pour une période de 38 mois, soit du 1er avril 2020 au 31 mai 2023, majorant ainsi le montant du contrat de 35 512 042,27 \$ à 35 514 197,99 \$, taxes incluses.

CG16 0389 – 22 juin 2016 - Autoriser une dépense additionnelle de 3 112 670,20 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Motorola Solutions Canada Inc. (CG13 0239), majorant ainsi le montant total du contrat de 32 399 372,07 \$ à 35 512 042,27 \$, taxes incluses.

CG15 0386 – 18 juin 2015 - Autoriser une dépense additionnelle de 642 227,09 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Motorola Solutions Canada Inc. (CG13 0239), afin d'ajouter des éléments compatibles aux équipements prévus au projet SERAM, majorant ainsi le montant total du contrat de 31 757 144,98 \$ à 32 399 372,07 \$, taxes incluses.

CG15 0279 - 30 avril 2015 - Accorder à Motorola Solutions Canada inc., le contrat pour l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs (TDU) et accessoires, de services de maintenance 2e niveau (pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements), de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour le lot 9, pour une somme maximale de 2 606 901,70 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 14-13812 (2 soumissionnaires).

CG15 0143 - 26 mars 2015 - Autoriser une dépense additionnelle de 87 381,00 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239), majorant ainsi le montant total du contrat de 31 669 763,98 \$, à 31 757 144,98 \$, taxes incluses.

CG14 0188 - 1er mai 2014 - Autoriser une dépense additionnelle de 210 696,98 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239) afin d'acquérir et installer, à la suite d'une demande de changement, des accessoires pour les radios mobiles du SIM et de corriger l'erreur dans le bordereau de soumission du lot 4 du projet SÉRAM, majorant ainsi le montant total du contrat de 31 459 067 \$ à 31 669 763,98 \$, taxes incluses.

CG13 0239 - 20 juin 2013 - Accorder à Motorola Solutions Canada inc., le contrat pour la fourniture et l'installation de terminaux d'utilisateur (TDU) et accessoires, de services de support 1er Niveau et de maintenance 2e Niveau (pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements), de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour les lots 1 à 8, pour une somme maximale de 31 459 067 \$, taxes incluses (Appel d'offres public 12-12217 – 1 soum.).

## DESCRIPTION

Les lots concernés par cette majoration sont les suivants :

- Lot 1 : Ce lot comprend des radios portatives et accessoires ainsi que les coûts liés à la formation, à la maintenance du 2e Niveau et (lorsque requis) à la location de radios portatives d'appoints. Les prix obtenus pour le catalogue d'accessoires sont valides pour toute la durée du contrat. Ce lot est destiné au SPVM (Gendarmerie).
- Lot 2: Ce lot comprend des radios portatives et accessoires ainsi que les coûts liés à la formation, à la maintenance du 2e Niveau et (lorsque requis) à la location de radios portatives d'appoints. Les prix obtenus pour le catalogue d'accessoires sont valides pour toute la durée du contrat. Ce lot est destiné au SPVM (Enquêtes).

- Lot 3: Des radios portatives et accessoires ainsi que les coûts liés à la formation, à la maintenance du 2e Niveau et (lorsque requis) à la location de radios portatives d'appoints. Les prix obtenus pour le catalogue d'accessoires sont valides pour toute la durée du contrat. Ce lot est destiné au SIM.

## **JUSTIFICATION**

Les radios portatives ont été déployées aux services de sécurité publique en 2014. Le présent dossier vise uniquement à permettre l'acquisition de quantités additionnelles de radios portatives présentes aux bordereaux de soumission de trois lots octroyés à Motorola. Cela permettra à la Ville d'assurer la pérennité des opérations de la sécurité publique en fournissant des radios semblables, homogènes aux flottes existantes et à des prix compétitifs. Ces modifications découlent d'une analyse des besoins réalisées auprès du SPVM et du SIM, afin de répondre à leur croissance organique ainsi qu'à la dégradation de divers radios portatives suite à leur forte utilisation sur le terrain.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les achats se feront au rythme de l'expression des besoins des diverses unités administratives et selon leurs disponibilités budgétaires. Tous les besoins futurs d'équipements seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente. Les coûts seront entièrement assumés par les unités administratives ou organismes à même leurs budgets de fonctionnement ou d'immobilisation et pourraient occasionner des dépenses d'agglomération.

## **MONTRÉAL 2030**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

- Maintien de l'uniformité du parc de radio du SIM et du SPVM;
- Maintien de la pérennité grâce au remplacement des radios dézuètes pour les cinq prochaines années;
- Optimisation en termes de coût d'acquisition dans une conjoncture inflationniste grâce aux prix avantageux de l'appel d'offres 12-12217 octroyé en 2013.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Ne s'applique pas.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Approbation du dossier au comité exécutif : le 10 mai 2023;
- Approbation du dossier par le conseil municipal : le 15 mai 2023;
- Approbation du dossier par le conseil d'agglomération : le 18 mai 2023

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Nagat GUESSOD AHMED  
Conseillère analyse et contrôle de gestion

**Tél :** 514 872 7016

**Télécop. :**

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-04-25

Demis NUNES  
chef division reseaux de telecommunications

**Tél :** 514-887-9047

**Télécop. :**

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Maxime CADIEUX  
chef(fe) de division - centre d'expertise -  
infrastructures et plateformes

**Tél :** 514 464 3926

**Approuvé le :** 2023-04-25

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER  
Directeur du service des technologies de  
l'information

**Tél :** 438-998-2829

**Approuvé le :** 2023-04-25

## Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1239351003

Unité administrative responsable : *Service des technologies de l'information*

Projet : *Radiocommunication - Entente SERAM 12-12217*

### Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>			<b>X</b>
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? S.O			

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu**?

S.O

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>• Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>• Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>• Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>			<b>X</b>
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			<b>X</b>
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			<b>X</b>

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <p>a. <b>Inclusion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect et protection des droits humains</li> <li>• Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul>			<b>X</b>
<p>b. <b>Équité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul>			<b>X</b>
<p>c. <b>Accessibilité universelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul>			<b>X</b>
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			<b>X</b>

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



**Dossier # : 1230684001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion des actifs immobiliers , Division gestion des espaces et aménagements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 941 194,09 \$, taxes incluses (contrat : 793 672,43 \$ + contingences : 147 521,66 \$), pour la fourniture de services professionnels afin de faire la mise en œuvre des projets liés à l'optimisation des espaces administratifs de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à CIMA+ s.e.n.c. (CG17 0079), majorant ainsi le montant total de la dépense de 4 762 892,38 \$ à 5 704 086,47 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 793 672,43 \$ taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels afin de faire la mise en œuvre des projets liés à l'optimisation des espaces administratifs de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à CIMA+ s.e.n.c. (CG17 0079), majorant ainsi le montant total de la dépense de 4 762 892,38 \$ à 5 704 086,47 \$, taxes incluses;
2. d'autoriser une dépense de 147 521,66 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 50,2 % par l'agglomération et 49,8 % par la ville centre.

**Signé par** Claude CARETTE **Le** 2023-05-04 12:51

**Signataire :**

Claude CARETTE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme\_mobilité et infrastructures



**IDENTIFICATION** **Dossier # :1230684001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion des actifs immobiliers , Division gestion des espaces et aménagements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 941 194,09 \$, taxes incluses (contrat : 793 672,43 \$ + contingences : 147 521,66 \$), pour la fourniture de services professionnels afin de faire la mise en œuvre des projets liés à l'optimisation des espaces administratifs de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à CIMA+ s.e.n.c. (CG17 0079), majorant ainsi le montant total de la dépense de 4 762 892,38 \$ à 5 704 086,47 \$, taxes incluses

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Un contrat de services professionnels en gestion de projets spécialisés en aménagement, en support technique et surveillance de travaux, pour la mise en oeuvre des projets d'aménagement liés à l'optimisation des espaces administratifs a été octroyé à CIMA + s.e.n.c. le 30 mars 2017 pour un montant de 4 762 892,38 \$, taxes et contingences incluses.

En raison de l'apparition du télétravail et du passage de la plupart des employés selon un modèle hybride, on se doit d'adapter les espaces administratifs en fonction de cette nouvelle réalité. Le Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI) a été mandaté afin de proposer un nouvel espace d'aménagement collaboratif s'adaptant au mode de travail hybride.

Conséquemment, plusieurs projets de réaménagement et d'optimisation des espaces ont débuté, notamment le projet pilote d'environnement collaboratif à l'édifice Louis Charland. L'équipe de projets d'aménagement du SGPI coordonne donc la mise en oeuvre des projets avec l'aide de l'équipe des professionnels de CIMA + s.e.n.c.

Le présent dossier a donc pour but d'obtenir l'autorisation d'augmenter le montant du contrat de CIMA+ s.e.n.c. ainsi que les contingences, afin d'accompagner le SGPI dans la surveillance des travaux et le contrôle de chantier des projets en cours.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG17 0079 - 30 mars 2017 - Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à CIMA + s.e.n.c. pour la mise en oeuvre du Plan stratégique de densification des

espaces administratifs de la Ville de Montréal - Dépense totale de 4 762 892,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15626 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

## DESCRIPTION

Le présent dossier consiste à augmenter le montant du contrat de CIMA + s.e.n.c., d'un montant total de 4 762 892,38 \$ à 5 704 086,47 \$, contingences et taxes incluses, afin d'accompagner le SGPI dans la mise en oeuvre des projets liés à l'optimisation des espaces administratifs de la Ville de Montréal.

## JUSTIFICATION

Le contrat prévoyait une banque d'heures pour les services professionnels spécialisés en aménagement et de support technique pour la mise en oeuvre des projets visant à optimiser les espaces administratifs et regrouper les effectifs des services centraux. La majeure partie de cette banque a été consommée pour les projets d'optimisation des espaces administratifs, notamment dans l'édifice Louis-Charland.

Dans la continuité de son mandat initial, la firme CIMA + s.e.n.c. a été mandatée pour la mise en oeuvre du projet pilote d'environnement collaboratif. Suite à la fin du bail de Carrie-Derick, CIMA+ s.e.n.c. a pris en charge la relocalisation du Service de l'eau et du Service de l'environnement vers l'édifice Louis-Charland ainsi que le Service des technologies de l'information qui a basculé en mode non assigné pour libérer des espaces et accueillir les deux services déménagés.

Cette équipe de spécialistes a acquis une bonne connaissance des besoins et des enjeux spécifiques des services impliqués. Elle a aussi établi un lien de confiance avec tous les intervenants et clients, minimisant les impacts négatifs auprès des employés.

La continuité des prestations de cette équipe assurera une stabilité de nos projets en cours en optimisation d'espaces administratifs. Un post-mortem sera fait et servira notamment à revoir l'encadrement administratif de la norme d'attribution des aires de travail.

L'augmentation du contrat de CIMA + s.e.n.c. est donc requise pour le support technique et surveillance de travaux dans la mise oeuvre des projets d'optimisation. Il va de soi que de mandater une autre firme de services professionnels experts en aménagement, en cours de projets, ne serait pas recommandé. Le changement de professionnels pourrait occasionner des impacts significatifs, autant sur l'échéancier que sur les coûts. Cela pourrait aussi générer auprès des employés des irritants inutiles, de fortes réticences aux changements et de l'insatisfaction, et enfin, avoir également un impact sur la qualité des résultats attendus.

Une estimation d'une banque d'heures, pour les prestations de services professionnels de trois (3) chargés de projets de 37,5 heures par semaine, a été faite en fonction de l'échéancier, de la réception définitive du projet pilote prévue au 1er trimestre 2024 ainsi que des projets d'optimisation planifiés.

L'augmentation d'un montant de 793 672,43 \$, taxes incluses, du contrat initial ajoutera 5 850 heures, à taux horaire fixe de 118 \$, dans la banque d'heures au contrat. À titre de contingences, un montant additionnel de 147 521,66 \$ taxes incluses, est prévu modifiant ainsi le pourcentage de contingences de 10 % à 13 % du contrat (excluant les incidences). Aucune augmentation des incidences au contrat est nécessaire.

La totalité de l'augmentation du contrat et des contingences représente 19,76 % du contrat initial, voir pièce jointe.

La firme poursuivra ses prestations de services décrits dans le contrat accordé (CG17 0079).

Tout au long de la prestation de services, la firme continuera à être encadrée par les professionnels de l'équipe des travaux d'aménagement du SGPI.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Une dépense additionnelle est requise afin d'augmenter la banque d'heures du contrat de 5 850 heures, soit un montant de 793 672,43 \$, taxes incluses, et d'augmenter les contingences d'un montant de 147 521,66 \$, taxes incluses, modifiant ainsi le pourcentage des contingences de 10 % à 13 %.

Le coût total maximal de cette dépense additionnelle est de 941 194,09 \$, taxes incluses, et sera assumée comme suit : 50,2 % par l'agglomération et à 49,8 % par la ville centrale.

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce que celui-ci vient modifier un dossier déjà en cours.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Tout retard dans l'approbation de l'augmentation de ce contrat aura un impact sur les échéanciers ainsi que sur la qualité des livrables des projets.

Le refus de l'augmentation du présent contrat impliquera de retarder l'implantation du futur programme d'optimisation des espaces administratifs de la Ville de Montréal.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Ne s'applique pas.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue à cette étape du projet.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CE : 10 mai 2023

CM : 15 mai 2023

CG : 18 mai 2023

Fin du contrat reporté : mai 2024

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Sai Ying YUEN  
gestionnaire de projets immobiliers

**Tél :** 438 827-5856

**Télécop. :**

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-03-22

Nathalie ORTEGA  
chef(fe) de division - gestion des espaces et  
amenagements

**Tél :** 514-872-6963

**Télécop. :** 000-0000

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sébastien CORBEIL  
Directeur par intérim - Gestion des actifs  
immobiliers

**Tél :** 514 574-6987

**Approuvé le :** 2023-03-24

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE  
directeur(-trice) de service - gestion et  
planification immobilière

**Tél :** 514-872-1049

**Approuvé le :** 2023-03-28

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

**Numéro de dossier :** 1 230 684 001

**Unité administrative responsable :** Service de la gestion et de la planification des immeubles

**Projet :** Autoriser une dépense additionnelle de 941 194,09 \$, taxes incluses (contrat : 793 672,43 \$ + contingences : 147 521,66 \$), pour la fourniture de services professionnels afin de faire la mise en œuvre des projets liés à l'optimisation des espaces administratifs de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à CIMA+ s.e.n.c. (CG17 0079), majorant ainsi le montant total de la dépense de 4 762 892,38 \$ à 5 704 086,47 \$, taxes incluses

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i><b>oui</b></i>	<i><b>non</b></i>	<i><b>s. o.</b></i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>			X
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? S.O.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ? S.O.			

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>			X
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <p>a. <b>Inclusion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Respect et protection des droits humains</li> <li>● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul> <p>b. <b>Équité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul> <p>c. <b>Accessibilité universelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul>			X
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			X

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

**TABLEAU DES COÛTS**

Firme : CIMA+ s.e.n.c.

Projet : Services professionnels en gestion de projet et supports techniques pour la mise en oeuvre des projets d'optimisation des espaces administratifs de la Ville de Montréal

No. GDD : 1230684001

Contrat :		%	\$	TPS/TVQ	Total
				14,975%	
	Contrat actuel - base		3 586 620,00 \$	537 096,35 \$	4 123 716,35 \$
	Contingences actuelles	10%	358 662,00 \$	53 709,63 \$	412 371,63 \$
	Incidences actuels	5%	197 264,10 \$	29 540,30 \$	226 804,40 \$
	<b>Sous total contrat actuel</b>		<b>4 142 546,10 \$</b>	<b>620 346,28 \$</b>	<b>4 762 892,38 \$</b>
	Rehaussement demandé - base	*** taux horaire	690 300,00 \$	103 372,43 \$	793 672,43 \$
	Rehaussement demandé - contingences	3%	128 307,60 \$	19 214,06 \$	147 521,66 \$
	<b>Total rehaussement demandé</b>		<b>818 607,60 \$</b>	<b>122 586,49 \$</b>	<b>941 194,09 \$</b>
	<b>Nouveau total contrat rehaussé</b>	19,76%	<b>4 961 153,70 \$</b>	<b>742 932,77 \$</b>	<b>5 704 086,47 \$</b>
	<b>Montant à autoriser</b>		<b>4 961 153,70 \$</b>	<b>742 932,77 \$</b>	<b>5 704 086,47 \$</b>

\*\*\* taux horaire de 118,00 \$ / heure.

Estimation: Trois (3) chargés de projet à 37,5 h / semaine, pour une période de 52 semaines, pour un total de 690 300 \$, avant taxes.

**Dossier # : 1230684001**

**Unité administrative responsable :**

Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion des actifs immobiliers , Division gestion des espaces et aménagements

**Objet :**

Autoriser une dépense additionnelle de 941 194,09 \$, taxes incluses (contrat : 793 672,43 \$ + contingences : 147 521,66 \$), pour la fourniture de services professionnels afin de faire la mise en œuvre des projets liés à l'optimisation des espaces administratifs de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à CIMA+ s.e.n.c. (CG17 0079), majorant ainsi le montant total de la dépense de 4 762 892,38 \$ à 5 704 086,47 \$, taxes incluses

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



GDD 1230684001 - Augmentation optimisation espaces.xlsx

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Pierre-Luc STÉBEN  
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV  
**Tél : 514-872-1021**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-03-24

Diane NGUYEN  
Conseillère budgétaire

**Tél : 514-872-0549**  
**Division : Service des finances - Point de service HDV**



**Dossier # : 1237371002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division planification des réseaux et programmation des aménagements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser, conformément à l'Entente entre la Ville de Montréal (Ville) et la Société de transport de Montréal (STM) portant sur la réalisation de travaux en périphérie du centre de transport Bellechasse afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux sur la rue Saint-Dominique, une dépense totale de 1 666 781,96 \$ (contrat : 1 224 217,82 \$ + contingences: 146 906,14 \$ + incidences: 85 695,25 \$ + services professionnels : 209 962,75 \$) taxes incluses, pour le contrat à être octroyé par la STM à Les Entreprises Cogenex Inc. pour la réalisation de travaux de reconstruction de la conduite principale d'aqueduc, dans l'arrondissement de Rosemont - La - Petite - Patrie

Il est recommandé:

1. D'autoriser, conformément à l'Entente entre la Ville de Montréal (Ville) et la Société de transport de Montréal (STM) portant sur la réalisation de travaux en périphérie du centre de transport Bellechasse afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux sur la rue Saint-Dominique, une dépense totale de 1 666 781,96 \$ taxes incluses, pour le contrat à être octroyé par la STM à Les Entreprises Cogenex Inc. pour la réalisation de travaux de reconstruction de la conduite d'aqueduc principal, dans l'arrondissement de Rosemont - La - Petite - Patrie
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

**Signé par** Claude CARETTE **Le** 2023-05-01 09:02

**Signataire :**

Claude CARETTE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme\_mobilité et

infrastructures

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1237371002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division planification des réseaux et programmation des aménagements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser, conformément à l'Entente entre la Ville de Montréal (Ville) et la Société de transport de Montréal (STM) portant sur la réalisation de travaux en périphérie du centre de transport Bellechasse afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux sur la rue Saint-Dominique, une dépense totale de 1 666 781,96 \$ (contrat : 1 224 217,82 \$ + contingences: 146 906,14 \$ + incidences: 85 695,25 \$ + services professionnels : 209 962,75 \$) taxes incluses, pour le contrat à être octroyé par la STM à Les Entreprises Cogenex Inc. pour la réalisation de travaux de reconstruction de la conduite principale d'aqueduc, dans l'arrondissement de Rosemont - La - Petite - Patrie

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La STM procède présentement à la construction du nouveau centre de transport Bellechasse. Ce centre de transport, situé sur le lot délimité par l'avenue de Gaspé, la rue Marmier, le parc du Réseau-Vert et les rues Saint-Dominique et de Bellechasse dans l'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie, remplacera l'actuel centre de transport Saint-Denis, qui est en fin de vie utile. Ce centre permettra à la STM de mieux répondre aux besoins opérationnels liés à ses activités et ainsi maintenir et améliorer son offre de service. La réalisation de ce projet a reçu l'appui des instances municipales ainsi que des paliers gouvernementaux.

En vue de la construction du centre de transport Bellechasse, des travaux doivent être réalisés sur la rue Saint-Dominique entre la rue Bellechasse et la voie ferrée/parc du Réseau-Vert, afin d'assurer les besoins d'exploitation du centre de transport Bellechasse au niveau de l'eau. Par ailleurs, afin de limiter les impacts des chantiers et de maximiser les retombés des travaux dans ce secteur, la Ville a demandé à la STM d'intégrer des travaux de la Ville pour ses infrastructures dans le chantier de la STM. L'intégration des travaux à la demande de la Ville ne concerne que des travaux de reconstruction d'une conduite d'eau planifiée par le Service de l'eau dont l'imputabilité financière dans le contrat de la STM sera à la charge de la Ville et dont les modalités de partage sont prévues dans l'entente entérinée en avril 2023 (CG23 0188)

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG23 0188 - 20 avril 2023 : Approuver une entente entre la Ville de Montréal (Ville) et la

Société de Transport de Montréal (STM) portant sur la réalisation de travaux en périphérie du centre de transport Bellechasse, afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux sur la rue Saint-Dominique  
CG22 0732 - 22 décembre 2022 : Adoption du programme décennal d'immobilisations 2023-2032 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

CG22 0704 - 24 novembre 2022 : Approuver le règlement R-170-2 modifiant le règlement R-170-1 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 365 861 463 \$ pour financer le projet « Centre de transport Bellechasse », afin de modifier l'objet et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 579 931 952 \$ et la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2022-2031

CG20 0288 - 28 mai 2020 : Approuver le Règlement R-170-1 modifiant le Règlement R-170 autorisant un emprunt de 249 723 966 \$ pour financer la construction du nouveau Centre de transport Bellechasse, afin de modifier les objets, le terme et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 365 861 463 \$

CG17 0399 - 24 août 2017 : Approuver le Règlement R-170 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 249 723 966 \$ pour financer la construction du nouveau centre de transport Bellechasse

## DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet l'approbation d'une dépense en vue de l'octroi, par la STM, d'un contrat à Les Entreprises Cogenex Inc., ce qui permettra la réalisation de travaux de la Ville (Travaux Ville). Les Travaux Ville consistent à effectuer une reconstruction de la conduite d'aqueduc principale sur la rue Saint-Dominique entre la rue Bellechasse et la voie ferrée/parc du Réseau-Vert. Ces travaux sont requis par le Service de l'eau (SE), qui a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc sur le territoire de la Ville de Montréal. Après évaluation de l'état de la conduite d'aqueduc, un besoin de reconstruction de la conduite principale d'aqueduc de 900 mm de diamètre, sur une longueur de 195 mètres, a été identifié. Cette conduite date de 1934, avec une durée de fin de vie atteinte qui est supérieure à 90 %.

Les Travaux Ville, requis par le SE comprennent, sans s'y limiter :

- 1) la reconstruction d'une conduite d'eau de 900 mm de diamètre en béton acier;
- 2) les essais et contrôles sur les conduites d'eau;
- 3) la désinfection des conduites d'eau;
- 4) la surexcavation de l'assise;
- 5) le remplacement de la cheminée, du cadre et du couvercle pour l'accès au tunnel de l'aqueduc principal.

Les plans des travaux se trouvent en pièce jointe.

Considérant qu'il est de l'intérêt public d'optimiser les interventions dans le domaine public, la Ville souhaite confier la réalisation des travaux municipaux à la STM.

## JUSTIFICATION

En intégrant les Travaux Ville aux travaux du centre de transport Bellechasse, la Ville et la STM contribuent à diminuer le nombre de chantiers et la durée des entraves pour les usagers et citoyens du secteur.

La conception des Travaux Ville (plans et devis) a été réalisée par la STM. Le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) a assuré la coordination des commentaires auprès du SE, des divisions du SUM interpellés et de l'arrondissement et l'envoi de ceux-ci à la STM.

L'ensemble du processus d'approvisionnement a été géré par la STM et une entente a été

préalablement conclue entre la Ville et la STM pour y inclure les Travaux Ville (CG23 0188 ).

L'appel d'offres a été publié par la STM sur SEAO, entre le 13 février 2023 et le 30 mars 2023. Deux soumissions ont été déposées dont deux conformes. Au terme du processus d'appel d'offres public et suivant les analyses techniques et de conformité (voir pièces jointes), la STM recommande de retenir le plus bas soumissionnaire conforme, soit Les entreprises Cogenex Inc.

Le coût des Travaux Ville, imputable à la Ville, représente un écart favorable de 21% (avant taxes, sans contingences, sans les incidences et sans les frais d'organisation du chantier) entre la soumission de Les entreprises Cogenex Inc (989 000 \$) et l'estimation de contrôle (1 255 975\$). L'écart s'explique par une indexation trop élevée de la part du Gérant de la construction (estimateur) concernant le prix unitaire de la conduite d'eau de 900 mm (item 2.1 du bordereau) selon le réel marché actuel pour ce type de travaux spécialisé.

Les Travaux Ville font l'objet d'une section distincte dans le bordereau des travaux de la STM dans les documents d'appel d'offres, à l'exception des coûts d'organisation du chantier. Pour ces derniers, la Ville sera facturée au prorata du coût réel des Travaux Ville, qui s'élève, selon les prix soumissionnés, à approximativement 30% du coût global des travaux. Le coût total pour l'organisation du chantier sont de 253 000 \$ (avant taxes, contingences et incidences).

Pour les frais de services professionnels, un partage des coûts de 30% pour la Ville et de 70% pour la STM a été établi, selon les prix soumissionnés. Ces services incluent les frais d'ingénierie, de surveillance et de laboratoire. Les frais de services professionnels Ville s'élèvent à 17,1% du coût soumissionné des Travaux Ville. Cependant, les deux parties se sont entendus sur une répartition qui sera calculée à la fin des travaux en fonction du décompte des quantités réelles, conformément à l'Entente (CG23 0188) qui sera modifiée en conséquence.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total assumé par la Ville dans ce contrat est de 1 666 781,96 \$, taxes incluses comprenant :

- travaux de reconstruction d'aqueduc principal 1 224 217,82\$ taxes incluses;
- plus les contingences de 146 906,14 \$ taxes incluses;
- plus les incidences de 85 695,25 \$ taxes incluses;
- plus les services professionnels de 209 962,75\$ taxes incluses.

L'enveloppe budgétaire pour des travaux contingents de 146 906,14 \$ taxes incluses, soit 12 % du coût des travaux, a été prévue afin de couvrir les frais imputables à des coûts imprévus qui peuvent survenir en cours de chantier tel que des infrastructures non identifiées aux plans.

Un montant maximal de 1 521 994,09 \$ net de ristourne, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale sera assumé par le Service de l'eau via le règlement d'emprunt RCG20-015. Cette dépense sera assumée par l'agglomération.

Le budget net requis (en milliers) pour donner suite à ce dossier est prévu dans le PDI 2023-2032.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en changements climatiques. (voir grille d'analyse Montréal 2030 en pièce jointe)

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Une décision tardive ou défavorable dans le présent dossier compromettrait la réalisation de travaux essentiels à la poursuite des travaux au centre de transport Bellechasse, ce qui pourrait compromettre l'ouverture du centre. Les travaux visés par la présente entente doivent impérativement se réaliser au cours de la saison estivale 2023. Le report de ces travaux, en plus de compromettre l'ouverture du centre, prolongerait la durée du chantier et les nombreux impacts sur les citoyens et usagers du secteur.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Dans le contexte actuel relatif à la COVID-19, aucun impact spécifique ou additionnel n'est produit par une décision des instances conforme à la recommandation soumise dans ce dossier.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune intervention de communication n'est requise dans ce dossier.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Autorisation de la dépense - Conseil d'agglomération : 18 mai 2023

- Début des travaux : juillet 2023
- Fin des travaux : mai 2024

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Samia KETTOU)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Bertrand PONTON, Service de l'eau  
Jean-Pierre BOSSÉ, Service des infrastructures du réseau routier  
Félix CHAMPAGNE-PICOTTE, Rosemont - La Petite-Patrie  
Tatiane PALLU, Service des infrastructures du réseau routier  
Guillaume COURSOL TELLIER, Service de l'eau

Lecture :

Guillaume COURSOL TELLIER, 27 avril 2023  
Tatiane PALLU, 27 avril 2023  
Jean-Pierre BOSSÉ, 26 avril 2023

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Virginie GAUVIN  
Conseillère en aménagement

**Tél :** 514-872-8560  
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-26

Floriane VAYSSIERES  
chef(fe) de division - developpement des  
projets en transport

**Tél :** 514-820-7218  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Hugues BESSETTE  
directeur(-trice) - projets d'aménagement  
urbain

**Tél :**  
**Approuvé le :** 2023-04-28

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Lucie CAREAU  
Directrice de service

**Tél :**  
**Approuvé le :** 2023-04-30

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1237371002

Unité administrative responsable : Service de l'urbanisme et de la mobilité

Projet : Autoriser, conformément à l'Entente entre la Ville et la STM portant sur la réalisation de travaux en périphérie du centre de transport Bellechasse afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux, une dépense pour le contrat à être octroyé par la STM à Les Entreprises Cogenex Inc. pour la réalisation de travaux sur l'aqueduc principale sur la rue Saint-Dominique, entre la rue Bellechasse et le parc du Réseau-Vert, dans l'arrondissement de Rosemont - La - Petite - Patrie

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030?	<b>X</b>		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Priorité 1 : Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050 Priorité 2 : Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision Priorité 3 : Accroître et diversifier l'offre de transport en fournissant des options de mobilité durable (active, partagée, collective et sobre en carbone) intégrées, abordables et accessibles pour toutes et tous			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ? Priorité 1 : À terme, l'objectif de la STM pour ce centre de transport, qui est en partie souterrain, est qu'il accueille un parc de bus 100% électriques, permettant ainsi d'utiliser plus de véhicules avec de faibles émissions.			

Priorité 2 : Un toit vert est prévu pour le centre de transport Bellechasse. Celui-ci doit pouvoir être utilisé comme parc par les citoyens. De plus, une infrastructure verte drainante doit être aménagée sur la rue Saint-Dominique, afin de favoriser la rétention des eaux de pluie

Priorité 3 : Le nouveau centre de transport va permettre à la Société de transport de Montréal de mieux répondre à ses besoins opérationnels actuels et futurs, et ce, dans l'optique d'améliorer le service offert à sa clientèle. Ce faisant, ils pourront maintenir et améliorer l'offre de service en transport collectif, afin de favoriser ce mode de transport auprès de la population montréalaise.

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i><b>oui</b></i>	<i><b>non</b></i>	<i><b>s. o.</b></i>
<p>1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>	<b>x</b>		<b>x</b> <b>x</b>
<p>2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b>, notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?</p>	<b>x</b>		
<p>3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?</p>			<b>x</b>

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i><b>oui</b></i>	<i><b>non</b></i>	<i><b>s. o.</b></i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de :			
a. <b>Inclusion</b>			
• Respect et protection des droits humains			<b>x</b>
• Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			<b>x</b>
b. <b>Équité</b>			
• Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			<b>x</b>
c. <b>Accessibilité universelle</b>			
• Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			<b>x</b>
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			<b>x</b>

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle





Montréal, le 6 avril 2023

M. Sébastien Dion  
Surintendant projets  
Bureau de projets infrastructures surface  
800, rue de la Gauchetière, Ouest  
Montréal (Québec) H5A 1J6

POM-STM-265

Courriel : [sebastien.Dion.2@stm.info](mailto:sebastien.Dion.2@stm.info)

**Projet : Centre de transport Bellechasse - Gérance de construction**  
**N/Réf. : 19.0486**

---

**OBJET : Recommandation - Lot 2.68 Travaux de reconstruction de la rue St-Dominique**

---

Monsieur,

Pour faire suite à l'ouverture des soumissions reçues le 30 mars 2023, nous vous transmettons notre recommandation.

Deux (2) entrepreneurs ont déposé des soumissions, soit :

1. **Les Entreprises COGENEX Inc.** au montant de 3,555,379.00\$ TPS/TVQ en sus ;
2. **Hudson Six Inc.** au montant de 3,698,679.56\$ TPS/TVQ en sus.;

En premier lieu, il est important de préciser que ces travaux n'étaient pas prévus dans le programme initial de la STM pour le projet du CTB. Par conséquent, aucun budget ou lots spécifiques n'avaient été prévu dans notre estimé de juillet 2020 déposé.

Toutefois, un estimé de contrôle a été réalisé par le Gérant de construction, déposé au montant de 3,867,425.00\$ TPS/TVQ en sus. En comparaison à la proposition déposée par le plus bas soumissionnaire COGENEX, on peut constater un écart est de 312,046.00\$, soit environ 8%, différence qui est ainsi favorable pour le projet.

Pour ce lot, la Société avait également mandaté une firme externe afin de réaliser un autre estimé de contrôle distinct. La firme, Stratégia, a ainsi déposée un estimé au montant de 3,314,554.00\$ TPS/TVQ en sus, lequel est inférieur aux deux propositions reçues dans le présent appel d'offres.

Pour expliquer l'écart avec le plus bas soumissionnaire voici nos commentaires et observations après notre analyse :

**Item 1.0 Organisation de Chantier :**

- Pour l'ensemble de ces items, Pomerleau a estimé 583,700.00\$ et COGENEX est à 253,000.00\$.
- L'écart s'explique sans doute par les méthodes et/ou l'organisation propres à l'entrepreneur spécialisé. En ce qui concerne le plus bas soumissionnaire, ce dernier semble avoir prévu des frais d'Organisation de Chantier assez compétitifs ;
- Cependant, compte-tenu que globalement l'écart entre notre estimé de contrôle et la proposition du plus bas soumissionnaire n'est que de 8%, on peut supposer que l'entrepreneur a prévu directement dans ses prix des items 2 à 11 certains frais généraux de chantier.

**Cet item représente un écart favorable de 330,700.00\$**

**Item 2.0 Aqueduc principal :**

- Pour cet item, Pomerleau a estimé 1,255,975.00\$, alors que la proposition de COGENEX dénonce un montant de 989,000.00\$, ce qui représente une différence de près de 21%.
- Nous sommes d'avis que l'écart qui existe entre l'estimation de contrôle du Gérant et la proposition du plus bas soumissionnaire semble être expliqué par une indexation trop élevée de la part du Gérant concernant le prix unitaire de l'item 2.1 selon le réel marché actuel pour ce type de travaux spécialisé.

**Cet item représente un écart favorable de 266,975.00\$**

**Item 3.0 Aqueduc secondaire :**

- Pour l'ensemble de ces items, Pomerleau a estimé 312,730.00\$. COGENEX a soumis un montant de 279,050.00\$, soit une différence de 11%.
- Lorsque comparé avec le prix de l'autre soumissionnaire, on remarque que l'écart est négligeable.

**Cet item représente un écart favorable de 33,680.00\$**

**Item 4.0 Égout :**

- Pour l'ensemble de ces items, Pomerleau a estimé 473,750.00\$ et COGENEX a soumis un montant de 639,500\$, soit un écart de 35%.
- Ainsi, on peut alors présumer que l'écart s'explique sans doute par des méthodes ou séquences propres à l'entrepreneur spécialisé et qui semble plus élevé que le marché. De plus, tel que mentionné à l'item 1.0 Organisation de Chantier, il est également possible que l'entrepreneur ait prévu à ce poste certains frais généraux spécifiques à la réalisation ces ouvrages.

**Cet item représente un écart défavorable de 165,750.00\$**

**Item 5.0** *Gestion hors site des déblais publics:*

- Pour cet item, Pomerleau a estimé 173,000.00\$, alors que la proposition de COGENEX dénonce un montant de 178,700.00\$, ce qui représente une différence de 3%.
- L'écart est considéré acceptable.

**Cet item représente un écart défavorable de 5,700.00\$**

**Item 6.0** *Gestion de l'eau contaminée (items provisionnels) :*

- Pour cet item, Pomerleau a estimé 51,000.00\$, alors que la proposition de COGENEX dénonce un montant de 148,000.00\$. Celle déposée par le 2<sup>ième</sup> soumission est au montant de 44,000.00\$.
- À première vue, on remarque que les évaluations du Gérant et du 2<sup>ième</sup> soumissionnaires sont très similaires. Alors que celle soumise par COGENEX est très élevée. Lors de l'appel d'offres du lot 2.32 nous remarquons que les prix unitaires étaient plus en ligne avec notre estimé que ceux soumis par COGENEX
- Il est possible que l'entrepreneur ait prévu à ce poste certains frais généraux spécifiques à la réalisation ces ouvrages de cet item.

**Cet item représente un écart défavorable de 97,000.00\$**

**Item 7.0** *Trottoir, bordures et mur de soutènement :*

- Pour cet item, Pomerleau a estimé 261,000.00\$, alors que la proposition de COGENEX dénonce un montant de 265,250.00\$, un écart de seulement 2%.
- L'écart est considéré acceptable.

**Cet item représente un écart défavorable de 4,250.00\$**

**Item 8.0** *Chaussée :*

- Pour cet item, Pomerleau a estimé 518,950.00\$, alors que la proposition de COGENEX dénonce un montant de 544,265.00\$, un écart de 5%.
- L'écart est considéré acceptable.

**Cet item représente un écart défavorable de 25,315.00\$**

**Item 9.0** *Signalétique :*

- Pour l'ensemble de ces items, Pomerleau a estimé 13,675.00\$. COGENEX a soumis un montant de 17,645.00\$, soit une différence ce 29%.
- L'écart est considéré acceptable, compte de la valeur globale de ce poste sur l'ensemble de la proposition.

**Cet item représente un écart défavorable de 3,970.00\$**

**Item 10.0 Aménagement :**

- Pour l'ensemble de ces items, Pomerleau a estimé 50,500.00\$. COGENEX a soumis un montant de 31,400.00\$, soit une différence de 38%.
- Lorsque comparé à l'estimation du Gérant et au 2<sup>ième</sup> soumissionnaire on constate que le prix déposé par COGENEX est très compétitif.

**Cet item représente un écart favorable de 19,100.00\$**

**Item 11.0 Éclairage :**

- Pour cet item, Pomerleau a estimé 173,145.00\$, alors que la proposition de COGENEX dénonce un montant de 209,569.00\$, un écart de 21%.
- En comparaison avec le prix de l'autre soumissionnaire les écarts sont comparables.

**Cet item représente un écart défavorable de 36,424.00\$**

En conclusion, nous considérons que le prix soumis est compétitif et recommandons l'octroi de ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit Les Entreprises COGENEX Inc. au montant de 3,555,379.00\$ TPS/TVQ en sus.

Évidemment, le tout sous réserve que la proposition déposée demeure conforme suivant vos vérifications internes par votre département d'Approvisionnement.

Nous espérons le tout à votre entière satisfaction et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

POMERLEAU INC.

François Beaudoin, ing.  
Directeur de projets  
FB/gm

c.c.	M. Julien Poirier	Directeur de projet	STM
	M. Daniel Fuoco	Technicien de projet	STM
	M. Joël Trépanier	Administrateur de contrats	STM
	M. Adjé Mensah	Administrateur de contrats	STM
	M. Bruno Poulin	Gérant de projets sénior	Pomerleau
	Mme Aurélie Gendron-Prevost, ing.	Gestionnaire pré-construction	Pomerleau
	M. Richard Séguin	Estimateur sénior	Pomerleau

**DATE**

Le 6 avril 2023

**EXPÉDITEUR**

M<sup>e</sup> François-Olivier Godin

**DESTINATAIRE**

Monsieur Joël Trépanier  
Administrateur de contrats  
Chaine d'approvisionnement

---

**OBJET : ANALYSE DE SOUMISSIONS  
APPEL D'OFFRES PUBLIC - 6000020533  
Lot 2.68 Travaux de reconstruction de la rue St-Dominique –  
Construction du nouveau centre de transport Bellechasse**

---

Monsieur,

J'ai procédé à l'analyse de la conformité juridique des soumissions reçues relativement à l'appel d'offres mentionné en titre et mes conclusions à ce sujet sont les suivantes.

Les soumissions présentées par les soumissionnaires suivants sont recevables :

- **LES ENTREPRISES COGENEX INC.**
- **HUDSON SIX INC.**

Il est naturellement entendu que l'analyse technique de ces soumissions est laissée à l'appréciation du service concerné.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.



**ME FRANÇOIS-OLIVIER GODIN**  
**AVOCAT**  
(514) 350-0800 poste 83167  
[francois-olivier.godin@stm.info](mailto:francois-olivier.godin@stm.info)

FOG/rcs

Validation des soumissions

Projet Lot 2.68 Travaux de reconstruction de la rue St-Dominique – Nouveau centre de transport Bellechasse  
# A/O 600020533

				Estimation CIMA+		Cogenex		Hudson six		Moyenne des soumissions	Écart moyenne des soumissions & l'estimation		Écart plus bas soumissionnaire & l'estimation	
Item	Description	Format	Quantité	Prix Unitaire	Total	Prix Unitaire	Total	Prix Unitaire	Total		\$	%	\$	%
<b>1</b>	<b>ORGANISATION DE CHANTIER</b>													
1.1	Organisation et dépenses générales de Chantier	Forfaitaire	1		200 000,00 \$		57 000,00 \$		495 000,00 \$	276 000,00 \$	76 000,00 \$	38%	-143 000,00 \$	-72%
1.2	Cautionnement	Forfaitaire	1		40 000,00 \$		40 000,00 \$		35 000,00 \$	37 500,00 \$	-2 500,00 \$	-6%	0,00 \$	0%
1.3	Frais ORACLE TEXTURA payment management Voir annexe D-22	Forfaitaire	1		---		6 000,00 \$		5 000,00 \$	5 500,00 \$	---	---	---	---
1.4	Levés terrains progressifs	Forfaitaire	1		15 000,00 \$		10 000,00 \$		68 675,00 \$	39 337,50 \$	24 337,50 \$	162%	-5 000,00 \$	-33%
1.5	Maintien de la mobilité et de la sécurité routière	Forfaitaire	1		80 000,00 \$		120 000,00 \$		90 004,00 \$	105 002,00 \$	25 002,00 \$	31%	40 000,00 \$	50%
1.6	Travaux temporaires de feux de circulation	Forfaitaire	1		20 000,00 \$		20 000,00 \$		75 000,00 \$	47 500,00 \$	27 500,00 \$	138%	0,00 \$	0%
Sous-total des items 1					355 000,00 \$		253 000,00 \$		768 679,00 \$	510 839,50 \$	155 839,50 \$	44%	-108 000,00 \$	-30%
<b>2.0</b>	<b>AQUEDUC PRINCIPAL</b>													
2.1	Conduite d'eau proposée 900 mm en béton-acier (tranchée unique)	m	195	5 500,00 \$	1 072 500,00 \$	5 000,00 \$	975 000,00 \$	4 500,00 \$	877 500,00 \$	926 250,00 \$	-146 250,00 \$	-14%	-97 500,00 \$	-9%
2.2	Conduite d'eau proposée 400 mm en fonte ductile classe 350 (tranchée unique)	m	3							#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	0,00 \$	#DIV/0!
2.3	Essais et contrôle sur les conduites d'eau	GLOBAL	1		5 000,00 \$		4 500,00 \$		8 425,76 \$	6 462,88 \$	1 462,88 \$	29%	-500,00 \$	-10%
2.4	Désinfection des conduites d'eau	GLOBAL	1		3 000,00 \$		4 500,00 \$		2 500,00 \$	3 500,00 \$	500,00 \$	17%	1 500,00 \$	50%
2.5	Surexcavation de l'assise	m <sup>3</sup>	20	60,00 \$	1 200,00 \$	100,00 \$	2 000,00 \$	166,27 \$	3 325,40 \$	2 662,70 \$	1 462,70 \$	122%	800,00 \$	67%
2.6	Cheminière, cadre et couvercle pour accès au tunnel de l'aqueduc principal à remplacer et à ajuster au profil final	GLOBAL	1		4 000,00 \$		3 000,00 \$		3 218,36 \$	3 109,18 \$	-890,82 \$	-22%	-1 000,00 \$	-25%
Sous-total des items 2					1 085 700,00 \$		989 000,00 \$		894 969,52 \$	941 984,76 \$	-143 715,24 \$	-13%	-96 700,00 \$	-9%
<b>3.0</b>	<b>Aqueduc secondaire</b>													
3.1A	Conduite d'eau proposée 200 mm en fonte ductile classe 350 (tranchée commune)	m	185	650,00 \$	120 250,00 \$	830,00 \$	153 550,00 \$	754,75 \$	139 628,75 \$	146 589,38 \$	26 339,38 \$	22%	33 300,00 \$	28%
3.1B	Conduite d'eau proposée 200 mm en PVC DR-18 (tranchée commune) (optionnel)	m	185	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#VALEUR!	#VALEUR!
3.2	Branchement d'eau de 50 mm et moins en excavation sur conduite proposée	Unité	1	7 000,00 \$	7 000,00 \$	9 000,00 \$	9 000,00 \$	6 803,87 \$	6 803,87 \$	7 901,94 \$	901,93 \$	13%	2 000,00 \$	29%
3.3	Branchement d'eau de 200 mm sur conduite proposée	Unité	1	7 000,00 \$	7 000,00 \$	11 000,00 \$	11 000,00 \$	11 110,91 \$	11 110,91 \$	11 055,46 \$	4 055,46 \$	58%	4 000,00 \$	57%
3.4	Chambre de vanne préfabriquée 1750 x 1550 sur conduite proposée de 200 mm	Unité	2	30 000,00 \$	60 000,00 \$	25 000,00 \$	50 000,00 \$	20 062,01 \$	40 124,02 \$	45 062,01 \$	-14 937,99 \$	-25%	-10 000,00 \$	-17%
3.5	Poteau d'incendie sur une conduite proposée	Unité	1	12 000,00 \$	12 000,00 \$	15 000,00 \$	15 000,00 \$	13 025,32 \$	13 025,32 \$	14 012,66 \$	2 012,66 \$	17%	3 000,00 \$	25%
3.6	Essais et contrôle sur les conduites d'eau	GLOBAL	1		5 000,00 \$		1 500,00 \$		1 250,00 \$	1 375,00 \$	-3 625,00 \$	-73%	-3 500,00 \$	-70%
3.7	Désinfection des conduites d'eau	GLOBAL	1		3 000,00 \$		1 500,00 \$		1 250,00 \$	1 375,00 \$	-1 625,00 \$	-54%	-1 500,00 \$	-50%
3.8	Isolant thermique	m <sup>2</sup>	50	30,00 \$	1 500,00 \$	50,00 \$	2 500,00 \$	26,00 \$	1 300,00 \$	1 900,00 \$	400,00 \$	27%	1 000,00 \$	67%
3.9	Surexcavation de l'assise	m <sup>3</sup>	20	60,00 \$	1 200,00 \$	100,00 \$	2 000,00 \$	166,27 \$	3 325,40 \$	2 662,70 \$	1 462,70 \$	122%	800,00 \$	67%
3.10	Réseau d'alimentation temporaire	GLOBAL	1		40 000,00 \$		33 000,00 \$		42 735,07 \$	37 867,54 \$	-2 132,47 \$	-5%	-7 000,00 \$	-18%

Validation des soumissions

Projet Lot 2.68 Travaux de reconstruction de la rue St-Dominique – Nouveau centre de transport Bellechasse  
# A/O 600020533

				Estimation CIMA+		Cogenex		Hudson six		Moyenne des	Écart moyenne des soumissions & l'estimation		Écart plus bas soumissionnaire & l'estimation	
Sous-total des items 3					256 950,00 \$		279 050,00 \$		260 553,34 \$	269 801,67 \$	12 851,67 \$	5%	22 100,00 \$	9%
<b>4.0 Égoût</b>														
4,01A	Conduite d'égout proposée 300 mm en TBA classe IV (tranchée commune)	m	65	800,00 \$	52 000,00 \$	1 000,00 \$	65 000,00 \$	759,76 \$	49 384,40 \$	57 192,20 \$	5 192,20 \$	10%	13 000,00 \$	25%
4,01B	Conduite d'égout proposée 300 mm en PVC DR-35 (tranchée commune) (optionnel)	m	65	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#VALEUR!	#VALEUR!
4,01C	Conduite d'égout proposée 300 mm en PP (tranchée commune) (optionnel)	m	65	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#VALEUR!	#VALEUR!
4,01D	Conduite d'égout proposée 300 mm en PRV (tranchée commune) (optionnel)	m	65	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#VALEUR!	#VALEUR!
4,02A	Conduite d'égout proposée 450 mm en TBA classe IV (tranchée commune)	m	175	900,00 \$	157 500,00 \$	1 800,00 \$	315 000,00 \$	1 257,02 \$	219 978,50 \$	267 489,25 \$	109 989,25 \$	70%	157 500,00 \$	100%
4,02B	Conduite d'égout proposée 450 mm en PVC DR-35 (tranchée commune) (optionnel)	m	175	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#VALEUR!	#VALEUR!
4,02C	Conduite d'égout proposée 450 mm en PEHD (tranchée commune) (optionnel)	m	175	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#VALEUR!	#VALEUR!
4,02D	Conduite d'égout proposée 450 mm en PP (tranchée commune) (optionnel)	m	175	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#VALEUR!	#VALEUR!
4,02E	Conduite d'égout proposée 450 mm en PRV (tranchée commune) (optionnel)	m	175	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#VALEUR!	#VALEUR!
4,03A	Conduite d'égout proposée 750 mm en TBA classe IV (tranchée commune)	m	5	1 300,00 \$	6 500,00 \$	2 500,00 \$	12 500,00 \$	4 428,29 \$	22 141,45 \$	17 320,73 \$	10 820,73 \$	166%	6 000,00 \$	92%
4,03B	Conduite d'égout proposée 750 mm en PVC DR-35 (tranchée commune) (optionnel)	m	5	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#VALEUR!	#VALEUR!
4,03C	Conduite d'égout proposée 750 mm en PP (tranchée commune) (optionnel)	m	5	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#VALEUR!	#VALEUR!
4,03D	Conduite d'égout proposée 750 mm en PRV (tranchée commune) (optionnel)	m	5	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#VALEUR!	#VALEUR!
4,04	Conduite d'égout proposée 200 mm en PEHD perforé (tranchée unique)	m	80	350,00 \$	28 000,00 \$	300,00 \$	24 000,00 \$	125,84 \$	10 067,20 \$	17 033,60 \$	-10 966,40 \$	-39%	-4 000,00 \$	-14%
4,05	Conduite d'égout proposée 100 mm en PEHD perforé (tranchée unique)	m	30	150,00 \$	4 500,00 \$	200,00 \$	6 000,00 \$	110,79 \$	3 323,70 \$	4 661,85 \$	161,85 \$	4%	1 500,00 \$	33%
4,06	Branchement d'égout sur conduite proposée	Unité	1	6 000,00 \$	6 000,00 \$	10 000,00 \$	10 000,00 \$	6 644,40 \$	6 644,40 \$	8 322,20 \$	2 322,20 \$	39%	4 000,00 \$	67%
4,07	Bloc de raccordement sur conduite d'égout ovoïde existante	Unité	1	5 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$	9 865,21 \$	9 865,21 \$	7 432,61 \$	2 432,61 \$	49%	0,00 \$	0%
4,08	Puisard de rue sur conduite proposée	Unité	4	7 000,00 \$	28 000,00 \$	10 000,00 \$	40 000,00 \$	9 250,98 \$	37 003,92 \$	38 501,96 \$	10 501,96 \$	38%	12 000,00 \$	43%
4,09	Puisard sur conduite proposée avec cadre fixe et grille en dôme	Unité	6	7 000,00 \$	42 000,00 \$	8 000,00 \$	48 000,00 \$	9 250,98 \$	55 505,88 \$	51 752,94 \$	9 752,94 \$	23%	6 000,00 \$	14%
4,10	Clapet anti-retour	Unité	1	3 000,00 \$	3 000,00 \$	7 000,00 \$	7 000,00 \$	8 362,09 \$	8 362,09 \$	7 681,05 \$	4 681,05 \$	156%	4 000,00 \$	133%
4,11	Puisard à enlever	Unité	1	1 500,00 \$	1 500,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$	781,10 \$	781,10 \$	890,55 \$	-609,45 \$	-41%	-500,00 \$	-33%
4,12	Regard d'égout préfabriqué 1200 mm proposé	Unité	5	10 500,00 \$	52 500,00 \$	12 000,00 \$	60 000,00 \$	8 378,05 \$	41 890,25 \$	50 945,13 \$	-1 554,88 \$	-3%	7 500,00 \$	14%
4,13	Regard d'égout préfabriqué 1500 mm proposé	Unité	1	15 000,00 \$	15 000,00 \$	20 000,00 \$	20 000,00 \$	21 000,00 \$	21 000,00 \$	20 500,00 \$	5 500,00 \$	37%	5 000,00 \$	33%
4,14	Essais et contrôle sur les conduites d'ÉGOUT	Global	1		5 000,00 \$		15 000,00 \$		11 585,00 \$	13 292,50 \$	8 292,50 \$	166%	10 000,00 \$	200%
4,15	Fosse d'exploration par excavation	m <sup>3</sup>	60	100,00 \$	6 000,00 \$	150,00 \$	9 000,00 \$	175,00 \$	10 500,00 \$	9 750,00 \$	3 750,00 \$	63%	3 000,00 \$	50%
4,16	Surexcavation de l'assise	m <sup>3</sup>	20	60,00 \$	1 200,00 \$	100,00 \$	2 000,00 \$	166,00 \$	3 320,00 \$	2 660,00 \$	1 460,00 \$	122%	800,00 \$	67%

Validation des soumissions

Projet Lot 2.68 Travaux de reconstruction de la rue St-Dominique – Nouveau centre de transport Bellechasse  
# A/O 600020533

				Estimation CIMA+		Cogenex		Hudson six		Moyenne des	Écart moyenne des soumissions & l'estimation		Écart plus bas soumissionnaire & l'estimation		
4.17	Massifs d'utilités publiques à briser, à supporter et à reconstruire	m	60	1 200,00 \$	72 000,00 \$		0,00 \$		0,00 \$	0,00 \$	-72 000,00 \$	-100%	-72 000,00 \$	-100%	
Sous-total des items 4					485 700,00 \$		639 500,00 \$		511 353,10 \$	575 426,55 \$	89 726,55 \$	18%	225 800,00 \$	46%	
<b>5.0 Gestion hors site des déblais publics</b>															
5.1	Entreposage temporaire des déblais gérés hors site	t	100	5,00 \$	500,00 \$	15,00 \$	1 500,00 \$	43,00 \$	4 300,00 \$	2 900,00 \$	2 400,00 \$	480%	1 000,00 \$	200%	
5.2	Gestion des sols B-C (infra)	t	2000	45,00 \$	90 000,00 \$	44,00 \$	88 000,00 \$	22,00 \$	44 000,00 \$	66 000,00 \$	-24 000,00 \$	-27%	-2 000,00 \$	-2%	
5.3	Gestion des sols >c (infra)	t	800	75,00 \$	60 000,00 \$	74,00 \$	59 200,00 \$	47,00 \$	37 600,00 \$	48 400,00 \$	-11 600,00 \$	-19%	-800,00 \$	-1%	
5.4	Gestion des matières résiduelles (infra)	t	250	85,00 \$	21 250,00 \$	120,00 \$	30 000,00 \$	113,00 \$	28 250,00 \$	29 125,00 \$	7 875,00 \$	37%	8 750,00 \$	41%	
Sous-total des items 5					171 750,00 \$		178 700,00 \$		114 150,00 \$	146 425,00 \$	-25 325,00 \$	-15%	6 950,00 \$	4%	
<b>6.0 Gestion de l'eau contaminée (items provisionnels)</b>															
6.1	Mobilisation et démoblisation de l'unité de traitement	Unité	2	5 000,00 \$	10 000,00 \$	8 000,00 \$	16 000,00 \$	1 000,00 \$	2 000,00 \$	9 000,00 \$	-1 000,00 \$	-10%	6 000,00 \$	60%	
6.2	Pompage et traitement de l'eau sur le site	semaine	12	2 000,00 \$	24 000,00 \$	8 000,00 \$	96 000,00 \$	500,00 \$	6 000,00 \$	51 000,00 \$	27 000,00 \$	113%	72 000,00 \$	300%	
6.3	Gestion hors site de l'eau contaminée	litre	30000	0,60 \$	18 000,00 \$	1,20 \$	36 000,00 \$	1,20 \$	36 000,00 \$	36 000,00 \$	18 000,00 \$	100%	18 000,00 \$	100%	
Sous-total des items 6					52 000,00 \$		148 000,00 \$		44 000,00 \$	96 000,00 \$	44 000,00 \$	85%	96 000,00 \$	185%	
<b>7.0 Trottoir, bordures et mur de soutènement</b>															
7.1	Trottoir monolithique en béton	m <sup>2</sup>	620	250,00 \$	155 000,00 \$	250,00 \$	155 000,00 \$	229,00 \$	141 980,00 \$	148 490,00 \$	-6 510,00 \$	-4%	0,00 \$	0%	
7.2	Treillis métallique	m <sup>2</sup>	180	45,00 \$	8 100,00 \$	35,00 \$	6 300,00 \$	50,00 \$	9 000,00 \$	7 650,00 \$	-450,00 \$	-6%	-1 800,00 \$	-22%	
7.3	Plaques podotactiles	m	6	1 000,00 \$	6 000,00 \$	1 200,00 \$	7 200,00 \$	683,00 \$	4 098,00 \$	5 649,00 \$	-351,00 \$	-6%	1 200,00 \$	20%	
7.4	Bordure en béton armé 300 mm de largeur	m	260	175,00 \$	45 500,00 \$	300,00 \$	78 000,00 \$	320,00 \$	83 200,00 \$	80 600,00 \$	35 100,00 \$	77%	32 500,00 \$	71%	
7.5	Trottoir boulevard en béton	m <sup>2</sup>	13	300,00 \$	3 900,00 \$	250,00 \$	3 250,00 \$	195,00 \$	2 535,00 \$	2 892,50 \$	-1 007,50 \$	-26%	-650,00 \$	-17%	
7.6	Dalle de béton sur sol	m <sup>2</sup>	1	400,00 \$	400,00 \$	500,00 \$	500,00 \$	295,00 \$	295,00 \$	397,50 \$	-2,50 \$	-1%	100,00 \$	25%	
7.7	Mur de soutènement	m <sup>2</sup>	25	500,00 \$	12 500,00 \$	600,00 \$	15 000,00 \$	697,00 \$	17 425,00 \$	16 212,50 \$	3 712,50 \$	30%	2 500,00 \$	20%	
Sous-total des items 7					231 400,00 \$		265 250,00 \$		258 533,00 \$	261 891,50 \$	30 491,50 \$	13%	33 850,00 \$	15%	
<b>8.0 Chaussée</b>															
<b>Rue Saint Dominique</b>															
8.1	Préparation des sols d'infrastructure	m <sup>2</sup>	2100	40,00 \$	84 000,00 \$	65,00 \$	136 500,00 \$	79,00 \$	165 900,00 \$	151 200,00 \$	67 200,00 \$	80%	52 500,00 \$	63%	
8.2	Surexcavation	m <sup>3</sup>	100	50,00 \$	5 000,00 \$	100,00 \$	10 000,00 \$	149,00 \$	14 900,00 \$	12 450,00 \$	7 450,00 \$	149%	5 000,00 \$	100%	
8.3	Sous-fondation pierre concassée MG 112	m <sup>2</sup>	2100	29,00 \$	60 900,00 \$	20,00 \$	42 000,00 \$	23,00 \$	48 300,00 \$	45 150,00 \$	-15 750,00 \$	-26%	-18 900,00 \$	-31%	
8.4	Fondation supérieure MG 20	m <sup>2</sup>	2100	26,00 \$	54 600,00 \$	30,00 \$	63 000,00 \$	23,00 \$	48 300,00 \$	55 650,00 \$	1 050,00 \$	2%	8 400,00 \$	15%	
8.5	Géotextile de séparation	m <sup>2</sup>	2100	3,00 \$	6 300,00 \$	4,00 \$	8 400,00 \$	3,00 \$	6 300,00 \$	7 350,00 \$	1 050,00 \$	17%	2 100,00 \$	33%	
8.6	Écran drainant	m	175	70,00 \$	12 250,00 \$	150,00 \$	26 250,00 \$	76,00 \$	13 300,00 \$	19 775,00 \$	7 525,00 \$	61%	14 000,00 \$	114%	
8.7	Énrobé bitumineux esg-10, 2a, 2, pg 64e-28 épaisseur 50mm	t	265	185,00 \$	49 025,00 \$	230,00 \$	60 950,00 \$	198,00 \$	52 470,00 \$	56 710,00 \$	7 685,00 \$	16%	11 925,00 \$	24%	
8.8	Énrobé bitumineux gb-20, 3b, 2, pg 64h-28 épaisseur 100mm	t	525	185,00 \$	97 125,00 \$	230,00 \$	120 750,00 \$	167,00 \$	87 675,00 \$	104 212,50 \$	7 087,50 \$	7%	23 625,00 \$	24%	

Validation des soumissions

Projet Lot 2.68 Travaux de reconstruction de la rue St-Dominique – Nouveau centre de transport Bellechasse  
# A/O 600020533

			Estimation CIMA+		Cogenex		Hudson six		Moyenne des	Écart moyenne des soumissions & l'estimation		Écart plus bas soumissionnaire & l'estimation		
8.9	Liant d'accrochage	litre	450	1,00 \$	450,00 \$	2,00 \$	900,00 \$	1,00 \$	450,00 \$	675,00 \$	225,00 \$	50%	450,00 \$	100%
8.10	Nettoyage de structures existantes	GLOBAL	1		3 000,00 \$		3 000,00 \$		1 500,00 \$	2 250,00 \$	-750,00 \$	-25%	0,00 \$	0%
8.11	Abat-poussière	litre	8000	0,50 \$	4 000,00 \$	1,00 \$	8 000,00 \$	0,50 \$	4 000,00 \$	6 000,00 \$	2 000,00 \$	50%	4 000,00 \$	100%
8.12	Entrée pour véhicules ou pour route temporaire	t	100	50,00 \$	5 000,00 \$	30,00 \$	3 000,00 \$	28,00 \$	2 800,00 \$	2 900,00 \$	-2 100,00 \$	-42%	-2 000,00 \$	-40%
<b>Piste cyclable pavée</b>														
8.13	Préparation des sols d'infrastructure	m <sup>2</sup>	405	30,00 \$	12 150,00 \$	40,00 \$	16 200,00 \$	53,00 \$	21 465,00 \$	18 832,50 \$	6 682,50 \$	55%	4 050,00 \$	33%
8.14	Fondation supérieure MG 20	m <sup>2</sup>	405	35,00 \$	14 175,00 \$	35,00 \$	14 175,00 \$	37,00 \$	14 985,00 \$	14 580,00 \$	405,00 \$	3%	0,00 \$	0%
8.15	Géotextile de séparation	m <sup>2</sup>	405	3,00 \$	1 215,00 \$	4,00 \$	1 620,00 \$	2,56 \$	1 036,80 \$	1 328,40 \$	113,40 \$	9%	405,00 \$	33%
8.16	Enrobé bitumineux esg-10, 2a, 2, pg 64e-28 épaisseur 60mm	t	65	185,00 \$	12 025,00 \$	230,00 \$	14 950,00 \$	494,00 \$	32 110,00 \$	23 530,00 \$	11 505,00 \$	96%	2 925,00 \$	24%
<b>Piste cyclable en gravier</b>														
8.17	Préparation des sols d'infrastructure	m <sup>2</sup>	155	30,00 \$	4 650,00 \$	40,00 \$	6 200,00 \$	53,00 \$	8 215,00 \$	7 207,50 \$	2 557,50 \$	55%	1 550,00 \$	33%
8.18	Fondation supérieure MG 20	m <sup>2</sup>	155	35,00 \$	5 425,00 \$	35,00 \$	5 425,00 \$	33,00 \$	5 115,00 \$	5 270,00 \$	-155,00 \$	-3%	0,00 \$	0%
8.19	Géotextile de séparation	m <sup>2</sup>	155	3,00 \$	465,00 \$	4,00 \$	620,00 \$	2,56 \$	396,80 \$	508,40 \$	43,40 \$	9%	155,00 \$	33%
8.20	Poussière de pierre, 60mm	m <sup>2</sup>	155	7,00 \$	1 085,00 \$	15,00 \$	2 325,00 \$	18,00 \$	2 790,00 \$	2 557,50 \$	1 472,50 \$	136%	1 240,00 \$	114%
<b>Sous-total des items 8</b>					<b>432 840,00 \$</b>		<b>544 265,00 \$</b>		<b>532 008,60 \$</b>	<b>538 136,80 \$</b>	<b>105 296,80 \$</b>	<b>24%</b>	<b>111 425,00 \$</b>	<b>26%</b>
<b>9.0 Signalétique</b>														
9.1	Marquage de ligne 100 mm - courte durée à base d'eau	m	25	1,50 \$	37,50 \$	5,00 \$	125,00 \$	3,00 \$	75,00 \$	100,00 \$	62,50 \$	167%	87,50 \$	233%
9.2	Marquage de ligne 105 mm - courte durée à base d'eau	m	55	1,50 \$	82,50 \$	5,00 \$	275,00 \$	3,00 \$	165,00 \$	220,00 \$	137,50 \$	167%	192,50 \$	233%
9.3	Marquage de ligne 150 mm - courte durée à base d'eau	m	120	1,75 \$	210,00 \$	10,00 \$	1 200,00 \$	5,00 \$	600,00 \$	900,00 \$	690,00 \$	329%	990,00 \$	471%
9.4	Marquage de ligne 400 mm - courte durée à base d'eau	m	20	7,00 \$	140,00 \$	20,00 \$	400,00 \$	11,00 \$	220,00 \$	310,00 \$	170,00 \$	121%	260,00 \$	186%
9.5	Marquage de ligne 450 mm - courte durée à base d'eau	m	6	8,00 \$	48,00 \$	25,00 \$	150,00 \$	11,00 \$	66,00 \$	108,00 \$	60,00 \$	125%	102,00 \$	213%
9.6	Marquage de ligne sur piste cyclable 100 mm - courte durée à base d'eau	m	30	1,50 \$	45,00 \$	5,00 \$	150,00 \$	3,00 \$	90,00 \$	120,00 \$	75,00 \$	167%	105,00 \$	233%
9.7	Marquage de ligne sur piste cyclable 300 mm - courte durée à base d'eau	m	3		0,00 \$	15,00 \$	45,00 \$	10,00 \$	30,00 \$	37,50 \$	37,50 \$	---	45,00 \$	---
9.7	Marquage de ligne sur piste cyclable 300 mm - courte durée à base d'eau	m	2	6,00 \$	12,00 \$		0,00 \$		0,00 \$	0,00 \$	-12,00 \$	---	-12,00 \$	---
9.8	Marquage de symbole – courte durée à base d'eau	Unité	10	50,00 \$	500,00 \$	50,00 \$	500,00 \$	55,00 \$	550,00 \$	525,00 \$	25,00 \$	5%	0,00 \$	0%
9.9	Marquage de symbole sur piste cyclable – courte durée à base d'eau	Unité	18	50,00 \$	900,00 \$	50,00 \$	900,00 \$	55,00 \$	990,00 \$	945,00 \$	45,00 \$	5%	0,00 \$	0%
9.10	Installation de panneaux de signalisation verticale - dimension 300 x 450	Unité	5	90,00 \$	450,00 \$	150,00 \$	750,00 \$	134,00 \$	670,00 \$	710,00 \$	260,00 \$	58%	300,00 \$	67%
9.11	Installation de panneaux de signalisation verticale - dimension 450 x 300	Unité	6	90,00 \$	540,00 \$	150,00 \$	900,00 \$	134,00 \$	804,00 \$	852,00 \$	312,00 \$	58%	360,00 \$	67%
9.12	Installation de panneaux de signalisation verticale - dimension 450 x 450	Unité	8	90,00 \$	720,00 \$	200,00 \$	1 600,00 \$	141,00 \$	1 128,00 \$	1 364,00 \$	644,00 \$	89%	880,00 \$	122%
9.13	Installation de panneaux de signalisation verticale - dimension 600 x 300	Unité	3	90,00 \$	270,00 \$	200,00 \$	600,00 \$	140,00 \$	420,00 \$	510,00 \$	240,00 \$	89%	330,00 \$	122%
9.14	Installation de panneaux de signalisation verticale - dimension 600 x 600	Unité	6	100,00 \$	600,00 \$	350,00 \$	2 100,00 \$	160,00 \$	960,00 \$	1 530,00 \$	930,00 \$	155%	1 500,00 \$	250%
9.15	Installation de panneaux de signalisation verticale - dimension 600 x 750	Unité	2	115,00 \$	230,00 \$	500,00 \$	1 000,00 \$	170,00 \$	340,00 \$	670,00 \$	440,00 \$	191%	770,00 \$	335%
9.16	Installation de panneaux de signalisation verticale - dimension 900 x 300	Unité	1	95,00 \$	95,00 \$	300,00 \$	300,00 \$	150,00 \$	150,00 \$	225,00 \$	130,00 \$	137%	205,00 \$	216%
9.17	Installation de poteaux de signalisation verticale	Unité	19	150,00 \$	2 850,00 \$	200,00 \$	3 800,00 \$	120,00 \$	2 280,00 \$	3 040,00 \$	190,00 \$	7%	950,00 \$	33%

Validation des soumissions

Projet Lot 2.68 Travaux de reconstruction de la rue St-Dominique – Nouveau centre de transport Bellechasse  
# A/O 600020533

			Estimation CIMA+		Cogenex		Hudson six		Moyenne des	Écart moyenne des soumissions & l'estimation		Écart plus bas soumissionnaire & l'estimation		
9.18	Manchon en acier pour signalisation verticale	Unité	19	150,00 \$	2 850,00 \$	150,00 \$	2 850,00 \$	143,00 \$	2 717,00 \$	2 783,50 \$	-66,50 \$	-2%	0,00 \$	0%
Sous-total des items 9				10 580,00 \$		17 645,00 \$		12 255,00 \$	14 950,00 \$	4 370,00 \$	41%	7 065,00 \$	67%	
<b>10.0 Aménagement</b>														
10.1	Fosse d'infiltration	m <sup>2</sup>	190	150,00 \$	28 500,00 \$	60,00 \$	11 400,00 \$	391,00 \$	74 290,00 \$	42 845,00 \$	14 345,00 \$	50%	-17 100,00 \$	-60%
10.2	Clôture ornementale	m	25	250,00 \$	6 250,00 \$	800,00 \$	20 000,00 \$	727,00 \$	18 175,00 \$	19 087,50 \$	12 837,50 \$	205%	13 750,00 \$	220%
10.3	Déboisement et protection des végétaux	GLOBAL	1	3 000,00 \$	3 000,00 \$		0,00 \$		0,00 \$	0,00 \$	-3 000,00 \$	---	-3 000,00 \$	---
Sous-total des items 10				37 750,00 \$		31 400,00 \$		92 465,00 \$	61 932,50 \$	24 182,50 \$	64%	-3 350,00 \$	-9%	
<b>11.0 Éclairage</b>														
11.1	Massif de conduits proposé 1 conduit	m	280	175,00 \$	49 000,00 \$	312,00 \$	87 360,00 \$	312,00 \$	87 360,00 \$	87 360,00 \$	38 360,00 \$	78%	38 360,00 \$	78%
11.2	Massif de conduits existant à raccorder (qté calculé 0)	Unité	1	4 500,00 \$	4 500,00 \$	7 994,00 \$	7 994,00 \$	7 994,00 \$	7 994,00 \$	7 994,00 \$	3 494,00 \$	78%	3 494,00 \$	78%
11.3	Mandrinage de conduit (qté calculé 0)	m	300	3,50 \$	1 050,00 \$	7,00 \$	2 100,00 \$	7,00 \$	2 100,00 \$	2 100,00 \$	1 050,00 \$	100%	1 050,00 \$	100%
11.4	Base proposée DNI-4A-103	Unité	5	4 000,00 \$	20 000,00 \$	7 771,00 \$	38 855,00 \$	7 771,00 \$	38 855,00 \$	38 855,00 \$	18 855,00 \$	94%	18 855,00 \$	94%
11.5	2 X #6 RWU90-XLPE + 1 VERT #6	m	300	20,00 \$	6 000,00 \$	29,52 \$	8 856,00 \$	30,00 \$	9 000,00 \$	8 928,00 \$	2 928,00 \$	49%	2 856,00 \$	48%
11.6	Raccordement dans un fût existant	Unité	1	250,00 \$	250,00 \$	648,00 \$	648,00 \$	648,00 \$	648,00 \$	648,00 \$	398,00 \$	159%	398,00 \$	159%
11.7	Fût DNI-5A-3302 7,3 m	Unité	5	4 000,00 \$	20 000,00 \$	4 430,00 \$	22 150,00 \$	4 430,00 \$	22 150,00 \$	22 150,00 \$	2 150,00 \$	11%	2 150,00 \$	11%
11.8	Fût entre 5 m et 8 m	Unité	5	800,00 \$	4 000,00 \$	1 735,00 \$	8 675,00 \$	1 735,00 \$	8 675,00 \$	8 675,00 \$	4 675,00 \$	117%	4 675,00 \$	117%
11.9	Console DNI-5A-3400 1,5 m	Unité	4	1 500,00 \$	6 000,00 \$	1 222,00 \$	4 888,00 \$	1 222,00 \$	4 888,00 \$	4 888,00 \$	-1 112,00 \$	-19%	-1 112,00 \$	-19%
11.10	Console DNI-5A-3400 1,8 m	Unité	1	1 500,00 \$	1 500,00 \$	1 453,00 \$	1 453,00 \$	1 453,00 \$	1 453,00 \$	1 453,00 \$	-47,00 \$	-3%	-47,00 \$	-3%
11.11	Installation d'une console simple pour lampadaire déco-fonctionnel et fonctionnel	Unité	5	500,00 \$	2 500,00 \$	550,00 \$	2 750,00 \$	550,00 \$	2 750,00 \$	2 750,00 \$	250,00 \$	10%	250,00 \$	10%
11.12	Luminaire DNI-5A-3550, 60W	Unité	1	---	---	3 439,00 \$	3 439,00 \$	3 439,00 \$	3 439,00 \$	3 439,00 \$	---	---	---	---
11.13	Luminaire DNI-5A-3550, 80W	Unité	4	---	---	3 439,00 \$	13 756,00 \$	3 439,00 \$	13 756,00 \$	13 756,00 \$	---	---	---	---
11.13	Luminaire DNI-5A-3550, 80W	Unité	5	1 500,00 \$	7 500,00 \$		0,00 \$		0,00 \$	0,00 \$	-7 500,00 \$	-100%	-7 500,00 \$	-100%
11.14	Installation d'un luminaire décofonctionnel	Unité	5	200,00 \$	1 000,00 \$	599,00 \$	2 995,00 \$	599,00 \$	2 995,00 \$	2 995,00 \$	1 995,00 \$	200%	1 995,00 \$	200%
11.15	Essais	GLOBAL	1		2 000,00 \$		3 650,00 \$		3 650,00 \$	3 650,00 \$	1 650,00 \$	83%	1 650,00 \$	83%
Sous-total des items 11				125 300,00 \$		209 569,00 \$		209 713,00 \$	209 641,00 \$	84 341,00 \$	67%	67 074,00 \$	54%	
<b>TOTAL</b>				<b>3 244 970,00 \$</b>		<b>3 555 379,00 \$</b>		<b>3 698 679,56 \$</b>	<b>3 627 029,28 \$</b>	<b>382 059,28 \$</b>	<b>12%</b>	<b>362 214,00 \$</b>	<b>11%</b>	

<b>TOTAL</b>	<b>3 244 970,00 \$</b>	<b>3 555 379,00 \$</b>	<b>3 698 679,56 \$</b>	<b>3 627 029,28 \$</b>	<b>382 059,28 \$</b>	<b>12%</b>	<b>-310 409,00 \$</b>	<b>-10%</b>
Sous-Total	3 244 970,00 \$	3 555 379,00 \$	3 698 679,56 \$	3 627 029,28 \$	382 059,28 \$	12%	310 409,00 \$	10%
TPS	162 248,50 \$	177 768,95 \$	184 933,98 \$	181 351,46 \$	19 102,96 \$	12%	15 520,45 \$	10%
TVQ	323 685,76 \$	354 649,06 \$	368 943,29 \$	361 796,17 \$	38 110,41 \$	12%	30 963,30 \$	10%
<b>Grand total</b>	<b>3 730 904,26 \$</b>	<b>4 087 797,01 \$</b>	<b>4 252 556,82 \$</b>	<b>4 170 176,91 \$</b>	<b>439 272,66 \$</b>	<b>12%</b>	<b>-356 892,75 \$</b>	<b>10%</b>



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE  
D'APPEL D'OFFRES DU  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

## Résultats d'ouverture

Numéro : 6000020533

Numéro de référence : 1690361

Statut : En attente de conclusion du contrat

Titre : Lot 2.68 Travaux de reconstruction de la rue St-Dominique - Construction du nouveau centre de transport Bellechasse

Les renseignements publiés au SEAO étant publics, il est de votre responsabilité de vous assurer que l'information saisie est exacte. Il est donc fortement recommandé de la valider avant sa publication, et ce, bien qu'il soit possible d'apporter certains correctifs ultérieurement.

### Informations sur l'avis

Titre de l'avis :	Lot 2.68 Travaux de reconstruction de la rue St-Dominique - Construction du nouveau centre de transport Bellechasse
Date de fermeture de l'avis :	2023-03-30 Au plus tard 13h30, Heure légale du Québec
Date de publication des résultats d'ouverture :	2023-04-03 14 h 20
Organisme :	Société de transport de Montréal
Contact(s) :	Joël Trépanier Courriel : <a href="mailto:joel.trepanier@stm.info">joel.trepanier@stm.info</a>

### Soumissionnaires

Prendre note que tous les montants saisis incluent les taxes.

#### Les Entreprises Cogenex Inc.

Soumissionnaire	NEQ	Contact	Prix soumis ?
Les Entreprises Cogenex Inc. 3805, boul. Lite, bureau 300 Laval, (QC) CAN H7E1A3	1169270676	Monsieur Carlo Rivera Téléphone : 514 327-7208 Télécopieur : 514 327-7238	4 087 797,01 \$

#### HUDSON SIX INC.

Soumissionnaire	NEQ	Contact	Prix soumis ?
HUDSON SIX INC. 460 rue du Parc 202 Saint-Eustache, (QC) CAN J7R 0C9	1160669041	Monsieur Jean-François Béluse Téléphone : 450 681-8338	4 252 556,82 \$

Important : Le nom des soumissionnaires ainsi que leur prix total respectif sont divulgués sous réserve de vérification ultérieure.

Publier

**Dossier # : 1237371002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division planification des réseaux et programmation des aménagements
<b>Objet :</b>	Autoriser, conformément à l'Entente entre la Ville de Montréal (Ville) et la Société de transport de Montréal (STM) portant sur la réalisation de travaux en périphérie du centre de transport Bellechasse afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux sur la rue Saint-Dominique, une dépense totale de 1 666 781,96 \$ (contrat : 1 224 217,82 \$ + contingences: 146 906,14 \$ + incidences: 85 695,25 \$ + services professionnels : 209 962,75 \$) taxes incluses, pour le contrat à être octroyé par la STM à Les Entreprises Cogenex Inc. pour la réalisation de travaux de reconstruction de la conduite principale d'aqueduc, dans l'arrondissement de Rosemont - La - Petite - Patrie

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



1237371002\_intervention finances -DRE.xlsx

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Samia KETTOU  
Préposée au budget  
**Tél :** (514) 872-7091

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-28

Anna CHKADOVA  
conseiller(ere) budgetaire  
**Tél :** (514) 872-7598  
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



**Dossier # : 1229245007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la stratégie immobilière , Direction , Division transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède sans contrepartie monétaire à l'organisme à but non lucratif Transit 24, un terrain d'une superficie de 641,87 mètres carrés, à des fins de construction d'un projet de maison d'hébergement, sur le territoire de la ville de Montréal / Fermer et retirer du domaine public ledit terrain du cadastre du Québec.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède, sans contrepartie monétaire, à l'organisme à but non lucratif, Transit 24, aux fins de construction d'une maison d'hébergement, un terrain situé sur le territoire de la ville de Montréal, d'une superficie de 641,87 mètres carrés, sans bâtiment érigé dessus, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
2. de signer le projet d'acte pourvu qu'il soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet joint au présent sommaire décisionnel;
3. de fermer et de retirer du domaine public le terrain faisant l'objet du dossier décisionnel;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Philippe KRIVICKY **Le** 2023-05-08 15:16

**Signataire :**

Philippe KRIVICKY

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Économie et rayonnement de

la métropole

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1229245007

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la stratégie immobilière , Direction , Division transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède sans contrepartie monétaire à l'organisme à but non lucratif Transit 24, un terrain d'une superficie de 641,87 mètres carrés, à des fins de construction d'un projet de maison d'hébergement, sur le territoire de la ville de Montréal / Fermer et retirer du domaine public ledit terrain du cadastre du Québec.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Il y a six maisons d'hébergement de 2e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale en opération à Montréal qui offrent un total de 63 logements. Ces maisons ont un taux de refus de demandes admissibles de 75 % en raison du manque de places. En tant que municipalité alliée contre la violence conjugale, la Ville cherche à favoriser la réalisation de nouvelles maisons d'hébergement sur son territoire dans le respect de ses compétences. Récemment l'organisme Transit 24 (l'«OBNL») a approché l'Arrondissement concerné et le Service de l'habitation (« SH ») afin que lui soit cédé sans contrepartie monétaire un terrain vacant (l'« Immeuble »), qui est localisé sur le territoire de la ville de Montréal (la « Ville »), afin d'y construire une maison d'hébergement de 2e étape. L'OBNL œuvre à Montréal depuis 32 ans. L'OBNL est bien implanté dans sa communauté et reconnu pour son expertise par les acteurs intervenant en maisons d'hébergement.

Après analyse du dossier, le SH, a mandaté le Service de la stratégie immobilière (« SSI »), pour céder sans contrepartie monétaire, l'Immeuble qui est localisé sur le territoire de la ville de Montréal (la « Ville »), afin que l'OBNL, puisse construire une maison d'hébergement de 2e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale.

La cession sans contrepartie monétaire a été déterminée par le SH et l'Arrondissement concerné afin de permettre à l'OBNL de respecter ses engagements pour la réalisation de son projet.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

## DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise l'approbation d'un projet d'acte par lequel la Ville cède, sans contrepartie monétaire, à l'OBNL, à des fins de construction d'une maison d'hébergement, un terrain vacant, au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé sur le territoire de la Ville, d'une superficie de 641,87 m<sup>2</sup>, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Les principales conditions de l'acte sont les suivantes :

- L'Immeuble est cédé sans garantie quant aux titres de propriété et à la qualité des sols.
- Une lettre de garantie bancaire en faveur de la Ville est exigée.

## JUSTIFICATION

Le SSI soumet ce dossier décisionnel aux autorités municipales compétentes, pour approbation, pour les motifs suivants :

- Le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal appuie la réalisation de ce projet et confirme l'importance de développer une maison d'hébergement de 2e étape dans le secteur visé par l'OBNL.
- Les programmes d'habitation du fédéral et du provincial exigent des délais de construction rapides. En devenant propriétaire du terrain dès à présent, l'OBNL peut entreprendre les démarches de modifications réglementaires nécessaires à la réalisation de son projet auprès de l'Arrondissement concerné et ainsi voir augmenter ses chances d'obtenir des subventions des autres paliers gouvernementaux pour la réalisation de son projet.
- Le SH et l'Arrondissement sont d'avis que la cession du terrain à l'OBNL sans contrepartie monétaire est nécessaire à la réalisation du projet de Transit 24.
- L'OBNL a entamé ses démarches pour la réalisation de son projet.
- À titre indicatif, la division des analyses immobilières du SSI a estimé la valeur marchande à 590 000 \$, en date du 16 mai 2022.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Considérant qu'il s'agit d'un projet de logement social et communautaire, il est de compétence de l'agglomération. Céder sans considération monétaire le terrain à l'organisme Transit 24 occasionne un coût à la Ville de 58 117,93 \$ qui sera assumé par le Service de l'habitation à partir de son budget de fonctionnement 2023. Cette dépense représente une subvention équivalent à la valeur restante aux livres pour ce terrain et doit être compensée, considérant que la Ville renonce à un revenu potentiel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

## MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques parce qu'il s'agit de la cession d'un terrain vacant.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

La cession du terrain à l'OBNL sans contrepartie financière est nécessaire à la réalisation de

son projet de maison d'hébergement et de fait, contribue à augmenter l'offre de logements de ce type qui est insuffisant à Montréal.

Un report ou un refus d'approuver le présent dossier décisionnel aura comme effet d'annuler ou retarder davantage ce projet de l'OBNL qui doit se porter acquéreur de l'Immeuble afin de pouvoir effectuer les démarches de changements règlementaires et d'obtention des sources de financement.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Plusieurs études ont démontré que la pandémie a contribué à l'augmentation de la clientèle pour ce type de maison d'hébergement.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité exécutif: mai 2023

Conseil municipal: 15 mai 2023

Conseil d'agglomération: 18 mai 2023

Signer l'acte de vente d'ici juillet 2023.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste que la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Monica DANULESCU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daphney ST-LOUIS)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Clotilde TARDITI, Service de l'habitation

Lecture :

Clotilde TARDITI, 24 avril 2023

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie Nadia MC LEAN  
Conseillère en immobilier

**Tél :** 438-226-6432  
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-03-01

Gérard TRUCHON  
chef de division par intérim - analyses  
immobilières

**Tél :** 438-229-8975  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Francine FORTIN  
Directrice de service

**Tél :** 514-501-3390  
**Approuvé le :** 2023-05-08

**Dossier # : 1229245007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la stratégie immobilière , Direction , Division transactions immobilières
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède sans contrepartie monétaire à l'organisme à but non lucratif Transit 24, un terrain d'une superficie de 641,87 mètres carrés, à des fins de construction d'un projet de maison d'hébergement, sur le territoire de la ville de Montréal / Fermer et retirer du domaine public ledit terrain du cadastre du Québec.

**SENS DE L'INTERVENTION**Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

Nous approuvons, quant à sa validité et à sa forme, le projet d'acte de cession ci-joint, préparé par Me Nhu-Y Pham, notaire. Aucune vérification quant aux titres de propriété et quant à la capacité de l'autre partie à l'acte n'a été effectuée, celle-ci relevant entièrement de la responsabilité du notaire instrumentant. Nous avons reçu confirmation de Me Pham à l'effet que le représentant du Cessionnaire est d'accord avec le projet d'acte soumis et qu'il s'engage à le signer sans modification.

N/D : 23-000610

---

**FICHIERS JOINTS**Final intervention- Acte cession .pdf

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**Daphney ST-LOUIS  
Notaire  
**Tél : 514-589-7317****ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-05-08

Daphney ST-LOUIS  
Notaire  
**Tél : 514-589-7317**  
**Division : Droit notarial**

Cession

**DEVANT M<sup>e</sup> Tommy FRÉCHETTE**, notaire à Montréal, province de Québec.

**COMPARAISSENT :**

**VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée le premier (1<sup>er</sup>) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) (la « **Charte** »), étant aux droits de ● en vertu de l'article 5 de la Charte, ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par ● dûment autorisé en vertu :

- a) de la résolution numéro CM03 0836, adoptée par le conseil municipal à sa séance du vingt-huit (28) octobre deux mille trois (2003); et
- b) de la résolution numéro CM● ●, adoptée par le conseil municipal à sa séance du ●

copie certifiée de cette (ces) résolution(s) demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant avec et en présence du notaire soussigné.

**Avis d'adresse : 6 019 444**

ci-après nommée le « **Cédant** »

**ET :**

**TRANSIT 24**, personne morale sans but lucratif légalement constituée suivant la *Partie 3 de la Loi sur les compagnies*, par certificat de constitution en date du 21 mars 1988, ici représentée par **Blandine TONGKALO**, sa directrice générale, dûment autorisée aux termes d'une résolution de son conseil d'administration adoptée en date du ● laquelle n'est pas modifiée ni révoquée, et d'un règlement général d'emprunt de ladite compagnie adopté en date du ●, lequel est toujours en vigueur, n'ayant pas été modifié ni révoqué, et dont un extrait conforme du procès-verbal des résolutions du conseil d'administration et copie dudit règlement demeurent annexées à l'original des présentes après avoir été reconnues véritables et signées pour identification par le représentant avec et en présence du notaire soussigné.

ci-après nommée le « **Cessionnaire** »

Le Cédant et le Cessionnaire sont également désignés collectivement comme les « **Parties** ».

**PRÉAMBULE**

**ATTENDU QUE** le Cédant est propriétaire d'un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro [REDACTED] du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Montréal;

**ATTENDU QUE** le Cessionnaire désire acquérir cet emplacement à des fins de construction d'une maison d'hébergement de 2e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale (ci-après le « **Projet** »);

**ATTENDU QUE** le Cédant est disposé à céder ledit emplacement au Cessionnaire pour la réalisation de son **Projet**;

**ATTENDU QUE** le Cédant a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et qu'il a remis une copie de ce règlement.

**LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :****DÉFINITIONS**

Sujet aux définitions contenues aux présentes, les termes ci-dessous commençant par une lettre majuscule ont la signification suivante :

**Bâtiment** : Une construction comprenant environ neuf (9) unités et ayant une valeur de plus de QUATRE MILLIONS DE DOLLARS (4 000 000 \$);

**Fondations** : Les parties en béton du Bâtiment, en bonnes proportions enfouies, destinées à supporter le poids du Bâtiment et à le répartir au sol pour assurer la stabilité de ce dernier.

**OBJET DU CONTRAT**

Le Cédant cède au Cessionnaire qui accepte, un terrain situé à Montréal, province de Québec, connu et désigné comme étant:

**DÉSIGNATION**

Un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot numéro [REDACTÉ] [REDACTÉ] ( [REDACTÉ] ) du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de **Montréal**.

Sans bâtisse.

Ci-après nommé : l'« **Immeuble** »

**ORIGINE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ**

Le Cédant est propriétaire de l'Immeuble pour l'avoir acquis de [REDACTÉ] [REDACTÉ] aux termes d'un acte de vente reçu devant M<sup>e</sup> Jacques MORAND, notaire, [REDACTÉ], dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro [REDACTÉ].

**ABSENCE DE GARANTIE LÉGALE**

La présente cession est faite sans aucune garantie et aux risques et périls du Cessionnaire. Notamment, le Cessionnaire reconnaît qu'il ne peut en aucune manière invoquer la responsabilité de la Ville pour quelque motif que ce soit, tels les opinions ou rapports pouvant avoir été émis par les employés ou les mandataires de la Ville.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, le Cessionnaire reconnaît que le Cédant n'a aucune responsabilité relative aux titres ainsi qu'à l'égard de l'état et de la qualité du sol et du sous-sol de l'Immeuble (les « **Sols** ») et de toute construction, bâtiment ou ouvrage qui y est érigé, le cas échéant, incluant, sans limitation, les matériaux composant le remblai, la présence potentielle de tout contaminant, polluant, substance toxique, matière ou déchet dangereux dans ou sur l'Immeuble faisant l'objet de la présente cession, le Cessionnaire l'acquérant à ses seuls risques et périls qu'il ait effectué ou non une vérification des titres, une étude de caractérisation des Sols et une inspection de toute construction, bâtiment ou ouvrage, le cas échéant.

En conséquence, le Cessionnaire renonce à toute réclamation, action ou poursuite contre le Cédant, notamment à l'égard des titres, de la condition des Sols de même que des bâtiments, constructions et ouvrages situés sur l'Immeuble, le cas échéant, telles obligations devant lier également les ayants droit du Cessionnaire. En outre, le Cessionnaire s'engage à tenir le Cédant indemne de tout recours ou réclamation que des tiers pourraient exercer à la suite de la présente cession.

### **POSSESSION**

Le Cessionnaire devient propriétaire de l'Immeuble à compter de ce jour, avec possession et occupation immédiates.

### **DOSSIER DE TITRES**

Le Cédant ne fournira pas de dossier de titres, ni certificat de recherche, ni état certifié des droits réels, ni plan, ni certificat de localisation au Cessionnaire relativement à l'Immeuble.

### **ATTESTATIONS DU CÉDANT**

Le Cédant déclare :

- a) Qu'il est une personne morale de droit public résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985), ch. 1 (5<sup>e</sup> suppl.)) (et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3);
- b) Qu'il a le pouvoir et la capacité de posséder et de vendre l'Immeuble sans autres formalités que celles qui ont déjà été accomplies ;
- c) Que l'Immeuble est grevé d'une servitude aux termes d'un acte sous seing privé le 19 décembre 1966 et dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits pour la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 1 965 401.

### **OBLIGATIONS DU CESSIONNAIRE**

Cette Cession est consentie aux conditions suivantes que le Cessionnaire s'engage à remplir, savoir :

- a) Prendre l'Immeuble dans l'état où il se trouve actuellement, sujet à toute servitude, le cas échéant, déclarant l'avoir vu et examiné à sa satisfaction ;
- b) Vérifier lui-même auprès de toutes les autorités compétentes, y compris le Cédant, que tout aménagement ou construction qu'il entend réaliser sur l'Immeuble ainsi que toute destination qu'il entend lui donner sont conformes aux lois et règlements en vigueur;
- c) Prendre à sa charge toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui sont ou qui pourront être imposées sur l'Immeuble, pour toute période commençant à la date des présentes ;
- d) Ne faire aucune demande pour diminution de l'évaluation de l'Immeuble du fait qu'il aurait été acquis pour un prix moindre que l'évaluation municipale telle qu'établie au rôle foncier de l'année courante, le Cessionnaire se réservant toutefois le droit de contester cette évaluation pour tout autre motif ;
- e) Payer les frais et honoraires des présentes, de leur publication et des copies requises, dont deux (2) pour le Cédant ;
- f) Prendre à sa charge les frais et honoraires de tout courtier ou professionnel qu'il a mandaté, le cas échéant, pour l'assister aux fins des présentes.

### **OBLIGATION DE CONSTRUIRE**

Le Cessionnaire s'engage à construire le Bâtiment sur l'Immeuble, en conformité avec les lois et règlements applicables.

Les travaux de construction devront être débutés au plus tard cinq (5) ans à compter de la date des présentes et être complétés dans un délai de deux (2) ans suivant la date du début des travaux. Pour les fins de la présente disposition, les travaux de construction sont réputés complétés lorsque les Fondations sont établies et que les murs, le revêtement extérieur, les fenêtres et la toiture sont installés, le tout suivant les règles de

l'art. Cette obligation de construire dans les délais prévus est une condition essentielle à la présente cession faite sans considération monétaire et sans laquelle la Ville n'y aurait jamais consenti.

#### **LETTRE DE GARANTIE BANCAIRE**

Afin de garantir l'obligation de construire prévue aux présentes, le Cessionnaire a remis, préalablement à la signature de l'acte de cession, une lettre de garantie bancaire inconditionnelle et irrévocable en faveur du Cédant, émise par une institution financière dûment autorisée à faire affaires au Québec, pour un montant de **CINQUANTE-HUIT MILLE CENT DIX-SEPT DOLLARS ET QUATRE-VINGT-TREIZE CENTS (58 117,93 \$)**, encaissable sur le territoire de la ville de Montréal, à première demande, nonobstant tout litige entre le Cessionnaire et le Cédant et indiquant que cette lettre de garantie bancaire est encaissable par le Cédant, si elle n'est pas renouvelée au moins soixante (60) jours avant son échéance.

Au cas de défaut du Cessionnaire de se conformer à l'obligation de construire ou s'il fait défaut de renouveler la lettre de garantie bancaire ci-dessus au moins soixante (60) jours avant son échéance, le Cédant pourra, s'il le juge à propos et sans préjudice à ses autres recours, encaisser ladite lettre de garantie bancaire.

Cette lettre de garantie bancaire sera remise au Cessionnaire lorsqu'il aura reçu un financement pour la construction du Bâtiment ou lorsqu'il aura obtenu son permis de construction pour le Bâtiment. La demande de remise de la lettre de garantie devra être accompagnée soit d'une copie du contrat de financement par les acteurs impliqués dans le Projet ou d'une copie du contrat de financement d'un créancier hypothécaire pour l'Immeuble, émise au nom du Cessionnaire par un prêteur institutionnel autorisé à faire affaires au Québec ou d'une copie de son permis de construction pour le Bâtiment.

Le Cédant se réserve néanmoins tout droit et recours personnel à l'encontre du Cessionnaire eu égard aux obligations souscrites par ce dernier aux termes de cet acte et, sans limiter la généralité de ce qui précède, celles souscrites au titre « **OBLIGATION DE CONSTRUIRE** », nonobstant la remise de la lettre de garantie bancaire au Cessionnaire.

#### **PRIX**

Cette cession est faite sans considération monétaire, dont quittance totale et finale.

#### **DÉCLARATION DES PARTIES RELATIVEMENT À LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (T.P.S.) ET LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (T.V.Q.) VISANT LA VENTE D'UN TERRAIN**

La cession étant faite sans aucune considération monétaire, aucune somme n'est payable en vertu des dispositions de la *Loi concernant la taxe d'accise* (L.R.C. (1985), chapitre E-15) et de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* (RLRQ, chapitre T-0.1).

#### **DÉCLARATION RELATIVE À L'AVANT-CONTRAT**

Les Parties conviennent que les seules relations juridiques les liant sont constatées par le présent contrat qui annule toutes ententes précédentes.

#### **ÉLECTION DE DOMICILE**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement aux présentes est suffisant, s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire à l'adresse indiquée ci-dessous :

Le Cédant : à l'attention de la Directrice du Service de la stratégie immobilière, au 303, rue Notre-Dame Est, 2<sup>e</sup> étage, Montréal, province de Québec, H2Y 3Y8;

ou toute autre unité administrative le remplaçant;

avec une copie conforme à l'attention du greffier de la Ville, au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6.

Le Cessionnaire : à l'attention de Blandine TONGKALO, directrice générale, [REDACTED].

Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit au Cédant sa nouvelle adresse, le Cessionnaire fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

### DÉLAIS

Les délais mentionnés aux présentes sont de rigueur. Toutefois, pour déterminer le défaut du Cessionnaire en raison de quelque délai fixé dans cet acte, on doit tenir compte de tout retard apporté par le Cédant lui-même, lorsque tel retard peut raisonnablement empêcher ou retarder l'accomplissement par le Cessionnaire de ses engagements, ainsi que de toute force majeure, auquel cas les délais seront étendus d'autant.

### CLAUSE INTERPRÉTATIVE

Le Préambule fait partie intégrante de la présente cession.

Lorsque le contexte l'exige, tout mot écrit au singulier comprend aussi le pluriel et vice-versa et tout mot écrit au genre masculin comprend aussi le genre féminin et vice-versa.

Les mots "Cédant" et "Cessionnaire" dans le présent acte peuvent signifier une ou plusieurs personnes de sexe féminin ou masculin, ainsi qu'une ou plusieurs personnes morales ou physiques.

L'insertion de titres aux présentes est aux fins de référence seulement et n'affecte aucunement leur interprétation.

Chaque disposition des présentes est indépendante et distincte de sorte que, si l'une quelconque de ces dispositions est déclarée nulle ou non exécutoire, ceci n'affectera aucunement la validité des autres dispositions des présentes qui conserveront tout leur effet.

Le silence du Cédant ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation à tel droit ou recours.

### MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ALINÉA 1 DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

Les Parties font les déclarations suivantes :

- a) Les noms, prénoms, dénominations sociales et adresses du Cédant et du Cessionnaire dans la comparution sont exacts;
- b) L'immeuble faisant l'objet du présent transfert est situé dans la municipalité de **Montréal**;
- c) Le montant de la contrepartie pour le transfert de l'immeuble, selon le Cédant et le Cessionnaire, est de **ZERO DOLLAR (0,00 \$)**;
- d) Le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation est de **DEUX CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE QUATRE CENT DOLLARS (282 400,00 \$)**;
- e) Le montant du droit de mutation est de **DEUX MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX-NEUF DOLLARS (2 579,00 \$)**;

- f) Conformément au deuxième alinéa de l'article 9 de la Loi, le Cédant et le Cessionnaire déclarent que la présente cession ne constitue pas un transfert à la fois d'un immeuble corporel et de meubles visés à l'article 1.0.1 de la Loi.

**DONT ACTE** à Montréal,

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS**

Le

sous le numéro

( ) des minutes du notaire soussigné.

**LECTURE FAITE**, sauf au représentant du Cédant qui a expressément dispensé le notaire de lui faire lecture de l'acte, les Parties déclarent accepter l'utilisation de procédés technologiques pour clore le présent acte tel qu'autorisé par l'arrêté 2022-4841 du ministre de la Justice daté du 24 août 2022, identifient et reconnaissent véritables les annexes, puis signent à distance en présence du notaire soussigné.

(SIGNÉ)

\_\_\_\_\_  
**TRANSIT 24**

par : Blandine TONGKALO, directrice générale

\_\_\_\_\_  
**VILLE DE MONTRÉAL**

par : \_

\_\_\_\_\_  
**M<sup>e</sup> Tommy FRÉCHETTE, notaire**

Copie certifiée conforme de l'acte notarié technologique que j'ai reçu tel qu'autorisé par arrêté du ministre de la Justice et dont j'assure la conservation.

**Dossier # : 1229245007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la stratégie immobilière , Direction , Division transactions immobilières
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède sans contrepartie monétaire à l'organisme à but non lucratif Transit 24, un terrain d'une superficie de 641,87 mètres carrés, à des fins de construction d'un projet de maison d'hébergement, sur le territoire de la ville de Montréal / Fermer et retirer du domaine public ledit terrain du cadastre du Québec.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



Certification de fonds 1229245007.xlsx

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Monica DANULESCU  
préposé(e) au budget

**Tél :** 514-868-4869

Co-auteurs

Marie-Antoine Paul  
Préposée au budget

Mustapha CHBEL  
Conseiller budgétaire  
Pôle HDV

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-18

Pascal-Bernard DUCHARME  
Chef de section - conseil et soutien financiers

**Tél :**  
514 503-3296

**Division :** Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1229245007

Unité administrative responsable : *Service de l'habitation*

Projet : Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à un organisme à but non lucratif, à des fins de construction d'un projet destiné à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement, un terrain situé sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou, d'une superficie moindre que 10 000 mètres carrés, sans contrepartie monétaire.

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	<b>X</b>		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?  7- Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ?  7- Pour la période 2022 à 2031, les acquisitions projetées permettront la réalisation de nouveaux logements abordables ainsi que le maintien de logements abordables existants.			

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i><b>oui</b></i>	<i><b>non</b></i>	<i><b>s. o.</b></i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)</b> , notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</b></li> <li>● <b>Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</b></li> <li>● <b>Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</b></li> <li>● <b>Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</b></li> </ul>			<b>X</b>
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			<b>X</b>
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			<b>X</b>

## Section C - ADS+ \*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i><b>oui</b></i>	<i><b>non</b></i>	<i><b>s. o.</b></i>

<p>1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de :</p> <p>a. <b>Inclusion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Respect et protection des droits humains</li> <li>● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul>	<b>X</b>		
<p>b. <b>Équité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul>	<b>X</b>		
<p>c. <b>Accessibilité universelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul>	<b>X</b>		
<p>2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?</p>			<b>X</b>



**Dossier # : 1237529003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction , Division gestion de portefeuille et d'administration
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Transport collectif des personnes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le versement à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) de la contribution additionnelle de 2 300 000\$ concernant l'initiative tarifaire pour le projet pilote visant à offrir la gratuité d'accès aux services du métro depuis le centre-ville de Montréal pour la saison estivale 2022.

Il est recommandé d'autoriser le versement à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) de la contribution additionnelle de 2 300 000\$ concernant l'initiative tarifaire visant à offrir la gratuité d'accès aux services du métro depuis le centre-ville de Montréal pour la saison estivale 2022.

**Signé par** Claude CARETTE **Le** 2023-03-31 04:57

**Signataire :**

Claude CARETTE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme\_mobilité et infrastructures

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1237529003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction , Division gestion de portefeuille et d'administration
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Transport collectif des personnes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le versement à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) de la contribution additionnelle de 2 300 000\$ concernant l'initiative tarifaire pour le projet pilote visant à offrir la gratuité d'accès aux services du métro depuis le centre-ville de Montréal pour la saison estivale 2022.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) est responsable de la tarification des services de transport collectif pour l'ensemble de son territoire regroupant la Communauté métropolitaine de Montréal et la Ville de Saint-Jérôme. Depuis sa création en 2017, elle a lancé un vaste chantier de refonte tarifaire visant à revoir la tarification en place en fonction des besoins des usagers et des requêtes des municipalités, notamment au niveau du pourcentage des coûts rattachés au manque à gagner qui restent à la charge des municipalités. Des mesures qui s'inscrivent dans les orientations de la refonte tarifaire ont progressivement été mises en place, à la demande des municipalités, qui peuvent si elles le souhaitent, avec l'accord de l'ARTM, entreprendre des initiatives tarifaires particulières, nécessitant une contribution additionnelle au cadre tarifaire établi. C'est dans ce cadre que la Ville de Montréal a demandé à mettre en place un projet pilote visant à rendre les stations de métro Saint-Laurent, Place-des-Arts, McGill, Peel, Champ-de-Mars, Place-d'Armes et Berri-UQAM gratuite du 24 juin 2022 au 5 septembre 2022 inclusivement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG21 0735 - 6 janvier 2022 - Autoriser le versement à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) de la contribution additionnelle jusqu'à concurrence du montant prévu au budget de 9 250 000\$ pour le manque à gagner correspondant au rabais pour les aînés pour l'année 2021.

## DESCRIPTION

Afin de financer l'implantation de mesures de tarification plus juste en matière de transport collectif, la Ville de Montréal a demandé à l'ARTM de mettre en œuvre une initiative tarifaire visant à offrir la gratuité d'accès aux services du métro depuis le centre-ville de Montréal pour la saison estivale 2022.

Cette demande s'inscrit dans le cadre de la compétence exclusive de l'ARTM en matière d'établissement des tarifs du transport collectif sur son territoire (LARTM, art. 25).

L'initiative tarifaire retenue est la suivante :

- **Durée de la gratuité : 25 jours**

\* 11 fins de semaine (les samedis et dimanches) entre le 24 juin et le 4 septembre 2022;

\* 3 jours fériés : vendredi 24 juin, vendredi 1er juillet et lundi 5 septembre 2022;

- **Stations du métro admissibles à la gratuité : 7 stations**

\* Ligne verte : Peel, McGill, Place-des-Arts et Saint-Laurent;

\* Ligne orange : Champs-de-Mars et Place-d'Armes;

\* La station de correspondance Berri-UQAM.

- **Fonctionnement :**

\* L'accès au réseau du métro depuis les 7 stations gratuites est libre (à porte ouverte), peu importe la station de sortie de l'usager. La gratuité s'applique à l'ensemble des usagers, incluant les personnes à mobilité réduite.

\* L'accès au réseau du métro depuis les autres stations demeure payant en tout temps.

Au regard du budget et de l'échéancier de réalisation, les paramètres suivants ont été entendus entre l'ARTM et la Ville :

- Le manque à gagner tarifaire engendré par la gratuité dans les stations désignées est entièrement assumé par la Ville de Montréal et payable à l'ARTM;

- La valeur du manque à gagner tarifaire est estimée à 2,3 M\$. Ce montant est facturé par l'ARTM à la Ville;

- La mise en opération de l'initiative est assurée par la Société de Transport de Montréal (STM) qui s'assure notamment de l'accès gratuit aux stations désignées, l'information aux voyageurs et la sécurité des usagers;

- Le contrôle des titres de transport est suspendu pendant les journées de gratuité dans l'ensemble du réseau de métro. Toute autre action frauduleuse non liée à la gratuité demeure sanctionnable.

Suite à cette demande et à son application par l'ARTM à partir du mois de juin 2022, cette dernière a transmis à la Ville de Montréal une facture correspondante au montant total du manque à gagner lié à cette mesure. Le présent dossier a pour objet d'autoriser le paiement de la facture reçue.

## JUSTIFICATION

S.O.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une provision de 2 300 000 \$ a été prise pour comptabiliser la dépense en 2022 dans les dépenses de contribution dans les chapitres corporatifs. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville en 2023.

La dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature de la décision qui vise un virement budgétaire (voir pièce jointe).

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'autorisation faisant l'objet du présent dossier décisionnel permettra à la Ville de Montréal de respecter ses engagements en payant la facture de l'ARTM en lien avec le projet pilote visant à offrir la gratuité d'accès aux services du métro depuis le centre-ville de Montréal pour la saison estivale 2022.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Ce dossier ne comporte aucun enjeu en lien avec la COVID-19.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue en lien avec ce dossier

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité exécutif : 3 mai 2023.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-03-24

Alexandre D DAVID  
Chef d'équipe en contrôle de projets

**Tél :** 514-872-8603  
**Télécop. :**

Damien LE HENANFF  
chef(fe) de division - gestion de portefeuille  
et administration

**Tél :** 514-295-1930  
**Télécop. :**

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU  
Directrice de service

**Tél :**  
**Approuvé le :** 2023-03-30

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1237529003

Unité administrative responsable : *Service de l'urbanisme et de la mobilité*

Projet : *Autoriser le versement à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) de la contribution additionnelle de 2 300 000\$ concernant l'initiative tarifaire pour le projet pilote visant à offrir la gratuité d'accès aux services du métro depuis le centre-ville de Montréal pour la saison estivale 2022.*

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i><b>oui</b></i>	<i><b>non</b></i>	<i><b>s. o.</b></i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	<b>x</b>		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? <i>[Comment répondre : Identifiez un maximum de 5 priorités et retranscrivez-les (numéro et énoncé de priorité) en vous référant au guide d'accompagnement ou au <u>document synthèse Montréal 2030</u>. Répondez « aucune contribution » dans le cas d'une absence de contribution ou « s.o » dans le cas d'une non-applicabilité. Supprimez les présentes instructions après avoir répondu à la question.]</i>			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ? <i>[Comment répondre : Indiquez les principaux résultats/bénéfices attendus en lien aux priorités Montréal 2030 identifiées ou aux transformations organisationnelles qui sous-tendent la mise en œuvre de la planification stratégique. Illustrez les changements attendus à l'aide de données quantitatives ou qualitatives (selon leur disponibilité). Répondez « aucune contribution » dans le cas d'une absence de contribution ou « s.o » dans le cas d'une non-applicabilité.</i>			

*Supprimez les présentes instructions après avoir répondu à la question.]*

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>	<b>x</b>	<b>x</b> <b>x</b>	
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		<b>x</b>	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		<b>x</b>	

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. <b>Inclusion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Respect et protection des droits humains</li> <li>● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul> </li> </ul>	<b>x</b>	<b>x</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>b. <b>Équité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul> </li> </ul>	<b>x</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>c. <b>Accessibilité universelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul> </li> </ul>	<b>x</b>		

2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		<b>x</b>	
---	--	----------	--

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

**Dossier # : 1237529003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction , Division gestion de portefeuille et d'administration
<b>Objet :</b>	Autoriser le versement à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) de la contribution additionnelle de 2 300 000\$ concernant l'initiative tarifaire pour le projet pilote visant à offrir la gratuité d'accès aux services du métro depuis le centre-ville de Montréal pour la saison estivale 2022.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



Certification des fonds\_GDD 1237529003.xlsx

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Hui LI  
Préposée au budget  
**Tél : 514 872-3580**

Co-auteur  
Francine Leboeuf  
Professionnelle (domaine d'expertise)-Chef d'équipe  
514 872-0985

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-03-29

Francine LAVERDIÈRE  
Directrice de service - finances et trésorière  
**Tél : 514 872-6630**

**Division :** Service des finances



(2)

**Dossier # : 1226924004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division du patrimoine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter les parties de l'inventaire des immeubles patrimoniaux de l'agglomération de Montréal visant les territoires de Dollard-des-Ormeaux et de Kirkland, conformément à l'article 120 de la Loi sur le patrimoine culturel

Il est recommandé :

d'adopter les parties de l'inventaire des immeubles patrimoniaux de l'agglomération de Montréal visant les territoires de Dollard-des-Ormeaux et de Kirkland (une liste par territoire), conformément à l'article 120 de la Loi sur le patrimoine culturel.

**Signé par** Claude CARETTE **Le** 2023-04-21 16:39

**Signataire :**

Claude CARETTE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme\_mobilité et  
infrastructures

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1226924004

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division du patrimoine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter les parties de l'inventaire des immeubles patrimoniaux de l'agglomération de Montréal visant les territoires de Dollard-des-Ormeaux et de Kirkland, conformément à l'article 120 de la Loi sur le patrimoine culturel

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives a été adoptée le 25 mars 2021 et sanctionnée le 1<sup>er</sup> avril suivant. Cette loi introduit l'obligation pour les municipalités régionales de comté (MRC) et les agglomérations du Québec d'adopter, au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2026, un inventaire de tous les immeubles construits avant 1940 situés sur leur territoire et qui présentent une valeur patrimoniale. Cet inventaire doit être réalisé selon la méthodologie et le mode de diffusion établis par le ministère de la Culture et des Communications (MCC).

À tout moment avant le 1<sup>er</sup> avril 2026, un inventaire peut être adopté pour une partie seulement du territoire qui doit faire l'objet d'un inventaire. Un tel inventaire partiel est alors considéré comme un inventaire pour l'application de toute disposition législative y référant dans la partie de territoire visée.

L'inventaire des immeubles construits avant 1940 sur le territoire de l'agglomération de Montréal présentant une valeur patrimoniale est réalisé grâce au soutien financier du gouvernement du Québec.

La Loi sur le patrimoine culturel (LPC) permet aussi aux MRC et aux agglomérations d'inclure dans leur inventaire des immeubles dont la construction est plus récente. Le choix d'inclure dès maintenant ou plus tard des immeubles construits en 1940 ou après relève actuellement des arrondissements et des villes. À l'instar des immeubles construits avant 1940, ces immeubles ont été analysés selon la même méthodologie établie par le MCC.

Conformément à la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, la Ville de Montréal, à titre de municipalité centrale, a la responsabilité de coordonner l'inventaire pour tout le territoire de l'Agglomération de Montréal et de le soumettre au Conseil d'agglomération pour adoption.

L'inventaire de l'agglomération de Montréal sera réalisé et adopté par parties. Dans un

premier temps, un projet pilote visant les territoires de Hampstead et de Saint-Laurent a été entrepris, suivi par l'inventaire des territoires de Kirkland et de Dollard-des-Ormeaux. L'inventaire des autres territoires de l'agglomération se poursuivra au cours des prochaines années. Il est prévu que les nouvelles parties d'inventaire complétées soient présentées au fur et à mesure au conseil d'agglomération pour adoption.

Les informations détaillées recueillies pour chaque immeuble retenu à l'inventaire seront consignées sur une plateforme informatique du MCC (en cours de développement). Le MCC prévoit la publication de ces informations en données ouvertes qui pourront être extraites et utilisées par les équipes des territoires concernés. Une diffusion par le biais d'une base de données Web semblable au Répertoire du patrimoine culturel du Québec est également envisagée par le MCC.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier décisionnel vise à adopter les parties de l'inventaire requis en vertu de l'article 120 de la LPC pour les territoires suivants :

- Ville de Kirkland (2 immeubles)
- Ville de Dollard-des-Ormeaux (3 immeubles)

La liste des immeubles retenus à l'inventaire pour chacun de ces territoires ainsi qu'une lettre de la municipalité visée sont jointes au sommaire décisionnel.

## **JUSTIFICATION**

L'adoption de l'inventaire des immeubles construits avant 1940 présentant une valeur patrimoniale est une exigence de la LPC. Compte tenu de l'ampleur du corpus d'immeubles construits avant 1940 sur le territoire de l'agglomération (plus de 87 000 selon les estimations actuelles), il a été convenu d'adopter l'inventaire en plusieurs parties comme le permet la loi.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'inventaire des villes de Kirkland et de Dollard-des-Ormeaux a été réalisé par des ressources internes à la Ville de Montréal, étant donné le petit nombre d'immeubles visés. Afin d'appuyer l'agglomération de Montréal dans l'exercice de ses nouvelles responsabilités, le MCC et la Ville de Montréal ont conclu une entente d'aide financière spécifique pour financer la réalisation de l'inventaire sur le reste du territoire de l'agglomération (CG22 0477). Cette entente vise une aide financière maximale de 5 000 000 \$ du MCC et une contribution financière égale de la Ville.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il vise l'adoption d'un inventaire d'immeubles patrimoniaux.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les immeubles inventoriés, comme les immeubles cités ou situés dans un site cité en vertu de la LPC, seront considérés comme des immeubles patrimoniaux au sens de la Loi sur

l'aménagement et l'urbanisme. Ils pourront être assujettis à des dispositions particulières en vertu du règlement de démolition d'immeubles et du règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments des municipalités.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Le présent dossier ne comporte aucun enjeu en lien avec la COVID-19.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication de la part de la Ville de Montréal n'est prévue pour l'adoption de l'inventaire de ces deux municipalités.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Inventaire de Kirkland et de Dollard-des-Ormeaux :

- Dépôt des données sur la plateforme du MCC : date indéterminée (plateforme en cours de développement, en attente d'information du MCC)
- Adoption de l'inventaire de la Ville de Hampstead : juin 2023
- Adoption de l'inventaire de l'arrondissement de Saint-Laurent : automne 2023

Réalisation de l'inventaire pour le reste du territoire de l'agglomération :

- Juin 2023 : début de la réalisation des mandats
- Présentation au conseil d'agglomération des prochaines parties d'inventaire pour adoption : au fur et à mesure, lorsque les parties d'inventaire seront complétées
- Délai actuel de complétion de l'inventaire de l'agglomération : au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2026

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jennifer OUELLET  
Conseillère en aménagement

**Tél :** 514 872-7050

**Télécop. :** 514-872-0049

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-19

Mathieu PAYETTE-HAMELIN  
Chef de section Division du patrimoine

**Tél :** (514) 261-4656

**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Louis-Henri BOURQUE  
Directeur de la Planification et de la mise en  
valeur du territoire

**Tél :** 514.953.4555

**Approuvé le :** 2023-04-21

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Louis-Henri BOURQUE  
directeur(-trice) - planification et mise en  
valeur du territoire

**Tél :**

**Approuvé le :** 2023-04-21

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1236924001

Unité administrative responsable : *Division du patrimoine*

Projet : *Adopter les parties de l'inventaire des immeubles patrimoniaux de l'agglomération de Montréal visant les territoires de Dollard-des-Ormeaux et Kirkland, conformément à l'article 120 de la Loi sur le patrimoine culturel.*

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<b><i>oui</i></b>	<b><i>non</i></b>	<b><i>s. o.</i></b>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>			<b>x</b>
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? s.o.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ? s.o.			

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>			<b>x</b>
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			<b>x</b>
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			<b>x</b>

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. <b>Inclusion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Respect et protection des droits humains</li> <li>● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul> </li> <li>b. <b>Équité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul> </li> <li>c. <b>Accessibilité universelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul> </li> </ul>			<b>x</b>
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			<b>x</b>

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

NUMÉRO SÉQUENTIEL UNIQUE (INVENTAIRE)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	GENÉRIQUE DE LA VOIE	SPECIFIQUE DE LA VOIE	ORIENTATION DE LA VOIE	REPÈRE GÉOGRAPHIQUE (SI L'IMMEUBLE N'A PAS D'ADRESSE)	STATUT (INVENTAIRE)
i663-KRK-1014734	11	11	chemin	Lantier	X	X	Retenu
i663-KRK-1018840	3766	3766	boulevard	Saint-Charles	X	X	Retenu

Kirkland, le 13 avril 2023

Lucie Careau, urbaniste  
Directrice du service  
Service de l'urbanisme et de la mobilité, Ville de Montréal  
303, rue Notre-Dame Est, 5<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

**Objet : Inventaire des immeubles construits avant 1940 en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel**

---

Madame Careau,

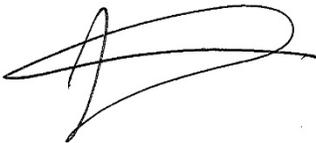
Par la présente, nous confirmons que la Ville de Kirkland a collaboré avec l'agglomération de Montréal à la réalisation de l'inventaire sur son territoire des bâtiments construits avant 1940.

La Ville de Kirkland appuie la recommandation faite au Conseil d'agglomération à l'effet d'adopter cet inventaire en vertu notamment des exigences de l'article 120 de la Loi sur le patrimoine culturel.

Les deux immeubles identifiés dans l'inventaire sont les suivants :

- La Maison Lantier située au 11, chemin Lantier;
- Maison Jean-Baptiste-Jamme-Dit-Carrière située au 3766, boulevard Saint-Charles.

Nous remercions l'agglomération de Montréal et son équipe administrative pour l'excellente collaboration dans ce dossier. Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.



Joe Sanalitra  
Directeur général  
514 694-4100, poste 3120

c.c. Kristopher Parent, Directeur de l'aménagement urbain et environnement  
Alexandre Gervais, Chef de division en environnement et aménagement urbain

NUMÉRO SÉQUENTIEL UNIQUE (INVENTAIRE)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	GENÉRIQUE DE LA VOIE	LIEN	SPECIFIQUE DE LA VOIE	ORIENTATION DE LA VOIE	REPÈRE GÉOGRAPHIQUE (SI L'IMMEUBLE N'A PAS D'ADRESSE)	STATUT (INVENTAIRE)
i663-DDO-1005271	4337	4337	boulevard		Saint-Jean	X	X	Retenu
i663-DDO-1006473	4600	4600	boulevard	des	Sources	X	X	Retenu
i663-DDO-1009784-1	4139	4139	boulevard	des	Sources	X	X	Retenu



**PAR COURRIEL**

Le 13 avril 2023

Madame Lucie Careau  
Directrice de l'urbanisme et de la mobilité  
Division du patrimoine | Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire  
Service de l'urbanisme et de la mobilité  
303, rue Notre-Dame Est, 6<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Y 3Y8  
[lucie.careau@montreal.ca](mailto:lucie.careau@montreal.ca)

**Objet : Présentation au conseil d'agglomération de l'inventaire des immeubles d'intérêt construits avant 1940 sur le territoire de la Ville de Dollard-des-Ormeaux**

Madame,

La Ville de Dollard-des-Ormeaux confirme avoir collaboré à la réalisation de l'inventaire des immeubles patrimoniaux sur son territoire et elle appuie la recommandation faite au conseil d'agglomération à l'effet d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux de l'agglomération concernant la Ville de Dollard-des-Ormeaux conformément à l'article 120 de la Loi sur le patrimoine culturel (P-9.002).

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

**Sylvain Boulianne**

Directeur  
Service de l'aménagement urbain et de l'ingénierie

SB/jo/cm

p. j. DDO liste inventaire agglo final.pdf

c.c. Julie Ozell, Service de l'aménagement urbain et de l'ingénierie  
Jack Benzaquen, Direction générale de la Ville de Dollard-des-Ormeaux  
Eva-Eleonora Furdui Incze, Service de l'urbanisme et de la mobilité [evaeleonora.furdui@montreal.ca](mailto:evaeleonora.furdui@montreal.ca)  
Jennifer Ouellet, Service de l'urbanisme et de la mobilité [jennifer.ouellet@montreal.ca](mailto:jennifer.ouellet@montreal.ca)



**Dossier # : 1237796005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les actions en développement économique 2023-2025 en lien avec la Planification économique conjointe 2022-2025

Il est recommandé d'approuver les actions en développement économique (2023-2025) en lien avec la Planification économique conjointe (2022-2025).

**Signé par** Philippe KRIVICKY **Le** 2023-05-08 18:28

**Signataire :**

Philippe KRIVICKY

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Économie et rayonnement de  
la métropole

**IDENTIFICATION** Dossier # :1237796005

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les actions en développement économique 2023-2025 en lien avec la Planification économique conjointe 2022-2025

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le gouvernement du Québec a souligné la particularité de Montréal en ratifiant en 2016 la Déclaration sur la reconnaissance du statut particulier de la métropole. La mise en œuvre de cette reconnaissance s’est notamment exprimée par la signature de l’Entente-cadre Réflexe Montréal qui prévoyait notamment un engagement à développer une planification économique conjointe et un engagement du gouvernement du Québec à verser à la Ville de Montréal une subvention de 150 M\$ sur cinq ans pour soutenir sa Stratégie de développement économique 2018-2022. La Ville de Montréal et le ministère de l’Économie, de l’Innovation et de l’Énergie (MEIÉ) ont élaboré une planification économique conjointe qui a été entérinée par le conseil des ministres le 28 février 2018 et dévoilée en mars 2018. Ce même conseil des ministres a également approuvé une convention qui précise les modalités de versement de la subvention de 150 M\$. Parallèlement à l’élaboration de la Planification économique conjointe (PEC), le Service de développement économique a élaboré la Stratégie de développement économique 2018-2022 de la Ville, Accélérer Montréal, qui a été adoptée en avril 2018. Ses huit plans d’action ont été lancés entre mai et fin juin 2018. Dans le cadre de l’entente de subvention, la Ville de Montréal avait déposé auprès du ministre, au 31 mars de chaque année, un rapport annuel des activités réalisées. Un rapport final présentant l’évaluation des retombées de la Stratégie de développement économique 2018-2022 a également été déposé le 31 mars 2022.

La PEC 2018-2022, arrivée à échéance le 31 mars 2022, la Ville et le MEIÉ ont convenu du renouvellement de la PEC pour la période 2022-2025. Celle-ci a été entérinée par le conseil des ministres le 1er février 2023, puis approuvée par le conseil d'agglomération le 23 février 2023. Ce même conseil des ministres a également approuvé une convention qui précise les modalités de versement de la subvention de 150 M\$.

Le présent sommaire décisionnel concerne les actions en développement économique pour les années 2023 à 2025. Ce document découle de la planification économique conjointe avec le gouvernement du Québec, à la suite de la signature de l'Entente Réflexe Montréal.

Cette nouvelle démarche stratégique définit les orientations que la Ville entend poursuivre en matière de développement économique afin de soutenir l'environnement d'affaires et

l'économie de la métropole.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CG23 0081 - 23 février 2023**

Approuver la Planification économique conjointe (PEC) pour la période 2022-2025 entre la Ville de Montréal et le Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIÉ) du Québec / Approuver le projet de convention d'aide financière de 150 M\$ entre le MEIÉ et la Ville

## **DESCRIPTION**

Les actions en développement économique 2023-2025 visent à préciser les principales priorités et interventions de la Ville en matière de développement économique. Elles permettent de préciser au MEIÉ les grandes orientations qui permettront de déployer la planification économique conjointe et de préciser la façon dont seront utilisés les crédits associés.

Les actions en développement économique se déclinent en quatre grandes orientations, lesquelles sont associées à des priorités de mise en oeuvre :

### Orientation 1 : Montréal économique vibrant

- 1.1 Stimuler la requalification et l'attractivité des pôles d'emplois montréalais
- 1.2 Déployer des programmes de subventions pour stimuler le dynamisme économique de la métropole
- 1.3 Appuyer la fonction commerciale qui contribue à la qualité de vie de la métropole
- 1.4 Soutenir la qualité en design et en architecture

### Orientation 2 : Montréal économique innovant

- 2.1 Renforcer le soutien à la commercialisation des innovations
- 2.2 Propulser la croissance des PME par l'adoption de pratiques innovantes
- 2.3 Amorcer la transition écologique des entreprises et implanter l'économie circulaire
- 2.4 Renforcer l'impact des entreprises d'économie sociale
- 2.5 Stimuler l'innovation dans les organisations en misant sur la recherche

### Orientation 3 : Montréal économique facilitant

- 3.1 Consolider l'offre de services de PME MTL
- 3.2 Améliorer l'expérience client des entreprises qui interagissent avec la ville
- 3.2 Assurer l'accès à l'entrepreneuriat pour toutes et tous
- 3.4 Renforcer l'offre de service en matière d'intelligence économique

### Orientation 4 : Montréal économique rayonnant

- 4.1 Miser sur le développement d'écosystèmes économiques porteurs pour l'économie montréalaise
- 4.2 Accélérer l'internationalisation des entreprises et des organisations montréalaises
- 4.3 Soutenir le rayonnement du Montréal économique
- 4.4 Faire de Montréal un chef de file mondial en matière de transition écologique et de lutte contre les changements climatiques

Le document énonçant les actions en développement économique est la traduction opérationnelle de ces quatre orientations. Ces dernières visent les entreprises, l'entrepreneuriat privé et collectif, le savoir et les talents, le territoire, l'agilité de l'écosystème de développement économique, et la dimension internationale du développement économique.

## **JUSTIFICATION**

Par la vision commune qu'elle vient exprimer, son cadre de concertation et ses mécanismes

d'arrimage des interventions, la planification économique conjointe Ville / MEIÉ permet de mieux coordonner les actions gouvernementales et municipales. Le document des actions en développement économique 2023-2025 vient pour sa part opérationnaliser cette planification et guider les actions municipales en développement économique pour les prochaines années. La Ville de Montréal déploie des programmes d'aide à l'entreprise en vertu de l'article 10.1 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal. Selon les dispositions prévues, les programmes d'aide à l'entreprise doivent s'inscrire dans le plan de développement économique de la Ville de Montréal. L'adoption des priorités de développement économique 2023-2025 permettra donc à la Ville de déployer des programmes dans le futur.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le dossier est sans impact budgétaire pour la Ville.

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Sans objet.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication pourrait être développée avec les partenaires gouvernementaux et la collaboration du Service des communications au cours des prochains mois.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Mise en oeuvre des actions en développement économique.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Noémie LUCAS  
Commissaire au développement économique

**Tél :** 438-368-6672

**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-26

Valérie POULIN  
Directrice - Intelligence économique et  
rayonnement international

**Tél :** 514-872-7046

**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Eric LABELLE  
directeur(-trice) de service - developpement  
economique

**Tél :**

**Approuvé le :** 2023-05-08

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1237796005

Unité administrative responsable : Service du développement économique

Projet : Approuver les priorités de développement économique 2023-2025

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i><b>oui</b></i>	<i><b>non</b></i>	<i><b>s. o.</b></i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	<b>X</b>		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? <i>Le présent dossier s'inscrit directement dans le cadre du Plan stratégique Montréal 2030. Il contribuera à l'atteinte des priorités 4, 8, 12, 14, 15, 16, 17 et 20.</i>			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ? <ul style="list-style-type: none"><li>● <b>Priorité 4</b> : Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et éco-responsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité;</li><li>● <b>Priorité 8</b> : Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous;</li><li>● <b>Priorité 12</b> : Miser sur la transparence, l'ouverture et le partage des données ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective;</li><li>● <b>Priorités 14</b> : Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité;</li></ul>			

- **Priorités 15** : Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire;
- **Priorités 16** : Propulser Montréal comme laboratoire vivant et ville de savoir en favorisant les maillages entre l'administration municipale, le milieu de l'enseignement supérieur, les centres de recherche et les acteurs de la nouvelle économie montréalaise ainsi qu'avec les acteurs et réseaux de villes à l'international;
- **Priorités 17** : Développer un modèle de gouvernance intelligente et une culture de l'innovation reposant sur une approche d'expérimentation centrée sur l'impact afin d'accompagner les transformations internes et externes;
- **Priorité 20** : Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>			
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. <b>Inclusion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Respect et protection des droits humains</li> <li>● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul> </li> <li>b. <b>Équité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul> </li> <li>c. <b>Accessibilité universelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul> </li> </ul>			
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Planification économique conjointe  
avec le gouvernement du Québec

# Actions en développement économique 2023-2025

Mai 2023





# Table des matières

<b>Introduction</b> .....	<b>3</b>
<b>Une métropole résiliente malgré les soubresauts de l'économie mondiale</b> .....	<b>4</b>
<b>Vision</b> .....	<b>7</b>
<b>Des territoires prioritaires et des secteurs d'activités économiques stratégiques</b> .....	<b>9</b>
<b>Quatre orientations pour le développement économique de la métropole</b> .....	<b>11</b>
<b>Orientation 1 : Montréal économique VIBRANT</b> .....	<b>13</b>
1.1 Stimuler la requalification et l'attractivité des pôles d'emplois montréalais .....	15
1.2 Déployer des programmes de subventions pour stimuler le dynamisme économique de la métropole .....	17
1.3 Appuyer la fonction commerciale qui contribue à la qualité de vie de la métropole .....	17
1.4 Soutenir la qualité en design et en architecture .....	19
<b>Orientation 2 : Montréal économique INNOVANT</b> .....	<b>21</b>
2.1 Renforcer le soutien à la commercialisation des innovations .....	23
2.2 Propulser la croissance des PME par l'adoption de pratiques innovantes .....	24
2.3 Amorcer la transition écologique des entreprises et implanter l'économie circulaire .....	25
2.4 Renforcer l'impact des entreprises d'économie sociale .....	25
2.5 Stimuler l'innovation dans les organisations en misant sur la recherche .....	26
<b>Orientation 3 : Montréal économique FACILITANT</b> .....	<b>28</b>
3.1 Consolider l'offre de services de PME MTL .....	30
3.2 Améliorer l'expérience client des entreprises qui interagissent avec la Ville .....	31
3.3 Assurer l'accès à l'entrepreneuriat pour toutes et tous .....	32
3.4 Renforcer l'offre de services en matière d'intelligence afin d'en faire un incontournable pour la prise de décisions éclairées .....	33
<b>Orientation 4 : Montréal économique RAYONNANT</b> .....	<b>35</b>
4.1 Miser sur le développement d'écosystèmes économiques porteurs pour l'économie montréalaise .....	37
4.2 Accélérer l'internationalisation des entreprises et des organisations montréalaises .....	38
4.3 Soutenir le rayonnement de Montréal économique .....	39
4.4 Faire de Montréal un chef de file mondial en matière de transition écologique et de lutte contre les changements climatiques .....	41
<b>Tableau synoptique</b> .....	<b>42</b>
<b>Une évaluation en continu</b> .....	<b>43</b>
<b>Annexes</b> .....	<b>44</b>
Annexe I. Ententes contribuant à l'atteinte des actions de développement économique 2023-2025 .....	44
Annexe II. Stratégies et plans d'action précédents de la Ville .....	45

# Introduction

Forte de la résilience de son économie face à la pandémie de COVID-19, Montréal, à l'image des autres grandes métropoles, demeure affectée par des mutations économiques, sociales et environnementales profondes. Le progrès du numérique et de l'intelligence artificielle, les défis de la transition écologique, l'évolution du rapport au travail dans un contexte de pénurie structurelle de main-d'œuvre et l'environnement international incertain sont autant de transformations qui exigent une attention continue pour le maintien des conditions propices à la prospérité de la métropole. Elles constituent également des possibles pour catalyser un développement économique plus vert et inclusif.

Élaborées en s'appuyant sur les résultats de la stratégie Accélérer Montréal 2018-2022<sup>1</sup> et sur l'expérience des interventions réalisées pendant la crise de la COVID-19, les actions de développement économique 2023-2025 reflètent l'évolution des actions de la Ville en matière de développement économique. À cette fin, elles présentent des orientations alignées sur le plan stratégique Montréal 2030<sup>2</sup>, adopté par la Ville

dans l'objectif de rehausser la résilience économique, sociale et écologique de la métropole afin d'accroître la qualité de vie de l'ensemble des citoyennes et des citoyens et de nous donner collectivement les moyens de faire face aux défis d'aujourd'hui et de demain.

Les actions de développement économique 2023-2025 proposent également un cadre opérationnel pour la planification économique conjointe<sup>3</sup> engagée avec le gouvernement du Québec, en complémentarité avec les actions des autres ordres de gouvernement et les grandes orientations métropolitaines<sup>4</sup>. La planification économique conjointe découle du statut de Métropole du Québec obtenu en 2016 et s'accompagne d'une contribution de 150 M \$ pour une période de 3 ans. Le choix et la gestion des aides financières issues de cette contribution sont sous la responsabilité de la Ville de Montréal. Associée aux ententes de financement établies avec d'autres ministères du gouvernement du Québec et aux prêts<sup>5</sup> en gestion du réseau PME MTL, c'est plus de 432 M \$<sup>6</sup> que la Ville investit pour le développement économique vert et inclusif de Montréal.

1. Ville de Montréal, 2018. [Accélérer Montréal, Stratégie de développement économique 2018-2022](#).

2. Ville de Montréal, 2020. [Plan stratégique Montréal 2030](#).

3. Gouvernement du Québec, 2023. [Renouvellement de la Planification économique conjointe 2022-2025 - Plus de 250 M \\$ pour le développement économique de la métropole](#).

4. À cet effet, voir le [Plan métropolitain de développement économique 2022-2031](#) élaboré par la Communauté métropolitaine de Montréal.

5. Total de 67 M \$ pour les prêts PME MTL et des Fonds locaux de solidarité (FLS) en gestion.

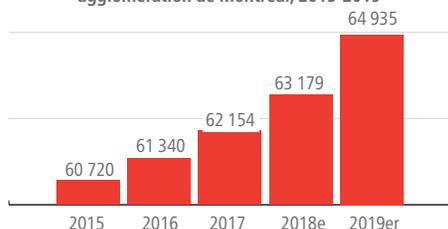
6. Voir l'annexe I *Ententes contribuant à l'atteinte des priorités de développement économique 2023-2025*. Il est à noter que ces investissements s'ajoutent au budget de fonctionnement du Service de développement économique de la Ville de Montréal.

# Une métropole résiliente malgré les soubresauts de l'économie mondiale

Avec un PIB réel au niveau de l'agglomération qui représentait 32,9% de celui de la province en 2019 et un taux de croissance annuel moyen de 1,7% du PIB réel par habitant entre 2015 et 2019, Montréal demeure la locomotive économique du Québec<sup>7</sup>.

Bien que les effets de la pandémie aient temporairement freiné cette lancée remarquable, comme en témoigne le taux de chômage de 11,2% en 2020 au niveau de l'agglomération, l'économie de la métropole a su rebondir avec une reprise vigoureuse.

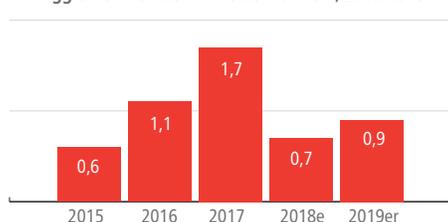
Produit intérieur brut réel (en \$) par habitant, agglomération de Montréal, 2015-2019



Source : Institut de la statistique du Québec. Adapté par le Service du développement économique de la Ville de Montréal

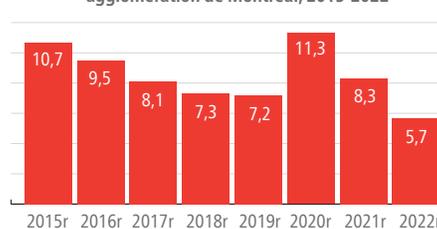
Cette croissance économique s'est accompagnée d'une vigueur inédite du marché du travail, avec la création de 128 600 emplois et une hausse annuelle moyenne du taux d'emploi de 1,1 point de pourcentage dans les 5 dernières années avant la pandémie<sup>8</sup>, soit une période de relative stabilité économique permettant de mettre en lumière les effets de facteurs de croissance liés davantage à la structure de l'économie montréalaise qu'à la conjoncture économique mondiale.

Croissance annuelle du taux d'emploi (en point de %), agglomération de la Ville de Montréal, 2015-2019



Source : Institut de la statistique du Québec.

Taux de chômage (en %), agglomération de Montréal, 2015-2022



Source : Institut de la statistique du Québec.

Sur le marché du travail, cette reprise s'est traduite en 2022 par une diminution du taux de chômage à un creux historique de 5,7%. Elle est également visible sur l'activité commerciale par une augmentation de 2% des marchandises manutentionnées au Port de Montréal par rapport à l'année précédente<sup>9</sup>. Et déjà, le PIB réel aurait retrouvé, voire dépassé son niveau pré-pandémique, si l'on se fie aux projections de 2022 pour la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal, avec une augmentation de 5,4% par rapport à 2019<sup>10</sup>.

7. Source : Institut de la statistique du Québec. [Produit intérieur brut aux prix de base par industrie, régions administratives, régions métropolitaines de recensement, Québec.](#)

8. Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec. [Caractéristiques du marché du travail, données mensuelles désaisonnalisées, régions administratives et ensemble du Québec.](#)

9. Source : Port de Montréal. [Trafics mensuel de conteneurs.](#)

10. Source : Conference board du Canada

## Des tendances de fond et certains nouveaux enjeux qui façonneront l'économie de demain

C'est face à des enjeux nouveaux et à des tendances de fond que l'économie montréalaise, tout comme celle des autres métropoles mondiales, émerge de la crise. L'essor du télétravail et l'accélération de l'adoption de nouvelles technologies numériques, les changements structureaux engendrés par la transition écologique, le vieillissement de la population et l'accroissement des flux migratoires, sont tout autant de facteurs qui exigent l'adaptation constante de l'économie métropolitaine.

C'est aussi sous l'influence des récentes tensions géopolitiques mondiales, de la reprise relativement timide de l'économie chinoise — ce qui a des effets notamment sur les chaînes d'approvisionnement mondiales — de l'inflation élevée et des politiques monétaires restrictives qui génèrent un haut niveau d'incertitude par rapport aux perspectives économiques mondiales que Montréal entre dans cette nouvelle ère.

## Une métropole aux multiples atouts, bien positionnée pour l'avenir

Avec ses 10 grappes industrielles structurées<sup>11</sup> et une main-d'œuvre hautement qualifiée qui contribuent à l'attraction d'investissements directs étrangers ainsi que la présence d'entreprises dans des secteurs et créneaux industriels d'avenir, comme les sciences de la vie, les technologies de la santé et l'intelligence artificielle, Montréal est bien positionnée pour relever ces défis et peut compter sur une économie diversifiée et résiliente.

Montréal est par ailleurs dans une position idéale pour saisir les opportunités liées à la « relance verte » de l'économie mondiale, grâce à ses expertises et à ses expériences, particulièrement en matière de mobilité durable, de technologies propres et de finance responsable.

En outre, de toutes les grandes régions métropolitaines du Canada et des États-Unis, Montréal est celle qui affiche les coûts d'exploitation d'entreprises les plus bas<sup>12</sup>, ce qui favorise l'attraction et la rétention des talents, des investissements étrangers et des entreprises.

Comme ville universitaire qui se classe au premier rang au Canada et au deuxième rang en Amérique du Nord<sup>13</sup>, Montréal offre un cadre propice à l'innovation et à l'essor de créneaux porteurs qui contribue à son rayonnement en tant que métropole. Ce rayonnement, conjugué notamment à la vigueur du marché de travail et de la qualité de vie reconnue à Montréal, contribue à rendre la métropole plus attractive ; elle a d'ailleurs accueilli 59,7 % de l'ensemble des immigrantes et immigrants du Québec en 2022<sup>14</sup>.

---

11. Source: Communauté métropolitaine de Montréal. [Grappes métropolitaines](#).

12. Source: fDi Benchmark, 2019

13. Source: classement QS Best Student Cities 2023

14. Source: Institut de la statistique du Québec



---

# Vision

## **Montréal, chef de file d'une économie innovante et responsable qui place l'humain, la transition écologique et l'inclusion sociale au cœur de son développement**

Pour réaliser cette vision, la Ville de Montréal assure son leadership en matière de développement économique afin de faire émerger des projets structurants et de faciliter leur mise en œuvre sur le territoire et leur rayonnement à l'échelle locale et internationale. Elle mobilise et fédère ses partenaires socio-économiques à l'échelle de l'agglomération et s'appuie sur l'intelligence d'affaires pour favoriser le développement et soutenir le démarrage et la croissance des entreprises ici et ailleurs. Elle permet à tous les acteurs économiques de contribuer à la réalisation des engagements de durabilité, d'innovation et d'inclusion socio-économique portés par le plan stratégique Montréal 2030.







# Des territoires prioritaires et des secteurs d'activités économiques stratégiques

La structure économique de l'agglomération de Montréal s'articule autour de plusieurs secteurs d'emplois répartis sur l'ensemble de l'île de Montréal. Parmi ceux-ci, certains présentent des occasions uniques de réaménagement afin de renforcer l'activité économique tout en optimisant l'utilisation de l'espace de manière durable et responsable.

Ainsi, tout en visant à stimuler l'attractivité de l'ensemble des secteurs d'emplois de l'agglomération, la Ville accordera une attention particulière au développement du centre-ville et de l'Est de Montréal.

## Centre-ville

Conjointement aux actions en développement économique, la Ville de Montréal proposera un ambitieux programme de valorisation et de dynamisation du cœur de la métropole. Se déployant jusqu'en 2030, la Stratégie renouvelée pour le centre-ville visera à guider le développement de

ce territoire névralgique à travers des moyens d'action structurants et un appel à la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes montréalaises. Par cette stratégie transversale, le centre-ville de Montréal renforcera son positionnement dans le panorama des grandes villes du monde.

## Est de Montréal

L'Est de Montréal est aujourd'hui la priorité de tous les ordres de gouvernement. Appuyée par cette mobilisation sans précédent, la Ville de Montréal propose un ambitieux chantier de réhabilitation afin de donner à l'Est l'impulsion nécessaire à sa relance. Le plan directeur du Secteur industriel de la Pointe-de-l'Île trace la direction que devra prendre le développement de ces territoires pour les 30 à 50 prochaines années. Les gestes urbains qui seront posés par la Ville de Montréal et ses partenaires seront historiques. Ce développement s'appuiera tout d'abord sur la

réhabilitation des terrains contaminés et sur l'arrivée de projets de transports collectifs structurants comme le prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal, le service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX et le projet structurant de l'Est (PSE). Mais le renouveau de l'Est passera d'abord et avant tout par une dynamique entrepreneuriale revisitée qui fera toute la place à la transition écologique en misant sur des entreprises qui priorisent davantage l'économie circulaire et les technologies propres.



Crédit photo : Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

En plus de cibler ces deux territoires hautement prioritaires, la Ville de Montréal compte renforcer le rôle de PME MTL pour la concertation et la mobilisation des acteurs du développement économique local afin de s'assurer de ne laisser aucun quartier de côté. Cette approche de développement économique local favorise la mobilisation des forces vives des différentes communautés afin d'identifier à la fois les enjeux et les défis, mais aussi les occasions de développement de projets structurants à impact social et économique sur un territoire.

En complément de cette approche territoriale, la Ville de Montréal cible également des secteurs d'activités économiques qu'elle veut prioriser et renforcer :

- Transport et mobilité
- Industries créatives et culturelles
- Industries numériques
- Technologies propres
- Sciences de la vie et technologie de la santé
- Agroalimentaire et bioalimentaire
- Tourisme
- Services financiers
- Construction et infrastructures
- Aérospatial et transport aérien
- Commerce

---

# Quatre orientations pour le développement économique de la métropole

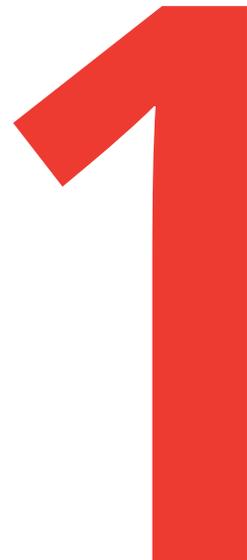
Arrimées à la planification économique conjointe avec le gouvernement du Québec, les actions en développement économique 2023-2025 s'articulent autour de quatre orientations. Chacune de celles-ci est illustrée par des projets phares.





# **Montréal économique VIBRANT**

**Accélérer le développement  
économique du territoire**



# Accélérer le développement économique du territoire

Forte de la diversité de son tissu économique, de la qualité de son cadre de vie ainsi que du développement de nouveaux axes de transports collectifs structurants, Montréal dispose de tous les atouts pour favoriser la vitalité de ses pôles d'emplois et de ses artères commerciales.

La Ville planifie et stimule la requalification de territoires à vocation économique afin d'assurer leur adaptation aux nouveaux besoins des entreprises et de renforcer les synergies sectorielles. Elle met

en œuvre des projets et programmes qui ont un impact concret sur les industries, les commerces et les environnements d'affaires.

En plaçant la qualité en design au cœur du développement des projets, elle favorise des quartiers attractifs, prospères et dynamiques. La Ville soutient la vitalité des artères commerciales de jour comme de nuit et déploie de nombreuses actions pour qu'elles soient attrayantes et répondent aux besoins de la population.

## Actions

- 1.1 Stimuler la requalification et l'attractivité des pôles d'emplois montréalais
- 1.2 Déployer des programmes de subventions pour stimuler le dynamisme économique de la métropole
- 1.3 Appuyer la fonction commerciale qui contribue à la qualité de vie de la métropole
- 1.4 Soutenir la qualité en design et en architecture

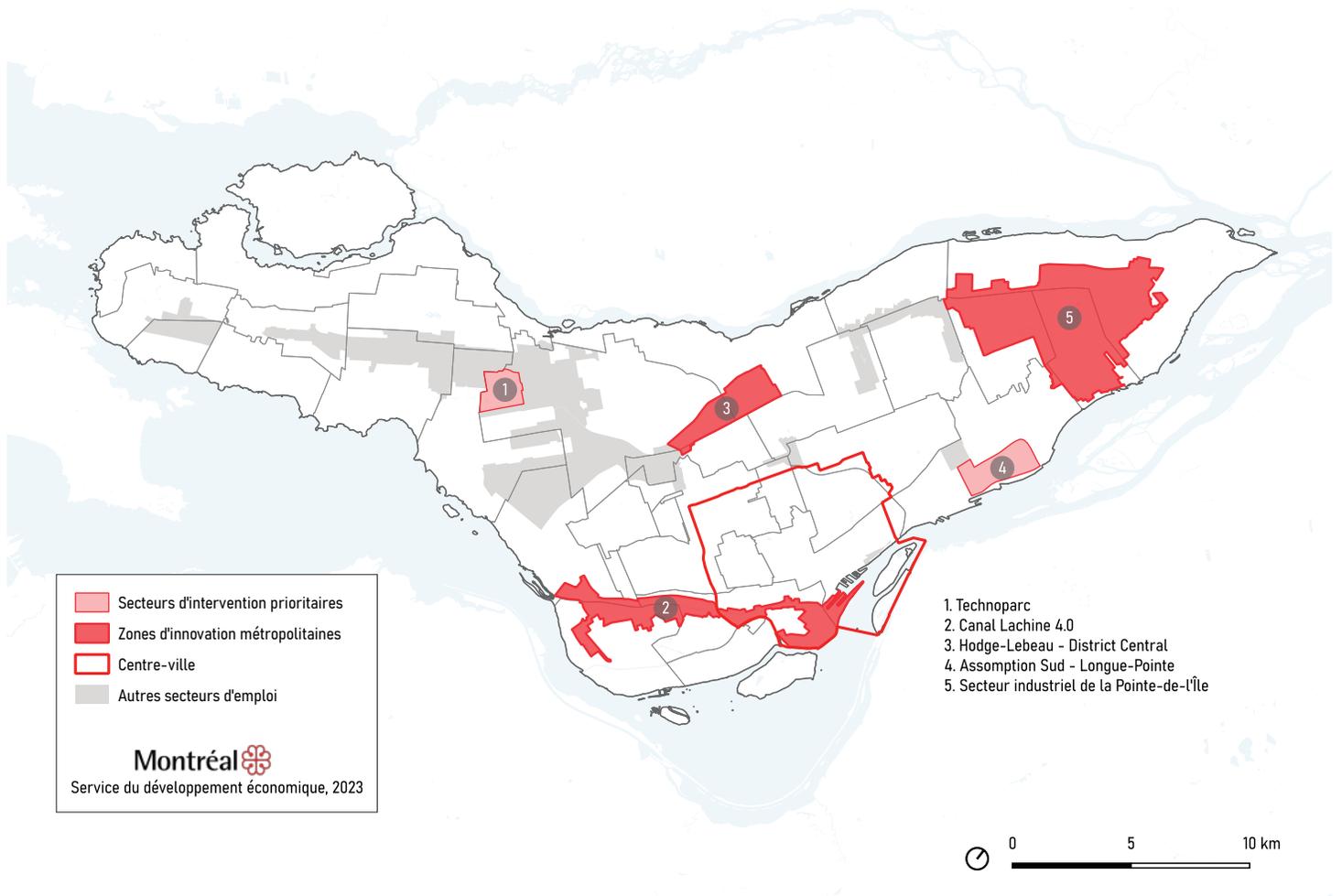
**Investissements dans le cadre de l'orientation  
Montréal économique VIBRANT: 261,1 M\$**

## 1.1 Stimuler la requalification et l'attractivité des pôles d'emplois montréalais

Dans le cadre de la stratégie Accélérer Montréal 2018-2022, la Ville a identifié ses pôles d'emplois et ses secteurs d'intervention prioritaires. Elle poursuivra la requalification et la promotion de ces secteurs, qui seront priorisés dans le Plan d'urbanisme et de mobilité<sup>15</sup> et profiteront ainsi d'investissements au cours des prochaines années.

Par ailleurs, en collaboration avec des partenaires comme Montréal International et Investissement Québec, la Ville facilitera et accélérera la réalisation des investissements sur le territoire ainsi que le déploiement de projets à grand impact économique et social.

### Secteurs d'intervention



15. Le Plan d'urbanisme et de mobilité sera adopté en 2024 — voir la [démarche](#).

### **Plan de mise en valeur des espaces industriels**

Ce projet vise à doter la Ville de Montréal d'un plan de mise en valeur et de développement de ses espaces industriels, afin d'assurer l'adéquation entre, d'une part, les besoins de localisation et d'implantation des entreprises et, d'autre part, les espaces industriels disponibles dans l'agglomération de Montréal, et ce, dans une perspective de transition écologique. Ce projet phare permettra notamment d'identifier le potentiel d'optimisation, de requalification et de mise à disposition d'espaces pouvant accueillir des entreprises puisqu'ils sont adaptés aux besoins de celles-ci, tout en appuyant les visions territoriales de développement des secteurs d'emploi.

### **Certification ISO 14001 Territoire**

Le Service du développement économique a pour ambition d'accélérer la transition écologique et la résilience de ses parcs industriels. C'est en collaboration avec les arrondissements et les services centraux que Montréal travaille à obtenir sa première certification ISO 14001 Territoire. Basée sur le principe de l'amélioration continue et de la performance environnementale, cette certification à l'échelle de la métropole permettra de favoriser un positionnement distinctif et innovateur pour l'un de ses parcs industriels, et le tout s'inscrira comme un modèle de réaménagement durable des parcs industriels de demain.

## 1.2 Déployer des programmes de subventions pour stimuler le dynamisme économique de la métropole

En complément de son action de planification, la Ville de Montréal accélère la réalisation des projets immobiliers de ses entreprises en déployant de nombreux programmes de subventions sur le territoire de l'agglomération. Que ce soit pour stimuler l'investissement immobilier et industriel, maintenir une structure économique diversifiée ou appuyer le déploiement de pratiques durables, Montréal mise non

seulement sur ses entreprises actuelles, mais crée des conditions propices à l'attractivité de son territoire.

En plus des programmes existants, la Ville de Montréal travaille au développement d'outils financiers et d'accompagnement visant l'acquisition de locaux commerciaux pour loger des commerces indépendants ou des petites entreprises.

### Programmes de soutien à l'investissement immobilier

Soucieuse de déployer des incitatifs financiers sur son territoire afin de consolider l'économie montréalaise, de favoriser l'investissement, d'attirer de nouvelles entreprises et de soutenir leur rétention, de réduire la consommation d'énergie et de protéger l'environnement, la Ville déploie différents programmes de subvention. Par ces derniers, la Ville finance directement les entreprises pour l'acquisition, la construction, l'agrandissement ou la rénovation de bâtiments, ou encore pour la réalisation de projets visant à améliorer l'environnement d'affaires ou à favoriser la transition écologique sur le territoire.

## 1.3 Appuyer la fonction commerciale qui contribue à la qualité de vie de la métropole

Le dynamisme de l'activité économique locale constitue l'un des piliers de la qualité de vie et de l'attractivité de Montréal. Afin que les commerces continuent de jouer un rôle déterminant en matière d'animation, d'accès à l'emploi et de proximité des services, mais aussi au chapitre du foisonnement d'idées, du savoir et du savoir-faire, la Ville de Montréal déploie des projets permettant aux artères commerciales de développer une identité distinctive et une offre plurielle. Montréal poursuit également la mise en œuvre de solutions de logistique urbaine durable dans les milieux de vie, notamment en encourageant le déploiement d'une offre de livraison urbaine et décarbonée et soutient des projets qui

appuient la résilience, l'attractivité et la pérennité des commerces.

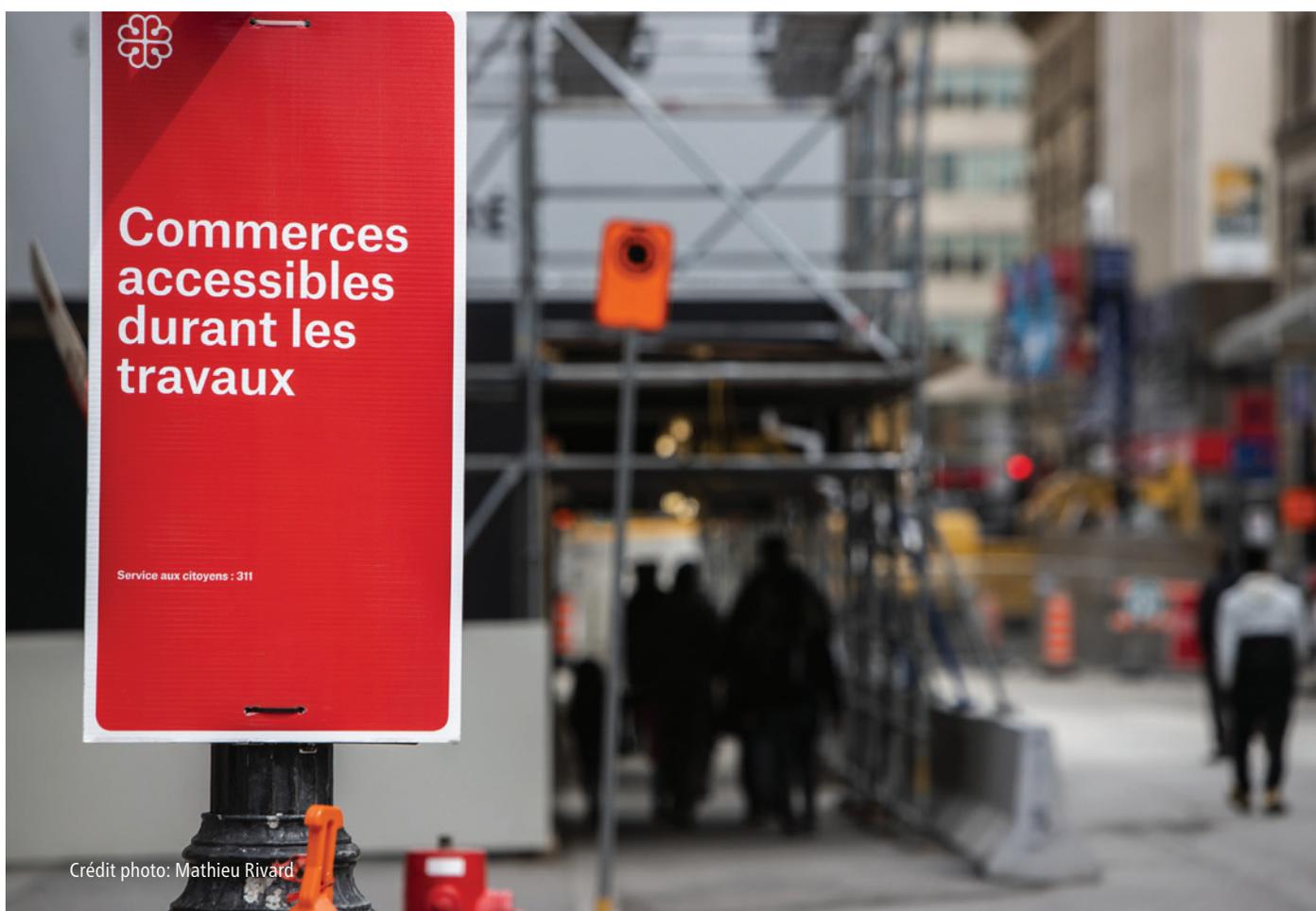
Fière de contribuer directement au dynamisme de la fonction commerciale à Montréal, la Ville instaure également différentes mesures qui permettent de : financer la mission et les activités des sociétés de développement commercial (SDC) ; financer des projets de piétonnisation contribuant à la vitalité des artères et au milieu de vie ; et appuyer des projets sur des artères commerciales non structurées en SDC. La Ville dispose aussi de programmes de subvention destinés aux établissements commerciaux situés dans des secteurs affectés par des travaux majeurs.

## Feuille de route de la vie économique nocturne

L'année 2023 sera importante pour l'économie nocturne montréalaise, qui sera marquée par le dévoilement du volet économique de la Politique de la vie nocturne montréalaise. Ce volet consolidera les pratiques économiques actuelles et offrira de nouvelles opportunités à l'ensemble des partenaires économiques de la nuit, tout en s'assurant d'inscrire le vivre-ensemble comme l'élément central et garant de la pérennité des actions de la Ville. De nombreux projets importants liés à ce volet se poursuivront minimalement jusqu'en 2025.

## Piétonnisation des artères commerciales

C'est dans le but de soutenir la vitalité économique de ses artères commerciales en été comme en hiver, tout en favorisant leur attractivité, leur dynamisme, l'accessibilité ainsi que le bien-être de ses usagères et usagers de même que la qualité de vie, que la Ville de Montréal appuie annuellement une dizaine de projets de piétonnisation des artères commerciales. Ces projets, menés grâce à la concertation des arrondissements et des partenaires commerciaux locaux, permettent à Montréal de rayonner à l'international et de créer des destinations incontournables.



Crédit photo: Mathieu Rivard

## 1.4 Soutenir la qualité en design et en architecture

Alors que la qualité du cadre de vie est devenue un facteur déterminant de localisation des talents et des entreprises, le design et l'architecture s'imposent comme des vecteurs de la vitalité des agglomérations urbaines. Comptant près de 20 000 professionnelles et professionnels en design et en architecture parmi les résidentes et résidents de son agglomération<sup>16</sup>, Montréal mise sur l'apport de ces disciplines dans l'atteinte des objectifs municipaux en matière de développement économique, de transition écologique et d'inclusion sociale.

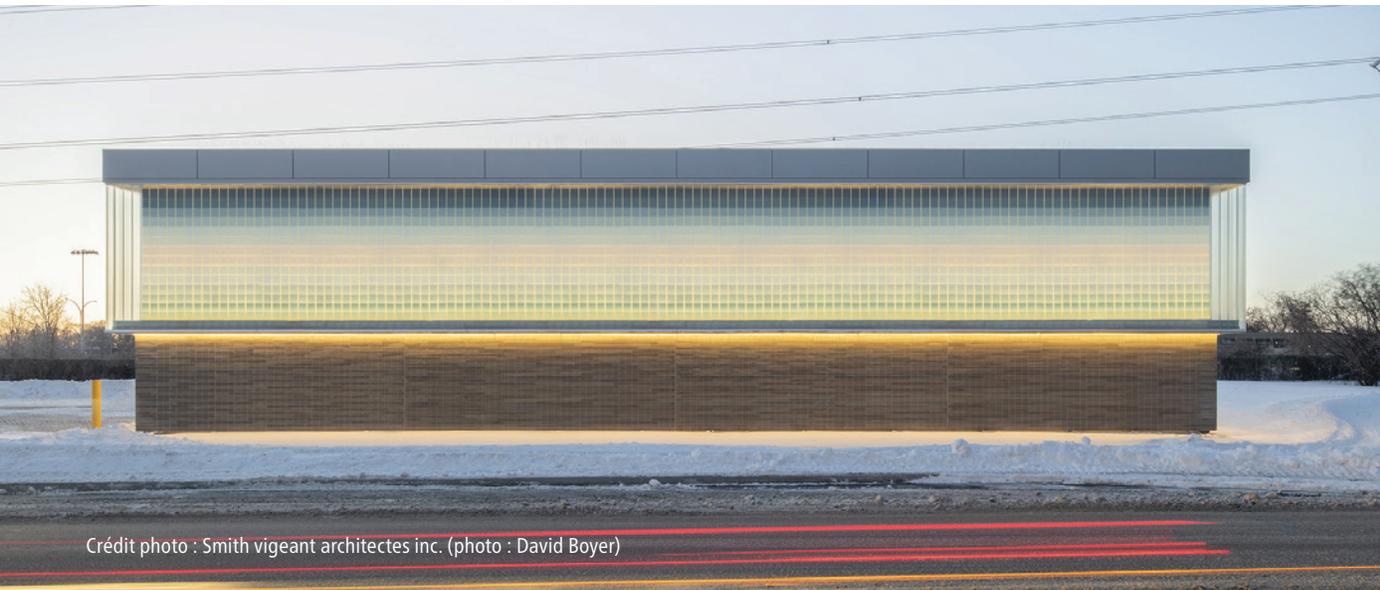
La Ville a adopté, en décembre 2019, [L'Agenda montréalais 2030 pour la qualité en design et en architecture](#) afin de mobiliser l'ensemble de ses partenaires municipaux et économiques pour le développement d'une culture commune de la qualité en design et en architecture. Afin de stimuler leur action, la Ville favorise l'émergence de nouveaux processus qui améliorent la qualité en design des projets montréalais et inspire l'action à travers ces initiatives de sensibilisation. Elle contribue également au renforcement du positionnement économique local et au rayonnement international des entreprises du design.

### Trousse qualité Design Montréal

Dans le but d'accroître la qualité et les retombées des projets urbains montréalais, le site Internet [designmontreal.com/trousse](https://designmontreal.com/trousse) offre des outils numériques de sensibilisation et de planification à l'intention des gestionnaires, des promotrices et promoteurs ainsi que des professionnelles et professionnels du milieu du design et de l'architecture.

Plus qu'un site de référence, la Trousse qualité<sup>17</sup> est une plateforme visant à stimuler le partage d'expertises et d'expériences entre les membres de la profession, l'administration municipale et le public en offrant du soutien aux initiatives de sensibilisation portées par les organismes et les entreprises du milieu.

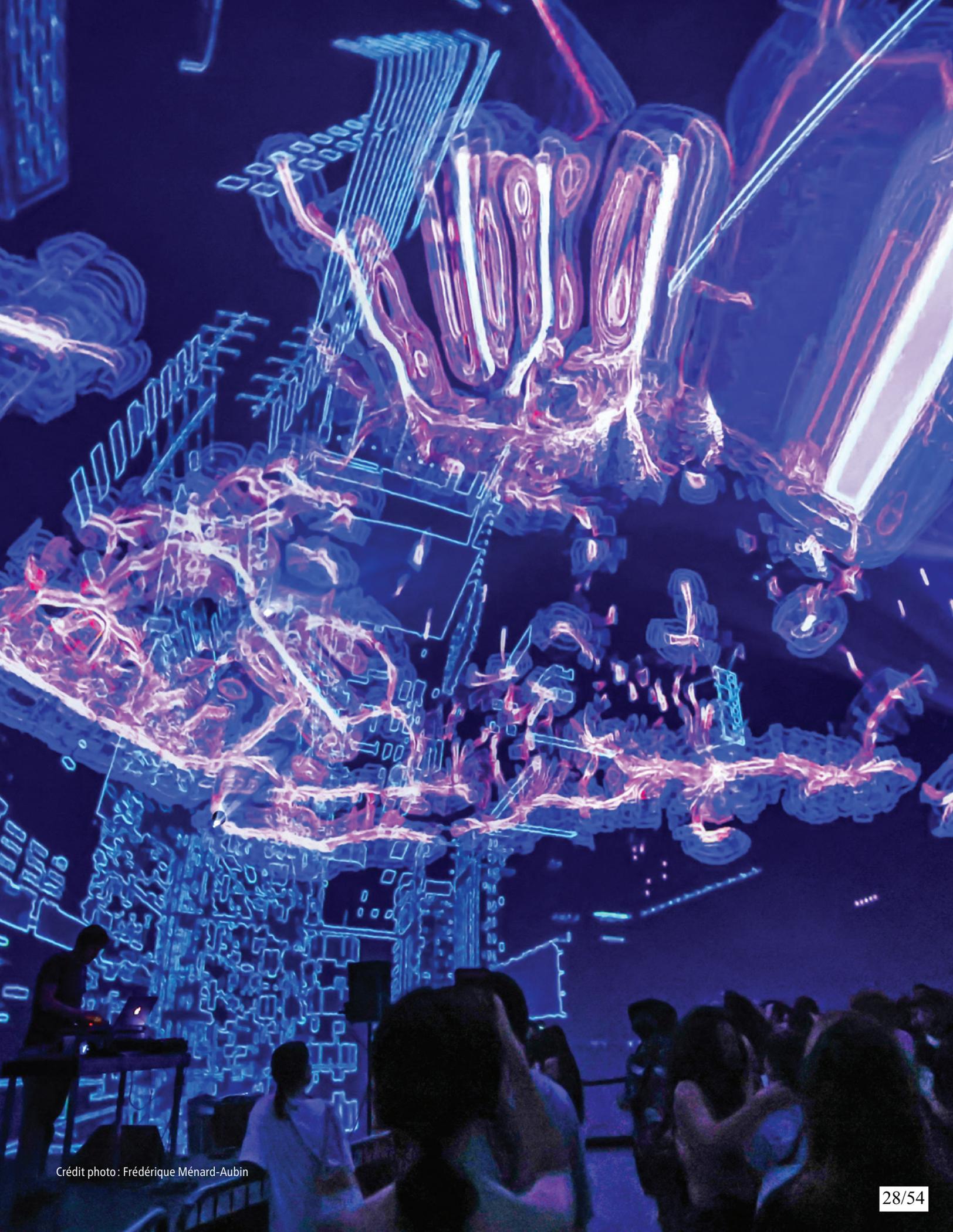
La Trousse vise tout particulièrement à faciliter l'appropriation des principes garants de la qualité en design énoncés dans *L'Agenda montréalais 2030 pour la qualité et l'exemplarité en design et en architecture*.



Crédit photo : Smith vigeant architectes inc. (photo : David Boyer)

16. Source : [https://designmontreal.com/sites/designmontreal.com/files/etude\\_portraitstatistique\\_mceconseils\\_2019-2020\\_vf.pdf](https://designmontreal.com/sites/designmontreal.com/files/etude_portraitstatistique_mceconseils_2019-2020_vf.pdf)

17. La Trousse est financée dans le cadre de l'Entente de développement culturel de Montréal.



Crédit photo : Frédérique Ménard-Aubin

# Montréal économique INNOVANT

Propulser l'écosystème  
d'innovation et  
l'entrepreneuriat responsable



# Propulser l'écosystème d'innovation et l'entrepreneuriat responsable

Montréal dispose d'un écosystème d'innovation<sup>18</sup> enviable avec 11 établissements d'enseignement supérieur<sup>19</sup>, plus de 150 centres et 1 500 instituts de recherche et développement, mais aussi un bassin qualifié de talents, d'entreprises et d'organismes d'accompagnement.

Reconnaissant l'innovation comme un facteur essentiel à l'émergence de solutions pour réaliser la transition écologique et l'inclusion sociale, la Ville

stimule la création et la croissance des entreprises, tant par le renforcement de l'écosystème que par le soutien à des projets structurants. Elle valorise la science et la recherche, fédère les acteurs et accélère les maillages entre les entreprises et les organisations pour favoriser l'innovation urbaine sur son territoire. Elle appuie les modèles économiques transformateurs, tout particulièrement l'économie sociale et l'économie circulaire.

## Actions

- 2.1 Renforcer le soutien à la commercialisation des innovations
- 2.2 Propulser la croissance des PME par l'adoption de pratiques innovantes
- 2.3 Amorcer la transition écologique des entreprises et implanter l'économie circulaire
- 2.4 Augmenter l'impact social des entreprises d'économie sociale
- 2.5 Stimuler l'innovation dans les organisations en misant sur la recherche

**Investissements dans le cadre de l'orientation  
Montréal économique INNOVANT: 31,7 M\$**

18. Source: [Cartographie de la recherche et de l'innovation à Montréal](#).

19. Source: ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2022

## 2.1 Renforcer le soutien à la commercialisation des innovations

En 2020, Montréal comptait une trentaine d'incubateurs et d'accélérateurs et plus de 1 300 jeunes pousses<sup>20</sup>, formant un bassin important d'attraction et de rayonnement de la métropole. Afin d'attirer de nouvelles entreprises innovantes et de garder les entreprises en croissance sur le territoire tout en maintenant leur compétitivité à l'international, la Ville offre un accès

à l'accompagnement et au financement, notamment par l'entremise de son soutien aux accélérateurs et aux incubateurs. Elle suscite la coopération entre les acteurs de l'écosystème et favorise l'adoption des innovations par le marché local en appuyant le maillage des jeunes entreprises innovantes et des grandes entreprises.

### **Ax-C, un espace consacré à l'entrepreneuriat innovant d'envergure internationale**

Situé au centre-ville, l'Espace Ax-C réunira sous un même toit les ressources clés pour stimuler, soutenir et commercialiser les innovations des entreprises technologiques montréalaises sur les scènes locale et internationale. En accompagnant chaque année plus de 150 entreprises en phase de précommercialisation et en accueillant plus de 50 jeunes pousses dans des locaux abordables, l'Espace dotera la métropole d'une infrastructure majeure pour le démarrage d'entreprises innovantes et accroîtra son attractivité par rapport à d'autres grands *hubs* mondiaux.

### **Subvention à l'innovation ouverte pour les entreprises émergentes**

Le programme de subvention à l'innovation ouverte pour les entreprises émergentes facilite l'expérimentation dans un contexte d'affaires en finançant le partenariat entre une entreprise émergente et une organisation établie pour tester une solution innovante. L'entreprise émergente profite ainsi d'un soutien technique et financier ainsi que d'un réseau d'affaires élargi, tandis que l'organisation partenaire bénéficie de l'agilité d'une jeune pousse et de sa solution innovante. Le programme vise à appuyer les innovations qui répondent à un enjeu urbain, de transition écologique ou de pénurie de main-d'œuvre et qui sont donc à même d'avoir un impact sur la transformation durable de Montréal.

20. Source: [Portrait de l'écosystème startup de Montréal](#)

## 2.2 Propulser la croissance des PME par l'adoption de pratiques innovantes

En 2021, l'agglomération de Montréal comptait plus de 63 000 petites et moyennes entreprises<sup>21</sup> (PME), soit le quart des petites entreprises québécoises, et 31,6% des entreprises de 100 employés ou plus de la province. Aux côtés d'une économie diversifiée et d'une concentration de l'activité dans des secteurs à forte valeur ajoutée, la vitalité entrepreneuriale est une des principales forces de l'économie montréalaise

et constitue un facteur de résilience et de prospérité. En appuyant la croissance des PME et en favorisant leur capacité d'innovation, la Ville contribue activement à cette vitalité et mobilise tous les leviers à sa disposition, que ce soit par de l'accompagnement ou du financement à travers le réseau PME MTL, de la formation collective ou de l'accompagnement personnalisé des parcours entrepreneuriaux.

### Trois parcours pour la croissance

Issus d'un partenariat entre la Ville de Montréal, Services Québec et des organismes sectoriels, trois parcours entrepreneuriaux sont prévus pour la période 2023-2025 :

- Parcours Novaré, pour trouver des solutions innovantes aux problématiques d'affaires des PME ;
- Parcours Transition écologique, pour aider les entreprises à prendre le virage vert ;
- Cabinet Créatif, pour permettre aux industries créatives et culturelles de développer de nouveaux marchés à l'international.

Chaque année, ces parcours offriront à 70 PME montréalaises un accompagnement personnalisé avec des expertes et experts. Échelonnés sur une année, ils proposent des ateliers pratiques, des formations collectives, du réseautage et un accompagnement personnalisé pour soutenir la croissance des PME et leur innovation en affaires.



Crédit photo : CESIM - Sylviane Robini

21. Source: Statistique Canada, Registre des entreprises 2021

## 2.3 Amorcer la transition écologique des entreprises et implanter l'économie circulaire

Face à la crise climatique et au contexte postpandémique, la Ville voit l'orientation de l'économie vers la transition écologique comme un levier majeur pour assurer la résilience de la métropole. Elle mobilise son écosystème et finance des programmes d'accompagnement des entreprises sur cette transition. Elle crée des incitatifs au virage vert en révisant ses programmes de financement et en accompagnant les entreprises.

Reconnaissant le rôle structurant de l'économie circulaire dans l'atteinte de ses objectifs de transition écologique, la Ville mène une consultation publique sur l'économie circulaire au printemps 2023 pour élaborer sa feuille de route. Montréal peut déjà compter sur un écosystème de petites et grandes entreprises mobilisées sur cette question et possède tous les atouts pour se positionner comme un leader nord-américain au chapitre de l'économie circulaire.

### Programme de soutien au déploiement de l'économie circulaire

Reconnaissant le rôle structurant de l'économie circulaire dans l'atteinte de ses objectifs de transition écologique, la Ville s'est engagée à déployer une feuille de route pour stimuler et consolider la circularité de son économie, qui fait l'objet d'une consultation publique au printemps 2023. Une des actions phares envisagées est la création d'un programme qui appuiera des projets innovants pour accélérer le déploiement de l'économie circulaire sur le territoire et l'intégration de celle-ci dans les modèles d'affaires des organisations. Un écosystème d'affaires montréalais bien mobilisé et prêt à passer à l'action consolidera et complétera les chaînes de valeur sectorielles priorisées par la Ville.

## 2.4 Renforcer l'impact des entreprises d'économie sociale

En 2016, l'économie sociale montréalaise comptait 2 780 entreprises, pour un chiffre d'affaires de 11,7 G \$ et 67 680 emplois<sup>22</sup>. Grâce à leur écosystème structuré et à leur capacité d'innovation, les entreprises collectives montréalaises contribuent activement à la transition écologique et sociale de l'économie.

En faisant de l'économie sociale une de ses priorités transversales, la Ville participe à la matérialisation du

plein potentiel d'affaires et d'impact des entreprises d'économie sociale. La Ville emploie trois leviers : elle renforce l'écosystème d'accompagnement de l'économie sociale ; elle finance les entreprises ; et elle met en place les mécanismes de collaboration permettant aux parties prenantes de réaliser ensemble les priorités de Montréal 2030.

### Soutien au changement d'échelle des entreprises d'économie sociale

Habitations, services de proximité, environnement et équité sont autant d'enjeux pour lesquels l'économie sociale imagine des solutions innovantes et ancrées dans les territoires. La Ville de Montréal amplifie ce mouvement en appuyant le changement d'échelle des entreprises collectives. Celui-ci ne passe pas nécessairement par la croissance des ventes de ces entreprises, il vise plutôt l'amélioration de leur impact. La Ville lancera des appels à solutions auprès des entreprises d'économie sociale, leur permettant de se renforcer et de contribuer à la résolution des enjeux sociaux de la métropole.

22. Source: Institut de la statistique du Québec 2019, données de 2016

## 2.5 Stimuler l'innovation dans les organisations en misant sur la recherche

Afin d'optimiser les retombées de l'écosystème d'innovation montréalais, la Ville de Montréal a mis sur pied le [Carrefour de la recherche urbaine de Montréal](#) (CRUM) en 2020. Cette initiative inédite qui favorise le dialogue entre les établissements d'enseignement supérieur et l'administration municipale soutient la

mise en œuvre de projets novateurs en réponse aux enjeux de la métropole. Le plan d'action poursuit ce travail de valorisation de la culture scientifique en facilitant l'utilisation des données et de la science dans la prise de décisions et en renforçant les collaborations en recherche et développement.

### Répertoire d'expertises et de solutions urbaines

Issu du CRUM, le Répertoire d'expertises et de solutions urbaines consistera en une plateforme interactive pour les chercheuses et les chercheurs ainsi que pour le personnel de la Ville de Montréal. Cet outil rassemblera les expertises de la communauté scientifique et dressera un portrait des collaborations en recherche qui seront en cours et en démarrage. Il recensera également les résultats de la recherche tels que les rapports, les cartographies, les données de recherche, etc. Ce nouvel outil ouvert et fédérateur agira comme une bibliothèque et un entrepôt de données et d'informations reliées aux activités de recherche dans l'optique de favoriser l'émergence de solutions aux enjeux urbains. Enfin, cette plateforme renforcera la collaboration entre les établissements d'enseignement supérieur et la Ville de Montréal, et permettra d'accroître l'efficacité des interventions urbaines grâce à une meilleure diffusion de l'information, des intérêts de toutes les parties prenantes, et des résultats de recherche.

Atelier  
→



# Montréal économique FACILITANT

Répondre efficacement  
aux besoins des  
entreprises montréalaises



# Répondre efficacement aux besoins des entreprises montréalaises

Attentive aux besoins de ses partenaires, la Ville veut être reconnue comme particulièrement accueillante pour les entreprises et leurs projets de développement économique et territorial. Pour ce faire, elle améliore concrètement l'expérience des entrepreneuses et entrepreneurs. À travers le réseau PME MTL, elle offre de l'accompagnement et du financement aux entreprises montréalaises. En outre, la Ville partage son expertise et favorise la collaboration afin de rendre le soutien aux

entreprises accessible à toutes et tous. Elle déploie aussi une expertise en intelligence économique en collectant, en traitant et en diffusant des données stratégiques afin de renforcer la compréhension de l'environnement socio-économique en pleine mutation, d'anticiper les nouvelles tendances et les enjeux à l'échelle mondiale, et de mieux partager l'information avec l'écosystème socio-économique. Le tout vise à favoriser la prise de décisions proactives et éclairées.

## Actions

- 3.1 Consolider l'offre de services de PME MTL
- 3.2 Améliorer l'expérience client des entreprises qui interagissent avec la Ville
- 3.3 Assurer l'accès à l'entrepreneuriat pour toutes et tous
- 3.4 Renforcer l'offre de services en matière d'intelligence économique afin d'en faire un incontournable pour la prise de décisions éclairées

**Investissements dans le cadre de l'orientation**  
**Montréal économique FACILITANT: 66,4 M \$**

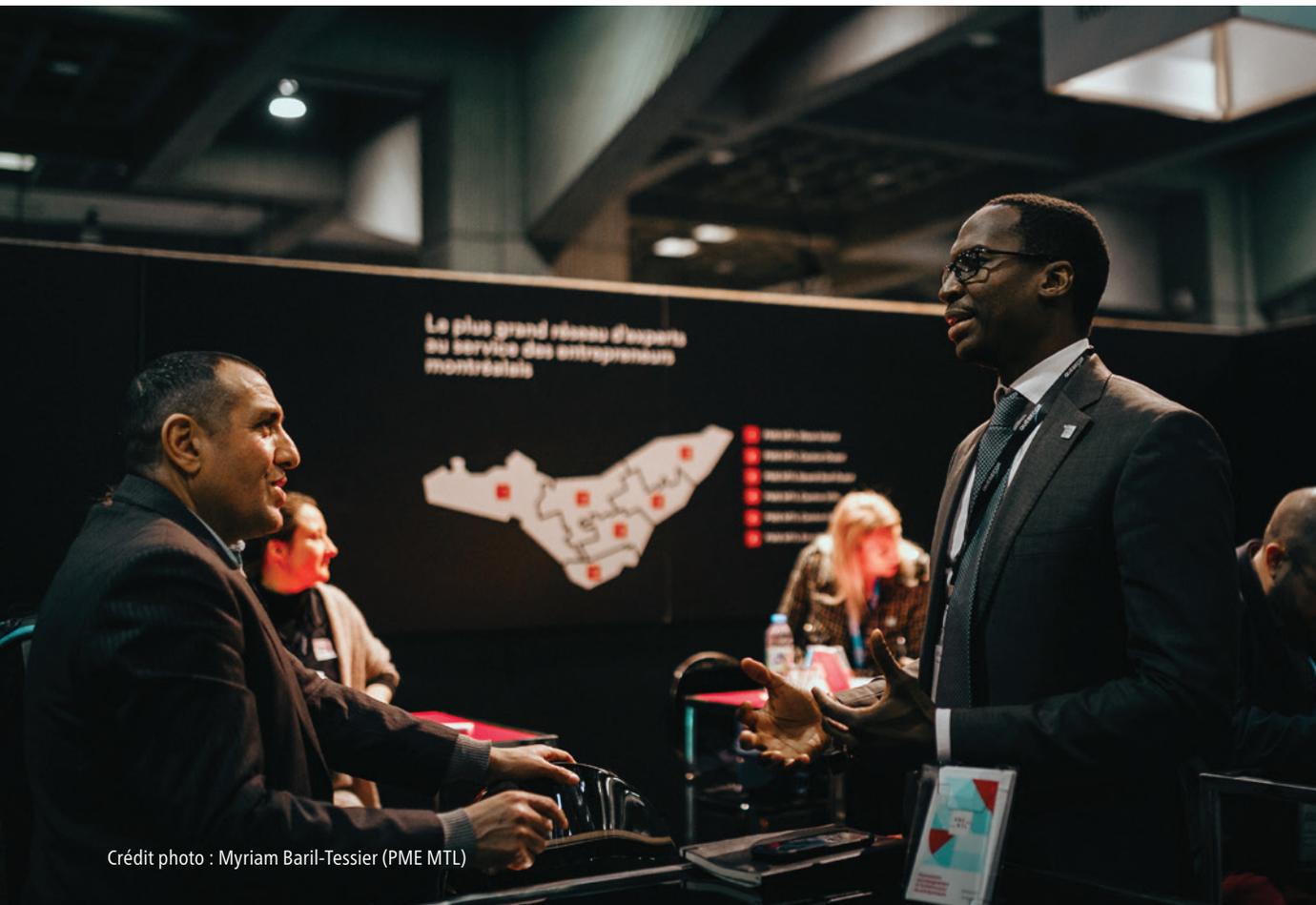
### 3.1 Consolider l'offre de services de PME MTL

Créé en 2015 par la Ville de Montréal, le réseau de soutien aux entreprises PME MTL offre un ensemble de services professionnels et de financement aux entreprises privées et collectives établies sur l'île de Montréal. Les experts de PME MTL accompagnent les entreprises à toutes leurs phases de développement. Entre 2019 et 2022, les 6 pôles PME MTL ont octroyé 85,15 M\$ en prêts et

subventions. Depuis la pandémie, PME MTL gère également le fonds d'urgence et ses 165 M\$ de prêts. Doté d'une capacité d'action sur l'ensemble du territoire montréalais, le réseau PME MTL est l'un des principaux leviers de la Ville pour atteindre ses objectifs d'économie plus verte et inclusive, tout en favorisant un développement local adapté aux réalités du territoire.

#### PME MTL et transition écologique

Par la nature de ses activités et par le développement de projets stratégiques tel Synergie Montréal, le réseau PME MTL est idéalement positionné pour jouer un rôle clé dans la transition socio-écologique des entreprises. Afin de réaliser cette ambition, la Ville, en collaboration avec les pôles de services PME MTL, développera les compétences et fera évoluer les politiques d'investissement du réseau de sorte que ses 140 expertes et experts deviendront des acteurs incontournables pour la croissance verte et inclusive des PME montréalaises.



Crédit photo : Myriam Baril-Tessier (PME MTL)

## 3.2 Améliorer l'expérience client des entreprises qui interagissent avec la Ville

La Ville de Montréal a toujours veillé à offrir un service efficace aux entreprises montréalaises et à ses organisations partenaires ainsi qu'un cadre réglementaire favorisant l'émergence et la réalisation de projets économiques structurants. La mise en place d'Affaires Montréal, de la Cellule facilitatrice ainsi que la révision du programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs s'inscrivent dans cette lignée en offrant aux entreprises montréalaises et aux

investisseurs stratégiques un accès direct aux services de la Ville.

Avec ces leviers, la Ville réitère son engagement à maintenir une interaction de qualité avec les entreprises montréalaises et ses partenaires en garantissant un traitement rapide et efficace de leurs requêtes. Pour y parvenir, la Ville mise sur une démarche d'amélioration continue de ses processus, de ses outils et de son service à la clientèle.

### Consolidation d'Affaires Montréal

Affaires Montréal regroupe une équipe qui se consacre aux entreprises montréalaises et nourrit l'ambition d'être la référence en matière d'information sur le financement et l'accompagnement offert par la Ville et ses principaux partenaires. Depuis sa création en 2020, près de 8 500 interventions directes ont été réalisées auprès d'entreprises et commerces montréalais.

Affaires Montréal facilite le parcours des entreprises et des organismes de soutien dans leurs démarches avec la Ville en proposant un accès direct à l'information sur les programmes et l'accompagnement municipal. Ce levier favorise une expérience client simplifiée et adaptée aux besoins des entreprises. Il fait également la promotion des mesures et programmes municipaux auprès de leurs clientèles spécifiques.

### Déploiement de la Cellule facilitatrice immobilière

La Ville de Montréal s'est engagée à améliorer l'accueil, l'accompagnement et la réalisation des projets d'investissements innovants, durables et ancrés dans leur milieu.

C'est pourquoi elle a créé une cellule facilitatrice immobilière, soit un espace de dialogue entre la Ville de Montréal, ses élu·es et élu·es et l'écosystème économique du secteur immobilier, qui sert à identifier des objectifs communs, des pistes de solutions et des moyens pour accélérer la réalisation de projets immobiliers sur le territoire.

La Cellule facilitatrice a mis en place un plan d'action, qui a été lancé en mars 2023 dans quatre arrondissements ainsi que dans le secteur Namur-Hippodrome. Plus de 80 projets bénéficieront, dans la prochaine année, de la première phase de ce plan, qui poursuit les objectifs suivants :

- Accélérer le processus d'autorisation des projets ;
- Optimiser les processus de consultation des acteurs locaux et de participation citoyenne ;
- Donner de la prévisibilité aux acteurs du développement immobilier ;
- Offrir une expérience nettement améliorée aux porteurs de projets immobiliers.

### 3.3 Assurer l'accès à l'entrepreneuriat pour toutes et tous

La volonté d'entreprendre est présente chez tous les publics, mais l'accès aux services spécialisés en la matière est encore inégal. Ainsi, la volonté d'entreprendre est très présente chez les jeunes<sup>23</sup>, les femmes et les personnes issues de la diversité, mais on constate un moindre accès de ces populations à l'écosystème entrepreneurial, notamment en raison d'une méconnaissance des

programmes gouvernementaux et des organismes de soutien. En travaillant sur la collaboration des acteurs de l'écosystème, sur l'accès aux services et sur le développement des compétences entrepreneuriales, la Ville souhaite maximiser le potentiel entrepreneurial de sa population et lever les barrières pour l'ensemble de la communauté.

#### Microcrédit pour les entreprises en démarrage

Environ 42 % des personnes souhaitant démarrer une entreprise ont besoin de moins de 20 000 \$<sup>24</sup> pour s'exécuter. Pourtant, plusieurs publics entrepreneuriaux éprouvent de la difficulté à accéder à du capital au début de leur parcours. Pour répondre à cet enjeu, la Ville entend développer le microcrédit pour les entreprises en démarrage portées par ces publics. Concrètement, la Ville soutiendra l'accompagnement associé à l'octroi d'un microcrédit, tout en assurant des passerelles vers d'autres sources de financement. Cette démarche rendra l'entrepreneuriat plus inclusif et donnera ainsi à toutes et à tous une chance équitable de démarrer et de gérer une entreprise.

#### Événement en entrepreneuriat

L'événement majeur en entrepreneuriat qui sera mis sur pied encouragera la création, le démarrage et la croissance des entreprises. Il placera l'innovation et l'entrepreneuriat d'impact au cœur de sa programmation en réunissant au même endroit toutes les ressources pour réussir. À travers des maillages, des vitrines, des classes de maître et des ateliers, cette expérience événementielle offrira aux jeunes entreprises des occasions de visibilité et de développement d'affaires. Organisé en partenariat avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, l'événement contribuera au développement des compétences entrepreneuriales des dirigeantes et dirigeants et offrira une vitrine pour les entreprises d'innovation et d'impact de Montréal.

23. Selon le *Portrait du dynamisme entrepreneurial 2021* de la Fondation de l'entrepreneurship, 36,8% des jeunes ont l'intention d'entreprendre, mais seulement 16,1% entreprennent les démarches en ce sens.

24. Source: *Portrait du dynamisme entrepreneurial 2021* de la Fondation de l'entrepreneurship

### **3.4 Renforcer l'offre de services en matière d'intelligence afin d'en faire un incontournable pour la prise de décisions éclairées**

La Ville de Montréal est reconnue pour sa capacité à collecter, à traiter et à diffuser des données stratégiques et socio-économiques clés pour la métropole avec une panoplie d'outils tels que des veilles stratégiques, des diagnostics économiques, des analyses de retombées socio-économiques ou encore des tableaux de bord pour suivre l'évolution de certains secteurs économiques. Aujourd'hui plus que jamais, l'accès à des données et à des analyses clés, en temps réel, est un élément stratégique fondamental pour la compréhension des enjeux économiques,

des tendances à venir et des pistes de solutions potentielles. Il s'agit là d'un actif stratégique essentiel pour adapter en continu l'offre de services de Montréal en matière de développement économique, pour mieux outiller les entreprises et les organismes de l'écosystème, et pour mieux rendre compte des efforts déployés en développement économique.

Ainsi, la Ville renforce ses efforts de collecte, d'analyse et de diffusion des données utiles au développement économique métropolitain.

#### **Plateforme publique de l'intelligence d'affaires**

La plateforme publique de l'intelligence d'affaires sera une référence en matière de données et d'analyses économiques, sociales et démographiques sur l'agglomération de Montréal et ses composantes territoriales.

Elle permettra à l'ensemble des acteurs d'améliorer leurs connaissances et leur compréhension, d'une part, de la population ou des secteurs d'activité qu'ils desservent et, d'autre part, de l'environnement socio-économique dans lequel ils évoluent. En ayant accès à des données de qualité et à des analyses fiables, ces acteurs pourront prendre des décisions éclairées.

À terme, la plateforme centralisera toutes les informations stratégiques sur Montréal et offrira un accès simplifié et gratuit à des données de qualité provenant de différentes sources, favorisant ainsi la collaboration et l'arrimage entre les différentes organisations. À titre d'exemple, les données du recensement industriel et commercial mené par la Ville indiqueront quelles industries et entreprises sont présentes dans une zone géographique spécifique et fourniront des données sur la taille, le chiffre d'affaires et les activités de ces organisations.

#### **Création de données en économie sociale**

Développer des données fiables et stratégiques en économie sociale permet d'outiller la Ville et les entreprises d'économie sociale pour mieux combiner leur réussite économique avec un impact social et environnemental positif. C'est dans ce sens que la Ville, en collaboration avec les acteurs économiques, souhaite miser sur la création de nouvelles données permettant de mieux comprendre comment l'économie sociale répond aux enjeux sociaux liés, entre autres, à l'habitation, aux services de proximité, à la transition écologique et à l'équité. Ces données stratégiques permettront aux différents intervenants et intervenantes ainsi qu'aux décideurs et décideuses de débloquer le plein potentiel d'innovation et de création de richesse économique et sociale.



Montréal 

# **Montréal économique RAYONNANT**

**Appuyer le rayonnement  
économique de Montréal  
et l'internationalisation  
des entreprises**



# Appuyer le rayonnement économique de Montréal et l'internationalisation des entreprises

En tant que métropole du Québec qui occupe le deuxième rang du classement des plus grandes villes au Canada et le premier rang des villes francophones d'Amérique du Nord, Montréal dispose de plusieurs atouts qui contribuent à son attractivité : un écosystème économique solide et diversifié, une main-d'œuvre qualifiée, plusieurs établissements d'enseignement supérieur, une bonne qualité de vie, une proximité géographique avec les États-Unis, un port de calibre international et une forte présence dans des secteurs industriels de pointe.

Visant à tirer profit de ces atouts pour soutenir son développement économique, la Ville joue un rôle

moteur sur la scène internationale afin d'affirmer son leadership en matière de transition écologique, d'inclusion sociale, de créativité et d'innovation. En collaboration avec ses partenaires, elle facilite l'attraction et la rétention des investissements stratégiques, et soutient l'internationalisation de ses entreprises et organisations.

Métropole engagée à valoriser le français sur son territoire et à l'international, Montréal fait preuve d'une approche positive et inclusive auprès des entreprises et des acteurs du milieu du développement économique.

## Actions

- 4.1 Miser sur le développement d'écosystèmes économiques porteurs pour l'économie montréalaise
- 4.2 Accélérer l'internationalisation des entreprises et des organisations montréalaises
- 4.3 Soutenir le rayonnement de Montréal économique
- 4.4 Faire de Montréal un chef de file mondial en matière de transition écologique et de lutte contre les changements climatiques

**Investissements dans le cadre de l'orientation  
Montréal économique RAYONNANT: 6,2 M\$**

## 4.1 Miser sur le développement d'écosystèmes économiques porteurs pour l'économie montréalaise

Comparativement à d'autres métropoles, l'économie de Montréal est très diversifiée, ce qui lui confère une grande résilience vis-à-vis des changements conjoncturels à l'échelle canadienne et internationale. Certains secteurs d'activité bénéficient déjà d'un écosystème d'affaires bien établi, tandis que d'autres, plus émergents, doivent encore se structurer. La Ville

contribue à développer ses créneaux d'avenir par la structuration et la consolidation d'écosystèmes entrepreneuriaux. En misant sur ses forces, elle identifie les chaînons manquants et appuie des projets porteurs afin de maximiser leur potentiel de développement.

### Complexes d'innovation et de commercialisation (CIC)

#### *CIC – Science de la vie*

Localisé au Technoparc Montréal, une zone géographique stratégique sur le territoire de l'agglomération, le CIC adMare s'adresse à toutes les entreprises, startups et PME œuvrant dans le secteur des sciences de la vie de l'île de Montréal. Il a pour mission de transformer la recherche universitaire de pointe en entreprises d'envergure, d'aider les entreprises du secteur à prendre de l'expansion et de former du personnel hautement qualifié afin de stimuler la croissance des entreprises et en faire des piliers solides dans l'industrie.

#### *CIC – Manufacturier 4.0*

La mission du CIC est de faciliter l'appropriation et l'intégration des technologies de l'information et de l'automatisation par les entreprises manufacturières afin qu'elles s'assurent notamment d'une plus grande connectivité dans leur système de fabrication. Situé dans une zone géographique stratégique à haute concentration manufacturière sur le territoire de l'agglomération de Montréal, il s'adresse en priorité à toutes les entreprises manufacturières de l'île de Montréal, startups, PME et grandes entreprises.

#### *CIC – Cybersécurité*

Le CIC en cybersécurité a pour objectif de répondre aux défis actuels de l'écosystème entrepreneurial soutenant notamment la cyberprotection des infrastructures essentielles. Il consiste principalement à faciliter le développement et la commercialisation de solutions de cybersécurité compétitives et à créer un lieu de convergence favorisant le développement de technologies, de produits et de modèles d'affaires innovants. Ce projet porté par l'organisme Cybereco compte deux phases (2023-2024 et 2025). Localisé au centre-ville de Montréal, ce CIC s'adresse à toutes les entreprises (startups, PME et grandes entreprises) œuvrant dans le secteur de la cybersécurité de l'île de Montréal. À terme, le CIC en cybersécurité se déploiera dans un futur « Centre international de l'innovation » (Centech-ÉTS) au centre-ville de Montréal.

### Programme de zones d'innovation du gouvernement du Québec (MEIE)

Le gouvernement soutient l'implantation de zones d'innovation dans tout le Québec. La Ville accompagne et appuie plusieurs projets déposés par des organismes dans le cadre du Programme des zones d'innovation (ZI) du gouvernement du Québec. Plusieurs projets sont portés par des partenaires privés dans le Grand Montréal, et la Ville a l'intention d'appuyer l'implantation, sur son territoire, de trois projets de zones d'innovation, en aérospatiale, en santé et en technologies propres.

## 4.2 Accélérer l'internationalisation des entreprises et des organisations montréalaises

Montréal se caractérise par son tissu économique majoritairement composé de PME. Étant donné le marché local de petite taille, les entreprises montréalaises peuvent se tourner vers les marchés internationaux pour propulser leur croissance et assurer leur pérennité. C'est encore plus crucial pour certains créneaux émergents, à haut potentiel d'innovation et de compétitivité, pour lesquels la demande locale est insuffisante. Leur marché est mondial dès le démarrage. L'action de la Ville pour

accompagner les entreprises dans leur démarche d'internationalisation a deux buts : faciliter le développement d'affaires à l'international, mais également explorer et saisir des opportunités d'affaires internationales à partir de Montréal.

Dans la continuité des missions présidées par la mairesse telle que celle à Mexico (février 2023), la Ville va poursuivre ses efforts qui ont pour objectif d'ouvrir des portes aux entreprises montréalaises souhaitant se déployer à l'échelle internationale.

### Mission d'électrification des transports

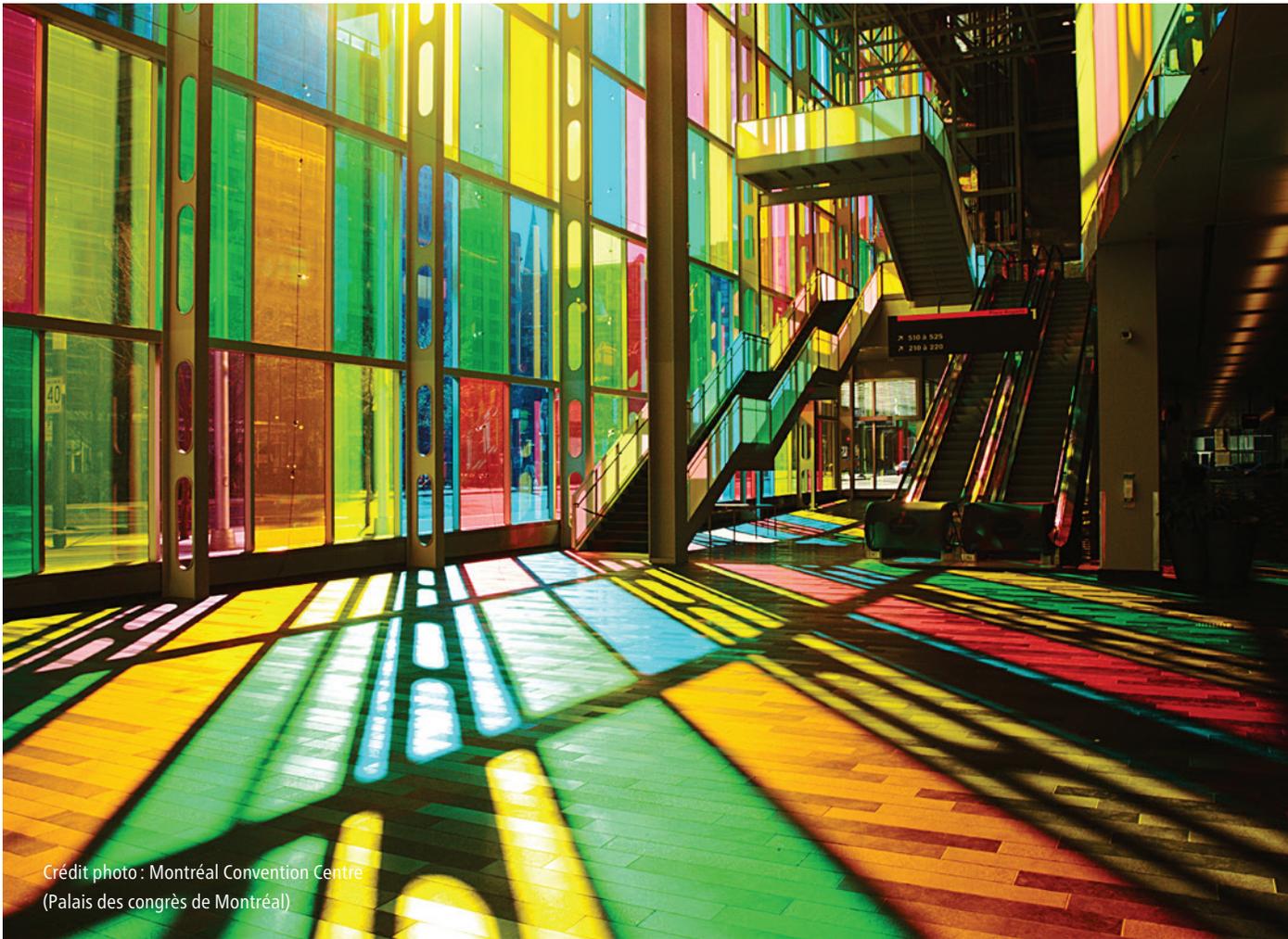
En collaboration avec Propulsion Québec, la Ville entend accroître la promotion internationale des initiatives montréalaises en mobilité durable et faciliter la réalisation de partenariats d'affaires ainsi que la découverte de bonnes pratiques et d'innovations liées au transport et à la transition écologique. Dans le cadre d'événements internationaux, la Ville offrira un accompagnement à des délégations d'entreprises montréalaises qui présenteront leurs solutions en mobilité durable.

### 4.3 Soutenir le rayonnement de Montréal économique

La place prépondérante de Montréal au sein de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) permet à la Ville de jouer le rôle de leader à l'échelle métropolitaine afin de développer une image encore plus forte et distinctive de la métropole, en partenariat avec d'autres intervenants clés.

La Ville souhaite poursuivre son étroite collaboration avec les parties prenantes clés dont les mandats et actions contribuent à améliorer et à promouvoir l'attractivité de Montréal, et cela, afin d'attirer encore

plus événements d'affaires internationaux et de délégations étrangères, offrant ainsi l'opportunité aux entrepreneuses et entrepreneurs montréalais de rencontrer des clientes et des clients, des partenaires et des investisseurs potentiels. L'appui au développement d'une image de marque ainsi qu'aux autres initiatives du milieu permet d'accroître le rayonnement international du Montréal économique et de créer des emplois à valeur ajoutée.



Crédit photo : Montréal Convention Centre  
(Palais des congrès de Montréal)

### **Renforcement des événements économiques internationaux à Montréal**

En collaboration avec les partenaires sectoriels, la Ville travaillera à renforcer la dimension internationale – notamment l'accueil de délégations étrangères comprenant des clients et des partenaires potentiels – de ses événements d'affaires dans les secteurs porteurs pour l'économie montréalaise. La Ville facilitera également la circulation de l'information entre les collaborateurs locaux afin de maximiser les retombées de ces visites.

### **Relations entre la Ville et le port axées sur une économie durable**

La Ville de Montréal et l'Administration portuaire de Montréal (APM) ont convenu de mettre en place un comité de liaison visant à favoriser le dialogue et à mettre en œuvre des initiatives concrètes. Les travaux visent des collaborations fructueuses sur des sujets d'intérêt communs aux deux organisations dont la trame de fond est la transition écologique et le développement économique et urbain durable ; ils ciblent notamment les projets s'inscrivant dans l'Agenda 2030 de l'Association internationale des villes portuaires (AIVP). Cet agenda est la première initiative mondiale qui adapte les 17 objectifs de développement durable de l'ONU au contexte spécifique du développement des villes portuaires et des ports. Il retient 10 objectifs, dont l'adaptation aux changements climatiques, la transition énergétique, l'économie circulaire et la mobilité durable. La Ville entend consolider ses liens avec l'APM et l'AIVP pour contribuer à la réalisation des projets de l'Agenda 2030 de l'AIVP, notamment ceux impliquant la transition durable d'industries phares montréalaises comme le transport et le secteur manufacturier.

## 4.4 Faire de Montréal un chef de file mondial en matière de transition écologique et de lutte contre les changements climatiques

Après le succès de la COP15, et en cohérence avec les objectifs de [Montréal 2030](#), la Ville souhaite affirmer son leadership économique en matière de transition écologique. À cet effet, elle augmentera le nombre d'initiatives de développement économique liées à la transition écologique à travers l'ensemble des actions réalisées pour mettre en œuvre les actions de développement économique. En complément à ces actions, la Ville vise à rassembler

l'ensemble des partenaires concernés pour faire de la transition économique et de la lutte contre les changements climatiques des objectifs communs d'intervention. Pour ce faire, elle déploiera des missions économiques dans des créneaux stratégiques contribuant à ces objectifs, renforcera les liens bilatéraux avec ses parties prenantes clés et communiquera davantage ses actions en la matière.

### Promotion de Montréal économique durable

La Ville de Montréal entend organiser ou soutenir l'organisation de missions commerciales visant à mettre en valeur sa forte volonté de verdir son économie, dans une perspective d'attraction d'investissements directs étrangers et de talents, et également dans une optique d'internationalisation de ses entreprises et organisations travaillant en ce sens.

# Tableau synoptique

<b>Montréal économique VIBRANT</b> Accélérer le développement économique du territoire	1.1 Stimuler la requalification et l'attractivité des pôles d'emplois montréalais
	1.2 Déployer des programmes de subventions pour stimuler le dynamisme économique de la métropole
	1.3 Appuyer la fonction commerciale qui contribue à la qualité de vie de la métropole
	1.4 Soutenir la qualité en design et en architecture
<b>Montréal économique INNOVANT</b> Propulser l'écosystème d'innovation et l'entrepreneuriat responsable	2.1 Renforcer le soutien à la commercialisation des innovations
	2.2 Propulser la croissance des PME par l'adoption de pratiques innovantes
	2.3 Amorcer la transition écologique des entreprises et implanter l'économie circulaire
	2.4 Augmenter l'impact social des entreprises d'économie sociale
	2.5 Stimuler l'innovation dans les organisations en misant sur la recherche
<b>Montréal économique FACILITANT</b> Répondre efficacement aux besoins des entreprises montréalaises	3.1 Consolider l'offre de services de PME MTL
	3.2 Améliorer l'expérience client des entreprises qui interagissent avec la Ville
	3.3 Assurer l'accès à l'entrepreneuriat pour toutes et tous
	3.4 Renforcer l'offre de services en matière d'intelligence économique afin d'en faire un incontournable pour la prise de décisions éclairées
<b>Montréal économique RAYONNANT</b> Appuyer le rayonnement économique de Montréal et l'internationalisation des entreprises	4.1 Miser sur le développement d'écosystèmes économiques porteurs pour l'économie montréalaise
	4.2 Accélérer l'internationalisation des entreprises et des organisations montréalaises
	4.3 Soutenir le rayonnement de Montréal économique
	4.4 Faire de Montréal un chef de file mondial en matière de transition écologique et de lutte contre les changements climatiques



# Une évaluation en continu

## Une évaluation en continu basée sur des indicateurs de suivi de la performance

La mise en œuvre des actions en développement économique repose sur une mesure en continu du contexte économique montréalais afin d'en évaluer l'efficacité et l'efficience, et d'optimiser les bénéfices retirés des actions entreprises en plus de répondre aux principes directeurs d'évaluation du gouvernement du Québec. À cette fin, une démarche d'identification d'indicateurs et de cibles de suivi permettant d'évaluer la performance des différentes initiatives qui seront ici des actions de développement économique a été entreprise. En

plus d'être simples et faciles à compiler et à suivre, ces indicateurs seront adaptés à chacune des orientations et actions. Ils répondront également aux principes directeurs de la planification économique conjointe entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal afin d'optimiser le processus de reddition de compte. Un suivi annuel des indicateurs permettra une évaluation globale et continue de l'impact des actions réalisées afin d'en communiquer les résultats et de pouvoir ajuster les projets réalisés au besoin.

# Annexes

## Annexe I. Ententes contribuant à l'atteinte des actions de développement économique 2023-2025

La planification économique conjointe engagée avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie constitue le cœur stratégique qui oriente les actions du développement économique montréalais. Son budget de 150 M \$ pour 2023-2025 est combiné à d'autres ententes de financement établies avec les différents ministères du gouvernement du Québec. Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le Service du développement économique de la Ville gère ainsi plus de 365 M \$ d'investissements pour compléter l'action de dynamisation engagée avec la planification économique conjointe.

Ententes gouvernementales de développement, solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2023			Vibrant	Innovant	Facilitant	Rayonnant	Total
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie	Planification économique conjointe	2023-2025	61,9 M \$	31,7 M \$	43,3 \$	5,6 \$	142,5 M \$ <sup>25</sup>
	Décontamination, réaménagement, revalorisation et mise à niveau de terrains dans l'Est de Montréal	2019-2024	97,9 M \$				97,9 M \$
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	Programme de réhabilitation des terrains contaminés	2018-2024	75,4 M \$				75,4 M \$
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	Fonds régions et ruralité	2020-2025			23,1 \$		23,1 M \$
	Technopôle Angus	2018-2029	0,9 M \$				0,9 M \$
Ministère de la Culture et des Communications	Entente de développement culturel de Montréal	2021-2043	23,0 M \$				23,0 M \$
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	Entente sectorielle de développement du secteur du bioalimentaire à Montréal					0,6 M \$	0,6 M \$
Ressources Canada	Contributions pour appuyer les combustibles propres, les transports et l'industrie		2,0 M \$				2,0 M \$
<b>TOTAL</b>			<b>261,1 M \$</b>	<b>31,7 M \$</b>	<b>66,4 M \$</b>	<b>6,2 M \$</b>	<b>365,4 M \$<sup>26</sup></b>
<b>Prêts de PME MTL et des FLS</b>			<b>-</b>	<b>-</b>	<b>67 M \$</b>	<b>-</b>	<b>67 M \$</b>

25. Ce total exclut les sommes dépensées en 2022.

26. Ces budgets excluent le budget de fonctionnement du Service du développement économique.

## **Annexe II. Stratégies et plans d'action précédents de la Ville**

### **Accélérer Montréal**

Bénéficiant d'un contexte économique favorable et d'un positionnement privilégié en tant que métropole du Québec, la Ville de Montréal adoptait, en 2018, la stratégie de développement économique [Accélérer Montréal](#).

Sa vision du territoire comme vecteur de talents, d'innovation et de développement s'articulait autour de cinq orientations :

- Favoriser l'essor des entreprises ;
- Stimuler l'entrepreneuriat privé et collectif ;
- Miser sur le savoir et les talents ;
- Mettre en valeur des pôles économiques territoriaux de la métropole ;
- Rayonner à l'échelle nationale et internationale.

### **Les plans d'urgence et de relance**

Alors que la mise en œuvre d'*Accélérer Montréal* était bien amorcée, la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 a nécessité adaptation et agilité de la part de la Ville afin d'assurer la résilience de l'économie montréalaise. Dans le but de compléter les programmes d'aide annoncés par les gouvernements provincial et fédéral, la Ville a rapidement déployé diverses mesures d'urgence ainsi que trois plans de relance<sup>27</sup> pour aider les entreprises, les commerces et l'écosystème de soutien à faire face à la crise. Au total, ce sont 118 M\$ qui ont été investis, sans compter l'administration des 165 M\$ du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, confiée à PME MTL.

Ces actions ont permis de renforcer la collaboration entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal pour le développement économique de la métropole. Elles ont aussi permis à la Ville de se rapprocher des entreprises, notamment avec la mise sur pied d'Affaires Montréal.

---

27. Plan de relance « [Une impulsion pour la métropole: agir maintenant](#) » (juillet 2020), plan du temps des Fêtes « [Agir maintenant: l'achat local au cœur de nos actions](#) » (décembre 2020), et plan de relance économique – phase 2 « [Agir maintenant pour préparer la relance](#) » (décembre 2020)

Montréal 

Montréal.ca



**Dossier # : 1239861002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques , Division Programme et partenariats
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement modifiant le règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal (RCG 20-005).

Il est recommandé d'adopter le Règlement modifiant le règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation des terrains contaminés dans l'est de Montréal (RCG 20-005).

**Signé par** Philippe KRIVICKY **Le** 2023-04-21 17:36

**Signataire :**

Philippe KRIVICKY

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Économie et rayonnement de la métropole

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1239861002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques , Division Programme et partenariats
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement modifiant le règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal (RCG 20-005).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En mars 2019, la Ville de Montréal et le ministre de l'Économie et de l'Innovation ont conclu une entente visant l'octroi d'un montant de 100 M\$ à la Ville de Montréal en vue de mettre en œuvre la planification d'un grand chantier de revitalisation de l'Est de l'agglomération de Montréal avec comme premier objectif la mise en place d'un programme visant à réhabiliter des terrains aux prises avec des problèmes de contamination dans les sols et/ou les eaux souterraines qui sont situés sur le territoire de l'agglomération de l'est de Montréal autant pour les terrains municipaux que les terrains privés.

À la suite de la conclusion de cette entente, le conseil d'agglomération a adopté le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'est de Montréal (RCG 20-005)

Le présent dossier décisionnel vise à adopter un règlement modifiant ce règlement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CG22 0588 - 22 septembre 2022**

Adopter le Règlement modifiant le règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'est de Montréal (RCG 20-005).

**CG22 0130 - 24 février 2022**

Adopter le Règlement modifiant le règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'est de Montréal (RCG 20-005).

**CG20 0478 - 24 septembre 2020**

Adopter le Règlement modifiant le règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'est de Montréal (RCG 20-005).

**CG20 0050 - 30 janvier 2020**

Adopter le règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'est de Montréal (RCG 20-005).

### **CG19 0178 - 18 avril 2019**

Autoriser, en 2019, un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à la subvention attendue de 100 M\$ pour la réhabilitation de terrains dans l'est de Montréal.

### **CE19 0501 - 28 mars 2019**

Approuver un projet de convention avec le ministre de l'Économie et de l'Innovation relatif à l'octroi d'une subvention de 100 M\$ pour la réhabilitation de terrains dans l'est de Montréal.

## **DESCRIPTION**

Le projet de règlement soumis au dossier décisionnel vise à apporter des modifications techniques au programme de subventions :

1. La définition du « Guide d'intervention » à l'article 1 est modifiée par le remplacement du document intitulé Guide d'intervention (mars 2019) par le nouveau Guide d'intervention (mai 2021).
2. Le paragraphe 3 de l'article 4 est modifié pour permettre l'admissibilité au programme des terrains contaminés vendus par le propriétaire responsable de la contamination après le 31 décembre 2017, et ce jusqu'au 31 décembre 2022. Cette modification est apportée en vue d'accroître le nombre de dossiers admissibles au programme.
3. L'article 8 est modifié pour spécifier la distinction entre un mandataire personne morale et un mandataire personne physique et pour remplacer la notion « d'expert habilité par le ministère » par « professionnel » au sens de l'article 31.42 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2).
4. L'article 10 est modifié par l'ajout, au premier alinéa, après les mots « doivent être réalisés », des mots « conformément aux exigences de l'annexe B et » pour préciser de nouveau les conditions de réalisation des travaux admissibles.
5. L'article 14 est modifié pour permettre le versement de la subvention en deux étapes. Cette modification a pour objectif de permettre un premier paiement équivalent à 50 % du montant maximal de la subvention après le début des travaux, et un second paiement équivalent au reliquat du montant de la subvention à la fin des travaux.
6. L'article 15 est modifié pour exiger le remboursement de tout montant déjà versé en cas de manquement au règlement par le requérant.
7. L'article 16 est modifié pour spécifier les conditions du deuxième versement et rappeler que le montant maximal d'aide financière fixé à l'admissibilité ne pourra en aucun cas être dépassé.
8. L'article 17 est modifié pour spécifier les conditions du versement final et émettre une réserve pour exiger le remboursement de tout montant déjà versé en cas de manquement au règlement par le requérant.

## **JUSTIFICATION**

Considérant que le versement de la subvention s'effectue à la fin des travaux et que l'avance des fonds pourrait accélérer la décontamination des terrains privés, le présent dossier vise à modifier le processus de versement de la subvention. De plus, le règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation des terrains contaminés dans l'Est de Montréal (RCG 20-005) prévoit que celui-ci ne s'applique pas à un terrain contaminé qui a été vendu après le 31 décembre 2017 par une personne responsable de la contamination. Le présent dossier vise à l'actualisation de la date du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2022.

Les modifications apportées permettront de faciliter l'accès au programme pour plusieurs requérants. Ces modifications contribueront à stimuler des investissements futurs dans l'est de Montréal.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'approbation du projet de règlement n'engendre aucun coût supplémentaire pour la Ville de Montréal.

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier décisionnel contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la priorité 20 de Montréal 2030.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun impact majeur n'est prévu.

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Aucun impact lié à la COVID-19 n'est prévu.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications. Le Service du développement économique prévoit cependant de mettre à jour la page internet du programme et les communications transmises aux propriétaires.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S/O

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Parties prenantes**

Ibrahim LARRE, Service du développement économique  
Veronique DALLAIRE, Service de l'environnement

Lecture :

Ibrahim LARRE, 4 avril 2023

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Rami MRAD  
commissaire - developpement economique

**Tél :** (438) 869-5911

**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-20

Alain MARTEL  
Chef de division - Programmes et partenariats

**Tél :** 514 919-8508

**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Dieudonné ELLA-OYONO  
directeur(-trice) - mise en valeur des poles  
economiques

**Tél :**

**Approuvé le :** 2023-04-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Eric LABELLE  
directeur(-trice) de service - developpement  
economique

**Tél :**

**Approuvé le :** 2023-04-21

## Grille d'analyse **Montréal 2030**

**Numéro de dossier :** 1238994003.

**Unité administrative responsable :** Service du développement économique, Direction Mise en valeur des pôles, Division Programmes et partenariats.

**Projet :** Adopter Règlement modifiant le règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal (RCG 20-005).

### Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030?	X		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?  20 - Accroître l' <b>attractivité</b> , la <b>prospérité</b> et le <b>rayonnement</b> de la métropole			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ?  Le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés vise à aider les propriétaires à valoriser leur propriété ayant un passif environnemental. Du point de vue économique, la réhabilitation de terrains contaminés aidée par le programme permet à des projets d'investissement de voir le jour et ainsi contribuer à la prospérité de la Métropole par une majoration de la valeur foncière du terrain.			

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>			<b>X</b>
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			<b>X</b>
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <p>a. <b>Inclusion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Respect et protection des droits humains</li> <li>● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul>			<b>X</b>
<p>b. <b>Équité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale;</li> </ul>			<b>X</b>
<p>c. <b>Accessibilité universelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul>			<b>X</b>
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			<b>X</b>

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

**Dossier # : 1239861002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques , Division Programme et partenariats
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement modifiant le règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal (RCG 20-005).

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



AGT - 1239861002 - Règl. modif. RCG 20-005 20230421.docx

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Ariane GAUDETTE TURYN  
Avocate

**Tél :** 514-872-6877

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-21

Nicolas DUFRESNE  
Avocat et chef de division par intérim - Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**Tél :** 514-872-0128

**Division :**

**VILLE DE MONTRÉAL**  
**RÈGLEMENT**  
**XX-XXX-X**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS  
RELATIF À LA RÉHABILITATION DE TERRAINS CONTAMINÉS DANS L'EST DE  
MONTRÉAL (RCG 20-005)**

Vu les articles 4, 19 et 92 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1);

Vu les articles 12.3, 82 et 89 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019);

Vu l'entente entre la Ville de Montréal et le ministre de l'Économie et de l'Innovation concernant l'octroi d'une subvention de 100 000 000 \$ à la Ville de Montréal pour la réhabilitation de terrains dans l'Est de Montréal (CE19 0501);

À l'assemblée du \_\_\_\_\_ 2023, le conseil d'agglomération décrète :

1. L'article 1 du Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal (RCG 20-005) est modifié par le remplacement de la définition de l'expression « guide d'intervention » par la définition suivante :

« « guide d'intervention » : le document intitulé Guide d'intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés (mai 2021) publié par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques; ».

2. L'article 4 de ce règlement est modifié par le remplacement du paragraphe 3° par le paragraphe suivant :

« 3° à un terrain contaminé qui a été vendu après le 31 décembre 2022 par une personne visée au paragraphe 2°; ».

3. L'article 8 de ce règlement est modifié par :

1° l'ajout, au sous-paragraphe b) du paragraphe 2° du premier alinéa, après les mots « le curriculum vitae du mandataire », des mots « ou, si le mandataire est une personne morale, un document »;

2° le remplacement, au paragraphe 3° du premier alinéa, des mots « expert habilité par le ministre pour les cas visés par la section IV du chapitre IV du titre I » par les mots « professionnel au sens de l'article 31.42 ».

4. L'article 10 de ce règlement est modifié par l'ajout, au premier alinéa, après les mots « doivent être réalisés », des mots « conformément aux exigences de l'annexe B et ».

5. Ce règlement est modifié par l'ajout, après le titre « **SECTION VII MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION** », du titre suivant :

« **SOUS-SECTION 1**  
**PREMIER VERSEMENT** »

6. L'article 14 de ce règlement est remplacé par l'article suivant :

« **14.** Après le début des travaux de chantier, le requérant peut présenter une demande de paiement d'un premier versement de la subvention en fournissant par courriel au directeur les documents suivants :

1° dans le cas où il a autorisé une personne à agir en son nom à titre de mandataire, conformément aux articles 2 et 3 de l'annexe B, après le dépôt de sa demande de subvention conformément à l'article 8 :

- a) un document établissant le mandat de toute personne agissant en son nom;
- b) le curriculum vitae du mandataire ou, si le mandataire est une personne morale, un document démontrant qu'il respecte l'exigence prévue à l'article 2 de l'annexe B;
- c) la déclaration assermentée visée par l'article 3 de l'annexe B;

2° tous les documents d'appel d'offres, incluant les plans et devis, addendas, et soumissions reçus suite à l'appel d'offres, incluant les montants détaillés soumis, selon les exigences de l'article 5 de l'annexe B;

3° le cas échéant, les plans de réhabilitation acceptés par le ministre, l'autorisation du ministre en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2) ou la déclaration de conformité transmise en vertu de cette loi;

4° les rapports de caractérisation signés par un professionnel possédant un minimum de 5 années d'expérience dans le domaine des sols contaminés ou signés par un professionnel au sens de l'article 31.42 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2);

5° le curriculum vitae du chargé de projet de la firme de consultants spécialisés démontrant qu'il possède les 5 années d'expérience requises en vertu de l'article 9 de l'annexe B;

6° des photographies du panneau de chantier installé sur le terrain visé, requis en vertu de l'article 11 de l'annexe B;

7° le cas échéant, les plans et profils de construction de tout bâtiment et de tout aménagement du terrain prévu suite aux travaux de chantier;

8° si la demande est présentée par un requérant autre qu'un organisme municipal, une photocopie du RENA démontrant qu'aucun contractant ou sous-contractant exécutant des travaux de chantier n'y est listé au jour de la signature du contrat ou du sous-contrat, le tout conformément aux exigences du paragraphe 7° de l'article 5 de l'annexe B;

9° un avis faisant état du début des travaux de chantier signé par le chargé de projet de la firme de consultants spécialisés visée à l'article 9 de l'annexe B. »

7. Ce règlement est modifié par l'insertion, à la suite de l'article 14, des articles suivants :

« **14.1.** Lorsqu'un propriétaire s'est conformé à l'article 14, le directeur approuve le premier versement de la subvention équivalent à 50 % du montant maximal de la subvention indiqué dans l'avis d'admissibilité transmis en vertu de l'article 9 ou, si le montant maximal de la subvention a été révisé en vertu de l'article 13, du montant estimé révisé et en informe le requérant au moyen d'un avis écrit.

Dans le cas contraire, la subvention n'est pas versée et le directeur en informe également le requérant au moyen d'un avis écrit précisant les non-conformités.

**14.2.** À la suite de l'avis prévu au premier alinéa de l'article 14.1, le directeur effectue le premier versement de la subvention.

## **SOUS-SECTION 2** **SECOND VERSEMENT**

**14.3.** Lorsque les travaux sont terminés dans les délais fixés à l'article 10, le requérant peut présenter une demande de paiement du second versement de la subvention en fournissant par courriel au directeur les documents suivants :

- 1° le rapport final de surveillance environnementale des travaux de chantier signé par un professionnel possédant un minimum de 5 années d'expérience dans le domaine des sols contaminés ou attestés par un professionnel au sens de l'article 31.42 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2), incluant notamment les bordereaux des matières gérées hors site et les rapports du système de traçabilité des sols contaminés;
- 2° les factures et autres pièces justificatives détaillant les travaux admissibles, tels qu'énumérés à l'annexe C, et démontrant leur coût réel;
- 3° la preuve d'acquittement, autrement que par paiement au comptant, de chacune des factures, notamment une copie de chèque encaissé, une copie de traite bancaire, un relevé de compte bancaire ou un relevé de carte de crédit, à l'exclusion d'un reçu, d'une facture annotée ou d'une quittance;
- 4° le cas échéant, s'ils n'ont pas été remis en vertu de l'article 14, les plans et profils de construction de tout bâtiment et de tout aménagement du terrain prévu suite aux travaux de chantier. »

8. L'article 15 de ce règlement est modifié par :

- 1° le remplacement des mots « de l'article 14 » par les mots « des articles 14 et 14.3 »;
- 2° l'ajout, après les mots « en vertu du présent règlement », des mots « et il doit rembourser tout montant versé en vertu de l'article 14.2 dans les 60 jours d'une demande écrite du directeur à cet effet ».

**9.** Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 15, de l'article suivant :

« **15.1.** Si les travaux effectués ne respectent pas les conditions prévues au présent règlement, le requérant est déchu de son droit d'obtenir toute subvention demandée et il doit rembourser tout montant versé en vertu de l'article 14.2 dans les 60 jours d'une demande écrite du directeur à cet effet. »

**10.** L'article 16 de ce règlement est modifié par :

- 1° l'ajout, au premier alinéa, après les mots « Le montant », des mots « du second versement »;
- 2° le remplacement, au premier alinéa, de « 14 » par « 14.3 »;
- 3° l'ajout, à la fin du premier alinéa, de la phrase suivante : « Le montant total de la subvention équivalent à la somme des premier et second versements ne peut toutefois dépasser le montant maximal de la subvention indiqué dans l'avis d'admissibilité transmis en vertu de l'article 9 ou, si le montant maximal de la subvention a été révisé en vertu de l'article 13, le montant estimé révisé. »
- 4° le remplacement, au deuxième alinéa, de « 14 » par « 14.3 »;
- 5° l'ajout, au deuxième alinéa, après les mots « approuve le », du mot « second »;
- 6° le remplacement, au deuxième alinéa, des mots « du montant de la subvention au moyen d'un avis écrit » par les mots « du montant du second versement équivalent au reliquat du montant de la subvention au moyen d'un avis écrit, sous réserve du deuxième alinéa de l'article 17 »;
- 7° le remplacement, au troisième alinéa, des mots « la subvention n'est pas versée » par les mots « le second versement n'est pas effectué ».

**11.** L'article 17 de ce règlement est modifié par :

- 1° le remplacement des mots « la subvention est versée » par les mots « le directeur effectue le second versement de la subvention. »;
- 2° l'ajout, à la fin, de l'alinéa suivant :

« Toutefois, si les documents fournis conformément à l'article 14.3 démontrent que le coût des travaux admissibles est inférieur au montant versé en vertu de l'article 14.2, aucun versement n'est effectué et le requérant doit rembourser le montant de la subvention non utilisé dans les 60 jours d'une demande écrite du directeur à cet effet. »

---

GDD 1239861002



**Dossier # : 1237796002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043) / Réduire de 4 500 000 \$ l'enveloppe budgétaire du Programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs / Ajuster la répartition annuelle des crédits de la base budgétaire du Service du développement économique de 2023 à 2025 en conséquence

Il est recommandé de :

- Adopter le règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043);
- Réduire de 4 500 000 \$ l'enveloppe budgétaire du Programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs;
- Ajuster la répartition annuelle des crédits de la base budgétaire du Service du développement économique de 2023 à 2025 en conséquence.

**Signé par** Philippe KRIVICKY **Le** 2023-04-24 17:29

**Signataire :**

Philippe KRIVICKY

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Économie et rayonnement de  
la métropole

**IDENTIFICATION** Dossier # :1237796002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043) / Réduire de 4 500 000 \$ l'enveloppe budgétaire du Programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs / Ajuster la répartition annuelle des crédits de la base budgétaire du Service du développement économique de 2023 à 2025 en conséquence

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du plan d'action en commerce 2018-2022, le conseil d'agglomération de Montréal a adopté, en décembre 2018, un programme d'aide financière s'adressant aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs ayant pour objectif de diminuer les impacts liés aux chantiers majeurs d'infrastructures. L'aide financière, pouvant atteindre jusqu'à 40 000 \$ par exercice financier, est calculée en fonction de la perte réelle des commerçants. La perte de bénéfice brut des commerçants est calculée en comparant le bénéfice brut enregistré au cours de tout exercice financier qui a cours pendant un chantier, avec celui réalisé lors d'exercices financiers comparables avant le chantier. Le premier 5 % de la perte de bénéfice brut constaté pour un exercice financier n'est pas couvert par le programme de subvention.

Il a été constaté que le programme remporte un succès mitigé auprès des entreprises. En effet, peu d'entreprises, par rapport aux objectifs fixés, ont soumis des demandes de subvention et, par conséquent, peu reçoivent une aide.

Dans ce contexte, la Ville de Montréal souhaite apporter des modifications au programme afin d'en faciliter l'accès. Le présent sommaire décisionnel vise ainsi à modifier le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043). Il vise également à réduire de 4 500 000 \$ l'enveloppe budgétaire de ce programme.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CG21 0026 - 22 avril 2021**

Adopter le règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043) / Bonifier de 1 200 000 \$ et redistribuer annuellement l'enveloppe budgétaire du Programme

d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs / Autoriser un virement budgétaires de 2 800 000 \$ en provenance du budget alloué au PR@M-Industrie vers le budget alloué au Programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs pour l'exercice financier 2021 / Ajuster la répartition annuelle des crédits de la base budgétaire du Service du développement économique de 2022 à 2026 en fonction des nouvelles prévisions

### **CG18 0706 - 20 décembre 2018**

Adopter le règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs ».

#### **DESCRIPTION**

Le Service du développement économique recommande d'apporter des modifications à plusieurs articles du Règlement afin de :

1. Modifier la définition de travaux majeurs, permettant d'inclure tous travaux majeurs d'infrastructures publiques exécutées par une municipalité liée ou la Société de transports de Montréal (STM) qui entraîne des entraves à la circulation automobile, d'une durée prévue ou réelle de six mois. Cette définition ne serait pas rétroactive et s'appliquerait à tout nouveau chantier désigné.
2. Réduire le nombre de documents requis lors du dépôt d'une demande de subventions, à savoir:
  - la grille de calcul du bénéfice brut prévue à l'Annexe 1;
  - les déclarations fiscales provinciales pour tout exercice financier comparable et de tout exercice financier pour lequel une demande de subvention est déposée;
  - la déclaration solennelle prévue à l'Annexe 2 du Règlement.
3. Prévoir une procédure permettant de transmettre un avis de non-conformité lorsque des documents sont manquants avec un délai de 30 jours ouvrables pour les fournir;
4. Modifier le calcul du bénéfice brut des exercices financiers antérieurs aux travaux. Deux calculs seront effectués, le premier incluant les périodes couvertes par le décret en vertu de la Loi sur la santé publique et le second l'excluant. Le calcul permettant d'établir le bénéfice brut comparable le plus élevé sera retenu.
5. Intégrer les garderies parmi les activités commerciales admissibles;
6. Prévoir que les entreprises disposent d'un délai de 24 mois pour déposer une demande à partir de l'adoption de l'ordonnance désignant un secteur, lorsque ce secteur est désigné après la période des travaux.
7. Le budget total associé au programme serait réduit de 26,2 M\$ à 21,7 M\$.

#### **JUSTIFICATION**

Les modifications proposées visent à :

- Faciliter le processus de dépôt d'une demande pour les établissements commerciaux visés par le programme;
- Tenir compte des impacts réels de la COVID-19 dans l'établissement de la subvention aux entreprises;
- Dégager un budget de 4,5 M\$, lequel servira à déployer de nouvelles mesures de soutien aux commerçants.

Cette responsabilité est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne l'aide à l'entreprise qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Lors de l'adoption du programme, en décembre 2018, des crédits budgétaires de 25 000 000

\$ ont été prévus au budget du Service du développement économique. Des ajustements aux crédits budgétaires requis dans le cadre de ce programme ont été réalisés en 2021. Le présent sommaire décisionnel vise également à réduire de 4 500 000 \$ l'enveloppe budgétaire du Programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs et ainsi ajuster la répartition annuelle des crédits de la base budgétaire du Service du développement économique de 2023 à 2026 en conséquence, tel que le démontre le tableau ci-dessous.

	2018	2019	2020	2019-2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
GDD 1217796003	7 250 000 \$	5 200 000 \$	7 350 000 \$		5 200 000 \$						25 000 000 \$
GDD 1211179003	-	-		2 400 000 \$	8 000 000 \$	3 500 000 \$	3 500 000 \$	3 500 000 \$	3 500 000 \$	1 800 000 \$	26 200 000 \$
Ajustements des crédits de la base budgétaire du Service de 2023 à 2025	-	-	-	-	-	-	(1 500 000 \$)	(1 500 000 \$)	(1 500 000 \$)	-	21 700 000 \$

Il y a lieu de préciser qu'il s'agit d'une enveloppe fermée pour la période couvrant les années 2019 à 2026, c'est-à-dire que le programme prendra fin lorsque les crédits seront épuisés ou au plus tard à la fin de 2026. Advenant l'épuisement des crédits ou la volonté de poursuivre le programme au-delà de 2026, ce dernier fera l'objet d'une nouvelle stratégie de financement.

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier décisionnel contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la priorité 19 de Montréal 2030.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le fait de ne pas approuver ce Règlement aurait pour effet de ne pas mettre en application le Programme de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Ne s'applique pas.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Hugo PEPIN)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Yan BEAUMONT, Service du développement économique

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Noémie LUCAS  
Commissaire au développement économique

**Tél :** 438-368-6672

**Télécop. :**

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-04-13

Alain MARTEL  
Chef de division - Programmes et partenariats

**Tél :**

514 919-8508

**Télécop. :**

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dieudonné ELLA-OYONO  
directeur(-trice) - mise en valeur des poles  
economiques

**Tél :**

**Approuvé le :** 2023-04-21

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Eric LABELLE  
directeur(-trice) de service - developpement  
economique

**Tél :**

**Approuvé le :** 2023-04-24

**Dossier # : 1237796002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043) / Réduire de 4 500 000 \$ l'enveloppe budgétaire du Programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs / Ajuster la répartition annuelle des crédits de la base budgétaire du Service du développement économique de 2023 à 2025 en conséquence

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



HP - 1237796002 - Règl. modif. RCG 18-043 20230424.doc

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Hugo PEPIN  
Avocat  
**Tél : 514-589-7285**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-24

Nicolas DUFRESNE  
Chef de division  
**Tél : 438-873-6396**  
**Division : Droit fiscal, évaluation foncière et transactions financières**

**VILLE DE MONTRÉAL  
RÈGLEMENT  
RCG XX-XXX**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTABLISSEMENTS SITUÉS DANS UN SECTEUR AFFECTÉ PAR DES TRAVAUX MAJEURS (RCG 18-043)**

Vu l'article 10.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu l'article 411 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Vu l'article 46 de la Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec (2017, chapitre 16);

Vu le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019);

Vu le Plan économique conjoint Ville de Montréal - ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIÉ) approuvé par résolution à la séance du 23 février 2023 (CG23 0081);

À l'assemblée du \_\_\_\_\_ 2023, le conseil d'agglomération décrète :

**1.** L'article 1 du Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043) est modifié par :

1° l'ajout, au paragraphe 3°, de la définition de « activités commerciales », des mots « , autres que des services de garderie (classe 62441) »;

2° le remplacement de la définition de « travaux » par la suivante :

« « travaux » : les travaux majeurs suivants exécutés dans un secteur désigné

1° travaux de construction ou de réfection de conduites d'égout ou d'acqueduc exécutés par une municipalité liée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 jusqu'au [insérez ici la date d'entrée en vigueur du règlement], d'une durée minimale prévue ou réelle de six mois;

2° tout autre projet d'infrastructures publiques qui entraîne des entraves à la circulation automobile, d'une durée minimale prévue ou réelle de 36 mois réalisé par une municipalité liée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 jusqu'au [insérez ici la date d'entrée en vigueur du règlement] ou par la Société de transport de Montréal, à partir du 21 septembre 2017 jusqu'au [insérez ici la date d'entrée en vigueur du règlement];

3° à compter du [*inscrire ici la date du lendemain de l'entrée en vigueur du présent règlement*], tout projet de travaux majeurs d'infrastructures publiques d'une durée minimale prévue ou réelle de six mois, exécuté par une municipalité liée ou par la Société de transport de Montréal et qui entraîne des entraves à la circulation automobile. ».

2. L'article 2 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« 2. Le présent règlement vise la mise en place d'un programme d'aide financière basée sur la perte de bénéfice brut des entreprises exploitant un établissement situé dans un secteur affecté par des travaux majeurs. ».

3. Le paragraphe 2° de l'article 4 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« 2° qui est :

- a) listée au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) tenu en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1);
- b) un organisme public visé à l'article 3 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1). ».

4. L'article 6 de ce règlement est modifié par :

1° l'abrogation des paragraphes 5° et 9°;

2° l'insertion, au paragraphe 7°, des mots « produites en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. (1985), chapitre 1 (5<sup>e</sup> suppl.)) » après le mot « entreprise »;

3° la suppression, au paragraphe 8°, des mots « et de la Loi sur les impôts (RLRQ, chapitre I-3) ».

5. Le premier alinéa de l'article 9 de ce règlement est modifié par l'ajout, après les mots « la fin de la période des travaux », des mots « ou, si l'ordonnance du comité exécutif désignant un secteur n'est pas en vigueur à la fin de cette période, au plus tard 24 mois après la date d'entrée en vigueur de cette ordonnance. ».

6. Le premier alinéa de l'article 11 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« 11. Suivant la réception d'une demande de subvention, le directeur :

- 1° lorsque les formalités prévues à l'article 6 sont complétées et que l'étude de la demande permet d'établir qu'elle satisfait aux exigences du présent règlement, approuve la demande de subvention;
- 2° lorsque les formalités prévues à l'article 6 sont complétées mais que l'étude de la demande ne permet pas d'établir qu'elle satisfait aux exigences du présent règlement, refuse la demande de subvention;
- 3° lorsqu'un document exigé en vertu de l'article 6 est manquant, transmet par courriel à l'entreprise un avis de non-conformité indiquant le document manquant et la date limite pour lui transmettre le document. ».

7. Ce règlement est modifié par l'ajout, à la suite de l'article 11, de l'article suivant :

« **11.1** À compter de la date d'envoi d'un avis de non-conformité transmis en vertu de l'article 11, l'entreprise doit, dans un délai de trente jours ouvrables, transmettre par courriel le document manquant au directeur.

Sur réception du document manquant dans le délai prévu au premier alinéa, le directeur approuve la demande de subvention si l'étude de la demande permet d'établir qu'elle satisfait aux exigences du présent règlement. Dans le cas contraire ou à défaut de transmettre le document manquant dans le délai prévu au premier alinéa, la demande est refusée. ».

8. L'article 12 de ce règlement est modifié par le remplacement du mot « écrit » par le mot « courriel ».

9. L'article 20 de ce règlement est modifié par le remplacement de « 26,2 » par « 21,7 ».

10. L'article 1 de l'Annexe 1 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« **1.** La perte de bénéfice brut pour chaque établissement d'une entreprise est établie selon la grille A, B ou C de la présente annexe en fonction de la situation applicable à l'établissement. ».

11. Le troisième alinéa de l'article 2 de l'Annexe 1 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« Si un exercice financier antérieur aux travaux comporte une période durant laquelle l'état d'urgence sanitaire a été décrété et renouvelé par le Gouvernement du Québec en vertu de la Loi sur la santé publique (RLRQ, chapitre S-2.2) et lorsqu'un tel décret vise le territoire de l'agglomération de Montréal, le bénéfice brut de cet exercice financier antérieur utilisé pour les fins du présent article est celui dont le calcul donne le résultat le plus élevé parmi les suivants :

- 1° le bénéfice brut du ou des exercices financiers comparables est calculé en tenant compte de la période où l'état d'urgence sanitaire a été décrété;
- 2° la période où l'état d'urgence sanitaire a été décrété est exclue et le bénéfice brut du ou des exercices financiers comparables est calculé au prorata sur le même nombre de mois

que la période durant laquelle l'établissement a exercé des activités au cours l'exercice financier admissible; ».

**12.** L'Annexe 2 de ce règlement est abrogée.

---

GDD 1237796002

**Dossier # : 1237796002**

**Unité administrative responsable :**

Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques

**Objet :**

Adopter le règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043) / Réduire de 4 500 000 \$ l'enveloppe budgétaire du Programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs / Ajuster la répartition annuelle des crédits de la base budgétaire du Service du développement économique de 2023 à 2025 en conséquence

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



SDÉ - 1237796002.xls

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Julie GODBOUT  
Préposée au budget  
**Tél :** 872-0721

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-24

Habib NOUARI  
Conseiller budgétaire  
**Tél :** 514-972-0984  
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier - Pôles Développement



**Dossier # : 1237016001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat , Division Service aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement modifiant le règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) et modifiant le règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projet d'affaires d'entreprises montréalaises 2023 (RCG 23-005)

Il est recommandé :

- d'adopter le règlement modifiant le règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) et modifiant le règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projet d'affaires d'entreprises montréalaises 2023 (RCG 23-005).

**Signé par** Philippe KRIVICKY **Le** 2023-04-21 18:08

**Signataire :**

Philippe KRIVICKY

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Économie et rayonnement de  
la métropole

**IDENTIFICATION** Dossier # :1237016001

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat , Division Service aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement modifiant le règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) et modifiant le règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projet d'affaires d'entreprises montréalaises 2023 (RCG 23-005)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 23 février dernier, le conseil d'agglomération de la Ville adoptait le règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises 2023 (ci-après RCG 23-005). Il s'agit d'un règlement dont l'objectif est de permettre aux organismes du réseau PME MTL de poursuivre leur mission en soutenant des projets d'affaires d'entreprises au moyen d'un prêt ou d'une subvention.

Le RCG 23-005 vise à succéder au Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (ci-après RCG 19-017), qui a été adopté par le conseil d'agglomération en mars 2019. Même si le programme d'aide financière du RCG 19-017 s'est terminé le 31 décembre dernier, toute somme résiduelle ou récupérée par un organisme à cette date peut continuer à être octroyée à une entreprise selon les conditions minimales d'octroi prévues aux annexes du règlement.

Comparativement au RCG 19-017, le nouveau règlement prévoit une simplification des fonds disponibles ainsi que de nouvelles modalités d'octroi qui visent à faciliter l'accès au financement pour les entreprises, et ce, particulièrement pour celles qui ont des modèles d'affaires innovants ou durables. Les exigences en matière de reddition de compte ont également été modifiées afin d'y inclure de l'information sur les démarches stratégiques en développement durable des entreprises soutenues. Par contre, lors de son adoption, le règlement 23-005 ne prévoyait pas d'exigence en matière de reddition de comptes qui tienne compte de la nature perpétuelle du fonds d'investissement; c'est-à-dire que les prêts récupérés par les organismes du réseau PME MTL qui sont prêtés de nouveau à des entreprises doivent également faire l'objet d'une reddition de comptes et ce, jusqu'à épuisement du fonds d'investissement.

C'est dans ce contexte que l'adoption du règlement modifiant le RCG 19-017 et le RCG 23-005 est proposée. Il s'agit d'une modification qui vise à permettre aux organismes du réseau PME MTL d'utiliser les sommes résiduelles ou récupérées et de les verser aux entreprises selon les modalités et critères prévus au RCG 23-005. La présente modification vise

également à harmoniser les exigences en matière de reddition de comptes entre les 2 règlements et à permettre à la Ville d'en assurer le suivi jusqu'à épuisement du fonds d'investissement.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG23 0081 - 23 février 2023 - Approuver la Planification économique conjointe (PEC) pour la période 2022-2025 entre la Ville de Montréal (Ville) et le Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIÉ) du Québec / Approuver le projet de convention de subvention de 150 M\$ entre le MEIÉ et la Ville / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel de l'aide financière attendue de 150 M\$ pour la mise en œuvre de la stratégie ou du plan de développement économique de la Ville de Montréal pour la période 2022-2025

CG23 0045 - 26 janvier 2023 - Adopter le règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises 2023/Réserver une somme de 7 980 000 \$

CE21 1693 - 15 septembre 2021 - Édicter, en vertu de l'article 25 du Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) une ordonnance modifiant ce règlement afin d'augmenter le montant d'aide financière des sous-catégories « commercialisation », « entrepreneuriat commercial », « développement industriel et développement durable », « économie sociale », « accélérateurs et incubateurs universitaires » de la catégorie « fonds de subvention » et de la catégorie « fonds d'investissement » et permettre aux organismes de présenter de nouvelles demandes d'aide financière / Réserver une somme de 8 180 000 \$;

CE21 1150 - 23 juin 2021 - Édicter, en vertu de l'article en vertu de l'article 25 du Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) une ordonnance modifiant ce règlement afin d'augmenter le montant d'aide financière de la sous-catégorie entrepreneuriat commercial et permettre aux organismes de présenter de nouvelles demandes d'aide financière / Réserver une somme de 1,5 M\$ pour la sous-catégorie entrepreneuriat commercial / Prolonger la période des conditions minimales d'octroi des contributions dans le contexte de la pandémie Covid-19 de la sous-catégorie « Économie sociale » jusqu'au 31 décembre 2021;

CG20 0565 - 12 novembre 2020 - Règlement modifiant le règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG19-017) / réserver une somme de 1,5 M\$ pour la mise en oeuvre des modifications;

CG20 0476 - 24 septembre 2020 - Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) / Augmenter le budget pour 2020 de 1 700 000 \$

CG20 0286 - 28 mai 2020 - Règlement modifiant le règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG19-017), afin de créer une nouvelle sous-catégorie de subventions qui permet aux organismes de soutenir les entreprises commerciales admissibles dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 et allouer un budget de 2 000 000 \$;

CG20 0285 - 28 mai 2020 - Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017);

CG19 0157 - 28 mars 2019 - Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises;

## DESCRIPTION

Le présent dossier vise à apporter les modifications suivantes au Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises RCG 19-017 :

1. modifier les conditions minimales d'octroi d'une contribution de la sous-catégorie « Commercialisation » du règlement 19-017 et les substituer par les conditions minimales d'octroi d'une contribution de la sous-catégorie « Innovation, productivité et développement durable » (Annexe C) du règlement 23-005;
2. modifier les conditions minimales d'octroi d'une contribution de la sous-catégorie « Entrepreneurat commercial » du règlement 19-017 et la substituer par les conditions minimales d'octroi d'une contribution de la sous-catégorie « Entrepreneurat commercial » (Annexe A) du règlement 23-005;
3. modifier les conditions minimales d'octroi d'une contribution de la sous-catégorie « Développement industriel et développement durable » du règlement 19-017 et la substituer par les conditions minimales d'octroi d'une contribution de la sous-catégorie « Innovation, productivité et développement durable » (Annexe C) du règlement 23-005;
4. modifier les conditions minimales d'octroi d'une contribution de la sous-catégorie « Économie sociale » du règlement 19-017 et la substituer par les conditions minimales d'octroi d'une contribution de la sous-catégorie « Économie sociale » (Annexe B) du règlement 23-005;
5. modifier les conditions minimales d'octroi d'une contribution de la sous-catégorie « Accélérateurs et incubateurs universitaires » du règlement 19-017 afin de les remplacer par les conditions minimales d'octroi d'une contribution de la sous-catégorie « Innovation, productivité et développement durable » (Annexe C) du règlement 23-005;
6. modifier les conditions minimales d'octroi d'une contribution de la catégorie « Fonds d'investissement » du règlement 19-017 et la substituer par les conditions minimales d'octroi d'une contribution de la catégorie « Fonds d'investissement » (Annexe D) du règlement 23-005;
7. Ajuster les exigences en matière de reddition de comptes afin que les organismes respectent les exigences de la section VIII intitulée « Reddition de compte » du Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises 2023 (RCG 23-005) relativement à toute contribution ou prêt octroyé à une entreprise.

Le présent dossier vise également à apporter les modifications suivantes au règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projet d'affaires d'entreprises montréalaises 2023 (RCG 23-005):

1. L'ajout d'un article qui précise la nécessité pour les organismes du réseau PME MTL de fournir une reddition de comptes jusqu'à l'extinction des prêts à recevoir octroyés au moyen des montants d'aide financière obtenus en vertu de la catégorie « fonds d'investissement » du RCG 19-17 et du RCG 23-005.

## JUSTIFICATION

En raison des dispositions réglementaires du règlement RCG 19-017, les organismes du réseau PME MTL ne peuvent soutenir financièrement une entreprise avec les sommes résiduelles ou récupérées de ce programme et y appliquer les modalités d'octroi du RCG 23-005.

Conséquemment, en plus des fonds qui découlent des ententes de délégation (Fonds PME MTL, FDES et FJE), les organismes de PMT MTL se voient dans l'obligation de faire la gestion simultanée de 9 catégories et sous-catégories de fonds puisque les deux règlements prévoient des modalités d'octroi différentes. Cette disposition engendre une lourdeur administrative pour les organismes du réseau PME MTL qui doivent jongler avec une

multiplicité de produits financiers. Rappelons qu'initialement, le RCG 23-005 a été conçu afin de simplifier le nombre de fonds disponibles.

Par ailleurs, cette situation crée une incohérence pour les entreprises montréalaises qui souhaitent bénéficier du financement puisque les critères d'admissibilité aux fonds ne sont pas homogènes, et ce, au sein même de certains fonds, notamment ceux d'entrepreneuriat commercial et d'économie sociale. De plus, les modalités de financement du RCG 23-005 sont plus souples et avantageuses que celles du RCG19-017 donc cette situation crée peu d'incitatifs pour les PME MTL et les entreprises à continuer à utiliser les fonds en provenance du RCG 19-017.

Les exigences en matière de reddition de compte ne sont pas harmonisées entre les deux règlements, ce qui a pour effet de complexifier les suivis administratifs pour les organismes du réseau PME MTL, mais également pour la Ville qui se charge d'effectuer les suivis en matière de conformité. Essentiellement, les modifications apportées au RCG 19-017 ont pour objectif d'apporter un allègement administratif et réglementaire qui vise à faciliter l'accès au financement pour les entreprises montréalaises et à simplifier la gestion administrative qui incombe aux organismes du réseau PME MTL ainsi qu'à la Ville de Montréal.

Finalement, une modification est proposée au RCG 23-005 ainsi qu'au RCG 19-017 afin de tenir compte de la nature perpétuelle du fonds d'investissement. Le règlement vient préciser le besoin pour le réseau PME MTL de fournir une reddition de compte à la Ville et ce, jusqu'à épuisement du fonds d'investissement.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le présent dossier ne requiert aucune intervention financière.

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en changements climatiques. Il s'applique aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le règlement permettra l'octroi de subventions et de prêts additionnels auprès d'entreprises ayant des projets d'affaires innovants qui engendreront une hausse de la vitalité économique, et des emplois sur le territoire de l'agglomération.

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Le projet permet de poursuivre le financement d'entreprises qui ont été affectées par la pandémie.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Entrée en vigueur - suite à l'adoption du règlement par l'instance compétente

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Mariana PEREZ-LEVESQUE  
commissaire - développement économique

**Tél :** 514 868-7888

**Télécop. :**

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-04-15

Louis-Pierre CHAREST  
Chef de division par intérim

**Tél :**

438 580-6521

**Télécop. :**

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Véronique GERLAND  
Direction de l'entrepreneuriat

**Tél :**

**Approuvé le :** 2023-04-19

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Eric LABELLE  
directeur(-trice) de service - développement économique

**Tél :**

**Approuvé le :** 2023-04-20

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1237016001

Unité administrative responsable : *Direction de l'entrepreneuriat, Service du développement économique.*

Projet : *Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises RCG 19-017*

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i><b>oui</b></i>	<i><b>non</b></i>	<i><b>s. o.</b></i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	x		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? <ul style="list-style-type: none"><li>● Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité;</li><li>● Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité;</li><li>● Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.</li></ul>			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ? <ul style="list-style-type: none"><li>● Accroître le financement pour les entreprises qui optent pour des modèles d'affaires durables;</li><li>● Accroître le financement pour les entreprises qui souhaitent commercialiser leur innovations;</li><li>● Accroître le financement pour les entreprises qui oeuvrent au sein de secteurs stratégiques et créneaux d'excellence de la métropole.</li></ul>			

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>• Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>• Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>• Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>		X	
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		X	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		X	

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <p>a. <b>Inclusion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect et protection des droits humains</li> <li>• Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul>	X		
<p>b. <b>Équité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale;</li> </ul>		X	
<p>c. <b>Accessibilité universelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul>			X
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			X

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

**Dossier # : 1237016001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat , Division Service aux entreprises
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement modifiant le règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) et modifiant le règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projet d'affaires d'entreprises montréalaises 2023 (RCG 23-005)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



AML - 1237016001 Règl modif les Règls RCG 19-017 et RCG 23-005 - 20230420.doc

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Anne-Marie LEMIEUX  
Avocate  
**Tél : 438 821 5869**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-20

Nicolas DUFRESNE  
Avocat, Chef de division  
**Tél : 438 873-6396**  
**Division : Droit fiscal, de l'évaluation et transactions financières**

**VILLE DE MONTRÉAL  
RÈGLEMENT  
RCG XX-XXX**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISANT LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS D'AFFAIRES D'ENTREPRISES MONTRÉALAISES (RCG 19-017) ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISANT LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS D'AFFAIRES D'ENTREPRISES MONTRÉALAISES 2023 (RCG 23-005)**

Vu l'article 10.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu les articles 19 et 38 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019);

À l'assemblée du \_\_\_\_\_ 2020, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

**1.** L'article 15 du Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) est remplacé par le suivant :

**«15.** L'organisme peut, à compter du [*entrer ici la date d'entrée en vigueur du présent règlement*], octroyer une contribution ou un prêt à une entreprise au moyen d'un montant d'aide financière qui lui a été versé en vertu de la catégorie « fonds de subvention » ou « fonds d'investissement » du présent règlement. Pour ce faire, il doit respecter les dispositions prévues à la section IV intitulée « Exclusions » du Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises 2023 (RCG 23-005) ainsi que les conditions suivantes :

- 1° lorsqu'il s'agit d'un montant qui lui a été versé en vertu de la sous-catégorie « commercialisation » du présent règlement, l'organisme doit octroyer la contribution selon les conditions minimales d'octroi de la sous-catégorie « fonds d'innovation, productivité et développement durable » prévues à l'annexe C du Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises 2023 (RCG 23-005);
- 2° lorsqu'il s'agit d'un montant qui lui a été versé en vertu de la sous-catégorie « entrepreneuriat commercial » du présent règlement, l'organisme doit octroyer la contribution selon les conditions minimales d'octroi de la sous-catégorie « entrepreneuriat commercial » prévues à l'annexe A du Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises 2023 (RCG 23-005);

- 3° lorsqu'il s'agit d'un montant qui lui a été versé en vertu de la sous-catégorie « développement industriel et développement durable » du présent règlement, l'organisme doit octroyer la contribution selon les conditions minimales d'octroi de la sous-catégorie « fonds d'innovation, productivité et développement durable » prévues à l'annexe C du Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises 2023 (RCG 23-005);
- 4° lorsqu'il s'agit d'un montant qui lui a été versé en vertu de la sous-catégorie « économie sociale » du présent règlement, l'organisme doit octroyer la contribution selon les conditions minimales d'octroi de la sous-catégorie « économie sociale » prévues à l'annexe B du Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises 2023 (RCG 23-005);
- 5° lorsqu'il s'agit d'un montant qui lui a été versé en vertu de la sous-catégorie « accélérateurs et incubateurs universitaires » du présent règlement, l'organisme doit octroyer la contribution selon les conditions minimales d'octroi de la sous-catégorie « fonds d'innovation, productivité et développement durable » prévues à l'annexe C du Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises 2023 (RCG 23-005);
- 6° lorsqu'il s'agit d'un montant qui lui a été versé en vertu de la catégorie « fonds d'investissement » du présent règlement, l'organisme doit octroyer le prêt selon les conditions minimales d'octroi de la catégorie « fonds d'investissement » prévues à l'annexe D du Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises 2023 (RCG 23-005);

L'organisme doit également respecter les exigences la section VIII intitulée « Reddition de compte » du Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises 2023 (RCG 23-005) relativement à toute contribution ou prêt octroyé à une entreprise conformément au premier alinéa et ce, jusqu'à ce que tous les montants d'aide financière obtenus en vertu de la catégorie « fonds de subvention » aient été octroyés à des entreprises et jusqu'à l'extinction des prêts à recevoir octroyés au moyen des montants d'aide financière obtenus en vertu de la catégorie « fonds d'investissement ».

2. L'article 18 du Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises 2023 (RCG 23-005) est modifié par :

- 1° le remplacement, au deuxième alinéa, de « tant que tout montant d'aide financière qui lui a été versé n'a pas été » par « relativement à toute contribution ou prêt octroyé »;
- 2° l'ajout, à la fin du deuxième alinéa, de « et ce, jusqu'à ce que tous les montants d'aide financière obtenus en vertu de la catégorie « fonds de subvention » aient été octroyés à des entreprises et jusqu'à l'extinction des prêts à recevoir octroyés au moyen des montants d'aide financière obtenus en vertu de la catégorie « fonds d'investissement ».

3. L'article 23 de ce règlement est modifié par le remplacement, au premier alinéa, de « 30 juillet 2023 et du 31 janvier 2024 » par « 31 juillet 2023, du 31 janvier 2024, du 31 juillet 2024 et en date du 31 janvier et du 31 juillet pour chacun des exercices financiers subséquents ».

4. L'article 24 de ce règlement est modifié par le remplacement, au premier alinéa, de « et du 31 janvier 2024 » par « , du 31 janvier 2024, du 31 juillet 2024 et en date du 31 janvier et du 31 juillet pour chacun des exercices financiers subséquents ».

---

GDD1237016001



**Dossier # : 1238383005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement sur les subventions relatives à l'installation de bornes de recharge électriques de 2023 à 2025 / Approuver un budget additionnel de revenus et de dépenses de 2 000 000 \$ dans le cadre de la convention d'aide financière avec le ministre des Ressources naturelles du Canada relatif à la mise en oeuvre d'un programme de subvention visant l'installation de bornes de recharges électriques

Il est recommandé :

1- d'adopter le Règlement sur les subventions relatives à l'installation de bornes de recharge électriques de 2023 à 2025;

2- d'approuver un budget additionnel de revenus et de dépenses de 2 000 000 \$ dans le cadre de la convention d'aide financière avec le ministre des Ressources naturelles du Canada relatif à la mise en oeuvre d'un programme de subvention visant l'installation de bornes de recharges électriques.

**Signé par** Philippe KRIVICKY **Le** 2023-04-24 08:11

**Signataire :**

Philippe KRIVICKY

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Économie et rayonnement de  
la métropole

**IDENTIFICATION** Dossier # :1238383005

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement sur les subventions relatives à l'installation de bornes de recharge électriques de 2023 à 2025 / Approuver un budget additionnel de revenus et de dépenses de 2 000 000 \$ dans le cadre de la convention d'aide financière avec le ministre des Ressources naturelles du Canada relatif à la mise en oeuvre d'un programme de subvention visant l'installation de bornes de recharges électriques

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Pour aider les gouvernements fédéral et provincial à atteindre leur objectif de 2030, soit de réduire les émissions de gaz à effet de serre à 30 % en deçà des niveaux de 2005 pour l'ensemble du pays, le gouvernement du Canada offre le Programme d'infrastructure pour les véhicules à émission zéro (PIVEZ). Cet appel à propositions, administré par Ressources Naturelles Canada (RNCan) vise à recevoir des demandes d'organismes d'exécution qui prendront en charge l'offre de financement à des bénéficiaires finaux pour l'installation de bornes de recharge dans les lieux publics, les rues, les immeubles résidentiels à logements multiples, les milieux de travail ou pour les parcs de véhicules légers.

En décembre 2020, la Ville de Montréal a appliqué au PIVEZ afin de mettre en oeuvre un programme de subvention visant l'installation de bornes de recharge électriques sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Une préapprobation a été reçue en mai 2021 ce qui a permis de débiter les négociations d'un accord de contribution de 2 M\$ avec le ministre des Ressources naturelles.

L'offre de ce programme de subvention s'intègre dans le cadre du plan stratégique 2030 de la Ville, du plan climat 2020-2030 et de la mesure 4 du plan de relance « Agir maintenant pour préparer la relance ».

Le présent dossier décisionnel a ainsi pour objet de soumettre un projet de règlement sur les subventions relatives à l'installation de bornes de recharge électriques de 2023 à 2025 et l'autorisation d'un budget additionnel de revenus et de dépenses permettant la mise en oeuvre du règlement financé par le ministre des Ressources naturelles du Canada.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG23 0196 (20 avril 2023) : Approuver le projet d'accord de contribution avec le ministre des Ressources naturelles du Canada relatif à l'octroi d'une contribution de 2 M\$ pour la mise en

oeuvre d'un programme de subvention visant l'installation de bornes de recharge électriques, conditionnellement à l'obtention d'un décret d'autorisation en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil Exécutif du Gouvernement du Québec (L.R.Q. c. M-30).

CG20 0648 (17 décembre 2020) : déposer le document intitulé « Plan climat 2020-2030 ».

## DESCRIPTION

L'accord de contribution avec le ministre des Ressources naturelles prévoit une contribution de 2 M\$ à la Ville de Montréal, dont 1,9 M\$ seront versés directement en subvention et 100 k\$ serviront à l'octroi de contrats de services professionnels afin de vérifier la conformité des bornes installées.

Le projet de règlement vise l'octroi de subvention à des entreprises ou institutions privées qui sont propriétaires ou locataires, afin d'installer des bornes de recharge électriques dans un stationnement occupé à des fins non résidentielles et destiné à accueillir le parc de véhicules de l'entreprise ou de l'institution, de ses employés, de sa clientèle ou ouvert au public en général.

Les éléments considérés dans le calcul de la subvention sont :

- les services professionnels d'ingénierie, d'architecture, de collecte de données ou de logistique, en lien avec la mise en œuvre et l'évaluation du projet;
- les équipements informatiques ainsi que les bornes de recharge rapide et les bornes de niveau 2, requis en lien avec la réalisation du projet;
- les frais de construction, d'installation et de mise en service d'une infrastructure et de son alimentation électrique;
- les frais de licence et permis.

Ceux-ci sont subventionnés à hauteur de 50 %, sans dépasser 100 000 \$ par projet et jusqu'à concurrence de :

- 5 000 \$ par connecteur d'une borne de niveau 2;
- 15 000 \$ par borne de recharge rapide (20 kW à 49 kW);
- 50 000 \$ par borne de recharge rapide (50 kW et 99 kW);
- 75 000 \$ par borne de recharge rapide (100 kW et plus).

Même si un demandeur peut obtenir une autre subvention du gouvernement du Canada ou du gouvernement du Québec, toute aide publique ne peut pas dépasser 75 % de la somme du coût réel du projet.

Une entreprise ou une institution dont la demande de subvention a été déclarée admissible doit installer ses bornes au plus tard le 30 septembre 2025 et obtiendra sa subvention lorsque le projet sera complété. Une seule demande peut être soumise par un même demandeur pour un même stationnement.

Le présent dossier concerne l'approbation de revenus et de dépenses additionnelles au budget du Service du développement économique. Cela permettra à la Ville d'avancer les fonds nécessaires pour la mise en oeuvre du programme et le ministre des Ressources naturelles du Canada remboursera la Ville sur présentation de relevés trimestriels des dépenses réalisées.

## JUSTIFICATION

Ce type de programme de subvention est essentiel pour encourager l'utilisation de véhicules électriques et ainsi contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il permettra la réalisation de projets qui mettent à profit les stationnements des entreprises et

des institutions pour accroître l'offre de solutions de recharge dans les lieux publics et les milieux de travail.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Afin de mettre en oeuvre ce programme, il est requis d'accorder un budget additionnel de revenus et de dépenses de 2 000 000 \$ au budget du Service du développement économique selon la convention d'aide financière avec le ministre des Ressources naturelles du Canada. Le présent dossier sera entièrement financé par l'accord de contribution avec le ministre des Ressources naturelles. Celui-ci fait l'objet du dossier décisionnel 1228383004.

L'entente avec RNCan prévoit que la Ville de Montréal avance les fonds pour le paiement des subventions. Par la suite, la Ville fera une demande de réclamation de paiement des sommes versées au plus 30 jours suivant la fin de chaque trimestre.

Une retenue de 5 % de chaque paiement sera faite par RNCan et sera libérée lors de la demande finale de paiement (sous conformité que toutes les conditions de l'entente ont été respectées) ou sur une base annuelle à la suite de la réception du dernier rapport d'avancement d'une année financière.

Le financement du programme ne représente aucun coût pour l'agglomération de Montréal.

### **MONTRÉAL 2030**

Puisque les transports représentent le quart des émissions de gaz à effet de serre du Canada, dont presque la moitié provient des automobiles et des camions légers, l'adoption de sources d'énergie renouvelables en matière de transport est un élément clé dans la transition du Canada vers une économie à faible intensité carbonique. C'est pourquoi le gouvernement du Canada s'est fixé des objectifs fédéraux ambitieux pour les véhicules à émission zéro (VEZ) qui atteignent 10 % des ventes de véhicules légers par année d'ici 2025, 30 % d'ici 2030 et 100 % d'ici 2040.

La mise en oeuvre du règlement permettra de subventionner des bornes de recharge électriques et de contribuer à l'atteinte de ces objectifs.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le fait de ne pas approuver l'autorisation d'un budget additionnel de revenus et de dépenses ne permettra pas de mettre en oeuvre la convention d'aide financière avec le ministre des Ressources naturelles du Canada, et donc, le programme de subvention visant l'installation de bornes de recharge électriques.

Le fait de ne pas adopter le règlement aura pour effet de ne pas mettre en application le Règlement sur les subventions relatives à l'installation de bornes de recharge électriques. La Ville se privera alors d'une contribution financière de 2 M\$ de RNCan visant l'installation de bornes de recharge électriques sur les stationnements d'entreprises et d'institutions de l'île de Montréal.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Aucun impact lié à la COVID-19 n'est prévu.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication va être déployée avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications. Une annonce conjointe avec Ressources naturelles Canada sera également prévue.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Mise en oeuvre du programme dès l'adoption du règlement et à la suite de l'obtention du décret M30 de la part du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation : à compter du printemps-été 2023.

Installation de bornes de recharge électriques jusqu'au 30 septembre 2025.

Réception des redditions de compte des requérants admis au programme, au plus tard le 31 octobre 2025.

Reddition de compte finale auprès de RNCan à déposer d'ici le 31 janvier 2026.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Catia DOS SANTOS  
Commissaire au développement économique

**Tél :** 514 295-3650

**Télécop. :**

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-17

Dieudonné ELLA-OYONO  
directeur(-trice) - mise en valeur des poles  
economiques

**Tél :** 438 862-1818

**Télécop. :**

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Eric LABELLE

directeur(-trice) de service - developpement  
economique

**Tél :**

**Approuvé le :** 2023-04-22

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1238383005

Unité administrative responsable : Service du développement économique - Direction Mise en valeur des pôles économiques

Projet : Adopter le Règlement sur les subventions relatives à l'installation de bornes de recharge électriques de 2023 à 2025

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i><b>oui</b></i>	<i><b>non</b></i>	<i><b>s. o.</b></i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	<b>X</b>		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?			
1. Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050.			
3. Accroître et diversifier l'offre de transport en fournissant des options de mobilité durable (active, partagée, collective et sobre en carbone) intégrées, abordables et accessibles pour toutes et tous			
. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ?			
En lien avec les priorités 1 et 3, la mise en œuvre d'un programme de subvention permettra de soutenir financièrement l'installation de bornes de recharge électriques sur le domaine privé. Cela permettra de créer un vrai incitatif pour encourager l'acquisition et l'utilisation de véhicules électriques. Le programme de subvention contribuera à l'atteinte d'objectifs fédéraux ambitieux pour les véhicules à émission zéro (VEZ) : atteindre 10 % des ventes de véhicules légers par année d'ici 2025, 30 % d'ici 2030 et 100 % d'ici 2040. Par la même occasion, cela contribuera à la réduction des émissions de gaz à effet de serre à Montréal.			

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>• Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>• Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>• Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>	<b>X</b>		
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		<b>X</b>	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		<b>X</b>	

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. <b>Inclusion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect et protection des droits humains</li> <li>• Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul> </li> <li>b. <b>Équité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul> </li> <li>c. <b>Accessibilité universelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul> </li> </ul>		<b>X</b>	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		<b>X</b>	

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



**MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES**

**CONTRIBUTIONS POUR APPUYER LES COMBUSTIBLES PROPRES,  
LES TRANSPORTS ET L'INDUSTRIE**

**PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE POUR LES VÉHICULES À ÉMISSION ZÉRO**

**ACCORD DE CONTRIBUTION NON REMBOURSABLE**

**LE PRÉSENT ACCORD** est fait en double exemplaire

**ENTRE :**

**SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA**, représenté par le ministre des Ressources naturelles (le « **Canada** »)

**ET :**

**VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6 et de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes, (le « **Bénéficiaire initial** »)

**PRÉAMBULE**

**ATTENDU QUE** le Ministre a mis sur pied un Programme appelé le « **PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE POUR LES VÉHICULES À ÉMISSION ZÉRO** » afin d'encourager le déploiement stratégique du réseau d'infrastructures offrant des options à plus faible émission de carbone dans le secteur des transports;

**ET ATTENDU QUE** le Bénéficiaire initial a présenté une demande de financement pour le Projet intitulé « **SUBVENTIONS RELATIVES AUX INFRASTRUCTURES POUR LES VÉHICULES À ÉMISSION ZÉRO SUR LE TERRITOIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL** » qui est admissible à du soutien en vertu du Programme d'infrastructures pour véhicules à émission zéro;

**ET ATTENDU QUE** le Ministre est disposé à fournir une aide financière visant les coûts admissibles du Projet du Bénéficiaire initial de la manière et selon les modalités énoncées dans le présent Accord de contribution;

**EN CONSÉQUENCE**, le Ministre et le Bénéficiaire initial conviennent de ce qui suit :

**1. INTERPRÉTATION**

**1.1** But de l'Accord :

Le préambule fait partie intégrante du présent Accord et ce dernier a pour objet d'établir les modalités selon lesquelles le Canada versera au Bénéficiaire initial une Contribution pour les Dépenses admissibles du Projet décrit à l'annexe A (Description du Projet).

**1.2** Aux fins du présent Accord :

« **Accord** » désigne le présent Accord et ses annexes A et B;

« **Année financière** » désigne la période qui commence le 1<sup>er</sup> avril d'une année et qui se termine le 31 mars de l'année suivante;

« **Bénéficiaires ultimes** » désigne les entités, notamment des entreprises et certaines institutions, qui reçoivent une portion de la Contribution selon les critères préétablis par le Bénéficiaire initial pour mener à bien les Sous-projets;

« **Contribution** » désigne le financement versé par le Ministre en vertu du présent Accord;

« **Coûts totaux du Projet** » désigne la Contribution ainsi que d'autres apports en nature ou en espèces qu'a reçus le Bénéficiaire initial ou qu'il a investis dans le Projet pourvu que lesdits apports soient vérifiables et directement attribuables au Projet;

« **Date d'achèvement** » désigne la date à laquelle le Bénéficiaire initial doit achever le Projet, telle qu'elle est précisée à l'article 4 (*Exécution du Projet*);

« **Dépenses admissibles** » désignent les dépenses Engagées par le Bénéficiaire initial, telles que décrites à l'annexe B (Budget et Dépenses admissibles), au cours de la Période de dépenses admissibles conformément aux modalités du présent Accord;

« **Engagée** » désigne une Dépense admissible pour laquelle des biens ont été reçus par le Bénéficiaire initial ainsi que les services rendus au Bénéficiaire initial;

« **Engagée et payée** » désigne une Dépense admissible Engagée pour laquelle le paiement a été effectué par le Bénéficiaire initial;

« **Financement public total** » désigne l'ensemble des contributions en espèces accordées par le gouvernement fédéral et les contributions accordées par les gouvernements provinciaux/territoriaux et les municipalités envers les Coûts totaux du Projet;

« **Immobilisation corporelle** » désigne un bien corporel, y compris un bâtiment ou une machine pouvant être utilisé de manière durable, acquis pour utilisation et non pour la revente durant la Période de dépenses admissibles;

« **Ministre** » désigne le ministre fédéral des Ressources naturelles ou n'importe lequel de ses fonctionnaires ou représentants dûment autorisés;

« **Partie** » désigne soit le Bénéficiaire initial, soit le Canada;

« **Période de dépenses admissibles** » désigne la période à compter de la date de la signature de l'Accord jusqu'au **31 décembre 2025**;

« **Période de réclamation** » désigne le trimestre à laquelle se rapporte une réclamation de paiement, conformément à l'article 7 (*Méthode de paiement*);

« **Projet** » désigne le Projet tel que décrit à l'annexe A (Description du Projet);

« **Propriété intellectuelle** » désigne toute propriété intellectuelle reconnue par la loi, notamment tout droit de propriété intellectuelle protégé par la loi, y compris les brevets, les droits d'auteur, les marques de commerce et les dessins industriels;

« **Sous-projets** » désignent les activités qui rencontrent les critères de sélection et réalisation établis par le Bénéficiaire initial et que celui-ci a accepté de financer en vertu du présent Accord; et

« **Taux d'intérêt** » désigne le taux d'escompte, tel qu'il est défini dans le *Règlement sur les intérêts et les frais administratifs*, en vigueur à la date d'échéance, plus 300 points de base; il est composé mensuellement. Le taux d'intérêt mensuel peut être trouvé à l'adresse suivante : <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/txt/taux-rates-fra.html>.

1.3 En cas de conflit entre les différentes dispositions du présent Accord, l'ordre de priorité sera le suivant :

- a) les articles du présent Accord;
- b) l'annexe A (Description du Projet); et
- c) l'annexe B (Budget et Dépenses admissibles);

1.4 Les variantes grammaticales des termes définis ci-dessus ont le même sens que ces derniers. Les mots écrits au singulier comprennent le pluriel et vice versa.

## **2. DÉCLARATIONS**

2.1 Le Bénéficiaire initial déclare que le signataire du présent Accord a été dûment autorisé à exécuter et à livrer le présent Accord en son nom.

2.2 Le Bénéficiaire initial déclare que l'exécution et la prestation du présent Accord ont été dûment autorisées et qu'une fois exécuté et livré, le présent Accord constituera une obligation juridique, valide et exécutoire du Bénéficiaire initial en vertu de ses modalités.

2.3 Le Bénéficiaire initial est un organisme visé par la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, RLRQ, c. M-30 (LMCE), et déclare avoir reçu l'autorisation de conclure le présent Accord en vertu du décret d'autorisation n° \_\_\_\_\_ adopté le \_\_\_\_\_ [date].

## **3. DURÉE DE L'ACCORD**

3.1 Le présent Accord entre en vigueur dès sa signature par les Parties.

3.2 Sauf indication contraire au paragraphe ci-dessous, le présent Accord prendra fin après l'éventualité la plus tardive parmi les suivantes :

- a) la Date d'achèvement;
- b) l'achèvement du Projet à la satisfaction du Ministre; ou
- c) la date à laquelle le Bénéficiaire initial a payé au Ministre la totalité des montants dus en vertu du présent Accord.

3.3 Les dispositions suivantes demeureront en vigueur pendant **trois (3) ans** après l'expiration du présent Accord :

- a) l'article 8 (Comptabilité et vérification);
- b) l'article 9 (Propriété intellectuelle);
- c) l'article 10 (Indemnité);
- d) l'article 11 (Manquement aux obligations);
- e) l'article 13 (Rapports); et
- f) l'article 26 (Règlement des différends).

## **4. EXÉCUTION DU PROJET**

4.1 Le Bénéficiaire initial doit exécuter le Projet conformément aux modalités du présent Accord, promptement, diligemment et professionnellement.

4.2 Bénéficiaire initial doit achever le Projet au plus tard le **31 décembre 2025**, sauf si l'Accord est résilié avant cette date en vertu des dispositions du présent Accord.

4.3 Le Bénéficiaire initial doit se conformer à toutes les lois fédérales, provinciales et aux règlements municipaux s'appliquant au Projet.

4.4 Le Bénéficiaire initial est responsable de l'achèvement du Projet et de l'administration du présent Accord, y compris :

- a) établir des procédures, solliciter, évaluer et approuver des propositions concernant les Sous-projets conformément aux exigences du présent Accord et établir un processus décisionnel clair, transparent et ouvert concernant la sélection des Bénéficiaires ultimes;
- b) s'assurer que tous ses critères de sélection et réalisation des Sous-projets, y compris les rôles et responsabilités financiers, soient conformes aux modalités du présent Accord.

4.5 Le Canada a déterminé que la conclusion du présent Accord ne crée à son égard aucune obligation de consulter les groupes autochtones. Si, en raison de nouvelles informations, le Canada était tenu à une obligation légale de consulter, le Bénéficiaire initial reconnaît que toutes les obligations du Canada découlant de l'Accord seront suspendues, ainsi que les obligations corrélatives du Bénéficiaire initial, à partir du moment où le Canada informe le Bénéficiaire initial que l'obligation légale de consulter existe. Advenant une telle situation, le Bénéficiaire initial consent à collaborer avec le Canada afin que ce dernier puisse s'acquitter de son obligation de consulter les groupes autochtones. Cette collaboration se traduit par le partage d'informations pertinentes relatives au Projet ou aux démarches effectuées par le Bénéficiaire initial, de sa propre initiative, auprès de groupes autochtones, le cas échéant.

## **5. ÉVALUATION D'IMPACT**

5.1 Le financement octroyé par le Canada en vertu du présent Accord est conditionnel à ce que la *Loi sur l'évaluation d'impact* soit respectée.

5.2 Si, durant la Période des Dépenses admissibles, le Projet permet la réalisation en tout ou en partie d'un « projet désigné » ou d'un « projet » exécuté sur le territoire domanial ou à l'étranger au sens de la *Loi sur l'évaluation d'impact*, les Parties conviennent que les obligations du Canada en vertu du présent Accord, ainsi que les obligations corrélatives du Bénéficiaire initial, seront suspendues jusqu'à ce que :

- a) s'il s'agit d'un « projet désigné » :
  - i. l'Agence canadienne d'évaluation d'impact décide qu'aucune évaluation d'impact n'est requise et affiche cette décision;
  - ii. la déclaration remise au Bénéficiaire initial donne avis d'une décision portant que les effets identifiés dans le rapport d'évaluation d'impact du Projet sont dans l'intérêt public;
- b) s'il s'agit d'un « projet » :
  - i. une décision indiquant que la réalisation du Projet n'est pas susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants a été prise par le Ministre et toute autre autorité visée par la *Loi sur l'évaluation d'impact*;
  - ii. si la réalisation du Projet est susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs, une décision du gouverneur en conseil a été prise indiquant que ces effets sont justifiables dans les circonstances.

5.3 Il est entendu que les Parties pourront examiner la nécessité de modifier ou de résilier l'Accord si le Projet permet la réalisation en tout ou en partie d'un « projet désigné » ou d'un « projet » au sens de la *Loi sur l'évaluation d'impact*.

5.4 Le Bénéficiaire initial accepte de suspendre le paiement à un Bénéficiaire ultime jusqu'à ce que les conditions décrites au paragraphe 5.2 ci-dessus soient remplies si, au cours de la Période de Dépenses admissibles, un Sous-projet devient un « projet désigné » ou un « projet » tel que défini au paragraphe 5.2 ci-dessus.

5.5 Le Bénéficiaire initial veillera à ce que ses critères de sélection et réalisation des Sous-projets stipulent une suspension des paiements aux Bénéficiaires ultimes si un Sous-projet devient un « projet désigné » ou un « projet » tel que défini au paragraphe 5.2 ci-dessus.

## **6. CONTRIBUTIONS**

6.1 Nonobstant toute autre disposition du présent Accord, la Contribution en vertu du présent Accord n'excédera en aucun cas le moindre :

- a) **Cinquante pour cent (50 %)** des Coûts totaux du Projet engagés; ou
- b) **Deux millions de dollars (2 000 000 \$)**.

6.2 La Contribution sera allouée au Bénéficiaire initial par Année financière de la façon suivante :

<b>2021-2022</b>	<b>zéro dollar (0 \$)</b>
<b>2022-2023</b>	<b>zéro dollar (0 \$)</b>
<b>2023-2024</b>	<b>six cent quarante-sept mille cinq cent dollars (647 000 \$)</b>
<b>2024-2025</b>	<b>un million trois cent cinquante-trois mille cinq cent dollars (1 353 000 \$)</b>

Toute réaffectation des montants de la Contribution en tout ou en partie d'une Année financière à une autre nécessite une modification écrite à l'Accord et signée par les Parties.

6.3 Pour avoir droit au montant résiduel de la Contribution mentionnée au présent Accord, le Bénéficiaire initial doit soumettre sa réclamation finale de paiement au plus tard le **31 janvier 2026**.

6.4 Le Ministre ne versera aucune Contribution envers les Dépenses admissibles Engagées par le Bénéficiaire initial avant ou après la Période de dépenses admissibles.

6.5 Si à la Date d'achèvement, le Financement public total (tel que décrit en annexe B (Budget et Dépenses admissibles) que le Bénéficiaire initial a reçu excède **cent pour cent (100 %)** des Coûts totaux du Projet engagés, le Ministre peut exiger du Bénéficiaire initial de rembourser le trop-payé au Canada.

6.6 Le Bénéficiaire initial veillera à ce que ses critères de sélection et réalisation des Sous-projets par le Bénéficiaire ultime stipulent que le Financement public total ne doit pas dépasser **soixante-quinze pour cent (75 %)** des Coûts totaux du Sous-Projet, sauf dans le cas où le Bénéficiaire ultime est une administration municipale (arrondissement), auquel cas le Financement public total ne doit pas dépasser **cent pour cent (100 %)** des Coûts totaux du Sous-projet.

6.7 Le Bénéficiaire initial déclare qu'aucune aide gouvernementale fédérale, provinciale, territoriale ni municipale autre que celles qui figurent en annexe B (Budget et Dépenses admissibles), n'a été ni ne sera fournie à l'égard des Coûts totaux du Projet engagés au cours de la Période de dépenses admissibles :

Canada : **Deux millions de dollars (2 000 000 \$)**

Autre Fédéral : **Nil**

Provincial : **Nil**

Territorial : **Nil**

Municipal : **Cinquante et un mille sept cents dollars (51 700 \$)**

Financement public total : **Deux millions cinquante-et-un mille sept cents dollars (2 051 700 \$)**

Le Bénéficiaire initial informera rapidement le Ministre de tout changement au Financement public total qui figure ci-dessus pendant la durée du présent Accord.

## **7. MODALITÉS DE PAIEMENT**

7.1 Sous réserve des conditions générales du présent Accord, le Canada versera la Contribution en vue du financement des Dépenses admissibles Engagées pour lesquelles les biens ont été reçus ou les services rendus pour la Période de réclamation.

7.2 Afin de recevoir un paiement pour les Dépenses admissibles, le Bénéficiaire initial devra présenter une réclamation de paiement accompagnée par un rapport financier signé par l'agent financier principal ou l'agent dûment autorisé faisant état des Dépenses admissibles Engagées par tâche, ainsi que

les rapports d'avancement conformément à l'article 13 (*Rapports*). Toutes les réclamations de paiement doivent être soumises au plus tard **trente (30) jours** suivant la fin de Période de réclamation.

7.3 Le Ministre retiendra **cinq pour cent (5 %)** de chaque paiement jusqu'à ce que :

- a) le Projet ait été complété à la satisfaction du Ministre;
- b) un rapport final faisant état de l'achèvement du Projet ainsi que tous les autres rapports finaux énoncés à l'article 13 (*Rapports*) aient été reçus et approuvés par le Ministre;
- c) le Bénéficiaire initial ait certifié, de la manière indiquée à l'article 13 (*Rapports*), que toutes les sommes réclamées pour le paiement des Dépenses admissibles du Projet ont été Engagées et payées par le Bénéficiaire initial; et
- d) le Ministre ait approuvé un relevé final des Dépenses admissibles Engagées et payées aux fins du Projet.

Malgré ce qui précède, à la demande du Bénéficiaire initial, le Ministère peut libérer la retenue sur une base annuelle suite à la réception du dernier rapport d'avancement d'une Année financière, tel que prévu à l'article 13 (*Rapports*), à la satisfaction du Ministre.

7.4 Suivant les dispositions du présent Accord, si le Bénéficiaire initial ne peut pas soumettre une réclamation de paiement au plus tard le 31 mars d'une Année financière, il doit remettre au Ministre, au plus tard le 5 avril une déclaration signée des Dépenses admissibles Engagées prévues jusqu'au 31 mars, afin de permettre au Ministre d'établir les comptes créditeurs à la fin de l'Année financière.

7.5 Nonobstant l'article 25 (*Modifications*), si le Ministre reçoit une demande présentée par écrit par le Bénéficiaire initial aux termes de l'article 24 (*Avis*), le Ministre peut approuver par écrit, à sa discrétion exclusive, une prolongation du délai établi pour soumettre la réclamation de paiement ou le rapport prévu dans le présent Accord.

7.6 Si le Ministre détermine que le montant de la Contribution versée dépasse le montant auquel le Bénéficiaire initial a droit en vertu du présent Accord, le Bénéficiaire initial doit rembourser promptement le Canada au plus tard **trente (30) jours** suivant la date de l'avis du Ministre le montant de la Contribution versée ou le montant du trop-payé, selon le cas, avec les intérêts au Taux d'intérêt en vigueur à partir de la date d'échéance de l'avis jusqu'au jour précédant la date du remboursement intégral au Canada. Tout montant dû est une créance envers Sa Majesté le Roi du chef du Canada et pourra être recouvré à ce titre.

7.7 Sans limitation de la portée du droit de compensation accordé par la *Loi sur la gestion des finances publiques*, il est convenu que le Ministre peut faire compensation à l'égard de tout montant payable au Bénéficiaire initial en vertu du présent Accord, pour tout montant dû par le Bénéficiaire initial à Sa Majesté le Roi du chef du Canada en vertu des lois ou accords de contribution, et le Bénéficiaire initial déclarera à ce titre au Ministre tout montant impayé lorsqu'il fera une réclamation en vertu du présent Accord.

## **8. COMPTABILITÉ ET VÉRIFICATION**

8.1 Avant la Date d'achèvement du Projet et durant **trois (3) ans** après la fin du présent Accord, tel que décrit à l'article 3 (*Durée de l'Accord*), le Bénéficiaire initial doit :

- a) tenir, une comptabilité adéquate et exacte, des livres, comptes et registres des revenus reçus et des dépenses Engagées et payées associés au Projet et doit conserver ses factures, reçus, et pièces justificatives y ayant trait;
- b) tenir des dossiers adéquats et exacts de toutes les données, analyses, et autres évaluations et rapports de nature scientifique ou technique, et tout autre renseignement relatif aux rendements et résultats du Projet;
- c) mettre à la disposition du Ministre, sur demande, les livres, les comptes, les registres, les factures, les reçus et les pièces justificatives visés aux alinéas ci-dessus et permettre au

Ministre d'examiner et de vérifier ces documents ainsi que d'en faire des copies et d'en tirer des extraits;

8.2 Le Bénéficiaire initial veillera à ce que ses critères de sélection et réalisation des Sous-projets énoncent la surveillance, les examens et les vérifications à effectuer par le Bénéficiaire initial et le droit de ce dernier de fournir des copies de tout rapport d'examen, d'évaluation ou de vérification au Canada.

## **9. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

9.1 Tous les droits de Propriété intellectuelle qui prendront naissance dans le cadre du Projet appartiendront ou seront octroyés sous forme de licence au Bénéficiaire initial dans l'éventualité où le titre de ladite Propriété intellectuelle appartient aux sous-traitants du Bénéficiaire initial.

9.2 Le Bénéficiaire initial fournira au Canada les rapports et les documents décrits à l'article 13 (*Rapports*), et octroie au Canada, par les présentes, une licence non exclusive, irrévocable, mondiale, libre de redevances et à perpétuité, autorisant ce dernier à utiliser, et sous réserve à la *Loi sur l'accès à l'information*, à rendre publiquement disponibles lesdits rapports et documents à des fins gouvernementales et non-commerciales.

9.3 Le Bénéficiaire initial veillera à ce que ses critères de sélection et réalisation des Sous-projets stipulent que la détention du droit de Propriété intellectuelle découlant des Sous-projets ne sera pas assortie de modalités moins restrictives que celles énoncées aux paragraphes 9.1 et 9.2.

## **10. INDEMNITÉ**

10.1 Ni le Canada, ni ses représentants, fonctionnaires et mandataires ne seront tenus responsables en ce qui concerne les demandes de quelque nature que ce soit, y compris les demandes en dommages-intérêts, intentées par une personne participant aux activités du Projet. Le Bénéficiaire initial indemnifiera et exonérera le Canada, ses employés, représentants et mandataires à l'égard de telles demandes.

10.2 Le Bénéficiaire initial veillera à ce que ses critères de sélection et réalisation des Sous-projets stipulent que les Bénéficiaires ultimes indemnifieront et exonéreront le Canada, ses employés, représentants et mandataires de toute réclamation pour dommages-intérêts découlant des Sous-projets

## **11. MANQUEMENT AUX OBLIGATIONS**

11.1 Le Ministre pourra déclarer qu'une situation de manquement s'est produite si :

- a) selon le Ministre, le Bénéficiaire initial a donné une fausse déclaration au Ministre ou le Bénéficiaire initial a brisé une des garanties énoncées à l'article 2 (Déclarations);
- b) une des modalités ou un des engagements du présent Accord n'est pas respecté, y compris entre autres un engagement énoncé à l'article 4 (Exécution du Projet) ou à l'article 5 (Évaluation d'impact), et le Bénéficiaire initial n'a pas remédié au défaut dans les trente (30) jours suivant lesquels un avis écrit d'un tel défaut a été remis au Bénéficiaire initial; ou,
- c) le Bénéficiaire initial néglige ou omet de payer au Ministre les montants dus conformément au présent Accord.

11.2 Si le Ministre déclare qu'une situation de manquement s'est produite en vertu de l'article 11.1, en plus de tous les autres recours que prévoit le droit des contrats, il peut exercer un ou plusieurs des recours qui suivent :

- a) suspendre toute obligation du Ministre de contribuer ou de continuer de contribuer aux Dépenses admissibles du Projet ou d'une partie du Projet, y compris toute obligation de payer un montant dû avant la date de suspension;
- b) mettre fin à toute obligation du Ministre de contribuer ou de continuer de contribuer aux Dépenses admissibles, y compris à toute obligation de payer un montant dû à une date antérieure à la résiliation;
- c) résilier le présent Accord; et,

- d) exiger du Bénéficiaire initial le remboursement au Ministre de toute la Contribution ou une partie de celle-ci qui a été versée par le Ministre au Bénéficiaire initial avec intérêt à partir de la date de demande au Taux d'intérêt. Tout montant dû est une créance envers Sa Majesté le Roi du chef du Canada et pourra être recouvré à ce titre.

Pour plus de clarté, tous les recours ci-dessus sont cumulatifs.

11.3 Le fait que le Ministre n'exerce pas un recours qu'il est en droit d'exercer en vertu du présent Accord ne constitue pas une renonciation à ce droit, et tout exercice partiel d'un droit ne saurait priver en aucune façon le Ministre d'exercer plus tard tout autre droit ou recours en vertu du présent Accord ou de toute autre loi applicable.

## 12. ACCÈS

12.1 Le Bénéficiaire initial devra fournir au Ministre et à ses représentants, pendant la Période des dépenses admissibles et pour une période de **trois (3) ans** suivant la Date d'achèvement, un accès raisonnable aux documents pertinents visant à assurer que le Projet est réalisé conformément aux modalités de l'Accord.

12.2 Le Bénéficiaire initial devra fournir au Canada un accès à :

- a) toutes les lettres d'admissibilité et de paiement transmises aux Bénéficiaires ultimes;
- b) les plans de fonctionnement du Bénéficiaire initial, y compris les attentes annuelles en matière de performance concernant la Contribution.

12.3 Le Bénéficiaire initial veillera à ce que toute lettre d'admissibilité stipule le droit pour le Bénéficiaire initial de demander et obtenir tous les livres, registres et pièces justificatives relatifs aux Sous-projets, et l'accès aux locaux et aux documents des Bénéficiaires ultimes.

## 13. RAPPORTS

13.1 Le Bénéficiaire initial doit soumettre, au plus tard **trente (30) jours** après chaque Période de réclamation, un rapport d'avancement, selon un gabarit fourni par le Canada, qui comprend les éléments suivants.

- a) un relevé des heures de travail des employés doit être fourni lorsque des salaires et avantages sont réclamés. Le Bénéficiaire initial doit fournir le nombre d'heures, le taux horaire et le montant total pour chacune des tâches indiquées dans cet Accord, par le biais des relevés et ce, pour chaque employé (ou catégorie d'employés) et certifié par l'agent financier principal ou l'agent dûment autorisé;
- b) un rapport détaillé des frais de voyage, y compris une ventilation de tous les frais de transport (par exemple avion, train, taxis), d'hébergement, les heures de déplacement, les allocations de repas quotidiennes et tout autre frais de voyage;
- c) un rapport financier mis à jour comprenant un état des flux de trésorerie trimestriel du Projet, une mise à jour du budget par tâche, et un rapport détaillant les Dépenses admissibles et contributions en espèces ou en nature pour chaque Sous-projet;
- d) un rapport sommaire par écrit qui démontrera les résultats obtenus lors de la période de rapport, une description des délais, des problèmes ou des risques ainsi que les délais et les plans d'atténuations à cet égard; et
- e) un rapport d'activité du Projet indiquant une liste des emplacements des Sous-projets, des photographies pour chaque emplacement et une démonstration que l'infrastructure installée est opérationnelle.

13.2 Le Bénéficiaire initial doit soumettre, au plus tard **soixante (60) jours** après l'Achèvement du Projet, un rapport final, selon un gabarit fourni par le Canada, qui comprend les éléments suivants :

- a) un rapport financier démontrant comment la Contribution a été dépensée, y compris l'obtention de biens et/ou de services financés par le Canada;

- b) un rapport narratif final détaillé décrivant comment ses activités ont contribué à la réalisation des objectifs et des avantages découlant du Projet ainsi qu'aux indicateurs de rendement, tels que décrits à l'annexe A (Description du Projet);
- c) une certification que toutes les Dépenses admissibles du Projet qui ont été réclamées sont Engagées et payées;
- d) une déclaration précisant le montant total des contributions en espèces ou en nature, incluant le Financement public total, qu'a reçu le Bénéficiaire initial.

#### **14. DISPOSITION D'IMMOBILISATION**

14.1 Si, avant la Date d'achèvement et au cours des **trois (3) années** suivantes, le Bénéficiaire initial vend, loue ou dispose autrement d'une Immobilisation corporelle, à l'exclusion de la Propriété intellectuelle, qu'il a acquise à même les Dépenses admissibles auxquelles le Canada a contribué, le Bénéficiaire initial doit immédiatement en aviser le Ministre par écrit. Si le Ministre l'exige, le Bénéficiaire initial doit partager avec le Canada le produit de la vente, location ou toute autre disposition d'une Immobilisation corporelle au prorata de la Contribution du Canada à l'achat du bien, dans la mesure où la part du Canada ne dépasse pas le montant de la Contribution.

14.2 Le Bénéficiaire initial veillera à ce que ses critères de sélection et réalisation des Sous-projets incluent une obligation de la part des Bénéficiaires ultimes d'obtenir le consentement écrit du Bénéficiaire initial avant de disposer de tout bien acquis ou utilisé pour les Sous-projets qui est soit disposé ou cesse d'être utilisé pour les Sous-projets avant l'achèvement des Sous-projets et pour une période de **trois (3) années** suivant la Date d'achèvement.

#### **15. SOUS-TRAITANCE**

15.1 Le Bénéficiaire initial confiera la réalisation des Sous-projets aux bénéficiaires ultimes au moyen de lettres d'admissibilité, ces lettres doivent être conformes aux modalités du présent Accord.

#### **16. LIEN JURIDIQUE**

16.1 Rien dans le présent Accord ne crée de relation de mandant et de mandataire, d'employeur et d'employé, de partenariat ou de coentreprise entre les Parties.

16.2 Le Bénéficiaire initial ne fera pas de déclarations :

- a) qu'il est un mandataire du Canada; ou,
- b) qui pourrait raisonnablement induire tout membre du public à croire que le Bénéficiaire initial ou ses sous-traitants sont des mandataires du Canada.

#### **17. RECONNAISSANCE**

17.1 Le Bénéficiaire initial reconnaîtra l'appui financier du Canada dans toute information publique dans le cadre du Projet.

17.2 Le Bénéficiaire initial obtiendra le consentement préalable écrit du Ministre avant toute reconnaissance publique de l'appui financier du Canada octroyé dans le cadre du Projet par le biais de communiqués de presse, d'affichage public et d'événements publics et médiatiques.

17.3 Sauf en cas de communication d'information exigée par les règlements sur les valeurs mobilières ou par d'autres lois, lorsque des annonces dans les médias et des événements publics liés à ce Projet sont effectués par une Partie, celle-ci doit donner à l'autre Partie un préavis écrit de trois semaines concernant toute annonce dans les médias ou tout événement public ainsi qu'une occasion raisonnable d'examiner et de commenter l'annonce ou l'événement en question.

17.4 Le Bénéficiaire initial reconnaît que le nom du Bénéficiaire initial, le montant octroyé et la nature générale des activités supportées dans le cadre du présent Accord pourraient être rendus publics par le gouvernement du Canada.

## **18. RIGUEUR DES DÉLAIS**

18.1 Les délais impartis en vertu du présent Accord sont de rigueur.

## **19. PARLEMENTAIRES**

19.1 Aucun membre de la Chambre des communes ou du Sénat ne sera admis à participer à une partie ou à la totalité du présent Accord, ni à aucun des avantages qui en découleront, qui ne sont pas autrement disponibles aux membres du public.

## **20. CONFLIT D'INTÉRÊTS**

20.1 Aux termes du présent Accord, tous les fonctionnaires de charges publiques, actuels ou anciens, à qui s'applique le *Code de valeurs et d'éthique du secteur public*, la *Politique sur les conflits d'intérêts et l'après-mandat*, ou le *Code de valeurs et d'éthique de RNCan* doivent respecter ces Codes ou cette Politique applicables.

20.2 Si une personne travaillant pour le Bénéficiaire initial a déjà fourni des services de consultation au Ministre concernant cet Accord, en particulier des services associés au développement de l'Accord ou au développement du Projet qui fait l'objet de cet Accord, le Bénéficiaire initial sera considéré comme étant en conflit d'intérêts réel, perçu ou potentiel.

20.3 Si une situation de conflit d'intérêts se produit dans le cadre de l'Accord, le Bénéficiaire initial doit en avertir le Ministre, de la façon décrite à l'article intitulé *Avis*. À la demande du Ministre, le Bénéficiaire initial devra indiquer toutes les mesures raisonnables prises pour identifier, éviter et prévenir les situations de conflits d'intérêts, et les régler le cas échéant.

20.4 Le Ministre peut investiguer une situation de conflit d'intérêts réel, perçu ou potentiel et prendre des mesures qu'il considère appropriées, y compris, sans s'y limiter : informer le Bénéficiaire initial qu'il est dans une situation de conflit d'intérêts; demander que des mesures soient prises pour corriger la situation; demander au Bénéficiaire initial de retirer du Projet une personne pour des raisons de conflit d'intérêts; suspendre les paiements dans le cadre de l'Accord; ou mettre fin à l'Accord.

## **21. FORCE MAJEURE**

21.1 Les Parties ne sont pas responsables de tout manquement ou de tout retard, dans l'exécution de leurs obligations, causé par un événement hors de leur contrôle raisonnable et sans négligence ou faute de leur part, y compris tout cas fortuit ou tout autre événement (ci-après « événement de force majeure »), qui retarde ou empêche l'exécution du présent Accord. Si un événement de force majeure empêche l'exécution du présent Accord, le Canada ne sera redevable que de sa quote-part des Dépenses admissibles Engagées et payées jusqu'à la date où survient l'événement.

21.2 L'exécution des obligations des Parties affectée par un « événement de force majeure » tel que décrit au paragraphe ci-haut sera retardée de la durée égale à celle de l'événement de force majeure. Par contre, si ce délai continue pour plus de **trente (30) jours**, le Canada pourrait résilier le présent Accord.

21.3 Toute Partie voulant déclarer l'existence d'un « événement de force majeure » tel que décrit ci-haut doit aviser rapidement l'autre Partie, faire la preuve de l'existence d'un tel événement et faire de son mieux pour minimiser tout dommage pouvant être causé à l'autre Partie.

## **22. DROIT APPLICABLE**

22.1 Les Parties conviennent que le présent Accord et son application sont régis suivant le droit applicable au Québec.

## **23. CESSION**

23.1 Le Bénéficiaire initial ne doit céder aucun avantage découlant du présent Accord, en tout ou en partie, sans le consentement préalable écrit du Ministre. Toute cession effectuée sans ce consentement est nulle et non avenue.

## **24. AVIS**

24.1 Les réclamations, requêtes, avis, remboursements, rapports et tout autre renseignement prévus au présent Accord seront transmis par écrit et, à moins d'indication contraire, sont adressés à la partie concernée, de la façon suivante :

### **Le Canada :**

Louise Tanguay  
Directrice adjointe par intérim  
Division des programmes d'infrastructure  
Secteur des carburants  
Ressources naturelles Canada  
580 rue Booth  
Ottawa, Ontario K1A 0E4  
Téléphone : (613) 724-0177  
Courriel : [louise.tanguay@rncan-nrcan.gc.ca](mailto:louise.tanguay@rncan-nrcan.gc.ca)

### **Le Bénéficiaire initial :**

Éric Labelle  
Directeur  
Ville de Montréal  
Service du développement économique  
700, rue de la Gauchetière Ouest, 28<sup>e</sup> étage  
Montréal, Québec H3B 5M2  
Téléphone: (438) 860-0567  
Courriel: [eric.labelle@montreal.ca](mailto:eric.labelle@montreal.ca)

24.2 Les avis, les requêtes et les documents sont réputés avoir été reçus lorsque la Partie qui reçoit l'avis, la requête ou le document signe l'accusé de réception s'ils ont été livrés par courrier recommandé, par porteur ou par service de messagerie; lorsque leur réception est confirmée s'ils sont envoyés par télécopieur ou par courrier électronique.

24.3 Le Ministre et le Bénéficiaire initial conviennent de se notifier mutuellement par écrit si les coordonnées ci-dessus changent. Cette exigence n'entraînera pas de modifications de l'Accord.

## **25. MODIFICATIONS**

25.1 Aucune modification du présent Accord ne sera considérée valide à moins d'avoir obtenu les autorisations gouvernementales requises, d'être constatée par écrit et signée par les Parties.

## **26. RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS**

26.1 Si un différend survient à propos de l'application ou de l'interprétation du présent Accord, les Parties tenteront de le résoudre par une négociation de bonne foi, et pourront, au besoin et si les Parties l'acceptent par écrit, résoudre le différend par l'intervention d'un médiateur mutuellement acceptable.

## **27. CRÉDIT**

27.1 Le Canada effectuera les versements prévus au présent Accord sous réserve de l'attribution des crédits par le Parlement pour l'Année financière durant laquelle le versement doit être effectué.

27.2 Nonobstant toute autre disposition du présent Accord, le Canada peut réduire ou annuler la Contribution par un avis écrit au Bénéficiaire initial dans le cas où le Parlement modifie le niveau de financement du ministère des Ressources naturelles pendant la durée du présent Accord. Dans le cas où le Canada réduit ou annule la Contribution, les Parties conviennent de modifier le Projet et les Dépenses admissibles, c'est-à-dire le présent Accord, de façon à tenir compte de la réduction ou de l'annulation de la Contribution. Le Bénéficiaire initial pourrait également décider de résilier l'Accord.

27.3 Le Bénéficiaire initial veillera, dans la mesure du possible, à ce que ses critères de sélection et réalisation des Sous-projets permettent aux Bénéficiaires ultimes de modifier leurs Sous-projets afin de

réduire leurs obligations liées aux Sous-projets proportionnellement à la réduction de la Contribution accordée par le Canada au Bénéficiaire initial.

## **28. LOI SUR LE LOBBYING**

28.1 Le Bénéficiaire initial doit s'assurer que toute personne qui effectue du lobbying en son nom est enregistrée conformément à la *Loi sur le lobbying* et que les honoraires payés au lobbyiste ne sont pas liés à la valeur de la Contribution.

## **29. SUCESSEURS ET AYANTS DROIT**

29.1 Le présent Accord est au bénéfice des Parties et de leurs représentants, successeurs et ayants droit, qui sont tous par ailleurs liés par ses dispositions.

## **30. LANGUES**

30.1 Les Parties ont convenu que le présent Accord soit rédigé en français.

## **31. SIGNATURE SUR EXEMPLAIRES SÉPARÉS**

31.1 Le présent Accord (incluant les modifications) peut être signé sur des exemplaires séparés incluant les fac-similés, les documents PDF, et les autres types de documents électroniques ensemble, ils constitueront l'Accord original.

## **32. DISSOCIABILITÉ**

32.1 Toute disposition du présent Accord interdite par la loi ou autrement frappée de nullité ne sera considérée nulle qu'en ce qui concerne ladite interdiction ou nullité et sera dissociable sans vicier ou atteindre d'autre façon les autres dispositions de l'Accord. Les Parties conviennent de négocier de bonne foi une nouvelle disposition qui reflète le plus possible l'intention qu'avaient les Parties au moment de conclure le présent Accord.

## **33. TOTALITÉ DE L'ACCORD**

33.1 Le présent Accord constitue l'Accord complet entre les Parties en ce qui concerne l'objet des présentes et il remplace tout accord, toute communication et toute entente, écrits ou verbaux antérieurs traitant du même contenu.

**EN FOI DE QUOI**, le présent Accord a été exécuté au nom de **Sa Majesté le Roi du chef du Canada** par un agent dûment autorisé par le ministre des Ressources naturelles et au nom du Bénéficiaire initial par un agent dûment autorisé par lui.

**SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA**

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Erin O'Brien  
Sous ministre adjointe  
Secteur des carburants

**VILLE DE MONTRÉAL**

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Domenico Zambito  
Greffier adjoint

## ANNEXE A

### de l'Accord entre

SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA

et

VILLE DE MONTRÉAL

### DESCRIPTION DU PROJET

<b>Titre du Projet :</b>	<b>Subventions relatives aux infrastructures pour les véhicules à émission zéro sur le territoire de l'île de Montréal</b>
<b>L'Objectif du Projet :</b>	L'objectif de ce projet vise à soutenir le déploiement d'infrastructures pour les véhicules électriques dans les lieux publics, sur la rue, pour des immeubles résidentiels à logements multiples, et dans les milieux de travail ainsi que le déploiement de projets d'infrastructure stratégiques pour la livraison en milieu urbain et les flottes de véhicules.
<b>Description du Projet :</b>	<p><b>Description des activités de gestion de projet :</b></p> <p>Dans le cadre de ce projet, le Bénéficiaire initial appuiera les Bénéficiaires ultimes pour installer et mettre en service un objectif de 188 bornes de recharge de niveau 2 et de 20 bornes de recharge rapide sur le territoire de l'île de Montréal dans des lieux publics, sur la rue, dans des immeubles résidentiels à logements multiples, dans les milieux de travail ou pour des flottes de véhicules légers. Le montant du financement à redistribuer ne doit pas dépasser les montants de contribution par technologie tel qu'indiqué à l'annexe B, section 2. Le nombre exact et le niveau de bornes installées dépendront des Sous-projets sélectionnés par le Bénéficiaire initial.</p> <p>Projets admissibles d'infrastructure de recharge électrique :</p> <p>Les sous-projets respecteront les exigences suivantes du Programme :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Être une installation permanente constituée d'équipements neufs et achetés (non loués);</li><li>• Être une nouvelle installation ou une expansion de l'infrastructure existante (et non le remplacement d'une infrastructure existante);</li><li>• Les travaux réalisés doivent être conformes à tous les codes locaux ainsi qu'aux règlements administratifs en vigueur;</li><li>• L'infrastructure de recharge ciblant le grand public doit être installée dans un stationnement clairement identifié aux fins de recharge de véhicules électriques;</li><li>• Les bornes de recharge pour VÉ connectées doivent avoir la capacité de communiquer avec d'autres bornes ou à un serveur ou au nuage, par l'entremise d'un signal mobile ou sans fil, ou par un véhicule communiquant, en utilisant des logiciels pour gérer l'usage et d'autres capacités comme fournir l'état d'utilisation en temps réel.</li><li>• Toute borne de recharge disponible sur le marché et accréditée pour une utilisation au Canada (par exemple CSA, ULC ou UL).</li><li>• La borne de recharge de niveau 2 doit avoir une tête enfichable standard de type SAE J1772 ou être un connecteur de type exclusif;</li><li>• La borne de recharge doit être une borne rapide en courant continu (BRCC) ayant au moins un des types de connecteur de recharge : CHAdeMO, SAE Combo CCS ou un connecteur de type exclusif.</li><li>• Les autres types de connecteurs exclusifs peuvent représenter un maximum de 75 % de tous les connecteurs de recharge installés sur le même site de projet.</li></ul>

<b>Avantages :</b>	<p><b>Les avantages pour le Canada</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager le déploiement stratégique du réseau d'infrastructures qui offre des options à plus faible émission de carbone dans le secteur des transports.</li> <li>• Encourager une croissance économique propre et la création d'emplois par l'installation et l'exploitation des infrastructures.</li> <li>• Encourager les entreprises canadiennes qui se sont positionnées comme chef de file dans le développement et le déploiement des carburants de remplacement et des technologies propres.</li> </ul> <p><b>Les avantages pour les intervenants externes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître la capacité à encourager la sensibilisation, la disponibilité et l'utilisation des options à plus faible émission de carbone dans le secteur des transports.</li> <li>• Encourager l'utilisation des véhicules électriques et des véhicules qui utilisent des carburants de remplacement au Canada.</li> <li>• Continuer d'accroître l'offre et la demande d'options à plus faible émission de carbone dans le secteur des transports au Canada.</li> </ul>
--------------------	--

### TÂCHES DU PROJET :

Numéro	Tâche	Description	Résultats
1	Conception et promotion du Projet  <b>Printemps 2023</b>	Le Bénéficiaire initial concevra et développera les plans et le matériel nécessaires au lancement et à la promotion de son projet auprès de son public cible. Cela comprend l'élaboration de plans de marketing et de sensibilisation; le site Web du projet; des gabarits et des formulaires; ainsi que des procédures et systèmes internes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Copie du guide du demandeur ou de procédures de demande</li> <li>• Lien vers le site Web qui contient les informations sur le financement disponible</li> <li>• Copie des produits de communications</li> <li>• Copie des critères de sélection et de réalisation des Sous-projets</li> </ul>
2	Sélection des Bénéficiaires ultimes  <b>31 juillet 2025</b>	Le Bénéficiaire initial établira un processus décisionnel clair, transparent et ouvert concernant la sélection des Bénéficiaires ultimes et sollicitera, évaluera et approuvera les propositions de Sous-projets conformément aux exigences du présent accord.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Copie des critères d'évaluation et de la méthode de sélection des Sous-projets</li> <li>• Liste des Sous-projets sélectionnés</li> </ul>
3	Administration des Sous-projets avec les Bénéficiaires ultimes  <b>31 décembre 2025</b>	Le Bénéficiaire initial administrera les critères de sélection et de réalisation des Sous-projets avec les Bénéficiaires ultimes, en veillant à ce que lesdits critères stipulent les obligations, y compris les rôles et les responsabilités financières; qui sont conformes aux modalités du présent Accord.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lettre d'admissibilité et de versements aux Bénéficiaires ultimes</li> </ul>

Numéro	Tâche	Description	Résultats
4	Suivi des Sous-projets et rapports  <b>31 décembre 2025</b>	Le Bénéficiaire initial surveillera activement l'avancement du Projet et de ses Sous-projets, en fera rapport au Canada et veillera au respect de toutes les exigences du présent Accord.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les rapports d'avancement trimestriels, les réclamations de paiement et les rapports finaux sont soumis conformément à l'article 13 du présent Accord.</li> </ul>
5	Dépenses admissibles encourues par les Bénéficiaires ultimes  <b>31 décembre 2025</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Bénéficiaire initial redistribuera les fonds aux organisations pour les Sous-projets, conformément aux modalités du présent Accord qui ont présenté les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ une photo de l'installation;</li> <li>○ l'adresse du site;</li> <li>○ une preuve que le chargeur VÉ est opérationnel; et</li> <li>○ Lettre d'admissibilité et avis de versement.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les chargeurs de véhicules électriques sont installés et opérationnels</li> <li>• Le financement est distribué aux Bénéficiaires ultimes</li> </ul>

#### INFORMATIONS SUR LE RENDEMENT :

INDICATEURS DE RENDEMENT CLÉS
1. Valeur du financement redistribué.
2. Nombre d'infrastructure de recharge de véhicules électriques installées et opérationnelles

## ANNEXE B

de l'Accord entre

SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA

et

VILLE DE MONTRÉAL

### BUDGET ET DÉPENSES ADMISSIBLES

1. Sous réserve des restrictions à l'article 6 (*Contributions*), les Dépenses admissibles doivent être en lien avec l'exécution des différentes tâches décrites à l'annexe A (Description du Projet).

Budget approuvé				
Tâches	2022-23	2023-24	2024-25	Total
Tâche 1 : Conception et promotion du Projet	51 700 \$	4 700 \$	- \$	56 400 \$
Tâche 2 : Selection des Bénéficiaires finaux	- \$	2 400 \$	5 000 \$	7 400 \$
Tâche 3 : Administration des sous-accords	- \$	7 100 \$	15 000 \$	22 100 \$
Tâche 4 : Suivi des Sous-projets et rapports	- \$	8 500 \$	18 000 \$	26 500 \$
Tâche 5 : Dépenses admissibles encourues par les Bénéficiaires finaux	- \$	1 262 800 \$	2 676 500 \$	3 939 300 \$
<b>Coûts totaux du Projet</b>	<b>51 700 \$</b>	<b>1 285 500 \$</b>	<b>2 714 500 \$</b>	<b>4 051 700 \$</b>
<b>Contribution du Canada aux tâches 1 à 4</b>	<b>- \$</b>	<b>22 000 \$</b>	<b>38 000 \$</b>	<b>60 000 \$</b>
<b>Contribution du Canada à la tâche 5</b>	<b>- \$</b>	<b>625 000 \$</b>	<b>1 315 000 \$</b>	<b>1 940 000 \$</b>
<b>Contribution totale</b>	<b>- \$</b>	<b>647 000 \$</b>	<b>1 353 000 \$</b>	<b>2 000 000 \$</b>
<b>Autres contributeurs</b>	<b>51 700 \$</b>	<b>638 500 \$</b>	<b>1 361 500 \$</b>	<b>2 051 700 \$</b>

Source des contributions:	Pourcentage (%)	En argent (\$)	En nature (\$)	Total (\$)
Canada	49,36%	\$ 2 000 000	N/A	\$ 2 000 000
Bénéficiaire initial	1,28%	\$ 51 700		\$ 51 700
Bénéficiaires ultimes (notamment des entreprises et certaines institutions)	49,36%	\$ 2 000 000		\$ 2 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>\$ 4 051 700</b>	<b>\$ -</b>	<b>\$ 4 051 700</b>

Note : Les restrictions et exceptions suivantes s'appliquent au budget approuvé ci-dessus :

- En conformité avec le formulaire d'attestation de la TPS/TVP/TVH du ministère, les coûts relatifs à la taxe de vente provinciale, à la taxe sur les biens et services et à la taxe de vente harmonisée doivent être nets de tout crédit de taxe auquel le Bénéficiaire initial est admissible.
- Les coûts en nature sont les contributions sous forme des biens ou des services et font partie des Coûts totaux du Projet mais ils ne sont pas admissibles pour le remboursement.
- Le Bénéficiaire initial sera remboursé pour les frais de déplacement et d'hébergement raisonnablement et correctement engagés dans l'exécution des tâches décrites à l'Annexe A (Description du projet) de l'Accord, au prix coûtant, sans allocation pour frais généraux ou profit, conformément aux Lignes directrices sur les voyages du Conseil national mixte, mises à jour au besoin pour couvrir la période pendant laquelle le voyage a lieu à : <http://www.tbs-sct.gc.ca/psm-fpfm/pay-remuneration/travel-deplacements/menu-travel-voyage-fra.asp>.

- d) La part de la Contribution du Bénéficiaire initial aux Bénéficiaires ultimes pour chaque Sous-projet sera inférieure à 100 000 \$, et limitée aux montants suivants :

Type de technologie pour véhicule électrique admissible	Financement maximum par unité installée
Connecteurs de niveau 2 (3.3 kW à 19.2 kW)	Jusqu'à 50 % du total des Dépenses admissibles du Sous-projet, avec un maximum de 5 000 \$ par connecteur
Chargeur rapide (20 kW à 49 kW)	Jusqu'à 50 % du total des Dépenses admissibles du Sous-projet, avec un maximum de 15 000 \$ par chargeur rapide
Chargeur rapide (50 kW à 99 kW)	Jusqu'à 50 % du total des Dépenses admissibles du Sous-projet, avec un maximum de 50 000 \$ par chargeur rapide
Chargeur rapide (100 kW et plus)	Jusqu'à 50 % du total des Dépenses admissibles du Sous-projet, avec un maximum de 75 000 \$ par chargeur rapide

## 2. Dépenses admissibles :

### Dépenses admissibles pour le bénéficiaire initial :

- Salaires et avantages sociaux;
- Services professionnels (par exemple, scientifiques, techniques, gestion, prestation extérieure de services, ingénierie, construction, installation, essais et mise en service d'équipements, formation, marketing, collecte de données, logistique, entretien, impression, distribution, vérification et évaluation);
- Frais de déplacement raisonnables, y compris le transport, les repas et l'hébergement;
- Immobilisations, y compris les équipements informatiques et d'autres équipements ou infrastructures;
- Frais de location;
- Frais de licence et permis;
- Frais liés aux évaluations environnementales;
- TPS, TVP et TVH, net de tout remboursement de taxes auquel le bénéficiaire est admissible; et
- Frais généraux reliés directement au Projet (jusqu'à quinze pourcent (15 %) des Dépenses Admissibles).

### Dépenses admissibles pour les bénéficiaires ultimes:

- Salaires et avantages sociaux;
- Services professionnels (par exemple, scientifiques, techniques, gestion, prestation extérieure de services, ingénierie, construction, installation, essais et mise en service d'équipements, formation, marketing, collecte de données, logistique, entretien, impression, distribution, vérification et évaluation);
- Immobilisations, y compris les équipements informatiques et d'autres équipements ou infrastructures;
- Frais de location;
- Frais de licence et permis;
- Frais liés aux évaluations environnementales; et
- TPS, TVP et TVH, net de tout remboursement de taxes auquel le bénéficiaire est admissible;

## 3. Dépenses non-admissibles :

- Soutien non financier;
- Coûts liés aux terrains;
- Frais juridiques; et
- Coûts engagés hors de la Période des Dépenses admissibles.

#### 4. Bénéficiaires ultimes admissibles

Les bénéficiaires ultimes, notamment des entreprises et certaines institutions, sont limités aux entités juridiques valablement constituées en société ou enregistrées au Canada ou à l'étranger, y compris les organismes sans but lucratif ou à but lucratif qui procèdent à l'installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques au Canada. Les organisations fédérales, telles que les ministères, les sociétés d'État ou les organismes fédéraux, ne seront en aucun cas des bénéficiaires ultimes dans le cadre du programme.

5. Nonobstant l'article 25 (*Modifications*), pourvu que la Contribution pour une Année financière n'a pas atteint son plafond, le Bénéficiaire initial peut ajuster les coûts alloués par Dépenses admissibles énumérées ci-dessus dans la partie 1 de la présente annexe jusqu'à concurrence de **vingt pour cent (20 %)** sans qu'il n'ait à en aviser le Canada. Au moment de présenter sa réclamation de paiement, le Bénéficiaire initial doit fournir au Canada un budget révisé.

Le Bénéficiaire initial peut présenter une demande écrite au Canada pour apporter une rectification d'une valeur supérieure à **vingt pour cent (20 %)**. La demande doit inclure un budget révisé. Cette demande est conditionnelle à l'autorisation écrite du représentant du Canada identifié dans l'article 24 (*Avis*).

**Dossier # : 1238383005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement sur les subventions relatives à l'installation de bornes de recharge électriques de 2023 à 2025 / Approuver un budget additionnel de revenus et de dépenses de 2 000 000 \$ dans le cadre de la convention d'aide financière avec le ministre des Ressources naturelles du Canada relatif à la mise en oeuvre d'un programme de subvention visant l'installation de bornes de recharges électriques

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



AML et HP - 1238383005 - Règlement bornes de recharge PIVEZ 20230421.doc

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Anne-Marie LEMIEUX  
Avocate  
**Tél : 438 821 5869**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-21

Nicolas DUFRESNE  
Avocat, Chef de division  
**Tél : 438 873-6396**  
**Division : Droit fiscal, de l'évaluation et transactions financières**

**VILLE DE MONTRÉAL**  
**RÈGLEMENT**  
**RCG XX-XXX**

**RÈGLEMENT SUR LES SUBVENTIONS RELATIVES AUX INFRASTRUCTURES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE POUR VÉHICULES À ÉMISSION ZÉRO**

Vu l'article 10.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu les articles 19 et 38 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 16 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019);

Vu l'accord de contribution avec le ministre des Ressources naturelles relatif à l'octroi d'une contribution de 2 M\$ pour la mise en œuvre d'un programme de subvention visant l'installation de bornes de recharge électriques, approuvé par résolution à l'assemblée du conseil d'agglomération de Montréal du 20 avril 2023 [*entrer ici le numéro de la résolution – GDD 1228383004*];

Vu le Plan économique conjoint Ville de Montréal - ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIÉ) approuvé par résolution à la séance du 23 février 2023 (CG23 0081);

Vu le « Plan climat 2020-2030 » de la Ville de Montréal déposé le 17 décembre 2020 (CG20 0648);

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

**SECTION I**  
**DÉFINITIONS**

**1.** Dans le présent règlement, les mots suivants signifient

« borne de recharge » : un dispositif servant à recharger la batterie d'un VEZ, disponible sur le marché et bénéficiant d'une certification de l'Association canadienne de normalisation (CSA International), les Laboratoires des assureurs du Canada (ULC), UL Solutions ou Interlink ou de toute autre certification pour une utilisation au Canada et qui a la capacité de communiquer avec d'autres bornes ou à un serveur ou au nuage, par l'entremise d'un signal mobile ou sans fil, ou par un véhicule communiquant, en utilisant des logiciels pour gérer l'usage et d'autres capacités comme fournir l'état d'utilisation en temps réel;

« borne de recharge de niveau 2 » : une borne de recharge qui possède les caractéristiques suivantes :

1° être alimentée par une prise de 208 à 240 volts;

2° être équipée d'un chargeur à tête enfichable standard de type SAE J1772 ou être un connecteur de type exclusif;

3° avoir une puissance de sortie minimale de 3.3 kW et maximale de 19,2 kW;

« borne de recharge rapide (20 kW à 49 kW) » : une borne de recharge qui possède les caractéristiques suivantes :

1° être une borne rapide en courant continu (BRCC);

2° être équipée d'au moins un connecteur de recharge CHAdeMO et un connecteur de recharge SAE Combo CCS ou un connecteur de type exclusif;

3° avoir une puissance de sortie minimale de 20 kW et maximale de 49 kW;

« borne de recharge rapide (50 kW à 99 kW) » : une borne de recharge qui possède les caractéristiques suivantes :

1° être une borne rapide en courant continu (BRCC);

2° avoir au moins un connecteur de recharge CHAdeMO et un connecteur de recharge SAE Combo CCS ou un connecteur de type exclusif;

3° avoir une puissance de sortie minimale de 50 kW et maximale de 99 kW;

« borne de recharge rapide (100 kW et plus) » : une borne de recharge qui possède les caractéristiques suivantes :

1° être une borne rapide en courant continu (BRCC);

2° avoir au moins un connecteur de recharge CHAdeMO et un connecteur de recharge SAE Combo CCS ou un connecteur de type exclusif;

3° avoir une puissance de sortie minimale de 100 kW;

« coût estimé du Projet » : le coût estimé des dépenses admissibles, tel que soumis par le demandeur en vertu de l'article 7, avant les taxes;

« coût réel du Projet » : le coût des dépenses admissibles réellement payées par le requérant, avant les taxes;

« demandeur » : le propriétaire ou le locataire qui présente une demande de subvention;

« dépenses admissibles » : les dépenses relatives aux biens et services suivants, nécessaires à la réalisation du projet :

1° les services professionnels d'ingénierie, d'architecture, de collecte de données ou de logistique, en lien avec la mise en œuvre et l'évaluation du Projet;

2° les équipements informatiques requis en lien avec la réalisation du Projet;

3° l'infrastructure de recharge électrique;

4° les frais de construction, d'installation et de mise en service de l'infrastructure de recharge électrique et de son alimentation électrique;

5° les frais de licence et permis;

« directeur » : le directeur du Service du développement économique ou son représentant autorisé;

« entreprise » : une personne morale de droit privé ou de droit public, une société en nom collectif, en commandite ou en participation ou une association, dûment immatriculée auprès du Registraire des entreprises;

« expert technique en électricité » : une personne membre de la Corporation des Maîtres Électriciens du Québec;

« immeuble » : un immeuble faisant partie d'une unité d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels au sens l'article 244.31 la Loi sur la fiscalité municipale, (RLRQ, chapitre F-2.1);

« infrastructure de recharge électrique » : une borne de recharge de niveau 2, une borne de recharge rapide (20 kW à 49 kW), une borne de recharge rapide (50 kW à 99 kW) ou une borne de recharge rapide (100 kW et plus);

« locataire » : une entreprise détentrice d'un bail dans un immeuble ou une partie d'immeuble ou détentrice d'une offre de location dans un immeuble ou une partie d'immeuble acceptée en bonne et due forme;

« Ministre » : le ministre des Ressources naturelles du Canada;

« Projet » : l'acquisition et l'installation permanente dans un immeuble d'au moins une infrastructure de recharge électrique constituée d'équipements neufs et destinée à l'usage des employés, de la clientèle de l'entreprise ou du public, effectuée par un entrepreneur membre de la Corporation des Maîtres Électriciens du Québec et lorsque les travaux le requièrent, détenant une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec;

« propriétaire » : une entreprise propriétaire d'un immeuble au sens que lui donne l'article 1 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1) ou détentrice d'une offre d'achat d'un immeuble acceptée en bonne et due forme;

« requérant » : un demandeur dont la demande de subvention a été déclarée admissible;

« VEZ » : l'un ou l'autre des véhicules routiers à émission zéro suivants :

- 1° véhicule léger entièrement électrique (VÉÉ);
- 2° véhicule à basse vitesse (VBV);
- 3° véhicule léger hybride-rechargeable (VHR);
- 4° véhicule lourd entièrement électrique;
- 5° véhicule lourd hybride-rechargeable;
- 6° motocyclette électrique;
- 7° cyclomoteur électrique;

« Ville » : la Ville de Montréal.

Aux fins du présent règlement, lorsqu'un immeuble est détenu en copropriété divise, le syndicat des copropriétaires est assimilé à un propriétaire et le propriétaire d'une fraction de la copropriété est assimilé à un locataire.

## **SECTION II**

### **PRINCIPES GÉNÉRAUX**

2. Dans le cadre de l'accord de contribution avec le ministre des Ressources naturelles relatif à l'octroi d'une contribution de 2 M\$ pour la mise en œuvre d'un programme de subvention visant l'installation d'infrastructures de recharge électriques, le présent règlement met en place un programme de subventions qui vise à soutenir l'installation d'infrastructures de recharge électrique pour VEZ visant à accroître l'offre de bornes de recharge sur le territoire de l'agglomération de Montréal, afin de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

3. Le présent programme prévoit une aide financière d'une valeur totale de 1 900 000 \$.

4. Lorsqu'un Projet comporte plusieurs infrastructures de recharge électrique, le nombre de connecteurs exclusifs pour les infrastructures autres qu'une borne de recharge de niveau 2 ne peut dépasser un maximum de 75 % de tous les connecteurs de recharge installés dans le même immeuble.

## **SECTION III**

### **EXCLUSIONS**

5. Le présent règlement ne s'applique pas à :

- 1° la Couronne du chef du Canada ou un mandataire de celle-ci;
- 2° un organisme gouvernemental, de service spécial ou une société d'État du gouvernement du Canada;

- 3° l'État ou un mandataire de celui-ci;
- 4° un organisme ou une entreprise mentionnée à l'annexe 1, à l'annexe 2 ou à l'annexe 3 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001) ainsi qu'un organisme public au sens de l'article 3 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, (RLRQ, c. A-2.1);
- 5° un demandeur qui est sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (L.R.C. 1985, chapitre C-35), est en faillite au sens de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (L.R.C. 1985, chapitre B-3) ou a déposé un avis d'intention de faire une proposition à ses créanciers en vertu de cette loi;
- 6° un demandeur qui est inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

**6. Aucune subvention n'est octroyée pour un Projet :**

- 1° ayant débuté avant la date à laquelle la demande de subvention est déclarée admissible;
- 2° visant le remplacement d'une infrastructure de recharge électrique existante;
- 3° visant les frais d'entretien d'une infrastructure de recharge électrique;
- 4° destiné à l'utilisation par le public qui n'est pas situé dans un stationnement clairement identifié aux fins de recharge de VEZ;
- 5° qui bénéficie déjà d'une subvention ou d'un autre programme de subvention de la Ville notamment, en vertu du Règlement sur les subventions relatives à l'aménagement, la mobilité et les pratiques durables (RCG 21-025);
- 6° qui n'est pas achevé le 30 septembre 2025.

**SECTION IV**

**DEMANDE DE SUBVENTION**

**7.** Un demandeur peut obtenir une subvention en compensation du coût réel du Projet, en présentant une demande à cet effet, au moyen du formulaire fourni par la Ville au plus tard le 31 juillet 2025.

Cette demande doit être accompagnée de l'engagement relatif aux conditions de réalisation du Projet prévu à l'Annexe A dûment signé et des documents suivants :

- 1° si la demande est présentée par un propriétaire :

- a) un document établissant qu'il est le propriétaire de l'immeuble visé par la demande selon l'inscription au registre foncier ou une copie de l'offre d'achat visant l'immeuble visé par la demande acceptée en bonne et due forme, le cas échéant;
- b) un document établissant le mandat de toute personne agissant en son nom, le cas échéant;
- c) au moins une photographie de la partie de l'immeuble où le Projet sera réalisé;
- d) au moins une estimation, ventilée poste par poste, du coût estimé du Projet indiquant notamment le nombre d'infrastructures de recharge électrique visées par la demande, leur type, leur coût unitaire ainsi que le nombre et le type de connecteurs, les services professionnels et les frais d'installation ventilés par infrastructure de recharge électrique;
- e) si le Projet bénéficie d'une subvention ou est en attente d'approbation aux fins de l'obtention d'une subvention du gouvernement du Canada ou du gouvernement du Québec ou de leurs ministères ou mandataires ou d'un organisme visé à l'article 5 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), un document indiquant le montant de la subvention versée ou attendue;

2° si la demande est présentée par un locataire :

- a) un bail indiquant qu'il est le locataire de l'immeuble ou d'une partie d'immeuble visé par la demande ou une offre de location de l'immeuble ou d'une partie de l'immeuble visé par la demande acceptée en bonne et due forme, le cas échéant;
- b) un document attestant que le propriétaire de l'immeuble consent à la réalisation du Projet;
- c) les documents décrits aux sous-paragraphes b) à e) du paragraphe 1° du présent article.

## **SECTION V**

### **ADMISSIBILITÉ DE LA DEMANDE**

**8.** Dans les 30 jours ouvrables suivant le dépôt d'une demande de subvention, le directeur :

- 1° lorsque la demande satisfait aux exigences prévues à l'article 7, déclare la demande admissible et transmet au demandeur un avis d'admissibilité par courriel en indiquant le montant maximal estimé de la subvention calculé selon les articles 11 et 13 en substituant le coût réel du Projet par le coût estimé du Projet;
- 2° lorsqu'un document exigé en vertu de l'article 7 est manquant, transmet par courriel un avis de non-conformité indiquant le document manquant.

Malgré le paragraphe 1° du premier alinéa, lorsque les fonds alloués au présent programme sont inférieurs au montant calculé par le directeur en vertu de ce paragraphe, le montant maximal de la

subvention à être octroyée équivaut au solde de ces fonds et constitue le montant qui est indiqué par le Directeur dans l'avis d'admissibilité.

**9.** À compter de la date d'envoi d'un avis de non-conformité en vertu du paragraphe 2° de l'article 8, le demandeur doit, dans un délai de 10 jours ouvrables, transmettre par courriel le document manquant au directeur.

Sur réception du document manquant dans le délai prévu au premier alinéa, le directeur transmet au demandeur par courriel l'avis prévu au paragraphe 1° de l'article 8.

À défaut de transmettre le document manquant dans le délai prévu au premier alinéa, la demande est refusée et le directeur en avise le demandeur par courriel.

**10.** Un requérant qui a présenté une demande de subvention déclarée admissible en vertu du paragraphe 1° de l'article 8, ne peut pas subséquemment présenter une autre demande ni obtenir une autre subvention pour ce Projet ou pour un autre Projet à être réalisé dans le même immeuble.

## **SECTION VI**

### **MONTANT DE LA SUBVENTION**

**11.** Le montant maximal de subvention est égal à 50 % du coût réel du Projet sans excéder 100 000 \$, ni excéder pour les dépenses admissibles afférentes à chacune des infrastructures de recharge électrique faisant partie du Projet, les montants suivants :

- 1° 5 000 \$ par connecteur d'une borne de recharge de niveau 2, à condition qu'il soit possible qu'une recharge d'un VEZ ait lieu par chaque connecteur au même moment et que ces VEZ disposent d'une place de stationnement durant la recharge;
- 2° 15 000 \$ par borne de recharge rapide (20 kW à 49 kW);
- 3° 50 000 \$ par borne de recharge rapide (50 kW et 99 kW);
- 4° 75 000 \$ par borne de recharge rapide (100 kW et plus).

**12.** Lorsqu'il est constaté que le coût réel du Projet dépasse celui approuvé par le directeur en vertu de l'article 8, le montant de la subvention est calculé sur la base du coût du Projet approuvé, majoré du pourcentage de dépassement constaté jusqu'à concurrence de 10 % sans dépasser les montants prévus à l'article 11.

**13.** Malgré les articles 11 et 12, si le Projet bénéficie d'une subvention du gouvernement du Canada ou du gouvernement du Québec et de leurs ministères ou mandataires ou d'un organisme visé à l'article 5 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), la subvention accordée en vertu du présent règlement combinée à cette subvention ne peut avoir pour effet de dépasser 75 % du coût réel du Projet.

## SECTION VII

### VERSEMENT DE LA SUBVENTION

**14.** Le requérant peut obtenir la subvention pour le coût réel du Projet à condition que celui-ci soit complété avant le 30 septembre 2025, en présentant une demande de paiement, au moyen du formulaire fourni par la Ville.

La demande doit être présentée au directeur à l'adresse électronique indiquée sur le formulaire de demande de paiement au plus tard le 31 octobre 2025.

Ce formulaire doit être accompagné des documents suivants :

- 1° un avis indiquant que le Projet est complété et que les infrastructures de recharge électrique sont fonctionnelles;
- 2° un document établissant qu'il est le propriétaire de l'immeuble visé par la demande selon l'inscription au registre foncier lorsqu'une copie d'une offre d'achat acceptée en bonne et due forme avait été transmise au directeur en vertu du sous-paragraphe a) du paragraphe 1° du deuxième alinéa de l'article 7;
- 3° une copie de bail établissant qu'il est le locataire de l'immeuble visé par la demande lorsqu'une copie d'une offre de location acceptée en bonne et due forme avait été transmise au directeur en vertu du sous-paragraphe a) du paragraphe 2° du deuxième alinéa de l'article 7;
- 4° une copie des factures démontrant le coût réel du Projet ventilé poste par poste, indiquant notamment le nombre d'infrastructures de recharge électrique installées, leur type, leur coût unitaire, le nombre et le type de connecteurs, les services professionnels et les frais d'installation ventilés par infrastructure de recharge électrique;
- 5° la preuve d'acquittement de chacune des factures, notamment une copie de chèque encaissé, une copie de traite bancaire, un relevé de compte bancaire ou un relevé de carte de crédit, à l'exclusion de tout paiement comptant, d'un reçu, d'une facture annotée ou d'une quittance;
- 6° un document indiquant le montant de toute subvention versée ou en attente de versement pour le Projet par le gouvernement du Canada ou le gouvernement du Québec, leurs ministères ou mandataires ou un organisme visé à l'article 5 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1);
- 7° une copie de tout permis requis aux fins de la réalisation du Projet;
- 8° le formulaire de reddition de compte fourni par la Ville dûment rempli;
- 9° une photographie de chaque infrastructure de recharge électrique ainsi qu'une photographie présentant une vue d'ensemble du Projet, et qui permettent de constater, dans le cas où

l'infrastructure de recharge électrique est destinée à l'usage du public, que celle-ci a été installée dans un stationnement clairement identifié aux fins de recharge de VEZ;

10° le formulaire de Déclaration de la Charte de la langue française fourni par la Ville.

**15.** Suivant la réception d'une demande d'obtention de la subvention, le directeur :

1° lorsque la demande satisfait aux exigences prévues à l'article 14, transmet au demandeur un avis de conformité indiquant que les documents exigés ont été reçus;

2° lorsqu'un document exigé en vertu de l'article 14 est manquant, transmet au requérant par courriel un avis de non-conformité indiquant le document manquant;

3° mandate un expert technique en électricité afin de vérifier que chaque infrastructure est opérationnelle.

**16.** À compter de la date d'envoi d'un avis de non-conformité en vertu du paragraphe 2° de l'article 15, le demandeur doit, dans un délai de 15 jours ouvrables, transmettre par courriel le document manquant au directeur.

Sur réception du document manquant dans le délai prévu au premier alinéa, le directeur transmet au demandeur par courriel l'avis prévu au paragraphe 1° de l'article 15.

À défaut de transmettre le document manquant dans le délai prévu au premier alinéa, le requérant est déchu de son droit d'obtenir toute subvention demandée en vertu du présent règlement et le directeur l'en avise par courriel.

**17.** L'expert technique en électricité visite l'immeuble entre 8 h et 21 h du lundi au samedi, sauf un jour férié.

Lorsqu'il constate que chacune des infrastructures de recharge électrique est opérationnelle, l'expert technique en électricité émet un avis favorable qu'il transmet au directeur. Le directeur transmet alors un avis de conformité de l'installation au requérant.

Lorsqu'une des infrastructures de recharge électrique n'est pas opérationnelle, l'expert technique émet un avis défavorable qu'il transmet au directeur. Le directeur transmet alors par courriel au requérant un avis de non-conformité identifiant les installations non conformes.

**18.** À compter de la date d'envoi d'un avis défavorable en vertu du troisième alinéa de l'article 17, le requérant dispose d'un délai 20 jours ouvrables pour rendre l'infrastructure de recharge électrique opérationnelle et en informer le directeur par courriel.

Sur réception de ce courriel, le directeur mandate un expert technique en électricité afin de vérifier que l'infrastructure de recharge électrique est opérationnelle. Lorsque l'expert technique constate que c'est le cas, il émet un avis favorable qu'il transmet au directeur. Le directeur transmet alors un avis de conformité au requérant.

Lorsque l'expert technique constate que la non-conformité n'a pas été corrigée, il émet un avis défavorable qu'il transmet au directeur. Le directeur transmet alors un avis au requérant indiquant que celui-ci est déchu de son droit d'obtenir toute subvention relative à l'infrastructure de recharge électrique non conforme.

**19.** Lorsque le requérant a reçu l'avis de conformité prévu au paragraphe 1° de l'article 15 ainsi que l'avis de conformité prévu au deuxième alinéa de l'article 17 et le cas échéant, l'avis prévu au deuxième alinéa de l'article 18, le directeur approuve le versement de la subvention et en informe par courriel le requérant.

**20.** Si durant la période comprise entre la déclaration d'admissibilité prévue à l'article 8 et l'approbation du versement de la subvention prévue à l'article 19, le Projet devient en tout ou en partie un « projet désigné » ou un « projet » exécuté sur le territoire domanial ou à l'étranger au sens de la Loi sur l'évaluation d'impact (L.C. 2019, chapitre 28, art.1), le versement de la subvention prévue au présent règlement est suspendu jusqu'à ce que :

1° s'il s'agit d'un « projet désigné » :

- a) l'Agence canadienne d'évaluation d'impact décide qu'aucune évaluation d'impact n'est requise et affiche cette décision;
- b) la déclaration remise à la Ville donne avis d'une décision portant que les effets identifiés dans le rapport d'évaluation d'impact du projet sont dans l'intérêt public;

2° s'il s'agit d'un « projet » :

- a) une décision indiquant que la réalisation du projet n'est pas susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants a été prise par le Ministre et toute autre autorité visée par la Loi sur l'évaluation d'impact;
- b) si la réalisation du projet est susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs, une décision du gouverneur en conseil a été prise indiquant que ces effets sont justifiables dans les circonstances.

Si en date du 31 décembre 2025, le requérant n'a pas informé le directeur de l'obtention d'une des décisions mentionnées aux paragraphes 1° et 2° du premier alinéa, sa demande de subvention est annulée et le directeur l'en avise par courriel.

## **SECTION VIII**

### **DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES**

**21.** Le directeur peut consulter les livres et registres comptables du requérant et obtenir sur demande et sans frais, toute preuve, copie de document et autre pièce justificative afin de vérifier que les conditions du présent règlement sont respectées et les fournir au Ministre.

**22.** Toute fausse représentation, tentative de fraude ou fraude aux fins de l'application du présent règlement entraîne l'annulation de toute subvention prévue à celui-ci.

**23.** Le directeur ou l'expert technique qu'il a mandaté en vertu l'article 15 peut, aux fins de l'application du présent règlement et jusqu'au 31 mars 2029, à toute heure raisonnable, visiter, examiner et prendre en photo toute infrastructure de recharge électrique faisant partie du Projet ainsi que la partie de l'immeuble où elle se trouve. Le requérant ne peut s'opposer à une inspection de l'immeuble, sous peine de l'annulation de sa demande de subvention.

**24.** En cas de non respect par le requérant des engagements prévus aux articles 3, 4, 5 ou 6 de l'annexe A, le directeur transmet par courriel au requérant un avis identifiant le manquement.

À compter de la date d'envoi de cet avis, le requérant doit, dans un délai de 20 jours ouvrables, corriger le manquement, sous peine d'annulation de sa demande de subvention.

**25.** En cas d'annulation en vertu des articles 22, 23 ou 24, toute subvention versée en application du présent règlement doit être remboursée au comptant à la Ville, avec intérêts et frais, dans un délai de 60 jours suivant l'avis transmis par courriel par le directeur à cet effet. De plus, le requérant ne peut présenter aucune autre demande de subvention en vertu du présent règlement.

**26.** Lorsqu'un immeuble sur lequel est réalisé un Projet ayant été déclaré admissible en vertu l'article 8 change de propriétaire ou de locataire avant que l'approbation du versement de la subvention en vertu de l'article 19, le nouveau propriétaire ou le nouveau locataire est substitué dans les droits du propriétaire ou du locataire précédent s'il assume les mêmes obligations découlant du présent règlement et fournit au directeur un document par lequel il s'engage à respecter les mêmes engagements relatifs au projet que ceux prévus à l'annexe A.

**27.** Le requérant doit, dans tout document, véhicule promotionnel ou publicitaire relatif à son Projet, faire état, à l'aide des logos et des propositions graphiques mis à sa disposition par la Ville et le Ministre, du fait que la réalisation de son Projet a bénéficié d'une subvention dans le cadre du programme mis en place par le présent règlement. Le requérant doit obtenir le consentement préalable écrit du Ministre dans un délai de trois semaines avant la publication de la Ville.

## **SECTION IX**

### **ORDONNANCES**

**28.** Le comité exécutif de Montréal peut, par ordonnance :

- 1° modifier l'article 3 afin d'augmenter ou de diminuer la valeur totale de l'aide financière prévue par le présent programme lorsque les sommes proviennent d'une contribution octroyée à la Ville en vertu d'une entente avec le Ministre;
- 2° modifier le présent règlement, à la suite de l'augmentation de la valeur totale de l'aide effectuée en vertu du paragraphe 1° du présent article, afin de changer les dates limites prévues pour accomplir les exigences prévues par le présent règlement notamment, les dates limites de présentation des demandes de subvention et de réalisation des travaux;
- 3° modifier la date prévue au paragraphe 3° de l'article 29 à la suite de l'augmentation de la valeur totale de l'aide effectuée en vertu du paragraphe 1° du présent article ou d'une

prolongation de l'accord de contribution avec le ministre des Ressources naturelles relatif à l'octroi d'une contribution de 2 M\$ pour la mise en œuvre d'un programme de subvention visant l'installation de bornes de recharge électriques, approuvé par résolution à l'assemblée du conseil d'agglomération de Montréal du 20 avril 2023 [*entrer ici le numéro de la résolution - GDD 1228383004*];

- 4° modifier le présent règlement afin d'exiger un coût minimal de réalisation des Projets;
- 5° modifier les articles 7 et 14 afin de supprimer, d'ajouter ou de modifier des documents exigés par ces articles;
- 6° modifier l'annexe A du présent règlement;
- 7° mettre fin au programme de subvention prévu par le présent règlement.

## **SECTION X**

### **DURÉE DU PROGRAMME**

**29.** Le programme de subvention prévu au présent règlement prend fin à celle des dates suivantes qui survient la première :

- 1° la date à laquelle, selon un avis du trésorier de la Ville, les fonds affectés au programme sont épuisés;
- 2° la date décidée par ordonnance du comité exécutif prise en vertu du paragraphe 7° de l'article 28;
- 3° le 31 décembre 2025.

## **SECTION XI**

### **PRISE D'EFFET**

**30.** Le présent règlement prend effet à la date à laquelle par la Ville aura signé l'accord de contribution avec le ministre des Ressources naturelles relatif à l'octroi d'une contribution de 2 M\$ pour la mise en œuvre d'un programme de subvention visant l'installation de bornes de recharge électriques, approuvé par résolution à l'assemblée du conseil d'agglomération de Montréal du 20 avril 2023 [*entrer ici le numéro de la résolution - GDD 1228383004*] à la suite l'obtention de l'approbation du Gouvernement du Québec conformément à l'article 3.11 de la Loi sur le ministère du conseil exécutif (RLRQ, chapitre M-30).

-----

**ANNEXE A**  
**ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR RELATIFS AU PROJET**



GDD 1238383005



## **ANNEXE A**

(article 7)

### **ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR RELATIFS AU PROJET**

**1.** Le demandeur s'engage à informer le directeur immédiatement si, durant la période comprise entre la déclaration d'admissibilité prévue à l'article 8 du présent règlement et l'approbation du versement de la subvention prévue à l'article 19 du présent règlement :

- 1° le Projet devient en tout ou en partie un « projet désigné » ou un « projet » exécuté sur le territoire domanial ou à l'étranger au sens de la Loi sur l'évaluation d'impact (L.C. 2019, chapitre 28, art.1);
- 2° une modification est apportée au Projet qui pourrait avoir une incidence sur le versement de la subvention;
- 3° une modification est apportée à un élément mentionné au formulaire exigé en vertu de l'article 7 du présent règlement;
- 4° le Projet bénéficie ou est en attente d'une subvention du gouvernement du Canada ou du gouvernement du Québec et de leurs ministères ou mandataires ou d'un organisme visé à l'article 5 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

**2.** Le demandeur s'engage à ce que chaque infrastructure de recharge électrique destinée à l'utilisation par le public soit installée dans un stationnement clairement identifié aux fins de recharge de VEZ.

**3.** Le demandeur s'engage à ce que le Projet soit conforme à tous les codes locaux ainsi qu'aux règlements en vigueur notamment les dispositions du chapitre V, Électricité, du Code de construction (RLRQ, chapitre B-1.1, r.2) et du chapitre II, Électricité, du Code de sécurité (RLRQ, chapitre B-1.1, r.3).

**4.** Le demandeur s'engage à conserver dans ses livres et registres comptables les informations relatives aux dépenses admissibles, les pièces justificatives relatives à ces dépenses ainsi que la preuve de propriété des biens acquis pour la réalisation du Projet, pendant trois ans après la date d'achèvement du Projet et à permettre au directeur d'avoir accès à ces documents.

**5.** Le demandeur s'engage à ne pas vendre, louer ou disposer autrement des biens acquis pour le Projet durant trois ans suivant l'approbation du versement de la subvention en vertu de l'article 19 du présent règlement.

Durant les 3 années suivant l'approbation du versement de la subvention en vertu de l'article 19 du présent règlement, le demandeur doit obtenir le consentement écrit du directeur avant de disposer de tout bien acquis ou utilisé pour le Projet.

6. Le demandeur s'engage à maintenir en service toute infrastructure de recharge électrique pour laquelle il a obtenu une subvention pour une durée de 3 ans à compter de la date d'approbation du versement de la subvention en vertu de l'article 19 du présent règlement.

7. Le demandeur s'engage à prévoir, dans tout contrat de vente de l'immeuble où a été exécuté le Projet qui est conclu durant les 3 ans suivant la date d'approbation du versement de la subvention en vertu de l'article 19 du présent règlement, des conditions selon lesquelles l'acquéreur s'engage à respecter les articles 5 et 6 de la présente annexe.

8. Le demandeur s'engage à ce que tous les droits de propriété intellectuelle qui prendront naissance dans le cadre du Projet soient cédés ou soient octroyés sous forme de licence à la Ville dans l'éventualité où le titre de ladite propriété intellectuelle appartient aux sous-traitants du demandeur.

9. Le demandeur accorde par les présentes à la Ville, une licence non exclusive, irrévocable, mondiale, libre de redevances et à perpétuité et pouvant faire l'objet de sous-licences, l'autorisant à utiliser, à publier, à adapter, à modifier, à traduire et à copier les rapports et documents exigés par le présent règlement en tout ou en partie et sous réserve à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) à permettre l'accès à ces documents.

10. Le demandeur s'engage à tenir le Canada, ses employés, représentants et mandataires indemnes de toute responsabilité pouvant découler du Projet. Ainsi, il s'engage à prendre fait et cause pour ceux-ci de toute réclamation pour dommages corporels ou matériels qui pourraient survenir en raison de l'exécution du Projet par lui-même ou ses mandataires.

### Déclaration du demandeur

---

Le demandeur [*insérer le nom de l'entreprise*] s'engage à respecter les dispositions de la présente Annexe, par, soussigné \_\_\_\_\_ représentant dûment mandaté ou autorisé

Nom (en caractère d'imprimerie)

Signature

J

M

A

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Dossier # : 1238383005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement sur les subventions relatives à l'installation de bornes de recharge électriques de 2023 à 2025 / Approuver un budget additionnel de revenus et de dépenses de 2 000 000 \$ dans le cadre de la convention d'aide financière avec le ministre des Ressources naturelles du Canada relatif à la mise en oeuvre d'un programme de subvention visant l'installation de bornes de recharges électriques

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



SDÉ - 1238383005 - Bornes de recharges électriques.xlsx

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Julie GODBOUT  
Préposée au budget  
**Tél :** 872-0721

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-21

Habib NOUARI  
Conseiller budgétaire  
**Tél :** 514-872-0984  
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



**Dossier # : 1237796001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement établissant le programme de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs / Autoriser un virement budgétaire de 4 500 000 \$ en provenance du budget alloué au Programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs afin de mettre en oeuvre le Programme de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs pour les exercices financiers 2023, 2024 et 2025.

Il est recommandé de :

- rendre une décision relative à l'adoption du Règlement établissant le programme de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs;
- autoriser un virement budgétaire de 4 500 000 \$ en provenance du budget alloué au Programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs afin de mettre en oeuvre le Programme de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs pour les exercices financiers 2023, 2024 et 2025.

**Signé par** Philippe KRIVICKY **Le** 2023-05-10 13:30

**Signataire :**

Philippe KRIVICKY

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Économie et rayonnement de la métropole

**IDENTIFICATION** Dossier # :1237796001

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement établissant le programme de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs / Autoriser un virement budgétaire de 4 500 000 \$ en provenance du budget alloué au Programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs afin de mettre en oeuvre le Programme de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs pour les exercices financiers 2023, 2024 et 2025.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 2018, la Ville de Montréal porte une attention particulière aux chantiers majeurs d'infrastructures sur son territoire et a déjà déployé différents programmes permettant de soutenir les commerçants de l'agglomération montréalaise dans ce contexte. La Ville de Montréal vise maintenant à accorder un support supplémentaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs, par l'introduction d'un programme de subvention forfaitaire destiné à ses établissements commerciaux, ce qui fait l'objet du présent sommaire décisionnel.

Le présent sommaire décisionnel vise également à autoriser un virement budgétaire de 4 500 000 \$ en provenance du budget alloué au Programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs vers le budget alloué au Programme de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs pour les exercices financiers 2023, 2024 et 2025, afin de mettre en oeuvre le programme.

En complément de ce programme, le SDÉ a proposé une série de recommandations permettant de simplifier l'accessibilité au Programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs. La mise en oeuvre de ces recommandations fait l'objet d'un autre sommaire décisionnel (1237796002). Cet autre programme, basé sur la perte du bénéfice brut des entreprises, permet à la Ville d'accorder des subventions sur la base d'une perte réelle. Or, cette perte étant calculée via les déclarations fiscales des entreprises, il existe un délai de plusieurs mois entre le début du chantier et le versement des subventions accordées. Le SDÉ constate que le programme proposé par le biais du présent dossier décisionnel permettrait de déployer des subventions de façon beaucoup plus rapide et systématique sur le territoire, dès le début des travaux.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CG23 0081 - 23 février 2023**

Approuver la Planification économique conjointe (PEC) pour la période 2022-2025 entre la Ville de Montréal et le Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIÉ) du Québec / Approuver le projet de convention d'aide financière de 150 M\$ entre le MEIÉ et la Ville

## **DESCRIPTION**

Le présent programme de subvention vise à accorder une subvention de 5 000 \$ à tout établissement admissible situé dans un secteur affecté par des travaux majeurs sur le territoire de l'agglomération montréalaise. Cette subvention permettrait d'aider des commerces situés aux abords d'un chantier majeur.

Voici les principaux paramètres du programme :

- Les établissements, pour être admissibles, doivent être locataires ou propriétaires d'un immeuble situé dans un secteur désigné par le comité exécutif et exercer une activité commerciale citée au Règlement. Ces activités commerciales sont celles qui dépendent le plus de l'achalandage sur rue.
- Les secteurs désignés par le comité exécutif sont ceux désignés par le comité exécutif, où se déroulent des travaux majeurs d'infrastructures publiques exécutées par une municipalité liée ou la Société de transports de Montréal (STM) qui entraîne des entraves à la circulation automobile, d'une durée prévue ou réelle de six mois;
- Aucun secteur ne sera désigné pour des travaux antérieurs à l'adoption du règlement;
- Les requérants disposent de la période prévue ou réelle des travaux, auquel est ajouté un délai de six mois pour déposer une demande de subvention. Cette période est déterminée par ordonnance du comité exécutif. Dans le cas où le secteur est désigné après la période des travaux, les demandes de subvention pourront être déposées dans un délai de six mois suivant l'adoption de l'ordonnance.
- Une seule subvention peut être approuvée, par établissement, pour la durée du programme.

À la fin de chaque année, le SDÉ procèdera à une analyse et formulera des recommandations afin de déterminer d'éventuels changements à implanter.

L'entrée en vigueur du présent programme de subvention est conditionnelle à l'adoption des actions en développement économiques 2023-2025, lesquelles devraient être approuvées en mai 2023 (GDD 1237796005).

## **JUSTIFICATION**

Le programme vise à :

- aider les commerçants à se maintenir en affaires pendant un chantier majeur d'infrastructures déployé à proximité de leur établissement;
- soutenir le dynamisme et la vitalité commerciale des artères commerciales visées;

Le programme s'inscrit dans le cadre de l'orientation 1 des actions de développement

économique 2023-2025 « Montréal économique vibrant ». Plus spécifiquement, le programme proposé s'inscrit dans la priorité visant à « Appuyer la fonction commerciale qui contribue à la qualité de vie de la métropole ».

Cette responsabilité est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne l'aide à l'entreprise qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Afin de mettre en oeuvre ce programme, il y a lieu d'autoriser un virement budgétaire de 4 500 000 \$ en provenance du budget alloué au Programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs vers ce nouveau programme pour les exercices financiers 2023, 2024 et 2025, soit un montant de 1,5 M\$ annuellement.

Il est à noter que, basé sur les données relatives aux chantiers municipaux fournies par le Service des infrastructures du réseau routier, combinées aux données du recensement commercial du Service du développement économique, ce programme pourrait s'appliquer à un peu plus de 1100 commerçants en 2023. Ces chantiers n'incluent pas ceux réalisés par la STM ni ceux réalisés par les villes liées autres que Montréal.

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier décisionnel contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la priorité 19 de Montréal 2030.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le fait de ne pas approuver ce Règlement aurait pour effet de ne pas mettre en application le Programme de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs et ne permettrait donc pas à la Ville de verser des subventions forfaitaires de 5 000 \$ aux établissements de l'agglomération qui répondent aux conditions du règlement.

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Ne s'applique pas.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Hugo PEPIN)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Noémie LUCAS  
Commissaire au développement économique

**Tél :** 438-368-6672  
**Télécop. :**

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-04-19

Dieudonné ELLA-OYONO  
directeur(-trice) - mise en valeur des poles  
economiques

**Tél :** 438-862-1818  
**Télécop. :**

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Eric LABELLE  
directeur(-trice) de service - developpement  
economique

**Tél :**  
**Approuvé le :** 2023-04-24

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1237796001

Unité administrative responsable : Service du développement économique

Projet : Adopter le Règlement établissant le programme de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs / Réserver une somme de 1,5 M\$ à cet effet.

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	X		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?  <i>Le présent dossier contribue aux deux priorités de Montréal 2030 suivantes :</i>  <i>19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins</i>			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ?  <i>Le programme de subventions vise à contribuer à maintenir en affaires des établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs et ainsi maintenir les services de proximité dans les quartiers.</i>			

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>			<b>X</b>
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			<b>X</b>
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			<b>X</b>

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. <b>Inclusion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Respect et protection des droits humains</li> <li>● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul> </li> <li>b. <b>Équité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul> </li> <li>c. <b>Accessibilité universelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul> </li> </ul>			<b>X</b>
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			<b>X</b>

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

**Dossier # : 1237796001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement établissant le programme de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs / Autoriser un virement budgétaire de 4 500 000 \$ en provenance du budget alloué au Programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs afin de mettre en oeuvre le Programme de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs pour les exercices financiers 2023, 2024 et 2025.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



HP - 1237796001 - R. subvention forfaitaire travaux maj. 20230509.doc

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Hugo PEPIN  
Avocat  
**Tél :** 514-589-7285

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-05-09

Nicolas DUFRESNE  
Chef de division  
**Tél :** 438-873-6396  
**Division :** Droit fiscal, évaluation foncière et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL**  
**RÈGLEMENT**  
**RCG 23-XXX**

**RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PROGRAMME DE SUBVENTION FORFAITAIRE AUX ÉTABLISSEMENTS SITUÉS DANS UN SECTEUR AFFECTÉ PAR DES TRAVAUX MAJEURS**

Vu l'article 10.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu les articles 19 et 38 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019);

Vu le Plan économique conjoint Ville de Montréal - ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIÉ) approuvé par résolution à la séance du 23 février 2023 (CG23 0081);

À l'assemblée du \_\_\_\_\_ le conseil d'agglomération décrète :

**SECTION I**  
**DÉFINITIONS**

**1.** Dans le présent règlement, les mots et expressions suivants signifient :

« activités commerciales » : la vente au détail, la location de produits ou la prestation de services au consommateur, à l'exclusion des services de massage et des activités suivantes au sens du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), édition 2022, version 1.0 publié par Statistique Canada :

1° services professionnels, scientifiques et techniques (secteur 54) autres que les services de design d'intérieur (classe 54141) et les services photographiques (classe 54192);

2° services en finance et assurance (secteur 52);

3° prestation de soins de santé et d'assistance sociale (secteur 62), à l'exception des services de garderie (classe 62441);

4° prestation de services immobiliers (sous-secteur 531), autres que les services de mini-entrepôts en libre-service (classe 53113);

« directeur » : le directeur du Service du développement économique ou son représentant autorisé;

« entreprise » : une personne morale de droit privé, une société en nom collectif, en commandite ou en participation ou une personne physique qui exploite une entreprise individuelle, qui exerce des activités commerciales;

« établissement » : tout local dans un immeuble situé dans un secteur désigné où une entreprise exerce ses activités commerciales;

« municipalité liée » : municipalité située sur le territoire de l'agglomération de Montréal;

« période de travaux » : période déterminée par ordonnance du comité exécutif;

« secteur désigné » : secteur de travaux délimité par ordonnance du comité exécutif;

« travaux » : tout projet de travaux majeurs d'infrastructures publiques d'une durée minimale prévue ou réelle de six mois dans un secteur désigné, exécuté par une municipalité liée ou par la Société de transport de Montréal, qui est débuté au moment de l'adoption du présent règlement ou ultérieurement et qui entraîne des entraves à la circulation automobile.

## **SECTION II**

### **OBJET**

2. Le présent règlement vise la mise en place d'un programme de subvention forfaitaire pour les entreprises exploitant un établissement situé dans un secteur désigné affecté par des travaux.

3. La valeur totale des subventions qui peuvent être octroyées en vertu du programme prévu au présent règlement est de 4,5 millions \$.

## **SECTION III**

### **ADMISSIBILITÉ**

4. Une entreprise peut présenter une demande de subvention à la Ville en vertu du présent règlement pour chaque établissement qu'elle exploite et qui est situé dans un secteur désigné.

## **SECTION IV**

### **INADMISSIBILITÉ**

5. N'est pas admissible au programme l'entreprise :

1° qui :

- a) est listée au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) tenu en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1);
- b) est un organisme public visé à l'article 3 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1);

- c) est en faillite ou a cessé d'exploiter l'établissement avant la date d'approbation de la subvention transmise par le directeur en vertu du paragraphe 1<sup>o</sup> de l'article 11 ou du deuxième alinéa de l'article 12;
- 2<sup>o</sup> dont l'établissement :
- a) a déménagé dans un autre secteur que ceux désignés par le comité exécutif avant la date d'approbation de la subvention transmise par le directeur en vertu du paragraphe 1<sup>o</sup> de l'article 11 ou du deuxième alinéa de l'article 12;
  - b) est acquis ou implanté après le début des travaux;
  - c) ne dispose pas d'un certificat d'occupation valide;
  - d) est situé à l'intérieur d'une station de métro ou d'un établissement d'enseignement, sauf s'il dispose d'un accès direct sur une voie publique.

## **SECTION V**

### **DEMANDE DE SUBVENTION**

**6.** Une entreprise qui exploite un établissement situé dans un secteur désigné peut présenter une demande de subvention aux conditions établies au présent règlement au moyen du formulaire fourni par la Ville.

Ce formulaire doit être accompagné des documents suivants :

- 1<sup>o</sup> l'état de renseignement au Registre des entreprises du Québec;
- 2<sup>o</sup> le cas échéant, un document établissant le mandat de toute personne agissant en son nom;
- 3<sup>o</sup> le certificat d'occupation en vigueur;
- 4<sup>o</sup> si l'entreprise est locataire de l'établissement, une copie de son bail.

**7.** Une entreprise qui exploite plusieurs établissements situés dans tout secteur désigné doit présenter une demande distincte pour chacun d'entre eux.

**8.** Une seule demande conforme aux exigences de l'article 6 peut être présentée pour un établissement.

**9.** Une demande doit être présentée au plus tard à la fin de la période de travaux.

Malgré ce qui précède, dans le cas où l'ordonnance du comité exécutif désignant un secteur entre en vigueur dans les 6 derniers mois de la période de travaux ou à une date ultérieure, une demande peut être soumise au plus tard 6 mois après la date d'entrée en vigueur de cette ordonnance.

## **SECTION VI**

### **MONTANT DE LA SUBVENTION**

**10.** Le montant de la subvention qui peut être versé à une entreprise dont la demande remplit les conditions prévues au présent règlement est de 5 000 \$ par établissement.

## **SECTION VII**

### **VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

**11.** Suivant la réception d'une demande de subvention, le directeur :

- 1° lorsque la demande satisfait aux exigences prévues à l'article 6 et que l'étude de la demande permet d'établir qu'elle satisfait aux exigences du présent règlement, approuve la demande de subvention et en informe l'entreprise par courriel;
- 2° lorsqu'un document exigé en vertu de l'article 6 est manquant, transmet par courriel à l'entreprise un avis de non-conformité indiquant le document manquant.

**12.** À compter de la date d'envoi d'un avis de non-conformité transmis en vertu du paragraphe 2° de l'article 11, l'entreprise doit, dans un délai de 30 jours, transmettre par courriel le document manquant au directeur.

Sur réception du document manquant dans le délai prévu au premier alinéa, le directeur approuve la demande de subvention et en avise l'entreprise par courriel si l'étude de la demande permet d'établir qu'elle satisfait aux exigences du présent règlement.

À défaut de transmettre le document manquant dans le délai prévu au premier alinéa, la demande est refusée et le directeur en avise l'entreprise par courriel.

**13.** À la suite de la transmission de l'avis prévu au paragraphe 1° de l'article 11 ou au deuxième alinéa de l'article 12, la subvention est versée.

## **SECTION VIII**

### **DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES**

**14.** Sur présentation d'une pièce d'identité, le directeur peut, aux fins de l'application du présent règlement, visiter, examiner et prendre en photos toute propriété immobilière et mobilière.

Toute personne doit permettre au directeur de pénétrer dans un bâtiment sans nuire à l'exécution de ses fonctions.

Le défaut de respecter le présent article entraîne la perte du droit à la subvention prévue au présent règlement. Si la subvention est déjà versée, l'entreprise doit la rembourser dans les 60 jours suivant l'avis écrit transmis par le directeur à cet effet.

**15.** Toute fausse représentation, tentative de fraude ou fraude, entraîne l'annulation de toute subvention prévue par le présent règlement. Dans un tel cas, toute subvention versée à l'entreprise en application du présent règlement doit être remboursée au comptant à la Ville dans les 60 jours suivant l'avis écrit transmis par le directeur à cet effet. De plus, l'entreprise ne peut présenter aucune autre demande de subvention en vertu du présent règlement.

## **SECTION IX**

### **ORDONNANCES**

**16.** Le comité exécutif peut, par ordonnance :

- 1° désigner tout secteur de travaux;
- 2° fixer les dates de début et de fin de la période de travaux;
- 3° modifier le présent règlement afin d'augmenter le montant total de l'aide financière prévu à l'article 3, lorsque les sommes proviennent d'une contribution octroyée à la Ville en vertu d'une entente avec le gouvernement ou d'un programme du gouvernement;
- 4° modifier le présent règlement afin de modifier la liste des documents exigés en vertu du deuxième alinéa de l'article 6;
- 5° modifier le présent règlement afin de modifier le montant de la subvention établi en vertu de l'article 10;
- 6° mettre fin au programme de subvention prévu au présent règlement.

## **SECTION X**

### **DURÉE DU PROGRAMME**

**17.** Le programme de subvention prévu au présent règlement prend fin à la première des dates suivantes :

- 1° la date à laquelle les subventions octroyées dans le cadre du programme atteignent la valeur totale de l'aide fixée à l'article 3 du présent règlement;
- 2° la date déterminée par ordonnance du comité exécutif en vertu du paragraphe 6° de l'article 16.

---

GDD : 1237796001

XX-XXX/5

**Dossier # : 1237796001**

**Unité administrative responsable :**

Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques

**Objet :**

Adopter le Règlement établissant le programme de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs / Autoriser un virement budgétaire de 4 500 000 \$ en provenance du budget alloué au Programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs afin de mettre en oeuvre le Programme de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs pour les exercices financiers 2023, 2024 et 2025.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



SDE - 1237796001.xlsx

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Julie GODBOUT  
Préposée au budget  
**Tél : 872-0721**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-24

Habib NOUARI  
Conseiller budgétaire  
**Tél : 514872-0984**  
**Division : Service des finances , D.C.S.F -**  
**Pôle Développement**



**Dossier # : 1237914002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des ressources humaines , Direction des relations de travail , Division Rt - Sécurité Publique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver l'entente No 35 (2018-2024) intervenue entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal Inc. (APM) concernant la modification de certaines dispositions de la convention collective en lien avec la permutation.

Approuver l'entente No 35 (2018-2024) intervenue entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal Inc. (APM) concernant la modification de certaines dispositions de la convention collective en lien avec la permutation

**Signé par** Peggy BACHMAN **Le** 2023-05-01 11:14

**Signataire :**

Peggy BACHMAN

\_\_\_\_\_  
directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1237914002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des ressources humaines , Direction des relations de travail , Division Rt - Sécurité Publique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver l'entente No 35 (2018-2024) intervenue entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal Inc. (APM) concernant la modification de certaines dispositions de la convention collective en lien avec la permutation.

**CONTENU****CONTEXTE**

L'Association des pompiers de Montréal Inc. (APM) a interpellé la Direction des relations de travail à l'automne 2022 afin de voir si la Ville était d'accord d'abroger le paragraphe c) de la clause 23.02 de la convention collective (permutation entre deux employé(e)s pompier(ère)s.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S/O

**DESCRIPTION**

Après évaluation, le Service de sécurité d'incendie de Montréal (SIM) considère pertinent d'abroger le paragraphe c) de la clause 23.02 de la convention collective afin qu'il n'y ait plus de permutation entre deux employé(e)s pompier(ère)s.

**JUSTIFICATION**

L'abrogation du paragraphe c) de la clause 23.02 02 de la convention collective permet une meilleure gestion au SIM. En effet, la permutation entre deux employés ne permettait pas de prendre en compte l'ancienneté, ce qui venait causer plusieurs conflits de travail.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il n'y a pas d'impact financier à cette demande.

**MONTREAL 2030**

S/O

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S/O

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

S/O

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S/O

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S/O

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

La recommandation est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sophie BAILLARGEON  
conseiller(-ere) principal(e) (specialite)

**Tél :**  
**Télécop. :**

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-26

Julien CARDINAL  
Chef de division- Relations de travail

**Tél :** 514 872-3925  
**Télécop. :**

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Melissa PAQUIN

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Diane DRH BOUCHARD

directeur(-trice) - rel.travail negociateur(-  
trice) en chef

**Tél :**

**Approuvé le :** 2023-04-27

directeur(-trice) de service - ressources  
humaines

**Tél :**

**Approuvé le :** 2023-04-27

**ENTENTE NO 35 (2018-2024)**  
**AYANT POUR OBJET LA MODIFICATION DE CERTAINES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION COLLECTIVE**

---

**ENTRE :** **LA VILLE DE MONTRÉAL**  
**SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**  
Ci-après « l'Employeur »

**ET :** **L'ASSOCIATION DES POMPIERS DE MONTRÉAL INC. (ASSOCIATION INTERNATIONALE DES POMPIERS, SECTION LOCALE 125)**  
Ci-après « le Syndicat »

---

**CONSIDÉRANT** Que le sous-paragraphe c) du paragraphe 23.02 de la convention collective prévoit les conditions dans lesquelles deux employés pompiers peuvent obtenir une permutation;

**CONSIDÉRANT** Que les parties ont convenu de modifier la convention collective afin d'abroger cette disposition;

**CONSIDÉRANT** Que des mesures transitoires doivent être prévues pour les employés pompiers auxquels les dispositions du sous-paragraphe c) du paragraphe 23.02 de la convention collective s'appliquent au moment de l'entrée en vigueur des présentes;

**EN RAISON DE CE QUI PRÉCÈDE, IL EST CONVENU DE CE QUI SUIT :**

1. Le préambule fait partie intégrante de la présente Entente;
2. Sous réserve des dispositions de la présente Entente, le sous-paragraphe c) du paragraphe 23.02 de la convention collective est abrogé à compter de l'entrée en vigueur des présentes;
3. Toute demande de permutation qui n'a pas encore fait l'objet de l'approbation prévue au sous-paragraphe i) 23.02 c) i) au moment de l'entrée en vigueur de la présente Entente est refusée;
4. Toute permutation ayant été autorisée avant l'entrée en vigueur de la présente Entente continue d'être régie par les dispositions du sous-paragraphe c) du paragraphe 23.02 tel qu'il existait préalablement à l'entrée en vigueur de la présente Entente;
5. Les parties reconnaissent que la présente Entente est conditionnelle à son approbation par l'autorité compétente au sein de chacune des parties qu'elle entre en vigueur à compter la dernière de ces approbations;

**EN FOI DE QUOI, les parties ont signé**

**POUR L'EMPLOYEUR**

 102  
À Montréal, le 30 mars 2023  
Serge Villeneuve  
Directeur- adjoint  
Service de sécurité incendie

**POUR LE SYNDICAT**

  
À Montréal, le 30 mars 2023  
Chris Ross  
Président



---

À Montréal, le 14 avril 2023  
Mélissa Paquin  
Directrice des relations de travail  
Ville de Montréal



---

À Montréal, le 30 mars 2023  
Luc Boisvert  
Secrétaire



**Dossier # : 1237914001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des ressources humaines , Direction des relations de travail , Division Rt - Sécurité Publique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 930 visant à prendre des mesures pour contrer la pénurie et favoriser l'attraction, la rétention et faciliter le remplacement des brigadiers.

Approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 930 visant à prendre des mesures pour contrer la pénurie et favoriser l'attraction, la rétention et faciliter le remplacement des brigadier(ère)s.

**Signé par** Serge LAMONTAGNE **Le** 2023-04-21 14:01

**Signataire :**

Serge LAMONTAGNE

---

directeur(-trice) general(e)  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1237914001

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des ressources humaines , Direction des relations de travail , Division Rt - Sécurité Publique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 930 visant à prendre des mesures pour contrer la pénurie et favoriser l'attraction, la rétention et faciliter le remplacement des brigadiers.

**CONTENU****CONTEXTE**

Malgré les efforts de recrutement accrus des dernières années, nos effectifs brigadiers tendent à diminuer. Le contexte de pénurie de main d'œuvre, les horaires en discontinu dans une même journée, les déplacements requis au sein d'une même journée de travail, de même que la concurrence auprès du bassin de recrutement visé ajoutent des difficultés importantes dans le comblement des postes de brigadier(ère)s scolaires.

Ce manque de brigadier(ère)s oblige le SPVM à utiliser des ressources policières pour continuer d'assurer la sécurité aux abords des écoles. Parallèlement, les priorités du SPVM d'entretenir des liens solides avec la population montréalaise et de contrer la violence armée à Montréal nécessitent un besoin d'effectifs policiers supplémentaires. Le remplacement de brigadier(ère)s scolaires doit le moins possible être effectué par les policier(ère)s afin d'optimiser le travail des policier(ère)s autour de ces priorités.

Le Service des ressources humaines a donc été mandaté par la Direction générale afin de présenter des solutions pour :

- Combler les besoins de brigadier(ère)s scolaires;
- Utiliser le moins possible les policier(ère)s lors de remplacements ponctuels.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

s/o

**DESCRIPTION**

Afin de répondre aux enjeux vécus, une lettre d'entente a été conclue avec le syndicat des brigadiers :

- Création d'une prime d'horaire brisé représentant une heure à taux régulier par

journée travaillée. Cette prime vise à pallier aux inconvénients que génèrent l'horaire brisé et les déplacements lors d'une même journée de travail. Cette prime est effective à compter de la date de signature de la lettre d'entente.

- Mise en place d'un nouveau statut d'emploi, celui de brigadier permanent mobile. Ce dernier n'est assujéti à aucune traverse particulière et a pour fonction principale de remplacer les brigadiers temporairement absents. Il bénéficie d'une garantie d'heures, soit de 20 heures par semaine.
- Confirmation qu'en l'absence de brigadier permanent ou surnuméraire disponible au sein d'un poste de quartier responsable d'une traverse à combler, le SPVM peut assigner toute personne exclue de l'unité d'accréditation. À cet effet, le Syndicat s'engage également à retirer le grief 2022-001 contestant l'utilisation des agents de stationnement pour remplacer aux traverses dépourvues de brigadiers durant la COP15 en décembre 2022.
- Engagement du Syndicat de mettre sur pied, au cours de l'année 2023, une campagne de promotion visant à encourager le recrutement de brigadier(ère)s.

## **JUSTIFICATION**

Cette lettre d'entente permet de reconnaître les inconvénients reliés à la prime d'horaire brisé des brigadiers et par le fait même, augmente l'attractivité de la fonction de brigadier(ère). De plus, le nouveau statut de brigadier permanent mobile vient faciliter les remplacements de brigadier(ère)s ce qui permettra de diminuer le recours à des policier(ère)s pour des besoins ponctuels.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La prime d'horaire brisé entrera en vigueur à la date de signature de la lettre d'entente. L'ajout de la prime d'horaire brisée représente des coûts récurrents annuels de 2.6 M\$. Ce coût est basé sur le paiement de cette prime pour 540 traverses.

## **MONTREAL 2030**

s/o

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s/o

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

s/o

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le SPVM poursuivra son processus d'embauche dans les prochains mois. Parallèlement, le Syndicat mettra sur pied, au cours de l'année 2023, une campagne de promotion visant à encourager le recrutement de brigadier(ère)s.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

s/o

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS**

## ADMINISTRATIFS

La recommandation est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

--	--

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Vanessa VO-DAI, Service des ressources humaines  
Gildas S. GBAGUIDI, Service des finances  
Stéphanie RAULT, Service des finances

Lecture :

Stéphanie RAULT, 9 mai 2023  
Vanessa VO-DAI, 21 avril 2023

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Lea-Maude COULOMBE  
Conseillère principale en relations de travail

**Tél :** 514-216-6536  
**Télécop. :**

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-04-21

Julien CARDINAL  
Chef de division- relations de travail

**Tél :**  
**Télécop. :**

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Melissa PAQUIN  
directeur(-trice) - rel.travail negociateur(-trice) en chef

**Tél :**  
**Approuvé le :** 2023-04-21

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Diane DRH BOUCHARD  
directeur(-trice) de service - ressources humaines

**Tél :**  
**Approuvé le :** 2023-04-21

## ENTENTE INTERVENUE

---

**ENTRE :**

**LA VILLE DE MONTRÉAL**  
(ci-après l'«Employeur »)

ET

**LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
SECTION LOCALE 930**  
(ci-après le « Syndicat »)

(ci-après collectivement les « Parties »)

---

**Objet :** Lettre d'entente - Pénurie, attraction, rétention et remplacement de brigadiers

---

**ATTENDU QUE** l'Employeur, malgré ses démarches soutenues, éprouve des enjeux de recrutement au niveau des brigadiers scolaires;

**ATTENDU QUE** l'article 2.02 de la convention collective prévoit ce qui suit :

*«2.02 Sauf en cas d'urgence, les personnes exclues de l'unité de négociation ne remplissent aucun emploi régi par la présente convention ou par le certificat d'accréditation. »*

**ATTENDU QUE** durant la Conférence de l'ONU sur la biodiversité (COP 15), l'Employeur a fait appel à des agents de stationnements (ADS) afin de remplacer les brigadiers scolaires lorsqu'il n'y avait aucun brigadier scolaire surnuméraire disponible afin de combler les traverses;

**ATTENDU QUE** le Syndicat a déposé, le 16 décembre 2022, le grief numéro 2022-01 contestant l'utilisation de personnes exclues de l'unité de négociation afin de remplacer des brigadiers;

**ATTENDU QUE**, compte tenu de la nature de leur fonction, les brigadiers doivent se déplacer à leur traverse scolaire à plusieurs reprises au cours d'une même journée, occasionnant ainsi des horaires brisés;

**ATTENDU QUE** l'Employeur désire compenser l'inconvénient lié aux horaires brisés des brigadiers et, par la même occasion, appuyer les démarches de recrutement et de rétention des brigadiers;

no  
MB  
R.  
Chiquet

**ATTENDU QUE** l'article 22.01 b) de la convention collective prévoit ce qui suit:

«22.01

b) *Lorsque le brigadier scolaire permanent est requis de se déplacer d'une traverse à une autre, il a droit de recevoir une compensation en fonction des paramètres suivants :*

i) *Si le brigadier est avisé minimalement la veille du déplacement, il reçoit une indemnité équivalente à deux (2) heures de salaire à taux régulier;*

ii) *Si le brigadier est avisé la journée même du déplacement, il reçoit, en plus d'une somme équivalant au coût des billets d'autobus qu'il doit utiliser à l'occasion de ce déplacement, une indemnité équivalant à trois (3) heures de salaire à taux régulier;*

iii) *Le brigadier n'est pas éligible aux compensations mentionnées au présent article s'il est déplacé à une traverse desservant la même école que la sienne ou si le déplacement le rapproche de son domicile »*

**ATTENDU QUE** les Parties désirent s'entendre à l'amiable.

**LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

1. Le préambule fait partie intégrante de la présente entente;
2. À compter de la signature complète de la présente entente, l'Employeur paiera aux brigadiers scolaires permanents et surnuméraires, pour chaque journée travaillée d'un minimum de quatre (4) heures, une « Prime d'horaire brisé » équivalente à une (1) heure à taux régulier.

Cette « Prime d'horaire brisé », n'est pas comptabilisée aux fins de l'application de l'article 10 de la convention collective (*Travail supplémentaire*);

3. L'Employeur s'engage à poursuivre et améliorer son processus d'embauche de brigadiers;
4. En considération de ce qui précède, le Syndicat s'engage, au cours de l'année 2023, à mettre sur pied une campagne de promotion en vue d'encourager le recrutement de brigadiers scolaires à la Ville de Montréal;

R.  
écrit  
M/B  
6/8  
Chimney

5. Conformément à l'article 2.02, les Parties confirment que les membres de l'unité de négociation disponibles au sein du poste de quartier doivent être assignés sur les traverses avant toute personne exclue de l'accréditation. L'expression « situation d'urgence » que l'on retrouve à l'article 2.02 de la convention collective comprend toute situation où aucun brigadier permanent ou surnuméraire n'est disponible au sein du poste de quartier responsable de la traverse à combler. Par ailleurs, il est entendu que le recours à des personnes exclues de l'accréditation lors de « situations d'urgence » ne doit avoir pour objectif de limiter les démarches d'embauches de brigadiers scolaires;
6. Afin de permettre à davantage de brigadiers d'obtenir un statut permanent, l'Employeur peut créer, au moment opportun, un maximum de trente (30) postes de « brigadiers permanents mobiles ». Les conditions de travail applicables aux « brigadiers permanents mobiles » sont les suivantes :
  - 6.1. Aucune traverse n'est attitrée au « brigadier permanent mobile » et celui-ci est plutôt assigné à un poste de quartier;
  - 6.2. Durant l'année scolaire, le « brigadier permanent mobile » est rémunéré sur la base d'un horaire de vingt (20) heures par semaine, à moins d'en travailler davantage. Ceci n'est pas applicable durant les jours fériés ou les périodes de suspension des activités, telles que la période des Fêtes et la semaine de relâche;
  - 6.3. Le « brigadier permanent mobile » est assigné quotidiennement à une traverse de son poste de quartier où son supérieur juge qu'il est le plus utile; lorsque possible, son assignation lui est attribuée la semaine précédente. L'article 22.01 b) de la convention collective, mentionné au préambule, ne s'applique pas au « brigadier permanent mobile » lorsqu'il est assigné à une traverse de son poste de quartier;
  - 6.4. Advenant que l'ensemble des traverses soient comblées au sein du territoire du poste de quartier, le « brigadier permanent mobile », peut soit :
    - 6.4.1. Être assigné à une traverse temporaire à l'intérieur de son poste de quartier avant les employés définis à l'article 14.04 de la convention collective. Une traverse temporaire peut également être créée afin de contribuer à la sécurité routière des piétons sur le territoire couvert par son poste de quartier. Le cas échéant, l'horaire du brigadier sera compris entre 7:00 et 17:00;
    - 6.4.2. Se voir offrir une affectation dans un autre poste de quartier. Si celui-ci accepte l'assignation, l'article 22.01 b) s'applique à chaque jour où « le brigadier permanent mobile » effectue une affectation hors du territoire de son poste de quartier;
  - 6.5. Les journées pédagogiques prévues à l'article 9 de la convention collective sont planifiées, excepté dans les cas de forces majeures définies à l'article 9.01 b), en fonction des paramètres de planification des vacances définis à l'article 18.03;
  - 6.6. Nonobstant les dispositions ci-dessus, le « brigadier permanent mobile » est éligible à l'ensemble des dispositions de la convention collective applicable aux brigadiers permanents qui ne sont pas incompatibles avec la présente entente;
7. En considération de ce qui précède, le Syndicat retire le grief no. 2022-01 sans admission;

R.  
le 14  
MB

8. Les Parties reconnaissent que la présente Entente constitue une transaction au sens des articles 2631 et suivants du *Code civil du Québec*;
9. Les Parties reconnaissent que la présente Entente est conditionnelle à son approbation par l'autorité compétente au sein de la Ville de Montréal et qu'elle entre en vigueur à compter de cette approbation.

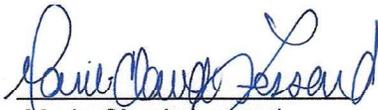
**EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ À MONTRÉAL:**

**Syndicat canadien de la fonction publique,  
Section locale 930**

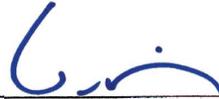
**Ville de Montréal**

Signé ce 8 mai 2023

Signé ce 9 mai 2023



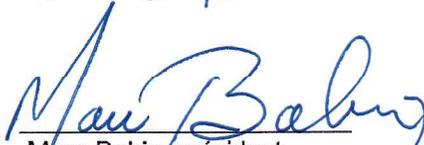
Marie-Claude Lessard,  
Conseillère, SCFP



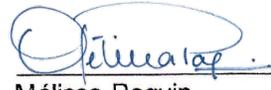
Vincent Richer  
Directeur adjoint, SPVM

Signé ce 8 Mai 2023

Signé ce 9 mai 2023



Marc Babin, président  
SCFP local 930



Mélissa Paquin  
Directrice des relations de travail



**Dossier # : 1237914003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des ressources humaines , Direction des relations de travail , Division Rt - Sécurité Publique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver l'entente de principe pour le renouvellement de la convention collective entre la Ville de Montréal et la Fraternité des policiers et policières de Montréal (FPPM), couvrant la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026, de même que l'entente sur certaines dispositions du régime de retraite et le règlement de litiges opposant les parties.

Approuver l'entente de principe pour le renouvellement de la convention collective entre la Ville de Montréal et la Fraternité des policiers et policières de Montréal (FPPM), couvrant la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026, de même que l'entente sur certaines dispositions du régime de retraite et le règlement de litiges opposant les parties.

**Signé par** Serge LAMONTAGNE **Le** 2023-05-11 13:54

**Signataire :**

Serge LAMONTAGNE

---

directeur(-trice) general(e)  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION****Dossier # :1237914003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des ressources humaines , Direction des relations de travail , Division Rt - Sécurité Publique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver l'entente de principe pour le renouvellement de la convention collective entre la Ville de Montréal et la Fraternité des policiers et policières de Montréal (FPPM), couvrant la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026, de même que l'entente sur certaines dispositions du régime de retraite et le règlement de litiges opposant les parties.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le renouvellement de la convention collective s'inscrit inévitablement comme un outil afin de contribuer à l'atteinte des trois principales priorités identifiées par la nouvelle direction du Service de police de Montréal (SPVM) à savoir:

- Assurer l'attractivité permettant l'embauche et la rétention de l'effectif policier du SPVM;
- Tisser et entretenir des liens solides avec toute la population montréalaise;
- Intervenir sur la violence armée sur le territoire.

À ce sujet, la Ville de Montréal souhaite accentuer la présence policière sur le terrain. Ainsi, plusieurs initiatives ont été mises en place, notamment, la stratégie québécoise de lutte contre la violence armée (CENTAURE) et le projet ARRÊT (action, répression, résolution, engagement terrain). Cependant, pour être en mesure de mettre sur pied ces équipes, nous devons puiser à même de nos effectifs en surveillance de territoire. Ce qui vient exacerber notre manque de policiers en postes de quartier.

Malheureusement, ces besoins supplémentaires en effectif policier s'inscrivent dans un contexte de manque d'effectifs et d'un bassin restreint de candidats disponibles. À cet égard, les prévisions d'embauches devront également tenir compte des départs et retraites à venir (le Service prévoit environ 940 départs sur 5 ans).

En outre, il est à noter que notre capacité de recrutement est influencée notamment par le caractère exceptionnel du contexte montréalais. En effet, le SPVM est le 2e plus gros corps policier municipal au Canada avec des installations portuaires d'envergure, un aéroport international, un service de métro souterrain comptant 73 stations et plus de 30 km de réseau piétonnier. Montréal étant une ville accueillante et festive, les policières et policiers doivent assurer la sécurité dans plus de 1800 services d'ordre par année. De plus, le bassin

de candidats circonscrit par l'ÉNPQ, les conditions de travail, ainsi que les paramètres d'embauche de la convention collective viennent encore une fois influencer notre capacité de recrutement.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG17 0523 : Approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Fraternité des policiers et policières de Montréal (FPPM) comprenant la convention collective 2015-2021, la restructuration du régime de retraite en vertu de la Loi RRSM et le règlement de certains litiges opposant les parties

## **DESCRIPTION**

### **1 - Modifications à la convention collective:**

#### **Dispositions normatives**

- Horaire de travail

Mise en place d'une nouvelle cartographie d'horaire de travail à travers les postes de quartier. Elle permet de formaliser le projet pilote en lien avec l'horaire 19-16-35 dans 8 postes de quartier. De plus, 5 postes de quartier additionnels auront un horaire 35-35-70, ce qui permet un accroissement de la robustesse opérationnelle de ces postes en augmentant le chevauchement de deux équipes pendant les périodes névralgiques d'une journée.

- **Annexe U**

- Transformation de 84 postes d'agent(e) de quartier - solo. 52 sont transférés dans des fonctions de poste de quartier en lien direct avec la réponse aux appels et 32 sont convertis dans la nouvelle fonction d'agent(e) de quartier-patrouille à pied.
- Abolition de l'obligation de la ville de créer des postes de solos en cas de fusion d'unités.
- Augmentation de 250 à 650 le nombre minimum de postes ayant peu ou pas de relève de nuit.

- **Création de la fonction d'agent(e) de quartier-patrouille à pied**

- Création de 40 postes d'agent(e) de quartier-patrouille à pied à travers 12 postes de quartier
- Fonction permettant la mise en place du modèle de police de proximité

- **Embauches d'effectifs policier(ère) provenant d'un autre corps policier**

Lors des futures embauches, mise en place de dispositions permettant au SPVM de reconnaître les années de service dans un autre corps policier pour l'octroi du salaire et du quantum de vacances.

- **Création d'une nouvelle fonction de constable spécial**

Cette nouvelle fonction aura le statut d'agent de la paix au sens de la Loi de la Police, ce qui permettra d'effectuer des tâches dans les modules de détention ainsi qu'à la cour municipale.

- **Création du statut de réserviste**

Permet la création d'une force de réserve en embauchant temporairement des policières et policiers retraités en soutien à différentes activités de nature

policière.

- **Programme PAIR**

Élargissement du programme PAIR au niveau des promotions de sergent(e)-détective aux enquêtes.

Révision des critères d'admissibilité afin d'être formé et d'agir à titre de « constable PAIR » faisant passer le nombre d'années d'expérience de 3 ans à 1 an.

- **Temps supplémentaire**

- Augmentation de 5 à 7 le nombre d'assignation possible
- Formalisation de la lettre d'entente rémunérant à 125 % le temps de travail effectué au-delà du nombre d'assignation
- Pour les horaires 19-16-35, paiement du TS à raison d'un minimum de 6 heures au lieu de 12 heures à 200 % pour les services d'ordre entre le 1er mai et le 30 septembre

- **Règlement du grief en lien avec les congés de paternité**

- Octroi de la prestation supplémentaire lors du congé de paternité au même titre que pour le congé de maternité (95 % du salaire)
- Application de cette prestation à tous les congés de paternité rétroactivement au 13 janvier 2018

- **Autres dispositions**

- Augmentation de 177,5 à 247,5 heures par semaine de services professionnels offert par le programme PAPP (programme d'aide aux policiers et policières)
- Révision des taux des honoraires juridiques et précision sur l'application de l'assistance judiciaire offerte par la Ville.
- Utilisation de la géolocalisation pour la répartition par proximité réelle.
- Uniformisation des conditions de travail entre les fonctions de cadets-festifs et de cadets-circulation.
- Mise en place de module par Action de projets (MAP) inter-unités.
- Mise en place d'un programme de remplacement des vestes pare-balle.
- Mise à niveau de nos pratiques en santé sécurité en fonction des nouveaux paramètres de la Loi.
- Mise en place d'un processus d'ordonnancement en lien avec les fonctions supérieures.
- Confirmation de deux mutations annuellement et augmentation du délai d'application des résultats de la mutation.

### **Dispositions monétaires**

- **Les augmentations salariales annuelles sont les suivantes:**

- 2,25 % à compter du 1er janvier 2022;
- 2,00 % à compter du 1er janvier 2023;
- 2,15 % à compter du 1er janvier 2024;
- 2,5 % à compter du 1er janvier 2025;
- 2,5 % à compter du 1er janvier 2026.

- **La prime de métropole augmente graduellement de 7,5 % à 15,1 % de la manière suivante:**

- 1,75 % à compter du 1er janvier 2022;
- 3,00 % à compter du 1er janvier 2023;
- 0,85 % à compter du 1er janvier 2024;
- 0,50 % à compter du 1er janvier 2025;
- 1,50 % à compter du 1er janvier 2026.

- **Une prime de patrouille de 2,0 % est mise en place et implantée graduellement de la manière suivante:**

- 1,0 % à compter du 1er janvier 2025;
- 1,0 % à compter du 1er janvier 2026.

Cette prime est applicable aux policières et policiers attirés à la réponse aux appels de service, qui patrouille le territoire et dont l'unité est sujette à un horaire rotatif. Cette prime est applicable uniquement sur le temps régulier et est non cotisable au régime de retraite.

- **Augmentation du salaire à l'embauche des recrues policières (constable auxiliaire permanent)**
  - Le salaire de la fonction sera en fonction de l'échelle salariale prévue pour la fonction de policiers permanents
  - Cette disposition est mise en place à compter de la date de signature de la convention collective.
- **Mise en place d'une échelle salariale pour la fonction d'auxiliaire-soutien**
  - La nouvelle échelle permettra une progression salariale au lieu d'un taux unique
- **Augmentation du salaire de cadet(te)**
  - Afin de maintenir un écart favorable avec le salaire minimum et améliorer notre niveau d'attraction
  - Cette disposition est mise en place à compter du 1er janvier 2023

## **2 - Modifications au régime de retraite:**

- Mise en place d'ententes de transfert individuel sans coût pour le régime de retraite
- Précision de la date de début de versement de la cotisation au fonds de stabilisation à compter du 11 octobre 2017 pour la Ville et les policiers
- Abolition de la réduction de la rente d'invalidité ou de retraite pour tenir compte de certaines prestations payables aux policiers et policières en vertu d'autres programmes prévus aux lois provinciales et fédérales
- Abolition de la réduction de la rente d'invalidité des montants d'indemnité payés aux policiers et policières en lien avec les préjudices corporels
- Modification au salaire utilisé pour la calcul de la rente en cas d'invalidité totale et permanente non-professionnelle afin d'harmoniser cette rente avec celle payable en cas d'invalidité professionnelle totale et permanente
- Abolition du maximum des années de cotisation de 35,56 années
- Fin des différentes ententes cadres de transfert avec des organismes externes, à l'exception de celles avec Retraite Québec pour le Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec et pour le Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels.

## **JUSTIFICATION**

Le renouvellement de la convention collective s'inscrit inévitablement comme un outil pour contribuer à l'atteinte des trois principales priorités identifiées par la nouvelle direction du

SPVM à savoir :

- Assurer l'attractivité permettant l'embauche et la rétention de l'effectif policier du SPVM;
- Tisser et entretenir des liens solides avec la population montréalaise;
- Intervenir pour contrer la violence armée sur le territoire.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

### Modifications à la convention collective

- La majoration de la prime de métropole de 7,5% à 15,1 % en 2026 : coûts à terme d'environ 47,8 M\$ annuellement, soit 7,6 % de la rémunération globale.
- Création de la prime de patrouille de 2,0 % implantée graduellement en 2025 et 2026 : coûts à terme d'environ 5,1 M\$ annuellement, soit environ 0,81 % de la rémunération globale.
- Ajustement du salaire du constable auxiliaire permanent à compter de la date de signature de la convention collective : coûts à terme d'environ 3,5 M\$ annuellement, soit environ 0,56 % de la rémunération globale
- Modification au programme PAIR à compter de la date de signature : coûts d'environ 152 000\$ annuellement, soit environ 0,03 % de la rémunération globale.
- Ajustement du salaire des cadets policiers à compter du 1er janvier 2023 : coûts d'environ 400 000\$ annuellement, soit environ 0,07 % de la rémunération globale
- Uniformisation des conditions de travail entre les fonctions de cadets-festifs et de cadets-circulation : économies opérationnelles à compter de 2024 d'environ 640 000 \$ annuellement, soit environ 0,11 % de la rémunération globale.
- L'augmentation du nombre d'heures de service professionnels pour le programme PAPP n'a pas d'impact budgétaire, le coût étant pris à même le budget du SPVM.
- Cotisations au fonds de stabilisation à compter du 11 octobre 2017 : économie ponctuelle de la ville d'environ 7,8 M\$ en raison du règlement du litige entre les parties et par conséquent de la libération de la provision prise à ce sujet.

### Sommaire des impacts 2022 à 2026 de l'entente de principe des policiers et policières :

L'impact budgétaire de cette nouvelle convention sur les principaux enjeux de rémunération équivaut à une augmentation de la rémunération globale de l'effectif policier de 20 % sur 5 ans soit une moyenne de 4 % par année.

Les prévisions budgétaires et le cadre de la ville s'élevaient à 11,4 % pour cette période ou un peu moins de 2,3 % par année, générant ainsi un écart de 8,6 % pour la période ou 1,72 % par an par rapport aux prévisions et au cadre.

## MONTREAL 2030

s/o

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s/o

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

s/o

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'entente de principe a été présentée en assemblée générale les 9 et 10 mai 2023 et ultimement approuvée par les policiers le 11 mai 2023.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **Convention collective:**

Les textes finaux seront transmis pour approbation au conseil d'agglomération du mois de juin 2023

Une rencontre de signature officielle de la convention collective entre les parties sera organisée après l'approbation du conseil d'agglomération

### **Régime de retraite:**

- Rédaction du règlement du régime de retraite avec les modifications convenues
- Adoption par le Conseil de l'ABR du règlement du régime de retraite
- Adoption par les instances de la Ville du règlement du régime de retraite
- Enregistrement du règlement du régime de retraite auprès des instances gouvernementales, soit Retraite Québec et l'Agence de revenu du Canada

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

La recommandation est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Daniel SIERRA, Service des finances  
Gildas S. GBAGUIDI, Service des finances

Lecture :

Daniel SIERRA, 11 mai 2023

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Yves TARDIVEL  
Chef de division - rémunération et avantages  
sociaux

**Tél :** 514 295-5957  
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-05-11

Melissa PAQUIN  
directeur(-trice) - rel.travail negociateur(-  
trice) en chef

**Tél :** 514 872-4652  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Melissa PAQUIN  
directeur(-trice) - rel.travail negociateur(-  
trice) en chef

**Tél :**  
**Approuvé le :** 2023-05-11

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Diane DRH BOUCHARD  
directeur(-trice) de service - ressources  
humaines

**Tél :**  
**Approuvé le :** 2023-05-11



**Dossier # : 1237665002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le renouvellement du mandat de Suzanne Bourque à titre de membre indépendante du comité d'audit de la Ville de Montréal.

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

1. de renouveler le mandat de Mme Suzanne Bourque à titre de membre indépendante du comité d'audit de la Ville de Montréal, et ce du 18 mai 2023 au 30 avril 2026.

**Signé par** Peggy BACHMAN **Le** 2023-04-25 11:05

**Signataire :**

Peggy BACHMAN

\_\_\_\_\_  
directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION** Dossier # :1237665002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le renouvellement du mandat de Suzanne Bourque à titre de membre indépendante du comité d'audit de la Ville de Montréal.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le comité d'audit de la Ville de Montréal a pour mission de conseiller les diverses instances de la Ville en matière d'audit, notamment quant aux rapports d'audit, aux états financiers, au budget et au plan annuel d'audit de la vérificatrice générale et de l'auditeur externe. Le comité agit également comme intermédiaire entre le conseil municipal, le conseil d'agglomération et la vérificatrice générale afin de s'assurer que cette dernière puisse accomplir ses mandats adéquatement et soit informée des préoccupations des Conseils. Le Comité s'assure aussi du suivi de la mise en œuvre des plans d'action en réponse aux recommandations de la vérificatrice générale, de l'auditeur externe et du contrôleur général. Le mandat de Suzanne Bourque, membres indépendante du comité, prend fin le 30 avril 2023 et son mandat doit être renouvelé. L'article 6 de la Charte du comité d'audit prévoit que sauf lors de l'expiration de son mandat de conseiller de la Ville ou de membre du conseil d'agglomération, un membre du Comité continue d'exercer ses fonctions après le terme du mandat établi lors de sa nomination jusqu'à ce qu'un nouveau membre ait été nommé pour le remplacer.

Lors de leur rencontre du 10 mars 2023, les membres du comité d'audit proposait de renouveler le mandat de Suzanne Bourque, et ce, jusqu'au 30 avril 2026.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG23 0104 (23 mars 2023) Dépôt du rapport annuel d'activités du comité d'audit de la Ville de Montréal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022

CG22 0363 (16 juin 2022) Dépôt du rapport du comité d'audit de la Ville aux conseils sur les constatations et recommandations du Bureau du vérificateur général

CG22 0300 (10 mai 2022) Dépôt du rapport du comité d'audit de la Ville aux conseils sur l'examen des états financiers pour l'année 2021

CG22 0149 (24 mars 2022) - Dépôt du rapport annuel d'activités du comité d'audit de la Ville de Montréal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021

CG22 0140 (24 février 2022) - Nommer M. Richard Deschamps au sein du Comité de vérification de l'agglomération en remplacement de M. François Limoges, conformément à l'article 107.17 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)

CG21 0753 (23 décembre 2021) - Nommer messieurs François Limoges et Benoit Dorais ainsi que madame Nathalie Goulet au sein du Comité de vérification de l'agglomération, ainsi que madame Julie Brisebois, mairesse du Village de Senneville et monsieur Marc Doret, maire de la Cité de Dorval, représentant les municipalités reconstituées à ce comité, conformément à l'article 107.17 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)

CG21 0172 (25 mars 2021) Approuver le renouvellement des mandats de Mmes Lisa Baillargeon et Suzanne Bourque et de M. Yves Gauthier à titre de membres indépendants du comité d'audit de la Ville de Montréal, et procéder à la désignation de Mme Lisa Baillargeon comme Présidente et de M. Yves Gauthier comme Vice-président de ce comité

## **DESCRIPTION**

En vertu de l'article 107.17 de la Loi sur les cités et villes et de la Charte du comité d'audit adoptée par le conseil d'agglomération, le comité est composé d'au plus dix (10) membres dont un minimum de cinq (5) sont des élus et trois (3) sont des membres indépendants. Du nombre des membres élus, deux (2) sont des représentants des municipalités reconstituées selon l'article 107.17 L.C.V. En vertu de la Charte du comité d'audit, son président doit être un membre indépendant.

L'administration doit pouvoir compter sur une certaine stabilité de ses structures de contrôle, le comité d'audit fait partie des bonnes pratiques en cette matière. Par conséquent, il est recommandé de renouveler le mandat de Suzanne Bourque à titre de membre indépendante. Sa note biographique se trouve en pièce jointe.

D'après les articles 4 et 5 de la Charte du comité:

- Le mandat de Suzanne Bourque sera renouvelé du 18 mai 2023 au 30 avril 2026.

Le mandat de Suzanne Bourque, membres indépendante du comité, prend fin le 30 avril 2023. L'article 6 de la Charte du comité d'audit prévoit que sauf lors de l'expiration de son mandat de conseiller de la Ville ou de membre du conseil d'agglomération, un membre du Comité continue d'exercer ses fonctions après le terme du mandat établi lors de sa nomination jusqu'à ce qu'un nouveau membre ait été nommé pour le remplacer.

## **JUSTIFICATION**

Ce renouvellement est requis afin de se conformer à l'article 107.17 de la Loi sur les cités et villes et la charte du comité d'audit.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La rémunération de Suzanne Bourque est fixées à un maximum annuel de 17 500 \$, respectivement et ce, conformément au Règlement sur la rémunération des membres indépendants du comité de vérification (08-046).

## **MONTRÉAL 2030**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun impact majeur.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Ne s'applique pas.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication prévue.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité exécutif - 26 avril 2023

Conseil municipal - 15 avril 2023

Conseil d'agglomération - 18 avril 2023

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dominic LAPOINTE  
Chargé de dossiers ou missions

**Tél :** 514 872-4359

**Télécop. :**

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-24

Isabelle A GAUTHIER  
Cheffe du bureau du directeur général

**Tél :** 514-868-4296

**Télécop. :**

# Suzanne Bourque FCPA- FCA

## FORMATION ACADÉMIQUE

---

<b>Obtention du titre de Fellow CPA- FCA</b>	<b>2016</b>
<b>Membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec</b>	<b>1980</b>
<b>Baccalauréat en administration des affaires</b> École des hautes études commerciales, <i>Montréal</i>	<b>1978</b>

## EXPÉRIENCES DE TRAVAIL

---

### Suzanne Bourque, consultante **juin 2016 à 2019**

Offre des services d'expert en :

- audits de performance, de conformité et financier
- informations financières et reddition de compte
- mandats spéciaux

Offre des services-conseils en gestion, en gestion financière, en vérification et tout domaine pertinent à la vérification et au volet financier tels que développement durable, détection de fraude, évaluation des risques et des contrôles internes, rédaction de politiques et autres

### Société de transport de Montréal

#### **Vérificatrice générale** **janvier 2007 à août 2015**

- dirige une équipe de treize professionnels
- relève hiérarchiquement du président du conseil d'administration
- assume les responsabilités en matière de vérification interne
- fournit des opinions indépendantes, professionnelles et objectives aux membres du conseil et à la direction attestant que les activités sont réalisées en conformité avec les lois, les règlements et les encadrements tout en respectant les principes de saine gestion et les normes de contrôle (audit de performance, audit de conformité, audit financier)
- exécute des travaux pour obtenir l'assurance que les risques importants de la Société sont identifiés, évalués et pris en compte
- réalise des travaux d'attestation de subventions à titre de mandataire du MTQ
- coordonne les réunions du comité de vérification de la STM
- accompagne les membres du comité de vérification dans l'exercice de leurs responsabilités
- travaille en étroite collaboration avec tous les services
- assure la coordination avec le vérificateur général de la ville de Montréal, les auditeurs externes, le Ministère des transports du Québec, l'Inspecteur général de la ville de Montréal dans les dossiers et mandats de vérification

**Chef de division – Budget, information de gestion et contrôle      janvier 2001 à décembre 2006**

- gestionnaire d'une trentaine de professionnels et de cinq chefs de secteurs
- élabore le cadre financier, les stratégies tarifaires et le livre du budget
- responsable de l'allocation budgétaire des ressources financières annuelles
- production de suivis financiers mensuels et de prévisions
- assure le développement, la production et la diffusion d'indicateurs financiers et opérationnels
- développe et conseille en matière de contrôles opérationnels, financiers et de conformité

**Directrice exécutive par intérim – Gestion financière      octobre 2002 à avril 2003**

- responsable d'un groupe d'environ cent soixante employés
- veille aux activités de comptabilité financière, de gestion du temps, d'administration de la paie et des comptes à payer
- s'occupe des activités de Trésorerie, du financement des investissements, du cadre financier et du budget

**Directrice du Service du contrôle      février 1998 à décembre 2000**

- gestionnaire d'une équipe de huit contrôleurs
- élabore et met en place de nouveaux encadrements permettant l'amélioration des contrôles et de la reddition de compte
- déploie des contrôles répondant aux objectifs financiers, opérationnels et de gestion
- développe une méthodologie d'évaluation des risques afin de favoriser le développement d'une gestion proactive et de faciliter la priorisation efficace des dossiers et l'allocation des ressources

**Vérificatrice interne      février 1993 à février 1998**

**Suzanne Bourque, C.A.      1989 - 1993**

Consultante en vérification intégrée, vérification financière et en gestion

**Maheu Noiseux C.A.      1978 - 1989**

Associé junior en vérification financière

Mandat de 16 mois comme directrice de vérification d'optimisation des ressources au Bureau du Vérificateur général du Québec à Montréal

**Autres**

**Participation aux comités de la STM**

Membre du Comité du Régime complémentaire de retraite de la STM (1992) **1998 - 2003**  
Et membre du comité de vérification

Membre du Comité du Régime complémentaire de retraite CSN de la STM **1998 - 2006**  
Et présidente du comité de vérification **2000 - 2006**

**Membre de l'Institut des vérificateurs internes de Montréal** **2007**  
**Membre du C.A. de l'IVIM** **2007 - 2010**  
**Et présidente du comité de vérification de l'IVIM** **2009 – 2010**

**Trésorière et membre du C.A. de Santropol Roulant (OSBL)** **2016 – 2017**

**Membre indépendant du comité d'audit de la Ville de Montréal** **depuis octobre 2018**



**Dossier # : 1236354001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Renouvellement des membres du Comité technique pour une durée de 2 ans, tel que prévu au règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002)

Il est recommandé,  
de nommer pour une période de deux ans à titre de membres du comité technique, tel que prévu au règlement RCG 05-002 du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées, les personnes suivantes :

Membres provenant de la Ville de Montréal :

- M. Jean Lamarre, président du comité, chef de division - Division gestion durable de l'eau - Direction des réseaux d'eau - Service de l'eau
- M. Jean-François Dubuc, chef de division - Division des infrastructures du réseau principal - Direction des réseaux d'eau - Service de l'eau
- M. Hugo St-Denis, chef de section - Section conception réalisation des collecteurs - Division de la gestion durable de l'eau - Direction des réseaux d'eau - Service de l'eau
- M. Stéphane Beaudoin, directeur des travaux publics - Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
- M. Alain Dufresne, directeur des travaux publics - Arrondissement de Ville-Marie

Membres provenant des autres municipalités liées :

- Mme Ava L. Couch, directrice générale - Ville de Mont-Royal
- M. Erik Rolland, directeur des travaux publics - Ville de Pointe-Claire
- M. Carl Minville, directeur des travaux publics - Ville de Dorval
- M. Charles Senekal, directeur du Service de l'ingénierie et de l'urbanisme - Ville de Côte

Saint-Luc

**Signé par** Claude CARETTE **Le** 2023-04-20 17:37

**Signataire :**

Claude CARETTE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme\_mobilité et  
infrastructures

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1236354001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Renouvellement des membres du Comité technique pour une durée de 2 ans, tel que prévu au règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le conseil d'agglomération a adopté le règlement RCG 05-002 - Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées. Le règlement prévoit à l'article 10 la formation d'un comité technique. La composition du comité, tel que prévu à l'article 11, est comme suit : neuf membres choisis parmi les employés des municipalités liées dont cinq membres proviennent de la Ville de Montréal et quatre membres proviennent des autres municipalités liées.

L'article 12 prévoit que le conseil d'agglomération nomme les membres du comité et précise la durée de leur mandat au moment de leur nomination.

Le rôle du comité, selon l'article 13, est :

1. de proposer, le cas échéant, des mises à jour ou des modifications du guide d'entretien contenu à l'annexe C du règlement;
2. d'établir et, s'il y a lieu, de mettre à jour le format du rapport annuel exigé en vertu du paragraphe 5 de l'article 4 du règlement;
3. d'analyser les rapports annuels des municipalités liées et faire un rapport consolidé au conseil d'agglomération;
4. de soumettre toute recommandation qu'il juge appropriée relativement à l'application du présent règlement.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG22 0215 - 24 mars 2022 - Nommer M. Stéphane Beaudoin, directeur des travaux publics de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, à titre de membre du Comité technique pour une durée d'un an, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002)

CG21 0045 - 17 juin 2021 - Nomination des membres du comité technique tel que prévu au règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002).

CG19 0041 - 16 janvier 2019 - Nomination des membres du comité technique tel que prévu au règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002).

CG17 0034 - 26 janvier 2017 - Nomination des membres du comité technique tel que prévu au règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002).

CG15 0060 - 29 janvier 2015 - Nomination des membres du comité technique tel que prévu au règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002).

## **DESCRIPTION**

Le mandat des membres du comité arrivant à échéance en janvier 2023, le Service de l'eau propose de nommer, pour une période de deux ans se terminant en janvier 2025, les représentants énumérés ci-après.

Membres provenant de la Ville de Montréal :

- M. Jean Lamarre, président du comité, chef de division - Division gestion durable de l'eau - Direction des réseaux d'eau - Service de l'eau
- M. Jean-François Dubuc, chef de division - Division des infrastructures du réseau principal - Direction des réseaux d'eau - Service de l'eau
- M. Hugo St-Denis, chef de section - Section conception réalisation des collecteurs - Division gestion durable de l'eau - Direction des réseaux d'eau - Service de l'eau
- M. Stéphane Beaudoin, directeur des travaux publics - Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
- M. Alain Dufresne, directeur des travaux publics - Arrondissement de Ville-Marie

Membres provenant des autres municipalités liées :

- Mme Ava L. Couch, directrice générale - Ville de Mont-Royal
- M. Erik Rolland, directeur des travaux publics - Ville de Pointe-Claire
- M. Carl Minville, directeur des travaux publics - Ville de Dorval
- M. Charles Senekal, directeur du Service de l'ingénierie et de l'urbanisme - Ville de Côte Saint-Luc

À noter que tous les représentants du dernier mandat ont accepté de renouveler leur participation à ce nouveau mandat pour lesquels les membres du comité sortant ont appuyé cette proposition.

## **JUSTIFICATION**

Conformément à l'article 11 du règlement RCG 05-002 qui régit la composition du comité technique.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier, de par sa nature, ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Les rencontres du comité se font en télé-conférence

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Date du Comité exécutif : 2023-05-03

Date du Conseil municipal : 2023-05-15

Date du Conseil d'agglomération : 2023-05-18

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean L LAMARRE  
chef(fe) de division - gestion durable de l'eau

**Tél :** 514 219-3649

**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-04-14

Jean L LAMARRE  
chef(fe) de division - gestion durable de l'eau

**Tél :** 514 219-3649

**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Tél :** 438 871-7682

**Approuvé le :** 2023-04-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Tél :** 438 871-7682

**Approuvé le :** 2023-04-19

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1236354001

Unité administrative responsable : *Direction des réseaux d'eau - Service de l'eau*

Projet : *Renouvellement des membres du Comité technique pour une durée de 2 ans, tel que prévu au règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002)*

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>			<b>X</b>
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?  <i>[Comment répondre : Identifiez un maximum de 5 priorités et retranscrivez-les (numéro et énoncé de priorité) en vous référant au guide d'accompagnement ou au <u>document synthèse Montréal 2030</u>. Répondez « aucune contribution » dans le cas d'une absence de contribution ou « s.o » dans le cas d'une non-applicabilité. Supprimez les présentes instructions après avoir répondu à la question.]</i>			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ?  <i>[Comment répondre : Indiquez les principaux résultats/bénéfices attendus en lien aux priorités Montréal 2030 identifiées ou aux transformations organisationnelles qui sous-tendent la mise en œuvre de la planification stratégique. Illustrez les changements attendus à l'aide de données quantitatives ou qualitatives (selon leur disponibilité). Répondez « aucune contribution » dans le cas d'une absence de contribution ou « s.o » dans le cas d'une non-applicabilité. Supprimez les présentes instructions après avoir répondu à la question.]</i>			

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>• Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>• Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>• Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>			<b>X</b>
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			<b>X</b>
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			<b>X</b>

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. <b>Inclusion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect et protection des droits humains</li> <li>• Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul> </li> <li>b. <b>Équité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul> </li> <li>c. <b>Accessibilité universelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul> </li> </ul>			<b>X</b>
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			<b>X</b>

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle